



**HAL**  
open science

# Économie de la Rome antique. Histoire et historiographie. Recueil d'articles de Jean Andreau

Jean Andreau, Marie-Adeline Le Guennec, Stéphane Martin

## ► To cite this version:

Jean Andreau, Marie-Adeline Le Guennec, Stéphane Martin. Économie de la Rome antique. Histoire et historiographie. Recueil d'articles de Jean Andreau. UN@ Éditions, 2021, 978-2-35613-373-1. 10.46608/primaluna4.9782356133731 . hal-03265035

**HAL Id: hal-03265035**

**<https://hal.science/hal-03265035>**

Submitted on 24 Jul 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

# Économie de la Rome antique

## Histoire et historiographie

Recueil d'articles de Jean Andreau





Économie de la Rome antique  
Histoire et historiographie

Recueil d'articles de Jean Andreau



---

Cet ouvrage a été réalisé pour  
Ausonius Éditions  
par UN@ Éditions,  
plateforme régionale d'édition universitaire numérique en libre accès.

Retrouvez les articles en version html, pdf téléchargeable  
et leurs contenus additionnels  
sur <https://una-editions.fr>



---

Économie de la Rome antique  
Histoire et historiographie

Recueil d'articles de Jean Andreau

Ausonius éditions, collection PrimaLun@ 4, Pessac, 2021

ISSN PrimaLun@ : 2741-1818

Dépôt légal : mars 2021  
Ausonius éditions  
Université Bordeaux Montaigne

ISBN (PAPIER) : 978-2-35613-375-5

ISBN (HTML) : 978-2-35613-373-1

ISBN (PDF) : 978-2-35613-374-8

Ce livre a été imprimé en 50 exemplaires sur les presses du  
Pôle Impression de l'Université de Bordeaux Montaigne, France.  
Il ne peut être vendu.

# Économie de la Rome antique

## Histoire et historiographie

### Recueil d'articles de Jean Andreau

par Jean Andreau

avec la collaboration de  
Marie-Adeline Le Guennec et Stéphane Martin

Cette publication a bénéficié d'une aide financière  
de l'Institut Universitaire de France  
et de l'UMR 8210 Anhima.





# SOMMAIRE

---

Préface générale du recueil . . . . .	9
---------------------------------------	---

## Chapitre 1. Historiographie

Préface . . . . .	15
1. Antique, moderne et temps présent : la carrière et l'œuvre de Michel Ivanovič Rostovtzeff (1870-1952) . . . . .	23
2. La dernière des grandes synthèses historiques de Michel Ivanovič Rostovtzeff . . . . .	81
3. M. Rostovtzeff et le "capitalisme" antique vu de Russie . . . . .	101
4. Michel I. Rostovtzeff et l'historiographie antique en dehors de la Russie au début du siècle . . . . .	109
5. Nouveaux ouvrages consacrés à M. I. Rostovtzeff et à son œuvre . . . . .	117
6. M. I. Finley, la banque antique et l'économie moderne . . . . .	123
7. Vingt ans après "L'Économie antique" de M. I. Finley . . . . .	137
8. John H. D'Arms and the Economic Interests of the Roman Elite . . . . .	149

## Chapitre 2. Histoire des idées économiques

Préface . . . . .	157
9. L'institutionnalisme de J. R. Commons et l'économie antique . . . . .	159
10. Entrepreneur et entreprise chez Montchrestien et Cantillon . . . . .	175

### Chapitre 3. Marchés, prix et monnaie

Préface . . . . .	191
11. Marchés, foires et prêts d'argent : histoire culturelle et histoire économique en Italie romaine . . . . .	199
12. Le marché et les marchés à l'époque de Vespasien . . . . .	215
13. Le prix du blé en Sicile et à Antioche de Pisidie (AE 1925, 126b) . . . . .	223
14. Deux études sur les prix à Rome : les "mercuriales" et le taux de l'intérêt . . . . .	233
15. Le système monétaire partiellement "fermé" de l'Égypte romaine . . . . .	245
16. Le denier était-il l'Euro de l'Antiquité ? . . . . .	255

### Chapitre 4. Vie économique et politique impériale

Préface . . . . .	261
17. Compte rendu de Hans-Ulrich von Freyberg, <i>Kapitalverkehr und Handel im     romischen Kaiserreich (27v. Chr.-235 n. Chr.)</i> . . . . .	265
18. L'économie romaine, l'armée, la monnaie : réflexions de méthode pour une entrée en matière . . . . .	269
19. Monumentalisation, finances publiques et vie économique . . . . .	277
20. Existait-il une dette publique dans l'Antiquité romaine ? . . . . .	289
21. Crises financières et monétaires dans l'Antiquité romaine, du III <sup>e</sup> siècle a.C. au III <sup>e</sup> siècle p.C. . . . .	299

### Chapitre 5. Intérêts économiques des élites

Préface . . . . .	321
22. Financiers de l'aristocratie à la fin de la République romaine . . . . .	325
23. Intérêts et comportements patrimoniaux de l'élite romaine . . . . .	337

24. Intérêts non agricoles des chevaliers romains (II <sup>e</sup> siècle a.C.-III <sup>e</sup> siècle p.C.) . . . . .	349
25. Activité financière et liens de parenté en Italie romaine . . . . .	363
26. Compte rendu de Marina Ioannatou, <i>Affaires d'argent dans la correspondance de Cicéron, L'Aristocratie sénatoriale face à ses dettes</i> . . . . .	379

## **Chapitre 6. Les affranchis**

Préface . . . . .	385
27. L'affranchi . . . . .	387
28. Freedmen in the Satyrca. . . . .	403

## **Chapitre 7. Relations sociales et mobilité**

Préface . . . . .	413
29. L'Histoire sociale de Rome dans ses rapports avec l'histoire économique . . . . .	417
30. Enrichissement et hiérarchies sociales : l'exemple des manieurs d'argent .	427
31. Mobilité sociale et activités commerciales et financières . . . . .	437
32. Fondations privées et rapports sociaux en Italie Romaine (I <sup>er</sup> -III <sup>e</sup> s. p.C.) .	447
33. Affaires et relations sociales sous le Haut-Empire . . . . .	495
Bibliographie générale. . . . .	507
Index des sources antiques . . . . .	537



## PRÉFACE GÉNÉRALE AU RECUEIL

---

Il y a presque un quart de siècle, en 1997, grâce à Andrea Giardina, que je suis heureux de remercier à nouveau, j'ai pu publier un recueil de vingt de mes articles, dans la collection "Saggi di Storia antica", qu'il dirigeait alors avec Augusto Frascchetti, et qu'il continue à diriger, aux éditions "L'Erma" di Bretschneider<sup>1</sup>.

Chaque article constituait un des chapitres du recueil, qui était divisé en deux grandes parties : d'abord, "Banquiers et financiers" (dix articles)<sup>2</sup> ; ensuite, "Penser l'économie romaine" (également dix articles)<sup>3</sup>. Le recueil commençait par une préface d'une bonne douzaine de pages<sup>4</sup>.

Ces dernières années, quand j'ai cherché à publier un autre recueil de mes articles et quand les éditions Ausonius m'ont encouragé à leur proposer un projet, j'ai réfléchi à la manière dont il fallait bâtir ce second recueil. J'ai décidé de ne pas sélectionner les articles en fonction de la chronologie de leur rédaction et de leur publication. Il y a donc, dans le présent recueil, des articles très anciens. Par exemple, l'article n° 6 ("M. I. Finley, la banque antique et l'économie moderne"), dans le premier chapitre, a été publié en 1977, et l'article n° 22 ("Financiers de l'aristocratie à la fin de la République"), dans le chapitre 5, l'a été en 1978. Mais d'autres sont beaucoup plus récents. Ainsi, le n° 19 ("Monumentalisation, finances publiques et vie économique"), qui fait partie du chapitre 4, a été publié en 2016.

J'ai choisi d'ordonner le recueil autour de plusieurs thèmes. Mais il m'a semblé que la banque et la vie financière ne devaient pas constituer des thèmes du nouveau recueil, même si certains articles pouvaient en traiter. En effet, depuis une vingtaine d'années, je ne me suis pas autant occupé de la banque et de la vie financière qu'auparavant. À l'inverse, même si je m'étais occupé de Rostovtzeff et de son œuvre avant la publication du recueil de 1997, je n'avais inclus dans ce premier recueil aucun article le concernant ; le thème "Historiographie", qui était absent du recueil de 1997, méritait donc d'être retenu pour ce second volume. Le choix des articles et celui des thèmes se sont ensuite effectués plus ou moins parallèlement, et fort lentement, il faut le reconnaître.

Ils se sont effectués beaucoup plus rapidement à partir du moment où deux jeunes collègues m'ont proposé de m'aider dans cette entreprise : Marie-Adeline Le Guennec<sup>5</sup> et Stéphane Martin<sup>6</sup>. Ils se sont plus particulièrement occupés des aspects informatiques et bibliographiques de la préparation du recueil ; je me trouvais en effet désarmé face au maniement des logiciels, et notamment du logiciel bibliographique Zotero, qui a été utilisé pour collationner les références et proposer une bibliographie unique en fin de volume. Mais leur rôle ne s'est pas limité à cela. Ils ont aussi contribué à la correction typographique des textes ; ils ont confectionné les index

1. Andreau 1997a.

2. *Ibid.*, 3-216.

3. *Ibid.*, 217-421.

4. *Ibid.*, VII-XXI.

5. Docteure en Histoire de l'Université Aix-Marseille (2014), elle travaille sur les mobilités et les pratiques d'accueil dans l'Occident romain antique. Elle est notamment l'auteur de Le Guennec 2019.

6. Docteur en archéologie (EPHE, 2013), il travaille sur la monétarisation et la romanisation des provinces gauloises et germaniques (Martin 2015, Martin, éd. 2016) et sur le stockage des céréales (Martin, éd. 2019).



des sources antiques ; ils m'ont donné des conseils quant au nombre et au choix des articles, quant au nombre et au choix des thèmes. Et nous avons plus d'une fois discuté ensemble de la fonction et du contenu des Préfaces. Sans leur aide, j'aurais certainement eu beaucoup de mal à mener cette entreprise à son terme. Je ne saurais donc trop insister sur la reconnaissance que j'éprouve à leur égard.

J'ai finalement décidé de diviser le recueil en sept chapitres, chacun centré sur un thème, et de rédiger une préface pour chaque chapitre, qui introduirait brièvement aux articles le composant. Ces sept chapitres sont les suivants :

Chapitre 1 : Historiographie.

Chapitre 2 : Histoire des idées économiques.

Chapitre 3 : Marchés, prix et monnaie.

Chapitre 4 : Vie économique et politique impériale.

Chapitre 5 : Intérêts économiques des élites.

Chapitre 6 : Les affranchis.

Chapitre 7 : Relations sociales et mobilité.

Les articles sont reproduits tels qu'ils avaient été précédemment publiés. La préface du chapitre contient quelques phrases, plus ou moins rapides, sur chacun des articles contenus dans le chapitre. Ces phrases, en général, expliquent la genèse des articles : à quelle occasion et dans quel cadre ils ont été rédigés et publiés. Dans quelques cas, j'exprime des réserves sur les conclusions auxquelles je suis parvenu dans l'article, et la préface esquisse une très rapide mise à jour de l'ensemble du propos ou de certains de ses aspects ; ou encore, la préface présente une bibliographie complémentaire et des commentaires sur cette bibliographie. C'est par exemple le cas pour l'article n° 15 du chapitre 3 ("Le système monétaire partiellement 'fermé' de l'Égypte romaine") ; le sujet de cet article a été largement renouvelé par les recherches de ces dernières décennies, et j'ai pu profiter, pour en donner un bref commentaire, des précieuses indications de F. Lerouxel.

Les préfaces me servent aussi à situer les contenus des articles par rapport aux débats en cours aux moments où ils ont été rédigés. Même si je me suis toujours efforcé, me semble-t-il, de donner le primat à la documentation et à la rigueur critique dans l'examen de cette documentation, j'ai aussi essayé de replacer mes recherches érudites dans le cadre des discussions et débats intellectuels en cours dans nos disciplines. Les débats dont il est question le plus souvent portent sur l'archaïsme et/ou la modernité de l'économie antique ("Controverse Bücher-Meyer") et sur ses principaux thèmes. Mais je fais aussi allusion à des débats sur les esclaves (dans la Préface du chapitre 7), ou sur les intérêts économiques des chevaliers romains (Préface du chapitre 5 et article n° 24 : "Intérêts non agricoles des chevaliers romains entre le II<sup>e</sup> siècle a.C. et le III<sup>e</sup> siècle p.C."), ou encore sur les rapports entre les faits économiques et les représentations auxquels ils donnent lieu (Préface du chapitre 3 et article n° 11 : "Marchés, foires et prêts d'argent : histoire culturelle et histoire économique en Italie romaine").

Entre les articles réunis ici, la Préface du recueil de 1997 et les Préfaces des chapitres du présent recueil, y a-t-il eu évolution ? Sur certains points, je suis convaincu que oui. C'est le cas pour la grande controverse appelée "Bücher-Meyer Controversy". Il y a vingt ans, j'étais beaucoup plus impliqué dans les débats suscités par l'archaïsme et la modernité de l'économie antique. J'étais déjà convaincu qu'il fallait sortir de la controverse Bücher-Meyer, mais mes argumentations continuaient le plus souvent à s'inscrire dans la logique de ce débat. C'est beaucoup moins le cas aujourd'hui. Une telle évolution est, sans aucun doute, salutaire, parce qu'elle permet

d'échapper aux raisonnements tout faits, mais elle n'a pas que des aspects positifs. La controverse, en effet, offrait un cadre conceptuel, un ensemble d'idées et de jugements. Les détails érudits, les diverses observations pouvaient trouver leur place à l'intérieur de ce cadre ; chaque aspect de la vie économique pouvait ainsi recevoir un certain coefficient de modernité ou d'archaïsme : opération bien trop commode et assez artificielle, mais qui présentait l'avantage de donner un sens aux moindres opérations techniques et aux moindres aspects des comportements économiques !

Sur d'autres questions importantes, mais moins vastes et davantage liées au détail de la documentation, j'ai évolué, ou bien au contraire j'ai constamment maintenu les mêmes conclusions. Sur les activités et les intérêts des chevaliers, par exemple, tout en étant fidèle aux principales orientations de l'enseignement de C. Nicolet, j'ai insisté, dans l'article n° 24 du recueil, sur l'existence de minorités actives et originales à l'intérieur de l'ordre équestre. Pour le rôle de l'esclavage et les conditions des esclaves et des affranchis, il me semble avoir maintenu mes conclusions des années 1970, et cela jusqu'au livre que nous avons écrit ensemble, R. Descat et moi, au tout début de ce siècle<sup>7</sup>. Même chose en ce qui concerne la notion de "statut de travail", dont j'ai reparlé récemment dans la Préface à la seconde édition de mon livre de 1987<sup>8</sup>.

Les éditions Ausonius, de l'université Bordeaux-Montaigne, ont accepté de publier ce recueil d'articles, et je tiens à les remercier vivement. Ma reconnaissance va à Jérôme France, qui a dirigé l'équipe Ausonius ces dernières années, à Olivier Devillers qui la dirige aujourd'hui, à Sophie Krausz, Directrice d'Ausonius éditions, et à Stéphanie Vincent Guionneau, qui a énormément fait pour la réalisation de ce volume.

À la fin de cette Préface générale, je voudrais remercier en outre les divers organismes qui ont contribué à la publication des articles réunis dans ce volume, ainsi que les équipes au sein desquelles j'ai travaillé au moment où je rédigeais ces articles, à savoir : le Groupe de Recherches d'Histoire Romaine de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg ; le Centre de Recherches Historiques (EHESS-CNRS) ; le Centre Louis Gernet de Recherches comparées sur les Sociétés anciennes (EHESS-CNRS) ; le Centre Gustave Glotz (Université de Paris I Panthéon-Sorbonne et CNRS) ; enfin, le Centre AnHiMA (EHESS-EPHE-Universités de Paris 1 et de Paris 7) qui résulte de la fusion des deux centres précédemment nommés.



Retrouvez la version  
en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



7. Andreau & Descat 2006.  
8. Andreau 2015, X-XII.



# **Chapitre 1**

## **Historiographie**



## PRÉFACE

---

Le premier chapitre de ce recueil réunit huit articles. Il est composé de deux parties bien distinctes, mais toutes les deux historiographiques. La première des deux concerne le travail que j'ai consacré dans les années 1980 à l'historien Michel I. Rostovtzeff et à ses œuvres. Elle se compose de cinq textes. Les deux plus longs sont les introductions que j'ai rédigées pour les éditions françaises de l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain* et de l'*Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, publiées dans la collection Bouquins en 1988 et 1989. En plus de ces introductions, on trouvera trois autres articles consacrés à Rostovtzeff, à sa carrière et à des ouvrages qui ont été publiés sur lui au cours des années 1990.

L'autre partie de ce chapitre, qui comprend trois articles, est consacrée à la "*Bücher-Meyer Controversy*", c'est-à-dire à la Controverse entre "primitivistes" et "modernistes" à propos de l'économie antique, controverse à laquelle j'ai été sans cesse amené à prendre part entre les années 1970 et la fin du siècle dernier. Un de ces trois articles date de 1977 et s'efforce d'analyser de façon approfondie certains aspects précis du livre de M. I. Finley, *The Ancient Economy*, paru à Cambridge en 1973 et qui a joué un rôle central dans cette controverse. Un autre de ces articles, publié en 1995, essaie de dresser un bilan de l'histoire de la controverse vingt ans après la publication du livre de M. I. Finley. Enfin, le troisième évoque le parcours intellectuel de John H. D'Arms, collègue américain qui, lui aussi, s'est engagé dans cette controverse, et auquel j'ai été moi-même très lié. Pour rendre hommage à cet ancien ami maintenant disparu, et pour mettre en évidence le déroulement de certains épisodes de la controverse, j'ai désiré publier de nouveau ici l'article que j'ai consacré à J. H. D'Arms en 2002, après sa mort.

\*

À vrai dire, je ne me suis lancé dans l'historiographie que tardivement et je ne me considère pas comme un spécialiste d'historiographie. C'est en travaillant sur l'œuvre de M. I. Rostovtzeff et en réfléchissant aux divers aspects des débats entre modernistes et primitivistes que le goût de l'historiographie m'est venu.

Étant étudiant, j'ai lu quelques articles de M. I. Rostovtzeff, et j'ai consulté ses deux synthèses, mais sans plus, et sans connaître son parcours et sa personnalité. Par la suite, quand j'ai été introduit à la "*Bücher-Meyer Controversy*" (le débat entre primitivistes et modernistes), à la fin des années 1960 et au début des années 1970, sous l'influence de Ettore Lepore (1924-1990), et aussi en écoutant mes jeunes amis et collègues de *Dialoghi di Archeologia*, à Rome, il est devenu à mes yeux le champion des thèses modernistes, qui, intellectuellement et scientifiquement, me séduisaient moins à cette époque-là que les thèses primitivistes. Mais je n'aurais pas eu l'idée d'écrire des articles à son sujet si Guy Schoeller (1915-2001), créateur et Directeur de la Collection Bouquins (aux éditions Robert Laffont), ne m'y avait pas incité<sup>1</sup>. Guy Schoeller, qui lisait beaucoup et avait une très grande curiosité, s'était plongé avec délice dans les deux

1. D'ailleurs, pendant mon séjour à l'École Française de Rome (1967-1970), R. Hanoune, qui, lui aussi, en était membre à la même époque, m'avait proposé de travailler avec lui à une traduction française de la *Social and Economic History of the Roman Empire*, et je ne me suis pas laissé convaincre par cette proposition.

grandes synthèses de Rostovtzeff, et il a voulu les éditer en traduction française dans la collection Bouquins. En effet, ces deux synthèses, d'abord publiées en anglais, avaient été traduites en italien, en allemand et en espagnol, mais pas en français. Guy Schoeller insistait sur le fait qu'il pouvait y avoir un public pour de telles œuvres, malgré leur relative difficulté, mais à condition que les lecteurs soient aidés à les apprécier par une introduction. Il a demandé à Claude Nicolet qui pourrait rédiger une introduction à ces volumes, et Claude Nicolet lui a suggéré mon nom.

Une remarque orthographique : il était de tradition, dans l'érudition française, d'écrire Rostovtseff, tandis que les Anglo-saxons orthographiaient Rostovtzeff et les Allemands Rostowzew. Quand les volumes de la collection Bouquins ont été publiés, à la fin des années 1980, je me suis conformé à cet usage. Mais aujourd'hui, trente ans plus tard, l'usage anglo-saxon est devenu beaucoup plus dominant. J'ai donc jugé préférable, dans ce recueil, de remplacer partout Rostovtseff par Rostovtzeff, sauf dans les titres figurant dans la bibliographie.

Entre 1983 et 1989, j'ai énormément travaillé à ces introductions, en relation avec Guy Schoeller et avec Agnès Hirtz, Directrice adjointe de la collection Bouquins, qui est devenue pour moi une amie proche. Je tiens à les remercier très vivement l'un et l'autre. Je tiens à remercier aussi, de nouveau, Odile Demange, qui a accompli sur ces deux ouvrages de Rostovtzeff un remarquable travail de traduction, et avec laquelle j'entretiens depuis fort longtemps des relations très amicales. En travaillant à ces deux introductions, j'ai découvert le parcours politique et idéologique du grand historien russe, et en outre je me suis rendu compte que je ne devais pas me limiter à ce qu'il pensait de l'histoire économique gréco-romaine. Car il s'était occupé de divers domaines extérieurs à cette histoire économique. J'ai pleinement réalisé, en outre, que le développement de sa pensée historique se comprenait mieux si l'on tenait compte de sa formation en Russie, dans la dernière partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

Je tiens d'autant plus à insérer ces deux introductions dans le présent recueil qu'ayant été publiées avec des traductions françaises d'ouvrages d'abord rédigés en anglais, elles ont été extrêmement peu lues en dehors de la France et du domaine francophone, même par les spécialistes.

Le troisième texte du recueil traite d'un article de Rostovtzeff, publié en Russie, en russe, en 1900, qui m'a particulièrement intéressé. Cet article présentait la manière dont Rostovtzeff considérait alors l'économie antique, mais à l'intention de lecteurs russes. Il était, certes, fortement influencé par les travaux d'Eduard Meyer, grand spécialiste allemand de l'Antiquité et partisan des thèses modernistes, comme Rostovtzeff. Mais en même temps, l'article de Rostovtzeff ne se limitait pas à répéter les principales idées de E. Meyer ; les points les plus intéressants étaient précisément ceux sur lesquels le jeune universitaire russe se séparait du grand spécialiste allemand. En décembre 1985, eut lieu à Toulouse un colloque organisé par mon ami J.-M. Pailler ; j'y ai présenté une communication sur la manière dont l'actualité des Révolutions de 1917 en Russie avait influencé la grande synthèse de M. I. Rostovtzeff sur l'Empire romain<sup>2</sup>. À cette occasion, je fis la connaissance de deux collègues de Toulouse, Catherine Depretto-Genty et Jean-Paul Depretto, respectivement spécialistes de la littérature russe et de l'histoire sociale et économique de l'URSS. Eux aussi furent très vivement intéressés par l'article de 1900. C'est ainsi que C. Depretto-Genty traduisit en français cet article de M. I. Rostovtzeff et qu'il fut publié dans la revue toulousaine *Pallas*, assorti d'un commentaire rédigé par moi, que je présente de nouveau ici.

Dès que l'Union soviétique eut disparu et que les relations entre la Russie et les nations occidentales eurent évolué, au début des années 1990, la personnalité et l'œuvre de M. I. Rostovtzeff reprirent de l'importance et changèrent partiellement de signification. En Russie, il était désormais plus complètement reconnu. En Occident, et notamment dans les pays anglo-saxons, le

2. Andreau 1989.

caractère “moderniste” de sa vision de l'économie antique était de moins en moins critiqué, à mesure que l'influence de la pensée de M. I. Finley, très forte dans les années 1970 et 1980, s'affaiblissait sensiblement. Un Académicien russe, le Professeur Grégory Bongard Levin (1933-2008), spécialiste de l'Histoire de l'Inde et qui dirigeait une équipe d'historiens à l'Académie de Russie, entreprit de nouer des liens avec les plus connus de ses collègues occidentaux, et par exemple, en France, avec Jean-Pierre Vernant, Pierre Vidal-Naquet et Claude Nicolet. Il s'appuya beaucoup aussi sur Maurice Aymard et la Maison des Sciences de l'Homme<sup>3</sup>. À juste titre, Rostovtzeff, qui avait eu deux grandes carrières, la première en Russie et la seconde aux États-Unis (après un bref séjour au Royaume Uni), lui sembla un excellent thème de dialogue et de recherches communes entre la Russie et l'Occident. Après mes introductions, la bibliographie sur Rostovtzeff et sur ses œuvres s'est donc sensiblement enrichie dans les années 1990 et 2000. Le dernier des cinq textes relatifs à Rostovtzeff que l'on trouvera ici est un compte-rendu que j'ai rédigé pour la revue *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, sur plusieurs ouvrages de Rostovtzeff ou traitant de Rostovtzeff qui ont été publiés au cours des années 1990, en Russie, en Allemagne et en Italie.

À la fin des années 1990, Grégory Bongard Levin m'a incité à organiser à Paris, à la Maison des Sciences de l'Homme, dont M. Aymard était l'administrateur, un colloque consacré à Rostovtzeff. Ce colloque, que M. Aymard nous a beaucoup aidés à réunir, a eu lieu les 17, 18 et 19 mai 2000, et j'en ai été l'organisateur avec mon collègue de l'EHESS, Wladimir Berelowitch. Il n'a pas été facile de publier ce colloque, et je remercie de nouveau très vivement Elio Lo Cascio de l'avoir accueilli dans la collection *Pragmateiai*, qu'il dirige aux éditions Edipuglia. Le colloque s'est tout particulièrement consacré aux trois thèmes suivants : Rostovtzeff dans l'historiographie du début du XX<sup>e</sup> siècle ; Parcours et réception de Rostovtzeff ; Rostovtzeff aujourd'hui. Il a montré, me semble-t-il, que l'œuvre de Rostovtzeff reste nettement plus valable dans les domaines orientaux ou extérieurs à la période classique, alors que, pour l'histoire de Rome, elle a passablement vieilli.

On trouvera ici le texte de la communication que j'ai rédigée pour ce colloque, “Michel I. Rostovtzeff et l'historiographie antique en dehors de la Russie au début du siècle”. C'est une utile synthèse des recherches que j'avais menées au cours des années 1980 pour la rédaction des introductions aux deux grandes sommes. Mais, au moment du colloque et dans les mois qui ont suivi, je n'ai pas trouvé le temps de mener à bien de nouvelles recherches sur Rostovtzeff. Une piste aurait pu être d'analyser de façon approfondie les relations qu'il avait entretenues avec la France et avec la recherche française, comme cela a été fait pour l'Italie, notamment par A. Marcone<sup>4</sup>. Comme je l'ai dit dans mes deux longues *Introductions* et dans mon article de 2008, je suis convaincu que Rostovtzeff était globalement moins influencé par l'érudition française et l'activité intellectuelle française que par la science allemande. Cela dit, il y aurait des recherches précises à faire sur les rapports de Rostovtzeff avec des chercheurs et intellectuels français tels que par exemple N. D. Fustel de Coulanges, Edouard Cuq, Edouard Beaudouin et Maurice Prou. Mais ce n'est pas le sujet que j'avais choisi pour ma contribution au colloque de 2000, même si j'y ai fait de brèves remarques sur ses rapports avec la France<sup>5</sup>.

\*

3. Pour une brève biographie de G. Bongard Levin, voir Jarrige 2008.

4. Voir Marcone 2008, ainsi que la bibliographie citée dans son article, et surtout Marcone, éd. 1999.

5. Voir les p. 111-112 du présent volume.



Comme je l'ai dit au début de cette Préface, la seconde partie du chapitre, qui porte sur la Controverse entre modernistes et primitivistes, comprend trois articles. Le deuxième de ces trois articles, "Vingt ans après 'L'Économie antique' de Moses I. Finley", est une brève histoire de cette controverse au cours des dernières décennies du siècle dernier. J'ai essayé de passer en revue les grands thèmes de la controverse et de définir les positions des uns et des autres sur ces thèmes.

Le plus ancien des trois articles, "M. I. Finley, la banque antique et l'économie moderne", est issu d'un exposé tenu à la *Scuola Normale Superiore* de Pise. En effet, au cours des années universitaires 1974-1975 et 1975-1976, j'ai souvent séjourné à Pise, parce que mon épouse était alors Boursière de Perfectionnement à la *Scuola Normale Superiore* de Pise. Arnaldo Momigliano (1908-1987), qui était professeur à la fois à l'Université de Londres et à cette *Scuola Normale*, vivait principalement à Londres mais faisait au cours de l'année plusieurs séjours à Pise. Pendant ces séjours, des cycles de séminaires étaient organisés, dont les actes étaient ensuite publiés dans la revue *Annali della Scuola Normale Superiore*. Un de ces cycles de séminaires fut consacré au livre de M. I. Finley, publié en Angleterre en 1973, *The Ancient Economy*. Le Prof. Giuseppe Nenci (1924-1999), qui organisait ces séminaires, m'a demandé d'y prendre la parole. Plus de quarante ans après cet épisode, mon article, qui est issu de l'exposé oral présenté ce jour-là, me semble trancher par rapport à la manière habituelle de présenter les choses en Histoire ancienne ; mais j'apprécie la façon dont j'y épluche, phrase par phrase et presque mot par mot, quelques pages du livre de Finley. Il est exceptionnel qu'un texte d'Histoire ancienne soit examiné autant en détail, et je trouve cela dommage ; des analyses approfondies d'autres textes d'historiens ou d'archéologues seraient très utiles, me semble-t-il.

Ne voulant pas traiter de l'ensemble du livre, j'ai choisi de me centrer sur les choses précises que j'étudiais alors, la banque et la vie financière. Mais en lisant l'ensemble de l'article, il me semble qu'on ressent un fort esprit de critique. Alors qu'au cours de ces années 1970, j'étais beaucoup plus intéressé par la manière dont Finley posait les problèmes que par la forme de pensée des historiens et archéologues "modernisants", pourquoi étais-je tellement enclin à le critiquer ? Je me suis souvent posé la question. Je crois discerner à cet esprit de critique plusieurs raisons que je vais esquisser en quelques lignes.

La première raison, c'est que je le ressentais comme très rigide, comme très extrême dans ses choix "primitivistes". Ses choix m'intéressaient, parce qu'il n'essayait pas de réduire le fossé existant entre le passé, et surtout le passé antique, et nous ; il ne cherchait pas, comme certains "modernistes", à gommer, à effacer l'étrangeté, l'originalité du passé. Mais je ne souhaitais pas pousser ces choix primitivistes aussi loin que lui. J'étais notamment convaincu qu'une réflexion économique sur l'Antiquité gréco-romaine était possible et souhaitable. L'économie antique était très éloignée de la nôtre, certes, mais il n'était pas impossible, à mes yeux, de raisonner à son propos en termes économiques.

Entre 1972 et 1985, j'ai eu l'occasion de rencontrer Finley plusieurs fois (non pas en Grande-Bretagne, mais en France et en Italie) et d'échanger des lettres avec lui. Il se rendait bien compte que je ne le suivais pas complètement ; il a même écrit dans ses "*Further thoughts*" que j'avais lancé une "attaque anti-primitiviste contre ses positions" relatives au crédit<sup>6</sup>. Cette "attaque anti-primitiviste", à laquelle il consacra presque une page de "*Further thoughts*", portait surtout, à ses yeux, sur les deux points suivants. D'une part, je soutenais qu'une partie non négligeable des prêts contractés dans le monde romain étaient "productifs", c'est-à-dire qu'ils visaient à aider à l'activité économique, tandis que, pour lui, c'étaient presque toujours des prêts à la consommation<sup>7</sup>. D'autre part, je soutenais que les banquiers antiques, à défaut de créer de la

6. Finley 1985b, 197-198.

7. Sur ces prêts "productifs", voir Andreau 2010, 149-157.

monnaie, créaient pour le moins du pouvoir d'achat, ce qu'il refusait absolument (et qu'il tenait pour "a curious aberration"). J'ai ensuite renoncé à cette distinction entre "création de monnaie" et "création de pouvoir d'achat", distinction que défendait aussi R. Bogaert, et je me suis rallié à l'idée que ces banquiers créaient même de la monnaie ; je me suis ainsi éloigné encore davantage de la position de Finley<sup>8</sup>.

Deuxième raison : je trouvais que cette rigidité le rendait trop imperméable aux évolutions chronologiques, et d'abord à celles qui se sont produites dans l'Antiquité. Son insistance sur le fait que l'ensemble de l'Antiquité classique devait être considéré comme un bloc, comme une unité, n'était pas seulement le résultat de son goût des structures (goût que je partageais sans aucun doute), c'était aussi le fruit d'une relative indifférence à l'égard de la chronologie. Par exemple, si je ne me trompe pas, on ne trouve guère, dans son livre sur l'Économie antique, d'efforts pour rendre compte des évolutions d'un siècle à un autre. Nulle part, me semble-t-il, il ne se demande ce qui différenciat le I<sup>er</sup> siècle p.C. du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle. Je le trouvais également trop indifférent à la chronologie médiévale et moderne.

Une autre raison encore, c'était son attitude à l'égard du marxisme, ou plutôt à l'égard des divers courants qui se réclamaient de Marx. Je comprenais aisément qu'il ne fût pas favorable au marxisme communiste. Je voyais bien aussi que les schémas de la vulgate marxiste ne m'aidaient guère à comprendre et à expliquer la vie financière romaine et, en particulier, l'existence des changeurs-banquiers chargés des ventes aux enchères (*argentarii*). Mais je trouvais étrange que Finley se soit borné, quand il faisait des allusions au marxisme, à une critique de ce marxisme communiste, alors qu'il avait travaillé en Amérique avec l'École de Francfort, quand ses adeptes eurent quitté l'Allemagne. C'est du moins ce qu'on disait au cours des années 1970 et 1980. Moi, je m'intéressais alors beaucoup à des anthropologues marxistes tels que Claude Meillassoux, Maurice Godelier, Emmanuel Terray et Pierre-Philippe Rey. Je voyais bien que les positions de ces divers anthropologues français n'étaient pas identiques, loin de là. Ce que je ne comprenais pas, c'était que Finley n'ait même pas cherché à analyser les recherches d'anthropologues tels que ceux-là et à les prendre en considération, ne serait-ce que pour en faire la critique. Par la suite, alors que depuis sa mort (en 1986), plusieurs ouvrages ont été publiés sur Finley, je n'ai guère cherché à connaître sa pensée de façon plus approfondie, m'étant de plus en plus éloigné des problématiques proprement primitivistes. À son sujet, on peut consulter par exemple le livre de Martina Tschirner<sup>9</sup>, ainsi que l'ouvrage dirigé par W. V. Harris, ou celui qu'ont dirigé D. Jew, R. Osborne et M. Scott<sup>10</sup>.

À la fin de mon livre de 2001, j'ai écrit un paragraphe afin d'expliquer pourquoi, d'une certaine façon, je me sentais "à mi-chemin" entre les "modernistes" et les "primitivistes". Je continue à être convaincu par ce que contient ce paragraphe. Dans la Préface du même livre, j'ai cité une phrase de M. I. Finley qui ne correspond pas à ce qu'il dit dans d'autres passages de ses oeuvres. Cette phrase, qui continue à me convaincre, est la suivante : "Nous devrions créer une troisième discipline, l'étude comparée des sociétés historiques à écriture, postprimitives (si l'on peut s'exprimer ainsi), préindustrielles (je précise : historiques, parce que les sociétés contemporaines plus vastes et plus complexes, avec ou sans écriture, qui sont étudiées par les anthropologues, sont fortement contaminées par leur contact avec le monde européen moderne)"<sup>11</sup>.

\*

8. Voir Andreau 2010, 159-160.

9. Tschirner 1994.

10. Harris, éd. 2013 ; Jew *et al.*, éd. 2016.

11. Finley 1987, 39, trad. fr. de Finley 1975b, 119 (voir Andreau 2001, 8 et 299).

Ce premier chapitre se termine par un article sur John H. D'Arms. J. H. D'Arms est mort au mois de janvier 2002 à New York. Deux journées d'études ont été organisées en son honneur : la première le 27 juin 2002 à Ostie, la seconde le 26 octobre 2002 à New York. J'ai participé à cette seconde journée, qui était organisée par William V. Harris à l'Université de Columbia. J'y ai présenté une communication, dont cet article est issu. La première des deux journées et une partie de la seconde ont été publiées dans le Supplément n° 57 du *Journal of Roman Archaeology*<sup>12</sup>.

En vue de la publication, J. H. Humphrey m'a prié de raccourcir le texte que j'avais prononcé à New York. C'est ce que j'ai fait ; mais, à l'inverse, ici, il me semble intéressant de publier le texte originel. Ce que je dis dans cet article est assez conforme à ce que je pensais alors. Même s'il s'agissait d'une commémoration, je me suis efforcé d'être au plus près de ce que je pensais et ressentais. J'étais très attristé par la disparition de John, et en même temps cette disparition était le point final d'une relation de trente ans qui avait connu des hauts et des bas, au gré des vicissitudes de la vie scientifique !

Le petit groupe que nous formions dans les années 1973-1976, E. Lepore (1924-1990), P. Castrén, J. H. D'Arms et moi, était fondé sur l'amitié, mais aussi sur certaines conceptions communes de la politique, de l'économie et de la société dans le monde romain. Il est difficile aujourd'hui de se rendre compte de l'influence qu'exerçait Ettore Lepore, Professeur à l'Université Federico II de Naples, sur un certain nombre d'historiens et d'archéologues italiens et étrangers, par exemple en rapport avec les Congrès de Tarente sur la Grande-Grèce. En effet, cette influence était avant tout orale. Ses élèves ne tarissaient pas d'éloges sur la qualité de son enseignement. En outre, il aimait beaucoup les congrès et colloques, et y intervenait souvent, provoquant ainsi des discussions fécondes. Il a d'abord publié un excellent livre sur le Prince chez Cicéron<sup>13</sup>, puis deux recueils d'articles<sup>14</sup>. Un livre posthume réunit les textes de quatre conférences qu'il a prononcées en 1982 au Collège de France, à l'invitation de J.-P. Vernant<sup>15</sup>. Il a été en outre l'un des directeurs de la *Storia della Società italiana* en vingt-cinq volumes<sup>16</sup>. Il lisait énormément et s'intéressait à divers courants historiographiques ; l'historiographie occupait une grande place dans son enseignement et dans ses recherches. Dans la première partie des années 1970, il était particulièrement intéressé par la pensée de Finley, par celle des animateurs du Centre Louis Gernet (J.-P. Vernant, P. Vidal-Naquet, M. Detienne) et par l'anthropologie, notamment l'anthropologie économique. Au cours des années 1970, il devint de plus en plus proche du marxisme, dont de toute façon il avait depuis longtemps une forte connaissance. Cette évolution a été liée également à celle de la politique italienne et à ce qu'on a appelé le "compromis historique" ("*compromesso storico*"). À partir de 1975, il a participé au séminaire d'Antichistica de l'Institut Gramsci et au grand colloque que ce groupe a réuni à Pise en 1979, colloque qui a été publié en trois volumes en 1981<sup>17</sup>.

On peut dire que les liens de notre petit groupe se défirent complètement à la fin des années 1970, mais la relative évolution d'E. Lepore ne joua aucun rôle dans cette dispersion. Comme je l'écris dans mon article, elle résulta d'abord de l'éloignement géographique : J. H. D'Arms était devenu Directeur de l'*American Academy in Rome*, et cette Académie me décerna en 1977

12. Gallina Zevi & Humphrey, éd. 2004. Ce volume se termine par ma contribution (p. 137-141). Il contient en outre celles de M. Cébeillac-Gervasoni, F. Coarelli, B. W. Frier, L. K. Little, E. Lo Cascio, S. Panciera, A. Pellegrino, P. Pensabene, A. Wallace-Hadrill et F. Zevi.

13. Lepore 1954.

14. Lepore 1989a et b. Voir en outre *id.* 1962.

15. Lepore 2000.

16. Milan, Teti, 1980-1992. La publication de cette histoire de la société italienne était dirigée par G. Cherubini, F. Della Peruta, E. Lepore et G. Mori.

17. Giardina & Schiavone, éd. 1981. J'ai moi-même participé à ce séminaire d'Antichistica de l'Institut Gramsci, mais sans beaucoup d'assiduité, et sans présenter d'intervention au cours du colloque de 1979.

le "Tatiana Warscher Award" pour mon livre sur les tablettes de L. Caecilius Jucundus. Mais je suis reparti pour la France afin d'enseigner à Strasbourg, puis à Paris, et P. Castrén, de son côté, est rentré en Finlande. La seconde raison de cette dispersion, c'est le grand débat entre primitivistes et modernistes, qui battait son plein en ces années-là et créait des amitiés idéologiques aussi bien que de fortes oppositions. Le leader de notre petit groupe, E. Lepore, était très intéressé par la pensée de Finley. Moi aussi, elle m'intéressait, même si j'étais enclin à en critiquer certains aspects (comme j'essaie de l'expliquer dans cette Préface). Dans nos discussions des années 1973-1976, cette sympathie à l'égard des idées de Finley transparaisait inévitablement. Par la suite, quand le second livre de D'Arms fut publié en 1981, les idées qu'il y défendait quant aux intérêts économiques des élites, et notamment des sénateurs, ne me convainquirent pas, et ne convainquirent pas non plus E. Lepore. Il me semblait que les analyses sur lesquelles il s'appuyait dans son livre n'étaient pas rigoureuses. La manière dont il concevait l'économie antique dans ce second livre me sembla même constituer une sorte de revirement par rapport à ce que nous croyions défendre ensemble, quelques années plus tôt. Cette controverse entre primitivistes et modernistes ne mettait pas en jeu que des conclusions précises et des interprétations précises de documents, elle mettait aussi en jeu (et, aujourd'hui, met peut-être encore en jeu) une certaine conception de l'évolution historique, une certaine conception des rapports entre le présent et le passé. Elle n'est pas sans rapport avec certains aspects de la philosophie de l'histoire et de la philosophie politique. Pour cette raison, au cours des années 1980, après la publication de son livre de 1981, tout dialogue scientifique avec J. H. D'Arms était devenu très difficile pour moi. Nous n'avions guère d'occasions de nous rencontrer ; mais, si nous nous rencontrions, nos relations étaient devenues superficielles et distantes.

Tout a de nouveau changé avec mon séjour à Ann Arbor en 1995. Pour quelles raisons ? Sans doute parce que la grande époque de la controverse entre modernistes et primitivistes était en train de passer. J'avais commencé à prendre de la distance par rapport à cette controverse, et J. H. D'Arms aussi, puisque désormais il travaillait sur les habitudes alimentaires et le banquet. Et puis, nous nous retrouvions ensemble pendant deux mois dans la très agréable petite ville universitaire de Ann Arbor, où il était professeur et même "Dean", et où je devais présenter des séminaires dans le cadre d'un échange entre l'EHESS et l'Université du Michigan ; l'amitié chaleureuse de nos relations des années 1970 est réapparue, et elle a ensuite duré jusqu'à sa disparition, sept ans plus tard.

Ce texte est pour moi une nouvelle occasion de rendre hommage à J. H. D'Arms, à son aisance, à son humour et à son intelligence.



Retrouvez la version  
en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## ARTICLE 1

# ANTIQUE, MODERNE ET TEMPS PRÉSENT : LA CARRIÈRE ET L'ŒUVRE DE MICHEL IVANOVIČ ROSTOVTZEFF (1870-1952)<sup>1</sup>

---

La *Social and Economic History of the Roman Empire (SEHRE)*, publiée en 1926 à Oxford, par M. I. Rostovtzeff, émigré russe qui enseignait alors à l'université Yale, aux États-Unis, fut traduite en allemand, en italien, en espagnol, puis rééditée en 1957 en Grande-Bretagne. Aux États-Unis comme en Europe (et même en France, quoiqu'elle n'eût jamais été traduite en français avant 1988), elle fut énormément lue et méditée, en particulier par les professeurs et les étudiants. Davantage même que sa sœur cadette, la *Social and Economic History of the Hellenistic World*, du même auteur, elle aussi publiée en anglais et traduite en allemand et en italien. Elle fut d'autant plus pratiquée dans les universités que les manuels d'histoire ancienne, avant la Seconde Guerre mondiale, n'étaient pas nombreux. Les deux *Histoires économiques et sociales* élaborées par M. I. Rostovtzeff remplissaient à la fois plusieurs fonctions. C'étaient des ouvrages de synthèse, qui défendaient des thèses précises et présentaient une indéniable cohérence intellectuelle. C'étaient de remarquables bilans des problèmes économiques et sociaux, et en particulier de la documentation archéologique et épigraphique en ces matières. Comme Rostovtzeff ne se limitait jamais à y parler d'économie et de société, et y traitait abondamment de la politique des États, elles étaient même susceptibles de tenir lieu de manuels généraux d'histoire hellénistique ou romaine.

Au cours des deux ou trois dernières décennies, quoiqu'elles eussent pris de l'âge, que la bibliographie se fût enrichie, et malgré l'influence de M. I. Finley, hostile aux orientations de Rostovtzeff, les ouvrages de ce dernier sont restés très lus, et demeurent une référence historiographique obligée<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, pourquoi ses deux *Histoires économiques et sociales* n'ont-elles jamais été traduites en français ? Il est difficile d'en décider. D'une manière générale, il est vrai que les éditeurs français ont publié, en sciences humaines, beaucoup moins de traductions que leurs confrères étrangers, italiens par exemple.

Avant d'envisager la carrière et le cheminement de Rostovtzeff, que je précise en tout cas quatre raisons pour lesquelles il est important que ces œuvres puissent enfin être lues en français. Remercions à ce propos Claude Nicolet, qui souhaite depuis longtemps une telle traduction, ainsi que Guy Schoeller, directeur de la collection "Bouquins", et les éditions Robert Laffont. C'est d'autant plus heureux que nous disposons ainsi d'une excellente traduction, à la fois exacte et agréable à lire, dont il faut chaudement féliciter Mme Odile Demange.

"L'*History* de Rostovtzeff est certainement le chef-d'œuvre de l'historiographie contemporaine", écrivait en 1959 Santo Mazzarino dans un livre consacré à l'idée que les anciens et les

- 1 Les références aux articles originaux sont décrites à la fin de chaque article.
- 2 Sur l'histoire économique de l'Antiquité au cours de ces dernières décennies, voir Andreau & Étienne 1984.

modernes se sont faite de *La Fin du monde antique*<sup>3</sup>. C'est-à-dire à la façon dont ils ont résolu le "Gibbon's problem" : pourquoi l'Empire romain d'Occident a-t-il connu le déclin, avant de se désintégrer ? Depuis le fameux ouvrage d'Edward Gibbon, *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain* (1776)<sup>4</sup>, d'innombrables historiens et penseurs se sont posé ce problème, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout après la Grande Guerre, quand le déclin de l'Europe et le recul de la civilisation libérale devinrent pleinement perceptibles<sup>5</sup>. Rostovtzeff compte au nombre de ces historiens et penseurs. Quoique sa *SEHRE* couvre quatre à cinq siècles de l'histoire de Rome (du dernier siècle de la République à la tétrarchie et au règne de Constantin), elle est tendue, de la première à la dernière ligne, vers le problème du déclin, qui constitue sa cohérence et son originalité. À ce problème, Rostovtzeff est un des seuls à avoir apporté une solution essentiellement économique et sociale. Quand le livre est sorti, les lecteurs perspicaces n'ont pas manqué de s'en apercevoir. Dans un article qu'il a consacré à la traduction italienne de la *SEHRE*, le grand économiste Luigi Einaudi, qui fut président de la République italienne de 1948 à 1955, félicitait Rostovtzeff d'avoir aussi brillamment rendu compte de la décadence de l'Empire romain, et de l'avoir fait d'une manière qui est aussi caractéristique de notre époque que la réponse de Gibbon l'était de la sienne. Dans l'œuvre de Gibbon éclatait la sérénité du Siècle des Lumières ; l'on percevait au contraire dans celle de Rostovtzeff le poids d'une fatalité inexorable, et à chaque page le lecteur était amené à s'interroger sur l'avenir de notre propre civilisation<sup>6</sup>.

Un demi-siècle plus tard, *L'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* continue à ne pas laisser indifférent. Elle partage avec tous les chefs-d'œuvre de l'historiographie la particularité de continuer à être discutée, d'interpeller les spécialistes, irritant les uns et séduisant les autres. Le fait que tel ou tel détail se trouve démenti par des recherches ou des réflexions postérieures ne détourne pas le lecteur, même spécialiste, de prendre parti sur ses principales orientations. Elle est à cet égard un exemple typique de recherche marquante en sciences humaines : dépassée sur un bon nombre de points précis, elle continue à mériter d'être prise en considération, à cause de la problématique qui lui est propre.

Deuxième raison de la traduire en français : le débat qui a opposé les "primitivistes" aux "modernistes". L'économie antique a fait l'objet, depuis plus d'un siècle, d'analyses très divergentes. Les uns ont insisté sur son archaïsme. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce fut le cas de Karl Bücher, qui discernait trois stades économiques, celui de l'*oikos*, ou maison, celui de la cité, celui de la nation, et refusait d'admettre que l'Antiquité ait jamais pu dépasser le stade de l'*oikos*<sup>7</sup>. Les autres ont au contraire mis l'accent sur une certaine modernité capitaliste de l'économie antique. Rostovtzeff est à ranger au nombre de ces derniers. Au cours des années 1970 et 1980, ses idées modernisantes ont été fortement battues en brèche. Rostovtzeff est devenu à juste titre le symbole même des "modernistes", qui ne perçoivent pas l'économie antique comme qualitativement différente de la nôtre (ou du moins de l'économie européenne des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) et qui, contrairement à Marx et à la tradition marxiste, n'hésitent pas à parler à son propos de capitalisme, de bourgeoisie, de prolétaires au sens moderne du terme. Décriée par certains (en particulier par M. I. Finley), l'œuvre de Rostovtzeff est exaltée par d'autres (par exemple par Walter O. Moeller ou, dans une certaine mesure, par John H. D'Arms).

Par ses prises de position, Rostovtzeff mérite, certes, d'être l'objet de telles polémiques. Mais elles ont tendance à occulter ou à réduire la variété de ses centres d'intérêt et de ses conclusions. Les idées de D'Arms sur l'organisation du commerce sont, il est vrai, inspirées de celles de Rostovtzeff, mais Rostovtzeff ne s'est pas seulement intéressé au rôle des sénateurs

3. Mazarino 1973, 183.

4. Gibbon [1776-1788] 1983.

5. Pendant les trois premiers quarts du XIX<sup>e</sup> siècle, le problème de la chute de Rome suscita au contraire fort peu d'intérêt ; voir Momigliano 1983, 343-344.

6. Einaudi 1934.

7. Sur les idées de K. Bücher, voir par exemple Austin & Vidal-Naquet 1972, 12-15 et Finley, éd. 1979.

dans les affaires portuaires de Pouzzoles<sup>8</sup>. Nous avons vu qu'il était fortement préoccupé par le "Gibbon's problem", et il a en outre beaucoup écrit sur les plombs de commerce, sur les questions agraires, sur l'archéologie et l'histoire de la Russie du Sud et de la mer Noire, sur le site de Doura-Europos et le Proche-Orient, sur l'art oriental dans ses relations avec celui de la Chine, etc. Son œuvre immense ne se laisse pas réduire à une approche modernisante de l'économie antice. Aussi est-il important de la traduire, de la lire, de la relire, quoiqu'elle date désormais d'au moins un demi-siècle, et, pour certains titres, de près d'un siècle.

Autre raison de lire *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* : Rostovtzeff est le premier à avoir mené à bien une histoire spécifiquement économique et sociale, et il est resté le seul à l'avoir fait en s'intéressant à toutes les régions de l'Empire, et en mobilisant toute la documentation archéologique et épigraphique disponible. Dès qu'il fut étudiant, Rostovtzeff décida d'être à la fois historien et archéologue, et, dans ses ouvrages de synthèse, de s'appuyer avec autant de compétence et d'esprit critique sur les monuments figurés et l'archéologie de terrain que sur les textes littéraires, les monnaies et les inscriptions. Cet intérêt porté aux sources non écrites revêt une grande importance épistémologique. *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* reste à cet égard une réussite éblouissante ; ses longues et nombreuses notes présentent un très riche bilan de la recherche archéologique et épigraphique en matière d'histoire économique et sociale. Depuis, beaucoup d'autres se sont essayés à des histoires économiques et sociales de l'Antiquité : citons par exemple J. Toutain, T. Frank, F. Heichelheim, F. De Martino<sup>9</sup>. La documentation archéologique et épigraphique s'est énormément enrichie. Mais personne n'a tenté de la mobiliser aussi amplement, avec autant de méthode et de compétence que Rostovtzeff était parvenu à le faire.

Enfin, les œuvres de Rostovtzeff constituent un témoignage. Elles montrent comment un historien, impliqué dans une révolution dont il approuvait la première phase mais condamnait les développements (l'appropriation illégale des terres par les paysans et la prise de pouvoir par les bolchevistes), au point de prendre le chemin de l'exil, fut intellectuellement influencé par cette terrible expérience (un "cauchemar", écrivait-il). Comment il parvint à penser le présent à travers le passé, en même temps que l'inverse. Une réflexion sur l'œuvre de Rostovtzeff est une réflexion sur l'économie antique et sur le déclin de l'Empire romain ; c'est aussi une réflexion sur la création historique, et sur les rapports que l'enseignement de l'histoire entretient avec la politique, à une époque où beaucoup d'historiens professionnels s'intéressent à la politique, mais où bien peu sont de véritables hommes politiques (à la différence de ce qui se passait jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle). Politiquement engagé, Rostovtzeff n'a jamais été un vrai politique. Mais la révolution de 1917 n'en a pas moins bouleversé sa vie, et renouvelé son œuvre, à un point tel que certains pensent que sans cette épreuve il n'eût pas atteint la maîtrise et l'esprit de synthèse dont il fait preuve dans son *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*.

\*

Après avoir retracé la vie et la carrière universitaire de Rostovtzeff, la première partie de cette introduction dégagera quelques traits importants de sa personnalité, de sa pensée et de son œuvre. La seconde partie sera consacrée à *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*.

Comme Lénine, comme le menchevik Julius Martov, comme P. A. Struve, Michel Ivanovič Rostovtzeff est né en 1870 – le 28 octobre du calendrier julien, c'est-à-dire le 10 novembre de

8. D'Arms 1981.

9. Toutain 1927, traduit en anglais en 1930 ; Heichelheim 1938, ensuite traduit en anglais et en italien ; Frank 1933-1940 ; De Martino 1980.



notre calendrier. À l'issue de ses années de jeunesse et de formation, il commença à enseigner à l'université de Saint-Pétersbourg, en 1898. Ce fut le début de sa très brillante première carrière universitaire – qui prit fin en juin 1918, quand il émigra. Quelques années fort moroses – surtout les deux années qu'il passa en Grande-Bretagne, de 1918 à 1920. Après avoir été professeur à l'université de Wisconsin, Madison (États-Unis), de 1920 à 1925, il obtint une chaire à l'université de Yale. Cette carrière américaine, non moins brillante que celle de Saint-Pétersbourg, constitue la quatrième et dernière période de sa vie. C'est à New Haven (Connecticut) qu'il s'éteignit le 20 octobre 1952, alors qu'il était professeur émérite de l'université de Yale.

La jeunesse et la formation ; le professorat de Saint-Pétersbourg ; l'exil ; la carrière américaine : je vais reprendre l'un après l'autre chacun de ces quatre grands moments de sa vie.

Rostovtzeff naquit à Kiev ; il était le cinquième d'une famille de neuf enfants. Son père, qui descendait de commerçants passés de Rostov à Voronež, était diplômé de philologie classique, et faisait beaucoup pour la diffusion des études classiques. D'abord directeur de gymnase (c'est-à-dire de lycée) à Žitomir, il fut ensuite premier adjoint du recteur du district de Kiev, avant de devenir lui-même recteur du district d'Orenbourg (dans la partie orientale de la Russie d'Europe). Il était recteur au sens français du mot – qui désigne, en son sens russe, un président d'université. C'est en 1890 que les parents de Rostovtzeff quittèrent l'Ukraine pour Orenbourg. À cette même date, le jeune Michel, âgé de vingt ans, s'en alla lui aussi de Kiev, pour continuer ses études à l'université de Saint-Pétersbourg.

Sa mère, Maria Monaxova, était issue d'une famille de militaires. Elle était fille d'un général, qui avait épousé une Allemande des pays baltes, la baronesse Nicolai. La mère de Rostovtzeff était une femme de très large culture. Elle parlait et traduisait plusieurs langues. C'était en outre une passionnée de jardinage et d'apiculture. À Orenbourg, elle fonda une section locale de la Société d'horticulture de l'Empire russe, qui cherchait à contribuer au développement de la région.

Une famille bourgeoise, donc, habituée à la culture urbaine et à la vie de l'intelligentsia. Rostovtzeff fit des études secondaires classiques au gymnase de Kiev, et y rédigea un essai sur *L'Administration des provinces romaines à l'époque de Cicéron*. Beaucoup plus tard, en 1941, dans une manière de testament intellectuel qu'il remit à son élève Cecil Bradford Welles, il voyait dans cet essai un signe annonciateur de l'une des deux directions qu'il percevait dans son œuvre : "Une histoire ancienne qui mette l'accent sur la vie économique et sociale". Ayant terminé ses études secondaires en 1888, il entra la même année à la faculté d'histoire et de philologie de l'université de Kiev, où il resta deux ans. Il se passionnait pour la philologie classique et pour l'histoire russe. Le professeur d'histoire russe, qu'il appréciait tout particulièrement, était Vladimir Bonifatevič Antonovič (1834-1908), historien, archéologue et ethnologue ukrainien, l'un des fondateurs de l'histoire d'Ukraine, qui dirigeait la revue *Archives de la Russie du Sud-Ouest*, et qui publia des sources et une collection de recherches sur l'histoire de l'Ukraine, ainsi que des ouvrages d'archéologie sur ces mêmes régions. Les philologues de l'université de Kiev, Kulakovskij, Lepsius, Sonni, ne lui plaisaient guère ; il leur trouvait moins de relief. Rostovtzeff s'est toujours attaché aux plus fortes personnalités scientifiques, et s'est, au fond, donné pour objectif de les égaler, voire de les dépasser.

Notons une fois pour toutes qu'aux yeux de Rostovtzeff, comme à ceux de la plupart de ses contemporains, le mot Russie désigne le territoire de l'Empire russe du début du XX<sup>e</sup> siècle, dans son intégrité. Il n'emploie donc que très rarement le mot Ukraine. Pour désigner l'Ukraine, où il a été enfant, puis adolescent, il utilise des expressions telles que "Russie méridionale" ou "Russie du Sud-Ouest".

À Saint-Pétersbourg, où il arriva en 1890 pour y effectuer ses troisième et quatrième années d'études universitaires, il manifesta à l'égard des plus prestigieux de ses maîtres la même admiration qu'il avait montrée pour Antonovič. Il s'occupa avant tout d'histoire et de littérature anciennes, mais se mit aussi à l'archéologie, et suivit pendant un an les cours d'histoire de l'art de

Nicodème Pavlovič Kondakov. Parmi ses professeurs, il faut en outre mentionner : F. F. Sokolov, fondateur du musée des Antiquités de Saint-Petersbourg, et le premier grand spécialiste russe d'épigraphie grecque ; Victor Karlovič Ernstedt, paléographe et éditeur de textes classiques, membre de l'Académie des sciences, dont la fille devint plus tard l'étudiante de Rostovtzeff ; P. V. Nikitin ; I. V. Pomialovskij.

Kondakov, historien particulièrement réputé de l'art byzantin et de l'ancien art russe, et lui aussi membre de l'Académie des sciences, exerça sur Rostovtzeff une profonde influence, et, par la méthode iconographique qu'il avait mise au point, fut à l'origine du goût que Rostovtzeff ne cessa de manifester pour l'analyse historique détaillée des monuments figurés, envisagés dans leur environnement social, culturel et politique. Parmi ses condisciples, il faut nommer le byzantiniste A. A. Vasiliev (qui, grâce à Rostovtzeff, sera par la suite professeur à l'université de Madison, dans le Wisconsin) et le papyrologue G. Zeretelli. Mais il était surtout lié à S. A. Žebelev, à l'archéologue B. V. Farmakovskij et au médiéviste J. I. Smirnov (qui mourut peu après la Révolution, tandis que les deux autres vécurent jusqu'à leur mort en Union soviétique). Avec eux, Rostovtzeff formait un petit cercle très attaché à Kondakov, qui se réunissait souvent chez le maître. Ce petit groupe avait reçu le surnom de "Cercle des amoureux des faits", des "vénérateurs des faits".

Rostovtzeff était très attaché aussi à Thaddeus F. Zielinski, un Polonais qui fut professeur à l'université de Saint-Petersbourg jusqu'en 1922, date à laquelle il rentra dans sa patrie redevenue indépendante, pour terminer sa carrière à l'université de Varsovie. Philologue qui travailla sur Cicéron et la comédie attique, Zielinski, après la Première Guerre mondiale, écrivit en outre toute une série de livres moins érudits, et d'inspiration plus large, sur les rapports entre paganisme, judaïsme et christianisme. L'un de ces livres, *La Sibylle* (1924), fut rédigé en français ; d'autres furent traduits en allemand, en italien ou en français ; tous défendaient avec passion une thèse fort contestable (et non dépourvue d'antisémitisme !) : le christianisme est bien plus proche de la pensée gréco-romaine et de la religion païenne que du judaïsme ; si le christianisme s'est profondément hellénisé au cours des premiers siècles de son histoire, ce n'est pas un hasard, mais le résultat de convergences profondes ; il est même regrettable que les églises chrétiennes n'aient pas admis de s'helléniser davantage. Bref, comme l'affirme la dernière phrase de *La Sibylle*, "c'est dans la religion antique que nous trouvons le véritable Ancien Testament de notre christianisme".

Ces idées religieuses, que T. Zielinski n'a pas été le seul à défendre, mais qu'il a formulées de façon très affirmée et presque caricaturale, ne se retrouvent certes pas dans l'œuvre de Rostovtzeff. Mais le maître a influencé son étudiant en lui apprenant à replacer les grands auteurs latins dans la vie de leur temps, et en établissant un lien constant entre l'Antiquité et le monde contemporain.

L'exemple de Zielinski est très caractéristique. Il aide à comprendre la philologie et l'histoire ancienne russes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>.

D'une part, il montre à quel point cette historiographie est soucieuse de trouver dans l'Antiquité ses racines culturelles, religieuses, sociales, économiques même. L'idée que la religion gréco-romaine ait été profondément différente de la nôtre est simplement insupportable à Zielinski. Il doit se convaincre que l'Antiquité, malgré l'apparente existence d'un nombreux Panthéon, était monothéiste ; contre tout bon sens il faut qu'il parvienne à montrer qu'Alcmène ressemble comme une sœur à la Vierge Marie, et Apollon, comme un frère au Christ. Il ne tolère ni que sa foi soit l'héritière de la pensée juive, ni qu'elle soit étrangère à celle des gréco-romains, avec lesquels il a vécu dès son enfance. De même, Rostovtzeff écrivait : "héritiers de la culture gréco-romaine que nous avons sucée avec le lait maternel et reçue sur les bancs des lycées,

quand nous comprenons le monde ancien, c'est comme si nous nous voyions dans un miroir, c'est comme si nous appréhendions le monde moderne"<sup>10</sup>.

D'autre part, Zielinski, philologue par ailleurs minutieux, ne se borne pas, dans ces petits livres aérés, à faire œuvre de foi ; il vise à reconstruire toute l'évolution religieuse de l'histoire. Son exemple est emblématique des deux directions qui, au commencement du XX<sup>e</sup> siècle, ont marqué la recherche russe en matière d'Antiquité : une érudition précise et froide volontairement imitée des grands antiquisants allemands ; d'autre part, une tradition d'"histoire universelle", qui recherchait les vues brillantes et synthétiques, refusait de se perdre dans le détail de la discussion des sources, et assimilait souvent l'histoire à la philosophie de l'histoire. Un grand professeur d'histoire universelle, comme Granovskij, qui enseigna à l'université de Moscou de 1839 à 1855, après un séjour de deux ans en Allemagne, ne se bornait pas à traiter d'un peu toutes les périodes, il reconstituait l'histoire du monde, – en l'occurrence, à la lumière de la philosophie hégélienne. Rostovtzeff n'était pas Granovskij ; T. Mommsen était passé par là. Étudiant à Saint-Petersbourg, il était déjà tellement partisan de l'érudition à l'allemande qu'on le traitait de "Vénérateur des faits". Il n'empêche qu'en 1919 à Manchester, alors qu'il présentait aux Britanniques la science russe, il se mit à faire l'éloge de l'histoire universelle.

"L'étude de l'histoire russe, qui fit d'énormes progrès au XIX<sup>e</sup> siècle, doit ces progrès au fait que les chercheurs russes, en même temps, s'intéressaient aussi bien à des questions philosophiques et juridiques qu'aux problèmes économiques et sociaux considérés d'un point de vue comparatif. On prêtait aussi une scrupuleuse attention aux problèmes d'histoire universelle dans leurs aspects les plus larges"<sup>11</sup>.

Certains caractères de l'œuvre de Rostovtzeff, et notamment de ses *Histoires économiques et sociales*, ne se comprennent pas, nous le verrons, si l'on ne garde pas présentes à l'esprit ces préoccupations d'"histoire universelle"<sup>12</sup>.

Il termina ses études universitaires en 1892, après avoir rédigé l'équivalent d'une maîtrise sur *Pompéi à la lumière des nouvelles fouilles*. Dès cette époque s'affirme donc clairement sa double vocation d'"historien" et d'archéologue. L'archéologie au service de l'histoire ancienne (et non point au service d'une histoire de l'art repliée sur elle-même) : telle a été, selon Rostovtzeff lui-même, la seconde grande orientation de son activité intellectuelle ; et il voyait dans sa maîtrise d'Université la première manifestation de cette orientation.

En cette même année 1892, il se rendit à Pompéi, à ses frais, puis enseigna trois ans (1892-1895) au lycée impérial de Tsarskoïe Selo (fondé en 1811 près du Palais impérial, et dont Pouchkine avait été l'un des premiers élèves). C'est à cette époque que furent publiées ses premières œuvres d'érudition : en 1894, un article sur "Les nouvelles fouilles de Pompéi" (qui résultait de sa maîtrise et de son voyage à Pompéi<sup>13</sup>), et une édition commentée de la *Guerre des Gaules* de César<sup>14</sup> ; en 1895, deux autres articles, l'un sur Pompéi, l'autre sur le Panthéon. Dernier acte de la période de formation : après ces trois ans d'enseignement secondaire, il obtint une bourse pour voyager à l'étranger et y travailler à sa thèse de "magistère" – une sorte de thèse de master ou de troisième cycle, si l'on tient à établir un parallèle –, qui porta sur l'histoire de la ferme d'État.

10. Rostovtzeff 1900e, 197. En 1905, T. Zielinski publia *De la vie des idées*, ouvrage réunissant quinze articles de vulgarisation. L'auteur d'un compte-rendu anonyme souligne qu'une seule idée constitue l'unité de ces quinze articles – la reconnaissance d'un rapport naturel unissant la culture moderne à la culture antique, la conviction que l'Antiquité est la source des idées dont nous vivons actuellement (voir *Revue du ministère de l'Éducation nationale* (en russe), avril 1905, 437).

11. Rostovtzeff 1920d.

12. L'université de Saint-Petersbourg était réputée pour son amour de l'érudition, celle de Moscou pour son goût du brio et des grandes synthèses. Voir à ce sujet Raskolnikoff 1975, 22 ; et aussi Svoboda 1959.

13. Rostovtzeff 1894.

14. Rostovtzeff 1895.

C'était F. F. Sokolov qui, en 1880, avait obtenu du ministère l'institution de telles bourses, très importantes pour la formation à la recherche des futurs universitaires russes.

Rostovtzeff passa chacun des trois hivers de son séjour dans une grande ville universitaire (Vienne, Paris, Londres), à suivre des séminaires et à travailler à un sujet de recherches, et chacun des trois étés à visiter des sites et des musées archéologiques dans des pays méditerranéens (Turquie, Grèce, Espagne, Afrique du Nord, et surtout Italie)<sup>15</sup>.

Au cours de l'été 1895, il séjourna en Turquie, à Constantinople, puis en Grèce, où il visita quelques îles de l'archipel en compagnie de Farnakovskij, de Smirnov et du peintre Brailovskij. À l'automne, il se trouvait en Italie, et y travailla en liaison avec l'Institut archéologique allemand de Rome. Il commença à se lier avec des chercheurs allemands : Christian Huelsen, Wolfgang Helbig, Walter Amelung, August Mau, Ulrich von Wilamowitz-Moellendorff, et aussi F. Münzer, qui n'était alors qu'un jeune boursier, et dont la pensée n'exerça jamais beaucoup d'influence sur celle de Rostovtzeff<sup>16</sup>. L'Institut archéologique allemand, alors dirigé par Eugen Petersen et Christian Huelsen (qui portaient les titres de Premier et de Second secrétaires), ne se trouvait pas encore Via Sardegna, où il a été installé en 1924 ; il donnait sur la Via dei Saponari et sur la Via di Monte Caprino, au Capitole. De jeunes boursiers, officiellement qualifiés de "*Stipendiaten*" et appelés en italien "*I Ragazzi*" (c'est-à-dire "les garçons"), venaient d'Allemagne ou d'Autriche pour y séjourner un an. Rostovtzeff était assimilé à ces "*Ragazzi*", auxquels le directeur, un peu raide et peu ouvert sur l'Italie, reprochait d'être trop bruyants, de boire trop, de se coucher trop tard<sup>17</sup>. À l'atmosphère violemment chahuteuse du rez-de-chaussée, où logeaient les boursiers (les étudiants allemands et russes de l'époque ne maniaient pas la bouteille d'alcool avec le dos de la cuiller, et Rostovtzeff ne faisait pas exception à l'usage), s'opposait le calme compassé du premier étage, l'étage directorial.

Rostovtzeff se rendit souvent à Pompéi, et y reçut l'enseignement d'August Mau. À Rome, Mau, avec le titre modeste d'aide-bibliothécaire, s'occupait depuis 1880 de la bibliothèque de l'Institut allemand, qui recevait alors tous les ans quelque six cent cinquante nouveaux livres et deux cent cinquante revues ou collections ; il créa un nouveau catalogue, dont les deux premiers volumes imprimés parurent en 1900 et 1902<sup>18</sup>. Mais en plus de sa femme, à laquelle il ne survécut que de trois jours, et de l'Institut archéologique allemand de Rome, Mau comptait un troisième amour dans sa vie : Pompéi. Il y passait tout l'été, et travaillait l'hiver à la publication des résultats de ses investigations estivales. Au mois de juin, il animait des "promenades" au cours desquelles il expliquait Pompéi aux hôtes de l'Institut allemand. L'article nécrologique que Rostovtzeff lui consacra au moment de sa mort, en 1909, montre combien il fut marqué par lui. D'autant plus marqué que leurs caractères étaient plus dissemblables : à l'ambition de Rostovtzeff, à sa violence extravertie, à son goût de l'effet et de la synthèse, s'opposaient l'austérité de Mau, sa discrétion, son indifférence à l'égard de la carrière et des honneurs académiques, son goût du raisonnement précis et sans faille. Mau n'aimait pas les prétendues excellentes idées, écrit Rostovtzeff, il en montrait sans pitié la faiblesse ; et l'on comprend que cette remarque se fonde sur des souvenirs précis<sup>19</sup> !

Des savants comme Huelsen et Mau représentaient beaucoup pour Rostovtzeff. Ils représentaient l'archéologie de terrain par opposition à l'archéologie de l'histoire de l'art et de l'objet

15. Celui qui fournit le plus de détails sur ce voyage de Rostovtzeff est son collègue et ami Georges Vernadski (1931).
16. Selon Momigliano, une des limites de Rostovtzeff est de n'avoir point compris l'importance de l'œuvre de Münzer pour l'histoire politique et sociale romaine (Momigliano 1966b, 790).
17. Voir Blanck 1979 et Wickett 1979, tous les deux édités à Mayence, chez P. von Zabern, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire du D.A.I.
18. Blanck 1979, notamment 18-22.
19. Rostovtzeff 1909. A. Mau a écrit deux livres sur Pompéi : Mau 1879 et 1900 (2<sup>e</sup> éd., 1908), le second également publié en anglais sous le titre : *Pompeii, its Life and Art*.

artistique étudié pour lui-même. L'archéologie de terrain, non seulement parce que l'activité de Mau n'aurait pas eu de sens sans les fouilles de Pompéi, mais aussi parce que Huelsen et lui étaient intégrés à l'Italie, et ne concevaient pas l'étude de l'archéologie sans une fréquentation assidue et attentive des régions mêmes qu'ils étudiaient. Mau représentait aussi pour Rostovtzeff la tradition "antiquaire" élevée à la dignité historique, c'est-à-dire précisément ce à quoi il aspirait lui-même. La tradition antiquaire, attentive aux curiosités de l'objet quotidien et des us et coutumes, mais soumise au souci de la chronologie et aux exigences d'une problématique historique.

Il vaut la peine de noter comment, parmi les grands archéologues allemands de l'époque, Rostovtzeff sut très tôt choisir ceux qui l'intéressaient. Ceux qu'il choisit n'étaient pas les tenants de la prestigieuse tradition de l'histoire de l'art cultivée pour elle-même, mais des spécialistes de la topographie et des antiquités privées. De même, parmi les historiens et épigraphistes disciples de Mommsen, il choisit de s'attacher, non à ceux qui s'occupaient du centre du pouvoir et des hiérarchies militaires, mais aux tenants de la périphérie, des provinces et de tout ce qui demeurait en elles non romanisé, c'est-à-dire avant tout à Ulrich Wilcken. Comme l'écrit Momigliano, Wilcken et ses amis nous ont appris que le droit et l'administration romains avaient un tout autre visage quand on les regardait d'une province éloignée de Rome. Né à l'extérieur de l'Empire, Rostovtzeff ne chercha pas à cacher ses origines. Ambitieux de réussite académique, il n'hésita pas pour autant à faire les choix intellectuels qui s'imposaient à lui.

Le jeune boursier russe séjourna à Vienne au cours de l'hiver 1895-1896, et y suivit les séminaires d'Otto Benndorf (1839-1907) et d'Eugen Bormann (1842-1917). Le choix de ces maîtres confirmait la double vocation de Rostovtzeff. Archéologue, Benndorf avait participé aux fouilles allemandes de Samothrace. C'est précisément en 1895 que débutèrent, sous sa direction, les fouilles autrichiennes d'Éphèse. Trois ans plus tard, Benndorf fonda l'Institut archéologique autrichien, puis la revue de cet institut. Épigraphiste et historien de l'Antiquité, Bormann s'était formé à l'école de Mommsen en collaborant au Corpus des Inscriptions Latines ; il fit du séminaire de l'université de Vienne un grand centre d'épigraphie.

Vient le printemps de 1896. Kondakov et Brailovskij passent par Vienne pour se rendre en Espagne. Rostovtzeff s'associa à cette expédition dirigée par Kondakov, et ce long voyage en Espagne a été très enrichissant pour lui. Il se souvenait surtout que Smirnov, qui les avait rejoints en Espagne, lui avait appris à bien regarder les objets et à en discerner les traits essentiels. C'est ainsi que Rostovtzeff devint peu à peu un infatigable visiteur de musées et de sites. D'Espagne, il se rend à Paris, où il fréquente le Cabinet des médailles, alors dirigé par le numismate Ernest Babelon. Il y fait la connaissance de Maurice Prou, avec lequel il se lie d'amitié. Quelques mois auparavant fut apportée à Paris une tiare d'or qui, aux dires de son propriétaire, avait été trouvée dans un tumulus de Russie méridionale. À Paris comme à Vienne, où il avait été précédemment examiné, l'objet divisa les archéologues. Benndorf crut d'abord à son authenticité ; Salomon Reinach aussi, et il eut du mal à admettre par la suite qu'il s'agissait d'un faux. Au moment même où la tiare fut achetée par le Louvre, en mars 1896, Wesslowsky, professeur de droit à Saint-Petersbourg, écrivit un article pour proclamer sa fausseté. Il fut suivi, au mois d'août 1896, par son collègue De Stern, conservateur du musée d'Odessa, qui intervint à ce propos au X<sup>e</sup> congrès archéologique russe, à Riga. Rostovtzeff avait donc de multiples raisons de s'intéresser au débat, et il se fit rapidement une opinion : Babelon et lui ne croyaient nullement à l'authenticité de la tiare<sup>20</sup>.

De Paris, où il passa l'hiver 1896-1897, il lui arrivait de se rendre en Italie, et en particulier à Rome. Par une lettre de Mme Petersen, nous savons qu'il s'y trouvait le 24 décembre 1896, pour la réception de Noël donnée par le directeur du D.A.I. de Rome et par son épouse<sup>21</sup>.

20. Sur la prétendue tiare du roi scythe Saïtaphernès, voir Vayson de Pradenne 1932, 519-573.

21. Wickert 1979, 60.

Vient un autre printemps. Grâce à de l'argent qu'en sus de sa bourse il a reçu de sa mère, Rostovtzeff décide d'aller visiter la Tunisie et l'Algérie. Il passe par l'Italie, tant à l'aller qu'au retour. Rentré à Paris à l'automne de 1897, il se rend pour la première fois en Angleterre, et, à Londres, travaille sur les collections numismatiques du British Museum. C'est probablement alors qu'il fait la connaissance des papyrologues anglais, et notamment de B. P. Grenfell et de J. P. Mahaffy, qui avaient publié l'année précédente le papyrus dit des "*Revenue Laws*". Il passe à Paris une bonne partie de l'hiver 1897-1898. En 1898, avant de rentrer dans son pays, il voyagea encore une fois dans les pays méditerranéens. À la fin de cette même année, il était de nouveau à Saint-Pétersbourg, et commençait à enseigner le latin à l'université. L'Institut archéologique allemand de Rome conserve une lettre manuscrite de Rostovtzeff, datée du 6 décembre 1898, et par laquelle il remerciait Petersen de l'avoir accueilli à l'Institut, et de lui avoir ainsi accordé l'honneur d'appartenir à une institution dont, écrivait-il, il se sentait déjà membre par l'esprit. Trois ans plus tard, en juillet 1902, alors qu'il rédigeait sa thèse de doctorat, *Les Tessères de plomb romaines* (publiée en russe en 1903), il écrit de nouveau à Petersen, parce qu'il avait besoin de consulter trois ouvrages que possédait la bibliothèque de l'Institut allemand de Rome, et qu'il ne trouvait pas à Saint-Pétersbourg : l'Institut pourrait-il, malgré la lettre du règlement, lui expédier ces livres, qu'il renverrait très vite dès qu'il les aurait consultés ? Ou bien serait-il possible de lui faire parvenir des notes concernant les passages dont il avait besoin ? Amelung et Huelsen étant absents de Rome en cette période d'été, il se permettait de déranger le Premier secrétaire, et ne tarissait pas d'éloges sur l'efficacité et l'esprit hospitalier de l'Institut archéologique allemand de Rome. Petersen lui rendit-il le service qu'il demandait ? Il ne le semble pas ; car, dans l'édition russe de sa thèse, s'il exprime sa gratitude à Amelung et à Huelsen, ainsi qu'à Wissowa et à Dressel, il ne dit rien de Petersen. Il est vrai qu'il n'y mentionne pas non plus August Mau<sup>22</sup>.

Deux remarques s'imposent à propos de ce long séjour qui marque l'achèvement de la formation de Rostovtzeff.

On voit combien Rostovtzeff a été marqué par l'érudition allemande, et combien il a connu d'Allemands ; quand il va à Rome, il travaille à l'Institut allemand, pourtant moins ouvert sur l'extérieur que de nos jours<sup>23</sup> et ne fréquente guère d'Italiens. À cette époque, la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis comptent beaucoup moins à ses yeux que l'Allemagne et l'empire d'Autriche. La chose ne s'explique pas seulement par l'impressionnant prestige de la philologie allemande ; elle tient aussi à l'histoire culturelle de la Russie moderne, très influencée par la pensée allemande. Mais dans ces conditions, il paraît surprenant qu'il ne soit pas entré en Allemagne avant 1900, alors qu'à cette date il avait déjà passé un hiver en Autriche et deux à Paris. Cette bizarrerie s'explique-t-elle par les relations internationales de ses maîtres de Saint-Pétersbourg ? Ou par la situation de Vienne, qui, en tant que capitale de l'Empire austro-hongrois, attirait les jeunes archéologues des peuples balkaniques, et aussi, par voie de conséquence, ceux de l'Est européen ? Trente ans plus tard, il rendait hommage à Vasile Pârvan pour la manière dont il avait organisé l'archéologie dans sa patrie, la Roumanie, au cours des années qui suivirent la Grande Guerre, et rappelait à cette occasion combien de jeunes Roumains,

22. Je remercie très vivement M. Horst Blanck, bibliothécaire actuel de l'Institut, de m'avoir communiqué ces deux lettres. Il n'est pas exclu que le D.A.I. de Rome possède d'autres lettres adressées à Rostovtzeff ou écrites par Rostovtzeff, mais une partie seulement des lettres conservées a été classée à ce jour. Les autres ne peuvent être consultées commodément. Quant à l'*American Academy in Rome*, à ce que me dit F.-H. Massa Pairault (que je remercie vivement pour cette information), elle n'est en possession d'aucune lettre de Rostovtzeff.
23. En 1911, la bibliothèque de l'Institut ne comptait que 202 lecteurs, dont la moitié étaient allemands ou de langue allemande. En 1977, elle en a compté 1651, dont les quatre cinquièmes étaient italiens, et moins de 5 % allemands ou de langue allemande. Voir Blanck 1979, 23 et 46-47.

Bulgares et Serbes il avait rencontrés aux séminaires de Benndorf et Bormann<sup>24</sup>. Il a connu bon nombre d'Allemands en Italie. En outre, dès 1896 ou 1897, il a commencé à correspondre avec Otto Hirschfeld et Ulrich Wilcken. Ces correspondances ont tellement marqué les deux grands élèves de Mommsen que lorsque Hirschfeld, en 1905, a publié la deuxième édition de son fameux livre, *Die Kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, il demanda à Rostovtzeff, sans l'avoir jamais rencontré, d'en lire les épreuves<sup>25</sup>.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'à cette époque, en matière d'antiquités, les universités de Vienne, de Prague, de Bâle et de Zurich étaient de purs et simples prolongements des universités allemandes. Benndorf était Allemand, il était né à Greiz, et avait fait ses études à Bonn, sous la direction de Jahn et de Ritschl. Il enseigna d'abord à Zurich, puis à Prague. Après que, en 1877, il fut devenu professeur ordinaire à Vienne, il continua à intervenir dans la vie de l'Institut archéologique allemand, qui d'ailleurs n'allait pas sans crises. Il avait participé avec Petersen à des voyages archéologiques dans le sud de l'Asie Mineure. Alexander Conze, alors secrétaire général de la direction centrale de l'Institut archéologique allemand à Berlin, avait précédé Benndorf à l'université de Vienne ; il avait dirigé les expéditions archéologiques autrichiennes de Samothrace de 1873 et 1875, et fondé avec Hirschfeld, en 1876, la revue autrichienne *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen*. Hirschfeld, avant d'obtenir la chaire de Berlin, en occupa une à Prague (1872-1876), puis à Vienne (1876-1885). Quant à Bormann, c'était lui aussi un Allemand, né en Westphalie, et qui avait fait ses études à Bonn et à Berlin. Il fut professeur à l'université de Marburg (1881-1885) avant de partir pour Vienne, et c'est à sa recommandation que Christian Huelsen dut de pénétrer dans l'Institut allemand de Rome, au début des années 1880. Il y avait incontestablement une très homogène communauté philologique de langue allemande, et c'étaient les universitaires allemands qui, dans cette communauté, tenaient le haut du pavé.

Autre remarque. Au cours de ce long séjour en Europe occidentale et sur les bords de la Méditerranée, Rostovtzeff entreprit de travailler sur tous les thèmes qui allaient l'occuper jusqu'à la révolution de 1917. Parachèvement de ses années de formation, ce voyage porte en germe tous ses livres et articles des deux décennies suivantes. Les recherches sur les tessères (jetons de diverses espèces) et sur les plombs de commerce (sceaux de plomb qui fermaient les ballots, ou bien se trouvaient fixés aux caisses de marchandises) furent l'objet de ses hivers parisiens et de sa collaboration avec Prou, sous l'égide d'Ernest Babelon ; elles se poursuivirent jusqu'en 1905. Les articles sur Pompéi et la peinture murale se nourrissent des séjours qu'il a faits en Italie. C'est Bormann qui l'a orienté vers l'étude de la ferme d'État, en le faisant travailler sur une inscription d'Halicarnasse relative aux collecteurs des droits portuaires de la province d'Asie, et en lui faisant publier un article à ce propos, dans la revue que dirigeait désormais Benndorf, les *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen*. Dès 1898 et 1899, il publie des articles sur les questions agraires, qui font par la suite l'objet de sa thèse de doctorat. Très sûr de lui, Rostovtzeff, alors âgé de moins de trente ans, n'hésite pas longtemps à publier des articles sur les thèmes auxquels il s'attelle ; et il aborde plusieurs thèmes à la fois ; et il est rare que ses écrits soient indéfendables, ou qu'ils pèchent par un défaut de documentation ou de bibliographie ; ses conclusions peuvent être discutées, certes, mais il sait se placer d'emblée au niveau de la recherche internationale, – même lorsqu'il publie en Russie des articles destinés à informer ses compatriotes des recherches menées à l'étranger. Certains thèmes apparaîtront par la

24. Compte-rendu des deux premiers tomes de la revue *Dacia*, dirigée par V. Pârvan (1, 1924, et 2, 1925), dans Rostovtzeff 1928b.

25. Vernadski 1931, 241. Mentionnons, à titre de comparaison, le cas du philosophe V. I. Ivanov, qui écrivit un bon livre sur les sociétés de publicains romaines, et abandonna ensuite l'histoire ancienne pour se consacrer à la littérature : élève de P. Vinogradov à l'université de Moscou, Ivanov se rendit, comme Rostovtzeff, à l'Institut allemand de Rome, mais, auparavant, de 1886 à 1891, il avait passé cinq ans à Berlin auprès de Mommsen. Voir à ce propos Polverini 1979.



suite, d'autres seront abandonnés par lui ; mais il est vrai, comme il l'écrivait lui-même dans son testament de 1941, que sa carrière intellectuelle s'est caractérisée par une grande constance. Et tous les germes de ses préoccupations permanentes se perçoivent au cours de ces années de formation, en particulier au cours de ses trois années de pérégrination.

\*

La deuxième grande période de sa vie, c'est sa brillante carrière pétersbourgeoise, qui commence à l'automne de 1898, pour s'achever en 1918, quand il quitta définitivement son pays. Il soutient en 1898 sa thèse de magistère, *Histoire de la ferme d'État dans l'Empire romain d'Auguste à Dioclétien*, publiée l'année suivante dans les Mémoires de l'université de Saint-Pétersbourg, et traduite en allemand quatre ans plus tard<sup>26</sup>. À l'automne, à titre de "libre-docent" (c'est-à-dire à titre d'enseignant salarié, mais sans être professeur ordinaire), il commence à enseigner la philologie classique à l'université. Celle-ci était réservée aux garçons, mais il existait parallèlement un cours d'enseignement supérieur pour jeunes filles ; il y enseigna aussi. Selon son élève C. Bradford Welles, qui, dans les années 1930, travailla avec lui sur Doura-Europos, il enseignait le latin à l'université et l'histoire romaine au cours supérieur ; G. Vernadski ne présente pas les choses de cette façon, mais Vernadski, plus jeune que Rostovtzeff, était probablement moins bien documenté sur cette période de sa vie que Welles, car Welles connaissait bien Mme Sophie Rostovtzeff, et ses notices nécrologiques sont nourries des souvenirs de l'épouse du maître. Après avoir soutenu, en 1903, sa thèse de doctorat sur les tessères de plomb, il eut une chaire de professeur, au cours pour jeunes filles aussi bien qu'à l'université. En 1916, il devint membre de l'Académie des sciences de Russie.

Trois ans après son retour, le 5 août 1901, il épousa Sophie Mixajlovna Kul'ciskaia. A-t-elle été son étudiante au cours d'enseignement supérieur, comme l'écrit C. B. Welles ? Ou bien l'a-t-il rencontrée en fréquentant la revue culturelle *Le Monde de Dieu (Mir Božij)*, à laquelle il a collaboré ? Elle était en tout cas d'origine polonaise, et appartenait à une famille très connue. En 1683, son ancêtre F. G. Kulczycki avait joué un rôle important : alors que Vienne était attaquée par les Turcs, il parvint à sauver la ville en réussissant à y entrer, pour annoncer l'arrivée du roi de Pologne Jean Sobieski. À la suite de cet exploit, Kulczycki reçut le monopole de la vente du café pris dans un convoi turc. Il ouvrit alors un café, le premier créé à Vienne, dans la rue qui actuellement encore, près de la gare du Sud (4<sup>e</sup> arrondissement), porte le nom de Koltchitsky-Gasse.

Sophie Mixajlovna suivit Rostovtzeff dans l'exil, et s'intéressa toujours de très près à son travail et à sa vie universitaire. Elle l'accompagnait dans ses nombreux voyages, et on la voyait à ses côtés dans les congrès. Elle l'aidait de diverses façons, en particulier en rédigeant les index de ses livres. Momigliano, dont les précieuses informations m'ont beaucoup aidé, m'écrivait qu'elle occupait dans sa vie une place considérable. Ils n'ont pas eu d'enfants. Elle a survécu à son mari.

Au début des années 1900, Michel Rostovtzeff était manifestement animé d'un grand désir de s'affirmer, à la fois dans son métier et socialement, en tant que grand universitaire, titulaire d'une chaire dans la capitale de l'Empire russe. Dans un article de 1900, il se situe intellectuellement par rapport aux débats auxquels l'économie antique donnait lieu à l'époque : refusant catégoriquement (mais non sans quelques nuances, qu'il aura tendance à oublier par la suite) le "primitivisme" de Karl Bücher, il se rallie aux interprétations d'Eduard Meyer, mais les adapte, nous le verrons, aux traditions historiographiques russes. L'année suivante, il publia un très long et virulent compte-rendu contre le professeur E. Grimm, à propos d'un livre que ce dernier venait de consacrer au développement du pouvoir impérial romain. Une dizaine d'autres

26. Rostovtzeff 1902b.



comptes-rendus très fournis lui permirent, jusqu'à la guerre mondiale, de dire son mot sur les travaux de ses collègues, d'esquisser quelques vues synthétiques, de parler en Russie de l'érudition allemande. Contemporainement, il participait à une grande encyclopédie, l'édition russe (complètement refondue) du *Dictionnaire encyclopédique* de Brockhaus. Il y publia les articles *Histoire de la ville de Rome* (1898), *Sénat romain* (1900), *Forum* (1902), *Pouvoir royal en Grèce et à Rome* (1903), *Chersonèse taurique* (1903), *Jules César* (1904), *Hellénisme* (1904) et *Édiles* (1904). À l'étranger, il collaborait à de grandes encyclopédies spécialisées : à la *Realencyclopädie* de Pauly et Wissowa, avec les articles *Congiarium* (1901), *Ab Epistulis* (1909), *Fiscus* (1909) et *Fruementum* (1912) ; au *Dizionario Epigrafico* de De Ruggiero (*Conductor*, 1900) ; au *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* de Conrad, 3<sup>e</sup> éd. (*Kolonat*, 1909). En Russie, il écrivait aussi dans des revues politiques et culturelles, par exemple *La Pensée russe*<sup>27</sup>, ou *Le Monde de Dieu*, sur l'orientation de laquelle je reviendrai un peu plus loin.

Mme Rostovtzeff et son mari tenaient chez eux, le mardi, un salon scientifique et littéraire où l'on rencontrait artistes, écrivains, scientifiques et universitaires, parmi lesquels N. P. Kondakov. Pendant la guerre mondiale, Rostovtzeff prit part à l'organisation de l'aide aux victimes ; il organisait des collectes pour les blessés et pour les réfugiés, en particulier pour les Polonais et Arméniens ; la dernière de ces collectes fut organisée par lui peu avant la révolution d'Octobre.

Une belle réussite de notable de la culture, donc, la réussite consciemment recherchée d'un membre de l'intelligentsia qui se faisait une haute idée de l'intelligentsia, et surtout de la culture classique. Peu théoricien, mais intéressé par les idées, et croyant sans réserve à la valeur de l'héritage gréco-romain, Rostovtzeff, comme il aimait à s'affirmer, avait aussi un sens aigu des institutions auxquelles il appartenait. À l'époque où il était professeur à Saint-Petersbourg, il ne manqua jamais d'expliquer quelles recherches se faisaient dans son université, et grâce à qui. Dans les congrès auxquels il participait à l'étranger, il prenait garde, par patriotisme, que les Russes fussent bien accueillis, qu'on leur accordât suffisamment de marques d'honneur (de présidences de séances, par exemple), etc. En 1912, ayant participé, à Rome, au III<sup>e</sup> congrès international d'archéologie classique et chrétienne, il en publie un compte-rendu en russe ; dans ce compte-rendu, il note, entre autres choses, que les savants russes ont été très bien traités, et en profite pour critiquer le congrès d'orientalistes d'Athènes, qui avait eu lieu au printemps de la même année : l'accueil réservé à ses compatriotes, lors de cette autre rencontre, avait beaucoup laissé à désirer<sup>28</sup>. Plus tard, après 1925, devenu professeur à l'université de Yale, il fait preuve d'un autre patriotisme et d'une nouvelle solidarité universitaire. Dans la "noble compétition" archéologique que les nations se livrent au Proche-Orient, il ne doute pas que les États-Unis occupent la première place<sup>29</sup>. À Doura-Europos, dont les fouilles résultaient d'une collaboration internationale, il se félicite que "par une grande fortune, dans la division des trouvailles, toutes les peintures aient été attribuées à Yale", et que toutes aient pu être transportées avec succès à la Yale Gallery<sup>30</sup>...

Outre son salaire de professeur, Rostovtzeff et sa femme avaient-ils des patrimoines qui leur assurassent de substantiels revenus ? En ce qui le concerne, il ne le semble pas, et d'ailleurs il avait eu huit frères et sœurs. Dans *Caravan Cities*, livre publié en 1932, et qu'il rédigea à la suite d'un voyage en Syrie, en Arabie et en Palestine, il évoque un précédent voyage dans ces régions effectué en 1912 ou 1913. À cette époque, il n'était pas aisé de visiter Amman, Pétra et Djerash ; les routes étaient mauvaises, il fallait équiper une caravane, recruter des gardes, obte-

27. Voir par exemple Pipes 1980, 169 et suivantes. C'est en 1907 que P. A. Struve commença à diriger *La Pensée russe*.

28. Rostovtzeff 1912, 111.

29. Rostovtzeff 1930b 76.

30. Rostovtzeff & Hopkins 1933, 3-4.

nir des laissez-passer des autorités turques, et, pour cela, graisser la patte des administrateurs. C'étaient beaucoup de frais, auxquels, note-t-il, le salaire d'un jeune professeur de Pétersbourg suffisait à peine<sup>31</sup>.

Dans un article politique d'une revue de l'émigration, en 1920, il parle de son neveu, un étudiant de l'université de Péetrograd, qui a combattu les bolchevistes, s'est retrouvé dans un camp de prisonniers en Finlande, et lui demande un visa, ainsi que des moyens pour passer à l'étranger et pour y vivre : malheureusement, il n'a pas d'argent, et ne saurait non plus obtenir de visa. Il songe aux Russes qui disposaient d'une fortune et ont réussi à la faire sortir de Russie, – mais qui, hélas, ne sont guère soucieux d'aider leurs compatriotes. Rostovtzeff ne se range manifestement pas au nombre de ces émigrés fortunés<sup>32</sup>.

Remarquons que l'historien Paul Milioukov, qui dirigea le parti constitutionnel-démocrate et fut ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement provisoire, ne paraît pas, lui non plus, avoir possédé de patrimoine familial. Dans ses Mémoires politiques, il évoque l'époque où, pour la première fois, il devint propriétaire d'un appartement, puis d'une maison de vacances. C'était en 1907 ou au cours des années suivantes ; Milioukov avait donc autour de cinquante ans ; il indique la nature de ses revenus : son salaire de député à la Douma ; son salaire de rédacteur de *Rech'* (la revue du parti constitutionnel-démocrate, ou parti "cadet") ; ses droits d'auteur<sup>33</sup>.

Sans être jamais un homme politique, Rostovtzeff s'est, au cours de toute cette période, intéressé de très près à la politique russe, et il a été un militant politique. Lié aux libéraux de la revue *Le Monde de Dieu*, il s'est inscrit, peu après la révolution de 1905, au parti constitutionnel-démocrate qui venait d'être créé. Il y demeura inscrit jusqu'à son exil. Les articles et comptes-rendus qu'il rédigea et publia après la révolution d'Octobre montrent qu'avant 1918 il était politiquement proche de P. Milioukov (quoique peut-être un peu plus conservateur que Milioukov). Dans ses Mémoires, Milioukov fait allusion à l'un des frères de Rostovtzeff, un jeune officier de la garde, qui, à l'époque de la troisième Douma (c'est-à-dire en 1907 ou dans les années qui suivirent), jouait comme premier violon dans un quatuor à cordes amateur, qui comprenait aussi Nelidov, Milioukov et la femme de ce dernier<sup>34</sup>.

Au début du siècle, les futurs constitutionnels-démocrates peuplaient la revue *Le Monde de Dieu*. Rostovtzeff y publia notamment, en 1904, une longue notice nécrologique de Theodor Mommsen<sup>35</sup>. Il lui arriva aussi d'écrire dans le journal du parti cadet, *Rech' (Le Discours)*<sup>36</sup> ; c'est ainsi qu'il y publia en 1916 une notice nécrologique de P.V. Nikitin<sup>37</sup>. Notons que ces articles étaient culturels. Rostovtzeff était un universitaire s'intéressant à la politique, et un militant de parti politique, particulièrement compétent, bien sûr, sur les questions de l'enseignement et de la recherche. Ses réactions de militant se perçoivent parfois dans son œuvre scientifique, à la manière dont il présente et considère les décisions politiques. Très intéressé par l'État et l'évolution de son action, il ne se hâte pourtant pas de s'assimiler aux dirigeants et souverains, et ne s'appesantit ni sur la préparation de la décision ni sur le processus de prise de décision. Ce qui l'intéresse, c'est l'opinion des divers milieux sociaux sur le mode de gouvernement et la politique menée, ainsi que l'action de leurs membres pour influencer sur cette politique<sup>38</sup>. Il se distingue en cela de beaucoup d'historiens du XIX<sup>e</sup> siècle ou de son époque, qui,

31. Rostovtzeff 1932a, 37-40.

32. Rostovtzeff 1920f.

33. Milioukov 1967, 195.

34. *Ibid.*, p. 194.

35. Rostovtzeff 1904, 1-12.

36. Cette revue ne se trouvant pas en France, je n'ai pu la dépouiller entièrement.

37. Rostovtzeff 1916a.

38. Voir, par exemple, les pages 96 et suivantes et les pages 110-112 de *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* (1988).

soit qu'ils appartenissent à la classe politique, soit qu'au contraire ils fussent étrangers à tout militantisme, ne concevaient pas d'histoire de l'État qui n'adoptât pas pleinement le point de vue du souverain.

En 1907, il publie une notice nécrologique du philologue et historien V. I. Modestov, qui venait de mourir à l'âge de soixante-huit ans. "Un homme des années 1860", commente Rostovtzeff, – c'est-à-dire un homme favorable aux mesures libérales qui avaient marqué le début du règne d'Alexandre II, mais n'avaient guère eu de suite. Et Rostovtzeff rappelle que, malgré sa modération et sa prudence, quoiqu'il se gardât bien de transformer sa chaire en tribune politique, Modestov, en 1880, perdit son poste de *libre-docent* à Pétersbourg : le ministre de l'Éducation, le comte Dimitri Tolstoï, connu pour son goût de la répression, avait considéré certains de ses articles comme des menaces pour le régime. Pendant une dizaine d'années, Modestov dut vivre du journalisme, ce qui ne le détourna d'ailleurs pas de continuer ses recherches. Rostovtzeff stigmatise ces excès stupides et inadmissibles de l'autorité de l'État<sup>39</sup>.

Comme il est naturel pour un philologue ou un historien de l'Antiquité, l'histoire romaine ou grecque évoquait aux yeux de Rostovtzeff l'histoire contemporaine, et cette dernière, à son tour, le ramenait à l'Antiquité. D'où les très fréquentes allusions au monde moderne qui émaillent par exemple l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, et qui ne s'expliquent pas toutes par une tendance à "moderniser" l'économie et la société antiques. Je reviendrai sur ces allusions. Je cite pour l'instant deux textes rédigés après la Grande Guerre, qui montrent combien son goût de l'actualité et de la politique est resté vif, mais en même temps combien il était lié à son travail de philologue et d'historien<sup>40</sup>.

Le premier est un article publié en 1920 dans *The New Russia*, le journal du mouvement d'émigrés auquel participait M. Rostovtzeff pendant son séjour en Grande-Bretagne, de 1918 à 1920. Au printemps de 1920, Rostovtzeff a fait un long voyage scientifique, et il est notamment resté six semaines en Algérie et en Tunisie, de la fin avril à la mi-juin. Il y a rédigé cet article de trois pages sur le bolchevisme en Afrique du Nord, que ses amis émigrés lui avaient certainement suggéré de leur rapporter. Se rendant en Afrique pour visiter les sites archéologiques, il ne fit aucune recherche d'histoire contemporaine. Mais il a observé, il a eu des conversations, il a pratiqué les journaux, et ce qu'il dit de la situation coloniale, relu à la lumière des événements postérieurs, n'est ni plat ni erroné. Il a bien vu que les socialistes européens et les socialistes musulmans ne pourraient jamais s'entendre et que, chez les uns et les autres, le socialisme, c'est-à-dire à ses yeux le bolchevisme (mais rappelons-nous que le Congrès de Tours n'avait pas encore eu lieu, et que la majorité de la S.F.I.O. était alors favorable aux bolchevistes), ne serait jamais déterminant, à cause de la situation coloniale où ils se trouvaient. Étranger, il a été plus sensible que les Français au fossé qui séparait les Européens des Arabes. Mais ces observations perspicaces lui viennent curieusement par le truchement de ses souvenirs antiques. La France, écrit-il, est encore plus étrangère aux Arabes que les Romains l'étaient aux indigènes de leur temps (il ne se faisait pourtant aucune illusion sur la romanisation des provinces), car, à la différence des Romains, les Français ne pouvaient mêler leur religion aux cultes indigènes. Et plus loin : sous le calme apparent couve le feu ; il faut craindre des massacres d'Européens qui rappelleraient ceux dont les Italiens furent victimes au temps de Mithridate. Sa crainte, Dieu merci,

39. Rostovtzeff 1905b.

40. Il s'agit de Rostovtzeff 1920a et d'un passage de Rostovtzeff 1932a, 72-73. Pierre Vidal-Naquet me fait remarquer que des documents contemporains confirment pleinement les impressions de Rostovtzeff relatives au socialisme en Algérie. C'est en particulier le cas de la lettre des communistes de Sidi-bel-Abbès, envoyée le 27 juin 1922 et contenant le texte d'une motion votée par la section en avril de la même année. Il est dit dans cette motion que les Arabes sont "réfractaires à l'évolution économique, sociale, intellectuelle et morale indispensable aux individus pour former un État autonome capable d'atteindre à la perfection communiste" (voir Carrère d'Encausse & Schram, éd. 1965, 269-271). Pour une préhistoire de ce courant marxiste colonial, voir Haupt & Rebérioux, éd. 1967.

ne s'est pas vérifiée ; mais la manière dont il comprenait le présent par le passé et le passé par le présent est très caractéristique et vaut d'être notée.

Quelques années plus tard, il fit un voyage au Proche-Orient, dont il parla dans *Caravan Cities*. Au détour d'une page, il s'y intéresse non seulement à l'organisation archéologique du jeune État de Transjordanie (l'actuelle Jordanie), mais encore à ses institutions politiques. À la tête de l'État, un émir qui vit à Amman, la capitale, dans un petit palais tout neuf. Il consulte un cabinet, composé de ministres élus par la population locale ; un conseiller britannique est ad-joint à chacun des ministres indigènes. Les officiers de l'armée dont dispose l'émir sont en partie britanniques. À l'époque des Ptolémées, conclut Rostovtzeff, le gouvernement ne devait guère être différent... Intérêt pour l'actualité que stimule encore son très grand goût des voyages, mais qui ne se coupe jamais des références antiques.

Militant politique et notable de la culture, Rostovtzeff possède assez de liens avec les milieux politiques libéraux pour que, selon Vernadski, on lui demande en 1917 de participer (sous quelle forme ?) aux travaux du gouvernement provisoire. Il refuse. Plus tard, après le coup d'État des bolchevistes, il est de nouveau sollicité ; il refuse de nouveau. Dans ce second cas, les divergences politiques suffisent à expliquer son refus ; mais le premier montre qu'il ne souhaitait pas entrer en politique<sup>41</sup>.

Avant la Grande Guerre aussi bien que par la suite, les grandes orientations des constitutionnels-démocrates se retrouvent dans la façon dont il conçoit l'économie antique et son évolution. La clientèle des "cadets" était essentiellement urbaine et bourgeoise, et c'était sur les classes bourgeoises des villes que le parti comptait s'appuyer (malgré leur relative faiblesse), pour instituer en Russie une monarchie constitutionnelle, et un régime parlementaire en gros semblable à celui des États occidentaux. Socialement, on reconnaîtra l'opposition bien connue que, dans ses *Histoires économiques et sociales*, Rostovtzeff a établie entre les bourgeoisies des villes et les masses rurales, et l'importance croissante qu'il accorde à l'initiative économique individuelle, dès les années qui précèdent la guerre mondiale.

D'autre part, les Mémoires de Milioukov montrent combien la paysannerie était conçue par les constitutionnels-démocrates comme une force extérieure au monde politique et pour ainsi dire incompréhensible ; par rapport à la civilisation urbaine, elle constitue l'Altérité. Milioukov qualifie lui-même la paysannerie de "Sphinx russe", politiquement voué au "silence éternel" : à cent verstes des grandes villes toute lutte politique sombrerait dans ce silence<sup>42</sup>. Mais les constitutionnels-démocrates avaient un véritable programme agraire (qu'ils ne purent mettre en œuvre ni sous le tsarisme ni en 1917). À ce programme, Rostovtzeff s'intéressait d'assez près, puisqu'il écrivit le compte-rendu d'un ouvrage consacré à la question paysanne en Russie<sup>43</sup>. À la différence de la droite, qui, avec le décret de Stolypine (1906), entreprit de dissoudre les communes rurales pour développer une paysannerie riche de gros exploitants, pallier le manque de terres disponibles et éviter le partage des très grands domaines, le parti cadet souhaitait, dans un premier temps, la confiscation d'une partie de ces domaines, et la distribution de lots aux paysans<sup>44</sup>. À plus longue échéance, la plupart des cadets souhaitaient que l'État exerçât un

41. Parmi les membres du comité central du parti cadet en février-mars 1917, W. G. Rosenberg signale un M.N. Rostovtzeff. S'agit-il de l'historien, dont l'une des initiales serait modifiée par erreur, à la suite d'une confusion entre le / et le N russes ? Je le croirais volontiers. Selon Rosenberg, ces membres du comité central qui ne participaient pas au gouvernement provisoire étaient en général liés à l'aile droite du parti cadet ; ils étaient particulièrement opposés à l'activité des soviets (voir Rosenberg 1974, 84 note 62).

42. Milioukov 1967, 300-301. Sur les rapports qu'entretenaient avec la paysannerie les constitutionnels-démocrates, voir aussi Emmons 1983. C. Depretto-Genty, J.-P. Depretto et C. Ingerflom m'ont fourni sur ces questions de précieux renseignements ; je les en remercie vivement.

43. Rostovtzeff 1921b.

44. Fleischhauer 1979.

contrôle sur l'ensemble des terres et procédât à une socialisation de la propriété foncière. Un tel programme n'a pas grand-chose à voir avec les mesures prises par les Gracques ou par César. Des parallélismes peuvent néanmoins être établis entre les situations agraires de l'Antiquité et celles de la Russie moderne ; Rostovtzeff ne manqua pas de les établir. Les catégories qu'il emploie dans le cas de Rome se confondent souvent avec celles qu'on utilisait couramment en Russie : distinction entre domaines féodaux et domaines cultivés, industrialisés ; servage ou colonat attaché à la terre ; petits propriétaires et petits tenanciers paysans ("*peasant-owners*" et "*peasant-tenants*"), constituant la base d'une "économie paysanne" ; propriétaires latifundistes, etc. Ce sont les débats politiques de son temps qui ont rendu familières à Rostovtzeff les notions d'"économie paysanne" et d'"exploitation paysanne", redécouvertes par l'historiographie occidentale à partir de Čajanov<sup>45</sup>. Il insiste volontiers sur le progrès économique et social que représente l'existence d'une telle paysannerie libre, par rapport aux systèmes archaïques fondés sur le servage et les dépendances personnelles<sup>46</sup>. Mais, à la différence de Čajanov, il n'essaie jamais de préciser les règles spécifiques du fonctionnement économique de ces exploitations. Je vois à cela quatre raisons, dont trois tiennent à sa conception "modernisante" de l'économie antique. La première est que, malgré ses recherches sur le colonat, il n'a jamais été un vrai spécialiste des pratiques agricoles, et n'a jamais étudié dans le détail la gestion de quelque forme d'exploitation agricole que ce soit. La deuxième est qu'il ne conçoit pas le fonctionnement des entreprises préindustrielles comme fondamentalement différent de celui de leurs héritières plus modernes. Par ailleurs, il est convaincu que l'exploitation paysanne, si elle se maintient à travers toute l'Antiquité, n'est pas, à la plupart des époques, celle qui donne le ton et qui permet le mieux de saisir l'évolution historique. Dès 1900, il insiste d'ailleurs sur la supériorité du domaine capitaliste agricole par rapport à cette exploitation paysanne<sup>47</sup>.

Il serait erroné de croire qu'un libéral russe comme Rostovtzeff ait ressemblé à un radical français de la même époque, ou même à un républicain modéré tel que Léon Gambetta ou Jules Ferry. Les traditions politiques et sociales des deux pays, les problèmes de tous ordres qui se posaient à eux différaient trop pour que le libéralisme ait le même contenu à Pétersbourg qu'à Paris (ou à Londres). Ajoutons à cela que l'intelligentsia russe avait fortement subi l'influence de Hegel ; nous y reviendrons<sup>48</sup>.

Certaines pages de Rostovtzeff, par exemple dans *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, montrent que la notion de droit public, telle que la maniait Mommsen, lui restait profondément étrangère<sup>49</sup>, et qu'il n'avait pas une idée claire de ce qu'était un régime politique constitutionnel, – indépendamment de toute considération sur les forces sociales.

45. Voir Kerblay 1964 et Thorner *et al.*, éd. 1966. Les historiens français de l'économie ont redécouvert ces catégories à partir de Čajanov, mais cela ne signifie pas que Rostovtzeff ait subi son influence. L'historiographie russe de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'intéressait tout particulièrement au problème paysan ; les Russes qui travaillaient sur l'histoire moderne et contemporaine de l'Europe occidentale étaient souvent spécialistes des questions agraires (qu'on songe à N. I. Karejev, à I. V. Lučitskij et à P. Vinogradov) ; ce sont de tels ouvrages d'historiens qu'a lus Rostovtzeff, et non pas ceux de Čajanov.

46. Il explique par exemple dans ce livre-ci (Rostovtzeff 1988, 23-25) comment l'on est passé en Italie, au IV<sup>e</sup> siècle a.C., de formes de servage à un État paysan, et, dans une certaine mesure, il compare cette évolution à la libération des serfs, qui s'est produite en Russie en 1861.

47. Voir Rostovtzeff 1900e, 205-208.

48. Un article récent a montré ce qu'il fallait entendre par le libéralisme de Čičérine ; voir Kelly 1977 ; mais les idées de Čičérine ne se confondent évidemment ni avec celles de Milioukov ni avec celles de Rostovtzeff. Voir aussi Fischer 1958. Selon T. Emmons (1983), les leaders et notables du parti cadet, formés au cours des années 1880, avaient été marqués par le climat intellectuel de cette époque : ils avaient subi l'influence des idées des Lumières et du populisme libéral, ils aspiraient à exercer une activité à la fois scientifique et sociale et refusaient les méthodes révolutionnaires de lutte.

49. Voir Thomas 1984, introduction à Mommsen [1887] 1984 ; et, sur l'évolution du droit en Russie au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, Raef 1979.

Cette première carrière de Rostovtzeff se solde donc par une grande renommée et une impressionnante production scientifique. De sa renommée témoignent les trois articles qui lui furent consacrés, en 1915 et 1916, dans des ouvrages et revues de son pays, alors qu'il n'avait que quarante-cinq ans<sup>50</sup>. Quant à la production scientifique, elle embrasse une grande diversité de domaines. Citons d'abord l'histoire ancienne et l'archéologie de la Russie du Sud et des régions de la mer Noire. À ces questions – dont il ne s'occupe plus guère après la Grande Guerre, ne disposant plus de la documentation nécessaire –, il a consacré, entre 1900 et 1918, une quarantaine de publications, dont trois livres : en 1913-1914, *La Peinture décorative antique en Russie du Sud* (2 vol.) ; *L'Hellénisme et l'Iranisme en Russie du Sud*, qui a été publié à Petrograd en 1918, à l'époque même où il quittait son pays ; enfin, *La Scythie et le Bosphore*, dont il avait remis le texte, pour publication, à la commission archéologique impériale, et qui ne parut qu'en 1925, grâce à l'intervention d'un de ses anciens condisciples, S. A. Žebelev<sup>51</sup>. Dans le testament intellectuel qu'il remit en 1941 à son élève C. Bradford Welles, il écrivait : "Étant Russe et éprouvant pour mon pays un profond attachement, je m'intéressai tout naturellement à l'histoire de la Russie à l'époque classique". Cet intérêt qu'il portait à l'histoire de la Russie n'était pas seulement érudit ; il s'agissait de se mettre au clair sur les racines d'un pays qui, comme il l'écrivait dans ce même texte, avait deux visages, l'un européen, l'autre oriental, c'est-à-dire avant tout iranien. En héritier des idées "occidentalistes" du XIX<sup>e</sup> siècle, Rostovtzeff était extrêmement soucieux d'intégrer la Russie à l'Europe et d'y affirmer les valeurs individualistes du classicisme gréco-romain. Mais il se rendait compte qu'il était impossible de la traiter en pays européen, sans autre forme de procès. Il y voyait le mélange de deux aires culturelles, la Méditerranée gréco-romaine et l'Orient, – mais un mélange tel que la première de ces deux aires avait pu semer des germes suffisamment forts. Sa pensée était d'ailleurs complètement étrangère au racisme, et il ne considérait pas du tout qu'un peuple prétendument homogène fût supérieur aux autres. Dans un article de 1901 dont je reparlerai, "*Les martyrs de la civilisation grecque aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles après J.-C.*", il dénonçait les pogroms russes que "certains, écrivait-il, justifiaient à tort par de prétendus désordres juifs".

Ses autres thèmes de recherche concernaient plus spécifiquement la politique économique et sociale. Il consacra plusieurs articles et comptes-rendus à la vie financière et commerciale de l'Égypte ptolémaïque (c'est-à-dire du royaume grec d'Égypte, issu de la conquête d'Alexandre, et ensuite réduit par Rome à l'état de province, en 31 a.C.).

Dans un important article méthodologique de 1900, "Le capitalisme et l'économie nationale dans le monde antique"<sup>52</sup>, il considérait l'Égypte ptolémaïque comme l'État économiquement le plus avancé du monde antique. À partir de la Grande Guerre, il tendit cependant à insister davantage sur les défauts de l'organisation ptolémaïque, et mit l'accent sur la supériorité de la réussite romaine, surtout sous le Haut-Empire, mais également à la fin de la République<sup>53</sup>. Mais il ne faudrait pas penser qu'il s'était jusque-là abstenu de s'occuper de Rome. Plusieurs de ses articles avaient touché à l'archéologie et à la peinture murale de Pompéi. Il avait travaillé sur l'histoire de la ferme d'État (c'est-à-dire de l'adjudication de la perception des impôts, des travaux publics et des fournitures aux armées à des particuliers ou à des sociétés privées), et lui avait consacré sa thèse de magistère. Les plombs de commerce et les tessères (c'est-à-dire les jetons) d'époque romaine l'avaient beaucoup occupé, au point qu'il publia quatre volumes à leur sujet. Enfin, il avait consacré un volume aux origines du colonat, et cette recherche avait paru

50. Il s'agit surtout de Borozdine 1915 ; la revue russe *Hermès* ("Revue de vulgarisation sur le monde antique") a rendu compte de ce petit livre (en 1915, n° 11-12, 300-301). Voir enfin *Société impériale de Moscou* (1915), tome 2, 206-398 (ainsi que 160).

51. Sur S. A. Žebelev, qui, sans être marxiste, joua un rôle notable dans l'historiographie soviétique des années 20 et 30, voir Raskolnikoff 1975, en particulier 40-41 et 116-118.

52. Rostovtzeff 1900e.

53. Voir par exemple Rostovtzeff 1920e, où il dénonce le dirigisme ptolémaïque et le compare implicitement au communisme bolcheviste.

suffisamment importante à Max Weber pour que le sociologue allemand l'invitât à rédiger à sa place l'article "Kolonat" de la troisième édition du *Handwörterbuch* de J. Conrad<sup>54</sup>.

À cette liste impressionnante ajoutons encore trois titres : deux volumes pédagogiques, l'un sur les guerres de César, qu'il écrivit alors qu'il était professeur de gymnase et qu'il publia en 1895, l'autre sur *L'Antique Rome* (1902), et un livre de vulgarisation de haut niveau sur *La Naissance de l'Empire romain*, publié en 1918.

\*

La préface de cette *Naissance de l'Empire romain*, rédigée par Rostovtzeff après le reste du livre, était datée du 25 mai 1918. Quelques semaines plus tard, il quittait la Russie pour n'y jamais revenir. Avec ce départ commence une troisième période de sa vie, la plus sombre certainement. Il ne retrouve son plein équilibre, sa pleine activité sociale et professionnelle qu'au bout de cinq ou six ans. Son entrée à l'université de Yale, en 1925, marque la conclusion définitive de ce "cauchemar", et le début de sa seconde grande carrière, américaine celle-ci.

C. Depretto-Genty me signale la publication de deux protocoles de séances extraordinaires de l'Académie des sciences, tenues les 18 et 21 octobre 1917 (dates du calendrier julien)<sup>55</sup>. Ils montrent qu'au lendemain même du coup de force bolcheviste les académiciens M. I. Rostovtzeff, A. S. Lappo-Danilevskij et N. Ja. Marr déclarèrent, avec un certain nombre de leurs confrères, s'opposer à cette prise de pouvoir. Ils craignaient à juste titre qu'elle ne préludât à une transformation radicale de la politique étrangère de la Russie, et se prononçaient pour la réunion d'une assemblée constituante.

Selon G. Vernadski, Rostovtzeff, lors de son départ de Russie, n'a été aidé que par Gustave Oscar Montelius, grand archéologue suédois alors âgé de soixante-quinze ans. Sans en être certain, je pense donc qu'il est passé par Stockholm. Il s'est ensuite installé en Grande-Bretagne, où il a résidé à Oxford, de 1918 à 1920. Il avait dû abandonner en Russie sa bibliothèque et ses notes, ainsi que le manuscrit d'un livre écrit pendant la révolution, *La Scythie et le Bosphore*.

De quels moyens de subsistance disposait-il à Oxford ? Je l'ignore. En tout cas, il n'enseignait pas. Les rapports qu'il entretint avec ses collègues britanniques ne paraissent pas avoir été bons. Au cours de son séjour, en 1919, la chaire d'histoire ancienne (romaine) de l'université d'Oxford, traditionnellement dénommée Camden Chair, devint vacante à la suite de la mort de F. Haverfield, qui en était titulaire depuis 1905. M. Rostovtzeff, qui s'entendait très bien avec Haverfield, espérait lui succéder. Se présenta-t-il à l'élection ? P. A. Brunt (1917-2005), lui-même récemment titulaire de la Camden Chair et ensuite professeur honoraire, m'a dit qu'il n'a pu parvenir à aucune certitude à ce sujet<sup>56</sup> : les procès-verbaux de l'université n'indiquent que le nom de l'heureux élu – qui ne fut pas Rostovtzeff, mais Stuart Jones, auteur d'un livre sur la sculpture grecque et futur responsable de la réédition du dictionnaire grec-anglais Liddell-Scott. Certains reprochaient à Rostovtzeff de ne pas assez bien parler anglais. D'autres n'appréciaient pas sa virulence naturelle, d'autant plus marquée à cette époque qu'il considérait les Britanniques et les Français comme des traîtres à la cause de la démocratie libérale de son pays. Dans le journal d'émigrés auquel il collaborait alors, *The New Russia*, il rédigea en anglais, à l'intention des lecteurs britanniques, de sévères condamnations de l'attitude britannique. Les Anglais, écrivait-il, couraient après la victoire : depuis que les bolchevistes étaient venus à bout des armées des

54. Rostovtzeff 1910a.

55. Dans *Pamjat'* (série de documents inédits sur l'URSS publiée en France), n° 4, Paris, 1981, 463-466.

56. Je remercie très vivement les professeurs B. Ashmole, P. A. Brunt et F. Millar pour tous les renseignements qu'ils m'ont fournis, avec une grande gentillesse, sur cette période de la vie de Rostovtzeff.



Blancs, les Britanniques commençaient à être mieux disposés à leur égard ; c'est qu'ils craignaient de perdre le blé, les œufs et le beurre qu'ils importaient de Russie ! Ils se moquaient que le bolchevisme triomphât en Russie, pourvu qu'il ne l'emportât pas en Grande-Bretagne ! Mais la contagion ? Les Alliés français et anglais ne se préparaient-ils pas d'amères surprises<sup>57</sup> ? De telles délicatesses ne pouvaient flatter le sens aigu que les Britanniques de l'époque, au lendemain de la Première Guerre mondiale, ne manquaient pas d'avoir de leur propre supériorité. Le futur professeur H. Last, qui était alors très jeune et n'a jamais apprécié Rostovtzeff, se fait l'écho, dans sa notice nécrologique, de ces griefs du petit monde d'Oxford<sup>58</sup>. D'autres collègues, plus curieusement, prétendaient que Rostovtzeff ne connaissait pas assez bien les langues anciennes (c'était par exemple le cas de F. W. Hall, spécialiste de critique textuelle) ! Les détracteurs de Rostovtzeff le valaient-ils intellectuellement, et leur œuvre fut-elle plus marquante que la sienne ? Évidemment non.

Lorsqu'en 1920 l'occasion se présenta à Rostovtzeff de partir pour les États-Unis et d'être professeur à l'université du Wisconsin (à Madison), il accepta, quoique cette université ne fût pas, tant s'en faut, l'une des plus importantes du pays. Cette occasion, il la devait, m'a écrit Finley quelques mois avant sa mort, à W. L. Westermann. Fidèle à ceux qui l'avaient aidé, Rostovtzeff, quelques années plus tard, recommanda Westermann à l'éditeur de l'encyclopédie de Pauly et Wissowa, pour un article sur l'esclavage<sup>59</sup>. Dès qu'il fut aux États-Unis, Rostovtzeff chercha manifestement à s'intégrer au monde des historiens et philologues américains. Dès le mois de décembre 1920, il fit une communication remarquée à la trente-cinquième rencontre annuelle de l'association historique américaine, sur le seul sujet médiéval dont il se soit jamais occupé : "L'Origine de l'État russe sur le Dniepr"<sup>60</sup> ; à la trente-sixième rencontre de cette même association, en décembre 1921, il fit une autre communication sur "L'Histoire de l'influence de l'art d'Asie centrale sur la Russie du Sud et la Chine"<sup>61</sup>. Sujets apparemment bizarres pour un historien du monde hellénistique et romain, qui n'avait jamais rien publié ni sur le Moyen Âge ni sur la Chine. Ils méritent d'autant plus d'être remarqués ; je montrerai plus loin qu'ils ont une importance notable dans sa conception générale de l'Histoire. À cette époque où, après avoir vécu un cauchemar d'un an, il a dû se couper de ses racines, Rostovtzeff réfléchit à tout le cours de l'Histoire, et tend à de plus larges synthèses qu'auparavant. Mais, très méfiant à l'égard de toute théorie et même de toute méthodologie, il le fait par des articles érudits (moins érudits toutefois qu'à l'accoutumée) et inattendus. Ces articles sont des démarches latérales, une manière de prendre du recul par rapport à ses propos habituels.

En 1925, il passe de l'université du Wisconsin à celle de Yale, et désormais sa carrière américaine atteint son plus haut niveau. Au moins deux Russes émigrés parviennent grâce à lui à obtenir une chaire aux États-Unis : l'historien de la Russie G. Vernadski à Yale, et le byzantiniste A. A. Vasiliev à Madison<sup>62</sup>.

57. Rostovtzeff 1920g.

58. Last 1953. Last avait publié dans la même revue (1926), un compte-rendu très critique et même malveillant de *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* ("La Russie moderne n'est pas la Rome antique"). Tous ceux qui ont connu Last disent qu'il était très hostile à Rostovtzeff.

59. Finley 1981, 68-71. En 1920, à Madison, Rostovtzeff succéda à W. L. Westermann, qui devint alors professeur à Cornell University, puis termina sa carrière à l'université de Columbia. À ce que m'a écrit M. I. Finley, Westermann éprouvait du respect et un peu de crainte pour la science de Rostovtzeff ; mais leurs rapports n'étaient pas très faciles. Sur le séjour de Rostovtzeff à l'université du Wisconsin, voir Bowersock 1986.

60. *American Historical Review*, 26, 1920-1921, 422-423.

61. *American Historical Review*, 27, 1921-1922, 411.

62. On trouvera de brèves indications sur Vernadski dans P. E. Kovalevsky, *La Russie en dehors de ses frontières* (en russe), Paris, éd. Libres des Cinq Continents, 1973, p. 171-172. Le tome 10 du *Seminarium Kondakovianum*, en 1938, fut consacré au byzantiniste A. A. Vasiliev, à l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire ; il contient en particulier un article de Rostovtzeff ("La fondation de Doura-Europos sur l'Euphrate", p. 99-106, en russe), et un autre de G. Vernadski. Vasiliev succéda à Rostovtzeff en



Il ne faudrait pas croire, cependant, que Rostovtzeff, en Grande-Bretagne, ne s'était fait que des ennemis. Le professeur B. Ashmole, qui était alors un tout jeune archéologue, me raconte avec quel plaisir il parlait de ses recherches au grand maître russe, et il fait partie de ceux que remercie Rostovtzeff dans la préface de la première édition de l'Histoire de l'Empire romain. Outre F. Haverfield, J. G. C. Anderson était aussi son ami, et il lui dédia l'Histoire de l'Empire romain. La rédactrice du fameux *Journal of Roman Studies*, M. V. Taylor, le soutenait aussi, et il continua à publier dans cette revue. De même pour John Johnson, qui était "Printer" à l'Oxford University Press, c'est-à-dire aux éditions qui publièrent l'Histoire de l'Empire romain, et plusieurs autres livres de Rostovtzeff : *Iranians and Greeks in South Russia* (1922), *The Social and Economic History of the Hellenistic World* (1941), *A History of the Ancient World* (1926-1927), *Caravan Cities* (1932).

Après avoir très abondamment produit de 1914 à 1918, Rostovtzeff a connu un passage à vide : ses articles et livres historiques des années 1919, 1920, 1921 sont peu nombreux (quatorze titres en tout) par rapport à ses travaux des années précédentes. Comme il y a un décalage d'un ou deux ans entre la rédaction et l'impression, ces trois années correspondent à l'aggravation de la révolution, à son départ et à une bonne partie de son séjour britannique. Mais quatorze titres en trois ans, ce n'est pas négligeable, – s'agit-il d'articles, et non de livres, et même s'il faut tenir compte des traductions et des articles qui se répètent peu ou prou ! Et en 1922, le nombre des titres scientifiques remonte très fortement, l'incroyable fécondité de Rostovtzeff a pris un nouveau départ. Il aborde des thèmes nouveaux, travaille à des synthèses qu'il va terminer quelques années plus tard, et revient à plusieurs reprises sur le même problème pour se livrer à une nouvelle argumentation, aboutir à de nouvelles conclusions (ainsi, nous le verrons, en ce qui concerne l'évolution de l'Empire romain et sa décadence).

"Rostovtzeff fut toujours intéressé par les problèmes contemporains, écrit C. B. Welles, et en discuta souvent dans des écrits, avant son départ de Russie aussi bien qu'après"<sup>63</sup>. La première partie de la phrase est exacte, mais la seconde ne l'est guère. Car, si je ne me trompe pas, les articles politiques écrits par Rostovtzeff avant la guerre de 1914 sont très peu nombreux, et il n'en écrit plus beaucoup à partir de 1922. Ce sont les épreuves de la Russie pendant la guerre, puis la Révolution et l'expérience de l'émigration qui l'ont amené à écrire davantage d'articles politiques (très courts, d'ailleurs, et en général peu techniques) : plus d'une trentaine en quelques années. La plupart de ces articles ont été publiés dans des journaux d'émigrés, *The New Russia* en Grande-Bretagne et *The Struggling Russia* aux États-Unis. Ces revues, entre 1918 et 1920, étaient publiées en anglais et visaient à informer les Anglo-Saxons (remarquons d'ailleurs qu'une fois installé aux U.S.A., Rostovtzeff republia dans la revue américaine pratiquement tous les petits articles qui étaient déjà sortis dans la revue anglaise, car la presse d'émigration circulait peu, elle franchissait rarement l'Atlantique). À l'inverse, à partir de 1921-1922, les émigrés russes se replient sur leurs communautés et sur leur langue nationale. Désormais, leurs revues visent à maintenir la pratique de la langue russe, en particulier chez les jeunes. Rostovtzeff continue à y écrire des articles ; mais désormais, sauf erreur, il n'y écrit plus guère que des articles d'histoire ancienne ; et il s'agit d'articles beaucoup plus longs que les pamphlets politiques des premières années de l'après-guerre.

Durant son séjour en Angleterre, M. I. Rostovtzeff présidait une organisation d'émigrés, le "Russian Liberation Committee", qui regroupait les cadets émigrés en Grande-Bretagne. Elle se voulait ouverte à tous pour la lutte antibolcheviste et la liberté de la Russie. Dans le contexte des années 1918-1921, cette ouverture, qui correspondait à la ligne officielle du parti cadet ("unification des forces russes antibolcheviques dans une organisation politique non-partisane, se tenant au-dessus des partis"), signifiait le soutien à la guerre civile des Blancs, et la condamna-

1925 à l'université du Wisconsin. À cette date il était encore professeur à Petrograd, devenue l'année précédente Leningrad.

63. Welles 1956, 380 note 1.

tion des socialistes-révolutionnaires, hostiles à un tel soutien<sup>64</sup>. Les cadets de Londres étaient particulièrement opposés aux socialistes-révolutionnaires.

Ils comptaient dans leurs rangs Ariadna Tyrkova-Williams, son mari Harold Williams, puis Milioukov, qui séjourna un certain temps en Grande-Bretagne. Le "Committee" avait pour objectifs d'informer le public britannique, d'intervenir auprès du gouvernement britannique et d'aider les Russes émigrés ; il publiait de petits livres et une revue en anglais. Quand les Blancs eurent été vaincus par les bolchevistes, Milioukov, qui, depuis 1917, avait tendance à changer souvent de position (au point de soutenir l'alliance allemande au cours de l'été 1918 !), se désolidarisa de la cause des Blancs, et prôna une alliance à gauche, avec les socialistes-révolutionnaires. Ce fut la "Nouvelle Tactique", que la majorité des constitutionnels-démocrates repoussa en 1921<sup>65</sup>. En rendant compte d'un ouvrage politique de Milioukov, Rostovtzeff montre qu'il était en accord avec la majorité des cadets contre la nouvelle tactique de leur leader ; il se refuse à condamner les armées blanches<sup>66</sup>.

Par la suite, il arriva que Rostovtzeff collaborât au quotidien russe *Vozroždenie* ("Renaissance"), édité à Paris et orienté vers la droite. Mais cette collaboration ne paraît pas signifier qu'il ait nettement dérivé vers la droite par rapport à ses positions antérieures. D'autres cadets collaboraient occasionnellement à ce journal, par exemple A. A. Kizevetter et A. Tyrkova-Williams<sup>67</sup>. Après son installation aux États-Unis, Rostovtzeff est resté en relations avec les milieux d'émigrés, ceux des États-Unis bien sûr, mais aussi ceux de Grande-Bretagne, de Tchécoslovaquie, de France, d'Allemagne, et il a écrit dans plusieurs de leurs revues culturelles et scientifiques, en langue russe ; mais, si je ne me trompe, on ne peut plus parler à son propos d'une véritable activité politique – comparable à celle d'un Milioukov ou d'un Kérénsky. Rostovtzeff était particulièrement proche des émigrés de Prague ; dans cette ville résidaient en effet son maître N. P. Kondakov et, jusqu'en 1927, son ami G. Vernadski. Après la mort de Kondakov à Prague en février 1925, une revue savante fut fondée par ses élèves et amis réfugiés en Tchécoslovaquie, *Seminarium Kondakovianum* ou *Annales de l'Institut Kondakov*, qui continua à paraître, de façon relativement régulière, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Rostovtzeff y publia plusieurs articles d'histoire ancienne, en 1927, 1928, 1929, 1933 et 1938.

Il est indéniable que les événements de 1917 et la prise de pouvoir par les bolchevistes ont très durement atteint Rostovtzeff dans sa sérénité et dans les valeurs sociales et culturelles auxquelles il était attaché. Il est également vrai que son séjour d'Oxford n'a pas été très agréable. Mais ne croyons pas qu'il se soit laissé aller au découragement et à l'oisiveté. Son emploi du temps du printemps 1920 donne une idée suggestive de son activité.

Aux mois de février et mars 1920, il est invité à Paris, au Collège de France, où il fait huit conférences sur les Iraniens et les Grecs dans la Russie méridionale<sup>68</sup>. Par la même occasion, il participe à la première réunion du groupe académique russe<sup>69</sup>. Puis il part pour la province, y fait d'autres conférences sur la situation de la Russie contemporaine ; il a en effet été invité par Jules Patouillet, professeur à la faculté des lettres de l'université de Lyon. Il s'embarque ensuite pour l'Afrique du Nord. Le 30 avril, il est à Alger, et il a avec un cheminot européen une conversation sur le socialisme ; il fait un long séjour en Algérie et en Tunisie ; le 12 juin, il est de nouveau à Alger, et y rédige l'article "*Bolshevism in Tunis and Algeria*", dont j'ai parlé plus haut. Il est donc resté absent d'Oxford plus de quatre mois.

64. Rosenberg 1974, 436-439.

65. Voir par exemple Pipes 1980, 445-461.

66. Rostovtzeff 1923f.

67. Pipes 1974, 376 ; sur le quotidien *Renaissance*, voir, outre ce livre de R. Pipes, Delage 1930, surtout 134-136 et 163-167.

68. Voir Rostovtzeff 1920c.

69. Kovalevsky 1973, 82.

\*

Avec la période américaine, et surtout avec l'université Yale, recommence l'ère des honneurs et de l'épanouissement. Très nombreux honneurs : dès 1931, alors que Rostovtzeff avait soixante et un ans, Vernadski écrit qu'il était docteur honoris causa des universités d'Oxford, de Leipzig et du Wisconsin, et membre ou correspondant de neuf académies : l'American Academy of Art and Science, de Boston ; la Connecticut Academy of Art and Science, de New Haven ; l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; l'Accademia Pontificia ; les Académies de Prusse, de Grande-Bretagne, de Norvège, de Pologne et de Bulgarie. Et ne parlons pas des diverses sociétés savantes auxquelles il appartenait. Mais ces couronnements de la carrière académique ne sont rien à côté de l'impression de souveraineté qui rayonnait de lui. Karl Christ écrit qu'il parvint à autant de célébrité que Theodor Mommsen un demi-siècle auparavant<sup>70</sup>. En 1933, au congrès de papyrologie de Munich, quoiqu'il eût perdu les notes sur lesquelles il pensait s'appuyer, il se mit à traiter en allemand, durant quarante-cinq minutes, des papyrus latins récemment découverts à Doura-Europos. La même année, au congrès historique de Varsovie, un chercheur belge s'exclama : "Il n'y a qu'un Rostovtzeff !" Il donnait l'impression de tout dominer et d'être partout. Momigliano évoque avec émotion les séjours qu'il faisait à Rome, où il continuait de fréquenter l'Institut archéologique allemand. Momigliano décrit admirablement la démarche agressive, le regard clair et félin de cet homme qui désormais n'avait plus envie d'être agressif. Et il conclut : "Ceux qui l'ont connu ont connu la grandeur"<sup>71</sup>.

S'il voyageait plus que jamais, il se sentait à l'aise, je l'ai dit, aux États-Unis, et, en 1928, il refusa de succéder à Wilcken à l'université de Berlin. En 1939, il n'accepta pas non plus de quitter Yale pour occuper une chaire d'archéologie à l'université de Harvard.

Il ne me paraît pas qu'il ait jamais pu revoir ses anciens collègues et amis de Russie. Mais il ne les oublia certes pas complètement, ni eux non plus. En 1925, le manuscrit qu'il avait laissé à Petrograd était publié sans qu'il en fût prévenu, mais fidèlement, sans aucune modification, par les soins de son ancien condisciple Žebelev et du professeur N. Ja. Marr. La même année paraissait à Moscou une traduction russe des *Agrarverheihnisse* de Max Weber, avec une introduction de D. M. Petruševskij<sup>72</sup>. Au texte de Weber était ajouté en annexe l'article "*Kolonat*" de Rostovtzeff (1909). De son côté, Rostovtzeff consacra des comptes-rendus élogieux aux publications érudites de ses anciens condisciples et amis Žebelev et Farmakovskij<sup>73</sup> et même à d'autres travaux d'érudits soviétiques<sup>74</sup>. Mais de quelque œil qu'on l'ait regardé en U.R.S.S. (sa réputation a subi des hauts et des bas au cours de l'histoire soviétique)<sup>75</sup>, il n'a jamais polémié par écrit

70. Christ 1979, 334.

71. Momigliano 1966a, 91-104.

72. Weber 1925. Sur D.M. Petruševskij, voir Raskolnikoff 1975, 38-40 ; Petruševskij, un libéral qui en 1911 avait démissionné de sa chaire de l'université de Moscou pour protester contre la politique réactionnaire du ministre de l'Éducation, n'était pas marxiste, et ses œuvres furent mises en cause dès que le régime se raidit en matière scientifique, en 1928 ; voir Raskolnikoff 1975, 78-79. Sur N. Ja. Marr, voir Raskolnikoff 1975, 29, 114, 122, etc. Académicien depuis 1909, il avait été défavorable, comme Rostovtzeff, à la prise du pouvoir par les bolchevistes ; il devint néanmoins, en 1919, directeur de l'Académie d'histoire de la culture matérielle, et exerça au cours des années 1930 une influence fortement dogmatique. Spécialiste de philologie arménienne et géorgienne, mais aussi d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie du Caucase, il créa une doctrine linguistique, le "marrisme" ou théorie "japhétique", finalement condamnée par Staline en 1950.

73. Rostovtzeff 1931a et 1943a.

74. Rostovtzeff 1942.

75. Voir Momigliano 1966a, 93-94 et Raskolnikoff 1975, *passim*. Les éditions successives de l'*Encyclopédie soviétique* sont un signe parmi d'autres de ces évolutions : la deuxième, dont le volume concerné a paru en 1955, insiste sur son antimarxisme et considère son œuvre comme "falsificatrice" ; la troisième, dont l'article Rostovtzeff, écrit par V. I. Kuzišč'in, a paru en 1969, lui reproche ses conceptions modernisantes de l'économie antique, mais reconnaît la puissance de ses synthèses.

avec l'historiographie communiste de son pays. À aucun moment Rostovtzeff ne construit ses œuvres d'après-guerre en réaction contre les thèses marxistes de ses compatriotes. Il était au courant des ouvrages soviétiques érudits ; lisait-il aussi les livres et articles idéologiquement les plus engagés ? Rien ne l'indique ; il ne les cite jamais, serait-ce pour les critiquer. Il paraît avoir fait une croix sur la culture historique de son pays. Mais cela n'empêche pas qu'en 1928, au VI<sup>e</sup> Congrès international des sciences historiques, qui se tenait à Oslo, il ait violemment interpellé les membres de la délégation soviétique<sup>76</sup>. Cela n'empêche pas non plus que sa formation intellectuelle reste indestructiblement russe et ne devienne aucunement anglo-saxonne. Il n'oublia rien du passé. Que je transcrive ici une anecdote que m'a racontée M. I. Finley, et qu'il tenait lui-même de W. L. Westermann. Sans le dire à son mari, Mme Rostovtzeff invita un jour quelques-uns de ses amis à venir fêter chez eux l'anniversaire du savant. À son arrivée, il fut congratulé par tous ; mais il repartit aussitôt de chez lui, au comble de la fureur, parce qu'elle avait choisi la date selon le calendrier grégorien, – ce qui lui paraissait à la fois un signe de papisme et de bolchevisme !

Au cours de sa carrière américaine, ses thèmes de recherche se renouvellent pour une part, mais les préoccupations qui le conduisent à en choisir de nouveaux, les grandes directions de son activité intellectuelle demeurent les mêmes. Il abandonne l'archéologie et l'histoire de la Russie du Sud et de la mer Noire, mais le Proche-Orient (la Palestine, et surtout la Syrie, avec ses fouilles de Doura-Europos) remplace ces régions au firmament des marges et confins qui l'ont toujours intéressé au premier chef. Comme la Scythie et le royaume du Bosphore Cimmérien, Doura-Europos, qui fait l'objet de la majeure partie de ses publications des années 1930, devient sous sa plume, et non sans raison, un exemple privilégié de double influence économique, sociale et culturelle. L'influence de l'"Orient" y rivalise avec celle de la Méditerranée gréco-romaine.

Si l'on en croit C. B. Welles, c'est en 1914 qu'à la suggestion d'Eduard Meyer et de Wilamowitz, Rostovtzeff décida d'écrire deux histoires économiques et sociales, du monde hellénistique et du monde romain<sup>77</sup>. Avec la guerre et la révolution, l'Empire romain (que d'ailleurs il ne cessa d'étudier à aucune époque) avait pris le pas sur ses vieilles amours hellénistiques. Après la publication de *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, la Méditerranée orientale prit sa revanche sur l'Occident romain, et il en résulta la publication de *l'Histoire économique et sociale du monde hellénistique* (1941). Cet intérêt pour la Méditerranée orientale et pour le Proche-Orient se prolongea, en matière d'art, vers l'Asie centrale et même jusqu'en Chine ; je reviendrai sur ce point, qui n'est plus guère surprenant quand on se reporte à l'œuvre d'Eduard Meyer. Il publia en 1929, à la Princeton University Press, un livre d'un peu plus de cent pages sur *The Animal Style in South Russia and China*. Ses recherches d'histoire de l'art ne cessèrent donc pas, mais leur point d'application se déplaça, et il ne s'occupa plus, après la Grande Guerre, de peinture murale.

Thème de jeunesse, les tessères et plombs de commerce sont entièrement abandonnés dès l'époque de Pétersbourg, mais il publie en 1932 une longue étude sur les sceaux de terre cuite de la Babylonie séleucide<sup>78</sup>.

Enfin, il ne faut pas oublier l'apparition de nombreux articles et livres d'histoire religieuse païenne, dont les premiers sont immédiatement postérieurs aux années de la révolution. Rostovtzeff se réclamait, bien sûr, de la tradition orthodoxe russe. Était-il croyant ? Momigliano m'a confié qu'à son avis Rostovtzeff, à la différence de son ami Franz Cumont, n'avait pas de problèmes de religion, – mais ajoutait que c'était une chose bien délicate à savoir. Jusqu'à la Grande Guerre, il n'avait fait aucune recherche d'histoire religieuse, mais tenait à ce qu'on n'in-

76. Sur cet épisode, voir Barber 1981, 34.

77. Welles 1956b, 62.

78. Rostovtzeff 1932c.

terprêtât point comme un signe de matérialisme son goût de l'économique et du social. À y regarder de près, ses articles des années 1920 et 1930 sur le paganisme sont plus politiques et sociaux que véritablement religieux ; il s'agit d'intégrer l'évolution religieuse au destin global des civilisations antiques ; il s'agit aussi, je crois, de régler ses comptes avec une certaine historiographie russe issue de l'hégélianisme, et dont il avait fortement subi l'influence à l'université, et sans doute dès le gymnase.

Toutes les années qu'il passa à l'université Yale, jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, furent marquées par ses fouilles de Doura-Europos. Située au bord du moyen Euphrate, à mi-chemin entre Alep et Bagdad, cette ville antique avait été découverte par le capitaine anglais Murphy : alors qu'il se battait contre les Arabes, dans une tranchée, il se trouva en présence des peintures du temple "des dieux palmyréniens". Le professeur J. H. Breasted, de Chicago, qui séjournait alors en Mésopotamie, vint en reconnaissance sur le terrain (mai 1921). L'exposé qu'il fit devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres convainquit celle-ci qu'il était nécessaire d'organiser des fouilles. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie des inscriptions, dirigea deux campagnes de fouilles en 1922 et 1923, et en publia les résultats dans un volume de 1926<sup>79</sup>. Mais à cette date, à cause des troubles survenus en Syrie, la fouille avait été interrompue. Cumont souhaitait qu'elle fût reprise lorsque la paix serait revenue, et Rostovtzeff le réclamait aussi avec insistance dans le compte-rendu qu'il rédigea sur le livre de Cumont<sup>80</sup>. doutant que la France eût assez de moyens financiers pour mener à bien cette entreprise, il appelait à une collaboration internationale, et pressait l'université de Yale et le gouvernement des États-Unis d'intervenir. C'est ce qui se produisit. Des fouilles franco-américaines en résultèrent, conjointement organisées par l'Académie des inscriptions et l'université de Yale, mais de plus en plus dominées par la présence américaine. Dix campagnes eurent lieu, entre 1928 et 1937 ; à cette date, le manque de fonds amena à suspendre les travaux ; trois cent mille dollars avaient déjà été dépensés par l'université de Yale pour la fouille et la publication<sup>81</sup>. Rostovtzeff était directeur général du chantier. Il était secondé par un directeur ; Pillet, Clark Hopkins et Frank Brown se succédèrent à ce poste. Rostovtzeff publia plusieurs dizaines d'articles sur Doura-Europos. Il dirigea la publication de neuf volumes de rapports préliminaires, dont il rédigeait lui-même une partie, et celle de rapports définitifs, qui continuèrent à paraître alors qu'il était déjà malade, après la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 1928, 1932, 1933, 1934, 1935 et 1937, des articles sur ces fouilles franco-américaines furent publiés par lui dans les Comptes-rendus et les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette "Pompéi du désert syrien" ne fut jamais qu'une ville moyenne, mais sa situation, aux limites du monde méditerranéen, à celles de l'Empire romain et de l'Empire parthe, constituait l'intérêt de son histoire. Elle avait été fondée au début de l'époque hellénistique, par Séleucos I<sup>er</sup>. Elle faisait partie du royaume séleucide ; c'était une forteresse et une colonie militaire et agricole. Doura était son nom indigène sémitique ; les Séleucides l'appelèrent Europos.

Au II<sup>e</sup> siècle a.C., les Parthes agrandirent l'étendue de leur domination, ils s'emparèrent de la Babylonie, puis de Doura, qui connut une période d'occupation militaire parthe ; le palais du gouverneur séleucide fut détruit et remplacé par un autre, de style tout iranien. Mais si Europos, désormais appelée Doura-Europos, était sous le contrôle des Parthes, qui y avaient détaché une forte garnison, ce rôle militaire qu'elle jouait ne l'empêchait pas de connaître aussi une grande prospérité économique. La période la plus brillante de l'histoire de la cité fut celle de la domination parthe, écrit Rostovtzeff<sup>82</sup>. Presque toute la ville fut alors reconstruite. Doura était à la fois "une forteresse très importante sur la frontière nord de l'empire des Parthes et une ville carava-

79. Cumont 1926. Sur l'ensemble des fouilles de Doura-Europos, voir Hopkins 1979.

80. Rostovtzeff 1927f.

81. Voir par exemple Rostovtzeff 1937.

82. Dans Rostovtzeff *et al.* 1960, 188.

nière, lieu de transit et de repos pour les caravanes qui allaient et venaient entre Palmyre et la basse Mésopotamie". Doura fut-elle vraiment une cité caravanière au même titre que Palmyre ou Pétra ? Jean Balty, que je remercie très vivement pour ses précieuses indications, a tendance à en douter ; il est possible que Rostovtzeff se soit laissé entraîner par son irrépressible désir de trouver du commerce partout. Toujours est-il que sous le règne de Marc Aurèle Doura-Europos devient une possession romaine, annexée à la province de Syrie. Sa vocation commerciale – si vocation commerciale il y eut – s'étiole désormais, au profit d'un rôle militaire à nouveau prépondérant : Doura devient une des forteresses du nouveau *limes* romain, reçoit une garnison romaine ; un quart de la ville est transformé en camp ; une cohorte de l'armée romaine, recrutée sur le territoire palmyrénien, stationne à Doura. Au III<sup>e</sup> siècle p.C., Doura souffre de la décadence que Rostovtzeff reconnaît à travers tout l'Empire : la fiscalité est lourde, la ville s'appauvrit, les palais de l'aristocratie sont morcelés et transformés en "conglomérats de petites maisons pauvres"<sup>83</sup>. Nous reviendrons sur ces symptômes de la décadence, et sur les causes que lui attribue Rostovtzeff. Les Sassanides, qui ont pris le contrôle de l'ancien Empire parthe à la place des Arsacides, menacent. En 260, l'empereur Valérien est fait prisonnier par leur roi, Shapour, qui s'empare de Doura au cours de la même expédition. Après avoir été assiégée, la ville est prise, en partie brûlée, et ni les Romains ni les Perses ne la réoccupèrent jamais ; ses restes se sont ensablés. "C'est le capitaine Murphy, Cumont et moi qui avons ressuscité la ville", commente Rostovtzeff. Et il ajoute : "Au moins dans notre imagination et dans la vôtre" <sup>84</sup> !

Très admiré et honoré, Rostovtzeff avait à Yale des élèves, comme il en avait eu à Pétersbourg. Dans son article de 1931, Vernadski mentionne quelques-uns des étudiants russes de Rostovtzeff qui avaient su s'imposer dans les disciplines que pratiquait leur maître – ou se faire un nom d'une autre manière : Xilinskij, devenu professeur à Lvov, en Galicie, qui, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, faisait partie de la Pologne ; Voldemaras, homme politique lithuanien ; Borovka, directeur du musée de l'Ermitage ; Sergieskij, directeur de celui de Sarajevo. À cette liste doit évidemment être ajouté le nom de l'historien Elias Bickermann. À Yale, ses élèves les plus proches ont participé au travail de Doura-Europos. Au premier rang d'entre eux, il faut citer Cecil Bradford Welles. Toutefois, ce n'était pas l'enseignement qui intéressait le plus Rostovtzeff, et il ne se souciait guère d'être entouré de véritables disciples, de fonder une école qui eût perpétué l'esprit de ses recherches. Sa très grande influence d'historien n'est guère passée par des rapports de maître à élève ; il l'a exercée sur bon nombre de ses contemporains qui n'étaient pas ses élèves, et sur bon nombre de leurs successeurs, qui ne l'avaient pas même connu.

Professeur émérite à partir de 1939, Rostovtzeff fut très atteint par la Seconde Guerre mondiale ; en 1940, il se demanda si nos études étaient appelées à survivre aux bouleversements et aux destructions de ce nouveau conflit<sup>85</sup>. Puis vint la maladie, qui le frappa dans ses facultés mentales. Le dernier article signé de lui a paru en 1946<sup>86</sup>. Il mourut chez lui le 20 octobre 1952, à New Haven (Connecticut).

\*

83. Rostovtzeff 1937, 237-238.

84. *Ibid.*, p. 240. Cet article reproduit le texte d'une conférence prononcée au Collège de France le 8 juin 1937.

85. Rostovtzeff 1940. Sur les rapports de Bickermann et de Rostovtzeff, voir Bickermann 1986, XI.

86. Rostovtzeff 1946.

Avant de consacrer quelques pages aux thèses de *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, je tiens à ajouter deux ou trois observations sur l'ensemble de son œuvre, et sur sa manière de travailler et de concevoir l'Histoire.

Il faut d'abord insister sur sa fécondité. Toute rencontre, toute visite de fouille ou de musée devient pour lui une occasion d'écrire des livres ou des articles, inégaux certes, mais presque toujours de haut niveau scientifique. Les premières années de sa carrière, entre 1894 et 1900, illustrent bien cette extrême fécondité. À vingt-cinq ans, il a déjà publié plusieurs longs articles, non seulement sur Pompéi, à laquelle il avait consacré sa maîtrise, mais sur les briques du Panthéon et les fouilles du centre de Rome. Il publie en outre une introduction à la *Guerre des Gaules* de César. Bormann lui conseille-t-il, en cette même année 1895, de travailler sur une nouvelle inscription d'Halicarnasse ? Un article paraît l'année suivante, et cette recherche aboutira en 1899 à son livre sur la ferme d'État. Entre-temps, il a rédigé, avec Maurice Prou, plus de trois cents pages sur les tessères et plombs de commerce<sup>87</sup>. Ayant fait la connaissance de Huelsen, il traduit en russe les commentaires dont ce dernier accompagnait le troisième tome des *Architektonische Studien* de S. A. Ivanov<sup>88</sup>. De retour à Pétersbourg, il dirige avec Zielinski la traduction russe d'un grand manuel allemand d'histoire romaine, qui est publiée l'année suivante (1899)<sup>89</sup>. Sans oublier toute une série de petits articles et de comptes-rendus. Passant par Tébessa en mai 1897, il voit dans le petit musée de la ville un fragment de relief sur surface convexe ; il s'aperçoit qu'il est inédit, en comprend l'originalité (ce relief représentait l'intérieur d'un amphithéâtre, ce qui est fort rare ; c'est l'extérieur qui est habituellement représenté) ; il écrit un petit article, qui paraît l'année suivante dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* (revue de l'École française de Rome). Il saute sans hésitation d'un sujet à un autre. Même sans compter les traductions, il a allègrement dépassé à trente ans les mille pages publiées. Au cours des années qui suivent, le rythme ne fait que s'accélérer.

Sur chacun des thèmes auxquels il se consacre, il prend l'habitude de publier en plusieurs langues. Mais, même quand les titres de deux de ses articles sont identiques, le contenu change le plus souvent d'une langue à l'autre : il ne se borne pas à faire traduire le texte de l'article déjà publié. En 1923, en même temps que son article du *Musée belge* sur la crise du III<sup>e</sup> siècle p.C., il en publie un second, sous le même titre, dans la revue russe d'émigration *Annales contemporaines*. Alors que celui du *Musée belge* ne dépasse pas dix pages, celui-ci en comporte plus de soixante, et il ne s'agit pas d'un article de vulgarisation, où les mêmes idées seraient plus longuement développées. Les pages qu'il y consacre à la crise du III<sup>e</sup> siècle sont précédées d'un ample tableau de l'Empire romain au II<sup>e</sup> siècle, tableau qui préfigure, en plus ramassé, certains chapitres de *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*. L'année précédente, dans *La Pensée russe*, revue d'émigration successivement éditée à Prague, à Berlin, puis à Paris, il avait déjà publié une autre étude, de vingt-cinq pages, sur l'Antiquité en déclin<sup>90</sup>. Certes, beaucoup d'idées exprimées dans cet article se retrouvent dans les deux autres, puis dans *l'Histoire économique et sociale*. Mais l'optique n'est pas la même : de 1922 à 1926, le rôle de l'empereur et de l'État comme clefs de voûte de l'ordre social s'est affaibli, et les groupes sociaux ont pris de la consistance, s'émancipant en quelque sorte de l'omniprésence et de l'omnipotence de l'État. Le jugement qu'il porte sur les deux premiers siècles de notre ère s'est lui aussi modifié. En 1922, le déclin lui paraissait progressif ; il concevait ces deux siècles comme une marche lente vers la décadence. À partir de l'année suivante, il insiste au contraire sur les aspects positifs de la période – dans laquelle il reconnaît l'apogée de l'Antiquité tout entière. Doit-on le taxer de versatilité ? Non, car ces variations s'expliquent par une évolution de sa pensée. Il ne faudrait pas croire, en tout cas, qu'il se

87. Dans la *Revue numismatique* : Rostovtzeff & Prou 1897, 1898, 1899, 1900.

88. Ivanov 1898, avec des commentaires de C. Huelsen, traduits en russe par M.I. Rostovtzeff.

89. Niese 1897, traduit de l'allemand par les stagiaires du cours supérieur pour femmes.

90. Rostovtzeff 1922a.



répète. Une nouvelle publication est le plus souvent pour lui l'occasion de nouvelles recherches documentaires ou d'interprétations inédites.

Le déplacement, le séjour en des lieux où il ne réside pas, stimulent tout particulièrement cette fécondité. Grand amateur de voyages, Rostovtzeff ne pratique ni le voyage ethnologique ni le voyage d'évasion, et il est en outre à des milliers de lieues du Club Méditerranée et de Nouvelles Frontières (qui, certes, n'existaient pas à son époque, mais dont on trouvait des équivalents, *mutatis mutandis*, en ces sociétés où les vacances étaient réservées à une minorité). Il voyage en professeur et en chercheur et, en tant que professeur, jamais il n'oublie ses préoccupations érudites, mais jamais les préoccupations érudites ne l'empêchent de jouir de la nouveauté, de boire, de manger, d'être attentif aux coutumes et aux événements. Son camarade A. A. Vasiliev raconte par exemple comment, en 1899, Rostovtzeff l'a rejoint à Constantinople, alors qu'il corrigeait les épreuves de sa thèse sur Byzance et les Arabes à l'époque de la dynastie Amorienne (IX<sup>e</sup> siècle p.C.). Les voilà partis pour Amorion, en Phrygie (aujourd'hui Sivrihisar). Ils prennent le train à Scutari, doivent le quitter à Afyonkarahisar, et se retrouvent dans de grands chariots indigènes, escortés par un gendarme turc que leur a fourni le gouverneur de la région. La nuit, ils couchent en plein air, dans leurs chariots. Le jour, ils traversent les villages, visitent les sites, mesurent les restes archéologiques, prennent des notes. Dans la région de Konya, ils retrouvent le train, et ils remontent vers Constantinople.

Avant de rentrer en Russie, Rostovtzeff s'arrête encore à Sofia<sup>91</sup>. L'année suivante, il est invité en France, où il fait le 11 juillet une communication devant les membres de la Société nationale des antiquaires<sup>92</sup>. Il séjourne aussi en Allemagne et en Grèce ; alors qu'il se trouve à Athènes, il rédige deux comptes-rendus, qui sont publiés à la fin de cette même année dans la *Deutsche Literaturzeitung*, etc.<sup>93</sup> Toute sa vie se déroulera de cette façon. Son œuvre est le fruit non d'une réflexion solitaire et sédentaire, mais d'une interminable série de départs et de retours. On comprend que l'exil, tout compte fait, l'ait davantage stimulé que détruit. Selon Vernadski, l'un des motifs de cet exil serait d'ailleurs qu'il craignait avec raison, s'il demeurait en Russie, de ne plus pouvoir en sortir librement, même pour son travail<sup>94</sup>. Pour lui, l'archéologie, comme elle était liée à l'Histoire, était liée au voyage ; elle supposait un déplacement (dans l'espace comme dans le temps). A l'inverse, il ne faisait aucun déplacement qui fût entièrement dépourvu d'objectifs ou d'arrière-pensées archéologiques.

On comprend que les voyages occupent dans son œuvre une place notable, et qu'il mérite d'être tenu pour un historien du voyage. Mais tous les voyages ne l'intéressaient pas, ni toutes les formes d'histoire du voyage. Il n'a jamais prêté grande attention ni aux explorations ni aux voyages ethnographiques.

Les voyages des hommes de métier l'intéressent, dans leurs aspects les plus quotidiens, parce qu'ils touchent à l'administration, ou concernent, de près ou de loin, la vie économique et sociale. Au musée de Belgrade, l'inscription funéraire d'un *speculator* (charge militaire dont on parvient mal à définir les attributions) est accompagnée d'un relief qui représente un chariot dans lequel sont installées trois personnes. Est-ce symbolique du voyage dans l'au-delà ? Point du tout ! Rostovtzeff, qui, à l'inverse de son ami Cumont, tend toujours à ramener les repré-

91. Ce voyage en Turquie est raconté par Vasiliev dans une lettre datée du 7 février 1931, et qu'il envoya à Vernadski ; celui-ci la cite dans son article du *Seminarium Kondakovianum* (Vernadski 1931, 242).

92. Voir le *Bulletin* de la société : Rostovtzeff 1900d ; la communication portait sur des dons en blé que les empereurs des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles p.C. firent aux cités d'Asie Mineure, dont les ressources agricoles laissaient à désirer.

93. Rostovtzeff 1900a et 1900c.

94. Son ami Žebélev, qui, avant 1914, avait voyagé en Italie, en Grèce, en Turquie, et avait visité les principaux musées d'Europe, ne quitte plus la Russie de 1914 à 1941, année de sa mort. Voir Raskolnikoff 1975, 40-41.



sentations funéraires à la vie concrète et matérielle du défunt, y voit une scène de l'activité du *speculator*, qu'il rattache à la poste impériale<sup>95</sup>.

Les voyages commerciaux le touchent tout particulièrement. On sait quelle fascination exerça sur lui le commerce caravanier. Contemplant Pétra, il rêve en 1928 à ces lentes caravanes qui se déplaçaient du nord au sud et du sud au nord ; et il comprend alors pourquoi la religion musulmane s'est tellement répandue, et pourquoi l'Empire arabe a atteint une telle puissance. Trop étroitement liés à une seule contrée, jouissant d'un caractère national "insuffisamment mobile ou versatile", les Juifs n'ont pu bénéficier de cette heureuse conjonction d'un esprit, d'un sol et de circonstances historiques particulièrement favorables. Que ceux qui veulent comprendre le destin des Arabes se rendent à Pétra<sup>96</sup> ! Au rayonnement spirituel ou intellectuel d'Athènes ou de Jérusalem, Rostovtzeff préfère sans nul doute la puissance des Romains et celle des Arabes.

Il a l'intuition que le pouvoir politique, parce qu'il résulte de l'action et de la mobilité, est lié au voyage comme il est lié au commerce. Le notable Satyros, citoyen de Chersonesos<sup>97</sup> en Crimée, s'est rendu à Rome entre mai et décembre 46 a.C. pour y rencontrer César. Rostovtzeff consacre un article à démêler les arrière-plans de ce voyage diplomatique, qui visait, selon lui, à obtenir la "liberté" pour la cité de Chersonesos. De même, beaucoup de visiteurs antiques de l'Égypte, qui ne manquent pas d'admirer ses merveilles, y allaient en réalité pour des raisons politiques. Ainsi, le roi du Bosphore Paerisades, le dernier roi glorieux de la dynastie des Spartocides, qui mourut peu après 250 a.C., était venu en Égypte pour cultiver l'alliance des Ptolémées. Comme celui d'Égypte, le roi du Bosphore était un "roi-marchand" ; il avait des relations commerciales avec les cités grecques, notamment pour le blé. Mais cela n'impliquait pas que Ptolémée et lui fussent des concurrents, car la demande de blé, à cette époque, était très importante en comparaison de l'offre<sup>98</sup>. Le commerce librement pratiqué, l'État, le jeu des influences internationales, le voyage : tous les ingrédients de la fascination rostovtzeffienne sont réunis dans ce bref article de trois pages.

Qu'y a-t-il de commun entre le commerce et le voyage ? Le déplacement, la circulation – auxquels Rostovtzeff s'est sans cesse attaché. Quelques-uns de ses écrits sont, certes, consacrés à des tableaux synchroniques, à des études de structures et de relations. Mais il n'est jamais aussi content que lorsqu'il a dessiné une évolution, ou décelé le passage d'une influence. La vraie histoire est pour lui un flux chronologique – non point une succession d'événements qu'il suffirait de raconter et de dater, mais un changement permanent qui perd son sens si on le détache de cette trame que constitue le temps.

Aussi ne se sent-il concerné ni par une vie quotidienne ni par une anthropologie du voyage. Tout cela relève à ses yeux de la tradition antiquaire, qui l'intéresse, sur laquelle il cherche à prendre appui, mais dont il tient à se détacher, pour parvenir à la véritable histoire. À ses yeux, la tradition antiquaire ne tient pas un compte suffisant de l'État, de l'économie et des groupes sociaux ; et elle est trop indifférente aux grandes évolutions chronologiques. Par crainte de se limiter à une recherche antiquaire, Rostovtzeff se méfie beaucoup de ce qu'on nomme actuellement histoire des mentalités et anthropologie historique. Rendant compte du quatrième volume de *The Economic Survey of Ancient Rome*, il critique F. Heichelheim de s'être trop étendu, dans son chapitre relatif à la Syrie, sur l'éducation et la culture, les mariages, les divorces, le coût des

95. Rostovtzeff 1911.

96. Rostovtzeff 1932a, 52-53. *"I can make but one suggestion to those who wish to understand the part that the Arabs have played in the history of religion, culture and statecraft, and that is that they go to Petra... Thus they may feel something of the departed life of ancient Petra, the most beautiful of all caravan cities in the region."*

97. Rostovtzeff 1917.

98. Rostovtzeff 1928a.

funérailles, etc. ! N'y a-t-il pas des questions plus importantes ? Par exemple les conséquences économiques et sociales des guerres et de la présence de l'armée<sup>99</sup> ?

Il pousse très loin sa critique de la tradition antiquaire. Le compte-rendu qu'il rédigea sur le livre de Walter Liebenam relatif à l'administration municipale le montre bien<sup>100</sup>. Ce travail de Liebenam, qui fait encore autorité de nos jours, d'autant que son auteur a réuni une impressionnante documentation, ne trouve pas grâce à ses yeux. Car cette documentation n'y est pas considérée selon lui avec assez d'esprit critique, elle n'est pas suffisamment classée. Liebenam, surtout, néglige trop les grandes évolutions chronologiques, il ne se pose pas assez de questions "historiques" sur la documentation, c'est-à-dire qu'il ne cherche pas assez à l'intégrer à une explication d'ensemble qui prendrait en compte toute l'évolution de l'Antiquité. Pour Rostovtzeff, la documentation disponible doit être soumise à de grandes explications chronologiques (on voit là pointer ses préoccupations d'histoire universelle). Ces grandes explications peuvent résulter de plusieurs démarches. En 1900, confiant en l'avenir de la science historique positive, il pense qu'il faut commencer par des recherches monographiques, consacrées à un thème précis, à une époque et dans une région déterminées. De proche en proche, l'accumulation de monographies conduira à la synthèse historique ; n'est pas Mommsen qui veut, et Liebenam aurait mieux fait de se limiter à une monographie. Plus tard, Rostovtzeff accorde davantage à l'intuition, et aux brillants raccourcis qu'elle est susceptible de suggérer à l'historien. *L'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* est bâtie autour d'un tel raccourci.

À ces grandes synthèses historiques, et en particulier à la présente *Histoire de l'Empire romain*, Rostovtzeff a, de fait, intégré la documentation archéologique, et cela reste l'un de ses principaux apports. Si bon nombre de ses successeurs ont aspiré à le suivre sur ce terrain, aucun, jusqu'ici, ne l'y a égalé. Aucune des grandes histoires économiques et sociales de l'Antiquité qui furent écrites au cours des années 1930 ou plus récemment, n'accorde une telle place à l'archéologie – tant s'en faut. Mais soyons plus précis. Son archéologie n'est pas celle du monument, analysé du point de vue de l'histoire de l'art. Ce n'est pas non plus celle de la fouille monumentale, dans laquelle l'important est de dater et de connaître la construction (quelle qu'elle soit) à partir d'une stratigraphie qui permet d'en comprendre les diverses phases – et éventuellement de s'interroger sur la méthode stratigraphique elle-même. Et c'est encore moins l'actuelle archéologie du sol, qui prête autant d'attention à l'environnement et à la terre qu'aux structures bâties. L'archéologie de Rostovtzeff s'efforce toujours d'embrasser des ensembles, et elle s'exerce surtout dans trois directions.

Il arrive qu'il consacre un article à un objet singulier ou à une catégorie limitée d'objets, mais c'est pour en dégager toutes les implications historiques, pour en faire le centre d'un réseau d'influences et de relations. Donnons deux exemples de cette première démarche archéologique, qui se perçoit très bien dans ses publications de Doura et dans ce qu'il a dit des villes caravanières. Le premier est un article consacré à deux statues d'or, auxquelles l'empereur Claude fait allusion dans sa fameuse lettre aux Alexandrins<sup>101</sup>. L'une de ces statues, que les Alexandrins offraient à l'empereur, devait être installée dehors, sur une place publique ; Claude la refuse. Mais il accepte l'autre, qui serait conservée dans un monument public. Que représentaient ces statues ? Pourquoi refuser l'une, et non pas l'autre ? S'appuyant sur des textes littéraires et sur les types de certaines monnaies, Rostovtzeff parvient en six pages à une impressionnante reconstruction du culte de Némésis-Pax dans ses aspects les plus officiels et politiques, et de la signification anti-juive qu'au début du règne de Claude aurait prise une statue de la Paix, pu-

99. Rostovtzeff 1939, 369.

100. Rostovtzeff 1900c. Rostovtzeff, par la suite, n'est pas demeuré aussi sévère à l'égard de Liebenam. Dans *L'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, il considère son livre comme le meilleur qui ait traité de ces sujets, et comme une véritable œuvre historique ; voir Rostovtzeff 1988, 578 note 41.

101. Rostovtzeff 1926d.

bliquement dédiée à Alexandrie. Reconstruction aléatoire, certes, mais brillante. Par son brio, elle annonce la manière dont Filippo Coarelli a, ces dernières années, dégagé les arrière-plans politiques, idéologiques et culturels de tel monument précis<sup>102</sup> – en s'intéressant davantage, lui aussi, aux significations idéologiques de la religion qu'aux croyances et aux cultes eux-mêmes.

Autre exemple de cette démarche : un article consacré aux jetons d'un jeu, qui ressemblait probablement à notre jeu de dames<sup>103</sup>. Rostovtzeff s'intéresse certes à la fonction de ces jetons, aux caractères du jeu dont ils faisaient partie, au lieu de leur fabrication (Alexandrie) et à leur chronologie (les représentations figurées qu'ils portent se seraient fixées aux époques de César et d'Auguste). Mais la signification historique du jeu lui importe avant tout. Il s'agit, pense-t-il, de l'amalgame d'un jeu grec et d'un jeu égyptien. Et ce jeu alexandrin, qui obtint d'autant plus de succès qu'on avait beaucoup de loisirs à l'époque antique, devient un excellent symbole de l'union entre le monde gréco-romain et le monde oriental que représentait l'Empire romain ainsi mis en place.

La deuxième direction est davantage tournée vers l'histoire de l'art proprement dite. Il s'agit de comparer, d'une région à l'autre, les formes et styles de tel type d'objets, d'en étudier la diffusion et d'esquisser les influences, mais avec une ampleur qui tranche un peu sur les habitudes les plus courantes de l'histoire de l'art traditionnelle. La préoccupation est évidente : il s'agit de saisir les rapports culturels entre Orient et Occident, et même d'appeler l'Extrême-Orient à la rescousse. Ce sont par exemple des bols chinois en forme de fleur de lotus ouverte : Rostovtzeff propose de revoir leur datation parce que cette même forme est plus anciennement attestée en Inde ; mais l'Inde ne l'a-t-elle pas reçue de l'art impérial perse, qui l'utilisait en particulier comme forme de chapiteau<sup>104</sup> ? Ou bien c'est le motif du Parthe lançant sa flèche<sup>105</sup>. Aux VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles a.C., les Scythes jouaient dans la vie des Grecs un rôle important, y compris militaire. Les représentations figurées qu'en réalisaient les Grecs se retrouvent partout où se manifestent des peuples iraniens (ou influencés par l'Iran) : sur la côte nord de la mer Noire ; en Asie Mineure ; à l'époque augustéenne, en Syrie (parce que la défaite de Crassus avait produit dans l'Empire romain une forte impression) ; et même en Chine, au cours de la période Han !

Ce second exemple est aussi très révélateur de la forte tendance de Rostovtzeff à considérer l'art comme un reflet, comme la traduction immédiate de phénomènes politiques, militaires, économiques, sociaux. Tendance constante, qui va contre les orientations les plus récentes et, à mon avis, les plus fécondes de l'histoire de l'art (et qui contribue à expliquer le cas que certains marxistes communistes font de l'œuvre de Rostovtzeff). Il n'accorde de véritable autonomie à l'art et à la culture que dans les cas où les œuvres d'art le conduiraient à des conclusions inverses de celles qu'il atteint par ailleurs. Il remarque ainsi, dans la présente Histoire économique et sociale de l'Empire romain, que les représentations figurées des tombes gallo-romaines montrent de petits ateliers et boutiques. Faut-il y voir un témoignage sur la structure des "industries" gallo-romaines ? Non ! Car les reliefs funéraires ne fournissent pas une image réaliste des véritables entreprises "industrielles" de la Gaule romaine ; celles-ci méritent souvent d'être qualifiées de capitalistes, surtout en ce qui concerne la céramique. Les reliefs funéraires de Gaule reproduisent conventionnellement des motifs déjà utilisés ailleurs, en particulier en Italie. Mais comment expliquer que ces motifs professionnels n'apparaissent jamais ni en Afrique ni en Bretagne ? C'est, pense Rostovtzeff, qu'à l'époque des Flaviens et des Antonins la Gaule et l'Italie du Nord dominant en matière d'industrie le reste de la Méditerranée occidentale<sup>106</sup>. Rostovtzeff n'admet pas que le choix des reliefs funéraires dépende de pratiques locales, d'habi-

102. Voir en particulier Coarelli 1968 ou bien 1978.

103. Rostovtzeff 1905a.

104. Rostovtzeff 1927e.

105. Rostovtzeff 1943b.

106. Sur les tombes et l'industrie gallo-romaines, voir Rostovtzeff 1988, 485 notes 37 et 39 ; et aussi 479-482.

tudes culturelles, et qu'un potier ou un marchand d'Afrique se dispensent de faire représenter sur leur tombe une boutique ou un atelier – alors que certains de leurs confrères de Gaule en font volontiers représenter (nulle part, à aucune époque, cet usage ne s'étend d'ailleurs à tous les marchands, à tous les potiers). Il n'a concédé d'autonomie à l'art funéraire que dans le cas de la Gaule, parce que les petits ateliers des tombes gallo-romaines l'embarraisaient.

En même temps qu'il incite à l'utilisation de l'archéologie et des objets artistiques, Rostovtzeff restreint la portée de cette relative nouveauté, parce qu'il est prisonnier d'un point de vue réaliste et mécanique. La longue note qu'il consacre aux reliefs funéraires – s'efforçant de rattacher aux idéaux stoïciens de l'élite cette représentation de scènes professionnelles – n'est qu'une façon (ingénieuse, mais peu convaincante) de justifier son parti pris réaliste<sup>107</sup>.

Troisième direction archéologique, à mon avis la plus novatrice et qui porte de nos jours de plus en plus de fruits, en particulier sous l'influence de Rostovtzeff : l'étude archéologique d'une région plus ou moins vaste, pour en saisir les particularités économiques et sociales, et en retracer l'évolution. C'est une telle étude qu'il mène dans les nombreux livres et articles qu'il a consacrés à la Russie du Sud. Le présent ouvrage est plein de ces brèves monographies archéologiques, d'autant plus suggestives si on les compare les unes aux autres. À partir de ce qu'il voit au musée d'Aquilée, il dresse une esquisse des productions artisanales et manufacturières du port et de sa région<sup>108</sup>. Ou bien il ébauche une synthèse contestable, mais suggestive, de l'histoire sociale de Pompéi et de son évolution économique<sup>109</sup>. Ou bien il s'attache aux villes et aux campagnes de Syrie<sup>110</sup> ; il n'oublie ni les siècles qui ont précédé la conquête romaine, ni ceux qui ont suivi la fin de l'Antiquité, ni les informations qu'il a tirées de ses propres voyages ; à chaque page ou presque, le déplacement dans le temps se double d'un déplacement dans l'espace...

Mais, chose curieuse, les particularités régionales que dégagent ces analyses archéologiques ne sont guère prises en compte dans les principales conclusions du livre, et cette étrangeté se constate dans la plupart des travaux que Rostovtzeff a consacrés au monde romain. Reprenons l'exemple de la Gaule et des progrès qu'y firent le commerce et l'industrie aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles p.C. Rostovtzeff commente les inscriptions et reliefs funéraires de Lyon, Trèves, Arles, Narbonne. Il évoque les ressources naturelles de la Gaule et l'importance de ses voies d'eau. Il insiste sur le rôle économique des légions du Rhin, et croit même, pour cette raison, que beaucoup de commerçants de Trèves étaient des agents du pouvoir impérial. Mais quand il aborde les monuments funéraires d'Igel et de Neumagen, dont les propriétaires lui paraissent être de gros négociants (en textiles à Igel, en vins à Neumagen), il évoque Trimalcion, négociant italien qui lui aussi a acheté des terres : comme Trimalcion, les riches marchands de Trèves prêtaient de l'argent et possédaient des biens fonciers<sup>111</sup>.

Autre exemple, celui de la Bretagne (c'est-à-dire de l'actuelle Angleterre). Là aussi, les soldats, comme consommateurs, jouent un grand rôle économique. Mais on y trouve peu de

107. Rostovtzeff 1988, 611-613 note 27. Ce parti pris réaliste contribue à expliquer que Rostovtzeff ait fait insérer, dans son *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, environ quatre-vingts planches d'illustrations, qui représentent des photographies et plans de monuments, des statues et statuettes, des vases et autres objets de terre cuite : des mosaïques, des reliefs figures, notamment funéraires, etc. La présence de ces illustrations, que Rostovtzeff jugeait riches d'informations économiques et sociales, était une innovation dans les ouvrages d'histoire ancienne ; A. Momigliano raconte combien elle l'a surpris, quand, en 1927, il a feuilleté le livre pour la première fois (voir Momigliano 1953, 481). Rostovtzeff les accompagnait d'ailleurs d'un commentaire substantiel, parfois long de plusieurs dizaines de lignes. Il faut regretter que, pour des raisons techniques, la présente édition française ne comporte pas ces planches d'illustrations.

108. Rostovtzeff 1988, 67-68.

109. Rostovtzeff 1988, 444-446 note 20, et 446-447 note 23. Pour une critique de cette synthèse, qui ne m'apparaît guère recevable, voir Andreau 1973a et b.

110. Rostovtzeff 1988, 197-204.

111. *Ibid.*, p. 131-133.

villes ; l'agriculture occupe une plus grande place qu'en Gaule ; les produits vendus ne sont pas les mêmes. Les élites se différencient par leurs origines : ici des propriétaires celtiques ; là des hommes d'affaires qui ont assuré les fournitures aux armées ; là encore, des vétérans qui ont reçu de l'empereur des lots de terre<sup>112</sup>. Une fois qu'a été ainsi dressé le catalogue des différences, il s'avère pourtant que les lignes de force sont partout les mêmes. Les élites sont toujours les élites, classe urbaine tellement distante du monde paysan qu'il s'ensuivra au III<sup>e</sup> siècle p.C. une révolution. Elles ont toujours les mêmes types de fortunes, à la fois foncières et commerciales ou financières. Tout au long de ces développements régionaux, Rostovtzeff se plaît d'ailleurs à multiplier les comparaisons, pour faire sentir que les situations bretonnes n'étaient pas très éloignées de celles d'Afrique ou d'Asie Mineure : en Bretagne comme dans la vallée du Rhin, les propriétaires des villas agricoles étaient aussi de riches commerçants<sup>113</sup> ; en Bretagne comme en Égypte (notons qu'il ne pouvait choisir une province de l'Empire plus distante de la Bretagne que l'Égypte !), les paysans demeurent totalement étrangers à l'essence de la civilisation gréco-romaine<sup>114</sup>.

Suite logique de cette façon de penser : Rostovtzeff se refuse de plus en plus à expliquer les grandes crises politiques par des particularismes régionaux ou par des revendications ethniques ou nationales. Beaucoup d'autres historiens voient dans la crise des années 68-69 p.C. une manifestation du particularisme gallo-romain. Rostovtzeff s'oppose à ce point de vue défendable et souvent défendu, et il le fait en connaissance de cause :

“La majorité des historiens, écrit-il, ont tendance à penser que la cause ultime de cette révolution sanglante fut une sorte de mouvement séparatiste émanant des provinces et des armées provinciales, porte-parole des sentiments des provinciaux. Je ne vois pas le moindre indice de ces prétendues tendances séparatistes des soldats romains”<sup>115</sup>.

Plutôt qu'à une revendication nationale, il attribue la guerre civile de l'année des quatre empereurs à une lutte de classes sociales. Il annonce ainsi certains historiens soviétiques des années 1940 et 1950 (qui, d'ailleurs, se sont peut-être inspirés de lui sans le dire)<sup>116</sup>. Même s'ils ne discernent pas dans la société romaine les mêmes milieux sociaux que Rostovtzeff, ces historiens soviétiques, A. G. Bokkhanin, V. A. Goldenberg, V. N. Djakov, S. A. Kovaliov, considèrent comme lui que l'armée, en 68-69, était le porte-parole de milieux sociaux bien déterminés. Mais, paradoxalement, ils finissent par attribuer aux différences régionales et aux revendications qu'elles font naître beaucoup plus d'importance qu'il ne leur en accordait<sup>117</sup>.

De même, quand il décrit la crise du III<sup>e</sup> siècle, Rostovtzeff insiste sans cesse sur le fait que toutes les régions, celles d'Orient comme celles d'Occident, sont logées à la même enseigne<sup>118</sup>.

112. *Ibid.*, p. 176-178.

113. *Ibid.*, p. 177.

114. *Ibid.*, p. 178.

115. *Ibid.*, p. 77-78. Au début du siècle, dans le compte-rendu de l'ouvrage de Grimm dont j'ai déjà parlé, il évitait de parler de séparatisme, mais il mettait en avant la spécificité de la Gaule, qui, à cette époque, écrivait-il, “passait du régime tribal au régime citadin” (Rostovtzeff 1902a, 152). Dans les années 1920, il ne tient plus aucun compte de l'originalité des situations gauloises.

116. Voir Raskolnikoff 1975, 187-188 et 245 ; et Kovaliov 1955, 553-559 (publication originelle Leningrad, 1948).

117. À propos de la crise de 68-69, Kovaliov parle de “mouvement séparatiste” qui touche les provinces occidentales ; il explique ce mouvement par le mécontentement des notables des provinces et par celui des gouverneurs et des chefs militaires, qui risquaient, les uns et les autres, d'être les victimes du régime de terreur institué par Néron (*ibid.*, p. 559).

118. Dans le chapitre IX, Rostovtzeff définit la politique “d'urbanisation et de militarisation des paysans” en Afrique, puis il s'efforce de montrer que les Sévères ont appliqué cette même politique dans toutes les grandes régions de l'Empire (Rostovtzeff 1988, 310-314). Il n'ignore évidemment pas qu'au III<sup>e</sup> siècle certaines provinces ont davantage souffert que d'autres des invasions barbares ; mais les conséquences des invasions comptent peu à ses yeux, comparées à celles des oppositions sociales et

L'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain* est à cet égard l'aboutissement extrême d'une tendance, déjà très sensible auparavant, à réduire l'importance des spécificités régionales. La différence entre Pola, Nîmes et Timgad, écrit-il en 1923, était probablement moins grande que celle qui aujourd'hui sépare Chicago de Rio et de Leipzig<sup>119</sup>.

Extrêmement intéressé par l'archéologie, qui avait joué un rôle de plus en plus important dans ses recherches historiques et qu'il voulait mettre "au service de l'histoire ancienne", Rostovtzeff, à un certain niveau d'hypothèses, congédie en quelque sorte les hétérogénéités régionales que lui a enseignées l'archéologie, pour proposer des explications plus générales, communes à la majeure partie ou même à la totalité de l'Empire. Pour le I<sup>er</sup> siècle a.C., il insiste fortement sur la main d'œuvre servile et l'esclavage de plantation ; tous les indices disponibles pour le II<sup>e</sup> siècle p.C. lui paraissent au contraire impliquer la prédominance d'une main d'œuvre libre de colons, c'est-à-dire de métayers ; quant au III<sup>e</sup> siècle p.C., il est marqué partout par la crise. Ces évolutions générales ne sont pas rejetées, loin de là, par tous les antiquisants actuels. Mais certains archéologues montrent qu'il est impossible, à partir d'elles, de rendre compte de tout le matériel disponible. Il faut les atténuer, il ne faut pas négliger les différences régionales. La présence massive d'esclaves agriculteurs, par exemple, ne paraît attestée que dans quelques régions bien précises, ce qui ne conduit pas nécessairement à lui refuser toute importance économique.

Comment expliquer cette apparente incohérence de Rostovtzeff, qui, après avoir tant accordé à l'archéologie, finit par la réduire à la portion congrue ?

Elle s'explique à mon avis par les préoccupations nationales et idéologiques de Rostovtzeff. Celles-ci sont dominées par deux questions, dont l'une, d'une certaine manière, résulte de l'autre. La première de ces deux questions est la suivante : comment penser la Russie par rapport à l'Europe ? Les partisans de la démocratie à l'occidentale, dont fait partie Rostovtzeff, sont-ils fondés à espérer qu'un tel régime politique (mais aussi social) puisse s'instaurer en Russie ?

Rostovtzeff a le mérite et l'intelligence de ne pas se voiler la face ; il n'essaie pas de se persuader que la Russie est un pays européen comme un autre, aussi moderne qu'un autre, et mûr pour la révolution bourgeoise. Et pour penser la spécificité russe et, comme il dit, le long enchaînement des tribulations et souffrances du peuple russe, il considère que la Russie est à la fois européenne et asiatique. Par un certain côté, la Russie est européenne ; par un autre, asiatique. Aussi, après la révolution de 1917, parle-t-il favorablement des idées "eurasiennes" ou "eurasiatiques", très répandues parmi les émigrés russes, et que partageait aussi son collègue et ami G. Vernadski<sup>120</sup>.

Faut-il conclure que la destinée de la Russie est définitivement séparée de celle du reste de l'Europe ? Si l'on considère ses origines ethniques, oui. Mais, parce qu'il se sent étroitement lié à la Méditerranée et à l'Occident, Rostovtzeff, homme des choix clairs, refuse absolument toute explication ethnique ou raciale, comme il refuse toute idée de déterminisme géographique. Quand il travaille sur la Russie du Sud, il insiste volontiers sur le fait qu'il ne fait pas l'histoire d'un peuple, mais d'une terre ("*land*", en anglais) – c'est-à-dire non pas l'histoire des Scythes ou celle des Slaves, mais celle d'une région à la fois caractérisée par son sol, son climat, sa végétation, etc., et par la population qui y vit<sup>121</sup>. Cette population est toujours un mélange de plusieurs peuples et de plusieurs cultures, car les envahisseurs ne sont jamais assez nombreux pour

de la politique impériale. Aussi, dans le chapitre X ne fait-il d'exception pour aucune région, aucune province (*ibid.*, p. 433-468). Au chapitre suivant, quand il décrit le marasme économique du III<sup>e</sup> siècle, il n'introduit qu'une exception, celle de la Bretagne (*ibid.*, p. 347-348). Et ainsi de suite.

119. Rostovtzeff 1923a, 283-284.

120. Voir la préface que Rostovtzeff a rédigée pour Vernadski 1929, p. IX-XI.

121. Voir par exemple Rostovtzeff 1925c.

réduire à néant les populations antérieurement installées. Rostovtzeff ne croit ni qu'il existe des races "pures" ni qu'une race ou un peuple "pur" soit plus fort que les résultats de mélanges. Il critique donc ceux qui attribuent la décadence de l'Empire romain à un abâtardissement des races gréco-italiques, sous les effets du sang oriental, c'est-à-dire en particulier Tenney Frank. Pourquoi le mélange serait-il nécessairement négatif<sup>122</sup> ? D'ailleurs, les races orientales ont elles-mêmes créé des civilisations sans lesquelles il n'y aurait pas eu d'épanouissement gréco-romain. D'autres chantent les grands Nordiques et les opposent aux maudits Méditerranéens. Comment les suivre ? Nordique lui-même, Rostovtzeff se juge bien placé pour critiquer un tel culte des Nordiques ; il n'est pas dit que les Nordiques aient joué un rôle prépondérant dans l'histoire de la civilisation humaine<sup>123</sup>.

Est-il assuré pour autant qu'avec sa nature double, la Russie ait été suffisamment marquée par l'Europe et la Méditerranée pour ne pas dériver définitivement vers l'Asie ? Dans son désir de voir triompher en Russie un régime constitutionnel et bourgeois, Rostovtzeff s'attache à cette question, – surtout après le succès des bolchevistes, qui illustre encore une fois les limites de l'eupéanisation de son pays<sup>124</sup>. Sa tâche d'historien consiste à montrer que, bien avant Pierre le Grand, la Russie, ou du moins la partie méridionale de l'Empire russe du début du XX<sup>e</sup> siècle (l'Ukraine, les rives de la mer Noire), était liée à la Méditerranée et au reste de l'Europe. Deux façons de le montrer. D'une part, le reste de l'Europe résulte lui aussi de mélanges ethniques, culturels et économiques, et lui aussi a vécu bien des avatars. Ainsi, la France, qui, comme la Russie du Sud, a connu un brillant essor culturel à l'âge du bronze, puis, à l'âge du fer, une pénétration des indigènes par la civilisation grecque. C'est cette pénétration qui a produit en Gaule la civilisation de la Tène, et en Russie celle des Scythes. Par la suite, au début du Moyen Âge, la France et la Russie méridionale ont même entretenu des relations directes, par l'entremise des Sarmates et des Goths. Et, si l'on étudie cette partie de la Russie "d'une manière purement historique", on s'aperçoit que, comme la Gaule, elle a parfois joué un rôle important dans l'évolution du monde gréco-romain<sup>125</sup>. C'est le deuxième volet de la démonstration, le plus important : la mise en évidence des liens étroits qui, dès l'époque antique, liaient la Russie à la Méditerranée gréco-romaine. Liens culturels, bien sûr. Mais aux yeux de Rostovtzeff, le culturel ne suffit pas. Il faut que la parenté soit sociale et économique, car, selon lui, le cœur même des différences entre la modernité européenne et tout ce qui ne participe pas de cette modernité est social et économique. Nous en arrivons ainsi à la seconde grande question qui préoccupe Rostovtzeff, aussi bien avant qu'après 1917 : comment penser l'économie romaine de façon à mettre en évidence la modernité qu'y perçoit Rostovtzeff ? Cette seconde question est apparue plus clairement aux historiens de l'Antiquité que la première, à cause du débat qui a opposé les "modernistes" aux "primitivistes". Rostovtzeff la pose dès les premières années de sa carrière universitaire ; mais elle est logiquement seconde par rapport aux interrogations sur la Russie.

C'est Eduard Meyer qui aide Rostovtzeff à répondre à ces deux questions. Rostovtzeff subit des influences comme tout un chacun, mais sans être un disciple malléable qui accueille l'intégrité de la pensée de ses maîtres et la fait sienne. Il est en général possible de situer l'influence, et de percevoir où elle commence et où elle s'arrête. Meyer lui fournit deux grands schémas d'explication, grâce auxquels il est en mesure de répondre à ses propres interrogations. Le premier de ces grands schémas est la théorie des trois aires de civilisations. Dans l'Antiquité, l'Ancien Monde connaît, selon Meyer, trois aires de civilisation "qui, par-delà les limites de la race, de la langue et du groupe ethnique, unissent les unes aux autres les formations politiques

122. Rostovtzeff 1922d, surtout 190-191 ; et aussi Rostovtzeff 1988, 399-400.

123. Rostovtzeff 1926b. Le compte-rendu n'est pas signé, mais l'index 1924-1944 de la *Saturday Review* l'indique comme étant de Rostovtzeff.

124. Il termine par exemple sa préface de *L'Histoire de Russie* de Vernadski (voir ci-dessus note 119) en posant cette question.

125. Rostovtzeff 1920b.



particulières, et créent entre elles une communauté de formes de vie et de conceptions<sup>126</sup>. L'une de ces trois aires, l'asiatique-orientale (Inde et Chine), quoiqu'elle entretint des relations avec les deux autres, a essentiellement suivi ses propres voies. Mais l'aire orientale du Proche-Orient et l'aire grecque, devenue par la suite gréco-romaine ou hellénistico-romaine, se sont mêlées au point de se fondre en une unité historique, que Meyer appelle "l'aire de civilisation des peuples méditerranéens"<sup>127</sup>. L'histoire de l'Antiquité méditerranéenne se présente donc comme l'enchevêtrement progressif de divers États et civilisations isolés, qui finissent par s'amalgamer dans l'unité d'un grand État et d'une civilisation unique.

L'aire des peuples méditerranéens a elle-même connu deux grands moments successifs : l'Antiquité, qu'on peut tenir pour terminée à l'époque de Dioclétien, et les temps modernes au sens large, qui commencent au Moyen Âge, sans doute à l'époque carolingienne. Entre les deux, une longue transition. La révolution interne qui a marqué sous l'Empire romain la fin de l'époque antique, s'achève par la victoire du christianisme.

Cette vision de l'histoire méditerranéenne débouche sur un deuxième grand schéma : la conception cyclique de l'histoire de l'économie. L'Antiquité a connu un grand essor économique, suivi d'une forte régression ; les temps modernes, eux aussi, ont connu un semblable essor ; il est trop tôt pour savoir s'il sera suivi d'une régression analogue. Meyer pousse le parallélisme si loin qu'il compare chacun des siècles de l'Antiquité à un siècle de l'époque moderne. Quant aux rapports sociaux et économiques, aux caractéristiques de la circulation monétaire, quant à l'industrie, au commerce et aux exportations, les VII<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles a.C. en Grèce lui paraissent correspondre aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles p.C., le V<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle et ainsi de suite<sup>128</sup>. Bien avant la Première Guerre mondiale, Meyer était frappé par les ressemblances qui existaient, selon lui, entre l'époque des guerres puniques et la sienne propre. Cette vision des choses s'affirma au cours de la Grande Guerre ; devenu très nationaliste, Eduard Meyer comparait l'Allemagne à la Rome ancienne et la Grande-Bretagne à Carthage ; et il répétait après Caton : "Il faut détruire Carthage", "*delenda est Carthago*" ! (Cette formule, on le sait, fut reprise plus tard par les nazis et par certains collaborateurs français, par exemple Henri Béraud.)

Rostovtzeff ne partageait évidemment pas la haine que Meyer nourrissait pour l'Angleterre. Il fut d'ailleurs profondément choqué, pendant la Grande Guerre, de l'attitude nationaliste et xénophobe de professeurs allemands tels que Meyer. D'autre part, il était beaucoup moins enclin que Meyer à comparer siècle par siècle l'Antiquité et les temps modernes. Mais le schéma cyclique de l'histoire de l'économie et de la société, quelque insoutenable qu'il nous paraisse aujourd'hui, emporte son adhésion, et il lui permet de penser l'économie antique, dans ses siècles les plus brillants, comme très proche de celle des temps modernes, voire contemporains. Quant à l'autre grand cadre historique, celui des trois aires de civilisation, il lui permet de penser la Russie dans l'Europe sans pour autant ignorer l'héritage "oriental", voire asiatique, qui est le sien. Car si les deux aires, orientale et gréco-romaine, se sont fondues en une seule, il est normal que toutes les côtes de la Méditerranée aient subi de façon à peu près égale l'influence gréco-romaine et celle de l'Orient. L'Afrique, la Gaule, l'Égypte, les côtes de la mer Noire sont logées à la même enseigne, ou presque. On conçoit que la diversité régionale, démontrée ou suggérée par la documentation archéologique, soit tout à la fois prise en compte et occultée par Rostovtzeff, qui, au niveau des grandes explications historiques, était beaucoup plus attaché à l'unité de l'aire des peuples méditerranéens. L'influence de Meyer explique aussi le titre et le contenu de certains articles ou livres de Rostovtzeff, qui sonnent étrangement si on ne les met pas en rapport avec l'existence des trois aires de civilisation. Ainsi, *The Animal Style in South Russia and*

126. Meyer 1912, 88. Sur ces aires de civilisation, voir aussi *ibid.*, p. 215-217 et 269-271.

127. *Ibid.*, p. 269.

128. Sur ces aspects de la pensée de Meyer, voir Meyer 1895, réédité dans Finley, éd. 1979 ; et Christ 1979, 286-333.



*China*<sup>129</sup>. Le rapprochement surprend, car Rostovtzeff, avant les années 1920, n'avait rien écrit sur la Chine. Mais la chose s'éclaire si l'on songe que la Chine appartient à l'aire asiatique-orientale, qui a entretenu avec l'aire méditerranéenne des rapports lointains, mais indéniables. Dans un tel livre, tout l'ancien monde culturel est donc présent : l'aire méditerranéenne d'un côté, représentée par la Russie ; l'aire asiatique-orientale (ou extrême-orientale) de l'autre. Ainsi encore, ses "Notes d'archéologie orientale"<sup>130</sup> : pourquoi rapprocher des agrafes de ceintures villanoviennes ou protoétrusques de celles qu'on a découvertes en Russie du Sud et en Syrie ? Pour démontrer l'origine orientale des Étrusques ? Non, Rostovtzeff n'aborde pas ce fameux problème. Ce qu'il cherche à affirmer à partir de cas précis, c'est l'unité de l'aire des peuples méditerranéens, et l'existence de nombreux échanges culturels d'un bout à l'autre de cette aire. Mais les échanges à l'intérieur de l'aire n'empêchent pas d'autres échanges avec l'extérieur. Si la Russie méridionale a des liens avec le monde classique, elle en a aussi, dès les époques les plus reculées, avec "la Russie centrale, la future Russie slave". Et certains des envahisseurs successifs sont originaires de l'aire asiatique-orientale. Les flux sont intenses et constants. Aussi Rostovtzeff refuse-t-il explicitement de faire l'histoire des Scythes ou des Sarmates ; il fait l'histoire d'un cadre régional, la Russie du Sud, l'histoire des influences grecques et iraniennes en Russie du Sud.

À l'intérieur de l'aire méditerranéenne, il y a deux pôles, le pôle oriental et le pôle gréco-romain, et certaines régions ressortissent à l'un des deux pôles plutôt qu'à l'autre. Néanmoins, sous l'Empire, on peut dire que l'influence des deux pôles se sent sur toutes les côtes de la Méditerranée, et que l'organisation même de l'Empire relève tour à tour ou contemporanément, de l'un et de l'autre. Aussi Rostovtzeff s'abstient-il toujours de transformer cette dualité en dualisme, surtout au détriment de l'Orient, dont il souligne souvent la particulière prospérité. Parmi tant d'exemples possibles, prenons celui de l'article *Ab Epistulis* de la *Realencyclopædie*<sup>131</sup>. On appelait "*ab epistulis*" certains secrétaires des empereurs dans leur activité publique. Tantôt ces secrétaires étaient des membres de l'aristocratie, – à l'époque de César, sous Othon et Vitellius, puis à partir du règne d'Hadrien ; tantôt c'étaient des esclaves ou des affranchis de l'empereur. Selon Rostovtzeff, ce deuxième usage est conforme à la tradition romaine, tandis que le premier reflète une influence orientale venue d'Égypte, car à la Cour des rois hellénistiques, les secrétaires étaient des membres de l'aristocratie. La dualité de ces usages revêt tant d'importance à ses yeux qu'il en parle d'un bout à l'autre de son article. Il est néanmoins impossible de s'en servir pour classer les régimes en deux catégories, – d'un côté les tyrannies orientalisantes, de l'autre les monarchies modérées. Comment réunir en effet dans la même catégorie les règnes d'Auguste, de Claude et Néron, de Domitien et de Trajan, qui tous recrutaient leurs secrétaires parmi leurs esclaves et affranchis ? Rostovtzeff comprend que le critère par lui choisi (le rang social des secrétaires) ne débouche pas sur des conclusions politiques très tranchées. Mais peu lui importe. Dans cet article, il ne cherche jamais à opposer les bons empereurs aux mauvais, ni le despotisme oriental aux traditions "démocratiques" de la cité gréco-romaine. Son objectif n'est pas là. Il veut montrer qu'au cœur même de la haute administration romaine l'aire orientale joue un aussi grand rôle que l'aire gréco-romaine. Désormais, tout l'Empire relève d'une unique aire méditerranéenne ; c'est pourquoi ces deux usages – l'un caractéristique de l'aire orientale, l'autre de l'aire gréco-romaine – se succèdent l'un à l'autre à plusieurs reprises, avant que l'un d'entre eux triomphe définitivement. L'article permet en outre de constater combien Rostovtzeff, qui n'était aucunement impressionniste et cherchait sans cesse à unifier davantage sa réflexion historique, s'efforçait d'appliquer ses grandes interprétations historiques à

129. Rostovtzeff 1929.

130. Rostovtzeff 1932b.

131. Rostovtzeff 1907a. La Méditerranée orientale est à la fois le pôle oriental et l'héritière de la culture grecque. Au début de sa carrière, Rostovtzeff est sensible aux résistances que le monde grec opposa à la domination romaine : voir Rostovtzeff 1901. Par la suite, cet aspect des choses le concerne beaucoup moins, et il s'intéresse davantage aux relations du pôle oriental et du pôle gréco-romain.

chaque événement ou institution particulière. D'où parfois une tendance à soumettre la documentation à des idées préconçues, et à noyer la logique et l'originalité de l'institution concernée sous le flux irrépensible de l'évolution générale de l'Empire.

Cette manière de concevoir l'histoire (qui prémunit Rostovtzeff contre toute tentative de racisme ou d'ethnocentrisme, mais non point contre celle de hiérarchiser les sociétés en fonction de son idée de la civilisation) a pour effet de laisser une énorme place à la recherche des influences et de leur diffusion. Cette tendance existe aussi chez Eduard Meyer, mais dans une moindre mesure, car Meyer accorde davantage aux caractères ethniques ou linguistiques. Dans l'œuvre de Rostovtzeff, le peuple est sacrifié à la région, à la "terre" (*land*), et cette terre elle-même tend à n'être que le lieu d'invasions successives, également importantes ou négligeables, et le point de convergence d'influences proches ou lointaines. La chose est particulièrement marquée quand la terre se nomme Russie du Sud ; elle est évidemment plus atténuée, quand la terre se nomme Grèce ou Latium (puisqu'ces deux régions se trouvaient au centre d'une aire de civilisation). Rostovtzeff n'est pas, loin de là, le seul antiquisant à sacrifier à la recherche des influences ! Mais ne nous y trompons pas : dans son œuvre, cette recherche prend, d'une certaine manière, une signification inverse de celle qu'elle revêt dans beaucoup d'autres œuvres historiques. Il s'agit pour lui, non point de remonter aux origines, mais plutôt d'échapper à la notion même d'origine. Le style animalier auquel il a consacré l'un de ses livres se promène de l'Europe à l'Extrême-Orient, mais on ne peut pas dire que Rostovtzeff soit en quête de son lieu de naissance. L'existence même de trois aires de civilisation n'est pas compatible avec la recherche d'une source unique. L'Histoire est un flux incessant et multiple, et la vanité de ce flux (qui exerce sur Rostovtzeff une profonde fascination) n'est tempérée que par les idées de progrès et de déclin. Certaines sociétés sont supérieures aux autres, d'ailleurs pour des raisons économiques et sociales plutôt que culturelles – et ces sociétés elles-mêmes peuvent fort bien régresser. C'est ce qui est arrivé à l'Empire romain ; cela pourrait arriver au capitalisme moderne.

J'ai parlé à plusieurs reprises de l'influence que la science et la pensée allemandes ont exercée sur Rostovtzeff, soit directement, soit par l'entremise d'auteurs ou de savants russes. Pour terminer ces remarques générales sur l'œuvre de Rostovtzeff, il vaut la peine d'y revenir plus synthétiquement. Ayant connu à Vienne et à Rome des savants autrichiens et allemands, ayant correspondu avec d'autres érudits allemands tels que Hirschfeld et Wilcken, s'étant ensuite rendu à Berlin, Rostovtzeff, avant la Grande Guerre, était beaucoup plus marqué par la science germanique que par ses homologues anglo-saxonne, française ou italienne. Cela dit, il faut faire trois remarques.

Première remarque : dès les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, il se trouva assez familier de la culture germanique pour effectuer un tri, sur lequel il ne revint pas. Ce tri s'opéra de diverses façons. À l'intérieur de l'"*Alttertumswissenschaft*" (la science de l'Antiquité), il choisit les archéologues de terrain contre les tenants de l'histoire de l'art formelle et esthétisante, mais refusa en même temps ce qu'il considérait comme pure et simple continuation de la tradition antiquaire. Confronté à l'œuvre et à la personne de Max Weber, il fut très attentif à ce que le sociologue allemand disait des questions agraires, mais refusa toujours la conception qu'il se faisait de l'économie antique ; et l'on ne peut même pas dire qu'il ait bien compris cette conception puisqu'il la rattache tantôt à celle de Karl Marx, tantôt à celle de Bücher. Enfin, s'il choisit en histoire ancienne les tendances les plus modernes et les moins conservatrices, il ignore par ailleurs les courants culturels les plus novateurs. Rien de ce qui constitue, à nos yeux actuels, la modernité de la Vienne du début du siècle n'a vraiment compté pour Rostovtzeff. Quand il parle de la Renaissance allemande du XIX<sup>e</sup> siècle – à son avis aussi importante que les Renaissances italienne et française des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles –, il ne songe évidemment ni à Nietzsche, ni à Freud, ni à Kafka, ni aux courants artistiques des avant-gardes autrichiennes et allemandes<sup>132</sup>.

132. Sur la Renaissance allemande du XIX<sup>e</sup> siècle, voir Rostovtzeff 1904, 1. S. I. Ivanov, lui, au cours de son séjour en Allemagne, subit fortement l'influence de Nietzsche (voir Polverini 1979).

Autre remarque : Rostovtzeff s'est toujours senti très libre à l'égard de ceux qui lui avaient le plus appris, et à l'avis desquels il accordait le plus de prix. Dès 1894, dans le premier article qu'il ait publié, il contredit sur un point précis August Mau, que probablement il ne connaissait pas encore à cette date, mais dont il avait bien sûr étudié les ouvrages<sup>133</sup>. Par la suite, il n'est pas si rare de rencontrer, dans ses livres et articles, des objections dirigées contre telle ou telle conclusion de Hirschfeld, de Mommsen ou de Wilcken ; objections exprimées avec respect et courtoisie, mais néanmoins avec fermeté.

Enfin, cette admiration pour la science allemande n'empêche pas qu'il refuse, de la part des Allemands et Autrichiens, toute manifestation abusive de supériorité ou d'ethnocentrisme. Dès 1900, dans un compte-rendu publié en Allemagne, il reproche à Adolf Schulten d'être trop replié sur son propre pays : de ne pas connaître assez bien les fouilles d'Afrique du Nord, parce qu'il ne visite que les musées rhénans, et de donner des leçons de politique étrangère à meilleur que lui, en l'occurrence à la France, – du haut de la conscience que Schulten a de sa supériorité<sup>134</sup>. Quatre ans plus tard, avec modération mais sans complaisance, il critique le nationalisme de Mommsen – qui l'amenait à rêver à une Grande Allemagne –, et même à y inclure la sœur britannique ! Mommsen luttait contre l'absolutisme bismarckien et contre l'antisémitisme. Mais Rostovtzeff regrette que son nationalisme l'ait empêché de comprendre qu'un jour l'humanité se détournerait du nationalisme, et, qu'une telle attitude pouvait nuire à la culture allemande elle-même<sup>135</sup>. Après la Grande Guerre, dans un article où il rend hommage au rôle joué par les Français et les Allemands en matière d'archéologie de la Russie, il reproche à l'Allemand Stephani, conservateur de l'Ermitage, de s'être enfermé dans le monde grec, et, pour cette raison, de n'avoir pas su découvrir les éléments orientaux des antiquités du sud de la Russie<sup>136</sup>. Friand de séjours à l'étranger et nourri de cultures étrangères, Rostovtzeff a toujours conservé une vive conscience de sa propre nationalité, et, en histoire ancienne, cette conscience se manifestait par une forte attention prêtée aux périphéries, qu'elles se situent par rapport au monde grec ou à la domination romaine. S'il s'est inspiré de la conception meyerienne des trois aires de civilisation, c'est précisément parce qu'elle l'aidait à penser l'histoire de ces périphéries.

Elle l'aidait d'autant mieux que périphérique ne signifie pas totalement autre. À son arrivée en Angleterre, Rostovtzeff se rend compte que, paradoxalement, l'Occident ne retient de la Russie que ses aspects les plus lointains et exotiques : le caractère mystique de l'Église orthodoxe et de certaines sectes russes ; l'apparence byzantine de l'autocratie ; et même une partie de l'art et de la littérature russes (Rostovtzeff regrette, pour cette raison, que Tolstoï et Dostoïevski soient trop connus en Occident, et Pouchkine et Tchekhov trop ignorés)<sup>137</sup>. La Russie est à la fois proche et éloignée de l'Occident, comme les Scythes étaient à la fois imprégnés d'hellénisme et fort distants des Grecs.

Le refus de ce qu'on peut appeler l'impérialisme allemand, qu'au début du siècle il exprimait avec discrétion, devint très violent dans l'article de politique culturelle qu'il publia en 1916<sup>138</sup>. Il y reprochait aux Allemands d'avoir toujours méprisé la pensée russe ; ils ne lisaient pas les œuvres des Russes, ou y cherchaient tout au plus des informations ponctuelles, sans prendre

133. Rostovtzeff 1894. Il s'agit de pièces d'une maison, dans lesquelles Mau reconnaissait des entrepôts, et Rostovtzeff des thermes privés, mais ouverts au public. Pénétré de la logique économique de l'offre et de la demande, le jeune Rostovtzeff supposait que, comme les thermes publics ne suffisaient pas aux besoins des Pompéiens, l'initiative privée avait suppléé à ce manque ; des particuliers avaient ouvert au public les thermes de leur demeure ("Comme la demande existait l'offre devait aussi se manifester !"). Notons qu'il existe à la bibliothèque de l'Istituto Archeologico Germanico de Rome une mauvaise traduction française de cet article, due à un certain R. De Chirico.

134. Rostovtzeff 1900a.

135. Rostovtzeff 1904, 2.

136. Rostovtzeff 1920b, 227.

137. Voir par exemple Rostovtzeff 1919b.

138. Rostovtzeff 1916b.

en compte l'ensemble de la réflexion qui s'y développait. Il regrettait que les relations scientifiques étroites existant entre la Russie et l'Allemagne aient souvent détourné ses compatriotes de contacts avec les Français et les Anglais. Il admettait cependant que la présence à Berlin de slavophiles et de socialistes de tout poil n'aidait pas les Allemands à se faire une haute idée du monde culturel et politique de l'empire des tsars. Trait caractéristique de sa dépendance culturelle (mais non point politique) à l'égard de l'Allemagne : il termine l'article en incitant les Russes à faire connaître leur science à leurs alliés français et anglais, – en sorte que les Allemands finissent, eux aussi, par en comprendre l'importance !

L'ambiguïté des sentiments qu'il nourrissait à l'égard de l'Allemagne se manifeste de nouveau dans ses articles politiques des années 1918-1920. Reprochant aux alliés de ne pas faire grand-chose en faveur des émigrés, il finit par leur donner l'Allemagne en exemple : n'est-il pas paradoxal que l'Allemagne, l'ennemie de la Russie, accueille mieux les émigrés que ses propres alliés ne le font ?

Mais, désormais, le II<sup>e</sup> Reich est mort. L'Empire austro-hongrois aussi. La situation économique et sociale du monde germanique n'est pas brillante. En archéologie et en histoire ancienne, la supériorité allemande s'estompe. Rostovtzeff est installé aux États-Unis ; quand il se représente la modernité, c'est aux États-Unis qu'il songe. En 1928, il refuse de succéder à Wilcken à l'université de Berlin. Quand il séjourne à Rome, il continue, certes, à fréquenter l'Institut archéologique allemand ; mais, dans l'ensemble, et sans rien renier de sa formation, il est devenu beaucoup plus éclectique. L'ère de la prééminence culturelle allemande est close.

## Introduction à *L'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*

*L'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* correspond à une certaine étape de la vie et de la carrière de Rostovtzeff. Elle doit être mise en rapport avec toute une série de recherches antérieures et avec ce qu'il a écrit du monde hellénistique. Aussi en a-t-il déjà été question, tant dans la partie biographique de l'introduction qu'à propos des grandes orientations de l'œuvre de Rostovtzeff. En présentant maintenant le livre lui-même, nous n'allons ni reprendre la chronologie de sa rédaction et de sa publication, ni reparler de la place qu'y tient l'archéologie. Nous nous limiterons à trois ou quatre autres points importants, qui paraissent indispensables à sa compréhension.

Premier de ces points, auquel il a déjà été fait allusion, mais toujours de façon rapide : le "modernisme" de Rostovtzeff. En quoi consiste-t-il ? Et qu'en penser ?

On parle de modernisme, de modernisation, en histoire ancienne, à chaque fois qu'un historien a une tendance marquée à rapprocher l'Antiquité de l'époque moderne, à ne pas accepter l'idée d'une hétérogénéité fondamentale entre l'Antiquité et le monde moderne (c'est-à-dire notre époque et les deux ou trois siècles qui l'ont précédée). Si tous les historiens de l'Antiquité étaient "modernistes", le mot même, qui sonne comme une critique, ne serait évidemment pas employé. Il n'est utilisé que parce que certains antiquisants tiennent à insister à juste titre sur la profondeur des différences qui séparent le monde, moderne des sociétés plus anciennes, et notamment de l'Antiquité gréco-romaine. Ces derniers, de plus en plus nombreux de nos jours, en particulier sous l'influence de M. I. Finley, sont, à tort ou à raison, parfois qualifiés de "primitivistes" par ceux qui ne partagent pas leurs vues.

Si l'on utilise les mots de "modernisme" et de "primitivisme" il fut donc savoir qu'ils sont polémiques et caricaturent abusivement la démarche intellectuelle de ceux auxquels on les applique. Certains historiens s'abstiennent volontairement de se situer par rapport à de tels clivages. D'autres cherchent à dépasser ce qui leur apparaît comme une querelle d'écoles ou même de chapelles. D'ailleurs, ces deux tendances opposées peuvent se manifester de façons très diverses. Rapprocher l'Antiquité du monde moderne, cela ne signifie pas la même chose selon qu'on s'intéresse à la politique, à l'économie, à la religion ou à l'art.

Mais quand on s'intéresse à Rostovtzeff, il est impossible d'ignorer ce débat. Car lui-même, dès le début de sa carrière, a pris soin de condamner clairement et vigoureusement le "primitivisme" de Karl Bücher ; et il n'est pas excessif de dire qu'il est devenu par la suite le chef de file des "modernistes".

Traitant dans ses travaux de tous les aspects du monde antique, on comprendra qu'il soit "moderniste" de plus d'une façon. Il l'est ainsi en histoire politique, en posant que la vie politique antique est le reflet plus ou moins fidèle de luttes sociales ou d'intérêts économiques divergents. Dès le début de *L'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*<sup>139</sup>, il affirme que son objectif est de rattacher l'évolution économique et sociale de l'Empire à son développement institutionnel et administratif, et à la politique intérieure et extérieure des empereurs.

Un tel objectif consiste en particulier à expliquer les institutions de l'État et la politique des empereurs par l'état de l'économie et des structures sociales. C'est ce qu'il fait constamment, et de façon particulièrement nette quand il est question de la crise du III<sup>e</sup> siècle p.C., aussi bien dans le présent livre que dans les articles où il aborde le sujet. Ainsi, dans la revue *Le Musée belge*, en 1923, il oppose la politique impériale du II<sup>e</sup> siècle p.C., fondée sur "les classes cita-

139. Rostovtzeff 1988, 7.

dines éclairées et aisées, dont une partie et une partie seulement était formée par les classes sénatoriale et équestre", à celle de l'empereur Maximin, dont l'importance dépasse à ses yeux, et de beaucoup, la brièveté de son règne (235-238). Maximin, lui-même soldat et paysan, écrit Rostovtzeff, était l'élu des soldats, et toute son activité "correspondait aux idées et aux idéaux de ses électeurs", c'est-à-dire qu'il persécuta systématiquement les classes privilégiées et les cités<sup>140</sup>. La même interprétation du règne de Maximin est reprise dans *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, dont elle constitue en quelque sorte le cœur. Or beaucoup d'historiens de l'Antiquité, tout en acceptant l'idée que la politique actuelle résulte de l'action des classes sociales et des partis qui les représentent d'une manière ou d'une autre, refusent d'appliquer un tel schéma à la vie politique romaine. Certains, tels que Theodor Mommsen à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou de nos jours, Claude Nicolet, insistent sur l'importance que revêtent dans l'Antiquité le droit public et la mentalité civique : chaque citoyen se tient pour lié à une cité et à ses divisions juridiques (ordres, classes, centuries et tribus dans le cas de la République romaine), plutôt qu'à des intérêts économiques ou à un groupe social. D'autres, surtout des anglo-saxons, que l'on appelle souvent les "prosopographistes", voient dans la politique romaine une espèce de combat de chefs, une rivalité d'influences individuelles où la lutte pour le pouvoir se déchaîne sans dépendre beaucoup de l'arrière-plan social. C'est le cas de Ronald Syme ou de Ernst Badian. Certains marxistes eux-mêmes mettent en doute une telle interprétation sociale de la vie politique romaine. C'est le cas d'Aldo Schiavone, qui explique que la structure de l'économie et de la société antiques, tendant à autonomiser le domaine politique, le protège contre une influence directe des différences sociales et des luttes de classes.

Même chose pour la culture ou la religion. Tel culte est-il l'expression d'une revendication sociale, incarne-t-il la mentalité et l'idéologie d'une classe sociale ? Rostovtzeff le croit volontiers, mais cette idée, pour le monde antique, ne fait pas l'unanimité. Elle apparaît comme moderniste, comme modernisante dans la mesure où l'on croit qu'elle est valable pour le monde moderne, et non pour l'Antiquité. Qui croirait qu'une telle idée n'a de valeur pour aucune époque ni pour aucune société ne taxerait évidemment pas Rostovtzeff de modernisme ; il considérerait seulement qu'il s'est trompé.

Mais le terme de modernisme s'applique de façon privilégiée au fonctionnement de la vie économique et à ses conséquences sociales, – c'est-à-dire aux sujets mêmes que Rostovtzeff a choisis pour ses deux grands ouvrages de synthèse. C'est donc là qu'il faut analyser et apprécier son modernisme.

Dès 1900, Rostovtzeff prend position contre l'économiste allemand Karl Bücher. Bücher, dans un livre dont la première édition fut publiée en 1893, distinguait trois grandes phases de l'histoire de l'économie : l'économie domestique, "*Hauswirtschaft*" ou "*Oikowirtschaft*" (les biens sont avant tout consommés dans les unités économiques où ils sont produits) ; l'économie urbaine ou citadine, "*Stadtwirtschaft*" (les biens passent directement de la sphère des producteurs aux consommateurs) ; l'économie nationale, "*Volkswirtschaft*" (les biens connaissent toute une série d'échanges avant de parvenir à la consommation)<sup>141</sup>. Il s'agissait à ses yeux de trois stades logiques, mais qu'il assimilait sans autre forme de procès à des périodes chronologiques, pour aboutir à un schéma linéaire de l'évolution économique de l'humanité. Toute l'Antiquité était rejetée du côté de l'économie domestique, et le bas Moyen Âge du côté de l'économie citadine. L'économie nationale ne commençait qu'à l'époque moderne. Rostovtzeff part en guerre contre cette théorie, – à laquelle, à dire vrai, plus personne ne croit de nos jours.

140. Rostovtzeff 1923b, 236-237.

141. Bücher 1893. Ce texte a été réédité, avec ceux des adversaires de Bücher, Ed. Meyer et J. Beloch, dans Finley, éd. 1979. Sur ce débat du "primitivisme" et du "modernisme", voir en particulier Will 1954 et Austin & Vidal-Naquet 1972, 11-19.

Il lui adresse deux critiques essentielles<sup>142</sup>. D'une part, si l'on tient à cette distinction de trois stades il faut renoncer à considérer que toute l'Antiquité ressortit au premier d'entre eux. Car l'Antiquité a connu des époques très différentes. Elle fut plus archaïque en son début et à sa fin ; mais aux périodes où elle fut la plus prospère, il est impossible de la réduire à l'économie domestique. Bien plus, si des restes d'économie domestique, se manifestent à ces périodes, il ne peut s'agir que de survivances. Jusqu'à la fin de sa carrière, Rostovtzeff tient à affirmer que certaines périodes de l'Antiquité ont connu, comme les temps modernes selon Bücher, une économie nationale, et d'autres même une "économie mondiale".

D'autre part, il refuse l'idée de cette succession de stades. Il y reconnaît une métaphore organique qu'il juge inadéquate : l'Antiquité correspondrait à l'enfance de l'économie humaine, le Moyen Âge à sa jeunesse et l'époque moderne à sa maturité ; sans doute à juste titre, Rostovtzeff n'admet pas qu'une institution historique soit ainsi assimilée à un être vivant. Il reproche en outre à ces conceptions de Bücher d'être linéaires et évolutionnistes. Et il rapproche de l'évolutionnisme de Bücher celui qu'il croit reconnaître dans la pensée de Karl Marx, dans celles de Karl Kautsky, de Max Weber, de Giuseppe Salvioli.

À cette théorie des stades, il oppose une conception cyclique, empruntée, nous l'avons vu, à Eduard Meyer : le monde méditerranéen a connu deux grandes époques, l'antique et la moderne, et la plus récente reproduit grosso modo les étapes de la première. Conséquence directe de cette conception cyclique : l'Antiquité a connu des périodes extrêmement proches de notre monde moderne. Était ainsi démontré ce qu'il fallait démontrer. Rostovtzeff se résolvait d'autant moins à penser les Anciens comme différents de nous qu'il jugeait une telle démarche très dangereuse pour les études classiques : que deviendront-elles si nous posons que le monde antique n'avait avec le nôtre aucun rapport ? "Héritiers et enfants du monde gréco-romain", devons-nous cesser de le tenir pour familier ? Or pour nous, le trait le plus caractéristique de l'époque contemporaine est le capitalisme; ce capitalisme ne peut pas ne pas apparaître dans le monde ancien<sup>143</sup>.

Si l'Antiquité, à côté de périodes et de sociétés fort archaïques, en a connu de modernes et de capitalistes, il faut déterminer à quels moments s'opèrent les passages des premières aux secondes ou des secondes aux premières, et comment ils s'expliquent. Ces questions sont au cœur de *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* ; elles intéressent d'autant plus Rostovtzeff que, pour lui, la véritable Histoire est la recherche de l'explication des grandes évolutions. Les réponses qu'il leur a apportées sont restées constantes sur certains points, et ont varié sur d'autres.

Le monde antique, certes, n'a jamais égalé le nôtre. Mais quand a-t-il connu son économie capitaliste la plus moderne? Au IV<sup>e</sup> siècle a.C. et au début de l'époque hellénistique, dans le monde grec ? Ou plus tard, sous la domination romaine ? Au début du siècle, Rostovtzeff tranche nettement en faveur du monde grec hellénistique, et il n'est jamais complètement revenu sur cette opinion.

Pourquoi le IV<sup>e</sup> siècle et l'époque hellénistique ? Prenons pour exemple l'Égypte ptolémaïque. L'agriculture y est prospère et intensive ; la main-d'œuvre y est davantage constituée de petits fermiers que d'esclaves ; l'État mène les travaux d'irrigation. Cette agriculture, qui est la base de la vie économique, contribue à l'essor du commerce, car le blé est l'un des principaux produits d'exportation. Mais il y a aussi un commerce de transit ; l'Égypte joue un rôle d'intermédiaire entre l'Inde et l'Afrique intérieure d'une part, l'Europe de l'autre. Aux ports de la mer Rouge, il faut ajouter les routes de caravanes, dont une partie aboutit en Égypte. En outre, l'Égypte possède des activités de transformation, qui connaissent un succès mondial :

142. Voir Rostovtzeff 1900e ; 1930a ; 1988, 251-253 et 397-398.

143. Ces expressions sont empruntées à Rostovtzeff 1936b, 232 ; et 1900e, 197.

tissus fameux d'Alexandrie, tapis en lin, en soie et en laine ; vaisselle d'or et d'argent ; papyrus ; bijoux ; objets de verre, etc. L'État prélève sur ces activités économiques de nombreux impôts et taxes, au moyen d'une bureaucratie rémunérée très moderne pour l'époque, et en recourant à un système de déclarations fiscales qui, lui aussi, annonce les époques les plus récentes. Il est vrai que ces impôts limitent les profits de ceux qui les versent. Mais leur abondance même et la complexité de l'organisation fiscale sont incompatibles avec une économie domestique. Elles révèlent la diversification de la vie économique, la prospérité de la bourgeoisie et notamment de la bourgeoisie moyenne : seul un pays riche qui travaille et produit beaucoup est capable de supporter une imposition intensive. Certes le trône intervient fortement dans l'économie ptolémaïque ; mais cette intervention est d'autant moins révélatrice d'archaïsme qu'il n'hésite pas à investir l'argent dans les travaux d'irrigation, dans les monopoles de production, etc. Le rôle du trône n'est donc pas nocif, car, bien loin de piller, il exerce des prélèvements sur des activités fécondes ; et s'il redistribue, ce n'est pas exclusivement à des "rentiers", dont le seul souci soit de prélever, à leur tour, le pourcentage le plus fort possible.

Le roi a le monopole du sel : et la gabelle ? Qu'on n'oublie pas les vexations auxquelles elle donnait lieu ! Pour montrer la modernité d'Alexandrie, et pour marquer les limites de cette modernité, Rostovtzeff la compare au Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle. Non pas à Londres, mais à Paris. Malheureusement, à la différence de la France moderne, l'Égypte subit ensuite une domination étrangère, celle de Rome...<sup>144</sup>

À cette époque, Rostovtzeff n'est donc pas hostile aux interventions de l'État, bien au contraire. Encore faut-il savoir en quoi consistent ces interventions, que d'ailleurs il ne distingue pas toujours du libre jeu de la vie économique privée. Presque tout son article de 1900 traite de l'État et des conséquences de son action. Pour lui, l'économie nationale est évidemment une économie où les biens connaissent toute une série d'échanges avant de parvenir à la consommation. Mais c'est un peu aussi une économie de l'État ; un quart de siècle plus tard, son maître T. Zielinski écrit : "L'économie nationale, c'est-à-dire les revenus et les dépenses du Trésor public"<sup>145</sup>. La "*Volkswirtschaft*", pour Rostovtzeff, n'est guère dissociable à cette époque de la "*Staatwirtschaft*"<sup>146</sup>. En cela, il se sépare nettement d'Ed. Meyer, économiquement beaucoup plus libéral.

Quand il aborde la gestion des domaines agricoles, il s'intéresse à la nature de la main-d'œuvre et accorde au petit fermage plus de modernité qu'à l'esclavage, parce que le domaine esclavagiste tend vers l'autosuffisance et constitue donc un noyau d'économie domestique. Pour cette raison, Rostovtzeff refuse de tenir la République romaine pour l'égale des royaumes hellénistiques. Non seulement l'État romain pille les provinces au profit de spéculateurs et de magnats, instituant ainsi une forme ruineuse et malsaine de capitalisme, mais encore l'Italie romaine devient une terre d'esclavage, ce qui constitue un handicap dans la progression vers l'économie nationale, voire mondiale.

Faut-il suivre Rostovtzeff dans ces conclusions de 1900 ? Il serait trop long d'en faire ici la critique ; notons seulement que les "mauvaises" interventions de l'État ne sont pas toujours faciles à distinguer des "bonnes". Quoi qu'il en soit, dès avant la Grande Guerre et dans les années qui la suivirent, il revint en partie sur ces conclusions.

144. Cette description de l'Égypte ptolémaïque est empruntée à Rostovtzeff 1900e, 197-204 ; voir aussi les comptes-rendus qu'il a consacrés aux deux livres de M. Khvostov (Rostovtzeff 1907b et 1914).

145. Zielinski 1931, 333.

146. Claudio Ingerflom me dit que la pensée politique russe, au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles, a le plus grand mal à envisager la société civile indépendamment de l'État ; cette caractéristique de la pensée russe contribue, à mon avis, à expliquer le contenu des articles du début de la carrière de Rostovtzeff. J'en profite pour remercier C. Ingerflom des très stimulantes conversations que nous avons eues à ce propos et de l'aide qu'il m'a apportée.



Continuant à considérer que l'Antiquité a connu des périodes plus modernes que d'autres, des périodes marquées par l'économie nationale et le capitalisme, qui les rendaient analogues au XVII<sup>e</sup>, au XVIII<sup>e</sup> ou même au XIX<sup>e</sup> siècle européen, il modifie cependant ses critères d'appréciation. Le libéralisme économique de l'État devient l'une des pierres de touche de la modernité. Cette évolution est en partie due aux réactions que provoqua de sa part la révolution russe et au contact du monde anglo-saxon ; mais les événements de 1917 ne suffisent pas à l'expliquer, car on la perçoit dès les dernières années de l'avant-guerre. Dans le long compte-rendu qu'il consacra en 1914 au deuxième livre de Khvostov sur l'Égypte, il oppose deux principes dans l'organisation de l'industrie textile ptolémaïque. Le premier est hérité des traditions indigènes : c'est l'organisation gouvernementale, la "direction centralisée bureaucratique-capitaliste" ; la crise du III<sup>e</sup> siècle p.C., facilitant un "retour aux traditions anciennes", lui confère une nouvelle vigueur. Le second a été introduit par les Grecs : c'est l'initiative privée. Il est aisé de comprendre où penchent le cœur et la raison de Rostovtzeff<sup>147</sup>.

Peu après la guerre, il publie un article dont j'ai déjà parlé à propos de l'histoire du voyage : "*Caesar and the South of Russia*"<sup>148</sup>. Dans cet article, daté de 1917 mais qu'il a rédigé après son arrivée en Angleterre et dont la publication n'est pas antérieure à 1919, il fait quelques observations fragmentaires sur les effets qu'a eus en Orient la domination romaine. Ainsi, au II<sup>e</sup> siècle a.C., après la bataille de Pydna, les Romains, pour sanctionner l'attitude de Rhodes, lui enlevèrent la Carie et la Lycie et créèrent un port franc à Délos, qui devint athénienne. Est-ce la création de ce port franc qui fit chuter les revenus du port de Rhodes d'un million à cent cinquante mille drachmes ? On en doute de nos jours<sup>149</sup> ; quoi qu'il en soit, l'action de l'État romain est, au moins partiellement, à l'origine de la relative décadence de l'économie rhodienne. Rostovtzeff monte en épingle cette affaire, qui constitue pour lui un tournant capital dans l'histoire du commerce oriental. Elle montre à ses yeux avec quelle facilité l'intervention inconsidérée de l'État peut éteindre le fragile foyer de modernité que représente un centre de commerce rayonnant dans toute la Méditerranée ou presque. Un siècle et demi plus tard, sous un monarque pourtant avisé, Auguste, nouvelle erreur du pouvoir romain : la Chersonèse de Tauride est soumise par lui au royaume du Bosphore ; voici que la vocation commerciale des côtes du Sud de la Russie est fortement compromise par cette décision. L'État peut aider à la prospérité économique, mais pourvu qu'il se résolve à s'abstenir d'agir...

À la même époque, les progrès de ce libéralisme économique l'amènent à critiquer la politique des rois hellénistiques, et en particulier des Lagides, et à mieux reconnaître les mérites des cités-États d'Italie. À la Méditerranée orientale, il oppose clairement la Grèce, qui garantit dans une certaine mesure la liberté politique et économique des citoyens, à l'Égypte, organisée selon le principe de la gestion gouvernementale. Le roi était propriétaire de tout le territoire de l'Égypte et pouvait disposer de ses ressources, y compris les mines, les lacs et les rivières. Une telle situation signifie "la nationalisation de toute la production agricole et industrielle", et un tel système est dominé, selon Rostovtzeff, par le maître-mot suivant : "Tout pour l'État et par l'État, rien pour l'individu." Il songe évidemment aux bolchevistes et dans la conclusion d'un article daté de 1920, il remarque que, deux mille ans plus tard, les mêmes problèmes restent posés. L'Europe a encore à répondre à la même question : "L'individu existe-t-il pour l'État, ou bien l'État existe-t-il pour assurer aux individus le libre développement de leur pouvoir créatif ?"<sup>150</sup>

147. Rostovtzeff 1914. Comme me le fait remarquer K. Pomian, la Russie, au cours de la décennie qui précéda la Grande Guerre, fit l'expérience d'un libéralisme économique qu'elle ne connaissait pas auparavant.

148. Rostovtzeff 1917.

149. Voir Nicolet 1977, 181-182.

150. Rostovtzeff 1920e. C. Orrieux remarque justement qu'au début des années 1920, les Grecs des Archives de Zénon représentent aux yeux de Rostovtzeff des exemples d'esprit pionnier (tel qu'il a pu se manifester plus tard aux États-Unis). Voir Orrieux, 1985, 20-23.

Dans les années qui suivent, Rostovtzeff s'en tient au même libéralisme. Mais en outre il s'intéresse de plus en plus à l'état de la société civile : la modernité économique ne naît pas seulement de l'activité ou de la passivité de l'État, mais à la fois de ses attitudes et d'une certaine configuration de l'équilibre social. C'est cette troisième représentation du progrès économique qui domine dans l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain*. Mais elle est déjà très apparente dans les articles des années précédentes. En 1922, dans un article de *La Pensée russe*, revue désormais publiée dans l'émigration, il distingue la République romaine du Haut-Empire. À la fin de la République, l'État constituait une grande source de richesse ; sous le Haut-Empire, au contraire, la richesse s'acquiert comme de nos jours, par le commerce et l'industrie. Mais même à l'époque républicaine, la structure de la société civile peut influencer sur les institutions et la politique de l'État. Ainsi les guerres civiles de la fin de la République ont été provoquées par l'affrontement de deux classes sociales<sup>151</sup>. De même l'action de l'État ne suffit pas à expliquer le crépuscule du principat ; il ne faut pas surestimer le rôle négatif de la fiscalité ; c'est l'économie romaine qui souffrait d'un mal caché.

La préface de la première édition de l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain* est en gros fidèle à ces orientations de 1922. L'évolution économique et sociale y est à la fois expliquée par l'action de l'État et la structure propre de la société, qui agissent indépendamment, mais exercent l'une sur l'autre une profonde influence. La modernité suppose l'existence d'une "bourgeoisie" non féodale c'est-à-dire d'un groupe apte à s'enrichir, et disposé à s'enrichir, par l'activité économique privée. L'État n'a pas à intervenir dans la vie économique proprement dite, mais il doit favoriser l'épanouissement de cette bourgeoisie. Si l'État n'a en tête que sa propre vie et ne cherche qu'à s'attacher, par des avantages ou par la contrainte, le plus grand nombre possible de "bourgeois", il anéantit ce milieu, ou pour le moins le détourne de l'entreprise économique. Dans le cadre de la civilisation antique, favoriser ce milieu "bourgeois", c'est aussi promouvoir la vie urbaine et veiller à limiter la puissance des "magnats", privilégiés trop envahissants qui, pour accentuer leur suprématie, se servent de l'État plutôt que de la vie économique.

La bourgeoisie, d'autre part, ne doit pas trop exploiter les classes paysannes, car sinon elle risque de provoquer une révolution sociale extrêmement néfaste à la prospérité de l'ensemble de la société. L'exploitation abusive des classes paysannes, dans la dialectique de la structure sociale, joue à la fois le rôle d'effet et de cause (mais Rostovtzeff n'emploie pas le mot "dialectique"). Elle est l'effet de l'état d'esprit du "rentier", qui cherche à avoir les revenus les plus hauts possibles sans investir dans de nouvelles entreprises économiques ; mais elle est cause d'un renforcement de cet esprit, et elle exerce aussi une influence négative sur l'État, en le détournant d'une lutte contre l'état d'esprit du rentier. Si la révolution sociale éclate, alors l'État va en être bouleversé. Sans agir directement sur l'entreprise économique, l'État doit lutter contre une exploitation abusive des milieux paysans. Mais il arrive que les empereurs, décidés à une telle lutte, ne parviennent pas cependant à rompre efficacement le cercle vicieux qui s'est instauré dans la structure sociale. C'est ce qui s'est produit entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècles p.C.<sup>152</sup> Entre la société et l'État, qui évoluent de façon autonome, l'interaction est fréquente et normale, mais non pas mécanique. Face à la révolution sociale elle-même, l'État peut adopter plusieurs attitudes, dont certaines sont bien meilleures que d'autres ; le choix de ces attitudes ne dépend pas seulement des responsables de l'État ; il y a de fortes contraintes extérieures, qui naissent

151. Rostovtzeff 1922d et 1922e. J.-P. Depretto me suggère qu'en portant un intérêt de plus en plus vif à la société civile, Rostovtzeff, en même temps qu'il condamnait le bolchevisme, tirait la leçon de l'évolution récente de la Russie : c'est à la suite des soulèvements paysans de l'été 1920 (région de Tambov) que le parti communiste bolchevik a abandonné, en mars 1921, la politique du communisme de guerre, pour passer à la N.E.P. ; ces événements étaient de nature à montrer l'existence autonome de la société civile et la nécessité de la penser à part, indépendamment de l'action de l'État.

152. Voir Rostovtzeff 1988, 255-284.

elles-mêmes de la structure économique et sociale. Enfin, la révolution sociale, au début des années 1920 et jusqu'à la publication du présent ouvrage, prend de plus en plus d'importance aux yeux de Rostovtzeff. Elle devient le révélateur des vices cachés de la société et le détonateur qui bouleverse durablement l'État. L'histoire de la domination romaine s'ordonne autour de deux grandes et longues révolutions sociales : celle de la fin de la République, qui est marquée par les guerres civiles et aboutit à l'instauration du régime augustéen, le principat ; celle de l'époque des Sévères et du III<sup>e</sup> siècle p.C., qui anéantit le principat, au profit d'un "despotisme oriental". La première a eu sur l'économie et la société des conséquences positives, la seconde des conséquences extrêmement négatives.

En fonction de cette évolution et des conceptions qu'il s'est faites de la modernité économique, Rostovtzeff a été amené à réfléchir sur l'action économique des divers groupes sociaux et sur les différents acteurs de l'économie romaine, mais toujours de façon assez rapide et synthétique.

Quand existe une riche bourgeoisie, la modernité économique se heurte à deux freins, qui, souvent (mais pas toujours), se manifestent ensemble et chez les mêmes personnes. Le premier est l'état d'esprit du rentier, qui guette tout bourgeois, à toute époque de l'histoire semble-t-il, et qu'il définit toujours de la même façon depuis 1900 : le principal objectif de l'activité devient, pour le rentier, "de s'assurer, pour soi-même et pour sa famille, une vie calme et inactive, sur la base d'un revenu sûr, même s'il s'agit d'un revenu relativement modéré"<sup>153</sup> ; un tel état d'esprit conduit à l'exploitation abusive des classes inférieures, ce qui constitue non seulement une injustice sociale, mais un substitut aux profits qu'aurait pu produire le progrès économique. L'autre est l'enrichissement par l'État, qui aboutit à la constitution d'un "capitalisme féodal" et transforme les bourgeois en magnats. Cet enrichissement par l'État caractérise en particulier les derniers siècles de la République : par suite des conquêtes et du pillage des provinces, les magnats se saisissent directement de beaucoup de terres et de richesses, et d'autres finissent entre leurs mains après avoir transité par celles de l'État<sup>154</sup>. Bourgeois et magnats se répartissent de façon souple entre les ordres : beaucoup de sénateurs et certains chevaliers sont des magnats, d'autres chevaliers et les aristocrates municipaux sont plutôt des bourgeois.

Il ne faut pas confondre le "capitalisme féodal" avec le "capitalisme d'État", autre perversion du capitalisme qui caractérise l'Antiquité tardive (et le régime bolcheviste). Il ne faut pas non plus confondre les magnats et les rentiers : tous les magnats sont au fond des rentiers, mais tous les rentiers ne sont pas des magnats.

La modernité et l'archaïsme sont perceptibles dans tous les secteurs de la vie économique, dans l'agriculture aussi bien qu'ailleurs. Mais il est certain que le commerce représente pour Rostovtzeff le secteur privilégié de la modernité économique. Cette tendance, encore modérée dans les années 1920, va s'accroître par la suite ; au début des années 1930, son livre *Caravan Cities*, puis un certain nombre d'articles, par exemple ceux qu'il rédige pour l'*Enciclopedia Italiana*, donnent au commerce un impressionnant primat de fait, et il tend à n'expliquer l'ensemble de l'histoire antique que par celle du commerce<sup>155</sup>. À l'époque où il rédige le présent ouvrage, il est évident pour lui que toute bourgeoisie capitaliste, donc toute classe qui produit le progrès économique, possède des intérêts commerciaux. Peu importent les modalités de ces intérêts. Rostovtzeff n'a jamais cherché à montrer que les sénateurs et chevaliers étaient de véritables commerçants, gérant eux-mêmes des maisons de commerce à la mode moderne. Il suffit qu'ils engagent des fonds dans le commerce et en tirent des profits. Par ailleurs, il n'ignore pas que le commerce antique n'est pas absolument identique à celui du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle, et nous

153. Voir Rostovtzeff 1988, 10.

154. *Ibid.*

155. Rostovtzeff 1932a ; 1935a ; Rostovtzeff & Corso 1931 ; etc.

verrons qu'il situe dans l'organisation du commerce certaines limites intrinsèques de l'économie antique. Il admet enfin que certains rentiers ou magnats, tout en ayant des intérêts dans le commerce, ne soient pas des agents de progrès économique. Il mentionne par exemple les sources de revenus très diversifiées de l'aristocratie étrusque ; ayant elle aussi des intérêts dans le commerce, elle demeure toutefois très archaïque, peut-être parce que sa position est fondée sur le servage agraire<sup>156</sup>. Pas de capitalisme sans commerce. Mais le commerce, même pratiqué par une riche "bourgeoisie", ne signifie pas toujours modernité économique. Fasciné par le commerce, Rostovtzeff est toutefois plus nuancé à son propos que certains de ses héritiers.

Il reste d'autre part très attentif aux transformations de l'agriculture et des rapports agraires. Sur certains points précis, il s'abstient de se prononcer de manière catégorique ; ainsi, tout en soulignant l'"industrialisation" de l'Italie ou par exemple de Pompéi, il n'est pas rare qu'il réaffirme la prédominance de l'agriculture, y compris à l'époque augustéenne<sup>157</sup> ; et quoi qu'il insiste sur les intérêts commerciaux des élites urbaines, il lui arrive aussi de mettre l'accent sur leurs possessions foncières<sup>158</sup> ; enfin, on ne sait jamais s'il songe à une unique "bourgeoisie" dont les intérêts seraient diversifiés, ou à des groupes séparés, voire opposés, dont l'un serait industriel, et l'autre terrien. Quoi qu'il en soit de ces flottements, il ne néglige jamais l'agriculture. Mais toute agriculture n'est pas moderne. Certaines formes d'agriculture sont capitalistes et scientifiques, d'autres non. L'agriculture capitaliste suppose que le propriétaire n'hésite pas à engager de gros investissements et qu'il fasse attention à la gestion pour améliorer la production et commercialiser davantage. Ayant opéré ces choix, le propriétaire s'engage sur la voie d'une agriculture scientifique, parce que, même s'il n'exploite pas lui-même ses terres et les confie à des intendants esclaves (*vilici*), il est amené à les surveiller de près. C'est ce qu'a fait Horace dans le domaine de Sabine que lui avait donné Mécène : il en a transformé une partie en ferme modèle exploitée selon des méthodes scientifiques<sup>159</sup>.

En pratique, ces méthodes scientifiques impliquent des changements de culture et le choix d'un certain type de main-d'œuvre. Quant à la main-d'œuvre, elle conduit le propriétaire à acheter des esclaves et à éviter le petit fermage. Le petit fermage plaît au rentier, qui y trouve un moyen de toucher des revenus fixes sans exercer une grande surveillance. Mais il interdit les gros investissements : le propriétaire n'a pas intérêt à les faire, et le fermier n'en a pas les moyens. Pour Rostovtzeff, qui, au début du siècle, voyait dans l'esclavage un ferment d'économie domestique et naturelle, il est devenu dans les années 1920 l'équivalent antique de la main-d'œuvre salariée moderne<sup>160</sup>. Cette évolution est-elle liée à une influence de Max Weber ? En tout cas, Rostovtzeff se rend compte, non sans quelques hésitations, que l'offre de main-d'œuvre esclavagiste ne dépend ni de l'État romain ni de la société de l'Empire. Survient une époque où l'offre d'esclaves est insuffisante, et cette variable exogène pèse lourd sur le destin de l'économie romaine. Car le recours à une nombreuse main-d'œuvre salariée paraît impossible ; Rostovtzeff n'aborde jamais de façon explicite cette absence presque totale de main-d'œuvre salariée, il exclut manifestement que les salariés puissent pallier le manque d'esclaves.

Quant aux cultures, la gestion capitaliste des terres conduit à sacrifier les céréales à la vigne et à l'olivier, dont les produits sont plus rentables et se prêtent mieux à la vente. En cela, l'agriculture capitaliste peut aussi provoquer des excès, car il arrive qu'elle conduise à un manque de céréales et à une surproduction de vin ; mais c'est le prix à payer pour une plus grande commercialisation des produits agricoles, sans laquelle il n'y a pas de progrès économique possible<sup>161</sup>. Enfin, Rostovtzeff ne conçoit pas nécessairement les domaines "scientifiquement" esclava-

156. Voir Rostovtzeff 1988, 23.

157. Par exemple *ibid.*, p. 415-416 note 25. Sur l'importance de l'histoire agraire, voir aussi 39-40.

158. Par exemple *ibid.*, p. 89-90, 92 ; p. 427 note 17, et p. 440 note 10.

159. *Ibid.*, p. 60-61 ; voir aussi p. 85 et 429-430 note 23.

160. Par exemple *ibid.*, p. 86 ; voir aussi Rostovtzeff 1926f.

161. Par exemple Rostovtzeff 1988, 82-83, 156-158, et 440 note 10.

gistes comme très grands ; il les distingue soigneusement des *latifundia*, dont d'ailleurs il parle assez peu<sup>162</sup>. Sur ce point, ses idées rejoignent celles qui prédominent dans l'historiographie actuelle, et qui ont été en particulier défendues par Andrea Carandini, en marge de la fouille de Settefinestre, à *Cosa*, en Toscane<sup>163</sup>.

La modernité économique se manifeste dans l'industrie antique aussi bien que dans le commerce et dans l'agriculture, à condition qu'en ce cas aussi l'entrepreneur vise à une plus grande commercialisation et n'hésite pas à investir, en employant comme main-d'œuvre des esclaves. Contre H. Gummerus, Rostovtzeff refuse de penser que l'esclavage constitue la faiblesse de l'industrie antique. Au contraire, puisque l'âge d'or de l'industrie antique est celui de l'esclavage<sup>164</sup>.

Dans sa vision modernisante de la domination romaine, Rostovtzeff insiste pourtant beaucoup moins sur l'industrie que sur le commerce et l'agriculture. Il n'assimile pas entièrement l'économie romaine à celle des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles européens. Il a conscience de blocages qui interdisent à l'économie romaine de dépasser certains seuils. Au moins quatre de ces blocages sont indiqués dans le présent ouvrage et dans d'autres de ses œuvres. Le premier est une tendance constante de l'État à trop intervenir et à intervenir de façon néfaste, pour instituer soit un capitalisme féodal soit un capitalisme d'État. Le deuxième est une tendance constante des agents économiques les plus importants à adopter la mentalité du rentier. Les deux derniers regardent plus spécialement l'industrie, et la condamnent à rester en retrait par rapport au commerce. L'un concerne la demande : l'industrie a besoin d'une demande suffisante qui réponde à l'offre et la stimule, et elle a beaucoup plus de mal que l'agriculture à susciter cette demande<sup>165</sup>. L'autre a trait à la structure des entreprises. À la différence de certains de ses disciples, Rostovtzeff aime à souligner que les entreprises antiques de commerce et d'industrie n'ont jamais été de grandes sociétés. Il s'est toujours agi d'entreprises individuelles. L'esprit de rentier et le caractère individuel de l'enrichissement interdisent la constitution de sociétés et de véritables dynasties industrielles et commerciales. Quant à la conception individuelle de l'enrichissement, Rostovtzeff rapproche curieusement la Rome antique des États-Unis d'Amérique, tandis qu'il l'oppose à l'Europe moderne. Mais il ne voit pas dans cette particularité un symptôme de modernité. Car dès que s'est produit l'enrichissement le nouveau riche songeait à placer son argent en prêts à intérêt ou en terres, et en terres affermées qui nécessitaient moins de surveillance. Tendait à devenir un propriétaire foncier, le nouveau riche ne cherche nullement à transmettre à ses fils ses entreprises, industrielles et commerciales. De la sorte, l'entreprise ne prend jamais d'ampleur<sup>166</sup>. L'industrie souffre davantage que le commerce de cet état de fait ; il l'empêche de parvenir à la solidité dont elle aurait besoin.

Deux remarques encore, pour en terminer avec les conceptions que Rostovtzeff s'est faites de la modernité économique. Qu'est-ce qu'il appelle "capitalisme" ? Comme Fernand Braudel plus récemment, Rostovtzeff est convaincu qu'il faut parler de capitalisme dans l'Antiquité, et, sur ce point, Braudel se range explicitement de son côté<sup>167</sup>. Mais il n'entendait pas par capitalisme la même chose que Braudel. Alors que ce dernier propose d'appeler capitalisme, dans chaque société, le niveau d'affaires le plus élevé, si bien qu'il est convaincu qu'aucune société

162. Par exemple *ibid.*, p. 60-61.

163. Carandini & Settis 1979 ; Carandini, éd. 1985.

164. Voir par exemple Rostovtzeff 1988, 252-253 et note 108.

165. *Ibid.*, p. 253-254.

166. Rostovtzeff 1923a, 300-301 ; et sur la structure des entreprises voir Rostovtzeff 1988, 135-136, 138, 139, 143, etc.

167. Braudel 1979c, 538 : "Un capitalisme *en puissance* s'esquisse dès l'aube de la grande histoire, se développe et se perpétue des siècles durant. C'est Theodor Mommsen qui a raison. C'est Michael Rostovtzeff qui a raison. C'est Henri Pirenne qui a raison." Notons qu'il s'agit ici d'un capitalisme "en puissance". Pour Rostovtzeff, le capitalisme antique est un vrai capitalisme, et non pas une esquisse ou un embryon de capitalisme.

n'ignore (serait-ce "en puissance") le capitalisme, Rostovtzeff réservait le terme à certaines vies économiques – les seules, à vrai dire, qu'il eût envie d'étudier. Son capitalisme se définit à la fois, me semble-t-il, par une certaine attitude des agents économiques (à quelque secteur qu'ils s'appliquent), et par un certain degré de commercialisation et de transactions monétaires.

Autre remarque. Avant qu'il y ait capitalisme, on peut malgré tout distinguer plusieurs phases, en particulier selon l'état des rapports agraires. En Russe qu'il était, Rostovtzeff accorde une grande importance à l'abolition ou au recul du servage, et il réserve une place non négligeable à la société paysanne, qui, certes, ne permet pas de gros investissements agricoles, mais paraît constituer à ses yeux une condition sine qua non de la modernité capitaliste. À Rome, c'est au IV<sup>e</sup> siècle a.C. que l'on passe selon lui d'une société aristocratique dominée par le rapport de servage à une économie paysanne. Dans l'économie paysanne, la plupart des propriétaires de terres sont de petits exploitants, qui travaillent eux-mêmes leur terre et ne commercialisent guère leur production. Rostovtzeff se plaît à souligner qu'aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles a.C. chaque nouvel établissement romain (chaque colonie, par exemple) était un établissement de paysans. Aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles p.C., la raréfaction des esclaves ruraux et la multiplication des colons (qui n'étaient pas des serfs) marquent un recul de l'agriculture capitaliste et constituent un retour à l'économie paysanne. Mais quelque archaïque qu'elle demeure (elle participe largement de l'économie domestique de Bücher), cette phase paysanne est un préalable apparemment indispensable à la diffusion de l'économie capitaliste et scientifique, quoique cette dernière, pour triompher, ait besoin de l'éliminer : on sait quelles crises agraires se sont produites en Italie romaine dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle et la première moitié du I<sup>er</sup> siècle a.C.<sup>168</sup>

Au moment où il parvient en Grande-Bretagne, puis aux États-Unis, après avoir connu à Petrograd trois ans de guerre et un an de révolution, Rostovtzeff éprouve le besoin de se situer par rapport à la Russie, par rapport à la Méditerranée et à l'Europe, par rapport au capitalisme et au libéralisme. Il fait l'inventaire de ses idées antérieures, les révisé, et surtout les mobilise pour parvenir à des synthèses historiques aux grandes lignes desquelles il va désormais rester fidèle jusqu'à la mort. Nous avons vu combien l'œuvre d'Ed. Meyer, dont depuis longtemps il avait subi l'influence, l'a aidé dans l'élaboration de ces synthèses – qui se traduit en particulier par la rédaction de ses deux grandes *Histoires économiques et sociales*. Il aborde à cette époque trots thèmes ou sujets qu'il vient à rencontrer dans son cheminement intellectuel à la fois historique et politique : la décadence de l'Empire romain, à laquelle il s'était déjà intéressé ; l'art iranien et asiatique, et l'histoire de la Russie au haut Moyen Âge, deux sujets auxquels il n'avait jamais touché. Tout ce que j'ai écrit jusqu'ici montre que ces trois thèmes n'étaient pas seulement de nouveaux sujets de recherche. Dans sa réflexion historique qui touche de très près à sa destinée individuelle, ils jouent tous les trois un rôle irremplaçable. Nous avons déjà abordé l'art iranien et asiatique, lié dans son esprit à la conception meyerienne des trois aires de civilisation, qui lui permet de situer l'histoire de la Russie par rapport à celle du reste de l'Europe. Ses thèses sur la décadence romaine sont au centre du présent ouvrage. Avant de nous y consacrer, il n'est pas inutile de dire un mot de l'histoire de la Russie au haut Moyen Âge, car ce qu'il écrit à son propos est étroitement lié à sa conception de la modernité économique.

Sur le cours du Dniepr, en Ukraine, se développent, au IX<sup>e</sup> siècle p.C., des cités autonomes. Rostovtzeff en parle à plusieurs reprises au début des années 1920<sup>169</sup>. Il décrit leurs institutions politiques, composées d'une assemblée, de magistrats élus et d'un conseil des Anciens. Il évoque la présence de princes suédois (des Varègues) qui s'étaient chargés de la défense de ces cités peuplées de slaves, et qui parvinrent ensuite à fonder un véritable royaume, dont la capitale était Kiev. Il insiste surtout sur la vocation commerciale de ces cités, qui lui importe plus que tout le reste. Connaissant une agriculture sédentaire, un gouvernement autonome (malgré

168. Rostovtzeff 1988, 24-25, 60-62, 82, 85-86, 429-430 note 23, etc.

169. Rostovtzeff 1921a et 1922f ; 1922c ; 1925c.

la protection des Varègues) et, à l'opinion de Rostovtzeff, une mentalité individualiste et commerciale, ces cités constituaient, écrit-il, une repousse de la culture classique avec cet aspect gréco-oriental qui était caractéristique de l'Empire byzantin. Le flambeau de l'économie et de la société méditerranéenne, passé des Grecs aux Scythes et des Scythes aux Germains, est ensuite transmis à ces cités de la Russie kiévienne. Dernier maillon d'une vieille chaîne historique, ces cités sont aussi le premier d'une nouvelle chaîne, car la Russie kiévienne est la mère des États russes postérieurs, celui de la Russie occidentale (l'actuelle Galicie), celui du Haut-Dniepr (l'actuelle Biélorussie) et surtout, entre la Haute-Volga et l'Oka, celui de Grande Russie, la Russie actuelle. Au IX<sup>e</sup> siècle, l'Occident était féodal, et on n'y trouvait pas de semblable "fédération de grandes cités commerciales autonomes, dirigées par un invité, par un prince, à leur solde". Les États russes postérieurs, certes, n'ont pas su préserver tous les acquis de ces bienheureuses cités du Dniepr, car, encore une fois, la modernité capitaliste est une plante fragile. Néanmoins, ce brillant épisode a suffi pour que la Russie "ne se dissolve pas dans la mer des nomades orientaux", et pour qu'elle puisse ensuite entrer dans "la famille des nations européennes"<sup>170</sup>.

Ces pages de Rostovtzeff, plusieurs fois répétées avec quelques variantes, ne sont pas de première main : André Guillou, que je remercie vivement pour les informations qu'il m'a fournies, me dit que Rostovtzeff a utilisé une seule source narrative, le *Récit des temps passés* ou *Chronique de Nestor*, et qu'il l'a utilisée de façon hâtive. Contrairement à son habitude, il a même négligé la bibliographie de base : il considère la *Chronique de Nestor* comme monolithique, ce qui signifie "qu'il n'a pas pris en considération les travaux du philologue A. A. Sachmatov, célèbre à son époque, et qui reste la base de l'étude de cette très ancienne source narrative russe". Le reste, c'est-à-dire cette thèse de la "Russie marchande" précédant la "Russie agraire" (thèse aujourd'hui abandonnée), il l'a emprunté au très grand historien de la Russie V. O. Kljucevskij (1841-1911), soit directement, soit à travers les œuvres de ses disciples (par exemple M. K. Ljubavskij, dont le cours d'histoire russe ancienne est paru à Moscou en 1915)<sup>171</sup>.

Ces précieuses informations d'A. Guillou montrent que la seule incursion de Rostovtzeff en histoire médiévale a été beaucoup moins brillante que ses recherches antiques. Elles permettent aussi de conclure qu'il n'aspirait pas ici à une érudition de type germanique, mais à une synthèse d'histoire universelle à laquelle ses préoccupations politiques et nationales n'étaient évidemment pas étrangères. Cette curieuse partie de son œuvre, un peu décevante certes, mais d'autant plus significative, constitue même un pont entre les préoccupations nationales de Rostovtzeff et sa conception de l'économie antique. En même temps, elle montre vers où se dirigeaient ses pensées en ces années difficiles et décisives : non pas vers T. Mommsen ou U. Wilcken mais vers les historiens russes de la Russie. Ne l'oublions pas en analysant ce qu'il écrit, dans le présent ouvrage, de la décadence romaine.

\*

170. Rostovtzeff 1922c, 220-221.

171. L'histoire de la Russie de Kiev revêtait aussi une grande importance aux yeux de Soloviev (dans son *Histoire de la Russie depuis les temps les plus reculés*, 1851), mais au contraire comme première manifestation (très imparfaite) d'un État russe. Voir à ce propos Van Regemorter 1971, 138. Un passage de Kerenski, que me signale C. Depretto-Genty, montre que ces réflexions de Rostovtzeff sur la Russie de Kiev lui étaient déjà venues bien avant la Grande Guerre. Kerenski (1967, 56-57), évoque le temps où il était l'étudiant de Rostovtzeff, et il écrit : "Le professeur Rostovtzeff, encore très jeune à l'époque, nous inculquait de bonnes connaissances de l'histoire romaine. Il nous faisait aussi une description émouvante des villes grecques qui avaient fleuri sur les rives de la mer Noire avant la naissance de la 'Rouss', l'ancienne Russie. Il ressortait clairement de ses conférences sur l'histoire ancienne de la Russie méridionale que la démocratie de l'ancienne 'Rouss' puisait ses origines dans un passé beaucoup plus lointain, et qu'il y avait un certain rapport entre la pensée politique de la Russie primitive et celle des anciennes républiques grecques."



De par sa conception modernisante de l'économie antique, Rostovtzeff est amené à distinguer dans l'Antiquité des périodes plus capitalistes, plus modernes que d'autres, et à réfléchir sur les causes du déclin aussi bien que du progrès. Le déclin est en un sens encore plus surprenant que le progrès, car il prend figure d'une véritable "chute" économique, d'une malédiction. Ses causes méritent d'autant plus d'être élucidées qu'il est susceptible de se reproduire dans un avenir proche ou lointain. Dans *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, la réflexion sur le déclin joue un rôle particulièrement important. Le contenu de la décadence est évidemment lié au contenu du capitalisme et de la modernité ; car la décadence n'est que l'inverse du progrès vers la modernité économique. Il est normal qu'au fil des années l'idée que Rostovtzeff se faisait de la décadence ait évolué de la même façon que sa conception d'une économie moderne.

Dans le présent ouvrage, la décadence est à la fois le résultat d'une certaine configuration des structures sociales et de réactions néfastes de l'État. Rostovtzeff, tentant d'organiser les rapports de ces deux séries causales, insiste sur l'influence que la structure sociale exerce sur l'État, surtout en temps de crise.

Il soutient que le déclin politique, économique, intellectuel, culturel du monde antique a résulté d'un violent mouvement social, qui secoua l'Empire à la fin du II<sup>e</sup> siècle et au cours du III<sup>e</sup> siècle p.C. Les acteurs de cette véritable révolution, qui fut victorieuse mais ne profita pas à ceux qui l'avaient déclenchée, étaient les classes pauvres, essentiellement paysannes; leurs adversaires étaient les élites avant tout urbaines de l'Empire. Certains empereurs, par exemple Septime Sévère ou surtout Maximin le Thrace, ont fait cause commune avec les classes paysannes, précipitant ainsi le mouvement. Parce que l'armée était l'émanation des couches paysannes les moins romanisées et les moins civilisées, et parce qu'elle constituait le principal instrument de leur pouvoir, ces empereurs adoptèrent une politique qui, dans le cas de Maximin, correspondait aussi à ses convictions profondes.

En 238 p.C., un soulèvement se produit à Thysdrus, en Tunisie actuelle. Les Gordiens père et fils accèdent au trône, mais pour peu de temps. L'Italie entreprend de se défendre contre Maximin, sous l'égide d'une commission sénatoriale de vingt membres. Cette suite d'épisodes a pour Rostovtzeff une unique signification politique et sociale : c'est un mouvement "contre-révolutionnaire", un effort des élites urbaines de la classe dominante, de la bourgeoisie pour tenir tête aux classes paysannes et à l'armée qui les représente. Il n'est certes pas dit que l'armée ait eu un véritable programme politique et social. Mais son recrutement la rendait favorable au nivellement, et hostile aux élites en place. L'évocation et l'analyse de ces événements de 238 sont un des points forts du livre de Rostovtzeff, qui s'appuie notamment sur un passage de l'historien Hérodien. Contemporain de ces événements, Hérodien, écrit Rostovtzeff, "voyait clairement les lignes foncières dans le chaos qui se déroulait sous ses yeux"<sup>172</sup>.

Les luttes des élites d'Afrique et d'Italie n'aboutirent à rien. Malgré la mort violente de Maximin, la révolution triompha. Qu'ils le voulussent ou non, les empereurs qui lui succédèrent durent aller dans le même sens que lui. Le résultat de cette révolution sociale fut que les classes éduquées furent progressivement absorbées par les masses populaires. La vie et la pensée politiques, sociales, économiques et intellectuelles s'en trouvèrent fortement simplifiées. C'est ce que nous appelons, écrit Rostovtzeff, la barbarisation du monde antique.

À partir d'une certaine époque, les empereurs ne peuvent plus rien ni contre la révolution ni contre la décadence. Il n'y a pourtant pas pour Rostovtzeff, de fatalité de la crise sociale et de la lutte des classes. De même qu'il aide ou non au développement et à la prospérité du capitalisme, l'État peut ou non remédier à la crise sociale. Dans ces mêmes années, il écrit un livre, puis des articles sur les guerres civiles de la fin de la République romaine et sur l'action

172. Rostovtzeff 1923b, 181-182. Voir aussi Rostovtzeff 1988, 328-329.



d'Auguste, d'où il ressort que l'héritier de César fut dans une certaine mesure un Kerenski qui aurait réussi à contrôler la crise sociale et à y porter remède, ou un Septime Sévère qui aurait refusé de satisfaire les revendications unilatérales des masses populaires. Maintenant la supériorité sociale de l'ordre sénatorial et celle des citoyens romains, intervenant relativement peu dans le domaine économique et ne recourant pas systématiquement à la contrainte, créant des points de consensus, par exemple en matière de religion, Auguste obtient que la tempête se calme sans se laisser emporter par elle. Son action fut efficace (temporairement, certes, mais qu'est-ce qui n'est pas temporaire en histoire ?) parce qu'il savait observer, saisir l'importance des divers courants sociaux et les utiliser à des fins politiques. Le grand tort des successeurs des Antonins est de n'avoir pas voulu ou de n'avoir pas su l'imiter<sup>173</sup>.

Avant 1918, la responsabilité de l'État romain dans le déclin du monde antique paraissait à Rostovtzeff encore plus accablante car il s'attachait beaucoup moins à analyser l'évolution de la société civile indépendamment de l'État. La Méditerranée, ayant été conquise par les Romains, se trouvait soumise aux interventions intempestives de l'État romain, beaucoup plus archaïque que les États hellénistiques. Le déclin résultait donc d'une lente évolution, qui s'expliquait par le caractère à la fois "féodal" et "étatique" du capitalisme romain. Dans cette perspective, le Haut-Empire apparaissait, non pas comme l'acmé de l'économie antique, mais comme une ère de sursis, entraînée vers le déclin malgré ses brillantes réussites, et en vertu de la logique même de l'État qui en constituait le centre. Il est vrai qu'au début du siècle l'État romain, aux yeux de Rostovtzeff, ne pouvait se comprendre indépendamment de la société de l'Empire. Dans son long compte-rendu du livre de son collègue E. D. Grimm – qui prétendait étudier dans son développement chronologique l'histoire institutionnelle du régime impérial – Rostovtzeff lui reproche de ne tenir aucun compte de la société civile et de la façon dont elle percevait et acceptait le pouvoir impérial, et de ne pas s'intéresser non plus aux réalisations politiques et sociales de ce même pouvoir<sup>174</sup>. Mais, à y regarder de près, Rostovtzeff, à cette époque, ne cherche pas vraiment à préciser quels rapports le pouvoir politique entretenait avec les structures sociales, comme il le cherche dans les années 1920. Au début du siècle, sa démarche se caractérise plutôt par une incapacité à distinguer l'État de la société civile, à penser l'État indépendamment de la société civile. L'État est à la fois l'architecte et la clé de voûte des structures politiques et sociales de l'Empire ; le déclin ne peut pas ne pas résulter de ses erreurs.

C'est la double révolution de 1917 et l'exil qui modifient sa façon de voir. La révolution lui donne l'expérience des troubles sociaux. Par la suite, évoquant les décennies de guerre civile qu'a connues Rome soit à la fin de la République soit au III<sup>e</sup> siècle p.C., il dira combien ses compatriotes sont désormais capables de comprendre la gravité et l'horreur de telles situations, pour en avoir vécu, plus brièvement certes, d'assez semblables. L'exil l'introduit à des sociétés où l'économique et le social se développent plus librement, et sont conçus comme indépendants de l'État.

Le parallèle entre crise du III<sup>e</sup> siècle et révolution russe n'est pourtant indiqué avec netteté par Rostovtzeff que quelques années après son exil, dans des articles datés de 1923. Dès 1919, certes, dans un opuscule politique publié à Londres, *Proletarian Culture*, il fait une rapide allusion à un tel parallèle : critiquant la politique culturelle des bolchevistes, qui ne peut conduire qu'à la barbarie, il écrit : "Ils veulent nous ramener dans la voie qui fut parcourue au moment de la décadence de l'Empire romain."<sup>175</sup> Mais, dans cet opuscule, il n'explique évidemment pas sa conception de la révolution sociale romaine.

173. Voir Rostovtzeff 1918a ; 1922b ; 1923-1924 ; 1927c ; etc.

174. Rostovtzeff 1902a.

175. Rostovtzeff 1919a, 9.

En 1919, Rostovtzeff n'interprétait pas encore le règne de Maximin et l'épisode de Thysdrus de la façon dont il l'interprète par la suite. En effet, un article publié dans le *Journal of Roman Studies* de 1918, dont l'impression fut terminée en juillet 1920, "Synteieia tirônôn", en parle incidemment à propos de l'histoire du recrutement de l'armée et, citant le passage d'Hérodien sur lequel il va s'appuyer par la suite, présente le soulèvement comme un signe du désintérêt des populations à l'égard des guerres civiles et de la crise politique. Plus personne ne voulait combattre, et ces populations d'Afrique ne souhaitaient plus soutenir Macrin contre Caracalla ou Maximin contre Alexandre Sévère. Dans cet article, les causes de la décadence sont politiques, fiscales, militaires et non pas sociales<sup>176</sup>.

Ce n'est donc qu'entre 1920 et 1922 que Rostovtzeff précise sa conception de la crise du III<sup>e</sup> siècle. En avril 1923, quand il prononce une communication au V<sup>e</sup> congrès international des sciences historiques à Bruxelles, elle est complètement précisée<sup>177</sup>. On la voit reparaitre dans l'article des *Annales contemporaines*, où il qualifie Maximin de "précurseur des bolchevistes russes"<sup>178</sup>, dans l'*Histoire du monde antique* (d'abord publiée en russe à Berlin en 1924, puis traduite en anglais), dans un article des *Mélanges Pirenne*<sup>179</sup> et dans l'*Histoire économique et sociale*.

La comparaison établie entre cette crise et la révolution russe se fonde, remarquons-le, sur l'idée que la question paysanne est au centre de la révolution bolcheviste. Quoi qu'écrive Mazzarino dans *La Fin du monde antique*, Rostovtzeff ne compare à aucun moment les masses rurales romaines au prolétariat urbain et industriel du XX<sup>e</sup> siècle<sup>180</sup>. Tout en sachant bien que le parti bolcheviste n'était pas un parti paysan, il est convaincu que la révolution ne se serait pas produite, ou du moins n'aurait pas triomphé, si les paysans ne s'étaient pas emparés des terres au cours de l'année 1917. Il condamne, nous l'avons dit, cette appropriation illégale et parfois violente des terres.

Ceux qui ont publié des comptes-rendus sur la première édition de l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain* se sont évidemment aperçus du parallèle qu'établissait ainsi Rostovtzeff entre l'Antiquité et l'histoire contemporaine de son propre pays. Ils ne furent en général pas convaincus par cette nouvelle réponse au *Gibbon's Problem*, – au problème posé par la décadence de l'Empire romain. G. De Sanctis, par exemple, opposa à l'explication sociale fournie par Rostovtzeff une explication plus politique et passablement ethnocentrique : "Au fond, ce n'est une victoire ni du militarisme, ni à plus forte raison de la révolution sociale, mais une victoire de la barbarie orientale. [...] L'empereur cesse d'être le *princeps*, le premier parmi les citoyens [...] pour devenir le despote de l'époque de Constantin, le premier des Califes, selon le nom qu'on a pu lui donner à juste titre"<sup>181</sup>. De Sanctis ne croit nullement que les empereurs du III<sup>e</sup> siècle aient été hostiles à la bourgeoisie citadine ou favorables à la paysannerie. N. Baynes critique sèchement cette "malheureuse théorie" et proteste que les Romains du III<sup>e</sup> siècle n'avaient pas été endoctrinés par Karl Marx<sup>182</sup> ! H. Last n'est pas plus tendre<sup>183</sup> ; etc. Car les textes et inscriptions disponibles ne permettent d'être sûrs ni des intentions des révoltés de Thysdrus, ni des sentiments que nourrissaient les paysans à l'endroit des militaires. Encore maintenant, certains antiquisants sont séduits par les thèses de Rostovtzeff sur le III<sup>e</sup> siècle,

176. Rostovtzeff 1918b, 3.

177. Rostovtzeff 1923b, 233.

178. Rostovtzeff 1923a et 1924.

179. Rostovtzeff 1926c.

180. Mazzarino 1973, 161. Beaucoup de spécialistes de la Révolution russe insistent, comme Rostovtzeff, sur l'importance de la campagne et des paysans dans les bouleversements de 1917 ; voir par exemple Sorlin 1964.

181. De Sanctis 1926, surtout 550-551.

182. Baynes 1929, surtout 229-230.

183. Last 1926.

tandis que d'autres les repoussent énergiquement. Leur aspect le plus généralement accepté est celui qui concerne les rapports de l'armée et des bourgeoisies urbaines.

Piqué par les critiques, peut-être ébranlé dans ses convictions, Rostovtzeff ne renonça jamais explicitement à sa théorie de la révolution. Elle n'a disparu ni des traductions de l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, ni de sa deuxième édition anglaise. Mais, comme l'a très justement remarqué Momigliano, il mit une sourdine, dans ses œuvres postérieures, aux causes sociales de la décadence romaine. Dans son article de 1930, il revient partiellement à ses thèses antérieures. L'État impérial romain, y écrit-il, avait pour préoccupations essentielles sa propre défense et sa propre survie. À ces préoccupations il sacrifia le développement économique, en instituant un système qui était un mélange de despotisme oriental et de "socialisme de la cité-État". Dans le mot "socialisme", on retrouve évidemment à la fois son modernisme (c'est lui qui avait fait traduire en russe le livre de von Pöhlmann sur le socialisme et le communisme antiques) et ses préoccupations politiques. Mais en 1930 sa manière de présenter les choses privilégie de nouveau l'État, aux dépens de l'évolution autonome des classes sociales et de la société civile. La crise sociale, économique et politique du III<sup>e</sup> siècle n'est, dans cet article, qu'un facteur d'aggravation de la décadence<sup>184</sup>. Si le refus radical du primitivisme de Karl-Bücher est une constante de sa pensée, dont il n'a absolument jamais démordu, la thèse selon laquelle la décadence romaine s'explique avant tout par la révolution sociale du III<sup>e</sup> siècle n'apparaît dans ses œuvres qu'au cours des années 1920. C'est cette thèse qui, pour une bonne part, constitue l'originalité de l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain*.

Elle résulte évidemment de son expérience de la révolution russe. Rostovtzeff qui, malgré son goût du plein air, du voyage et de l'activité, était aussi un homme de la bibliographie et de la réflexion livresque, ne s'est pas borné à transposer à l'époque romaine les violences et les désordres qu'il avait constatés dans son petit univers de Petrograd. Vers où sa réflexion s'est-elle portée quand il a voulu mettre en forme sa théorie de la révolution sociale ?

Il s'est certes tourné vers toute la littérature historique du *Gibbon's problem*, et, à la fin du présent ouvrage, il discute en quelques pages les principales thèses défendues par ses prédecesseurs<sup>185</sup>. Certaines de ces thèses, bien sûr, sont plus proches que d'autres de sa propre pensée. Mazzarino observe par exemple que certaines pages de Rostovtzeff sont très liées à l'œuvre d'Otto Seeck, et il a certainement raison<sup>186</sup>. Seeck insistait sur le rôle qu'avaient joué, dans la décadence du monde antique, les facteurs démographiques et biologiques. Les conditions familiales du monde antique avaient mené, selon lui, à un déclin démographique et à ce qu'il appelait l'"élimination des meilleurs". Rostovtzeff ne refuse pas une telle explication pour la Grèce et l'Italie ; c'est même là l'une des seules différences régionales vraiment importantes qu'il introduise au niveau de ses plus larges schémas historiques. Mais, repoussant toute explication biologique ou naturelle, il ne peut suivre longtemps le même chemin que Seeck. Les livres dans lesquels José Ortega y Gasset, au début des années 1920, a analysé les causes de la décadence espagnole (elle tient selon lui à l'absence de "minorités insignes" et à l'"empire imperturbable des masses"), ont pu eux aussi influencer Rostovtzeff<sup>187</sup>. Quant à Oswald Spengler, dont on a souvent lié le nom à celui de Rostovtzeff, ses idées ne sont pas tellement proches de celles de l'historien russe, car il s'oriente surtout vers une histoire des cultures, êtres vivants refermés sur eux-mêmes comme des monades, et qui connaissent une naissance, une floraison et un déclin<sup>188</sup>. Autant Rostovtzeff décrit les cultures comme mobiles et ouvertes aux influences

184. Rostovtzeff 1930a, 214.

185. Voir Rostovtzeff 1988, 393-400.

186. Mazzarino 1973, 163-164.

187. Ortega y Gasset 1921 et 1923.

188. Spengler 1931-1933 (les deux volumes de l'édition originale allemande ont été publiés en 1918-1923). Spengler est pourtant explicitement cité dans une ou deux notes de la fin de l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain*.

extérieures, autant Spengler tend à les isoler, à en faire des êtres vivants munis d'une âme, dont il faut établir la "biographie comparée". Ce n'est pas un hasard si Spengler a été suspecté d'approuver l'hitlérisme, et Rostovtzeff non. D'une part, Rostovtzeff a lu les œuvres des antiquisants qui réfléchirent sur la décadence, et il essaie de se situer par rapport à eux. D'autre part, il connaît peu ou prou ces penseurs et essayistes contemporains, et participe au même climat intellectuel et philosophique. Mais rien n'atteste que les uns et les autres l'aient influencé de façon décisive. Les livres qui l'ont aidé à mettre en forme sa théorie de la décadence se trouvent ailleurs.

Si je ne me trompe, ce sont les œuvres de certains historiens russes s'occupant d'histoire universelle ou d'histoire de la Russie. L'intuition que la révolution russe a fait naître en Rostovtzeff, et que plusieurs autres ont d'ailleurs eue au cours de ces mêmes années<sup>189</sup> est élaborée, explicitée à la lumière de la tradition hégélianisante que lui avaient transmise ses maîtres et collègues des universités russes.

La preuve incontestable réside dans un livre de Paul Milioukov, dont la traduction française parut en 1918, *Le Mouvement intellectuel russe* (Paris, éd. Bossard). Milioukov consacre un chapitre entier à T.N. Granovsky (1813-1855), professeur d'histoire universelle à l'université de Moscou de 1839 à 1855, année de sa mort, – et l'une des grandes figures de l'histoire en Russie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>190</sup>.

Granovskij avait séjourné deux ans en Allemagne, à Berlin, où il écouta les leçons des disciples de Hegel (1837-1839). Ses cours marquèrent d'autant plus l'intelligentsia russe qu'il était à la gauche politique (s'il est permis d'employer une telle expression), – mais sans être aucunement un révolutionnaire. A. Herzen évoque, dans *Passé et pensées*, les rapports amicaux qu'il entretenait avec lui et, en 1861, les étudiants de Moscou organisèrent une manifestation sur sa tombe<sup>191</sup>. Ses cours, souvent très généraux, ne furent pas publiés, mais certains auditeurs conservèrent les notes qu'ils y avaient prises, et c'est ainsi que Milioukov, dans le chapitre indiqué ci-dessus, publie des extraits du cours de 1845-1846 consacré à l'histoire du Moyen Âge. Pour comprendre les origines du Moyen Âge, Granovskij remontait jusqu'à l'Antiquité romaine (plus précisément jusqu'au règne d'Auguste). Il distinguait deux grandes phases dans l'Histoire : l'Antiquité ou histoire de l'homme naturel et l'histoire moderne ou histoire de l'homme spirituel. C'est le christianisme qui marque la victoire complète de l'esprit. L'Antiquité romaine se trouve à la frontière des deux phases, mais il serait vain d'y chercher une évolution progressive. C'est une révolution que connaît l'époque romaine : d'un côté, la décadence de l'esprit antique, les tentatives infructueuses pour le rétablir, le mécontentement du vieil ordre de choses ; de l'autre, les élans vers le nouveau monde inconnu. Les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles p.C. se caractérisent à la fois par une administration intelligente, et par un bien-être incomparable qui contribue à améliorer le sort des provinces et aussi par "l'absence d'un principe vital unificateur" : Auguste n'est pas parvenu à restaurer l'ordre ancien ; "les règnes mauvais et les bons se ressemblent entre eux ; la vie romaine était déjà épuisée, elle ne pouvait pas produire de forces et de réactions nouvelles..." Le principe nouveau, qui devait changer le monde, luttait contre le principe ancien

189. En Russie, N.A. Vasiliev, qui publia en 1921 un livre sur la chute de l'Empire romain occidental rédigé avant la Révolution, y souligna incidemment que "la chute de l'Empire russe jetait un éclairage historique sur celle de l'Empire romain". Dès 1919, un nommé P. M. Bicilli avait publié à Odessa, sous le coup des événements contemporains, un autre livre sur la *Chute de l'Empire romain*. En 1923, le même parallèle fut repris par un Suédois, Axel Persson. Mais Rostovtzeff tira un plus grand parti de son intuition que ses prédécesseurs, car il parvint à une nouvelle explication de la décadence et de la chute de l'Empire romain, – par une révolution sociale. Raskolnikoff 1975, 44.

190. C'est le chapitre VII, "Le cours de Granovskij" (Milioukov 1918, 301-376). Voir aussi Raskolnikoff 1975, 17-20 ; et Planty-Bonjour 1974, 21-32 et *passim*.

191. Sur l'amitié de Granovskij et d'Herzen, voir Herzen 1974-1981 ; et Venturi 1972, I, 140 et suivantes. Sur la manifestation de 1861, *ibid.*, I, 442. Je remercie vivement J.-P. Depretto (université de Toulouse-le-Mirail) des informations qu'il m'a fournies sur Granovskij.

mais pour l'instant "il était contenu dans un vase impur car ses représentants étaient la plèbe urbaine débauchée, les légions grossières et les empereurs eux-mêmes". Aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles un ennemi nouveau, qui lui aussi portait "l'idée nouvelle qui emplissait l'atmosphère", se manifesta au cœur même de la société : ce sont les classes inférieures, les bandes de paysans et d'esclaves (les Bagaudes, notamment) car le principe nouveau est aussi celui de l'émancipation de la société. L'Empire est donc une période intermédiaire : le succès des invasions des Barbares est la conséquence de l'écroulement intérieur du monde antique.

Ces notes de cours prises en 1845-1846 à l'université de Moscou existaient encore à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'étudiant qui les avait écrites les remit à Milioukov, qui, par la suite, en fit don au Musée historique. Milioukov les a-t-il communiquées à Rostovtzeff, ou bien celui-ci se borna-t-il à lire *Le Mouvement intellectuel russe* ? Rostovtzeff connaissait-il par d'autres voies la pensée de Granovskij ? A-t-il eu comme professeurs des élèves de Granovskij, ou plutôt des élèves d'élèves de Granovskij ? Il est difficile de le préciser, car si Rostovtzeff cite en note les érudits d'Europe de l'Ouest, il ne cite jamais les intellectuels russes du milieu du siècle dernier. On trouve en tout cas dans ce chapitre (beaucoup plus que chez Seeck ou Spengler !) tous les problèmes que pose Rostovtzeff, et la manière dont il s'est représenté l'Empire romain dans son déroulement chronologique. La vision du Haut-Empire rejoint ce qu'il avait tendance à en penser au début du siècle ; celle du III<sup>e</sup> siècle annonce de très près ses conclusions de *l'Histoire économique et sociale*.

La différence la plus importante concerne l'idée, le "principe vital unificateur". Se défiant un peu de la philosophie de l'histoire parce qu'elle tend toujours à restreindre la place de la contingence, Granovskij n'était pas entièrement fidèle à la pensée hégélienne. Néanmoins, il est bien persuadé que le travail historique suppose la pratique de l'abstraction car il s'agit de comprendre le déroulement des faits et époques comme histoire de l'esprit qui se révèle progressivement, et de ne retenir, dans l'aventure du genre humain, que ce qu'elle présente d'essentiel, d'universel<sup>192</sup>. Rostovtzeff était, certes, très porté à la synthèse. Mais, historien, archéologue et philologue rebelle à l'abstraction philosophique, il montrait pour le principe unificateur autant d'indifférence et d'incompréhension que pour le projet du *Droit public* de Mommsen. Non pas qu'il refuse d'y faire allusion, en le désignant par des mots tels qu'esprit ou psychologie des milieux sociaux. Dans un compte-rendu, il reproche ainsi à T. R. Glover de faire de la civilisation athénienne une conséquence de son régime démocratique ; civilisation et démocratie sont sœurs, ajoute-t-il, et toutes deux filles de la même mère, l'esprit grec<sup>193</sup>. Mais cet esprit est beaucoup plus psychologique que philosophique ; comme il l'écrit lui-même, il s'agit de "la transformation psychologique de toutes les couches de la société", dont l'étude approfondie est par exemple susceptible d'éclairer l'histoire de l'Antiquité à son déclin<sup>194</sup>. Autant dire que cet esprit n'a rien à voir avec l'idée de Granovskij. Il s'agit des formes de pensée, des mentalités, et envisagées, qui plus est, d'un point de vue plus social qu'anthropologique. Rostovtzeff écrit que ces formes de pensée conditionnent le reste des manifestations sociales (adoptant ainsi une espèce de position idéaliste) ; mais il ne cherche jamais à préciser de quelle manière elles les conditionnent. Ces formes de pensée constituent pour lui une manifestation parmi d'autres de la vie sociale dans son devenir historique.

Cette évocation de Granovskij m'amène à poser une dernière question : pourquoi Rostovtzeff a-t-il choisi de s'occuper d'histoire économique et sociale, et quelle place occupe, dans sa conception de la décadence romaine, la vie culturelle, religieuse, "psychologique" ?

Dans son testament intellectuel de 1941, il indique que s'il a choisi l'histoire économique et sociale, c'est par hasard et par instinct<sup>195</sup>. Comme son maître et collègue Zielinski, il lui arrive

192. Voir Planty-Bonjour 1974, 23-27.

193. Rostovtzeff 1927-1928.

194. Rostovtzeff 1922e.

195. Welles 1953, 129.

de remarquer que l'histoire économique et sociale de l'Antiquité est beaucoup moins étudiée que son histoire politique ou son histoire religieuse, et qu'il reste beaucoup à faire en ces domaines<sup>196</sup>. Notons d'ailleurs que ce qu'il nomme au début de sa carrière histoire économique et sociale est plutôt l'histoire de l'activité économique de l'État, l'histoire des rapports que l'État entretient avec la société civile. Il refuse en tout cas de se considérer comme matérialiste, et se garde de prétendre que les facteurs économiques déterminent l'ensemble de l'Histoire. Il déclare au contraire, dans la préface du présent ouvrage, qu'il faut prendre garde de ne pas surestimer l'importance historique des faits économiques<sup>197</sup> : s'il n'a pas étudié dans son livre l'évolution culturelle, artistique, religieuse de l'Empire, c'est que l'ouvrage fût devenu trop gros, et qu'il eût été obligé de sauter sans cesse d'un sujet à un autre ! Mais qu'on se rassure : l'évolution culturelle et religieuse est strictement parallèle à son évolution économique et sociale. Il essaie, dans cette même préface, de le montrer en quelques lignes<sup>198</sup> : la fin de la République et le tout début de l'Empire créèrent une civilisation hautement raffinée qui parvint à son acmé en se répandant parmi les élites ; mais cette civilisation demeura étrangère aux classes pauvres, et c'est ainsi qu'elle finit par être détruite par la révolution sociale du III<sup>e</sup> siècle. Il y revient dans plusieurs articles des années 1920, et surtout dans son "Augustus"<sup>199</sup>. S'il se met alors à l'histoire religieuse, c'est précisément pour soutenir et pour affirmer qu'Auguste, en même temps qu'un nouvel ordre politique, a créé un nouvel ordre religieux. La périodisation proposée par Granovskij faisait du Haut-Empire un temps politiquement mort ; beaucoup de spécialistes d'histoire religieuse rejoignent cette pensée hégélienne, en tenant le début de l'empire pour un moment intermédiaire, entre une religion païenne déjà morte en substance et une religion chrétienne qui n'avait pas encore triomphé. Rostovtzeff considère, non pas que l'économie détermine les religions et les cultures, mais que tous les aspects de la vie sociale sont intimement liés et évoluent dans le même sens. Aussi refuse-t-il ces vues, souvent défendues : "La vieille religion était morte, la nouvelle n'était pas encore née. Je ne puis accepter cette vue. À aucune autre époque le mouvement religieux ne fut aussi fort qu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle a.C. c'est-à-dire à l'époque d'Auguste"<sup>200</sup>.

Mais cette reconstruction de l'évolution religieuse romaine, qui cadre bien avec la façon dont il explique le déclin dans le présent ouvrage, ne rend pas un compte suffisant de toute la documentation. Une autre reconstruction le tente, qui nous ramène aux vues de Granovskij et à sa première conception de la décadence. Elle tend à nier toute véritable valeur créatrice aux mouvements religieux de toutes sortes qui se manifestent entre la fin de l'époque hellénistique et la victoire du christianisme. La véritable période de création intellectuelle et artistique, c'est le IV<sup>e</sup> siècle et le début de l'époque hellénistique. Alors triomphe le rationalisme, et la science progresse. La conquête romaine et les troubles civils de la fin de la République marquent la fin de ce grand épanouissement intellectuel. Le reste n'est plus que déclin. Cette seconde vision des choses, qui valorise l'Orient hellénistique aux dépens du Haut-Empire, est exposée dans un article de 1922 ; elle est reprise en 1927<sup>201</sup> ; Rostovtzeff, au fond, n'a guère cessé de la défendre ; il n'a pas vraiment choisi entre ces deux synthèses culturelles. La seconde signifie-t-elle que l'évolution culturelle et religieuse peut être décalée par rapport à l'évolution économique ? Oui si l'évolution économique connaît son acmé sous le Haut-Empire pour sombrer dans la révolution sociale du III<sup>e</sup> siècle. Non, si elle souffre dès le règne d'Auguste d'insuffisances qui ne font que s'accroître au cours des deux premiers siècles de notre ère. À la différence de Granovskij, qui tenait le Haut-Empire à la fois pour une époque de prospérité économique et de vide spirituel, Rostovtzeff aime à considérer que tous les aspects de la vie sociale marchent du même

196. Voir Zieliński 1900, 586-587.

197. Voir Rostovtzeff 1988, 9.

198. *Ibid.*, p. 11.

199. Rostovtzeff 1922b.

200. *Ibid.*, p. 135.

201. Rostovtzeff 1922e et 1927c, surtout le chap. 1 (1-23).

pas. Mais pour l'époque romaine il a le choix entre deux évolutions, qui correspondent à deux conceptions de la modernité économique et du progrès spirituel, et, conséquemment, à deux conceptions de la décadence. En matière culturelle et religieuse, il n'a jamais vraiment choisi, car il s'intéressait beaucoup moins à ces domaines et les avait, tout compte fait, assez peu étudiés. En matière économique et sociale, nous avons vu qu'il était au contraire fort net. S'il demeure fidèle, jusqu'à sa mort, à une double culture (sa culture générale de tradition russe et sa formation philologique surtout marquée par l'Allemagne), les années 1920, après la révolution et l'exil, font surgir dans son œuvre un schéma d'évolution qui n'y figurait pas auparavant. On peut considérer qu'aux environs de 1930, il renonce à cette explication, pour revenir à celle qu'il défendait auparavant. *L'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* est d'autant plus intéressante : non seulement il s'agit d'une magistrale synthèse, d'un impressionnant état des questions, qui utilise toute la bibliographie et la documentation disponibles, mais c'est l'explicitation d'un éclair intellectuel, – lui-même résultant du "cauchemar" de la révolution.

Pierre Vidal-Naquet, que je remercie vivement, me raconte qu'un jour quelqu'un interrogea Rostovtzeff : "Au fond, vous n'avez jamais parlé que de la révolution russe ?" L'exilé répondit : "De quoi vouliez-vous donc que je parle ?" Très révélatrice, certes, cette réponse risque aussi d'induire en erreur. Car, si elle montre quel poids Rostovtzeff accordait à son expérience vécue, elle ne rend que partiellement compte de son itinéraire intellectuel<sup>202</sup>.

Dans l'introduction et les notes qui l'accompagnent, j'ai eu l'occasion d'exprimer ma reconnaissance à l'égard de plusieurs collègues ou amis : Bernard Ashmole, Jean Balty, Horst Blanck, Peter Brunt, C. Depretto-Genty, J.-P. Depretto, André Guillou, Claudio Ingerflom, Françoise-Hélène Massa Pairault, Fergus Millar, Pierre Vidal-Naquet.

J'ai le plaisir de remercier en outre : Claude Nicolet, à qui je dois d'avoir entrepris ce travail ; Mesdames Belova, Dévé et Velikson, qui m'ont traduit une bonne partie de l'œuvre russe de Rostovtzeff ; Madame Arman, Marguerite Aymard, Vladimir Berelovitch, Marie-Élisabeth Ducreux et Véronique Schiltz, dont l'aide bibliographique et linguistique a été extrêmement précieuse ; ainsi que Catherine Andreyev, Hinnerk Bruhns, Luigi Capogrossi Colognesi, Olivier Dumoulin, Madame Gestkoff, Alain Guéry, Grant Harris, François Hartog, Georges Nivat, K. Pomian, Jacques Revel, Aline Rousselle, John Scheid, Jutta Scherrer, Alain Schnapp, Paul Vanderbroek et Catherine Virlouvet, à la gentillesse desquels j'ai été amené à faire appel de diverses façons au cours de ce travail.

Extrait de : M. I. Rostovtzeff, *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, Paris, Robert Laffont, Collection Bouquins, 1988 (Traduit de l'anglais par Odile Demange), "Introduction", I-LXXXIV.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



202 À mon ami J. G. C. Anderson en remerciement pour sa collaboration.

## ARTICLE 2

# LA DERNIÈRE DES GRANDES SYNTHÈSES HISTORIQUES DE MICHEL IVANOVIČ ROSTOVITZ

---

C'est très probablement avant la Grande Guerre que Michel Rostovtzeff décida d'écrire deux *Histoires économiques et sociales*, l'une du monde hellénistique, l'autre de l'Empire romain. Il y aurait été incité par Eduard Meyer et Ulrich von Wilamowitz<sup>1</sup>. Mais la guerre, les deux révolutions russes de 1917, son départ de Russie, son séjour de deux ans en Angleterre et son installation aux États-Unis modifièrent l'esprit de ces projets.

Auparavant il s'agissait avant tout pour Rostovtzeff de réunir en une synthèse tout ce qu'il connaissait et pensait de l'évolution du monde antique et d'orienter cette synthèse vers des domaines moins étudiés, auxquels il se consacrait depuis vingt ans déjà : la vie économique et les structures sociales. Réaliser le grand œuvre qui en ferait l'égal d'un Théodore Mommsen, combler une lacune, faire pour l'histoire économique et sociale ce que d'autres avaient fait pour celle de la vie politique, militaire, diplomatique, administrative.

Dans les années qui suivirent la guerre, en réfléchissant sur les destinées de l'Empire romain, sur sa grandeur et sur sa décadence, il en arriva à mettre en parallèle la crise sociale du III<sup>e</sup> siècle p.C., qui explique à ses yeux le déclin de la domination romaine, et la Révolution bolchevique. Dans un cas comme dans l'autre, explique-t-il, les masses populaires, surtout paysannes, se sont violemment opposées aux bourgeoisies urbaines, qui commettaient l'erreur de les exploiter abusivement. Dans un cas comme dans l'autre, elles furent aidées par l'armée, ralliée au mouvement révolutionnaire. À Rome comme en Russie, le résultat est politiquement et culturellement déplorable : c'est le despotisme généralisé et une profonde décadence des arts et de la pensée. À Rome, c'est aussi, à long terme, une spectaculaire régression économique ; en sera-t-il de même dans l'Europe moderne ?

Sa grande synthèse sur l'Empire romain, *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, publiée en 1926, s'est ainsi animée d'une thèse qui lui a conféré une forte unité et en a fait une très grande œuvre historique, que Santo Mazzarino qualifiait même de "chef-d'œuvre de l'historiographie contemporaine". Mais les douloureux événements qui insufflèrent tant de vie à cette Histoire économique et sociale n'aidèrent pas Rostovtzeff à rédiger sa seconde synthèse,

1. Dans l'introduction que j'ai rédigée pour *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* de Rostovtzeff (Rostovtzeff 1988 [article n°1 du présent volume]), je me suis efforcé de rendre compte de sa carrière et de son cheminement intellectuel et politique. Le lecteur est prié de s'y reporter ; je ne puis évidemment pas en répéter ici le contenu. Vers 1921-1922, Rostovtzeff n'exclut pas d'écrire une seule *Histoire économique et sociale*, qu'il voulait appeler *Studies in the Economic Conditions of the Hellenistic and Roman World* (voir Rostovtzeff 1922a, 128 note 95). Mais il ne persévéra pas dans ce projet.



relative à l'époque hellénistique. En même temps que vers le problème du déclin de Rome<sup>2</sup>, ils l'entraînent, en effet, directement ou non, dans quatre autres directions.

Au cours des années 1920, Rostovtzeff consacre à ces directions beaucoup d'articles et même des livres. Il ne termine sa *Social and Economic History of the Hellenistic World* (SEHHW) qu'au début de la Seconde Guerre mondiale, après avoir épuisé le charme de presque tous ces nouveaux thèmes de recherche. Les fouilles qu'il dirigea à Doura-Europos de 1928 à 1937, si elles le ramenèrent vers le monde hellénistique et la partie grecque de l'Empire romain, retardèrent, elles aussi, la publication de SEHHW, à cause du temps qu'il leur consacrait.

Disons quelques mots de ces quatre directions de recherche qui caractérisent ses œuvres des années 1920.

La première a rapport à la Russie kiévienne. Sur le cours du Dniepr, en Ukraine, se développent au IX<sup>e</sup> siècle des cités autonomes. Protégées et dirigées par des princes varègues qui parviennent à fonder un véritable royaume, elles constituent l'origine des États russes postérieurs. Rostovtzeff s'y intéresse parce qu'il voit dans ces cités commerciales, à la mentalité individualiste, les héritières des cités-États de l'Antiquité. C'est par elles que la Russie moderne, européenne par un certain côté, asiatique par un autre, se rattache à la civilisation gréco-romaine et à ses valeurs. De 1920 à 1922, avec l'arrière-pensée de mieux comprendre le sens de la Révolution bolchevique qu'il refuse, et pour fonder historiquement son combat politique, il fait en quelque sorte un pas de côté par rapport au champ habituel de son activité érudite et consacre plusieurs articles à la Russie kiévienne, sur laquelle il n'avait précédemment rien écrit<sup>3</sup>. Par la suite, il n'aborde plus jamais ce sujet, ce qui confirme combien il le sentait lié à ses préoccupations nationales et politiques.

Autre pas de côté qui s'explique de la même façon : il commence alors à publier des articles d'histoire de l'art oriental et asiatique. À travers l'étude des influences et de la diffusion sans fin des formes et des styles, il s'agit de montrer qu'une terre et un peuple ne se définissent ni par une origine ethnique immuable et indélébile, ni même par un mélange d'origines ethniques, mais par un jeu d'influences, de flux culturels, politiques, économiques et sociaux, qui, comme le furet de la chanson, sont passés par ici et repasseront par là. Ce thème d'histoire de l'art antique, moins limité que l'étude de la Russie kiévienne, est aussi plus proche des précédents thèmes de recherche de Rostovtzeff. Il s'y consacre peu ou prou jusqu'à la fin de sa carrière, et publie à son propos beaucoup d'articles, ainsi qu'un livre<sup>4</sup>.

Cela commence par une communication au congrès de l'Institut archéologique américain, en décembre 1920. Il y montre que le style dit gothique en joaillerie provient des Scythes et est originaire d'Asie centrale. Passé en Russie du Sud, puis repris par les Goths, il aboutit ensuite au Danube et à l'Europe occidentale<sup>5</sup>. Rostovtzeff ne se dissimule jamais l'origine asiatique de certains aspects de la culture russe. Mais il tient à prouver, et à se prouver à lui-même, que cette

2. Dans son fameux ouvrage publié en 1776, *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain*, Edward Gibbon se demandait pourquoi l'Empire romain d'Occident avait connu le déclin, avant de se désintégrer. Aussi appelle-t-on parfois "*Gibbon's problem*" le problème historique des causes de la décadence romaine.
3. Rostovtzeff 1921a ; 1922c, 210-222 ; 1922f ; 1925c. Sur les aspects asiatiques de la culture russe, voir Vidal-Naquet 1964 ; et son introduction de l'édition française de Wittfogel 1964.
4. Rostovtzeff 1929.
5. "*The origin of the so-called gothic style in jewelry*", communication au "*General Meeting of the Archaeological Institute of America*" (29 décembre 1920) ; voir Rostovtzeff 1921c. En matière d'histoire de l'art, G. W. Bowersock me signale qu'en outre Rostovtzeff avait proposé de donner, en 1920-1921, à l'université de Madison, un cours sur l'"Architecture russe du XI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle". Il désirait y montrer que l'architecture russe, contrairement à ce qu'on a souvent dit, n'est pas un rameau provincial de l'art byzantin, mais une création autonome, aussi originale que les courants architecturaux du reste de l'Europe, et qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, devenait une branche à part entière de l'art d'Europe occidentale.

origine n'empêche pas la Russie de se rattacher au berceau de la modernité : la Méditerranée gréco-romaine.

Ses idées sur la crise du III<sup>e</sup> siècle et le déclin de l'Empire romain le conduisent en outre à l'histoire religieuse. On dit d'habitude (depuis Hegel) que la fin de la République romaine et les premiers siècles de notre ère étaient une époque d'hibernation spirituelle, un moment intermédiaire entre une religion païenne déjà morte et une religion chrétienne qui n'avait pas encore triomphé. Si ces trois ou quatre siècles marquent, en matière économique et sociale, l'acmé du monde antique, peut-on convenir qu'elles constituent un tel désert spirituel ?

Rostovtzeff hésite beaucoup. Il n'admet certes pas que le spirituel procède de l'économique ; il se défend avec vigueur d'un tel matérialisme. Mais il tient, au fond, toute pensée religieuse pour une faiblesse de l'esprit humain. Il admet volontiers que bien peu de Grecs et de Romains échappaient à une telle pensée : "Dans l'Antiquité, le gros de la population ne parvint jamais à un mode de pensée scientifique et rationaliste, ni en Orient, ni en Occident ; même les milieux cultivés de la société gréco-romaine présentaient rarement de telles habitudes de pensée ; la religion présidait encore aux conceptions qu'ils se faisaient de l'ensemble de la vie"<sup>6</sup>. Mais il y a des différences : la Grèce avait élaboré une forme de pensée rationaliste qu'adopta ensuite l'Italie républicaine et qui s'affaiblit à l'époque impériale.

Si la fin de l'époque républicaine et le siècle d'Auguste sont pauvres en formes religieuses originales, Rostovtzeff n'est pas loin de s'en féliciter ; c'est une preuve de l'épanouissement de leur pensée scientifique. Et si par la suite le christianisme triomphe, c'est que la population, effrayée par les périls de toutes sortes, se réfugie dans les illusions de la vie intérieure et de la mystique. Aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles a.C., la crise morale du monde hellénistique avait transformé les cultes orientaux en religions à mystères et leur avait conféré un caractère mystique. À l'époque des guerres civiles et d'Auguste, ils étaient prêts à conquérir la Méditerranée occidentale<sup>7</sup>.

Mais Rostovtzeff est confronté à la tradition hégélianisante de l'historiographie russe, à laquelle le ramènent ses thèses sur la décadence romaine. Conformément à l'esprit de cette tradition, il ne se résout pas à admettre un fort décalage entre économie et religion. Sauf preuve du contraire, il n'y a pas de raison qu'ils ne marchent pas du même pas. Si l'économie est prospère, si le capitalisme se développe, comment la vie spirituelle, qui, dans ses meilleurs côtés, n'est pour Rostovtzeff qu'une idéologie sociale, qu'une conscience que le corps social a de lui-même, pourrait-elle s'appauvrir ? Cette question le poursuit. Il lui consacre, au cours des années 1920, plusieurs articles et un livre<sup>8</sup>. Il n'y touchera pratiquement plus après 1930.

En 1926 et au cours des deux ou trois années suivantes, apparaît enfin une quatrième direction de recherche, née elle aussi de sa réflexion sur la Révolution et le déclin. C'est un projet ambitieux. L'apogée du monde romain débute et se termine par ce qu'il considère comme deux révolutions sociales. D'une part, les guerres civiles du I<sup>er</sup> siècle a.C. et l'avènement d'Auguste, dont les effets ont été bénéfiques. D'autre part, la désastreuse crise du III<sup>e</sup> siècle p.C. Puisqu'il a longuement parlé de la seconde dans son Histoire de l'Empire romain, ne faudrait-il pas à présent traiter de la première de ces deux révolutions, et montrer comment s'est épanouie la prospérité romaine<sup>9</sup>, à partir de la culture et de l'esprit romains ? Montrer comment les structures sociales de la cité ont succédé au système tribal, par exemple en Campanie ou dans le Samnium ? Puis la population s'est enrichie, les négociants se sont multipliés, les centres des

6. Rostovtzeff 1927a, 198.

7. Rostovtzeff 1927a, 198-211 et 334-350 ; 1938, 24-25.

8. Voir par exemple : Rostovtzeff 1922b ; 1923-1924 ; 1925a ; 1927c ; 1927d ; ainsi que les deux chapitres de Rostovtzeff 1927a déjà cités.

9. Dans Rostovtzeff 1988, 998, note 53, il donne sa définition de la prospérité économique : une production en progrès, un commerce actif, l'accumulation du capital. Une telle définition n'implique pas, comme il le souligne lui-même, que les classes laborieuses jouissent d'un sort satisfaisant.

cités se sont urbanisées ; l'évolution de Pompéi est aussi celle de toutes les cités non grecques de Campanie et d'Apulie. Ce cœur de l'aire de civilisation gréco-romaine n'est pas purement grec. Les éléments locaux, indigènes, qui eux-mêmes résultent d'un mélange (entre cultures latine, étrusque et samnite), y font preuve d'une grande vigueur. Rostovtzeff va en Italie, il étudie les dernières découvertes faites en Sicile et en Italie méridionale<sup>10</sup>.

Il s'intéresse aussi à la manière dont l'art s'épanouit vers ces mêmes époques, fécondé par les ferments de l'esprit et de la vitalité italiennes<sup>11</sup>. L'art est pour lui un symptôme : son épanouissement illustre la vigueur d'un esprit social, d'une terre et des habitants qui, à une certaine époque, l'occupent et la font fructifier.

\*

Mais ce grand projet n'aboutira pas. À partir de 1928, les fouilles de Doura attirent de nouveau Rostovtzeff vers la Méditerranée orientale. Il ne l'avait jamais complètement négligée, puisqu'en 1923, par exemple, il consacra un article à la politique économique des rois de Pergame, et puisque le premier volume de son *History of the Ancient World* porte sur l'Orient et la Grèce<sup>12</sup>. Mais désormais elle ne cessera plus d'être son principal sujet de préoccupation.

Dans un premier temps, il y est avant tout intéressé par le commerce caravanier et publie *Caravan Cities*<sup>13</sup>. Puis, une fois rassasiée cette fascination des caravanes et des sites du Proche-Orient, le moment est venu de retravailler à la grande synthèse hellénistique. Les tourments nés de la guerre et de la Révolution se sont apaisés. Le cycle intellectuel des années 1920 est clos. Avec Doura et les caravanes, c'est l'*Histoire économique et sociale du monde hellénistique* qui occupe les années 1930. Les premiers articles de synthèse qui en constituent les prémices sont publiés en 1936<sup>14</sup>. L'un de ces articles reproduit le texte d'une conférence tenue le 28 décembre 1935 devant l'*American Historical Association*, dont Rostovtzeff était alors le président. Il y annonce le titre du livre auquel il est en train de travailler : *Social and Economic History of Greece and the Hellenistic Monarchies after Alexander*.

\*

L'histoire événementielle du monde hellénistique est beaucoup plus riche et compliquée que celle de l'Empire romain. Il a connu des guerres, des troubles intérieurs, des révolutions de palais presque incessants, et les frontières de ses États sont loin d'être demeurées stables. On comprend que Rostovtzeff commence son *Histoire économique et sociale* par un rappel des principaux événements politiques.

Il dresse ensuite, dans le deuxième chapitre, un tableau du monde antique au III<sup>e</sup> siècle a.C. – c'est-à-dire avant tout de la Perse et de la Grèce, que le Pseudo-Aristote, l'auteur de *L'Économique*, tenait pour les deux seules régions du monde de son époque à connaître une organisation étatique ou politique et à avoir des finances publiques dignes de ce nom.

Puis, après avoir traité de l'empire d'Alexandre et des rivalités de ses successeurs immédiats, les Diadoques, il aborde l'histoire des royaumes hellénistiques. Les plus importants de ces royaumes, sur lesquels régnaient, sauf exception, les héritiers des Diadoques, étaient l'Égypte

10. Rostovtzeff 1926e ; 1927b.

11. Rostovtzeff 1923d et e.

12. Rostovtzeff 1923c ; 1926a.

13. Rostovtzeff 1932a.

14. Rostovtzeff 1936a et b.

des Ptolémées, l'empire des Séleucides, le royaume de Pergame et la Macédoine elle-même. Mais il faut y ajouter toute une série de cités, de ligues et de royaumes, dont certains avaient été conquis par Alexandre et d'autres non. Rostovtzeff en étudie l'évolution économique et sociale du IV<sup>e</sup> siècle a.C. à la victoire d'Octave, c'est-à-dire jusqu'au moment où, après les autres États hellénistiques, l'Égypte de la reine Cléopâtre est transformée en province romaine.

Cette évolution comporte deux grandes phases. D'abord s'instaure l'"équilibre des puissances", qui dure en gros pendant tout le III<sup>e</sup> siècle a.C. C'est l'acmé de la civilisation hellénistique. Rostovtzeff lui consacre son très long chapitre IV, centré sur la situation intérieure des diverses monarchies, sur la politique de leurs souverains et sur leurs relations. Au II<sup>e</sup> siècle a.C., cet équilibre est peu à peu détruit, et c'est l'époque des interventions de plus en plus pesantes de la puissance romaine. Les chapitres V à VII, qui traitent des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles, s'intéressent moins au monde hellénistique lui-même qu'aux relations qu'il entretenait alors avec Rome.

À la première phase correspond un siècle de prospérité économique. La seconde se caractérise, elle, par un état de crise qui contribua à la défaite des États hellénistiques face à Rome, et auquel Rome, après s'en être rendue maîtresse, ne sut guère remédier, au moins dans un premier temps.

\*

À propos de l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, j'ai montré la qualité de l'érudition de Rostovtzeff, l'ampleur et la force de sa pensée, qui, comme le remarquait Momigliano, procède davantage de "splendides intuitions" que d'argumentations rigoureuses<sup>15</sup>; et j'ai essayé d'indiquer quelques-unes de ses idées-forces, quelques-uns des problèmes auxquels il s'est sans cesse trouvé confronté. Rostovtzeff ressentait l'ensemble de son cheminement intellectuel comme une unité, et il avait raison : quinze ans après l'histoire de l'Empire romain, ses qualités, ses petites manies, les problèmes qu'il se posait, se retrouvent tous ici, et on les rencontrait déjà, sauf exception, dans les articles écrits au début du siècle.

En matière d'érudition, redisons son exceptionnelle connaissance de l'archéologie, des papyrus et des inscriptions, dont il traite toujours avec brio, alors qu'il porte un bien moindre intérêt aux textes et surtout à la numismatique. La numismatique n'était pas le point fort de Rostovtzeff. Dans un article où, à partir d'objets trouvés en Angleterre (un sceptre de bronze, des manches de patère, etc.), il traitait du culte d'Hercule à l'époque de Commode, il est amené à parler de monnaies, mais s'en remet, pour ce type de documentation, à un numismate spécialisé, H. Mattingly (ce qu'il n'aurait évidemment jamais fait pour une inscription ou un site de fouilles)<sup>16</sup>. Mais tout est relatif ! Les limites de son érudition numismatique ne l'empêchent ni de s'intéresser à la composition des trésors et à leur signification sociale et économique, ni de présenter une vue synthétique des monnaies trouvées sur un site, par exemple pour apprécier l'importance de son rôle commercial. Pensons aux places de commerce qui servirent de lien entre l'Orient et le monde grec, et par exemple à Al-Mina, aux bouches de l'Oronte<sup>17</sup>.

15. Momigliano 1943. *L'Histoire du monde hellénistique* exerça une grande influence. En France, nommons par exemple L. Robert et H.-I. Marrou, qui parle du "grand livre" de Rostovtzeff et l'oppose aux "livres dont nous disposons jusqu'ici", "beaucoup trop superficiels, notamment en ce qui concerne l'éducation" (Marrou 1965, 536 note 4).
16. Rostovtzeff & Mattingly 1923 (appendice de H. Mattingly, "The evidence of the coins", p. 105-109). De même, Rostovtzeff s'abstient d'écrire lui-même les deux "excursus" numismatiques de l'*Histoire économique et sociale du monde hellénistique*; leurs signataires sont J. G. Milne et E. S. G. Robinson; voir Rostovtzeff 1989, 1632 et 1635-1639.
17. Voir Rostovtzeff 1989, 58-62.

Quant à l'archéologie et à la papyrologie, cette histoire du monde hellénistique est un feu d'artifice, le bouquet final de l'œuvre de Rostovtzeff. Donnons quelques exemples. Le plus brillant est celui des papyrus de Zénon, dans l'Égypte du III<sup>e</sup> siècle a.C., auquel Rostovtzeff avait auparavant consacré un livre<sup>18</sup>. Mais il y a aussi les "*Revenue Laws*" – qui ne sont pas des lois, mais des cahiers des charges de la ferme publique sous le règne de Ptolémée Philadelphe. Les paysans doivent vendre à l'État, à des prix imposés, les produits destinés à ce qu'on peut appeler l'industrie agro-alimentaire, par exemple les graines oléagineuses. Ce sont des adjudicataires, des "fermiers", qui perçoivent ces produits et veillent à les revendre, après qu'ils ont été transformés (en huile, par exemple). Les "*Revenue Laws*" fixent les modalités de certaines de ces adjudications<sup>19</sup>. Rostovtzeff revient à plusieurs reprises sur ces cahiers des charges, à propos du monopole de l'huile, à propos des négociants qu'ils mentionnent, à propos des banques royales et des fonds d'État qu'elles sont chargées de prêter<sup>20</sup>.

Il s'appuie volontiers sur des papyrus récemment publiés. Mentionnons le papyrus 703 de Tebtunis, publié en 1933 dans un volume auquel Rostovtzeff avait collaboré. Il s'agit d'un "hypomnème", c'est-à-dire d'instructions générales qu'au III<sup>e</sup> siècle a.C. le dioecète (en quelque sorte le ministre des finances d'Alexandrie) adressait à l'un de ses subordonnés, probablement un *oikonomos* de nome (un responsable financier de district administratif). On connaissait l'existence de telles instructions, parfois mentionnées dans d'autres textes ; mais c'est la première qui ait été publiée. Rostovtzeff en parle à plusieurs reprises<sup>21</sup>.

Même chose pour l'archéologie. Rostovtzeff utilise tous les éléments du mobilier archéologique, et surtout la céramique, avec brio, son objectif principal étant de mieux cerner l'évolution du commerce. Ne citons qu'un exemple, celui des exportations grecques au IV<sup>e</sup> siècle a.C.<sup>22</sup>. Quant aux sites, qui sont en général, dans ces régions et pour ces époques, des sites urbains ou des sanctuaires, il cherche avant tout à en préciser la signification historique. Parfois cette signification est économique ou sociale. C'est le cas pour Délos, c'est le cas aussi pour Priène, dont la bourgeoisie prospère, toujours prête à de riches donations évergétiques, intéresse Rostovtzeff. Mais souvent, pour diverses raisons, dont certaines tiennent aux traditions historiographiques et à l'organisation de la recherche, les sites hellénistiques fournissent plus d'informations sur l'État et les constructions publiques que sur l'habitat privé et la vie économique.

Peu importe à Rostovtzeff, toujours attentif aux formes du pouvoir d'État. A Pergame, c'est l'acropole, l'*acra*, "la résidence des dieux et des rois", qui est connue – et non pas le reste de la ville, avec ses marchés et ses maisons particulières<sup>23</sup>. Cette partie connue de la ville de Pergame, toute limitée qu'elle est, exprime la signification historique du royaume de Pergame, et peut-être de tout l'hellénisme. Et cette signification est autant économique et sociale que politique ou artistique. Pergame montre à la fois comment s'est affirmée la monarchie attalide et comment, tout en s'inspirant de l'Égypte ptolémaïque, elle tient à se rattacher aux traditions artistiques d'Athènes. Ses transformations, à l'époque d'Eumène II et d'Attale II révèlent en outre que la monarchie pergaménienne, rempart de l'hellénisme contre les Galates, entendait faire de sa capitale un des grands centres culturels du monde grec. Archéologie globale, qui s'intéresse à

18. Rostovtzeff 1922a.

19. En ce qui concerne ces fermes publiques et le contrôle que l'État ptolémaïque exerçait sur l'agriculture, il faut se reporter aussi à Préaux 1939. Les conclusions de C. Préaux à ce propos se sont par la suite modifiées ; voir Préaux 1961. Pour une synthèse rapide et plus récente, Préaux 1978, surtout 370 et s.

20. Voir Rostovtzeff 1989, 211-214, 284-285, 916-917, 928-929. Rostovtzeff, à vrai dire, considérait les "*Revenue Laws*" comme des lois ; c'est J. Bingen (1952) qui y a reconnu des cahiers des charges.

21. Hunt & Smily, éd. 1933, 66-102. Sur ce P. Tebt. 703, voir aussi Vidal-Naquet 1967 ; et Cuvigny 1985. Pour les différentes pages où Rostovtzeff en parle, voir aussi l'Index des Sources antiques de Rostovtzeff 1989.

22. Voir Rostovtzeff 1989, 71-86.

23. Voir par exemple *ibid.*, p. 393-394.

l'ensemble d'un site ou même à plusieurs sites à la fois, et qui veut en définir toute la portée historique, sans se limiter au sujet explicite de l'ouvrage (l'histoire "économique et sociale").

Comme dans *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, Rostovtzeff continue à se méfier ici des différences régionales. Il a tendance à penser que les mêmes évolutions, à des degrés divers, se produisent partout. Si la Grèce propre connaît, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle a.C., un regain de prospérité, il est convaincu que pour la Macédoine, l'Asie Mineure, les côtes de la mer Noire, la Russie du Sud et même la Grande Grèce, la fin du IV<sup>e</sup> siècle est aussi une époque de prospérité<sup>24</sup>. Il dispose, certes, d'indices, mais d'indices plus ou moins nets, qu'il a tendance à solliciter dans le sens de la plus grande uniformité. Mais le monde hellénistique n'est pas unifié en un seul empire, et les souverains y éprouvent le plus grand mal à assurer la cohésion de leurs États. Rostovtzeff le souligne à plusieurs reprises. Traitant de la politique sociale des Séleucides, il refuse d'employer à propos de leurs fondations de colonies le mot "urbanisation" qu'il avait utilisé dans son *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*. Car, écrit-il, la politique des souverains hellénistiques ne visait pas, comme celle de Rome, à répandre un style de vie urbain et grec qui modifiât complètement les mentalités des indigènes. Elle ne visait qu'à créer des points d'appui, tenus par des Macédoniens et des Grecs auxquels ils pensaient pouvoir faire confiance<sup>25</sup>. Conséquence de cette différence : si Rome n'a pas profondément romanisé l'ensemble de son empire, elle a du moins exercé sur les élites indigènes une influence culturelle et sociale beaucoup plus marquée. L'hétérogénéité du monde hellénistique demeure bien plus forte. Rien d'étonnant que Rostovtzeff, malgré tout, insiste ici davantage sur les particularités locales et cherche à mieux dégager l'originalité de chaque site.

Plus achevée que sa sœur aînée de l'Empire romain, cette *Histoire économique du monde hellénistique* est aussi moins passionnée, moins profondément unifiée par quelques idées maîtresses. Celle de l'Empire romain se caractérise par sa vigueur ; celle-ci a davantage de charme en demi-teintes.

\*

1. À quelle époque et dans quelle région l'économie antique s'est-elle le plus développée, a-t-elle pris les formes les plus "modernes", les plus "capitalistes" ? Et pour quelles raisons ?

2. À l'inverse, quand le déclin est-il survenu ? Dès l'époque hellénistique elle-même, ou après la fin du Haut Empire romain ?

3. L'économie de ces États était-elle dirigiste ou libérale ? Quel type d'influence l'État exerçait-il sur la société civile ?

4. Comment définir les rapports qu'entretenaient la Perse et le monde gréco-romain, l'est et l'ouest de la Méditerranée, la Grèce et Rome ?

Rostovtzeff se posait ces questions au cours des années 1920, et même auparavant. On les retrouve de nouveau dans *l'Histoire économique et sociale du monde hellénistique*. Mais la dernière des quatre devient de beaucoup la plus importante, celle qui est présente du début à la fin de l'ouvrage. Dans la première partie du livre, il s'agit évidemment des rapports entre la Perse et le monde grec ; dans la seconde, de ceux qu'entretient Rome avec le monde hellénistique. Pour Rostovtzeff, il s'agit là de deux aspects différents du même problème, qui le préoccupe de plus en plus, ou du moins qui continue à le préoccuper alors que d'autres ont tendance à s'estomper : les rapports socio-économiques et culturels entre deux grandes aires de civilisation, l'aire iranienne et l'aire grecque, devenue hellénistique puis gréco-romaine.

24. Voir par exemple *ibid.*, p. 123 et 172-174.

25. Voir *ibid.*, p. 330-335 et p. 1064 note 262.

Où et quand l'économie antique s'est-elle le plus rapprochée de cette modernité que Rostovtzeff qualifie de capitaliste ? Après plusieurs autres, il est convaincu que le monde hellénistique a connu une société bourgeoise proche de celle du XIX<sup>e</sup> siècle et que son économie était capitaliste<sup>26</sup>. Capitalisme qu'il définit à la fois par l'attitude des agents économiques et par un certain degré de commercialisation et de transactions monétaires. C'est, écrit-il, une forme libre de l'économie individuelle visant à l'accumulation illimitée de capitaux, et fondée sur une agriculture et une industrie rationnelles, travaillant pour des consommateurs indéterminés – que le producteur n'identifie pas à l'avance<sup>27</sup>. Le vrai bourgeois, qui est un entrepreneur, a malheureusement tendance à se comporter en rentier. Il exploite autant qu'il le peut les classes laborieuses. Les conséquences sont graves : prolétarianisation des masses, montée du chômage, luttes sociales entre riches et pauvres (dont la Grèce hellénistique, fournit plusieurs exemples, en particulier à Sparte).

Rostovtzeff est toujours opposé aux thèses de Karl Bücher, selon lequel l'économie antique n'avait jamais dépassé le stade de l'"économie domestique" ("*Oikowirtschaft*")<sup>28</sup>. Il est toujours convaincu qu'à l'époque hellénistique comme sous l'Empire romain, l'Antiquité a connu une "économie nationale" et même mondiale<sup>29</sup>. La politique économique des États est en partie responsable des progrès et du déclin. Rostovtzeff critique deux politiques, très fréquentes dans les États et cités antiques, notamment à l'époque hellénistique : d'une part, la recherche de l'autosuffisance, la politique autarcique, qu'il compare implicitement à celle des États totalitaires de l'entre-deux-guerres<sup>30</sup> ; d'autre part, les interventions abusives de l'État, l'économie planifiée, le "*State control*". Cette seconde perversion (qu'il appelle parfois le capitalisme d'État) lui paraît caractériser l'Égypte ptolémaïque beaucoup plus que les autres États hellénistiques<sup>31</sup>.

Le jugement de Rostovtzeff sur l'Égypte ptolémaïque continue à être négatif, comme il l'était en 1920<sup>32</sup>. À la différence de Ulrich Wilcken, Rostovtzeff refuse de qualifier de mercantiliste la politique des Ptolémées, ce qui tendait à assimiler le régime lagide aux despotismes éclairés de l'Europe moderne, et donc à lui apporter une justification politique<sup>33</sup>. L'Égypte de Rostovtzeff est peut-être plus capitaliste que celle de Wilcken, mais elle est plus totalitaire.

26. Sur les historiens antérieurs à Rostovtzeff qui ont considéré la société hellénistique comme bourgeoise, voir Momigliano 1970b.
27. Dans Rostovtzeff 1936a, 343-344 et 1936b, 252.
28. Voir Rostovtzeff 1989, 973 note 25, où il se présente cependant comme à mi-chemin de Bücher et de Meyer. Sur cette "*Bücher-Meyer Controversy*", voir mon introduction de Rostovtzeff 1988, aux pages 56-59 et 63-66 du présent volume. Mais Rostovtzeff utilise souvent la notion d'*oikos* pour rendre compte des insuffisances de l'économie antique, notamment ptolémaïque ; voir Rostovtzeff 1989, 209-210, 221, etc. Quoiqu'il soit opposé aux conclusions de Bücher, Rostovtzeff reste marqué par la façon dont il posait le problème, et surtout par la notion d'économie domestique. Les dernières pages de ce volume (Rostovtzeff 1989, 948-950) le montrent clairement : Rostovtzeff se demande si ce n'est pas à l'imitation de l'Égypte ptolémaïque que l'Empereur romain aurait constitué l'administration financière de l'Empire à la manière d'un *oikos*. Curieusement, il rejoint ainsi Max Weber et G. Mickwitz (1932) qui considéraient l'État romain lui-même comme un *oikos*, mais surtout à partir de l'époque de Dioclétien.
29. Parlant de Téos, Rostovtzeff décrit un parfait exemple d'"économie citadine" ("*Stadtwirtschaft*") (voir Rostovtzeff 1989, 123), mais sans s'en apercevoir : des trois catégories de Bücher, Rostovtzeff ne retient jamais que la première et la troisième, l'économie domestique et l'économie nationale.
30. Voir Rostovtzeff 1989, 171 et 267.
31. Voir par exemple Rostovtzeff 1989, 55, 202, 509 (la contrainte est l'unique ressource d'un gouvernement qui se considère comme la seule force dirigeante dans la vie économique), 1091, 1095 (en Égypte, il n'y avait pas de distinction claire entre affaires privées et affaires d'État ; dans l'Empire séleucide et en Asie Mineure, il y en avait une), etc. Voir aussi Rostovtzeff 1936b, 237-239 : le roi était en théorie et en pratique le propriétaire de l'État ; cette nouvelle structure économique était une création du génie grec, mais fondée sur les antiques traditions de l'Égypte pharaonique.
32. Rostovtzeff 1920e ; et mon introduction à Rostovtzeff 1988, voir les p. 66-68 du présent volume.
33. Sur ce débat, voir Orrieux 1985, 15-39.



Bien connu par environ deux mille papyrus, le monde du dioécète Apollonios et de Zénon, qui administrait son domaine de Philadelphie, est à ses yeux emblématique de toutes ces caractéristiques de l'Égypte. Entrepreneur avisé qui échappe à la mentalité politique des Grecs des cités, et qui a le sens du profit économique, Apollonios est en même temps le "ministre des finances" d'un pays où le roi contrôle tout et où les biens privés du roi se confondent avec ceux de l'État. Tel il était dans le livre écrit par Rostovtzeff en 1922<sup>34</sup>, tel il reste dans *l'Histoire économique et sociale du monde hellénistique*.

Mais les angles s'émeussent. Rostovtzeff ne paraît plus s'indigner à la moindre intervention économique de l'État, comme il le faisait au début des années 1920. Néanmoins, la manière dont, dans un article de 1936, il emploie les mots "*New Deal*" et "*Führertum*" à propos de la politique des souverains hellénistiques suggère qu'il était alors fermement opposé à celle de Roosevelt<sup>35</sup>.

Enfin, il insiste de plus en plus sur le caractère archaïque de l'économie paysanne. L'"économie paysanne" se caractérise par de petites exploitations agricoles où l'essentiel du travail est fourni par le propriétaire (ou le tenancier) avec sa famille. Au début du siècle, son développement constituait pour Rostovtzeff une condition sine qua non de la marche vers le capitalisme, car l'économie paysanne, en même temps qu'elle progresse, fait régresser le servage et toutes les formes de dépendance "féodale" apparentées au servage. Rostovtzeff n'est jamais revenu sur cette idée ; mais il souligne de plus en plus fortement que, devenue dominante, l'économie paysanne est un obstacle à l'instauration d'une agriculture capitaliste. Le petit tenancier ou le petit propriétaire n'a pas les moyens d'investir et il a tendance à vivre en autarcie. Son exploitation est donc un îlot d'archaïsme et d'économie domestique<sup>36</sup>. L'agriculture capitaliste commence quand de telles exploitations cèdent la place à de grands domaines en gestion directe, avec une main-d'œuvre servile. Mais combien y avait-il de domaines de ce type dans l'Empire séleucide, même sous ses premiers souverains, dont les règnes ont marqué l'apogée économique de l'Empire ? Rostovtzeff ne se fait guère d'illusions : ils n'étaient qu'une goutte d'eau "dans la mer orientale"<sup>37</sup>.

De *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* à celle-ci, il y a donc, quant à la croissance de l'économie antique et à son déclin, beaucoup d'idées communes. Ce n'est pas pour surprendre. D'autres diffèrent, et il vaut la peine d'en dire un mot.

Rostovtzeff est plus prudent qu'auparavant. Il évite d'apporter à toute question posée une réponse catégorique. L'Empire romain, dans son administration, dans son idéologie, dans l'organisation de ses rapports sociaux et économiques, s'est-il inspiré des royaumes hellénistiques ? Rostovtzeff a toujours été persuadé que oui, et, par exemple, il avait essayé de montrer, dans son livre sur le colonat, que cette institution romaine était issue de l'époque hellénistique<sup>38</sup>. Quant à la Méditerranée orientale, il réaffirme ici sa conviction. Il suppose même par

34. Rostovtzeff 1922a. Sur Apollonios et Zenon, voir désormais Orrioux 1983 et 1985.

35. Il écrit que le *New Deal* des premiers Ptolémées a été dans l'ensemble un succès. L'Égypte est devenue le plus riche des États de l'équilibre des puissances hellénistiques, un Eldorado pour les émigrants grecs (Rostovtzeff 1936b, 238). Mais, dans le même article, quatre pages plus loin (242), il qualifie le système économique des Attalides de "*Führertum*" et le rapproche de celui de l'Égypte ! De telles allusions peuvent d'autant moins passer pour innocentes que l'article reproduit le texte d'une allocution prononcée le 28 décembre 1935 devant l'"American Historical Association", dont Rostovtzeff était alors président ! En 1941, dans son *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, ces allusions, sauf erreur, disparaissent, très probablement pour des raisons de situation internationale faciles à comprendre. Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'attitude des universitaires et intellectuels américains face au *New Deal* ; pour une bibliographie à ce propos, voir par exemple Sautter 1978, 200-202.

36. Voir par exemple Rostovtzeff 1989, 859 et 862.

37. Voir *ibid.*, p. 862.

38. Rostovtzeff 1910b. Sur ce livre, voir désormais Marcone 1988, 58-80.



ailleurs que l'administration impériale romaine s'est modelée à l'imitation de l'administration ptolémaïque (idée que refusent les spécialistes actuels). Il soutient aussi que, pour organiser les élites municipales dans la partie occidentale de l'Empire et leur assigner leur rôle social et politique, l'État romain s'est inspiré du modèle oriental, qui remontait à l'époque hellénistique. Mais il hésite à affirmer que le système foncier hellénistique ait aussi été à l'origine du colonat dans les provinces occidentales de l'Empire romain<sup>39</sup>. Et, en matière fiscale, il fait montre de beaucoup de circonspection<sup>40</sup>.

Rome, parce qu'elle était, à l'époque républicaine, plus archaïque que le monde hellénistique, a-t-elle stérilisé définitivement les germes de modernité que présentait ce monde ? En 1900, Rostovtzeff répondait sans hésitation par l'affirmative<sup>41</sup>. Désormais, il s'abstient de trancher nettement, et refuse de tenir le "capitalisme" romain pour meilleur ou moins bon que le "capitalisme" hellénistique. Il hésite même à employer le mot "capitalisme", parce qu'il suscite des discussions<sup>42</sup>.

En plus de cette relative prudence, il faut signaler de notables changements d'accent dans l'argumentation. Dans les années 1920, et en particulier dans son *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, Rostovtzeff s'efforçait d'expliquer le progrès et le déclin de l'économie antique par la logique même de l'évolution globale des mondes grec ou romain. Il ne recourait certes pas à une causalité strictement économique, car il a toujours pensé qu'en elle-même l'économie antique était susceptible de déboucher sur une révolution industrielle ; s'il y a eu déclin, ce n'est pas la nature de l'économie qui peut l'expliquer. Il faisait appel au développement des forces sociales et aux déséquilibres qu'il provoquait : Ainsi, la société romaine a sécrété deux grandes révolutions qui s'expliquent par ses transformations internes : celle de la fin de la République et celle du III<sup>e</sup> siècle p.C. La première a été bénéfique et la seconde catastrophique. Mais l'une et l'autre s'expliquent par l'évolution de la vie économique et sociale, qui, elle-même, renvoie à l'esprit du peuple en question (c'est-à-dire des Romains, quelle que soit leur origine – de ceux qui ont fait l'histoire de Rome). Quoiqu'il refuse Marx et le marxisme, il est à cette époque, l'un des seuls, avec Marx et les marxistes, à proposer une explication économique et sociale du déclin économique.

Dans l'*Histoire économique du monde hellénistique*, cette ambition l'a en partie quitté. Le progrès, la prospérité s'expliquent essentiellement par de grands mouvements d'expansion, qui relèvent avant tout de l'histoire politique ou institutionnelle. La prospérité de la Grèce au V<sup>e</sup> siècle a.C. s'explique par la fondation de nombreuses colonies, sur toutes les rives de la Méditerranée et de la mer Noire ; elles contribuent peu à peu à multiplier les échanges et à transformer la production. Puis c'est la crise du IV<sup>e</sup> siècle a.C., dont la Grèce est guérie par la conquête d'Alexandre. Quand cette nouvelle phase de prospérité eut pris fin, la conquête romaine débuta, et elle provoqua dans certaines régions du monde hellénistique une troisième époque de prospérité, qui fut elle-même transitoire<sup>43</sup>.

Quant aux crises et aux déclin, leurs causes sont de trois ordres à la fois. D'une part, les grands événements politiques et militaires, les guerres, les conquêtes, les troubles dynastiques, etc., jouent un rôle ; ce serait absurde de le nier. Les guerres, en particulier, ont d'incontestables effets négatifs sur l'activité économique. La décadence de la Grèce est liée aux incessantes rivalités qui opposaient les États hellénistiques et à l'instabilité de leurs rapports ; l'intervention

39. Voir Rostovtzeff 1989, 946-950.

40. Voir *ibid.*, p. 1175-1176 note 44.

41. Dans Rostovtzeff 1900e. Cet article a été traduit en français par C. Depretto-Gemy ; voir Rostovtzeff 1987 et Andreau 1987b [article n°3 du présent volume].

42. Voir Rostovtzeff 1989, 944.

43. Voir par exemple *ibid.*, p. 728 et 731.

de Rome eut elle-même des conséquences décisives<sup>44</sup>. Néanmoins Rostovtzeff continue parfois à croire que des guerres ou invasions extérieures ne suffisent pas à expliquer l'effacement progressif ou brutal d'un État ou d'un groupe d'États tels que ceux du monde hellénistique. Il faut faire intervenir des facteurs intérieurs. Ainsi, il soutient que Délos est morte de mort naturelle ; ce ne sont pas Mithridate ou les pirates qui l'ont tuée. Les conditions économiques, et surtout commerciales, avaient changé ; voilà ce qui explique que l'île n'ait plus retrouvé sa prospérité<sup>45</sup>. De même, dans un premier temps, la prospérité économique des cités syriennes ne souffre guère, aux yeux de Rostovtzeff, de la désintégration de l'Empire séleucide, à la fin du II<sup>e</sup> siècle a.C. et au début du I<sup>er</sup> siècle a.C.<sup>46</sup>.

Ces facteurs extérieurs à l'État ou au monde hellénistique sont parfois purement économiques. Il peut s'agir de la concurrence ou d'une demande insuffisante par rapport à l'offre<sup>47</sup>. Dans d'autres cas interviennent les rapports entre classes sociales, dont les tensions, qu'elles mènent ou non à une révolution, détruisent la prospérité du pays. La montée du chômage et les tensions sociales compromettraient définitivement les chances de la Grèce du IV<sup>e</sup> siècle si elle n'était sauvée par la conquête d'Alexandre<sup>48</sup>. Deux siècles, deux siècles et demi plus tard, c'est aux États hellénistiques à subir une crise que la conquête romaine atténue d'abord, pour l'aggraver ensuite et finalement, la guérir sous le Haut Empire. Comment expliquer cette crise en Égypte ptolémaïque ? Il y a deux classes sociales, dont l'une exploite l'autre, et qui constituent en même temps deux ethnies, deux cultures. Les privilégiés sont en général des Grecs et des Macédoniens ; les autres, des indigènes. À la fin de l'époque ptolémaïque, les privilégiés ne réussissent plus à mettre en échec les tentatives des masses paysannes ; il en résulte à la fois une série de révoltes indigènes et le développement de milieux dirigeants qui n'étaient plus exclusivement grecs ou macédoniens<sup>49</sup>. Ce que Rostovtzeff écrit de l'Égypte ptolémaïque dans son Histoire du monde hellénistique est très semblable à ce qu'il disait de l'Empire romain dans son Histoire de cet Empire. Lui-même souligne le parallèle en remarquant qu'on a critiqué ses thèses sous prétexte qu'elles s'inspiraient d'événements contemporains (c'est-à-dire de la Révolution d'octobre 1917), mais qu'il n'en est rien, car il les avait déjà formulées avant ces événements<sup>50</sup>. Cependant, ces thèses ont une portée bien plus limitée que dans *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, car, s'il les applique à l'Égypte, il s'abstient de les appliquer aux autres États hellénistiques. La révolution sociale n'est pas, loin de là, la seule et unique explication qu'il donne du déclin du monde hellénistique.

À chaque fois qu'il parle de luttes de classes, on voit bien qu'à ses yeux la lutte déterminante n'oppose pas les esclaves à leurs propriétaires, mais les masses populaires libres, en particu-

44. Voir par exemple *ibid.*, p. 729-732.

45. Voir *ibid.*, p. 726 ; dans Rostovtzeff 1936b, 248, c'est à Rome qu'il attribue la responsabilité de la mort de Délos.

46. E. Will (1979, 457) se demande s'il n'est pas "un peu trop optimiste quant aux conséquences économiques de l'anarchie syrienne".

47. Sur la concurrence, voir par exemple Rostovtzeff 1989, 730 ; sur la demande insuffisante (au IV<sup>e</sup> siècle a.C.), *ibid.*, p. 61-86. À la fin de Rostovtzeff 1936b (p. 252), il reconstruit toute l'histoire économique antique à partir de la notion de "marché", c'est-à-dire en fait de demande. À trois reprises, la demande s'est accrue (V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles a.C., début de l'époque hellénistique et début de l'Empire romain) ; les techniques ont alors progressé et la production a augmenté. Mais des facteurs politiques et militaires ont brisé ce mouvement, et ce fut le reflux. C'est ainsi qu'à l'époque hellénistique l'intervention romaine a joué un rôle très néfaste. Mais ce schéma global d'explication n'est pas repris dans *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*.

48. Voir Rostovtzeff 1989, 64-69. À la p. 69, Rostovtzeff présente ces causes sociales du déclin de la Grèce comme des conséquences d'un équilibre économique entre l'offre et la demande. C'est ce qu'il appelle le "général trend of économie évolution in the ancient world", cycles séculaires fondés sur les relations de l'offre et de la demande : au V<sup>e</sup> siècle, la demande croît beaucoup plus vite que la production.

49. Voir Rostovtzeff 1989, 643-647.

50. Voir *ibid.*, la note de la p. 646.

lier les paysans, à l'ensemble des privilégiés. Quand il est amené à parler d'éventuelles luttes de classes menées par les esclaves, il peut avoir deux attitudes. Ou il fait allusion aux thèses stalinienne sur la "révolution des esclaves", que s'est mis à défendre, en U.R.S.S., son vieil ami Žebelev, et les critique plus ou moins vivement<sup>51</sup>. Dans un article de 1936, Žebelev soutenait par exemple que Saumacos, chef d'une révolte bien connue dans le royaume du Bosphore, était un esclave. Rostovtzeff n'y croit pas, et explique pour quelles raisons ; le servage est mieux attesté que l'esclavage dans le royaume du Bosphore. Ou bien il considère, dans d'autres passages, que certains esclaves, ou même la majeure partie des esclaves, se sont unis aux masses populaires. Le véritable antagonisme de classes, à ses yeux, oppose la bourgeoisie urbaine au prolétariat, surtout rural<sup>52</sup>. Il n'a jamais varié sur ce point.

Enfin, dans le concert des causes de la prospérité et du déclin, de la grandeur et de la décadence, le commerce et les courants d'échange prennent une place de plus en plus importante. Toute l'histoire économique et sociale tend à être expliquée par l'histoire du commerce, ce qui est évidemment révélateur du "modernisme" de Rostovtzeff. La chose est particulièrement nette dans ses articles de l'Encyclopédie italienne, rédigés au cours des années 1930<sup>53</sup>. C'est très net aussi dans *l'Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, où il est très fréquemment question de courants commerciaux, et même de balance commerciale, notion qui est loin d'aller de soi pour l'Antiquité ! La Grèce péninsulaire n'a jamais constitué un État unifié, et, après l'époque d'Alexandre, elle n'a plus guère été indépendante. Cela a-t-il un sens de s'interroger sur l'équilibre de sa balance commerciale, dont les Anciens n'ont d'ailleurs jamais pris la mesure ? D'écrire, comme le fait Rostovtzeff, qu'avant Alexandre la balance commerciale grecque avec l'Orient était négative, mais qu'elle devint temporairement positive après Alexandre<sup>54</sup> ?

Certes, il a entièrement raison d'insister sur l'importance commerciale de Rhodes, puis de Délos<sup>55</sup>. Mais faut-il pour autant expliquer toute la politique des souverains hellénistiques par leurs préoccupations économiques et avant tout commerciales<sup>56</sup> ? Si par exemple Cassandre, puis beaucoup d'autres souverains hellénistiques ont cherché à acquérir l'hégémonie sur les grandes routes commerciales, sur les cités commerciales de l'Égée et sur les Détroits, est-ce pour des raisons politiques, pour jouer un rôle prédominant, ou bien pour des raisons commerciales ? Et si leurs objectifs étaient commerciaux, s'agissait-il de s'approvisionner en certaines matières premières bien déterminées, ou de trouver des débouchés aux productions de leurs États ? "Être riche pour être puissant ? Où être puissant pour être riche ? Ou les deux<sup>57</sup> ?" À ces questions, Rostovtzeff ne répond pas toujours de la même manière. Mais de façon générale,

51. Voir *ibid.*, p. 1126 note 24 et surtout p. 1129 note 35. Le titre de l'article de Žebelev 1936 était : "Sur les rapports entre esclavage et servage". Comme je l'ai déjà noté dans mon introduction de *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, Rostovtzeff n'entreprend jamais de réfuter dans leur ensemble les thèses marxistes de l'historiographie soviétique. Il se borne à écrire qu'elles ne sont pas acceptables et que la plupart des recherches soviétiques ne méritent pas d'être citées (voir Rostovtzeff 1989, 973 note 25). Mais cela ne l'empêche pas de citer élogieusement tel ou tel soviétique, par exemple S. A. Žebelev (*ibid.*, p. 146), S. Ivanov (1176 note 45) ou R. V. Schmidt (1223 note 164). Il lui arrive aussi de contester courtoisement telle opinion d'un soviétique, à partir d'arguments historiques précis. C'est le cas pour la révolution scythe de Žebelev, ou pour ce qu'écrivait O. Krüger à propos de la politique ptolémaïque en matière d'approvisionnement (voir 1162 note 188).
52. Voir *ibid.*, p. 1126 note 24. Sur d'autres points, Rostovtzeff et Žebelev se trouvent d'accord, par exemple quand l'un et l'autre supposent l'existence d'une concurrence commerciale entre Alexandrie et Panticapée, pour la domination du marché égéen du blé. Sur cette thèse économique, que Rostovtzeff défend d'ailleurs de façon plus nuancée que Žebelev, et dont il n'existe aucun commencement de preuve, voir Will 1979, 187-189.
53. Rostovtzeff & Corso 1931 ; Rostovtzeff 1935a ; 1935b ; Rostovtzeff & Bertagnolli 1935.
54. Voir par exemple Rostovtzeff 1989, 60-62 et 76 ; et aussi Rostovtzeff 1936a, 327.
55. Voir Rostovtzeff 1989, 155-163.
56. Voir *ibid.*, p. 20-22, 91-93, 267, 274-283, etc.
57. La phrase est empruntée à Will 1979, 156.

il a tendance à estimer, à l'inverse de son maître Wilcken, que l'objectif final était, non pas la puissance, mais la croissance économique recherchée pour elle-même.

Dans le cas d'Alexandre lui-même, il reste très prudent. Il est certes convaincu que le conquérant a eu des objectifs économiques et qu'ensuite il a cherché à faire de son empire une unité économique<sup>58</sup>. Mais il s'abstient de conclure que ces objectifs ont pesé d'un poids déterminant sur ses conquêtes et sa politique.

Mais les autres souverains ? Ceux de Pergame, par exemple ? Tous leurs efforts ont visé à l'affirmation et à l'extension de leur État, le royaume de Pergame. On interprète en général ces efforts en fonction des nécessités militaires et de la logique de la souveraineté. Rostovtzeff a consacré un article à leur "politique économique". Il attribue leur expansionnisme (en direction du nord-ouest de l'Asie Mineure et de la mer Noire) au soin qu'ils avaient de leur approvisionnement en fer, en chevaux, en métaux. Puis il décrit le souci que ces souverains avaient de l'agriculture et de l'"industrie" de leur royaume, ne serait-ce que pour des raisons fiscales<sup>59</sup>. À plusieurs reprises, il souligne que les souverains de Pergame s'intéressaient à l'agriculture "scientifique" (le dernier d'entre eux, Attale III, a d'ailleurs écrit un traité d'agronomie<sup>60</sup>). Chacun de ces points mériterait d'être discuté, mais aucun, certes, ne disqualifie l'auteur, loin de là. Toutefois, ainsi rapprochés les uns des autres, ils revêtent une portée excessive : ils donnent l'impression erronée qu'on peut parler de "politique économique" ou d'"économie planifiée" dans l'Antiquité. Rostovtzeff est convaincu qu'on peut en parler.

Mais reconnaissons que dans cette tendance à moderniser, il a évité en général les outrances les plus criantes. Quant aux rois de Pergame, il suggère qu'ils avaient l'œil à la production, prise comme un tout, et s'efforçaient de l'accroître. Jamais il ne les montre s'intéresser à la balance commerciale ni a fortiori à la balance des paiements. Jamais il n'écrit que ces rois aient cherché des débouchés commerciaux pour l'ensemble des productions de leur royaume.

D'autre part, il y a "modernisme" et "modernisme". Au début du siècle, sous l'influence des historiens russes de la Russie, Rostovtzeff cherchait à définir la modernité par l'ensemble des structures socio-économiques (organisation de la production et du commerce, nature et relations des groupes sociaux) et par la manière dont la politique économique des souverains avait prise sur ces structures, dont elle les transformait ou même les constituait. Dans les années 1930, sous l'influence de son séjour en Occident et de la pensée anglo-saxonne, il a beaucoup moins de difficulté à envisager la société civile et la vie économique indépendamment de l'État. Mais, parallèlement, et tout en accordant davantage de place, on l'a vu, à la causalité politique et militaire, il sépare de plus en plus nettement l'économique du politique ou du social et le commerce du reste de la vie économique, pour accorder au commerce de plus en plus d'importance. Son "modernisme" coïncide désormais pleinement avec celui auquel nous sommes habitués en Occident, un modernisme historique qui envisage la vie économique indépendamment du reste de la vie sociale et qui s'intéresse au commerce beaucoup plus qu'à la production, qu'elle soit agricole ou industrielle.

\*

Mais des quatre questions que j'ai précédemment formulées, c'est la dernière qui, dans *l'Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, prend le pas sur les autres : comment définir les rapports qu'entretenaient l'aire iranienne et l'aire gréco-romaine, c'est-à-dire surtout les rapports de la Perse et de la Grèce, puis ceux du monde hellénistique avec Rome ?

58. Voir Rostovtzeff 1989, 91.

59. Rostovtzeff 1923c.

60. Voir par exemple Rostovtzeff 1989, 396-397 ; et 1926a, 373.

Influencé par l'historien allemand Eduard Meyer, Rostovtzeff affirme l'existence de trois grandes "aires de civilisation" dans le vieux monde d'Europe et d'Asie : l'asiatique-orientale (Inde et Chine), l'orientale du Proche-Orient (Iran) et l'aire méditerranéenne, d'abord grecque, puis gréco-romaine ou hellénistico-romaine<sup>61</sup>. L'histoire de l'Antiquité s'explique en partie par les rapports entre les trois aires, et la Russie actuelle se trouvait, alors comme aujourd'hui, à la limite de deux d'entre elles. *L'Histoire économique et sociale du monde hellénistique* contient le dernier état de la pensée de Rostovtzeff à leur endroit. Cette pensée n'est pas simple. Quoiqu'il soit au plus haut point préoccupé par le problème, il juxtapose plusieurs schémas qui peuvent paraître incompatibles. Il s'ensuit, à la lecture, une impression de flou, atténuée par la netteté de l'expression.

D'une part, l'époque hellénistique est celle où la civilisation méditerranéenne et celle de l'Iran, auparavant représentées par les cités grecques et par l'Empire perse, se fondent en une seule, avant d'entrer, à l'époque romaine, dans un unique Empire. Rostovtzeff le dit expressément, à propos de l'auteur de *L'Économique*, qui a écrit à la veille de cette fusion sans en prendre conscience, parce qu'il regardait vers le passé plutôt que vers l'avenir<sup>62</sup>. Et à plusieurs reprises, il insiste sur les effets unificateurs de la conquête d'Alexandre. Alexandre lui-même souhaitait que dans son empire les Iraniens, qui précédemment dominaient le Proche-Orient, partageassent la prépondérance avec les Macédoniens et les autres Grecs.

Au point de vue de ses conséquences économiques, Wilcken comparait la conquête d'Alexandre à la découverte de l'Amérique<sup>63</sup>. Non, répond Rostovtzeff ! Il y a d'énormes différences entre l'une et l'autre, et particulièrement celle-ci : les indigènes de l'Empire d'Alexandre avaient un niveau de civilisation comparable, ils étaient déjà en rapport avec les Grecs, et leur rôle, dans l'unification du monde antique, ne fut pas passif<sup>64</sup>. En fondant des colonies, Alexandre a fortement pesé sur le noyau dur de la société orientale, sur les structures économiques de l'Orient<sup>65</sup>. Mais il ne faudrait pas croire que l'Orient, de son côté, n'a pas influé sur l'hellénisme. Dans l'Empire séleucide, par exemple, ces colons grecs se sont de plus en plus orientalisés, en sorte qu'eux-mêmes et les Orientaux hellénisés se firent peu à peu un genre de vie commun, où le modèle urbain était grec et la religion gréco-orientale<sup>66</sup>. Par leurs interventions, les Romains tendirent à freiner l'hellénisation de la Méditerranée orientale ; ils contribuèrent malgré tout à l'unification des deux aires, en facilitant son orientation ; mais cette orientation était lente et progressive, et elle ne faisait que commencer à l'époque où Rome s'empara des monarchies hellénistiques<sup>67</sup>.

Dans le principe, il y a donc, selon Rostovtzeff, fusion des deux aires de civilisation. Et comme l'Orient et l'aire asiatique entretiennent eux-mêmes des relations, on peut dire qu'il n'existe plus de clivage bien marqué entre les trois grandes civilisations asiatiques : l'iranienne, l'indienne et la chinoise<sup>68</sup>. Mais en pratique l'aire orientale et l'aire grecque restent distinctes ;

61. Voir mon introduction à Rostovtzeff 1988, voir p. 56-59 du présent volume.

62. Voir Rostovtzeff 1989, 51.

63. Voir *ibid.*, p. 88-89 et 982 note 3.

64. Voir *ibid.*, p. 88-89 et 982 note 3.

65. Voir *ibid.*, p. 91.

66. Voir *ibid.*, p. 42-44.

67. Voir *ibid.*, p. 47-49 et 781-783. Rostovtzeff reproche à W.W. Tarn de minimiser l'influence de l'Orient sur les Grecs installés dans l'Empire séleucide (voir *ibid.*, p. 1071 note 300). De Doura-Europos qui, il est vrai, après avoir été fondée par les Séleucides, fit partie de l'Empire parthe, Rostovtzeff écrivait : "Doura de l'époque parthe et romaine n'est pas une ville grecque. Mais en même temps elle n'est pas non plus purement orientale. Autour des formes orientales, il y a une atmosphère différente, un courant d'air plus vif, un souffle hellénique. Mais ce souffle, c'est tout ce qui reste de l'hellénisme d'autrefois." N'est-ce rien que ce souffle indéfinissable ? Si, ajoute Rostovtzeff, car on le perçoit parfois encore dans les quartiers indigènes de Bagdad et de Mossoul. (Rostovtzeff 1933b, 15).

68. Voir Rostovtzeff 1989, 57.

de leur rencontre naissent de nouvelles formes, qui procèdent de l'une et de l'autre et se répandent dans tout le monde habité, sans toujours remplacer les formes anciennes. La synthèse est issue de la thèse et de l'antithèse, mais elle coexiste avec elles – s'il est permis d'utiliser un vocabulaire tout à fait étranger à Rostovtzeff<sup>69</sup>. En Asie Mineure, la frontière entre les deux aires, qui passe entre les cités de la côte et l'Anatolie, ne s'efface pas comme par enchantement. Plus de deux siècles après le règne d'Alexandre, Mithridate du Pont s'efforce d'unir contre Rome les Grecs et les Iraniens, mais en vain : ni les uns ni les autres ne l'appuyèrent avec assez de détermination et de constance<sup>70</sup>. Tout bien pesé, il est permis de présenter les relations que le monde gréco-romain a entretenues avec l'Orient comme une lutte perpétuelle, qui se poursuit sous l'Empire romain et bien au-delà. Si les États hellénistiques ont échoué, c'est qu'ils n'ont pas su échapper à l'antinomie entre les deux grandes formes de vie civilisée, l'occidentale et l'orientale<sup>71</sup>. La conquête d'Alexandre n'a donc pas réalisé une fusion. Elle a accentué un processus de fusion déjà engagé auparavant, sans cesse recommencé, et jamais achevé, on peut même dire jamais réalisé. L'orientalisation des Macédoniens fixés dans l'Empire est une défaite de l'hellénisme. Aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles p.C., la révolution sociale qui secoue l'Empire romain et en provoque le déclin marquera une nouvelle défaite de l'aire grecque, devenue gréco-romaine. S'agit-il d'une pensée fortement ethnocentrique, et poursuivie par l'idée du péril oriental ? Non ; mais Rostovtzeff est convaincu que la modernité (tant économique et sociale que politique ou culturelle) est tout entière du côté de la Méditerranée gréco-romaine. L'influence orientale est donc négative à ses yeux, même s'il a le plus grand respect pour la civilisation de l'Iran et s'il fait un vif éloge de l'organisation de l'Empire achéménide<sup>72</sup>.

\*

Cette question des aires de civilisation et de leurs rapports est bien sûr directement liée à la façon dont Rostovtzeff se représente la conquête d'Alexandre. On peut même dire que l'importance accordée par Rostovtzeff aux relations de l'Orient et de la Méditerranée a deux origines. D'une part, ses préoccupations nationales et politiques, qui tournent autour de la place occupée par la Russie entre l'Europe et l'Asie. D'autre part, une réflexion sur la conquête d'Alexandre et le monde hellénistique, fort étudiés par l'érudition russe du début du siècle et auxquels il s'était abondamment consacré avant la Grande Guerre.

Le grand nom de l'histoire d'Alexandre et de celle de ses successeurs est, comme chacun sait, Johann Gustav Droysen (1808-1884), auteur d'une *Geschichte Alexanders des Grossen* (1833) et d'une *Geschichte des Hellenismus*, écrites, comme le note P. Vidal-Naquet, "dans la tension entre la recherche philologique et la conceptualisation hégélienne"<sup>73</sup>. Droysen insistait sur le fait qu'Alexandre avait été l'initiateur d'un monde nouveau, résultat de la fusion hégélienne de l'Occident créateur et de l'Orient. Cette idée, l'une des idées-forces de Droysen, a été reprise par la plupart de ses successeurs – fût-ce pour montrer l'échec du conquérant, et même si chaque historien a tendu à se faire son propre Alexandre, différent de celui des autres<sup>74</sup>. Quoique

69. Rostovtzeff 1938b.

70. Voir Rostovtzeff 1989, 41.

71. Rostovtzeff 1933a, 323 ; et Rostovtzeff 1989, 732-733 et suivantes.

72. Voir Rostovtzeff 1989, 732-734.

73. Voir P. Vidal-Naquet, "*Flavius Arrien entre deux mondes*", Postface à Arrien 1984, 311-394, et surtout p. 373 et s. C'est Droysen qui, le premier, a appliqué les mots "hellénisme" et "hellénistique" aux royaumes issus de la conquête d'Alexandre. Le grand livre sur Droysen est celui de B. Bravo (1968). Voir aussi Momigliano 1955, 165-194 et 263-274 ; 1970a ; 1970c.

74. Sur l'historiographie d'Alexandre, voir en particulier Badian 1976. Badian insiste à la fois sur la diversité des figures d'Alexandre qui ont été présentées depuis Droysen et sur le rapport qu'elles entretiennent avec les problèmes politiques contemporains. Je remercie vivement F. de Polignac pour les informations qu'il m'a fournies.

Rostovtzeff fût infiniment moins soucieux que Droysen des facteurs spirituels et de l'origine du christianisme, l'hégélianisme de Droysen et de ses successeurs rejoignit néanmoins dans son panorama intellectuel l'hégélianisme des philosophes et historiens russes de son temps.

Les successeurs de Droysen, s'intéressant beaucoup à définir le pouvoir politique d'Alexandre et des souverains hellénistiques, en jugeaient souvent par rapport aux caractéristiques des États modernes : certains par rapport au despotisme éclairé et à la monarchie prussienne<sup>75</sup>, d'autres par rapport à l'époque victorienne en Angleterre, d'autres enfin, plus récemment, par rapport au nazisme. L'historien d'Alexandre qui a exercé le plus d'influence sur Rostovtzeff est incontestablement Wilcken, qu'il considérait, depuis les premières années de sa carrière, comme l'un de ses maîtres, quoiqu'il n'hésitât point, dès le début du siècle, à critiquer telle ou telle de ses conclusions<sup>76</sup>. Wilcken, élève de Mommsen, publia en 1931, alors qu'il était déjà vieux, un Alexandre le Grand qui était l'aboutissement de ses recherches antérieures et ne devait pas grand-chose à l'atmosphère des années 1930<sup>77</sup>. Comme Droysen et Wilcken, Rostovtzeff pense qu'Alexandre visait non point l'unité de l'humanité mais la fusion de l'Occident grec et de l'Orient iranien<sup>78</sup>. Comme Wilcken, il insiste sur la place qu'Alexandre a accordée aux Iraniens, c'est-à-dire avant tout aux Perses, par exemple en choisissant certains d'entre eux comme satrapes. Comme Wilcken, il conclut à l'échec d'Alexandre : le royaume "macédo-perse" dont il avait le projet ne fut pas réalisé.

Mais il y a de nettes différences entre ce qu'écrivit Wilcken et l'*Histoire économique et sociale* de Rostovtzeff. Il se peut que certaines de ces différences résultent d'une influence directe de l'œuvre de Droysen ; en tout cas, elles sont toutes révélatrices des préoccupations de Rostovtzeff.

La première est que Rostovtzeff s'occupe fort peu d'Alexandre. Dans *A History of the Ancient World*, tome 1, il ne lui consacre que six pages sur 420, et il prend bien soin de séparer sa conquête de son œuvre d'organisation<sup>79</sup>. Au début de l'*Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, il se place d'entrée de jeu après la mort d'Alexandre<sup>80</sup>. Comme Wilcken, il croit au rêve de fusion d'Alexandre, de "*Verschmelzung*" ; comme Wilcken, il croit à l'échec de ce rêve. Mais il s'agit pour lui de fusion des civilisations plutôt que de fusion ethnique. En outre, en tant qu'historien de l'économie et de la société, il se refuse à personnaliser à ce point l'Histoire. Sans beaucoup s'éloigner des conclusions de Wilcken, il évite toutefois de mettre au premier plan l'œuvre politique et constitutionnelle d'un homme et de définir le régime politique institué par lui. Dans son *History of the Ancient World*, il se tirait de cette question en écrivant qu'Alexandre était probablement mort trop tôt pour pouvoir poser les problèmes politiques de son empire, qu'il s'était limité aux aspects militaires, en confiant à ses généraux l'administration des régions conquises<sup>81</sup>. C'est à partir de préoccupations empiriques et militaires (le recrutement des troupes, par exemple) qu'Alexandre aboutit à l'idée d'une fusion (utopique) entre Orient et Occident, idée qui rejoignit d'ailleurs certains aspects de la pensée grecque contemporaine. De même, Rostovtzeff souligne dans l'Histoire du monde hellénistique que l'empire d'Alexandre

75. Droysen lui-même eut tendance à voir dans la Macédoine la Prusse de l'Antiquité, mais seulement dans la seconde édition de son *Alexandre* (1877) ; voir à ce propos Momigliano 1955, 268-269.

76. Voir par exemple Rostovtzeff 1900f. – Rostovtzeff n'admet pas toutes les conclusions de Wilcken, mais il éprouve pour lui une grande admiration et ne lui ménage pas ses compliments ; voir ce qu'il écrit dans Rostovtzeff 1989, 756, du livre *Urkunden der Ptolemaerzeit*.

77. Wilcken 1931 (trad. franc. 1933).

78. Au contraire, l'Alexandre de W.W. Tarn est, aux yeux de Badian (1976, 296), "*Alexander the Dreamer of the unity of Mankind*" ! Mais le véritable objectif d'Alexandre n'était probablement ni l'unité de l'humanité, ni la fusion de l'Orient et de l'Occident ; il cherchait plutôt à fonder son Empire sur une domination conjointe des Grecs et des Iraniens.

79. Rostovtzeff 1926a, 330-332 et 349-353.

80. Voir Rostovtzeff 1989, 1.

81. Rostovtzeff 1926a, 349-352.



était une création artificielle de nature purement militaire, maintenue par lui-même et par l'armée. Rostovtzeff évite ainsi de qualifier le régime mis en place par Alexandre, et d'y voir un despotisme éclairé à la manière du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le faisait Wilcken<sup>82</sup>.

Rostovtzeff est toujours aussi persuadé que l'histoire moderne de l'Europe et l'histoire ancienne de la Méditerranée sont comparables, parce qu'elles obéissent à des ressorts communs et relèvent de deux cycles semblables (au sens géométrique de l'adjectif "semblable"). Pas plus qu'auparavant, il n'hésite à faire allusion au monde contemporain. Mais il refuse de plus en plus les rapprochements terme à terme auxquels se complaisait Eduard Meyer. Derrière les Ptolémées et leur politique, il n'y a plus d'État moderne précis.

Pourquoi cette évolution ? D'abord parce que Rostovtzeff ne souffre plus autant des vicissitudes de l'État russe et ne s'interroge plus autant sur sa problématique modernité. L'attachement qu'il éprouve pour les États-Unis ne leur confère pas, à ses yeux et dans son œuvre, la place qu'y occupait auparavant la Russie. Ensuite, Rostovtzeff n'est plus aussi normatif en 1941 qu'il l'était précédemment. S'il continue à rechercher, dans la vie économique antique, certaines formes de capitalisme, s'il s'appuie sur la vieille opposition bûcherienne de l'*oikos* et de l'économie nationale (ou mondiale), s'il est persuadé que les initiatives de l'État jouent un rôle non négligeable dans la formation de ce capitalisme, il a du moins cessé de dire clairement quelles politiques de l'État vont dans le bon sens, et lesquelles conduisent tout droit à une régression économique et sociale.

L'État se trouve confronté à trois antinomies majeures. L'une d'entre elles résulte des rivalités qui opposent sans cesse les différents États hellénistiques ; elle ne sera résolue qu'à la suite de la conquête romaine. Les deux autres antinomies sont intérieures à chacun des États, à chacune des sociétés. Il s'agit de l'opposition entre Orient et Occident, entre sujets orientaux et citoyens grecs, et de l'opposition entre riches et pauvres, entre privilégiés et non privilégiés. Ni l'une ni l'autre de ces deux oppositions ne fut résolue, pas même à l'époque romaine, et leur survivance fut, pour Rostovtzeff, à l'origine de la décomposition politique de l'Empire romain<sup>83</sup>. La conquête romaine, comme celle d'Alexandre, procure un réel répit. L'une et l'autre donnent l'impression que les problèmes sont résolus, alors qu'il n'en est rien. Sur beaucoup de points, l'Empire romain, dans sa partie orientale, n'est que l'héritier du monde hellénistique. Prenons l'exemple des bourgeoisies urbaines : Rome ne les crée pas, en Méditerranée orientale ; elle les reçoit et les conserve telles qu'elles étaient<sup>84</sup>.

L'État prend acte des antagonismes et essaie de les résoudre. Son action influe sur leur évolution, comme les médicaments agissent sur les maladies. Mais il n'est pas vraiment responsable de leur existence. Ce n'est pas lui qui les constitue. On peut penser les oppositions sociales indépendamment de l'existence de l'État. L'hellénisation de la Méditerranée orientale résulte évidemment de la conquête macédonienne ; mais cette conquête crée des conditions sociales qui échappent largement à la volonté consciente de l'État et à ses possibilités de contrôle. Si le monde hellénistique se présente aux immigrants grecs comme un monde très familier, ce n'est pas seulement grâce à l'action des États. Certes, il y a des ressemblances en matière de gouvernement et de droit ; mais le mode de vie, la vie urbaine et celle des affaires, l'éducation, les loisirs, la langue, la religion, les structures familiales et de parenté sont eux aussi semblables d'une région à l'autre du monde hellénistique, partout où l'on trouve une présence grecque<sup>85</sup>.

82. Ce qui caractérise les Ptolémées, c'est leur effort pour faire affluer le plus d'argent possible dans le trésor royal. À cet égard, on peut les comparer aux mercantilistes du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour lesquels également le "problème central de l'art politique d'un prince était de se procurer de l'argent" (Wilcken 1933, 291-292).

83. Voir par exemple Rostovtzeff 1989, 728-732.

84. Voir *ibid.*, p. 946-947.

85. Voir *ibid.*, p. 742-749.



C'est une donnée de fait dont l'État doit tenir compte ; il peut la modifier, certes, mais n'en est pas maître. Cela contribue à expliquer que l'*Histoire économique et sociale du monde hellénistique* ait bien plus aisément et bien plus vite acquis droit de cité dans les pays anglo-saxons que celle de l'Empire romain, et qu'elle y compte encore au nombre des manuels généraux conseillés aux étudiants. Moins originale, elle est plus complète et plus nuancée, donc plus pédagogique. Mais en outre, elle est moins déconcertante pour les chercheurs d'Europe de l'Ouest. Le fait que certains Anglais, par exemple H. Last, aient taxé de marxisme l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain* montre à quel point elle les mettait mal à l'aise.

L'ombre d'Alexandre plane évidemment sur toute histoire du monde hellénistique. Et, dans celle de Rostovtzeff, la présence des États, de leurs souverains et de leurs administrations est constante. Mais le grand débat historiographique que met ici en avant Rostovtzeff ne concerne ni Alexandre ni les formes politiques issues de sa conquête. Il concerne l'éventuelle fusion des indigènes et des Grecs. Ce rêve de fusion, que, selon Rostovtzeff, Alexandre avait caressé, n'a pas abouti ; il y eut un double échec. D'une part, la société et l'État hellénistiques, tels qu'ils se sont constitués à l'époque d'Alexandre et à celle des Diadoques, étaient complètement grecs, si bien qu'il existait à travers tout le monde hellénistique une unité qui était celle des Grecs, mais à laquelle ne participaient pas les indigènes. Les Grecs n'ont pas voulu et n'ont pas su intégrer les indigènes à une unité plus large qui eût constitué la synthèse de l'Occident et de l'Orient, de l'aire méditerranéenne et de l'aire iranienne. D'autre part, ils n'ont même pas su sauvegarder les valeurs les plus fondamentales de cette unité grecque, la liberté individuelle, l'esprit d'entreprise, etc. Deuxième échec : les Macédoniens et autres Grecs n'ont pas su préserver leur patrimoine politique, économique, culturel, d'un mouvement d'indigénisation qui s'est accentué aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles a.C.

Il arrive ainsi que Rostovtzeff paraisse se contredire. Ici, il affirme que tout est grec dans les États hellénistiques ; là, il proclame au contraire que tout y est indigène. C'est en partie parce qu'il est soucieux de nuances et parce qu'il hésite à trancher. Mais ces apparentes contradictions s'expliquent aussi par des différences chronologiques ou par le fait qu'il ne traite pas des mêmes domaines : si le droit public est totalement grec, le droit des affaires est le résultat d'une contamination entre traditions grecques et traditions indigènes<sup>86</sup>. Enfin, pour une même époque, deux vérités contradictoires peuvent coexister, parce qu'elles représentent deux aspects différents de la documentation et de la réalité historique. Ainsi pour la vie économique. Aux yeux de l'immigrant grec qui vient faire des affaires en Égypte, aucun doute : cette vie économique est grecque. Il y a le commerce, la monnaie, les banquiers grecs, la liberté des prix, etc. Mais en Égypte, ce caractère hellénique n'est qu'une apparence. Cet habillage grec cache à toutes les époques un corps oriental, un "corps étranger", une Égypte qui constitue tout entière l'*oikos* du roi, son économie domestique<sup>87</sup>. Et même en admettant que sous les premiers Ptolémées la vie économique ait réellement été grecque, il ne faut pas oublier que des milliers de liens se sont noués entre l'activité des Grecs et celle des indigènes. L'existence de ces liens influe sur la pratique des affaires et sur le droit commercial ; l'économie grecque s'orientalise progressivement de l'intérieur. Il ne faut pas être dupe du pavillon, qui ne doit pas suffire à couvrir la marchandise. Les Ptolémées n'ont institué qu'une apparence d'hellénisme. À l'inverse, les souverains indigènes qui, à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au début du I<sup>er</sup> siècle a.C., se taillent des États dans les lambeaux de l'Empire séleucide, restent très attachés à la diffusion de la civilisation grecque. Issus de familles hellénisées, ils ne songent nullement, par nationalisme, à réorientaliser leurs États. Bien au contraire<sup>88</sup>.

86. Voir *ibid.*, p. 761-762.

87. Voir *ibid.*, p. 947-950.

88. Voir *ibid.*, p. 601.

Plus prudent et plus éclectique qu'auparavant dans les solutions qu'il propose, Rostovtzeff ordonne tout son livre autour d'une opposition qui lui est chère depuis le début de sa carrière et qu'Eduard Meyer l'a aidé à mettre en forme – celle des deux aires de civilisation. Cette opposition était en même temps, depuis Droysen, une des principales lignes de force de l'historiographie du monde hellénistique. Elle garde à l'heure actuelle toute son importance, mais les historiens de ces dernières décennies croient encore moins que Rostovtzeff à la réalité d'une fusion entre Grecs et indigènes<sup>89</sup>.

\*

Dans son testament intellectuel de 1941, Rostovtzeff insistait à juste titre sur l'unité de son œuvre. *L'Histoire économique et sociale du monde hellénistique* est une belle illustration de cette unité, qui repose davantage sur la permanence des questions et la continuité des méthodes que sur l'identité des réponses. C'est en quelque sorte la synthèse de toute l'œuvre de Rostovtzeff. On y retrouve la marque de pratiquement toutes ses préoccupations antérieures, mais orientées, hiérarchisées, traitées de manière partiellement nouvelle, et réunies dans le plus gros et le plus achevé de ses ouvrages.

P.S. Nombreux sont les collègues et amis qui m'ont aidé dans ce travail. Je les en remercie vivement, et me borne à nommer ici R. Bodei, G. W. Bowersock, Y. Garlan, P. Gauthier, C. Nicolet, I. Savalli-Lestrade et P. Vidal-Naquet, dont les remarques m'ont été précieuses.

Extrait de : M. I. Rostovtzeff, *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, traduit de l'anglais par Odile Demange, Paris, Robert Laffont, Collection Bouquins, 1989, "Introduction", I-XXIX.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



89. Voir par exemple Lévêque 1977, 147-155.



## ARTICLE 3

# M. ROSTOVITZEFF ET LE "CAPITALISME" ANTIQUE VU DE RUSSIE

---

L'article dont Madame C. Depretto-Genty nous présente ici une remarquable traduction<sup>1</sup>, et qui n'avait jamais été publié auparavant dans une langue occidentale, revêt une grande importance historiographique. Michel Rostovtzeff l'a en effet écrit à l'époque où, après avoir complété sa formation par un voyage de trois ans dans divers pays d'Europe (1895-1898), il venait de commencer à enseigner le latin à l'Université de Saint-Petersbourg. Lui qui ne s'intéressait guère aux recherches théoriques et méthodologiques, éprouva le besoin, à ce moment de sa carrière, de se situer par rapport aux débats internationaux (avant tout allemands) relatifs à l'économie antique. Dans cet article de 1900, il affirma pour la première fois les idées "modernisantes", "modernistes" qui le caractérisent ensuite jusqu'à la fin de sa vie. Après Eduard Meyer et Julius Beloch, il y proclame que l'économie antique n'était pas archaïque, n'était pas moins proche de nous que les économies européennes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et considère qu'on peut la qualifier de capitaliste. Jamais, au grand jamais, il ne renonça par la suite à ces choix fondamentaux, qui transparissent en particulier du début à la fin de ses deux grandes *Histoires économiques et sociales*, de l'Empire romain et du Monde hellénistique<sup>2</sup>.

Mais cet article est d'autant plus intéressant qu'il montre en même temps comment le jeune professeur Rostovtzeff était conduit à ces choix, et comment la question de la modernité de l'économie antique se posait pour un antiquisant russe du début de ce siècle. Plus encore qu'économique, l'enjeu était national, politique et culturel : il s'agissait de savoir si la Russie se rattachait ou non, par ses origines gréco-romaines, aux traditions européennes et si elle était ou non capable de s'occidentaliser dans son régime politique et ses structures sociales.

En 1893, l'économiste allemand Karl Bücher publia un petit livre dans lequel il distinguait trois grands stades de l'histoire de l'économie, selon l'origine des biens consommés<sup>3</sup>. Il y avait d'abord l'économie domestique, "*Hauswirtschaft*" ou "*Oikowirtschaft*", dans laquelle les biens sont avant tout consommés à l'intérieur des unités économiques qui les produisent. Ensuite, l'économie urbaine ou citadine, "*Stadtwirtschaft*" (les biens passent directement de la sphère des producteurs aux consommateurs). Enfin, l'économie nationale, "*Volkswirtschaft*" (les biens connaissent toute une série d'échanges avant de parvenir à la consommation). Il s'agissait aux yeux de Bücher de trois stades logiques, mais qu'il assimilait sans autre forme de procès à des périodes chronologiques, pour aboutir à un schéma linéaire de l'histoire de l'humanité. Toute l'Antiquité était rejetée du côté de l'économie domestique et constituait comme l'enfance de

1. Rostovtzeff 1987.
2. Rostovtzeff 1926g et 1941. Ces deux *Histoires économiques et sociales* vont être publiées en 1988 et 1989 dans une traduction française de Mme Odile Demange aux éditions R. Laffont (collection Bouquins) (Rostovtzeff 1988 et 1989) : elles seront précédées de deux introductions rédigées par moi [articles n°1 et 2 du présent volume].
3. Bücher 1893. Ce petit livre de Bücher a été réédité en allemand, avec quatre autres textes (deux de E. Meyer et deux de J. Beloch) dans Finley, éd, 1979. Sur cette controverse, voir Will 1954 ; et Austin & Vidal-Naquet 1972, 11-19.

l'humanité. Le Bas Moyen Âge connaissait le triomphe de l'économie urbaine, et l'économie nationale ne commençait qu'à l'époque moderne.

Les thèses de Bücher, qui ne résistaient pas à l'examen des faits et auxquelles plus personne ne croit aujourd'hui, furent très discutées, surtout en Allemagne, et constituèrent le point de départ de la controverse entre "primitivistes" et "modernistes". Au "primitivisme" de Bücher, qui insistait sur l'archaïsme économique de l'ensemble de l'Antiquité, s'opposèrent des historiens de l'Antiquité, au premier rang desquels il faut citer Eduard Meyer<sup>4</sup>.

À l'évolutionnisme linéaire de Bücher, Meyer répondait par une conception cyclique de l'histoire de l'Europe occidentale. Les peuples qui vivent autour de la Méditerranée ont vécu, selon lui, deux grands moments successifs : l'Antiquité, qu'il tient pour terminée à l'époque de Dioclétien, et les Temps Modernes au sens large, qui commencent au Moyen Âge. Entre les deux, une transition de plusieurs siècles. L'Antiquité a connu un grand essor économique, suivi d'une forte régression. Les Temps Modernes, eux aussi, ont connu un semblable essor ; il est trop tôt pour savoir s'il sera suivi d'une régression analogue. Meyer pousse le parallélisme si loin qu'il compare chacun des siècles de l'Antiquité à un siècle de l'époque moderne. Quant aux rapports sociaux et économiques, quant à la circulation monétaire, à l'industrie, au commerce et aux exportations, le VII<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle a.C. en Grèce lui paraissent correspondre aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles p.C., – le V<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup> siècle, – et ainsi de suite<sup>5</sup>. Bien avant la première guerre mondiale, Meyer était frappé par les ressemblances qui existaient, selon lui, entre l'époque des guerres puniques et la sienne propre. Cette vision des choses s'affirma au cours de la Grande Guerre ; devenu très nationaliste, Meyer comparait l'Allemagne à la Rome ancienne et la Grande-Bretagne à Carthage ; et il répétait après Caton : "il faut détruire Carthage", *delenda est Carthago* !

Rostovtzeff ne partagea évidemment pas la haine que Meyer finit par éprouver pour l'Angleterre. Mais les premières pages de cet article montrent qu'il adhérait pleinement, en 1900, à son schéma cyclique de l'histoire de l'économie et de la société, et à aucun moment de sa vie il ne revint sur cette adhésion. Le préambule sur l'utilisation des métaphores organiques a pour fonction d'introduire à la critique de Karl Bücher. "Le spécialiste jouissant, qui plus est, d'une grande autorité" n'est autre que Bücher<sup>6</sup>. Rostovtzeff ne s'étend pas sur ses idées ; en quelques lignes du style pesant qui le caractérise à cette époque, il leur oppose une vision meyerienne de l'histoire ancienne : "je vais m'efforcer de montrer ... combien il y a (dans l'Antiquité) d'analogies avec l'époque contemporaine ; en un mot, il s'agira de démontrer que dans le domaine économique la culture gréco-latine constitue un processus continu et achevé de développement qui a suivi les mêmes étapes de développement que notre civilisation contemporaine".

Une telle vision implique qu'à certaines époques l'Antiquité ait possédé une économie fort proche de celles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et que pour ces époques on puisse parler de capitalisme. C'est ce que fait Rostovtzeff sans aucune hésitation, alors que Bücher, bien entendu, re-

4. Meyer 1895, repris dans Meyer 1924b, 79-168. Olivier Leroy a publié une perspicace réfutation de la partie ethnologique de l'oeuvre de Bücher. Il lui reproche : d'une part, de rester fidèle "aux dogmes simplistes de l'évolutionnisme" (selon lesquels l'humanité toute entière est passée "par des stades déterminés de civilisation, sortant les uns des autres par modifications imperceptibles et suivant des lois nécessaires") ; d'autre part, de bâtir de toutes pièces, en inversant les qualités supposées du civilisé, une espèce de psychologie négative du primitif, "plus artificielle que celle de l'*homo oeconomicus* dont il se gausse" (Leroy 1925). Pour un exposé rapide des idées ethnologiques de Bücher, voir Bücher 1901, 1-41
5. Meyer 1924b, par exemple 118-119 et 134.
6. Voir Rostovtzeff 1987, 20 ; Bücher avait notamment travaillé sur les révoltes d'esclaves du II<sup>e</sup> siècle a.C. (1874) et sur la politique fiscale de Dioclétien (1894). Ces deux études furent rééditées avec d'autres, dont la plupart concernent les époques médiévale, moderne et contemporaine, dans le recueil *Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte* (1922).

fusait d'employer un tel mot. Aux générations qui ont suivi, J. Hasebrock et M. I. Finley, quoique leurs idées soient très différentes de celles de Bücher, s'y refusent eux aussi<sup>7</sup>, avec beaucoup d'autres, et à juste titre, car ils estiment qu'une notion moderne telle que celle-là n'aide pas à rendre compte de l'économie antique. Le débat n'est pas clos, mais de nos jours, si l'on excepte certains marxistes qui insistent sur le concept (spécifique) de capitalisme marchand, très peu de spécialistes souhaitent parler de capitalisme à propos de l'Antiquité.

Beaucoup plus tard, Rostovtzeff écrit que le capitalisme est une forme libre de l'économie individuelle visant à l'accumulation illimitée de capitaux, et fondée sur une agriculture et une industrie rationnelles, travaillant pour des consommateurs indéterminés, – que le producteur n'identifie pas à l'avance<sup>8</sup>. Le capitalisme, à ses yeux, c'est la conjonction de conduites et de mentalités spécifiques (à quelque secteur économique qu'elles s'appliquent), et d'autre part d'un certain degré de commercialisation et de transactions monétaires. Le système fiscal et l'administration financière de l'Égypte ptolémaïque, par exemple, dans leur complexité que Rostovtzeff tient pour moderne, sont révélateurs de la prospérité commerciale du pays, et du niveau qu'y atteignait la production tant agricole qu'"industrielle" (encore un mot emblématique, dont l'emploi n'est pas innocent).

Notons que, si le débat sur l'économie antique s'est enrichi depuis le début du siècle, et surtout depuis vingt ou trente ans (en sorte que les positions de Bücher et de Meyer paraissent désormais caricaturales), il ne tire plus guère parti de l'administration financière et de la fiscalité. Les pages que Rostovtzeff consacre à la fiscalité ptolémaïque, à la fiscalité romaine, à la ferme publique et à ses modalités, enfin à la disparition des douanes intérieures romaines, sont contestables certes, mais intelligentes et très stimulantes. Également soulignée, quelques années plus tôt, par H. von Scheel, qui, lui aussi, comme Bücher, fondait sa réflexion sur la lecture d'économistes classiques, l'importance économique et sociale de ces thèmes fiscaux est de nos jours presque totalement ignorée<sup>9</sup>.

Revenons à l'essor de la production agricole et industrielle : il n'aurait pas été possible si les agents économiques n'avaient pas eu une mentalité de profit et le souci d'intensifier le plus possible la culture du sol. La politique du souverain, qui certes répond à des préoccupations budgétaires, révèle en outre ce souci et cette mentalité ; elle aussi constitue donc aux yeux de Rostovtzeff un symptôme du caractère capitaliste de l'économie hellénistique. Dans la mesure où ce capitalisme favorisait les échanges, à l'intérieur même de l'État ptolémaïque, et d'un État à l'autre, en Méditerranée et au Proche-Orient, il est permis de parler d'économie nationale, et non point d'économie domestique. Rostovtzeff n'est pas convaincu de l'intérêt de la typologie bücherienne ; mais plus encore que cette typologie, il reproche à Bücher le sort que ce dernier a réservé à l'Antiquité tout entière : acceptons la typologie, mais à condition que certaines périodes de l'Antiquité soient rangées au nombre des économies nationales ! Il ne parle d'ailleurs jamais d'économie urbaine, et n'utilise que le premier et le troisième des stades de la classification de Bücher.

Parmi les formes de capitalisme, certaines débouchent plus franchement sur une économie nationale, tandis que d'autres entretiennent une forte dose d'économie domestique. Parmi les premières, certaines sont fécondes et d'autres non. Ainsi, le capitalisme de la fin de la République romaine, que Rostovtzeff qualifie plus tard, au cours des années 1920, de "capitalisme féodal", était stérile ; car l'économie nationale qu'il engendrait "ne reposait pas sur les échanges réciproques de deux ou plusieurs producteurs, mais sur l'absorption unilatérale par le centre des produits venant des provinces". Il s'agit d'un enrichissement par l'État, qui trans-

7. Hasebroek 1928 ; Finley 1975a.

8. Rostovtzeff 1936a, 343-344. – La mentalité capitaliste est celle de l'*homo oeconomicus*, qui caractérisa le monde hellénistique (Rostovtzeff 1936b, 252).

9. Scheel, 1907. Sur l'abolition des barrières douanières, voir Rostovtzeff 1987, 37-38.

forme les bourgeois (c'est-à-dire les membres de l'élite, à la fois entrepreneurs et rentiers de la terre et du capital mobilier) en magnats (c'est-à-dire en profiteurs de la politique et de la conquête). À la fin de la République, par suite des conquêtes et du pillage des provinces, les magnats se saisissent directement de beaucoup de terres et de richesses, et d'autres finissent entre leurs mains après avoir transité par celles de l'État<sup>10</sup>. Bourgeois et magnats se répartissent de façon souple entre les ordres : beaucoup de Sénateurs et certains chevaliers sont des magnats, d'autres chevaliers et les aristocrates municipaux sont plutôt des bourgeois.

Affirmer que l'économie antique a atteint le troisième stade de Bücher, le montrer en analysant les périodes où elle a connu son plus grand essor (la période hellénistique, la fin de la République romaine et le Haut Empire), esquisser les mécanismes du capitalisme antique, s'interroger sur les causes du déclin économique qui succède à la prospérité : voilà les objectifs de cet article, exactement les mêmes que ceux du livre de Meyer. Rostovtzeff s'inspire ici beaucoup de Meyer. Il est d'autant plus intéressant d'examiner quelles différences l'en séparent, et en quoi cet article diffère de ce qu'il écrit vingt, trente ou quarante ans plus tard, par exemple dans *SEHRE* (*Social and Economic History of the Roman Empire*) et dans *SEHWW* (*Social and Economic History of the Hellenistic World*). Alors que Meyer s'étend longuement sur la Grèce archaïque et classique, Rostovtzeff, plus papyrologue que philologue, consacre son premier grand paragraphe à l'Égypte hellénistique, et les suivants au monde romain. Mais, très sensible à la lecture, cette différence chronologique ne révèle pas de grosse divergence dans l'interprétation, car Meyer ne songe pas à nier que le monde hellénistico-romain ait été le plus développé de toute l'Antiquité. Tous deux insistent sur l'importance de l'Égypte lagide et de sa capitale, où se trouvent concentrées, écrit Meyer, toutes les forces de la vie moderne ; pour Rostovtzeff, Alexandrie est incontestablement la plus moderne des villes antiques. Pourtant, alors que Meyer fait, dans son livre, plusieurs allusions marquées à la Grande-Bretagne, c'est à Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle que Rostovtzeff compare Alexandrie<sup>11</sup>. Faut-il voir là un signe de francophilie ? Non, car le jeune Rostovtzeff n'a pas davantage séjourné en France qu'en Angleterre, et sa culture ne l'oriente pas particulièrement vers la France. Mais aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, Paris n'est pas une ville aussi "moderne" que Londres, et, à Saint-Petersbourg comme à Berlin, la France n'apparaît, à la veille de la Grande Guerre, que comme le premier des alliés de la Grande-Bretagne. Dans cette comparaison, il faut donc voir une prudence de Rostovtzeff, qui cherche ainsi à éviter les excès du "modernisme".

J'ai déjà signalé qu'il conserve certains éléments de la pensée de Bücher, et dans ces mêmes années du début du siècle, il s'intéresse beaucoup aux recherches de Max Weber<sup>12</sup>. Les dernières pages du présent article montrent qu'à la différence de Meyer, Rostovtzeff refuse d'assimiler le capitalisme antique à "notre actuelle production d'usine"<sup>13</sup> ; il n'y compare jamais la main-d'œuvre servile au prolétariat moderne. Bref, si son propos est résolument hostile aux thèses de Bücher et favorable à celles de Meyer, il est soucieux de nuances et d'atténuations, auxquelles, par la suite, il lui arrivera malheureusement de renoncer. Évolution emblématique : dans deux articles de 1936, c'est à Londres qu'il compare Alexandrie, et non plus à Paris<sup>14</sup>.

10. Voir Rostovtzeff 1987, 28-29 ; 1957, XI-XIV. Dans une certaine mesure, l'économie d'époque impériale est plus saine, parce que les bourgeois y jouent un plus grand rôle, aux dépens des magnats. Le très riche Lycien Opramoas, "capitaliste de province", est un exemple parmi d'autres de bourgeois (voir Rostovtzeff 1987, 38). - La façon dont Rostovtzeff se représente ici la fin de la République romaine était encore très habituelle il y a vingt ou vingt-cinq ans. Les recherches archéologiques (en particulier sur les amphores) ont récemment conduit beaucoup d'Antiquisants à insister davantage sur l'activité économique privée et sur l'importance des profits qu'elle permettait, aux dépens du rôle financier de l'État et de la politique. Voir à ce propos Giardina & Schiavone, éd. 1981 ; et Tchernia 1986.

11. Voir Rostovtzeff 1987, 27.

12. À la demande de M. Weber, M. Rostovtzeff rédige l'article "Kolonat" (1910a).

13. Voir Rostovtzeff 1987, 39.

14. Rostovtzeff 1936a, 332 ; 1936b, 239.

Autre différence par rapport à Meyer : alors que ce dernier compare les esclaves antiques aux prolétaires modernes, Rostovtzeff souligne qu'il y avait très peu d'esclaves en Égypte lagide, et probablement dans les autres monarchies hellénistiques. À Rome et en Italie, à la fin de l'époque républicaine, on trouve, certes, sur les "grandes plantations", d'impressionnants "troupeaux d'esclaves"<sup>15</sup>. Mais c'est précisément là un symptôme de l'infériorité économique et sociale de l'Italie par rapport à la Méditerranée orientale. Car la plantation esclavagiste tend à suffire à ses besoins, et constitue donc, au sein d'une économie capitaliste et d'une certaine façon nationale, un noyau d'"économie primitive de type domestique"<sup>16</sup>. La présence massive des esclaves est un des indices de l'infériorité économique de la Rome républicaine par rapport aux royaumes hellénistiques : "Rome est passée directement des formes d'une vie primitive à la domination de l'Italie puis de toute une partie du monde". Concession notable, mais limitée, aux thèses de Bücher. Manière d'amorcer une explication du déclin économique et social que marque l'Antiquité tardive. En 1900, Rostovtzeff n'en est pas encore à expliquer ce déclin par la lutte sociale, comme il le fait à partir de 1923 ; il n'interprète pas encore la crise du III<sup>e</sup> siècle p.C. comme une confrontation violente des bourgeoisies urbaines et des classes populaires liées à l'armée<sup>17</sup>. Il y voit le résultat lointain des insuffisances de l'économie et de la société italiennes ; le ver était dans le fruit, et, comme l'Italie domina politiquement et militairement l'ensemble de la Méditerranée, l'économie saine du monde hellénistique n'est pas parvenue, malgré les mérites des Empereurs, à triompher radicalement de ces tendances primitives et domestiques de l'Occident latin<sup>18</sup>. S'il n'a pas encore élaboré la thèse qui fait la célébrité de *SEHRE*, Rostovtzeff s'intéresse déjà au "*Gibbon's problem*", au problème du déclin de l'Antiquité, et il s'y intéresse en historien de l'économie et de la société.

La réponse qu'il lui apporte montre une volonté de mettre l'accent sur la Méditerranée orientale qui était étrangère à E. Meyer. Comme Meyer, Rostovtzeff est convaincu que la période hellénistique, les derniers siècles de la République romaine et le Haut-Empire constituent l'acmé de l'Antiquité classique. Mais à la différence de Meyer, il établit une nette hiérarchie entre ces trois époques, au profit des monarchies hellénistiques. La république romaine ne peut se targuer de réalisations analogues à celles de ces monarchies, et surtout à celles de l'Égypte lagide. Malheureusement, tout ce qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, "allait atteindre à Paris son apogée, allait être écrasé à Alexandrie par une forme nouvelle d'organisation politique, l'État romain"<sup>19</sup>.

L'Empire romain ne constituerait qu'une tentative (couronnée de succès, certes, mais Rostovtzeff insiste sur la fragilité de ce "magnifique édifice") pour préserver ou retrouver ce qui avait fait l'essor économique des monarchies hellénistiques. L'opposition de l'Occident et de l'Orient, sans cesse présente dans cet article et surtout dans ses dernières pages, s'estompe dans les œuvres postérieures de Rostovtzeff, mais sans jamais disparaître. Mais cette opposition, fondée sur la conception meyerienne des aires de civilisation<sup>20</sup>, n'est jamais l'expression d'un ethnocentrisme ou d'un racisme ; Rostovtzeff est étranger à toute pensée raciste, et, par

15. Voir Rostovtzeff 1987, 30-31.

16. Voir *ibid.*, p. 31 et 38.

17. Dès 1919, dans un opuscule politique publié à Londres, Rostovtzeff compare implicitement la crise du III<sup>e</sup> siècle p.C. et les derniers siècles de l'Empire Romain d'Occident à la Révolution russe et à ses effets, et il écrit : "(les Bolcheviks) veulent nous ramener dans la voie qui fut parcourue au moment de la décadence de l'Empire romain" (Rostovtzeff 1919a, 9). Mais dans cet opuscule il n'explique évidemment pas sa conception de la Révolution sociale romaine. Cette conception est complètement précisée en avril 1923, quand il prononce une communication au V<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Historiques à Bruxelles (Rostovtzeff 1923b). Elle réapparaît notamment dans un article des *Annales Contemporaines* (Rostovtzeff 1923a et 1924), puis dans *SEHRE* (Rostovtzeff 1926).

18. Voir Rostovtzeff 1987, 39-40.

19. Voir Rostovtzeff 1987, 27.

20. Pour une analyse précise de cette conception des trois aires de civilisation, se reporter à mon Introduction de *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, publiée en 1988 aux éd. R. Laffont [article n°1 du présent volume].



exemple, il dénonce au passage les pogroms dans un article de 1901<sup>21</sup>. L'Orient et l'Occident s'opposent parce qu'ils sont soumis à des principes économiques et sociaux différents, et, en 1900, pour Rostovtzeff, c'est la Méditerranée orientale qui se caractérise à l'époque antique par l'essor d'une économie nationale. Au Moyen Âge et aux Temps modernes, le flambeau de l'Histoire a changé de main ; l'Occident a désormais reçu en héritage le capitalisme et l'économie nationale. Comme l'écrivait le grand historien de la Russie B. Klutchevsky, dont les œuvres ont exercé une grande influence sur Rostovtzeff : "le mystère de l'évolution historique ne tient, en somme, ni aux pays ni aux peuples, tout au moins, pas seulement à eux-mêmes, à leurs particularités internes et fixées une fois pour toutes. Il réside plutôt dans les conjonctures extérieures et intérieures de l'évolution, multifformes, alternativement favorables ou néfastes, qui se forment dans certains pays, chez un peuple particulier, et pour un temps plus ou moins long"<sup>22</sup>. Autre idée importante liée à celle-là, et qui le sépare aussi d'E. Meyer : il insiste dans cet article de 1900 sur le rôle économique de l'État. Pour montrer la modernité de l'économie antique, Meyer s'intéressait surtout aux grands intérêts privés, au "*Grosskapital*" dont le développement va de pair avec celui du paupérisme et du prolétariat. Si Rostovtzeff ne parle presque que de l'État, c'est en partie parce qu'il utilise l'administration financière et le système d'imposition comme des indices pour mesurer le développement économique d'un pays<sup>23</sup>. Mais c'est aussi parce que l'État lagide lui paraît être le plus grand entrepreneur de l'Égypte. Il arrive certes (à l'époque républicaine romaine) que les interventions de l'État nuisent à l'essor économique ; et d'autre part il admet volontiers que les pouvoirs publics des cités et États antiques ont toujours constitué un frein à cet essor, en Orient comme en Occident. Mais l'économie capitaliste saine n'est pas nécessairement, pour Rostovtzeff, dans cet article, une économie libérale ; elle peut résulter des interventions de l'État, que d'ailleurs il ne distingue pas toujours du libre jeu de la vie économique privée. Encore faut-il savoir en quoi résident ces interventions. L'action des Ptolémées est d'autant moins révélatrice d'archaïsme qu'ils n'hésitent pas à investir l'argent dans les travaux d'irrigation, dans les monopoles de production, etc. Le rôle du Trône n'est pas nocif, car, bien loin de piller, il exerce des prélèvements sur des activités fécondes ; et, s'il redistribue, ce n'est pas exclusivement à des "rentiers", dont le seul souci soit de prélever, à leur tour, le pourcentage le plus fort possible. Le Roi a le monopole du sel : et la gabelle ? Qu'on n'oublie pas les vexations auxquelles elle donnait lieu ! En comparant Alexandrie au Paris de la Monarchie absolue, Rostovtzeff souligne quel prix il attache aux initiatives du souverain, pourvu que ces initiatives ne renforcent pas les tendances invétérées à l'économie domestique. L'économie nationale, économie où les biens connaissent toute une série d'échanges avant de parvenir à la consommation, est un peu aussi une économie de l'État. Un quart de siècle plus tard, son maître Th. Zielinski écrivait : "l'économie nationale, c'est-à-dire les revenus et les dépenses du Trésor public"<sup>24</sup>. La "*Volkswirtschaft*" pour Rostovtzeff, n'est guère dissociable à cette époque de la "*Staatwirtschaft*". En cela, il se sépare nettement d'E. Meyer, économiquement beaucoup plus libéral.

Enfin, dans la logique de cet éloge de l'Orient hellénistique, Rostovtzeff, quand il aborde la gestion des domaines agricoles, s'intéresse à la nature de la main-d'œuvre, et accorde au petit fermage plus de modernité qu'à l'esclavage, parce que le domaine esclavagiste tend vers l'auto-suffisance et constitue donc un noyau d'économie domestique. Le petit fermage, c'est l'exploitation "paysanne" au même titre que la petite propriété. C'est le fondement d'une "économie paysanne" et un gage de liberté politique. Si l'on compare l'Antiquité à la Russie moderne, le petit fermage et la petite propriété sont les formes d'appropriation du sol qui s'instaurent quand

21. Rostovtzeff 1901, 8.

22. Klutchevsky 1956, 31.

23. Voir Rostovtzeff 1987, 21.

24. Zieliński 1931, 333.

le servage est aboli. L'esclavage rural et le colonat attaché à la terre sont, *mutatis mutandis*, les équivalents antiques du servage moderne.

Cet article, c'est le destin du monde gréco-romain vu du pays de la Troisième Rome, et implicitement à la lumière de l'histoire de la seconde, Constantinople (sans oublier l'histoire du christianisme). Rostovtzeff, quand il l'écrit, a présents à l'esprit les problèmes auxquels se heurte la Russie. D'un bout à l'autre de son œuvre érudite, il ne cesse, d'ailleurs, de se poser en silence les mêmes questions fondamentales : la Russie a-t-elle suffisamment subi l'influence gréco-romaine pour s'ouvrir à l'Europe occidentale et aux valeurs européennes ? Peut-elle connaître un régime social et politique proche de ceux de l'Europe occidentale, – disons politiquement libéral, et capitaliste en économie ? comment parvenir à instaurer un tel régime en Russie ? Faut-il s'en remettre à l'action éventuellement réformatrice de l'État ? Ou bien le triomphe d'un tel régime social et politique implique-t-il nécessairement une évolution autonome de la société civile ?

Dès avant la Grande Guerre, les réponses qu'il apporte à ces questions se modifient, et l'évolution se précipite après la Révolution de 1917, quand, ayant pour toujours quitté son pays, il se met à vivre dans le monde anglo-saxon. Le libéralisme économique de l'État devient alors pour lui l'une des pierres de touche de la modernité. Dans le long compte-rendu qu'il consacra en 1914 au deuxième livre de Khvostov sur l'Égypte, il oppose deux principes dans l'organisation de l'industrie textile ptolémaïque. Le premier est hérité des traditions indigènes : c'est l'organisation gouvernementale, la "direction centralisée bureaucratique-capitaliste" ; la crise du III<sup>e</sup> siècle p.C., facilitant un "retour aux traditions anciennes", lui confère une nouvelle vigueur. Le second a été introduit par les Grecs : c'est l'initiative privée. Il est aisé de comprendre où penchent désormais le cœur et la raison de Rostovtzeff<sup>25</sup>...

Les progrès de son libéralisme économique l'amènent après la guerre à critiquer la politique des rois hellénistiques, et en particulier des Lagides, et à mieux reconnaître les mérites des cités-États d'Italie. En Méditerranée orientale, il oppose clairement la Grèce, qui garantit dans une certaine mesure la liberté politique et économique des citoyens, à l'Égypte, organisée selon le principe de la gestion gouvernementale. Le Roi était propriétaire de tout le territoire de l'Égypte et pouvait disposer de ses ressources, y compris les mines, les lacs et les rivières. Une telle situation signifie "la nationalisation de toute la production agricole et industrielle", et un tel système est dominé, selon Rostovtzeff, par le maître-mot suivant : "tout pour l'État et par l'État, rien pour l'individu". Il songe évidemment aux Bolcheviks, et, dans la conclusion d'un article daté de 1920, il remarque que, deux mille ans plus tard, les mêmes problèmes restent posés. L'Europe a encore à répondre à la même question : "l'individu existe-t-il pour l'État, ou bien l'État existe-t-il pour assurer aux individus le libre développement de leur pouvoir créatif"<sup>26</sup> ?

De 1900 à 1920 ou 1925, les réponses changent, mais les questions et la façon de les aborder ne se sont aucunement modifiées, car elles sont directement liées aux engagements politiques et culturels de Rostovtzeff, qui, après la Révolution de 1905, est entré au Parti Constitutionnel-Démocrate ("cadet"). Rien d'étonnant que la deuxième Révolution de 1917, celle des Bolcheviks, l'aide, dans *SEHRE*, à repenser le déclin de la civilisation antique : dès le début de sa carrière, il n'ignorait dans sa réflexion historique, très étroitement mais de façon en général implicite, le sort de son pays et celui de l'Antiquité gréco-romaine : "l'Antiquité est notre miroir, un miroir possédant, pour celui qui sait s'en servir, la capacité fantastique de révéler les traits généraux de ce qui nous entoure, et d'en accuser les contours"<sup>27</sup>.

25. Rostovtzeff 1914.

26. Rostovtzeff 1920e.

27. Voir Rostovtzeff 1987, 21.

Extrait de : *Pallas*, 33, 1987, 7-17.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## ARTICLE 4

# MICHEL I. ROSTOVITZEFF ET L'HISTORIOGRAPHIE ANTIQUE EN DEHORS DE LA RUSSIE AU DÉBUT DU SIÈCLE

---

Il est intéressant de réfléchir sur la pratique de notre métier d'historien, d'archéologue, de philologue, et sur les liens intellectuels qu'il permet de nouer, sur les influences qui s'y exercent ou ne s'y exercent pas. Ce retour sur notre propre activité, peut-être nombriliste, mais, je crois, instructif et fécond, constitue l'un des charmes de l'historiographie. À cet égard, Michel I. Rostovtzeff est un objet de recherche exceptionnellement révélateur. Car, dès le tout début du siècle, il était célèbre dans l'ensemble du monde des Sciences de l'Antiquité, il a noué dans tous les pays d'innombrables relations, il était très déterminé dans ses choix et ses convictions, et il les exprimait et défendait avec virulence.

À travers son exemple, on perçoit la complexité des liens scientifiques et des influences. Certaines larges influences intellectuelles guident le choix des thèmes d'études, orientent vers telle ou telle façon de les traiter et fournissent un cadre d'idées plus ou moins simples sur l'Histoire et son évolution. D'autres liens, au contraire, passent davantage par le détail de l'érudition et par l'analyse de la documentation. Enfin, il faut ajouter à cela les liens plus académiques, qui sont parfois très vivants et point du tout formels, et les amitiés personnelles. Ces divers niveaux sont évidemment mêlés, mais ils ne se confondent pas. Westermann fit venir Rostovtzeff aux États-Unis, et pourtant Finley, qui avait été un élève de Westermann, disait que leurs relations étaient extrêmement ambiguës, et qu'à son avis Rostovtzeff n'avait guère été influencé par les Antiquisants américains, et notamment pas par Westermann, dont les recherches sur l'esclavage ne le convainquaient guère.

Parlant des rapports de Rostovtzeff avec l'histoire et l'archéologie de l'Antiquité des pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord au début du siècle, je voudrais insister successivement sur trois points :

1. C'est avec l'Allemagne et, à un moindre degré, avec l'Autriche, que Rostovtzeff avait les liens intellectuels les plus forts, et, s'il était reconnu partout comme un chercheur exceptionnel, c'est dans le milieu allemand qu'il reçut les honneurs les plus flatteurs et le meilleur accueil.

2. Cette forte influence allemande ne l'empêchait nullement d'être très introduit dans d'autres pays, par exemple la France et l'Italie. Il me semble qu'avant la guerre de 1914, la Grande-Bretagne comptait beaucoup moins pour lui que les pays continentaux. Elle ne deviendra importante que par la suite. Puisque Marcone a fait plusieurs articles sur les rapports de Rostovtzeff avec l'Italie et puisqu'il va de nouveau en parler ici, je me consacrerai davantage à la France, mais sans avoir cherché, ces dernières années, de nouveaux documents.

3. Enfin, j'essaierai de montrer que Rostovtzeff reste, même à l'égard de ses plus proches maîtres et amis, ou peut-être surtout à l'égard de ses plus proches maîtres et amis, d'une indépendance d'esprit parfois presque surprenante. Il avait le rare et étonnant charisme de faire accepter, souvent sans grande difficulté à ce qu'il semble, un esprit critique toujours en éveil, on pourrait même dire un impitoyable esprit de critique. Il y a donc, dans son œuvre du début du siècle, à côté de l'écho des enseignements et conseils qu'il a reçus, la marque de ses convictions

et orientations personnelles, convictions et orientations qui ne changent guère entre 1900, alors qu'il était âgé de trente ans, et 1940, quand il était septuagénaire.

\*

L'influence intellectuelle la plus forte et la plus perceptible dans les œuvres de Rostovtzeff avant la Grande Guerre, c'est l'influence de l'"*Altertumswissenschaft*" allemande, l'influence de Mommsen, de ses élèves et de Eduard Meyer. La force de cette influence n'a rien de surprenant. Car on sait combien l'Allemagne a contribué, entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et la Grande Guerre, au développement des sciences de l'Antiquité et à l'évolution de leurs méthodes. On sait aussi que l'influence philosophique et scientifique de l'Allemagne était particulièrement développée en Russie, et qu'elle était encore plus grande à Saint-Pétersbourg qu'à Moscou. Moins tentés par les grandes généralisations de l'Histoire universelle que leurs collègues de Moscou, les professeurs de Saint-Pétersbourg étaient aussi plus sensibles à ce qui se faisait dans l'Empire allemand. Enfin, la manière dont Rostovtzeff, à son arrivée en Italie, a été pris en charge par l'Istituto Germanico, a encore accentué cette empreinte de l'*Altertumswissenschaft*, même si, au cours de son Grand Tour d'Europe, Rostovtzeff n'a pas séjourné en Allemagne.

Quoique cette influence intellectuelle soit évidente, il n'est pas tellement aisé de préciser comment elle se marque, car la plus grande partie des acquis de la science allemande de cet Âge d'Or sont devenus notre bien commun, et il est donc parfois malaisé de les séparer de ceux des savants d'autres nations. D'autre part, les très bons chercheurs allemands de l'époque étaient suffisamment nombreux pour constituer différents courants, entre lesquels un jeune étranger tel que Rostovtzeff pouvait être amené à choisir.

Le cas de Max Weber est à part, et je n'en parle pas ; Hinnerk Bruhns lui consacre un article.

L'influence de l'*Altertumswissenschaft* se perçoit dans sa pratique des citations, mais jusqu'à un certain point. Car Rostovtzeff a tout lu, ou presque tout ; il ne se contente évidemment pas de lire la bibliographie allemande. Dans ses deux grands livres historiques du début du siècle, le Colonat et la Ferme Publique, l'on trouve des discussions approfondies des conclusions de collègues de divers pays<sup>1</sup>. Par exemple, dans son livre sur le colonat, il critique à un certain moment en détail ce qu'avait écrit Carcopino. De même pour la demi-douzaine de très gros comptes rendus, qui sont pour lui des occasions de présenter ses futurs programmes de recherche. Les auteurs des livres dont il rend compte sont soit russes (trois comptes rendus), soit français (Bouché-Leclercq), anglais (E. Minns) ou allemands (Wilcken).

Mais, quand les références bibliographiques touchent à la colonne vertébrale de sa recherche, aux grandes orientations méthodologiques ou à l'histoire de Rome dans son ensemble, et non point à des domaines spécialisés ou à l'archéologie régionale, elles renvoient presque toujours aux quelques mêmes auteurs, c'est-à-dire Mommsen, Mitteis, Hirschfeld, Wilcken, et accessoirement Kornemann, Groag, Domaszewski, Muenzer. Le très sévère compte rendu sur le livre de Grimm traitant du pouvoir impérial (1907) est très clair à ce propos<sup>2</sup>. Ses travaux sur le colonat, aussi. Dans l'article en russe où il récapitule en quelque sorte ses conclusions sur le colonat, article publié en 1911 dans la revue *Le monde contemporain*, et que A. Marccone a publié en traduction italienne, il donne un grand coup de chapeau à Fustel de Coulanges, savant génial qui, le premier, a adopté un point de vue génétique ; mais Fustel, dans le livre aussi bien que dans le reste de cet article, est largement oublié, ce qui n'est pas innocent, nous allons voir pourquoi<sup>3</sup>.

1. Rostovtzeff 1902b ; 1910b.

2. Rostovtzeff 1902a.

3. Rostovtzeff 1995b, 39-75.

En effet, même s'il y avait, parmi les chercheurs allemands, un Chr. Hülsen et un A. Mau, dont l'enseignement et les conseils apportèrent beaucoup à Rostovtzeff, ce sont avant tout les domaines politique, juridique, administratif, l'épigraphie et la papyrologie qui caractérisent cette influence. Les conceptions de Rostovtzeff en matière archéologique, il se les est en partie faites lui-même, me semble-t-il, – soit à partir de ses exigences d'historien (comment traiter d'une architecture ou d'un artefact comme on traite d'un texte ou d'une inscription ?), soit en réfléchissant sur la tradition antiquaire, qu'il refusait si elle ne se transformait pas en Histoire, mais dont il cherchait à tirer le plus grand profit.

L'influence des principaux courants de l'*Altertumswissenschaft* se perçoit avant tout dans sa conception de l'État romain, dont il souligne le rôle central, l'activité efficace, l'organisation hiérarchique (alors même qu'il s'intéresse à la périphérie et ne se fait guère d'illusions quant à la romanisation des indigènes). L'histoire du colonat, chez Rostovtzeff, c'est avant tout, à toutes les époques, celle des interventions de la cité ou de l'État en matière agraire. Au contraire, le livre de Fustel se caractérisait moins par le point de vue génétique que par le refus de tout rapporter à l'État. La première chose que dit Fustel, c'est que le colonat n'a pas été institué de but en blanc par un Empereur. Car, ajoute-t-il, "les institutions sociales ne se forment guère de cette façon".

L'influence allemande, surtout celle de Mommsen et d'Eduard Meyer, se marque aussi dans l'idée que Rostovtzeff se fait de l'Histoire, comme construction de schémas d'explications fortement juridiques et administratifs, à la fois logiques et chronologiques, – et en outre dans ses préoccupations contemporaines. Fustel de Coulanges reprochait à Mommsen d'avoir les yeux fixés sur le présent quand il prétendait décrire le passé ; ce reproche a été fait aussi à Eduard Meyer et à Rostovtzeff, – à plus forte raison dirais-je !

\*

Mais Rostovtzeff séparait différents plans. Ces attaches intellectuelles qui le liaient à l'Allemagne ne l'ont jamais empêché d'éprouver une grande curiosité pour les divers pays qu'il fréquentait : pour leurs sites archéologiques (dont il conservait des souvenirs très précis) ; pour la manière dont ils organisaient leur enseignement et leurs recherches archéologiques ; pour les caractéristiques de leur érudition. Quant à l'organisation de l'archéologie, songeons aux critiques qu'en 1912 il adresse à l'Italie (article sur le congrès archéologique de Rome)<sup>4</sup>, avant d'en faire l'éloge en 1926. Les publications d'après la guerre contiennent des allusions à la situation dans les Balkans, et à la manière dont l'Autriche s'est retirée avec dignité et sans représailles des régions dont elle était auparavant souveraine. Quant aux caractéristiques nationales, il faut signaler des textes des années 1920, où il qualifie beaucoup d'ouvrages anglais de "*delightful combination of learning and literature*"<sup>5</sup> (compte rendu d'un livre de H.G. Rose) et où il définit les qualités respectives de la science allemande (précision dans le travail préliminaire de présentation et de classification des sources, exactitude de l'information et goût pour la critique des sources) et de la science anglaise (idées nettes et claires, sens de l'humour, rare talent à saisir l'essentiel) (Compte rendu de F. Haverfield, 1924-1925, 42)<sup>6</sup>.

En France, où il a séjourné très tôt et très longuement, notamment pour travailler, autour de 1900, sur les plombs de commerce, et où il était fort apprécié, il a eu des soutiens efficaces (E. Babelon ; probablement G. Boissier, je suppose) et des amitiés fidèles (M. Prou). Il faudrait dépouiller la correspondance de Prou, comme le suggérait A. Marcone ; mais je ne l'ai

4. Rostovtzeff 1912.

5. Rostovtzeff 1926b.

6. Rostovtzeff 1925b.

pas fait. Rostovtzeff citait volontiers les travaux d'ordre juridique et administratif de E. Cuq, de E. Beaudouin et de Mispoulet sur les inscriptions des domaines d'Afrique, ainsi que ceux de Cagnat. Très sévère sur un livre de Léon Homo<sup>7</sup> (*Lexique de topographie romaine*), il était au contraire plein d'indulgence pour l'ouvrage de G. Boissier sur l'Afrique romaine.

D'autre part, la France était le pays qu'il citait le plus volontiers dans ses comparaisons entre l'Antiquité et l'époque moderne. En 1900, par exemple, la France du XVIII<sup>e</sup> siècle est le pays qu'il rapproche de l'Égypte hellénistique<sup>8</sup>. Pourquoi la préférait-il à l'Angleterre ? Parce qu'elle était un peu moins "moderne" ? Ou parce que l'État y occupait davantage de place ? Ou parce qu'il connaissait mieux les développements de l'Histoire de France ? De même, les territoires d'Afrique du Nord que contrôlait la France étaient pour lui une source de réflexion quant à la romanisation et à ses limites (voir par exemple la comparaison entre l'agriculture capitaliste romaine et ce qui se passait en Tunisie à son époque).

Dans ces décennies de l'avant-guerre, une grande tension existait entre les historiens français et allemands. On le perçoit facilement à partir de la carrière de Fustel de Coulanges ou de celle de Camille Jullian. Au cours des années où Rostovtzeff commence sa carrière académique, la France, la Russie et l'Angleterre se rapprochent peu à peu. Il faut admirer la netteté politique et la vigilance de Rostovtzeff, qui n'omet jamais, quand il le faut, de marquer sa position, et auquel n'échappent jamais, par écrit, de phrases pouvant détonner par rapport à la politique de son pays.

Sa nécrologie de Mommsen, publiée en Russie il est vrai (*Le monde de Dieu*, 1904, 1-12), est à cet égard un modèle<sup>9</sup>. Son admiration pour Mommsen n'empêche pas qu'il condamne nettement son nationalisme : Mommsen n'a pas vu que l'humanité deviendrait plus tard indifférente à l'idée nationaliste. Il condamne aussi le mépris que Mommsen éprouvait pour les Slaves et même pour les Latins. Mais il admire le Mommsen démocrate, adversaire résolu de l'absolutisme, et qui a combattu Bismarck ; il admire aussi le Mommsen qui ne se laissait pas aller à l'antisémitisme. En 1901, dans un article du *Monde de Dieu*, il critique implicitement l'antisémitisme russe, en parlant des désordres "prétendument juifs" connus dans le pays<sup>10</sup>. Quant à l'Allemagne, il critique en 1900 Adolf Schulten, qui, dans *Die römische Afrika*, du haut de la conscience qu'il avait de sa supériorité, s'efforçait de donner des leçons de politique coloniale à la France<sup>11</sup>.

\*

Cela dit, pour comprendre le tempérament de Rostovtzeff, et peut-être aussi le climat intellectuel et académique de l'époque, du moins en Russie, il est très intéressant d'évoquer son extrême indépendance d'esprit, qui s'exerce à l'égard de ses plus proches amis et même de ses maîtres. Dès le début, Rostovtzeff a fait des choix personnels, qu'il défend bec et ongles, et qui en font un personnage un peu en marge, mais largement accepté, et curieusement de ceux-là mêmes qu'il critique sans ménagements.

Certains de ces choix le séparent d'une partie des spécialistes de l'époque, et notamment en Allemagne, mais pas de tous. Par exemple son goût de la topographie et de l'archéologie de terrain, dans une optique historique. Certes, Mommsen ne s'intéressait pas de la même façon aux lieux antiques et à l'espace, et, dans les années, Rostovtzeff se permettra de remar-

7. Rostovtzeff 1900b.

8. Rostovtzeff 1900e (cet article a été traduit en français par C. Depretto-Genty : Rostovtzeff 1987).

9. Rostovtzeff 1904.

10. Rostovtzeff 1901.

11. Rostovtzeff 1900a.

quer qu'il n'avait jamais visité la Syrie. Mais Hülsen était très bien considéré de Mommsen, et Eduard Meyer a fait une série de voyages pour mieux comprendre l'ampleur et la signification géographique des grands États de l'Antiquité.

De même, Rostovtzeff combat une vision centripète de l'hellénisme et de l'Empire romain, il se sent plus proche de ceux qui se consacrent davantage à la périphérie. Cette orientation est encore plus visible dans les années 1920, quand il critique Stephani, Conservateur de l'Ermitage, qui, "confiné dans le monde grec, n'a pas su reconnaître l'importance des éléments orientaux ou préhistoriques dans le Sud de la Russie"<sup>12</sup> (*Revue Bleue*, 58, 1920, 227), ou quand il reproche à T.R. Glover de tout envisager du point de vue de l'Athènes du V<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup> (*The Saturday Review of Literature*, t. 4, 1927-1928, 972). Toutefois, on la perçoit déjà nettement au début du siècle. Mais parmi ceux qui s'intéressent particulièrement à la périphérie, il y a L. Mitteis et Ulrich Wilcken. Rostovtzeff n'est donc pas isolé, d'autant que, nous l'avons vu, il s'agit avant tout, pour lui aussi, d'évaluer l'action de l'État par rapport à la périphérie. Même pour l'Égypte, où la documentation est la plus riche, l'étude porte plus sur les relations entre État et périphérie que sur la périphérie en tant que telle.

Mais son sens polémique, dès avant la Grande Guerre, se déchaîne avant tout sur plusieurs autres thèmes. Ces thèmes sont :

- La place qu'il accorde aux facteurs sociaux dans l'interprétation des événements politiques ;

- le rôle joué, selon lui, par la politique économique et sociale de l'État ;

- enfin, sa conception très stricte de l'Histoire, comme opposée non seulement à la tradition antiquaire, mais aussi à toutes les formes de catalogues documentaires, de collection raisonnée des sources. Quand on ne parvient pas à la synthèse, il peut être légitime de réunir les sources et de les commenter ; mais qu'on ne fasse pas semblant de tenir un tel exercice pour de l'Histoire. Lui-même a fait un travail de ce genre sur le colonat, mais il l'a nommé "Études pour une histoire du colonat ...", et non pas "Histoire du colonat". L'histoire consiste pour lui dans la définition d'un schéma d'évolution sur le long terme ; quel que soit l'objet, l'Histoire consiste à dessiner son développement à travers l'ensemble de l'Antiquité, et en rien d'autre. Probablement, Mommsen était, en partie au moins, d'accord avec une telle vision de l'Histoire, et, quand il dénonce les limites des inventaires du matériel ou de la démarche antiquaire, Rostovtzeff le cite en exemple, et joint à son nom ceux de Hirschfeld, Schulten, Kornemann. Mais, quand Rostovtzeff exécute sans ménagement le livre de W. Liebenam (*Städteverwaltung*) qui, encore maintenant, est consulté avec profit, sous prétexte que Liebenam réunit la documentation sans la hiérarchiser et sans esquisser d'évolution historique (*Deutsche Literaturzeitung*, 21, 1900, col. 2920-2923), on commence à être surpris de l'extrémisme de ses positions<sup>14</sup>. À plus forte raison quand, dans le grand compte rendu sur *Die griechischen Ostraka aus Aegypten* (*Journal du Min. de l'Ed. Nation.*, 1900, 133-165), il explique à deux reprises que Ulrich Wilcken (probablement son maître le plus proche du point de vue intellectuel) manquait de perspectives historiques<sup>15</sup> !

Pour Rostovtzeff, l'histoire politique tend à être d'une part une histoire des positions politiques des diverses forces sociales, et d'autre part une histoire de la politique économique et sociale de l'État. Ces orientations, qui contribuent à son originalité, se perçoivent notamment dans deux autres très longs comptes rendus. En 1901, celui du livre de E. Grimm sur le pouvoir impérial, compte rendu particulièrement sévère où il reproche à son collègue, entre autres choses, de ne pas se consacrer au pouvoir réel des Empereurs comme facteur de l'histoire admi-

12. Rostovtzeff 1920b, 227.

13. Rostovtzeff 1927-1928.

14. Rostovtzeff 1900c.

15. Rostovtzeff 1900f.



nistrative, fiscale, sociale et économique, bref comme facteur de l'histoire globale de l'Empire, – c'est-à-dire de ne pas se consacrer à l'étude qu'il voudrait mener, lui, Rostovtzeff, et qu'il mènera dans ses deux grandes synthèses de l'entre-deux-guerres<sup>16</sup>. En 1913, un autre compte rendu, que A. Marcone a récemment publié en traduction italienne, celui de l'*Histoire des Séleucides* de Bouché-Leclercq, est également éclairant sur cette conception de l'histoire politique<sup>17</sup>.

Mais ce qui caractérise peut-être le plus Rostovtzeff à cette époque, c'est le caractère à la fois approfondi et impitoyable de ses critiques érudites, qui n'épargnent personne, même ceux qui étaient, d'une façon ou d'une autre, les plus proches de lui. Dès son premier article, sur Pompéi, il critique une hypothèse de Mau, dont il sera plus tard l'élève, sur la fonction des locaux proches des bains publics. Nous avons déjà parlé du compte rendu des *Ostraka* de Wilcken, qu'il considère comme un livre important, mais auquel il adresse plus de vingt pages de critiques précises : Wilcken n'adopte pas une bonne classification des impôts ; il en oublie certains ; il ne se pose pas le problème de la continuité ou de la discontinuité entre Grèce classique et Égypte hellénistique, ni entre l'Égypte hellénistique et l'Empire romain ; il commet des erreurs sur le rôle et la place des agents de l'administration ; etc. Dans le compte rendu qu'il fait en 1907 du premier livre de Khvostov, compte rendu lui aussi très sévère, il signale de nouveau ce qu'il considère comme des erreurs de Wilcken, sur la douane de Leukè Komè et sur le déchargement des marchandises à Bérénice<sup>18</sup>. Cette virulence restera, on le sait, une constante de ses comptes rendus, même si elle s'atténue un peu dans l'entre-deux-guerres. En 1931, il écrit que Westermann, qui lui a permis de s'installer aux États-Unis, n'a rien compris de ce qu'il a écrit, lui, sur l'esclavage en Égypte<sup>19</sup>. Et, en 1939, dans son compte rendu de la série *An Economic Survey of Ancient Rome*, qui est relativement élogieux malgré de sérieuses réserves, et a été rédigé très peu de temps après la mort de Tenney Frank, s'il signale et déplore sa disparition, il ajoute que le compte rendu a été écrit par lui à la demande et sur l'insistance de Tenney Frank<sup>20</sup> !

Même en admettant que les controverses entre Antiquisants aient été plus vives à cette époque qu'à la nôtre (ce qui n'est pas démontré), une telle virulence est remarquable, et il faut s'étonner du charisme exceptionnel de Rostovtzeff, qui, malgré de telles critiques, était admis partout, célébré partout, et même très jeune, à trente ans ou à peine plus. En même temps, cet esprit critique extrêmement développé, ses orientations propres, qui apparaissent très tôt, sa vigilance politique aussi, en font une figure à part. Il n'appartient à aucun groupe, à aucune école, même s'il a surtout appris de l'"*Altertumswissenschaft*" allemande. Ne déviant pas de la voie qu'il s'est fixée, il n'hésite jamais à se séparer scientifiquement de ceux qui ne pensent pas comme lui, même s'il parvient le plus souvent à conserver avec eux des rapports personnels bons ou assez bons.

À ce propos, l'article publié dans *La pensée russe* en 1900 sur le capitalisme et l'économie nationale dans l'Antiquité, et qui, à mon instigation, a été publié en français dans la revue *Pallas* il y a plus de dix ans, est exemplaire<sup>21</sup>. Car il est entièrement inspiré des idées de Eduard Meyer sur l'économie antique. Mais Rostovtzeff ne vulgarise pas Meyer en langue russe, à l'usage de ses compatriotes. Il reconstruit un schéma qui n'est pas celui de Meyer. En accordant plus d'importance à la Méditerranée orientale que Meyer, il s'engage dans une voie idéologiquement différente. Cet article est emblématique de la façon dont Rostovtzeff, plongé dans l'"*Altertumswissenschaft*" internationale et notamment allemande, a su, dès le début, se tracer sa propre voie. Cette indépendance irréductible a fait son extraordinaire force et a assuré sa célébrité.

16. Rostovtzeff 1902a.

17. Rostovtzeff 1995b.

18. Rostovtzeff 1907b.

19. Rostovtzeff 1931b.

20. Rostovtzeff 1939.

21. Rostovtzeff 1900e. Voir à son propos Rostovtzeff 1987 et l'article n°3 du présent volume.

Extrait de : J. Andreau et W. Berelowitch, éd., *Michel Ivanovitch Rostovtzeff*, Pragmateiai 14, Bari, 2008, 17-25.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels





## ARTICLE 5

### NOUVEAUX OUVRAGES CONSACRÉS À M. I. ROSTOVZEFF ET À SON ŒUVRE

---

En 1975, H. W. Pleket, épigraphiste et historien du monde grec antique, qui s'est notamment spécialisé dans les problèmes économiques et sociaux, a écrit que l'on était en train de "prendre congé" de Rostovtzeff<sup>1</sup>. L'énorme influence qu'avaient exercée les grandes synthèses sur le monde hellénistique et l'Empire romain, même auprès des plus jeunes étudiants, était sur le déclin. Deux ans auparavant, avait été publiée *L'économie antique* de M. I. Finley. Ce n'était pas, on l'imagine, une simple coïncidence de dates – même si le moindre impact des idées de Rostovtzeff ne s'explique pas seulement par la montée en puissance de celles de Finley.

Les années 1990 ont au contraire marqué un remarquable "retour à Rostovtzeff". Rares sont les historiens de l'Antiquité et les archéologues classiques qui, plusieurs décennies après leur mort, ont été autant célébrés que lui maintenant. En témoigne la publication récente des cinq ouvrages dont je vais brièvement rendre compte. Ce retour est évidemment dû en partie à l'évolution de la Russie. La forte personnalité de Rostovtzeff, sa liberté d'esprit, sa formidable autorité scientifique, la manière dont il avait été, dès le début de sa carrière, puis au cours de son exil, de plain-pied avec la science internationale en matière historique et archéologique, ont incité nos collègues russes (et surtout le professeur G. Bongard Levin, membre de l'Académie [de Russie] et directeur de la revue *Vestnik drevnej istorii*), à se pencher de nouveau sur son itinéraire et sur ses œuvres. Leur intérêt pour Rostovtzeff fut largement partagé en Europe occidentale et aux États-Unis, où une curiosité analogue s'était développée au cours des années 1980. Rappelons par exemple la publication en français de *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain* et de *l'Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, publication à laquelle j'ai pris une part active<sup>2</sup>.

Le plus ancien de ces cinq livres est l'édition d'une œuvre de Rostovtzeff inconnue jusque-là, et retrouvée à Leningrad en 1986<sup>3</sup>. Un autre est la traduction italienne de son livre sur le colostat<sup>4</sup>. Deux autres sont des recueils de ses articles<sup>5</sup>. Enfin, *Le roman scythe* est un volume collectif d'hommage et de documentation sur sa vie, son œuvre et certaines de ses correspondances<sup>6</sup>.

G. Bongard Levin et Ju. Litvinienko, à Moscou, V. Ju. Zuiev, à Saint-Petersbourg, ont réuni sur Rostovtzeff beaucoup de documents nouveaux, perdus ou qui n'avaient jamais été pris en considération, – certains aux archives de Saint-Petersbourg, d'autres à l'Académie des sciences de Moscou – beaucoup de lettres ici et là, et notamment à Duke University, en Caroline du Nord, où avaient été déposés, après la mort de Rostovtzeff, des documents lui ayant appartenu. Ce beau volume, *Le roman scythe* (en russe, avec un sommaire en anglais), qui contient une cin-

1. Pleket 1975.
2. Rostovtzeff 1988 et 1989 [voir articles n°1 et 2 du présent volume].
3. Rostovtzeff 1993.
4. Rostovtzeff 1994.
5. Rostovtzeff 1995a et b.
6. Bongard-Levin, éd. 1997.

quantaine de fascinantes planches photographiques, est centré sur ces documents<sup>7</sup>. On y lit en particulier deux-cents pages de lettres de Rostovtzeff, surtout écrites à des amis et collègues de Russie, les unes avant 1918 (par exemple les lettres à Zhebelev, qui demeura en Russie après la Révolution), les autres dans l'émigration (les lettres à A. TyrkovaWilliams et à G. Vernadsky qui, comme lui, avaient quitté leur pays). Ce volume est une réussite, il est très riche en informations, et marque une date dans la recherche historiographique concernant Rostovtzeff et les milieux fréquentés par lui.

En 1918, quand il quitta la Russie pour toujours, il laissa à Pétrograd un manuscrit terminé et des passages rédigés d'un autre volume. Il s'agissait des deux parties d'un ouvrage relatif à l'histoire de la Scythie et du royaume du Bosphore pendant l'Antiquité, c'est-à-dire à l'histoire ancienne de la Russie du Sud. Le premier volume, prêt pour la publication, était une étude critique des sources textuelles et archéologiques disponibles. L'objectif du second, en partie rédigé, était de dresser une histoire synthétique de la région dans l'Antiquité. En 1925, à une époque de relative ouverture dans la vie intellectuelle, le premier volume a été publié en Russie soviétique, sans que l'auteur (qui se trouvait alors à Madison, à l'Université de Wisconsin) en ait été prévenu ; il a ensuite été traduit en allemand en 1931. Quant au second, Rostovtzeff s'est en partie inspiré des recherches qu'il avait faites à son propos pour écrire son livre *Iranians and Greeks in South Russia*<sup>8</sup>. Mais le texte rédigé avant son exil, qu'il considérait comme perdu, et qui se composait de trois chapitres, se trouvait bel et bien à Leningrad, où l'archéologue V. Ju. Zuiiev le retrouva en 1986 aux Archives historiques centrales nationales. Ces trois chapitres, d'abord publiés en russe en 1989 et 1990, furent ensuite traduits en allemand par H. Heinen, qui les publie ici, assortis de longues notes pour les remettre en perspective et de divers articles sur Rostovtzeff et sur cette œuvre<sup>9</sup>. Consacrés à l'État, à la culture et à la religion des Scythes et des Sarmates, au royaume du Bosphore et au dieu équestre iranien en Russie méridionale, ils sont notamment intéressants quant aux rapports entre Grecs et Indigènes et aux rapports entre influences gréco-romaines et influences iraniennes, thèmes qui ont toujours été au centre des préoccupations de Rostovtzeff.

Le troisième de ces cinq ouvrages, *Per la storia del colonato romano*, est la traduction italienne, réalisée par Arnaldo Marcone, d'un livre d'abord publié en allemand en 1910<sup>10</sup>. Ce livre traitait des origines du colonat romain et de son évolution, mais en accordant une large place au monde hellénistique, et notamment à l'Égypte. Rostovtzeff était bien conscient qu'il n'y a pas eu de continuité absolue entre les royaumes issus de la conquête d'Alexandre et Rome, mais il considérait que l'origine du colonat romain, comme statut social de paysans liés à la terre de façon permanente, doit être cherchée dans les royaumes hellénistiques, en particulier chez les Séleucides. Quels qu'aient été leurs objectifs, les empereurs romains, et notamment Hadrien, n'ont rien fait d'autre que de transplanter dans leurs grands domaines des provinces occidentales le statut pratiqué sur les terres ayant appartenu aux souverains de Syrie. Ce statut s'est ensuite répandu dans les domaines privés.

À l'inverse, si Rostovtzeff esquissait une évolution du colonat dans l'Antiquité tardive, il n'étudiait pas vraiment cette période. L'Antiquité tardive a une place étrange dans l'ensemble de ses œuvres. Elle est toujours présente mais à titre de repoussoir. Même dans *l'Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, au centre de laquelle se trouve la "crise" des années 230-240 p.C., on ne trouve presque aucune analyse précise, ni sur la fin de ce III<sup>e</sup> siècle, ni sur le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècles. Ils représentent une sorte de "fin de l'histoire", mais négative, une espèce de spectre, qui se trouve comparée au détour d'une phrase à l'Empire des Bolcheviks – la parfaite antino-

7. *Ibid.*

8. Rostovtzeff 1922c.

9. Rostovtzeff 1993.

10. Rostovtzeff 1994, trad. de Rostovtzeff 1910b.

mie des moments d'épanouissement et de progrès de l'Antiquité classique. Dans la conception cyclique qui caractérise Rostovtzeff à la suite d'E. Meyer, l'Antiquité tardive marque à la fois une décadence complète et un retour aux origines mais, sauf exception, il ne l'étudie jamais.

Le thème du colonat a été l'un des plus débattus de l'histoire sociale et économique romaine, d'autant plus débattu qu'il était au centre de l'évolution tardive de l'Empire romain d'Occident. Pour son historiographie, il faut se reporter à A. Marcone, *Il colonato tardoantico nella storiografia moderna (da Fustel de Coulanges ai nostri giorni)*<sup>11</sup>. Les recherches menées ces dernières décennies ont clairement montré, me semble-t-il, que Rostovtzeff avait tort (et c'est ce qu'écrit A. Marcone dans son introduction<sup>12</sup>). Sur un tel sujet (comme sur beaucoup d'autres), il serait donc injustifiable de s'en tenir à ses conclusions en faisant une croix sur tout ce qui a suivi ! Le "retour à Rostovtzeff" ne peut pas être un retour à ses principales conclusions<sup>13</sup>.

La lecture de cette histoire du colonat, quoiqu'on ne puisse s'y rallier "au premier niveau", met toutefois en évidence deux grandes lignes de force de l'œuvre de Rostovtzeff : les relations entre évolution socio-économique et interventions de l'État, et l'histoire agraire, principal point fort de l'historiographie russe du début du siècle, et qui est restée très vivante à l'époque soviétique. Elle témoigne aussi de deux de ses principales qualités, susceptibles de constituer, encore aujourd'hui, une précieuse leçon de méthode.

La première de ces deux qualités, c'est la faculté qu'il avait, tout jeune déjà, de saisir, sur le très long terme, une évolution ayant une forte signification historique. Pour lui, l'histoire, c'était la perception raisonnée et argumentée de telles évolutions sur le très long terme (et l'on comprend pourquoi F. Braudel nourrissait pour lui une grande admiration). Depuis les années 1960 et 1970, nous sommes certes devenus (à juste titre) plus sensibles à la nécessité d'étudier les structures dans leur logique interne, et non pas par rapport à leur genèse, comme Rostovtzeff proposait sans cesse de le faire. Et, d'ailleurs, dans le cas du colonat, nous venons de voir que l'évolution discernée par lui n'est pas valide. Cela étant dit, sa leçon d'"histoire" (opposée à la tradition antiquaire, à laquelle, en un sens, il était profondément hostile), c'est-à-dire l'exigence d'une construction à la fois logique et chronologique, mérite encore d'être méditée.

L'autre qualité, c'est son aptitude à faire une place, dans cette vision d'ensemble, au monde hellénistique aussi bien qu'à la Grèce classique et aux traditions romaines. Très attentif à la place du monde hellénistique dans l'évolution de l'Antiquité, Rostovtzeff se situait ainsi à l'opposé de l'historiographie occidentale de la seconde moitié de ce siècle, qui a eu tendance à faire l'histoire de Rome sans en tenir grand compte. Pour lui, et plus largement pour les historiens russes du début du siècle, le monde hellénistique était au centre de l'Antiquité, et il permettait de comprendre non seulement les relations entre la Grèce et Rome, mais encore celles unissant l'Antiquité à l'Europe moderne, à travers la seconde Rome, Byzance.

*Scripta varia* est un recueil de vingt-trois articles de Rostovtzeff<sup>14</sup>, donnant une idée de l'ensemble de son œuvre (si l'on excepte ses recherches d'archéologie et celles d'histoire de l'art, les unes et les autres totalement absentes du recueil) et qui se concentre sur plusieurs des points nodaux que nous avons signalés : l'histoire agraire, les relations entre l'État et l'individu, la place du monde hellénistique. Dans la vive et stimulante introduction qu'il a rédigée pour le recueil, A. Marcone revient sur ces points. Les articles sont publiés dans leur langue originale, sauf ceux qui avaient paru en russe, et qui sont traduits en italien (A. Marcone en avait déjà publié des traductions dans les revues *Rivista storica dell'Antichità*, *Critica storica* et *Quaderni di Storia*).

11. Marcone 1988.

12. *Ibid.*, p. 21-22.

13. Rappelons les deux articles de J.-M. Carrié qui, au début des années 1980, ont radicalement renouvelé la question du colonat : Carrié 1982 et 1983, et plus récemment 1997.

14. Rostovtzeff 1995b.

Comme le remarque A. Marcone, ces articles publiés en russe sont souvent très intéressants car, si Rostovtzeff se conformait aux exigences de l'érudition internationale dans ses publications non russes (avant la Grande Guerre, surtout en allemand ; ensuite, surtout en anglais ; mais il a beaucoup publié aussi en français et en italien), il se plaisait, dans ses articles russes, même de haut niveau, à des remarques idéologiques ou politiques plus explicites qui éclairent davantage ses manières de penser. Au début du siècle, il a en outre publié de longs comptes rendus de livres, comptes rendus très critiques, où se manifeste évidemment sa soif de gloire académique, mais qui aident aussi à mieux comprendre ses problématiques et ceux de ses collègues et néanmoins adversaires.

Mentionnons enfin un étrange article, datant de 1922, sur les "*International Relations in the Ancient World*", article dont la trace avait été complètement perdue. Rostovtzeff y soutient l'idée que les États modernes d'Europe occidentale ne sont que la continuation des provinces de l'Empire romain – même l'Angleterre, et même l'Allemagne qui, d'après lui, correspond au territoire de la province de Germanie telle que César et Auguste avaient projeté de l'établir (mais sans succès) ! En matière de "modernisme" politique et militaire, qui dit mieux ?

Disons quelques mots de *Per la storia economica e sociale del mondo ellenistico-romano*<sup>15</sup>. C'est aussi un recueil d'articles tous traduits en italien et précédés d'une longue introduction de M. Mazza. Deux de ces articles concernent l'Égypte hellénistique et trois autres portent sur la "crise" de l'Empire et le déclin du monde gréco-romain. Mais le choix n'a pas été fait en fonction d'une période ou d'une discipline, il est en rapport avec la façon dont Rostovtzeff a théorisé l'ensemble de l'histoire économique, et en particulier celle de l'Antiquité. C'est aussi là-dessus que porte l'introduction de M. Mazza. Comment Rostovtzeff se situait-il par rapport aux débats de la fin du siècle dernier et du début de ce siècle, c'est-à-dire à la "Bücher-Meyer Controversy" ? Comment se situait-il en particulier par rapport à Eduard Meyer, dont il est censé avoir été intellectuellement très proche ? Au passage, M. Mazza remarque très justement que, plutôt que des "primitivistes" aux "modernistes" (comme on le dit en général), ces débats anciens opposaient des "évolutionnistes", au sens italien du mot (il s'agit de K. Bücher), aux tenants d'une vision "cyclique" (Meyer et Rostovtzeff). Comment Rostovtzeff se représentait-il le rôle de l'État dans le développement de ce capitalisme ? Quelle place accordait-il à l'Égypte dans l'ensemble de ces processus ? Comment expliquer le déclin ? Cette introduction, bourrée de précieuses indications bibliographiques, et dont il faut souligner l'acuité, se termine sur cette question, et M. Mazza montre que les causes de la décadence sont toujours, pour Rostovtzeff, extra-économiques (lutttes sociales, évolution politique, changements dans la psychologie des masses, etc.).

Il faut se féliciter que ce "retour à Rostovtzeff" permette une telle réflexion sur l'économie antique. La conscience que nous avons des débats relatifs à cette économie et de leurs prolongements est beaucoup plus vive aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a vingt ans, même après la publication des principales œuvres de Finley et de ses disciples immédiats. Toutefois, il ne faut pas se cacher qu'une telle vogue de Rostovtzeff (quelque justifiée qu'elle soit) comporte des risques intellectuels. Car, comme on l'a vu plus haut, ses conclusions ne peuvent plus être adoptées telles quelles, sans examen critique.

Un demi-siècle s'est écoulé, ou même un siècle, depuis l'époque où il travaillait, et il y a eu heureusement de nouvelles recherches et de nouveaux résultats. De plus, Rostovtzeff a élaboré de brillants schémas synthétiques, on a vu que c'était l'un de ses principaux talents. De tels schémas, à la fois logiques et chronologiques, présentent l'avantage et l'inconvénient d'être facilement utilisables pour traiter n'importe quel matériel ou n'importe quel sujet. Quelque site que l'on fouille ou que l'on prospecte, il est possible d'en faire "du Rostovtzeff", c'est-à-dire de plaquer sur les structures et le matériel mis au jour une explication toute prête.

15. Rostovtzeff 1995a.

G. Bongard Levin, A. Marcone, M. Mazza et moi-même, nous sommes bien conscients de l'existence de ces risques, et qu'un retour à Rostovtzeff ne peut se justifier que si l'on se tient à une certaine distance de ce grand auteur du passé. Il faut célébrer son œuvre, en comprendre l'intérêt historique, mais non le transformer de nouveau en auteur de manuels. Espérons que les lecteurs des ouvrages que je viens de présenter auront, à cet égard, autant de clairvoyance et de prudence que leurs auteurs et éditeurs !

Extrait de : *Annales (HSS)*, 54, 5, 1999, 1215-1219.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels







## ARTICLE 6

### M. I. FINLEY, LA BANQUE ANTIQUE ET L'ÉCONOMIE MODERNE

---

Que signifient les quelques pages consacrées par M. I. Finley, dans *The Ancient Economy*<sup>1</sup>, à la vie bancaire et financière ? Sur quelles sources s'appuie-t-il, et quel usage fait-il de ces sources ? À quel type d'analyse économique ce qu'il écrit se rattache-t-il ? Quelles sont ses conclusions historiques ? Voilà les questions auxquelles je tenterai de répondre ici. Je me borne à l'activité financière et surtout bancaire. Ce n'est pas par esprit d'érudition, mais pour montrer qu'à partir d'un point précis, technique, d'importance limitée par rapport à l'ensemble du livre, on peut en apprécier la rigueur, et entrevoir aussi les idées de base et les présupposés qu'il met en jeu ; pour montrer, même, qu'on ne peut le faire qu'à partir d'une semblable étude de textes limités. Il arrivera donc que je fasse allusion à d'autres passages du livre : ce que je dis de la banque et de l'activité financière pourrait être dit, d'une manière analogue (ou presque), d'autres thèmes.

Je m'abstiendrai de parler de l'itinéraire intellectuel de M. I. Finley, et de ses œuvres antérieures. Éprouvant un grand respect pour ces œuvres et pour la personne même de leur auteur, j'ai ressenti comme un honneur qu'il m'ait demandé de lui communiquer, en manuscrit, mon travail sur *Les Affaires de Monsieur Jucundus* ; j'espère donc qu'il ne m'en voudra pas si, dans mes conclusions, je me sépare (très sensiblement) des siennes. Mais *The Ancient Economy* vise à être une synthèse et un bilan, et son titre même en affirme les ambitions. Il mérite donc d'être étudié pour lui-même, dans sa logique interne et ses articulations, sans référence à des détails biographiques ou bibliographiques qui, pour explicatifs qu'ils soient, ne suffiront jamais à le comprendre en tant qu'ensemble structuré.

\*

Si l'on excepte quelques allusions éparses<sup>2</sup>, *The Ancient Economy* aborde à deux reprises l'activité financière (prêts d'argent, usure, etc.) et bancaire de l'Antiquité classique<sup>3</sup>.

Premier passage : pages A. 53-55 = F. 65-68 = I. 63-67. À propos de la conception de la richesse et de la pauvreté dans le monde antique, Finley en vient à parler de l'indépendance dans le travail, et cite le très célèbre passage du *De Officiis*<sup>4</sup> où Cicéron dresse une hiérarchie des gains et des métiers. L'orateur y condamne, entre autres choses, l'activité des *faeneratores* (les prêteurs à intérêt) qui est d'ailleurs, écrit-il, l'objet du mépris général. Finley se demande si ce qu'il

1. Finley 1973. Je ferai référence aux pages de l'édition anglaise, puis à celles des traductions française (Finley 1975) et italienne (Finley 1974). Pour éviter toute confusion, je ferai précéder les numéros des trois paginations des lettres A. (page de l'édition anglaise), F. et I. (pages des traductions française et italienne).
2. Ainsi aux pages A. 48 = F. 58-59 = I. 56 ; et A. 100 = F. 132 = I. 148.
3. Sur la manière dont Finley définit l'économie antique et le monde antique, voir A. 27-34 = F. 29-39 = I. 19-32.
4. Cic., *Off.*, 1.150-151.

écrit reflète la mentalité dominante à son époque (pourtant très affairiste) ou s'il s'agit, comme certains l'ont prétendu, de préjugés aristocratiques archaïques, désormais privés de tout effet pratique.

Second passage : pages A. 141-142 = F. 189-191 = I. 217-220. Au cours du chapitre 5 (*Town and country*), Finley insiste (mais sans vraiment analyser l'organisation de la production) sur le fait que la manufacture, l'industrie était peu développée dans l'Antiquité. Il explique le phénomène par l'absence de stimulants financiers et de "possibilités de marché pour ceux qui possédaient le capital potentiel", et par l'existence de pressions socio-psychologiques contraires. Les deux ou trois pages sur la banque montrent que les pratiques commerciales antiques n'incitaient pas les éventuels entrepreneurs "capitalistes" à investir dans la manufacture.

Je commencerai par ce second passage, et c'est lui que j'étudierai le plus précisément, car il permet mieux de percevoir comment Finley pose les problèmes et quel usage il fait des sources.

## Second passage : 1) L'organisation des paiements

Si les pratiques commerciales antiques ne constituaient pas une incitation au développement de la production, notamment manufacturière, il y a à cela deux raisons essentielles : d'une part, l'organisation des paiements était rigide et faisait obstacle à la création de crédit<sup>5</sup> ; d'autre part, et c'est, selon Finley, le "phénomène fondamental"<sup>6</sup>, les prêts se faisaient sauf exception à des fins non productives, de consommation<sup>7</sup>. La rigidité des paiements comporte plusieurs aspects : absence de monnaie fiduciaire ; absence d'effets de commerce et de titres au porteur ; prédominance des paiements en espèces et de la thésaurisation, et rareté des comptes en banque et des paiements bancaires ; limitation des ventes à crédit par le droit grec ; absence de la dette publique ; et enfin incapacité des Anciens à comprendre la définition moderne du "*money supply*", c'est-à-dire de la quantité d'argent en circulation.

### Absence de monnaie fiduciaire ("*fiduciary money*")

On sait que la monnaie fiduciaire n'est autre que la monnaie de papier ou le papier monnaie, ainsi dénommée parce que sa valeur est fictive et repose sur la confiance du porteur à l'égard de ceux qui l'émettent et en assurent, d'une manière ou d'une autre, la convertibilité (c'est-à-dire, en fait, à l'égard des pouvoirs publics)<sup>8</sup>. La monnaie fiduciaire, dont le rôle est surtout important à partir du moment où elle permet d'augmenter la quantité globale des moyens monétaires existants, n'a certes pas existé dans l'Antiquité. Elle ne commence à jouer un rôle en Europe qu'au XV<sup>e</sup> siècle, et encore de manière furtive ; c'est au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle que sa présence s'impose<sup>9</sup>.

Finley, sur ce point, oppose donc les sociétés antiques (il parlerait, lui, de la société antique), en tant que sociétés préindustrielles, aux seules sociétés qui aient vraiment connu la monnaie fiduciaire, celles de l'Europe occidentale moderne, dans lesquelles est apparu et s'est développé le capitalisme.

5. A. 141 = F. 189-190 = I. 217-218.

6. A. 142 = F. 191 = I. 220.

7. A. 141-142 = F. 190-91 = I. 218-220.

8. Voir par exemple Napoleoni 1974, 246-248.

9. Voir par exemple Braudel & Spooner 1967, 386.

## Absence d'effets de commerce ou de titres au porteur ("negotiable instruments")<sup>10</sup>

C'est ce qu'on nomme parfois la monnaie scripturale, c'est-à-dire l'ensemble des moyens de paiements circulant en substitution de la monnaie (métallique ou fiduciaire), dont ils certifient l'existence. Ensemble des chèques, des lettres de change, des effets de commerce escomptés, etc., dont les banques effectuent le paiement en évitant les mouvements d'espèces, par des jeux d'écriture à l'intérieur d'un même établissement ou par des compensations entre établissements différents. La circulation de ces moyens de paiement non matériels implique l'existence de l'endos et celle d'une compensation. L'Antiquité, qui n'a connu ni les banques de dépôt à succursales multiples, ni le clearing entre banques de villes différentes, et très probablement n'a pas connu non plus de système de compensation entre banques d'une même place<sup>11</sup>, a aussi ignoré la "monnaie scripturale". Celle-ci ne s'est développée qu'au début des Temps Modernes. Sur ce point aussi, Finley oppose donc le monde gréco-romain aux sociétés industrielles et à la période qui a immédiatement précédé la révolution industrielle. Et c'est encore le cas lorsqu'il fait allusion à la dette publique, elle aussi inconnue de l'Antiquité.

## Prédominance de la thésaurisation et des paiements en espèces, et rareté des comptes en banque et des paiements bancaires

Première idée : l'argent était volontiers thésaurisé, conservé à la maison. Les comptes en banque étaient moins nombreux qu'aux Temps Modernes et contemporains, et l'argent y était souvent déposé sans intérêts. Deuxième idée, étroitement liée à la première : les paiements se faisaient en général en espèces métalliques<sup>12</sup>, sauf cas de virement de compte à compte, soit à l'intérieur d'une même banque, soit "entre les coffres d'une corporation romaine d'affermage des impôts" (malgré l'usage – impropre – du mot "corporation", s'agit-il d'une allusion aux activités financières et bancaires des sociétés de publicains ?). Ces quelques lignes me semblent permettre deux remarques importantes.

Premièrement : sur les dépôts en banque qui ne rapportent pas d'intérêts, je lis au début du manuel bancaire de J. Ferronnière : "pour le déposant, le dépôt est une opération assez différente de ce que laisse supposer le terme qui l'exprime. Il s'agit rarement pour lui de confier son argent à la garde du banquier ou de faire un placement pour en tirer un revenu. Le déposant moderne est loin de ces conceptions<sup>13</sup>". Plus loin, il explique qu'étant donné les frais causés au banquier par le service de caisse, les intérêts payés pour les dépôts de capitaux exigibles à vue sont en général très modestes ou quasiment nuls<sup>14</sup>.

Ce que Finley considère comme le signe patent d'une situation archaïque (l'absence d'intérêts dans le cas de dépôts de paiement) devient donc à l'improviste la marque d'une mentalité particulièrement moderne, qui rend le déposant moins attentif à l'intérêt qu'aux services rendus par le banquier. Il est bien délicat de tout ramener à une droite infinie dont les deux extrémités tendent l'une vers la parfaite rationalité économique et l'esprit d'investissement et de production, et l'autre vers la totale irrationalité et l'esprit de consommation ostentatoire. D'autres passages du livre contribuent à montrer les limites de cette conception linéaire des phénomènes historiques (car elle est bien linéaire, quoique Finley aime à parler de "spectre").

10. M. I. Finley avait déjà abordé ce thème dans Finley 1953, 256-266.

11. Voir par exemple, pour la Grèce, Bogaert 1968, 344-345. Sur les systèmes actuels de compensation et de clearing, Ferronnière & Chillaz 1963, 131-133 et 169-171.

12. À ce propos, voir déjà Finley 1953, 261.

13. Ferronnière & Chillaz 1963, 21.

14. *Ibid.*, p. 64-73.

Ainsi, parce qu'il est convaincu (à juste titre) que l'industrie, dans l'Antiquité, comptait peu à côté de l'agriculture, Finley, à plusieurs reprises, insiste sur les "exportations invisibles", et notamment sur le tourisme<sup>15</sup>. Le tourisme avait-il de l'importance dans les revenus des villes antiques ? Je crains que, pour combattre un "modèle" moderniste qui privilégiait trop l'industrie, Finley ne soit tombé dans un "modèle" plus moderniste encore...

Ainsi encore à propos de la location des terres par les propriétaires fonciers<sup>16</sup>. Selon Finley, la brièveté des baux de location freinait considérablement les améliorations et les économies d'échelle, car le tenancier ne voulait pas investir sur la terre un capital qui reviendrait ensuite au propriétaire du bien-fonds. Et c'est à ses yeux un signe d'archaïsme. Or il se révèle que l'agriculture anglaise des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, dominée par la rente capitaliste, se trouve dans une situation exactement identique. Certains agronomes et économistes anglais, et notamment A. A. Walton, dans un livre paru en 1865, déplorent l'existence de baux à trop court terme, qui découragent le fermier d'entreprendre des investissements de capital et constituent un obstacle à la rationalisation de l'agriculture<sup>17</sup>. L'archaïsme et la modernité sont des notions relatives...

Deuxièmement : les paiements bancaires, dans l'Antiquité, étaient moins fréquents et moins importants qu'au XVIII<sup>e</sup> ou au XIX<sup>e</sup> siècle a.C., les comptes en banques moins nombreux, et les banques jouaient un rôle moindre. Si, encore une fois, il s'agit seulement d'opposer le passé au présent, Finley a sans aucun doute raison. Mais pourquoi tient-il tant à cette opposition binaire, intéressante certes à titre de conseil de prudence, mais qui ne conduit qu'à des conclusions de bon sens, – à ces réflexions "préscientifiques" qu'il se plaît lui-même à stigmatiser – ? Pourquoi ne pas analyser le fonctionnement économique des sociétés préindustrielles pour en expliquer les mécanismes et les comparer les unes aux autres ?

À l'époque antique, on se trouve, quant aux comptes en banque, en présence de situations très diverses. La banque de dépôt n'apparaît qu'au V<sup>e</sup> siècle a.C., et jusqu'à la fin de ce même siècle elle ne joue qu'un rôle très limité (par rapport à celui qu'elle joue au siècle suivant). Pour l'Athènes du début du IV<sup>e</sup> siècle a.C., R. Bogaert parvient à la conclusion (hypothétique) qu'un habitant sur cinquante devait être créancier ou débiteur d'une banque. Ce chiffre est assez proche de celui qu'obtient R. de Roover pour l'époque la plus prospère de la Bruges médiévale<sup>18</sup>. À la fin de la République romaine et durant les premiers siècles de notre ère, la situation varie beaucoup selon les régions de l'Empire, et, pour chaque région, selon les époques. C'est très probablement en Italie, entre 150 a.C. et 100 p.C., que les banques de dépôt (quelle qu'ait été leur clientèle) ont été les plus nombreuses et ont drainé le plus d'argent ; mais il est difficile d'avancer des chiffres. Etc. Même si l'on est convaincu de la distance qui sépare les économies préindustrielles de l'économie actuelle (c'est une distance énorme, et à laquelle il faut repenser sans cesse), – même si d'autre part l'on cherche à comprendre l'organisation d'une société avant d'en faire l'histoire économique, – s'ensuit-il nécessairement qu'il faille fondre dans un ensemble unique toutes ces époques des sociétés antiques ? Si le nombre des comptes en banque a l'importance que dit Finley, comment d'ailleurs confondre en une même analyse la Grèce archaïque et l'Athènes du milieu du IV<sup>e</sup> siècle a.C. ? Et pourquoi Finley tient-il tant à ne pas les séparer ?

Il y a deux réponses à cette dernière question. La première est que Finley tient à considérer "l'Antiquité classique", telle qu'elle est définie par les programmes universitaires, comme un tout, dont l'unité, il l'écrit expressément, n'est pas économique, mais politique et culturelle<sup>19</sup>. Et j'ajouterais : plus culturelle que politique ou sociale. Car sinon, on voit mal comment il pourrait

15. Voir par exemple A. 139 et 140 = F. 187 et 188 = I. 215 et 217 ; et aussi Finley 1973a, 50.

16. A. 114-115 = F. 152-153 = I. 171-172.

17. Voir par exemple Walton 1865, 96-97.

18. Voir Bogaert 1968, 370-372.

19. A. 27-34 = F. 29-39 = I. 19-32.

aussi souvent parler du monde d'Ulysse, qui n'a grand-chose de commun, politiquement ou socialement parlant, ni avec l'Athènes de Périclès, ni avec la Syracuse des tyrans, ni avec l'Empire romain. L'unité est pour lui celle de l'héritage philologique : unité autour de deux langues, d'une tradition culturelle, d'un certain type de religion et de mentalités spécifiques.

Qu'est-ce qui l'autorise à penser que cette unité surtout culturelle ait un intérêt du point de vue de l'économie ? J'en viens ici à la deuxième réponse, la plus importante : Finley y est inexorablement amené par les présupposés de son analyse économique.

Dans *The Ancient Economy*, Finley fait aussi bien référence à des économistes classiques et néo-classiques qu'à des économistes ou théoriciens marxistes<sup>20</sup>. Mais je vais essayer de montrer que sa pensée économique est, dans son intégralité, d'inspiration néo-classique.

1°) L'organisation du livre, lorsqu'il y est question à proprement parler du système économique (Finley traite très souvent d'idéologie, notamment économique, ou même d'institutions politiques ou juridiques, – tous domaines qui à ses yeux ne sont pas étrangers à son propos, puisqu'ils constituent la seule unité possible du monde antique) sacrifie largement l'analyse de la production des biens à celle de leur circulation et de leur consommation. Cette orientation, cette importance accordées à l'échange et à la consommation, est, on le sait, caractéristique de l'économie néo-classique.

2°) La pensée néo-classique transparaît aussi dans la définition, empruntée à E. Roll, que Finley donne de la recherche en économie<sup>21</sup>. Le système économique y est qualifié d'"énorme conglomérat de marchés interdépendants", et la science économique reçoit pour tâche d'expliquer le processus de l'échange et celui de la formation du prix. On voit qu'il n'est point question de production. Et la formation du prix n'est pas rapportée à la valeur de l'objet (reposant elle-même, comme chez Ricardo et chez Marx, sur la quantité de travail nécessaire à sa production), mais uniquement mise en relation avec le processus d'échange. Comme si les choses n'étaient pas assez claires, une note fait référence au concept de "rareté", qui est lui aussi un des grands concepts du néo-classicisme. Lorsque Finley ajoute que peu d'économistes modernes seraient susceptibles de contester cette définition d'E. Roll, il faut évidemment compter, parmi cette poignée de récalcitrants, l'intégralité des néo-ricardiens et des marxistes.

3°) Le livre ne manque pas d'autres passages où le mode de pensée néo-classique est évident. La plus belle page, à ce propos, est certainement celle où Finley distingue les travailleurs dépendants et involontaires des travailleurs libres<sup>22</sup>. À la différence des Anciens, les modernes se sont faits une idée rationnelle de la liberté économique. Tous ceux qu'une contrainte juridique (donc non-économique), quelle qu'elle soit, assigne à une place qu'ils n'ont pas choisie, ne sont pas économiquement libres. C'est le cas des esclaves. À l'inverse, quoi qu'en aient pensé les Anciens, l'ouvrier salarié, qui choisit lui-même son emploi, est libre. Sur le marché du travail, il peut en effet, en fonction de facteurs économiques (sécurité de l'emploi, maximisation du revenu et du loisir), choisir ou non de s'engager, et, s'il choisit de le faire, il passe avec son patron un contrat égal et volontaire. On aura reconnu dans cette conception moderne de la liberté individuelle en matière d'économie un vieux cheval de bataille de la littérature capitaliste.

4°) Il y aurait encore beaucoup à dire, par exemple sur la manière dont Finley oriente sans cesse vers une conception individualiste de l'économie. Si l'économie antique n'est pas "rationnelle", cela est dû notamment à la mentalité des entrepreneurs, à leur incapacité de tenir une comptabilité efficace, de concevoir une agriculture techniquement évoluée, de tenir compte des économies d'échelle, etc. L'économie, pour Finley, a des sujets, et ces sujets sont les entre-

20. Par exemple lorsqu'il s'appuie sur G. Lukács pour congédier la notion de classe, et la remplacer par celle de *status* (voir A. 50-51 = F. 61-62 = I. 58-60).

21. A. 22 = F. 21-22 = I. 11.

22. A. 68-69 = F. 86 = I. 91-92. Voir aussi A. 43 = F. 51 = I. 47.

preneurs. Certes, il parle de "structures", mais ces structures sont, je l'ai dit, beaucoup plus culturelles ou psychologiques qu'économiques. Si Finley, pour mieux comprendre l'Antiquité, se déclare prêt à dépouiller la conception moderne et individualiste de la vie sociale<sup>23</sup>, il n'en conçoit pas pour autant qu'une véritable économie puisse être autre chose qu'individualiste. Contradiction qui n'est qu'apparente, nous le verrons.

Cet individualisme économique éclaire la signification du personnage de Robinson Crusoé, choisi, à deux reprises au moins, comme exemple mythique de la liberté économique la plus totale<sup>24</sup>. Certes, Robinson Crusoé est fréquemment utilisé par les économistes de tous bords, en compagnie (si l'on peut dire) du chasseur de daims et du pêcheur de saumons, dans un but de clarification pédagogique, ou pour isoler quelques variables en supprimant momentanément les autres<sup>25</sup>. Mais il n'est pas question de cela ici. Robinson Crusoé apparaît comme l'exemple même (mythique ou non, peu importe) du sujet économique confronté à la nature, abstraction faite de tout rapport social de production, c'est-à-dire du sujet économique dont part l'analyse néo-classique<sup>26</sup>.

L'inspiration néo-classique de la pensée économique de Finley ne fait donc aucun doute. Elle est intéressante à comprendre, pour mieux situer l'orientation de ses recherches ; mais il va de soi que je ne prétends ici ni l'approuver ni la critiquer. Elle est d'ailleurs partagée (consciemment ou non) par la très grande majorité des historiens de l'Antiquité dans les pays occidentaux (et, probablement, par une bonne partie de leurs collègues d'U.R.S.S. et des pays d'Europe orientale). Je ne l'ai mise en relief que parce qu'elle explique certaines des apories auxquelles aboutit, selon moi, le livre de Finley.

\*

Un des caractères fondamentaux de l'analyse néo-classique est, en effet de poser l'existence de lois économiques, naturelles et rationnelles à la fois, qui valent pour toute société. Fondées sur la division du travail et l'échange des marchandises entre les producteurs (qui ont un comportement économique rationnel quand ils adaptent leur production aux exigences de cet échange, et cherchent à obtenir, à partir des moindres moyens de production, les résultats maximaux)<sup>27</sup>, ces lois sont susceptibles d'expliquer n'importe quelle économie, à condition qu'on constate la présence du marché, de cet "énorme conglomérat de marchés interdépendants" dont parle Finley à la suite d'E. Roll. Les difficultés commencent lorsqu'une société (précapitaliste) n'est pas conforme à cette définition de l'économie, directement empruntée à une certaine conception de l'économie capitaliste, comme Finley lui-même s'en rend compte<sup>28</sup>. Deux voies sont alors possibles. L'une consiste, au prix de distorsions plus ou moins fortes, à rattacher l'économie de la société étudiée à ces lois éternellement valables. C'est, en première approximation, la voie "moderniste", celle de M. Rostovtzeff, de H. Hill, de A. W. Gomme, et celle de la plupart des historiens de l'Antiquité de ces dernières décennies. L'autre consiste au contraire à refuser d'expliquer les structures économiques de la société en question à partir de ces lois. Cette seconde voie, la voie "primitiviste", qui est entre autres celle de Finley, a, sur la première, la supériorité de refuser la facilité intellectuelle. Aussi ceux qui l'empruntent sont-ils beaucoup moins nombreux, et se plaignent-ils parfois, tels Cassandre, de n'être pas écoutés. On n'a pas beaucoup tenu compte des enseignements de l'œuvre de J. Hasebroek, remarque

23. A. 43-44 = F. 52 = I. 48.

24. A. 67 = F. 84 = I. 89 ; et A. 43 = F. 51 = I. 47.

25. Voir à ce propos Napoleoni 1974, 20.

26. Sur la portée idéologique de ces "robinsonnades", voir par exemple La Grassa 1973, 23.

27. Voir à ce propos *ibid.*, p. 145-177 et aussi 11-24.

28. A. 23 = F. 23 = I. 12.

Finley, qui a l'impression (assez juste, à mon avis) de répéter, et peut-être en vain, des choses déjà dites il y a près d'un demi-siècle<sup>29</sup>. Mais cette voie "primitiviste" ne reconnaît jamais que l'existence d'un seul type de mécanismes économiques. Elle ne peut donc expliquer les structures économiques des sociétés précapitalistes qu'en fonction de facteurs non-économiques, conçus comme des obstacles extérieurs qui viennent empêcher l'Économie de tourner en rond. L'économique et le non-économique s'affrontent impitoyablement en une opposition dualiste ; et c'est le second qui triomphe.

Comme l'écrit Finley, si une société n'est pas organisée en un "énorme conglomérat de marchés interdépendants", il est impossible de formuler des lois de son comportement économique ; et l'on ne saurait donc en faire d'analyse économique<sup>30</sup>. Cette société n'obéit pas aux exigences des lois de la production en général. Il reste à prendre acte qu'elle n'est pas rationnelle<sup>31</sup>, et que par exemple les entrepreneurs y font des calculs absurdes (en fonction de la gestion capitaliste des entreprises)<sup>32</sup>.

D'autre part, si l'on tient à étudier le fonctionnement de sa vie économique concrète, qui malgré tout existe<sup>33</sup>, il reste à faire appel à des facteurs non-économiques. Esprit de consommation (conçue comme un gaspillage incontrôlé) ; esprit d'émulation sociale (qui peut pousser le sujet à des conduites économiquement suicidaires) ; tendance au don et au contre-don ; absence de l'esprit de charité ou du sens du péché ; etc. Ces facteurs éclectiquement choisis, dont Finley pense qu'ils forment une structure, permettent d'expliquer l'absence de l'Économie rationnelle, qui, sans eux, demeurerait incompréhensible. Par ailleurs ils déterminent l'existence – bien vague, comme le remarque Finley, mais surtout "psychologique" – des groupements qu'il appelle *status*<sup>34</sup>.

Finley est suffisamment conscient de la logique de sa démarche pour écrire : "on m'objectera que je limite arbitrairement 'l'économie' à l'analyse d'un système capitaliste... J'en suis d'accord, sauf pour le mot 'arbitrairement'<sup>35</sup>". La réponse qu'il fait à l'objection est parfaitement cohérente puisqu'à ses yeux (comme aux yeux de tous les néo-classiques, et très probablement aussi des classiques et de leurs émules néo-ricardiens) la définition de l'économie en général se confond avec celle de l'économie capitaliste.

Notons que l'anthropologie économique connaît des difficultés analogues, et même plus aiguës, car l'économie des sociétés qu'elle a coutume d'étudier se laisse encore moins facilement réduire à la définition néo-classique que celle du monde antique. Elle ne commence à en sortir que parce que certains anthropologues se sont radicalement détournés de la conception néo-

29. A. 26-27 = F. 27-28 = I. 18-19.

30. A. 22 = F. 22 = I. 11.

31. Voir par exemple A. 117 = F. 156 = I. 176.

32. Voir A. 110-111 = F. 146-147 = I. 165 (à propos de Caton l'Ancien) ; ou A. 98, N. 7 = F. 129 = I. 144 et A. 177 = F. 155-156 = I. 175-176 (à propos de Columelle).

33. "Il est évident qu'ils pratiquaient l'agriculture, qu'ils faisaient du commerce, qu'ils produisaient des objets manufacturés, qu'ils exploitaient des mines, levaient des bénéfices ou devaient renoncer à leurs entreprises", admet Finley (A. 21 = F. 20 = I. 10). Mais cela ne suffit pas pour qu'ils possèdent le concept d'Économie. Comme la charité selon Saint-Paul, ce concept devient un véritable esprit, qu'on a ou qu'on n'a pas, et qui souffle où il veut, quels que soient les biens que l'on produise et de quelque manière qu'on les produise.

34. A. 50-51 = F. 61-63 = I. 58-61.

35. A. 23 = F. 23 = I. 12.



classique de l'économie pour essayer d'user d'un type d'analyse marxiste. Citons par exemple, pour la France, M. Godelier<sup>36</sup>, E. Terray<sup>37</sup> et surtout, à mon sens, C. Meillassoux<sup>38</sup> et P.-P. Rey<sup>39</sup>.

Mais il faut lire les livres de C. Meillassoux et de P.-P. Rey pour comprendre l'extrême difficulté de l'entreprise. Car il ne s'agit ni de s'enfermer dans un étiquetage entomologique des sociétés (celles-ci sont esclavagistes, et celles-là féodales) ; ni de répéter purement et simplement les quelques phrases que les grands classiques du marxisme ont écrites sur le monde antique ; ni non plus de s'émouvoir, en progressiste, sur le sort des pauvres et l'universalité de la lutte des classes (ce qui revient, sauf exception, à opposer à l'économie néo-classique une économie qui en est l'inverse et par là même le double, parce qu'elle aussi érige en catégories universelles et immuables les conceptions actuelles de l'exploitation sociale).

### **Le droit grec de la vente ne favorisait pas les ventes à crédit<sup>40</sup>**

Les ventes n'étant en droit grec réputées définitives qu'après le paiement entier du prix d'achat, les ventes à crédit n'étaient possibles que sous la forme de prêts fictifs. Cet obstacle juridique est pour Finley un bel exemple de la manière dont le droit vient freiner de l'extérieur le développement de l'économie. Mais il ne paraît guère exister en droit romain classique<sup>41</sup>. D'ailleurs, d'un point de vue économique, les prêts fictifs derrière lesquels se dissimulaient les ventes à crédit ne permettaient-ils pas malgré tout de réaliser les ventes ? On peut s'interroger sur le caractère déterminant de ces interdictions juridiques. Certaines sont peu gênantes, si l'on trouve un moyen facile de les tourner. D'autres, loin de provoquer la stagnation, ont même incité à l'innovation technique. Ainsi une obligation rigoureuse de la loi mosaïque a amené les banquiers juifs à utiliser le chèque, à une époque où il n'était pas connu par ailleurs<sup>42</sup>.

36. Voir Godelier 1966 ; 1973.

37. Terray 1969.

38. Meillassoux 1964. Au début d'un très important article (Meillassoux 1960), C. Meillassoux évoque trois types de réactions face aux phénomènes économiques des "sociétés traditionnelles". "La première consiste à nier l'existence d'un problème économique dans ces sociétés, soit en déclarant sans examen qu'il ne s'agit pas de systèmes économiques, soit en attribuant les comportements observés, non pas à des impératifs économiques, mais à une mentalité particulière et à des mœurs irrationnelles et inexplicables. (...) Une seconde attitude, plus généreuse, envisage de restituer au 'primitif' sa condition d'homme en le gratifiant précisément de quelques-unes des qualités les plus recherchées de l'*homo oeconomicus*. (...) Une troisième attitude consiste à dépasser ces deux positions pour admettre : 1°) que ces sociétés ont une forme d'économie (en contradiction avec la première attitude) ; 2°) que ces économies obéissent à des lois qui leur sont propres (en contradiction avec la seconde attitude)" (*ibid.*, p. 38-39). Toutes choses égales d'ailleurs, on aura reconnu dans la première de ces trois réactions la voie primitiviste empruntée par Finley. Dans un autre article (Meillassoux 1973), C. Meillassoux fait la critique des conclusions de C. Bouglé et L. Dumont, qui au contraire emportent l'adhésion de Finley (voir A. 44, n. 18 et 45, n. 20 = F. 52 et 53 = I. 48 et 50).

39. Rey 1971 et 1973.

40. A. 141 = F. 189 = I. 218. Sur ce thème, voir déjà Finley 1953, 261.

41. Voir par exemple Arangio-Ruiz 1972, 341 et note 1 ; Kaser 1971, I, 418 et note 43.

42. Voir Ejzes 1930, 83-84 ; Bogaert 1968, 340 note 206.

## Les Anciens n'auraient pas compris une définition moderne de la quantité d'argent en circulation

Selon une phrase empruntée par Finley à un livre publié sous la direction de B. J. Vogel et S. L. Engermann<sup>43</sup>, cette quantité d'argent comprend d'une part l'ensemble de la monnaie (métallique et fiduciaire) circulant entre les mains du public ("*currency*"), d'autre part l'ensemble des obligations inscrites au passif des banques ("*bank liabilities*"). Aucun Grec ni aucun Romain, écrit Finley, n'était à même de comprendre une telle définition.

Les passivités, les obligations des banques sont ici les sommes déposées en banque ou prêtées aux banques, et qui sont inscrites à leur passif (selon les principes de la comptabilité à partie double, inconnue des Anciens). La banque travaille à partir de ces dépôts et prêts ; et ainsi se forme la "monnaie scripturale". Mais, même en l'absence de "monnaie scripturale", l'activité bancaire a pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat global disponible dans le cadre d'une certaine quantité économique de monnaie. La somme d'argent déposée que la banque utilise (par exemple pour le prêter), demeure à la disposition du déposant, qui peut la retirer quand il le désire. Il est donc juste de la compter deux fois : dans le même temps où la banque la fait circuler entre les mains du public sous forme de numéraire, le déposant, de son côté, continue à en faire usage, soit sous forme de numéraire, soit sous forme de "monnaie scripturale".

La phrase de Finley implique donc à la fois que les Anciens ne comprenaient pas ce qu'est la "monnaie scripturale" (ce qui n'est pas étonnant, puisqu'elle n'existait pas) ; et qu'ils ne comprenaient pas la capacité qu'a toute banque de dépôt de créer un pouvoir d'achat supplémentaire. Les banques de dépôt existaient pourtant, mais sans que les contemporains aient conscience de leurs propriétés économiques.

Finley se place ici au niveau de la connaissance de l'économie, et non, comme dans le reste du paragraphe, au niveau du système économique lui-même. Pour lui, la connaissance de l'économie reflète un certain état du système économique. Mais elle peut être en retard sur certains aspects de ce système. Les facteurs culturels, politiques et sociaux, même s'ils condamnent le système économique à l'irrationalité, ne peuvent en effet empêcher qu'entrent en action quelques-unes des lois universelles de la production en général. L'absence d'un "énorme conglomérat de marchés interdépendants" ne signifie pas l'absence de tout marché. L'absence de la monnaie fiduciaire ou de ce qu'on nomme la monnaie scripturale n'implique pas l'absence totale de la banque et du crédit. En revanche, ces phénomènes "économiques", dans le cadre d'une vie économique concrète dominée et comme aliénée par des facteurs non-économiques, sont trop fragmentaires pour que les contemporains aient conscience de leur existence et de leur signification. D'où le retard de la connaissance de l'économie sur certains aspects du système économique. Ce retard ne se produit que parce que cette connaissance est fondamentalement le reflet fidèle des forces non-économiques dominantes (et déterminantes).

On ne peut refuser à ces vues de Finley une notable cohérence (que ses lecteurs, qu'ils soient ou non favorables à ses conclusions, n'ont d'ailleurs pas toujours saisie), cohérence fondée sur une certaine définition de l'économie et de la science économique.

43. Voir A. 141 = F. 190 = I. 218. Je n'ai pu me reporter au texte de cet ouvrage (Fogel & Engermann, éd. 1971, 441).

## Second passage : 2) Prêts productifs et prêts non-productifs<sup>44</sup>

### En Grèce

Au nombre des facteurs qui révèlent et qui renforcent, dans l'économie antique, la prédominance de la consommation sur la production et de la mentalité acquisitive sur l'effort de création de capital<sup>45</sup>, Finley compte aussi (*last, but not least*, puisque c'est à ses yeux le phénomène fondamental), l'absence presque totale de prêts à des fins d'affaire ("*moneylending for business purposes*"). C'est là ce qu'on nomme encore le crédit productif, le crédit à but d'investissement, dans lequel l'argent n'est pas emprunté pour acquérir des biens de consommation, mais pour être investi dans la production.

Pour la Grèce, cette absence a été démontrée, écrit-il, par une "étude récente et attentive de la banque et des prêts d'argent", c'est-à-dire par le livre de R. Bogaert. "On prêtait surtout de l'argent en Grèce à des fins non-productives"<sup>46</sup>. Une seule exception : les prêts maritimes ou à la grosse, mais il s'agit surtout d'une police d'assurance ; et d'ailleurs les banques de dépôt, dans l'Antiquité, ne s'en occupaient pas<sup>47</sup>. Remarquons, à propos de ce paragraphe, uniquement consacré à la Grèce classique et hellénistique (le suivant traite des prêts d'argent à Rome) :

1°) Que le livre de R. Bogaert, portant sur la banque et sur les prêts en général, ne parle, sauf exception, que des prêts accordés par des banquiers ou à des banquiers. R. Bogaert donne de la banque une définition précise ; manière de fixer la terminologie, d'éviter le confusionnisme, mais sans préjuger de l'analyse économique de la production et de la circulation des biens. C'est, écrit-il, "une profession commerciale qui consiste essentiellement à recevoir des dépôts à vue ou à terme et à prêter les fonds disponibles à des tiers en agissant en créancière"<sup>48</sup>. Cette définition interdit d'assimiler le prêt bancaire au prêt non-bancaire, et, me semble-t-il, à juste titre. L'activité bancaire, en effet, crée nécessairement un pouvoir d'achat supplémentaire, alors que le prêt non-bancaire n'en crée pas. Le banquier, en outre, ne se borne pas à accorder des crédits : il reçoit des dépôts, fournit le service de caisse, et parfois pratique le change et l'essai des monnaies. Enfin, "la banque est une profession et plus spécialement un commerce"<sup>49</sup>. Les intérêts des banquiers sont avant tout financiers ; au contraire les hommes d'affaires ou les riches propriétaires qui accordent les prêts non-bancaires ont souvent d'autres intérêts (par exemple dans l'agriculture).

Même si l'on refuse la définition de R. Bogaert, deux points, en tout cas, demeurent acquis. Le premier est que son livre ne porte pas, comme le suggère indirectement Finley, sur ce qu'il nous plaît d'appeler des banques ("*what we choose to call banks in antiquity*"), subjectivement et sans critères précis, mais sur un type déterminé de profession commerciale, se livrant à une catégorie bien définie d'opérations. Le second est qu'il ne permet pas de conclure à l'absence de prêts productifs dans la Grèce antique. Car, si les opérations de crédit productif étaient le fait de propriétaires et d'hommes d'affaires non-banquiers (comme c'était fréquemment le cas, me semble-t-il, entre le I<sup>er</sup> siècle a.C. et le III<sup>e</sup> siècle p.C.), elles n'apparaîtraient pas dans le livre de R. Bogaert, qui concerne les banques de dépôt.

2°) R. Bogaert prend des précautions dont Finley ne tient aucun compte. Il n'a repéré que deux exemples de prêts bancaires à but productif. Mais il n'exclut ni que la pratique hellénis-

44. A. 141-142 = F. 190-191 = I. 218-220.

45. Voir A. 144 = F. 194 = I. 224.

46. Sur cette idée, voir déjà Finley 1953, 256 sq.

47. Voir déjà *ibid.*, p. 259-260.

48. Bogaert 1966, 30.

49. *Ibid.*

tique ait été sur ce point différente de celle de la Grèce classique, ni que les trapézites aient directement investi l'argent de leurs clients, soit en prenant une part dans des entreprises commerciales existantes, soit en montant eux-mêmes une ou plusieurs entreprises commerciales<sup>50</sup>. L'usage que fait Finley du livre de Bogaert est donc pour le moins hâtif.

3°) L'opposition entre crédit productif et crédit à la consommation n'est peut-être pas, dans le monde antique, aussi fondamentale que le pense Finley. R. Bogaert, pour sa part, lui attribue une importance sensiblement moindre. Il cite plusieurs cas de sociétés antiques (non-“classiques” certes, étrangères à la structure culturelle, psychologique et politique dans laquelle Finley voit l'unité du monde gréco-romain ; mais étaient-elles pour cela plus voisines des sociétés industrielles actuelles ?) où le crédit productif était pratiqué, et même un cas où il était pratiqué par les banquiers. Ainsi en Mésopotamie, à l'époque paléo-babylonienne, le palais (qui n'est pas un établissement bancaire, au sens où l'entend R. Bogaert) accorde des crédits (en nature ou en argent non-monnayé) à des fins d'affaires, pour le commerce<sup>51</sup>. Déjà, sous la 3<sup>e</sup> dynastie d'Ur, des marchands étaient soit bailleurs soit preneurs de fonds, dans un but commercial<sup>52</sup> ; les marchands de la période paléo-babylonienne, les *tamkârû*, sont eux aussi des bailleurs de fonds, fût-ce en substitution d'autres créanciers, et les prêts accordés par eux financent des voyages de commerce<sup>53</sup> ; etc. Enfin, plusieurs exemples du Talmud montrent que les banquiers juifs faisaient fructifier leurs fonds en finançant des entreprises commerciales<sup>54</sup>. Qui plus est, le roi Ammisaduqa, roi à Babydone au XVII<sup>e</sup> siècle a.C., a prononcé un édit où est clairement établie la distinction entre crédit à la consommation et crédit productif<sup>55</sup>. Si, comme le croit Finley, l'idéologie économique est le reflet du fonctionnement réel du système économique<sup>56</sup>, c'est là une preuve supplémentaire que son argumentation sur les prêts à fin productive n'est pas très convaincante, à moins qu'il ne s'agisse seulement, une fois encore, d'opposer le passé au présent.

4°) Si les papyrus relatifs au prêt maritime sont très peu nombreux<sup>57</sup>, il n'en est pas de même des documents attiques qui en font état. Ce que dit Finley n'est donc pas vrai de toute l'Antiquité. La rareté des sources ptolémaïques peut d'ailleurs s'expliquer par l'organisation propre de l'économie égyptienne, et notamment par l'existence des monopoles royaux<sup>58</sup>.

Le prêt maritime fonctionnait-il davantage comme une police d'assurance que comme une forme de crédit ? S'il en était ainsi, il faudrait au moins prendre acte que les Anciens ont eu pleinement conscience de la spécificité des assurances par rapport aux autres formes de crédit. Le prêt maritime était en tout cas la plus rentable (sinon la moins dangereuse...) de toutes les espèces de prêts, et il a joué un rôle dans le financement des importations et exportations<sup>59</sup>.

50. Bogaert 1968, 357-358.

51. Bogaert 1966, 71-75. (Finley dit expressément qu'au nombre des prêts accordés à des fins d'affaires il compte aussi bien les prêts au commerce que les prêts à l'agriculture ou à la manufacture ; voir A. 141 = F. 190 = I. 219).

52. Bogaert 1966, 77-79.

53. *Ibid.*, p. 79-82.

54. *Ibid.*, p. 157 et note 118 ; et Bogaert 1973, 242 et n. 25.

55. Bogaert 1966, 74.

56. Voir par exemple A. 21-22 = F. 21-22 = I. 10-11 ; ou A. 25-26 = F. 26-27 = I. 16-18. Sur ce point non plus, je ne partagerais pas volontiers l'opinion de Finley, parce que la théorie économique ne peut, à mon avis, être étudiée sans référence aux forces sociales qui l'élaborent et la véhiculent.

57. A. 141, n. 40 = F. 190, n. 40 = I. 219, n. 42. L'argument *ex silentio* a toujours une portée limitée ; rappelons d'ailleurs qu'un titre du *Digeste* est consacré au prêt maritime (voir Rougé 1966, 345-360).

58. Voir Bogaert 1965, qui parle d'ailleurs de deux papyrus, et non d'un seul, comme le fait Finley. Dans cette utilisation des sources et de la bibliographie, je ne reconnais donc pas la “méthode rigoureuse” dont parle C. Mossé (1974, 224).

59. Bogaert 1968, 355.

Il est vrai que les banquiers n'y intervenaient pas en tant que créanciers ; mais Finley peut-il en tirer argument, alors qu'il assimile toujours le prêt bancaire au prêt non-bancaire, comme nous l'avons vu ?

5°) Pour conclure sur la banque et les prêts en Grèce, signalons un bref passage où Finley parle des incapacités juridiques des métèques et du "fossé entre le capital agraire et le capital liquide<sup>60</sup>" : un métèque comme Céphalos de Syracuse ne pouvait accorder de prêts gagés sur la terre, si bien que les citoyens athéniens à court d'argent étaient difficilement en mesure de lui en emprunter.

Loin de moi l'idée de minimiser l'importance des statuts juridiques, ou de soutenir qu'il n'existait pas de fossé entre le capital agraire et le "capital liquide". Mais consultons encore R. Bogaert : il montre que les trapézites athéniens, pratiquement tous des métèques, pratiquaient couramment le prêt en retenant comme gages des objets précieux. La "classe possédante" qui leur empruntait ne paraît pas en avoir été tellement gênée<sup>61</sup>. L'incidence d'une réglementation juridique sur la vie économique est malheureusement, nous l'avons vu, très délicate à évaluer. À Rome, où il n'y avait pas à proprement parler de métèques, et où n'existait pas "le mur légal caractéristique de la cité grecque entre terre et crédit<sup>62</sup>", le fonctionnement de l'économie, comme le montre bien Finley lui-même, n'était pas tellement différent.

## À Rome

À l'époque romaine (considérée, elle aussi, comme une sous-unité culturelle, des origines au Bas-Empire), l'impression de Finley est que les prêts importants se faisaient à des fins non-productives. Mais il ne dispose que de deux exemples, l'un tiré de Cicéron et l'autre de Pline le Jeune, parce qu'il n'existe pas, dit-il, d'étude globale sur les prêts à Rome. La fin du paragraphe évoque de nouveau un certain nombre de caractères de la vie financière qu'il considère comme des "sous-produits de ce phénomène fondamental" (la pratique des prêts à des fins non-productives) : absence du concept d'amortissement, absence de prêts à long terme<sup>63</sup>, caractère rudimentaire de la comptabilité, "pratique courante de ne pas remettre de reçus pour les paiements privés". Sans m'étendre davantage sur ces dernières lignes, je noterai que la pratique de ne pas remettre de reçus pour les paiements privés, si elle est observable en Grèce à certaines époques<sup>64</sup>, n'est absolument pas courante à Rome, à la fin de la République et au Haut-Empire.

Quant au reste du paragraphe, on peut remarquer :

1°) Que s'il n'existe pas d'étude globale sur les prêts à Rome, la bibliographie est cependant plus abondante que ne le dit Finley. Même en excluant les prêts "politiques", il était possible de réunir plus de deux exemples de prêts<sup>65</sup>, dont l'un, motivé par l'achat d'une propriété agricole, est d'ailleurs un prêt à fins productives.

2°) L'intérêt du paragraphe, à mon avis, est ailleurs. Finley observe que Cicéron, pour acheter une maison, emprunte à des *faeneratores* (prêteurs à intérêt), tandis que Pline, désirent acheter une terre, songe au contraire à faire rentrer des créances. Il se demande quel était, de ces

60. A. 48 = F. 58-59 = I. 56. Ce "fossé" est la conséquence d'un état social défini et imposé par la loi ; encore une fois, la vie économique concrète trouve son explication à d'autres niveaux, non-économiques. Sur ce "fossé", voir déjà Finley 1953, 263-264.

61. Bogaert 1968, 354-356.

62. A. 142 = F. 190 = I. 219.

63. À ce propos, voir déjà Finley 1953, 265.

64. Voir *ibid.*, p. 266.

65. Citons par exemple la vieille et minutieuse étude de A. Früchtl (1912) ; et les articles (insuffisants certes, mais utiles par les références qu'on y trouve) de G. Salvioli (1921) et de J.-P. Royer (1967).

deux comportements, le plus typique à Rome... Mais est-il assuré que les Romains, d'un bout à l'autre de leur histoire, aient toujours conservé, en matière de prêts, le même comportement ? La réponse est sans doute (sous réserve d'études ultérieures) que les deux pratiques existaient parallèlement. Entre le I<sup>er</sup> siècle a.C. et le III<sup>e</sup> siècle p.C., les membres des oligarchies impériales (sénateurs, chevaliers) empruntaient beaucoup moins à des banquiers professionnels qu'à leurs pairs ou à des hommes d'affaires proches de leurs ordres. Et ce phénomène n'a fait que s'accroître entre l'époque de Cicéron et celle de Pline le Jeune. Il s'ensuit que le prêteur d'hier devenait facilement l'emprunteur de demain. Cicéron aussi s'est parfois fait rembourser des créances pour pouvoir procéder à des achats : ainsi lorsqu'en 45 a.C., il songe à acheter des jardins et réclame à Hermogenes et Faberius l'argent qu'ils lui doivent<sup>66</sup>. Ni Cicéron, ni Pline le Jeune, dans les textes cités par Finley, ne parlent de faire appel à un banquier professionnel. En revanche, les *argentarii*, banquiers professionnels, interviennent comme intermédiaires dans la vente aux enchères privée, et jouent par là un grand rôle dans la circulation des terres et des esclaves, en facilitant les ventes à crédit. Phénomène inconnu de la Grèce, mais aussi de la Rome archaïque et républicaine (jusqu'au II<sup>e</sup> siècle a.C.) et du Bas-Empire. De telles observations permettent d'esquisser une périodisation économique (et non point culturelle). C'est dans le cadre de cette périodisation qu'il faut analyser l'organisation du crédit, si possible en rapport avec celle de la production. La fonction des *argentarii* dans la vente aux enchères, pour spécifique qu'elle soit, n'en est pas moins économique, et ce n'est pas en opposant les banquiers antiques aux banquiers modernes qu'on peut en comprendre la portée.

## Premier passage : Cicéron et les *faeneratores*<sup>67</sup>

Dans le *De Officiis*, Cicéron affiche du mépris à l'égard des *faeneratores*. Finley essaie toutefois de montrer qu'il comprend la nécessité de leur existence et ne refuse pas de faire appel à eux. Il faut d'ailleurs distinguer de ces *faeneratores* professionnels les sénateurs qui prêtaient de l'argent, Brutus ou Crassus par exemple. Eux, dit Finley, le faisaient dans un but politique, pour satisfaire aux nécessités de la consommation ostentatoire, et souvent sans intérêts.

Sans commenter tout ce qu'il écrit sur le passage du *De Officiis* (car cela supposerait une très longue étude), je me permets de faire quelques remarques relatives aux prêts d'argent :

1°) Du point de vue de l'analyse économique, la consommation (fût-elle ostentatoire) suppose toujours une production. Sinon le système ne peut se reproduire que de manière restreinte, et l'on voit mal comment le monde romain aurait pu ainsi se perpétuer plusieurs siècles. De même, l'extorsion d'argent dans les provinces suppose l'existence de produits que l'on extorque (et à l'échange desquels la monnaie sert d'intermédiaire). Si l'on ne se souvient pas sans cesse que la consommation ne peut, de manière durable, être supérieure à la production, la prétendue irrationalité des Anciens risque de n'être que l'image inversée de celle des historiens modernes.

2°) Les "gains politiques", butin, indemnités, dons des provinciaux aux magistrats, ne sont pas réductibles à des phénomènes de corruption ; Finley a raison de le souligner. Mais s'ils touchent "à la structure de la société", et s'ils sont "politiques" (c'est-à-dire obtenus grâce à l'exercice de charges politiques, et non point dans le cadre d'un métier, ni par l'exploitation de terres ou d'ateliers), il ne s'ensuit pas pour autant qu'ils soient économiquement inexplicables. Il s'agit d'un rapport de distribution des profits acquis par la cité, puis par l'État impérial. Pour en comprendre la raison d'être et expliquer le comportement de ceux qui en profitaient, il faut

66. Voir toutes les références dans Früchtl 1912, 78 note 4.

67. A. 53-55 = F. 65-68 = I. 63-67.

analyser le mécanisme d'appropriation de ces profits par la cité, puis par l'État. La tendance des nobles à la rapacité et à la consommation ostentatoire (qui ne date d'ailleurs que des deux derniers siècles de la République) est un phénomène logiquement second par rapport à cette appropriation.

3°) Parmi les prêts qu'on qualifie souvent de "politiques", il faut distinguer deux grandes catégories : les prêts à fin politique, et les prêts à bénéfice politique.

Dans le premier cas, l'emprunteur est un homme politique (c'est-à-dire, à Rome, un sénateur) qui a besoin d'argent pour mener à bien sa carrière politique, pour organiser une campagne électorale, pour procéder à des libéralités (légales ou non), etc. ; il va donc utiliser l'argent emprunté à des fins plus ou moins politiques. Il n'y a aucune raison pour que le prêteur soit en ce cas indifférent au bénéfice qu'il compte retirer du crédit accordé (et donc au versement des intérêts). Les Romains avaient au contraire la réputation de ne plaisanter ni sur la date des échéances ni sur le montant de l'argent prêté. Si, dans certains cas, ils devenaient plus souples, ce n'était pas en général sans raisons. Le livre de A. Früchtl, décrivant attentivement les affaires de Cicéron, montre quels motifs ou quels mobiles celui-ci pouvait avoir d'oublier une dette ou de réduire le montant des intérêts. Et Plutarque, certes, parle de prêts sans intérêts accordés par Crassus, mais seulement dans des cas où l'emprunteur était de ses amis<sup>68</sup>. Dans le second cas, ce n'est pas le but de l'emprunt qui est politique, mais le bénéfice du prêt. Le prêteur est alors un homme politique qui compte retirer de son geste un bénéfice politique. Les intérêts sont faibles ou même nuls, précisément parce que le prêteur escompte un bénéfice non-financier. Il n'y en a pas moins bénéfice (ou du moins promesse, fût-elle implicite, de bénéfice) ; et il ne s'agit donc nullement d'une générosité irrationnelle et incompréhensible.

Je me demande d'ailleurs si en étudiant le financement des campagnes électorales aux États-Unis (qui ne sont pas suspects d'être économiquement archaïques) ou en Europe occidentale, on ne découvrirait pas des phénomènes voisins. Sur ce point encore, les oppositions terme à terme ("les anciens non, les modernes oui") entretiennent la confusion plus qu'elles ne contribuent à expliquer les mécanismes de l'économie antique.

Vaste synthèse de la doctrine primitiviste sur l'Antiquité classique (une des premières aussi, car jusqu'ici les primitivistes avaient préféré aux synthèses les études de détail et les avertissements méthodologiques), ce livre a une indéniable importance. J'ai dit ce qui, à mon avis, en marque les limites. Je me permettrais de souhaiter qu'il nous aide à sortir d'un débat qui se perpétue depuis des décennies, et dont il pourrait bien constituer un des derniers grands témoignages.

Extrait de : *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa, Série 3, 7*, 1977, 1129-1152.

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels



68. Plu., *Crass.*, 3.

## ARTICLE 7

### VINGT ANS APRÈS “L'ÉCONOMIE ANTIQUE” DE M. I. FINLEY

---

En 1972, était publié le livre de M. I. Finley, *The Ancient Economy*, ensuite traduit dans plusieurs langues, et notamment en français<sup>1</sup>. Il est sûr que ce livre a marqué, en matière d'histoire économique grecque et romaine, un tournant décisif. La “méthode de Finley” a triomphé, comme R. Descat le souligne ici à juste titre au début de son article.

Alors que le grand public, lorsqu'il s'intéresse à l'Antiquité, persiste à y chercher les origines culturelles du monde moderne (ce qui l'amène à privilégier les continuités et les similitudes), la plupart des spécialistes, eux, ont sensiblement évolué, au cours de ces trente dernières années, vers la perception des différences. La pensée de Finley et de ses disciples a joué, quant aux questions sociales et économiques, un rôle analogue à celui qu'ont eu, pour le domaine religieux et culturel, la psychologie historique et l'anthropologie. En histoire ancienne, l'influence de l'anthropologie économique proprement dite a été mince. La méthode de Finley a, en quelque sorte, occupé la place qui aurait pu être la sienne.

Finley traitait l'économie antique comme une totalité<sup>2</sup>. Malgré les différences chronologiques et géographiques, il estimait que, de l'époque archaïque grecque à l'Antiquité tardive, elle ne cessait de présenter les mêmes grandes caractéristiques. Elle visait avant tout à l'auto-suffisance. La ressource essentielle était l'agriculture, et le commerce n'intervenait que pour une faible part dans le produit brut. Trois raisons expliquent une telle situation : les productions étaient à peu près les mêmes partout ; les coûts de transport étaient élevés ; seuls les produits de luxe circulaient, et le marché pour de tels produits était insuffisant. De même que le volume du trafic était restreint, le statut des commerçants était peu élevé. Les élites locales, même dans de grands ports tels que Carthage, Aquilée ou Alexandrie, préféraient la terre au commerce. La ville était un centre de consommation plus que de manufacture ou de commerce, et le processus d'urbanisation résultait davantage d'un modèle culturel que de la croissance économique. Enfin, la notion de “statut” est préférable à celle de classe, car elle est moins précise, et elle permet d’“intégrer les valeurs culturelles à l'analyse économique”.

Le domaine de recherche s'est complètement réorganisé en fonction de l'œuvre de Finley et des thèmes sur lesquels il avait insisté. Ceux qu'il n'a pas convaincus s'opposent à lui, et s'efforcent de le réfuter. Ceux qui veulent innover parlent de le “dépasser”. Plus les années passent, et mieux son influence se perçoit ; plus il occupe une place centrale dans le paysage intellectuel. C'était déjà perceptible il y a dix ans<sup>3</sup>, c'est encore plus vrai de nos jours.

Mais je ne dirais pas, comme R. Descat, que le modèle de Finley a triomphé, car, après des années où ses conclusions ne faisaient que progresser, surtout dans le monde anglo-saxon, mais aussi partout ailleurs (sauf peut-être en Italie et en Espagne), il n'en est plus de même aujourd'hui. Les questions sont finleyiennes, les méthodes et les modes de pensée sont marquées

1. Finley 1975.
2. Ce très bref résumé des idées économiques de Finley est inspiré de celui de son disciple et ami K. Hopkins (voir Garnsey *et al*, éd. 1983, XI-XII).
3. Voir Andreau & Étienne 1984.



de son influence, mais les réponses s'éloignent de plus en plus des siennes. Le concept même d'"économie antique" est de plus en plus fortement relativisé par les études comparatives, par exemple celles de H. W. Pleket ou de L. De Ligt, qui montrent que l'originalité et la cohérence de l'Antiquité classique gréco-romaine est beaucoup moins évidente quand on confronte les situations antiques à celles du Moyen Âge<sup>4</sup>.

Certains des plus proches disciples d'autrefois sont, il est vrai, restés très fidèles à la pensée du maître. Mais d'autres ont pris leurs distances depuis déjà quelques années. Quant aux jeunes chercheurs, disciples des disciples de Finley, ils suivent maintenant leur propre voie, de manière autonome ; il serait aisé de montrer que ce qu'ils écrivent innove plus ou moins par rapport à l'orthodoxie d'il y a quinze ou vingt ans.

Il faut maintenant sortir de la lutte entre les partisans de Finley (les "primitivistes") et ses adversaires (les "modernistes"), non seulement parce qu'elle est manichéenne, mais parce qu'elle finirait par appauvrir considérablement l'analyse historique. Opposer terme à terme tout ce qui était préindustriel à tout ce qui est moderne, rechercher sans cesse, dans l'Antiquité, tous les signes possibles et imaginables d'archaïsme, aboutit à une vision très réductrice de l'Histoire. En outre, une telle démarche, qu'on le veuille ou non, a pour effet de fournir aux institutions et aux situations actuelles une justification intellectuelle dont elles ne sont pas toujours dignes, et de renforcer notre impression rassurante et naïve (mais illusoire) qu'elles sont éternelles, ou du moins immortelles, puisque nous avons désormais pénétré dans la modernité.

Pour aller de l'avant, il faut chercher à définir les grands caractères originaux des mondes grecs et romains, dont les économies, certes, étaient historiques, préindustrielles et non-capitalistes, mais ne se confondaient pas pour autant avec celles de la Chine, de l'Islam médiéval ou du Moyen Âge occidental (leurs grands caractères anthropologiques, si l'on veut employer ce mot, mais à condition que l'anthropologie ne tourne pas le dos à l'économie). Sur la route à emprunter ainsi, il y a certainement beaucoup à apprendre de l'œuvre de P. Veyne<sup>5</sup>.

Dans cette optique, divers travaux récents semblent très fructueux, car ils présentent une image de moins en moins schématique de l'économie antique. Les quatre articles qu'on va lire ne visent pas à fournir un échantillon représentatif de toutes les recherches actuelles. Mais ce sont quatre exemples intéressants, qui mettent bien en évidence les questions posées et les méthodes employées. Essayons de les situer par rapport aux problèmes soulevés par Finley et à ses conclusions.

\*

L'œuvre de Finley a attiré l'attention sur quatre ou cinq grands thèmes, évidemment liés les uns aux autres, mais qui font l'objet de recherches ou de débats distincts. Ces cinq thèmes sont : le problème de l'unité de l'économie antique ; l'existence ou l'absence d'une économie de marché (au sens de "*Market Principle*") ; la place de l'économie dans la cité antique ; la rationalité ; le rang des agents économiques.

Sur chacun d'entre eux, je vais dire quelques mots qui aideront, j'espère, à mieux comprendre les enjeux des articles publiés dans ce dossier.

4. Pleket 1990 ; Ligt 1990 et 1991.

5. Veyne 1976 ; "Foucault révolutionne l'histoire", postface à Veyne 1979, 203-242 ; 1991.

## Unité de l'économie antique et existence du marché ("Market Principle")

Le premier de ces thèmes a rapport à l'unité de l'économie antique. Doit-on conclure qu'entre l'époque classique des cités grecques, le début de l'Empire romain et l'Antiquité tardive, le fonctionnement de l'économie n'a guère changé, et donc privilégier la continuité aux dépens des ruptures et des crises ?

Le second concerne le marché, au sens abstrait du terme (ce que Steve Kaplan a appelé "*Market Principle*")<sup>6</sup> : l'économie antique était-elle une économie de marché ? Finley était convaincu que non, sans envisager à ce propos de moyen terme. Ou l'on pouvait parler d'économie de marché, comme pour le XX<sup>e</sup> siècle, ou bien il n'y avait pas de marché du tout. Il niait donc qu'on puisse étudier le commerce antique et son évolution en fonction de notions telles que la concurrence ou la loi de l'offre et de la demande.

Dans l'un et l'autre cas, les recherches les plus récentes paraissent nous orienter vers un dépassement de la position de Finley, sans revenir pour autant aux visions "modernistes" d'un Rostovtzeff. L'article de D. Hollard, certes, insiste beaucoup sur la rupture qu'a représentée, en matière monétaire, la "crise du III<sup>e</sup> siècle" (et peut donc être ressenti comme opposé à Finley). Mais, pour certaines régions, ou quant à d'autres aspects de l'économie, c'est l'impression de continuité qui l'emporterait probablement. Selon les cas, les conclusions se diversifient, et elles tendent à devenir plus complexes.

L'absence d'un grand marché moderne (au sens abstrait du mot) n'interdit pas l'existence de marchés partiels dont il faut essayer de comprendre le fonctionnement. L'article de Descat met en évidence plusieurs mutations se produisant dans la Grèce des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles : modification du rapport entre agriculture et marché, entre agriculture et activités non agricoles ; apparition de l'*oikonomia attikè* ("comportement économique caractérisé par le double fait de vendre et d'acheter") ; existence de fortunes artisanales ou commerciales entièrement non-foncières ; progression des ventes de terres ; etc. Voilà d'importantes transformations, et qui ne signifient pourtant pas qu'Athènes soit devenue capitaliste, ni que la Révolution industrielle ait été proche. Mais Descat ne croit pas qu'on puisse parler de l'économie grecque archaïque de la même façon que de celle de l'époque de Périclès. Sur les premiers thèmes (unité de l'économie antique, existence du marché), il se sépare donc de Finley.

## Études "quantitatives"

Ces deux thèmes conduisent à raisonner sur les quantités et leur évolution : à partir de quel moment les variations des quantités produites et surtout commercialisées suffisent-elles ou non à induire des mutations structurelles ? Et pour quelle activité commerciale peut-on commencer à parler de marché ?

Ceux qui ont insisté sur la discontinuité économique de la période antique se sont appuyés sur des variations quantitatives, parfois probables ou même certaines, d'autres fois plus discutées. Des archéologues tels que D. Manacorda, G. Pucci ou J.-P. Morel ont souligné à juste titre que les quantités d'artéfacts attestés dans les fouilles ou campagnes de prospection à partir du

6. Kaplan 1984, 23-40. S. Kaplan oppose le "*Market Principle*" (appelé "marché comme principe" dans la traduction française de son livre) au "*Marketplace*" (le "marché comme site" dans la traduction française).

II<sup>e</sup> siècle a.C., étaient incomparablement supérieures à celles des objets fabriqués pendant les époques précédentes<sup>7</sup>. De son côté, K. Hopkins a montré qu'entre le milieu du II<sup>e</sup> siècle a.C. et le milieu du I<sup>er</sup>, la cité romaine avait multiplié par cent ses frappes de deniers, et que désormais la quantité des monnaies qu'elle émettait n'avait plus rien à voir avec celles qu'avait émises une cité comme Athènes au V<sup>e</sup> ou au IV<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>.

Sous l'Empire, entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle p.C., ce n'est plus tant la quantité globale de biens commercialisés (par exemple de céramique) qui est en cause, mais celle des biens produits et vendus par l'Italie. Elle paraît en effet diminuer fortement au profit des productions des provinces<sup>9</sup>. Les résultats des campagnes de prospection archéologiques paraissent aller eux aussi dans le sens d'un déclin (plus ou moins lent) de l'Italie, en révélant l'abandon de certains sites et l'accroissement de la taille des propriétés et des exploitations. Mais aucun de ces indices ne s'impose comme une évidence. Certains insistent donc sur la gravité des ruptures et des crises, tandis que d'autres sont davantage sensibles aux signes de permanence<sup>10</sup>.

Les quantités ne se bornent pas à révéler une progression ou un déclin de la commercialisation. Elles aident aussi à saisir des différences culturelles ou sociales. Ainsi, dans les sites protohistoriques du Midi de la Gaule, au cours des derniers siècles avant notre ère, l'importance relative des céramiques à vernis noir, dont la présence est attestée sur presque tous les sites, permet de distinguer les habitats grecs de ceux des indigènes. Aux deux premiers siècles de notre ère, dans les mêmes régions, les sites ruraux se caractérisent, par rapport aux sites urbains, par de moindres quantités de céramique sigillée et de céramique à engobe. Avec de telles recherches, l'archéologie, par le biais de ses typologies et de ses dénombrements, rejoint à la fois les préoccupations de l'histoire économique et celles de l'anthropologie culturelle<sup>11</sup>. Cette évolution importante est très étrangère à la sensibilité de Finley, qui nourrissait à l'égard de l'archéologie une vive méfiance.

Depuis dix à quinze ans, beaucoup d'efforts ont donc été faits pour parvenir à une quantification plus élaborée. Il y a assez longtemps que les chiffres de prix, de production, de rendement, fournis par les textes antiques (chiffres d'ailleurs fort rares, et parfois peu crédibles) ont été réunis<sup>12</sup>. Ces dernières années, deux autres méthodes, qualifiées d'"inductives" et de "déductives" par les Britanniques, ont été beaucoup utilisées pour établir d'autres quantités<sup>13</sup>. Elles peuvent servir soit à discerner des indications de tendance, soit à établir des fourchettes, des minima ou des maxima, soit même à avancer des chiffres absolus.

La méthode inductive consiste à dénombrer les documents disponibles, et en particulier les matériels archéologiques (mais on peut dénombrer aussi des monnaies, des inscriptions, etc.). Elle suppose une réflexion sur les modes de comptage, sur la confrontation des résultats obtenus et sur leur signification historique. Les grands spécialistes de cette méthode, qui contribue efficacement à l'histoire des productions et du commerce<sup>14</sup>, sont évidemment les archéologues,

7. Voir Morel 1980 ; 1982, 193-214 ; et Giardina & Schiavone, éd. 1981 (volumes auxquels ont notamment participé les archéologues nommés ci-dessus).

8. Hopkins 1980.

9. Voir là-dessus Andreau 1991 [= 1997d].

10. Sur ces questions, voir la synthèse récente de Leveau *et al.* 1993.

11. Dans un livre brillant, M. Bats a montré ce que la céramologie peut apprendre sur l'évolution des habitudes alimentaires (voir M. Bats, *Vaisselle et alimentation à Olbia de Provence (v. 350-v. 50 av. J.-C.)*, *Modèles culturels et catégories céramiques*, Paris, C.N.R.S., 1988).

12. Par exemple par Tenney Frank dans les cinq volumes de *The Economic Survey of Ancient Rome* (1933-1940) ; Voir aussi Duncan-Jones 1974 (2<sup>e</sup> éd., 1982).

13. Certains, par exemple W. Jongman (1988), qualifient la méthode inductive de "*artefact approach*" et la méthode déductive de "*simulation approach*".

14. Voir par exemple Peacock & Williams 1986 ; Giardina & Schiavone, éd. 1981, t. 2, *Merci, mercati e scambi nel Mediterraneo* ; et Giardina, éd. 1986, t. 3.

ainsi que quelques numismates. Les deux articles de A. Tchernia et de D. Hollard en constituent des applications très élaborées.

La méthode "déductive" cherche à construire des quantités hypothétiques, que la documentation ne fournit pas, en raisonnant à partir d'autres quantités, selon les vraisemblances, par analogie ou par comparaison. Elle a été introduite par Finley, mais ce sont surtout ses disciples qui l'ont répandue, en particulier K. Hopkins. On ne la trouve guère pratiquée qu'en Grande-Bretagne. Prenons un exemple. W. Jongman a essayé de savoir si, au I<sup>er</sup> siècle p.C., la cité de Pompéi vendait à l'extérieur autant de vin qu'on le croyait avant lui (il est convaincu que non)<sup>15</sup>. Il s'est demandé quelle partie de leur territoire les Pompéiens avaient besoin de cultiver pour s'approvisionner en céréales. Pour ce faire, il s'est fondé sur la consommation individuelle moyenne en céréales (qui n'est pas connue, mais sur laquelle nous avons quelques indices ; elle a donné lieu, avant le livre de Jongman, à plusieurs évaluations variant du simple au double)<sup>16</sup>, sur le chiffre de population de Pompéi et sur la production moyenne en céréales par unité de surface, quantités qui, elles non plus, ne sont pas connues et qu'il faut donc élaborer en fonction d'autres indices. On peut aussi s'interroger sur la quantité de céréales et de légumes secs venant des provinces que les Pompéiens étaient en mesure d'acheter à Pouzzoles, le grand port de Rome. Jongman conclut que les Pompéiens ne vendaient pas à l'extérieur de grandes quantités de vin.

On voit combien la méthode utilisée, en multipliant des marges d'erreur absolument énormes, rend une telle conclusion aventurée. C'est donc une méthode dangereuse, car elle met en circulation des chiffres apparemment solides, mais en vérité on ne peut plus contester. Elle ne peut être fructueuse qu'utilisée avec une grande prudence et dans des cas très bien délimités, par exemple en démographie de l'Antiquité (où l'on dispose de solides modèles comparatifs, en particulier ceux de l'O.N.U.)<sup>17</sup>.

Ces recherches sur les quantités sont en partie nées de la préoccupation de Finley de développer une Histoire-problème. Mais par la suite, elles ont poursuivi des objectifs tout à fait différents. Surtout la méthode inductive, qui a contribué à montrer que l'économie antique s'était fortement modifiée d'une période à une autre, par exemple parce que les quantités commercialisées s'étaient beaucoup accrues ou avaient au contraire diminué. Dans beaucoup de cas, elle a donc visé à remettre en question les conclusions de Finley.

## Les modèles

Comme les méthodes inductive et déductive, l'utilisation de "modèles", schémas a priori que l'on doit mettre à l'épreuve de la documentation, tire son origine de l'œuvre de Finley. Chaleureusement recommandé par ses disciples P. Garnsey et R. Saller<sup>18</sup>, elle se révèle assez souvent stimulante et fructueuse. Elle a paradoxalement rapproché certains Antiquisants de la science économique, que Finley, pourtant, ne jugeait pas utile à la compréhension des phénomènes antiques. Où trouver en effet des modèles plus variés et plus suggestifs qu'en économie ?

15. Jongman 1988 (2<sup>e</sup> éd., 1991).

16. Sur la consommation en céréales de la ville de Rome (très importante à connaître pour évaluer l'importance du commerce privé du blé, puisqu'on connaît en gros l'ampleur des distributions gratuites régulièrement effectuées par l'Empereur), voir : Casson 1980 ; Rickman 1980 ; Garnsey 1983.

17. Dans ce domaine, il faut saluer l'œuvre de B. W. Frier, qui, au cours de ces dix dernières années, a transformé la démographie de l'Antiquité et lui a fait faire de grands progrès (voir Bagnall & Frier 1994).

18. Finley 1985a (dont la plus grande partie a été traduite en français dans Finley 1987) ; et Garnsey & Saller 1987, 43-51 (ce qui correspond aux p. 91-102 de la traduction française, Garnsey & Saller 1994).

Disons quelques mots du “*Taxes and Trade Model*”, le modèle “Impôts et Commerce”, de K. Hopkins<sup>19</sup>, qui a été récemment modifié et complété par H. U. von Freyberg<sup>20</sup>. Hopkins l’a exposé en quelques pages, sans vraiment chercher à l’appuyer sur de solides indices documentaires. Il a fait grincer beaucoup de dents, y compris celles des plus fidèles disciples de Finley (ils ont estimé que ce modèle faisait beaucoup trop de place au commerce et à ses évolutions, ainsi qu’au rôle de l’argent et de ses transferts). Mais c’est le plus connu des modèles élaborés en histoire ancienne, et il continue à avoir une influence non négligeable. Comme je l’ai déjà dit, on croit observer qu’au début de l’Empire, au cours du I<sup>er</sup> siècle p.C., l’équilibre commercial entre l’Italie et les provinces s’est beaucoup modifié, au profit de ces dernières et aux dépens de l’Italie. La réalité du phénomène a été débattue (on peut s’interroger par exemple sur la représentativité des produits sur lesquels nous avons une documentation : nous savons beaucoup de choses sur la céramique et très peu sur le textile), mais les recherches archéologiques les plus récentes paraissent, dans l’ensemble, la confirmer<sup>21</sup>. Comment l’expliquer ? M. I. Rostovtzeff pensait que la cause de l’évolution résidait dans les qualités comparées des entrepreneurs et des travailleurs des diverses régions, et que les provinciaux avaient su, par leurs qualités de gestion, par le niveau et la rentabilité de leurs produits, conquérir les marchés. Cette explication relevant de l’offre ne convainc presque plus personne, et elle a été remplacée par des explications économiques relevant de la demande : les centres de production se sont déplacés parce que les centres de consommation se déplaçaient (idée confortée par des indices indiscutables), et les caractéristiques des productions se sont modifiées au gré des préférences des consommateurs (ce qui, à l’inverse, ne peut être vérifié).

K. Hopkins, en raisonnant au niveau macro-économique, a mis l’évolution de la commercialisation en rapport avec la fiscalité. Ce sont les régions qui payaient des impôts directs sans beaucoup recevoir en retour du Trésor impérial (c’est-à-dire les provinces dépourvues de soldats) qui vendaient, pour compenser le flux de valeurs, monétaires ou non, qu’elles perdaient au profit de l’Italie. Ce serait la raison, ou au moins l’une des raisons pour lesquelles, à partir du I<sup>er</sup> siècle p.C., la céramique gallo-romaine et celle d’Afrique proconsulaire ont remplacé l’arétine sur les sites de toute la Méditerranée occidentale. De telles thèses restent très discutées, mais le rapport entre fiscalité et commercialisation est à retenir. Avant lui, M. H. Crawford avait énormément insisté sur les liens existant entre monnaie et fiscalité, mais sans inclure le commerce dans le circuit monétaire, – en minimisant au contraire la place du commerce<sup>22</sup>.

## L’Économie dans la cité. La rationalité économique

Deux autres des cinq thèmes annoncés sont très liés l’un à l’autre. Ils touchent au problème de savoir si l’économie, dans l’Antiquité, était insérée, encadrée dans autre chose qui n’était pas économique (ce que Finley appelait l’économie “*embedded*”). Mais l’un concerne la cité, l’État, et l’autre les rapports entre économie et société.

La cité antique entretient-elle avec l’économie les mêmes rapports que la cité médiévale ou que l’État moderne et contemporain ? Finley a emprunté à Max Weber la réponse qu’il donne à cette question : la cité antique est une “cité de consommation”, et non pas une “cité de production”. Mais l’interprétation de cet idéal-type de la cité de consommation ne va pas de soi. Finley et, à sa suite, Chr. Goudineau, ont beaucoup insisté sur les rapports entre ville et campagne :

19. Hopkins 1980.

20. Freyberg 1989. Sur ces modèles, et surtout sur le livre de von Freyberg, voir Andreau 1994 [= 1997c].

21. Voir là-dessus Andreau 1991 [= 1997d].

22. Crawford 1982 ; 1985. Sur les rapports entre fiscalité et économie, voir aussi Nicolet 1988.

dans la cité de consommation, la ville ne produit guère pour la campagne, elle vit aux dépens de la campagne. Il faut donc parler de ville de consommation, ou même de ville parasite<sup>23</sup>. H. Bruhns estime que telle n'était pas la signification de la cité de consommation chez Max Weber, – mais qu'il s'agissait d'une cité considérant ses ressortissants comme des consommateurs, et non pas comme des producteurs, et s'occupant donc en priorité de leur approvisionnement<sup>24</sup>. W. Jongman, dans le livre déjà cité, en donne une troisième définition.

Ceux qui ont réagi contre la pensée de Finley ont élaboré d'autres modèles. À partir d'une monographie sur Corinthe, D. Engels a parlé de cité de services<sup>25</sup>. Mais c'est surtout P. Leveau qui, avec sa "cité organisatrice", constituant et dirigeant son territoire, a fourni une autre façon d'analyser la cité antique, aussi peu modernisante que celle de Finley, mais beaucoup moins schématique, et rendant mieux compte de la diversité des situations<sup>26</sup>.

Le quatrième thème de débat porte aussi sur les rapports entre l'économie et le non-économique, mais dans la vie privée et sociale. Existe-t-il dans l'Antiquité des comportements spécifiquement économiques ? Les Anciens ont-ils une vision autonome de l'économie ? Jusqu'à quel point les traditions sociales étouffent-elles toute tentative d'innovation économique ? Tout un faisceau de questions relèvent de ce thème, et elles ne doivent pas toutes recevoir la même réponse. Mais toutes sont liées au problème plus général (et tout à fait central dans nos débats) de la rationalité économique, naguère posé par M. Godelier<sup>27</sup>.

Ce problème de la rationalité économique peut être abordé par divers biais. L'un d'entre eux est l'étude de la comptabilité. Les pratiques comptables antiques ont donné lieu à toute une bibliographie, malgré une documentation fort maigre, mis à part les papyrus d'Égypte<sup>28</sup>.

En insistant sur la notion d'autarcie (applicable aux personnes aussi bien qu'aux cités), qu'il a reprise de P. Veyne<sup>29</sup> et dont il donne une définition précise, R. Descat paraît aller dans le sens de Finley. Mais là aussi, des différences se perçoivent, qu'il exprime de façon nuancée, et en analysant de très près les textes de Finley. Car cette recherche de l'autarcie devient pour la cité une espèce de politique commerciale. Elle n'est, certes, pas du même ordre que celles des États modernes, et n'implique pas du tout que l'économie soit conçue comme une sphère autonome. Mais elle suppose, de la part des pouvoirs publics, une certaine conscience du commerce dans sa spécificité, indépendamment des motifs politiques et sociaux qu'il pouvait y avoir à intervenir dans des transactions qui, par exemple, portaient sur des céréales. Si, comme l'affirmait C. Meillassoux, les sociétés pré-industrielles ont une forme d'économie (et pas seulement de vie économique concrète), mais qui obéit à des lois spécifiques (celles de la société marchande non-capitaliste)<sup>30</sup>, la difficulté principale est de définir ces lois spécifiques. Sur cette voie, l'analyse que mène Descat quant aux stratégies économiques des Grecs classiques et de leurs cités est très utile.

23. Goudineau 1980 (et surtout p. 365-381).

24. Bruhns 1985.

25. Engels 1990.

26. Leveau 1983a ; 1983b (suivi de la réponse de C. Goudineau, aux p. 283-287). Sur ces "modèles" de la cité, voir les chapitres 8 ("*The Consumer City revisited: the Vicus*") et 9 ("*Do Theories of the Ancient City matter?*") de Whittaker 1993. D'abord très convaincu par l'idée de cité de consommation, C. R. Whittaker doute maintenant de l'intérêt scientifique de tels modèles.

27. Godelier 1966.

28. Mentionnons à ce propos le beau livre récent de Dominic Rathbone (1991).

29. Veyne 1979b = 1991, 131-162.

30. Meillassoux 1960.

## Le rang social des agents économiques

Dernier de ces cinq grands thèmes : le rang social des agents économiques dans les secteurs non agricoles. Quel rôle les membres des élites jouaient-ils dans le commerce, dans la fabrication (artisanat et manufacture), dans le prêt d'argent et la banque ? Dans quelle mesure leurs affranchis et esclaves leur servaient-ils d'intermédiaires, pour toucher une partie, plus ou moins importante, des profits des activités non agricoles ?

Le propos de Los est, ici, beaucoup plus social qu'économique : place des affranchis dans la hiérarchie sociale romaine ; caractères de cette hiérarchie ; remarques sur les possibilités de promotion sociale. Mais les questions sociales qu'il soulève sont sans cesse abordées, de près ou de loin, dans le cadre du thème d'histoire économique que je viens d'esquisser.

Ce dernier thème pourrait lui-même paraître plus social qu'économique. Le rang social des sujets importe-t-il ou non à l'histoire économique ? À la suite de Max Weber et de J. Hasebroek, Finley donna toujours à cette question une réponse positive, et s'efforça de montrer que ces composantes sociales contribuaient à distinguer l'économie antique de l'économie moderne. Cette façon de poser le problème s'est incontestablement imposée. Même ceux qui ont contesté ses conclusions ont, comme lui, prêté la plus grande attention au rang social des entrepreneurs. Comme Finley, ils sont convaincus que le statut des agents économiques ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur la vie économique elle-même. À taille égale, une entreprise menée par un propriétaire terrien détenteur d'un patrimoine aristocratique n'est pas exploitée de la même manière que celle d'un affranchi parti de rien.

Il y a cependant une exception à ce consensus, celle de H. Pleket, qui considère que le rôle des élites est un problème purement social, et non point économique. Car, pense-t-il, l'activité économique ne change en rien quel que soit le statut de ceux qui s'y livrent et en tirent avantage. Que l'entreprise soit le fait d'un bourgeois ou d'un noble, elle n'est, pour cette raison, ni plus archaïque ni plus moderne. Ce thème intéresse, certes, Pleket<sup>31</sup>, – mais à titre social, pour mieux définir les hiérarchies et équilibres de la société romaine. Sur ce point, il est cependant assez isolé.

La prospérité et la modernité d'un secteur économique sont-elles en gros proportionnelles au rang social et à la richesse des entrepreneurs qui le dominent ? À cette question, Hasebroek et Finley, pour l'Antiquité, ont toujours répondu par l'affirmative. Ils estimaient que, si les entrepreneurs sont socialement modestes, leur influence sur les pouvoirs publics sera bien moindre et que cela ne fera qu'accroître la distance existant entre la cité et l'économie. D'autre part, les sommes d'argent investies par de petits artisans sont limitées, de même que le volume de leurs affaires. Plus les agents économiques des secteurs non-agricoles sont riches et proches du pouvoir, plus ils s'identifient à l'élite aristocratique dirigeante, et plus l'économie a des chances d'être évoluée. C'est l'une des conditions, ou l'un des éléments, de sa "modernisation". Presque tous les Antiquisants actuels, finleyiens ou non, partagent ce point de vue. Ont-ils raison ? Ce n'est pas sûr.

Finley pensait que le gros des commerçants et artisans, en Grèce comme à Rome, étaient de statut social inférieur. Accordant d'autre part beaucoup de poids aux différences de statuts, il avait tendance à insister sur la dépendance des affranchis et sur les obstacles que, même riches, ils rencontraient dans leurs efforts d'ascension sociale. Et il ne croyait pas à l'existence de classes moyennes dans l'Antiquité. Sur tous ces points, en ce qui concerne Rome, J. H. D'Arms

31. Pleket 1990.

s'est opposé à ses idées<sup>32</sup>. Convaincu que les plus hautes personnalités de la cité romaine et des autres cités de l'Empire comptaient, malgré les apparences, au nombre des entrepreneurs économiques les plus actifs, en particulier dans le commerce, il s'est d'autre part efforcé de minimiser l'importance des différences de statuts. Il a insisté sur le relatif prestige social des affranchis riches, qui n'avaient pas grand mal, selon lui, à pénétrer dans les ordres supérieurs, ou du moins à y faire pénétrer leurs fils.

Les textes littéraires et juridiques fournissent des indications contradictoires, et souvent difficiles à interpréter. Les membres de l'élite dissimulaient-ils certaines de leurs actions économiques jugées peu conformes aux exigences de leur rang, et en quoi consistaient exactement leurs éventuelles interventions ? Depuis dix ou quinze ans, le débat s'est largement déplacé vers la documentation archéologique et épigraphique, et surtout vers l'"épigraphie de l'*instrumentum*", c'est-à-dire l'ensemble des inscriptions portées sur des objets de la vie quotidienne : marques imprimées, au moment de la fabrication, sur la céramique de table, sur les amphores et couvercles d'amphores, sur les briques et tuiles, sur les objets de verre et de métal, sur les lingots, les ancrs, les tuyaux ; inscriptions peintes sur les amphores ; graffiti peints ou bien incisés, par exemple sur la terre cuite après cuisson ; textes gravés sur des étiquettes ou des jetons de métal ou d'os. Certains matériels fournissent beaucoup plus d'informations que d'autres. C'est le cas, par exemple, des briques et tuiles de la région de Rome ou des amphores "Dressel 20", amphores à huile de Bétique. Sur chaque type d'objets, il y a débat entre ceux qui insistent sur le rôle des membres de l'élite (en général, les "anti-finleyiens", qui sont de beaucoup les plus nombreux en Italie) et ceux qui sont portés à la réduire, ou qui, du moins, comme j'aurais tendance à le faire, insistent sur le caractère indirect de ce rôle. Ces recherches archéologiques et épigraphiques ont beaucoup enrichi l'histoire économique antique. Montrant à la fois les limites de l'orthodoxie finleyienne et celles des thèses opposées, elles conduisent à formuler des conclusions plus élaborées et moins radicales<sup>33</sup>. Même si A. Los, spécialiste d'histoire sociale, et qui a surtout travaillé sur les affranchis et la société pompéienne, ne traite pas ici d'épigraphie de l'*instrumentum*, c'est dans le cadre de tels débats qu'il faut comprendre son article. Très informé des bibliographies polonaise et allemande (parfois mal connues en France, sur de telles questions), il présente en même temps toute une série d'enquêtes personnelles précises à partir de corpus épigraphiques.

La documentation parvenue jusqu'à nous permet de mesurer le prestige social beaucoup mieux que la richesse. L'appartenance aux ordres, l'exercice de charges officielles telles que les magistratures pour les ingénus de l'élite ou les quasi-magistratures du culte impérial pour les affranchis, fournissent sur le prestige du personnage, à Rome ou dans sa cité, de bonnes indications. Sa richesse, elle, nous est presque toujours inconnue, sauf dans les cas rarissimes où un texte donne un chiffre de patrimoine. Par sa précision et son exhaustivité, l'article de Los contribue à montrer les limites de ce que Pompéi elle-même, la cité la mieux connue de l'Empire avec Rome, nous apprend à ce propos. Il en résulte souvent (mais non pas dans l'article de Los, qui montre une constante attention à la diversité des situations et aux évolutions les plus fines de la société romaine) une vision trop rigide de la société romaine, – l'idée que, par son statut juridique, social et politique, chacun est enfermé dans un compartiment dont il ne peut sortir, et que sa fortune est en proportion du compartiment où il se trouve. Cette vision rencontre, certes, un des caractères fondamentaux de la cité, puis de l'Empire romains : le fait que l'élite politique soit en même temps l'élite sociale, et que ses membres comptent certainement parmi les plus riches habitants de l'Empire. Mais, souvent, l'image qu'on se fait de la société romaine pousse à l'extrême ce caractère, elle le radicalise de façon abusive<sup>34</sup>.

32. D'Arms 1977 ; 1981.

33. Sur ces problèmes, voir les deux ouvrages collectifs suivants : Harris, éd. 1993 ; et *Epigrafia della produzione e della distribuzione* 1994.

34. Il y a dix ou quinze ans, dans le débat entre Finley et D'Arms, je me suis, sur ces questions, davantage



\*

En matière d'économie antique, les vingt dernières années ont donc été fécondes (infiniment plus que les vingt précédentes). Ce dossier aidera le lecteur à mieux saisir quelques-unes des voies empruntées et des résultats atteints. En guise de conclusion, j'aimerais suggérer quelques pistes de recherches susceptibles de faire encore progresser le débat.

Nous manquons encore de synthèses intermédiaires (quoiqu'il en existe bien davantage qu'il y a dix ans). Les synthèses de C. Domergue sur les mines et la métallurgie primaire<sup>35</sup>, celles de B. Liou et de Tchernia sur l'épigraphie des amphores à huile de Bétique<sup>36</sup>, les études récentes sur l'épigraphie des amphores à vin<sup>37</sup> ont beaucoup appris en matière d'organisation de la production et du commerce. Elles ont par exemple montré que le rôle du propriétaire foncier, souvent un membre de l'élite, était plus indirect et circonscrit que ne pouvait le laisser supposer le pur et simple catalogue des noms figurant sur les amphores (le catalogage est indispensable, certes, mais il ne permet pas, en lui-même, de saisir l'organisation du commerce). Sur beaucoup de questions, de telles synthèses intermédiaires manquent cruellement. Il en résulte, ou bien qu'on ne sait quelles conclusions tirer de la documentation disponible (c'est le cas des tessères nummulaires, et celui des cachets de métal portant le nom de leur propriétaire, les "*signacula*"), ou bien qu'on reconstruit abusivement tout le domaine à partir d'une petite partie du matériel ou d'un cas isolé.

Les objectifs principaux sont de continuer à définir les caractères originaux des économies antiques et d'en comprendre la signification. Si l'on admet par exemple, avec J. H. D'Arms et J.-P. Morel, que les plus grands personnages de la cité romaine, les sénateurs et les chevaliers, avaient d'importants intérêts commerciaux et industriels, comment expliquer cela ? Est-ce une constante des sociétés historiques préindustrielles (européennes ou autres) ? Ou s'agit-il au contraire d'une exception parmi elles ? Est-ce un trait que Rome partage avec la Grèce classique et hellénistique, ou bien Finley avait-il raison pour la Grèce classique ? Est-ce un signe de modernité, ou d'archaïsme ? Mais que se passe-t-il au Moyen Âge et au début des Temps Modernes ?

À la suite du travail érudit (qu'il s'agisse de textes littéraires, d'inscriptions sur pierre, de monnaies ou de tessons), la méthode comparative est nécessaire. Ces derniers temps, elle a été surtout pratiquée dans les pays anglo-saxons (actuellement beaucoup plus ouverts aux questionnements historiques originaux, du moins pour les domaines dont nous parlons ici) À mon sens, elle doit l'être encore davantage. Elle prend inévitablement plusieurs directions.

C'est d'abord une comparaison entre les diverses périodes de l'Antiquité romaine (par exemple, la confrontation entre la Rome classique et l'Antiquité tardive, trop rarement faite, sauf par le biais de l'étude du matériel archéologique), et une comparaison entre Rome et la Grèce. Il y a quelques années, F. Hartog et moi-même avons tenté un essai de comparaison de ce type, que nous avons centré sur la notion de cité, en hommage à M. I. Finley et en marge de son œuvre<sup>38</sup>. Il faut multiplier de tels essais, car ils ouvrent de larges perspectives, aussi diverses que problématiques : différences culturelles, politiques et sociales entre les cités grecques et leurs homologues italiques ; importance des conquêtes, qui, dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle a.C., transforment

rangé aux côtés de Finley, quoiqu'avec des réserves et des nuances (voir Andreau 1985 [= 1997a, 3-45]). Mais D'Arms a opportunément rappelé une certaine fluidité de la société romaine, que l'existence des statuts et la place que leur accorde la documentation risquaient de nous faire oublier.

35. Domergue 1990, ainsi que les participations de Claude Domergue aux ouvrages collectifs cités note 36, ainsi qu'Andreau *et al.*, éd. 1994.
36. Liou & Gassend 1990 ; Liou & Tchernia 1994.
37. En plus du nom d'André Tchernia (1986), il faut citer ceux de Piero Gianfrotta, d'Antoinette Hesnard, de Daniele Manacorda et de Clementina Panella.
38. Andreau & Hartog, éd. 1987-1989.

Rome en un État à vaste territoire ; continuité et évolutions du monde grec, d'abord sous la férule macédonienne, puis sous celle de Rome ; continuité et évolutions du monde italique. Le monde grec hellénistique et romain, qui, malheureusement, reste dans l'ensemble moins étudié que la Grèce classique (et surtout qu'Athènes), doit occuper dans ces comparaisons une place centrale, puisqu'il peut permettre de mieux évaluer l'importance relative des continuités et des mutations. Il faut faire l'inventaire de ce qui vaut pour le monde grec (mais y a-t-il un seul monde grec ?) et de ce qui vaut pour Rome.

Parlons par exemple des attitudes de la cité par rapport aux échanges et par rapport à l'économie en général : les propositions de Descat ne me paraissent pas entièrement transposables au cas de Rome (cela n'implique nullement qu'il ait tort pour la Grèce). L'autarcie, telle qu'il la définit, et pour ce qui concerne la cité, ne paraît pas occuper la même place dans le comportement des pouvoirs publics romains.

Les comparaisons peuvent se faire en dehors de l'Antiquité, avec le Moyen Âge et les Temps Modernes en Europe occidentale, et avec d'autres sociétés historiques. Qui ne voit la nécessité de telles approches, – d'autant plus délicates qu'elles nécessitent dans beaucoup de cas la collaboration de spécialistes de plusieurs disciplines ? Fernand Braudel disait un jour : "Si vous ne sortez pas de l'Antiquité pour voir ce qu'il se passe ensuite, vous ne pouvez pas faire l'histoire de l'Antiquité !" <sup>39</sup>. Cette phrase est plus que jamais d'actualité, et on ne peut pas dire qu'elle rende la tâche plus facile !

Extrait de : *Annales (HSS)*, 50, 5, 947-960.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



39. Braudel 1986, 21.



## ARTICLE 8

# JOHN H. D'ARMS AND THE ECONOMIC INTERESTS OF THE ROMAN ELITE

---

John D'Arms was of course the authority on the Gulf of Naples in Roman times, and particularly the authority on Puteoli. And, in the research he has done on that region, he was above all a prosopographer. It is not an accident that he very often quotes Ronald Syme. And one has to emphasize that, in prosopographical matters, he was no less competent at inscriptions than with literary texts, no less competent with respect to the Principate than with respect to the Late Republic, – which is not so frequent among prosopographers.

For the most part focusing on the Gulf of Naples and chiefly resting on prosopography, his research had three main successive periods. In the first, he studied the aristocratic life, the “*vita di villa*” in the luxurious residences. We find that in several articles and in his first book, published in 1970<sup>1</sup>. As he himself wrote, it was “a social and cultural study”. His objectives, he said, were “to identify the Romans who owned a coastal property in Campania and to account for their activities while in retreat”<sup>2</sup>.

Secondly, the economic aspects of the elite activities, the subject above all of his second book, published in 1981<sup>3</sup>. As he writes in the very beginning, the book is devoted to “the attitudes and behavior concerning commerce and trade, and the relationship between attitudes and behavior”<sup>4</sup>.

At last, food habits, table manners, the social and cultural differences between the various kinds of meals. On that third research topic, which interested him a very long time, he could not work as much as on the other two, because of the demands of his positions as Dean in the University of Michigan, and as President of the American Council of the Learned Societies.

In this paper, I am going to speak of the economic interests of the members of the elite, the topic which kept him busy for ten years more or less, let us say between 1975 and 1985, and which is, I think, the best known part of his research. This topic, for me, is linked to a lot of personal memories, and this partly explains why I speak of it this evening, – not without emotion.

I met John D'Arms, for the first time, at the beginning of the seventies, I don't recall the precise date. In our developing friendship Ettore Lepore was a link-man. Lepore had published a long and very shrewd review of *Romans on the bay of Naples* in the *Parola del Passato*, and he had friendly relations with John D'Arms<sup>5</sup>. There was Paavo Castrén, too, who was writing his book on Pompeii, *Ordo populusque Pompeianus*, or had just finished it<sup>6</sup>. I remember a Conference in

1. D'Arms 1970.

2. D'Arms 1970, VIII.

3. D'Arms 1981.

4. D'Arms 1981, VII.

5. See Lepore 1971. They had already met before the publication of D'Arms 1970; D'Arms speaks of Lepore in the Preface of the book, p. X.

6. Castrén 1983 (1st ed. 1975).

which, during the breaks and after the sessions, we used to take walks together and to discuss a lot and we used to say that we were forming "*la scuola di Lepore*". I think it was the Essen conference on Pompeii, which was organized by B. Andreae, took place in June 1973 and was published in 1975 (but I am not completely sure)<sup>7</sup>. The four of us were much concerned by the problem of the economic activities of the elite, Paavo Castrén because of his book, and I myself because of the tablets of Lucius Caecilius Jucundus<sup>8</sup>.

I do not remember all the scientific plans John D'Arms made at that period. In a paper published in 1974, he announces "a full scale study – currently in preparation – of the municipal gentry of Puteoli under the Empire"<sup>9</sup>. In the event, there were several papers, but no book. But at least from 1975, or even earlier, he began to plan *Commerce and social standing*. In the Preface, he says that he had been busy with that book for at least five years. And, in fact, in 1977 already he had published a paper which later on he inserted into the book<sup>10</sup>. In this paper the central thesis was already formulated.

At that moment, at the end of the 70s, our small group of friends dispersed, and John and I lost touch with each other. I had gone back to France, and, in 1978-1979, because of teaching duties at Strasbourg, I could not take part in the conferences on seaborne commerce which John organized in the American Academy. Castrén had flown back to Finland, before becoming the first director of the Finnish Institute in Athens, and he did not take part in the conferences either. Later on, John, having served as director of the American Academy in Rome, went back to Ann Arbor, as a Professor and then as a Dean in the University of Michigan.

I met him again in 1995, when I spent two months in Ann Arbor, and I gave a half-term seminar on *instrumentum domesticum*. John was still Dean, but, despite the burdens of administration, he often came to these seminars, and we had good exchanges. The following year, or perhaps in 1997, he came to Paris and delivered a brilliant lecture on public meals in Ostia at the time of Caesar.

\*

As regards trade and the economic interests and behaviour of the Roman elites, John's activity, while he was the Director of the American Academy, moved in two main directions.

On one hand, his second book, published in 1981. In addition, he organized several small conferences at the Academy, between November 1978 and April 1979, with a rather regular rhythm, two days in sequence each month; they were published in volume no. 36, 1980, of the *Memoirs of the American Academy in Rome*<sup>11</sup>. In all, there were six conferences, in twelve days, and, in addition to them, there was a debate with Moses I. Finley. That debate provided the first occasion for Italian historians and archaeologists to engage with Finley in public. The proceedings were not published. Several colleagues who have taken part in these seminars, for example Mary Boatwright, William Harris and Fausto Zevi, are present today. I think this series of meetings was very important from many points of view.

They constituted a dialogue between archaeologists on the one hand and historians and epigraphists on the other.

7. Andreae & Kyrieleis, ed. 1975.

8. Andreau 1974.

9. D'Arms 1974, 500.

10. D'Arms 1977.

11. D'Arms & Kopff 1980.

There were a few contributions from French scholars (Antoinette Hesnard, Patrice Pomey, Jean Rougé, André Tchernia), and others from elsewhere attended the sessions; but these conferences mainly constituted a dialogue between Italian and Anglo-American scholars.

John D'Arms's concern was scholarly, and certainly not political; his main objective in my view was to bring into more fruitful contact the international community of classicists in Rome. Nevertheless the meetings were at the same time a dialogue between the members of *Dialoghi di Archeologia* and those who had no connections, or few connections, with this circle. One has to remember the Italian political life of that period, and the fact that, at that time, many Italian scholars in Rome were as engaged in current political life as in archaeology and ancient history.

The product of these discussions was the well-known volume of the *Memoirs*, which, more than twenty years later, remains one of the few fundamental books on Roman trade, and one that cannot be ignored by anyone interested in Roman trade. Its subject is not only the involvement of the elite in trade; it deals with every aspect of trade. The contributors are experts and they sometimes arrive at contrasting conclusions. So, it has been a great success.

\*

In *Commerce and social standing in Ancient Rome*, John D'Arms presented his own vision of Roman trade and commerce, and of the involvement of the elite. His ideas have had a great influence, especially in Italy, even if not everyone is persuaded.

The focus of the book is the question of relations between the Romans' attitudes and behaviour as regards economic activity, enrichment and above all trade. John states very clearly on the first page of the Preface that he is "offering a response to two questions: what were the predominant Roman attitudes towards commerce and trade in the late Republic and first two centuries of the Empire, and how did Roman conduct relate to them?"<sup>12</sup>.

The attitudes are moral ideas, values, collective opinions (for instance, the idea that trade is to be despised and is not worthy of the elite). Behaviour relates to the way the Romans conducted themselves in real life. D'Arms thought Finley had given too much importance to the attitudes, but that Rostovtzeff had not taken them sufficiently into account. He wrote that such attitudes of the Romans were "something more than a myth and something less than a norm". And he added: "Values help to determine conventions, and these in turn fundamentally affect the substance of experience – in the commercial as well as in other spheres"<sup>13</sup>.

Among the seven chapters of the book, four are mainly devoted to the elite's activities, two deal with freedmen; the remaining one, on life in villas (chapter 4), establishes a link with his first book.

I am not going to analyze the book in detail. I must confess that, when it was published, I was not convinced by several of its main conclusions. I thought that, for D'Arms, in spite of the sentences I have just quoted, the attitudes were much more a myth than a norm. It seemed to me that his first concern was to show that the senators, like all other strata of Roman society, were above all anxious to earn money, by any means<sup>14</sup>.

My ideas have partly changed. Certainly, if John was among us to-day, I would still have a few objections to raise. For instance, it seems to me that, arising out of the vigorous debates

12. D'Arms 1981, VII.

13. D'Arms 1981, 170.

14. The "*scuola di Lepore*" was rapidly divided over such a topic; Lepore and I, we were much less far from Finley's ideas than John D'Arms.

of those years, too much importance was attached to a few very dubious cases, for example to Caius Sempronius Rufus or to the Lucceii<sup>15</sup>. I would say to him too that all the economic sectors do not have to be considered together. The situation is very different from sector to sector.

But I am now convinced of the truth of two main conclusions that I did not accept very easily twenty years ago. First: the quantitative importance of those interventions of the members of the elite. I am now convinced that the elite's income from non-agricultural activities were significant, even if the patrimonies of senators and knights, in their major part, consisted in lands and buildings. I was confirmed in this view by my investigations into the income of English and French nobles in early modern times, between the sixteenth and the eighteenth centuries. By comparison, it seemed to me that Roman senators raised higher levels of income from non-agricultural activities than did French nobles, and maybe even English peers.

But the challenge is to understand the process by which Romans drew income from these sources. In this matter one finds that D'Arms, if read with close attention, is generally very prudent. We discussed these matters in Ann Arbor. As I wrote in a paper published in 1985, my research on banking and finance led me to believe that an important part of these investments was carried out through loans. The *peculium* itself was a kind of loan<sup>16</sup>.

The second conclusion concerns social mobility. Between 1970 and 1975, while doing research on Pompeii, Castrén and I both assumed that the history of the Pompeian *ordo decurionum* was marked by several successive crises and that its renewal was not always a straightforward and peaceful process. In accordance with that idea, we leaned, or at least I leaned, towards the opinion that social mobility was very low<sup>17</sup>. Of course, everything is relative, and, as regards social mobility, it is very difficult to give figures. But I am now convinced that D'Arms is right to attach much importance to social mobility, and first because of demographic reasons. In the 80s, others have made a similar observation with regard to the Roman senate, notably Keith Hopkins and François Jacques<sup>18</sup>. The existence of mobility does not mean that there were no crises, and D'Arms never wrote that there were no crises. I still think there were very critical moments in the history of municipal elites such as that of Pompeii, particularly in connection with significant political events in Rome (the speech *Pro Cluentio* proves it, and there is some other evidence too). Secondly, Roman society was strongly hierarchical, and hierarchy does not exclude social mobility.

D'Arms was right therefore to emphasize the importance of elite's investments outside agriculture, and of social mobility. Right or not, as regards the whole question of the elite's economic activities, his conclusions have had, and still have, much influence, which confirms the interest of his book.

\*

In the last part of my paper, I would like to add some more comments on other aspects of *Commerce and social standing*. Even if the focus of the book is clearly trade and commerce, I have found, when I read it again a few weeks ago, that its coverage is much broader than this.

The chapter on villas near the Gulf of Naples, which updates his first book and which brings us further thoughts on "*la vita di villa*", is a very interesting effort to bring together the two apparently opposite tendencies of the Roman elite: on the one side the taste for pure luxury,

15. In D'Arms 1981, Chapter 3 ("*Senators and Commerce*"), and especially 48-55 and 64.

16. Andreau 1985c = 1997a, 3-45.

17. Andreau 1973b.

18. Hopkins 1983 and Jacques 1990.

conspicuous consumption, *delectatio* (*sumptus*; the character of the *sumptuosus* man); on the other, its interest in gain and enrichment (*quaestus*; the character of the *quaestuosus* man)<sup>19</sup>. The same chapter examines the relations between the large villas (some of which belonged to senators or knights) and the rest of the Gulf of Naples : the middle range cities, such as Pompeii ; the city of Naples, which had its own special character; and the port of Puteoli.

The chapter on the Augustales is devoted to the relations between the elite and the urban plebs, and it points to the existence of a privileged stratum within the urban plebs. So it helps explain the existence of social mobility, mobility which, at that period, was not insignificant in the Italian cities, as I said before<sup>20</sup>.

Then, the final pages, in which D'Arms quotes Braudel and Avrom Udovitch (who studied some aspects of the evidence of the Geniza from Cairo) suggest an opposition between two kinds of commercial life. In one, characteristic of medieval and modern Europe, "the merchant lived and breathed in a world of contracts, of partnerships, of agencies". In the second, in Egypt, commercial associations were very informal, essentially bringing together merchants who were friends. And in his very last sentence, John D'Arms adds that, in his view, "Roman commercial association lay somewhere between these two extremes"<sup>21</sup>. Such an idea extends much beyond the question to know whether the senators were involved in commerce or no. In D'Arms' books, there is a genuine and striking curiosity with regard to comparative history and anthropology.

One other issue is very much present in several chapters of the book: the problem of decline. On this, D'Arms is further from Rostovtzeff in his second book than in his first, where he had accepted Rostovtzeff's conclusions. It is not the case any more. The argument of the second book however does not correspond with what many Italian archaeologists explained or still explain, that is that the decline of Italy began very early in the 1st century AD and was connected with some kind of general social crisis. D'Arms in contrast insisted on the vitality of the Campanian region, as late as the 2nd century AD and even the 4th century AD, in a paper published in 1972<sup>22</sup>.

Another issue is linked to the decline: the question of the imperial influence, which he had already raised in the first book. What were the economic and social consequences of the expansion of imperial estates in Southern Campania, especially around the Gulf of Naples?

D'Arms' book had broader objectives than to explore the elite's attitudes and behaviour regarding trade. For he was interested in Roman social history as a whole. When one reads his books and his various papers again, it becomes evident that the main issue for him was social difference, social distance. It is for example conspicuous in an excellent paper, both elegant and profound, "Some social functions of the Roman communal meal". On food habits, he wrote in that paper: "Far from being frivolous or trivial, the food habits of any society are fundamental aspects of culture, and so are socially expressive : they can be guides to social proximity and social distance ; to ritual fraternity and to status ; to political superiority and subordination"<sup>23</sup>.

As regards Rome, he was much concerned by the social distance between the highest Roman elite and municipal elites, – by the social distance between the highest Roman elite and the freedmen, – and between municipal elites and the urban plebs. I believe that, for him, the cultural distances between the various strata were enormous. In his first book, and in several papers too, like that of 1984, he places much stress on the hierarchies of distinction and culture. On the other hand, in his second book, all the distinctions seem to be diminished; in real life,

19. D'Arms 1981, 72-96.

20. D'Arms 1981, 121-148 and 175-181.

21. D'Arms 1981, 169-171.

22. D'Arms 1972; see also D'Arms 1974.

23. D'Arms 1984a, 327 and D'Arms 1984b.



they seem almost to disappear. For instance, he writes that, in cities like Ostia and Puteoli, the Augustales, who were freedmen, were alongside the municipal elite, rather than beneath it<sup>24</sup>. And that in the provinces there was a convergence between the dignity of senators and of local notables<sup>25</sup>. I suppose that these variations from one book to the other depended on the topic he was dealing with. Probably, according to him, economy, business, profits, enrichment, acted as links between the various strata, whereas they were strongly divided by culture, by values, by what he called attitudes. For him, economic activity and business were one factor which brought a measure of unity to Roman society: that at least is my reading of his work.

\*

So, there is still much to extract from D'Arms' books and papers, and not only on the issue: "Commerce and social standing", "Senators' involvement in commerce". He surely deserves to be read again and revisited. In the process, we will be reliving the times that we spent with a very good friend.

Extrait de : A. Gallina Zevi et J.H. Humphrey, éd., *Ostia, Cicero, Gamala, feasts, & the economy: papers in memory of John H. D'Arms. Atti della giornata di studio del 27 giugno 2002 al Castello di Ostia dedicata al ricordo di J. H. D'Arms with the addition of some papers from the Seminar in Commemoration of John H. D'Arms*, JRA Suppl. Ser. 57, Portsmouth, R.I., 2004, 137-141.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



24. D'Arms 1981, 148.

25. D'Arms 1981, 165.

## **Chapitre 2**

# **Histoire des idées économiques**



# PRÉFACE

---

Le sujet des deux articles du chapitre (l'article sur J. R. Commons et celui qui porte sur les deux traités de Montchrestien et de Cantillon) est nettement différent de celui des articles du chapitre 1. Il s'agit, non pas d'historiographie, mais d'histoire des idées économiques. Au cours des années 1990 et 2000, j'ai participé, de façon durable, à deux groupes de travail réunissant des spécialistes de plusieurs disciplines qui se réclament, d'une manière ou d'une autre, d'une vision institutionnaliste de l'économie, et notamment de la monnaie. Les deux articles de ce chapitre résultent de ma participation, au cours de ces années 1990 et 2000, au travail de l'un de ces deux groupes, qui se nommait "Dons, Monnaies, Prélèvements", et faisait partie du Centre de Recherches Historiques (Unité Mixte de Recherche relevant de l'EHESS et du CNRS). Par ma participation à la réflexion collective de ce groupe, qui réunissait des historiens et des économistes, je souhaitais améliorer ma connaissance de l'Histoire économique et de l'Histoire des doctrines économiques. Dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle, le travail du groupe a porté sur l'institutionnalisme de John R. Commons (1862-1945), économiste américain qui a fait partie des conseillers de Franklin D. Roosevelt. Par la suite, dans les premières années de ce siècle-ci, le groupe "Dons, Monnaies, Prélèvements" s'est consacré aux deux traités d'Antoine de Montchrestien<sup>1</sup> et de Richard Cantillon<sup>2</sup>.

Pour mieux situer le travail que notre groupe "Dons, Monnaies, Prélèvements" a consacré à J. R. Commons, il faut se reporter au volume que nous avons publié en 2001 dans les *Cahiers d'Économie politique*, sous la direction d'Alain Guéry<sup>3</sup>. Quoiqu'il fût le résultat d'une réflexion commune, le choix de l'œuvre de J. R. Commons a posé à plusieurs historiens du groupe, dont moi, un problème délicat. En effet, comme je l'explique au début de mon article, Commons n'était pas intéressé par les époques précédant la Révolution industrielle. Il n'était pas possible d'utiliser son texte au premier degré, comme un moyen direct de connaissance et d'interprétation de périodes comme l'Antiquité et le Moyen Âge. Comme le lecteur s'en apercevra, je me suis efforcé d'utiliser indirectement ses catégories et ses classifications (en ce qui concerne les transactions, et, d'autre part, quant à ce qu'il nomme l'"*intangible property*"), avec l'objectif de mieux connaître certains aspects de l'histoire économique antique. Cet effort m'a intéressé et même séduit, et il n'a pas déplu aux responsables des *Cahiers d'Économie politique*. J'en ai parlé à plusieurs reprises avec Lucien Gillard, membre de notre groupe, et je le remercie vivement pour les informations qu'il m'a fournies et les conseils qu'il m'a donnés.

Je suis particulièrement convaincu et intéressé par les réflexions que je fais dans la dernière partie de mon article sur des passages de Pline le Jeune, de Caton et de Pline l'Ancien. J. R. Commons, en effet, m'a aidé à distinguer deux stratégies de gestion des terres et des domaines, qui ne sont pas clairement identifiées et qualifiées dans les textes antiques, et que la bibliographie actuelle sur le sujet ne distingue pas suffisamment. Cette utilisation des catégories de J. R. Commons relatives à la propriété montre que les grands propriétaires romains mêlaient ces deux stratégies, très différentes aux yeux de Commons : l'une relève de ce qu'il nomme la propriété immatérielle et l'autre de ce qu'il nomme la propriété intangible.

1. Montchrestien [1616] 1999.
2. Cantillon [1755] 1997.
3. Guéry, éd. 2001 et 2011.

À propos de Commons, je me borne ici à reprendre une autre brève remarque que j'ai faite dans l'article. Comme l'objectif de Commons, dans *Institutional Economics*, est d'analyser l'économie à partir des décisions de justice<sup>4</sup>, une approche pourrait être de se concentrer de la même manière sur les décisions de justice de la société préindustrielle considérée (en l'occurrence, la cité de Rome et l'Empire romain), et de chercher à tirer des conclusions de cette comparaison terme à terme. Je ne me suis pas engagé dans une telle direction, mais il me semble qu'elle pourrait présenter un réel intérêt.

Après J. R. Commons, notre groupe s'est occupé simultanément de deux traités, l'un d'Antoine de Montchrestien, qui date de 1615, et l'autre de Richard Cantillon (1755), comme je l'ai dit plus haut. Certes, plus d'un siècle s'est écoulé entre l'élaboration du premier et celle du second, et d'autre part ils n'appartiennent pas au même "genre littéraire", à la même espèce de littérature économique et politique : le traité de Montchrestien a pour objectif de donner des conseils au roi (le jeune Louis XIII) et à la Régente, préoccupation que n'a absolument pas R. Cantillon. En outre, R. Cantillon utilise des concepts et des catégories qui annoncent déjà l'économie dite Classique, ce qui n'est pas le cas de l'autre traité. Malgré ces différences, il nous a semblé intéressant de travailler à la fois sur les deux, et je ne pense pas que nous ayons eu tort. En tout cas, les historiens du groupe, à commencer par moi, se sont beaucoup plus facilement adaptés à ce projet qu'à celui sur J. R. Commons.

Les travaux de notre groupe sur ces deux traités ont été publiés dans un volume édité par l'ENS de Lyon, sous la direction de A. Guéry<sup>5</sup>.

J'ai écrit deux contributions pour ce volume. L'une, que j'ai choisi de ne pas faire figurer dans le présent recueil d'articles, porte sur les allusions à l'Antiquité dans les deux traités de Montchrestien et de Cantillon<sup>6</sup>. L'autre, qui à l'inverse y figure, traite du rôle de l'entreprise et de l'entrepreneur dans les deux traités. Pourquoi ai-je choisi de centrer cette contribution sur l'entreprise et l'entrepreneur ? Il y a à cela deux raisons, dont l'une résulte davantage de mes réflexions sur l'Antiquité et dont l'autre est plus événementielle. Première raison de ce choix : les mots "entreprise" et "entrepreneur" sont très difficiles à traduire en latin, ils ne me semblent pas avoir d'équivalents exacts en latin. Le travail collectif de notre groupe sur Montchrestien et Cantillon m'a paru une excellente occasion de réfléchir sur ces notions en relation avec l'Antiquité. D'autre part, il y avait dans notre groupe C. Lamouroux, spécialiste de la Chine, et il étudiait alors les recherches d'un certain Paul Smith sur la bureaucratie de la Chine ancienne conçue comme une entreprise. Nous avons projeté, à un certain moment, de présenter une contribution commune ou deux contributions parallèles. Même si nous avons renoncé à ce projet, il en est resté, dans mon article, cette réflexion sur l'entrepreneur et l'entreprise.



Retrouvez la version  
en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



4. Commons 1934, 4.

5. Guéry, éd. 2011.

6. Andreau 2011b.

## ARTICLE 9

# L'INSTITUTIONNALISME DE J. R. COMMONS ET L'ÉCONOMIE ANTIQUE

---

J. R. Commons a souvent pour démarche de délimiter plusieurs catégories de biens, de relations ou de procédures (en général trois, parfois davantage), qui ne sont pas apparues dans l'Histoire à la même époque, ou dont on n'a pas commencé à tenir compte à la même époque. L'une des trois catégories est considérée par lui comme la plus ancienne et la moins "moderne". Dans leur succession, les catégories ainsi délimitées dessinent une évolution historique, qui mène des origines à la modernité<sup>1</sup>.

Ce qui intéresse Commons, c'est la genèse et l'épanouissement de cette modernité, qui se sont produits en plusieurs siècles, mais avant tout dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. Pour faire saisir le sens de cette modernité à ses lecteurs, il évoque les phases antérieures, souvent depuis le XVI<sup>e</sup> ou le XVII<sup>e</sup> siècle, parfois même en partant du Moyen Âge, ou exceptionnellement de l'Antiquité. Mais ce qu'il dit de ces phases antérieures n'a guère d'intérêt en tant que tel, au premier niveau, comme témoignage sur les sociétés en question, – et cela pour deux raisons. La première est qu'il n'ébauche de ces époques qu'une caricature grossière, sans chercher à se documenter de façon sérieuse. Il n'y a, de la part de Commons, aucun effort comparable à celui de Karl Marx ou de Max Weber. Il ne cherche jamais à se rendre maître de toute la bibliographie historique de son temps, ni même des quelques synthèses les plus révélatrices qui lui permettraient de ne pas commettre d'erreurs flagrantes. D'autre part, même quand ce qu'il dit n'est pas faux, il s'efforce surtout de montrer que ces époques antérieures à la modernité étaient dépourvues des qualités dont est au contraire munie l'économie moderne.

Il n'est pas difficile de trouver des exemples de cette manière de traiter l'Histoire dans son ensemble, et surtout les époques les plus éloignées de notre siècle. Ainsi, au début du chapitre 6 de *Legal Foundations of Capitalism*, voulant esquisser une histoire de la propriété qui mène à la propriété "intangibile" moderne, il part d'une situation originelle où la propriété et la souveraineté publique étaient confondues, où il n'y avait pas de monnaie, si bien que la rente foncière ne pouvait pas se transformer en prix<sup>2</sup>. Les origines de cette situation se perdent dans la nuit des temps, et elle se perpétue jusqu'aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Même à la fin du Moyen Âge et aux Temps modernes, si la confusion entre propriété et pouvoir politique du seigneur se dissipe peu à peu, c'est au profit du pouvoir royal, qui lui-même reposait sur une confusion de même type entre la seigneurie et la propriété privée : le roi était "*both landlord and sovereign*"<sup>3</sup>. Le fait que dans l'Antiquité romaine le *dominium* privé ait été strictement distingué de la souveraineté de la cité, ou le fait que la monnaie ait existé durant tout le Moyen Âge, ne le conduit nullement à nuancer un tableau aussi rapide qu'approximatif ! Bien plus, il considère que le pouvoir du maître dans le domaine esclavagiste est du même ordre que celui du seigneur dans la seigneurie (sans se

1. Je remercie vivement L. Gillard, qui a bien voulu lire une première version de ce texte et me faire des remarques et suggestions à son propos.
2. Commons 1924, 214-220.
3. *Ibid.*, p. 219.

rendre compte que le propriétaire esclavagiste, même s'il avait droit de vie et de mort sur ses esclaves, n'était pas pour autant un "seigneur").

Au contraire, grosso modo à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, tout change : la propriété privée se développe, les valeurs d'usage se transforment en valeurs d'échange, etc.<sup>4</sup>. Le passé est évoqué de façon extrêmement grossière, et il n'apparaît que comme le contraire du présent, en négatif : pas de propriété privée, pas de monnaie, pas de valeurs d'échange, pas de liberté ni d'initiative individuelle, etc.

Autre exemple. Au début du chapitre "Futurity", dans *Institutional Economics*, il dresse un tableau absolument caricatural de tout ce qui précède le XVI<sup>e</sup> siècle. Seuls les seigneurs et les riches pouvaient conclure des contrats qui soient pris en considération par la justice. Les marchands n'étaient pas riches. Etc. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, tout change. Il oppose la situation des hommes d'affaires de l'époque contemporaine (qui sont devenus les "paymasters" des autres classes parce qu'ils ont le contrôle légal de l'industrie) à ce qu'ils étaient dans le passé : des esclaves, des serfs, qui n'avaient pas la citoyenneté et dépendaient du bon vouloir des seigneurs féodaux<sup>5</sup>. À supposer qu'on accepte cette vision très grossière des époques passées, à titre de raccourci approximatif contenant une bribe de vérité historique, on est obligé de constater qu'elle oppose terme à terme un passé négatif à un présent positif. Ce qui caractérisait positivement les époques passées ne l'intéresse pas. Ce qui l'intéresse, c'est ce qu'elles n'étaient pas, ce sont les avantages qu'elles ne possédaient pas, et dont dispose l'époque contemporaine. La page suivante concerne l'évolution du commerce, et, de nouveau, il y a opposition entre le Moyen Âge, où les transactions étaient rares, et les siècles suivants<sup>6</sup>. Puis il passe à l'histoire de la monnaie, et oppose les temps où elle n'était qu'une monnaie de compte (et rien d'autre) aux époques plus récentes<sup>7</sup>. Le passé est un repoussoir, essentiellement négatif par rapport à un présent conçu comme positif. Il n'a pas d'intérêt en soi, et le souci de Commons n'est pas d'essayer de le comprendre. Ce à quoi il vise, c'est à faire saisir la spécificité de l'époque contemporaine.

Les schémas chronologiques de Commons ne peuvent donc être utilisés par l'historien, ni comme des reflets de la réalité historique, ni comme des "modèles", des "idéaltypes" visant à reconstruire plus ou moins abstraitement cette réalité passée. Il n'y a pas chez Commons des modèles de Formes économiques précapitalistes, comme chez Karl Marx. Quoi qu'en dise Commons lui-même, il n'y a pas non plus d'idéaltypes visant à penser l'histoire des sociétés passées, par exemple l'histoire de la ville antique ou de la ville médiévale. On peut certes critiquer les reconstructions de Karl Marx et de Max Weber, mais, encore aujourd'hui, elles méritent d'être discutées. La vision du passé que présente Commons n'a pas cette qualité, loin s'en faut.

À l'inverse, il n'est pas impossible de mettre à plat les typologies de Commons (qui, en principe, selon lui, visent à fonder une chronologie) et de les recevoir comme des schémas logiques, susceptibles de s'appliquer à toute société quelle qu'elle soit. Si l'institutionnalisme parvient à intégrer les procédures d'échange, et surtout d'échange marchand, dans le contexte social, et s'il parvient, comme y insiste Commons, à donner une place au droit et à l'éthique, alors il n'y a pas de raison pour que les catégories de Commons ne soient pas valables aussi pour l'analyse d'économies préindustrielles, ou du moins de certaines économies préindustrielles. Cela ne signifie pas que chacune de ces catégories soit applicable à toutes les époques et à toutes les sociétés, du paléolithique à l'ère atomique. Mais il peut se faire que certaines d'entre elles soient éclairantes pour la compréhension de telle économie ancienne, et d'autres pour la compréhension d'une autre. Il s'agit de tenter de les utiliser comme on utilise une boîte à outils, comme

4. *Ibid.*, p. 219-220.

5. Commons 1934, 391.

6. *Ibid.*, p. 391-392.

7. *Ibid.*, p. 392-393.

on essaie des clés dans une serrure. Seul, le succès peut légitimer l'entreprise. Toutes les clés ne conviendront pas, et aucune clé ne conviendra à toutes les situations historiques. Mais pourquoi ne pas tenter ? L'échec lui-même, si échec il y avait, serait instructif. Car il permettrait de saisir certaines limites de l'institutionnalisme et/ou certaines caractéristiques des économies préindustrielles.

Sur cette ligne, je perçois au moins deux approches possibles. Comme l'objectif de Commons, dans *Institutional Economics* (mais beaucoup moins dans *Legal Foundations of Capitalism*), est d'analyser l'économie à partir des décisions de justice<sup>8</sup>, la première approche serait de s'enfermer de la même manière dans les décisions de justice de la société préindustrielle considérée, et de chercher à tirer des conclusions de cette comparaison terme à terme. Pour Rome, les textes écrits par les juriconsultes et notamment réunis au *Digeste* fourniraient un beau matériel. Mais cette approche très séduisante est aussi extrêmement ardue, et elle suppose un très gros travail de dépouillement, qui nécessiterait plusieurs années de travail.

La seconde est d'analyser certains aspects de la vie économique romaine à partir d'une confrontation avec les notions et classifications de Commons, – ce que la présence constante des Cours de Justice dans le propos de Commons contribue à rendre difficile.

Le présent texte va dans le sens de cette seconde approche. J'y traiterai de deux thèmes, qui me paraissent deux points de départ possibles pour tenter l'expérience à partir de l'économie romaine antique. Le premier porte sur le régime des terres dans la Rome républicaine (surtout les IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles), et il s'appuie sur les typologies que Commons élabore en ce qui concerne les transactions ("*Bargaining transactions*", "*Managerial Transactions*", "*Rationing Transactions*") et l'action collective. Le second porte sur les comportements et stratégies économiques des membres de l'élite romaine, et il s'appuie sur ce que Commons dit de l'"*intangible property*". Chacun de ces deux thèmes me paraît prometteur, mais ce que j'en dis ici n'est qu'une rapide esquisse, qu'il serait indispensable de préciser et d'approfondir.

\*

Le premier de ces thèmes a rapport à la typologie commonsienne des transactions, conçues comme unité de la réflexion économique. Ce concept de transactions permet, aux yeux de Commons, d'intégrer les opérations d'échange au contexte social, au droit et à l'éthique<sup>9</sup>.

Comme on va le voir, il me paraît intéressant de mettre cette typologie en rapport avec les problèmes posés par la propriété de la terre à l'époque de la République romaine. Car ces problèmes et les crises sociales auxquelles ils donnaient lieu montrent bien comment la cité distinguait soigneusement ce qui était privé et ce qui était public, mais en même temps mettait en place un ensemble de procédures dans lesquelles le privé et le public se trouvaient complètement mêlés. Cet exemple justifie l'emploi, par Commons, de la notion de transaction. La transaction, "*the smallest unit of institutional economics*", est définie par lui comme "l'aliénation et l'acquisition, entre des individus, des droits de propriété future sur les choses matérielles, selon les règles collectives élaborées par la société"<sup>10</sup>.

À la fin du IV<sup>e</sup> siècle et au cours du III<sup>e</sup> siècle a.C., Rome, cité indépendante, était en train de conquérir la péninsule italienne ou venait de la conquérir, mais elle ne constituait pas encore un Empire. La grande majorité de ses citoyens étaient très probablement propriétaires de terres. Il y avait une juxtaposition de deux groupes de propriétaires. D'un côté, l'élite, dont les membres,

8. *Ibid.*, p. 4.

9. Voir *ibid.*, p. 55-93.

10. *Ibid.*, p. 58.



si du moins l'on en croit la tradition transmise par les Latins, cultivaient eux-mêmes la terre à cette époque (voir les fameux exemples de M. Atilius Régulus et de quelques autres), mais, de toute façon, disposaient en outre de main d'œuvre pour exploiter leurs biens fonciers. Avec les conquêtes, ils furent en mesure d'acheter des esclaves, qui, pour eux, constituaient une main d'œuvre plus avantageuse que les salariés ou métayers libres, car ces derniers étaient obligés de faire la guerre comme soldats, alors que les esclaves, par principe, n'étaient jamais mobilisés.

De l'autre côté, le reste des citoyens, les petits propriétaires-paysans. Le régime légal de propriété privée était le même pour les deux groupes.

En plus des propriétés privées, il existait une quantité non négligeable de terres publiques (*ager publicus*), dont la superficie s'accrut fortement à partir de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, avec les conquêtes<sup>11</sup>. Car, comme l'écrit Appien d'Alexandrie, historien du II<sup>e</sup> siècle p.C.<sup>12</sup>, quand les Romains vainquaient une cité ou un peuple, ils avaient coutume de s'approprier une partie de son territoire. Certaines de ces terres publiques étaient mises à la disposition de tous (pâturages collectifs). D'autres étaient à l'inverse occupées par des particuliers, moyennant des redevances très basses, au moins dans certains cas. Appien (que j'utilise ici de façon privilégiée, parce qu'il fournit un schéma d'ensemble de ces transactions sur les terres, une espèce de "modèle") parle dans ce même passage d'un dixième de la récolte pour les emblavures et d'un cinquième pour l'arboriculture. Tous les citoyens y avaient en principe accès, mais en pratique les terres publiques exploitées par des particuliers (notamment en vue de l'élevage) étaient très probablement le privilège des membres de l'élite.

Commons s'intéresse à de telles propriétés publiques en Angleterre (où elles appartenaient au roi), et il ne pense pas que leur statut interdise de parler à leur sujet d'un contrôle privé, d'une "propriété" privée<sup>13</sup>. Au moins pour certaines de ces terres, il a raison. Quoi qu'il en soit, revenons aux propriétés "vraiment" privées et aux citoyens qui en étaient les maîtres. Les deux groupes sociaux dont j'ai parlé ci-dessus participaient à la prise des décisions politiques et aux élections des magistrats, à travers les assemblées du peuple appelées comices. Leur participation à la politique active était évidemment très inégale, car l'élite constituait le vivier dans lequel étaient choisis les magistrats et les anciens magistrats ou sénateurs, ce qui n'était pas le cas des petits propriétaires et des paysans libres. En outre, le poids des votes n'était pas égal, car le compte des suffrages était compliqué par un système de votes à deux tours qui limitait fortement l'influence des pauvres<sup>14</sup>.

On pourrait rapprocher l'état social et politique de cette cité de ce que disait Thomas Smith sur le "*commonwealth*" anglais du XVI<sup>e</sup> siècle. Commons traite longuement de ce "*commonwealth*", pour le confronter aux évolutions postérieures de l'Angleterre, à l'époque de la Révolution industrielle et au-delà<sup>15</sup>. Une comparaison entre ce qu'on sait de la Rome antique et le "*commonwealth*" smithien du XVI<sup>e</sup> siècle serait d'autant plus intéressante que Thomas Smith lui-même s'inspirait de l'exemple romain, comme l'indiquent les mots et phrases de lui que cite Commons. Mais une telle comparaison ne correspond ni aux objectifs de Commons, ni aux miens. Le "*commonwealth*" smithien intéresse Commons dans ses rapports avec la modernité qui va suivre. Parmi les aspects du "*commonwealth*" qui le concernent (par rapport à ce qui va suivre, à l'époque de la "*Wealth of Nations*"), il y a la réglementation économique, les relations entre groupes sociaux, leur participation à la politique et aux affaires. Cela rejoint ce que j'ai dit plus haut : Commons cherche à penser le XVI<sup>e</sup> siècle par rapport à la modernité ; à l'inverse de

11. Voir par exemple Weber 1998.

12. App., BC, 1.7.

13. Voir Commons 1924, 214-224.

14. Nicolet 1976a.

15. Commons 1924, 214-235.

Max Weber, il ne cherche pas à le penser dans le cadre d'une histoire sociologique et comparative, par rapport à des sociétés anciennes, telles que celle de Rome.

Quoi qu'il en soit, la Rome républicaine avec ses deux groupes de propriétaires privés connaissait des crises sociales récurrentes. En effet, les diverses façons que la cité avait de répartir les terres conquises n'étaient pas également favorables aux pauvres et aux riches ; la distribution de lots (à de petits propriétaires privés) et la fondation de colonies (c'est-à-dire de nouvelles cités dépendant de Rome et dotées de terres privées et publiques) satisfaisaient davantage les pauvres. Les décisions étaient en principe prises par l'ensemble de la cité, mais le poids de l'élite dans ces décisions était énorme.

Le domaine politique, celui de la loi et du droit étaient clairement distingués des intérêts individuels. Et pourtant, toutes les procédures mises en place par la cité étaient de nature à favoriser l'élite, si du moins l'action politique collective n'imposait pas un frein à sa cupidité.

En outre, une fois les terres attribuées, les petits propriétaires producteurs, à la suite de transactions portant sur la vente du surplus des récoltes, ou bien sur leur approvisionnement en outils, en biens de consommations et en semences, pouvaient être amenés à s'endetter, puis à vendre leurs terres ou à les céder à leurs créanciers. D'ordinaire, il n'y avait pas d'interdiction légale de la vente des terres. Ce processus, qui mène de l'autoconsommation et de transactions portant sur le surplus des récoltes jusqu'à l'endettement du petit propriétaire, puis jusqu'à des transactions sur la terre, signifiait la ruine du propriétaire-paysan. Il devint encore plus à l'ordre du jour quand l'offre d'esclaves s'accrut avec les conquêtes, puisque les membres de l'élite furent alors de plus en plus en mesure d'amplifier leurs activités agricoles, disposant de plus de main d'œuvre.

Un certain nombre de textes témoignent de ce schéma. Ils sont l'expression d'un topos rhétorique, mais, en même temps, ils recouvrent une dure réalité sociale. Appien (BC, 1.7) écrit dans le passage que j'ai déjà cité : "Les citoyens riches acquièrent par la voie de la persuasion, ils envahirent par la violence, toutes les petites propriétés des pauvres qui les avoisinaient. De vastes domaines succédèrent à de petites parcelles". Cette évolution était récurrente, c'était un schéma en quelque sorte permanent, qui peut être étudié de façon structurale, – non pas dans le détail de sa chronologie, mais dans ses caractères répétitifs. Mais évidemment il a eu des moments forts, au cours des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles, et il a alors pris un tour socialement, politiquement et économiquement dramatique ; il en est par exemple question dans le fameux livre de Arnold J. Toynbee<sup>16</sup>.

Face à cela, la cité disposait de moyens traditionnels et en quelque sorte coutumiers, la fondation de nouvelles cités (les colonies) et les distributions individuelles ("viritanes") de terres publiques<sup>17</sup>. Institutions qui ne répondaient évidemment pas à un souci d'équilibre économique, mais qui consistaient en des "*rationing transactions*" et avaient, entre autres effets, des effets économiques. Ces remèdes n'étaient en général pas acquis sans conflit, mais ils étaient toujours possibles si la collectivité civique amenait les membres de l'élite politique à les mettre en œuvre.

On sait que les mesures prises à l'instigation des Gracques (les deux frères Tiberius Sempronius Gracchus et Caius Sempronius Gracchus), en 133 et 123 a.C., donnèrent lieu à des luttes politiques si violentes qu'ils furent assassinés l'un et l'autre, et que leur œuvre, après leur mort, fut en partie détruite. Tiberius Gracchus avait fait admettre que les pauvres qui recevraient des terres en pleine propriété en vertu de sa loi n'auraient pas l'autorisation de les vendre. L'objectif était d'empêcher les riches de remettre la main sur ces terres. Mais, après la

16. Toynbee 1965.

17. Salmon 1969 et Weber 1998.

mort de Caius, il fut décidé que ces terres seraient désormais aliénables<sup>18</sup>. Appien commente : "Sur le champ, les riches se mirent à acquérir les lots des pauvres, ou les dépouillèrent avec violence, sous divers prétextes"<sup>19</sup>.

Dans l'Antiquité, l'ampleur de l'autoconsommation était sûrement considérable, en particulier aux siècles dont je parle ici et quant à ces petits propriétaires, mais il n'est guère possible d'être plus précis. Pour l'étude de l'autoconsommation, sur laquelle la documentation est d'ailleurs extrêmement rare, Commons ne peut pas nous aider, puisqu'en pratique il exclut complètement les valeurs d'usage de sa réflexion économique. Je ne critique pas cette exclusion, probablement inévitable de la part d'un économiste américain du XX<sup>e</sup> siècle avant tout concerné par son époque et le contexte de son pays. Mais c'est un fait qu'il ne peut nous aider en ce domaine, qui n'est pourtant pas sans importance, très loin de là.

L'intérêt public et l'intérêt privé, sous la République romaine, étaient en principe très nettement séparés. Malgré cela, sur les problèmes de la terre, il y a un va-et-vient permanent et une étroite imbrication entre des "*rationing transactions*", résultant de l'action collective et s'inscrivant dans la vie politique, et des "*bargaining transactions*". Cette imbrication était plus forte encore du fait de l'existence de magistrats de la plèbe, les tribuns, et d'assemblées de la plèbe. De telles institutions créaient une dualité de l'activité politique à l'intérieur même de l'État, et renforçaient les liens qui unissaient à la politique l'action sociale de la plèbe. Elles contribuaient à donner raison à Commons quand il écrit qu'on a tort de limiter la notion de politique à l'action de l'État et aux actions collectives centrées sur le contrôle et la gestion de l'État<sup>20</sup>. Mais il est vrai aussi que, dans la Rome de cette époque, les formes d'action collective qui ont fleuri à l'époque moderne n'existaient guère. On peut appliquer au monde antique les notions de "*moral concern*" et "*economic concern*", mais à condition de les adapter au contexte, et d'admettre par exemple que les domaines agricoles étaient des "*economic concerns*", et les grandes "maisons" de l'élite à la fois des "*economic*" et des "*moral concerns*". Un tel assouplissement ne suffit même pas, car, étant donné le pouvoir que le père de famille avait sur ses esclaves et sur ses enfants, des sanctions physiques étaient appliquées tant dans les domaines que dans les maisons.

Les règles d'attribution des terres publiques se conformaient à la coutume, ou bien elles ont été établies par des décisions des autorités publiques. Elles avantageaient les riches, d'une certaine manière, mais en même temps elles étaient censées protéger les pauvres contre les riches. Car, dans la Rome archaïque et à cette époque, le fossé entre riches et pauvres n'était pas sans limites. La situation légale que créaient ces règles donnait lieu à des transactions privées qui finissaient par provoquer la ruine des petits propriétaires. À ces "*bargaining transactions*", le peuple (la plèbe) ne pouvait répondre que par une action collective, soit au sein des institutions de la cité, soit dans le cadre d'une révolte sociale. Si la collectivité décidait de remédier à la crise, d'autres "*rationing transactions*" intervenaient. Certaines d'entre elles ont été dans la droite ligne des anciens usages (distributions "*viritanes*", c'est-à-dire individuelles, de terres publiques ; création de colonies où étaient envoyés des plébéiens pauvres et où ils recevaient des lots de terres). D'autres, à la fin du II<sup>e</sup> siècle et au I<sup>er</sup> siècle a.C., ont institué de nouvelles procédures (par exemple, l'enrôlement des plus pauvres dans les légions).

Par une logique qui découlait de ses traditions et de ses institutions, la cité maintenait, d'une part, un système de propriété défavorable à la petite propriété alors qu'elle avait besoin de soldats et de citoyens de second rang (à côté des membres de l'élite). Et, d'autre part, elle détenait des moyens de recréer une petite paysannerie de propriétaires. Elle en détenait les

18. Nicolet, éd. 1967 et Weber 1998.

19. App., BC, 1.4.27.

20. Commons 1934, 751-752.

moyens, mais ces moyens n'étaient mis en œuvre qu'au terme de luttes parfois sanglantes, et pas toujours couronnées de succès. C'est un exemple privilégié pour étudier l'imbrication de règles en principe fermement établies et d'une action politique dure et même violente.

\*

Commons attribue une grande place à l'évolution des conceptions de la propriété, et distingue trois types de propriété : la propriété matérielle ou corporelle ("*corporeal property*"), la propriété immatérielle ("*incorporeal*") et la propriété intangible ("*intangible*"). Ces trois types de propriété existent ensemble dans le monde de son temps, mais leur "invention" ne s'est pas produite à la même époque de l'histoire. Ce n'est pas non plus à la même époque qu'on a pris conscience de leur existence, ni que les tribunaux les ont prises en compte. Il écrit que la notion d'"*intangible property*" n'a été introduite en économie qu'au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, par Th. Veblen<sup>21</sup>. Et leur importance respective a profondément évolué : au XX<sup>e</sup> siècle, la troisième forme de propriété, l'intangible, est devenue prééminente, dans les décisions des Cours de Justice aussi bien que dans la vie économique.

À vrai dire, il ne donne pas toujours les mêmes définitions de ces trois types de propriétés. Les notions de propriété "matérielle" et de propriété "immatérielle" me paraissent plus faciles à cerner que celle de propriété "intangible". En particulier, l'interprétation que Commons propose de la négociabilité de la dette ne va pas de soi. Tantôt, il ne voit dans les propriétés immatérielles que les obligations ("*encumbrances*"), c'est-à-dire les dettes, les sommes non encore acquittées et résultant par exemple d'une vente. Il classe alors les créances négociables et négociées parmi les propriétés intangibles. Je renvoie par exemple à un passage de *Legal Foundations of Capitalism* où il assimile les propriétés intangibles aux lettres de change ("*the negotiability of bills of exchange*"), en parlant du XVII<sup>e</sup> siècle (ce qui, d'ailleurs, s'il s'agit vraiment de lettres de change, est une datation beaucoup trop tardive)<sup>22</sup>. Tantôt il considère au contraire la négociabilité des dettes ("*the obligation and negotiability of debts*") comme une propriété immatérielle<sup>23</sup>. C'est un des nombreux points précis qui montrent combien il est désinvolte en matière d'histoire (c'est le moins qu'on puisse dire !). Mais, comme me le suggère L. Gillard, il faut probablement comprendre que la lettre de change devient propriété intangible lorsqu'elle est objet de placements financiers, lorsqu'elle fait l'objet de spéculations, et non pas seulement de paiement commercial.

La notion de propriété "intangible" (que, dit-il, les Cours de Justice américaines n'ont prise en considération qu'après 1890<sup>24</sup>) est de loin la plus vaste des trois, et la plus intéressante.

En plus des créances négociables et négociées, il y a, dans *Legal Foundations of Capitalism* et *Institutional Economics*, au moins trois autres définitions différentes de la propriété intangible. Il maintient ces quatre définitions, en insistant plus ou moins sur chacune d'entre elles selon les passages, en fonction de ses objectifs et points de vue.

Deuxième définition : est intangible, à ses yeux, toute propriété en tant qu'elle se projette vers l'avenir, en tant qu'elle va produire un gain, parce qu'elle porte sur des biens négociables au marché. En ce sens, toute propriété qui peut produire des valeurs d'échange est "intangible". Il y insiste souvent. Une compétence, une qualification professionnelle sont autant susceptibles de produire des valeurs d'échange que les biens matériels, et ce sont donc aussi des propriétés intangibles. De fil en aiguille, toute forme de capital symbolique, par exemple la bonne réputa-

21. *Ibid.*, p. 3-4.

22. Commons 1924, 235-236 et 252.

23. Commons 1934, 76.

24. Voir *ibid.*, p. 82.

tion<sup>25</sup>, constitue aussi une propriété intangible, – si du moins on la projette dans l’avenir pour en tirer un gain qui n’est pas préalablement fixé. Tout ce qui, dans la vie moderne des affaires (achat et vente, emprunt et prêt, diverses formes de locations), permet à quelqu’un d’obtenir des autres un revenu, est propriété intangible.

Au début de *Legal Foundations*<sup>26</sup> et dans plusieurs autres passages, il explique que la Cour Suprême a en quelque sorte fait basculer la conception de la propriété à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, entre 1872 et 1897. C’est l’exemple des Abattoirs de la Nouvelle Orléans, exemple qu’il réutilise à plusieurs reprises dans *Institutional Economics*<sup>27</sup>. Les Abattoirs étaient le monopole d’une compagnie ; les bouchers considéraient comme une atteinte à leur propriété professionnelle qu’elle puisse leur facturer librement ses services. Était-ce une telle atteinte ? En 1872, la Cour Suprême conclut que non, quoique certains juges, Bradley, Field et Swayne, aient soutenu le contraire<sup>28</sup>. Le juge Swayne considérait que “la propriété était tout ce qui avait une valeur d’échange, et que le droit de propriété incluait le pouvoir d’en disposer selon la volonté de l’acheteur”. Par exemple, l’aptitude de quelqu’un à pratiquer un métier, et le travail lui-même dans sa plus grande généralité, étaient des propriétés. “*Labor is property*”, disait aussi Swayne. Et Bradley, de son côté, déclarait que “le droit de choisir son métier est une composante essentielle de la liberté qu’il revient au gouvernement de protéger”. Le droit de choisir et de pratiquer son métier étant ainsi une liberté, ils en arrivaient tous deux à l’idée qu’une atteinte à la propriété professionnelle (telle qu’elle vient d’être définie) instituait une espèce de servitude économique, de coercition économique. Mais, en 1872, la Cour n’avait pas suivi Swayne, Bradley et Field.

Au contraire, à l’occasion de deux autres affaires qui furent jugées en 1892 et 1897, la Cour Suprême se rallia à ces thèses. Désormais, donc, la propriété était conçue par la Cour comme l’ensemble des activités et des gains futurs que le propriétaire de l’objet était en droit d’en attendre. Les bouchers étaient en droit d’attendre des gains de leur aptitude et de leurs entreprises de boucherie ; ces espérances étaient au cœur de leur propriété professionnelle. Une telle propriété intangible existait déjà, en fait, en 1872, ou même auparavant, mais elle n’était pas reconnue comme telle. En ce sens, on est passé, comme l’a écrit Commons, d’un seul sens du mot propriété à deux sens (ou même à trois, si l’on n’oublie pas la propriété immatérielle).

Après 1897, les deux sens du mot propriété (matérielle, intangible) sont attestés, mais, à vrai dire, il insiste sur le fait que la propriété matérielle est maintenant réduite à la portion congrue. Elle se limite aux cas où la propriété n’apporte que des valeurs d’usage (propriété des objets à l’intérieur de l’entreprise ou de la maison, propriété des maisons, etc., de tous les objets qui ne seront plus introduits sur un marché<sup>29</sup>). D’une certaine façon, la propriété intangible n’existait pas avant 1892, puisqu’on ne pouvait pas s’en réclamer en justice. Mais on peut dire aussi que la propriété matérielle et la propriété intangible existaient toutes les deux auparavant, et qu’elles ont toutes les deux continué à exister par la suite, et jusqu’à nos jours.

Autre définition, qui découle de la précédente, mais entraîne dans une direction beaucoup plus spéculative. Il insiste sur le fait que la propriété intangible, aux yeux des Cours de Justice américaines de son époque, permet à celui qui la possède de fixer les prix en privant les autres d’un produit dont ils ont besoin, mais qu’ils ne possèdent pas. À deux pages de distance, il en donne les deux définitions suivantes : “*the right to fix prices by withholding from others what they need but do not own*” ; “*the ownership of expected opportunities to make a profit by withholding supply until the price is persuasively or coercively agreed upon*”<sup>30</sup>. On lit encore : “*the liberty to set-*

25. Commons 1924, 19 : “*one’s reputation*”.

26. *Ibid.*, p. 11 et suivantes.

27. Commons 1934, 3, 76, 716.

28. *Ibid.*, p. 12-13.

29. Voir Commons 1924, 18-19.

30. Commons 1934, 3 (première définition) et 5 (seconde définition).

tle upon whatever prices the seller or buyer can obtain"<sup>31</sup>. Il y a donc un rapport entre la propriété intangible, telle qu'il l'entend dans ces passages, et l'accaparement ou le monopole.

Enfin, le sens le plus large de la propriété intangible résulte de la liberté et de sa reconnaissance légale. L'ouvrier a la liberté de travailler ou de quitter sa place, le patron a la liberté de l'embaucher ou de le renvoyer ("*to hire or fire*" !). Cette liberté est une propriété intangible, puisqu'elle est un bien dont on peut espérer tirer un profit, et un profit qui n'est pas préalablement fixé. On peut par exemple se saisir de l'occasion pour avoir un meilleur salaire ou pour engager un ouvrier plus efficace<sup>32</sup>. Mais c'est une liberté limitée par celle des autres, qui détiennent eux aussi une propriété intangible de ce type. Cette liberté des autres contribue à expliquer qu'aucune situation ne soit jamais définitivement acquise et qu'on constate des mouvements de mobilité sociale.

La notion de "propriété intangible" recouvre donc plusieurs phénomènes distincts, mais qu'il n'est pas illogique de rapprocher, de réunir sous un même concept. On peut en effet dégager les quelques caractères suivants, qui leur sont communs :

1) Il s'agit toujours d'un bien dont on est propriétaire ou possesseur. Ce bien joue le rôle que beaucoup d'autres économistes attribuent au capital. Mais il n'est pas du tout indifférent de remplacer la notion de capital par celle de propriété. Car la propriété est fondée sur le droit, elle ne relève donc pas seulement de la logique économique. Et puis, le propriétaire a sur la chose une exclusivité, et les autres en sont ipso facto privés. La notion de capital n'implique pas de la même manière une telle exclusivité.

2) Le bien possédé n'est pas nécessairement matériel, très loin de là, et il en résulte que cette propriété est parfois une simple situation de fait, qui reçoit une reconnaissance sociale, mais non point juridique. La propriété d'un carnet d'adresses est reconnue juridiquement s'il contient une clientèle professionnelle ; mais, si j'ai beaucoup de relations par ma famille ou mon activité privée, mon carnet d'adresses n'est pas reconnu juridiquement, et pourtant c'est aussi une propriété intangible.

3) Les revenus de la propriété intangible ne sont pas acquis d'avance, ils sont aléatoires. Certains des aléas dont ils dépendent relèvent du hasard ou de facteurs tout à fait indépendants de l'action du sujet économique. Mais ces revenus aléatoires résultent aussi des choix du sujet, de sa compétence, de son activité, de son flair, de la façon dont il met en œuvre les facteurs de production (quel que soit son secteur d'activité). Le bien possédé, qu'il soit matériel ou immatériel, a été acquis en vue des espérances de gain, et le sujet a conscience qu'il est prometteur de telles espérances. Cette notion de propriété intangible privilégie donc l'étude des stratégies, même si, me semble-t-il, Commons ne tire pas de cette orientation tout ce qu'il aurait pu en tirer.

4) La négociabilité de la dette, quoiqu'elle se rattache à la dette et en soit en quelque sorte l'aboutissement, est aussi au principe d'une telle attente d'un profit aléatoire. Il n'est donc pas illégitime de la distinguer de la dette elle-même, qui (même dans le cas d'intérêts usuraires) apparaît comme le revenu régulier et en quelque sorte automatique de la propriété, provisoirement mise à la disposition d'autrui. La catégorie des propriétés immatérielles relève plus souvent du domaine de la rente, tandis que les propriétés intangibles orientent davantage vers des comportements économiques plus actifs ou spéculatifs. Commons parle de l'"*activity concept of intangible property*" et insiste sur un tournant qui aboutirait à s'orienter vers le "*volitional concept of choice*", vers des "*activity concepts*"<sup>33</sup>.

31. *Ibid.*, p. 76.

32. *Ibid.*, p. 70, et aussi 81.

33. *Ibid.*, p. 424.

La façon d'appréhender ces phénomènes de crédit, et plus généralement l'activité économique, qu'induit sa notion de propriété intangible est, à mon avis, très intéressante pour l'étude d'une économie préindustrielle telle que celle de Rome. Mais précisons tout de suite que, pour le cas de Rome, cet intérêt ne réside pas dans ce qu'il dit de la négociabilité de la dette. Car si les dettes sont une donnée constante et importante de la vie économique et sociale antique, et si cette époque connaissait de fréquentes crises sociales d'endettement, la négociabilité des créances n'y existait quasiment pas<sup>34</sup>. Il y avait, certes, des possibilités de cession de créances, et il arrivait que des créances soient vendues, ce qui nécessitait une novation de la créance. Cette pratique a un intérêt pour montrer l'évolution de l'économie romaine vers davantage de sophistication, mais elle n'avait pas suffisamment d'ampleur pour mériter d'être mise en parallèle avec les phénomènes modernes de même type. À nouveau, ce n'est donc pas un contenu précis qui m'intéresse dans ces livres de Commons, mais la façon qu'il a de poser les problèmes et ses typologies.

Pourquoi donc la notion de propriété intangible, c'est-à-dire la plus "moderne" des trois notions de propriété que distingue Commons, peut-elle présenter de l'intérêt dans le cas d'une économie préindustrielle telle que celle de la Rome antique ? Je vais d'abord montrer pourquoi il est fécond de raisonner en termes de propriété, comme le fait Commons, plutôt qu'en termes de capital. Puis, pour terminer, j'essaierai d'expliquer l'intérêt propre de la notion de propriété intangible.

La raison qui justifie de poser les problèmes en termes de propriété tient au rôle que jouaient les patrimoines dans le monde antique. Quant à la chronologie, notons que ce second paragraphe de mon article porte sur une période beaucoup plus longue que le premier : disons, une période comprise entre le III<sup>e</sup> siècle a.C. et le III<sup>e</sup> ou le IV<sup>e</sup> siècle p.C. Je m'abstiens de toucher à l'époque archaïque de l'histoire de Rome, car elle pose sans doute, quant aux thèmes qui nous concernent ici, des problèmes spécifiques.

Un des principaux objectifs des "Romains" de l'élite était de conserver ou d'élargir leur patrimoine, c'est-à-dire l'ensemble des biens qu'ils avaient acquis ou reçus. L'appartenance à l'élite politique et sociale ne se concevait pas sans la propriété d'un tel patrimoine, qui était légalement exigée, et fournissait des revenus permettant de vivre sans travailler de ses mains. Les autres couches de la population, en partie imbues de ces mêmes valeurs, avaient donc, elles, pour ambition d'acquérir la propriété de tels biens.

Dans plusieurs textes traitant des affaires privées et de la gestion des biens familiaux, on trouve des expressions telles que "acquérir un patrimoine, le conserver et l'accroître"<sup>35</sup>, "acquérir un patrimoine ou l'accroître"<sup>36</sup>. Ce patrimoine était composé de biens matériels tels que terres, maisons (résidences, locaux agricoles, maisons de rapport), bestiaux, esclaves, objets précieux, argent et or monnayés<sup>37</sup>. Le problème était d'obtenir qu'il fournisse des revenus suffisants et réguliers. On devine qu'il existait diverses stratégies. Parfois la régularité et le caractère prévisible des revenus étaient préférés à leur importance. Dans d'autres cas, c'était l'inverse<sup>38</sup>. De ces stratégies, nous reparlerons un peu plus bas.

Certains éléments du patrimoine étaient liés au standing social de ces élites : résidences luxueuses en ville et à la campagne, nombreuse domesticité servile où l'on trouvait des esclaves très chers et spécialisés, meubles de luxe, bijoux, etc. Les Latins ne distinguaient jamais clairement ce qui, parmi ces biens, relevait de la notion de capital, et ce qui n'en relevait pas. Il y a des

34. Andreau 2001.

35. Cic., *Off.*, 2.24.87 (*rem familiarem quaerere, conservare, augere*).

36. Cic., *Off.*, 2.16.55 (il faut aider ses amis *vel in re quaerenda vel augenda*).

37. Sur ces patrimoines, voir Shatzman 1975 et Mratschek-Halfmann 1993.

38. Voir Veyne 1991, 131-162.



dizaines de textes sur la richesse où les éléments du capital sont inextricablement mêlés aux signes extérieurs de richesse. En première approximation, on peut d'ailleurs dire que la notion de capital n'était pas connue dans l'Antiquité. L'historien éprouve donc beaucoup de difficultés à traiter le patrimoine comme un capital ; s'il le fait, c'est en forçant les témoignages antiques et en plaquant sur eux des notions de la pensée économique moderne.

Vu cette situation, ceux qui cherchent à appliquer à l'économie antique les clés de la vulgate économique actuelle s'intéressent souvent moins à la production qu'au commerce et à son évolution. C'est particulièrement vrai des archéologues qui travaillent sur les artefacts. La documentation archéologique prend de plus en plus d'importance en termes de quantités, même si une bonne partie en est irrémédiablement perdue, faute de publications. Elle concerne notamment les produits commercialisés : la céramique par exemple, les lingots, les objets de verre et de métal, les produits commercialisés de l'agriculture dont il nous reste des traces à cause des amphores et des jarres (vin, huile, salaisons et sauces de poissons). Elle a souvent donné lieu à une histoire économique de la commercialisation et de son évolution : quels étaient les courants d'échanges ? quels marchés fallait-il conquérir ? pourquoi telle région est-elle parvenue à vendre ses produits sur des places où précédemment ils ne pénétraient pas ? etc.

Cette histoire, qu'on peut rattacher aux "*engineering economics*" ("*of input and output*") si on la lit à la lumière de Commons, a eu du mal, et a encore du mal, à se raccorder à l'histoire des patrimoines et de la production, qui s'appuie davantage sur la documentation textuelle. Les textes antiques (qu'ils soient juridiques ou littéraires) orientent avant tout vers une histoire de la propriété et des efforts que les agents économiques faisaient pour l'acquérir ou pour la conserver. Ils orientent davantage vers des réflexions sur les mentalités et les liens sociaux, plutôt que sur la concurrence économique. Ils se trouvent plus facilement en rapport avec les "*proprietary economics*" de Commons<sup>39</sup>). En se consacrant à la propriété plutôt qu'au capital, en s'inspirant des analyses commonsiennes de la propriété, il me semble qu'on peut contribuer à rapprocher ces deux courants de l'histoire économique antique. Un tel rapprochement est d'autant plus intéressant que la distance séparant ces deux courants de l'histoire économique antique n'est pas sans rapport avec la fameuse opposition entre modernistes et primitivistes<sup>40</sup>. Les premiers regardent davantage du côté des "*engineering economics*", et les seconds du côté des "*proprietary economics*".

Le "*going concern*" de certains boutiquiers ou artisans était leur boutique ou leur atelier, qui constituait une vraie entreprise. Mais, dans les propriétés des membres de l'élite, il y avait plusieurs niveaux de "*going concerns*". Le domaine agricole était parfois considéré comme une unité économique, un "*going concern*" spécifique ; on s'en aperçoit en lisant le traité agronomique de Varron, le *De re rustica* (c'est-à-dire "De la gestion des terres"). Mais, dans beaucoup de cas, au sein de l'élite, la stratégie s'élabore au niveau du patrimoine, et non de l'entreprise, ou au moins au niveau du secteur. La réputation politique du sénateur et de sa lignée forme un tout, les activités de prêt aussi (quoique le notable ne soit pas, à proprement parler, à la tête d'une banque ou d'un établissement financier). Le niveau le plus prégnant était très souvent celui du patrimoine dans son ensemble.

Un autre élément justifie à la fois de raisonner en termes de propriété et de s'intéresser à la notion de propriété intangible : il s'agit de la diversité des sources de revenus des membres de l'élite, qui n'étaient pas toutes "économiques", tant s'en faut, et qui ne résultaient pas toutes de leur patrimoine matériel.

Les sénateurs et chevaliers ne se limitaient pas aux revenus des biens matériels dont ils étaient propriétaires. Jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle a.C., ils occupaient, moyennant de faibles rede-

39. "*of transferable rights and liberties*", écrit-il dans Commons 1934, 423.

40. Andreau & Étienne 1984 et Andreau 1995.



vances, des terres d'État, où ils pratiquaient notamment de l'élevage. Ils touchaient en outre des rémunérations (légales ou illégales) liées soit à la vie politique<sup>41</sup>, soit à des activités intellectuelles telles que l'éloquence, l'enseignement de la morale et de la philosophie, la défense d'accusés devant la justice (activité d'avocat qui n'était pas conçue comme un métier, et qui, légalement, ne devait pas donner lieu à une rémunération, mais qui était pourtant à l'origine de gains substantiels, sous une forme ou sous une autre)<sup>42</sup>. Comme ils faisaient partie d'importants réseaux de parenté, d'amitiés et de clientèles, et comme il existait une large liberté de tester, ils bénéficiaient enfin (par le biais des dots et des héritages) d'une circulation horizontale et verticale des patrimoines, à laquelle chacun d'entre eux contribuait selon ses moyens, ses stratégies et les circonstances<sup>43</sup>. Il n'est donc pas injustifié de distinguer, dans les activités qui leur apportaient des revenus ou leur permettaient d'accroître leur patrimoine, cinq secteurs différents : l'agriculture et l'élevage ; les autres intérêts économiques privés (par exemple le prêt d'argent) ; la politique ; les autres activités sociales et intellectuelles plus ou moins professionnelles ; la gestion de la parenté et des successions.

Dans une œuvre philosophique où il commente et illustre des propositions avancées par les Stoïciens, les *Paradoxes des Stoïciens*, Cicéron s'intéresse notamment à la proposition : "Le sage seul est riche", et il en vient à critiquer, sans le nommer, son contemporain M. Licinius Crassus, richissime sénateur qui était d'ailleurs déjà mort au moment de la rédaction du traité (très probablement écrit en 46 a.C., alors que Crassus est mort en 53). Crassus, dit Cicéron, était à la fois avide de trouver tous les moyens possibles de faire de l'argent (il était *quaestuosus*, cupide et toujours désireux d'accroître son patrimoine) et extrêmement dépensier, soucieux de l'emporter sur ses pairs par un luxe tapageur (il était *sumptuosus*, avide de dépenser). Cicéron énumère une série de moyens qu'il avait de faire de l'argent : corruption électorale et corruption de la justice ; rémunérations pour des plaidoiries ; prêts d'argent dans les provinces par l'entremise de ses affranchis ; expulsions plus ou moins forcées des petits propriétaires ses voisins (nous en avons parlé dans la première partie) ; contrats de sociétés en commandite avec ses esclaves, ses affranchis et ses clients ; biens reçus de Sylla à la suite de la guerre civile des années 80 a.C. ; trafic autour de testaments ; etc.<sup>44</sup>.

Les cinq secteurs que je viens d'indiquer sont donc mêlés dans cette énumération. Cicéron la résume d'ailleurs par les deux mots *forum, domus* ("la vie publique, la vie privée"). Ces sources de revenus ne sont pas toutes économiques, et certaines s'expliquent par l'existence, non point d'un patrimoine matériel, mais d'un patrimoine symbolique, acquis au fil des générations, ou au cours de la vie de son possesseur. Crassus avait hérité de sa lignée, très puissante depuis longtemps, des relations sociales et politiques qui lui ont ouvert des charges très profitables (à commencer par les magistratures supérieures de la cité de Rome). Mais le succès d'une carrière d'orateur et d'"avocat" dépendait aussi du talent oratoire et de l'entregent de l'homme qui s'y adonnait.

Sur le modèle de l'histoire économique moderne et de la vulgate économique, l'histoire économique de l'Antiquité distingue nettement ce qui est proprement économique du reste et ce qui est matériel du reste. Or, les stratégies individuelles ne se limitent que rarement à des domaines proprement "économiques". La famille de Dion Chrysostome, notable de la cité de Pruse en Bithynie (Asie Mineure) qui a vécu à la fin du I<sup>er</sup> siècle et au début du II<sup>e</sup> siècle p.C., misait beaucoup sur des relations au plus haut niveau avec la maison de l'Empereur, et il s'est inscrit dans cette tradition. Il en a souffert, car il a dû s'exiler sous le règne de Domitien (81-96). De retour dans sa ville au tout début du II<sup>e</sup> siècle, il se plaint que son absence a mis à mal son

41. Shatzman 1975.

42. David 1992.

43. Andreau & Bruhns, éd. 1990.

44. Cic., *Parad.*, 6.46.

patrimoine, mais, peu de temps après, il parle de quitter à nouveau la cité de Pruse. Ce nouveau départ est certainement lié, soit à ses activités culturelles de confrencier à succès, soit à une stratégie politique de rapports avec la famille impériale<sup>45</sup>. La notion de "propriété intangible" peut permettre de mieux considérer, dans leur globalité, tous les intérêts d'un tel personnage (dont une bonne partie relève de la notion de capital symbolique), et de mieux apprécier ses stratégies (à la fois pour maximiser les revenus de ces intérêts et, éventuellement, pour accroître son patrimoine à la fois matériel et symbolique).

Cette notion de propriété intangible, certes, n'était ni désignée comme telle par les textes latins, ni reconnue par les tribunaux. Le manuel de droit romain de Paul-Frédéric Girard, qui a très longtemps fait autorité, dit : "La propriété est le droit réel par excellence ... C'est la domination complète et exclusive d'une personne sur une chose corporelle"<sup>46</sup>. Le capital symbolique n'est pas compté dans le patrimoine, car la notion de patrimoine se réduit aux biens "matériels" et aux biens "immatériels" ("*incorporeal*"). Les Latins n'avaient pas directement conscience de l'existence de propriétés intangibles. Mais les textes qui ont trait aux sources de revenus montrent que les stratégies individuelles en tenaient compte aussi bien que des biens "matériels", et que les biens intangibles faisaient partie, eux aussi, des "*proprietary economics*". Ce qu'ils disent est très proche des passages où Commons énumère un certain nombre de propriétés "intangibles" dont on peut, à son époque et à la nôtre, tirer des revenus : "*the expected exchange-value of anything, whether it be one's reputation, one's horse, house or land, one's ability to work, one's goodwill, good credit*", etc. Remarquons d'ailleurs que le mot latin *gratia* a les mêmes deux sens que le français crédit : il désigne en même temps le crédit financier (la possibilité d'emprunter de l'argent) et le crédit au sens social (une certaine audience, une certaine réputation, par exemple auprès du corps électoral). Ces rapprochements ne signifient certes pas que l'économie romaine soit comparable, par sa modernité, à celle de l'Europe ou de l'Amérique moderne ou contemporaine. Ils signifient seulement que certaines approches de Commons, certaines de ses typologies, valent pour plusieurs contextes économiques, et notamment pour certaines des économies historiques préindustrielles, qui connaissaient la monnaie frappée (monnaie métallique portant l'estampille des pouvoirs publics), la propriété individuelle, la liberté individuelle de gestion des biens privés et l'existence de places marchandes.

Parmi les informations dont nous disposons sur les comportements économiques des Anciens, il faut donc souligner ce qui a trait à la constitution et à la composition du patrimoine (qui n'est pas entièrement "matériel", très loin de là), mais aussi les comportements et stratégies relatives à la production de valeurs d'échange à partir des éléments de ce patrimoine.

Soit, dira-t-on : admettons que la propriété intangible ait existé dans l'Antiquité (sans d'ailleurs être reconnue, ni par les tribunaux ni par les théoriciens de la philosophie et du droit) ; et alors ? qu'est-ce que cela change aux analyses qu'on peut mener des économies antiques ? Il me semble que la manière dont Commons envisage les propriétés "intangibles" aide à comprendre les stratégies individuelles des agents économiques et à en évaluer la portée en les comparant les unes aux autres.

Les textes antiques donnent un certain nombre d'informations sur les modalités des comportements économiques des membres de l'élite. Les textes des "agronomes" (Caton, Varron, Columelle), le traité de Plin l'Ancien (*Histoires Naturelles*), les lettres de Plin le Jeune, les discours de Dion de Pruse et d'Apulée, etc., contiennent beaucoup d'exemples et de conseils précis. Certains de ces conseils et exemples concernent la technique agricole proprement dite, en relation avec le sol et le climat. D'autres portent sur l'attention que le propriétaire doit prêter à ses terres, sur ses visites de contrôle, sur sa nécessaire fermeté à l'égard de la main d'œuvre, sur

45. Cuvigny, éd. 1994.

46. Girard 1929 (1<sup>e</sup> éd. 1895) ; voir aussi Kaser 1971, 400-404.

son esprit d'économie, – disons donc sur une certaine morale du propriétaire. D'autre part, il est évident que ces propriétaires vendaient les produits de leurs domaines, – ou que les fermiers, après les avoir vendus, leur versaient des sommes provenant du produit de cette vente. Il fallait bien que les propriétaires vendent pour avoir des revenus en argent, et d'ailleurs les produits attestés par l'archéologie confirment l'existence (relativement massive) de cette agriculture commercialisée. Mais il est très difficile de classer ces indications fragmentaires et ponctuelles en grandes stratégies économiques, en grands types d'action.

Il est très difficile de les interpréter, et de conclure par exemple que tel comportement est caractéristique du "rentier" et que tel autre révèle une mentalité d'entrepreneur. Dans son *Histoire économique et sociale de l'Empire romain* (œuvre importante, qui date fortement, désormais, et dont on ne peut plus s'inspirer, mais qui reste typique d'une certaine démarche aujourd'hui dépassée), Michel Rostovtzeff a tenu à distinguer deux grands comportements économiques des membres de l'élite romaine, celui des "bourgeois" et celui des "rentiers". La crise sociale et économique de l'Empire, au II<sup>e</sup> et surtout au III<sup>e</sup> siècle p.C., s'expliquait en partie, selon lui, par la généralisation des comportements de rentiers, aux dépens de l'activité des "bourgeois"<sup>47</sup>. Mais, même sans tenir compte de la rareté de la documentation, il faut remarquer que, face à un cas précis, Rostovtzeff n'était pas en mesure de décider, de façon convaincante, s'il s'agissait d'un comportement de rentier ou de bourgeois. Pline le Jeune, sénateur du début du II<sup>e</sup> siècle p.C., était-il un "rentier" ou un "bourgeois" ? Sous une forme ou sous une autre, la question a été souvent posée, et pas seulement par Rostovtzeff. Mais les réponses n'empotent pas l'adhésion.

Quant à cette aporie, le rôle de la "propriété intangible" permet, selon moi, de faire quelques pas en avant.

Pline le Jeune, qui, à la fin du I<sup>er</sup> siècle p.C. et au début du II<sup>e</sup> siècle, faisait partie de l'ordre sénatorial, c'est-à-dire de la fraction la plus prestigieuse et la plus riche de l'élite romaine, eut le projet d'acquérir des terres proches des siennes (près de l'actuelle Città del Castello). Il écrivait qu'on trouvait, dans ce très vaste domaine qu'il songeait à acheter, des terres à blé, des vignobles et des forêts, et qu'il fournissait des récoltes, et donc des revenus, limités peut-être, mais sûrs<sup>48</sup>. En ce cas, on voit que l'importance des revenus obtenus est sacrifiée à leur régularité. On voit aussi que le propriétaire ne cherchera guère à accroître ses revenus par une attitude plus active, plus agressive en matière de vente : s'il y a des récoltes, il y a des revenus, même modestes. Le revenu de la terre est assimilé, dans une telle démarche, à l'intérêt d'une dette, dont le taux est fixé d'avance. Dans beaucoup de textes, la récolte agricole est d'ailleurs exprimée par le même mot que l'intérêt du prêt (le mot *fructus*, qui signifie à la fois les fruits, donc la récolte, et le revenu). À chaque fois qu'une comparaison est établie entre le taux de revenu fourni par le prêt à intérêt et celui que fournissent les terres (comparaison qui n'est pas exceptionnelle dans les textes latins), on se trouve dans une logique de rente, même si une partie de la récolte sera mise en vente, et même si l'auteur insiste sur le soin mis à gérer les domaines. Car cette comparaison entre deux taux de revenus annuels relève de la logique de la dette, elle fixe un gain qui doit normalement être perçu, sans aléas ou avec aussi peu d'aléas qu'il est possible, sans surprise en quelque sorte. Que le propriétaire veille ensuite à resserrer les boulons ou non, la logique est toujours la même, et elle relève de la propriété immatérielle ("*incorporeal*"). D'une certaine manière, comme me le fait remarquer L. Gillard, la nature tout à fait imprévisible de ce que sera la récolte future conduirait à interpréter l'économie agraire en termes de propriété intangible. Mais un propriétaire comme Pline, en multipliant la surface des terres qu'il possède, en possédant des terres dans plusieurs régions de l'Italie (d'autres en avaient même en dehors d'Italie), en variant les cultures et les modes d'exploitation, tendait à nier cette imprévisibilité et à la supprimer. Il faisait tout pour transformer le revenu agricole en un revenu régulier qui

47. Rostovtzeff 1926g.

48. Plin., *Ep.*, 3.19.

rappelait celui de prêts d'argent non usuraires. Les gains qu'il tirait de la vente de ses récoltes étaient le résultat de la commercialisation des produits de l'agriculture, mais ils ne relèvent pas, me semble-t-il, de la propriété intangible, ils relèvent de la propriété immatérielle (certains Latins eux-mêmes écrivaient parfois que la terre est une bonne débitrice, qui verse à l'échéance le taux d'intérêt qu'on en attend).

À l'inverse, d'autres textes orientent vers des stratégies relevant de la "propriété intangible". Une première de ces stratégies se caractérise par un souci de la spéculation, elle joue sur les aléas résidant dans la conjoncture économique. Une autre essaie davantage de tirer parti des choix du sujet, de sa compétence et de son activité, bref de ce qu'on nomme actuellement le capital humain.

Un passage de Caton l'Ancien (première moitié du II<sup>e</sup> s. a.C.) va clairement dans le sens de la première stratégie. Son traité sur l'agriculture (*De agricultura*), comme celui de Varron (I<sup>er</sup> s. a.C.), insiste sur le fait que le propriétaire doit tout surveiller, réduire les dépenses inutiles, prendre toutes les décisions et laisser aux intendants aussi peu d'initiative que possible. Comme Varron et plus tard Pline le Jeune, il tendait donc à "tout verrouiller" et à réduire ainsi la part de l'imprévisibilité. Mais, à propos des vendanges, Caton note qu'il faut avoir beaucoup de jarres, pour attendre la hausse des prix<sup>49</sup>. Cette remarque en passant montre que Caton juxtapose, sans s'en apercevoir, deux attitudes qui relèvent, pour un économiste comme Commons, de deux stratégies différentes : d'un côté, les récoltes comme engendrant un revenu grosso modo tenu pour fixe, et semblable à l'intérêt d'un prêt ; de l'autre, une opération qui se situe à la limite de l'accaparement et est fondée sur l'incertitude, sur l'imprévisibilité, une opération qu'on ne peut pas ne pas interpréter en termes de propriété intangible.

Un passage de Pline l'Ancien relatif à la culture de la vigne va aussi dans le sens de cette seconde stratégie<sup>50</sup>. Il déplore que les bons techniciens de la viticulture soient très rares à son époque (I<sup>er</sup> s. p.C.), et il en cite deux, Acilius Sthénéus et Vétulenus Aegialus, tous les deux des anciens esclaves, pour les donner en exemples. Par leur savoir technique et par leur engagement personnel comme chefs d'exploitation, dit Pline, ils sont parvenus à des vendanges extraordinaires et à des chiffres d'affaires très élevés. Acilius Sthénéus, travaillant pour le compte d'un propriétaire, Remmius Palémon, est parvenu, au bout de huit ans, à obtenir une vendange dont le prix de vente était égal aux deux tiers du prix d'achat de la terre. Et ce vignoble a été ensuite vendu quatre fois plus cher qu'il n'avait été acheté. Pour ces gens-là, le calcul ne consistait pas à miser sur un revenu escompté que l'on devrait obtenir sans surprise, mais en quelque sorte à crever le plafond, en mettant en œuvre toutes leurs énergies. L'agent économique se dirige vers un avenir qu'il cherche à modeler par son activité.

La manière dont Commons oriente sa notion de "propriété intangible" vers l'avenir, vers les conséquences futures des transactions actuelles et vers un jeu actif à jouer en fonction d'une certaine idée de l'avenir ("*activity concept of intangible property*", "*volitional concept of choice*", "*activity concepts*", "*liberty and exposure*") aident, je pense, dans le cas de l'économie romaine, à élaborer une nouvelle évaluation des stratégies individuelles, et à mieux distinguer la limite entre, d'une part, la rente, la gestion de la créance, et, d'autre part, l'action économique, la gestion de la propriété intangible. Elle amène notamment à reconsidérer les ouvrages des "agronomes" latins (Caton, Varron, Columelle), qui s'efforcent de donner les conseils les plus avisés, mais dans le cadre de conceptions qui, souvent, relèvent de la propriété immatérielle, et non point de la propriété intangible.

49. Cato, *Agr.*, 3.2 (*uti lubeat caritatem expectare*).

50. Plin., *HN*, 14.47-52.

Extrait de : A. Guéry, éd., *Lectures de John R. Commons*, Cahiers  
d'économie politique 40-41, Paris, 2001, 71-92.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## ARTICLE 10

# ENTREPRENEUR ET ENTREPRISE CHEZ MONTCHRESTIEN ET CANTILLON

---

Pourquoi se consacrer aux entrepreneurs et au rôle de l'entrepreneur chez Montchrestien et chez Cantillon ? Deux raisons m'ont incité à ce choix. La première est que la notion d'entrepreneur est absente de la pensée romaine ; il n'y a pas en latin de mot qui traduise "entrepreneur", ni d'ailleurs "entreprise", dans aucun des sens économiques de ces termes. Étant donné le rôle qu'ont joué ces notions dans l'histoire de la science économique, leur absence dans la pensée antique ne peut pas ne pas être remarquée, et elle ne peut pas ne pas être un objet d'interrogation. D'autre part, ayant commencé à dialoguer avec C. Lamouroux qui, s'appuyant sur le nommé Paul Smith, voit dans cette notion une des clés de l'étude de la bureaucratie chinoise médiévale<sup>1</sup>, j'ai souhaité, moi aussi, m'interroger à ce sujet en ce qui concerne l'Antiquité, et avant tout l'Antiquité romaine.

Toutefois, le choix d'un tel thème ne va pas de soi. Il soulève de multiples difficultés. Il ne va pas de soi, parce qu'à l'époque moderne et contemporaine, les mots "entrepreneur" et "entreprise" n'ont pas un seul sens, ni même un seul sens économique.

Dans le langage courant, les entreprises sont des unités de production, des commerces et des sociétés industrielles ou commerciales. L'entrepreneur est donc un "chef d'entreprise", le responsable d'une de ces unités et sociétés ; c'est celui qui prend les décisions et supporte la responsabilité de leur gestion. Dans mes recherches sur l'économie romaine, et plus spécialement sur la vie financière, c'est en ce sens que j'ai employé les deux mots. J'ai entendu par entrepreneur le banquier ou le négociant qui dirigeait la maison de commerce ou de banque, qui recevait le chiffre d'affaires, auquel revenaient les bénéfices et qui supportait le risque économique de cette "entreprise". J'ai notamment utilisé cette notion dans le cas des esclaves que leur maître a autorisés à s'occuper d'une exploitation agricole, commerciale ou manufacturière. Ou l'esclave est un "préposé", et c'est le maître qui touche le chiffre d'affaires ; selon plusieurs textes juridiques latins, l'esclave est, en ce cas, salarié par son maître. L'esclave préposé n'est donc pas un "entrepreneur" (au sens précisé ci-dessus). Ou bien l'exploitation fait partie d'une espèce de quasi-patrimoine de l'esclave (appelé le "pécule") ; c'est alors l'esclave qui a le chiffre d'affaires, et on peut le considérer, malgré son statut d'esclave, comme un "entrepreneur"<sup>2</sup>.

Mais ce sens courant des mots "entrepreneur" et "entreprise" ne se rencontre ni chez Montchrestien, ni chez Cantillon, ni chez un économiste tel que Joseph A. Schumpeter. Schumpeter refuse explicitement d'attribuer un tel sens au mot entrepreneur, puisqu'il écrit : "la conception de l'entrepreneur comme celui qui supporte les risques est incompatible avec nos idées"<sup>3</sup>. Il est vrai que, chez Joseph A. Schumpeter, "entrepreneur" est (à la différence

1 Voir Lamouroux 2011, publié originellement à la suite du présent chapitre.

2. Andreau 2001, 131-135 ; 2004b.

3. Schumpeter 1935, 108. À vrai dire, l'esclave ne supporte le risque de l'exploitation que dans une certaine mesure, puisqu'en dernière analyse, le pécule lui-même appartient au maître, même s'il constitue un quasi-patrimoine de l'esclave.

d'“entreprise”, d'ailleurs) un mot français introduit en anglais, et qui, pour cette raison, peut recevoir plus facilement un sens différent de celui de notre langage courant.

Des trois noms qui viennent d'être mentionnés, Cantillon est sans doute, dans une certaine mesure, le moins éloigné du sens courant du mot entrepreneur. À l'inverse, la notion actuelle courante de l'entrepreneur est pratiquement absente du *Traité* de Montchrestien, même s'il emploie assez fréquemment le mot “entreprise”, et trois fois au moins le mot “entrepreneur”<sup>4</sup>. Mais on peut répondre à cela que, précisément, il est intéressant de se demander comment Montchrestien, en apparence du moins, se passe de cette notion (l'examen de la question nous dira si les apparences sont trompeuses ou non, s'il s'en est vraiment passé).

Schumpeter est cité pour trois raisons. L'une d'entre elles est qu'il s'est occupé de Cantillon et qu'il doit donc être pris en considération quand on étudie l'*Essai* de ce dernier. La deuxième est que la notion d'entrepreneur a une grande importance dans sa pensée. Enfin, Paul Smith, sur lequel s'est appuyé C. Lamouroux, s'est lui-même inspiré de la pensée de Schumpeter dans son interprétation de la bureaucratie chinoise médiévale ; la notion schumpétérienne de l'entrepreneur est donc, d'une certaine manière, un lien entre la pensée de Cantillon, d'une part, et les conclusions de Paul Smith et de C. Lamouroux, de l'autre (cela dit, mon article ne sera nullement consacré à Paul Smith).

Toutefois, chez Schumpeter, si je le comprends bien, la notion de l'entrepreneur est très éloignée de ce qu'elle est chez Cantillon. Chez l'un et chez l'autre, certes, l'entrepreneur se définit par le rôle qu'il joue dans l'activité économique, et il y a des entrepreneurs dans tous les secteurs économiques, dans l'agriculture aussi bien que dans l'industrie ou le commerce. Mais le rôle de ceux qu'ils appellent entrepreneurs n'est pas le même chez les deux auteurs. Chez Cantillon, l'entrepreneur a une certaine place dans les rapports de production (et, par ce type d'approche, Cantillon est, sans doute, un prédécesseur de Quesnay, mais aussi un prédécesseur de Ricardo et de Marx) : l'entrepreneur est celui qui n'est ni propriétaire ni salarié, car le propriétaire et le salarié reçoivent des gains certains, fixés à l'avance (la rente et le salaire), tandis que l'entrepreneur reçoit un gain incertain.

Pour Schumpeter, l'entrepreneur est celui qui obtient un certain type de résultats, représentant pour lui la voie de l'innovation, et donc d'une évolution positive : la mise en œuvre de nouvelles combinaisons de production. “Nous appelons ‘entreprise’ l'exécution de nouvelles combinaisons, *et également* ses réalisations dans des exploitations, etc., et ‘entrepreneurs’, les agents économiques dont la fonction est d'exécuter de nouvelles combinaisons et qui en sont l'élément actif”<sup>5</sup>. Schumpeter insiste sur le fait qu'en principe les entrepreneurs ainsi conçus peuvent jouer divers rôles dans la production ; leur statut dans l'activité économique, la manière dont ils sont rémunérés peuvent varier, et ils n'appartiennent pas au même secteur économique. Un paysan non propriétaire qui choisit un nouvel assolement est un entrepreneur, tandis qu'un propriétaire ou un fermier important qui reste fidèle à la routine n'en est pas un. Encore faut-il, évidemment, que l'agent soit, en pratique, en situation de concevoir et d'exécuter de nouvelles combinaisons. Un patron d'entreprise, en pratique, a plus de chances qu'un manoeuvre de pouvoir être un “entrepreneur”. Mais il reste que, pour Schumpeter, le mot “entrepreneur” ne désigne pas un rôle précis dans l'organigramme des sociétés commerciales et industrielles, ni dans celui des hiérarchies sociales.

Une étude sémantique des mots entrepreneur et entreprise est évidemment au-dessus de mes forces, et ce n'est pas l'objet de cet article. Hélène Vérin en a écrit une, mais qui, à mon avis, malgré ses qualités, n'épuise en aucune façon les aspects économiques de la question<sup>6</sup>. C'est

4. Montchrestien [1616] 1999, 155, 165 et 332.

5. Schumpeter 1935, 106 et, plus largement, 106-137. L'auteur souligne.

6. Vérin 1982.

pourquoi, si mon article porte sur Montchrestien et Cantillon, j'utiliserai en même temps, pour la notion de l'entrepreneur, Schumpeter comme une sorte de point de référence. Par la suite, je n'emploierai pas les mots entrepreneur et entreprise dans leur sens courant actuel, pour essayer de ne pas multiplier les ambiguïtés ; je parlerai des "exploitations" pour désigner les unités de production et les commerces (le mot exploitation est utilisé dans la traduction française du *Traité de l'évolution économique*), et quant au mot entrepreneur en tant que chef d'entreprise, il sera remplacé par industriels, artisans, commerçants, agents économiques.

Cette longue introduction sera suivie de trois parties : la première concerne Cantillon ; la deuxième porte sur l'action privée chez Montchrestien, et la troisième sur l'action du roi chez ce même auteur. Chacune de ces parties s'efforce de présenter à la fois des explications de certains passages précis de ces œuvres, des réflexions sur leur contenu et des comparaisons avec la pensée antique, et notamment romaine. Dans la mesure où je m'occupe d'histoire romaine et où Montchrestien ne cesse de se référer à l'Antiquité – quitte à critiquer les Anciens sur certains points, y compris sur des points importants –, il ne m'a pas semblé déplacé d'esquisser ce début de comparaison.

## L'entrepreneur chez Cantillon

Commençons par présenter brièvement la notion d'entrepreneur chez Cantillon. Comme il l'explique notamment dans les chapitres 12 et 13 de la première partie de son *Essai*, l'ensemble de l'"État" (c'est-à-dire de la communauté sociale, de la société) est composé de trois grandes catégories. Il y a d'abord les propriétaires de terres, auxquels sont assimilés les propriétaires d'argent<sup>7</sup>. Ces possédants reçoivent des fermiers une somme fixe d'argent, et leur rémunération est donc un revenu certain sur leurs biens, notamment sur leurs terres. Comme la terre est, en dernière analyse, la seule source de richesse et que l'appropriation privée des terres est nécessaire, tout repose sur eux. On peut aller jusqu'à dire que "tous les ordres et tous les hommes d'un État subsistent ou s'enrichissent aux dépens des propriétaires de terres" (Titre du chap. 12 de la première partie, p. 25) ; ou bien qu'"il n'y a que le prince et les propriétaires des terres qui vivent dans l'indépendance" (p. 25) ; ou encore que "tous les habitants d'un État tirent leur subsistance et leurs avantages du fonds des propriétaires des terres, et sont dépendants" (p. 32).

Viennent ensuite les "gens à gages", dont le rang social est extrêmement variable, puisqu'on trouve dans cette catégorie aussi bien des généraux que des domestiques, mais qui ont en commun de recevoir tous des salaires fixes. Enfin, les "entrepreneurs" sont tous ceux qui engagent de l'argent ou du travail dans une activité "sans avoir de certitude de l'avantage qu'ils tireront de cette entreprise" (p. 28). Donc, les entrepreneurs "sont des gens à gages incertains" (p. 31). Parmi les entrepreneurs, si on prend le mot au sens que lui donne Cantillon, il faut compter les fermiers de l'agriculture, et d'autre part toute la chaîne des artisans, des manufacturiers et des commerçants. Par exemple, le commerce du vin comprend les marchands qui emportent le vin à la ville, les marchands en gros qui restent en ville, les détaillants ; et tous ces commerçants sont des entrepreneurs. Cantillon énumère en outre toute une série d'autres métiers d'entrepreneurs (p. 30-31).

Il faut tenir compte du fait qu'il donne parfois au mot "entrepreneur" un sens plus restreint. Par exemple, il le limite parfois à ceux des villes et des bourgs, et désigne les autres, ceux de la campagne, par le mot "fermiers", quoique les fermiers soient eux aussi des entrepreneurs, au

7. Cantillon [1755] 1997, 32-33 [dans cette partie consacrée à Cantillon, les références dans le texte sont faites à cet ouvrage].



sens large défini plus haut (voir par exemple p. 4-7, 29 et 71). Ou bien il distingue les entrepreneurs des villes et des bourgs des "villageois", alors que, parmi ces derniers, figurent certainement des fermiers. Ou bien il distingue les "bas entrepreneurs" des autres, selon leur surface sociale et financière, ce qui, d'ailleurs, se comprend aisément (p. 114-115).

Ces distinctions brouillent un peu la catégorie des entrepreneurs, mais elles se conçoivent sans difficulté, et elles me semblent légitimes. À l'inverse, deux autres aménagements de son schéma paraissent y introduire une certaine dose d'incohérence, et il faut les déplorer. D'une part, il assimile aux entrepreneurs ceux qui cherchent du travail à gages, les chômeurs, parce qu'ils "peuvent être considérés comme vivant à l'incertain" (p. 31-32). Une telle assimilation ne paraît pas justifiée. D'autre part, s'il considère en principe que les entrepreneurs sont toujours dépendants, ensuite, il décide que les entrepreneurs ayant des stocks "de quelque denrée ou marchandise qui soit d'un usage ou débit constant" dans un État, ou encore des "habitants à gros gages" sont, eux, indépendants (p. 32). On peut se demander comment déterminer si une denrée est d'un usage constant ou non. En outre, il semble confondre ainsi la réalité sociale empirique, qui fait que le riche est toujours moins dépendant que le pauvre, avec le schéma abstrait de la vie économique qui domine par ailleurs son *Essai*. Ce qui fait l'intérêt de son *Essai* et son originalité, par exemple par rapport à Montchrestien, c'est précisément qu'il va au-delà des différences de richesse, des réalités proprement sociales. À ce point de vue, la notion d'entrepreneur prend une valeur toute particulière dans son schéma.

Il serait possible de confronter la pensée de Cantillon avec les idées économiques antiques, quoiqu'il en soit infiniment plus éloigné que Montchrestien, et quoique l'Antiquité tienne peu de place dans son *Essai*. Mais il s'agirait d'une enquête érudite scrutant le détail de ses argumentations, plutôt que d'une analyse telle que celle que j'ai esquissée pour Montchrestien<sup>8</sup>. Et, en ce qui concerne l'entrepreneur, ce ne serait pas très utile, parce que la notion de l'entrepreneur, au sens de Cantillon et à celui de Schumpeter, n'existe pas dans l'Antiquité. Le latin et le grec possèdent des mots pour désigner des catégories d'entrepreneurs au sens actuel, mais il s'agit alors de chefs d'exploitation ou de locataires d'exploitation qui assument le risque financier de l'exploitation, sans être propriétaires.

L'*Essai* de Cantillon révèle une triple démarche d'abstraction, une triple distance qu'il prend par rapport à la réalité sociale observable. Il prend ses distances par rapport aux hiérarchies de statuts, puisqu'il traite l'élite dominante et le roi lui-même comme des membres de la classe des propriétaires, purement et simplement. Il prend ses distances par rapport aux secteurs économiques, dont il connaît très bien l'existence et la spécificité, puisqu'il souligne qu'il y a des propriétaires d'argent aussi bien que des propriétaires de terres, et discerne des entrepreneurs aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie et le commerce. Enfin, il prend ses distances par rapport à tout ce qui n'est pas l'économie, et notamment par rapport à l'État comme gouvernement, comme autorité publique. Dans les textes latins, aucune de ces distances, aucune de ces opérations d'abstraction par rapport à la réalité sociale immédiate n'est complètement réalisée. Chez Montchrestien, la première distance est nettement affirmée, puisqu'il renonce dès le début à traiter des problèmes que pose l'existence de la noblesse et du clergé. Mais les deux autres ne le sont pas.

Mais ce qui est intéressant, c'est que Cantillon pense une économie historique préindustrielle, et la pense d'une manière qui va plus tard être celle de l'économie classique. En ce sens, alors que Montchrestien, sûrement plus proche des idées antiques, n'est toutefois guère utile à une réflexion sur les économies antiques, parce qu'il est trop lié à l'actualité de son époque et ne s'en abstrait pas suffisamment, – et parce que son objectif est de donner des conseils au roi,

8. Voir Andreau 2011b, initialement publié dans le même volume que ce chapitre.

et non pas, avant tout, d'analyser la réalité économique, Cantillon me semble une fascinante source de réflexion sur les économies préindustrielles.

C'est notamment vrai de ce qu'il dit du propriétaire et de l'entrepreneur, au sens où il entend ce second mot. En effet, les sociétés historiques préindustrielles en Europe se caractérisent par l'existence d'une élite sociale et politique qui, d'une manière ou d'une autre, contrôle la propriété du sol, quelles que soient les formes prises par cette propriété, et, d'autre part, d'agents économiques extérieurs à cette élite et qui sont notamment des entrepreneurs au sens où Cantillon utilise le mot. Le schéma qu'il nous fournit présente l'avantage d'envisager comme des membres d'une même catégorie des individus ou des groupes que la pensée antique conçoit toujours comme séparés les uns des autres : hommes et femmes des métiers urbains de l'artisanat et du commerce, fermiers de la terre et des adjudications publiques...

Il met aussi en évidence, me semble-t-il, que la pensée et la pratique romaines visent, de manière insistante, à ignorer ces classes d'entrepreneurs et à attribuer aux propriétaires une importante partie du rôle qui leur revient chez Cantillon. Les textes des auteurs agronomiques (Caton, Varron, Columelle, Pline l'Ancien) et certains textes juridiques figurant dans le *Digeste* montrent comment le point de vue du propriétaire est sans cesse privilégié, et comment l'idéal à atteindre est une espèce d'unification, entre les mains du propriétaire de la terre, des deux rôles de propriétaire et d'entrepreneur (au sens de Cantillon). Il est étonnant que nous n'ayons aucun texte latin qui soit orienté vers le point de vue et les intérêts de l'entrepreneur agricole. Le fermier que les marxistes ont par la suite qualifié de capitaliste est un personnage absent de la documentation romaine, et les rares brefs passages des agronomes qui paraissent songer à un tel personnage demandent instamment au propriétaire d'éviter à tout prix de lui louer des terres.

Une étude économique comparative des économies historiques préindustrielles pourrait se fonder sur le schéma présenté par Cantillon et confronter la manière dont les trois "classes" (propriétaires, entrepreneurs et gens à gages) sont représentées dans chaque cas, et comment, dans chaque cas, elles s'articulent les unes par rapport aux autres. Cantillon lui-même a conscience que le nombre des entrepreneurs n'est pas le même dans toutes les sociétés : "la multitude des entrepreneurs est encore bien plus grande parmi les Chinois" (p. 117). Dans le cas romain, il est sûr que la figure du propriétaire est extrêmement dominante. Même si les textes latins n'ont pas recours aux mêmes formulations que Cantillon, ils conçoivent le propriétaire comme occupant une place en gros identique à celle qu'il occupe, en principe, chez Cantillon. Nous avons cité plus haut plusieurs phrases montrant le rôle dominant qu'au point de départ, Cantillon attribue au propriétaire. Mais, dans le cours de son *Essai*, on découvre que la notion d'entrepreneur prend de plus en plus d'ampleur et qu'elle devient la figure centrale, par rapport aux propriétaires et aux gens à gages (voir par exemple p. 116-117). À l'inverse, cela ne se produit jamais dans aucun texte latin, sauf dans des textes satiriques et caricaturaux, tels que le *Satyricon*. Au-delà de la pensée personnelle de Cantillon et de celle des agronomes latins, cette différence me semble être en partie le reflet de différences sociales et économiques existant entre l'Antiquité romaine et les pays d'Europe occidentale (Angleterre et France) au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Entrepreneur et entreprise chez Montchrestien

Un des traits de la modernité de Montchrestien, en particulier par rapport à la pensée antique, réside dans la conscience qu'il a de l'unité de la vie économique et de la répartition de cette vie en grands secteurs, l'agriculture, le commerce et la navigation, les arts mécaniques. Même si l'"économie politique", telle qu'il la conçoit, accorde une grande place à la fiscalité et à l'action du souverain (sans aucun doute, une bien plus grande place que celle qu'elles ont

dans l'*Essai* de Cantillon), cette conscience est très visible dans le plan même de son *Traité*. En effet, il consacre à la navigation et au commerce deux des livres du traité et un autre aux arts mécaniques. Elle est visible aussi dans des pages telles que celle où il distingue "les trois canaux de l'utilité commune", les laboureurs, les artisans et les marchands<sup>9</sup>.

Il fait un vibrant éloge du commerce, auquel la Hollande doit son impressionnante croissance et la prospérité de ses villes, "grosses de monde, comblées de marchandises, pleines d'or et d'argent" (p. 288-291). Le commerce, écrit-il, assure la richesse des ressortissants du pays, et il permet "que les choses nécessaires à (ce) pays ne défailent pas" (p. 287). Mais ce genre d'éloge du commerce n'est pas en lui-même très original, on en trouve dans l'Antiquité. De même pour la division en secteurs économiques (les Anciens savaient bien qu'il existait de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et de la fabrication, même s'ils prêtaient beaucoup moins d'attention à cette dernière). La division en groupes professionnels, artisans, marchands, cultivateurs, n'est pas nouvelle non plus. Mais le fait de réunir tout cela dans un même ouvrage dont ces typologies forment l'ossature et qui est adressé au roi n'a pas d'équivalent dans l'Antiquité. Aucun Grec et aucun Romain, pas même Aristote, n'a écrit un traité où il serait question, comme dans celui-ci, des divers secteurs économiques envisagés l'un après l'autre, en rapport avec les groupes sociaux qui y travaillent, et de façon parfois assez technique. Dans l'Antiquité, la division en secteurs et la division en groupes professionnels étaient des lieux communs convenus, qui reparaissaient assez fréquemment, mais toujours de façon extrêmement rapide, sans que l'unité de la vie économique soit clairement perceptible, et jamais dans le cadre d'un long traité tel que celui-ci. On a l'impression que les Anciens refusaient de mettre en relation, méthodiquement, les divers aspects qu'on trouve réunis ici (répartition en groupes professionnels, répartition en secteurs économiques, problèmes précis de la vie économique tels que l'approvisionnement des villes, etc.). En ce sens, il a entièrement raison de reprocher aux Anciens de ne pas s'être occupés des questions matérielles de la production et du commerce.

Montchrestien a conscience de ces différences, ou au moins d'une partie d'entre elles. Il critique les penseurs antiques de ne pas s'y être intéressés, de ne pas avoir été attentifs "à l'ordre qui concerne un chacun en son particulier et tous ensemble en général" (p. 48). Selon lui, "ils ont omis, ou touché comme par hasard en passant, ce qui concerne le règlement (du gouvernement politique)" (p. 49). Il leur reproche de ne nous fournir "aucunes ordonnances et moyens propres à duire et façonner aux États, aux arts et métiers certain nombre d'hommes" (p. 49). Il critique par exemple Aristote, qui avait le tort de se bercer de l'idée qu'une cité pourrait se passer de l'existence de marchands (p. 285-286).

Que veulent dire les mots "entreprise" et "entrepreneur" chez Montchrestien ? Il est impossible ici d'étudier toutes les occurrences du mot entreprise, car Montchrestien l'emploie fréquemment. Remarquons cependant qu'il ne l'emploie pas également dans tous les chapitres, tant s'en faut. Dans le chapitre 1, quand il parle de l'agriculture, puis des "arts mécaniques" (la forge, le textile, etc.), le mot entreprise est très rarement employé. Pour désigner les exploitations ou la gestion de ces exploitations, il emploie, dans ces passages, plusieurs autres mots (ménagerie, art, artifice, atelier, fabrique, manufacture, industrie, établissement d'une industrie), mais non pas entreprise. Cependant, à la p. 103, on rencontre le mot pour désigner une création d'exploitation, quelle qu'elle soit, agricole ou industrielle ("l'établissement de quelque artifice en quelque lieu").

À l'inverse, entreprise est très fréquemment présent quand il s'agit de navigation ou de commerce. Cela commence à la p. 154, avec l'expression "l'entreprise d'un voyage de long cours". Que sont ces entreprises ? Ce sont des initiatives et des actions de tous ordres, dans le

9. Montchrestien [1616] 1999, 46-47 [à partir d'ici, les références dans le texte sont relatives à cet ouvrage].

domaine de l'économie ou de la politique, et notamment des aventures, des expéditions, des exploits, des opérations à l'extérieur du pays. Le mot entreprise peut s'employer pour l'action d'un particulier aussi bien que pour celle du roi.

À l'inverse, le mot entrepreneur, qui ne se trouve que trois fois dans le *Traité* (p. 155, 165 et 332) n'est pas employé pour le roi. Est-ce un hasard ? Ou bien "entrepreneur" serait-il ressenti comme humiliant, comme irrespectueux, si on l'appliquait au roi, parce que le mot paraît être une appellation de métier ? Mais il n'y a pas de métier d'entrepreneur, chez Montchrestien. L'entrepreneur est seulement celui qui se livre à une entreprise, – qui, dans certains cas, est ponctuelle, et non pas permanente. Une autre explication pourrait être que, si Montchrestien demande instamment au roi d'agir, s'il attend de lui de grandes "entreprises" extérieures, il ne le conçoit tout de même pas avant tout comme quelqu'un qui ne fait qu'agir, comme un "entrepreneur". Il parle de lui comme d'un pilote (p. 41), certes, mais aussi comme d'un médecin (p. 42), comme d'un intercesseur entre Dieu et les autres hommes (p. 43, 45-46, 52-53), comme d'un arbitre et d'un pacificateur (p. 44). Jamais il ne le présente comme le premier des "entrepreneurs", Nous y reviendrons dans la troisième partie.

Dans les deux passages où le mot "entrepreneur" est en rapport avec des expéditions maritimes françaises qui ont eu de bons débuts, mais se sont ensuite mal achevées, il désigne les auteurs de hauts faits, de grandes aventures, et non les chefs d'unité de production ou de société commerciale, et le contenu de ces entreprises n'est pas non plus spécifiquement économique (p. 155 et 165). Le mot n'a ici ni le sens qu'on trouve chez Cantillon, ni celui qu'on trouve chez Schumpeter. Il n'a pas non plus l'acception habituelle et actuelle de chef d'exploitation. Ce sens usuel suppose une unité de production, une structure organisée et en principe destinée à durer, tandis que Montchrestien décrit par lui des expéditions uniques, dont la durée est par définition incertaine.

Quoiqu'il répète à quel point l'État doit tenir compte des laboureurs, des artisans et des marchands, "les trois canaux de l'utilité commune" (p. 46-47), et quoique surtout il accorde une grande importance à l'entreprise (au sens où il entend ce mot), c'est-à-dire à l'esprit d'aventure, au goût des expériences et des réalisations nouvelles, Montchrestien ne donne de précisions ni sur les objectifs précis ni sur les modalités pratiques des entreprises valables et viables. Sa morale de l'action reste très générale, et elle est en partie aveugle. Le commerce requiert beaucoup de soin ; celui qui s'adonne complètement au commerce, au lieu de se livrer à d'autres activités (telles que la gestion de son héritage ou les charges publiques), a une grande supériorité sur les autres marchands, qui se dispersent davantage (p. 312). Et puis il faut agir, il ne faut pas se décourager, il faut continuer jusqu'à ce que cela réussisse. Oui, certes, mais pourquoi et comment ? Il n'y a pas, dans son traité, de réflexion sur la ligne de conduite de l'exploitant au sens actuel du mot ; il est vrai que c'est un traité adressé au roi, et non pas un manuel pour les marchands.

Il proclame que les ateliers "doivent (en l'Etat bien ordonné) tenir le second lieu après les familles" (p. 124), et demande sans cesse au roi de veiller à leur prospérité et à leur multiplication. S'il ne revendique pas pour les marchands et les industriels une place institutionnelle plus grande, il recommande, certes, avec insistance au roi de les contrôler, mais aussi de les protéger, et notamment de les protéger contre la concurrence étrangère. Il apprécie que, dans certains pays, les marchands et fabricants aient reçu dans le passé, ou reçoivent à son époque, des honneurs officiels et même politiques. Il faut que les marchands soient estimés dans l'État (p. 285-288) ; il relève qu'ils tiennent les premiers rangs de l'honneur et de la réputation dans des cités comme Venise, Gênes et Florence, et qu'ils sont aussi très estimés en Angleterre (p. 286). Il explique avec faveur la façon dont est choisi le maire de Londres (p. 294-295). Il souligne que certains rois d'Israël s'entouraient de marchands (p. 286).

Néanmoins, il ne décrit guère non plus les structures et la situation interne des exploitations commerciales et industrielles. Aux p. 79-81, par exemple, il déplore que trop peu de propriétaires de terres agricoles les exploitent eux-mêmes, et qu'ils les confient "à des fermiers, à des mercenaires ou à des valets", que les laboureurs ne soient que très rarement propriétaires des terres, ce qui les réduit à la pauvreté et nuit au rendement de ces terres. Mais il ne va pas plus loin dans cette analyse, et il ne dit pas non plus comment il serait possible de remédier à cette situation ; reconnaissons toutefois que l'agriculture n'est pas son objet.

Quand il s'intéresse ensuite à la métallurgie, à la forge (p. 82-92), il note que les spécialistes français sont partis pour l'Angleterre, pour la Hollande et pour l'Allemagne. Pour rétablir la prospérité de la métallurgie, il faut refuser que la petite métallurgie et la quincaillerie fabriquées à l'étranger fassent concurrence à celle de France, et obtenir que les gros ouvrages métallurgiques soient de nouveau fabriqués en France. Pour cela, écrit-il, il faut ouvrir un atelier dans chaque province (p. 87-89). Il évoque les difficultés et la misère des artisans et des manœuvres ; mais il ne s'attache pas du tout à l'organisation des exploitations existantes, ni à celle des ateliers qu'il veut ainsi faire créer ; il ne dit même pas si ces nouveaux ateliers devraient être privés ou royaux. De même, quand il aborde le domaine du textile (chapellerie, toiles, draps de laine, soies, teinture, tailleurs, tannerie, aux p. 92-109), il ne dit pratiquement rien de la structure des ateliers et ne se pose nullement la question de savoir si elle pourrait être améliorée. Même les passages les plus techniques de son traité n'expliquent rien, ou si peu, de la structure des exploitations. Ainsi, les pages où il décrit les opérations de change des Flamands (p. 317-318), ou bien les procédés des Espagnols pour vendre à plus bas prix (p. 329-330).

Le seul aspect des exploitations sur lequel il insiste concerne les facteurs et commissionnaires, parce que ces agents des exploitations étrangères nuisent à la production et au commerce français, et sont donc la cible préférée de ses critiques et de son ironie<sup>10</sup>. Dans certains cas, les marchands étrangers ont des facteurs étrangers fixés en France, et ces facteurs emploient eux-mêmes des facteurs français, qui reçoivent une commission, mais très basse, et, malgré cela, se considèrent comme flattés d'être des "facteurs de facteurs" (p. 309-310). Dans d'autres cas, les Français qui travaillent au service des étrangers sont payés à la journée (p. 327-328). À l'inverse, écrit-il, on ne trouve pas de facteurs français en Espagne ou en Angleterre, ce qui reflète la domination des fabricants et des marchands des pays étrangers (p. 333).

Ces facteurs ne sont pas des chefs d'exploitations, ce ne sont donc pas des entrepreneurs au sens actuel du mot ; ils ne sont pas non plus, davantage que les autres, des entrepreneurs comme l'entend Schumpeter. Mais ils font partie des entrepreneurs à la mode de Cantillon.

## Les "entreprises" du roi

La réflexion de Montchrestien est dominée par deux séries d'événements, dont on ressent l'influence à chaque page de son traité : la guerre civile en France, qui a porté atteinte à la fois à l'autorité royale et à la prospérité du pays ; les grandes navigations et expéditions de la fin du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, expéditions dans lesquelles la France a joué un rôle, certes, mais un rôle relativement modeste, en regard de ses possibilités et des ambitions que Montchrestien nourrit pour elle. Dans les institutions de l'époque, le pouvoir royal occupe une grande place, et d'ailleurs Montchrestien souhaite que cette place s'accroisse encore. À ses yeux, l'intervention du roi est donc nécessaire ; c'est au roi à montrer la voie permettant aux Français de redresser la barre. C'est la raison d'être de son *Traité*, raison d'être qu'il réaffirme très fréquemment. "[...]

10. Voir par exemple Montchrestien [1616] 1999, 94, 309-310, 317-318, 327-330, 333.

vostre seule autorité comprend en soy souverainement la puissance de tous Magistrats, tant pour ordonner que pour régir” (p. 37). “Nous avons besoin des échelats de l’autorité royale, des appuis d’un bon ordre, des supports d’une bonne police” (p. 312). “Les François [...] n’ont besoin que de vostre commandement, et de bonne conduite” (p. 334). “Vos Majestez peuvent disposer de la scène, aussi bien que de l’amphithéâtre” (p. 337).

C’est par son autorité et sa grandeur que le roi assure la prospérité. Ainsi, au début du chapitre 3, le royaume est comparé à un bateau (comparaison très traditionnelle), et le passage est centré sur le pouvoir du roi, sur le rétablissement de la vertu et de la moralité (p. 141-146). Pour jouer pleinement son rôle, le roi doit affirmer son autorité et être respecté, mais il faut aussi qu’il soit riche. Montchrestien insiste sans cesse sur l’importance de la paix intérieure et de la stabilité politique (par exemple p. 292-293 et 301), mais aussi sur le fait que le souverain doit être riche et avoir de gros revenus fiscaux. Il multiplie les remarques sur le patrimoine, les gains et les revenus des divers souverains.

Pour s’enrichir, le roi doit agir, il doit prendre des initiatives et organiser des “entreprises”. La morale politique et sociale de Montchrestien est dominée par l’action, comme nous l’avons vu dans la deuxième partie. Cette morale de l’action ne vaut pas seulement pour les particuliers, elle vaut aussi pour le roi. Dans certains passages, l’intervention royale atteint une grandeur cosmique, puisque Montchrestien écrit : “De tous les biens que (Dieu) verse sur nous de son bon tonneau, vous êtes les distributeurs des uns, et les conservateurs des autres. [...] Aussi, de tant de grands biens qu’il plaist à Dieu de nous faire, nous n’avons moyen d’en user et jouir que par l’intervention de Vos Majestez”. Tout en proclamant que “le grand Politique doit seulement et principalement imiter la Nature”, et que le roi est le lieutenant de Dieu, d’une certaine manière il met le roi au-dessus de la nature, puisque les biens fournis par la nature semblent comme annulés et vains en l’absence d’interventions royales (p. 52-53).

Ce primat de l’action dans la morale sociale marque une différence majeure avec l’Antiquité, mais, dans une certaine mesure, plus théorique que pratique. Différence majeure, parce que la pensée antique conçoit toujours la sagesse intérieure, le retour sur soi, comme plus importants que l’action ; mais différence plus théorique que pratique, parce que les magistrats romains et, par la suite, les empereurs étaient évidemment amenés à des “entreprises” au sens où Montchrestien emploie le mot, c’est-à-dire à des initiatives de tous ordres, mais surtout à des exploits et à des opérations à l’extérieur, opérations qui ont assuré pendant plusieurs siècles la supériorité de Rome sur les autres peuples de la Méditerranée, et même sur une partie de l’Europe.

Cette situation de fait n’empêche pas qu’à Rome l’action du souverain ne soit pas conçue avant tout comme une suite d’“entreprises” comme les entend Montchrestien. Le souverain est censé avoir un rôle de régulation, de remise en ordre, de recherche d’un équilibre. En même temps, il doit réprimer, imposer des comportements. Il est significatif qu’une des constantes de la morale politique et sociale romaine concerne la consommation et sa réglementation. Tous ces traits se constatent dans des textes d’ordre politique tels que la *République* et les *Lois* de Cicéron, les deux *Lettres de Salluste à César* (qu’elles soient authentiques ou non), les *Res gestae* d’Auguste, le *Panegyrique de Trajan*, dû à la plume de Pline le Jeune (100 p.C.), etc. C’est ce que Paul Veyne a appelé une politique “disciplinaire”<sup>11</sup>.

Toutefois, je doute que le souverain de Montchrestien se caractérise, lui, avant tout, par l’“entreprise” (au sens de Montchrestien). Il est la clé de tout l’édifice social, le lien nécessaire entre Dieu et les autres hommes ; on attend de lui des “entreprises” extérieures, en Turquie ou dans les Nouveaux Mondes, pour que la paix sociale soit rétablie et que la prospérité du pays soit accrue, mais je ne pense pas que Montchrestien le considère comme le premier des “entre-

11. Veyne 1991, 163-215, et surtout 203-215.

preneurs". Nous avons déjà touché à ce point dans la deuxième partie. Les différences avec la pensée antique ne sont donc pas faciles à cerner.

L'une d'elles tient, comme je l'ai déjà dit, à la place que Montchrestien réserve aux divers secteurs de la vie économique et aux milieux sociaux du Tiers État qui assurent cette vie économique.

Pour protéger les artisans et les marchands, Montchrestien propose aux rois toute une série de mesures ponctuelles. Certaines sont proprement des mesures d'incitation économique. Il montre en exemple la Hollande, dont le gouvernement favorise le plus possible les Hollandais qui veulent "établir une utile industrie". Car "en matière de grandes actions, il faut que la main publique aide à la particulière" (p. 132-134). Il suggère parfois que le roi accorde des subventions : ainsi, pour la soie, le roi doit "[épandre] son nuage d'or" sur les fabriques de Lyon et de Tours (p. 103). Il propose l'ouverture d'un atelier métallurgique dans chaque province (p. 89).

D'autres propositions visent à protéger les Français contre la concurrence étrangère. Il suggère au roi d'imposer des restrictions à l'activité des étrangers. Les passages portant sur ce sujet sont très nombreux (voir par exemple p. 293 et suivantes, et p. 327). Certains sont très précis, comme le paragraphe où il indique deux remèdes pratiques pour reconquérir le négoce du hareng sur les Hollandais (p. 370). D'autres sont plutôt des slogans, par exemple le passage où il emploie une métaphore sexuelle annonçant la rhétorique de l'extrême droite actuelle (p. 298).

Le point fondamental, pour lui, c'est que "l'étranger ne doit point avoir en l'Etat pareil droit que le citoyen". Il déplore que les étrangers, dans les "halles, foires et marchés", aient la même liberté d'acheter et de vendre que les Français (p. 296). À partir de la p. 338, il explique en détail comment les marchands et artisans français sont traités dans les divers pays étrangers, et incite le roi à ne pas supporter une inégalité de traitement défavorable à ses sujets. Dans le passé, les rois de France restreignaient le droit des étrangers à obtenir la nationalité française ; ils interdisaient certaines exportations de marchandises dont leurs sujets avaient besoin ; ils accordaient des privilèges aux diverses villes du royaume (p. 295). Montchrestien signale qu'en Angleterre, les marchandises importées de l'étranger sont saisies (p. 127-128). Il déplore qu'Henri IV ait autorisé une fabrique flamande de toiles à s'installer en France (p. 95), et propose que désormais de telles installations de manufactures étrangères soient interdites (pour les draps, voir p. 100 ce qu'il écrit d'une éventuelle manufacture anglaise). À l'intérieur du royaume, il souhaiterait aussi que chaque ville accorde des privilèges de travail à ses ressortissants, c'est-à-dire qu'ils soient employés dans les exploitations de préférence à des gens venus d'ailleurs (voir l'exemple de Lyon, p. 128-129). Et, d'autre part, il prône des mesures de contrôle et de répression contre les fraudeurs : augmentation des droits de douane (p. 376 et suivantes) ; contrôle de la qualité des laines importées d'Espagne (p. 94) ; contrôle dans les ports et sur les frontières (p. 295).

Mais la plupart des mesures énumérées ne révèlent pas un esprit d'entreprise économique de la part du roi (ni au sens où il emploie ce mot entreprise, ni en son sens actuel). Ce sont des mesures d'ordre disciplinaire. D'autre part, il ne faut pas supposer que Montchrestien ait une vision nette et déterminée de la dimension économique de cette action qu'il demande au roi et à la régente. Il écrit, certes, un *Traicté de l'œconomie politique* et s'intéresse aux divers secteurs économiques. Mais, dans les actions qu'il recommande au roi, la place de l'économie n'est pas toujours importante, et elle est souvent mal définie. Montchrestien est certes conscient que l'action du roi exerce une influence, bonne ou mauvaise, sur la vie économique, mais, quand il propose au roi des "entreprises", et non pas des mesures disciplinaires, ces "entreprises" ne sont pas avant tout économiques, ni conçues comme spécifiques par rapport au reste de sa politique, même si elles ont des retombées économiques et si certains de leurs objectifs peuvent être économiques. Mais, dans l'ensemble, elles ont très souvent des visées politiques et militaires.



Cette façon de concevoir l'action du roi est renforcée par l'influence qu'exercent sur Montchrestien les deux séries d'événements évoquées plus haut : d'une part, la guerre civile ; d'autre part, les grandes navigations conduisant à la conquête de nouveaux territoires, en particulier dans le Nouveau Monde. Car ces deux séries d'événements ont certes des aspects économiques, mais ils sont très loin d'être avant tout économiques ; leurs aspects les plus visibles sont politiques et militaires.

Au sujet de l'action des souverains, certains passages sont éloquentes. Par exemple les trois pages dans lesquelles Montchrestien raconte l'histoire du roi de Barbarie, Moulay Hamed Benabdala, qui envoya un bon nombre de ses esclaves en Afrique subsaharienne, pour qu'ils conquièrent les royaumes de Gago et de Tomboucoutou (p. 173-175). Un commerce existait entre les Marocains (les marchands de Fès) et les Noirs, et il se poursuit. Mais les objectifs de Moulay Hamed Benabdala tels que Montchrestien les décrit, n'étaient pas de devenir un entrepreneur dans ce commerce, au sens où Schumpeter emploie ce mot, ni un chef d'exploitation commerciale, ni même de développer ce commerce. C'était avant tout de se débarrasser de ses esclaves, qui auraient pu être utilisés contre lui par un prétendant au trône. "[...] il s'avisait de les employer en quelque entreprise où ils se consommeraient peu à peu, et lui acquerraient cependant du bien et de la gloire". Et l'opération eut en effet les retombées fiscales qu'il escomptait : d'importants prélèvements fiscaux sur les diverses marchandises, et notamment sur le sel.

De même peut être cité le passage relatif aux deux grandes entreprises que Montchrestien suggère au roi de France (p. 186-187). Il s'agit de la conquête de l'Empire turc (ou au moins d'une partie de cet Empire ? il ne le précise pas) et des contrées du Nouveau Monde. Dans les deux cas, il faudrait faire de la "peuplade", chose dont il parle très souvent et avec insistance, c'est-à-dire "se servir de colonies", y envoyer des Français qui y constituent de nouvelles Frances. Quels seraient les résultats de ces "entreprises" ? Pour le souverain, la gloire et l'honneur, mais aussi "le profit", "l'accroissement au fonds de [ses] finances", "l'amplification de l'État" et l'acquisition de nouvelles forces. Pour le pays tout entier, une activité plus vive, un refus de la paresse. En outre, Montchrestien juge que le pays est trop peuplé ("on s'y entre-étouffe l'un l'autre"). Il faut envoyer ailleurs, au Nouveau Monde, les gens honnêtes, mais extrêmement pauvres, qui ne trouvent pas de place suffisante dans le territoire du royaume. On voit où sont ses préoccupations principales : l'autorité du souverain, sa richesse et les recettes fiscales, l'ordre public et l'équilibre social. Et quand il s'interroge sur les raisons pour lesquelles, dans l'histoire, les peuples ont migré, il énumère "le désir de régner, la convoitise des richesses, l'appétit de vengeance, l'ambition de gloire, la nécessité et la contrainte quelquefois", auxquels il ajoute l'action de la Providence, qui veille à ce que "le son de la parole de Dieu s'épande par toute la terre" (p. 194). Rien de nettement économique là-dedans.

Mais les migrations de peuples ont eu des effets économiques, et la "peuplade" des nouvelles Frances en aurait aussi. Dans les pages qui suivent, il imagine quelles "grandes et inépuisables sources de richesse" les nouvelles régions ainsi colonisées constitueraient pour la France, grâce aux productions qu'on y trouve déjà, aux progrès de l'activité maritime que cela représenterait, et aux nouvelles activités relevant de l'agriculture et de l'élevage qui pourraient y être implantées (p. 197-200). Enfin, à tous ces avantages s'ajoute la recherche du passage vers l'Asie (p. 201). Il est intéressant de constater qu'il distingue soigneusement les objectifs politiques et fiscaux, puis les motifs religieux (p. 194-197), enfin les avantages économiques. Il reste que l'"entreprise" n'est pas avant tout économique, et que le mot "entreprise", dans ce passage, désigne un haut fait, une grande action digne de l'honneur et du rang des rois. C'est le sens habituel du mot chez Montchrestien.

La comparaison avec les *Lettres de Salluste à César* est éclairante sur tout ce que je viens de dire. Le prétendu Salluste ne s'intéresse absolument pas aux divers secteurs économiques, et quand il parle de la plèbe, il s'agit seulement du petit peuple de la ville de Rome, et non d'un équivalent du Tiers État. Il regrette la diversification des métiers de cette plèbe de Rome, sans



voir que cette diversification résulte d'une forme de progrès économique ; la plèbe est, dit-il, "divisée en divers métiers et genres de vie, sans aucune cohésion d'aucune sorte"<sup>12</sup>. Il insiste beaucoup moins sur l'action que Montchrestien et il ne propose guère de mesures disciplinaires touchant à l'économie. Mais lui aussi conseille au souverain de fonder des colonies (au sens latin du terme ; mais c'est aussi une opération de "peuplade"), et il justifie cette proposition en disant : "[...] ainsi notre force militaire en sera accrue, et d'autre part la plèbe, retenue par des tâches utiles, cessera de faire le malheur public"<sup>13</sup>. Cela illustre bien, me semble-t-il, ce que je viens de dire : le cadre théorique n'est pas le même, mais en pratique, même si les circonstances et la situation politique et sociale sont très différentes, l'inspiration de certaines des mesures proposées est proche.

Sur un point important, les propositions des Anciens dans leur ensemble et celles de Montchrestien sont extrêmement éloignées de ce qu'a décrit C. Lamouroux pour la Chine. Ni pour les Romains, ni pour Montchrestien, il ne peut s'agir d'organiser une bureaucratie, qu'elle soit ou non composée d'"entrepreneurs" au sens schumpétérien. Tout ce que les Romains pensent de la vie politique et administrative est opposé à l'idée de bureaucratie, et on trouve dans Montchrestien des passages très critiques à l'égard d'un développement de l'administration du royaume.

En ce qui concerne les activités privées de ses sujets, on peut dire qu'aux yeux de Montchrestien, le roi a plusieurs fonctions. Il doit : protéger ses sujets et leurs intérêts, notamment par rapport aux étrangers ; protéger leurs emplois (p. 368-369) ; protéger leur consommation ; les pousser à l'action, y compris économique (voir par exemple p. 385-386) et soutenir leurs initiatives, alors qu'en France, à son époque, on fait tout, dit-il, pour les faire échouer (p. 305).

Quant à la définition schumpétérienne de l'entrepreneur, le roi de Montchrestien peut, à l'occasion, être un entrepreneur économique, dans la mesure où telle ou telle de ses initiatives peut provoquer, même sans qu'il le veuille explicitement, de nouvelles combinaisons économiques ("*the carrying out of new combinations*"). Si on sort du domaine proprement économique pour embrasser toute l'action politique, alors la notion schumpétérienne d'entrepreneur devient tellement large et vague que probablement elle n'est plus très utile. Il faut d'ailleurs rappeler que, pour Schumpeter, on n'est pas entrepreneur par position politique, sociale ou économique, et que l'on n'est pas entrepreneur à vie ; celui qui est entrepreneur, par son action, à un certain moment, ne le sera plus l'année suivante, parce qu'il a cessé d'organiser de nouvelles combinaisons. Montchrestien insiste davantage sur l'ordre, sur le rétablissement d'une harmonie et d'un ordre, plutôt que sur l'invention de combinaisons nouvelles. Le roi est pour lui un "ordonneur de peuples" ; Dieu, écrit-il, "ne fit que changer le désordre en bon ordre" ; quand il parle de Lysandre et d'Alexandre, il met en relief le fait de "disposer et de bien ordonner les choses" (p. 60-61 ; voir aussi p. 66). Il n'est pas sûr que ce désir d'ordre aille dans le sens de l'entreprise à la Schumpeter. Conclusion : le roi de Montchrestien, comme tout un chacun, peut, à certains moments de sa vie et de son règne, devenir un entrepreneur schumpétérien, mais on ne peut rien dire de plus, sauf à étudier en détail chacun de ses actes.

12. Sall., [Ad Caes. sen.], 2.5.6 (*in artes vitasque dispalata, nullo inter se congruens*).

13. Sall., [Ad Caes. sen.], 2.5.8 (*ita et res militaris opulentior erit et plebs, bonis negotiis impedita, malum publicum facere desinet*).

Extrait de : A. Guéry, éd., *Montchrestien et Cantillon : le commerce et l'émergence d'une pensée économique*, Gouvernement en question(s), Lyon, 2011, 157-176.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels





## **Chapitre 3**

### **Marchés, prix et monnaie**



## PRÉFACE

---

Comme l'indique le titre de ce chapitre, les six articles qui le composent portent sur trois thèmes principaux : les marchés et le phénomène du marché ; les prix et la formation des prix ; les monnaies et la monnaie. Ils ont été publiés entre 1997 et 2012. Cinq de ces articles ont été rédigés à l'occasion de colloques et publiés dans les actes de ces colloques. Le sixième, à l'inverse, a été publié dans la revue *L'Histoire*. Quoiqu'il soit parmi les plus anciens du chapitre, je le place après les autres, parce qu'il est nettement différent.

Qu'est-ce qu'un "marché" ? Au début de l'article "*Le Marché et les marchés sous Vespasien*", j'indique deux sens possibles de ce mot. D'une part, un sens concret, pour désigner une place commerciale, un lieu où se réunissaient des commerçants, des producteurs et des consommateurs, en vue de l'achat et de la vente de marchandises. D'autre part, un sens abstrait : un ensemble d'échanges dans lesquels intervient le jeu de l'offre et de la demande, de telle sorte que ce jeu aboutisse à l'établissement d'un prix de la marchandise vendue.

En relation avec ce deuxième sens, le mot "marché" est également utilisé pour désigner la zone géographique à l'intérieur de laquelle de tels échanges répondant au jeu de l'offre et de la demande se produisent, pour une marchandise donnée. Il n'est pas facile de délimiter une telle zone, surtout à partir des documents dont nous disposons pour l'Antiquité. Même si on trouve de la céramique quelque part, il n'est pas évident que ce lieu fasse partie du marché de cette céramique, au sens géographique du mot. Le mot est concret dans son premier sens, et il désigne, dans son deuxième et son troisième sens, des marchés abstraits.

De plus, en matière de marchés, le domaine romain a une particularité : la documentation sur les marchés "abstraites" est en décalage par rapport à celle qui concerne les marchés "concrets". Les marchés concrets sont par exemple connus par des bâtiments architecturaux, les *macella*, qui ne nous aident pas à connaître les marchés abstraits<sup>1</sup>. À l'inverse, les amphores, la céramique et les lingots des épaves nous permettent, dans une certaine mesure, de raisonner sur l'existence de marchés abstraits, quoique, sauf exception, on ne les ait pas retrouvés sur des sites de marchés concrets.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, j'ai tenu un bon nombre de séminaires sur les marchés concrets : sur les *macella*, marchés "permanents" plus ou moins quotidiens et notamment voués à la viande et au poisson ; sur les marchés périodiques (appelés *nundinae* dans la partie latinophone de l'Empire) ; et sur les foires, qui sont très probablement les places commerciales les plus mal connues, surtout dans la partie occidentale de l'Empire. Mais, sur ces marchés concrets, je n'ai publié que trois articles, dont deux relatifs au calendrier des *nundinae* de Pompéi<sup>2</sup>. Toutefois, il en est aussi question dans le livre et les articles traitant des tablettes de L. Caecilius Jucundus<sup>3</sup>. Quant aux lieux commerciaux des villes du Vésuve et des autres villes de l'Italie romaine, il faut signaler des études récentes qui ont largement renouvelé la question,

1. De Ruyt 1983 ; Nollé 1982 ; Frayn 1993 ; Lo Cascio, éd. 2000 ; Chankowski & Karvonis, éd. 2012.
2. Andreau 1978b ; 2000 ; 2012b.
3. Andreau 1974 ; 2003.

celles de S. Ellis, C. Holleran, N. Monteix et N. Tran, R. Olivito, W. Van Andringa<sup>4</sup>, ainsi que le volume dirigé par M. Flohr et A. Wilson<sup>5</sup>.

Je m'interroge depuis longtemps sur les marchés abstraits et l'économie de marché. Mais, à l'inverse de M. I. Finley et de P. Temin, qui ont donné à de telles interrogations des réponses à mon avis trop simples, et d'ailleurs complètement opposées, j'ai multiplié les précautions de méthode avant de les affronter. Quatre des articles qu'on trouve dans ce chapitre témoignent de ces précautions. Les deux premiers, "*Marchés, foires et prêts d'argent*" et "*Le marché et les marchés à l'époque de Vespasien*", ne traitent des marchés abstraits que très indirectement. Le premier, "*Marchés, foires et prêts d'argent*", issu d'un colloque organisé à Cambridge par P. Cartledge, est centré sur les rapports entre histoire économique et histoire culturelle, sur les rapports entre les faits économiques et les représentations auxquelles ils donnent lieu. En effet, à Cambridge, dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle, on s'intéressait beaucoup à ces rapports, en marge des travaux de L. Kurke et de S. Von Reden<sup>6</sup>. Dans mon article, je plaide pour la légitimité et l'intérêt d'une histoire économique qui ne se contente pas de considérations culturelles et de représentations, mais s'attaque aussi aux "*hard facts of life*", dans la mesure où la documentation rend possible une telle histoire économique. Le deuxième article, issu d'un colloque organisé par L. Capogrossi Colognesi et lié au bimillénaire de Vespasien, est plutôt centré sur les rapports entre l'action d'un empereur précis et la vie économique.

\*

Quand j'ai vraiment commencé à affronter le problème du marché abstrait, je l'ai fait par le biais d'études sur les prix : c'est au moment où nous avons décidé, P. Briant, R. Descat et moi-même, de consacrer la deuxième Rencontre de Saint-Bertrand de Comminges (1996) à une étude des prix et de la formation des prix. Le troisième article de ce chapitre, "*Deux études sur les prix à Rome*", est issu de mon intervention dans ce colloque.

Le lecteur remarquera que, dans cet article et dans le suivant, il est question de marchés abstraits, certes, mais de marchés abstraits de marchandises précises : le blé et l'orge dans l'un des deux cas ("*Le prix du blé en Sicile et à Antioche de Pisidie (AE 1925, 126b)*") ; la monnaie dans l'autre. Même si ce sont des marchandises très importantes, il ne s'agit pas, dans ces articles, de généraliser à l'intégralité des marchandises.

En plus d'une introduction présentant quelques remarques sur la difficulté d'une histoire des prix dans l'Antiquité gréco-romaine, ce troisième article est composé de deux parties bien distinctes. La première porte sur l'absence des mercuriales dans l'Antiquité, et la seconde sur le taux d'intérêt des prêts et ses variations.

Les divers aspects de cette seconde partie de l'article continuent à me convaincre complètement, et je les ai repris dans plusieurs autres publications, avec des variantes et plus brièvement<sup>7</sup>. En particulier, et malgré les conclusions de G. Camodeca, je continue à refuser l'idée qu'il faut songer à des intérêts usuraires à chaque fois que des intérêts ne sont pas mentionnés par le

4. Voir par exemple les titres suivants : Ellis, éd. 2011 ; Holleran 2013 ; Monteix & Tran, éd. 2011 ; Olivito 2013 ; Van Andringa, éd. 2007.

5. Flohr & Wilson, éd. 2017.

6. Kurke 1991 ; Reden 1995 (2<sup>e</sup> éd., 2003).

7. Andreau 2001, 176-184 (correspondant aux p. 93-99 de l'édition anglaise de 1999) ; Andreau 2010, 161-165.

document<sup>8</sup>. Pour des aperçus nouveaux et pour d'autres indications bibliographiques récentes, il faut se reporter aux articles et au livre de F. Lerouxel<sup>9</sup>.

Voici maintenant quelques remarques sur la première partie de l'article. Dans les années 1990, je me suis persuadé qu'il pouvait être fécond de me consacrer à des institutions ou à des phénomènes qui existaient en Europe occidentale médiévale et/ou moderne, et qui n'existaient pas dans l'Antiquité (ou qui ne semblent pas avoir existé dans l'Antiquité). Cette sorte de recherche négative, de réflexion sur l'absence, pouvait se justifier de deux façons. D'une part, elle pouvait être dans la droite ligne de la pensée primitiviste et notamment finleyenne. Au tout début des années 1990, j'ai été très passagèrement tenté par une telle interprétation de cette recherche négative. Mais, même si l'on refuse ce type de démarche primitiviste (démarche que, par la suite, j'ai résolument refusée et que je continue à refuser), cette recherche négative peut inciter à s'interroger sur le pourquoi de telles absences : par quelles institutions et par quelles pratiques celles dont on constate l'absence sont-elles remplacées ?

Un exemple connu (mais sur lequel je n'ai pas réfléchi et travaillé) est celui de la lettre de change. Quoique l'absence de la lettre de change dans l'Antiquité ait été constatée depuis longtemps, il reste à mener une enquête comparative qui contribuerait à l'expliquer ; à ma connaissance, une telle enquête n'a pas encore été menée de façon approfondie.

Un autre exemple connu est celui des grandes foires médiévales à la fois financières et commerciales. Certes, il existait des foires dans l'Antiquité gréco-romaine, mais leur ampleur n'était nullement comparable à celle des foires médiévales et elles ne jouaient pas le même rôle financier. L. De Ligt s'est interrogé sur cette différence. Il a notamment insisté sur un élément que je trouve important : le commerce antique était avant tout maritime, alors que celui du Moyen Âge était beaucoup plus terrestre. Or, le rythme et les pratiques du commerce maritime sont assez peu compatibles avec ceux des grandes foires. Pour des raisons telles que celle-ci, le caractère plus limité des marchés périodiques et des foires de l'Antiquité ne signifie pas nécessairement une vie commerciale moins évoluée et moins active<sup>10</sup>.

J'ai essayé d'étudier deux autres exemples d'absences que je considérais comme significatives : l'absence des mercuriales et celle de la dette publique. A priori, ces deux pratiques sont complètement indépendantes l'une de l'autre, et mon objectif n'était pas de montrer qu'elles aient été en rapport l'une avec l'autre. Je les ai étudiées l'une et l'autre parce que l'une et l'autre paraissent avoir été absentes dans l'Antiquité romaine et présentes aux Temps Modernes (et même, pour la première, dans les derniers siècles du Moyen Âge). Leur absence avait déjà été signalée par certains spécialistes de l'Antiquité, mais en passant, sans y insister.

À l'été de 1995, C. Nicolet quitta Rome, où il avait été Directeur de l'École Française pendant quatre ans, et il reprit ses séminaires à l'École Pratique des Hautes Études. Il ne les poursuivit qu'une seule année, et prit sa retraite en 1996. Au cours de cette dernière année, il rompit avec ses habitudes précédentes : au lieu de parler lui-même, pour présenter ses recherches en cours, il décida de demander à ses élèves et à certains de ses collègues de présenter un exposé, qui serait suivi d'une discussion. C'est ce que je fis au printemps de 1996, et je choisis de parler des mercuriales et de leur absence dans l'Antiquité, notamment à Rome.

Certes, une phrase de Caton, que cite Aulu-Gelle, et qui concerne le tableau du Grand Pontife, indique qu'on pouvait y lire "combien de fois le cours du blé a monté" et combien de fois une nuée ou autre chose a obstrué la lumière du soleil ou de la lune<sup>11</sup>. Certains ont pensé que ce passage montrait l'existence de mercuriales. Mais il n'en est rien ; on est là en présence

8. Voir par exemple Andreau 2001, 183-184.

9. Lerouxel 2008 ; 2012a ; 2012b ; 2016.

10. Ligt & De Neeve 1988 ; Ligt 1993.

11. Gell. 2.28.6.



d'un tout autre type de documents. Il ne s'agit pas de relevés réguliers de prix, mais de mentions isolées d'événements uniques, dont certains s'apparentent à nos yeux à l'économie, et d'autres pas du tout (par exemple, les éclipses et les tremblements de terre). Dans un tel document, seuls les prix exceptionnels sont signalés, et non pas tous les prix. J'étais impatient de connaître la réaction de C. Nicolet à propos de cet exposé ; mais il n'a pas semblé convaincu de l'intérêt de cette étude des Mercuriales – ou plutôt de leur absence.

La même année (1996), la deuxième Rencontre de Saint-Bertrand de Comminges a été consacrée à une étude des prix et de la formation des prix. C'était une excellente occasion pour m'interroger de nouveau sur les mercuriales ; le troisième article de ce chapitre a été publié dans les actes de la Rencontre<sup>12</sup>.

Quant au quatrième article ("*Le prix du blé en Sicile et à Antioche de Pisidie*"), il est issu d'une recherche collective au sein de l'Unité de recherche AnHiMA (Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques). Au cours des années 2000, un des programmes de cette Unité de recherche a commencé à concerner les *Verrines*. Il s'agissait, au tout début, de réaliser un commentaire économique et social du *De Frumento*, troisième discours de la seconde action des *Verrines*. Très vite, le projet a évolué, et il s'est agi, désormais, d'établir une nouvelle édition du discours dans la Collection des Universités de France. Dans ce cadre, a débuté aussi l'étude du *De Praetura siciliensi* (Discours II.2). Ce n'est pas ici le lieu de décrire ce qui a été fait par ce groupe que dirige S. Pittia, et ce qui reste à faire. Plusieurs colloques et journées de travail ont eu lieu à ce propos au cours des quinze dernières années. J'ai présenté des communications à deux de ces colloques, ceux de 2004 à Londres et de 2006 à Paris<sup>13</sup>.

Mon texte sur le prix du blé en Sicile et à Antioche de Pisidie a été prononcé au cours du colloque tenu à Paris, et il a été publié dans le volume d'actes du colloque<sup>14</sup>. Il est évidemment en rapport avec les questions que je me posais sur les marchés (au sens abstrait du mot)<sup>15</sup>.

\*

Abordons maintenant le cinquième article de ce chapitre. Quand F. Duyrat et O. Picard m'ont proposé de participer à leur colloque sur "L'Exception égyptienne ?" et d'y présenter une communication sur le système monétaire de l'Égypte romaine, j'ai très vite accepté. Mais ensuite il a fallu que je prépare mon intervention, et cela n'a pas été une mince affaire, car je n'avais jamais travaillé sur l'Égypte de façon approfondie et durable, même si, à plusieurs reprises, j'avais touché aux problèmes spécifiques que pose cette province. J'y avais par exemple touché quand j'ai rédigé, avec Jérôme Maucourant, un article de réflexion critique<sup>16</sup> sur le livre de Dominic Rathbone<sup>17</sup>. Mais cette occasion-là ne concernait pas la monnaie. J'avais conscience que mes compétences sur les monnaies de l'Égypte hellénistique et romaine étaient extrêmement réduites !

En outre, dans les années 1970, j'avais été passablement impressionné par le livre d'Alessandra Gara, d'autant plus impressionné que ce livre me paraissait difficile d'accès<sup>18</sup>. À plusieurs reprises, j'avais cherché à me faire une opinion nette à son sujet, mais sans vraiment y parvenir.

12. Andreau 1997b [article n°14 du présent volume].

13. Publication de mon intervention du colloque de Londres : Andreau 2007d.

14. Andreau 2007c [article n°13 du présent volume].

15. J'ai présenté une autre version de ce texte, un peu moins élaborée, dans une Journée de travail organisée par Y. Roman et J. Dalaison, et il a été publié dans les actes de cette Journée (Andreau 2008a).

16. Andreau & Maucourant 1999.

17. Rathbone 1991.

18. Gara 1976.

Avant le colloque sur l'Exception égyptienne, je m'y plongeais à nouveau, décidé, cette fois-ci, à en maîtriser toutes les argumentations. J'y suis parvenu, et j'ai été déçu. Certains raisonnements développés dans le livre m'ont paru confus. De plus, on y rencontre des affirmations erronées, par exemple celles qui concernent l'œuvre de S. Bolin. Enfin, A. Gara a été victime du climat "primitiviste" dans lequel elle se mouvait.

En lisant des livres et articles plus récents, avec l'aide de F. Lerouxel, que je remercie très vivement pour ses informations bibliographiques et pour ses conseils, j'ai découvert, ou j'ai perçu beaucoup plus clairement, que nos connaissances sur l'Égypte romaine s'étaient énormément enrichies depuis les années 1970. Elles se sont tellement enrichies qu'un livre comme celui d'A. Gara n'est plus guère utile, il faut le reconnaître.

Il faut commencer par insister sur le monumental et excellent ouvrage de Kevin Butcher et Matthew Ponting<sup>19</sup>. Il a complètement modifié la vision qu'on se faisait des émissions de monnaies d'argent provinciales dans la partie orientale de l'Empire, et notamment en Égypte. D'abord, les analyses métrologiques de ses auteurs ont permis de résoudre le mystère présenté par le tétradrachme du règne de Tibère, dont A. Burnett et moi-même parlions dans nos articles de *L'Exception égyptienne* ? Ils ont en effet découvert que le tétradrachme du règne de Tibère contenait moins d'argent qu'un denier du même règne (3,44 g contre 3,75 g). Dès le règne de Tibère, le tétradrachme d'Égypte était donc surévalué, et non pas sous-évalué comme on le pensait précédemment et comme je l'ai dit dans mon article<sup>20</sup>. Plus généralement, à partir de leurs analyses, K. Butcher et M. Ponting ont beaucoup moins mis l'accent sur la surévaluation du tétradrachme d'époque impériale en Égypte. Le tétradrachme est certes surévalué depuis le règne de Tibère, mais en général il est moins surévalué qu'on ne le croyait précédemment et que plusieurs autres monnaies d'argent des provinces orientales de l'Empire. Ainsi, selon les analyses de K. Butcher et M. Ponting, le tétradrachme d'Égypte n'était surévalué que de 9 % sous le règne de Tibère, tandis que le cistophore augustéen était surévalué de 21 % et la drachme d'époque césarienne de 41 %. Par la suite, la surévaluation du tétradrachme d'Égypte s'est accrue, mais elle n'est pas plus considérable que celle des monnaies d'argent d'autres provinces. On a vu que cette surévaluation jouait un grand rôle dans le livre d'A. Gara ; au contraire, K. Butcher et M. Ponting ont tendance à minimiser son importance, et c'est logique vu les résultats de leurs analyses. Ils insistent sur le fait que cette surévaluation n'explique ni le caractère partiellement "fermé" du système monétaire égyptien, ni le fait que le tétradrachme d'Égypte ne circulait pas en dehors de la province.

En marge de mon article de 2005, j'ai plusieurs autres remarques à faire.

Je maintiens ce que j'ai écrit dans l'article sur le fait que les deniers ne circulaient pas en Égypte romaine et qu'à l'inverse les pièces d'or, les *aurei*, pouvaient y circuler. Dans un article récent sur le commerce en Mer Rouge, D. Nappo soutient que la circulation des deniers et des *aurei* était officiellement interdite en Égypte romaine. Il me semble pourtant qu'il ne dispose pas d'arguments nouveaux à l'appui de cette affirmation<sup>21</sup>.

En revanche, je modifierais une phrase de mon article concernant la raison d'être des émissions monétaires. J'ai écrit que certains "insistent sur le fait que la monnaie est frappée en vue du paiement des impôts, et non avec des objectifs économiques", et j'ai ajouté : "C'est probablement vrai". Il est vrai que certains insistent là-dessus, mais une telle insistance ne correspond pas à ce que je pense, moi. Je ne crois pas que toute monnaie, sans exception, n'était frappée qu'en vue du paiement des impôts. Certes, la dépense publique était seule, en règle générale, à approvisionner l'Empire en monnaies ; mais il ne faut pas oublier de nuancer une telle affir-

19. Butcher & Ponting 2014.

20. Andrea 2005b, 332-333.

21. Nappo 2018.

mation, comme l'a souligné C. Howgego<sup>22</sup>. En effet, toutes les dépenses publiques n'étaient pas également indispensables ; et certaines pratiques ne relevaient pas vraiment de la dépense publique, tout en contribuant à l'approvisionnement en monnaie (ainsi, les remises d'impôts, dont nous connaissons plusieurs exemples). Le pouvoir impérial avait donc une certaine marge de manoeuvre pour injecter de la monnaie dans les diverses régions. Avec quels objectifs ? Des objectifs concernant l'ensemble de la vie économique ? Comme j'ai essayé de le montrer dans un article de 1985, je pense plutôt à des objectifs à la fois sociaux et financiers, par exemple à la volonté d'assurer la fluidité de la circulation monétaire et d'éviter tout blocage des paiements et des transactions financières<sup>23</sup>.

En outre, une fois que la monnaie a été frappée, elle entre dans la circulation et elle a alors des effets économiques et sociaux que ceux qui ont décidé de la faire frapper n'escomptaient pas nécessairement.

Autre remarque : dans mon article, je faisais observer que A. Gara ne tenait pas assez compte des grandes affaires financières et commerciales. Elle insistait sur la rareté des transactions monétaires dans la *chôra* ; je ne contestais pas vraiment cette rareté, mais je pensais qu'on ne pouvait pas faire l'impasse, de cette façon, sur les transactions importantes conclues à Alexandrie ou dans le cadre du commerce international. Mon avis n'a pas changé, mais en outre, alors qu'elle insistait sur la rareté des transactions monétaires conclues dans la *chôra*, plusieurs articles récents, par exemple ceux de D. Rathbone, de J. Rowlandson et de F. Lerouxel, ont montré, à partir de documents précis, que les situations étaient passablement plus compliquées<sup>24</sup>. F. Lerouxel a montré comment, dans un village tel que Tebtynis, des paysans égyptiens de fortune moyenne, comme la famille de Kronion, accédaient au secteur monétarisé de l'économie. Ils ne maniaient pas des sommes égales à celles que maniaient les membres de l'élite, et n'étaient pas autant insérés dans les secteurs monétarisés de l'économie. Mais, en quelque sorte, ils avaient un pied dans ce secteur, et l'autre dans le secteur non monétarisé<sup>25</sup>.

Quant à la bibliographie récente sur le commerce avec l'Inde, elle souligne de plus en plus l'importance de ce commerce et l'influence qu'il exerçait sur l'économie de la province d'Égypte, sur sa circulation monétaire et même sur celle de l'Italie méridionale. Il faut consulter à ce propos les articles de F. De Romanis et de D. Nappo<sup>26</sup>.

\*

J'ai écrit des articles pour des revues de diffusion de la connaissance historique, telles que *Storia e Dossier*, *Ulysse*, *Historia*, *Archaeology*, et surtout pour la revue *L'Histoire*. Si je ne me trompe pas, mes contributions à *L'Histoire* sont au nombre de onze, et la plus ancienne remonte à une quarantaine d'années. J'ai toujours été heureux de cette collaboration avec la rédaction de *L'Histoire*, et j'en remercie vivement Madame Valérie Hannin, l'actuelle Rédactrice en chef de *L'Histoire*. Voici la liste de ces onze contributions :

22. Howgego 1990, 4-11.

23. À ce sujet, voir Andreau 1985b [= 1997a, 203-209].

24. Rathbone 2013 ; Rowlandson 2001 ; et Lerouxel 2018.

25. Lerouxel 2018.

26. De Romanis 2012 ; Nappo 2018.

“Les banquiers romains”, *L'Histoire*, 18, décembre 1979, 15-21.

“La Révolution russe est-elle soluble dans l'Empire romain ?”, *L'Histoire*, 104, octobre 1987, 77-79.

“Et Auguste créa l'État romain...”, *L'Histoire*, 110, avril 1988, 74-76.

“Rome a-t-elle inventé l'Euro ?”, *L'Histoire*, 216, décembre 1997, 11-12.

“Prolétaires et entrepreneurs, la vie d'esclave à Rome”, *L'Histoire*, 239, janvier 2000, p. 88-93.

“Les Romains étaient-ils tous corrompus ?”, *L'Histoire*, 251, février 2001, 48-51.

“Une cité prospère de Campanie”, *L'Histoire*, 288, juin 2004, 52-55.

“Le goût de l'ambre”, *L'Histoire*, 327, janvier 2008, 52-55.

“Crassus, l'homme le plus riche de Rome”, *L'Histoire*, 360, janvier 2011, 70-75.

“L'Antiquité : il y a des esclaves pour ça !”, *L'Histoire*, 368, octobre 2011, 52-57.

“*Histoire économique et sociale de l'Empire romain* de Michel I. Rostovtseff, Classique”, *L'Histoire*, 458, avril 2019, 89.

Mais la quatrième de la liste constitue un cas un peu particulier, et c'est pourquoi je l'insère dans ce recueil. Il est né d'une conversation avec une historienne spécialiste de numismatique, Madame Marjan Scharloo, Directrice du Cabinet des Médailles du Musée de Leyde, aux Pays-Bas. À la fin de 1996 ou au début de 1997, j'ai eu l'occasion de visiter, sous la guidance de Mme M. Scharloo, l'exposition qu'elle avait organisée à Leyde sur le denier, en le comparant à l'euro. Elle m'a expliqué que, dans les limites d'une solide et précise méthode numismatique à laquelle elle attachait le plus grand prix, l'ensemble du public avait besoin de telles comparaisons, suggestives et qui portaient à la réflexion même si elles n'étaient pas vraiment scientifiques (l'ensemble du public, nous y compris, en tant que citoyens, même si nous sommes des spécialistes d'Histoire antique). Je n'étais alors pas hostile à ce genre d'idées et je continue à lui être favorable, quand l'auteur de la comparaison veille à prendre un certain nombre de précautions, comme l'avait fait M. Scharloo. Je pense que de telles comparaisons méritent d'être discutées, et c'est ce que j'ai essayé de faire dans cet article. Madame Valérie Hannin a partagé ce point de vue et elle a accueilli l'article dans la revue dont elle était alors, et continue à être, responsable.

La longueur de mon article était strictement limitée, et il est donc inévitablement très rapide. Trois ou quatre points précis auraient mérité d'être examinés plus en détail ou d'être rédigés avec plus d'exactitude. Écrire que le système monétaire augustéen a commencé à tomber en pièces sous la dynastie des Sévères, c'est aller vite en besogne ! De même, s'il est vrai qu'à l'époque d'Auguste, le denier était une pièce d'argent presque pur, comme je l'ai écrit dans l'article, ce n'est plus le cas par la suite<sup>27</sup>.

27. Pour une synthèse de l'histoire de la monnaie romaine, voir Metcalf, éd. 2012.



Retrouvez la version  
en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## ARTICLE 11

# MARCHÉS, FOIRES ET PRÊTS D'ARGENT : HISTOIRE CULTURELLE ET HISTOIRE ÉCONOMIQUE EN ITALIE ROMAINE

---

Les débats actuels sur les rapports entre histoire culturelle et histoire économique, par exemple tels qu'ils sont apparus dans le colloque "Kerdos", me semblent poser trois questions principales. Je vais commencer mon article par une brève présentation de ces questions. J'annoncerai, en quelques mots, quelle réponse je suis tenté de leur apporter. Ensuite, j'étudierai plusieurs situations ou institutions précises, à caractère économique, dans le monde romain de la fin de la République et du Haut Empire. Il s'agit des marchés périodiques, des foires et des prêts d'argent. Je les ai choisis parce qu'ils me paraissent en rapport étroit avec les trois questions auxquelles je viens de faire allusion. Leur étude m'aidera donc, j'espère, à compléter les réponses que j'aurai esquissées au début de l'article.

Première question : étant donné l'état de la documentation et le caractère fortement rhétorique de la littérature antique, est-il possible d'aller au-delà des représentations et des lieux communs que nous livrent les Anciens sur leur conception de l'économie et, plus généralement, de l'activité privée et individuelle ? Dans un *review article* de 1994, par exemple, Ian Morris écrivait que tous les nouveaux historiens de la culture "*agree that when Ancient authors discuss 'economic' issues, they are manipulating evocative symbols within performance contexts, constructing images of themselves and others*"<sup>1</sup>. Dans un texte préalable qu'il a présenté au colloque "Kerdos", mais qui n'a pas été publié tel quel dans les actes, il résumait cette vision culturelle de l'économie antique par les phrases : "*social and economic structures disappear from sight. We can only operate with competing representations of them in elite efforts to fashion palatable images of themselves*" (p. 12).

Certes, l'étude des représentations tient en histoire ancienne une place privilégiée à cause de la nature de la documentation, mais, comme Ian Morris, je pense qu'il est possible de percevoir, à côté des représentations et en quelque sorte au-delà, certains aspects au moins des structures sociologiques. Même si les orateurs attiques ne traitent pas d'économie en tant que telle, mais ont pour but "*to manipulate concepts, – bank, maritime loans, mines, and so on*"<sup>2</sup>, ces concepts n'existent que parce que de telles institutions existaient aussi, et parce que les orateurs se faisaient une idée, plus ou moins précise, de leur fonction, notamment économique.

Deuxième question : vaut-il la peine d'aller au-delà de ces représentations ? Les structures économiques et sociales ont-elles un intérêt en histoire ? Le problème ainsi posé est trop général pour que je l'affronte ici. Mais dans le cas précis de l'Antiquité gréco-romaine ? Depuis très longtemps, certains spécialistes de la Grèce ou de Rome, sans mettre en cause le bien-fondé de l'économie et de l'histoire économique dans leur principe, considèrent qu'elles ne valent pas la peine d'être appliquées à l'Antiquité. Ils n'affirment pas qu'il soit impossible d'aller au-delà

1. Morris 1994, 351-352.

2. *Ibid.*, p. 357.

des représentations, de la pensée ou des réactions antiques sur l'économie, mais ils estiment qu'une démarche d'histoire culturelle rend mieux compte des civilisations grecque et romaine. Cette position est très probablement celle de L. Kurke, si je l'ai bien comprise. Il me semble, quant à moi, que la juste interprétation des représentations culturelles, telles que nous les transmettent des auteurs comme Pindare, exigent une confrontation avec des faits pratiques et matériels, dont certains sont politiques, d'autres techniques ou économiques, tandis que d'autres, par exemple, relèvent de l'anthropologie de la parenté. Si le livre de L. Kurke est réussi, c'est, selon moi, parce qu'elle ne tient pas seulement compte du contexte textuel et culturel sur lequel elle travaille, mais aussi de l'arrière-plan civique, des structures politiques et sociales, des "*hard facts of life*"<sup>3</sup>.

Troisième et dernière question : est-ce qu'il faut se consacrer autant que possible aux structures d'ensemble ? ou bien vaut-il mieux nous orienter vers la connaissance des stratégies individuelles, vers une psychologie de l'action économique, parce qu'elles sont davantage susceptibles de rendre compte des caractéristiques des sociétés antiques ? ou bien sommes-nous de toute façon condamnés à choisir une telle voie ? Ce problème se pose depuis longtemps, et de façon aiguë, pour la Rome de la fin de la République et du Haut Empire. En effet, les œuvres du I<sup>er</sup> siècle a.C., et avant tout celles de Cicéron, conduisent avant tout à une prosopographie de l'élite sénatoriale et aux choix individuels de certains membres de cette élite, qui nous sont beaucoup mieux connus que les autres. Sous l'Empire, la structure de l'administration romaine et la présence des inscriptions de cursus sénatoriaux et équestres renforcent, elles aussi, cette tendance à l'étude des parcours individuels, indépendamment des structures sociologiques. En matière financière, par exemple, l'étude s'oriente souvent vers les cas individuels d'enrichissement et de promotion sociale, résultant évidemment de la cupidité et du désir de s'élever.

À de telles remarques, je répondrais d'une part que l'enrichissement, la promotion sociale, la cupidité, le désir de s'élever et toutes les stratégies individuelles, sont eux aussi des objets historiques sujets à des variations, et que les historiens des sociétés modernes et contemporaines s'y intéressent de plus en plus ; d'autre part, qu'à travers une stratégie individuelle, on peut essayer de discerner la structure sociologique. Car une stratégie ne se définit jamais qu'en fonction de structures intuitivement analysées par les acteurs sociaux. C'est cette idée que j'essaierai d'illustrer, dans la dernière partie de l'article, par les textes relatifs aux emprunts de Cicéron.

\*

D'autres questions sont posées dans le cadre de ces débats sur l'histoire culturelle. L'une d'elles porte sur le rôle de l'État (c'est-à-dire de la cité grecque ou romaine, puis des royaumes hellénistiques et de l'Empire romain). Les interventions de l'État, le financement par l'État ne l'emportent-ils pas sur l'économie privée ? Ne prédominent-ils pas au point que l'étude de l'économie privée est négligeable ? Le problème se pose tout particulièrement à Rome, à cause de l'ampleur qu'y a prise l'État après les conquêtes, et de la nature de la documentation disponible (par exemple en épigraphie). Je répondrai qu'il faut étudier à la fois les deux secteurs public et privé, et que, si le secteur public se révèle dominant (ce qui n'est pas sûr), nous nous trouvons encore devant une forme d'économie. La fondation de colonies, les distributions de terres aux vétérans, l'adjudication de la perception des impôts ou des fournitures aux armées, etc., comportent des aspects économiques, même si de telles opérations sont menées par la cité ou par l'Empire.

3. Kurke 1991.

Au cours du colloque, il a en outre été question des rapports entre la production, l'échange et la consommation. Faut-il, pour l'Antiquité, s'intéresser à la production, ou vaut-il mieux s'orienter vers l'échange ? Mais la circulation, l'échange et même la consommation font partie de l'économie. D'ailleurs, la documentation pousse sans cesse à passer de l'échange à la production et de la production à l'échange.

Ces deux derniers problèmes (rôle de l'État, rapports de la production et de l'échange) ne portent pas sur la possibilité d'une histoire économique ou d'une histoire sociologisante. Ils portent sur les contenus d'une telle histoire. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme objections contre sa validité. J'y ferai allusion (car les dettes de Cicéron invitent à regarder du côté du rôle de l'État, et les foires et marchés relèvent du commerce et de l'échange), mais sans insister. Ce sont les trois précédentes questions qui m'occuperont avant tout.

\*

Le premier des cas que je vais étudier concerne les marchés périodiques, qu'on appelait *nundinae* à Rome, en Italie et dans la partie occidentale de l'Empire<sup>4</sup>. Ces *nundinae*, à Rome, étaient censées avoir été instituées dès l'époque royale. Elles se tenaient traditionnellement tous les neuvièmes jours, c'est-à-dire tous les huit jours pleins<sup>5</sup>. Sous le Principat, des listes de marchés étaient affichées dans certaines villes, sur support de pierre. Par certains de ces *indices nundinarii*, qui nous sont parvenus, nous connaissons quelques-unes des villes du Latium et de Campanie où se tenaient de tels marchés périodiques.

Les textes latins et grecs qui parlent des *nundinae* de façon générale insistent sans cesse sur le fait qu'elles permettaient aux paysans de la cité (*rustici*) de se rendre au centre urbain pour acheter et pour vendre. Cicéron, par exemple, dans un de ses discours sur la loi agraire de Rullus, évoque la manière dont les ancêtres ont conçu la ville de Capoue : c'était, entre autres choses, le lieu de marché des paysans (*nundinae rusticorum*)<sup>6</sup>. Varron et Columelle écrivent l'un et l'autre que les *rustici* travaillaient la terre sept jours entiers et se rendaient à Rome le huitième jour<sup>7</sup>. Sénèque renchérit : selon lui, on ne se lavait autrefois qu'un jour sur huit, le jour du marché<sup>8</sup>. Certes, plusieurs textes soulignent aussi le rôle politique des *nundinae*. Ce jour-là, écrit par exemple Macrobie d'après P. Rutilius Rufus, les gens de la campagne prenaient connaissance des propositions de lois, qui devaient être affichées lors de trois *nundines* successives, et l'on soumettait ainsi leur vote à une plus nombreuse assistance<sup>9</sup>. Mais, dès qu'il s'agit du rôle économique des *nundines*, elles sont toujours présentées comme le marché des paysans, aux origines aussi bien qu'à la fin de la République et sous le Haut Empire<sup>10</sup>.

D'autres textes, tout en faisant allusion à des cas précis et concrets contemporains de l'auteur, les présentent d'une façon qui ne contredit nullement cette représentation traditionnelle. Columelle, par exemple, recommande que le *vilicus* sorte le moins possible du domaine, et n'aille aux *nundinae* que si c'est indispensable. S'il le dit explicitement, c'est que le marché périodique était un des lieux où les paysans avaient tendance à se rendre<sup>11</sup>. À la même époque,

4. Sur les *nundinae*, voir Ligt 1993 ; Frayn 1993.

5. Jusqu'au III<sup>e</sup> siècle p.C., *nundinae* désigne un marché périodique, et *mercatus* une foire. Au cours de l'Antiquité tardive, au contraire, ce vocabulaire se brouille, et les deux mots sont souvent employés l'un pour l'autre.

6. Cic., *Leg. agr.*, 2.89.

7. Varro, *Rust.*, Prooem., 1 et Columella, *Rust.*, 1 Praef., 18.

8. Sen., *Ep.*, 86.12.

9. Macrobi., *Sat.*, 1.16.34 ; voir aussi 1.16.6 et 1.16.28-36.

10. Voir aussi Festus, *Gloss. Lat.*, 176 et 177L, et Serv., *G.*, 1.275.

11. Columella, *Rust.*, 1.8.6 et 11.1.23.



Plinie l'ancien parle de porcs chefs de troupeaux qui conduisent leurs congénères jusqu'aux marchés périodiques<sup>12</sup>. Sous le Principat, il arrivait qu'un grand propriétaire demandât l'institution d'un marché périodique dans ses domaines. Cette requête supposait qu'un tel marché ait eu un caractère rural très prononcé, et qu'il permît aux paysans d'échanger leurs productions respectives<sup>13</sup>.

Laissons de côté les textes où le mot *nundinae* désigne un jour, sans aucune référence au marché qui se tient ce jour-là<sup>14</sup>, et notamment les textes portant sur les superstitions liées aux *nundines*<sup>15</sup>. La majorité des textes anciens impose une représentation très "paysanne" des marchés périodiques : c'était le lieu où les *rustici* de la cité ou du *pagus* se réunissaient pour échanger, vendre et acheter leurs productions. Comme le remarque à juste titre L. De Ligt, cette représentation implique, à l'intérieur d'une même cité, l'existence de nombreuses transactions portant sur les produits agricoles<sup>16</sup>. Même si elle paraît archaïsante, elle ne plaide pas en faveur de l'hypothèse de l'auto-suffisance paysanne, puisqu'elle montre que les *rustici* avaient besoin de procéder à des échanges à l'intérieur de la cité ou du *pagus*.

Malgré l'insistance avec laquelle les Anciens répètent cette représentation, une autre interprétation économique des *nundinae* est pourtant possible. Le reste de la documentation permet de saisir des bribes d'histoire sociale et économique qui ne s'accordent pas avec elle. Il s'agit soit de textes littéraires racontant des anecdotes, soit d'indices fournis par l'épigraphie et l'archéologie.

À la fin de la République et sous le Principat, quelle autre image des *nundinae* d'Italie ces documents nous suggèrent-ils ? L'image de marchés qui intéressent aussi l'élite, non seulement les élites municipales, mais même des chevaliers et des sénateurs, de marchés où l'élite vient acheter, et vient même acheter des biens économiquement très importants, esclaves, terres ou maisons (par exemple au cours de ventes aux enchères). Et aussi l'image de marchés auxquelles participent des négociants. Ces négociants apportaient de l'extérieur de la cité des marchandises dont certaines provenaient d'outre-mer, et remportaient des productions agricoles en partie destinées à l'approvisionnement de Rome.

Des tablettes concernant plus de cent cinquante transactions ont été découvertes au XIX<sup>e</sup> siècle à Pompéi. Elles appartenaient à un changeur-banquier vivant à Pompéi sous les Julio-claudiens, Lucius Caecilius Jucundus. Ce sont presque toutes des quittances de ventes aux enchères, qui ont eu lieu au cours des années 50 p.C.<sup>17</sup>. D'autres tablettes, trouvées en 1959 à Murecine, près de Pompéi, concernent des transactions conclues à Pouzzoles entre les années 20 et le début des années 60 p.C.<sup>18</sup>. Les très rares dates d'enchères et de *nundines* dont nous disposons par ces tablettes ou par d'autres inscriptions montrent qu'à Pompéi les ventes aux enchères avaient lieu le jour des *nundinae*<sup>19</sup>.

Or on sait, à la fois par ces tablettes et par des textes littéraires, que certains négociants fréquentaient ces ventes aux enchères, et que les membres des élites, municipales certes, mais même impériales (les sénateurs et les chevaliers), s'y intéressaient aussi, comme vendeurs aussi bien que comme acheteurs.

12. Plin., *HN*, 8.208.

13. Par exemple Suet., *Claud.*, 12.2 et Plin., *Ep.*, 5.4 et 5.13.

14. Par exemple Cic., *Att.*, 4.3.4 et 4.17.4.

15. Plin., *HN*, 28.28 et Suet., *Aug.*, 92.2.

16. Ligt 1993, par exemple 106-117.

17. Andreau 1974 ; Jongman 1988.

18. Camodeca 1992.

19. Andreau 1978a.

À Pompéi, l'une des tablettes de Jucundus regarde une vente de lin, qu'un pérégrin, un certain Ptolémée d'Alexandrie, avait apporté d'Égypte et que, de Pouzzoles, il était venu vendre aux enchères à Pompéi. Un passage de Suétone est également éclairant : l'Empereur Néron interdit l'usage des teintures violettes et pourpres et, pour se procurer de l'argent (semble-t-il), il en fit vendre le jour des *nundinae* par l'un de ses hommes de main, en sorte de condamner ensuite les négociants (*negotiatores*) qui avaient accepté d'en acheter<sup>20</sup>. Comme la tablette de Jucundus, cela confirme qu'aux *nundinae* participaient des commerçants en gros, des négociants. L'étude des inscriptions de banquiers, de changeurs, d'encaisseurs, de crieurs publics et de commerçants confirme que des produits agricoles destinés à l'approvisionnement de Rome transitaient par les villes de *nundinae* et que certains d'entre eux y étaient vendus aux enchères<sup>21</sup>. Les marchés périodiques avaient donc un rôle commercial, et tous les produits qu'on y vendait n'étaient pas locaux. Les fouilles de F. Coarelli à Frégelles ont révélé que, dans cette ville, au II<sup>e</sup> siècle a.C., avaient été installés des ateliers textiles<sup>22</sup>. Les productions de ces ateliers étaient très probablement en partie vendues à Rome. F. Coarelli pense qu'ils étaient acheminés vers Rome par la vallée du Liri, jusqu'au port de Minturnes, ce qui correspond aux villes de l'un des *indices nundinarii* connus de nous<sup>23</sup>.

Des membres des élites venaient aux *nundinae* et s'y intéressaient aux ventes aux enchères (dans les villes où avaient lieu de telles ventes). Cicéron, par exemple, explique à son frère Quintus qu'il a acheté pour lui, et conformément à ses instructions, une terre qui a coûté 101 000 sesterces (le *fundus Fufidianus*)<sup>24</sup>. La vente s'est faite à Arpinum, le jour des *nundinae*, et la somme indiquée par le texte est très probablement exacte, car les 1000 sesterces représentent certainement la commission du crieur public ou celle de l'encaisseur (*coactor*) (Cicéron écrit ailleurs que cette commission était de 1%)<sup>25</sup>. Apulée, d'autre part, a raconté dans les *Florides* qu'il avait l'habitude d'acheter au marché périodique ses strigiles et autres petits accessoires de bain<sup>26</sup>. Certes, les objets vendus sont, en ce cas, très modestes, mais l'acheteur fait partie de l'élite urbaine, et n'est donc pas un *rusticus*.

Ces *nundinae* de l'Italie romaine fournissent donc, pour le débat en cours, un excellent exemple. Car les représentations que la tradition latine avait élaborées à leur propos, sont répétées avec insistance par la plupart des textes littéraires. Mais certains autres textes, et surtout des documents épigraphiques ou archéologiques, permettent de saisir un décalage entre ces représentations et la réalité matérielle des marchés périodiques. Ils indiquent au moins deux aspects de ces marchés que la tradition textuelle ne prend pas en compte. Les textes littéraires qui contribuent à entrevoir ces deux aspects ont souvent un caractère plus privé que les autres (pensons à la correspondance de Cicéron), ou bien ce sont des textes comiques, parodiques, satiriques, et qui présentaient donc un peu plus volontiers aux lecteurs (ou au public) les détails ordinaires de la vie quotidienne.

Reste à savoir pourquoi ce décalage existait entre les représentations des *nundinae* et leur réalité matérielle. Les origines rurales des *nundinae* importaient aux Latins parce qu'elles touchaient aux fondements sociaux et idéologiques de la cité telle qu'ils la pensaient (surtout la cité de Rome, bien sûr ; mais aussi toutes les cités de l'Empire). Elles touchaient aux rapports entre le centre urbain de la cité et son territoire rural, aux rapports entre l'élite et la population paysanne (qu'il s'agît de petits propriétaires ou de non propriétaires) et à l'importance toujours réaffirmée de l'agriculture.

20. Suet., *Ner.*, 32.4.

21. Voir par exemple Andreau 1974 ; 1984 ; 1987.

22. Coarelli 1981 ; 1991 ; 1996.

23. *Inscr.It.*, 13, 2, n° 49.

24. Cic., *QFr.*, 3.1.3.

25. Cic., *Rab. Post.*, 11.30.

26. Apul., *Flor.*, 9.26.

Autre élément de réponse. Aux *nundinae* du I<sup>er</sup> siècle a.C. ou du I<sup>er</sup> siècle p.C., il n'y avait pas, nous l'avons vu, que des paysans. Les plus grosses affaires n'y étaient probablement pas traitées par des paysans, mais nous ignorons évidemment l'importance relative des diverses catégories de transactions. En tout cas, quand Cicéron allait aux *nundinae* d'Arpinum, il devait tout de même côtoyer beaucoup de paysans, beaucoup plus qu'il n'en côtoyait dans les autres endroits fréquentés par lui (à l'exception de ses propres domaines !). La vision mythique qu'il avait des *nundinae*, telles qu'elles avaient été fondées par Romulus ou par Servius Tullius, n'était donc pas vraiment en contradiction avec son expérience vécue. Il n'est donc pas très étonnant que Varron, Columelle, Sénèque ou lui-même aient perpétué ces représentations archaïsantes que nous retrouvons encore dans les *Saturnales* de Macrobe.

Remarquons enfin qu'en parlant des *nundinae*, qui étaient un lieu d'échange, j'ai été souvent amené à parler de la production, celle des grands propriétaires terriens aussi bien que celle de petits paysans.

\*

Après les marchés périodiques, je vais parler des foires, d'un point de vue surtout historiographique. Je souhaiterais montrer par cet exemple à quels inconvénients peut aboutir l'absence d'une histoire des structures économiques et sociales.

La foire se distingue du marché périodique par son rythme plutôt que par son importance (il existe en effet de très petites foires). Si l'on adopte la définition qu'en donne L. De Ligt<sup>27</sup>, on peut dire que c'est un "*low-frequency commercial gathering held at regularly spaced intervals and involving the distribution of merchandise not destined for consumption on the spot*". "*Low-frequency*" signifie qu'elle avait lieu une ou deux fois par an, alors que le marché se tenait au moins une fois par mois.

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la bibliographie géographique sur les foires n'était pas inconnue des spécialistes de l'Antiquité. Ainsi, dans les années 1920, André Allix écrit un long article qui resta longtemps le seul effort pour réfléchir synthétiquement sur l'ensemble des foires. Brian Berry le commente longuement dans son livre sur les marchés<sup>28</sup>, et certains historiens de l'Antiquité l'ont également cité.

Malgré cela, pendant presque tout le XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'au livre de L. De Ligt<sup>29</sup>, c'est l'histoire des foires médiévales qui a influé sur celle des foires antiques, et d'une manière négative. Il n'arrive pas souvent que l'historiographie médiévale exerce une telle influence sur l'histoire ancienne. En général, elles semblent au contraire très séparées l'une de l'autre. Mais en ce cas, l'influence a été très forte, on peut même dire dominante.

Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, comme chacun sait, les marchands flamands commencèrent à fréquenter les foires de Champagne (par exemple celles de Troyes, de Provins, de Lagny), qui étaient jusque-là des foires locales. Ils venaient y vendre leurs textiles de luxe. Puis ce fut le tour des Italiens, à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Pendant presque tout le XIII<sup>e</sup> siècle, ces six foires, qui, à elles toutes, constituaient une espèce de cycle annuel, dominèrent le commerce des deux régions économiquement les plus avancées d'Europe : les Flandres et l'Italie du Nord. Malgré la présence de marchands et de marchandises de beaucoup d'autres régions, il n'y a pas de doute que leur principale raison d'être était l'échange de textiles flamands contre des épices et d'autres produits de luxe venus de la Méditerranée. Et elles jouèrent en outre un grand rôle

27. Ligt 1993, 14.

28. Berry 1967.

29. Ligt 1993.

financier. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, elles perdirent cependant une grande partie de leur importance, au profit de centres urbains tels que Paris ou Bruges. D'autres foires du même type leur succédèrent cependant, entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècles, celles de Chalon, de Genève, de Lyon, de Piacenza<sup>30</sup>.

L'ensemble de ces grandes foires médiévales ont été beaucoup étudiées ; elles ont constitué pour tous les historiens le modèle même de la foire. Par comparaison avec elles, Paul Huvelin se convainquit, il y a un siècle, que l'Antiquité romaine n'avait pas connu de foires, ou n'avait connu que très peu de foires, et d'une importance négligeable<sup>31</sup>. Ses conclusions s'imposèrent, et on en admit de semblables pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Après P. Huvelin, on peut trouver des conclusions comparables chez M. I. Rostovtzeff, par exemple. En dépit de la sophistication des foires médiévales, M. I. Rostovtzeff était convaincu que de telles institutions étaient vouées à disparaître dès lors qu'il existait dans certains centres urbains un secteur commercial permanent et bien organisé. Il écrivait : "*While seasonal fairs came to play a secondary part in the more progressive and more industrialized regions of the Empire and during periods of progressive economic life in general, they were institutions of great and growing importance in the purely agricultural districts, and regained importance in every part of the Empire when economic life became everywhere simplified*"<sup>32</sup>. Il appelait de ses vœux une étude globale des foires antiques, mais ne s'y intéressait pas beaucoup lui-même, et par exemple il confondait les foires avec les marchés périodiques. Il admettait que des foires saisonnières avaient existé à des époques anciennes, et qu'elles avaient continué à exister dans les régions marginales et peu évoluées<sup>33</sup>. Mais, en Italie et dans toutes les régions actives de l'Empire, après les conquêtes de Rome, elles avaient périclité, et on ne les revit qu'à la fin de l'Empire et au Haut Moyen Âge, par suite de la décomposition de la domination romaine.

Comme l'a écrit Anne Lombard-Jourdan<sup>34</sup>, "*Ancient Italy had had fairs, but the Romans, after their conquests, reached a level of economic development that made fairs unnecessary. In Gaul and in Germany, they built monumental forums and warehouses for full-time merchants, but they also tolerated gathering of native traders. These meetings, for a time overshadowed by the great market-places, revived with the decline of the Empire and the arrival of the 'Barbarians', who were accustomed to holding fairs*". Celui qui est allé le plus loin dans ce sens est J. Gaudemet dans un article de 1953<sup>35</sup> : il partit à la recherche des foires romaines, et conclut qu'il n'en existait pas.

Une telle historiographie s'est donc constituée en relation avec celle du Moyen Âge. Mais il faut remarquer qu'elle était aussi en relation directe avec une certaine conception de l'économie antique, que l'on qualifie souvent de "moderniste" ou de "modernisante". Nous entrons là dans le fameux débat sur l'économie antique. M. I. Rostovtzeff considérait que la vie économique romaine était comparable, par son organisation et ses réalisations, à celle du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècles. Pour cette raison, il s'est facilement convaincu de l'absence des foires. En n'étudiant pas l'économie des foires antiques, il ne cherchait pas à préserver la spécificité des civilisations de l'Antiquité, il ne cherchait nullement à souligner le rôle qu'y jouaient le politique ou le culturel. Bien au contraire, il s'efforçait de les rapprocher de notre modernité. Malgré la complexité des grandes foires médiévales et de leur rôle financier, c'étaient elles qui lui paraissaient primitives, par rapport à l'organisation du commerce romain.

L'étude des foires antiques repartit d'une réaction contre cette vision modernisante de l'économie antique. L. De Ligt, disciple de P. W. De Neeve et de H. W. Pleket, est parti d'une réflexion

30. *Ibid.*, p. 16-20.

31. Huvelin 1897.

32. Rostovtzeff 1957, 649 note 94.

33. Il donne des exemples de telles foires dans *ibid.*, p. 247 et 249, 251, 266 et 325.

34. Lombard-Jourdan 1984, 583.

35. Gaudemet 1953, 25-42.

sur la pensée de M. I. Finley. Il serait trop long de préciser en détail en quoi il se conforme aux conclusions de ces trois prédécesseurs, et en quoi il s'en sépare. Disons seulement que, comme H. W. Pleket, il souligne volontiers les ressemblances existant entre les diverses économies historiques préindustrielles. Et, comme M. I. Finley et H. W. Pleket, il se pose le problème de la comparaison entre les économies antique et médiévale. À l'inverse de Finley, Pleket a conclu que, malgré les multiples différences culturelles et politiques, il y avait de grandes ressemblances économiques entre l'Antiquité et le Moyen Âge. Il estime que l'Antiquité a souvent été trop primitivée, et le Moyen Âge trop modernisé.

L. De Ligt se pose aussi ce même problème central. En ce qui concerne les foires, son hypothèse de travail, c'est qu'elles ont existé dans toutes les sociétés historiques préindustrielles. Scrutant les textes et inscriptions relatifs aux panégyries grecques, il découvre des foires que J. Gaudemet n'avait pas vues. Il les classe selon l'importance de leur rayon d'action, dans la mesure où il peut la connaître. Certaines lui semblent locales, d'autres sont régionales, d'autres dépassent même le cadre de la région, et il les appelle interrégionales.

L. De Ligt a bien conscience que les foires interrégionales ne paraissent pas nombreuses dans l'Antiquité romaine, et qu'elles n'étaient pas comparables aux foires de Champagne. Mais, après avoir lu beaucoup de bibliographie générale sur le commerce et les places marchandes, il n'est pas convaincu que l'absence ou la présence de foires ressemblant à celles du Moyen Âge soit un signe d'archaïsme économique ou au contraire de modernité. Car d'autres facteurs interviennent. Je n'entre évidemment pas ici dans toutes les remarques qu'il fait sur le commerce antique. À ses yeux, le point le plus important est qu'à la différence de celui du XIII<sup>e</sup> siècle, le commerce antique était avant tout un commerce maritime. Le commerce maritime, pense-t-il, s'adapte très mal à la présence de foires annuelles, car il est très difficile de contrôler la durée des longs voyages par mer. Le commerce maritime est plus adapté à de longues saisons portuaires, – un ou plusieurs mois d'activité permanente, de foire permanente en quelque sorte.

Depuis qu'on ne se contente plus de réaffirmer qu'il n'existait pas dans l'Antiquité de foires ressemblant à celles du Moyen Âge, nos connaissances sur les foires antiques se sont donc évidemment enrichies. Mais, sur cette évolution historiographique, je voudrais faire deux autres remarques. C'est un cas où l'étude des phénomènes économiques a permis de mieux saisir la spécificité des sociétés anciennes, et de combattre les tendances modernisantes. L'histoire économique n'est pas nécessairement modernisante. Comme le remarquait P. Huvelin, les marchés et les foires ont toujours été des institutions complexes, qui ne concernent pas seulement la vie économique. Le droit y joue un grand rôle, le culturel et le religieux aussi, ce sont des institutions mettant en jeu l'ensemble de la vie sociale de leur époque. En les négligeant, on néglige nécessairement une partie des valeurs et des mentalités de la société concernée.

Seconde remarque : jusqu'à présent, les aspects commerciaux des foires ont été étudiés indépendamment de leurs aspects culturels et religieux. Jamais, par exemple, les études portant sur les sanctuaires panhelléniques n'ont vraiment intégré les activités commerciales qui s'y déroulaient. D'un autre côté, L. De Ligt s'est borné, lui, aux aspects économiques<sup>36</sup>. Cette façon de séparer l'activité économique et les autres aspects des foires interdit de saisir l'évolution des foires. La grande majorité des foires antiques n'étaient pas des manifestations seulement économiques. Mais on en connaît quelques-unes qui étaient avant tout économiques, – par exemple des foires aux bestiaux (voir l'exemple de la foire des *Campi Macri* dans la vallée du Pô)<sup>37</sup>. Le fait de séparer systématiquement le domaine économique du reste empêche de savoir

36. Dans Frayn 1993, J. M. Frayn, elle, parle très peu des foires ; son livre est avant tout consacré aux marchés périodiques.

37. Sur la foire des *Campi Macri*, voir Sabattini 1972 ; Gabba 1975 ; Susini 1977 ; Pasquinucci 1986.

quand sont apparues des foires plus spécifiquement économiques, et jusqu'à quel point elles se sont dégagées des grands rassemblements ethniques ou religieux.

La foire est l'une des institutions où l'insertion de l'économique dans les autres domaines de la vie sociale est la plus profonde et la plus visible. Ne pas l'étudier comme un phénomène social global, c'est se condamner à ne pas saisir, pour l'Antiquité par exemple, les modalités de cette insertion. En négligeant d'étudier la vie économique, ou en la séparant du reste de la vie sociale, on s'interdit de comprendre comment le reste de la vie sociale peut la déterminer et la façonner. Pour des historiens qui ne cessent d'insister, en principe et de façon générale, sur cette insertion, reconnaissons que c'est très regrettable.

\*

Le dernier cas que je veux étudier dans cet article concerne des emprunts que Cicéron contracta ou projeta de contracter en 62 et 61 a.C. En 62, Cicéron, qui venait d'exercer le consulat au cours de l'année 63, acheta une maison urbaine digne de son rang. Cette maison était située sur le Palatin, et elle appartenait précédemment à Crassus. Elle lui coûta 3 500 000 sesterces<sup>38</sup>. En cette même année 62, avant même de conclure l'achat, il avait, si l'on en croit Aulu-Gelle, emprunté deux millions de sesterces à Publius Sylla, neveu du dictateur. Et, en 62 encore, sans doute vers le milieu de l'année, il avait été l'avocat du même Publius Sylla. Celui-ci était accusé d'avoir participé au début de 65 à ce qu'on nomme souvent (à tort) la première Conjuraison de Catilina, puis, en 63, à la véritable Conjuraison de Catilina. Et, en effet, il avait très probablement participé à cette seconde conjuration. Contre une telle accusation, une plaidoirie de Cicéron, qui, pendant son consulat, avait failli être assassiné par les Catiliniens et avait mené la répression de bout en bout, était la meilleure défense possible. Ayant accepté de défendre Sylla, l'orateur, dont l'éloquence était alors très réputée, réussit à le faire acquitter.

Est-ce pour avoir ce prêt que Cicéron a défendu P. Sylla ? Y avait-il entre eux un accord explicite, " donnant-donnant " ? Nous l'ignorons. Un autre sénateur compromis dans la conjuration, P. Autronius Paetus, demanda lui aussi à Cicéron de le défendre, et l'orateur refusa. Dans le *pro Sylla*, il dit combien les supplications d'Autronius Paetus le bouleversaient. Est-ce pure hypocrisie ? Probablement pas. Ces supplications émanaient d'un homme qui, comme P. Sylla et lui-même, avait été élu consul. J.-M. David a raison d'insister sur la valeur symbolique d'une telle démarche, qui renvoyait au modèle du patronat<sup>39</sup>. Il ne faut pas la prendre à la légère. Il est tentant de ne considérer que l'aspect financier de la situation, mais ce serait à mon avis un tort. Les considérations politiques, sociales et personnelles ont certainement joué un rôle dans la décision de Cicéron. Mais jusqu'à quel point ? Nous ne le saurons jamais.

Même si le prêt d'argent ne déterminait pas Cicéron à défendre P. Sylla, il peut pourtant être tenu pour un geste de gratitude, – en rapport avec le grand service ainsi rendu par l'orateur. Les contemporains eux-mêmes ont établi un rapport entre le procès et l'emprunt. Il était interdit, en vertu de la *lex Cincia*, de payer un avocat ou de lui donner des cadeaux (ce qui ne signifie pas que l'interdiction était toujours respectée). Mais il n'était pas interdit de lui emprunter de l'argent<sup>40</sup>. Cicéron n'était donc pas légalement en faute. Quand son emprunt, qui avait été conclu en secret (*mutua tacita*), fut connu du public (*in vulgus*), on désapprouva toutefois qu'il ait ainsi reçu de l'argent d'un accusé. On lui reprochait d'avoir profité de la situation de dépendance dans laquelle s'était trouvé P. Sylla. Il ne nia pas l'emprunt, car, comme l'a remarqué Aulu-Gelle, il lui était impossible de le nier. "Il écarta le reproche par une plaisanterie en guise

38. Cic., *Fam.*, 5.6.2. Voir Andreau 1978a [article n°22 du présent recueil].

39. Cic., *Sull.*, 14-20 ; voir David 1992, 77-78.

40. David 1992, 131-132.

de réponse et en fit une affaire méritant le rire plutôt qu'une accusation"<sup>41</sup>. Par une lettre écrite à Atticus, on voit que ceux qui, comme lui, avaient acheté une maison grâce aux ressources de leurs amis, étaient volontiers critiqués<sup>42</sup>. Trois millions et demi de sesterces étaient une énorme somme, quelque chose comme un ou deux millions de livres sterling actuelles. Mais, comme cette maison ne coûtait tout de même pas aussi cher que celle du consul M. Valerius Messalla Niger, Cicéron écrit à Atticus qu'on lui pardonnait moins difficilement d'avoir fait appel, pour un tel achat, à l'aide de proches.

Le prêt de Sylla ne suffisait pas à payer la maison. Vers la fin de l'année 62 a.C., Cicéron semble avoir attendu un autre prêt, promis par Caius Antonius, qui, en 63, avait partagé avec lui le consulat et gouvernait maintenant la Macédoine. Les relations qu'entretenaient Antonius et Cicéron étaient souvent tendues. Dans le cas de l'emprunt de 62-61, il y avait entre eux une intermédiaire, semble-t-il, – une femme que Cicéron désigne par un pseudonyme (*Teucris*) et dont nous ignorons l'identité. À vrai dire, le rôle exact de cette *Teucris* reste mystérieux. Le prêt promis par Antonius était-il la contrepartie de services auparavant rendus par Cicéron ? Nous l'ignorons, même si, au début de 62, une lettre à Antonius faisait allusion à un échange de bons offices<sup>43</sup>. Le montant de cet emprunt n'est pas connu non plus.

Le 1<sup>er</sup> janvier 61 a.C., l'orateur écrit à Atticus que *Teucris* était vraiment trop lente, et qu'il fallait emprunter. Il fallait s'adresser pour cela à Considius, à Axius ou à Selicius, – mais non à Q. Caecilius, – car, même à ses proches, ce dernier ne prêtait pas à moins de 1% par mois (c'est-à-dire 12 % par an)<sup>44</sup>. Qui étaient ces hommes ? Nous allons y revenir en détail. C'étaient des *feneratores*, des prêteurs d'argent spécialisés, mais ce n'étaient pas des banquiers professionnels. Ils faisaient partie de l'élite sénatoriale ou équestre, et maniaient de très grosses sommes d'argent.

En fin de compte, Caius Antonius semble avoir versé la somme qu'il avait promise. Dans une lettre à Atticus (datée du 13 février 61), Cicéron indique que *Teucris* s'est acquittée de sa promesse<sup>45</sup>. Cicéron n'a donc pas eu besoin de contracter d'emprunt auprès des *feneratores*. Au cours des années suivantes, il n'est en tout cas plus question d'un tel emprunt.

Cet épisode contribue à nous montrer qu'en dehors de sa correspondance, Cicéron raconte très peu de chose de ses affaires privées. Dans certains cas, il s'agit de dissimulation. Il n'est par exemple pas difficile de comprendre pourquoi le *pro Sylla* ne fait pas mention de ses emprunts ! Dans d'autres cas, ou bien il n'y a pas lieu de se confier, ou bien l'habitude sociale de son milieu l'amène à ne rien dire. Même de l'exploitation de ses terres, activité pourtant considérée comme la plus honorable, il ne dit jamais grand-chose. Même dans leur correspondance, ces membres de l'élite parlent plus volontiers de la vie politique et des rapports sociaux à l'intérieur de l'élite que de l'entretien de leur patrimoine. Il reste que quelques lettres privées nous permettent d'entrevoir certains aspects de ces emprunts de 62-61. Confrontées à d'autres textes, elles permettent d'atteindre quelques caractères structurels de la finance aristocratique et, plus largement, de la vie économique au dernier siècle de la République.

Premier de ces caractères structurels, qui aide à comprendre des événements comme la Conjuration de Catilina : ces notables, dont le patrimoine (composé de terres, de bestiaux, de résidences et de maisons de rapport, d'esclaves, d'objets précieux et, souvent, de créances) suffisait en principe à garantir le train de vie, avaient tendance, pour des dépenses exceptionnelles (ici, l'achat d'une maison prestigieuse), à contracter des dettes qu'il leur était ensuite difficile

41. Gel. 12.12.

42. Cic., *Att.*, 1.13.6.

43. Cic., *Fam.*, 5.5.

44. Cic., *Att.*, 1.12.1 (*Opinor ad Considium, Axiium, Selicium confugiendum est. Nam a Caecilio propinqui minore centesimis nummum movere non possunt*).

45. Cic., *Att.*, 1.14.7.

de rembourser. Des cas comme ceux de Catilina ou de César sont bien connus. Mais on voit que même Cicéron, financièrement plus prudent que d'autres, s'était endetté d'une somme plusieurs fois supérieure aux revenus annuels de son patrimoine (plusieurs fois, c'est peu dire ; peut-être même une dizaine de fois !). D'autres n'avaient pas les mêmes moyens que lui de s'en sortir, – en particulier son exceptionnel talent d'orateur. Cette tendance à l'endettement pour des dépenses de consommation ou de prestige est caractéristique de l'élite romaine du I<sup>er</sup> siècle a.C. Mais ce n'est pas un phénomène permanent. L'élite romaine ne l'a pas connu tout au long de son histoire.

L'auteur des *Lettres à César* (c'est-à-dire probablement Salluste, ou en tout cas un contemporain)<sup>46</sup> insiste sur ce phénomène, – sur cette façon qu'ont les sénateurs et chevaliers de dépenser plus que ne le permettrait leur patrimoine, et éventuellement de chercher à accroître ce patrimoine. Il évoque à ce propos le rôle des *fenestores*<sup>47</sup>. Il faut, dit-il, que chacun fixe pour borne de ses dépenses les limites de son patrimoine<sup>48</sup>.

Le deuxième trait structurel concerne les sources de financement. C'est le patrimoine qui assure le financement de toutes les dépenses régulières, habituelles. Il ne faudrait donc pas croire que sa gestion n'est pas un souci. Le *De re rustica* de Varron, contemporain de Cicéron, le montre bien. Mais nous avons un peu plus de renseignements sur les opérations occasionnelles ou exceptionnelles que sur la gestion habituelle du patrimoine. Les dépenses exceptionnelles sont en général couvertes par des gains exceptionnels, par des héritages ou des emprunts. Pour un sénateur comme Cicéron, les gains exceptionnels sont souvent des gains politiques (bénéfices tirés des gouvernements de provinces, etc.), ainsi que les profits, indirects ou non, qu'il tire de son activité d'avocat. Ce qui apparaît le plus, dans nos textes, pour ce milieu de sénateurs de haut rang, ce sont donc les sources politiques de profit, les héritages et les emprunts. Mais le patrimoine est la base de toute carrière de ce genre, il en constitue la condition, non pas suffisante, mais incontestablement nécessaire.

Les dépenses exceptionnelles qui amènent Cicéron à emprunter sont également politiques ou sociales, beaucoup plus qu'économiques : campagnes électorales, moments de crise politique (exil, guerre civile), dots, achat d'une maison urbaine, etc. Cicéron n'emprunte pas pour acheter des terres ou des troupeaux. Cependant, il n'est pas sûr qu'à cet égard, tous ses pairs soient dans le même cas que lui. Lui trouve en effet dans l'éloquence un moyen constant d'accroître fortement ses revenus et même son patrimoine. Ceux de ses pairs qui souhaitaient accroître leur patrimoine devaient probablement faire plus de place aux opérations économiques. Le sixième *Paradoxe sur les Stoïciens* de Cicéron montre que, parmi les sources de revenus de Crassus, les profits d'origine politique, légaux ou non, allaient de pair avec les opérations économiques privées<sup>49</sup>.

Pour les sénateurs de rang inférieur (ceux qui n'étaient pas montés plus haut que la questure ou l'édilité) et pour les chevaliers qui n'étaient pas publicains, la gestion du patrimoine conservait certainement une importance plus centrale, puisque leurs possibilités de gains politiques étaient bien moindres. Malheureusement, nous n'avons presque aucun renseignement sur la fortune des sénateurs de rang inférieur. Quant aux chevaliers qui n'étaient pas publicains, Atticus constitue un très bon exemple, mais Atticus avait accepté de s'occuper des affaires privées de tout un groupe d'autres sénateurs et chevaliers (parmi lesquels les deux frères Cicéron). Il entretenait donc avec le milieu sénatorial des liens particulièrement étroits.

46. Sur l'authenticité de ces lettres, voir par exemple Syme 1964 (surtout l'Appendice 2) ; et Becker 1973.

47. Sall., [*Ad Caes. sen.*], 1.5.7.

48. Sall., [*Ad Caes. sen.*], 1.5.4 (*si suam quoique rem familiarem finem sumptuum statueris*).

49. Cic., *Parad. Stoic.*, 6, surtout 46-47.



On peut faire une autre série de remarques, sur la personnalité des hommes auxquels s'adresse Cicéron pour leur emprunter de l'argent.

Q. Caecilius, bien connu comme prêteur à intérêt spécialisé, *fenerator*, n'est autre que l'oncle d'Atticus. C'est un très riche chevalier romain. Valère Maxime a écrit qu'il s'était fait un très considérable patrimoine<sup>50</sup>. Quand il mourut en 58 a.C., l'héritage qu'il laissa à Atticus s'élevait à 10 000 000 sesterces. Il était réputé pour être âpre au gain. Ce texte confirme qu'il l'était, puisqu'aux yeux de Cicéron, le taux de l'intérêt qu'il exigeait alors, même de ses proches, était considéré comme élevé.

Q. Considius, lui aussi, était un *fenerator*. Il s'agissait d'un sénateur ou d'un chevalier. Deux Considii sont en effet connus pour cette époque, dont l'un était chevalier et l'autre sénateur. Mais peut-être faut-il les confondre ; si c'est le cas, il s'agirait d'un chevalier qui, à l'époque de Sylla, serait entré au Sénat<sup>51</sup>. Quoi qu'il en soit, le *fenerator* Considius est connu pour avoir rendu service à l'État au moment de la Conjuration de Catilina. Il avait alors prêté 15 000 000 sesterces, si l'on en croit l'énorme chiffre fourni par Valère Maxime<sup>52</sup> (notons que ces sommes prêtées ne lui appartenaient pas nécessairement toutes ; en même temps que son argent, il avait probablement placé celui de ses "proches", – parents, amis ou relations d'affaires). Pour ne pas aggraver la crise des paiements, il renonça à poursuivre ses débiteurs, tant pour le versement des intérêts que pour le remboursement du capital.

Q. Axius était un sénateur, et compte parmi les interlocuteurs du *de Re Rustica* de Varron<sup>53</sup>. Le *de Re Rustica* de Varron fournit des indications sur sa fortune. Q. Axius était propriétaire, en Sabine, près de Réate, d'un domaine dont la superficie ne dépassait pas 200 jugères, mais qui rapportait beaucoup. Il y pratiquait non seulement l'élevage des ânes, qui était une spécialité de la Sabine, mais encore l'horticulture et l'élevage des poissons de rivière dans des viviers. Il y disposait aussi de très belles résidences. Il possédait en outre d'autres domaines près du lac Velino<sup>54</sup>.

Le fait que Q. Axius fût un *fenerator* ne l'empêchait donc pas d'avoir un patrimoine foncier. Il ne se séparait d'un Cicéron, d'un César ou d'un Atticus que par une spécialité financière, qui n'était pas conçue comme un métier. Les *feneratores* prêtaient leurs propres fonds de façon systématique. Cicéron, certes, prêtait parfois de l'argent à intérêt. Mais, par rapport à l'ensemble de son patrimoine, les sommes prêtées n'avaient jamais l'importance que pouvaient avoir les sommes prêtées par un Caecilius ou un Considius. Et le taux d'intérêt qu'il exigeait avait tendance à être moins élevé. Car l'objectif des *feneratores* était de gagner le plus d'argent possible, afin d'accroître leurs revenus ou d'acquérir un plus ample patrimoine. À cette époque, beaucoup de sénateurs et de chevaliers, sans doute la plupart d'entre eux, peut-être même la quasi-totalité d'entre eux, prêtaient de l'argent à intérêt. Certains en prêtaient occasionnellement et à charge de revanche. D'autres en prêtaient régulièrement. Ces prêts faisaient parfois partie de stratégies politiques, comme le montre le cas de César. Mais les *feneratores*, eux, se distinguaient des autres sénateurs et chevaliers, en ce qu'ils prêtaient beaucoup plus qu'ils n'empruntaient, et s'étaient fait une spécialité du prêt d'argent, avec l'objectif d'accroître leurs revenus et leur patrimoine.

Enfin, nous ne savons rien de Selicius. Mais, ainsi placé en compagnie de Considius, d'Axius et de Caecilius, il y a toutes chances qu'il ait appartenu à l'ordre sénatorial ou à l'ordre équestre.

50. Val. Max. 7.8.5.

51. Nicolet 1974, 848 sq.

52. Val. Max. 4.8.3.

53. Voir Nicolet 1970.

54. Varro, *Rust.*, 3.2.7 ; 3.2.9 ; 3.2.15 ; 3.17.2-3. Voir aussi Shatzman 1975, 308.

Q. Caecilius était un parent par alliance de Cicéron, puisque sa nièce Pomponia avait épousé Quintus Cicéron, et c'était aussi l'oncle de son meilleur ami, Atticus. X. Colin a raison d'insister sur le fait que Q. Axius, lui aussi, était très proche de Cicéron. Ami d'Axius, Cicéron fut par la suite le créancier de son fils ; il y avait donc entre eux des relations de réciprocité<sup>55</sup>. Mais, dans la correspondance de Cicéron, il n'est question ni de Considius ni de Selicius. Si, parmi ces *fenertores*, certains étaient des proches de Cicéron, d'autres, donc, ne comptaient certainement pas au nombre de ses amis.

En 62, Cicéron a-t-il d'abord cherché à s'adresser à ses proches parents et amis, – à son frère Quintus, à Atticus, etc. ? Nous l'ignorons. En tout cas, ce n'est pas à eux qu'il emprunta. Mais, en d'autres circonstances, au moment de la guerre civile entre César et Pompée, nous voyons qu'il arrivait à Quintus Cicéron d'être le débiteur d'Atticus, son beau-frère<sup>56</sup>.

C'est à ses pairs que Cicéron s'est adressé en 62, – à d'autres sénateurs, qui n'étaient pas des financiers spécialisés, C. Antonius et P. Sylla, mais auxquels il avait rendu des services (en ce qui concerne Sylla, c'est en tout cas certain). Ensuite, il songea à s'adresser à des *fenertores*, des prêteurs d'argent spécialisés, mais qui n'étaient pas des banquiers professionnels, et qui, à ce niveau d'affaires, étaient souvent des chevaliers ou même des sénateurs. Parmi ces *fenertores*, certains étaient des proches de Cicéron, et d'autres non. Entre ceux auxquels on pouvait s'adresser pour des affaires financières, il y a donc une hiérarchie, mais cette hiérarchie, dans le milieu sénatorial romain, ne se confond pas avec les cercles que P. Millett a cru discerner à Athènes<sup>57</sup>. Ce ne sont pas les banquiers professionnels qui jouaient le rôle de dernier recours, comme le dit P. Millett pour Athènes ; ce sont les *fenertores*. À cette époque, les banquiers professionnels (*argentarii*, *coactores argentarii*) ne maniaient pas des sommes aussi considérables (ce qui n'enlève rien à leur importance économique et sociale). Un *argentarius* n'aurait pas pu prêter 2 000 000 sesterces à Cicéron. Ceux que l'on cherchait à contacter en premier étaient évidemment des proches. Comme je l'ai expliqué ailleurs, je ne suis pas sûr que les parents et les alliés aient été plus volontiers sollicités que les amis personnels ou politiques. Il y avait plutôt un vivier de proches, que les Latins nommaient par exemple *proximi*. Parmi ces proches, qui se regroupaient en réseaux, on trouvait aussi bien des amis que des parents<sup>58</sup>. Se porter garant d'un ami appartenait aux devoirs (*officia*) qui régissaient la conduite des aristocrates<sup>59</sup>. X. Colin remarque très finement qu'au moment des proscriptions de Sylla les prêts et emprunts étaient tenus pour des symptômes de solidarité politique. "Avoir donné ou reçu l'hospitalité, avoir eu des liens d'amitié, avoir prêté ou emprunté de l'argent, devinrent des titres d'accusation", écrivait à ce propos Appien<sup>60</sup>.

Ces emprunts de Cicéron nous fournissent un exemple typique des manœuvres et stratégies individuelles dont abonde la littérature du I<sup>er</sup> siècle a.C. J'ai essayé de montrer, en commentant les textes disponibles, que, derrière le cas personnel, on peut saisir des structures à la fois économiques et sociales. À la base de toute carrière sénatoriale, il y avait un patrimoine surtout foncier. Les traités des agronomes nous éclairent sur la nature et la gestion de tels patrimoines. Au niveau où se trouvait Cicéron (un niveau très élevé dans le sénat, puisqu'il avait été consul), les principales transactions concernent moins la partie productive du patrimoine que la vie politique et sociale, les dépenses auxquelles elle oblige, les gains occasionnels et complémentaires dont elle est l'origine directe ou indirecte. Est-il possible de comprendre l'histoire d'une famille équestre devenue sénatoriale, comme celle de Cicéron, en éliminant l'économique, et en ne conservant que les profits politiques, ou que le capital symbolique ? À mon avis, non. Certes,

55. Colin 1997.

56. Cic., Att., 7.18.4. Voir Andreau 1978a, 57-58 [article n°22 du présent recueil, p. 333].

57. Millett 1991.

58. Andreau 1990 ; 1995a.

59. Verboven 1993 ; et Colin 1997, 77.

60. App., BC, 1.96.

les stratégies symboliques ont leur logique propre, et il est légitime d'analyser cette logique, comme l'a brillamment fait L. Kurke dans son étude des odes de Pindare<sup>61</sup>. Et le capital symbolique a de plus en plus d'importance à mesure qu'on monte dans la hiérarchie sociale. Mais il ne peut expliquer à lui seul la promotion et la reproduction d'une lignée sénatoriale. Dans l'histoire d'une telle lignée, l'économique et le symbolique s'enchevêtrent constamment de façon inextricable. De la même façon, il est impossible de la comprendre si l'on fait abstraction des intérêts privés, en ne tenant compte que de l'État. La plupart des opérations financières qu'effectuait l'ancien consul Cicéron étaient privées ; il n'était pas à même d'utiliser n'importe quand et n'importe comment l'argent du Trésor public.

Ces textes sur les emprunts de Cicéron nous aident aussi à mieux percevoir les structures financières du prêt d'argent dans l'élite romaine. Ils nous font voir à quels éventuels prêteurs un sénateur tel que Cicéron s'adressait en premier. Ils nous permettent de situer socialement les prêteurs d'argent. Ils n'interdisent donc pas de passer du cas individuel et de la stratégie familiale à des remarques plus structurelles sur l'organisation de la vie financière<sup>62</sup>.

\*

De ces études de cas, on peut tirer, me semble-t-il, quelques conclusions quant au débat sur les rapports entre "histoire culturelle" et "histoire économique".

Dans l'Antiquité comme aujourd'hui, des événements et comportements qui ne sont pas économiques influent sur la vie économique, et réciproquement. Le luxe et les emprunts des sénateurs romains avaient des conséquences économiques (favorables ou défavorables). À l'inverse, la nature de leurs patrimoines et la façon dont ils étaient amenés à le gérer contribuent à expliquer leurs attitudes politiques et sociales. Comment comprendre leurs idées et leurs attitudes, comment comprendre la vie sociale si l'on fait volontairement abstraction de l'un de ses principaux aspects ? Je suis entièrement d'accord avec ce qu'écrivait S. von Reden dans son *lead paper* pour le colloque : "*If we wish to explore money according to ancient categories of representation, attention is drawn overwhelmingly to its token value [...]. If, however, money is investigated in the way it changed the 'harsh facts of life', the metallist perspective becomes indispensable [...]. Looking at kerdos in relation to money, we must be aware that separating the two perspectives is not a question of separating two approaches, but an undue simplification of the complex nature of money*". Le problème n'est plus, aujourd'hui, de savoir si le culturel détermine l'économique ou si l'économique détermine le culturel. Une telle manière de poser le problème ne mène à aucun résultat. Mais il y a des implications réciproques, des compatibilités et des incompatibilités.

De plus, les grandes spécificités anthropologiques qui sont à la base des sociétés (antiques ou autres) participent aussi de l'économique. Elles concernent à la fois l'économie et le reste de la vie sociale. Quand É. Benveniste, D. Daube, J.-P. Vernant ou R. Descat analysent les notions d'action et d'agent dans les sociétés antiques, ils touchent à l'économie aussi bien qu'à la culture (à tous les sens du mot)<sup>63</sup>.

Et ces spécificités anthropologiques se traduisent aussi bien dans les pratiques que dans les idées et manières de penser. Ce que j'ai dit ci-dessus des *feneratoros*, des banquiers, des prêteurs d'argent non spécialisés a des rapports étroits avec la notion de métier, avec celles de travail, de gain, d'activité rentable ou au contraire gratuite. Ces remarques sur la vie financière sont révélatrices des grandes spécificités des sociétés antiques, et également des clivages sociaux à l'intérieur de ces sociétés ; et elles sont à la fois économiques et culturelles.

61. Kurke 1991.

62. Pour ces questions touchant à la parenté, je renvoie par exemple à Andreau & Bruhns, éd. 1990.

63. Benveniste 1948 ; Daube 1969 ; Vernant 1979, 85-95 ; Descat 1986.

Souvent, les manières de penser se séparent un peu, ou beaucoup, des pratiques. C'était le cas, comme nous l'avons vu, en ce qui concernait les marchés périodiques (*nundinae*). Est-il légitime de négliger les pratiques en privilégiant les manières de penser ? Ou l'inverse ? Evidemment non. Chacun sait que P. Bourdieu, sur lequel s'appuie L. Kurke, ne néglige en aucune manière, ni les pratiques, ni l'économie. Au contraire, il leur prête la plus grande attention.

Dans l'Antiquité, l'économique et le reste étaient d'autant plus mêlés que les Anciens eux-mêmes n'avaient pas de notion distincte de l'économie, à la différence de nos contemporains. Comment refuser de faire l'histoire de l'économie, alors que les Anciens étaient, dans la vie courante, encore moins en mesure que nous de séparer l'économie de leurs autres activités ? Comment étudier les foires sans parler de leurs aspects commerciaux, alors que, pour les Anciens, les foires étaient, la plupart du temps, des rassemblements à la fois religieux, culturels et commerciaux ?

Texte français original de : "Markets, fairs and monetary loans: cultural history and economic history in Roman Italy and Hellenistic Greece", in : P. Cartledge, E. Cohen et L. Foxhall, éd., *Money, Labour and Land*, Londres-New York, 2002, 113-129.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels





## ARTICLE 12

### LE MARCHÉ ET LES MARCHÉS À L'ÉPOQUE DE VESPASIEN

---

Le mot “marché” peut prendre plusieurs sens. D’une part, il est utilisé en un sens concret, pour désigner une place commerciale, un lieu où se réunissent des commerçants, des producteurs et des consommateurs, en vue de l’achat et/ou de la vente de marchandises. D’autre part, en un sens abstrait, il désigne un espace dans lequel les prix se déterminent notamment sur la base de l’ensemble de l’offre et de la demande, dans le cadre d’une concurrence généralement très imparfaite.

Pour l’Antiquité romaine, les marchés concrets et abstraits, dans la plupart des cas, ne peuvent guère être analysés à partir de la même documentation. Pour ce qui concerne les places commerciales, d’ailleurs mal connues, les documents sont avant tout textuels ou épigraphiques. À l’inverse, l’ampleur des transactions, la localisation des flux commerciaux, l’éventuelle existence d’un marché abstrait, pour tel ou tel produit particulier, sont principalement déterminés sur la base de données archéologiques, – même si, évidemment, il est bon de ne négliger ni les textes littéraires et juridiques, ni les inscriptions.

Quand on étudie les marchés (aussi bien concrets qu’abstraites) en relation avec un souverain (dans notre cas, Vespasien) ou avec une dynastie (les Flaviens), une question vient tout de suite à l’esprit : quelle influence cet Empereur ou cette dynastie ont-ils eue sur les marchés ? C’est la question que je me suis posée. Nous verrons quelle réponse lui apporter.

Dans le cas de Vespasien, la question mérite d’autant plus d’être posée que, selon les témoignages des Anciens, et notamment selon Suétone, il était très cupide, très soucieux d’enrichissement, et que cette cupidité, encore stimulée par la relative modestie de son patrimoine, l’a incité à s’occuper de commerce, d’une manière ou d’une autre. Après avoir été consul et avoir gouverné la province d’Afrique, et alors qu’il n’était pas encore Empereur, il mena, selon Suétone, des activités commerciales, *mangonici quaestus* (chose qui, selon moi, n’était pas habituelle pour un sénateur, quoi qu’en disent certains archéologues et historiens)<sup>1</sup>. Il y gagna le surnom de *mulio* (ces éléments de vocabulaire sont susceptibles de désigner soit un commerce de bêtes de somme, soit un commerce d’esclaves)<sup>2</sup>. Plus tard, au cours de son principat, il se livra à des affaires qui, selon Suétone, étaient considérées comme honteuses, même de la part de quelqu’un qui ne fût pas Empereur. Il s’agissait d’acheter des marchandises en gros afin de les revendre ensuite plus cher au détail. Le verbe employé par Suétone, *coemere*, suggère qu’il s’agissait d’accaparement<sup>3</sup>. Était-ce à cause de sa cupidité naturelle qu’il mena une politique fiscale particulièrement exigeante, ou à cause de la pauvreté du Trésor public au début de son règne ? Selon Suétone, les opinions des contemporains se divisaient sur ce point, mais Suétone écrit que lui-même est plus favorable à la seconde explication (les difficultés du Trésor public) qu’à la première<sup>4</sup>. Est-ce que l’action officielle de Vespasien en matière de commerce, en tant

1. Voir à ce propos Andreau 2010, 26-34 ; et Tchernia 2011, notamment 19-55 et 199-228.

2. Suet., *Vesp.*, 4.6.

3. Suet., *Vesp.*, 16.2 (*negotiationes quoque vel privato pudendas propalam exruit, coemendo quaedam tantum ut pluris postea distraheret*).

4. Suet., *Vesp.*, 16.

qu'Empereur, rappelle, d'une façon ou d'une autre, l'attraction qu'exerçaient sur lui l'enrichissement, les affaires, et notamment l'activité commerciale ?

Quoi qu'il en soit, il faut d'abord insister sur le fait qu'il y a un net décalage chronologique entre l'histoire politique de l'Empire et des Empereurs et la documentation disponible en matière économique. Ce décalage est souvent observé quand on s'appuie sur une documentation archéologique. En effet, si la céramique et les amphores sont beaucoup mieux datées actuellement qu'il y a trente ou quarante ans, il reste très difficile de distinguer les vases et les amphores fabriqués pendant le règne de Vespasien de ceux qui datent des règnes de Titus ou de Domitien. D'ailleurs, le même décalage chronologique existe pour beaucoup d'inscriptions et même pour une partie des textes littéraires et juridiques : si les tablettes des cités du Vésuve sont précisément datées, et si certains textes renvoient à des situations précises et limitées dans le temps (qu'on songe aux édits de Domitien sur les vignes)<sup>5</sup>, d'autres ne peuvent pas se dater précisément, ou concernent des périodes de temps beaucoup plus longues que le règne d'un seul Empereur. C'est assez souvent le cas des textes à caractère économique ou social.

Cet article se compose de quatre parties. La première traite des marchés concrets à l'époque flavienne (marchés permanents, marchés périodiques, foires). La deuxième s'efforcera de montrer que les grandes évolutions commerciales, relatives à des marchandises vendues dans l'ensemble de l'Empire romain ou dans de larges régions de l'Empire, se sont poursuivies à l'époque flavienne, ou même ont pu s'accroître à cette époque, mais sans mutations décisives. La troisième s'intéresse à trois ou quatre épisodes ou anecdotes qui, me semble-t-il, nous fournissent quelques indications sur les marchés abstraits, et sur la manière dont un Empereur romain intervenait en matière commerciale (et, plus largement, dans les secteurs économiques extérieurs à l'agriculture). Enfin, la dernière partie concerne l'exploitation des mines, dont l'évolution, au I<sup>er</sup> siècle p.C., a récemment fait l'objet de débats intéressants.

\*

Dans le monde romain, comme chacun sait, les marchés permanents (c'est-à-dire plus ou moins quotidiens) se tenaient sur le forum de la cité, ou bien dans un édifice spécifique, que les Latins appelaient *macellum*<sup>6</sup>. Dans la *Vie d'Agricola*, Tacite écrit qu'Agricola poussait les indigènes à construire des temples, des maisons (*domus*) et des *fora*, – c'est-à-dire des espaces publics qui constituaient le centre des cités, et qui étaient, en même temps, le lieu du marché<sup>7</sup>. Mais même si Agricola a vécu à l'époque flavienne, une telle action n'était certainement pas spécifique de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle p.C. Selon toute probabilité, elle a déjà été pratiquée auparavant, et a continué à être pratiquée par la suite.

Dans la ville de Rome elle-même, quant aux marchés permanents, trois nouveautés ont marqué l'époque augustéenne et le I<sup>er</sup> siècle p.C., mais toutes les trois avant l'avènement de Vespasien : la construction du *Macellum Liviae*, sur l'Esquilin ; celle du *Macellum Magnum*, qui fut ouvert en 59 sur le Caelius ; la destruction du vieux *macellum* républicain, probablement à la suite de l'incendie de 64 p.C. À l'époque flavienne, deux *macella* étaient en fonctionnement, celui de Livie et le *Macellum Magnum*.

Les *nundinae*, les marchés périodiques, sont mal connues. La documentation les concernant est sensiblement plus abondante dans trois régions de l'Empire : l'Italie centro-méridionale tyr-

5. Je reviendrai plus loin sur les mesures de Domitien concernant les vignes ; certains pensent qu'elles ont fait l'objet d'un seul édit, et d'autres, par exemple A. Tchernia, de deux édits distincts ; je me rallie à cette seconde interprétation. Voir Tchernia 1986, 221-233.

6. De Ruyt 1983.

7. Tac., *Agr.*, 21.1.

rhénienne (Latium et Campanie) au I<sup>er</sup> siècle p.C. ; l'Afrique proconsulaire, la Numidie et la province d'Asie aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles p.C.<sup>8</sup>. Pour l'Italie, les marchés périodiques sont connus par deux groupes de documents, tous les deux antérieurs à l'époque de Vespasien : les listes de marchés, que les modernes ont appelées *indices nundinarii*, qui remontent aux règnes d'Auguste ou de Tibère et ont été probablement liées à une nouveauté s'étant produite à cette époque<sup>9</sup> ; les tablettes de Pompéi (celles de Lucius Caecilius Jucundus et celles des Sulpicii), qui datent de l'époque julio-claudienne<sup>10</sup>.

Parmi les problèmes que posent les *nundinae* d'Italie, il y a celui de leur fréquence. J'ai réuni quelques indices qui paraissent indiquer qu'à l'époque des tablettes des cités du Vésuve, les *nundinae* avaient lieu une fois par semaine, et non plus chaque période de huit jours (chaque *ogdoade*), selon la vieille tradition romaine<sup>11</sup>. G. Camodeca, à partir de l'examen des dates de ventes aux enchères dans les tablettes de Murecine, a confirmé cette impression et s'est prononcé clairement en faveur d'une fréquence hebdomadaire. Je suis évidemment d'autant plus convaincu par ses analyses que j'étais parvenu, de mon côté, à un résultat semblable, mais à partir d'une documentation moins abondante et plus douteuse. En effet, je m'appuyais, pour certaines tablettes de Murecine, sur la lecture, souvent très fautive, des prédécesseurs de G. Camodeca, C. Giordano et F. Sbordone ; et d'autre part, G. Camodeca a publié des tablettes qui n'avaient pas été lues avant lui. Si les *nundinae* d'Italie étaient déjà hebdomadaires à l'époque de Claude et de Néron, les listes qui nous ont été transmises, les *indices nundinarii*, pourraient être contemporaines de l'époque où l'on est passé du vieux système au nouveau. En effet, certains de ces *indices* font allusion aux deux systèmes à la fois, le système des sept jours et celui des huit jours.

Notre documentation sur les foires est particulièrement limitée, surtout dans la partie latine de l'Empire. La majeure partie des foires concernaient très probablement le bétail, et avaient lieu deux fois par an, au printemps et en automne. La seule que nous connaissions un peu plus, en Italie, est celle des Campi Macri, près de Modène, dont Varron parle dans son traité sur l'agriculture. Mais elle a disparu à l'époque julio-claudienne, à moins qu'elle n'ait été déplacée à Crémone, où nous entendons parler d'une foire au moment de la guerre civile de 68-69 p.C.

\*

Dans la deuxième partie de cet article, je voudrais faire quelques remarques sur les relations entre d'une part l'époque flavienne et l'action des Empereurs flaviens, et, d'autre part, certains flux commerciaux qui, désormais, sont assez bien connus. Chaque marchandise a une diffusion spécifique, et ce qu'on sait de l'huile, par exemple, ne vaut pas pour la céramique ou pour les métaux. D'autre part, beaucoup d'échanges commerciaux se faisaient d'une province à une autre, de telle sorte que la diffusion complète des divers produits à travers l'Empire dans son ensemble constitue un échec extrêmement complexe, dont, pour l'instant, une très petite partie peut être démêlée. Mais les historiens et archéologues se sont particulièrement intéressés aux relations commerciales entre l'Italie et les provinces occidentales, à partir des épaves de navires et des fouilles terrestres, notamment celles de Rome et d'Ostie.

8. Voir par exemple Nollé 1982 ; et Lo Cascio, éd. 2000.

9. Degrassi, éd. 1963.

10. Voir Andreau 1974 ; et Camodeca 1999.

11. Voir Andreau 1978a ; 2000. Voir aussi Ziccardi 2000. Pour des hypothèses relativement voisines, voir Storchi Marino 2000.



Quant aux marchandises que nous connaissons le mieux grâce à l'archéologie, c'est-à-dire les produits transportés en amphores et la céramique de table, on observe depuis longtemps une forte évolution des courants commerciaux. À la fin de la République et à l'époque augustéenne, les produits italiens se rencontraient non seulement en Italie, mais dans les diverses provinces, et même dans des régions qui ne faisaient pas encore partie de l'Empire. À partir de la dernière partie du règne d'Auguste, les choses changent sensiblement. Je prends, très brièvement et schématiquement, deux exemples, ceux de la céramique de table et de l'huile.

Sous le règne d'Auguste, la sigillée italienne, dont la variété la mieux connue est l'arétine, et qui était principalement fabriquée en Italie, même si certains ateliers se trouvaient en Gaule (à Lyon), était vendue en grandes quantités en dehors d'Italie. On en trouvait sur toutes les côtes de la Méditerranée (mais surtout en Méditerranée occidentale), ainsi que dans diverses régions de Gaule, dans les provinces alpines, sur la rive droite du Danube et même sur la côte méridionale de la Bretagne (l'Angleterre actuelle). À partir de 15 p.C., sa diffusion se restreint sensiblement. On n'en trouve plus en Bretagne. Dans les Gaules, elle n'est plus diffusée que sur l'axe Rhône-Saône-Rhin. À partir de 50 p.C., l'italique tardive, qui a succédé à l'arétine, ne se rencontre plus dans les régions voisines du *limes*. Autour des années 70 et 80 p.C., elle n'est plus vendue en Afrique du Nord, et, à l'inverse, la sigillée claire A, fabriquée en Afrique proconsulaire, commence à se rencontrer en Italie. Dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, la tardo-italique ne se rencontre plus nulle part, sauf en Italie.

L'évolution est en gros comparable dans le cas de l'huile, même si l'huile italienne n'a jamais été vendue en dehors d'Italie aussi massivement que l'arétine ou que le vin de l'époque des amphores Dressel 1. À la fin de la République, l'huile de Campanie était la plus renommée d'Italie. D'autre part, les amphores de Brindes, qui contenaient l'huile produite en Apulie, étaient exportées en dehors d'Italie et six cents manches de ces amphores, munis de marques, sont conservés au Musée d'Alexandrie. D'autres amphores à huile, par exemple les amphores républicaines dites ovoïdales, étaient exportées elles aussi. Après leur disparition à l'époque d'Auguste, l'huile d'Istrie, contenue dans les amphores Dressel 6 B, a été largement diffusée jusqu'à la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, mais non pas en Méditerranée, à Magdalensberg et en direction du Danube. À la même époque, certaines provinces ont bien davantage contribué à l'approvisionnement en huile des sites d'Italie centrale, et tout particulièrement de Rome : la Bétique (avec les amphores Dressel 20), et ensuite la Tripolitaine, l'Afrique proconsulaire et la Maurétanie. Selon William Harris, à l'époque des Empereurs flaviens, l'huile d'Afrique proconsulaire était davantage vendue en Italie, à cause de la distance, relativement réduite.

Je ne cherche ici à m'interroger ni sur la signification de cette évolution, ni sur ses causes<sup>12</sup>. Je souhaite seulement parvenir à une conclusion sur l'époque flavienne, et notamment sur celle de Vespasien. Certes, durant le règne de Vespasien, la sigillée claire A, de fabrication africaine, semble pénétrer en Italie. Et, au cours de l'époque flavienne, l'huile africaine est davantage vendue sur les marchés italiens. Mais il est facile de comprendre que de tels phénomènes font partie d'une évolution à long terme. Même de façon indirecte, elle n'est liée ni à l'histoire politique et événementielle des règnes des Flaviens, ni a fortiori à leur personnalité et à leur politique. Si cette évolution doit être mise en relation avec la fiscalité, comme K. Hopkins et H. U. von Freyberg ont cherché à le montrer, on comprend qu'elle se soit produite de façon continue et qu'elle se soit même accentuée de demi-siècle en demi-siècle. Avec une telle évolution, nous nous situons dans le cadre d'un temps beaucoup plus long que celui des règnes. En ce cas, le décalage chronologique n'est pas seulement dû aux limites de la documentation ; il est dû également à la nature même du phénomène.

\*

12. Sur ces questions, voir Andreau 1991 ; 1994 ; et 2010, 185-193.

Je voudrais maintenant parler de certains épisodes précis et de certains aspects déterminés de la politique des Empereurs flaviens – épisodes et aspects qui me paraissent significatifs de l'attitude des Empereurs par rapport à l'économie commerciale et aux marchés.

Un groupe de textes, très connus et cités, ont donné lieu, dans les années 1970, à des débats en rapport avec l'histoire économique et, plus ou moins directement, avec les marchés (concrets et abstraits). Le premier de ces textes concerne Vespasien. Suétone raconte qu'un *mechanicus*, un technicien, un ingénieur, avait promis à l'Empereur de lui procurer le moyen de transporter de lourdes colonnes jusqu'à la cime du Capitole, à un coût très bas. Nous ne savons rien du procédé qu'il préconisait. Selon Suétone, Vespasien lui a donné une forte récompense (*praemium non mediocre*), mais refusa d'appliquer la technique qu'il proposait, en ajoutant qu'il lui appartenait de donner à manger à la plèbe (*plebiculam pascere*)<sup>13</sup>. Dans les années 1960 et 1970, ce texte a été commenté à plusieurs reprises, dans le cadre de la controverse entre primitivistes et modernistes. Les Grecs et les Romains entreprenaient-ils, ou même envisageaient-ils, de promouvoir de grands programmes de travaux publics avec l'objectif de combattre le chômage, et même de donner un nouveau dynamisme à l'économie ? Ou bien non ? Contre H. Boren, qui s'inspirait de J. M. Keynes et répondait affirmativement à ces questions, sans grand souci des nuances, G. Bodei Giglioni, dans un livre très intéressant et un peu trop oublié, a étudié la question de manière approfondie<sup>14</sup>. Selon elle, l'anecdote de Vespasien et du *mechanicus* est un des très rares cas dans lesquels il est sûr qu'un souverain antique ait eu conscience que les travaux publics lui permettaient de donner du travail à la plèbe.

Mais, après son livre, plusieurs commentateurs de Suétone et plusieurs spécialistes de Vespasien ont conclu que cette histoire était tout à fait invraisemblable et fautive. Il est certes impossible de savoir si Vespasien a vraiment prononcé cette phrase ou non, et il est même impossible de savoir si le *mechanicus* est venu le trouver ou non. En un certain sens, peu importe. Selon moi, si Suétone avait considéré l'histoire comme invraisemblable, par exemple parce que tous les ouvriers des chantiers de travaux publics étaient des esclaves, il ne l'aurait pas racontée. Le mot *plebicula* montre d'ailleurs que certains artisans et ouvriers des chantiers étaient libres (ingénus ou affranchis) et que Vespasien n'était pas indifférent à leur sort. Même si l'anecdote cherche à mettre en valeur la générosité de Vespasien à l'égard des artistes et des techniciens, elle met également en relief le cas qu'il faisait des milieux modestes de la ville. Une telle attitude fait partie de ce que les Latins appelaient les libéralités de l'Empereur. Par le biais de ces libéralités, l'Empereur prenait soin de la société dans son ensemble et même de l'économie de l'Empire. Chacun devait trouver sa propre place, chacun devait pouvoir travailler, être payé, acheter des marchandises pour se nourrir, et ainsi la société dans son ensemble fonctionnait. Cette sollicitude, ces soins, que les Latins exprimaient par un vocabulaire relevant de l'évergétisme, faisaient partie de la mission de l'Empereur, de ses devoirs, de ses *officia* à l'égard des citoyens romains, et même à l'égard de tous les habitants libres de l'Empire.

Un autre passage de Suétone, moins commenté, mais très intéressant lui aussi, a une signification comparable. Le biographe raconte que Vespasien organisait de grands dîners très coûteux et formels, *ut macellarios adiuveret*, pour aider les commerçants du *macellum*. Je n'ai pas mentionné ce texte dans le paragraphe relatif au *macellum*, même s'il confirme que le *macellum* était un lieu où l'on pouvait acheter des produits alimentaires de grand prix, par exemple des viandes et des poissons (chose bien connue par ailleurs). Mais ce texte me semble intéressant, non pas tellement comme un signe du populisme de Vespasien, mais plutôt parce qu'il révèle le souci qu'il avait de tous les milieux sociaux de la population de la ville, et surtout le cas qu'il faisait de l'approvisionnement de cette population.

13. Suet., *Vesp.*, 18.2.

14. Bodei Giglioni 1974. Voir à son propos Andreau 1980a ; et 1980b.

Au texte sur le *mechanicus* du Capitole, nous pouvons ajouter le groupe de textes sur les édits de Domitien relatifs aux vignes. En effet, eux aussi ont été beaucoup commentés au cours des années 1970 et 1980, et eux aussi sont plus ou moins directement liés à l'existence des marchés, au sens abstrait du mot. La phrase sur le *mechanicus* est liée au marché du travail ; les passages sur l'édit, eux, sont liés aux marchés du vin et du grain.

A. Tchernia a expliqué que les textes disponibles concernaient deux édits différents de Domitien<sup>15</sup>. Le premier, qui remonterait à 91 ou à 92 p.C., interdisait de planter des vignes à l'intérieur des villes (*in urbibus*). Le second, qui semble postérieur mais dont la date n'est pas connue, interdisait de planter de nouvelles vignes en Italie et exigeait que la moitié au moins des vignes déjà plantées dans les provinces fût arrachée (*utque in provinciis vineta succiderentur, relicta ubi plurimum dimidia parte*)<sup>16</sup>.

Dans l'étude d'un tel épisode, il faut respecter deux principes de méthode, sur lesquels insiste A. Tchernia à juste titre. Le premier est de prêter la plus grande attention à la lettre des textes, au lieu de les réfuter ou de leur substituer d'autres interprétations, qui n'y sont pas suggérées. Le second consiste à distinguer les phénomènes durables de ceux qui dépendaient d'une conjoncture à court terme. Suétone écrit : *ad summam quondam ubertatem vini, frumenti vero inopiam*. C'est-à-dire : alors qu'une certaine année, il y avait une grande abondance de vin et une pénurie de grain. Il évoque une situation précisément située dans le temps (même si nous n'en connaissons pas la date exacte), et non pas une crise chronique.

D'autre part, l'édit, qui, dans la Vie de Suétone, fait partie du paragraphe "Vie quotidienne" (*in communi rerum usu*, écrit Suétone), est en rapport avec le moralisme de Domitien, avec son goût pour la répression morale, qui se manifesta tout particulièrement en matière sexuelle et contre le luxe. Stace voit dans cet édit un éloge de la sobriété et une réaction contre la manière dont on traitait la déesse Cérès. Philostrate, comme Stace, y voit une attaque contre le goût du vin et contre des habitudes de vie trop laxistes. Mais ce second édit a-t-il été appliqué ? Le rhéteur Scopélianos de Smyrne s'adressa à l'Empereur au nom du *commune Asiae*, et le convainquit de ne pas faire arracher les vignes dans les provinces. Dans les Gaules, C. Goudineau dit que la production de vin a beaucoup augmenté au cours du I<sup>er</sup> siècle p.C., et qu'aux alentours du milieu du siècle, de grands bâtiments pour le stockage des amphores à vin ont été construits dans certaines villas. Après le règne de Domitien, il semble que la production de vin ait continué à progresser, de manière considérable, de telle sorte qu'on peut penser que l'édit n'a pas été appliqué en Gaule. De toute façon, Suétone écrit : *nec exequi rem perseveravit*, ce qui montre qu'il n'a été appliqué nulle part. D'ailleurs, si l'on y réfléchit, on comprend qu'il était très difficile à appliquer.

Il faut conclure que l'édit avait résulté d'une ou plusieurs années de vendanges surabondantes et d'une ou plusieurs mauvaises récoltes de blé. Il montre la vitalité de la viticulture, aussi bien en Italie que dans les provinces. L'avantage concédé à l'Italie est à mettre en relation avec son statut privilégié, ce qui constitue une forme indirecte de protectionnisme, mais ne résulte pas de choix explicitement protectionnistes.

\*

Quoique l'exploitation des mines appartenant à la cité romaine, ou, plus tard, sous l'Empire, au fisc, relève avant tout de l'administration des biens d'État, et non pas des marchés, je voudrais faire état d'une nouvelle interprétation défendue il y a quelques années par le juriste Antonio Mateo<sup>17</sup>. En effet, cette nouvelle thèse n'est pas sans répercussions sur la destination

15. Suet., *Dom.*, 7.2 ; Stat., *Silv.*, 4.3.11-12 ; Philostr., *VA*, 6.42 et Philostr., *VS*, 580.

16. Tchernia 1986, 221-233.

17. Mateo 2001.

des métaux, et donc sur le rôle attribué au marché des métaux. Elle ne concerne évidemment que les mines que l'État donnait en adjudication à des privés. Elle ne s'applique donc pas à celles que, sous le Principat, l'Empereur exploitait directement, comme les mines d'or du Nord-Ouest de l'Espagne, dont tous les spécialistes pensent qu'elles n'étaient pas adjudgées.

Dans son gros ouvrage sur les mines, C. Domergue avait conclu que les sociétés de publicains intervenaient sous la République dans l'exploitation des mines de la péninsule ibérique et que, sous l'Empire, en particulier à Vipasca, dominait un régime "partiaire"<sup>18</sup>. Dans ce régime partiaire, l'adjudicataire de la concession minière devait donner à l'État, représenté par un procureur, la moitié du métal obtenu. Au terme d'une analyse juridique très fouillée, Antonio Mateo conclut d'une part qu'à l'époque républicaine, les sociétés de publicains se bornaient à collecter les redevances dues à l'État et que seuls des privés se chargeaient de l'exploitation proprement dite des mines.

Dans les tables de Vipasca, le débat tourne autour de l'interprétation de ce que le texte appelle la *pars dimidia ad fiscum pertinens*. Selon A. Mateo, le concessionnaire de la mine achetait la *pars dimidia* qui appartenait au fisc, à un prix fixé par l'autorité publique d'après la richesse de la concession. Une fois qu'il l'avait achetée, il exploitait librement la concession, et le métal lui revenait. C'est donc un régime de concession-vente, dans lequel le versement de la moitié du métal n'a plus sa place. Ce régime est très proche de celui qu'A. Mateo retient pour l'époque républicaine, mais il y a cependant quelques différences. En particulier, les publicains disparaissent complètement, même dans le rôle de collecteurs de redevances qu'ils avaient sous la République d'après A. Mateo. Dans les deux cas, si je comprends bien, les concessionnaires achètent la concession et n'ont plus, par la suite, à verser de métal à l'État. Une réorganisation administrative était cependant nécessaire, et A. Mateo attribue cette réorganisation à Vespasien. À vrai dire, il n'a pas de preuves que Vespasien en soit l'auteur, mais ce sont plutôt les vraisemblances qui l'orientent vers ce choix. Quoique les idées d'A. Mateo diffèrent nettement de celles que C. Domergue avait précédemment défendues, à la fois sur le rôle des publicains sous la République et sur le régime de concession-vente, c'est-à-dire sur des points importants, C. Domergue s'est rallié aux conclusions d'A. Mateo dans un article des *Mélanges de la Casa de Velazquez*<sup>19</sup>.

Si ces conclusions sont justes, ce dont, à vrai dire, je ne suis pas complètement sûr, elles impliquent que l'État ou l'Empereur ne reçoivent pas de métal des mines ainsi organisées, mais une somme d'argent monnayé, et que le métal soit entièrement versé dans le commerce libre par les concessionnaires. Au contraire, selon l'ancienne thèse de C. Domergue, une moitié du métal extrait entrait en possession de l'État ou de l'Empereur<sup>20</sup>. Vespasien n'a pas créé ce système, qui existait avant lui ; mais il l'a renforcé, il l'a conforté en réorganisant, selon A. Mateo, la gestion des mines. Il faut supposer que les métaux extraits des mines que l'Empire exploitait en régie directe suffisaient à ses besoins, ou qu'il concluait des arrangements avec les adjudicataires, ou bien qu'il achetait du métal dans le cadre du commerce libre, ce qui n'est pas sans conséquences quant au marché des métaux.

\*

L'Empereur avait un double statut. D'une part, c'était un important membre de l'élite, le plus important des membres de l'élite, et, à ce titre, il était à la tête d'un patrimoine qu'il devait gérer et faire gérer. C'était donc, à ce titre, un acteur de la vie économique. En tant qu'Empereur,

18. Domergue 1990.

19. Domergue 2004. Voir aussi Domergue 2008.

20. Domergue 1983.

il n'était pas un acteur de la vie économique, il en était un observateur attentif, un arbitre, et aussi une sorte de meneur de jeu et de gendarme. En tant qu'Empereur, il devait d'abord veiller aux besoins et aux impératifs de la cité et de l'Empire, en tant que puissance publique. D'autre part, comme je l'ai souligné ailleurs, il ne se situait pas par rapport à la vie économique dans sa globalité, il se situait par rapport à certains secteurs qui, pour nous, font partie de l'économie, comme par exemple le secteur agricole et foncier, ou par rapport à des problèmes tels que celui de l'approvisionnement, et surtout de l'approvisionnement de la ville de Rome<sup>21</sup>. Les problèmes agraires et le secteur agricole tenaient une place à part dans la pensée et l'activité des Anciens, une place différente de celle du commerce, de la fabrication et de la vie financière. Si la cité, puis l'Empire romain n'avaient pas à proprement parler de politique économique, ils avaient une politique agraire.

En pratique, les deux statuts de l'Empereur se mélangeaient, et parfois très intimement. Par exemple, les mines dont l'Empereur était propriétaire faisaient partie de son patrimoine, et, en même temps, elles faisaient partie des ressources nécessaires à Rome en tant qu'État, par exemple pour la frappe des monnaies. Mais, pour comprendre le rôle de l'Empereur, il faut séparer ses deux statuts, du point de vue logique. L'organisation de l'État romain et le comportement des Empereurs se comprennent bien mieux si l'on fait la part de ces deux statuts.

Ces brèves idées générales permettent notamment de mieux comprendre la politique de Vespasien, qui s'inscrivait lui aussi dans ce système impérial. Elles permettent par exemple d'expliquer les différences entre une contribution telle que celle de D. P. Kehoe dans ce volume et la mienne. Dans la documentation disponible, il y a beaucoup plus d'éléments relatifs à la politique agraire de Vespasien et à sa politique de l'approvisionnement que sur les marchés, concrets ou abstraits. Ce n'est pas un hasard. Dans les versants commerciaux et financiers de l'économie (telle que nous la définissons), les pouvoirs publics romains intervenaient beaucoup moins, comme meneurs de jeu et même comme arbitres, que dans le secteur agraire et dans les problèmes d'approvisionnement de la ville de Rome.

Extrait de : L. Capogrossi Colognesi et E. Tassi Scandone, éd., *Vespasiano e l'impero dei Flavi, Atti del Convegno, Roma, Palazzo Massimo, 18-20 novembre 2009*, Rome, "L'Erma" di Bretschneider, 2012, 15-26.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



21. Andreau 2010, 201-216.

## ARTICLE 13

### LE PRIX DU BLÉ EN SICILE ET À ANTIOCHE DE PISIDIE (AE 1925, 126B)

---

Le préteur de la province de Sicile recevait, du Sénat, des crédits pour son approvisionnement et celui de sa maison. Avec cet argent, il achetait du blé et de l'orge aux Siciliens. C'était ce qu'on appelait le *frumentum in cellam*, le grain pour le grenier du gouverneur ; et Cicéron en traite longuement dans le *De frumento*<sup>1</sup>. Cette institution paraît avoir existé dans toutes les provinces, ou en tout cas dans plusieurs d'entre elles, et elle existait depuis longtemps<sup>2</sup>. Sous la préture de Verrès (entre 73 et 71 a.C.), le Sénat, pour cet approvisionnement, avait estimé le blé à quatre sesterces le *modius*, et l'orge à deux sesterces<sup>3</sup>. Ce prix officiellement fixé existait aussi pour les deux autres versements de blé que Rome achetait aux Siciliens (en plus de la dîme, qui, elle, n'était pas achetée, mais prélevée à titre d'impôt) : le blé acheté (*frumentum emptum*) et le blé "commandé" ou réquisitionné (*frumentum imperatum*). Mais le prix n'était pas le même dans les trois cas. Le blé acheté, qui constituait une seconde dîme, était payé trois sesterces le *modius* ; le blé réquisitionné était payé trois sesterces et demi, et le blé pour le grenier du gouverneur quatre sesterces.

Pour la désignation de ces divers prix fixés, on trouve des expressions telles que *lege aestimare*, *pretium constituere*, *frumentum aestimare*, *aestimatum ex lege*, *aestimatio legis*<sup>4</sup>. Au cours de l'année, ces prix officiellement fixés étaient constants, mais on ignore s'ils variaient d'une année sur l'autre.

Il faut en tout cas les distinguer du prix courant (souvent appelé "prix du marché" dans les traductions), c'est-à-dire du prix pratiqué sur les lieux de marché, à un certain moment, dans le cadre d'un commerce privé. Au sujet de ce prix courant, Cicéron emploie le plus souvent des compléments de prix accompagnés du verbe être (*esse*) ou du verbe vendre (*uendere*). Il écrit par exemple : "au prix qui était alors celui du blé en Sicile" (*quanti erat in Sicilia triticum*)<sup>5</sup> ; ou bien "[...] que, dans le même temps, personne en Sicile n'a vendu de froment à un prix plus élevé" ([...] *eodem tempore neminem in Sicilia pluris frumentum uendidisse*)<sup>6</sup>. Ce prix courant est parfois désigné par les mots *pretium*<sup>7</sup> ou *annona*<sup>8</sup>.

Le mot *annona*, de nos jours, en Histoire, est en général utilisé pour désigner l'administration d'État chargée de l'approvisionnement de la ville de Rome dans l'Antiquité. On l'emploie aussi pour désigner des politiques de l'approvisionnement plus ou moins identiques à celles de l'Empire romain. C'est ainsi qu'on parle de la "politique *annonaire*" du Royaume de France sous l'Ancien Régime. En latin, cependant, dans la plupart des cas, *annona* prenait d'autres sens. Il

1. *Verr.*, 3.188-226.

2. *Verr.*, 3.192 (où Cicéron mentionne à ce propos l'Asie et l'Espagne) ; 3.195 ; 3.209.

3. *Verr.*, 3.171 ; 3.174 ; 3.188 ; 3.190.

4. Par exemple *Verr.*, 3.189-190.

5. *Verr.*, 3.170 (trad. J. Andraeu) et aussi 3.174.

6. *Verr.*, 3.173 et aussi 3.195.

7. *Verr.*, 3.192.

8. *Verr.*, 3.47.

pouvait en avoir quatre : les récoltes, et notamment les récoltes de céréales ; toutes les formes d'approvisionnement ; l'approvisionnement en blé et en céréales ; le prix courant (ou "prix du marché"), tel que je l'ai défini plus haut. C. Viriouvét commente une phrase de Tacite dans laquelle *ex modo annonae* signifie "au cours du marché", "au prix courant"<sup>9</sup> *Annona* y a donc le même sens que dans l'expression *ex annonae ratione*, présente dans le *De frumento*<sup>10</sup>.

Si le prix courant (qui variait en fonction de l'année et de la saison) était inférieur au prix fixé par le Sénat pour le *frumentum in cellam*, le gouverneur pouvait réagir de trois façons différentes. Ou il versait aux cultivateurs l'intégralité du prix fixé par le Sénat, si bien que les Siciliens retiraient un bénéfice de l'opération. Une telle attitude n'était pas fréquente, et Cicéron la considérait comme démagogique ; c'étaient les gouverneurs avides de popularité qui l'adoptaient<sup>11</sup>. Ou bien le gouverneur renvoyait la différence entre prix fixé et prix courant au Trésor public de Rome. Solution très rare, mais qui était la meilleure, pense Cicéron, et qu'avait retenue Lucius Calpurnius Piso Frugi, au II<sup>e</sup> siècle a.C. Ou bien il gardait cette différence pour lui ; l'État romain le tolérait, ce n'était en rien déshonorant, et c'est ce que faisaient la plupart des gouverneurs<sup>12</sup>.

Si au contraire le prix courant, pratiqué sur les marchés, était supérieur à celui qu'avait fixé le Sénat, la chose se compliquait. Car les cultivateurs étaient alors mécontents de devoir vendre au gouverneur du blé ou de l'orge dont ils auraient tiré un meilleur parti sur les marchés, dans des transactions privées. En ce cas, les cultivateurs ou bien leurs cités demandèrent à être autorisés à verser de l'argent à la place du blé. Sur les procédures qu'on employait dans une telle situation, Cicéron n'est pas clair ; mais il est possible de les reconstituer de la manière suivante. Que payait le cultivateur ? Il payait la différence entre le prix alloué par le Sénat et un autre prix, plus proche du prix courant, que fixait le gouverneur. Cicéron fournit l'exemple de Caius Licinius Sacerdos, un des prédécesseurs de Verrès. À son arrivée en Sicile, le prix courant du blé était de cinq deniers, alors que le Sénat avait alloué quatre sesterces (soit un denier) par *modius*. Sacerdos fit une estimation à trois deniers et les paysans payèrent la différence entre le denier qu'avait alloué le Sénat et l'estimation : ils versèrent donc deux deniers par *modius*. En ce cas, ils ne donnèrent pas le blé, ils ne touchèrent pas l'argent du Sénat et versèrent deux deniers par *modius*. Mais, si la vente avait eu lieu normalement, sans cette estimation, ils auraient perdu quatre deniers par *modius* par rapport au prix courant<sup>13</sup>.

Un tel règlement du grain pour le grenier du gouverneur (*frumentum in cellam*), par des versements en argent, était également accepté dans d'autres cas : par exemple quand les cultivateurs avaient déjà vendu leur blé, quand ils préféraient le conserver, ou encore quand ils ne voulaient pas le transporter trop loin<sup>14</sup>. Si l'on en croit Cicéron, quand le gouverneur était honnête, les cultivateurs ne devaient payer que la différence entre le prix courant et le prix estimé, ou bien même une somme inférieure à cette différence. Mais Verrès, lui, a fait payer trois deniers par *modius*, ce que le prix courant alors constatable ne justifiait nullement.

Pour que le gouverneur reçoive, au profit du Trésor public ou à son propre profit, une somme aussi importante que possible, il fallait que le prix courant du blé, en cas de versement d'argent, fût aussi très élevé. Quand c'était le cas, le gouverneur, si sa cupidité était relativement modérée, pouvait assez facilement fixer une estimation qui ne ruinât pas les cultivateurs et qui lui permît de faire des profits<sup>15</sup>. Par ailleurs, certains gouverneurs exigeaient que le blé *in cellam*

9. Tac., *Ann.*, 15.72.1 ; Viriouvét 1995, 271 et note 81, 313.

10. Verr., 3.195 ("les cours de l'année"). Pour une autre occurrence d'*annonae* avec le sens de "prix courant", voir Verr., 3.194 (*neque de annonae neque de aestimatione*).

11. Verr., 3.195.

12. Verr., 3.195.

13. Verr., 3.214.

14. Verr., 3.189.

15. Verr., 3.216.

fût livré à un endroit très éloigné de son lieu de production, et ils tenaient compte, dans l'estimation, du coût du transport. Ou bien ils choisissaient comme lieu de livraison un endroit où ils savaient que le prix courant du blé était plus élevé qu'ailleurs<sup>16</sup>. Cette pratique, moralement répréhensible, était toutefois légale, puisque le gouverneur avait le droit de recevoir son blé aux endroits où il allait le consommer.

Mais Cicéron soutient qu'en Sicile, même une telle pratique n'expliquait pas que Verrès ait fait payer trois deniers par *modius* aux agriculteurs. En effet, en Sicile, les distances étaient faibles ; Cicéron dit que, de n'importe quel endroit, on pouvait se rendre à la mer en une seule journée ; même depuis Henna, la cité qui en était la plus éloignée, il suffisait d'une journée pour transporter du blé jusqu'à la côte. Le prix du blé ne variait pas, ou variait peu, d'une cité à l'autre. Estimer le blé à un prix très élevé ne se justifiait donc pas. À l'inverse, il soutient que, dans la province d'Asie et dans les deux provinces de la péninsule ibérique, il n'y avait pas un seul prix du blé. Examinons d'abord le cas de la Sicile, puis celui de l'Asie Mineure.

Pour la Sicile, Cicéron exagère-t-il, en fonction des besoins de sa cause ? Sur certains points, très probablement. Est-il vrai, par exemple, que, de toutes les cités de la Sicile, il était possible, en une journée, d'atteindre la côte ? Non (surtout si l'on transportait des céréales par voie de terre). Mais, sans m'attarder sur cette question topographique, je vais surtout examiner celle du prix.

Ce passage est révélateur quant à l'histoire des prix et à la conscience qu'en avaient les Romains<sup>17</sup>. Il montre que Cicéron avait l'idée d'un espace où le prix du blé était unifié. Doit-on dire que, selon lui, la Sicile entière constituait un unique "marché" du blé ? Le mot "marché", en français, a de nombreux sens. Celui qu'indiquent P. T. Hoffman, G. Postel-Vinay et J.-L. Rosenthal, et qui est très large, me paraît particulièrement intéressant : "tout mécanisme d'échange collectif organisé, qu'il soit hiérarchisé ou décentralisé ; qu'il soit formel ou informel ; qu'il alloue les ressources sur la base du prix, de l'information ou d'une quelconque combinaison de l'une et de l'autre ; quel que soit aussi son degré d'imperfection..."<sup>18</sup>. Néanmoins, j'entendrai ici par "marché" une zone à l'intérieur de laquelle les prix d'une denrée s'égalisent à un moment déterminé malgré les distances à parcourir entre les divers lieux (par le jeu de l'offre et de la demande, mais aussi, éventuellement, pour d'autres raisons). Il n'y a pas de mot latin pour désigner ce phénomène de "marché", mais certains passages du *De frumento* montrent que Cicéron en avait l'idée<sup>19</sup>. Bien sûr, l'ampleur et les caractéristiques de tels "marchés" variaient selon les produits ; ici, c'est de blé qu'il est question. Si Cicéron en avait l'idée, un certain nombre de ses contemporains en avaient également conscience, car les plaidoiries sont davantage un reflet des croyances et des notions communément admises qu'une création personnelle de l'auteur.

La Sicile entière constituait-elle un seul "marché" du blé, c'est-à-dire une région où, du moins à l'époque romaine, il n'y avait, à un même moment, qu'un seul prix du blé ? Cicéron estime que le blé, à l'époque de la propreture de Verrès, se vendait couramment à deux sesterces le *modius*, c'est-à-dire à douze sesterces par médimne – ou en tout cas pas plus cher que deux sesterces et demi le *modius*. Il mentionne une lettre de Verrès, envoyée à Hortensius, dans laquelle le prêteur parlait d'un prix courant de deux sesterces. Mais, dans un autre passage, il indique un prix courant de deux ou trois sesterces le *modius*. Il admet donc lui-même qu'une même année, selon les endroits, le prix a pu varier entre deux et trois sesterces le *modius*<sup>20</sup>. Une telle variation représente 50 % du prix le plus bas (deux sesterces) et un tiers du plus haut

16. Verr., 3.190.

17. Verr., 3.189-195.

18. Hoffman *et al.* 2001, 25-26.

19. Notamment Verr., 3.192-194.

20. Verr., 3.189 et 194.



(trois sesterces). Ce n'est pas une variation négligeable, et Cicéron, en laissant croire qu'elle est négligeable, se livre à une espèce de tour de passe-passe.

Cependant, cette différence est modeste si on la compare aux variations saisonnières ou à celles qui se produisaient souvent d'une année sur l'autre<sup>21</sup>. D'une saison à l'autre ou d'une année à l'autre, le blé connaissait de très fortes sautes de prix. Cicéron raconte par exemple que le gouverneur Sextus Peducaeus, dont il avait été le questeur et qui était resté deux ans en Sicile, avait connu une année de prix bas, et une année d'extrême cherté<sup>22</sup>. En ce cas, Cicéron ne fournit pas de chiffres de prix. Mais il indique que, lorsque le gouverneur Caius Licinius Sacerdos, préteur en 74, était arrivé en Sicile, avant la récolte de 74, il avait estimé le blé à trois deniers (douze sesterces), alors que le prix courant était de cinq deniers (c'est-à-dire dix fois plus que deux sesterces, et six ou sept fois plus que trois sesterces). Plus tard, au cours de la même année, Marcus Antonius Creticus (qui ne gouvernait pas la Sicile mais était revêtu de l'*imperium*, ayant reçu un commandement pour lutter contre les pirates) continua à l'estimer à trois deniers, mais après la récolte, à un moment où le blé était à bon marché. Il prétendait imiter Caius Licinius Sacerdos, alors que son estimation ne se situait pas dans la même conjoncture<sup>23</sup>.

En comparaison de certains de ces chiffres, les prix courants de deux sesterces, de deux sesterces et demi ou même de trois sesterces le *modius*, sont très bas. Il s'agit certainement de prix en vigueur après la récolte, et non pas dans les mois qui la précèdent. Quand les Anciens parlent du prix de l'année, sans préciser de quel prix il s'agit, il faut comprendre qu'ils font allusion au prix le plus bas de l'année, pratiqué dans les mois qui suivent la récolte.

Quel que soit le prix, est-il vraisemblable qu'il ait été le même dans toute la Sicile, ou que les variations d'un lieu à l'autre n'aient pas dépassé la marge existant entre deux et trois sesterces ? Pour le vérifier, consultons la bibliographie relative à la production et au commerce du blé de Sicile, entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

À plus d'un égard, l'île, aux Temps Modernes, était très différente de ce qu'elle était au temps des Romains<sup>24</sup>. C'était aussi une grande productrice de blé, mais ce blé faisait l'objet d'exportations commerciales, en direction de la péninsule italienne, et même au dehors. Même si leur niveau dépendait de l'abondance des récoltes et même si elles connurent une grave crise à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>, ces exportations se poursuivirent pendant trois siècles. Elles étaient le fait d'armateurs et de négociants non siciliens, et surtout de Génois, dont certains prenaient même à ferme des terres de grands propriétaires<sup>25</sup>. Les *mete* (singulier, *meta*) constituent une deuxième particularité de la Sicile moderne. Il s'agit de prix résultant d'un accord ou édictés par les municipalités. Certaines de ces *mete* (dites "*da massaro a mercante*") fixaient le prix du blé que les négociants exportateurs achetaient aux producteurs, ainsi que les quantités exportées. Elles étaient fixées vers le 15 juillet par des commissions ad hoc et validées par le gouvernement central. Elles s'accompagnaient de prêts que les négociants avaient accordés aux producteurs au début de l'année agricole et qui étaient soldés après la moisson. Le reste des *mete*, au contraire, réglait les prix de la consommation locale. C'étaient des prix-plafonds fixés par les municipalités, qui permettaient de réglementer quotidiennement les ventes sur le marché, ainsi que le prix et le poids du pain ; elles pouvaient évoluer au cours de l'année.

L'ensemble du dispositif était censé constituer une garantie pour les producteurs aussi bien que pour les consommateurs siciliens ; il permettait notamment de moraliser l'exercice du crédit rural. Mais ces *mete*, qui ont été très étudiées, n'étaient pas des prix artificiels. On considère

21. *Verr.*, 3.215 : *ex temporibus [...] et annona*.

22. *Verr.*, 3.216 ; Garnsey 1996, 200.

23. *Verr.*, 3.215 (*summa in uilitate*) ; Carcopino 1914, 175-177.

24. Sur ces aspects de la Sicile moderne, voir Aymard 1975, 1976 et 1985 ; Cancila 1993 ; Fazio 1993. Je remercie très vivement M. Aymard des renseignements qu'il m'a fournis.

25. Aymard 1975, 22-23 ; Cancila 1993, 235-284.

en général qu'elles étaient en rapport étroit avec le mouvement des récoltes et avec les prix courants en vigueur sur les marchés, surtout dans les ports d'exportation. Comme l'écrit M. Aymard, c'étaient les vrais prix à la production<sup>26</sup>. Or, on constate qu'à une certaine date, les variations de ces *mete* d'une ville à une autre, n'atteignent pas l'ampleur de la différence entre deux et trois sesterces. Les tableaux des *mete* de Palerme, Trapani et Petralia, qu'a établis O. Cancila, montrent en général des différences entre les trois villes, mais assez faibles. Par ailleurs, le coût du transport d'un port à un autre, et surtout d'un lieu de production de l'intérieur de l'île vers la côte, n'est pas du tout indifférent. Les tables fournies par I. Fazio pour le XVIII<sup>e</sup> siècle le montrent<sup>27</sup>.

Cicéron exagère donc fortement lorsqu'il insiste sur la brièveté et le faible coût des transports. À l'inverse, lorsqu'il écrit que le prix du blé, à une date donnée, n'était pas extrêmement différent d'une cité à l'autre de l'île, la comparaison avec les Temps Modernes paraît indiquer qu'il n'a pas tort. Il a d'autant moins tort qu'il ne prétend pas que ces prix aient été exactement les mêmes, puisque, pour les prix bas des années favorables, et après la moisson, il indique une variation possible entre deux et trois sesterces.

Comme contre-exemples, Cicéron utilise la province d'Asie et celles de la péninsule ibérique, provinces dans lesquelles, écrit-il, "il n'y a pas, d'habitude, un seul prix du blé"<sup>28</sup>, parce que les distances y étaient plus importantes et parce que beaucoup d'endroits y étaient très éloignés de la mer – ce qui n'était pas le cas en Sicile.

Pour la province d'Asie, Cicéron prend l'exemple d'Éphèse, la capitale, et de Philomélieum, en Phrygie, à l'extrémité est de la province. Non seulement les prix n'étaient pas les mêmes dans les deux cités, mais le cultivateur de Philomélieum qui devait vendre son blé n'avait jamais intérêt à aller à Éphèse, quelles que fussent les différences de prix, parce que le coût du transport entre les deux cités était trop élevé<sup>29</sup>. De ce passage, il ressort qu'en Asie le prix du blé variait fortement d'une cité à l'autre.

Cette observation est d'autant plus intéressante qu'elle est confirmée par des documents d'époque impériale relatifs à l'Asie Mineure. Dion de Pruse, par exemple, quand il est accusé d'accaparement par ses concitoyens parce qu'il y a une disette locale et que le prix du blé a beaucoup augmenté, répond pour se défendre : *Ἡ γὰρ τιμὴ τοῦ σιτοῦ τῆς μὲν συνηθείας παρ' ἡμῖν πλείων γέγονεν, οὐ μὴν ὥστε ἀπειπεῖν. Ἀλλ' εἰσὶ πόλεις ἐν αἷς ἀεὶ τοσοῦτου ἐστὶν ὅταν ἄριστα ἔχη. Πάλιν αὖ θορυβεῖτε ὥσπερ ἐμοῦ λέγοντος ὅτι καὶ μηδέποτε ἤττονος*<sup>30</sup>.

En marge des textes de Cicéron et du discours de Dion de Pruse, une inscription latine trouvée en 1924 à Yalivadj (Yalvaç), en Turquie, sur le site d'Antioche de Pisidie, est également très intéressante<sup>31</sup>. En effet, l'une de ses trois colonnes porte le texte d'un édit pris par un gouverneur de province à l'époque d'une disette et portant notamment sur le prix du blé. Jusqu'ici, tous ses aspects n'ont pas été suffisamment étudiés. Comme nous allons le voir, il confirme que le marché des céréales était très fragmenté en Asie Mineure.

26. Aymard 1975.

27. Fazio 1993, 214.

28. *Verr.*, 3.192 : *prouvinciae in quibus unum pretium frumento esse non solet*.

29. *Verr.*, 3.191.

30. D.Chr. 46.10 : "Le prix du grain a en effet dépassé le prix courant local, mais pas cependant à un point désespérant. Il existe des cités où, dans les meilleures années, le grain est toujours à ce prix. Voilà que vous recommencez votre tapage, comme si je disais qu'il serait bien que, chez vous également, il soit toujours aussi cher et jamais moins" (trad. Cuvigny, éd. 1994, 132) ; voir Sartre 1991, 180-181.

31. AE 1925, 126b.

Plusieurs inscriptions<sup>32</sup> montrent que, sous les Flaviens, sept provinces de l'Asie mineure, la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Pisidie, la Paphlagonie, l'Arménie Mineure et la Lycaonie, étaient placées sous le commandement d'un seul et même gouverneur. Au début des années 90 p.C., il s'agissait du légat propréteur Lucius Antistius Rusticus, qui est mort en Asie Mineure en 93 ou au tout début de 94 p.C. L'inscription d'Antioche de Pisidie contient le texte d'un édit qu'il a pris en 92 ou en 93 p.C. On ignore le jour et le mois où l'édit a été pris (il s'agit très probablement de mai, ou plutôt de juin). Les duovirs et les décurions de la colonie romaine d'Antioche ont prévenu par lettre Lucius Antistius Rusticus qu'à cause de la rigueur et de la longueur de l'hiver (*propter hiemis asperitatem ; hibernae asperitatis perseuerantia*) le prix du blé avait fortement augmenté<sup>33</sup>. Pour que le peuple (*plebs*) puisse en acheter, le légat ordonne que les citoyens et les *incolae* de la colonie, dans les trente jours qui vont suivre, déclarent tout le blé qu'ils ont en leur possession. Les quantités dont ils auront besoin pour les semences et pour une année d'approvisionnement de toute leur maisonnée (*cibaria annua familiae suae*) seront mises à part, et ils les conserveront<sup>34</sup>. Le reste doit être mis à la disposition des acheteurs de la colonie (*emptores*). Pour le moment de la vente, sont indiquées les calendes d'août (le 1<sup>er</sup> août)<sup>35</sup>. Le blé non déclaré et dont l'existence sera connue des autorités sera confisqué, et un huitième de ce blé sera donné aux éventuels informateurs<sup>36</sup>. L'édit ajoute que, comme avant l'hiver le prix courant du blé, dans la cité, était de huit ou neuf as pour un *modius*, un prix maximum est fixé, d'un dernier par *modius*, c'est-à-dire seize as (ce qui prouve qu'au moment de l'édit le prix courant avait tendance à être supérieur à cette somme). Comme dans Cicéron, le prix courant est exprimé par le verbe *esse* accompagné d'un complément de prix. Le prix maximum, lui, fait l'objet d'une interdiction du gouverneur : "j'interdis que le prix du blé dépasse un denier le *modius*"<sup>37</sup>.

Il est assez souvent question de l'édit dans les ouvrages de synthèse sur l'Asie Mineure ou sur l'économie antique<sup>38</sup>. On le trouve aussi, en latin ou en traduction, dans des recueils de textes<sup>39</sup>. En outre, dans les années qui ont suivi sa découverte, il a fait l'objet de plusieurs petits articles ou fragments d'articles, mais le plus souvent consacrés à la carrière de Lucius Antistius Rusticus ou à certains détails de lecture<sup>40</sup>.

D. M. Robinson en a présenté le texte, la traduction anglaise et une brève analyse<sup>41</sup>. L'interprétation d'ensemble qu'en a donnée W. M. Ramsay est, si je ne me trompe, la seule existante<sup>42</sup>. Elle a souvent été suivie, mais à tort, à mon avis.

L'objectif du légat était évidemment de faire obstacle à l'accaparement et à la flambée des prix. D'ailleurs, à la fin du texte, il est déclaré qu'il est très injuste de tirer profit (*praeda*) de la faim de ses concitoyens<sup>43</sup>. Le problème est d'expliquer la chronologie des événements et le mécanisme des mesures prises.

Selon W. M. Ramsay, le blé d'hiver ayant souffert de la rigueur de la saison froide, les producteurs d'Antioche ont semé du blé de printemps, et, au moment où le légat prend son édit, on attend la moisson de ce blé de printemps. Au 1<sup>er</sup> août, elle aura eu lieu, le problème sera résolu

32. *CIL*, III, 312 ; III, 318 ; III, 6818 ; *AE* 1933, 268. Voir Brandis 1910 ; Magie 1950, 1435-1436, n. 22.

33. *AE* 1925, 126b, col. II, l. 4-9 et 35-37.

34. *Ibid.*, col. II, l. 12-22.

35. *Ibid.*, col. II, l. 22-27.

36. *Ibid.*, col. II, l. 27-34.

37. *Ibid.*, col. II, l. 34-44 : *excedere sing(ulos) / X modios pretium / frumenti ueto*.

38. Magie 1950 ; Rostovtzeff 1957, 599-600 ; Sartre 1991, 180-181.

39. McCrum & Woodhead, éd. 1961, 139-140, n° 464.

40. Robinson 1924a et 1924b ; Ramsay 1924, 179-184 ; Cagnat 1925 ; Harrer 1925 ; Robinson 1925, 255-258 ; Ramsay 1926, 114-118 ; Rebert 1926 ; Stout 1926.

41. Robinson 1924a.

42. Ramsay 1924.

43. *AE* 1925, 126b, col. II, l. 40-42.

et la vente redeviendra libre. La déclaration imposée à ceux qui détiennent du blé et la limitation du prix de vente ne valent que pour la période de soudure, d'ici au 1<sup>er</sup> août. Selon cette interprétation, il faut donc traduire *in k(alendas) Aug(ustas) primas* par "jusqu'aux prochaines calendes d'août", "jusqu'au 1<sup>er</sup> août de cette année"<sup>44</sup>.

De toute façon, il paraît certain que les moissons étaient terminées avant le 1<sup>er</sup> août. Mais cette hypothèse du blé de printemps ne s'appuie sur aucune indication du texte, et elle ne va pas de soi. En effet, comme me le fait remarquer F. Sigaut, pour semer du blé de printemps, en cas d'urgence, il faut avoir de bonnes provisions de grains adaptés, et, si l'usage habituel n'est pas de cultiver du blé de printemps dans la région, il n'est pas fréquent que de telles semences soient disponibles. D'autre part, semer du blé d'hiver au printemps risque de ne donner aucun résultat, surtout dans une région où l'hiver dure longtemps et où le printemps est au contraire très bref<sup>45</sup>. Comme il l'a écrit lui-même, Ramsay a adapté à l'Antiquité romaine un épisode qu'il a connu dans la région en 1924 ; il n'est pas sûr que ce rapprochement soit valable, même si le climat et le relief ont une importance considérable quant à ces productions agricoles.

Mais la plus grande faiblesse de l'interprétation de Ramsay réside dans le fait qu'elle ne rend pas compte de la logique du texte. Selon l'édit, les détenteurs de blé pourront déduire de la quantité qu'ils doivent mettre en vente les semences et l'alimentation de leur maison pour un an. Comment supposer, s'il en est ainsi, que l'édit ne concerne que la période de soudure ? Si les moissons, grâce à l'ensemencement de blé de printemps, permettent de revenir à une situation normale et de lever la fixation d'un prix-plafond, pourquoi devrait-on déduire des quantités déclarées les semences de l'année suivante et l'alimentation d'une année entière ? D'autre part, dans cette période de soudure où le blé manque, même si certains propriétaires ont stocké des blés des années précédentes, est-il logique de restreindre aussi fortement la quantité qui va être mise en vente ? Que restera-t-il à vendre quand aura été mise de côté l'alimentation de toutes les maisons des détenteurs de blé pour une année entière ? Enfin, s'il s'agit de résoudre une situation d'extrême urgence au moment de la soudure, comment expliquer que le légat accorde un mois aux détenteurs de blé pour qu'ils le déclarent ? Que va-t-il se passer pendant ce mois où les détenteurs de blé ne sont pas contraints de vendre, puisque les déclarations ne sont pas encore faites ?

C'est pourquoi je propose une autre interprétation. On est en mai ou plutôt en juin, les moissons vont se faire ou sont même commencées, et chacun sait qu'elles vont être catastrophiques. Les prix ont déjà monté parce qu'on le sait. Le problème ne porte pas sur la soudure, mais sur l'ensemble de l'année qui va suivre les moissons. Il faut forcer ceux qui détiennent du blé ou qui vont en détenir après les moissons, à le mettre en vente (déduction faite de ce dont ils ont besoin au cours de l'année, pour les semences et pour leur consommation), et à le mettre en vente aussitôt après la fin des moissons, à un prix qui ne dépasse pas le plafond fixé. Au moment où sort l'édit, les moissons ne sont pas encore terminées, et c'est pourquoi un délai d'un mois est prévu pour les déclarations. Ces déclarations vont porter à la fois sur le blé des années précédentes qui est encore stocké et sur celui des moissons de l'année. Entre temps, est-ce qu'on peut acheter du blé ? Ce n'est pas sûr ; le texte ne le dit pas. En tout cas, s'il est possible d'en acheter, c'est évidemment en-dessous du prix-plafond fixé par l'édit du légat.

Dans le cadre de cette interprétation, il faut traduire *uendendi tempus constituo in k(alendas) Aug(ustas) primas* par "je fixe le moment de la vente au 1<sup>er</sup> août prochain" (et non pas jusqu'au 1<sup>er</sup> août). Une telle traduction est-elle possible ? Bien sûr. Dans les *uadimonia*, qui fixent ainsi une date précise, on trouve toujours *in* + accusatif<sup>46</sup>. Et quand, accusé par Clodius, Milon com-

44. Ramsay 1924.

45. Je remercie très vivement F. Sigaut (dont je suis le collègue à l'EHESS) pour les précieux renseignements qu'il m'a fournis. Il a notamment dirigé la publication de l'ouvrage Gast *et al.*, éd. 1979-1985.

46. Voir par exemple Camodeca 1999, 1, 49-74.

paraît, le 2 février 56, devant l'assemblée du peuple, Cicéron indique la date de la deuxième comparution : *Prodicta est dies in VII idus Febr.*<sup>47</sup>. Certes, cette même construction se rencontre aussi quand il s'agit du temps qui va s'écouler jusqu'à une certaine date. Mais, en ce cas, il est plus fréquent de trouver des expressions moins ambiguës, telles que *usque ad, ante, infra, usque in*, toujours avec l'accusatif. Les prépositions *in* + accusatif et *ad* + accusatif (employées seules avec ce sens de "jusqu'à"), se rencontrent surtout quand le contexte indique clairement de quoi il s'agit. On lit par exemple dans Cicéron : *a kalendis Februariis in idus Februarias* ; et, dans les tablettes de Transylvanie : *ex hac die in idus sequentes anno uno*<sup>48</sup>.

La vente est destinée aux acheteurs (*emptores*) de la cité. D. M. Robinson traduit le mot *emptor* par *grain merchants*, mais c'est inexact. Une des caractéristiques de cet édit, c'est en effet qu'il n'y est fait aucune allusion aux commerçants en blé. Il y a ceux qui produisent du blé et en ont dans leurs silos ou leurs entrepôts ; et il y a le peuple (*plebs*), qui doit en acheter. Existait-il des commerçants en blé à Antioche ? Nous l'ignorons, mais l'emploi du mot "acheteur" (*emptor*) montre qu'au moins une partie des acheteurs de blé étaient des particuliers, et qu'ils allaient acheter aux producteurs. M. Sartre remarque à juste titre qu'une notable partie de la production était très probablement "entre les mains d'une minorité de grands propriétaires capables d'attendre la hausse des cours avant de mettre les grains sur le marché"<sup>49</sup>. Comme dans le discours de Dion, on perçoit l'opposition sociale entre les gros producteurs de céréales et les pauvres, dont au moins une partie ne produit pas de blé, ou n'en produit pas assez pour se nourrir. En outre, la cité d'Antioche apparaît, dans ce texte, comme un monde relativement clos, du moins en ce qui concerne l'approvisionnement en blé. Il n'est question ni de faire venir du blé d'ailleurs, ni d'empêcher le blé de sortir de la cité. Cet isolement s'explique au moins en partie par la situation géographique d'Antioche.

Quant à P. Garnsey, il interprète le mot *emptor* comme désignant un employé ou un magistrat de la cité, le *Grain Commissioner*, le "commissaire au blé" de la cité<sup>50</sup>. C'était aussi l'avis de M. I. Rostovtzeff, qui, à cause du pluriel *emptores*, pensait à plusieurs magistrats de la cité<sup>51</sup>. Une telle interprétation ne me paraît pas possible. Existe-t-il d'autres cas où le mot *emptor* ait ce sens ? En outre, s'il s'agissait d'un achat de la cité et d'une revente par la cité, pourquoi le gouverneur fixerait-il un prix maximum ? En un tel cas, il faudrait imposer un prix fixe, unique, et non pas un prix-plafond. Le prix-plafond suppose l'existence d'échanges libres entre privés, et non pas des transactions complètement menées par la cité.

Quant aux prix, leur niveau est comparable à celui que nous trouvons dans les *Verrines* : le prix d'avant l'hiver était de huit ou neuf as par *modius* (deux sesterces ou un peu plus de deux sesterces), et le gouverneur fixe un maximum d'un denier. Mais il n'est pas question dans cet édit de prix régionaux, et, comme je viens de le dire, il n'est pas question de commerce de blé vers l'extérieur, ou en provenance de l'extérieur. Seule Antioche est concernée (même si, en 92 ou 93 p.C., il y avait une disette semblable dans d'autres cités d'Asie Mineure, ce que nous ignorons). Cicéron parle de la fragmentation du marché du blé dans la province d'Asie. Cette idée me paraît encore valable un siècle et demi plus tard, et pour l'ensemble de l'Asie Mineure. Elle valait aussi, selon Cicéron, pour les provinces de la péninsule ibérique, à son époque. À l'inverse de la Sicile de Cicéron, nous sommes en présence de régions où les prix et les situations en matière céréalière varient d'une cité à l'autre<sup>52</sup>.

47. Cic., *QFr.*, 2.3.1 : "la prochaine comparution est fixée au 7 février".

48. Cic., *QFr.*, 2.3.1 ; *CIL*, III, p. 948 (tabl. 9) = *IDR* 1.40.

49. Selon Pinzone (2000, 283-286), Verrès, en Sicile, cherchait l'appui de ces grands propriétaires producteurs de blé.

50. Garnsey 1996, 118.

51. Rostovtzeff 1957, 599-600.

52. *Verr.*, 3.192.

En guise de conclusion, j'ajoute encore trois autres remarques sur le prix du blé. À la fin du discours, Cicéron souligne le caractère ingrat du métier d'agriculteur, et il s'intéresse alors, non seulement à la dureté du travail de la terre et aux fortes variations des quantités récoltées, mais encore aux prix de vente. Il ne donne qu'une explication aux variations de prix : l'abondance de la récolte. Si la récolte était bonne, elle était bonne aussi pour les autres, et les prix baissaient ; si elle était mauvaise, elle l'était pour tous, et les prix montaient<sup>53</sup>. Il ne suffit pas d'avoir une grosse récolte pour être prospère. Encore faut-il la vendre, et la vendre à un bon prix. En apparence, il est étrange que Cicéron parle ici de l'offre, et ne dise rien de la demande. Mais la demande des produits agricoles était très peu élastique, elle variait peu. La demande de blé était particulièrement inélastique. Il n'est donc pas injustifié d'expliquer l'enchérissement ou la baisse des prix par la seule évolution des récoltes<sup>54</sup>. En tout cas, cette importance exclusive accordée à l'offre de blé explique le rapport existant entre les divers sens du mot *annona*, et surtout entre le premier et le quatrième des sens que j'ai indiqués (la récolte de céréales ; le prix courant).

Autre remarque : la similitude des prix courants entre la Sicile de Verrès et Antioche de Pisidie sous les Flaviens montre que toute identité de prix ne révèle pas un phénomène de "marché" (au sens où j'ai pris le mot). Si les conditions de production et le rapport entre l'offre locale et la demande locale sont identiques, le prix peut aussi être identique, sans qu'il existe aucun contact entre les lieux concernés.

Enfin, même s'il n'y avait, grosso modo, qu'un seul prix courant dans toute la Sicile de Verrès, il ne faut pas oublier qu'on y rencontrait tout de même plusieurs prix du blé. L'État romain, en effet, y achetait du blé à des prix qui n'étaient pas le prix courant. Laissons de côté la première dîme, qui était un impôt. Mais, à l'époque de Verrès, Rome, en plus de cette première dîme, achetait environ 13 à 15 % de la récolte, et ces achats se faisaient à trois prix différents, tous les trois politiquement fixés par le Sénat<sup>55</sup>. C'est une particularité à remarquer, car elle est typique de l'époque romaine, et il faut en tenir compte quand on réfléchit au fonctionnement du "marché" du blé en Sicile.

## Note additionnelle

Après avoir terminé cet article, je me suis aperçu que l'interprétation de l'édit d'Antioche de Pisidie que je propose ci-dessus a déjà été présentée par H. U. Wiemer (dans Wiemer 1997). Comme moi, H. U. Wiemer considère que le mot *emptores* ne désigne ni des marchands, ni des magistrats ou employés de la cité, mais les consommateurs susceptibles d'acheter du blé, et que la vente prévue par l'édit, et comportant un prix-plafond, n'a pas lieu jusqu'aux calendes d'août. Mais il pense qu'elle ne devait durer qu'une seule journée, celle des calendes d'août, et que la limitation du prix ne valait que pour cette journée. Il me semble au contraire que les calendes d'août marquent le début des ventes, qui se poursuivent par la suite. Entre ces deux conclusions, le texte, certes, ne permet pas de trancher ; c'est en fonction des vraisemblances et de la logique de la mesure qu'une vente d'une seule journée est, à mon avis, très improbable.

Sur l'édit, voir aussi Erdkamp 2005, 286-287, 289 et 293, qui n'accepte pas les conclusions de H. U. Wiemer et se montre plus favorable à celles de W. M. Ramsay.

53. *Verr.*, 3.227.

54. Pinzone 2000, 279.

55. Si la seconde dîme était proportionnelle à la récolte, il n'en était de même ni pour le blé "commandé" ou réquisitionné, ni pour le *frumentum in cellam*. Leur montant était fixé indépendamment de la récolte. Si la récolte était moins bonne, le taux des prélèvements augmentait donc ; si au contraire elle était plus abondante, il baissait.

Extrait de : J. Dubouloz et S. Pittia, éd., *La Sicile de Cicéron : lectures des Verrines, Actes du colloque de Paris, 19-20 mai 2006*, Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité 1030, Besançon, 2007, 111-125.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## ARTICLE 14

### DEUX ÉTUDES SUR LES PRIX À ROME : LES “MERCURIALES” ET LE TAUX DE L'INTÉRÊT

---

Les prix sont l'un des aspects de l'économie antique les plus difficiles à étudier, faute de documentation, et surtout de documentation quantifiée. En ce qui concerne l'occupation du sol et l'exploitation des terres, ou en matière de fabrication, l'archéologie a enrichi les sources de documentation et permis la constitution d'un acquis sur lequel peuvent s'élaborer d'autres connaissances ou d'autres hypothèses. Ce n'est pas le cas, en revanche, pour l'histoire des prix. Sur ce thème, tout effort de quantification est rendu extrêmement aléatoire (ou même impossible) par l'indigence de la documentation.

C'est pourquoi, fidèle à la façon dont j'ai abordé naguère la vie financière et la banque, je vais faire sur l'histoire des prix à Rome des remarques en partie qualitatives, persuadé que de telles remarques ne nous apprennent pas moins sur l'économie antique qu'une quête désespérée des données quantifiées.

Cet article sera divisé en deux parties. La première porte sur l'importance que les Anciens eux-mêmes accordaient aux prix et aux variations de prix. Elle est consacrée à l'une des principales sources de documentation dont disposent les historiens du Moyen Âge et des Temps modernes, c'est-à-dire les “mercuriales”. Les mercuriales étaient des séries de prix régulièrement observés sur les marchés et conservés dans des registres. Elles fournissaient les prix du blé et de plusieurs autres céréales, mais aussi du vin et des légumes secs. Existaient-elles dans l'Antiquité gréco-romaine ? Si elles n'existaient pas, ou si elles n'existaient qu'à un état embryonnaire, quelle signification donner à cette absence ? En ce cas, pourquoi les Grecs et les Romains se souciaient-ils moins de relever les prix pratiqués et de les enregistrer durablement que les Européens du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle ?

La seconde partie touchera à la formation des prix. À partir d'un exemple précis, celui du taux d'intérêt, c'est-à-dire du prix de l'argent, je m'y interrogerai sur la façon dont les Romains évoquaient et expliquaient les variations du taux d'intérêt, d'une région à l'autre, d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre. Sur le taux d'intérêt, la documentation disponible est certes très dispersée et d'interprétation délicate, mais elle est un peu plus abondante que sur d'autres prix. Dans les textes littéraires, on trouve des exemples précis de prêts, ainsi que des remarques générales sur les taux pratiqués et sur les mesures prises par les pouvoirs publics. Quant aux textes juridiques, certains fournissent de très intéressantes indications sur la variation des taux.

Les mercuriales sont des séries de prix qui, de la fin du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle, dans toute l'Europe occidentale, ont été régulièrement relevés sur les marchés et conservés dans des registres consultables. Ces séries ont joué un rôle documentaire fondamental dans les recherches historiques sur les prix. On y trouve avant tout le prix des céréales, mais pas seulement. À Toulouse, par exemple, outre les céréales (le blé, le millet, l'avoine, le seigle, l'orge et le méteil, mélange de seigle et de blé), on rencontre le prix du vin et des légumes secs (fèves, haricots, vesces, lentilles et pois), ainsi que celui du maïs. L'un des intérêts de cette mercuriale de Toulouse est précisément de mettre en évidence à quelles périodes du XVII<sup>e</sup> siècle le maïs



(appelé gros millet ou millet d'Espagne) apparaît sur le marché, puis se répand de plus en plus dans la population<sup>1</sup>.

L'usage du mot *mercuriale* est beaucoup plus récent que l'institution elle-même ; il ne devient complètement courant qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'autres termes ou expressions étaient utilisés pour désigner ces relevés ; on parlait par exemple de registres sur la vente des grains du marché, d'état des prix, etc.

Ces relevés de prix dépendaient de règlements municipaux, et leur chronologie varie donc de ville en ville. En outre, ils n'ont pas tous été conservés jusqu'à nous, et ils n'ont pas été également conservés dans toutes les villes.

Prenons l'exemple de Paris<sup>2</sup>. On y distingue trois phases dans les relevés de prix. D'abord, dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la hausse ou la baisse du prix du froment y sont observés, mais sans donner lieu à des relevés réguliers. L'objectif est la fixation du prix du pain ; à chaque fois que le prix du grain s'élève ou s'abaisse, celui du pain doit suivre. En 1438-1439, un règlement, puis une ordonnance royale instituent à Paris le relevé régulier des prix. Dans les trois marchés des Halles, de Grève et du Martray (en la Cité), les "mesureurs jurés de grains en la ville de Paris" seront tenus chaque samedi de rapporter le prix que blé froment, seigle et orge auront valu. Le jour même où a été prise l'ordonnance royale, le 19 décembre 1439, deux mesureurs jurés rapportent par serment les prix du "blé froment du meilleur", du "blé froment de commun cours", du méteil et du seigle aux Halles de Paris. Ce relevé, que J. Meuvret a retrouvé dans un document de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le manuscrit 5270, atteste que l'ordonnance a bien été appliquée. C'est l'apparition des *mercuriales*, et le début d'une seconde période. Mais pour le reste du XV<sup>e</sup> siècle, nous ne possédons, grâce à ce manuscrit 5270, que les relevés de 185 jours de marché, au lieu de 2 000 environ que nous devrions avoir. Ces relevés de prix que nous conservons sont répartis sur 86 mois (au lieu d'un total de 459 mois). Pourquoi un si petit nombre, si l'ordonnance de 1439 était appliquée depuis le 19 décembre de cette année-là ? Les relevés conservés paraissent en rapport avec des changements de prix du grain, qui nécessitaient des modifications du prix du pain. Les autres relevés, quand les prix restaient stables, n'étaient-ils faits qu'oralement ? Ou bien étaient-ils écrits, mais sans qu'on les conserve dans des registres qui ensuite ont été à l'origine de ce manuscrit 5270 ?

La troisième phase de l'histoire de la *mercuriale* de Paris commence en 1520. De cette date à 1698, nous conservons des relevés réguliers, pris deux fois par semaine, sur des registres qui étaient consultables<sup>3</sup>.

On pourrait esquisser une histoire comparable pour beaucoup d'autres villes, en France ou ailleurs, par exemple pour les marchés de la région parisienne<sup>4</sup>, ou pour Charleville<sup>5</sup>, ou pour Toulouse, qui présente la plus longue série de prix du grain de France (de 1485 à 1849)<sup>6</sup>, etc. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts rendit obligatoire, dans les diverses villes du royaume de France, un relevé hebdomadaire des prix des blés, des vins et des foins. La prescription a été reformulée par l'ordonnance de 1667.

Enfin, il faut signaler que l'utilisation des *mercuriales* comme source pour l'histoire des prix a donné lieu à de vifs débats, certains historiens n'étant pas convaincus de leur crédibilité. L'argumentation de E. Labrousse, qui soulignait la valeur des *mercuriales*, a finalement convain-

1. Frêche & Frêche 1967. Je remercie très vivement J.-Y. Grenier pour toutes les informations et les idées qu'il m'a fournies sur les *mercuriales* et sur l'économie d'Ancien Régime en général ; voir Grenier 1996.
2. Baulant & Meuvret 1960-1962 ; Meuvret 1960.
3. Baulant & Meuvret 1960-1962.
4. Dupâquier *et al.* 1968.
5. Morineau 1985a.
6. Frêche & Frêche 1967.

cu. Ces débats, qu'il faut considérer comme clos, n'ont de toute façon pas grande importance pour le propos qui est le nôtre ici.

Les mercuriales avaient deux grandes fonctions. La principale, celle sur laquelle insistent tous les historiens et à laquelle j'ai déjà fait allusion, c'est la taxe du pain. Les grains étaient vendus sur des marchés déterminés, qui étaient très réglementés. Si leur prix était en général laissé libre, celui du pain était taxé, en fonction du prix du grain. Il y avait donc relevé du prix du grain, estimation du volume de céréales nécessaire pour faire une certaine quantité de farine et de pain, évaluation du taux de rétribution des meuniers et des boulangers. Dans la plupart des régions (Paris a fait exception au Moyen Âge), le prix du pain était fixe, et c'était son poids qui variait. Si le prix du grain augmentait, le poids du pain diminuait donc<sup>7</sup>. Évidemment, tout le pain consommé n'était pas acheté. Dans toutes les grandes villes d'Europe, beaucoup de familles achetaient le grain, le faisaient moudre dans des moulins et cuisaient le pain à la maison. Selon F. Braudel, ce n'est qu'au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle que, dans les grandes villes de France, l'habitude de cuire le pain à la maison s'est complètement perdue<sup>8</sup>.

Une deuxième fonction des mercuriales, mais tenue pour moins importante que la première, concernait la conversion en argent des rentes et prélèvements. Beaucoup de prélèvements ruraux (rentes, droits seigneuriaux) étaient en principe effectués en nature, mais ils pouvaient être convertis en argent. C'était le juge du lieu qui fixait la somme, en fonction des mercuriales. Même chose pour le rachat des biens seigneuriaux au moment de la Révolution<sup>9</sup>.

À partir de ces deux fonctions, et surtout de la première, les mercuriales acquièrent dès le XVI<sup>e</sup> siècle une place très importante dans le raisonnement et les observations économiques. Une telle importance explique que nous puissions nous poser la question : existait-il dans l'Antiquité gréco-romaine quelque chose d'analogue ? procédait-on alors à des relevés de prix conservés du type des mercuriales ?

Dans le monde romain, deux arguments conduisent à la conclusion qu'il n'a jamais existé de mercuriales. Le premier est l'argument *ex silentio*. Pour la plupart des régions de l'Empire, cet argument est à vrai dire très faible, étant donné la pauvreté de notre documentation sur les prix et l'organisation de la vie commerciale. Il est un peu plus fort pour l'Italie, dont les textes littéraires parlent volontiers, surtout à la fin de la République et au début de l'Empire. Il est nettement plus fort pour l'Égypte, où l'on n'a jamais retrouvé de listes de prix qui ressemblent à des mercuriales.

Quelques réticences que suscite l'argument du silence, l'autre argument me paraît déterminant, car il prouve positivement qu'à la fin de la République, les prix des céréales n'étaient relevés régulièrement ni en Sicile ni à Rome. Il s'agit de deux passages des *Verrines*, dans le *De frumento*. En plus de l'impôt (la dîme), Rome achetait du blé en Sicile ; c'était le *frumentum emptum*. Il se composait de deux parties : le blé dîmé (*frumentum decumanum*), dont Rome demandait une quantité égale à celle de la dîme, et qu'elle payait trois sesterces le boisseau (*modius*) ; et le blé réquisitionné (*frumentum imperatum*), dont elle levait 800 000 boisseaux par an, et qu'elle achetait 3,5 sesterces le boisseau<sup>10</sup>. Ayant reçu de l'argent du Sénat pour acheter ce blé, Verrès, selon Cicéron, ne le payait pas, mais l'évalua en monnaie, et demanda des sommes d'argent aux cités de Sicile. Il transforma donc le blé acheté en nouvel impôt et en tira de gros bénéfices. Il estima ce blé à 2,5 sesterces le boisseau, c'est-à-dire à 15 sesterces le médimne<sup>11</sup>, et ses défenseurs essayèrent de tirer parti de cette estimation en prétendant qu'elle était très

7. Braudel 1979a, 112-118.

8. Braudel 1979a, 113 et 116-117.

9. Frêche & Frêche 1967, 3.

10. Cic., *Verr.*, 3.163.

11. Cic., *Verr.*, 3.171-173.

basse. Cicéron veut prouver, d'une part que les cités ont vraiment versé l'argent, et cela grâce aux registres publics (*ex litteris publicis*), d'autre part que le prix fixé n'était pas particulièrement bas au moment où le prélèvement a été effectué. Sur ce second point, il va se servir des livres de caisse privés des plus riches producteurs de blé de l'île (*ex tabulis locupletissimorum aratorum*) ; ils montreront qu'à cette date personne en Sicile ne vendait de blé à un prix supérieur<sup>12</sup>.

Un sénatus-consulte autorisait les gouverneurs à lever du blé pour leur grenier privé ou à demander, à la place de ce blé, une somme d'argent. On appelait ce prélèvement le *frumentum aestimatum* ou *frumentum in cellam*. Verrès a choisi de lever des sommes d'argent. Et alors que, pour ce grenier privé, le sénatus-consulte évaluait le blé à 4 sesterces le boisseau, Verrès fixa son prix à 12 sesterces ! Ses défenseurs et lui-même prétendaient que c'était le prix habituel en Sicile à ce moment précis, et que d'ailleurs d'autres gouverneurs avant lui avaient pratiqué des estimations comparables. Cicéron cherche à prouver que le prix du blé, certes, varie souvent, au cours d'une même année et d'une année sur l'autre, mais qu'à la date où Verrès a procédé à cette estimation, il ne valait pas du tout 12 sesterces le boisseau. Comment le montrer ? Par des témoins et par les registres privés des producteurs de blé (*et testimoniis omnium et tabulis aratorum*)<sup>13</sup>. Il est sûr que si des relevés officiels et réguliers des prix avaient existé dans les cités de Sicile, Cicéron les aurait consultés au lieu de collectionner les témoignages et registres privés. Au moins aurait-il parlé de ces relevés. D'autre part, si à cette même époque de tels relevés avaient existé à Rome, il y aurait fait allusion, serait-ce pour signaler cette différence entre Rome et les cités de Sicile, puisque le procès se déroulait à Rome. Pour moi, la conclusion est donc claire : à la fin de la République, il n'existait de mercuriales ni à Rome ni en Sicile, et rien n'indique qu'il ait pu en exister ailleurs.

Certes, une phrase de Caton, que cite Aulu-Gelle, et qui concerne le tableau du Grand Pontife, indique qu'on pouvait y lire "combien de fois le cours du blé a monté, combien de fois une nuée ou tout autre chose a obstrué la lumière du soleil ou de la lune"<sup>14</sup>. Ce passage a parfois paru montrer l'existence de mercuriales. Mais il n'en est rien. On est là en présence d'un tout autre type de documents. Il ne s'agit pas du tout de relevés réguliers de prix, mais de mentions isolées d'événements uniques, dont certains s'apparentent à nos yeux à l'économie, et d'autres pas du tout (par exemple, les éclipses et les tremblements de terre). Dans un tel document, seuls les prix exceptionnels sont signalés, et non pas tous les prix.

Dans le domaine latin, rien ne suggère donc l'existence de mercuriales. Au contraire, les deux passages des *Verrines* montrent qu'il n'y en avait pas.

Et dans les cités grecques, aux diverses époques de leur histoire (classique, hellénistique et romaine) ? Trois listes de prix sont connues. Dans le présent volume, le texte de L. Migeotte fait allusion à ces listes<sup>15</sup>, et R. Descat commente celle qui a été publiée le plus récemment, l'inscription agoranomique du Pirée<sup>16</sup>. Les deux autres sont des listes de prix de poissons, trouvées l'une à Delphes et l'autre à Akraiphia, en Béotie<sup>17</sup>. Elles datent toutes les deux du III<sup>e</sup> siècle a.C. Celle d'Akraiphia date du dernier quart du siècle, et son texte paraît faire état d'une décision de la cité à la suite de laquelle l'agonarque (c'est-à-dire l'équivalent de l'agoranome) a affiché ces prix. Ni l'une ni l'autre des deux inscriptions n'indique explicitement pourquoi on a procédé à cet affichage. Ceux qui ont travaillé sur ces textes ont conclu qu'il s'agissait d'une limitation

12. Cic., *Verr.*, 3.173.

13. Cic., *Verr.*, 3.188-189.

14. Gel. 2.28.6.

15. Voir Andreau *et al.*, éd. 1997, 29-48. Récemment, ces inscriptions ont été également commentées dans Garnsey & Nijf 1998 (ainsi qu'une inscription d'Oinoanda concernant la fondation par le bienfaiteur Démosthènes d'un festival pentétérique).

16. Voir Andreau *et al.*, éd. 1997, 9-16.

17. Vatin 1966 ; Feysel 1936 ; Salviat & Vatin 1971, 95-109 ; Roesch 1974.

des prix de vente des poissons, dans le cadre de panégyries (à Akraiphia, il s'agirait des Ptoia). Il arrivait en effet que les prix fussent limités par les cités, et surtout dans le cas des panégyries.

La troisième inscription est l'inscription agoranomique du Pirée, qu'a publiée G. Steinhauer<sup>18</sup> et qu'étudie ici R. Descat<sup>19</sup>. Elle concerne des prix de viandes et de spécialités de charcuterie et de triperie. Elle se compose de deux parties (disposées sur deux faces différentes de la pierre), dont l'une est plus ancienne que l'autre. Sans exclure une autre chronologie, G. Steinhauer a eu tendance à dater la plus ancienne de la fin du II<sup>e</sup> siècle a.C., et la plus récente de l'année 84-83 a.C. (l'année même où Sylla était à Athènes). R. Descat propose une datation plus basse. Pour les raisons qu'il explique dans son article, il pense que le Pammenès de l'inscription n'était pas l'archonte de 83 a.C., mais son petit-fils homonyme. Il propose donc, pour la seconde inscription, une date située entre 40 et 30 a.C., et situe la première partie du texte au début du I<sup>er</sup> siècle a.C.

Dans cette inscription agoranomique du Pirée, on trouve donc deux séries de prix, pour des produits le plus souvent identiques. Dans les cas où le caractère lacunaire de l'inscription n'interdit pas de comparer, les prix de la seconde partie de l'inscription sont en hausse par rapport à ceux de la première partie. On ne peut pas exclure qu'il s'agisse aussi de prix maxima. Néanmoins, R. Descat préfère y voir une liste de prix usuels pris comme base pour le calcul d'une taxe, la taxe du marché ou une taxe sur les ventes. À vrai dire, il est assez surprenant qu'aient été affichés, non point les montants de la taxe elle-même, mais les prix à partir desquels on la calculait. Mais pourquoi pas ? On peut aussi s'étonner, dans le cadre de cette hypothèse, que nous n'ayons pas de listes de prix de céréales ; mais ce peut être l'effet du hasard des trouvailles.

Résumons. Les deux inscriptions du III<sup>e</sup> siècle a.C. portent plus probablement des listes de prix maxima<sup>20</sup>. Celle du Pirée, à l'inverse, pourrait présenter une liste de prix évalués servant à calculer le taux d'une taxe. Mais, dans les trois cas, on peut hésiter entre les deux solutions. Dans aucun des cas, malgré les présomptions, on ne peut, de façon sûre, trancher entre les deux : des prix maxima imposés, ou des prix évalués servant à calculer le taux d'une taxe<sup>21</sup>.

S'il s'agit de prix maxima, ces inscriptions n'ont évidemment rien à voir avec les mercuriales. Il s'agit de fixation autoritaire des prix, et non pas de prix observés. Et dans l'autre hypothèse ? Des prix sont évalués et publiés sur pierre pour fonder le calcul d'une taxe. Une telle pratique est-elle proche de celle des mercuriales ? À mon avis, non. Car la mercuriale, même dans la première époque de celle de Paris, vise à relever les variations de prix sur le court terme. Ce sont les variations qui importent dans l'institution des mercuriales, et cela dès le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles. Pour fixer au jour le jour le prix du pain, il fallait être attentif à l'évolution à court terme du prix du grain. Que nous ayons des chiffres de prix pour tous les jours de marchés, ou seulement pour quelques jours par an, le principe reste le même, et ce principe exclut qu'on puisse publier les mercuriales sur un support de pierre ; quand elles étaient rendues publiques, c'était nécessairement sur un support plus léger et conçu comme plus périssable. Au contraire, si les trois inscriptions grecques étaient des listes de prix évalués, il s'agissait de choisir un prix moyen, valable sur le long terme, quelles que soient les fluctuations à court terme, afin que la taxe concernée soit toujours calculée sur la même base, indépendamment de telles fluctuations. Si, sur le long terme (plusieurs décennies, par exemple), les prix montaient ou baissaient (et demeuraient en moyenne plus hauts ou plus bas que ceux de la période précédente), alors on publiait une nouvelle base de calcul de la taxe, comme cela semble avoir été fait au Pirée. Comme la première,

18. Steinhauer 1994.

19. Voir Andreau *et al.*, éd. 1997, 9-16.

20. Et c'est probablement à la fixation de prix maxima que fait allusion l'inscription d'Oinoanda que j'ai citée à la note 15.

21. Garnsey & Nijf 1998 paraissent choisir l'hypothèse de ce que j'appelle les prix évalués, mais ils n'excluent pas vraiment une fixation de prix maxima.

la seconde liste est une sorte de moyenne, qui doit rester valable sur le long terme. Elle est élaborée à partir de prix observés, mais elle ne présente pas des prix observés régulièrement, même de loin en loin, comme c'est le cas pour les mercuriales. Elle présente des prix abstraits et moyens, évalués à partir de tout un ensemble de prix observés, en gommant les fluctuations à court terme. Ces prix évalués restent valables pour le calcul de la taxe jusqu'à ce qu'on change la base de calcul, et cela quelle que soit l'évolution quotidienne des prix pratiqués sur les marchés.

Même si les listes de Delphes, d'Akraiphia et du Pirée se composaient de prix évalués pour le calcul d'une taxe, elles ne signifieraient donc pas l'existence de mercuriales. À plus forte raison si ce sont des listes de prix maxima. On ne peut pas admettre l'existence de mercuriales dans l'Antiquité gréco-romaine.

Comment interpréter cette absence ? L'organisation de la vente du grain et du pain, dans le cadre d'un commerce privé, étaient très proches de ce qu'on observe aux Temps Modernes. En Grèce et à Rome, le prix des pains était fixe et c'était leur poids qui variait, comme au Moyen Âge et aux Temps Modernes<sup>22</sup>. C. Ampolo l'a montré à partir de quelques textes dont deux ou trois au moins sont parfaitement explicites et concluants<sup>23</sup>. Quand nous disposons de textes explicites, par exemple à Athènes, nous nous apercevons qu'il existait un processus de "taxe du pain" assez comparable à celui des Temps Modernes (prix du grain libre, avec des négociations entre les autorités et les négociants ; régulation du prix de la farine et de celui du pain en fonction de celui du grain). Un tel processus conduisait à observer le prix du grain, pour contrôler celui du pain. Plusieurs textes que cite C. Ampolo, en particulier celui de Pétrone<sup>24</sup>, montrent que les magistrats (ici, les édiles) exerçaient un contrôle permanent sur la valeur du pain (c'est-à-dire sur son poids, puisque le poids était susceptible de varier, tandis que le prix constituait une donnée constante).

Puisqu'il n'existait pas de mercuriales dans l'Antiquité, il faut bien conclure que l'observation régulière des prix et la connaissance de leur évolution n'y suscitaient pas le même intérêt qu'à la fin du Moyen Âge et aux Temps Modernes. Pour limiter le prix du pain, il fallait bien que les édiles ou les agoranomes aient connaissance des variations du prix du grain. Mais ils ne jugeaient pas indispensable de noter les prix, d'en faire des relevés consultables par n'importe quel citoyen, dans des registres permettant de saisir rétrospectivement l'évolution des prix.

Dans tout ce paragraphe, nous avons traité à la fois des cités grecques, de Rome et des cités d'époque romaine. Notre documentation est certes réduite, mais, quant à ces questions, elle laisse entrevoir une grande communauté de pratiques et de conceptions entre les mondes grec et romain. Dans ses articles, C. Ampolo est amené à aborder à la fois Athènes et Rome. Et une partie des conclusions auxquelles aboutit L. Migeotte seraient probablement valides, mutatis mutandis, pour les cités d'Italie.

Pourquoi ce moindre intérêt à l'égard des prix ? Il est difficile de trouver une explication. Plusieurs sont possibles, et elles relèvent, directement ou non, des grands caractères anthropologiques de la cité grecque et romaine. Première de ces explications : la façon dont la cité antique concevait l'économie non agricole. La cité se donnait la documentation et les archives que requéraient ses besoins politiques et administratifs, mais la vie économique (surtout commerciale) lui apparaissait comme tellement privée qu'elle envisageait difficilement de réunir des dossiers documentaires la concernant, si du moins ces dossiers ne poursuivaient pas des objectifs fiscaux.

22. Voir aussi Desportes 1987.

23. Ampolo 1984 et 1986.

24. Petr., *Sat.*, 44.3 et 11-12.

Une autre explication, que J.-Y. Grenier a suggérée au cours de la table ronde, tient à la manière dont la cité ou l'Empire intervenait en matière de céréales. En effet, si le contrôle des prix du grain et du pain était assez semblable dans la cité antique et dans l'Europe médiévale et moderne, la manière dont les pouvoirs publics intervenaient différait. Dans les deux cas, ils intervenaient, mais de façon très différente. J.-Y. Grenier souligne qu'aux Temps Modernes, ils intervenaient sur le marché ; ils s'efforçaient de faire baisser les prix en introduisant du blé sur le marché, en respectant le mécanisme habituel de formation du prix. Au contraire, les Anciens, dès qu'il y avait une difficulté, et parfois même en permanence (voir le cas de la ville de Rome), distribuaient des céréales en dehors du marché, à un prix radicalement différent de celui du marché, ou même gratuitement. Dans la cité grecque ou romaine, il y avait donc deux circuits de vente (ou de distribution) du blé, circuits sur lesquels les prix n'étaient pas les mêmes : le marché et son activité commerciale, les ventes à prix réduit et les distributions des pouvoirs publics. On peut se demander si l'existence de ces deux circuits, en diminuant l'importance des opérations sur le marché, n'est pas une des causes de la moindre importance des prix dans la pensée antique. Le prix et son évolution ne peut être au centre des préoccupations, puisqu'une bonne partie de la population de Rome reçoit du blé gratuit et que certaines autres cités constituent régulièrement des stocks de céréales destinés aux éventuelles disettes. Ces deux explications ne s'excluent pas. D'autres sont-elles possibles ? Oui, probablement.

Dans la seconde partie de l'article, je vais traiter des variations du taux de l'intérêt. Que savons-nous de ces variations, et comment les expliquer ? Après quelques remarques générales, j'aborderai successivement trois points. D'abord, les interventions de l'État, qui visaient à limiter le taux de l'intérêt. Ensuite, les variations dans l'espace et les variations dans le temps.

Les Anciens concevaient l'intérêt comme le prix de l'argent. Gaius, par exemple, en parle après une phrase où il était question du prix du vin, de l'huile et du blé. Il met le niveau du taux d'intérêt en rapport avec la facilité à trouver de l'argent<sup>25</sup>. Deux passages souvent commentés, l'un de Dion Cassius et l'autre de Suétone, nous apprennent qu'à la suite de la bataille d'Actium, le trésor des rois d'Égypte ayant été apporté à Rome et en partie monnayé, le taux de l'intérêt tomba de 12 à 4 %<sup>26</sup>. Il y avait donc une claire conscience que le taux de l'intérêt dépend de l'offre et de la demande de monnaie.

Mais, comme le remarque J.-Y. Grenier pour la France moderne, l'offre de monnaie, en pratique, dépend elle-même du partage de l'épargne entre la thésaurisation et le prêt. Le prêteur potentiel se décide à prêter ou, au contraire, à thésauriser en fonction de la confiance qu'il éprouve ou n'éprouve pas<sup>27</sup>. Pour la fin de la République romaine et les deux premiers siècles de l'Empire, c'est certainement la confiance qui domine, au moins dans les élites auxquelles nous avons accès. Alors qu'on ne trouve pas d'exemples d'hommes qui refusent de prêter, on entend parler de détenteurs de capitaux qui ne trouvent pas d'emprunteurs<sup>28</sup>. La thésaurisation, à ces époques, ne paraît pas être un problème. À la fin du III<sup>e</sup> siècle et au IV<sup>e</sup> siècle p.C., il en sera différemment. Beaucoup de textes chrétiens font allusion à la thésaurisation, et sa condamnation est alors bien plus fréquente.

À Rome, le prêt à intérêt fut interdit par la fameuse *lex Genucia*, en 342 a.C.<sup>29</sup>, et il n'est pas impossible qu'il ait été de nouveau interdit au début du II<sup>e</sup> siècle a.C.<sup>30</sup>. Mais cette éventuelle

25. *Dig.*, 13.4.3 (Gaius, *lib. IX ad ed. prov.*)

26. Cass. Dio 51.21.5 ; Suet., *Aug.*, 41.2.

27. Grenier 1996, 188-191.

28. Voir par exemple Petr., *Sat.*, 53.4 et Plin., *Ep.*, 10.54 et 55.

29. Billeter 1898, 134-157 ; Barlow 1978, 56-58.

30. En 89 a.C., alors qu'on se trouvait de nouveau en pleine crise d'endettement, le prêteur A. Sempronius Asellio décida d'appliquer une vieille loi tombée en désuétude qui interdisait le prêt à intérêt (sur la préture de A. Sempronius Asellio, voir App., *BC*, 1.134.232-239 ; Bulst 1964, 331-332 ; Gabba 1967, 158-161 ; Badian 1969, 475-481 ; Barlow 1978, 57). Est-ce qu'au début du II<sup>e</sup> siècle a.C. (entre 200 et 170 a.C.),

seconde interdiction, si elle a vraiment été formulée, est très vite tombée dans l'oubli, et même la première n'a probablement pas été observée très longtemps. Quand les *argentarii* ont été installés au forum entre 318 et 310 a.C., elle n'était probablement plus respectée.

À la fin de la République et sous le Haut Empire, le prêt à intérêt n'était plus interdit. Mais les pouvoirs publics sont à plusieurs reprises intervenus pour limiter le taux de l'intérêt, en particulier lors de crises des paiements ou d'endettement<sup>31</sup>.

La *lex Cornelia Pompeia* de 88 a.C. légalisa le prêt à intérêt, et fixa un taux maximum, *uncia-rium* à nouveau, c'est-à-dire, à cette date, soit 12 % par an (une once par livre à chaque mois), comme le pensait T. Frank<sup>32</sup>, soit 8 1/3 % par an (un douzième du capital par an). En 51 a.C., le Sénat limite de nouveau le taux d'intérêt à 12 % par an, ce qui prouve que le maximum de 88 a.C. (quel qu'il fût) n'était plus appliqué<sup>33</sup>. Le taux maximum de 12 % par an se retrouve dans l'édit provincial de Cicéron en Cilicie. Comme chacun sait, l'intérêt est désormais calculé, dans le domaine latin, en centièmes par mois. Le taux de 12 % par an se dit donc *centesimae usurae* (c'est-à-dire un intérêt d'un centième, de 1 % par mois). Ce mode de calcul est probablement imité de l'habitude grecque. Les Grecs, en effet, comptaient en nombre de drachmes par mine et par mois ; et, comme il y avait cent drachmes dans une mine, une drachme par mois équivalait à 1 % par mois<sup>34</sup>.

La limitation formulée par le Sénat en 51 a.C. fut-elle ou non confirmée par César, puis par Auguste ? Nous l'ignorons. Comme Billeter, je ne crois pas que la loi césarienne *de modo credendi possidendique intra Italiam* ait limité le taux de l'intérêt<sup>35</sup>. Mais une autre mesure de César a pu le faire, dont la trace ne nous est pas parvenue. Au cours du Haut-Empire, le taux de l'intérêt était-il limité à 12 % par an, de façon durable et sur tout le territoire de l'Empire ? Quoiqu'il ne soit guère question de limitation du taux dans les textes de l'époque, ce taux a sûrement été limité à 12 % dans certaines provinces, par exemple l'Égypte. En Égypte, A. Gara insiste sur le fait que la domination romaine s'est traduite par une baisse du taux d'intérêt et par un combat plus efficace contre l'usure<sup>36</sup>. Mais existait-il une limitation générale ? C'est très possible ; ce n'est pas certain.

L'État romain a donc tendance à fixer un taux d'intérêt maximum, mais qui ne devient pas un taux de base. C'est une limite supérieure. Sous le Haut-Empire aussi bien qu'au dernier siècle de la République, nous connaissons beaucoup de cas où l'intérêt pratiqué était au-dessous de cette limite, – et pas seulement pour des capitaux de fondations.

En outre, l'État romain était très sensible à deux autres questions. D'une part, les intérêts composés (les intérêts qui s'ajoutent au capital chaque année, ou même chaque mois, et rapportent ainsi de nouveaux intérêts). Ils étaient souvent interdits ; le sénatus-consulte de 51 a.C. n'autorisait les prêts que *perpetuo fenore*, c'est-à-dire à intérêts simples. Les intérêts composés étaient plus facilement autorisés ou tolérés en cas de capitalisation annuelle qu'en cas de capitalisation mensuelle<sup>37</sup>. En Cilicie, quand Cicéron était gouverneur, la capitalisation annuelle était autorisée, mais non point la mensuelle.

une nouvelle loi a reformulé l'interdiction ? C'est l'opinion de Billeter (1898, 144-153) et de Barlow (1978, 59-60), le premier songeant à la *lex Marcia* et le second à la *lex lunia de feneratione*. Je ne suis pas convaincu par leurs arguments.

31. Je ne parle ici ni du taux fixé par les Douze Tables (*fenus unciarum*), ni des autres mesures de limitation prises aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles a.C. À ce sujet, voir Zehnacker 1980.

32. Frank, éd. 1933, 269-271.

33. Cic., *Att.*, 5.21.13 ; Billeter 1898, 169-175 et Barlow 1978, 172.

34. Barlow 1978, 130, 134 et 171.

35. Billeter 1898, 175-177.

36. Gara 1988, 943-946.

37. Barlow 1978, 171 et notes 130-131.

Surtout en cas de crise, les pouvoirs publics étaient également attentifs au montant des intérêts dus. La décision est souvent prise de les limiter à un montant égal à celui du capital prêté. C'est ce qu'a fait Lucullus en Asie pour soulager les cités endettées. La même règle est appliquée de façon habituelle dans l'Égypte romaine<sup>38</sup>.

Les variations de l'intérêt dont nous avons trace sont comprises, sauf exception, entre 4 et 12 % par an. Il est rarissime de rencontrer un taux d'intérêt de moins de 4 %<sup>39</sup>, et l'un des auteurs de l'*Histoire Auguste* qualifie le taux de 4 % de *minimae usurae*<sup>40</sup>. En dehors des cas clairement usuraires, le taux de 12 % n'est presque jamais dépassé<sup>41</sup>. Les Latins n'ont pas de mots par lesquels on puisse traduire exactement "usure" et "usuraire". Néanmoins, Billeter avait raison de dire qu'au-dessus de 12 % par an, l'intérêt commençait à leur sembler usuraire, même quand le taux d'intérêt n'était pas légalement limité<sup>42</sup>. La preuve, c'est qu'on ne rencontre pratiquement jamais de prêt à 15, 16 ou 18 % par an. Si le taux dépasse 12 %, il saute directement à 24, 48 ou même 60 % par an.

À la suite de la bataille d'Actium, le trésor des rois d'Égypte a été apporté à Rome et en partie monnayé. Le taux de l'intérêt est tombé de 12 à 4 %<sup>43</sup> ; il est donc passé de son plus haut niveau habituel au plus bas.

Enfin, il faut se rendre compte qu'en un même endroit, plusieurs taux d'intérêt sont pratiqués contemporanément, sans même compter les cas de prêts usuraires. Compte tenu de la pauvreté de notre documentation, cela complique énormément la perception des éventuelles évolutions conjoncturelles.

Le taux de l'intérêt varie d'abord avec la personnalité du prêteur et celle de l'emprunteur. Deux lettres de Cicéron fournissent un bel exemple des difficultés que soulève une telle observation. Cicéron, en 62-61 a.C., cherche à emprunter de l'argent parce qu'il a acheté sa maison sur le Palatin. En décembre 62, il écrit qu'on trouve facilement de l'argent à 6 %, et que, de toute façon, lui est un *bonum nomen* aux yeux des prêteurs, parce qu'il a mené pendant son consulat, au moment de la conjuration de Catilina, une politique favorable à leurs intérêts<sup>44</sup>. Moins d'un mois après, au tout début de janvier 61, il dit que Q. Caecilius n'accorde pas de prêts à moins de 12 %, même à ses proches<sup>45</sup>. Considérant la personnalité de Cicéron et celle de Q. Caecilius, Billeter concluait qu'il n'y avait probablement pas eu d'évolution du taux d'intérêt entre décembre et janvier. La différence (du simple au double) tiendrait à l'identité du prêteur et de l'emprunteur<sup>46</sup>. Il me paraît impossible de le suivre ; je pense que le taux de l'intérêt a monté dans les dernières semaines de 62. Mais une partie au moins de la différence s'explique par le prestige de Cicéron et par l'avidité de Q. Caecilius.

Pline le Jeune explique à Trajan que les Bithyniens préfèrent, à taux égal, emprunter des fonds privés plutôt que des fonds publics<sup>47</sup> ; les pouvoirs publics, pour placer leur argent, sont donc amenés à baisser leur taux d'intérêt. D'autre part, les intérêts des prêts des fondations devraient normalement être très bas, puisqu'il est important que le capital de la fondation continue toujours à être placé. Le montant du prêt et son terme doivent aussi entrer en compte pour la détermination du taux d'intérêt.

38. Plu., *Luc.*, 20.3 ; et Johnson 1936, 450-451.

39. Dans *Dig.*, 33.1.21.4 (Q. Scaev.) figure un taux de 3 % par an.

40. *Hist. Aug.*, *Pius*, 2.8 (*fenus trientarium, hoc est minimae usurae*).

41. Une fondation paraît indiquer le taux étrangement élevé de 15 % (*CIL*, V, 5134).

42. Billeter 1898, 164-165.

43. Cass. Dio 51.21.5 ; Suet., *Aug.*, 41.2.

44. Cic., *Fam.*, 5.6.2.

45. Cic., *Att.*, 1.12.1.

46. Billeter 1898, 163-165.

47. Plin., *Ep.*, 10.54-55.



Ces différences de taux d'intérêt correspondent aussi à la diversité des préoccupations et des stratégies des prêteurs. P. Veyne, par exemple, a opposé deux stratégies du notable, celle de sécurité et celle de profit<sup>48</sup>. Un passage de Perse met en parallèle deux placements, dont le premier rapporte modestement du 5 % et le second atteint un cupide 11 %. Cela montre qu'à une même époque, en un même endroit, le taux peut varier du simple au double, sans pourtant atteindre un niveau usuraire<sup>49</sup>.

Enfin, à chaque fois qu'il y a des intermédiaires, il y a nécessairement deux taux d'intérêt différents, celui que l'intermédiaire verse à l'investisseur et celui qu'il reçoit lui-même de l'emprunteur. Mais nous n'avons aucune information sur la différence entre ces deux taux, que l'intermédiaire soit un banquier professionnel ou un intermédiaire de crédit tel que Cluvius ou Vestorius.

Selon une phrase de Suétone, Auguste sanctionna du blâme censorial, de la *nota*, des chevaliers qui avaient emprunté de l'argent à intérêt pour le placer ensuite avec un intérêt plus fort<sup>50</sup>. Ce texte est d'interprétation délicate. Le plus simple est de considérer qu'Auguste a voulu interdire aux chevaliers les opérations financières les plus spécialisées et les plus profitables. Mais il fallait bien que les intermédiaires de crédit prêtent l'argent à un taux plus élevé que celui auquel ils l'empruntaient. Ce qu'Auguste a reproché à ces chevaliers ne pouvait être reproché ni aux banquiers ni à d'autres financiers spécialisés, sauf à vouloir supprimer l'ensemble de leur activité financière.

Le taux de l'intérêt, à une date donnée, variait-il d'un lieu à un autre ? Oui, plusieurs textes de jurisconsultes en font foi<sup>51</sup>. Dans ces textes, la cause de ces différences n'est pas toujours indiquée<sup>52</sup>. Quand elle l'est, il ne s'agit pas toujours de la même cause. Il arrive que le texte renvoie implicitement à une limitation figurant dans l'édit provincial<sup>53</sup>. Dans d'autres cas, on entrevoit que la conjoncture a joué un rôle, que la variation dépend de l'offre et de la demande de monnaie<sup>54</sup>. Ainsi, Gaius dit qu'à certains endroits l'intérêt est plus bas et l'offre d'argent plus abondante, tandis qu'à d'autres l'intérêt est plus élevé et l'offre plus restreinte. Enfin, il arrive que le jurisconsulte fasse référence à la coutume de la région, c'est-à-dire à une habitude durable et ne dépendant pas des circonstances<sup>55</sup>. L'offre et la demande de monnaie ne sont donc pas seules en cause ; il faut aussi tenir compte de traditions locales ou régionales.

En pratique, il est impossible de chiffrer ces différences, parce que, dans notre maigre documentation, variations géographiques et variations chronologiques s'entremêlent inévitablement. Sous le Haut-Empire, l'intérêt est probablement plus bas en Italie et en Méditerranée occidentale (4 à 6 %), plus élevé dans la partie grecque de l'Empire (8 ou 9%), et surtout en Égypte (12 %), où la documentation est la plus riche<sup>56</sup>. Mais ce schéma est loin de rendre compte de tous les cas connus. En Afrique du Nord, par exemple, quatre fondations prévoient des intérêts de 5 ou de 6 %, mais une cinquième en prévoit de 12 %. Il faut poser l'existence de variations géographiques de l'intérêt, mais donner des chiffres précis n'est pas facile.

48. Veyne 1991, 131-162.

49. Pers. 5.149-150.

50. Suet., *Aug.*, 39 (*notavitque aliquos (equites) quod pecunias levioribus usuris mutuati graviore fenore collocassent*).

51. *Dig.*, 13.4.3 (Gaius, *lib. IX ad ed. prov.*) ; 17.1.10.3 (Ulp.) ; 22.1.1 pr. (Papin.) ; 22.1.37 (Ulp.) ; 26.7.7.10 (Ulp.) ; 27.4.3.1 (Ulp.) ; 30.39.1 (Ulp.) ; 33.1.21 pr. (Q. Scaev.).

52. Sauf erreur, elle n'est pas indiquée dans *Dig.*, 22.1.37 (Ulp.).

53. *Dig.*, 17.1.10.3 (Ulp.) (*legitimo modo*) ; 26.7.7.10 (Ulp.)."

54. *Dig.*, 13.4.3 (Gaius, *lib. IX ad ed. prov.*) ; probablement 26.7.7.10 (Ulp.) et 27.4.3.1 (Ulp.).

55. *Dig.*, 33.1.21 pr. (Q. Scaev.) ; 22.1.1 pr. (Papin.) (si du moins *mos* désigne une coutume durable ; *consuetudo* est probablement plus révélateur que *mos*, pour la question qui nous intéresse ici) ; 30.39.1 (Ulp.) (*mos regionis*).

56. Par exemple Billeter 1898, 103-109 et 181 ; et Sartre 1991, 155 et 171.

Et les variations dans le temps ? Pour l'Italie, nous sommes en face de deux situations très différentes, qui se succèdent dans le temps. Au dernier siècle de la République, nous avons quelques exemples bien connus de variations brusques. Au contraire, sous le Haut-Empire, nous ne percevons plus aucune variation nette, et les taux que citent les textes littéraires, les textes juridiques et les inscriptions sont bas, souvent 5 à 6 % par an<sup>57</sup>.

Entre 88 et 62 a.C., le taux usuel avait sûrement varié à plusieurs reprises. A la fin de 62, à Rome, il était plutôt bas (6 %), mais il semble avoir remonté dans les dernières semaines de 62. En 54 a.C., à la suite d'une grosse affaire de corruption électorale, il double, de 4 à 8 %<sup>58</sup>. On voit qu'avant cette affaire, il était très bas. Le sénatus-consulte de 51 a.C. montre qu'il avait beaucoup remonté entre 54 et 51. Avec la guerre civile et la crise d'endettement et des paiements qui la marqua, il est sûr qu'il ne baissa point. César lui-même écrit d'ailleurs que le taux de l'intérêt s'élève toujours pendant les guerres, à cause des contributions exceptionnelles qui sont exigées de tous<sup>59</sup>. Et nous avons vu qu'en 31 a.C., il perdit deux tiers de sa valeur, en tombant de 12 % à 4 % par an.

Au I<sup>er</sup> siècle a.C., cette documentation assez nourrie nous donne une idée de la rapidité de la variation du taux d'intérêt, – du moins à Rome et en Italie centrale, où était alors concentrée la finance aristocratique. Elle montre aussi que ces variations ne résultent pas de phases économiques, comme c'est le cas dans l'Europe moderne<sup>60</sup>. Ce qui domine, ce sont les événements politiques et militaires (guerres civiles, butin provenant des guerres) et les soubresauts de la vie politique sénatoriale. Ces évolutions du taux d'intérêt dans la Rome républicaine ne peuvent être mises en rapport avec la vie économique ; elles renvoient avant tout à la politique et au poids de la finance aristocratique.

Sous le Haut-Empire, la documentation textuelle offre, pour Rome et l'Italie, un tableau très différent, – un tableau extrêmement stable, avec des taux très bas (5 à 6 %).

Dans les tablettes de Murecine, le taux d'intérêt n'est pas indiqué dans les tablettes de *mutua cum stipulatione*, et il n'y est même pas question d'intérêt. Or les prêts des Sulpicii n'étaient sûrement pas gratuits. Faut-il penser que d'autres tablettes séparées qui concernaient les intérêts ne nous sont pas parvenues, par le hasard des trouvailles ? Camodeca ne le croit pas, et il pense que les intérêts étaient soustraits du montant du capital, au moment où le débiteur recevait l'argent. Pourquoi procéder ainsi ? Selon lui, parce que les intérêts étaient très élevés, et dépassaient le maximum légal<sup>61</sup>. A la vision que nous transmettent les textes littéraires et juridiques, il en oppose donc une autre, complètement différente, selon laquelle, au I<sup>er</sup> siècle p.C., en Italie, les intérêts usuraires auraient été monnaie courante.

Je ne suis pas convaincu par ses arguments. Il est possible que d'autres tablettes, non retrouvées, aient concerné les intérêts. D'autre part, puisque des fragments du *Digeste* citent des chiromorphes de *mutuum cum stipulatione* sans mentionner les intérêts, il est difficile de songer à une situation illégale<sup>62</sup>. Si un tel procédé était une manière de dissimuler un intérêt usuraire, le jurisconsulte n'aurait pas omis de le dire. Il est d'ailleurs juridiquement normal que les intérêts du *mutuum* fassent l'objet d'une stipulation propre<sup>63</sup>. Dans certains cas, l'intérêt n'est pas

57. Columella, *Rust.*, 3.3.9 ; Pers. 5.149-150 ; Plin., *HN*, 14.56 ; *Dig.*, 15.4.3 (Ulp.) ; 22.1.13 pr. (Q. Scaev.) ; 22.1.17.6 (Paul.) ; 26.7.7.10 (Ulp.) ; 45.1.134.2 (Paul.) ; 46.3.102.3 (Q. Scaev.) ; etc. (voir Billeter 1898, 179-220), sans compter les inscriptions de fondations, dont le taux, logiquement, ne pouvait être très élevé.

58. Cic., *Att.*, 4.15.7 et 4.17.2 ; *QFr.*, 2.14.4.

59. Caes., *BCiv.*, 3.32.5.

60. Grenier 1996, 191-201.

61. Camodeca 1992, 165-198.

62. Camodeca 1992, 175-176 (il s'agit de *Dig.*, 12.1.40 [Paul.], et 45.1.126.2 [Paul.]).

63. Michel 1962, 103-127.

indiqué parce qu'il est inclus dans la somme à rembourser. P. W. Pestman a montré que dans les papyrus d'Égypte, *atokos* et *aneu tokou* ne signifiaient pas toujours que le prêt fût gratuit ; l'intérêt pouvait être inclus dans le montant dû<sup>64</sup>. Mais faut-il en conclure que, dans ce cas, il était usuraire ?

Enfin, je ne suis pas convaincu qu'il faille refuser le témoignage des textes littéraires (peu nombreux) et des textes juridiques, en vertu du seul argument *ex silentio* (et en l'absence de toute autre preuve). Une telle démarche me paraît beaucoup trop critique par rapport à la tradition textuelle.

En tout cas, si Camodeca avait raison (ce que je ne crois pas), la documentation se réduirait à des textes littéraires et juridiques tous mensongers et à des tablettes totalement muettes. On ne pourrait donc plus rien dire sur le taux de l'intérêt dans l'Italie impériale.

Concluons sur les variations du taux d'intérêt.

Nous n'avons aucune trace de variations cycliques de dix, vingt, trente ou quarante ans, à mettre en rapport avec des phases économiques. Dans le monde grec proprement dit et en Italie, il y a très probablement une baisse à très long terme, pluriséculaire (plus ou moins rapide, selon les régions), entre le IV<sup>e</sup> siècle a.C. et le Haut-Empire romain. Si Camodeca avait raison, il faudrait cependant admettre que la tendance s'inverse brutalement dans l'Italie du premier siècle de l'Empire.

À très court terme, de brusques variations peuvent s'observer, mais il n'y en a probablement pas autant à toutes les époques et dans toutes les régions. Elles dépendent de l'offre et de la demande de monnaie, qui dépendaient elles-mêmes de facteurs politiques, sociaux (aléas de la finance aristocratique et de la vie politique et sociale de l'élite, crises d'endettement populaire) et aussi économiques (mauvaises récoltes de céréales, difficultés de l'approvisionnement des villes, etc.) Mais il est sûr que ces variations à très court terme ne peuvent pas s'expliquer avant tout par l'évolution économique. Quant aux variations dans l'espace, elles aussi peuvent se situer dans le très court terme ou, à l'inverse, dans le long terme ; elles s'expliquent par des conjonctures locales ou par des traditions durables de la région en question. C'est en tout cas ce qu'écrivaient les juristes dont les textes figurent au *Digeste*.

Extrait de : J. Andreau, P. Briant et R. Descat, éd., *Prix et formation des prix dans les économies antiques*, Entretiens d'archéologie et d'histoire 2, Saint-Bertrand-de-Comminges, 1997, 105-120.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



64. Pestman 1971 ; voir aussi Foraboschi & Gara 1981, 337.

## ARTICLE 15

# LE SYSTÈME MONÉTAIRE PARTIELLEMENT “FERMÉ” DE L’ÉGYPTE ROMAINE

---

Dans un passage fameux et sans cesse cité, Tacite a insisté sur le fait qu’Auguste avait mis l’Égypte à part du reste de l’Empire (*seposuit*), mais il s’est borné à cette formule générale, et, en dehors de l’interdiction faite aux sénateurs et aux plus brillants des chevaliers de pénétrer en Égypte, il n’a pas précisé en quoi consistait cette séparation<sup>1</sup>. L’idée que l’Égypte constituait sous le Haut Empire, et jusqu’au règne de Dioclétien, un système monétaire “fermé” ne va donc pas nécessairement de soi. La preuve en est que T. Mommsen lui-même n’y croyait pas. Il était convaincu que les deniers circulaient librement en Égypte, même s’ils y jouissaient d’une prime par rapport aux tétradrachmes, monnaies frappées à Alexandrie par les autorités romaines. Quelques papyrus faisant allusion à des sommes en deniers, T. Mommsen pensait que les versements auxquels ils faisaient référence avaient vraiment été effectués en deniers. Après lui, F. Heichelheim a soutenu une conclusion assez proche. Il a expliqué que les versements qualifiés d’*episemoi*, versements dont il est surtout question à propos des dots et des prêts, se faisaient en deniers romains<sup>2</sup>.

Néanmoins, l’idée que les deniers romains aient pu régulièrement circuler en Égypte, comme ils circulaient dans d’autres provinces, est abandonnée. Pour ne citer que quelques exemples, ni A. C. Johnson, ni L. C. West, ni J.-P. Callu, ni M. H. Crawford, ni A. Gara, ni A. Burnett<sup>3</sup> ne la retiennent. Il est désormais admis que les deniers romains ne pouvaient pas circuler en Égypte, et je partage à ce propos la conviction de tous les numismates et historiens que je viens de citer. La rareté des deniers découverts à l’intérieur de l’Égypte est un argument fort à l’appui de cette conclusion ; et, comme l’explique A. Burnett, la mention de deniers sur quelques papyrus ne suffit pas à la refuser. Le fait que, sous Trajan, certains tétradrachmes aient été frappés à Alexandrie pour être introduits ensuite en Syrie et utilisés là, ne conduit pas non plus à la refuser, puisque ces tétradrachmes n’étaient pas des deniers et qu’ils ne circulaient pas en Égypte même.

Mais les observations relatives aux deniers ne suffisent pas à répondre à tous les problèmes qui se posent, et l’on peut se demander si elles amènent nécessairement à conclure que le système monétaire de l’Égypte était entièrement “fermé”. Dans ma contribution, je vais examiner quelques-uns des aspects de la question. La première partie présentera des remarques sur les paiements effectués par les pouvoirs publics et portera aussi sur le problème de l’or. La seconde traitera de la parité entre denier et tétradrachme. La troisième portera sur les surtaxes qu’a étudiées A. Gara dans son livre de 1976, et sur ce qu’elle appelle la “surévaluation” du denier.

1. Tac., *Ann.*, 2.59.

2. Sur ces positions désormais abandonnées, voir Johnson 1936, 427 et 430, qui ne les évoque que pour les refuser.

3. Johnson 1936, 427 et 430 ; West & Johnson 1944, 1 ; Johnson 1949, 9-16 ; Callu 1969, 179-184 ; Gara 1976, 19 note 62 ; Crawford 1982 ; Burnett 1988, 89 (voir aussi la contribution de A. Burnett dans ce volume [Burnett 2005]).

Avant de passer à la première partie, je tiens à évoquer la mémoire d'A. Gara. Il y a quelques années, hélas, elle a été prématurément enlevée par la maladie. Les problèmes dont nous traitons dans le présent volume (volume auquel elle aurait sûrement contribué si elle était vivante) étaient au centre de son livre de 1976. Notamment consacré aux *prosiadiaphomena*, ce livre est difficile d'accès, et, quoiqu'il soit très érudit et argumenté, il n'a pas été autant commenté qu'il le méritait. Pour préparer la présente contribution, je l'ai étudié en détail. En fin de compte, comme les lecteurs s'en apercevront, je ne partage qu'une partie des conclusions auxquelles elle parvenait. Si elle était parmi nous, A. Gara admettrait évidemment que je discute ses opinions, et je suis certain que notre amitié n'en souffrirait pas. Sa disparition ne doit donc pas nous dissuader de les discuter. C'est le meilleur hommage que nous puissions rendre à son intelligence, à sa science et à son charme.

\*

Les impôts en espèces, dont le montant s'est accru à l'époque romaine par rapport aux impôts en nature, arrivaient à Alexandrie en monnaies d'Égypte<sup>4</sup>. Leur circulation était contrôlée par le réseau des banques publiques, qui recevaient le paiement des impôts en espèces et payaient les dettes de l'État<sup>5</sup>. Une partie du montant de ces impôts restait en Égypte pour ces dépenses publiques, qui étaient acquittées en monnaies d'Égypte. Nous ne savons ni combien était payé le préfet d'Égypte ni comment il était payé. Mais sa rétribution était certainement évaluée en sesterces (c'était le cas pour tous les administrateurs équestres), et il est logique de penser qu'une partie au moins de cette rétribution lui était versée en monnaie locale. La correspondance de Cicéron montre qu'à son époque, lorsqu'il y avait des monnaies provinciales, un certain flottement pouvait se constater ; en 59 a.C., son frère Quintus, propréteur de la province d'Asie, préférait visiblement recevoir ses indemnités en deniers plutôt qu'en cistophores, et il ne paraissait pas certain d'obtenir satisfaction<sup>6</sup>. Dans l'Égypte impériale, la solde des légionnaires, elle aussi, était probablement évaluée en deniers et sesterces, mais elle était payée en tétradrachmes<sup>7</sup>. Quant aux impôts en espèces dont le montant était transporté à Rome, ils y étaient acheminés soit en monnaies romaines d'or ou d'argent, soit en lingots, mais pas en monnaies d'Égypte. On peut imaginer aussi des opérations de compensation entre les services financiers d'Alexandrie et ceux de Rome, avec ce que certains historiens ont appelé des "billets de crédit" ou des "billets de change"<sup>8</sup>. Mais nous ne possédons aucun indice clair à ce propos. En tout cas, il faut admettre qu'il existait à Alexandrie des bureaux de change publics chargés de régler ce type d'opérations.

Mais, si l'Égypte était fermée aux deniers, cela implique-t-il que les pièces d'or, les *aurei*, n'y aient pas circulé non plus, alors qu'aucune monnaie d'or n'y était émise ? On a trouvé en Égypte, si je ne me trompe pas, sept trésors d'*aurei* (ce qui est beaucoup par rapport à la relative rareté des trésors de pièces d'or). D'autre part, est-il raisonnable de penser qu'aux transactions conclues en Égypte suffisaient les tétradrachmes et les monnaies de bronze et de cuivre, – tétradrachmes qui d'ailleurs, au début de l'Empire, n'étaient pas émis régulièrement, puisque ni Auguste ni Caligula n'en ont fait frapper ? Beaucoup croient que les espèces de billon, de bronze et de cuivre suffisaient, par exemple A. Gara. Ils insistent sur la rareté des transactions monétaires dans la *chôra*, et sur le fait que la monnaie est frappée en vue du paiement des impôts, et

4. Gara 1979, 43-47.

5. *Ibid.*, p. 51.

6. Cic., *Att.*, 2.16.

7. Callu 1969, 182 et 184.

8. Johnson 1936, 438-439 ; Gara 1979, 45 et Gara 1988, 930.

non avec des objectifs économiques. C'est probablement vrai, mais encore faut-il que le stock monétaire disponible permette un bon fonctionnement de la fiscalité.

Quant au commerce, l'Égypte était plus exportatrice qu'importatrice. On peut donc soutenir qu'elle n'avait pas besoin de beaucoup d'espèces pour acheter des produits dans d'autres régions de l'Empire<sup>9</sup>. Mais ce raisonnement a ses limites, car la production et la commercialisation du lin, du papyrus, des objets de verre, des parfums supposaient aussi d'avoir des fonds. En outre, la vie de l'élite à Alexandrie nécessitait de l'argent, et le commerce oriental, qui précieusement paraît s'être fortement accru sous Auguste et les Julio-claudiens, en nécessitait aussi. A. Gara écrit : "comme nous n'avons qu'une connaissance très limitée des activités industrielles et marchandes [...] [des] centres du grand commerce des mers orientales et de la Méditerranée, je crois qu'on doit se limiter à quelques constatations se rapportant à la vie économique de la seule *chôra*<sup>10</sup>". Oui, certes, mais il ne faut tout de même pas oublier l'existence des activités manufacturières et commerciales de ces grandes places marchandes. On ne peut pas faire comme si elles n'existaient pas.

Plusieurs textes, souvent cités, témoignent de la vivacité du "commerce oriental" au I<sup>er</sup> siècle p.C. Il s'agit des deux passages bien connus de Pline l'Ancien où il déplore la "fuite de l'or"<sup>11</sup>. Dans l'un de ces deux passages, très commentés mais sur lesquels je n'insisterai pas ici, Pline écrit : "Il n'est pas d'année où l'Inde tire moins de cinquante millions de sesterces de notre Empire, en échange de marchandises vendues chez nous cent fois leur prix<sup>12</sup>". Il s'agit aussi de plusieurs paragraphes du *Périple de la Mer Erythrée*, texte certainement antérieur à 70 p.C. et sans doute plus proche de la moitié du I<sup>er</sup> siècle p.C., – qui indiquent l'or et l'argent monnayés parmi les biens d'échange recommandés dans beaucoup de grands ports de l'Inde. Le *Périple* insiste particulièrement quand il s'agit des ports du Sud : à Barygaza, "des pièces romaines d'or et d'argent, permettant des échanges assez profitables contre des monnaies locales" (le souverain nommé Nahapana frappait des pièces d'argent, mais les ressources de l'Inde en métaux précieux, à cette époque, étaient très réduites) ; à Muziris/Nelkynda, "avant tout, une grande quantité de monnaies"<sup>13</sup>. Tantôt les commerçants romains échangeaient des marchandises contre d'autres, et tantôt ils achetaient en payant avec des monnaies.

Les recherches menées récemment sur l'Inde ajoutent-elles des éléments nouveaux à ces quelques textes disponibles ? Oui, sans nul doute. On a trouvé en Inde quelque 6 000 deniers romains et près de 1 000 *aurei*. À partir du règne de Néron, on n'y rencontre plus que des *aurei*. À l'inverse, on n'y a trouvé aucun tétradrachme d'Égypte. Compte tenu de la valeur respective du denier et de l'*aureus*, cela signifie un large usage de la monnaie d'or. Contrairement à ce qu'écrivait S. Bolin, suivi par M. H. Crawford<sup>14</sup>, ces pièces de monnaie n'étaient pas toutes neuves ; certaines étaient très usées, elles avaient largement circulé avant d'arriver en Inde et d'y être thésaurisées. Une bonne partie d'entre elles n'était donc pas directement transportée depuis les ateliers d'émission jusqu'aux navires pratiquant le commerce oriental<sup>15</sup>. Comme A. Tchernia, je suis convaincu que, dans leur grande majorité, elles sont arrivées en Inde en passant par l'Égypte<sup>16</sup>. Certes, malgré cela, la trouvaille d'*aurei* en Inde ne signifie pas nécessairement que ces *aurei* aient circulé en Égypte. Il y avait des services de change dans les ports de la Mer Rouge ;

9. Gara 1976, 13-14 et 191-192.

10. Gara 1979, 52-53.

11. Plin., *HN*, 6.26.101 et 12.41.84.

12. Plin., *HN*, 6.26.101

13. *Peripl. M. Rubr.* 39.49 et 56. Voir par exemple Casson 1989, 29-31 et 209, et Tchernia 1995, 1001-1003.

14. Bolin 1958, 72-77, et Crawford 1980, 207-208.

15. Voir Turner 1989, 14-16 et Tchernia 1995, 1001-1009.

16. P. J. Turner soutient qu'elles ne passaient pas par l'Égypte (Turner 1989, 22), mais c'est une thèse difficilement défendable.

il y en avait certainement pour les deniers, il pouvait y en avoir aussi pour les *aurei*. En outre, A. Tchernia me dit qu'on ne peut pas exclure des transports de sacs de monnaies scellés, car le papyrus de Vienne fait allusion à des transports de marchandises scellées<sup>17</sup>.

Si les trouvailles de pièces romaines en Inde ne constituent donc pas une preuve irréfutable de la circulation des pièces d'or romaines à l'intérieur de l'Égypte, elles fournissent tout de même un argument. En plus de cet argument, il y a les vraisemblances que j'ai mentionnées ci-dessus. Comme A. Burnett, je pense donc que l'Égypte n'était pas fermée aux *aurei* de la même façon qu'elle l'était aux deniers.

\*

Autre problème que pose le "système monétaire fermé" de l'Égypte : le rapport existant entre le denier et le tétradrachme. Quant à leur valeur officielle, il est admis que ces deux pièces étaient équivalentes, et en effet on possède de très sérieux arguments de cette équivalence. La documentation relative à la taxe levée sur les Juifs, et celle qui regarde le paiement des soldats, par exemple, vont dans ce sens.

Néanmoins, le poids d'argent des tétradrachmes de Tibère n'est pas compatible avec une telle équivalence. Le taux d'argent fin de ces tétradrachmes est plus faible que celui du denier, mais, comme ils sont beaucoup plus lourds, leur valeur métallique, en moyenne, est plus forte. Le tétradrachme, sous Tibère, aurait donc plus de valeur que le denier. Si, au début de l'Empire, le denier était, comme beaucoup le pensent, une monnaie de pleine valeur, il en résulterait donc que le tétradrachme était sous-évalué, c'est-à-dire que sa valeur légale était inférieure à sa valeur métallique. Une telle situation est impossible, car tout particulier aurait alors intérêt à faire fondre les tétradrachmes pour en récupérer le métal argent. Comme disait Sherlock Holmes, quand on a éliminé l'impossible, c'est l'improbable qui est vrai. La solution la moins insatisfaisante consiste à supposer que l'équivalence "un tétradrachme = un denier" date au plus tôt du règne de Claude. Auparavant, il y avait une autre équivalence, que nous ne connaissons pas<sup>18</sup>.

En ce qui concerne la valeur métallique comparée du tétradrachme et du denier, il y a une étrange contradiction dans le livre de A. Gara. D'une part, elle affirme à plusieurs reprises que le denier romain est une monnaie "de pleine valeur", c'est-à-dire, explique-t-elle, "une monnaie dont la valeur intrinsèque correspond pleinement à la valeur nominale fixée par l'État qui l'émet"<sup>19</sup>. D'autre part, elle s'appuie sans cesse sur le fameux livre de S. Bolin, qui a précisément cherché à démontrer que, mis à part les frais de frappe, le denier romain était surévalué, probablement d'un quart de sa valeur environ<sup>20</sup>. À un certain moment, elle approuve explicitement les conclusions de S. Bolin. Dans le même passage, elle reconnaît dans l'*aureus*, "monnaie de valeur réelle et à laquelle on ne touche jamais", la "base réelle" du système monétaire romain, et le "pilier porteur de la structuration économique" de l'Empire<sup>21</sup>. Mais cette deuxième vision du système monétaire romain ne correspond pas non plus à celle de S. Bolin, puisque, pour lui, l'*aureus* lui-même était surévalué, même s'il était moins surévalué que le denier. A. Gara a bâti l'ensemble de son livre sur une opposition entre le denier, "monnaie de pleine valeur", et le tétradrachme, monnaie "fiduciaire", c'est-à-dire monnaie "de valeur intrinsèque inférieure à sa valeur nominale"<sup>22</sup>. La manière dont elle a expliqué la politique monétaire et fiscale de Rome

17. *PVindob.* G 40 822. Voir par exemple Casson 1990 et Tchernia 1995.

18. J'aboutis donc à la même conclusion que A. Burnett ; voir les arguments qu'il présente dans sa contribution [Burnett 2005], et que je ne reprends pas ici.

19. Gara 1976, par exemple 80, n. 77.

20. Bolin 1958.

21. Gara 1976, 137-142.

22. *Ibid.*, par exemple p. 64 note 25.

en Égypte est donc incompatible avec les thèses de S. Bolin. Cela n'est pas en soi un défaut, car ces thèses de S. Bolin, pour le Haut-Empire, ne sont pas acceptées de tous (tant s'en faut !) ou ne sont acceptées que partiellement. Il est pourtant étrange qu'elle ne s'en soit pas aperçue.

Pratiquement tous les numismates et historiens continuent à penser, comme A. Gara et malgré S. Bolin, que le denier, au tout début de l'Empire, était une monnaie "de pleine valeur"<sup>23</sup>. Cette caractéristique du denier peut contribuer à expliquer la fermeture partielle du système monétaire égyptien. Il est logique en effet que les pouvoirs publics empêchent une monnaie surévaluée (telle que le tétradrachme) de circuler librement en même temps qu'une monnaie de pleine valeur métallique et officiellement considérée comme équivalente de la première.

C'est logique, mais il faut se méfier de la logique en Histoire. On connaît des situations qui n'obéissent pas à une telle "logique". Après la réforme monétaire de Néron, par exemple, les pièces anciennes circulaient, dans l'Empire, avec la même valeur officielle que les pièces plus récentes (au moins jusqu'au règne de Trajan, qui, en 107 p.C., a retiré de la circulation les deniers antérieurs au règne de Néron). Nous n'avons absolument aucune source attestant qu'il ait existé deux cours différents pour les deniers d'avant la réforme de Néron et pour ceux d'après la réforme. Et aucune source ne dit non plus que l'État romain ait éprouvé de grandes difficultés à faire respecter le cours officiel ainsi fixé. Cette baisse du poids des pièces et cette modification du rapport entre valeur métallique et valeur officielle du denier étaient certes limitées, mais tout de même sensibles. Elles ne pouvaient pas passer inaperçues ; et cependant les deux séries de pièces circulaient ensemble.

Pourquoi les Indiens n'acceptaient-ils pas les tétradrachmes de l'Égypte romaine ? À cette question, P. J. Turner répond que "*they had no desire for any fiduciary coinage*"<sup>24</sup>. En Égypte, les tétradrachmes, en effet, étaient des monnaies "fiduciaires" (leur poids métallique, on l'a vu, était plus faible que celui du denier, alors que leur valeur officielle était égale à celle du denier). Mais, une fois parvenus en Inde, par rapport à quelle valeur officielle pouvaient-ils être considérés comme surévalués ? Si les Indiens n'en voulaient pas, c'est peut-être parce que leur titre d'argent était moins élevé.

À la fin du I<sup>er</sup> siècle p.C. et au cours du II<sup>e</sup> siècle, le denier cessa en tout cas d'être une monnaie de pleine valeur. Pour la valeur métallique du denier au II<sup>e</sup> siècle, S. Bolin a sûrement davantage raison que pour le début de l'Empire<sup>25</sup>. Ce n'est pas à moi d'entrer dans le détail de l'histoire des deux monnaies. Le poids d'argent contenu dans le denier est toujours supérieur à celui qu'on trouve dans les tétradrachmes, mais il a beaucoup diminué, d'abord sous Néron, puis peu à peu au fil des règnes, ensuite plus sensiblement à l'époque de Marc Aurèle<sup>26</sup>. De plus, l'évolution des poids de fin des deux monnaies n'est pas parallèle. Désormais, nous sommes en présence de deux monnaies surévaluées, qui sont réputées équivalentes, mais dont l'une est plus surévaluée que l'autre. Pourquoi, dans une telle situation, ne pas revenir sur la "fermeture" monétaire, qui se comprend mieux pour le I<sup>er</sup> siècle de l'Empire que pour l'époque des Antonins ? L'explication ne va pas de soi.

\*

23. Voir par exemple Le Roux 1998, 185 ou Brenot *et al.* 1999, 14 ("Le système monétaire romain, organisé par Auguste, n'a connu, en près de deux siècles, que d'infimes modifications. En termes d'économie, il est bimétallique, c'est-à-dire fondé sur la valeur intrinsèque de l'or et de l'argent") ; voir aussi Crawford 1982, par exemple 129.

24. Turner 1989, 22.

25. Voir Guey 1966, 449-451.

26. Sur les effets de la réforme de Néron quant aux monnaies d'argent émises à Alexandrie, voir la contribution de A. Burnett dans ce volume [Burnett 2005].



Comme l'a bien compris A. Gara, l'étude des monnayages égyptiens ne peut pas être complètement séparée de celle de la fiscalité. Aux nombreux impôts et taxes prélevés en Égypte ptolémaïque et romaine s'ajoutaient des surtaxes. À l'époque romaine, les papyrus attestent le prélèvement de surtaxes qu'on appelait en grec *prosdigraphomena*, *hai k(ai)* ou *hai k(atharai)*, *rhuparai drachmai* et *kollubos*. Le fonctionnement et la raison d'être de ces surtaxes posent problème, et ils restent obscurs. Elles ont été étudiées avec grand soin par A. Gara ; plus récemment, elles ont été réexaminées par K. Maresch et par R. Bogaert. Ce dernier a pris en considération, en plus des textes grecs, les papyrus démotiques<sup>27</sup>. Il indique qu'en démotique, ces surtaxes étaient dénommées *P3 wt*<sup>28</sup> ; le fait qu'en démotique toutes quatre aient ainsi été désignées par un seul nom montre qu'elles étaient conçues comme une unité, comme un ensemble.

D'autre part, leurs noms mêmes suggèrent qu'elles étaient en rapport avec le maniement de la monnaie, et l'on sait qu'elles étaient payées aux banques publiques, mais aussi aux collecteurs d'impôts. Elles portaient sur des transactions, en général fiscales, entre l'État et des particuliers (paiement de la laographie, de la taxe sur le vin, de la taxe sur les vignobles, etc.).

Le *kollubos*, qui ne se rencontre que dans le nome arsinoïte et sur des reçus des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles p.C., a un rapport avec le change. A. Gara y voit un agio destiné aux trapézites publics en tant qu'ils sont des banquiers. Selon R. Bogaert, il s'applique aux taxes payables en bronze (et non point en tétradrachmes)<sup>29</sup>. Entre ces deux interprétations, – voisines, certes, mais pourtant divergentes, – il me semble impossible de choisir. Si l'on adoptait celle de R. Bogaert, le *kollubos* serait comparable, dans une certaine mesure, aux deux prélèvements qu'on appelait à l'époque ptolémaïque l'*allage* et l'*epallage*<sup>30</sup>.

Quant aux trois autres surtaxes, elles s'élevaient au même taux d'une obole et demie par tétradrachme de 24 oboles (c'est-à-dire à un taux de 6,25 %) ; et chacun de leurs trois noms ne figure, sauf exception, que dans une région donnée, ou sur un certain type de documents. Il faut donc croire qu'elles se confondaient<sup>31</sup>. V. B. Schuman pensait qu'elles étaient justifiées par les frais de transport des monnaies divisionnaires jusqu'à Alexandrie. A. Gara refuse cette explication et voit dans ces surtaxes l'expression d'une prime dont jouissait le denier par rapport aux monnaies frappées en Égypte. Comme les impôts devaient en principe être payés en deniers, mais que les deniers ne circulaient pas en Égypte, cette différence de monnaies était compensée par une surtaxe. K. Maresch, lui, s'est orienté vers les rapports entre bronze et argent, et, pour rendre compte de ces surtaxes, il a échafaudé une interprétation très compliquée, qui ne me paraît guère convaincante<sup>32</sup>. Quant à R. Bogaert, il s'est notamment demandé si elles ne pourraient pas s'expliquer par la présence de monnaies plus lourdes, telles que les tétradrachmes ptolémaïques et ceux du règne de Tibère<sup>33</sup>.

Dans son livre de 1976, A. Gara a élaboré une théorie de la domination monétaire de Rome : selon elle, Rome a, d'une part, mis en place une monnaie unique universelle et "de pleine valeur", le denier, – et a, d'autre part, fait circuler, dans chaque région de la partie orientale de l'Empire, des monnaies partiellement fiduciaires ou divisionnaires, par rapport auxquelles le denier profitait d'une sorte de "surévaluation".

27. Maresch 1996 ; Bogaert 2000, 151-156 ; et Bogaert 1994, 153-203.

28. Bogaert 2000, 151.

29. Gara 1976, 173-183 et Bogaert 2000, 153.

30. À propos de ces deux prélèvements, voir la contribution de F. Burkhalter et O. Picard dans ce volume [Picard & Duyrat, éd. 2005].

31. R. Bogaert suggère que *hai kath(arai)* ou *hai k(atharai)* s'appliquait à l'impôt lui-même, indépendamment de toute surtaxe. Cela me paraît improbable, puisque l'expression, comme *prosdigraphomena* et *rhuparai drachmai*, désigne précisément une surtaxe (Bogaert 2000, 151-152).

32. Maresch 1996, 120-133.

33. Bogaert 2000, 151-152.

À l'appui de cette théorie, elle étudie aussi, en plus des documents égyptiens, des inscriptions de la partie orientale de l'Empire, telles que l'inscription de Pergame datant du règne d'Hadrien<sup>34</sup>. Signalons toutefois que, dans cette inscription de Pergame, qui atteste qu'il faut donner 18 *assaria* pour avoir un denier (au lieu de 16), il n'est pas sûr que cette différence de deux *assaria* corresponde à une prime du denier sur la monnaie locale (à "l'exigence de lui garder son cours privilégié par rapport aux monnaies locales")<sup>35</sup>. Je serais davantage tenté d'y voir, comme R. Bogaert, la commission du changeur et une rémunération de la cité qui émettait les *assaria*<sup>36</sup>. La preuve en est que, lorsqu'il n'y avait pas besoin de changer manuellement la monnaie, parce qu'il s'agissait d'un achat en gros directement payé en deniers, la perception en guise d'agio était prohibée. D'ailleurs, dans l'inscription de Pergame, il s'agit de paiements commerciaux, et non point du règlement des impôts. La comparaison entre l'Égypte et Pergame n'est donc pas entièrement pertinente. Même s'il ne faut pas étudier l'Égypte autant à part du reste de l'Empire que cela a souvent été fait par le passé, elle constitue tout de même un cas particulier, et les Empereurs du Haut Empire l'ont traitée comme telle.

Quoi qu'il en soit, la théorie de A. Gara est intéressante, et la domination monétaire de Rome n'est pas contestable. Mais elle n'explique pas pourquoi l'Égypte constituait un système monétaire partiellement "fermé", alors que les provinces d'Asie Mineure n'étaient pas fermées de la même façon. De plus, la notion de surévaluation, en ce cas, n'est pas claire, car, lorsque A. Gara emploie le mot à propos de ces surtaxes, il n'a pas le même sens que dans le livre de St. Bolin. Ce que St. Bolin nomme "*an overvaluation of coined metal in relation to unmined metal*", ou bien "*a surplus value over and above its metallic value*" est une surévaluation par rapport au contenu métallique de la monnaie<sup>37</sup>. La monnaie pèse tant de grammes d'argent, mais l'État lui confère une valeur officielle supérieure au cours marchand de ce poids d'argent. Au contraire, la "*sopravalutazione del denario*" ne doit pas être estimée par rapport au métal argent. Pour A. Gara, le denier est une monnaie de pleine valeur, il n'est donc pas du tout surévalué de ce point de vue-là. Mais l'État lui confère une prime par rapport au taux officiel du tétradrachme alexandrin. Ce tétradrachme alexandrin, lui, n'était pas une monnaie "de pleine valeur" (il contenait souvent un tiers de métal argent de moins que le denier, ou même parfois davantage). Au sens de St. Bolin, c'est donc le tétradrachme qui était surévalué. La "surévaluation" dont parle A. Gara est une opération inverse, par laquelle les pouvoirs publics, au moyen de ces surtaxes, diminuent le taux surévalué du tétradrachme. Plutôt que d'une surévaluation du denier, il s'agit d'une réduction de la surévaluation du tétradrachme. Le mot "surévaluation" crée donc une ambiguïté. En tout cas, ces surtaxes avaient nécessairement une justification officielle précise. Cette justification résidait probablement dans l'opération de change qu'impliquait un paiement en tétradrachmes alors que la somme était en principe due en deniers.

Les surtaxes sont, certes, un moyen comme un autre de procéder à des prélèvements supplémentaires. Mais, pour A. Gara, elles permettent en outre d'affirmer le caractère central et universel du denier. Il s'agit donc à la fois de ce qu'elle nomme un "agio fiscal" (c'est-à-dire une redevance payée aux pouvoirs publics ou aux fermiers de l'impôt, et destinée à couvrir les frais des services de change et de mise à niveau des diverses monnaies) et de ce qu'elle nomme un "agio monétaire" (impliquant une certaine hiérarchie entre les monnaies).

Dans le cadre de cette théorie, A. Gara assimile en partie aux surtaxes fiscales une autre pratique, que l'on observe dans les rapports d'affaires entre particuliers, et notamment dans les prêts. Il s'agit d'une évaluation du tétradrachme à 28 ou 29 oboles au lieu de 24, évaluation

34. OGI, 484 ; voir Gara 1976, 115-125 et Bogaert 1968, 231-234.

35. Gara 1979, 48.

36. Bogaert 1968, 402.

37. Bolin 1958, 99 et 101.

qui garantissait le créancier contre un remboursement en monnaie divisionnaire<sup>38</sup>. C'est cette équivalence entre un tétradrachme et 28 ou 29 oboles qui l'a orientée vers l'idée d'un privilège monétaire accordé à la monnaie romaine par rapport aux monnaies divisionnaires. Est-il légitime d'assimiler ce phénomène à celui des surtaxes de 6,25 % ? Là-dessus, j'avoue que je ne parviens pas à me faire une idée nette. Mais quatre ou cinq oboles par tétradrachme, cela ne fait pas 6, 25 %, cela fait 16,6 ou même 20,8 % ! Est-ce que le denier recevait de l'État une prime de 6,25 %, ou une prime de 16,6 % ? C'est l'un ou l'autre, mais non les deux à la fois.

\*

La "fermeture" monétaire partielle de l'Égypte fait partie de sa spécificité, de la manière dont Auguste l'a "mise à part". Comme cette "séparation" administrative et sociale de l'Égypte, elle n'est que partielle. L'Égypte n'est pas un bien privé de l'Empereur, c'est une province de l'Empire romain, mais ce n'est pas une province comme les autres. Il en est de même pour le système monétaire. Il y a des liens entre le système monétaire de l'Égypte et celui du reste de l'Empire. Mais celui de l'Égypte a d'incontestables spécificités, même si les *aurei* pouvaient circuler en Égypte, comme j'ai essayé de le proposer.

Pourquoi cette relative séparation et cette "fermeture" monétaire partielle ? Il y a évidemment des facteurs conjoncturels, qui tiennent au déroulement des guerres civiles, celle qui a opposé Pompée et César, puis celle qui a opposé Octave et Antoine. Mais si ces décisions du futur Auguste ont été appliquées si durablement, c'est parce qu'elles ne résultaient pas seulement de causes conjoncturelles. Une des causes non conjoncturelles est évidemment le rôle que l'Égypte a joué dans l'approvisionnement en blé de la ville de Rome. Mais ni la Sicile et la Sardaigne sous la République, ni la province d'Afrique sous l'Empire, n'ont été "fermées" de cette façon<sup>39</sup>.

Au point de vue monétaire, les décisions d'Auguste et de ses successeurs ne peuvent pas ne pas surprendre. Il était interdit de faire circuler des tétradrachmes en dehors de l'Égypte, et pourtant les autres monnaies provinciales à base d'argent de l'Orient romain, qui, elles, pouvaient circuler, ne se diffusaient guère, sauf exception, en dehors de leur région d'émission. M. Sartre remarque ainsi que les cistophores d'Hadrien ne se trouvent dans aucun trésor en dehors de la province d'Asie (sauf à Antioche de Pisidie, cité toute proche de l'Asie). De même, presque toutes les monnaies trouvées à Corinthe proviennent d'Achaïe ou de Corinthe même ; il n'y en a que 2 % qui proviennent du reste de l'Orient grec<sup>40</sup>. Pourquoi, dans ces conditions, procéder à une "fermeture" monétaire ? Quant au caractère surévalué du tétradrachme, qui s'installe durablement à partir de Claude, la pauvreté de l'Égypte en mines d'argent ne suffit pas à l'expliquer, car le métal appartenant à l'État et destiné aux frappes monétaires circulait dans l'Empire d'une province à l'autre, et d'autre part, il n'y avait pas de frappes de pièces d'or en Égypte, alors que l'Égypte était riche en or.

38. Gara 1979, 47-48.

39. A. Burnett se demande si la Syrie et d'autre part la Maurétanie n'avaient pas, comme l'Égypte, des systèmes monétaires partiellement fermés, et il présente des indices en faveur d'une telle hypothèse ; mais ces deux provinces ne jouaient pas le même rôle frumentaire que l'Égypte ou l'Afrique.

40. Sartre 1991, 98.

La relative "fermeture" monétaire ne s'explique donc pas, à mon avis, par des facteurs spécifiquement monétaires. Elle ne peut s'expliquer que par l'ensemble du contexte politique, économique et social de l'Égypte. C'est en ce sens qu'elle continue les traditions pharaoniques et ptolémaïques. Le régime social et économique de l'Égypte (absence ou quasi-absence du système de la cité gréco-romaine, caractère pyramidal de l'administration, absence ou faible présence de la propriété privée de la terre, etc.) ne pouvait pas ne pas influencer aussi sur la politique monétaire des pouvoirs publics. À l'époque romaine, ce régime social et économique se transforme peu à peu, et il en résulte une "ouverture" de l'Égypte qui, dans le domaine monétaire, intervient officiellement à la fin du III<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Dioclétien.

Extrait de : O. Picard et F. Duyrat, éd., *L'exception égyptienne ? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine, Actes du colloque d'Alexandrie, 13-15 avril 2002*, Publications de l'Institut français d'archéologie orientale 937, Le Caire, 329-338.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels





## ARTICLE 16

### LE DENIER ÉTAIT-IL L'EURO DE L'ANTIQUITÉ ?

---

Auguste, le premier des Empereurs romains, qui régna de 31 a.C. à 14 p.C., réorganisa le système monétaire. Celui qu'il mit en place se révéla par la suite extrêmement solide, puisqu'à part quelques modifications de détail, il dura deux siècles et demi. Ce n'est que sous la dynastie des Sévères (c'est-à-dire entre 192 et 235 p.C.) et dans les années qui suivirent qu'il tomba en pièces, surtout en ce qui concerne la monnaie d'argent.

La base de ce système était le denier, une pièce d'argent presque pur. Quant à l'or, il en circulait déjà avant Auguste, et César en avait fait frapper entre 46 et 44 a.C. Mais ces émissions de monnaies d'or étaient toujours conçues comme provisoires. Elles répondaient à des situations d'urgence.

Auguste, lui, créa une nouvelle pièce d'or, l'*aureus*, et la fit frapper régulièrement chaque année. L'*aureus* circula désormais dans tout l'Empire. Il pesait 7,85 grammes, soit deux fois plus que le denier, et il valait vingt-cinq deniers (le prix du métal-or était, à l'époque, douze fois et demie supérieur à celui de l'argent).

Il y avait en outre plusieurs pièces de bronze, dont les plus importantes étaient le sesterce et l'as. Un denier valait quatre sesterces et un sesterce quatre as.

Le règne d'Auguste est donc une époque privilégiée pour étudier les structures de la monnaie romaine. C'est en effet l'époque où ces structures ont acquis une exceptionnelle stabilité. On comprend que le Cabinet des Médailles du Musée de Leyde, aux Pays-Bas, ait récemment consacré à cette époque une exposition numismatique. Cette exposition, réalisée par Mme M. Scharloo, Directrice du Cabinet des Médailles, et par M. J. Van der Vin, fut ouverte de novembre 1996 à mars 1997. Elle était à la fois très pédagogique et scientifiquement très solide, et son succès fut indéniable.

Son titre était : "L'Euro de l'Antiquité". Elle présentait les grandes lignes du système monétaire augustéen, traitait de la circulation monétaire, du change, des banques, des paiements et transferts de fonds. Mais elle esquissait en outre une comparaison entre le denier romain et l'Euro. C'est pourquoi la Commission de l'Union Européenne, qui tient à soutenir les manifestations culturelles contribuant à faire connaître l'Euro, lui accorda son appui.

Une telle entreprise pose un intéressant problème d'histoire comparative. Il n'est pas question de contester la qualité de l'exposition. Mais que penser de la comparaison avec l'Euro ? Je voudrais présenter ici quelques réflexions à ce propos.

Il est facile de dresser un catalogue des différences entre le denier et l'Euro. Ces différences crèvent les yeux, et les auteurs de l'exposition en avaient une claire conscience. D'abord, la prédominance de l'*aureus* et du denier était fondée, non pas sur une négociation, mais sur la conquête. Du IV<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle a.C., Rome s'était progressivement emparée de l'Italie, puis de toute la Méditerranée. C'est pour cela que sa monnaie est devenue, dans ces régions, la monnaie principale, puis unique. Pour l'Euro, il n'est pas possible que les choses se passent ainsi. Même si leur poids économique et politique confère à certains pays de l'Union une influence supérieure à celle des autres, on ne saurait évidemment pas parler de conquête ! À chaque

phase du processus, seuls des accords négociés permettent d'aller de l'avant vers l'unification monétaire.

Ensuite, ni à Rome, ni dans le reste des cités et États antiques, il n'y avait ni papier-monnaie, ni monnaie scripturale. Même si, dans certains cas, des créances étaient cédées en paiement, presque toutes les transactions étaient réglées en espèces, ou en marchandises. Et la valeur officielle des monnaies d'or et d'argent ne différait pas beaucoup de leur valeur métallique, compte tenu des frais de frappe. La valeur officielle des pièces d'or était en tout cas égale à celle du métal précieux utilisé pour les frapper. L'époque romaine se caractérise donc par une très forte domination de la monnaie métallique, – une domination plus forte qu'à la fin du Moyen Âge ou au début des Temps Modernes. Car, dès le Moyen Âge, la lettre de change a joué un rôle qu'elle ne jouait nullement à Rome. Et ne parlons pas du monde actuel ! Depuis bientôt trente ans, aucune monnaie n'est plus du tout définie par rapport à l'or et à l'argent. L'Euro ne le sera pas plus que les autres monnaies de notre époque.

Enfin, il n'existait dans l'Antiquité ni banques centrales ni politique monétaire élaborée en fonction d'objectifs économiques. Certes, l'Empereur décidait de l'abondance des émissions, qui variait d'une année sur l'autre. Cette quantité était décidée en fonction des dépenses prévues et des métaux précieux disponibles. Même si les armées absorbaient la majeure partie de ces dépenses, leur montant pouvait parfois être en relation avec des préoccupations sociales ou même économiques (par exemple, la nécessité de lutter contre l'endettement, ou d'assurer le bon fonctionnement des paiements). Mais il n'y a jamais eu, dans l'Antiquité, de notion globale de l'économie. Il n'y a donc jamais eu de politique monétaire envisageant les divers indicateurs économiques. La gestion de l'Euro n'est pas concevable sans l'existence d'une banque centrale (quelque indépendance qu'ait cette banque, – quelles que soient ses relations avec les gouvernements des États et avec la Commission). Une telle banque centrale n'avait pas d'équivalent dans l'Antiquité.

Des gouffres insondables séparent donc l'Euro du denier et de l'*aureus*. Les différences sont telles qu'on peut même s'interroger sur l'existence de ressemblances ou de similitudes.

Les auteurs de l'exposition en voient essentiellement deux. D'une part, le monde romain, comme l'actuelle Union européenne, ressentait le besoin d'une monnaie unique. Aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles a.C., plus de mille cités avaient frappé monnaie, surtout dans le monde grec. Même après le début des conquêtes romaines, beaucoup de monnaies différentes continuaient à circuler. Beaucoup de cités grecques frappaient des drachmes et des oboles, comme Rhodes, par exemple, qui, au II<sup>e</sup> siècle a.C., émettait des didrachmes, ou comme *Tauromenium* en Sicile (Taormine). Les unités grecques n'avaient pas partout la même valeur. Il n'était donc pas aisé de fixer un taux de change entre elles et les monnaies romaines. Le triomphe du denier simplifia grandement la circulation monétaire. Comme l'écrivait un journaliste hollandais, l'idée d'une monnaie unique pour tous les Européens peut sembler révolutionnaire de nos jours ; mais l'exposition montre qu'elle n'est pas nouvelle.

Deuxième similitude : sur des territoires aussi variés, il fallait concilier unification et décentralisation. Sans nuire à la première, Auguste concéda à certaines cités le droit d'émettre des monnaies de bronze ou d'argent. En Méditerranée orientale, ce droit fut largement mis à profit par les cités, et pendant très longtemps. Seule, la frappe de l'or demeura l'apanage exclusif des ateliers impériaux.

Le public de l'exposition fut très sensible à ces similitudes. Ceux qui souhaitent l'avènement d'une Union européenne de type fédéral y trouvèrent une justification et un motif d'espoir. Car le succès du denier romain après les réformes d'Auguste ne peut être mis en doute. Il montre qu'en dépit de tous les obstacles l'unification monétaire n'est pas un objectif utopique.

Quelques réflexions s'imposent, qui concernent le rôle de l'Histoire, et notamment celui de l'Histoire comparative. Pour les historiens, la comparaison ne peut être fructueuse qu'à certaines conditions. Elle a, certes, pour objectif de mettre en valeur les différences. Mais elle suppose aussi de fortes similitudes. Comparer l'agriculture antique à l'agriculture médiévale n'est possible que parce que beaucoup de facteurs techniques ou économiques n'ont guère changé entre les deux périodes. Comparer l'Euro au denier n'est pas intellectuellement stimulant, parce que les différences sont trop énormes et les similitudes trop rares et trop vagues. Comme je l'ai écrit, les auteurs de l'exposition en avaient pleinement conscience.

Mais, pour conforter des aspirations nationales, politiques, religieuses, idéologiques, pour les renforcer et les justifier, nous ressentons le besoin, en tant que citoyens, de comparaisons moins "scientifiques", plus cavalières. Ces comparaisons ne sont pas "fausses", mais elles sont rapides et approximatives. Il est vrai que le denier romain a joué le rôle d'une monnaie unique dans la Méditerranée antique. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les nationalismes français et allemand se sont consciencieusement appliqués à opposer les Gaulois aux Germains. Cette comparaison, souvent explicite, entre la Gaule et la France, entre la Germanie et l'Allemagne, sans être complètement "fausse", ne présentait qu'un intérêt intellectuel limité. Et pourtant, elle paraissait, il y a un siècle, difficilement évitable.

La vie politique, religieuse, nationale, a des besoins que l'Histoire, dans ses plus hautes exigences scientifiques, ne parvient pas à satisfaire entièrement. Ce qu'on peut souhaiter de mieux, c'est une confrontation pacifique et honnête entre ces besoins et les méthodes et résultats des historiens.

L'exposition de Leyde est un bon exemple d'une telle confrontation. Il faut donc féliciter ses auteurs et nous réjouir de son succès.

Extrait de : *L'Histoire*, n° 216, décembre 1997, 11-12 (sous le titre "Rome a-t-elle inventé l'Euro ?").

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels







## **Chapitre 4**

### **Vie économique et politique impériale**



## PRÉFACE

---

Je n'ai jamais publié d'articles ni sur les impôts, ni sur l'organisation administrative des finances publiques. Sur ces questions, j'ai été beaucoup influencé par les travaux de C. Nicolet<sup>1</sup>, et, par la suite, j'ai également été très attentif à ceux de J. France<sup>2</sup>.

Néanmoins, à plusieurs reprises, j'ai été amené à traiter de problèmes touchant aux finances publiques, plus ou moins directement. Les cinq articles réunis dans ce chapitre-ci concernent ces questions. Trois d'entre eux, qui se trouvent au début du chapitre, traitent des financements publics et de la manière dont ils influaient sur les flux monétaires entre l'Italie et les provinces. Cette question, je l'ai envisagée en relation avec les thèses de K. Hopkins et de H. U. von Freyberg, qui ont fait l'objet de débats au cours des années 1980 et 1990, surtout au Royaume-Uni. Le premier article du chapitre est un compte rendu du livre de von Freyberg, compte rendu publié dans la revue *Gnomon*.

Après ces articles, le chapitre 4 se termine par un article sur l'absence de dette publique dans le monde romain et par un article sur les crises financières et monétaires à la fin de la République romaine et au tout début de l'Empire.

\*

Le livre de H. U. von Freyberg, qui a été publié en 1988, soulève plusieurs questions. Celle qu'il pose le plus directement concerne les rapports financiers et monétaires entre l'Italie et les provinces. La même question a été également posée par K. Hopkins dans son article de 1980 et dans deux ou trois articles postérieurs<sup>3</sup>. Moi, je n'ai pris connaissance du livre de Von Freyberg que deux ans après sa publication en 1990. Quand A. Schiavone m'a demandé de participer au volume II, 1 de la *Storia di Roma* qu'il dirigeait, je me posais aussi la question des rapports financiers et monétaires entre l'Italie et les provinces, comme von Freyberg, mais je ne connaissais pas encore son livre. Le chapitre que j'ai rédigé pour cette *Storia* a été écrit sans que j'en aie pris connaissance<sup>4</sup>. C'est au cours de l'année que j'ai passée à Churchill College, à l'Université de Cambridge (entre septembre 1990 et juillet 1991), que j'ai étudié en détail le livre de von Freyberg.

Par la suite, je suis revenu à plusieurs reprises sur cette question des rapports financiers et monétaires entre l'Italie et les provinces. Il faut se reporter aux titres suivants : "L'Italie impériale et les provinces, Déséquilibre des échanges et flux monétaires"<sup>5</sup> ; à l'intérieur du chapitre 5 de mon livre de 2010, les p. 185-194<sup>6</sup>.

Il en est également question dans deux articles plus récents, qui se trouvent l'un et l'autre de nouveau publiés dans le présent recueil : "L'Économie romaine, l'armée, la monnaie : réflexions

1. Voir notamment : Nicolet 1976b ; 1977 ; 1979 ; 2000.

2. Voir notamment : France 2001 ; 2017.

3. Hopkins 1980 ; 1995-1996 (de nouveau publié dans Scheidel & Reden, éd. 2002 : Hopkins 2002).

4. Andreau 1991 = 1997d.

5. Andreau 1994 = 1997c.

6. Andreau 2010, 185-194 ; voir aussi Andreau 2014 (réédition dans l'ensemble très fidèle des pages du livre de 2010).

de méthode pour une entrée en matière” (article n° 18) ; “Monumentalisation, finances publiques et vie économique” (article n° 19)<sup>7</sup>.

D’un écrit à l’autre, j’ai très partiellement modifié mes jugements. Mais globalement, comme je l’explique dans l’article de 2014 (“L’Économie romaine, l’armée, la monnaie : réflexions de méthode pour une entrée en matière”), j’ai été à la fois défavorable et favorable à ces recherches de K. Hopkins et de H. U. Von Freyberg : défavorable à leurs aspects quantitatifs (et quantitativistes) et favorable aux idées directrices de leurs argumentations.

Au début des années 1990, j’étais fortement impressionné par l’ensemble des argumentations de H. U. von Freyberg, même si je comprenais que son livre était trop rapide sur plus d’un point. J’étais alors moins favorable aux conclusions de K. Hopkins qu’à celles de von Freyberg. Pourquoi ? Parce que les schémas de K. Hopkins étaient davantage fondés sur des suppositions quantitatives et reposaient en outre sur la volonté des contribuables des provinces non militarisées : il fallait que ces contribuables décident de produire pour payer leurs impôts. À l’inverse, von Freyberg essayait de montrer que les résultats décrits se produisaient nécessairement, en fonction d’une logique totalement économique, indépendamment de la volonté des agents. Cette différence n’a pas disparu, mais j’y suis maintenant moins sensible, et j’observe en revanche que la vision de Hopkins est plus ample et mieux articulée. En effet, il inclut le domaine démographique et le domaine des émissions monétaires, et il distingue deux catégories de provinces au lieu d’une seule. Mais les deux séries de déductions m’intéressent et me paraissent utiles. L’article que j’ai rédigé pour le livre publié en 2014 sous la direction de M. Reddé, *De l’Or pour les braves !*, me paraît le plus proche de ma pensée actuelle.

Quant à l’article de l’ouvrage *Monumental !*, je dois faire une remarque sur les limites de l’Aquitaine. En 2015, une réforme territoriale est intervenue en France, et, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la région Aquitaine a cédé la place à la région “Nouvelle Aquitaine”, qui comprend douze départements au lieu de cinq pour l’ancienne Aquitaine. Cette région nouvelle résulte de la fusion de trois anciennes régions : ancienne Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Quand il m’arrive, dans l’article, de parler de l’“Aquitaine actuelle”, il faut comprendre qu’il s’agit de l’ancienne Aquitaine, dans ses limites d’avant 2016, et non pas de la “Nouvelle Aquitaine”. D’ailleurs, ni les limites de la première (l’Aquitaine d’avant 2016), ni celles de la seconde ne coïncident exactement avec celles de l’Aquitaine antique.

\*

Dans la Préface du chapitre 3, j’ai expliqué, à propos des Mercuriales, comment j’ai été tenté, dans les années 1990, de me consacrer à des institutions ou à des phénomènes qui existaient en Europe occidentale médiévale et/ou moderne, et qui ne semblent pas avoir existé dans l’Antiquité. Cette sorte de recherche négative, de réflexion sur l’absence, pouvait se justifier de deux façons. Elle pouvait s’inscrire dans une optique extrêmement primitiviste, pour montrer combien l’Antiquité était éloignée des divers aspects de la modernité économique et sociale. Mais elle pouvait aussi inciter à rechercher le pourquoi de telles absences, et à identifier les autres phénomènes qui jouaient, dans l’Antiquité, les rôles de ces institutions et pratiques absentes. C’est cette seconde façon de poser le problème qui m’intéressait le plus, et c’est elle qui continue à m’intéresser. Je me suis occupé des Mercuriales, comme on le voit au chapitre 3, et de la dette publique. C’est à l’absence de la dette publique que j’ai prêté le plus attention, et j’ai suscité la réunion d’un colloque organisé par le Centre de Recherches Historiques, – colloque

7. Respectivement Andreau 2014b ; 2016a.

qui a eu lieu en 2001<sup>8</sup>. Pour ses conclusions, je renvoie à la publication du colloque, dont mon article est extrait.

Il ne faut pas confondre la Dette publique avec l'ensemble des formes de l'Emprunt public. On ne peut commencer à parler de Dette publique que lorsque les emprunts des pouvoirs publics, de plus en plus nombreux, se chevauchent les uns les autres, de sorte que la cité ou l'État soient désormais en permanence débiteurs et considèrent leurs créances comme une seule dette globale. Les pouvoirs publics ont alors tendance à "consolider" la dette, c'est-à-dire à substituer aux dettes flottantes des créances à moyen ou à long terme, ou même des titres de rente perpétuelle (des créances dont l'échéance n'a pas été prévue au moment où l'emprunt a été conclu). Ces titres à long terme, ou même perpétuels, ne sont appréciables aux yeux des créanciers que s'ils comportent des intérêts, et s'ils peuvent être cédés à titre onéreux, ou transférés par héritage.

Les cités grecques antiques ont assez souvent contracté des emprunts publics, que L. Migeotte a analysés avec beaucoup de précision et d'acuité<sup>9</sup>. Mais elles n'ont pas connu de dette publique. Le monde romain non plus. Qui plus est, mon article montre que la cité, puis l'Empire romain ont cherché à ne jamais contracter d'emprunt. Comment s'explique le fait qu'ils y soient presque toujours parvenus ? Je suis convaincu que la pratique des confiscations ne suffit pas à expliquer l'absence de la dette publique, et même des emprunts.

\*

Je vais terminer cette préface par quelques remarques relatives à l'article n° 21 sur les crises financières et monétaires, et par quelques indications bibliographiques sur ces crises.

En plus du groupe de recherche "Dons, monnaies, prélèvements", dont j'ai parlé dans la Préface du chapitre 2, j'ai fait partie, depuis les années 1993-1994 et jusqu'à maintenant, d'un autre groupe de recherche, lui aussi pluridisciplinaire, mais coordonné par des économistes, et qui s'est consacré à divers aspects de la théorie institutionnaliste de la monnaie. Depuis le début des années 1990, ce groupe a organisé une série de cycles de séminaires, qui ont successivement porté plusieurs titres : "Confiance et légitimité de la monnaie", "La monnaie souveraine", "La monnaie dévoilée par ses crises", "Souveraineté monétaire et souveraineté politique", "La monnaie entre unicité et pluralité", et actuellement "Politiques de la monnaie". Ces dernières années, ses séances se tiennent à l'Université Denis Diderot (Paris 7).

Ce groupe vise à accueillir les travaux portant sur la monnaie en tant qu'institution fondamentale des économies marchandes et aborde le fait monétaire sous l'angle de l'ensemble des sciences humaines et sociales – l'anthropologie, l'économie politique, l'histoire, la philosophie, la science juridique, la science politique, la sociologie (cette phrase est extraite du programme que le groupe a présenté de son activité au début de l'année universitaire 2017-2018).

J'ai suivi les travaux de ce groupe avec plus ou moins d'assiduité selon les époques ; au cours des années 2010, je les ai suivis avec beaucoup moins d'assiduité qu'auparavant. J'ai présenté deux exposés devant ses membres. Le premier de ces exposés date des années 1990, et le groupe était alors coordonné par A. Orléan et M. Aglietta. Ses coordinateurs ont proposé à des chercheurs et enseignants-chercheurs de sciences humaines et sociales qui n'étaient pas économistes d'y participer, pour venir discuter de questions précises. Par exemple, ils proposèrent à Daniel de Coppet d'y participer pour parler des monnaies "primitives" d'Océanie, et à moi de venir y parler du *census* romain, parce qu'ils avaient lu avec beaucoup d'intérêt ce qu'avait écrit

8. Andreau *et al.*, éd. 2006.

9. Migeotte 1984.

à ce propos Claude Nicolet. Il y avait en général une séance par mois, qui durait environ trois heures. Chaque fois, un exposé d'une heure et demie était prévu, à la suite duquel on discutait de l'exposé. Mon exposé traitait des modalités et de la signification du *census* romain. Il a été publié deux fois : d'abord dans une version provisoire, une version de travail<sup>10</sup>, et ensuite, trois ans plus tard, dans sa version définitive<sup>11</sup>. À la fin des années 1990, le travail du groupe a en effet fait l'objet de deux volumes successifs, dont le second a consisté en un nouvel examen des questions étudiées dans le premier. Des séances étaient consacrées à ce nouvel examen, et d'autres séances à la rédaction, plus ou moins collective, des introductions des volumes.

Au cours des années 2000, alors que le groupe était coordonné par B. Théret et s'intéressait à "La monnaie dévoilée par ses crises", j'ai présenté un autre exposé, sur les crises monétaires et financières dans la Rome antique, qui a ensuite été publié en 2007<sup>12</sup>. C'est le texte de cette publication que l'on trouvera ci-dessous. Je tiens à mentionner ici quelques livres et articles que je n'ai pu utiliser dans l'article de 2007 parce qu'ils n'avaient pas encore été publiés ou avaient été publiés depuis trop peu de temps<sup>13</sup>.



Retrouvez la version  
en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



10. Andreau 1995b.
11. Andreau 1998.
12. Andreau 2007b.
13. Carrié 2007 ; Harris, éd. 2008 ; Hollander 2007 ; Ioannatou 2006 ; Lamoine *et al.*, éd. 2012 (et surtout la 3<sup>e</sup> partie : "Gérer les crises : un enjeu à la portée des cités ?") ; Milazzo, éd. 2012 ; Verboven 2007.

## ARTICLE 17

### COMPTE RENDU DE HANS-ULRICH VON FREYBERG, *KAPITALVERKEHR UND HANDEL IM RÖMISCHEN KAISERREICH (27 V. CHR.-235 N. CHR.)*\*

---

Le livre de H.-U. von Freyberg est consacré à une question qui préoccupe depuis longtemps les spécialistes de l'Antiquité : comment les échanges de marchandises entre l'Italie et les provinces ont-ils évolué sous le Haut-Empire, et quelles ont été les causes et les conséquences de leur évolution ? Mais il entreprend de la traiter en économiste, et non point en historien ou en archéologue. S'aidant des conseils d'Antiquisants tels que Susan Treggiari (avec laquelle il a travaillé à l'Université de Stanford), il essaie de maîtriser toute la documentation disponible, avant de s'interroger sur la manière dont la théorie économique peut parvenir à en rendre compte. Son livre est donc à la fois "historique" et "économique", et il adresse à ce propos un double avertissement. Aux historiens, il demande de comprendre que le détail l'intéresse moins qu'un cadre d'ensemble susceptible d'être interprété à la lumière des concepts économiques. Quant aux économistes, il les prie de ne pas se choquer qu'il applique ces concepts à l'Antiquité, car la théorie économique est suffisamment intemporelle et abstraite pour concerner toutes les époques de l'Histoire, si du moins on l'utilise à bon escient.

Peut-on parler d'investissements ou de croissance à propos du monde romain antique ? Le commerce y joue-t-il, à côté de l'activité agricole prédominante, un rôle suffisant pour qu'il vaille la peine d'en étudier l'évolution et les effets ? Von F. est soucieux d'éviter toute modernisation abusive ; mais, contre les thèses de A. H. M. Jones et de M. Finley, à son avis trop statiques et réductrices, il s'oriente vers celles de K. Hopkins ou, pour le vin, de A. Tchernia, qui accordent plus de place au commerce. Si le montant, même approximatif, des denrées transportées ou commercialisées n'est pas connu, le volume de celles qui passaient des provinces en Italie ou d'Italie dans les provinces n'était sûrement pas négligeable. Province par province, von F. dresse un rapide tableau des produits ainsi exportés. Il en conclut que la balance commerciale de l'Italie était déficitaire dès le début de l'Empire et que ce déficit commercial ne fit que s'aggraver par la suite.

Après deux paragraphes sur les droits de douanes et les prix des transports, qui, ni les uns ni les autres, ne lui semblent assez pesants pour faire obstacle au commerce, il entreprend d'interpréter cette évolution des transferts de marchandises.

À partir de la micro-économie, la théorie du commerce extérieur montre pourquoi des marchandises ou des services sont échangés entre deux régions ou pays. Les souhaits d'échange qui se correspondent d'une région à l'autre mettent en cause des différences de prix, de préférences des consommateurs, de qualité des produits. Les différences de prix résultent elles-mêmes de différences dans l'abondance et la productivité des facteurs de production ; certaines des régions de l'Empire, par exemple, étaient mieux pourvues en terres qu'en force de travail, tandis

\* Hans-Ulrich von Freyberg, *Kapitalverkehr und Handel im römischen Kaiserreich (27 v. Chr.-235 n. Chr.)*, Freiburg im Breisgau: Haufe Verlag 1988. 198 s. (Schriftenreihe des Instituts für Allgemeine Wirtschaftsforschung der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, 32)



que c'était l'inverse pour d'autres. Selon von F., ces éléments expliquent que des échanges se soient développés entre l'Italie et les provinces ; mais ils ne suffisent pas à rendre compte de l'évolution de ces échanges et du déficit commercial de l'Italie.

C'est ainsi qu'intervient la théorie des transferts de capitaux, qui n'est pas en soi plus "vraie" que la précédente, mais que von F. tient pour plus adaptée aux situations romaines et au problème qu'il a posé. Même s'il n'existait à Rome ni monnaie fiduciaire ni monnaie scripturale, il ne faut pas minimiser à l'excès le rôle de la monnaie. Quelle en était la valeur métallique ? Sur ce point capital, de nouveau, von F. est amené à faire un choix : il se rallie aux thèses de Sture Bolin (1958), selon lequel le contenu métallique des pièces d'or et d'argent ne valait en gros que 75 % de leur cours officiel. Ces thèses, qui n'ont jusqu'ici convaincu que peu de numismates (surtout en ce qui concerne l'or), tiennent une place dans sa démonstration, car elles montrent que l'État romain avait intérêt à frapper de plus en plus de nouvelles pièces. D'autre part, l'économie des provinces, à mesure qu'elle se monétarisait, exigeait de plus en plus d'espèces. Celles-ci provenaient d'Italie, et, en dépit des apparences, ce déplacement de monnaie vers les provinces signifiait, pour celles-ci, une perte de pouvoir d'achat, il signifiait un transfert de capitaux des provinces vers l'Italie. De même pour les impôts et prélèvements, principalement payés par les provinces et (nouveau choix important de von F.) surtout payés en espèces. Le montant des dépenses civiles et militaires de l'État, qu'il s'efforce de chiffrer assez précisément, va lui aussi dans le même sens, ainsi que les transferts de capitaux privés. Bref, dès le début de l'Empire et jusqu'à l'époque des Sévères, tout concourait à assurer un continuels transferts de capitaux et de pouvoir d'achat, des provinces vers l'Italie. Dans la troisième partie de son livre, von F. veut montrer que ces transferts n'étaient pas sans influence sur la production et les échanges.

En situation de taux de change mobiles, ces transferts de capitaux aboutiraient à un ajustement des taux de change. Un tel ajustement est impossible à l'intérieur d'un seul et même État, qui ne possède qu'un système monétaire. Mais comme la balance des paiements doit nécessairement connaître un point d'équilibre, l'excédent des transferts de capitaux, influant sur les termes de l'échange commercial, est indirectement à l'origine du déficit commercial italien. Les prix italiens augmentent, ceux des provinces diminuent. Les provinces sont donc en mesure de produire, dans de meilleures conditions que l'Italie, des marchandises (agricoles ou manufacturières) qui constituaient auparavant les points forts de la balance commerciale de cette dernière. Enfin, von F. montre, par l'analyse économique, pourquoi ce gain de pouvoir d'achat se traduit paradoxalement par un déclin marqué de l'Italie, qui contraste de plus en plus avec la prospérité de certaines provinces. Et il insiste sur le fait que son argumentation resterait tout aussi valable s'il avait recours à une problématique keynésienne, au lieu de rester fidèle à la tradition marginaliste.

Il n'est certes pas le premier à vouloir appliquer à l'histoire ancienne les concepts et méthodes de l'analyse économique, mais il le fait avec une particulière cohérence. L'économiste E. Agliardi (Churchill College, Cambridge), que je remercie vivement, me dit que les outils économiques qu'il utilise ne sont pas nécessairement des plus sophistiqués, mais qu'ils sont correctement maîtrisés et tout à fait adaptés aux exigences spécifiques d'une telle analyse historique. Certains points précis, ajoute-t-elle, pourraient être discutés (par exemple, la manière dont il explique que les provinces se soient précisément mises à exporter les produits qu'auparavant exportait l'Italie, c'est-à-dire le vin, l'huile et la céramique) ; mais ces points ne sont pas au centre de l'argumentation de von F.

Quant aux contenus historiques, il faut d'abord remarquer qu'ayant travaillé avec des anglo-saxons et s'appuyant avant tout sur les œuvres de quelques éminents historiens britanniques (dont K. Hopkins, M. Crawford et P. Garnsey), von F. n'est pas toujours très au courant de la production "continentale" (sauf si elle a été publiée en anglais). Même certains articles ou ouvrages allemands lui échappent parce que ses informateurs anglo-saxons omettent de les citer ! Cette

tendance à l'exclusivisme linguistique est grave dans certains domaines, importants pour son propos et où la bibliographie anglo-saxonne est pauvre.

Ce qu'il dit des mines d'Espagne et de l'agriculture reste vague et sans consistance, parce qu'il ne connaît ni l'œuvre de C. Domergue, ni la bibliographie italienne récente sur l'exploitation agricole et l'occupation des sols. En ce qui concerne la banque et la vie financière (dont je suis particulièrement à même de parler), la bibliographie, ancienne ou récente, est avant tout publiée en allemand (G. Billeter, A. Früchtl, L. Mitteis, A. Bürge) ou en français (R. Bogaert, qui a d'ailleurs aussi publié des articles en allemand, et moi-même) ; il ne l'utilise jamais, – ce qui est surprenant dans un livre consacré aux transferts de capitaux ! C'est d'autant plus regrettable que les transferts de capitaux privés, certes très difficiles à repérer et à chiffrer, ont selon moi plus d'importance qu'il ne le dit. Les économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle (R. Cantillon, par exemple, ou les physiocrates), qui étaient bien placés pour évaluer le poids économique et financier de l'aristocratie, lui accordaient une place tout à fait décisive. Et l'on observe, dans le monde romain, que les régions commercialement les plus prospères sont aussi celles qui possèdent le plus de sénateurs et de chevaliers.

Dans la plupart des domaines qui lui importaient au premier chef, von F. a pourtant su aller à l'essentiel et choisir les titres qui lui fournissaient des informations aisément exploitables, et en général de bonnes informations. C'est le cas pour le bilan des échanges commerciaux et pour les recettes et dépenses de l'État. Il a cherché à dominer une très ample matière, et, dans l'ensemble, il y est parvenu. Il a raison de prévenir l'historien que, dans son livre, le détail compte moins pour lui-même qu'en fonction de sa démonstration. Ne nous arrêtons donc ni à ces insuffisances bibliographiques ni à certaines affirmations très discutables (je ne pense pas du tout que, dès les règnes de Claude et de Néron, l'Empereur se mette à intervenir dans l'économie davantage qu'auparavant ; et il n'est pas sûr que l'autonomie des cités ait été aussi nettement réduite au cours des deux premiers siècles de notre ère).

Mais que penser de la thèse principale du livre ? Si elle est fondée, c'est une clé précieuse que von F. fournit aux historiens pour comprendre l'ensemble de l'économie du Haut-Empire.

Elle est très séduisante dans son principe. En effet, les différences de coût et de productivité ne suffisent pas à expliquer qu'une céramique africaine soit devenue plus avantageuse à Florence ou à Aquilée que l'arétine précédemment fabriquée en Italie. Les archéologues et historiens se heurtent depuis longtemps à cette difficulté, et ils s'efforcent de la contourner en parlant des exigences et des préférences culturelles des consommateurs. Cette stimulante explication par la demande est malheureusement presque toujours invérifiable. Car si nous connaissons la localisation des clientèles les plus importantes (les grandes villes et les armées), nous ne percevons les préférences des consommateurs que par les choix qu'ils opèrent. Sauf exception, nous ignorons de quelles exigences, culturelles ou non, résultent ces choix. Von F., lui, introduit un facteur incontestable, et sur lequel nous disposons d'une documentation relativement précise : les transferts de capitaux dus à l'État. Aussi la thèse principale de son livre mérite-t-elle un large débat, auquel j'essaierai de contribuer.

Elle vaut d'être précisée et davantage confrontée au détail des faits. Il ne faut ni qu'elle passe inaperçue, ni qu'elle reste à l'état de schéma abstrait et en quelque sorte intemporel (à l'intérieur des deux siècles et demi dont traite le livre).

Telle qu'elle est exposée dans le livre, elle présente en effet des défauts auxquels il faut remédier si l'on veut progresser dans la voie empruntée par von F. Le premier tient aux choix qu'il a effectués à l'intérieur même de la bibliographie d'histoire ancienne, et dont j'ai indiqué quelques-uns. Certains d'entre eux sont tout à fait raisonnables ; d'autres sont contestables. C'est le cas de son ralliement aux thèses de S. Bolin, que la plupart des spécialistes rejettent en ce qui concerne l'or. Les implications de ces choix doivent être précisées, et il est important que

son argumentation en dépende le moins possible. Reste-t-elle valable si l'on refuse les conclusions de S. Bolin ? Il me semble que oui, mais ce serait à examiner en détail.

Le deuxième défaut est géographique. Si la situation économique de chaque région de l'Empire dépend avant tout des recettes qu'y fait l'État et des dépenses qu'il y engage, il est impossible de traiter globalement de toutes les provinces. Il faut, certes, tenir compte de toutes les provinces (au lieu de laisser de côté, comme le fait von F., la Bretagne, les provinces alpestres et danubiennes, les îles méditerranéennes et la Dacie), mais il faut les étudier séparément, ou du moins les répartir par catégories. Le cas des Germanies, qui reçoivent, du fait de l'armée, beaucoup d'argent de l'État, diffère grandement de celui de la vieille Afrique proconsulaire (si du moins l'on isole cette dernière des régions voisines). Est-ce que la balance commerciale de chacune des provinces correspond, d'après les maigres indices dont nous disposons, à ce qu'on est en mesure d'en attendre en fonction des transferts de capitaux ? Il me semble d'ailleurs que se pose le délicat problème de l'unité économique de l'Italie et de chacune des provinces : peut-on en parler, du point de vue "international" qui nous concerne ici, comme on parlerait des États modernes ?

Une autre objection est chronologique. Même si l'évolution de la balance commerciale est très difficile à déterminer (nous ne sommes bien renseignés que sur quelques produits, et qui comptaient pour peu de chose dans les dépenses des ménages), von F. a raison : la balance commerciale de l'Italie était déficitaire pendant la plus grande partie du Haut-Empire. Mais ce déficit ne paraît dater que des successeurs d'Auguste ; il n'est pas vraisemblable que le commerce italien ait été déficitaire dès les premières décennies du règne d'Auguste.

À ces objections, j'ajoute pour terminer deux questions. La première concerne les transferts de province à province. Sur le plan commercial, ils sont très loin d'être négligeables. Comment l'analyse économique de von F. permet-elle d'en rendre compte ? La seconde question a trait à l'approvisionnement en monnaie. Si S. Bolin a raison, les particuliers ne pouvaient pas apporter librement des lingots aux ateliers d'émission pour recevoir en échange des pièces de monnaie ; ils n'y auraient d'ailleurs eu aucun intérêt. L'État, pour répandre les pièces nouvellement frappées, n'avait donc recours qu'à ses propres dépenses, à des prêts accordés aux particuliers et à des remises de dettes fiscales ou autres, comme il y en a eu, par exemple, sous Hadrien et Marc-Aurèle. L'importance de ces prêts et de ces remises de dettes justifie-t-elle que von F. distingue, dans les transferts de capitaux provoqués par l'État, l'approvisionnement en monnaie et les dépenses de l'État ? La plus grande partie de l'approvisionnement en monnaie ne passe-t-elle pas par les dépenses de l'État ?

Le livre de von F. ne résout donc pas tous les problèmes. Mais c'est une tentative brillante et pertinente, qui mérite d'être prise très au sérieux et dont les historiens et archéologues doivent tenir le plus grand compte pour leurs recherches à venir, en mettant sérieusement à l'épreuve ses diverses hypothèses et conclusions, et en les enrichissant par des analyses plus précises.

Extrait de : *Gnomon*, 64, 1992, 418-422.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## L'ÉCONOMIE ROMAINE, L'ARMÉE, LA MONNAIE : RÉFLEXIONS DE MÉTHODE POUR UNE ENTRÉE EN MATIÈRE

---

“De l’or pour les braves” : au centre de ce volume, comme du colloque dont il constitue la publication, on rencontre toutes les questions touchant à la rémunération des diverses composantes de l’armée, aux procédures et aux circuits de distribution de la solde, aux paiements en nature et aux retenues, aux *donativa*, au personnel chargé de ces paiements, à la provenance des fonds. Mais ces questions ne peuvent s’envisager sans qu’on s’interroge en même temps sur les émissions monétaires, sur la pénétration monétaire dans les diverses régions de l’Empire et, plus généralement, sur la circulation monétaire. Ce volume est donc à la fois consacré à l’armée et à la monnaie, qui y sont étroitement mêlées.

L’historiographie de la hiérarchie militaire, des légions et des corps auxiliaires, de l’armement, de la vie militaire dans les camps et en campagne est très riche. Elle a traditionnellement joué un grand rôle en histoire romaine, et les articles qui, dans ce volume, sont consacrés à ses divers aspects montrent combien cette tradition est vivante et continue à être productive. Toutefois, c’est plutôt sur les questions monétaires que je vais faire quelques remarques dans cette sorte d’entrée en matière. Ce choix s’explique en partie par l’orientation habituelle de mes recherches, mais aussi par la nature de la monnaie, qui permet de mettre en relation la vie politique, administrative, fiscale et financière de l’empire romain avec son évolution sociale et économique. Comme l’a remarqué D. Wigg-Wolf au début de son article, la monnaie est l’instrument par excellence qui part du domaine public, “officiel”, pour s’introduire dans le domaine privé de la vie quotidienne, avant de revenir aux pouvoirs publics, notamment par le biais de l’impôt. La monnaie est donc, en un sens, une traduction matérielle de l’unité de la construction sociale, aussi bien dans les cités et États antiques qu’à des époques plus récentes.

Quant à la circulation monétaire et à l’utilisation de la monnaie, deux grandes approches sont notamment possibles. L’une des deux consiste à multiplier les observations sur les monnaies de sites et les trésors et à essayer de tirer des conclusions de ces observations. C’est une approche délicate, d’autant que ni les trésors ni les monnaies de sites ne constituent un reflet fidèle, une “photographie” de la circulation monétaire à l’endroit concerné et à l’époque considérée. Les monnaies de sites et les trésors sont toujours, d’une manière ou d’une autre, le résultat d’une sélection, que cette sélection soit due ou non à l’action humaine, et qu’elle se soit produite dans l’Antiquité, ou plus récemment, ou à plusieurs époques à la fois. À Pompéi, par exemple, l’idée que les trouvailles de monnaies sur le site soient un reflet fidèle de la circulation monétaire en 79 p.C. n’est absolument pas exacte, quoiqu’elle ait d’abord été énoncée par L. Breglia, et quoiqu’elle soit périodiquement reprise<sup>1</sup>. La même idée est souvent mise en avant pour d’autres sites ou pour d’autres trésors, cas dans lesquels elle est également inexacte. Aucun trésor, aucun groupe de monnaies de site, n’est une “photographie” de la circulation ambiante. Même si cette caractéristique des trouvailles numismatiques (et, d’ailleurs, de tous les autres documents historiques) complique le travail du numismate et de l’historien, c’est aussi ce qui

1. Andreau 2008b.

fait l'intérêt de ces documents : quelle est la spécificité de chacun d'entre eux ? La notion de contexte, sur laquelle insistent à juste titre H.-M. von Kaenel, F. Kemmers et D. Wigg-Wolf, mais aussi un bon nombre d'autres numismates, permet de dégager cette spécificité. Plus le contexte est connu et analysé, et plus les trouvailles numismatiques sont susceptibles de fournir d'informations, comme l'ont déjà montré, dans d'autres publications, les numismates que je viens de nommer<sup>2</sup>, et comme le montrent les articles de ce volume. À mesure que les sites et les trésors publiés et étudiés sont plus nombreux, cette méthode inductive, qui part de la documentation numismatique disponible sur chaque terrain pris individuellement, conduit à des conclusions de plus en plus précises et intéressantes<sup>3</sup>.

Mais, pour l'étude de la monnaie, aussi bien que pour celle des questions économiques en général et pour la démographie, une autre approche, beaucoup plus globale, s'est développée entre les années 1970 et les années 1990. Cette approche a surtout été pratiquée par certains de nos collègues britanniques, notamment autour de l'Université de Cambridge. Elle est "déductive" parce qu'elle s'efforce de parvenir à des résultats sans partir nécessairement des données de l'"évidence" documentaire, mais en construisant des "modèles" et en établissant de nouvelles données par le biais du raisonnement et du calcul, parallèlement à celles qu'on observe directement dans les documents (et c'est cette dimension déductive qui a le plus surpris et même choqué). Mais elle est en même temps quantitative et conceptuelle.

Si j'essaie d'introduire au thème de ce colloque à partir de cette seconde approche, ce n'est pas parce que je la considère comme meilleure que l'autre ; d'ailleurs, dans mes propres recherches, j'ai toujours, ou presque toujours, suivi la démarche "inductive", et non pas la "déductive". Je ne la considère pas non plus comme meilleure que les études militaires de nature institutionnelle. Mais, dans le cas précis de ce colloque et de ce volume, elle me paraît susceptible, du fait de sa dimension conceptuelle, de situer les problèmes de la solde et des monnaies servant au paiement de la solde dans un cadre plus large, et d'aider à poser quelques questions plus globales sur la gestion des recettes et dépenses de l'Empire et sur les pratiques monétaires liées à la vie administrative romaine.

J'ai critiqué à plusieurs reprises cette démarche globale, déductive et quantitative et manifesté à son égard beaucoup de scepticisme<sup>4</sup>. Un des principaux défauts que je lui ai reconnus réside dans les données chiffrées auxquelles elle aboutit. Ces données sont en apparence présentées par leurs auteurs avec beaucoup de modestie et de prudence. Ou bien ils prétendent les tenir pour des minima, des maxima ou des "fourchettes", et non pas pour des chiffres solides et valables pour eux-mêmes. Ou bien ils les présentent comme le résultat provisoire de raisonnements hypothétiques. Mais, souvent, on s'aperçoit par la suite que ces données se trouvent, chemin faisant, transformées en mesures au moins probables ou même certaines, et qu'elles vont servir de points d'appui pour déboucher sur d'autres données. Les marges d'erreur, énormes dès le début, se trouvent ainsi multipliées au cours de la suite des diverses démarches. Ces objections, qui continuent à me convaincre, ont aussi été formulées par d'autres historiens ou archéologues, ainsi que des objections comparables<sup>5</sup>.

Mais je pense que, malgré ces objections, elle n'est pas inutile. Elle me semble stimulante et féconde de plusieurs façons. D'une part, elle amène à se poser des questions auxquelles la

2. Par exemple dans Kemmers 2006 et dans Kaenel & Kemmers, éd. 2009.

3. L'article de V. Drost et F. Planet, dans ce volume [Reddé, éd. 2014], me paraît à cet égard particulièrement réussi.

4. Andreau 1994, 1995c et 2010, 43-48.

5. Voir par exemple Duncan Jones 1989 et Lo Cascio 1991. En effet, si R. Duncan Jones et E. Lo Cascio s'intéressent beaucoup, aux aussi, aux quantités, aussi bien en économie qu'en démographie, leur démarche est nettement moins "déductive" que celle de K. Hopkins, nettement plus proche de la documentation ; c'est particulièrement vrai de la démarche de E. Lo Cascio.

documentation disponible ne permet pas de répondre, et qu'elle ne conduit même pas à poser. Toutefois, le fait que la documentation ne permette pas de répondre à ces questions a pour conséquence que le bien-fondé du "modèle" ainsi construit ne pourra pas être vérifié ; cet intérêt de la méthode s'accompagne donc inmanquablement, en histoire ancienne, de défauts majeurs. Si, en économie, les "modèles" ont vocation à être vérifiés, en histoire ancienne, au contraire, ils peuvent rarement être vérifiés, étant donné l'état de la documentation.

D'autre part, une telle démarche présente une autre qualité : elle attire l'attention de l'historien sur le fait que certaines propositions, qui paraissent vraisemblables ou même probables quand on les traite isolément, sont incompatibles quand on les confronte les unes aux autres. Un exemple très illustratif de telles incompatibilités, exemple que W. Scheidel a mis en évidence, concerne le nombre des femmes esclaves et la reproduction de la population servile : si l'on retient qu'il y avait dans le monde romain très peu de femmes esclaves, il est impossible de conclure à une forte population d'esclaves. Les deux observations semblent séduisantes. Ni l'une ni l'autre n'est prouvée par la documentation, mais ni l'une ni l'autre n'est a priori irrecevable. Elles sont pourtant incompatibles l'une avec l'autre. En effet, la permanence d'une abondante population d'esclaves (30 à 40 % en Italie sous le règne d'Auguste et 15 à 20 % dans l'ensemble de l'Empire) implique une forte reproduction naturelle des esclaves à l'intérieur de l'Empire, ce qui n'est possible qu'avec un nombre considérable de femmes esclaves<sup>6</sup>.

En outre, cette vision quantitativiste et conceptuelle a le mérite de révéler plus clairement l'impossibilité de certaines observations fournies par les textes anciens. Il est certain que les textes anciens ne sont pas toujours crédibles, puisqu'il leur arrive de se contredire. Cette approche peut aider l'historien ou l'archéologue à mieux percevoir les absurdités de certaines observations véhiculées par les textes anciens. À cet égard, K. Hopkins cite l'exemple des revenus de l'État ptolémaïque en Égypte au milieu du I<sup>er</sup> siècle a.C. : Strabon, citant Cicéron, avance le chiffre de 300 000 000 sesterces. Si on confronte ce chiffre avec les probabilités concernant les revenus de l'empire romain à cette époque, il n'apparaît pas soutenable, il apparaît comme trop élevé<sup>7</sup>. Or, le revenu fiscal de l'ensemble de l'empire romain ne peut être évalué (très approximativement, certes) que par une mise en relation logique de plusieurs types d'informations fournies par la documentation et par un raisonnement élaboré à partir de ces informations.

Ajoutons en passant que le domaine de la démographie présente un cas à part, en ce qui concerne ces méthodes "déductives", à cause de la façon dont la démographie a construit, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, des tables de fonctionnement démographique visant à classer toutes les situations de reproduction des populations ayant existé à travers l'Histoire. On comprend que B. W. Frier, puis plus récemment et de façon plus radicale, W. Scheidel, aient pratiqué cette approche. Mais notre propos, ici, ne porte pas sur la démographie<sup>8</sup>.

C'est K. Hopkins qui a été le partisan le plus cohérent et le plus convaincu de cette Histoire déductive, conceptuelle et quantitative, notamment caractérisée par la présence de "modèles". D'autres l'ont pratiquée aussi, ou s'y sont intéressés de très près, mais de façon moins persistante et moins provocatrice que K. Hopkins.

L'article de K. Hopkins le plus emblématique de cette orientation est très probablement celui de 1980, "*Taxes and Trade in the Roman Empire*". Il s'y consacre, à un niveau global, macro-économique, à la consistance du surplus (différence entre l'ensemble des biens produits et la quantité indispensable à la reproduction pure et simple de la population) et à sa répartition – notamment à sa répartition entre l'élite et l'État. En outre, en relation avec cette première ques-

6. Scheidel 1997 et 1999 ; Andreau & Descat 2006, 94-101.

7. Str. 17.1.13 ; Hopkins 1995-1996, 44.

8. Voir par exemple Bagnall & Frier 1994 et Scheidel 2002, 2004 et 2006.

tion, il en pose une autre : celle des relations entre l'Italie et les provinces. Sur ces questions, il a ensuite repris et développé ses thèses dans un article de 1995-1996, "Rome, Taxes, Rents and Trade"<sup>9</sup>. Quoi qu'on pense des conclusions de K. Hopkins, ce second article est très intéressant, parce qu'il y entreprend de répondre aux critiques qui lui ont été adressées, et y explicite sa méthode de façon plus pédagogique. Entre temps, avait paru un livre de H. U. von Freyberg, qui complète d'une certaine manière, du point de vue économique, ce que K. Hopkins avait écrit sur les relations entre l'Italie et les provinces, en accordant un rôle central à la fiscalité et aux dépenses militaires<sup>10</sup>. Ce livre, qui a, certes, d'incontestables défauts, parce qu'il parcourt trop rapidement de très amples sujets, et sur une période de deux siècles et demi, est cependant stimulant, et il a beaucoup intéressé à l'époque plusieurs Antiquisants, dont E. Lo Cascio et moi-même<sup>11</sup>. Les "modèles" de K. Hopkins et de H. U. von Freyberg ne donnent pas lieu, selon moi, aux mêmes critiques<sup>12</sup>, mais ils vont dans le même sens, et méritent, dans le cadre de cette entrée en matière, d'être envisagés ensemble, comme relevant du même type de tentatives.

Au cours des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles p.C., il y a évidemment eu des changements, mais, si beaucoup d'évolutions institutionnelles ont été bien identifiées et étudiées, les évolutions économiques et celles qui portent sur des quantités demeurent très difficiles à saisir. Par exemple, la population de l'Empire a-t-elle ou non augmenté entre le règne d'Auguste et le milieu du II<sup>e</sup> siècle p.C. ? Quoique certains en soient convaincus, ce n'est pas du tout sûr. K. Hopkins, lui, se situe au I<sup>er</sup> siècle p.C. Quant aux remarques que je vais présenter ici, elles concernent à la fois le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècles p.C., surtout jusqu'au règne de Marc-Aurèle.

Pour le I<sup>er</sup> siècle p.C., K. Hopkins, dans son article de 1995-1996, évalue cette population de l'Empire à soixante millions d'habitants – chiffre qui a souvent été proposé. Dès le moment où K. Hopkins a écrit ses articles, toutefois, certains pensaient à une population plus nombreuse, même pour le début de l'Empire ; il explique pourquoi il ne retient pas une telle hypothèse<sup>13</sup>. Par la suite, depuis les années 1990, E. Lo Cascio a considéré que la population italienne était nettement plus nombreuse qu'on ne le croyait jusque-là<sup>14</sup> ; et la même évolution tend à se produire en ce qui concerne la population des Gaules. Si de telles évaluations étaient confirmées, y compris pour d'autres régions de l'Empire, le total de soixante millions d'habitants devrait être fortement revu à la hausse, même pour le début du Principat. Mais mon objectif n'est pas de traiter ici de ce problème démographique<sup>15</sup>. Je n'en parle qu'à cause du rôle que ces données quantitatives jouent dans le "modèle" de K. Hopkins.

K. Hopkins considère la quantité d'équivalent blé nécessaire à la survie d'un individu, environ 250 kg d'équivalent blé par an. En multipliant par le nombre d'individus et en ajoutant les semences, il aboutit à un montant présumé du Produit intérieur brut minimum ("*minimum Gross Domestic Product*") de l'Empire. Ce montant est un minimum, évidemment, puisqu'une certaine partie de la population se trouve bien au-dessus du minimum vital ; et naturellement il ne signifie pas que les Romains ne mangeaient que du blé ! Ce montant minimum, selon K. Hopkins, s'élève à 20 millions de tonnes d'équivalent blé, ce qui équivaut, si l'on retient un prix moyen de 3 sesterces par *modius* de blé, à une somme de 9000 millions de sesterces, 9 milliards de sesterces. Enfin, il se résout à présumer que le Produit intérieur brut réel était supérieur d'un tiers ou de la moitié à ce P.I.B. minimum.

9. Hopkins 1995-1996.

10. von Freyberg 1988.

11. Andreau 1992a et 1994.

12. Andreau 1994.

13. Hopkins 1995-1996, 47 et n. 22.

14. Par exemple Lo Cascio 1994 et 2001.

15. Pour une synthèse récente, Scheidel 2007, 16.

Les marges d'erreur qu'impliquent de telles conjectures sont énormes, comme je l'ai déjà remarqué plus haut. K. Hopkins en est d'ailleurs conscient, mais il est convaincu qu'il n'est pas inutile de manier de tels chiffres, pour replacer les détails que nous livre la documentation textuelle, archéologique, numismatique ou épigraphique dans le cadre macroéconomique de l'Empire et dans l'ensemble de ses finances publiques. En outre, il pense, en fonction de ce qu'il nomme la théorie du "*Red Indian Wigwam*", que les montants ainsi calculés se renforcent les uns les autres : un chiffre peut être complètement erroné si on le prend à part, mais, mis tous ensemble, ils gagnent de la plausibilité à être confrontés les uns aux autres<sup>16</sup>.

Nous en arrivons maintenant à un autre chapitre, celui de la fiscalité et de la dépense publique. C'est un chapitre beaucoup plus proche des thèmes de ce volume, puisqu'il touche à la mise en circulation de la monnaie. En même temps, les quantités concernées, en ce cas, sont un peu plus solides, à commencer par le montant des impôts et celui des dépenses de l'empire romain. Ces quantités ont fait l'objet de recherches approfondies d'assez nombreux chercheurs, et elles s'appuient sur des sources antiques certes peu loquaces, mais tout de même pas totalement silencieuses. R. Duncan Jones a retenu que le montant du budget romain était compris entre 670 et 800 millions de sesterces par an au milieu du I<sup>er</sup> siècle p.C.

K. Hopkins s'y est également intéressé, et il va jusqu'à 900 millions de sesterces, pour la même époque<sup>17</sup>. Première conclusion, donc : le montant des impôts de l'Empire était très bas, par rapport aux chiffres auxquels nous sommes habitués pour des périodes plus récentes. Par rapport au P.N.B. "réel", quelque chose comme 6 ou 7 %, guère davantage, et peut-être même moins. Par ailleurs, les dépenses militaires sont de loin, et sans aucun doute possible, le premier poste de dépenses de l'Empire, et un accord relativement large les situe aux alentours de 450 ou 500 millions de sesterces par an (c'est-à-dire entre 55 et 70 % des dépenses de l'Empire ?).

De nouveau dans une approche quantitativiste, K. Hopkins s'est beaucoup attaché aux conséquences de la fiscalité et de la dépense publique, et il a élaboré des distinctions qui se trouvent au cœur de son "*Taxes and Trade Model*". Pour les deux premiers siècles de notre ère, il distingue trois types de régions : les provinces militarisées, qui paient l'impôt sur l'exploitation des terres et reçoivent en contrepartie une partie des crédits militaires de l'Empire ; l'Italie, qui ne paie pas d'impôt sur l'exploitation des terres, et qui reçoit, en plus de crédits militaires, davantage de crédits civils que les provinces ; enfin, les provinces non militarisées, qui paient l'impôt et ne reçoivent pas de crédits militaires. K. Hopkins et, d'une manière en partie semblable, H. U. von Freyberg ont expliqué par cette distinction entre trois catégories de régions l'évolution des productions. Si des provinces comme la Gaule Narbonnaise, la province d'Asie, l'Afrique proconsulaire et la Bétique vendent leur vin, leur huile, leur céramique, etc., dans les diverses régions de l'Empire, alors qu'auparavant elles recevaient des produits italiens, c'est, selon eux, parce qu'ayant à verser d'importantes sommes d'argent à l'Empire, qui les dépensait ailleurs, elles étaient amenées, en contrepartie, à exporter des produits. Il serait trop long d'analyser le détail des schémas qu'ils ont élaborés, mais ces schémas nous conduisent directement aux problèmes posés par la dépense militaire, et notamment au paiement de la solde.

Tout en étant quantitativistes, tout en cherchant à établir des données chiffrées dont certaines n'avaient jamais fait l'objet d'enquêtes précédemment, des travaux comme ceux de K. Hopkins me semblent, tout compte fait, au moins aussi intéressants, et même plus intéressants, par le cadre conceptuel social et économique qu'ils présentent que par ces données chiffrées. Par ce cadre d'ensemble, ils aident à réfléchir à l'approvisionnement en monnaie et à la dépense publique. Il faut admettre comme principe général que le pouvoir central ne peut approvisionner en monnaie que par la dépense. Il est presque certain que la frappe libre n'était

16. Hopkins 1995-1996, 42.

17. Duncan Jones 1994, 33-46.



pas autorisée dans le monde romain ; nous n'avons aucune trace convaincante d'une telle pratique. Les particuliers ne pouvaient pas aller aux ateliers monétaires pour faire frapper des métaux précieux leur appartenant.

Mais, une fois qu'on a dit que seule la dépense publique approvisionnait l'Empire en monnaie, il ne faut pas oublier de nuancer une telle affirmation, comme l'a souligné C. Howgego<sup>18</sup>. En effet, toutes les dépenses publiques n'étaient pas également indispensables ; certaines distributions et gratifications n'avaient rien d'obligatoire, et les dépenses pour le financement des Jeux et de certains travaux publics ne l'étaient pas non plus. D'autre part, certaines pratiques ne relevaient pas vraiment de la dépense publique, mais contribuaient à l'approvisionnement en monnaie : c'est le cas des prêts gratuits ou à très faible taux d'intérêt (par exemple ceux de Tibère en 33 p.C.) et des remises d'impôts, dont nous connaissons plusieurs exemples. Le pouvoir impérial avait donc une certaine marge de manœuvre pour injecter de la monnaie dans les diverses régions. Avec quels objectifs ? Des objectifs directement économiques, comme a tendance à le penser E. Lo Cascio ? Des objectifs sociaux, et aussi la préoccupation que la circulation monétaire soit fluide et qu'il n'y ait pas de blocage des transactions financières, comme je le pense moi-même<sup>19</sup> ? C'est un sujet de débat. Enfin, les banques professionnelles, dans la mesure où elles prêtaient une partie de l'argent qui leur était confié en dépôt non scellé, créaient de la monnaie (même si je ne pense pas qu'elles en créaient beaucoup)<sup>20</sup>. Cela étant dit, la majeure partie de l'approvisionnement en monnaie provenait de la dépense de l'Empire, et avant tout des dépenses militaires, qui constituaient sans aucun doute le premier poste de la dépense publique.

Si, à titre d'hypothèse de travail, on retient, dans ses grandes lignes, le cadre présenté par K. Hopkins et H. von Freyberg, il faut souligner qu'une partie des monnaies distribuées aux soldats était déjà dans la province en question et provenait des impôts payés dans la province. Je suis pleinement convaincu par les argumentations qui, dans ce volume et dans d'autres recherches, s'efforcent de montrer qu'une partie des monnaies payées aux militaires étaient neuves et qu'une partie des soldes était constituée de monnaies de bronze. Il est incontestable que les monnaies neuves ont une valeur idéologique irremplaçable. Mais, pour des raisons de logique et de commodité matérielle, il paraît impossible de penser que toutes étaient neuves, et que toute la solde était constituée de bronze. Aux époques où toutes les monnaies de Méditerranée occidentale étaient frappées à Rome, de telles pratiques auraient contraint de remporter à Rome l'ensemble des monnaies fournies par les impôts des provinces pour les refrapper, et de transporter d'énormes masses de bronze. Il faut, me semble-t-il, poser qu'une partie seulement des monnaies distribuées par la solde étaient neuves, et qu'une partie seulement de la solde était constituée de monnaies de bronze.

On s'est souvent demandé si les impôts sur les produits de la terre étaient surtout levés en monnaie ou surtout levés en nature, et le problème n'est pas résolu<sup>21</sup>. Selon K. Hopkins, cette incertitude n'est pas aussi grave qu'on pourrait l'imaginer, parce que les pouvoirs publics étaient conduits, dans certains cas, à acheter des produits, et, dans d'autres cas, à en vendre ; mais a-t-il raison ?

On peut conclure que, dans toute province, une partie des monnaies présentes dans la province provenait des impôts versés par la province. De la même façon, en plus des dépenses militaires, les pouvoirs publics devaient faire face, dans toutes les provinces, à des dépenses

18. Howgego 1990, 4-11.

19. Par exemple Lo Cascio 1980 et 1981, et Andreau 1985b.

20. Voir à ce sujet Harris 2006, Hollander 2007, 53-56 et Andreau 2010, 159 (où je modifie en partie mes conclusions antérieures).

21. Par exemple Duncan Jones 1994, 187-198 et Hollander 2007, 90-97.

civiles, sûrement moins importantes que les premières, mais que nous connaissons très mal et qui n'ont pas été autant étudiées.

Quant au commerce, notons qu'un commerce même très florissant et massif n'entraîne automatiquement ni de très fortes entrées de numéraire dans la province, ni de très fortes sorties. Car les négociants ont davantage intérêt à arriver dans la province avec des marchandises à vendre et à repartir avec des marchandises achetées, et destinées à être revendues ailleurs. Si les affaires du négociant sont actives et prospères, il ne se promène pas à travers la Méditerranée avec des cargaisons de monnaies. Comme le remarque D. B. Hollander, c'est aux extrémités des circuits commerciaux que les monnaies sont utiles, dans les marchés où les marchandises étaient achetées et vendues<sup>22</sup>. Quoique le commerce nourrisse la circulation monétaire, si les transactions sont réciproques, il n'y a guère de raison pour que les monnaies voyagent beaucoup dans le cadre du commerce.

Mais, si le commerce entre certaines provinces et l'Italie était très déséquilibré en faveur de ces provinces, cette situation ne pouvait pas ne pas avoir d'effets sur les flux monétaires. Pour les rapports commerciaux entre les provinces et l'Italie, quelques probabilités se dégagent. Mais il y a aussi les rapports commerciaux entre les diverses provinces, et ces rapports posent des problèmes particulièrement compliqués. Leurs éléments sont trop enchevêtrés pour qu'on soit actuellement en mesure de leur apporter des réponses claires.

Dans toutes les provinces, il y avait des intérêts patrimoniaux et financiers qui amenaient de la monnaie dans la province ou au contraire en faisaient sortir. Il ne faut oublier ni la gestion du patrimoine impérial et les bénéfices éventuels qu'il produisait, ni les intérêts patrimoniaux et financiers de l'élite, ni les intérêts des publicains et de tous les soumissionnaires. Mais les éléments les plus importants, et qui ne soient pas complètement en dehors de notre portée, sont les dépenses militaires auxquelles est consacré ce volume – ainsi que les impôts, les dépenses civiles de l'État et les transactions commerciales.

Les dépenses civiles de l'État étaient moins importantes que ses dépenses militaires, surtout dans les provinces ; mais à quel point ? R. Duncan Jones s'est efforcé de les chiffrer, et il est parvenu à l'idée qu'elles s'élevaient à environ 10 % des dépenses militaires<sup>23</sup>. Il s'est appuyé sur les indices disponibles, mais qui sont peu nombreux et très labiles. Le chiffre qu'il avance (75 millions de sesterces par an) ne peut être retenu tel quel, mais l'ordre de grandeur paraît crédible. S'il en est ainsi, si la dépense publique non militaire était faible, et si elle était en gros semblable d'une province à une autre, la physionomie des deux grandes catégories de provinces dans le domaine militaire (les provinces abritant des troupes et celles qui n'en abritaient pas) devait être très différente du point de vue monétaire.

En s'appuyant sur les trouvailles numismatiques faites dans les divers sites des provinces orientales de l'Empire, C. Katsari a conclu que l'armée n'avait pas, dans le système monétaire romain, un rôle aussi important qu'on le croit souvent<sup>24</sup>. Mais, comme elle en a d'ailleurs conscience, les trouvailles de monnaies sont liées aux divers aspects de la vie quotidienne, et notamment aux transactions commerciales ; le fait que, grâce à la présence de l'armée, beaucoup de monnaies entrent dans la circulation monétaire de la province n'implique pas nécessairement qu'on trouve beaucoup de monnaies dans les camps et les forteresses, ou du moins cela n'implique pas qu'on y trouve toujours beaucoup de monnaies. Une fois entrée dans la circulation, la monnaie a son histoire propre, et cette histoire peut très bien l'éloigner des sites militaires. Même si certains sites militaires sont pauvres en monnaies (mais pas tous), le financement de l'armée joue un rôle de premier plan dans l'approvisionnement en monnaie, et il

22. Hollander 2007, 108.

23. Duncan Jones 1994, 33-46.

24. Katsari 2008.

conduit donc à comparer, du point de vue de la circulation monétaire, les provinces qui abritent des troupes et celles qui n'en abritent pas. Comment la monnaie pénètre-t-elle dans les provinces non militarisées ? À ce sujet, le rôle de l'État est certainement beaucoup moins important que pour les provinces abritant des troupes.

Si de tels déséquilibres existaient d'une part entre les provinces et l'Italie, d'autre part entre les provinces abritant des troupes et les autres, d'importants transferts d'argent public étaient inévitables, même si le caractère déconcentré des finances de l'État, sur lequel a insisté D. B. Hollander, en réduisait partiellement l'ampleur<sup>25</sup>. Comment les pouvoirs publics opéraient-ils ces transferts ? On connaît trois moyens d'y parvenir : les transports matériels d'espèces ; les opérations de compensation ; et la *permutatio*. La compensation était certainement pratiquée par les pouvoirs publics, même si nous en avons peu de traces, mais elle ne suffisait pas à assurer des transferts d'argent qui avaient tendance à se produire toujours dans le même sens. Quant à la *permutatio*, c'était une sorte de lettre de crédit permettant de transférer des fonds sans portage d'espèces. Elle était pratiquée par les pouvoirs publics aussi bien que par des particuliers ; mais elle ne semble pas avoir été codifiée, et nous ne savons pas grand-chose sur sa fréquence<sup>26</sup>. Les trois types de transferts que je viens d'énumérer étaient pratiqués, mais il est impossible de déterminer la place respective de chacun d'eux. Il me semble qu'il ne faut pas minimiser le rôle des transports matériels d'espèces. Il n'était pas plus difficile de transporter des monnaies que des amphores, et de tels transports ne sont pas nécessairement un signe marqué de primitivité (il en existe même de nos jours, et sans doute en plus grande quantité que dans l'Antiquité !).

Ces transferts d'argent, ces transports matériels d'espèces portent à la fois sur des fonds publics et sur des fonds privés. L'argent public et l'argent privé, en règle générale, ne se confondent pas dans le monde romain. Pour la fin de la République, D. B. Hollander, qui distingue dans la circulation monétaire de la fin de la République quatre zones monétaires (selon les contextes dans lesquels la monnaie est utilisée)<sup>27</sup>, a raison de définir l'une d'elles comme étant gouvernementale. Mais, en même temps, le propre de la monnaie, comme je l'ai dit plus haut, est de passer sans cesse d'une zone à une autre, et du public au privé, ou l'inverse.

Extrait de : M. Reddé, éd., *De l'or pour les braves ! Soldes, armées et circulation monétaire dans le monde romain*, Scripta antiqua 69, Bordeaux, 2014, 11-21.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



25. Hollander 2007, 101-103.

26. L'exposé le plus à jour et le plus précis sur la *permutatio* se trouve dans Hollander 2007, 39-44.

27. Hollander 2007, 13-14 et *passim*.

## ARTICLE 19

# MONUMENTALISATION, FINANCES PUBLIQUES ET VIE ÉCONOMIQUE

---

Qu'est-ce que la monumentalisation, qu'il s'agit d'étudier ici dans les villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale ? Le texte de présentation du colloque en donne une définition : c'est à la fois "la multiplication des monuments et la recherche du monumental, du grandiose". Il s'agit donc d'un phénomène beaucoup plus limité que la construction dans son ensemble, et même plus limité que l'ensemble de la construction publique, mais qui intéresse tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Alain Bouet m'a proposé d'intervenir dans la partie introductive du colloque, en présentant un rapport sur les relations entre monumentalisation et vie économique, ce dont je le remercie vivement. Un tel sujet pose évidemment de multiples questions, portant sur les divers aspects économiques et financiers du phénomène, ainsi que sur ses causes et conséquences économiques. J'ai décidé de regrouper ces questions en cinq points principaux.

Le premier de ces points concerne les acteurs du financement : qui sont les financeurs de la monumentalisation ? Il y en a essentiellement trois : les cités, l'Empereur, les évergètes. Le second point porte sur la manière dont le financement peut être techniquement assuré. Ensuite, je vais présenter des remarques sur le travail et la main d'œuvre. Puis je parlerai, dans le quatrième point, de l'éventuelle utilité économique des constructions relevant de cette monumentalité. Enfin, la dernière partie du texte, qui constituera en même temps une conclusion, portera sur les facteurs économiques contribuant à expliquer le développement du phénomène : en quoi le fonctionnement de la vie économique concrète, dans des provinces comme celles qui sont envisagées ici, favorise-t-il la monumentalisation ou au contraire lui fait-il obstacle ?

Dans cette introduction, je souhaite souligner deux autres idées. La première, c'est que, dans mon intervention au cours du colloque, j'ai plutôt cherché à poser des questions qu'à avancer des affirmations, – des questions auxquelles le colloque lui-même a contribué à répondre, au moins partiellement. L'autre idée, c'est qu'il n'est pas mauvais d'aller éventuellement chercher des renseignements en dehors des régions concernées. Nous disposons de plus de renseignements sur la Méditerranée orientale et sur l'Italie que sur l'Aquitaine, à cause des textes littéraires et des inscriptions. En particulier, nous disposons, pour la Bithynie, de deux dossiers de la même époque et très détaillés, ceux des discours de Dion de Pruse et des lettres de Pline le Jeune. Certes, ces deux dossiers ont été déjà largement exploités, par exemple par Pierre Gros, qui leur a consacré en 1985 un excellent article. Et il existe de fortes différences régionales, si bien que ce qui vaut pour l'Asie Mineure n'est guère valable pour l'Aquitaine ; la Méditerranée orientale est certainement plus urbanisée, plus active et plus riche que l'Aquitaine ou le Nord de la Péninsule ibérique. Néanmoins, il est bon de ne pas négliger ces informations venues de la partie grecque de l'Empire.

\*

Il y a trois grandes sources de financement des monuments : les cités, l'Empereur et les évergètes. Quant aux cités, on peut classer leurs revenus en cinq catégories : les revenus des immeubles, des terres de culture et de pâture appartenant à la cité ; les revenus du reste de son patrimoine (carrières, bancs de terre glaise, mines, etc.) ; le produit des diverses taxes prélevées par elle (et par exemple les taxes d'octroi, les taxes portuaires, les droits sur les foires et marchés, etc.) ; le produit des amendes ; et le montant des "sommes honoraires", imposées aux notables accédant aux magistratures ou autres charges municipales. J'ai conscience que cette classification (qu'on ne trouve pas dans les textes antiques) peut être critiquée ; mais elle me semble commode et pratique, sans plus. La division entre les deux premières catégories privilégie la destination économique des divers éléments du patrimoine de la cité.

Les ressources résultant de ces cinq sources de revenus sont très variables, surtout selon la taille des cités. Il n'y a guère de moyens, pour nous, de chiffrer les revenus des diverses cités, même s'il est évidemment souhaitable de réunir tous les indices disponibles.

Le livre 10 de la correspondance de Pline le Jeune, qui contient des lettres envoyées par lui à l'Empereur Trajan et les réponses de l'Empereur, est un magnifique dossier, comme nous en possédons très peu en Histoire romaine. Il est plein d'informations sur les difficultés auxquelles se heurtent les cités quand elles souhaitent construire des monuments, et indique aussi comment elles peuvent surmonter ces difficultés, sous le contrôle du gouverneur de province et avec son aide contraignante.

Selon F. Jacques, cet exemple de Pline en Bithynie montre des cités "en pleine faillite financière"<sup>1</sup>. Je trouve cette formule vraiment excessive ; Pline et Trajan n'évoquent pas une situation financière aussi catastrophique. Leur préoccupation principale réside dans le fait que les finances (*rationes*) des cités ont été malmenées, comme l'écrit Trajan<sup>2</sup>. Il y a eu de l'incompétence et des dépenses injustifiées (*minime legitimi sumptus*)<sup>3</sup>. Ou bien des fonds publics se trouvaient entre les mains de particuliers, et indûment. Pourquoi ? Pline parle de causes diverses, mais il ne précise pas lesquelles<sup>4</sup>. S'agit-il de sommes prêtées par la cité et qui n'ont pas été remboursées ? Ou bien d'arriérés d'impôts, d'amendes, de sommes honoraires, que la cité n'a pas encaissés ou récupérés ? Des sommes ont été dilapidées, et il y a eu des détournements de fonds. Pour ce qui concerne la cité de Pruse, Dion parle à plusieurs reprises de tels abus<sup>5</sup>. Dion lui-même a été l'objet de tels contrôles, à l'époque où Pline était gouverneur<sup>6</sup>. Mais l'argent ne devrait pas manquer, si les comptes sont contrôlés et si la gestion est remise en ordre.

La mission de Pline le Jeune est notamment de contrôler les comptes des cités, – de contrôler leurs dépenses, leurs revenus, leurs créances et leurs débiteurs, écrit-il<sup>7</sup>. À plusieurs reprises, il souligne qu'il faut trouver des fonds pour réaliser les travaux nécessaires, mais il ne doute pas qu'on en trouvera. Il indique brièvement le ou les moyens qu'il compte utiliser.

Quant au bain de Pruse, par exemple, dont il est question dans les lettres 17a, 17b, 18, 23 et 24, il s'agit de réclamer et d'encaisser des sommes détenues par des particuliers. À ce propos, Pline demande à l'Empereur un *mentor*. M. Durry a traduit ce mot par "ingénieur" dans la collection des Universités de France, et B. Radice par "*land surveyor*" dans la collection Loeb-Heinemann, mais aucune de ces deux traductions ne paraît exacte ; "*surveyor*" convient, me

1. Jacques 1984, XX.

2. Plin., *Ep.*, 10.18.3 (*nam et esse eas vexatas satis constat*). Ce qu'écrit H.-L. Fernoux sur la prospérité des cités de Bithynie va dans le même sens que ce que j'écris ici, même si, sauf erreur, il ne cite jamais F. Jacques (Fernoux 2004, 273-277).

3. Plin., *Ep.*, 10.17-18 ; 10.43.1 (*impendingia maxima*).

4. Plin., *Ep.*, 10.17a.3 (*variis ex causis*).

5. D.Chr. 48.9 ; voir à ce propos Sherwin White 1966, 583-584 et Fernoux 2004, 335.

6. Plin., *Ep.*, 10.81 et 10.82.2 ; Sherwin White, 675-679.

7. Plin., *Ep.*, 10.17a.3 (*impendingia, reditus, debitores*).

semble-t-il, mais non pas "*land surveyor*", puisqu'ici il s'agit de monuments et non de terres. Le *ensor* était un spécialiste capable de vérifier les caractéristiques et les mesures des bâtiments livrés aux cités à la suite de contrats. Pline dit qu'un tel *ensor* permettrait sans doute de récupérer des sommes non négligeables qui se trouvaient entre les mains des "curateurs de travaux" ou "préposés aux travaux" (*curatores operum*)<sup>8</sup>. La désignation de tels préposés aux travaux semble avoir été d'usage courant au début du II<sup>e</sup> siècle p.C. Ce n'étaient pas des entrepreneurs, mais des notables chargés par l'empereur, le gouverneur ou la cité elle-même de superviser l'édification ou l'entretien de bâtiments publics<sup>9</sup>. Il est aussi question d'utiliser pour cette construction de l'argent destiné jusque-là à des distributions gratuites d'huile dans le vieux bain (mesure à laquelle, selon Pline, les Prusiens seraient favorables). Mais Trajan ne veut pas de prélèvements supplémentaires, et il ne veut pas non plus que de nouvelles dépenses pour le bain privent la cité de ce dont elle a besoin pour des dépenses absolument nécessaires<sup>10</sup>.

À Nicomédie, la cité a gaspillé des sommes folles pour construire un aqueduc, mais sans résultat<sup>11</sup>. Mêmes gaspillages à Nicée, pour un théâtre et un gymnase. Le théâtre n'a pas été construit de façon satisfaisante, à cause de l'inconsistance du terrain ou de la friabilité de la pierre. Le gymnase avait précédemment brûlé ; le plan du nouveau gymnase est mauvais, et il est trop grand<sup>12</sup>. Le présent architecte met en cause la façon dont les murs ont été construits (sans revêtements de briques) : cherche-t-il avant tout à critiquer l'architecte précédent, qui a travaillé avant lui à la reconstruction de ce gymnase ?

Des gaspillages aussi à Claudiopolis, pour un bain colossal, monumental (*ingens*), construit avec l'argent versé par les bouleutes qui sont entrés au Conseil<sup>13</sup>.

Face à ces situations, que P. Gros a très bien analysées en 1985, Pline mentionne des moyens de diminuer les coûts : récupération du matériel utilisé dans l'ouvrage antérieur ; recours à la brique, moins chère que la pierre de taille. Trajan, lui, insiste sur le fait qu'il faut poursuivre ceux qui ont détourné de l'argent<sup>14</sup>. Il y a visiblement des notables qui se sont approprié une partie des crédits<sup>15</sup>.

Autre travail public, mais qui n'est pas monumental : il faut recouvrir la rivière (*flumen*) d'Amastris, qui n'est en pratique qu'un cloaque, dit Pline. "Nous veillerons à ce que la question d'argent non plus ne se pose pas", ajoute-t-il. Trajan répond qu'il fait confiance à Pline pour trouver l'argent nécessaire<sup>16</sup>.

Ce dossier de Bithynie aide donc à se faire une idée des risques qu'encourt une cité quand elle cherche à construire un monument. Le lecteur n'a pas l'impression que la question du financement soit aussi dramatique que ne l'a dit F. Jacques, mais il discerne aussi à quelles dérives la cité et ses élites sont exposées. En plus des malversations (malhonnêteté de certains notables et de certains curateurs de travaux) et de la négligence, il y a aussi la folie des grandeurs à laquelle succombent parfois les cités, quand elles désirent avoir des monuments plus spectaculaires que leurs voisines (et nous sommes là au cœur du phénomène de monumentalisation). Toutefois, à condition d'être bien gérées, et à condition que cette gestion soit contrôlée efficacement par un gouverneur de province tel que Pline ou par un curateur de cité, elles ne paraissent pas devoir manquer de moyens. Mais cette conclusion n'a pas nécessairement été

8. Plin., *Ep.*, 10.17b.2 ; Sherwin White 1966, 583-586.

9. Jacques 1984, notamment 347 ; et Saliou 2012, 17.

10. Plin., *Ep.*, 10.24.

11. Plin., *Ep.*, 10.37-38 ; Sherwin White 1966, 613-616.

12. Plin., *Ep.*, 10.39.2 ; Sherwin White 1966, 616-621 et Dessales 2011, 46-47.

13. Plin., *Ep.*, 10.39.5 ; Sherwin White 1966, 619-621.

14. Plin., *Ep.*, 10.39-40.

15. Plin., *Ep.*, 10.38.2 (*cum inter se gratificantur*).

16. Plin., *Ep.*, 10.98-99.

valable partout et toujours. Cela dépend des revenus de chaque cité et de leur évolution. Ce qu'on constate en Bithynie peut ne pas valoir pour l'Aquitaine ou les provinces d'Hispanie, et la situation n'est sûrement pas restée la même pendant plusieurs siècles.

Plus généralement, de tels abus ont amené les Empereurs à surveiller et à faire surveiller les cités de plus en plus étroitement. Première règle destinée à surveiller les cités : toute construction financée sur des fonds publics doit être autorisée par l'Empereur<sup>17</sup>. Ulpian l'écrit dans un traité datant du règne de Caracalla, le *De officio proconsulis*. Au début du II<sup>e</sup> siècle p.C., Pline le Jeune interroge l'Empereur sur chaque grande construction. Est-ce à cause de sa mission particulière, ou bien cette règle était-elle déjà, à son époque, observée dans toutes les provinces ? Autre mesure, dont témoigne une allusion de Pline, et dont nous avons déjà un peu parlé : la nomination de "curateurs de travaux" (*curatores operum*) pour suivre les travaux publics, mais qui, eux-mêmes, doivent être contrôlés<sup>18</sup>. En outre, à partir d'un certain moment, sont nommés des curateurs de cités (*curatores rei publicae*), chargés de contrôler toute la gestion des cités, et notamment leur gestion financière. Dans un premier temps, ils n'étaient nommés que dans certaines cités, mais par la suite l'institution s'est généralisée<sup>19</sup>.

Et l'Empereur ? Dans quels cas était-il incité à financer une construction, et en particulier un monument important ? On peut notamment penser aux quatre cas suivants, mais qui ne suffisent probablement pas à rendre compte de tous les exemples disponibles.

Le premier cas est celui de constructions ayant une fonction militaire. L'Empereur faisait construire les ouvrages de défense des cités, et surtout des colonies<sup>20</sup>. Le deuxième regarde la déduction de colonies ou l'élévation d'une cité au rang de colonie. Le troisième concerne de très gros travaux que les cités n'auraient pas les moyens de financer, par exemple des travaux d'adduction d'eau. À ce propos, F. Jacques prend l'exemple de la Numidie. Il mentionne plusieurs travaux d'adduction d'eau. Fonteius Frontinianus, légat de 160 à 162, a fait exécuter des travaux d'adduction d'eau à Verecunda, qui était un vicus, et aussi à Diana<sup>21</sup>. La légion participait aux travaux, et le financement était impérial ; il ne s'agissait pas d'actes évergétiques, mais d'un financement impérial<sup>22</sup>.

Quatrième cas où l'on voit l'Empereur financer des constructions ou des reconstructions de monuments : lorsqu'une ou plusieurs cités ont été frappées par des catastrophes (des incendies ou des séismes, par exemple)<sup>23</sup>. L'incendie de Lyon en 66 p.C., à la suite duquel Néron a donné 4 millions de sesterces, alors que Lyon, de son côté, avait apporté son aide lors de l'incendie de Rome en 64 p.C., est un excellent exemple de tels cas<sup>24</sup>. Mais il y en a beaucoup d'autres. Plusieurs de ces financements de l'Empereur ont été destinés à des cités frappées par des séismes, par exemple des cités d'Asie Mineure : par exemple, sous Auguste, à Tralles, à la suite du séisme de 27 a.C., et à Cos, à la suite de celui de 26 a.C.<sup>25</sup>. À l'inverse, il arrivait que la cité ne reçoive pas d'aide impériale à la reconstruction, soit parce que l'aide lui était refusée, soit parce qu'elle ne la demandait pas. Ainsi, Laodicée du Lycos, en 60 p.C., fut victime d'un séisme dont elle se releva sans aide impériale<sup>26</sup>.

17. *Dig.*, 1.16.7.1 (Ulp., *De off. proc.*) ; voir Jacques 1984, 665.

18. Jacques 1984, notamment 347 ; Sherwin White 1966, 584.

19. Sur ces curateurs de cités, voir Jacques 1983 et Jacques 1984, 8-317.

20. Mitchell 1987, 339.

21. *CIL*, VIII, 4203, 4204, 4205 et 4590.

22. Jacques 1984, 677-681.

23. Mitchell 1987, 349-352.

24. *Tac., Ann.*, 16.13 ; et Mitchell 1987, 351.

25. Voir Mitchell 1987, 350.

26. *Tac., Ann.*, 14.27.

En tout cas, quand Pline et Trajan constatent que la gestion financière des cités de Bithynie s'est caractérisée par de la gabegie et des détournements de fonds, l'Empereur ne propose pas de fournir un financement. On comprend aisément que ce serait de très mauvaise politique de combler avec l'argent du Prince les trous dont les gestionnaires des cités étaient responsables d'une manière ou d'une autre !

Troisième grande source de financement : l'évergétisme. Depuis les années 1960, il est souvent question de l'évergétisme dans l'historiographie, et il a donné lieu à d'importants travaux, dont le gros livre de P. Veyne<sup>27</sup>. F. Jacques, de son côté, en traite longuement dans *Le Privilège de liberté*. Mais, pour Rome, P. Veyne n'étudie ces dons à la collectivité que de la part de l'oligarchie républicaine, puis de la part de l'Empereur. Quant au monde grec, il a décidé de n'y étudier l'évergétisme qu'à l'époque hellénistique, quoique sa documentation date le plus souvent du Haut-Empire. Son livre souffre donc d'un biais chronologique embarrassant.

Il n'y a évergétisme que lorsque le financement privé est facultatif. Si le financement est clairement obligatoire, comme pour les sommes honoraires (sommes fixes et clairement définies que les magistrats versent au moment où ils entrent en charge), on ne parle pas d'évergétisme. Mais la limite entre l'obligation et le don facultatif n'est pas toujours claire. Même dans le cas de dons volontaires, de fortes pressions de la cité ne sont pas exclues. Comme, sauf exception, nous ne connaissons rien de la force et de l'efficacité de ces pressions, nous en sommes réduits à distinguer les versements institutionnellement obligatoires (comme les sommes honoraires) de ceux qui ne l'étaient pas.

Parmi les financements privés évergétiques, on distingue : des promesses faites à l'occasion d'une magistrature, et qui s'ajoutent à la somme honoraire ; des promesses faites en dehors de l'accès à une charge ; des ajouts qui viennent en plus de la promesse ; enfin, des dons testamentaires, qui, parfois, sont les plus importants pour la monumentalisation, parce qu'ils peuvent atteindre des montants très élevés<sup>28</sup>.

Quelle était l'ampleur de l'évergétisme ? La majeure partie des monuments d'une cité était-elle financée par des dons évergétiques ? P. Veyne accordait une très grande place à l'évergétisme, à l'inverse de F. Jacques, qui ne lui attribue qu'une importance limitée<sup>29</sup>. La situation n'est pas nécessairement la même dans toutes les provinces et toutes les cités. Elle varie probablement aussi d'un moment à un autre du Haut-Empire. Quant à l'Aquitaine, l'ouvrage récent d'A. Bouet, *La Gaule aquitaine*, met l'accent sur l'évergétisme, notamment monumental<sup>30</sup>. Au contraire, dans son étude de la construction publique en Italie et en Afrique, H. Jouffroy a insisté sur les financements des cités. Mais, en ce qui concerne l'Italie, ce rôle financier des cités apparaît comme moins fort aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles p.C. qu'au I<sup>er</sup>, ce qui, d'ailleurs, ne surprend guère<sup>31</sup>.

\*

Quand l'Empereur décidait de financer une construction ou de participer à son financement, comment procédait-il techniquement pour le faire ? S'il s'agissait de transférer des espèces, trois moyens permettaient d'y parvenir : les transports matériels d'espèces, les opérations de compensation et la *permutatio*.

27. Veyne 1976 ; Jacques 1984, 687-786.

28. Jacques 1984, 687-707.

29. Voir par exemple Jacques 1984, 757-765.

30. Bouet 2015.

31. Jouffroy 1986, 462-464.



La compensation consistait à tenir compte conjointement des transferts nécessaires du lieu A au lieu B et des transferts nécessaires du lieu B au lieu A, afin de ne transporter matériellement que la différence des deux transferts. Elle était pratiquée par les pouvoirs publics, même si nous en avons peu de traces, mais elle ne suffisait pas à assurer des transferts d'argent qui avaient tendance à se produire souvent dans le même sens<sup>32</sup>.

Quant à la *permutatio*, c'était un procédé financier permettant de transférer des fonds sans transport matériel d'espèces<sup>33</sup>. La moins mauvaise des traductions françaises est "lettre de crédit". Elle était pratiquée par les pouvoirs publics aussi bien que par des particuliers. Par les œuvres de Cicéron, on voit que les membres de l'aristocratie sénatoriale et équestre n'hésitaient pas à l'utiliser, et les négociants y avaient recours aussi. Mais D. B. Hollander se demande si, à la fin de la République, son usage était vraiment répandu en dehors de l'élite et des négociants<sup>34</sup> ; cette même question se pose aussi pour le Haut-Empire.

En tout cas, elle ne nécessitait pas la participation d'un banquier professionnel. Contre les conclusions d'A. Petrucci, qui a insisté sur le rôle des banquiers professionnels dans la *permutatio*, je partage complètement celles de K. Verboven<sup>35</sup>. Elle ne nécessitait pas non plus la participation de négociants. Même si le mot *permutatio* signifie aussi "change" et "échange", dans les exemples qui nous sont connus, elle ne comporte pas d'opération de change, ou en comporte rarement. Elle ne semble pas avoir été codifiée, et, du point de vue du droit, elle ne correspond pas à un contrat précis. Mais, faute de documents, nous la connaissons très mal dans le détail ; nous ne savons rien de sa fréquence. Les trois livres récents qui présentent à son sujet le meilleur bilan sont ceux de K. Verboven, de M. Ioannatou et de D. B. Hollander<sup>36</sup>.

Dans le cas du financement des monuments publics, c'est évidemment à la *permutatio* pratiquée par les pouvoirs publics que nous nous intéressons. Pour l'époque de Cicéron, nous avons des exemples de *permutationes* pratiquées par des gouverneurs de provinces tels que Cicéron, et par l'intermédiaire de sociétés de publicains. Il s'agissait de faire passer des fonds d'Asie Mineure ou de Sicile vers l'Italie, ou d'Italie vers ces provinces. Nous ne savons rien du détail technique des procédures et des écritures permettant de mener à bien ces *permutationes*. En tout cas, elles se sont certainement perpétuées au début de l'Empire. Par la suite, la progressive disparition des grandes sociétés de publicains a certainement conduit à trouver d'autres intermédiaires, par exemple des caisses publiques existant dans les provinces.

Les trois types de transferts que je viens d'énumérer étaient pratiqués, mais nous ne savons pas grand-chose de la place respective de chacun d'eux.

Quoi qu'en disent certains, il ne faut pas trop minimiser le rôle des transports matériels d'espèces. St. Mitchell a fait d'intéressantes remarques sur les moyens de financer les monuments en Méditerranée orientale, mais il a insisté sur l'idée qu'il faut exclure tout transport matériel d'espèces. Il renvoie à l'article de R. Mac Mullen, mais ce dernier était beaucoup moins radical à ce propos ; il excluait seulement les transports matériels d'espèces consistant à envoyer des fonds depuis Rome jusqu'en Afrique ou en Asie<sup>37</sup>. À l'intérieur d'une province ou d'une province à l'autre, les transports matériels d'espèces étaient certainement pratiqués. D. B. Hollander, dont le livre porte sur la fin de la République, fournit quelques exemples de fonds publics qui, à cette époque, ont sûrement ou probablement été transportés matériellement<sup>38</sup>.

32. J'ai déjà examiné ce genre de questions dans : Andreau 1994 ; Andreau 2010 ; et Andreau 2014b.

33. Verboven 2002, 42 donne la définition suivante : "a procedure sui generis to transfer funds without carrying cash", qui me semble la meilleure possible.

34. Hollander 2007, 133-134.

35. Voir Verboven 2002, 132-138.

36. Verboven 2002, Ioannatou 2006, 332-335 et Hollander 2007, 39-44.

37. MacMullen 1959, 210.

38. Hollander 2007, 101-103.

Quant aux négociants, le fait qu'on ne trouve guère de monnaies dans les épaves n'est pas très significatif. En effet, si les affaires du négociant sont actives et prospères, il ne se promène pas à travers la Méditerranée avec des cargaisons de monnaies. Comme le remarque D. B. Hollander, c'est aux extrémités des circuits commerciaux que les monnaies sont utiles, dans les marchés où les marchandises étaient achetées et vendues<sup>39</sup>.

Il n'était pas plus difficile de transporter des monnaies que des amphores ou des lingots, et de tels transports ne sont pas nécessairement un signe marqué de primitivité (il en existe même de nos jours, et en grand nombre !).

Par ailleurs, dans son article de 1987, St. Mitchell indique trois moyens que l'Empereur utilisait pour financer des constructions sans transférer d'argent (qu'il s'agisse de transports matériels ou de transferts financiers). Le premier des trois consiste à fournir du matériel et des matières premières<sup>40</sup>. Les exemples disponibles ne sont pas rares. Des monuments publics de cités proches du Rhin ou du Danube, et en particulier des aqueducs, contiennent des briques portant des marques de fabriques de l'armée ou appartenant à l'Empereur<sup>41</sup>. Et l'Empereur Hadrien a fourni à Smyrne cent vingt colonnes venant des carrières de Phrygie, vingt provenant de celles de Chemtou en Numidie et six du *Mons Porphyrites*, en Égypte, pour l'aider à la construction de son gymnase<sup>42</sup>.

Le second moyen consiste en une remise d'impôts<sup>43</sup>. À plusieurs reprises, l'Empereur a accordé de substantielles remises d'impôts à des cités détruites par des tremblements de terre : Tibère a exempté d'impôts pour cinq ans les douze cités qui avaient souffert du tremblement de terre de 17 p.C. Après celui de 53 p.C., Claude a aussi accordé une exemption de cinq ans à la cité d'Apamée de Phrygie<sup>44</sup>. Le troisième moyen, que pouvaient pratiquer aussi bien l'Empereur que les cités, consistait à modifier la destination originellement prévue pour certaines sommes, à détourner en quelque sorte, officiellement et légalement, la destination des fonds publics. C'est ce que propose Pline le Jeune quand il écrit à l'Empereur que les Prusiens étaient disposés à consacrer à la construction d'un bain neuf l'argent que d'habitude ils dépensaient pour l'huile (huile offerte gratuitement par la cité dans les bains, à certaines dates).

\*

Passons à mon troisième point, qui porte sur la main d'œuvre et le travail.

Est-il possible de mettre le statut de la main d'œuvre en rapport avec les types de modes de construction ? Dans les années 1970 et 1980, on s'est interrogé sur les rapports entre la présence massive d'ouvriers esclaves et l'évolution de ces techniques. F. Coarelli et M. Torelli, par exemple, ont insisté sur l'idée que l'usage de l'*opus reticulatum*, très fréquent en Italie centrale, et notamment à Rome et Ostie, à la fin de la République et dans la première partie du Haut-Empire, devait être mis en relation avec l'existence de cette main d'œuvre servile, globalement moins qualifiée<sup>45</sup>.

39. Hollander 2007, 108.

40. Mitchell 1987, 344-345. Les particuliers étaient aussi amenés à payer en nature, par exemple pour s'acquitter de dettes (voir par exemple Ioannatou 2006, 394-403 et Hollander 2007, 59-75) ; mais le fait que l'Empereur fournisse du matériel et des matières premières à des cités pour des constructions n'est guère comparable à ces pratiques privées.

41. MacMullen 1959, 231, n. 79-80.

42. Millar 1977, 184.

43. Mitchell 1987, 345-346.

44. Mitchell 1987, 346-347 (Tac., *Ann.*, 2.47 et 12.58).

45. Coarelli 1977 et Torelli 1980b.

Depuis, l'*opus reticulatum* a continué à faire l'objet d'une abondante bibliographie. Il est inutile que j'entre ici dans le détail de ces travaux, puisque le réticulé ne se rencontre guère en dehors d'Italie, mis à part quelques cas dignes d'être remarqués (il a par exemple été utilisé dans les programmes d'Hérode et on le trouve aussi dans la Basilique sévérienne de Lepcis, ainsi qu'à Nicopolis)<sup>46</sup>.

Parmi celles et ceux qui se sont intéressés récemment au réticulé et, plus largement, aux divers modes de construction, il faut surtout signaler H. Dessales et J. DeLaine. À partir de ses études très sophistiquées sur les thermes de Caracalla et sur le centre d'Ostie, J. DeLaine a examiné ou réexaminé les questions posées par l'emploi de la main d'œuvre. Elle s'est efforcée de chiffrer le coût de la construction en termes de quantité de temps de travail sur le chantier de construction, en mettant ce coût en rapport avec la taille des moellons introduits dans les murs et dans leurs parements, et aussi avec l'éventuel réemploi de matériaux déjà utilisés dans d'autres bâtiments<sup>47</sup>. Elle conclut que, certes, le réticulé demandait moins de qualification dans la construction, mais que, pour l'ensemble des opérations, il demandait plus de travail qualifié que l'*incertum*. Elle est également convaincue qu'en termes de main d'œuvre, l'*opus incertum* de médiocre qualité, tel qu'on le voit à Ostie dans les "casette tipo", était moins coûteux que la brique.

Quant à H. Dessales, elle a notamment publié deux études approfondies, l'une sur l'utilisation du réticulé dans les murs d'enceinte et les aqueducs, l'autre sur les liens entre la connaissance des roches et la pratique professionnelle des maçons<sup>48</sup>. Elle partage les conclusions de J. DeLaine sur les coûts des modes de construction, et pense que toutes les variétés de petit appareil (à commencer par l'*incertum*) étaient moins exigeantes quant à la qualification des ouvriers. Elle insiste aussi sur le fait que la qualification des ouvriers et le statut de la main d'œuvre doivent être considérés en relation avec les autres facteurs de l'activité de construction (par exemple la rapidité de la chaîne opératoire et de l'exécution, le coût des matériaux et de leur transport, etc.).

Où trouvait-on la main d'œuvre pour les grands monuments dont nous parlons ici, et quelle main d'œuvre ? Sauf erreur, Pline le Jeune en parle dans une seule de ses lettres, celle où il propose à Trajan d'encourager le creusement d'un canal entre le lac de Nicomédie et la mer. Il écrit alors : "La main d'œuvre (*manus*) ne manque pas. Car il y a beaucoup de monde dans les campagnes et bien plus encore dans la ville, et il y a tout lieu d'espérer que tous se mettraient volontiers à un travail dont tous profiteraient"<sup>49</sup>.

Pour Rome et sa région, P. A. Brunt a mis l'accent sur une main d'œuvre d'ouvriers libres et recevant un salaire. Mais l'Aquitaine et le Nord de la péninsule ibérique ne sont pas Rome. Selon toute probabilité, on y trouvait à la fois des esclaves et des ouvriers libres, mais en quelle quantité ? Il me paraît impossible de le déterminer.

En tout cas, en dehors des esclaves et des hommes libres volontaires qui recevaient un salaire, les indices disponibles orientent vers deux autres groupes d'ouvriers non qualifiés ou plus ou moins qualifiés. Le premier de ces deux groupes est celui des ouvriers statutairement libres, mais soumis à des corvées et donc contraints de travailler.

Pour St. Mitchell, si les cités ou l'Empire avaient dû payer la main d'œuvre pour la construction et l'entretien des routes, ils auraient été en faillite. Les grandes routes étaient construites et entretenues aux frais des cités, pense-t-il, mais au moyen de corvées<sup>50</sup>. Plus récemment,

46. Voir Malacrino 2006, Medri 2001 et Wilson 2003.

47. DeLaine 1997 et 2001.

48. Dessales 2010 et 2011.

49. Plin., *Ep.*, 10.41.2.

50. Mitchell 1987, 336-337.

C. Saliou a traité aussi de ces corvées<sup>51</sup>. La *lex Vrsonensis*, qui organisait la vie de la colonie romaine césarienne d'*Urso* en Bétique, et la *Lex Irnitana*, charte du municpe flavien d'*Irni*, également en Bétique, mentionnent ces corvées, que la cité est en mesure d'imposer à ses citoyens. Selon la loi d'*Irni*, tous les hommes habitant la cité et ayant plus de 15 ans et moins de 60, étaient réquisitionnés pour les constructions publiques, mais à condition que ce travail obligatoire ne dépasse pas la durée de cinq journées par an<sup>52</sup>. On pouvait aussi exiger la fourniture d'autant de journées de travail d'une paire d'animaux de trait. L'obligation était impérative, et les décurions devaient contrôler qu'elle était bien remplie par tous les hommes de la cité. En plus de ces corvées "civiques", exigées par les cités en vertu de leur statut municipal, il est vraisemblable que certains indigènes étaient plus ou moins contraints de travailler, éventuellement en recevant un salaire. En matière de mines, les fouilles de certains villages proches des mines d'or du Nord-Ouest de l'Espagne orientent plus ou moins nettement en ce sens ; la même pratique existait vraisemblablement pour la construction publique.

Le second groupe, c'est celui des militaires. De nombreux indices montrent que les soldats ne participaient pas seulement à la construction de bâtiments et d'installations militaires. Des soldats étaient aussi engagés dans des travaux publics civils et la construction de monuments civils. Dans *l'Histoire Auguste*, par exemple, il est dit que l'Empereur Probus ne souffrait pas que les soldats restent inactifs, et qu'il leur faisait construire des ponts, des portiques, des basiliques<sup>53</sup>. C'est un texte très parlant, et il n'est pas le seul à témoigner de ce rôle des militaires. Au II<sup>e</sup> siècle p.C., des soldats ont par exemple participé à la construction d'un temple et de portiques à Naronna, en Dalmatie, à la construction d'amphithéâtres à Lambèse et à Doura Europos et à la construction des thermes de Lambèse<sup>54</sup>. L'armée fournissait aussi des techniciens et des architectes pour des constructions publiques.

\*

Dans les textes antiques, par exemple dans les lettres de Pline le Jeune ou les discours de Dion, la construction des monuments est souvent justifiée par la gloire des Empereurs, par celle de l'évergète, ou par le prestige et la beauté des villes, qui étaient souvent en rivalité avec leurs voisines<sup>55</sup>. Mais il arrive aussi que l'auteur antique insiste sur d'autres raisons de les construire, et notamment sur leur utilité pratique, dans la vie quotidienne. Flavius Josèphe, par exemple, dans *la Guerre des Juifs*, énumérant les bienfaits d'Hérode le Grand, signale qu'il a pavé de marbre, sur une longueur de deux milles et demi, la rue principale d'Antioche de Syrie, auparavant particulièrement boueuse, et qu'il l'a bordée de portiques permettant de s'abriter de la pluie. Et il est inutile de souligner l'utilité matérielle des constructions militaires et des enceintes urbaines, des aqueducs, des ponts, etc.<sup>56</sup>.

Certains monuments antiques ont à nos yeux un rôle économique, par exemple les marchés et les entrepôts. Les Anciens étaient parfaitement conscients de leur utilité, mais il ne faut pas oublier qu'ils n'utilisaient pas la notion d'économie. Pline le Jeune fournit un bon exemple de cette absence du concept d'économie. Il suggère à l'Empereur d'aider au creusement d'un canal entre le lac de Nicomédie et la mer (canal qui, finalement, ne sera pas creusé)<sup>57</sup>. Le lac de

51. Saliou 2012, 22-25.

52. González 1986, § 83 (*AE*, 1986, 333) ; Hollander 2007, 69-70 et Le Roux 1999, 165.

53. *Hist. Aug., Prob.*, 9 (*pontes, templa, porticus, basilicas labore militum struxit*) ; voir par exemple Mac Mullen 1959, 214-218.

54. Mac Mullen 1959, 218.

55. *Plin., Ep.*, 10.41.1 et 41.5 ; 6.31.15-16 ; voir Mitchell 1987, 333.

56. *J., BJ*, 1.422 sq. ; voir Mitchell 1987, 334.

57. *Plin., Ep.*, 10.41-42.

Nicomédie, dit Pline, “permet de transporter par eau jusqu’à la route les blocs de marbre, les produits de la terre, le bois de chauffage et de construction, sans grands frais et sans grande peine”. Le creusement diminuerait le coût du transport entre le lac et la mer<sup>58</sup>. Pline propose donc une mesure qui, à nos yeux, est typiquement économique, mais ce n’est pas de cette façon qu’il la présente ; il présente son utilité pratique, mais du point de vue de la circulation. Ce que nous qualifions d’économique relève souvent, aux yeux des Anciens, ou de l’approvisionnement ou de la circulation (*commeatus*).

Mais, en plus de l’absence du mot “économie”, il faut signaler que les monuments à vocation économique sont moins bien considérés que les autres, non seulement par la tradition philologique, mais aussi par les Anciens eux-mêmes. Par exemple, il n’est pas question dans le traité de Vitruve des marchés alimentaires, les *macella*, dont certains sont pourtant monumentaux, ceux de Pouzzoles et de Lepcis Magna par exemple<sup>59</sup>.

D’autres bâtiments à vocation économique qui nous paraissent prestigieux n’appartiennent à aucune série typologique. C’est le cas de la *porticus Aemilia*, très grand entrepôt construit à Rome (en 193 a.C.)<sup>60</sup>, et de l’édifice d’Eumachia à Pompéi, édifice probablement à vocation en partie économique. C’est aussi le cas de ce que nous nommons les “Marchés de Trajan”. P. Gros se demande s’ils ne passaient pas, “aux yeux mêmes de leur commanditaire et de leur créateur, pour un rattrapage utilitaire, habile certes, mais sans valeur typologique”<sup>61</sup>.

En rédigeant de brèves conclusions sur un dossier relatif aux entrepôts et publié dans la revue *Antiquités africaines*, je suis parvenu à l’idée qu’à l’intérieur de la catégorie des bâtiments à vocation économique, il existait même des hiérarchies<sup>62</sup>. Quoique certains *horrea* aient été de belles réussites architecturales, quoiqu’ils aient été très utiles et même indispensables, les *horrea* ne jouissaient pas, dans la cité, d’un statut aussi officiel que les *macella*. Même publics, ils n’étaient pas autant mis en valeur et “monumentalisés” que les marchés urbains. Le *macellum* était une espèce d’institution municipale. Il se trouvait souvent aux abords du forum, ou en tout cas non loin du forum. À part quelques exceptions (par exemple à Rome et à Ostie), l’entrepôt, lui, était plutôt situé aux marges du centre urbain. Pourtant, du point de vue des nuisances (bruits, odeurs, transports pesants et encombrants), ils se valaient (c’étaient notamment la viande et le poisson que l’on vendait au *macellum*)<sup>63</sup>.

\*

La construction de ces monuments supposait l’existence de ressources considérables, et donc une importante activité économique. Certes, on connaît de mieux en mieux les principaux éléments de cette activité, en particulier grâce à la contribution de l’archéologie. En s’intéressant à l’occupation du sol et aux campagnes, et d’autre part à la production et à la commercialisation des divers objets fabriqués, l’archéologie a apporté, et continue à apporter, beaucoup d’informations d’ordre économique. Mais est-il possible d’établir une corrélation entre de telles observations et l’évolution du mouvement de monumentalisation, dans une cité ou une province ? Ces observations permettent-elles d’expliquer l’évolution de la monumentalisation ? L’objet de cet article n’est pas d’envisager chaque cité d’Aquitaine et d’Hispanie septentrionale en m’interrogeant sur sa richesse et sa prospérité. Je vais nécessairement me limiter à quelques brèves remarques.

58. Plin., *Ep.*, 10.41.2.

59. Gros 2002, 454-455 et 458-459.

60. Liv. 35.10.2 et 41.27.3.

61. Gros 2002, 456-458.

62. Andreau 2007a.

63. De Ruyt 1983 ; 2000.

Une première difficulté regarde la chronologie. La datation des monuments, si on parvient à la situer précisément, relève d'une temporalité brève et bien définie (même si les investissements opérés dans les programmes éditaires s'étaient sur une durée de plusieurs années ou de plusieurs décennies). Comme cela a été souvent remarqué, la temporalité de l'archéologie des "surveys" et de l'archéologie rurale n'est pas la même que celle des textes et que celle de l'archéologie monumentale.

Quant à la Bithynie, la synthèse économique présentée par H.-L. Fernoux dans son livre sur les élites, s'appuie sur toute la documentation disponible : textes littéraires, inscriptions, contexte politique et militaire, émissions monétaires et matériel archéologique (non seulement le matériel archéologique disponible en Bithynie, mais aussi, à titre de complément et de point de comparaison, une partie de celui du reste de l'Asie Mineure). Malgré la richesse des textes de Dion et de Plin, elle ne permet pas d'esquisser une évolution chronologique précise<sup>64</sup>. Il y a eu "passage à la prospérité", écrit H.-L. Fernoux, mais les dates précises de ce passage, au cours des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles p.C., ne paraissent pas connues.

Une deuxième difficulté concerne le financement évergétique. Quand les monuments sont financés par des membres des aristocraties municipales, leur coût et leur ampleur reflètent-ils la richesse de la cité concernée ? En Bithynie, la totalité des richesses dépensées à Nicomédie et à Nicée ne résultait pas d'activités menées dans ces cités ; H.-L. Fernoux souligne que les grands propriétaires avaient des domaines dans plusieurs cités ou même dans plusieurs provinces<sup>65</sup>. P. Leveau est parvenu à la même conclusion pour les régions occidentales de l'Empire, et en a déduit que le cadre de la cité n'est pas approprié pour traiter de l'implantation des aristocraties dans les campagnes.

Au contraire, pour l'étude de la monumentalisation, ce cadre paraît tout à fait approprié. Mais une telle étude suppose que l'on compare le patrimoine foncier et immobilier des diverses cités, ainsi que les ressources de leurs caisses publiques. Dans les régions qui nous concernent, à quoi attribuer principalement la richesse des finances publiques de chacune des cités, et quelle hiérarchie établir entre elles à ce point de vue ?

Quant à l'implantation des aristocraties dans les campagnes, la province ne semble pas non plus un cadre approprié. L'Aquitaine est très vaste ; il y a loin de sa frange maritime et du piémont des Pyrénées au Massif Central et à la cité des Bituriges Cubes<sup>66</sup> ! Pour l'activité économique, et sans doute aussi pour les intérêts des aristocraties municipales, il faudrait s'efforcer de délimiter des unités intermédiaires entre la province et la cité, de petites régions présentant des indices d'unité économique, par différents biais, et au coup par coup<sup>67</sup>. L'Aquitaine antique ne constituait pas une unité économique<sup>68</sup>. Il y avait même de fortes différences dans l'espace de l'Aquitaine actuelle. La vallée de la Garonne était un grand axe commercial et un foyer d'activité ; la ville de Bordeaux prit de plus en plus d'importance. La région située sur la rive gauche de la Garonne, au Sud-Ouest du fleuve, était beaucoup moins active, semble-t-il, que les régions de sa rive droite. Quant à l'Est et au Nord-Est de l'Aquitaine antique, qui ne font pas partie de la région aquitaine actuelle, c'étaient, sous le Haut-Empire, les régions de la province les plus actives du point de vue de la fabrication : pensons à la métallurgie berrichonne, qu'ont signalée César et Strabon, et qui est maintenant bien connue archéologiquement<sup>69</sup> ; pensons aussi à la

64. Fernoux 2004, 235-294.

65. Fernoux 2004, 242-248.

66. Brun 2010, 245-247.

67. Naguère, j'ai engagé cette réflexion sur les unités économiques intermédiaires entre cités et provinces, unités qu'on peut appeler les régions (dans Aerts *et al.*, éd. 1990), mais je l'ai trop négligée par la suite. C'est un des nombreux points forts des recherches de P. Leveau (voir notamment Leveau 2003 et 2007).

68. Voir par exemple Maurin *et al.*, éd. 1992, 93-115 et 155-179.

69. Caes., *B Gall.*, 7.22 ; Str. 4.2.2. Voir Dumasy 2010 et surtout Dumasy *et al.* 2010.

céramique de La Graufesenque. Mais des recherches récentes ont montré que la vigne y jouait aussi un rôle<sup>70</sup>.

Si l'évergétisme dépend de la richesse des élites (mais une richesse qui n'a pas nécessairement été acquise dans la cité où l'évergète déploie sa générosité), P. Ouzoulias a bien montré, depuis quelques années, qu'il n'existe pas une seule manière d'exploiter la terre pour parvenir à une certaine prospérité, et que les équilibres sociaux et économiques ne sont pas partout les mêmes. Un de ses maîtres-mots, c'est qu'un seul critère ne suffit pas à discerner les régions riches et les régions moins riches<sup>71</sup>. Il ne suffit ni de compter les grosses *villae* ni de comparer le nombre des inscriptions pour décider de la prospérité d'une région ou d'une cité. La richesse des citoyens des cités et celle des finances municipales ne sont pas livrées clés en mains, si l'on peut dire. Pour les déterminer, une analyse des diverses données disponibles, cité par cité, au coup par coup, est nécessaire. C'est aussi ce qu'écrit F. Dumasy à partir du cas biturige : ces cités gauloises "évoluèrent selon des rythmes divers et des processus multiples"<sup>72</sup>.

Sans ressources, pas de monumentalisation. Les monuments financés par les cités dépendent de l'état des ressources de ces cités. Mais ils dépendent aussi des comportements des aristocraties municipales, de l'efficacité de la gestion municipale, de l'habileté des magistrats municipaux, des rapports entre les autorités municipales et le gouverneur de la province, etc. Les monuments financés par les évergètes dépendent des ressources de ces derniers, mais aussi de leur disponibilité, de leur esprit collectif, de la cohésion de l'élite municipale, etc. On peut dire de la monumentalisation ce que P. Le Roux a écrit de l'évergétisme<sup>73</sup> : de même que la monumentalisation triomphante n'a pas seulement été le produit d'une conjoncture économique florissante, de même son déclin relatif a suivi une logique autre que purement économique. On ne peut expliquer ni ce triomphe ni ce déclin sans prendre en compte l'évolution économique, mais cette évolution dépend aussi des équilibres sociaux, et elle ne suffit pas à expliquer l'évolution de la monumentalisation.

Extrait de : A. Bouet, éd., *Monumental ! La monumentalisation des villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale durant le Haut-Empire. Actes du colloque de Villeneuve-sur-Lot, 10-12 septembre 2015*, Aquitania Suppl. 37, Bordeaux, 2016, 43-54.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



70. Brun 2010, surtout 244-249.

71. Ouzoulias 2010.

72. Dumasy 2010, 158 ; voir aussi Trément 2010.

73. Le Roux 1995, 108.

## ARTICLE 20

# EXISTAIT-IL UNE DETTE PUBLIQUE DANS L'ANTIQUITÉ ROMAINE ?

---

Il est arrivé aux cités et aux États antiques d'emprunter de l'argent, comme le montre L. Migeotte pour le monde grec, et comme je vais essayer de le montrer pour le monde romain. Par rapport aux époques plus récentes, l'Antiquité gréco-romaine représente pourtant une situation tout à fait originale, parce qu'il n'y existe pas de "dette publique", au sens que prend cette expression dans la bibliographie sur la fin du Moyen Âge et sur les Temps modernes. La dette publique commence à partir du moment où les emprunts des pouvoirs publics sont considérés comme une seule dette globale, et où ils tendent à être "consolidés". Consolider la dette, c'est substituer aux dettes à court terme des créances à long terme, ou même des titres de rente perpétuelle. Ces titres à long terme ne sont appréciables aux yeux des créanciers que s'ils comportent des intérêts, et s'ils peuvent être librement cédés à titre onéreux, ou transférés par héritage.

Je suis convaincu qu'un tel mécanisme de la dette publique n'a existé ni en Grèce, ni à Rome. Comme l'écrivait E. J. Hamilton, c'est "l'un des quelques rares phénomènes économiques importants qui ne poussent pas leurs racines jusqu'au monde antique"<sup>1</sup>. Rome est un cas extrême, comme nous allons le voir. Sauf exception, la cité de Rome ne contractait pas d'emprunt. Quoique, pendant cinq ou six siècles, entre le V<sup>e</sup> siècle a.C. et le début de notre ère, elle ait été presque continuellement en état de guerre, son habitude n'était pas d'emprunter pour financer ces guerres. Non seulement on n'observe pas à Rome de dette publique à la manière des Temps modernes, mais les autres formes d'emprunt publics n'y sont presque jamais pratiquées<sup>2</sup>.

Dans la première partie de cet article, je traiterai des emprunts exceptionnellement contractés par la cité de Rome. Ensuite, je ferai quelques remarques sur les emprunts des cités de l'Empire, notamment sous le Haut Empire (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. p.C.). Enfin, dans la troisième partie, je tirerai quelques conclusions du cas romain sur ces situations romaines et je m'interrogerai sur les causes de cette force résistance à l'endettement public.

\*

1. Hamilton 1947.
2. Puisque le sujet est ici la dette publique, je ne parle pas en détail des éventuels emprunts publics de blé. Pour le blé, la situation n'était pas très différente de ce qu'elle était en matière d'argent. Rome en a souvent acheté à l'extérieur, sous la république et elle en a reçu en cadeau, de Hiéron de Syracuse ou de Massinissa par exemple. Il lui est arrivé aussi d'en emprunter, d'en acheter à crédit, mais rarement. Ainsi, dans les années 220 a.C., Hiéron remit, pour l'armée romaine, du blé qui lui fut payé après la fin des guerres contre les Celtes. Voir Garnsey 1988, 168-172 et 182-191.



Au cours des cinq siècles de l'époque républicaine, de la fin du VI<sup>e</sup> siècle a.C. aux années 40-30 a.C., Rome n'a été débitrice, à notre connaissance, qu'à deux époques exceptionnelles au cours desquelles ses besoins financiers s'étaient accrus de façon tout à fait inhabituelle. La première fois, ce fut au cours des guerres contre Carthage (les guerres puniques) ; la seconde, pendant les guerres civiles du I<sup>er</sup> siècle a.C. Examinons en détail les mesures prises à ces deux époques.

De tels aspects financiers de la politique romaine ne nous sont connus que par ce qu'en disent les auteurs anciens. Quant à la première guerre punique (264-241 a.C.), Polybe et Pline l'Ancien fournissent quelques indications. Polybe indique qu'à la fin des années 240 a.C., essayant pour la troisième fois de dominer Carthage sur mer, Rome eut besoin d'armer de nouveau des navires. Comme il n'y avait pas d'argent dans le Trésor public, de grands personnages de la cité, des membres de l'élite, firent preuve de générosité et de dévouement civique (*générosité et philotimia*). Il faut penser que c'étaient des sénateurs, ou qu'il y avait parmi eux des sénateurs. Certains d'entre eux fournirent une pentère (navire équipé de cinq rangs de rames). D'autres, moins fortunés, se mirent à deux ou trois pour en fournir une. Mais ils demandaient à être remboursés de leurs frais si la campagne se déroulait comme ils l'escomptaient. La cité est ainsi parvenue à armer deux cents pentères, et c'est cette flotte qui permit la victoire romaine des îles Égates (241 a.C.)<sup>3</sup>. Il ne s'agissait donc pas d'une véritable "liturgie", comme en pratiquaient les Athéniens, c'est-à-dire d'une forme d'impôt consistant à obliger de riches citoyens à prendre en charge une dépense de la cité, mais d'une avance accordée à la cité, remboursée en cas de victoire. Il n'était pas question d'intérêts. Le climat patriotique de cette époque, les modalités de l'opération, les mots mêmes qu'emploie Polybe montrent qu'il s'agissait d'une avance ne portant pas intérêts<sup>4</sup>.

Un passage de Pline l'Ancien traite, lui aussi, des difficultés financières de Rome à cette même période. Expliquant que, au cours de la première guerre punique, le poids de l'as de bronze a été réduit de cinq sixièmes (un sixième de livre au lieu d'une livre romaine), il ajoute que la cité a réalisé un bénéfice de cinq sixièmes sur les sommes qu'elle avait à payer, et qu'elle a ainsi pu s'acquitter de ses dettes. Dans la logique du texte, cela ne signifie pas qu'elle ait emprunté, mais qu'elle n'avait pu faire face à tous ses engagements, qu'elle était en retard dans ses paiements<sup>5</sup>. Il est également question de ces difficultés financières chez l'historien Appien, à propos de l'année 252 a.C. Il écrit que les Carthaginois étaient alors dans une situation comparable à celle des Romains et qu'ils ont envoyé une ambassade au roi d'Égypte Ptolémée pour emprunter deux cents talents. Étant en bons termes à la fois avec Rome et avec Carthage, Ptolémée refusa, parce que, disait-il, il ne voulait pas aider l'un de ses amis à combattre un autre de ses amis<sup>6</sup>. Même si les auteurs ont vécu longtemps après l'événement, ces textes indiquent qu'en ce III<sup>e</sup> siècle a.C., la pratique des emprunts publics n'était pas inconnue de cités telles que Carthage et Rome ; d'ailleurs, les cités grecques, à cette époque, contractaient à l'occasion des emprunts publics (je ne parle évidemment pas ici de dette publique). Le fait que la notion d'emprunt public paraisse alors connue rend d'autant plus surprenantes les réticences que Rome a toujours manifestées face à une telle possibilité.

La deuxième guerre punique (entre 218 et 202 a.C.), est, d'un point de vue militaire et budgétaire, l'une des périodes les plus noires de l'histoire romaine, peut-être la plus noire. Au cours des années les plus difficiles, entre 216 et 210 a.C., Rome a contracté des dettes à plusieurs reprises, comme nous l'apprend Tite-Live. Le premier épisode a eu lieu en 216, après la défaite

3. Plb. 1.59.5-8. La tradition annalistique parlait même de trois cents navires.

4. Un commentateur a remarqué que le texte de Polybe n'exclut pas un prêt portant intérêts ; certes, mais toutes les vraisemblances plaident en faveur d'un prêt sans intérêts. Voir Walbank 1957, 123-124.

5. Plin., *HN*, 33.44. La plupart des numismates et historiens actuels estiment que cette réduction du poids de l'as s'est produite un peu plus tard, au dernier tiers du III<sup>e</sup> siècle a.C.

6. App., *Sic.*, 5.1.

de Cannes<sup>7</sup>. Rome demanda du blé et de l'argent à Hiéron, roi de Syracuse, qui lui en donna. Il était prévu de les lui rendre rapidement, très probablement sans intérêts. Mais Hiéron mourut avant que le remboursement ne fût fait. L'année suivante, les fermiers adjudicataires de la cité, les publicains, acceptèrent de ne pas être payés tout de suite pour tout ce qu'ils allaient fournir à l'armée d'Espagne. L'argent qu'ils avançaient ainsi à la cité leur serait rendu dès qu'il y aurait des ressources dans le Trésor<sup>8</sup>. Tite-Live fait l'éloge des mœurs alors en vigueur : il écrit que l'amour de la patrie, répandu dans toutes les catégories sociales, les animait toutes d'un même esprit. Cela montre que les avances ne comportaient pas d'intérêts<sup>9</sup>. Toutefois, les fermiers adjudicataires, en contrepartie, obtinrent deux privilèges (qui constituaient une rémunération indirecte du prêt) : ils ne serviraient pas dans l'armée et la cité prendrait à son compte le risque du transport maritime

En 214, le mauvais état des finances empêcha les censeurs d'affermier l'entretien des édifices publics, l'achat des chevaux pour les magistrats curules et d'autres fournitures semblables. Malgré cela, les publicains qui avaient coutume de venir aux enchères des censeurs proposèrent de conclure les contrats comme si le Trésor public disposait des ressources nécessaires. Ils étaient prêts à ne recevoir qu'à la fin de la guerre l'argent qui leur était dû<sup>10</sup>. La même année, il fut question d'indemniser les propriétaires des huit mille esclaves volontaires qui avaient été libérés pour servir dans l'armée. Ces propriétaires, eux aussi, déclarèrent qu'ils n'accepteraient de recevoir le prix de leurs esclaves qu'à la fin de la guerre. Enfin, les biens des veuves et des orphelins furent versés au Trésor public, et c'étaient les questeurs qui réglaient toutes leurs dépenses<sup>11</sup>. Tite-Live parle à ce propos de la "disposition des esprits des plébéiens à venir au secours du Trésor épuisé", ce qui confirme que ces avances, conçues comme une contribution à l'effort de guerre, ne comportaient pas d'intérêts<sup>12</sup>.

En 210 a.C., les sénateurs décidèrent de donner à la cité leurs métaux précieux et leur numéraire. Les chevaliers et la plèbe, par émulation patriotique, firent de même. Cette mesure était alors conçue comme un don, et non point comme un prêt<sup>13</sup>. Mais, six années plus tard, en 204, alors que la situation des finances publiques s'était sensiblement améliorée, M. Valerius Laevinus, le consul de 210, fit décider de rembourser cette contribution. Le don était désormais considéré comme un prêt. Dès lors, Tite-Live n'emploie plus l'expression *conlatae pecuniae* (qui s'applique à une collecte gratuite), mais *mutuae pecuniae* (qui désigne un prêt, de préférence sans intérêts)<sup>14</sup>. Et en effet le remboursement eut lieu en trois fois, en 204, en 202, puis finalement en 200. En 200, la cité, dont la situation financière restait fragile malgré la fin de la guerre, ne remboursa pas en argent mais en terres grevées d'une faible redevance. Quatre ans plus tard, les bénéficiaires eurent cependant la possibilité d'échanger ces terres contre de l'argent, s'ils le souhaitaient. Il n'est jamais fait allusion à des intérêts payés par la cité.

Après la fin de la deuxième guerre punique, il n'est plus question d'emprunt de la cité de Rome pendant un siècle et demi. Pendant les guerres civiles du I<sup>er</sup> siècle a.C., plusieurs textes évoquent cependant de l'argent emprunté par les adversaires en présence pour la conduite de la guerre. Ces emprunts sont à plusieurs reprises associés à des réquisitions, et il n'est jamais question d'intérêts. Quand César passa le Rubicon, au début de 49 a.C., un sénatus-consulte

7. Liv. 23.38.

8. Liv. 23.48-49.

9. Liv. 23.49 (*Ea caritas patriae per omnes ordines tenore uno pertinebat*).

10. Liv. 24.18.10. Sur le rôle des publicains, et notamment sur cet épisode, voir Badian 1972, Cimma 1981 et Nicolet 1966.

11. Liv. 26.18.10-15.

12. *Cum haec inclinatio animorum plebis ad sustinendam inopiam aerarii feret...*

13. Liv. 26.35.1 à 26.36.12.

14. Liv. 29.16.3 ; 31.13.2-9 ; 31.35 ; 31.36.3-6 ; 33.42.3. Voir Nicolet 1963.

mit l'argent du Trésor à la disposition de Pompée et de ses partisans<sup>15</sup>. Par la suite, Scipion se prévalut de ce texte pour emprunter de l'argent aux cités et aux dynastes des provinces de Syrie et peut-être d'Asie. Il en emprunta aussi aux citoyens romains résidant dans ces provinces. Il encaissa les sommes que les publicains devaient à l'État pour les deux années précédentes, et exigea d'eux qu'ils lui avancement, à titre de prêt, l'argent dû pour l'année suivante<sup>16</sup>.

Dans sa dixième *Philippique*, en février 43 a.C., Cicéron proposa qu'un sénatus-consulte approuvât l'action du proconsul M. Junius Caepio Brutus qui combattait les partisans d'Antoine en Grèce et dans les Balkans, et lui permit d'emprunter de l'argent et de réquisitionner des céréales pour mener la guerre : "qu'il utilise et recouvre pour les dépenses militaires tout l'argent nécessaire qui appartient à la république et peut être recouvert ; que, pour les dépenses militaires, il emprunte et ordonne des réquisitions de blé à qui bon lui semblera<sup>17</sup>". Deux mois plus tard, le même Marcus Junius Caepio Brutus, alors qu'il se trouvait à Dyrrachium (sur l'actuelle côte albanaise), se plaignit par lettre à Cicéron qu'il n'avait pas suffisamment de ressources pour la conduite de la guerre. Cicéron lui répondit qu'un sénatus-consulte lui donnait l'autorisation d'emprunter de l'argent aux cités<sup>18</sup>. En mars de cette même année, Cicéron écrivit à Cornificius, gouverneur de la province d'Afrique, qu'un sénatus-consulte lui donnait le droit d'imposer des réquisitions aux cités ou de leur emprunter (il s'agit peut-être d'un sénatus-consulte annuel au sujet des crédits à accorder aux gouverneurs de provinces, ou d'un sénatus-consulte spécifique, qui avait été pris le 19 mars 43, et auquel Cicéron fait allusion dans une lettre précédente)<sup>19</sup>. Il est extrêmement probable que ces emprunts ne comportaient pas d'intérêts. Car dans ces textes figurent toujours l'adjectif *mutuus* ou le nom *mutuum*, qui, lorsqu'ils sont employés sans commentaire explicite, suggèrent davantage un prêt sans intérêts. En outre, il s'agissait d'emprunts forcés ou pratiquement obligatoires, conçus comme une participation des citoyens ou des communautés à l'effort de guerre. Enfin, César, dont l'ouvrage *La Guerre civile* est une œuvre de propagande, n'aurait pas manqué de signaler que Scipion prélevait des intérêts si cela avait été le cas.

Par la suite, sous le second triumvirat, Octavien et Antoine contractèrent eux aussi des dettes. Nous n'en entendons guère parler qu'au moment où Octavien, entre 31 et 29 a. C., après avoir vaincu Marc Antoine à Actium, accède seul au pouvoir et décide de les rembourser intégralement. Les modalités de ces emprunts des triumvirs ne sont pas connues, mais il est sûr qu'ils ne comportaient pas d'intérêts. Il s'agissait en effet d'emprunts forcés. Si Octavien, en plus du remboursement, avait versé des intérêts, les textes le mentionneraient. Quant aux emprunts du vaincu, Marc Antoine, ils n'ont sans doute jamais été remboursés<sup>20</sup>.

L'empire romain a été sur ce point fidèle aux traditions républicaines. L'empereur, à notre connaissance, n'a jamais emprunté d'argent au nom de l'État romain. Nous savons, certes, que pour ses grands travaux Auguste a emprunté à plusieurs reprises de grosses sommes à Licinius, un de ses affranchis<sup>21</sup>. Licinius avait un tempérament financier si affirmé que, au temps de son esclavage, il prêtait à intérêts à ses compagnons de servitude, et même des rations alimentaires<sup>22</sup>. Un tel cas est spécifique car il se situe à la limite de l'emprunt privé et de l'emprunt

15. Caes., *BCiv.*, 1.6.3 (*pecunia uti ex aerario Pompeio detur*) et App., *BC*, 2.34.

16. Caes., *BCiv.*, 3.31.2-3 (*et ab eisdem insequentis anni mutuam praeceperat*) ; et 32, 6.

17. Cic., *Phil.*, 10.26 (*pecunias a quibus videatur ad rem militarem mutuas sumat frumentumque imperet*).

18. Cic., *Ad Brut.*, 2.4.4 (*ut pecunias a civitatibus mutuas sumeres*).

19. Cic., *Fam.*, 12.28.2 (*imperandum mutuumve sumendum*). Voir aussi Cic., *Fam.*, 12.25.1 et Shackleton Bailey 1977, 513 et 516.

20. Sur ces emprunts des guerres civiles, qui, certainement, n'ont pas tous été remboursés, voir par exemple Cass. Dio 42.50-51 ; 51.17.8 ; 51.21.4. Voir Frank, éd. 1933, 336-337 et 342.

21. Cass. Dio 54.21.3-6 et Macrob., *Sat.*, 2.4.24 ; sur le cas de Licinius, qui a été le "procurateur" d'Auguste en Gaule et était considéré comme immensément riche, voir Meyers 1964, 67 et Bénabou 1967.

22. Scholia in Juven. *Veteroria*, éd. Wessner, 11-12.

public. Il n'était pas rare qu'un maître empruntât de l'argent à l'un de ses esclaves ou de ses affranchis<sup>23</sup>. Étant donné le lien de dépendance qui unissait Licinius à Auguste, ces emprunts relevaient des relations privées. Mais l'argent emprunté était utilisé, semble-t-il, dans le cadre de la gestion de l'empire. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas, sauf erreur, d'autres exemples de tels emprunts impériaux à des esclaves ou affranchis. S'il en a existé, il est sûr qu'ils n'ont aucunement donné naissance à une dette publique.

Les *Histoires* de Tacite contiennent un passage inattendu, mais qui témoigne du même genre de pratiques que celles évoquées pour les guerres civiles du I<sup>er</sup> siècle a.C. Nous sommes au début de 70 p.C., peu après la guerre civile de 68-69 p.C., les partisans de Vespasien sont maîtres de Rome. Le Sénat décida d'emprunter 60 millions de sesterces à des particuliers. Un sénateur fut chargé d'organiser cet emprunt, mais la décision n'a pas été appliquée. Selon son habitude, Tacite suggère des explications dont il ne donne pas toutes les clés : la décision a été prise, soit parce que l'argent manquait, soit parce qu'on voulait faire croire qu'il manquait ; l'emprunt n'a pas été contracté, parce que la gêne financière ne tarda pas à cesser, ou parce qu'on cessa de feindre qu'il y eût une gêne financière<sup>24</sup>. Le passage est surprenant parce que c'est la première fois que le Sénat a explicitement décidé d'organiser, en Italie, à Rome, un emprunt public. Même au cours de la deuxième guerre punique, les mesures prises étaient beaucoup plus indirectes : il s'agissait surtout de paiements différés. Mais il faut tenir compte de la guerre civile de 68-69 ; la situation n'était donc pas foncièrement différente de celle des années 40 a.C. En outre, si Tacite souligne cette décision, non sans y ajouter quelques sous-entendus, c'est qu'elle témoigne de la cupidité et de l'avarice de Vespasien, alors bien connues. La décision ne fut pas appliquée ; si elle l'avait été, le prêt n'aurait très probablement pas comporté d'intérêts. L'emploi du mot *mutuus* est une présomption en ce sens, et l'emprunt était très probablement conçu comme une contribution obligatoire et remboursable aux frais de la guerre civile.

En marge des quelques très rares cas d'emprunt que nous venons d'analyser, il faut dire un mot des prêts publics de l'empereur appelé les *alimenta*. Ils constituent une grande nouveauté qui date de la fin du I<sup>er</sup> siècle p.C. Ces prêts organisés par Nerva et Trajan ont donné lieu à une abondante bibliographie, d'autant plus que les tables hypothécaires de Veleia et de la cité des Ligures Bébiens nous fournissent d'intéressantes informations sur la propriété foncière à cette époque<sup>25</sup>. Les sommes étaient prêtées à titre perpétuel à des propriétaires fonciers des cités italiennes, moyennant une redevance annuelle de 5 %. On imagine mal comment ces propriétaires ont accepté un tel prêt, même si le taux de l'intérêt était bas. Ils paraissent pourtant avoir été volontaires, au moins en principe. Il est sûr que cette fondation alimentaire avait pour objectif de faciliter, grâce aux intérêts versés, l'entretien et l'éducation de fillettes et surtout de jeunes garçons d'Italie qui pouvaient ensuite devenir des légionnaires. Mais on discute pour savoir si l'empereur visait aussi à fournir à l'agriculture italienne une sorte de ballon d'oxygène.

L'empire était probablement à la tête d'importantes ressources financières. Le problème était de les gérer de la meilleure manière possible, et donc de les placer. Les *alimenta* ont constitué une solution à ce problème de gestion. Contrôlés par des préfets, puis par des procureurs, organisés dans le cadre des cités, ils présentaient des garanties de continuité. La charge qu'ils représentaient n'était pas extrêmement lourde pour des propriétaires qui ne payaient pas d'impôt sur la terre (l'Italie jouissait alors du privilège de ne pas être soumise régulièrement à l'impôt direct sur l'exploitation du sol). C'était d'ailleurs aussi une manière indirecte de leur en faire payer. C'était également une stimulation à la circulation monétaire en Italie.

23. Sur ces emprunts des maîtres à leurs esclaves et à leurs affranchis, se reporter pour l'époque républicaine à Dumont 1987, 110-112.

24. Tac., *Hist.*, 4.47.1 (*verane pauperie aut uti videretur*).

25. Voir par exemple Veyne 1957 ; 1958, Garnsey 1968, Lo Cascio 1980 et Woolf 1990.

\*

Les cités grecques contractaient plus d'emprunts que celle de Rome, et, après leur conquête par Rome, elles eurent de belles occasions de s'endetter à cause des prélèvements fiscaux de Rome et des exactions des gouverneurs et des fermiers adjudicataires, les publicains. C'est surtout au I<sup>er</sup> siècle a.C., entre les années 80 et les années 40 ou 30, que cette situation fut dramatique. Les magistrats romains n'étaient pas toujours très pressés de lutter contre l'endettement des cités. Si Lucullus parvint, par des mesures strictes, à rétablir au moins temporairement les finances des cités de la province qu'il gouvernait, d'autres sénateurs étaient trop liés aux hommes d'affaires italiens qui prêtaient de l'argent pour lutter contre l'usure et l'endettement<sup>26</sup>. À partir de l'époque d'Auguste, l'attitude de Rome se modifia nettement. Désormais, les pouvoirs publics romains s'efforcèrent, avec beaucoup plus de constance et de détermination, de limiter les emprunts des cités, en Orient comme en Occident. Plusieurs inscriptions en témoignent. Pour le monde grec, citons l'édit d'un gouverneur de la province d'Asie, P. Fabius Persicus, qui date du milieu du I<sup>er</sup> siècle p.C., d'après lequel les magistrats d'Ephèse n'avaient le droit d'emprunter au nom de la cité que si le remboursement des sommes pouvait se faire avec les revenus de l'année. S'ils hypothéquaient les revenus de l'année suivante, ils seraient responsables sur leurs propres biens<sup>27</sup>.

Ce contrôle de Rome s'appliquait évidemment aussi aux cités d'Occident. Un passage de la *lex Imitana* (statut de la cité d'Irni dans la péninsule ibérique) évoque d'éventuels emprunts de la cité. Ils ne sont pas interdits, mais ne peuvent dépasser 50 000 sesterces par an (sauf à obtenir, semble-t-il, une autorisation spéciale du gouverneur de la province)<sup>28</sup>. Une autre inscription de la péninsule ibérique, concernant la cité de Munigua et datant du règne de Titus, en 79, montre que cette cité devait une somme nettement supérieure à 50 000 sesterces à un fermier adjudicataire municipal, Servilius Pollio. Tout n'est pas clair dans cette inscription. Il est par exemple difficile de dire si la cité avait emprunté à son créancier ou si elle avait seulement omis de lui payer ce qu'elle devait lui payer. En tout cas, elle devait acquitter des intérêts. N'étant pas satisfaite de la sentence du gouverneur de la province, elle s'est adressée à l'empereur. Celui-ci désapprouve cette procédure d'appel mais faisant preuve d'*indulgentia*, il fait remise à la cité de 50 000 sesterces et des intérêts. En outre, le fermier devra déduire de la somme restant à rembourser le montant des revenus de la cité. La lettre de Titus montre que l'empereur faisait tout pour qu'une telle dette ne se perpétue pas, quitte à porter atteinte à une élémentaire orthodoxie financière, et par exemple à priver le créancier des intérêts<sup>29</sup>.

À Cartima, toujours dans la péninsule ibérique, vers la même époque, un nommé M. Porcius Saturninus a offert 20 000 sesterces pour éponger la dette de la cité<sup>30</sup>. Ce geste, qui porte sur une somme modeste, est significatif d'une tendance à régler les dettes municipales grâce aux libéralités de notables. Ces libéralités étaient soit des dons, soit des prêts sans intérêt : une inscription de Nîmes datant du II<sup>e</sup> siècle p.C. atteste qu'un notable, Quintus Avilius Hyacinthus, avait souvent aidé le Trésor de la cité par des prêts que lui demandaient les magistrats<sup>31</sup>. De tels gestes évergétiques se pratiquaient aussi dans le monde grec, comme le montre L. Migeotte<sup>32</sup>. Sous le Haut Empire, les emprunts publics n'étaient donc pas interdits aux cités. Néanmoins,

26. Les lettres de Cicéron (en 51-50 a.C.) donnent des renseignements précis sur un emprunt de Salamine de Chypre. Elles permettent de comprendre pourquoi, dans cette affaire, il adopta, pour des raisons sociales et politiques, une attitude dilatoire, et, sous couvert de défendre les débiteurs, favorisa en fait les intérêts des créanciers.

27. Magie 1950, 545-546 et 1403-1404 ; Bogaert 1968, 247-248 ; et Migeotte 1984, 290-291, n° 90.

28. González 1986, 194 et 226.

29. *AE*, 1962, 288 ; voir Le Roux 1999, surtout 163, 166 et 171.

30. *CIL*, II, 1957. Voir Le Roux 1999, 168 et 173.

31. Christol 1992, 241-258.

32. Migeotte 1984.

Rome, visiblement, cherchait à les décourager ; ils étaient étroitement contrôlés par les gouverneurs de provinces. Plusieurs fragments de textes juridiques figurant dans le *Digeste* indiquent des cas où la responsabilité du remboursement ne revient pas à la cité dans son ensemble, mais seulement aux magistrats ou à l'ordre des décurions<sup>33</sup>. La pratique grecque de l'emprunt public eût pu, aux heures dramatiques de la fin de la république, déboucher sur l'institution d'une dette publique. Mais cela ne s'est pas produit. Il faut souligner la relative modestie des sommes que nous avons citées, surtout si on les compare à l'importance de certains dons évergétiques (comme ceux consistant à offrir un monument). Autant Rome était favorable aux dons évergétiques dans les cités (s'il ne s'agissait pas de promesses en l'air), autant elle redoutait l'endettement des cités, par souci de l'équilibre de leurs comptes et de ses revenus fiscaux. Dans ce domaine, la redistribution était préférée au développement du crédit.

\*

J'établis une forte distinction entre la dette publique proprement dite et les autres formes d'endettement public ; il n'en reste pas moins que ces dernières diffèrent entre elles. Il est intéressant de remarquer si les pouvoirs publics paient ou non des intérêts, s'ils empruntent à des financiers spécialisés ou à tous leurs ressortissants et si les emprunts ainsi contractés étaient ou non obligatoires. À tous ces points de vue, Rome est un cas extrême de refus de l'emprunt public. Non seulement elle n'a emprunté que dans des circonstances exceptionnelles, mais ces emprunts n'ont jamais, à notre connaissance, comporté d'intérêts. Elle n'a emprunté qu'une seule fois à un souverain étranger, Hiéron II de Syracuse, et que deux fois à des financiers spécialisés, les publicains : la première fois en 215 a.C., mais il s'agissait de paiements différés et sans intérêts, dans un climat d'exaltation patriotique et civique<sup>34</sup> ; la deuxième fois pendant les guerres civiles (emprunt de Scipion), mais il s'agissait d'une avance sur paiement, et non d'un emprunt proprement dit. Pendant la deuxième guerre punique, ses emprunts n'étaient pas présentés comme obligatoires, mais la pression civique leur conférait pratiquement ce caractère. Au I<sup>er</sup> siècle a.C., la situation était évidemment différente ; il s'agissait alors d'emprunts forcés, qui ressemblaient beaucoup à des impôts (mais ils étaient présentés comme remboursables, et ont été en partie remboursés). Les *alimenta*, dont j'ai déjà brièvement parlé, sont une espèce de constitution de rente, mais leur fonctionnement est exactement inverse de celui des rentes médiévales et modernes. Dans le cas des *alimenta*, c'est l'empire, et non point les particuliers, qui verse le capital de départ, et les particuliers doivent des annuités gagées sur leurs terres. L'empire souscrivait ainsi une rente constituée. C'est l'empire qui était le rentier !

Comment expliquer d'une part l'absence de la dette publique dans l'Antiquité et d'autre part la forte résistance que Rome a manifestée à l'égard de toute forme d'endettement public ? Certains éléments auraient pourtant pu inciter à l'endettement. D'abord, à la fin de la République, les grandes sociétés fermières des publicains auraient pu servir d'interlocutrices financières pour de tels emprunts. Rome ne leur emprunta qu'à deux reprises, nous l'avons vu, et de façon très limitée (paiements différés, encaissements anticipés)<sup>35</sup>. La tradition grecque de l'emprunt public, qui s'est développée aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles a.C., aurait pu être transmise à Rome comme d'autres institutions financières, par exemple les métiers bancaires et toutes les techniques de la banque privée. Mais cela ne s'est pas produit. Faut-il penser que les Romains ne disposaient pas des outils intellectuels et financiers nécessaires à l'élaboration d'une telle

33. *Dig.*, 3.4.7.1 (Ulp.) ; 3.4.8 (Javol.) ; 12.1.27 (Ulp.).

34. Tout le récit de Tite-Live vise à souligner ce patriotisme ; voir par exemple Liv. 24.18 (*haec inclinatio animorum plebis ad sustinendam inopiam aerarii*).

35. Cicéron nous apprend que, à l'inverse, l'État, habituellement, faisait des dépôts d'argent auprès de ces sociétés, à titre gratuit.

institution ? Je ne peux pas développer ce point ici, mais il ne me paraît pas non plus fournir une explication satisfaisante.

Certaines explications liées à l'histoire politique sont tentantes, mais elles me paraissent insuffisantes. La conquête, qui a beaucoup enrichi la cité romaine, explique-t-elle l'absence de dette publique ? Si c'était le cas, pourquoi les États conquérants de l'époque moderne – l'Espagne, puis la France et l'Angleterre – y ont-ils recouru ? Et pourquoi, après la fin des conquêtes romaines, l'endettement public n'y est-il pas devenu habituel ?

Ou bien faut-il expliquer l'absence d'endettement public par la fréquence et l'importance des confiscations (qu'il s'agisse des biens des condamnés : de ceux des adversaires vaincus au cours des guerres civiles ou de ceux des rivaux potentiels qu'éliminaient les empereurs) ? Sauf erreur, il n'existe malheureusement pas de bonne histoire de ces confiscations. Mais on peut se demander si les cités et États du Moyen Âge et des Temps modernes qui ont fortement emprunté et ont finalement contracté une dette publique durable, consolidée, n'ont pas connu, comme Rome dans l'Antiquité, des confiscations de biens privés. Je pose la question sous bénéfice d'inventaire. En outre, la chronologie s'accorde mal à cette hypothèse. Si elle est valable, on comprend mal comment le Trésor public romain s'est tiré d'affaire au II<sup>e</sup> siècle p.C., alors que les conquêtes avaient cessé et que la vie politique était dans l'ensemble très calme.

Conscient de l'extrême complexité du problème, je souhaiterais pour ma part m'orienter dans deux directions.

La première est en rapport avec les grandes caractéristiques anthropologiques, à la fois culturelles, sociales, politiques et économiques, qui sont au fondement des sociétés et président à leur action. De ces grandes caractéristiques relève une certaine idée des rapports entre le privé et le public. Cette différence existait aussi au Moyen Âge, mais pas dans les mêmes termes. Quand il raconte qu'en 215 a.C., les publicains ont accepté de fournir l'armée d'Espagne sans être payés, Tite-Live ajoute : "la cité a été gouvernée grâce à de l'argent privé"<sup>36</sup>. Il est rempli d'admiration pour le patriotisme qui se manifestait ainsi. Cependant une telle pratique représente pour lui quelque chose d'inouï, qu'il ne condamne certes pas explicitement mais qu'il admet mal. Le fait que les dépenses publiques soient assurées au moyen d'argent privé ne lui paraissait pas naturel.

Cette conception anthropologique du privé et du public va de pair avec une certaine vision des rapports entre les citoyens antiques et leur cité : le caractère de la cité antique interdisait qu'on conclût avec elle un contrat librement consenti entre partenaires égaux<sup>37</sup>. À cela se rattache aussi une certaine attitude face à l'impôt. Le fait qu'un emprunt forcé, établi à partir d'un inventaire des biens (un *census*), rapporte des intérêts aux contribuables, comme c'était le cas à Venise, aurait été difficilement compréhensible pour un Romain. La cité de Rome, à l'inverse, éprouvait beaucoup moins de mal à lever de vrais impôts que les cités italiennes du Moyen Âge. Il existait dans la cité de Gênes un impôt direct exceptionnel assez comparable au *tributum* romain, l'"*avaritia*", mais il était très mal réparti et donc non rentable. À Rome, au contraire, le *tributum* paraît une institution relativement incontestée et efficace. Cette conception des rapports du public et du privé et ces caractères de la fiscalité permettaient d'accumuler davantage d'argent en temps de paix et de recourir en temps de guerre à des prélèvements exceptionnels, comme le remarque E. J. Hamilton au début de son article<sup>38</sup>.

À côté de ces fondements anthropologiques, qui font probablement partie du patrimoine commun des cités antiques mais qui sont producteurs à Rome d'effets extrêmes quant à l'en-

36. Liv. 23.49 (*privata pecunia res publica administrata est*).

37. Laum 1924.

38. Hamilton 1947, 118.



dettement public, il existe un autre élément d'explication relatif au Moyen Âge : l'existence de l'Église chrétienne, à la fois comme institution et comme génératrice de formes de pensée. On sait que les transferts d'argent du pape ont aidé à la diffusion de la lettre de change et à la prospérité des grandes compagnies italiennes de marchands-banquiers. Quant aux formes de pensée, l'Église a contribué à diffuser une haine du prêt à intérêts qui n'a pas son équivalent dans l'Antiquité. Cette condamnation à la fois religieuse et sociale permit le développement de formes particulières de prêt à intérêts qui n'étaient pas condamnées : la lettre de change et les emprunts publics. Il était impossible de supprimer le prêt à intérêts, mais l'attitude de l'Église et les convictions des populations médiévales ont indirectement contribué à vivifier ces formes particulières de prêts, qui nous paraissent plus "modernes" que la pure et simple usure.

Il n'en reste pas moins vrai que si la dette publique, phénomène macroscopique de la fin du Moyen Âge et des Temps modernes, n'a pas existé dans l'Antiquité, une telle absence requiert une ou des explications.

La dette publique à l'époque moderne et son absence à l'époque antique ont eu des effets majeurs sur l'ensemble de l'économie et de la société. Certes, il est facile de dire que les emprunts médiévaux et modernes étaient émis en anticipation de ressources, qu'ils étaient de plus en plus émis pour couvrir la charge de la dette des emprunts antérieurs, et que la consolidation de la dette était ressentie par les contemporains comme une escroquerie, une banqueroute partielle<sup>39</sup>. Il ne faudrait pourtant pas minimiser les effets économiques et sociaux de la dette publique. J. F. Drinkwater pense que, dans l'Antiquité, l'absence d'emprunts d'État a beaucoup limité les possibilités des prêteurs d'argent (*generatoros*). Elle a, selon lui, interdit le développement d'un milieu financier de très haut niveau indépendant de l'élite foncière, milieu dont les patrimoines et les activités auraient avant tout consisté en affaires d'argent<sup>40</sup>. Économiquement, l'absence de la dette publique explique que les entreprises financières et le système de crédit ne se soient pas transformés à Rome comme cela s'est produit par la suite en Europe occidentale et centrale. À la fin du Moyen Âge et aux temps modernes, des établissements se créèrent en effet pour contrôler la gestion des emprunts et assurer le paiement des intérêts, et l'on ne saurait trop insister sur l'ampleur et l'importance de ces établissements, appelés en Italie les "Monti". Des places comme Gênes, puis Amsterdam, qui, pour parler en termes braudéliens, ont été les centres de l'"économie-monde" européenne, devaient une notable partie de leurs activités aux transactions sur les emprunts et les rentes publiques<sup>41</sup>. Des places et établissements financiers d'une telle importance n'ont existé, me semble-t-il, ni en Grèce ni dans le monde romain.

Extrait de : J. Andreau, G. Béaur et J.-Y. Grenier, éd., *La Dette publique dans l'Histoire, Journées du Centre de Recherches Historiques (26-28 novembre 2001)*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2006, 101-114.

Retrouvez la version en ligne gratuite et ses contenus additionnels



39. Gillard *et al.* 1986, 86 et 90.

40. Drinkwater 1977-1978 ; 1981 et Pleket 1983, 206, n. 49.

41. Braudel 1979a, b, c, surtout 1979b, 462-471.





## ARTICLE 21

# CRISES FINANCIÈRES ET MONÉTAIRES DANS L'ANTIQUITÉ ROMAINE, DU III<sup>e</sup> SIÈCLE A.C. AU III<sup>e</sup> SIÈCLE P.C.

---

Qu'appelle-t-on "crise" ? L'emploi du mot suppose de prendre quelques précautions, notamment dans le cas de l'Antiquité grecque ou romaine. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'une crise économique, financière ou monétaire ne présente pas du tout les mêmes caractéristiques à l'époque romaine et à notre époque. En écoutant des exposés et en lisant des textes sur les crises des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, on mesure à quel point les situations, les contextes et même la nature des crises sont différents.

En outre, depuis deux ou trois décennies, le mot "crise" n'a pas bonne presse dans les débats internes à l'histoire romaine. En matière économique et sociale, l'idée de crise est souvent critiquée et refusée, surtout en France. C'est une réaction contre certains courants marxistes qui étaient sans cesse à la recherche de la "crise du système esclavagiste", – et qui, d'ailleurs, n'ont jamais été dominants dans notre discipline, sauf peut-être en Italie. C'est surtout une réaction contre une vision catastrophiste du III<sup>e</sup> siècle p.C. et de l'Antiquité tardive. Beaucoup trouvent la notion de crise trop globale. Ils estiment que parler de la "crise du III<sup>e</sup> siècle p.C.", c'est supposer l'existence d'une longue période de déclin, de décomposition et de mutations multiples, qui aurait en même temps frappé tous les domaines de la vie sociale et économique, alors que, dans beaucoup de secteurs et de régions, il n'existe pas de preuves d'une situation aussi grave.

Si j'emploie le mot "crise", c'est donc dans un sens extrêmement général de "dysfonctionnement". Et, pour essayer d'éviter les assimilations hâtives, je m'efforcerai, dans chaque cas, de décrire, de façon très concrète, le détail des phénomènes.

Aux époques qui nous intéressent, disons entre le III<sup>e</sup> siècle a.C. et le début du III<sup>e</sup> siècle p.C., on observe différentes sortes de crises et de périodes de forte tension. Il y a évidemment des crises politiques et des guerres civiles. Il y a aussi des crises d'approvisionnement, et notamment d'approvisionnement en céréales. Ces crises d'approvisionnement ne se produisent pas au même moment dans toutes les régions de l'Empire, et elles sont particulièrement graves quand elles touchent la ville de Rome elle-même, à cause de l'importance de sa population. Mentionnons trois ou quatre exemples : en 74 a.C., l'édile Marcus Seius fut amené à organiser des ventes de blé à prix réduit ; en 19 a.C., le prix du blé était particulièrement cher à Rome<sup>1</sup> ; en 32 p.C., le blé suscite de nouveau un fort mécontentement, mais Tacite, qui en parle<sup>2</sup>, ne le met nullement en rapport avec la crise financière de 33 ; en 41, sous Claude, une autre crise frumentaire se produisit<sup>3</sup>.

1. Tac., *Ann.*, 2.87.

2. Tac., *Ann.*, 6.13.

3. Voir *Le ravitaillement en blé* 1994 et Garnsey 1996.

Il y a en outre des crises fiscales, des protestations devant l'impôt. Au début du règne de Tibère, c'est le cas en Achaïe et en Macédoine (15 p.C.), puis en Judée et en Syrie (17 p.C.<sup>4</sup>). À certaines périodes, on soupçonne encore des crises de la production agricole, par exemple à cause de la surproduction (surproduction du vin sous Domitien, à la fin du I<sup>er</sup> siècle p.C.) ou par suite d'un manque de main d'œuvre paysanne (*penuria colonorum* au début du II<sup>e</sup> siècle p.C., à l'époque de Pline le Jeune). Ces crises agricoles, il est vrai, sont moins clairement visibles dans les textes que d'autres types de crises (par exemple que les crises politiques), et les historiens modernes ne sont pas unanimes – loin de là – à en reconnaître l'existence. Quoi qu'il en soit, il est certain que les crises financières ou monétaires paraissent se produire de façon largement autonome par rapport à l'évolution de la production agricole, de la production manufacturière et du commerce. Est-ce seulement une apparence due aux hasards des documents disponibles ? Je ne le crois pas.

La documentation nous conduit à nous centrer sur les crises monétaires et financières italiennes, et surtout à Rome et dans l'Italie centro-méridionale. Mais il ne faudrait pas oublier que d'autres crises, par exemple d'endettement, se sont produites ailleurs, et pas nécessairement aux mêmes dates. À Rome et en Italie centrale, il y a eu une crise d'endettement en 193-192 a.C., mais Caton avait eu à faire face à une crise de ce genre en Sardaigne, en 198 a.C., alors qu'il en était le gouverneur<sup>5</sup>. Une autre se produisit en Étolie et en Thessalie en 173 a.C. Le gouverneur de la province, Ap. Claudius Pulcher, alléga les dettes et rééchelonna leurs échéances, en fixant pour les remboursements des versements annuels<sup>6</sup>. Les crises italiennes avaient une importance particulière, à cause de l'importance de la ville de Rome, de ses élites et du commerce assurant son approvisionnement. Mais elles ne frappaient pas nécessairement tout le tour de la Méditerranée.

En matière financière, on peut classer en trois catégories les crises qu'a connues l'époque romaine. Les deux premières, les crises des paiements et les crises d'endettement, étaient des dysfonctionnements dans les transactions privées. Les unes étaient d'abord des crises d'endettement, mais elles avaient vite de très fâcheuses conséquences sur les paiements. D'autres débutaient par un blocage des paiements, mais elles devenaient rapidement des crises d'endettement. Ou bien les deux phénomènes se manifestaient en même temps (il est souvent impossible de parvenir à une chronologie fine). Ni les unes ni les autres n'étaient directement causées par des difficultés financières et budgétaires des pouvoirs publics. Au contraire, on soupçonne en certains cas que l'insuffisance des dépenses de l'État avait contribué à les déclencher ou à les aggraver.

Ces crises d'endettement et des paiements n'atteignaient pas les fondements mêmes de la cité et de l'édifice social romain, mais elles étaient durement ressenties par les contemporains. Par l'analyse précise des dysfonctionnements et des remèdes mis en œuvre, de telles crises, même si leur gravité n'était que relative, peuvent nous permettre, il me semble, de comprendre la logique de la société considérée et le rôle joué par la monnaie. J'essaierai notamment de montrer que leurs caractéristiques confirment largement ce qui a été écrit dans *La Monnaie souveraine*<sup>7</sup>. Elles ont été fréquentes en Italie centro-méridionale et dans la ville de Rome, notamment au I<sup>er</sup> siècle a.C. et au I<sup>er</sup> siècle p.C. Il y en a eu une dans les années 91-81 a.C., une entre 64 et 62 a.C., une autre entre 49 et 46 a.C. et une encore en 33 p.C.<sup>8</sup>. Je ferai dans ce chapitre une étude détaillée de celle des années 64 à 62 a.C. et je donnerai des indications plus rapides sur celle des années 49-46 a.C.

4. Tac., *Ann.*, 1.76.4 et 2.42.8.

5. Liv. 32.27.3-4.

6. Liv. 42.5.7-10.

7. Aglietta & Orléan, éd. 1998.

8. Sur cette crise de 33 p.C., voir Andreau 2001, 192-193 et 196.

La troisième catégorie est celle des grandes crises monétaires. On en dénombre essentiellement deux, celle de la deuxième guerre punique et celle des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles p.C. Elles ont bouleversé de fond en comble le système monétaire. Dans leur déclenchement, les difficultés financières de l'État ont joué un rôle très important. Au chapitre suivant, J.-M. Carrié étudiera en détail la crise des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles p.C.<sup>9</sup> J'aborderai donc exclusivement ici celle de la deuxième guerre punique. On verra que, s'étant déroulée pendant les années les plus noires de la guerre contre Hannibal, elle a atteint les fondements mêmes de la cité et a profondément transformé la société romaine.

Habituellement, l'édit du préteur et les édits des gouverneurs de provinces énonçaient des règles de droit privé. Ces règles s'appliquaient à toutes les transactions financières, quels qu'en fussent les agents. Mais elles ne s'appliquaient pas indifféremment à tous les habitants de l'Empire ; les pérégrins (ceux qu'on appelait aussi les alliés sous la République) n'étaient pas nécessairement soumis aux mêmes règles que les citoyens romains. Prenons l'exemple de la crise d'endettement de 193-192 a.C. : comme les lois romaines sur le prêt à intérêt ne s'appliquaient pas aux alliés (c'est-à-dire aux hommes et femmes libres non citoyens romains d'Italie), des créances avaient été mises aux noms des alliés, nous dit Tite-Live<sup>10</sup>. Le détail de la manœuvre n'est pas facile à interpréter. Quoi qu'il en soit, elle permettait de tourner la réglementation romaine, même quand le débiteur et le vrai créancier étaient tous deux des Romains. Il fut décidé par une loi que désormais cette réglementation s'appliquerait aussi aux Latins et aux alliés.

En temps normal, les pouvoirs publics intervenaient très peu dans les affaires des financiers privés, sinon par le biais du fonctionnement habituel de la justice. Et, vu l'absence d'un bureau d'enregistrement des contrats, ils n'avaient sans doute pas le moyen de connaître le détail de toutes les dettes contractées. Lors des recensements, les citoyens déclaraient leurs dettes et leurs créances ; mais gardait-on la trace, dans les documents du cens, du détail de chaque prêt, avec le nom de l'autre contractant ? Une seule fois, nous voyons la cité ou l'Empire romain chercher à avoir une vision d'ensemble de toute une catégorie de dettes : en 192 a.C., dans le cadre de l'épisode que je viens d'évoquer. Pour y parvenir, la cité fit faire aux alliés des déclarations comportant l'ensemble des sommes qu'ils avaient prêtées à des Romains. Alors seulement, la cité se rendit compte de l'ampleur du mal.

Mais les crises d'endettement ou des paiements qui touchaient Rome, l'Italie ou les provinces étaient fréquentes. Même si, en temps ordinaire, les pouvoirs publics ne concevaient guère d'intervenir dans la vie financière, sauf pour fixer des garde-fous (qui n'étaient pas toujours appliqués), les temps extraordinaires venaient vite, et ils nécessitaient des interventions, étant donné les conséquences de telles crises. Ces conséquences pouvaient même être très indirectes, car le prêt à intérêt était lié à tous les aspects de la vie sociale. Selon Appien, par exemple, beaucoup de prêteurs à intérêt, en 133 a.C., étaient opposés à Tibérius Gracchus, parce que leurs créances étaient garanties par des hypothèques sur les terres publiques qu'il projetait de reprendre à leurs occupants<sup>11</sup>.

L'État disposait, selon moi, de cinq moyens pour remédier à une crise d'endettement, qui ont tous été utilisés à un moment ou à un autre, et qui correspondent à des options politiques différentes :

9 Dans l'ouvrage dirigé par B. Théret où ont été publiées ces pages, il y avait aussi un article de J.-M. Carrié sur la crise des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles p.C.

10. Liv. 35.7 et 35.41.9-10.

11. App., BC, 1.10.30.

1. le pur et simple refus de tout aménagement des dettes, assorti de la répression des éventuels soulèvements (c'est l'attitude de Cicéron en 63 a.C.) ;

2. diverses mesures visant à faciliter le paiement des dettes sans abolir ni le capital ni les intérêts : par exemple diminution non rétroactive du taux d'intérêt et rééchelonnement des échéances des dettes, comme cela avait été fait, selon Tite-Live, en 348-347 a.C.<sup>12</sup> ;

3. le versement de fonds publics à titre de dons, de prêts gratuits ou de prêts à intérêts réduits ;

4. l'attribution aux créanciers de certains biens des débiteurs ou l'organisation publique des ventes de patrimoines (la première mesure pouvant être plus favorable aux débiteurs que la seconde) ;

5. l'abolition partielle ou totale des intérêts ou du capital des dettes (à Rome, l'abolition totale des dettes n'a jamais été décidée ; mais il y a eu des réductions d'intérêts et des abolitions partielles).

Les mesures financières de portée générale, prises en temps de crise, n'étaient appliquées que très temporairement. Quand César décida, pour remédier à la crise des paiements qui sévissait en 49, que personne ne devrait conserver plus de 60 000 sesterces en argent liquide, il souligna que cette loi n'était pas nouvelle, mais reprenait une autre loi déjà en application<sup>13</sup>. Lors de la crise de 33 p.C., Tibère remit lui-même en vigueur une loi de César, qui n'avait jamais été abrogée, mais était depuis longtemps tombée en désuétude, car, écrit Tacite, l'intérêt privé passe avant le bien public<sup>14</sup>. Et, par laxisme, on cessa très rapidement d'appliquer les mesures prises par le sénat en 33 p.C.

Remarquons enfin que ces crises des paiements et d'endettement n'interviennent pas à la suite d'un changement de définition de la monnaie, et ne paraissent pas non plus avoir directement provoqué de changement de définition. Pour régler une crise d'endettement, par exemple avec des objectifs sociaux, les pouvoirs publics n'avaient certes aucune raison d'exclure par principe une manipulation monétaire. Dans la crise très complexe du début du I<sup>er</sup> siècle a.C. (entre 91 et 81 a.C.), il y a eu un nouveau changement de définition de l'as, devenu désormais semi-oncial. Certains ont interprété ce changement comme une mesure en faveur des débiteurs. S'ils avaient raison (ce qui n'est pas du tout acquis), il s'agirait là d'un cas exceptionnel. De manière générale, pour régler ces crises de paiements et d'endettement, les pouvoirs publics, plutôt que de se livrer à des manipulations monétaires, mettaient en circulation davantage de monnaies, soit temporairement (comme dans le cas des prêts accordés par Tibère en 33 p.C.), soit à titre définitif (quand des émissions plus nombreuses étaient frappées, quand l'État dépensait davantage ou faisait remise d'arriérés d'impôts, comme ce fut le cas sous Hadrien et Marc Aurèle).

## **La conjuration de Catilina (64-62 a.C.) : le déroulement de la crise**

On peut considérer que cette conjuration dura un an et demi – entre le milieu de 64 et le début de 62 a.C. – mais sa phase proprement insurrectionnelle ne dépassa pas quelques mois, entre octobre 63 et janvier 62. Cicéron, qui était consul en 63, ne cessa d'insister sur son extrême gravité, à l'époque même de la conjuration et, par la suite, jusqu'à la fin de sa vie ; il prétendait que les conjurés voulaient détruire complètement l'État romain. Une telle formula-

12. Liv. 7.27.3-4.

13. Cass. Dio 41.38.1-2.

14. Tac., *Ann.*, 6.16.1.

tion est certainement excessive. Dans les quatre discours qu'il prononça au moment même des événements, au Sénat ou devant le peuple, et qu'il rédigea et publia par la suite (les *Catilinaires*), Cicéron dramatisait la situation à l'extrême pour mobiliser l'élite et l'opinion. Comme la répression de cette conjuration est devenue son grand titre de gloire, il en parla souvent dans d'autres œuvres et s'employa à en tirer le meilleur parti politique possible. Mais Salluste, pourtant peu favorable à Cicéron, insiste aussi sur la gravité de l'affaire<sup>15</sup>. Il a choisi d'en écrire l'histoire, ce qui prouve qu'il lui accordait une importance toute particulière ; et il l'appelait le *bellum Catilinarium*, la guerre de Catilina, la guerre civile de Catilina.

Si l'on s'en tient aux aspects sociaux et militaires les plus visibles, elle fut certainement moins sanglante que les guerres civiles des années 80 a.C. Mais elle conduisit à exécuter cinq importantes personnalités, dont un ancien consul qui exerçait en 63 la préture, Publius Cornélius Lentulus, et quelques milliers de Catiliniens périront à Pistoia au début de 62 (entre 3 000 et 10 000 ?). Elle fut donc bien plus dramatique que la crise monétaire de 33 p.C., qui se déroula sans effusion de sang.

Catilina, sénateur de très ancienne famille, et ancien partisan convaincu de Sylla, avait exercé la préture. Il se présenta aux élections de juillet 64, pour le consulat de l'année 63, en même temps que Cicéron et que quelques autres. Vers le début de juin, il réunit une sorte d'état-major de campagne comprenant, selon Salluste<sup>16</sup>, au moins onze sénateurs, quatre chevaliers et "de nombreux notables des colonies et municipes". Certains des sénateurs de ce groupe étaient de grands personnages : Publius Cornélius Lentulus, l'ancien consul de 71 chassé du Sénat en 70 a.C. et qui, par la suite, fut réélu préteur pour 63 ; et deux anciens candidats au consulat pour 65, qui avaient été élus, mais dont l'élection avait été cassée en vertu de lois sur la brigue électorale, Publius Autronius Paetus et Publius Cornélius Sylla (un neveu de l'ancien dictateur). D'autres membres de l'élite sénatoriale lui étaient favorables, mais sans s'engager autant. Le bruit courut par exemple que le fameux Crassus le soutenait discrètement (Crassus et Pompée, à cette date, étaient les deux hommes politiques les plus influents de Rome, et ils étaient bien entendu rivaux ; César n'avait pas encore l'influence qu'il acquit trois ou quatre ans plus tard ; il avait 36 ans et c'était une étoile montante. Pompée, lui, en 64, guerroyait en Méditerranée orientale contre Mithridate, et ne revint à Rome qu'après la fin de la conjuration, à la fin de l'année 62).

Si l'on en croit Salluste, Catilina insista, auprès de ce groupe de partisans convaincus, sur le contraste entre, d'une part, leur propre pauvreté et leur endettement, et d'autre part, la richesse et la morgue de l'oligarchie au pouvoir (les *pauci potentes*), qui, du fait de ses charges politiques, profitait toujours de l'argent versé en tribut par les souverains étrangers ou, à titre d'impôt, par les ressortissants de Rome<sup>17</sup>. Il leur promit des *tabulae novae*, c'est-à-dire l'abolition des dettes. En même temps, il leur parla déjà de prise du pouvoir, de proscription des adversaires, de butin tiré de la guerre. Si l'on en croit Salluste, Catilina semblait donc, dès juin 64, préparer une insurrection, tout en se présentant aux élections ; mais cela, il ne le disait évidemment pas en public aux électeurs.

Il y a des discussions sur la signification de *tabulae novae*, expression qui, prise au pied de la lettre, désigne l'établissement de nouveaux registres financiers ou de nouvelles reconnaissances de dettes. C'est un slogan concernant l'abolition complète des dettes résultant de prêts d'argent (et seulement de ces dettes-là ; le paiement des loyers, par exemple, n'est pas aboli par de telles *tabulae novae*). Très populaire dans la plèbe de Rome, il rencontrait évidemment une très forte hostilité chez les prêteurs d'argent et tous les créanciers. Cette abolition des dettes pouvait être obtenue par le vote d'une loi. Une telle loi, si Catilina avait été élu et l'avait fait vo-

15. Sall., *Cat.*, 4.4.

16. Sall., *Cat.*, 17.

17. Sall., *Cat.*, 20-21.

ter, aurait-elle aboli aussi, pour l'avenir, le prêt à intérêt ? Je ne le pense pas. C'était une manière de remettre les compteurs à zéro, de régler une situation devenue insupportable. Le slogan fut utilisé à plusieurs reprises à la fin de la République (par exemple par Marcus Caelius Rufus en 48 a.C.). Mais jamais de telles *tabulae novae* ne furent instituées à Rome. Cependant, en 86 a.C., les trois quarts des dettes furent abolies, ce qui était très proche d'une abolition totale.

En 64 a.C., une partie de la plèbe urbaine de Rome (c'est-à-dire le peuple libre de la ville, en partie constitué, certes, de clients plus ou moins parasites de grandes familles, mais aussi de petits boutiquiers, d'ouvriers et d'artisans) était très endettée. Des troubles éclatèrent. Il fallut dissoudre des associations de la plèbe et interdire les cultes des carrefours, et Catilina se présenta aux élections pour le consulat de 63, en tant que champion des endettés, des débiteurs.

Mais il fut battu aux élections. Cicéron, qui était résolument hostile à toute forme d'abolition des dettes, devint consul pour l'année 63, avec un certain Caius Antonius. La première moitié de 63 fut marquée par divers épisodes politiques sur lesquels il est inutile de s'étendre ici, et notamment par un projet de loi agraire auquel Cicéron s'opposa avec succès. Une loi agraire de ce type visait, non pas à redistribuer des terres privées, mais à attribuer gratuitement à des pauvres, notamment des pauvres de la plèbe urbaine, des terres appartenant à l'État (et qui lui apportaient des revenus plus ou moins importants). L'endettement semble s'être également aggravé en 63. Catilina se présenta aux élections pour le consulat de l'année 62, et réclama des *tabulae novae*, ainsi qu'une réforme agraire.

Il fut de nouveau battu aux élections en octobre 63, et passa alors à l'action violente. Le bruit courut qu'il voulait assassiner le consul Cicéron et mettre le feu à la ville de Rome. En outre, les conjurés avaient de nombreux partisans, nous disent Cicéron et Salluste. Certains se trouvaient parmi la plèbe de Rome, d'autres parmi les jeunes gens de l'élite sénatoriale. Ces "jeunes" étaient sous le contrôle légal de leurs pères, en vertu de la *patria potestas* romaine, mais, en tant que groupe, cette jeunesse dorée exerçait une influence et contribuait à l'atmosphère surchauffée de la ville. Les tensions étaient telles qu'Appien cite le cas d'un "jeune" sénateur qui fut tué par son père parce qu'il était favorable à la conjuration.

Les partisans des conjurés étaient également nombreux parmi les "colons" de Sylla. En 82-79 a.C., après sa victoire dans la guerre civile, Sylla avait installé sur des terres un nombre important de ses anciens soldats, de ses vétérans. Appien donne l'énorme chiffre de 120 000 anciens soldats ainsi installés ; on pense en général à 23 légions, c'est-à-dire entre 80 000 et 100 000 hommes. C'est déjà un très gros total, si l'on songe qu'au cens de 70 a.C. il y avait environ 900 000 citoyens romains en tout. Cela signifie que 10 % des citoyens romains avaient reçu des terres de Sylla, des terres qui, par suite de la guerre civile, avaient été confisquées à leurs anciens propriétaires. Certaines de ces "colonies" et de ces distributions individuelles de Sylla se situaient tout près de Rome, par exemple à Bovillae et à Tusculum, d'autres en Étrurie (à Arezzo et Fiesole, notamment) ou en Campanie (à Pompéi<sup>18</sup>).

Les milieux populaires mécontents de la ville ne se trouvaient pas toujours d'accord avec les milieux populaires des campagnes. En 100 a.C., par exemple, il y eut de véritables batailles rangées entre les plébéiens de la ville et ceux de la campagne qui étaient venus à Rome pour participer aux assemblées et voter<sup>19</sup>. Mais, en 63, on constate un accord entre la plèbe urbaine et ces milieux de petits propriétaires paysans, notamment pour revendiquer l'abolition des dettes.

Cicéron fut mis au courant des projets de Catilina par une dénonciation et il en avertit le Sénat, mais sans obtenir de décision (23 septembre). Un mois plus tard, avec l'aide de Crassus qui, à partir de ce moment, ne ménagea plus Catilina, il obtint que le Sénat proclamât la ville en

18. Voir Andreau 1980c et Chouquer & Favory 1992.

19. App., BC, 1.4.

état de sédition (21 octobre) et votât le "sénatus-consulte ultime". Par ce sénatus-consulte, le Sénat instituait l'état d'urgence et donnait aux consuls des pouvoirs exceptionnels à l'intérieur de Rome et en Italie. Vers cette même date, les vétérans de Fiesole, une des colonies de Sylla, prirent les armes. Cicéron envoya des sénateurs de confiance dans divers endroits de l'Italie et y fit préparer des troupes fidèles. À Rome, les manœuvres et l'inquiétude s'amplifiaient. C'est à cette époque que les paiements se bloquèrent complètement. Les conjurés avaient le projet d'assassiner le consul, mais n'y réussirent pas. Par un discours très violent au Sénat, dont faisait partie Catilina, Cicéron détermina ce dernier à quitter la ville. Il rejoignit en Toscane ses partisans insurgés (8 novembre), ce qui rendait plus facile la répression de la conjuration à Rome même. Catilina fut déclaré ennemi public par le Sénat.

La circulation monétaire s'était comme figée par suite de la crise d'endettement et de la conjoncture politique<sup>20</sup>. C'était ce que les Latins appelaient *l'inopia nummorum*, le manque de monnaies. Conscient de la chose, Cicéron interdit le transport de métaux précieux (or et argent) hors d'Italie, et peut-être même leur transport d'une province à une autre<sup>21</sup>. Certains créanciers l'aiderent en accordant à leurs débiteurs un moratoire de fait. Ce fut le cas d'un certain Quintus Considius, un sénateur ou un chevalier, qui ne chercha même plus à encaisser les intérêts de ses prêts. Si l'on en croit le chiffre fourni par Valère Maxime, il était créancier de sommes énormes, 15 millions de sesterces en tout<sup>22</sup>. Si l'on veut avoir une idée de l'importance de la somme, on peut poser que le sesterce valait en gros un euro actuel. Il faut donc penser à quelque chose comme 15 ou 20 millions d'euros. Il n'est pas sûr que cet argent lui ait appartenu dans sa totalité ; il s'agissait probablement d'un intermédiaire de crédit à qui l'on confiait des sommes à placer. Un sénatus-consulte fut pris pour le remercier de son attitude.

Après le mois de novembre, il faut signaler deux événements essentiels. L'un concernait une délégation d'Allobroges qui se trouvait alors à Rome. Eux aussi très endettés ("accablés sous le poids de leurs dettes publiques et privées"<sup>23</sup>), ils venaient chercher un recours contre la cupidité des gouverneurs de la province de Gaule Transalpine (qui correspondait, très approximativement, aux actuelles régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes). Ils se plaignaient que le Sénat leur refusait toute aide. Les conjurés leur firent des avances, qu'ils dénoncèrent au consul Cicéron après bien des hésitations. Celui-ci reçut ainsi des preuves utilisables des projets des Catiliniens, qui préparaient, semble-t-il, un incendie de la ville. Il fit arrêter cinq chefs catiliniens dont le préteur Lentulus qui fut destitué (3 décembre). L'exécution de citoyens romains – et de citoyens romains de cette importance – sans procès, et en vertu de l'état d'urgence, n'allait pas de soi, et César, par exemple, plaida au Sénat contre la peine de mort (il préconisait de les maintenir en résidence surveillée et de les juger après la défaite complète des troupes de Catilina). La mort fut toutefois décidée, et les cinq prisonniers furent exécutés le 5 décembre 63. D'autre part, Catilina et ses partisans furent vaincus et tués par l'armée régulière à Pistoia, en Toscane, au cours de la seconde quinzaine de janvier 62. Cet événement marque la fin de la "conjuración".

## Les causes sociales de la conjuration

Ce mouvement insurrectionnel a son origine dans l'endettement de plusieurs milieux sociaux : les anciens soldats de Sylla devenus petits ou moyens propriétaires de terres, la plèbe de

20. Voir Nicolet 1971, 1221-1225.

21. Cic., *Vat.*, 12 et *Flac.*, 67.

22. Val. Max. 4.8.3.

23. Sall., *Cat.*, 40.1 et 4.



Rome (boutiquiers, artisans, etc.) et une partie de l'élite sénatoriale. Cicéron a écrit que jamais en Italie il n'y avait eu autant de dettes que sous son consulat. À plusieurs reprises, il lie explicitement l'existence de la conjuration à la crise d'endettement. Quand Catilina quitte Rome, par exemple, il s'écrie : "Mais quels hommes il a laissés derrière lui ! et quelles dettes à ceux-là ! et quelle influence ! et quels noms !" <sup>24</sup>. Et, un peu plus loin, il déclare : "Ni à Rome, ni dans aucun coin de toute l'Italie, il ne s'est trouvé un seul homme accablé de dettes qu'il n'ait enrôlé dans cette incroyable association du crime" <sup>25</sup>. Salluste insiste également sans cesse sur l'endettement <sup>26</sup>. Comment expliquer cette situation ?

## L'endettement d'une partie de l'élite

Les grandes crises d'endettement, comme celle de 64-63, paraissent survenir à chaque fois que l'élite sénatoriale, ou du moins une partie de cette élite, est endettée elle aussi. Il y a vraisemblablement un endettement chronique de la plèbe urbaine et d'un certain nombre de paysans pauvres ou modestes, endettement qui ne devient politiquement dramatique que quand s'y ajoute celui de l'élite. Les sénateurs endettés avaient un patrimoine de terres, de bestiaux, d'esclaves, de maisons et d'objets précieux, et, s'ils ne vendaient pas une fraction de ces biens, ils ne pouvaient rembourser leurs créanciers. En 63, certains d'entre eux, dont Catilina, ne se résolvaient pas à se défaire d'une partie de leur patrimoine ; ils refusaient même, d'un point de vue politique, de s'en défaire, parce que sur ce patrimoine étaient fondés leur dignité et leur rang. Salluste prête à Catilina les phrases suivantes, qu'il aurait écrites dans une lettre (mais, comme on sait, les historiens antiques réécrivaient les lettres et discours qu'ils prêtaient aux héros de leurs œuvres).

"Dans l'impossibilité de tenir mon rang, j'ai pris publiquement en mains, selon mon habitude, la défense des malheureux, non que je ne pusse, par la vente de mes biens, payer mes dettes personnelles (et, quant aux dettes des autres, la générosité d'Aurelia Orestilla [épouse de Catilina] eût mis à ma disposition ses ressources et celles de sa fille, afin de les acquitter) ; mais je voyais comblés d'honneurs des hommes qui n'y avaient aucun droit, tandis que je me sentais tenu à l'écart sur d'injustes soupçons. C'est à ce titre que j'ai conçu l'espoir et formé le dessein, que ma situation justifie amplement, de sauver ce qui me reste de dignité" <sup>27</sup>.

Quant aux autres riches endettés qui auraient accepté de vendre, dès lors qu'ils cherchaient à le faire, le prix des terres se mettait à baisser <sup>28</sup>.

Sur le plan individuel l'endettement des sénateurs s'explique parfois par les aléas de leur carrière. Comme la position dans l'élite est en partie conditionnée par les élections dans lesquelles, certes, la "noblesse" de la famille comptait beaucoup, mais à côté d'autres facteurs, un patricien comme Catilina, s'il était battu aux élections prétoriales ou consulaires, perdait l'occasion de rentrer dans ses fonds, de se refaire une fortune mise à mal par les débuts de sa carrière politique. Si, à chaque stade de la vie publique de cette élite les gains privés et les gains politiques s'enchevêtraient et se complétaient, il semble qu'on puisse, en schématisant énormément, constater l'existence fréquente de trois phases successives : un enrichissement privé, d'abord ; un endettement dû à la carrière politique, et surtout aux campagnes électorales pour les magistratures supérieures, préture et consulat ; enfin, en cas de succès, un nouvel

24. Cic., *Cat.*, 2.4.

25. Cic., *Cat.*, 2.8.

26. Sall., *Cat.*, 14.2 ; 16.4 ; 24.3.

27. Sall., *Cat.*, 35.4-5.

28. Val. Max 4.8.3.

enrichissement, mais plus directement lié aux gains politiques de toutes sortes. Le cas le plus flagrant et le plus extrême est celui de César, qui, après sa préture, avait, paraît-il, 25 millions de sesterces de dettes (c'est-à-dire un montant de dettes plus important que le patrimoine d'une grande partie des sénateurs, entre 25 et 30 millions d'euros actuels), et qui acquit par la suite la plus grosse fortune de l'Empire, ou une des plus grosses. Mais il n'est pas le seul exemple d'un tel schéma. Sylla avait fait entrer au Sénat beaucoup de sénateurs nouveaux, et par la suite le cens de 70 en élimina plusieurs dizaines ; il y eut ainsi, en y ajoutant les battus des élections, un noyau de sénateurs ruinés et aigris qui furent au centre de la conjuration.

Catilina et ses partisans demandaient donc une abolition des dettes, à laquelle le consul Cicéron et la majorité des sénateurs se sont refusés. Des années après, dans son *De officiis* "Traité des Devoirs", écrit en 44-43, Cicéron justifie de nouveau le caractère radical de sa politique face à l'endettement :

"Que signifie l'établissement de nouveaux comptes de dettes, sinon que tu achètes une terre avec mon argent, que cette terre, c'est toi qui l'as, et que moi, je n'ai pas mon argent ? C'est pourquoi il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dettes, ce qui peut nuire à l'État. On peut l'éviter par bien des moyens, mais, s'il y a des dettes, pas de telle façon que les riches perdent leurs biens et que les débiteurs acquièrent le bien d'autrui. Rien en effet ne maintient avec plus de force l'État que la bonne foi (*nec enim ulla res vehementius rem publicam continet quam fides*), qui ne peut exister s'il n'y a pas nécessité de payer ses dettes. Jamais on n'a agi avec plus de force pour ne pas les payer que sous mon consulat. La chose fut tentée par des hommes de toute espèce et de tout rang, les armes à la main, et en installant des camps. Mais je leur ai résisté de telle manière que ce mal tout entier fut éliminé de l'État (*de re publica*). Jamais il n'y eut davantage de dettes, et jamais elles ne furent mieux et plus facilement acquittées. En réalité, une fois supprimé l'espoir d'escroquer, la nécessité de payer s'ensuivit<sup>29</sup>."

Le passage est suivi de deux phrases violentes dirigées contre César (quoique ce dernier, entre 49 et 44 a.C., n'ait pas, à proprement parler, aboli les dettes, ou n'en ait aboli qu'une toute petite partie) : cela prouve que Cicéron avait pleinement conscience des différences existant entre sa politique face à l'endettement et celle de César.

## La "colonisation" de Sylla

La fondation de cités appelées colonies, habitées par des pauvres, par exemple de la ville de Rome, auxquels des terres étaient distribuées, était tout à fait traditionnelle. Les distributions individuelles de terres, dites "assignations viritanes", elles non plus, n'avaient rien d'original. Et ce n'était pas la première fois que d'anciens soldats quasi professionnels recevaient des terres. Cela s'était produit à la fin de la deuxième guerre punique (201-200 a.C.) ; et Marius l'avait fait entre 103 et 100 a.C. Ces distributions avaient souvent des résultats positifs, mais pas toujours. Dans le cas de Sylla, ce fut un échec, et il n'est pas facile de l'expliquer.

Souvent, les terres distribuées étaient arrachées à l'ennemi au moment de la conquête. Au contraire, à l'époque de Sylla (entre 82 et 79 a.C.), elles provenaient des exterminations et des proscriptions qui accompagnèrent la guerre civile et qui se traduisirent par des confiscations et des expropriations massives<sup>30</sup>. Les proscriptions étaient des exécutions sommaires légalisées ; il ne s'en produisit que deux fois : à l'époque de Sylla, en 82 a.C., puis après la mort de César, en 43 a.C. Ceux qui avaient le pouvoir publiaient une liste de privilégiés, sénateurs, chevaliers et autres

29. Cic., *Off.*, 2.84.

30. David 2000, 168-181.

notables, que n'importe qui pouvait tuer légalement et dont les biens étaient confisqués<sup>31</sup>. La répression ne frappa pas uniquement des particuliers, mais pouvait concerner aussi des cités entières, condamnées à recevoir des vétérans, dans le cadre de distributions individuelles ou de la fondation d'une colonie<sup>32</sup>.

La colonisation était parfois un échec parce que les colons revendaient rapidement leurs lots à de gros propriétaires. Pour éviter cela, Sylla avait déclaré les lots inaliénables ; mais, après son abdication (79 a.C.) et sa mort (78 a.C.), cette règle ne fut sans doute plus appliquée ; il y avait d'ailleurs probablement des moyens de la contourner. Certains de ces vétérans ont donc quitté leurs terres. Cicéron dit par exemple que, dans les années 60, il n'y avait plus beaucoup de propriétaires dans la colonie syllanienne de Préneste, non loin de Rome. Mais ceux qui restèrent là où ils avaient été installés demeurèrent fidèles à la mémoire du dictateur, comme le montre précisément l'histoire de la conjuration de Catilina, qui trouva dans certaines de ces colonies (surtout Arezzo et Fiesole) ses meilleurs appuis. Étant donné cette situation, les relations entre les colons et le voisinage devaient être très conflictuelles. Le problème des titres de propriété des anciens habitants qui n'avaient pas été tués se posa de façon aiguë. Et le comportement des vétérans (qui venaient en vainqueurs) a pu lui-même contribuer à l'échec de cette colonisation. La fondation d'une colonie était un événement fortement traumatisant pour le tissu social de toute une région (surtout quand cette région n'était pas de tradition latine et avait une culture et une langue propres, comme c'était le cas de l'Étrurie ou des cités osques du golfe de Naples).

Bien que bénéficiaires de ces lots de terre (dont nous ignorons la superficie dans le cas de la colonisation de Sylla), les vétérans n'étaient pas très riches. Le problème des dettes ne se posait pas pour eux de la même façon que pour Catilina ou Lentulus. Salluste a fait figurer dans son récit une lettre qu'il prête à Caius Manlius, un centurion qui commanda aux Catiliniens en Toscane<sup>33</sup>. Il n'y est pas question d'un patrimoine qu'on pourrait vendre, mais qu'on ne veut pas vendre ! Manlius insiste sur le fait que le patrimoine a déjà été totalement perdu en même temps que la réputation, et qu'ils cherchent à sauver, s'ils le peuvent encore, la liberté de leur corps. Le texte montre que si la servitude pour dettes (définitive et statutaire) était abolie en Italie, en tout cas pour les citoyens romains, il existait encore un travail forcé, provisoire, pour cause d'endettement, jusqu'à ce que le temps de travail compense les sommes d'argent dues. Cette procédure était-elle appliquée habituellement ? Ou bien cela dépendait-il de la personnalité du prêteur (magistrat chargé de la justice, dont Manlius dénonce la cruauté) ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, la possibilité d'un tel travail forcé, conçu comme une atteinte à la liberté, même s'il ne se confondait pas du tout avec l'esclavage, existait légalement.

Dans l'évolution agricole de l'Italie, les effets économiques d'un certain nombre d'événements politiques sont aussi à prendre en considération :

1. Après les destructions provoquées par la guerre des Alliés (91-89) et par la guerre civile, et après le calme relatif des années 70, la guerre servile de Spartacus (73-71) a sûrement causé d'autres destructions en de nombreux endroits d'Italie. Pendant les guerres, qu'elles fussent civiles ou extérieures, l'armée vivait en partie sur la population, et ce n'est pas sans conséquences pour celle-ci. En 43 a.C., par exemple, au cours des guerres civiles qui ont suivi la mort de César, Decimus Brutus, sur le point de soutenir un siège dans Modène, fit tuer et saler tout le bétail pour pourvoir à l'approvisionnement en viande. Et Antoine, parti de Brindisi pour l'attaquer, vida les magasins où étaient entreposées les réserves et massacra le bétail sur son chemin<sup>34</sup>.

31. Hinard 1985a et 1985b.

32. Andreau 1980c et Chouquer & Favory 1992, 37.

33. Sall., *Cat.*, 33.

34. Brunt 1979, 142-143 et Lintott 1968.

2. L'action des pirates (qui furent vaincus par Pompée en 67) a causé une baisse des activités commerciales à la fin des années 70 et au début des années 60. L'approvisionnement était très difficile à certains moments, et le prix des denrées, en particulier des céréales, subissait de fortes hausses.

3. L'action de Mithridate en Asie Mineure, qui risquait de porter atteinte à la fois aux revenus de l'État et à ceux de citoyens qui y avaient des intérêts, causait une forte inquiétude. Dans son discours sur les pouvoirs de Pompée, en 66 a.C., Cicéron écrit à ce propos : "quand les forces ennemies sont à proximité, même en l'absence d'invasion véritable, les troupeaux sont abandonnés, la culture des terres désertée et les bateaux dorment dans le port"<sup>35</sup>. C'est au cours de l'été 63 que mourut Mithridate.

## Les causes de la crise selon les auteurs anciens

Les auteurs anciens avaient conscience que, dans les crises, et notamment dans les crises d'endettement, peuvent entrer en jeu des facteurs indépendants de la volonté des agents, et qui, à nos yeux, sont économiques (mais le mot économie n'existe pas avec ce sens dans l'Antiquité). Ils ont, par exemple, pleinement conscience que de mauvaises récoltes agricoles peuvent avoir des conséquences sur le prix du blé, et donc produire une crise d'endettement. Les causes "économiques" de telles crises qu'ils individualisent le plus souvent sont soit de mauvaises récoltes, soit des destructions causées par les guerres (extérieures ou civiles), ainsi que le découragement et la crainte qu'elles produisent, soit des facteurs tenant aux comportements économiques de tel ou tel groupe social.

Les comportements économiques néfastes peuvent être ceux d'individus qui ont mal géré leurs affaires<sup>36</sup>. Il peut s'agir aussi de groupes sociaux, qui, de manière collective, n'ont pas eu les réactions adaptées dans leur métier ou dans la gestion de leurs patrimoines. Mentionnons à ce propos le passage où, parmi les conjurés de Catilina, Cicéron parle des anciens soldats de Sylla<sup>37</sup>. Ayant reçu des terres et grisés par leur victoire dans la guerre civile, ils ont, dit-il, été victimes d'une sorte de folie des grandeurs et ont voulu jouer aux grands fermiers, en bâtissant beaucoup et en achetant de nombreux esclaves. Ils se sont donc endettés dans leurs exploitations rurales auxquelles ils n'étaient pas habitués, et ne voyaient plus de salut que dans la conjuration.

Quant aux autres facteurs "économiques" des crises, Cicéron en parle ici et là dans d'autres œuvres<sup>38</sup>, mais jamais à propos de la conjuration de Catilina. Il en va de même chez Salluste et chez Appien. Ce qu'on lit sur la conjuration dans les textes antiques est dominé de façon écrasante par une vision politique de la crise : par l'idée que les causes de l'endettement sont à rechercher dans le milieu politique et sa gestion de l'argent public. Ce qui est mis en relief, ce sont les difficultés d'une partie de l'élite, et ces difficultés sont attribuées avant tout à une gestion anormale et injuste des ressources de l'État. Catilina, dans la réunion secrète de ses partisans en 64, n'incrimine aucunement une conjoncture qui aurait compromis la vente du vin, de l'huile ou des bestiaux produits dans les domaines des endettés, mais l'accaparement des richesses de l'État par une clique restreinte, à l'exclusion du reste de l'élite légitime de la cité. Si l'on reprend

35. Cic., *Leg. Man.*, 5.

36. Cic., *Cat.*, 2.21.

37. Cic., *Cat.*, 2.20.

38. Par exemple dans le discours sur les pouvoirs de Pompée, *Pro lege Manilia* qui contient des passages très intéressants sur les rapports existant entre la situation de l'Asie Mineure et la prospérité des affaires à Rome même.

ce que dit Cicéron sur toutes les composantes de la conjuration<sup>39</sup>, on constate qu'à part des condamnations d'ordre purement moral (la conjuration réunit les parricides, les spécialistes de tous les mauvais coups, les joueurs, les débauchés, les adultères, etc.), et à part ce que j'ai cité sur la gestion agraire des colons de Sylla, ce sont des éléments politiques qui dominent : ceux qui veulent de nouveau provoquer une guerre civile pour profiter des confiscations qui s'ensuivront, ceux qui veulent faire main basse sur les ressources de l'État, etc.

Cette façon d'interpréter les événements et de leur trouver des causes résulte de la signification que ces auteurs antiques attribuent à la conjuration et, d'une manière générale, aux principaux épisodes de la vie politique romaine entre les Gracques (133 et 123 a.C.) et la victoire d'Auguste (en 31 a.C.). Pour Salluste surtout, mais pas seulement pour lui, la conjuration de Catilina est un des épisodes qui montrent le mieux le dérèglement de la politique et de la société romaines. Pour Salluste, Catilina est, d'une certaine manière, un modèle : parce qu'il recherche la gloire et la renommée, il est à la fois farouchement fier de ses origines patriciennes et désireux au plus haut point de montrer sa valeur personnelle. Ces valeurs auxquelles adhère Catilina sont positives aux yeux de Salluste. Mais elles sont dévoyées, à cause du goût de l'argent et du plaisir, goût qui se déchaîne sans faire aucun cas de la morale traditionnelle. Les conséquences en sont l'absence de scrupule, la corruption, la cupidité et l'amour du luxe<sup>40</sup>. L'amour même de la patrie, qui est certain chez Catilina, est détourné parce que, depuis la dictature de Sylla et sous l'influence de cette dictature, il brûle d'exercer un pouvoir absolu, un *regnum*. C'est cette "irrésistible envie de prendre le pouvoir" (*Iubido maxuma rei publicae capiundae*<sup>41</sup>) qui le mène et qui se traduit par une action illégale, visant à détruire l'État. Pour cette raison, l'analyse du personnage même de Catilina et des ressorts de la conjuration est instructive sur le rôle de l'argent et de la monnaie, en rapport avec l'État et avec les équilibres sociaux.

## Deux conceptions de l'argent

Cette analyse révèle deux logiques de l'argent et de l'enrichissement qui fonctionnent ensemble quoiqu'elles puissent paraître incompatibles, et qui en même temps s'affrontent, mais le plus souvent de façon indirecte. Ces deux logiques nous rappellent, me semble-t-il, ce que j'avais dit à propos du *census* dans *La Monnaie souveraine*. À travers la crise, qui a pu paraître très dangereuse, mais qui, en définitive, n'a pas compromis l'épanouissement de la domination romaine sur l'Italie et la Méditerranée, s'expriment deux types de valeurs.

D'une part, la richesse est un préalable ; on ne peut pas devenir sénateur ni même chevalier sans posséder un patrimoine (au moins en partie foncier). Ce patrimoine, qui n'est pas seulement matériel, qui est fait aussi de facteurs sociaux, culturels, etc., disons symboliques, peut être reçu par héritage, à la suite d'une succession. Il peut aussi résulter d'une accumulation d'argent et de l'acquisition de biens. De toute façon, il est nécessaire à l'entrée dans l'élite et au maintien dans l'élite. Celui qui perd ce patrimoine en est exclu. À l'époque de Catilina, cette optique davantage ploutocratique est défendue par Cicéron, qui lui-même est entré dans l'élite sénatoriale parce que ses grands-parents et ses parents avaient amassé le capital matériel et symbolique requis. Catilina est endetté, il ne peut plus tenir son rang ? Qu'il vende une partie de son patrimoine ! Cela signifie pour lui et ses descendants l'exclusion (au moins provisoire) de l'élite.

39. Cic., *Cat.*, 2.17-23.

40. Sall., *Cat.*, 3.3 et 5.8.

41. Sall., *Cat.*, 5.6.

Mais, dans les biens symboliques requis, il n'y a pas seulement les relations et l'insertion dans un certain nombre de réseaux sociaux, il n'y a pas seulement le courage et la formation militaire, la culture, le style de vie. L'ancienneté, le prestige de l'hérédité font, eux aussi, partie du capital symbolique de l'élite. À côté du principe ploutocratique, il faut prendre en compte un principe aristocratique, au nom duquel Catilina se révolte contre l'État des années 60. Selon Appien, au nom de ce principe héréditaire, il qualifiait Cicéron d'"homme nouveau" (à juste titre, car un consul dont aucun ancêtre n'avait occupé une magistrature importante, une magistrature "curule", était en effet appelé *homo novus*). Et il le traitait aussi de "locataire" (*inquilinus*), parce que Cicéron venait d'Arpinum, et n'était donc pas un vrai Romain comme l'étaient les patriciens.

À ces deux séries de valeurs correspondent deux conceptions de l'argent. Dans un cas, il est naturel que l'argent soit gagné par le biais d'activités privées (quelle que soit la nature de ces activités), en sorte qu'un sénateur qui n'a plus les revenus nécessaires ne peut que se retirer. Dans l'autre, la richesse est à la fois une récompense et une compensation que l'État garantit à ceux qui le servent, en leur assurant une prospérité proportionnelle à leur rang. Si Catilina, qui appartient à une lignée de patriciens, n'est pas assuré de conserver son patrimoine, qui garantit sa place dans la hiérarchie censitaire, alors c'est que l'État ne fonctionne plus comme il devrait fonctionner ; c'est qu'une coterie a mis la main sur l'État.

L'épisode se termine par la défaite de Catilina et par la victoire de Cicéron. Mais cela ne veut pas dire que la cité romaine ait définitivement choisi entre ces deux séries de valeurs. Elles continuent à exister parallèlement. Sous l'Empire, c'est l'empereur qui assure entre elles une régulation : certaines lignées de sénateurs lui demandent, au nom de leur passé et des services qu'elles ont rendus à Rome, de les aider financièrement, pour qu'elles ne quittent pas l'élite. L'empereur n'accepte pas toujours, mais cela lui arrive, et c'est un des gestes que le Sénat apprécie de la part d'un empereur.

Depuis que les familles patriciennes ont cessé de dominer exclusivement la cité romaine, c'est-à-dire, pour être très schématique, depuis le IV<sup>e</sup> siècle a.C., ces deux types de valeurs coexistent, et aucune des deux ne l'emporte définitivement sur l'autre. C'est pourquoi nous avons vu naguère que le *census* était à la fois fondé sur un inventaire des patrimoines et sur une prise en considération de la valeur et de la morale personnelles. Aucune de ces deux idéologies n'exclut ni la richesse, ni la valeur personnelle, ni le désir de gloire ; aucune des deux ne souhaite l'affaiblissement du Sénat et de l'aristocratie sénatoriale. Aucune des deux n'est incompatible, en pratique, avec l'existence de plusieurs types de revenus (les revenus tirés du patrimoine privé ; les revenus provenant de la vie politique ; les gains résultant de l'éloquence ou d'autres activités plus ou moins culturelles). Mais elles n'accordent pas le même poids aux lignées et à la mémoire civique de ces lignées ; elles ne se faisaient pas non plus la même conception des rapports entre Rome et les autres cités italiennes maintenant dotées de la citoyenneté romaine.

## Y a-t-il eu pénurie de monnaie ?

Il est difficile aussi de comprendre pourquoi l'endettement s'est aggravé à ce point au cours des années 64 et 63, plutôt que quelques années avant ou après cette date. On a souvent pensé que les frappes monétaires de l'État étaient en cause et que ces années 60 subissaient le contre-coup d'émissions insuffisantes au cours de plusieurs décennies. J'ai été longtemps convaincu de cette idée. Il est très difficile de connaître le montant approximatif des monnaies mises en circulation chaque année ; il y a beaucoup de débats sur ce point entre numismates. Les coins ne frappent pas tous le même nombre de monnaies, très loin de là ; cependant, on peut parvenir à calculer une valeur moyenne. D'autre part, on ne sait pas combien de monnaies l'État refondait

et refrappait avant de les remettre en circulation. Certains pensent qu'il les refrappait toutes, mais ce n'est guère vraisemblable. Un article récent<sup>42</sup> s'est inscrit en faux contre l'idée d'une contraction du stock des monnaies mises en circulation à la fin du II<sup>e</sup> siècle a.C. et au cours de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle, et il me paraît assez convaincant. Même si certaines années ont connu des émissions plus restreintes, le nombre des monnaies s'est presque continuellement accru à cette époque.

Il reste à se poser la question de l'éventuelle contraction du stock monétaire pratiquement disponible, et en particulier la question de la thésaurisation. La baisse du prix des terres, les problèmes de dettes et les troubles politiques devaient pousser certains à conserver l'argent chez eux, même alors qu'ils auraient pu payer leurs dettes ou leurs loyers. Il est significatif que César, en 49, ait interdit de conserver en argent liquide plus de 60 000 sesterces, tout en soulignant que cette loi n'était pas nouvelle, mais reprenait une autre loi déjà en vigueur<sup>43</sup>.

Il est question, dans l'article de Verboven, d'un autre facteur intéressant (mais dont l'importance est discutable). Les Italiens semblaient acheter davantage de marchandises en Méditerranée orientale qu'ils n'en vendaient dans ces mêmes régions, même si, du côté de la Grèce et de la Thrace, le vin de la côte Adriatique était très diffusé. Cela devait se traduire à certains moments par des flux monétaires vers la Méditerranée orientale, où d'ailleurs les Italiens prêtaient de l'argent, par exemple à des cités – flux monétaires qui revenaient vers l'Italie à titre d'impôts et de sommes extorquées. Or, les guerres contre Mithridate et l'action des pirates ont porté atteinte à ces flux commerciaux et monétaires. Après la défaite des pirates, en 67 a.C., il est certain que le commerce a pu reprendre avec plus d'intensité ; Verboven suppose donc que les flux monétaires qui se sont alors produits ont contribué, au bout de deux ou trois ans, à la pénurie de monnaies disponibles en Italie et au déclenchement de la crise catiliniennne. D'où les mesures prises par Cicéron pour interdire dans les ports (à Pouzzoles) la sortie des métaux précieux.

## La crise des années 49-47 a.C.

Une crise des paiements et une crise d'endettement un peu analogues se déclenchèrent quatorze plus tard, en 49 a.C., quand éclata la guerre civile entre César et Pompée. À cause de cette guerre, beaucoup de créanciers avaient besoin de rentrer dans leurs fonds. Mais les débiteurs n'étaient pas toujours en mesure de rembourser immédiatement. Ils ne parvenaient pas à vendre des biens immeubles (et, évidemment, ne le souhaitaient pas). Il était donc très difficile de trouver de l'argent. Et cette pénurie de numéraire produisait à son tour une baisse du prix des terres<sup>44</sup>.

L'attitude de César différa de celle de Cicéron. Comme il l'écrivit lui-même, il veilla à la fois "à faire disparaître ou à diminuer la crainte d'une annulation générale des dettes, suite presque constante des guerres et des troubles civils, et d'autre part à maintenir la réputation des débiteurs"<sup>45</sup>. À cette fin, il fit nommer des arbitres pour procéder à l'estimation des biens meubles et immeubles à leur valeur d'avant-guerre et pour donner ces biens en paiement aux créanciers. L'objectif était d'obliger les endettés à payer leurs dettes, mais en même temps d'éviter à la fois les ventes aux enchères privées, les procès et les condamnations. Les intérêts

42. Verboven 1997.

43. Cass. Dio 41.38.1-2.

44. Voir Frederiksen 1966 ; Howgego 1992 et Nicolet 1971.

45. Caes., *BCiv.*, 3.1.1-4.

déjà payés pouvaient être déduits du capital à rembourser, jusqu'à concurrence d'un quart de ce dernier (ce qui correspondait à l'abolition d'une petite partie des dettes).

D'autre part, César fit venir du blé à Rome, il promit à la plèbe une distribution d'argent et il interdit à toute personne de posséder plus de 60 000 sesterces en liquide. Il mit la main sur le Trésor du Sénat et même sur les offrandes monnayables déposées dans les sanctuaires, à commencer par le temple de Jupiter Capitolin (il était chef de la religion romaine en tant que grand pontife) ; et les frais que représentait la guerre civile l'amènèrent à d'importantes frappes monétaires, en or et en argent.

En 48, la situation n'était pas meilleure malgré ces mesures (en admettant qu'elles aient toutes été prises dès 49). Le préteur Marcus Caelius Rufus, lui aussi partisan de César, prit un peu la suite de Catilina, quinze ans après, en critiquant son collègue, le préteur urbain Caius Trebonius, magistrat chargé du règlement judiciaire des problèmes de dettes et des évaluations de biens. Il proposa une loi qui revenait à abolir la moitié des dettes et à rééchelonner l'autre moitié. Devant l'opposition des autres magistrats, et notamment des consuls, il alla plus loin, et remplaça cette proposition par deux autres : l'une instituait un moratoire d'un an en faveur de tous les locataires, et l'autre abolissait toutes les dettes. Comme des troubles éclatèrent à Rome, le Sénat, acquis à César, n'hésita pas à destituer Marcus Caelius Rufus et à voter le sénatus-consulte ultime. M. Caelius Rufus s'enfuit de Rome, reçut l'aide des Pompéiens, et fut finalement tué dans le sud de l'Italie.

César fut rarement à Rome pendant ces années, occupé qu'il était à combattre les Pompéiens en Orient, en Espagne et en Afrique du Nord. En 47, en son absence, le problème des dettes n'était pas encore réglé, et le tribun de la plèbe Publius Cornelius Dolabella reprit le flambeau de la cause des débiteurs. Il reprit à son compte les propositions de loi de M. Caelius Rufus, et des troubles éclatèrent à Rome. Le Sénat vota de nouveau le sénatus-consulte ultime, et Marc Antoine, "maître de la cavalerie" (il assurait l'intérim du dictateur César à Rome) réprima l'émeute, dans laquelle, semble-t-il, huit cents personnes furent tuées. Dolabella, lui, survécut. De retour d'Orient, César ne rompit ni avec Marc Antoine ni avec Dolabella. Il s'en tint à sa *via media* entre les positions extrêmes. Ainsi, il décida un moratoire d'un an sur les loyers, mais seulement pour les plus bas. La chronologie des actions de M. Caelius Rufus et de Dolabella est bien connue, mais celle des mesures prises par César est plus difficile à établir de manière sûre ; certaines doivent dater du début de la guerre civile (49 a.C.), et d'autres n'ont au contraire été décidées qu'après les troubles de 48 et de 47 a.C.

## La deuxième guerre punique (218-202 a.C.)

Pour étudier les difficultés budgétaires et financières de la cité dans leurs rapports avec l'évolution numismatique et monétaire, la deuxième guerre punique (c'est-à-dire la deuxième des trois guerres qui ont opposé Rome aux Carthaginois) est particulièrement instructive. Mes conclusions s'appuient sur les travaux des principaux numismates spécialistes de la période<sup>46</sup>.

Vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle a.C., l'étalon monétaire était l'as libral (pesant une livre romaine, soit environ 324 g) frappé en bronze. D'après la presque totalité des numismates actuels, le denier n'existait pas encore à cette date. Mais il y avait déjà eu des émissions d'argent, en particulier celles des didrachmes romano-campaniens, dont les plus anciens remontent probablement à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Quand la deuxième guerre punique se termine en 202 a.C., le système monétaire s'est complètement modifié.

46. Burnett 1987 ; Crawford 1974 et 1985 ; Marchetti 1978 ; Thomsen 1978 et Zehnacker 1973 et 1979.



Au début de la guerre, en 218, l'étalon monétaire de bronze était, si l'on en croit P. Marchetti, un as semi-libral (égal au poids de la moitié d'une livre romaine). En 202, c'est l'as oncial qui est en vigueur, c'est-à-dire un étalon de bronze égal à un douzième de livre (environ 27 g). Selon M. H. Crawford, en revanche, l'as était encore libral en 218 et n'est devenu semi-libral que l'année suivante. Les as onciaux ne sont apparus, selon lui, qu'après la fin de la guerre. Que l'on choisisse l'une ou l'autre de ces deux chronologies, l'as a donc perdu, entre le début et la fin de la guerre, cinq sixièmes de son poids. Cette chute semble s'être faite par paliers très rapprochés dans le temps. P. Marchetti date de l'année 217 l'étalon trientaire (égal à un tiers de livre). Puis l'on passerait, selon lui, en 216 à l'étalon quadrantaire, à la fin de 215 ou au début de 214 a.C. à l'étalon sextantaire (2 onces, ou un sixième de livre, environ 54 g) et enfin, en 211, à l'as oncial.

Avant la guerre, des monnaies d'argent étaient frappées, les quadrigats, qui, dès les premières années de la guerre, subirent une perte de poids et de titre. Pour les remplacer, probablement au début de 214, on frappa, en même temps que l'as sextantaire, deux séries de monnaies d'argent : d'une part, le denier de 10 as qui au tout début pesait environ 4,50 g, et ses sous-multiples, le quinaire et le sesterce ; d'autre part, le victoriat de 8 as qui pesait les trois quarts du poids du denier et n'avait pas un aussi bon titre d'argent (entre 75 % et 95 %, alors que le titre du denier était très élevé). Enfin, furent frappées des pièces d'or, de 60, 40 et 20 as.

Cette reconstitution de l'évolution est fidèle, pour le contenu, à ce qu'écrivait Pline l'Ancien dans un passage fameux et souvent cité

“Le poids du bronze, qui était libral, fut réduit pendant la première guerre punique, l'Etat ne pouvant faire face à ses dépenses, et l'on décida que les as seraient frappés au poids sextantaire. Ainsi l'État fit cinq sixièmes de bénéfice et la dette fut éteinte [...]. Par la suite, quand Hannibal serrait Rome de près, sous la dictature de Quintus Fabius Maximus [c'est-à-dire en 217], on fit les as au poids d'une once [...]. Ainsi, l'État fit un bénéfice d'une moitié”<sup>47</sup>.

L'évolution est celle que nous avons décrite, mais la chronologie est beaucoup plus haute que celle qu'adoptent la quasi-totalité des numismates actuels. Alors que Pline l'Ancien datait de la première punique (264-241) la plupart des pertes de valeur de l'as, on les date, de nos jours, de la deuxième guerre punique (218-202). Remarquons, quoi qu'il en soit, que Pline établit un rapport direct entre ces manipulations monétaires et les guerres puniques, ces dernières provoquant des dépenses telles que la cité n'aurait pu y faire face sans ces mesures.

Les embarras du Trésor public à cette période sont évidents. Tite-Live en parle abondamment. Mais ils sont fort difficiles à chiffrer. Aux très rares quantités fournies par les documents antiques, les historiens actuels essaient d'ajouter d'autres chiffres. P. Marchetti s'est livré à un travail de ce genre pour les dépenses militaires de la deuxième guerre punique. En fonction des effectifs mis en ligne par Rome, et dont on connaît en général l'importance, il a estimé les dépenses faites pour l'équipement et le ravitaillement des armées et des flottes, ainsi que pour le paiement de la solde ; il a évalué approximativement le montant des recettes obtenues grâce aux impôts, recettes auxquelles s'ajoutait le butin, dont l'importance est souvent connue, etc. Il conclut évidemment à un déficit budgétaire. Les chiffres qu'il avance – 62 millions de sesterces de recettes pour 65 millions de dépenses – sont discutables, mais la réalité du déficit ne l'est pas : ce déficit dépassait même probablement le chiffre de 3 millions de sesterces.

Face à cette situation, en 216, la cité sollicita de Hiéron de Syracuse de l'argent et du blé et elle eut recours, en 215, au crédit de ses fournisseurs, en particulier des publicains. Ils acceptèrent de prêter gratuitement à la cité, pour les fournitures de l'armée d'Espagne, l'argent qu'ils avaient gagné dans les adjudications. Les contrats leur furent adjugés, et Tite-Live remarque que la République fut administrée au moyen d'argent privé (*privata pecunia res publica adminis-*

47. Plin., *HN*, 33.44.

*trata est*). Les publicains affermèrent aussi l'entretien des bâtiments publics, en acceptant de n'être payés de leurs fermes qu'à la fin de la guerre<sup>48</sup>.

En 214, sur ordre du sénat, l'équipement de la flotte fut fourni par une sorte de liturgie qui le confia directement aux contribuables les plus riches, en particulier les sénateurs<sup>49</sup>. La même année, on renonça à régler immédiatement le prix des travaux publics. La même année encore, l'argent dont disposaient les veuves et les orphelins fut déposé au Trésor public, et Tite-Live précise que ceux-ci, pour régler les achats qu'ils avaient déjà faits et les dépenses engagées, firent appel au questeur (c'est-à-dire au magistrat financier ordinaire).

En 205, pour équiper l'armée de Sicile qui devait porter la guerre en Afrique sous le commandement de Scipion, Rome fit appel aux contributions volontaires en argent et en nature des cités et des particuliers<sup>50</sup>. La même année, de larges portions du territoire public furent vendues<sup>51</sup>.

À cette époque, la cité fit donc appel soit aux avances des publicains, soit aux contributions, volontaires ou non, de ses citoyens, quitte à leur rendre plus tard certaines des sommes qu'ils versaient ainsi. C'est ce que M. H. Crawford a appelé le "financement à crédit". Rome y eut recours à plusieurs reprises entre 216 et la fin de la deuxième guerre punique. En 210, par exemple, elle chercha à recruter des rameurs mais il n'y avait pas assez d'argent dans le Trésor public pour les payer. L'un des consuls demanda aux sénateurs de donner l'exemple, et de remettre à l'État tout ce qu'ils avaient d'or, d'argent et de bronze monnayé. Les sénateurs apportèrent leurs métaux précieux et leur numéraire avec tant d'enthousiasme que les chevaliers et la plèbe eurent à cœur de les imiter. Ces sommes prélevées furent remboursées en trois fois à la fin de la deuxième guerre punique, et la dernière des trois tranches fut réglée en terres, et non en argent<sup>52</sup>.

Il faut évidemment mettre les manipulations monétaires en rapport direct avec ces difficultés budgétaires. Comme l'écrivait Pline l'Ancien, l'État s'est efforcé de se procurer autant de recettes que possible. Mais il y avait aussi une crise des paiements privés. En 216, c'est *per inopiam argenti*, à cause du manque de liquidités, qu'une commission de trois magistrats banquiers publics (*triumviri mensarii*) fut instituée.

Les attributions de cette commission de banquiers publics (composée de sénateurs : l'ancien censeur L. Aemilius Papus, l'ancien consul M. Atilius Regulus et le tribun L. Scribonius Libo) sont mal connues. En 214, ils furent chargés d'indemniser les propriétaires des 8000 esclaves volontaires qui avaient été enrôlés en 216, puis affranchis. Les maîtres des esclaves refusèrent de toucher leur argent avant la fin de la guerre. La commission, en cette circonstance, eut à accomplir un travail de comptabilité. En 210, elle encaissa l'or, l'argent, le bronze versés à la cité par les sénateurs, les chevaliers et la plèbe.

Le plus probable est qu'en ces temps exceptionnels, les trois banquiers publics aient été institués pour servir d'intermédiaires financiers entre le Trésor public et les citoyens romains. Rien n'indique qu'ils aient géré, même en partie, les revenus de l'État. Leur fonction a été avant tout comptable. La cité avait, en ces années-là, des créances et surtout des dettes exceptionnelles, à moyen ou à long terme. Les triumvirs ont joué un rôle dans la tenue des comptes de ces créances et de ces dettes, et, au moment voulu, dans les encaissements et les paiements. C. Nicolet a souligné à juste titre que l'institution de cette commission et un certain nombre d'autres mesures prises à l'époque révélaient une influence du monde hellénistique<sup>53</sup>.

48. Nicolet 1963.

49. Liv. 24.11.7-9.

50. Liv. 28.45.13-21.

51. Liv. 28.46.4-6.

52. Liv. 29.16.3 et 31.13.5-8.

53. Nicolet 1963.

En 207 a.C., la victoire du Métaure, remportée sur Hasdrubal, a rétabli la situation de Rome. Le climat psychologique changea du tout au tout ; désormais, la phase la plus dramatique de la guerre était terminée. Tite-Live le souligne : comme en temps de paix, les Romains osent de nouveau conclure des transactions, en achetant et en vendant, en prêtant de l'argent et en réglant leurs dettes (*res inter se contrahere vendendo, emendo, mutuuum dando argentum creditumque solvendo*<sup>54</sup>). Il est étonnant que Tite-Live se limite aux transactions monétaires, sans parler de l'évolution de l'agriculture ou du commerce. Certes, la phrase s'explique par le fait qu'il s'intéresse à l'état d'esprit des Romains, mais il est remarquable qu'il se borne à leurs transactions monétaires, et qu'il ne dise rien ni de leur ardeur au travail ni des résultats de leurs efforts. C'est étonnant, mais significatif d'un certain mode de pensée.

À cette époque, on assiste à un spectaculaire dérèglement du système monétaire, à de très graves difficultés budgétaires de la cité (qui sont à l'origine de ce dérèglement) et aussi à une crise des paiements privés (qui en est en partie la conséquence). Comme je l'ai déjà dit, cette conjonction des trois facteurs budgétaire, monétaire et financier se produit rarement à Rome. Il faut, par la suite, attendre le III<sup>e</sup> siècle p.C. pour la constater de nouveau. Entre-temps, les crises d'endettement et les crises des paiements se produisent à des moments où les finances publiques ne vont pas si mal et où la monnaie est assez stable ou même très stable. Même au I<sup>er</sup> siècle a.C., et en dépit de la désorganisation politique et administrative, le système monétaire n'était pas aussi instable que les apparences pourraient le laisser croire<sup>55</sup>.

Je suis convaincu que la crise monétaire et financière de la deuxième guerre punique était plus grave que les crises d'endettement et des paiements des années 64-62 ou 49-46 a.C., même si le sursaut patriotique face aux Carthaginois a fortement aidé la cité romaine à la surmonter. Mais la documentation disponible pour la fin du III<sup>e</sup> siècle a.C. ne permet guère de percevoir ses ressorts sociaux et proprement financiers. Le rôle de la monnaie et de l'argent, à Rome, s'est probablement transformé à la fin du III<sup>e</sup> siècle a.C. et au début du II<sup>e</sup> ; les comédies de Plaute en témoignent indirectement. Mais cette transformation est très difficile à analyser et à comprendre, malgré la relative abondance de la bibliographie numismatique sur ces périodes. La monnaie de bronze en circulation avant la deuxième guerre punique avait la triple fonction d'étalon des valeurs, de moyen d'échange et de réserve de valeur ; et il y avait des problèmes d'endettement bien avant cette époque. Mais la deuxième guerre punique marque peut-être le moment où la monnaie commence à permettre un jeu financier – où se répandent les stratégies sur la monnaie en tant que telle, sur la monnaie produisant d'autres monnaies, indépendamment des biens matériels qu'elle permet d'acquérir. C'est probablement le sens de l'influence hellénistique qu'a perçue C. Nicolet dans son article de 1963, car ces pratiques existaient déjà dans le monde grec. Se développe, à partir de cette époque, une pensée non théorisée sur la circulation de la monnaie et sur les gains monétaires, pensée qui atteint son apogée dans les dernières décennies de la République. La phrase de Tite-Live que j'ai citée ci-dessus témoigne de cette pensée, à l'époque d'Auguste<sup>56</sup>. Cette évolution aide à comprendre pourquoi, dans les siècles qui suivent, les crises financières ne sont pas liées à des crises de la production ou du grand commerce.

54. Liv. 27.51.10.

55. Burnett 1987.

56. Liv. 27.51.10.

Les crises financières du I<sup>er</sup> siècle a.C. et du I<sup>er</sup> siècle p.C. ont été moins graves, mais elles mettent assez bien en évidence, me semble-t-il, certains aspects de la circulation monétaire et des activités financières. L'élite a deux sources de revenus principales, la terre et le prêt d'argent, et ses stratégies, malgré leur variété, balancent entre ces deux sources de revenus. Le prix des terres et celui de l'argent sont directement en relation l'un avec l'autre<sup>57</sup>.

Un autre facteur important concerne le rôle de la cité, de l'État. En principe, l'État n'intervient que très peu dans la vie financière et patrimoniale privée, sinon en fixant quelques règles et en établissant quelques garde-fous (limitation du taux d'intérêt, par exemple). Il a donc en principe un rôle essentiellement répressif, pour éviter un certain nombre d'abus. Mais une partie non négligeable des patrimoines de l'élite venait de l'État, et plus un membre de l'élite était haut placé, plus son patrimoine reposait sur des fonds reçus, d'une manière ou d'une autre, de l'État. L'État se livrait donc à une double redistribution : l'une au profit des pauvres et des anciens soldats qui recevaient par exemple des terres dans des colonies, et l'autre au profit de l'élite qui gérait et servait l'État. Il y avait donc, dans les pratiques et les stratégies financières des derniers siècles avant notre ère et des premiers siècles de notre ère, une double logique financière : une logique entièrement privée et une logique liée à la vie politique et aux interventions de l'État. Cette seconde logique s'affaiblit sous le Haut Empire par rapport aux niveaux qu'elle avait atteints vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle a.C., mais sans disparaître.

Extrait de : B. Théret, éd., *La Monnaie dévoilée par ses crises*, vol. 1, *Crises monétaires d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2007, 103-129

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



57. Sur le prix des terres, De Neeve 1985 ; sur ce jeu entre le taux de l'intérêt et le prix des terres, Andreau 2001, 197-204.



## **Chapitre 5**

# **Intérêts économiques des élites**



## PRÉFACE

---

Les articles réunis dans les chapitres 5 à 7 de ce recueil relèvent de l'histoire sociale, mais dans ses rapports avec l'histoire économique. La répartition des articles entre les trois chapitres (5, 6, 7) épouse en partie, mais en partie seulement, les contours de la hiérarchie sociale romaine. Ce chapitre 5 est avant tout consacré aux milieux dirigeants. Comme je l'ai écrit dans les premières lignes de l'article publié en 2006 dans les *Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, il s'agit de "l'activité patrimoniale de l'élite et [de] son rôle économique". Mais certains milieux sont complètement ou presque complètement absents de ce recueil, par exemple les paysans et, d'autre part, certains articles du chapitre 7 traitent de l'ensemble de la hiérarchie sociale.

Les intérêts économiques des élites sont un des thèmes auxquels je m'intéresse depuis très longtemps, directement ou non. Je m'y suis intéressé dès que j'ai commencé à m'occuper de la vie financière, au milieu des années 1960, puisque la plupart de ces membres de l'élite prêtaient de l'argent, tandis que quelques-uns d'entre eux menaient une importante activité financière. Dans l'article "*Financiers de l'aristocratie*", je me suis efforcé, à partir de quelques exemples, d'analyser la manière dont ils concevaient cette activité financière et dont elle se déroulait, alors qu'ils n'avaient à proprement parler ni profession ni métier, mais passaient beaucoup de temps à gérer leur patrimoine et éventuellement à l'accroître (si du moins ils y parvenaient).

Comment nommer ces milieux dirigeants de la cité, puis de l'Empire romain ? Sur ce point, mon choix a évolué avec le temps. Dans les années 1970 et 1980, je n'avais guère tendance à parler d'élites. Je trouvais ce mot insuffisamment précis, et je pensais qu'il accordait trop peu de place à la politique et au jeu de la domination. À la place du mot élites, celui que je préférais était "oligarchie" (ou "oligarchies"). Il me semblait faire plus de place qu'élites à la domination. En outre, il suggérait que cette minorité dominait dans tous les domaines et n'avait pas de rivale, qu'il n'y avait pas de seconde classe susceptible de s'opposer à celle-là. Il me paraissait donc très adapté aux situations romaines. Je l'ai par exemple employé dans mon article sur Cluvius et Vestorius<sup>1</sup>. Mais à plusieurs reprises on m'a déconseillé l'usage de ce mot oligarchie, parce qu'il était trop peu connu (en effet, il était plus rarement utilisé dans les années 1970 que de nos jours<sup>2</sup>). Dans les cas où j'ai suivi ce conseil, j'ai employé le mot "aristocraties" (ce qui explique le titre de l'article "*Financiers des aristocraties*"). Mais "aristocratie(s)" ne me convenait pas vraiment, parce qu'il évoquait trop l'époque moderne en Europe, – époque marquée par l'opposition politique et sociale entre l'aristocratie et la bourgeoisie. Un peu plus récemment, je me suis résolu à employer le mot "élites".

Pour le monde romain, qui sont les membres de l'"élite" ou des "élites" ? Pour ma part, j'ai choisi de qualifier d'"élites" les membres des ordres dirigeants définis par la cité romaine elle-même, puis par les autorités impériales, ainsi que les proches de ces membres. Les élites se composent donc des sénateurs, des chevaliers, des membres des aristocraties municipales et de leurs proches. Certains ont soutenu qu'il y avait des élites dans tous les milieux sociaux, par exemple chez les artisans et commerçants. En un sens, c'est vrai, mais il faut s'entendre sur le vocabulaire, et le choix du vocabulaire dépend des objectifs qu'on s'assigne. Parler de l'élite des domestiques ou des artisans a un sens, quand on veut étudier ces groupes en détail et de

1. Andreau 1983 = 1997a, 99-118.

2. Il est par exemple utilisé par M. Ioannatou dans son ouvrage (2006).



façon approfondie. Quand, au contraire, on travaille sur l'ensemble de la population ou sur les grandes divisions sociales, il est préférable d'appeler élites les groupes que la cité antique considérait elle-même comme des élites, c'est-à-dire les membres des ordres dirigeants que la cité romaine a définis elle-même. Et est-ce qu'on doit employer le mot "élite" au singulier ou bien au pluriel ? Sans doute le pluriel est-il préférable, pour marquer les fortes différences qui existaient entre des sénateurs et des membres d'élites municipales.

Autre question : tous les membres des aristocraties municipales faisaient-ils partie de ces élites ? F. Jacques a insisté sur l'hétérogénéité des couches dirigeantes des cités ; la logique et les vraisemblances vont dans le sens de ses conclusions, malgré la prospérité et la distinction sociale des notables municipaux dont nous entendons parler par les textes littéraires et les principales inscriptions<sup>3</sup>. L'intégralité des notables municipaux de toutes les cités n'appartenait sûrement pas aux "élites" dont il est question ici.

Dans le septième article de ce recueil, "*Vingt ans après 'L'Économie antique' de Moses I. Finley*", j'ai expliqué que les débats portant sur le livre de M. I. Finley et, plus largement, sur l'archaïsme et la modernité de l'économie antique, s'ordonnaient autour de plusieurs thèmes. C'étaient des thèmes dont M. I. Finley avait parlé dans son livre, *L'Économie antique* ; il avait abouti, à leur sujet, à des conclusions que refusaient ses adversaires, les "modernistes". Dans mes recherches sur l'économie, j'étais confronté à ces thèmes, dont j'ai de nouveau énuméré les principaux au début de l'article "*Intérêts et comportements patrimoniaux de l'élite romaine*". Comme on peut le lire dans le septième article du recueil, l'un de ces thèmes était "le rang social des agents économiques dans les secteurs non agricoles". Je me rendais bien compte que ces divers thèmes étaient réunis par des liens logiques. Néanmoins, malgré cette logique, je ne me trouvais pas d'accord avec M. I. Finley sur l'intégralité de ces thèmes ; je ne me trouvais pas non plus en accord avec les adversaires de M. I. Finley sur l'intégralité de ces thèmes. Je m'efforçais d'analyser le plus précisément possible les éléments de la documentation. J'essayais en outre de saisir la logique du fonctionnement économique et social du monde romain, et de ne pas oublier la spécificité des économies antiques, qui n'étaient semblables ni à celles du XX<sup>e</sup> siècle, ni à celles des Temps Modernes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).

En fonction de ces préoccupations, j'étais conduit, sur la ville de consommation ("*consumer city*"), à refuser la position de M. I. Finley et de ses disciples, estimant que cette notion n'aidait à mieux comprendre ni le fonctionnement de la production antique et ni les rapports sociaux de la ville et de la campagne<sup>4</sup>. De même pour l'existence de marchés abstraits. J'étais convaincu que M. I. Finley avait beaucoup trop tendance à réduire l'importance du commerce. J'étais renforcé dans cette conviction par la documentation archéologique et par ce qu'écrivait A. Tchernia, qui, sans être "moderniste" (très loin de là), soulignait l'importance des quantités commercialisées (notamment en ce qui concerne le vin), et dont les conclusions me convainquent pleinement<sup>5</sup>. Je conclusais qu'il existait dans le monde gréco-romain des marchés abstraits, non seulement pour des biens matériels consommables (par exemple les biens alimentaires), mais encore pour des biens matériels non consommables (comme la terre, les immeubles et l'argent) ou même pour des biens immatériels (comme la force de travail)<sup>6</sup>. Mais je suis convaincu que ces marchés étaient fragmentés, partiels, et qu'on ne peut pas parler de l'économie romaine comme d'une "économie de marché"<sup>7</sup>.

3. Jacques 1984, 507-570.

4. Assez récemment, j'ai consacré un article à l'historiographie de ce thème et à ce que j'ai pensé de ce thème : Andreau 2017.

5. Tchernia 1986 ; 2011.

6. Voir par exemple Andreau 1997b (cet article est repris dans le présent recueil, sous le n°14).

7. Je refuse donc les conclusions de P. Temin (2013).

À l'inverse, en ce qui concerne le rang social des agents économiques dans les secteurs non agricoles, je me trouvais proche de la position de M. I. Finley, mais avec beaucoup de nuances (me semble-t-il). C'est ce que j'explique dans l'article "Intérêts et comportements patrimoniaux de l'élite romaine"<sup>8</sup>. À mon avis, les intérêts fonciers et immobiliers, ainsi que le prêt d'argent, étaient particulièrement importants pour les sénateurs, – en dépit de quelques rarissimes documents littéraires qui paraissent aller dans un autre sens. Il faut se reporter au volume dirigé par M. Cébeillac-Gervasoni, *Les Élités municipales de l'Italie péninsulaire des Gracques à Néron*<sup>9</sup>. Lors du colloque dont ce volume publie les Actes, j'ai défendu avec conviction, sur les intérêts des membres des élites municipales, des conclusions proches de celles de M. I. Finley et de ses disciples<sup>10</sup>. Actuellement, je continue à penser que les intérêts fonciers et immobiliers, ainsi que le prêt d'argent, étaient particulièrement importants pour les sénateurs ; mais dans le livre de 1996, il s'agissait des élites municipales, et non pas des sénateurs. Pour les élites municipales, ce que j'y écrivais me semble aujourd'hui très excessif. En tout cas, des articles récents montrent que, sur cette question des revenus non agricoles des membres des élites (et même des sénateurs), je ne suis pas parvenu à convaincre<sup>11</sup>.

Deux autres articles de ce chapitre ne traitent que de certains aspects des patrimoines des élites. L'un des deux concerne les intérêts patrimoniaux des chevaliers, qui, eux aussi, ont fait l'objet de débats. Au cours des années 1960 et 1970, C. Nicolet et P. A. Brunt avaient joué un grand rôle dans ces débats. J'ai profité d'un colloque sur les chevaliers organisé en 1995 (notamment par S. Demougin) pour poser de nouveau la question de l'importance relative des intérêts fonciers et des intérêts entrepreneuriaux pour les chevaliers de la fin de la République ; les conclusions auxquelles je suis parvenu à ce sujet continuent à me paraître satisfaisantes.

En revanche, le texte que j'ai rédigé pour le volume collectif publié en 1990 avec H. Bruhns, "*Activité financière et liens de parenté en Italie romaine*", m'a laissé très dubitatif. Autant notre groupe de travail, que j'ai animé avec H. Bruhns pendant quatre ou cinq ans, entre 1983 et 1987, et qui a abouti à la publication de ce volume, m'a passionné et rempli de satisfactions, autant le texte de mon propre article m'a laissé relativement mécontent. Je le trouvais trop schématique, trop brutal dans ses conclusions. J'ai exprimé cela dans l'exposé que j'ai présenté en juin 2004 à Copanello, et qui se trouve dans le chapitre 7 du présent recueil, "*Affaires et relations sociales sous le Haut-Empire*".

Dans cet article de 1990, un autre passage ne me convainc plus du tout : celui qui concerne le livre de A. Di Porto (1984). Au cours des années 1990 et au début des années 2000, je me suis beaucoup consacré au rôle économique des esclaves et aux fonctions respectives du pécule et de la préposition. Je suis parvenu à la certitude que les conclusions de A. Di Porto, dans son livre de 1984, étaient insoutenables. Dans un premier temps, je les avais trouvées séduisantes, mais une étude plus complète et plus précise des textes des juristes romains m'a montré que c'était une erreur de ma part. Pour mes conclusions actuelles sur le livre de Di Porto 1984, il faut se reporter aux pages que je lui ai consacrées dans Andreau 2001, 131-135 et dans Andreau *et al.* 2004, 111-116.

8. Il faut aussi lire Andreau 2005, que je n'ai pas fait figurer dans ce recueil.

9. Cébeillac-Gervasoni, éd. 1996.

10. Voir *ibid.*, "*Chronique des travaux*" (p. 275-282, et surtout 279) et "*Conclusion : les Enseignements de la Table ronde, bilan et perspectives*" (p. 285-293).

11. Voir par exemple Verboven 2012.

Le dernier article de ce chapitre 5 est un hommage à Marina Ioannatou, jeune collègue de grande qualité, qui, en novembre 2002, a été victime de l'accident de chemin de fer qui s'est produit près de la gare de Nancy. En 1997, elle avait soutenu sa thèse d'histoire du droit sous la direction de Michel Humbert (Université de Paris II). Le livre dont je présente le compte rendu dans ce dernier article, est issu de sa thèse<sup>12</sup>. Il s'agit d'un livre important et très savant, comme j'essaie de le montrer dans ce compte rendu. Il ne faudrait pas que la triste disparition de son auteur nous conduise à oublier ce livre, plein d'informations précieuses et d'idées stimulantes !



Retrouvez la version  
en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



12. Ioannatou 2006.

## ARTICLE 22

# FINANCIERS DE L'ARISTOCRATIE À LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

---

Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle s'est mise en place, surtout en Allemagne et en France, une historiographie de la banque et de la finance privée antiques qui visait, quelquefois de manière avouée et consciente, d'autre fois moins consciemment, à magnifier les techniques et les affaires des manieurs d'argent grecs et romains pour mieux les rapprocher de celles des banquiers contemporains. L'un des exemples les plus divertissants de cette tendance historiographique est celui de Gustave Cruchon, auteur, en 1878, d'un livre de 250 pages sur les banquiers antiques<sup>1</sup>. À propos de ceux d'Athènes, à la fois la patrie de l'art et celle du commerce, il s'écriait : "il y a dans le financier probe et hardi un stoïcien incorruptible et un soldat infatigable". La puissance de ces financiers et la modernité de leurs entreprises n'avaient d'égales que les risques qu'ils couraient. "Comme aujourd'hui, remarquait Cruchon, de grandes banques disparaissaient, ne laissant derrière elles que la ruine, le déshonneur et le désastre".

C'était à qui leur prêterait les opérations les plus élaborées, et la plus forte puissance financière. L'interprétation des textes littéraires et juridiques qui pouvaient faire référence à des activités bancaires était constamment dirigée en ce sens. En outre, la plupart des historiens et juristes tendaient, dans la logique de leur attitude "moderniste", à confondre tous les manieurs d'argent antiques en une seule catégorie. Les nombreux mots latins utilisés pour désigner des manieurs d'argent, *argentarius*, *nummularius*, *mensarius*, *fenerator*, *negotiator*, *collectarius*, etc., étaient réputés tout à fait, ou partiellement, équivalents. Si ceux qui étaient ainsi qualifiés appartenaient, l'un à l'ordre sénatorial, l'autre à l'ordre équestre, tandis que le troisième était un ancien esclave, cette diversité des statuts et des fortunes ne faisait que démontrer la puissance de la finance. Malgré leurs origines sociales différentes, ces divers financiers parvenaient en effet à se fondre tous dans le creuset de la finance, et formaient une unique aristocratie de la fortune mobilière, qui tenait en échec les intérêts fonciers, et même les dominait.

Alois Früchtl lui-même, dont l'étude sur les affaires d'argent de Cicéron reste une des moins mauvaises jamais consacrées aux manieurs d'argent romains, avait tendance à transformer en banquiers professionnels tous les sénateurs qui prêtaient leur argent. Et il était tellement soucieux de montrer leur virtuosité technique qu'il qualifiait curieusement les legs testamentaires de paiements à des tiers faits sur ordre du client (le client étant le mort, et le banquier l'héritier)<sup>2</sup>.

Depuis lors, et surtout depuis trente ou quarante ans, la tendance est au contraire à la circonspection, et l'on cherche davantage à cerner la spécificité de la vie financière romaine. Les résultats, à vrai dire, ne sont pas toujours concluants. Il n'existe pas encore, pour la République romaine et le Haut-Empire, de typologie systématique des manieurs d'argent, qui en définirait socialement, économiquement et techniquement les différents groupes, afin de parvenir à

1. Cruchon 1878.

2. Früchtl 1912, 19.

une description globale des mécanismes de circulation de la monnaie. Il en résulte des incertitudes sur les limites à assigner aux métiers bancaires romains. C'est ainsi qu'Atticus, Rabirius, ou Cluvius de Pouzzoles, sont qualifiés, tantôt de banquiers ou, en latin, d'*argentarii*, tantôt de détenteurs de capitaux ou de capitalistes, tantôt d'hommes d'affaires, tantôt même d'usuriers.

Quand j'ai commencé à travailler à une thèse de doctorat d'État sur la banque romaine, j'ai beaucoup ressenti, pendant plusieurs années, les effets de ces incertitudes, qui m'empêchaient de cerner précisément mon sujet. Je me suis peu à peu aperçu qu'il était indispensable, pour les dernières décennies de la République et le début de l'Empire, de distinguer deux grandes catégories de manieurs d'argent.

La première était composée de gens de métier, qui tiraient certainement de ce métier bancaire l'essentiel de leurs revenus, et qui, selon toutes probabilités, au moins au début de leur carrière, n'étaient pas propriétaires de terres. Ils étaient soumis à des règlements officiels, et étaient susceptibles, éventuellement, de se regrouper en collèges professionnels. C'étaient souvent des affranchis.

À la fin de la République et au premier siècle du Haut-Empire, en Italie et dans les provinces latinophones de l'Empire, ces métiers bancaires étaient au nombre de trois :

1. Les *nummularii*, essayeurs de monnaies et changeurs, travaillant en plein air ou dans des boutiques ;
2. les *argentari*, qui acceptaient des dépôts, accordaient des prêts, pratiquaient accessoirement l'essai des monnaies et le change, et fournissaient un service de crédit dans les ventes aux enchères ;
3. les *coactores argentarii*, à la fois banquiers et encaisseurs, qui eux aussi acceptaient des dépôts et accordaient des prêts, mais étaient beaucoup plus spécialisés dans les ventes aux enchères que les *argentarii*, et faisaient aussi fonction d'encaisseurs.

C'est à ces trois métiers de banquiers, essentiellement, que je consacre ma thèse de doctorat d'État.

La deuxième des grandes catégories de manieurs d'argent se compose de ce que j'appellerai les financiers de l'aristocratie, ou, plus exactement, des aristocraties. Ces financiers faisaient souvent partie des ordres oligarchiques : quelquefois de l'ordre sénatorial, souvent de l'ordre équestre, ou des oligarchies municipales (des ordres des décurions des différentes cités de la domination romaine). Ils avaient presque toujours un patrimoine foncier, à ce qu'il semble. Ils n'étaient pas censés pratiquer un métier. Ils n'avaient donc aucune raison de se regrouper en collèges professionnels.

Du point de vue des techniques financières, il existait une grande différence entre les banquiers de métier et les financiers des aristocraties. Les premiers, les banquiers de métier, quand ils acceptaient des dépôts et accordaient des prêts, employaient surtout, dans leurs opérations, l'argent qui avait été confié en dépôt par leurs clients. Ils méritent donc bien l'appellation de banquiers de dépôt, si l'on adopte la définition qu'en donne R. Bogaert : "la banque est une profession commerciale qui consiste essentiellement à recevoir des dépôts à vue ou à terme, et à prêter les fonds disponibles à des tiers, en agissant en créancière<sup>3</sup>."

Les financiers des aristocraties, au contraire, semblent avoir surtout placé leur propre fortune, même s'ils acceptaient de faire fructifier l'argent de leurs amis ou même de leurs clients – si du moins l'on peut parler, à leur propos, de clientèle financière (au sens moderne du mot clientèle).

3. Bogaert 1966, 30.

Il reste une autre catégorie, celle des *negotiatores*. Ils posent des problèmes spécifiques, que je n'aborderai pratiquement pas ici. Ce sont en effet des Romains et des Italiens qui ont quitté l'Italie, tantôt de manière définitive, tantôt à titre temporaire, pour aller exercer une activité dans les régions conquises par Rome. Certains d'entre eux sont des banquiers de métier et d'autres des financiers ; mais le mot *negotiator*, sous la République et au tout début de l'Empire, ne fait pas référence à un seul et unique secteur économique. Il ne désigne ni uniquement des commerçants, ni uniquement des financiers. Mais je ne souhaite pas m'étendre aujourd'hui sur les activités des *negotiatores*, sur lesquels on a d'ailleurs davantage écrit (je pense par exemple aux pages que leur consacre J. Rougé dans son livre sur le commerce maritime)<sup>4</sup>.

Les questions que j'aimerais me poser aujourd'hui sont les suivantes :

1. Auxquels de ces manieurs d'argent des sénateurs comme Cicéron, son frère, ou leurs amis et relations, dont les affaires d'argent nous sont relativement bien connues, avaient-ils recours ? Aux banquiers de métier ou aux financiers des aristocraties ?

2. Peut-on parvenir à une typologie plus fine de ces manieurs d'argent, notamment des financiers dont les activités, grâce aux textes littéraires, et surtout à l'œuvre de Cicéron, sont mieux connues que celles des banquiers de métier, mais sont aussi plus floues, moins faciles à cerner ?

Je me limiterai volontairement à l'époque de Cicéron, et ferai avant tout référence à sa correspondance. J'appuierai mes remarques et les directions de recherche présentées sur un petit nombre d'exemples, qui m'ont paru significatifs, et que j'essayerai d'analyser avec précision.

Le sujet est délicat, car, dans le labyrinthe de la prosopographie cicéronienne, il n'est pas rare de faire fausse route. Chacun sait qu'à l'époque de Cicéron les Romains portaient au moins deux noms (le prénom et le gentilice), ou même trois (le prénom, le gentilice et le surnom). Mais les homonymies sont monnaie courante. Et les auteurs latins, surtout Cicéron dans sa correspondance, se bornent surtout à indiquer un seul des noms des personnages dont ils parlent : le gentilice par exemple, ou le surnom. C'est ainsi que, dans les lettres de Cicéron, il est question d'une demi-douzaine de *Valerii*, dont on ignore s'il faut ou non les confondre. L'identification des *Volusii*, des *Egnatii* et des *Caelii* soulève elle aussi des difficultés. Il est rare que les éditeurs et commentateurs de la correspondance s'accordent entièrement sur l'identité des personnes, et, conséquemment, sur la signification des allusions et le déroulement des épisodes. Mais dans la plupart des cas, on peut parvenir à des probabilités.

J'insisterai d'abord sur le fait que les banquiers de métier sont très peu présents dans l'œuvre de Cicéron, et surtout dans sa correspondance.

Les *coactores argentarii*, encaisseurs et banquiers de dépôt intervenant dans les ventes aux enchères, ne figurent jamais dans l'œuvre de Cicéron. Mais ce n'est pas surprenant, car c'est de la fin de l'époque cicéronienne que semble précisément dater leur apparition.

Aucun passage de Cicéron ne fait référence, de manière explicite, aux *nummularii*. Quant aux *argentarii*, il n'en est question, dans l'œuvre de Cicéron, que cinq ou six fois. Jamais la correspondance n'y fait explicitement allusion.

Les *argentarii*, je l'ai dit, accordaient des prêts à partir des sommes déposées par leurs clients, et devaient pratiquer, quand besoin était, l'essai des monnaies et le change. Pourtant, les sources littéraires les montrent le plus souvent dans leur activité de crédateurs d'enchères. Ce service qu'ils fournissaient dans les ventes aux enchères fait leur originalité par rapport aux changeurs-banquiers médiévaux ou aux banquiers modernes et contemporains. Ils participaient à l'organisation des ventes aux enchères privées, qui étaient fréquentes à cette époque, et que

4. Rougé 1966, 274-287.

les règles du droit de succession contribuaient à multiplier. Les choses vendues pouvaient être très diverses, mais il s'agissait souvent d'esclaves, de maisons ou même de terres. L'*argentarius* accordait un crédit à l'acheteur, et payait immédiatement, ou presque immédiatement, au vendeur le prix de la chose vendue.

Le seul passage de Cicéron qui indique nettement quelles étaient les activités des *argentarii*, un passage du *pro Caecina*, met en scène un certain Sextus Clodius Phormio, très probablement un affranchi, qui, dans les années 80 à 70, participait aux ventes aux enchères à Rome, en tant qu'*argentarius*<sup>5</sup>. Ce n'est pas un hasard : si les membres de l'ordre sénatorial ou de l'ordre équestre vendaient ou achetaient fréquemment aux enchères, il ne semble pas qu'à la fin de la République et sous le Haut-Empire ils aient habituellement déposé des fonds chez des banquiers de métier, ou leur aient habituellement emprunté de l'argent.

Dans la correspondance de Cicéron, personne n'est jamais explicitement qualifié d'*argentarius*. Depuis un siècle, une foule d'amis et de correspondants de Cicéron ont pourtant été qualifiés d'*argentarii* par les philologues et historiens – mais à tort, je crois. Sauf erreur, un seul des personnages mentionnés dans la correspondance devait être un *argentarius* de métier : Vettienus, dont il est question dans huit lettres datant des années 49 à 44<sup>6</sup>.

Cicéron a-t-il jamais emprunté de l'argent à des *argentarii* de Rome ou d'Italie ? Ce n'est pas impossible. Peut-être en a-t-il emprunté à Vettienus lui-même, par exemple dans les années 46 à 44. Quinze ans auparavant, en 60 a.C., il dut contracter un emprunt pour aménager ses villas de Tusculum et de Pompéi. Dans une lettre de cette époque, il se plaint d'être écrasé de dettes contractées aux abords du forum<sup>7</sup>. L'expression fait peut-être allusion aux *argentarii* ; mais ce n'est pas certain, car il y avait aussi, près du forum, des prêteurs à intérêt et des usuriers, qui n'étaient pas, eux, des banquiers de métier.

Quoi qu'il en soit, eu égard au nombre des lettres de Cicéron qui parlent d'emprunt, de prêt ou d'autres opérations financières, on peut dire que les banquiers de métier sont presque totalement absents de l'univers financier de Cicéron.

À quels manieurs d'argent les sénateurs comme son frère et lui (qui, dans cet exposé, ne sont que des exemples, mieux connus que d'autres, du groupe social auquel ils appartiennent, l'ordre sénatorial) avaient-ils donc recours ? Qui sont ces financiers de l'aristocratie, que j'ai opposés dans l'introduction aux banquiers de métier ? Pour apporter une réponse, je vais envisager deux opérations assez fréquentes dans la correspondance de Cicéron. D'une part, les transferts de fonds d'une place à une autre sans transport matériel d'espèces ; d'autre part, les emprunts d'argent et le crédit.

Il arrive qu'un sénateur ait à transférer des fonds d'une ville à une autre en Italie ou même hors d'Italie. En ce cas, comme Cicéron le dit lui-même (à propos de son fils, qui va faire ses études à Athènes), il est toujours possible d'emporter l'argent avec soi ou de le faire transporter matériellement<sup>8</sup>. Mais ce transport matériel d'espèces comporte des risques. Il est préférable de l'éviter et de procéder autrement.

Quand il s'agit de sommes appartenant à l'État, ou de fonds privés, mais légalement acquis dans l'exercice d'une charge publique, ce sont les sociétés de publicains qui se chargent du transfert de fonds, jouant ainsi, d'une certaine manière, un rôle de banque d'État. Par exemple, le trésor public se servait des sociétés de publicains pour transférer en Sicile les crédits alloués

5. Cic., *Caec.*, 6.16, et 10.27.

6. Cic., *Att.*, 10.5.3 ; 10.11.5 ; 10.13.2 ; 10.15.4 ; 12.3.2 ; 15.13a.1 ; 15.20.1 ; 15.13.3.

7. Cic., *Att.*, 2.1.11 (éd. CUF, n° 27, t. I, 178).

8. Cic., *Att.*, 12.24.1. Le risque que comporte un transport matériel d'espèces est le *vectorae periculum* (voir Cic., *Fam.*, 2.17.4 = éd. CUF, n° 269, t. IV, 227).

au propréteur Verres, dans le but d'acheter du blé destiné au ravitaillement de Rome<sup>9</sup>. Ainsi encore, quand Cicéron, en 51, arriva en Asie Mineure où il devait gouverner la province de Cilicie, il s'arrêta à Laodicée pour toucher l'argent que lui devait l'État.

Cet argent lui était certainement transmis par l'entremise de publicains. C'est ce que Cicéron appelle la *publica permutatio*, le transfert de fonds pour le compte de l'État<sup>10</sup>. Par la suite, il confie aux publicains les 2 200 000 sesterces qu'il a légalement gagnés au cours de son proconsulat de Cilicie. Cela prouve que ces fermiers publics recevaient des fonds appartenant à des particuliers, mais sans doute à condition que ces particuliers fussent des sénateurs en mission officielle.

Qui étaient ces publicains ? Les sociétés de publicains employaient des esclaves, dont beaucoup leur appartenaient, et aussi des hommes libres salariés. Mais les adjudicataires des fermes publiques et les hommes importants des sociétés étaient des chevaliers, ou appartenaient à un milieu riche proche de l'ordre équestre. Tous les chevaliers n'étaient évidemment pas des publicains. Si C. Curtius et son fils C. Rabirius Postumus, grands personnages de l'ordre équestre, étaient aussi d'importants publicains, Atticus, lui, refusa toujours de prendre à ferme les revenus de l'État. En tout cas, ces dirigeants de sociétés de publicains, socialement liés à l'aristocratie romaine, forment une certaine catégorie de gens de finance. Mais leur activité financière n'est nullement considérée comme un métier qui assurerait leur survie<sup>11</sup>.

Quand les sommes transférées ne concernaient pas l'État ou les magistrats en fonction, il n'est plus question des publicains.

Premier exemple. En 45, le fils de Cicéron, le jeune Marcus, va faire ses études à Athènes. Cicéron, qui n'est pas à Rome à cette époque, fait appel à Atticus, afin qu'il trouve un moyen de transférer l'argent dont son fils a besoin. Nous voici confrontés à une deuxième catégorie de financiers de l'aristocratie : ce qu'on pourrait appeler les chargés d'affaires. Atticus prend régulièrement en charge les affaires de Cicéron quand celui-ci se trouve absent de Rome. Beaucoup de sénateurs et même des chevaliers, étant amenés à s'absenter longtemps de Rome et d'Italie, avaient besoin de tels chargés d'affaires, quoiqu'ils eussent par ailleurs des esclaves caissiers et trésoriers, et des affranchis employés à la gestion de leurs livres. Cornelius Népos, dans sa *Vie d'Atticus*, explique qu'Atticus *negotia procuraret*, avait pris à sa charge les affaires des deux Cicéron, de Caton, d'Hortensius, d'Aulus Torquatus et même de beaucoup de chevaliers romains<sup>12</sup>. Cicéron lui-même, dans une lettre adressée à Atticus, dit expressément qu'il laisse son ami gérer ses affaires, *negotium (suum) gerere*<sup>13</sup>.

Atticus était-il indemnisé de cette charge d'affaires ? À l'occasion, peut-être ; mais pas de façon régulière ou systématique. Il en retire certainement des bénéfices indirects. Les sénateurs en question l'aidaient en retour lorsqu'il avait besoin, par exemple pour la prospérité de ses affaires provinciales, de l'appui des pouvoirs publics<sup>14</sup>.

9. Cic., *Verr.*, 3.165.

10. Cic., *Fam.*, 3.5.4 (éd. CUF, n° 204, t. III, 245).

11. Sur les sociétés de publicains et leur rôle financier, voir Nicolet 1977, 260-269 ; 1966, 317-346. Sur C. Curtius et C. Rabirius Postumus, Nicolet 1974, 860-861 et 1000-1002.

12. Nep., *Att.*, 15.3.

13. Cic., *Att.*, 13.3.1.

14. En 44 a.C. par exemple, Cicéron, sur la demande d'Atticus, tente par tous les moyens d'empêcher la création d'une colonie à Buthrote. Cicéron échoue. Mais l'épisode montre "la puissance d'un homme aux moyens financiers puissants, Atticus, qui n'a jamais fait de carrière politique, mais qui dispose, par l'intermédiaire de ses amis, et tout spécialement de Cicéron, d'une force politique considérable" (Deniaux 1975). Atticus est propriétaire, à Buthrote, d'un très grand domaine où il pratique l'élevage, et il prête de l'argent aux Buthrotiens. Il a donc "des intérêts" à Buthrote (*negotia habet*). Peut-on écrire, comme le fait E. Deniaux (1975, 287), qu'il est "le banquier de Buthrote" ? Tout dépend de ce qu'on nomme un banquier...



Mais Cornelius Népos n'explique pas son attitude par le désir de faire des profits, et il est possible que Cornelius Népos ait raison. Atticus avait en effet, après la mort de son oncle, un patrimoine de dix ou douze millions de sesterces. Il possédait des terres en Italie, à Arretium et à Nomentum, et surtout en Épire, et des immeubles de location à Rome. Il prêtait de l'argent, louait des esclaves (notamment des gladiateurs), il était éditeur<sup>15</sup>. Probablement, il n'attendait pas de gros profits de ses charges d'affaires, que Cornelius Népos explique par des raisons plus politiques que financières. Ayant refusé de briguer les magistratures et d'entrer au Sénat comme il aurait pu le faire, il avait à cœur de montrer qu'il n'avait pas renoncé par paresse à d'éventuelles responsabilités politiques. Ces charges d'affaires, selon Cornelius Népos, étaient un moyen indirect de contribuer à la bonne marche de l'État en aidant ceux qui occupaient les magistratures.

Le cas d'Atticus n'était pas isolé. Lui-même avait un chargé d'affaires, L. Cincius, qui s'occupait de ses intérêts quand il quittait Rome, par exemple pour se rendre en Grèce<sup>16</sup>. En examinant systématiquement toutes les sources, on trouverait la trace, je crois, d'un certain nombre de chargés d'affaires de ce type.

Dans le cas du séjour du fils de Cicéron à Athènes, Atticus, qui y avait longtemps vécu et y possédait beaucoup de relations, trouva un Athénien susceptible de verser au jeune Marcus l'argent dont il avait besoin. Cet Athénien s'appelait Xénon, et c'était un épicurien, dont il est question à d'autres propos dans la correspondance de Cicéron. Rien n'indique donc qu'il se soit agi d'un banquier de métier ni même d'un financier. C'était un ami d'Atticus, que Cicéron avait déjà rencontré à plusieurs reprises. Il devait de l'argent à Atticus. Ces versements au fils de Cicéron étaient une manière de s'acquitter de sa dette. Cicéron, de son côté, devait veiller à verser à Atticus, au fur et à mesure, les revenus de ses maisons de rapport de l'Argilète et de l'Aventin à Rome, comme l'a bien montré A. Früchtl<sup>17</sup>. Cette espèce d'accréditif ne comportait donc l'intervention d'aucun banquier de métier. Elle ne comportait pas non plus d'opération de crédit intentionnel<sup>18</sup>. Atticus, en effet, était remboursé à Rome aux époques mêmes où il faisait verser de l'argent à Athènes. Les lettres que lui a écrites Cicéron à cette époque montrent même qu'Atticus aimait à être remboursé sans délais. Le but unique de l'opération était le transfert de fonds sans transport matériel d'espèces<sup>19</sup>.

Deuxième exemple de tels transferts de fonds. Quand Cicéron arrive en Asie Mineure, en juillet 51, nous avons vu qu'il s'arrête à Laodicée pour recevoir les fonds publics que l'État lui fait transférer par l'entremise des publicains. Mais auparavant, il a séjourné plusieurs jours à Ephèse, où il a rencontré Philogène, le *procurator* d'Atticus en Asie. Avec Philogène, il a fait le compte de la *permutatio* (c'est-à-dire de ce transfert de fonds sans portage d'espèces) dont il était convenu avec Atticus. Nous ignorons combien Atticus lui a fait verser par Philogène, de quelle manière il a remboursé Atticus, et à quel moment<sup>20</sup>. Mais nous voyons qu'Atticus est en mesure en ce cas de l'aider à transférer l'argent dont il aura besoin en Asie Mineure parce qu'il

15. Nep., Att., 14.

16. Sur L. Cincius, voir Früchtl 1912, 90 ; et RE, III, Col. 2555, L. Cincius N°2 (F. Münzer).

17. Früchtl 1912, 25-27.

18. Toute opération de crédit comporte une prestation et une contreprestation de telle manière qu'il s'écoule entre les deux un intervalle de temps. Il arrive cependant que cet intervalle de temps ne soit pas dû à la volonté des parties : c'est le cas si la prestation et la contreprestation ne sont pas fournies dans le même lieu, le portage des espèces, le déplacement des personnes, ou, à tout le moins, la transmission des nouvelles exigeant un certain délai. En ce cas, on parle parfois de "crédit naturel" ou de "crédit nécessaire". J'estime pour ma part qu'il n'y a vraiment crédit que lorsque la séparation temporelle des deux prestations résulte d'un acte de volonté, au moins implicite, des parties contractantes.

19. Sur cet épisode, voir Cic., Att., 12.24.1 ; 12.27.2 ; 12.32.2 ; 13.37.1 ; 14.7.2 ; 14.16.4 ; 14.20.3 ; 15.15.4 ; 15.17.1 ; 15.20.4 ; 16.1.5.

20. Cic., Att., 5.13.2 (éd. CUF, n° 202, t. III, 241).

a lui-même des intérêts en Asie. Dans la même lettre, Cicéron annonce d'ailleurs à Atticus qu'il a chaudement recommandé au propréteur d'Asie, Q. Minucius Thermus, ceux qui gèrent les affaires d'Atticus en Asie, Philogène et Seius. Atticus appartient ainsi à une troisième catégorie de financiers de l'aristocratie, ceux qui résident habituellement en Italie, et ne sont donc pas des *negotiatores*, mais qui ont des intérêts (par exemple de l'argent placé) dans les provinces. Cette catégorie est très large, et se compose de sénateurs aussi bien que de chevaliers. Pensons à Brutus et aux fonds qu'il a prêtés aux Salamiens de Chypre, en laissant sur place deux agents d'affaires, M. Scaptius et P. Matinius. Pensons aux intérêts et aux biens qu'avait en Afrique le père de M. Caelius Rufus, un éminent chevalier<sup>21</sup>. Dans la correspondance de Cicéron, le nombre de ceux qui ont prêté de l'argent dans les provinces sans y résider eux-mêmes n'est pas négligeable : à ceux que j'ai déjà cités, il faudrait par exemple ajouter Pompée, L. Egnatius Rufus, qui est un chevalier, et M. Cluvius de Pouzzoles, qui fait probablement partie de l'oligarchie municipale de Pouzzoles.

Ces nombreux membres des oligarchies qui ont des intérêts, *negotia habent*, dans les provinces, sont très utiles dans les cas de transfert de fonds sans portage d'espèces. En effet, ils ont sur place des agents qui gèrent leurs affaires, en termes juridiques des procurateurs. Et ils sont presque toujours en possession de créances dont le remboursement peut faciliter le transfert de fonds.

Troisième exemple. En 48 a.C., après la bataille de Pharsale, Cicéron, refusant de continuer la lutte contre César, traversa de nouveau l'Adriatique, et demeura près d'un an à Brindes, dans l'attente que César revienne de ses campagnes et accepte de se réconcilier avec lui. Au cours de ce séjour, il eut à plusieurs reprises besoin d'argent. Il s'en fit remettre à Tarente par un certain Minucius, auquel s'était adressé Atticus<sup>22</sup>. Rien n'indique que ce Minucius ait été un banquier de métier. Il s'agissait plus probablement d'un débiteur d'Atticus. En tout cas, il n'y eut pas d'opération de crédit, puisqu'Atticus, à Rome, fit vendre un bien appartenant à Cicéron pour pouvoir rembourser l'argent versé par Minucius.

Cicéron se fit aussi remettre de l'argent à Brindes par Cn. Sallustius, qui n'était certainement pas un banquier de métier, quoi qu'on en ait dit, mais un ami, ou plutôt un client (au sens antique du terme) de Cicéron. Onze ans plus tôt, quand Cicéron, en 58, était parti pour l'exil, il avait fait le voyage de Rome à Brindes pour s'embarquer et quitter l'Italie. Un certain Sallustius accompagnait Cicéron en ces difficiles circonstances ; il est très probable qu'il s'agissait du même Cn. Sallustius. En 47, Cn. Sallustius ne se borna pas à fournir de l'argent à Cicéron. Lui-même voulait, comme Cicéron, obtenir son pardon de César, et à un certain moment, Cicéron projeta de l'envoyer avec son propre fils Marcus, pour transmettre ses requêtes à César. Toutes ces indications concourent à montrer que ce Sallustius, qui n'était ni sénateur ni chevalier, n'était pas non plus un banquier de métier<sup>23</sup>.

Pas plus que dans les exemples précédents, il n'y a de véritable opération de crédit, ni de la part de Cn. Sallustius, ni de la part d'Atticus. Cicéron, en effet, écrit aussitôt à Atticus de verser les 30 000 sesterces en question à P. Sallustius, qui se trouvait à Rome, et était très certainement un parent de Cnaeus. Terentia, la femme de Cicéron, devait remettre à Atticus ces 30 000 sesterces. Cicéron insiste dans la lettre pour que le versement se fasse sans retard<sup>24</sup>.

21. Cic., *Cael.*, 30.73.

22. Voir Cic., *Att.*, 11.14.3 et 11.15.2 ; et Bogaert 1968, 222.

23. Voir à ce propos Cic., *Att.*, 1.3.3 (éd. CUF, n° 8, t. I, 74) ; 1.11.1 (éd. CUF, n° 7, t. I, 72) ; 11.11.2 ; 11.17.1 ; 11.20.2 ; *Fam.*, 14.4.6, et 14,11 ; *QFr.*, 3.4.2 et 3 ; et 3.5.1 ; *Div.*, 1.28.59. A. Früchtel considère Cn. Sallustius comme un banquier, et qualifie P. Sallustius *d'argentarius*, mais sans aucune preuve (Früchtel 1912, 21) ; d'autres ont pensé, à tort, que Cn. Sallustius était un affranchi de Cicéron.

24. Cic., *Att.*, 11.11.2.

Ceux qui sont mêlés à ces affaires privées de transferts de fonds sans transport matériel d'espèces, appartiennent donc à deux catégories :

Les uns, quel que soit leur statut juridique ou leur groupe social, sont personnellement liés par des liens d'amitié, de parenté, de patronat, de clientèle, d'hospitalité à celui qui veut transférer l'argent. Ils n'ont pas nécessairement de spécialité financière.

Les autres sont des financiers de l'aristocratie. Parmi ces financiers, certains se chargent fréquemment des affaires de celui dont ils facilitent le transfert de fonds, d'autres ont en Italie une activité financière spécialisée ; d'autres ont des intérêts dans certaines provinces, et savent pouvoir y compter sur l'appui de tel ou tel *negotiator* ; etc.

Ces catégories, d'ailleurs, ne sont pas exclusives, car nous sommes sortis du domaine du métier, de ses règles, de sa terminologie précisément établis. Atticus est un ami de Cicéron, et c'est une des raisons pour lesquelles il a accepté de se charger de ses affaires. Quand il vivait en Grèce, on pouvait le qualifier de *negotiator* ; désormais il est rentré en Italie, mais il fait encore de longs séjours en Épire, et il a gardé des intérêts hors d'Italie. Dans le domaine de ces activités non professionnelles qui sont le propre des aristocraties, le cumul est autorisé, et il n'est pas non plus interdit de changer d'activité. Il existe une base commune et permanente : les revenus fonciers.

À qui les sénateurs et chevaliers romains s'adressaient-ils quand ils avaient besoin d'emprunter de l'argent ?

Moses Finley, quand il aborde, dans *The Ancient Economy*, le domaine des techniques financières antiques, prend un exemple tiré de la correspondance de Cicéron<sup>25</sup>. C'est cet exemple que je vais commencer par analyser.

En 62 a.C., Cicéron a acheté une maison urbaine sise sur le Palatin, qui appartenait à Crassus. Elle coûtait 3 500 000 sesterces. Il lui faut trouver de l'argent, car son ancien collègue au consulat, C. Antonius, ne lui a pas encore versé la somme qu'il lui devait, peut-être en vertu d'un accord politique conclu entre eux. Il écrit alors à Atticus, le premier janvier 61, qu'il faut avoir recours à Selicius, à Considius ou à Axius, mais pas à Caecilius, qui ne prête pas à moins de 12 % par an (1 % par mois), même à ses proches<sup>26</sup>.

Qui sont ces hommes ?

Q. Caecilius, bien connu comme prêteur à intérêt spécialisé, *fenenerator*, n'est autre que l'oncle d'Atticus. C'est un chevalier romain, très riche. Valère Maxime dit qu'il s'était fait un très considérable patrimoine, *amplissimum patrimonium*<sup>27</sup>. Quand il mourut en 58, l'héritage qu'il laissait à Atticus s'élevait à 10 000 000 sesterces. Il était réputé pour être âpre au gain ; ce texte confirme qu'il l'était, car, à cette même époque où il exigeait un intérêt de 12 % par an, Cicéron écrit qu'il était facile à Rome d'emprunter à un taux annuel de 6 %.

Q. Considius, lui aussi, est un *fenenerator*. Il s'agit d'un sénateur ou d'un chevalier. Deux Considii sont en effet connus pour cette époque, dont l'un était chevalier et l'autre sénateur ; mais il n'est pas impossible qu'ils se confondent ; en ce cas, il s'agirait d'un chevalier qui à l'époque de Sylla serait entré au Sénat<sup>28</sup>. Quoi qu'il en soit, le *fenenerator* Considius est connu pour avoir rendu service à l'État au moment de la conjuration de Catilina. Il avait prêté 15 000 000 sesterces (c'est-à-dire environ 30 000 000 francs actuels). Pour ne pas aggraver la crise des paiements,

25. Finley 1973b, 141 sq.

26. Cic., *Att.*, 1.12.1 (éd. CUF, n° 17, t. I, 126).

27. Val. Max. 7.8.5.

28. Voir Nicolet 1974, 848 sq.

il renonça à poursuivre ses débiteurs, tant pour le versement des intérêts que pour le remboursement du capital<sup>29</sup>.

Q. Axius, comme l'a montré C. Nicolet, est un sénateur, et compte parmi les interlocuteurs du *De Re Rustica* de Varron<sup>30</sup>.

Quant à Selicius, il est pratiquement inconnu. Mais, ainsi placé en compagnie de Considius, d'Axius et de Caecilius, il y a toutes chances qu'il ait appartenu à l'ordre sénatorial ou à l'ordre équestre.

Cicéron, ayant besoin d'argent, pense donc d'abord aux sommes que lui doivent tel ou tel de ses pairs ou de ses relations (ici, c'est le cas d'Antonius). Ensuite il songe aux *fenestores*. Ces prêteurs à intérêt sont des sénateurs ou des chevaliers. Leur fortune, selon toutes les probabilités, est du même type que celle d'un sénateur non *fenestor* comme Cicéron. C'est-à-dire qu'ils ont une fortune foncière, composée de terres, de jardins, de résidences, et éventuellement d'immeubles de rapport et de boutiques mises en location.

Le *De Re Rustica* fournit des indications sur la fortune de Q. Axius<sup>31</sup>. Il est propriétaire, près de *Reate*, en Sabine, d'un domaine dont la superficie ne dépasse pas 200 jugères, mais qui rapporte beaucoup. Il y pratique en effet non seulement l'élevage des ânes, qui est une spécialité de la Sabine, mais encore l'horticulture et l'élevage de poissons de rivière dans des viviers. Il y dispose aussi de très belles résidences. Il possède en outre d'autres domaines près du lac Velino.

Le fait que Q. Axius soit un *fenestor* ne l'empêche donc pas d'avoir un patrimoine foncier dans la région dont il est originaire, celle de *Reate*. Il ne se sépare d'un Cicéron, d'un César ou d'un Atticus que par une espèce de spécialité spéculative, qui n'est pas conçue comme un métier. Les *fenestores* prêtent leurs propres fonds de façon constante et systématique, et dans le but d'accroître leur patrimoine. Cicéron, il est vrai, prête parfois de l'argent à intérêt. Mais les sommes prêtées n'ont jamais, par rapport à l'ensemble de son patrimoine, l'importance que pourraient avoir les sommes prêtées par un Caecilius ou un Considius. Et le taux d'intérêt qu'il exige a tendance à être moins élevé, même si ces *fenestores* ne sont pas forcément des usuriers sans scrupule, surtout quand ils exercent en Italie. Tous les sénateurs, occasionnellement et à charge de revanche, prêtent de l'argent à intérêt. Par le jeu des versements et des remboursements de dots, ils se trouvent souvent créanciers ou débiteurs. Ils empruntent et prêtent à leurs pairs, et il arrive que ces opérations fassent même partie d'une stratégie politique. En ce cas, l'intérêt exigé est faible ou nul, et le prêt d'argent est un service rendu, en l'échange duquel le prêteur escompte de l'emprunteur un bénéfice politique.

Les *fenestores*, eux, se distinguent des autres sénateurs et chevaliers, en ce qu'ils prêtent beaucoup plus qu'ils n'empruntent, et se sont fait une spécialité du prêt d'argent dans le but d'accroître leur patrimoine.

Deuxième exemple. Au début de la guerre civile entre César et Pompée, en 49, le frère de Cicéron devait de l'argent à Atticus, qui cherchait à se faire rembourser. Cicéron lui explique qu'en ce moment de crise, les paiements ne se font plus. Quintus Cicéron n'a pas d'argent chez lui. Il n'a pas pu faire un emprunt pour rembourser Atticus. Il semble par exemple avoir demandé à Q. Titinius, un sénateur. Mais ce Titinius n'a pas même d'argent liquide pour ses propres dépenses, et il n'ose pas imposer à ses débiteurs un taux d'intérêt plus fort. Enfin, Quintus n'a rien pu obtenir de L. Egnatius Rufus. Il faudra donc qu'Atticus prenne patience<sup>32</sup>.

29. Val. Max. 4.8.3.

30. Nicolet 1970.

31. Varro, *Rust.*, 3.2.7 ; 3.2.9 ; 3.2.15 ; 3.17.2-3. Voir aussi Shatzman 1975, 308.

32. Cic., *Att.*, 7.18.4 (éd. CUF, n°317, t. V, 126-127).

Quintus n'a pas d'argent chez lui. Ceci nous rappelle, quoi qu'on en dise, que ces sénateurs et chevaliers d'époque cicéronienne (comme d'ailleurs ceux du Haut-Empire) gardaient chez eux, dans leurs coffres-forts, des sommes importantes. Q. Titinius, à qui Quintus semble avoir cherché à emprunter, est bien connu : d'abord chevalier, il est entré au Sénat à l'époque de Sylla ; il semble avoir possédé des biens fonciers à Formies, et peut-être à Minturnes ; déjà en 60 a.C. Cicéron et Atticus ont été avec lui en rapports financiers<sup>33</sup>. Il s'agit, à mon avis, d'un sénateur *fenerator*. Quintus s'adresse à lui de la même façon que Cicéron, douze ans plus tôt, a songé à s'adresser à Considius et à Axius.

Dans cette lettre, L. Egnatius Rufus n'est pas mis sur le même plan que Q. Titinius. Pourquoi ? Quel est cet argent que Quintus espérait, mais en vain, toucher d'Egnatius ?

Egnatius est un chevalier. Il a certainement un patrimoine foncier ; cette lettre le qualifie de *locuples*. Il avait des intérêts dans les trois provinces d'Asie, de Bithynie-Pont et de Cilicie, comme le révèlent les lettres de recommandation que Cicéron écrit en sa faveur aux promagistrats de ces provinces<sup>34</sup>. Un *negotiator*, L. Oppius, qui résidait à *Philomelium* de Phrygie, était son agent d'affaires. À plusieurs reprises, le frère de Cicéron lui emprunta de l'argent ; en 44, par exemple, alors que Quintus devait rembourser sa dot à sa femme Pomponia, dont il s'était séparé<sup>35</sup>. En 48, Cicéron écrit à Atticus que son argent se trouve déposé chez Egnatius<sup>36</sup>.

L. Egnatius Rufus appartient donc à plusieurs catégories de financiers de l'aristocratie :

1. Il fait partie du large groupe de ceux qui ont des intérêts dans les provinces mais n'y résident pas ;
2. il s'est chargé des affaires de Quintus Cicéron quand celui-ci est absent de Rome ou d'Italie ;
3. on peut probablement le considérer comme un *fenerator* ;
4. il a reçu en dépôt de l'argent de Cicéron ; comment faut-il comprendre ces dépôts ?

Il n'est certainement pas un banquier de métier. Mais il fait partie, me semble-t-il, d'une autre espèce de financiers, des affairistes qui font fructifier leurs propres disponibilités en Italie et dans les provinces, mais servent aussi, en quelque sorte, de courtiers financiers, et acceptent de l'argent de leurs amis et relations pour le faire fructifier. C'est ce que faisait aussi le prestigieux chevalier C. Rabirius Postumus, que Cicéron en 54 a défendu en justice. Rabirius Postumus était un des grands publicains de la République. En outre il avait des intérêts dans les provinces et il prêta même d'importantes sommes d'argent à des souverains de royaumes théoriquement indépendants, et avant tout à Ptolémée Aulète, roi d'Égypte. Cicéron dit qu'il n'oubliait pas ses amis, les faisait participer à ses affaires, et leur donnait des occasions d'acquérir des parts dans les sociétés de publicains. Comme L. Egnatius Rufus, il remplissait aussi un rôle de courtier, d'intermédiaire financier, en quelque sorte d'entremetteur (et le mot entremetteur n'est pas ici hors de propos, car, dans un cas un peu semblable, Sénèque emploie le mot latin *proxeneta*)<sup>37</sup>.

Il n'est pas certain que le dépôt confié par Cicéron à Egnatius, en 48, ait été un dépôt de placement ; mais de toute façon, de tels affairistes devaient être mieux équipés que d'autres pour garder l'argent en sécurité, et il pouvait être avantageux d'avoir recours à eux en cas de guerre civile ou de troubles politiques.

33. Cic., *Att.*, 2.4.1 (éd. CUF, n° 31, t. I, 221). Sur ce Q. Titinius, voir Nicolet 1974, 1039 sq. ; et Shatzman 1975, 402 sq.

34. Cic., *Fam.*, 13.43 ; 13.45 ; 13.47 ; 13.73 ; 13.74.

35. Cic., *Fam.*, 14.13.5.

36. Cic., *Att.*, 11.3.3.

37. Sen., *Ep.*, 119.1.

En 49, au début de la guerre civile, Quintus Cicéron demande de l'argent à L. Egnatius Rufus. Mais il ne s'agissait pas forcément d'en emprunter à Egnatius lui-même ; il cherchait peut-être à ce qu'Egnatius le mette en contact avec un prêteur, ou lui verse des sommes qui lui auraient été confiées, comme dépôt de placement, par l'une de ses relations financières.

Il faudrait encore parler des relations pouzzolanes de Cicéron et d'Atticus, M. Cluvius et C. Vestorius.

La manière dont Cicéron en parle dans une lettre à Atticus montre qu'ils pratiquaient, eux aussi, le prêt à intérêt<sup>38</sup>. Comme le remarque R. Bogaert, rien n'indique expressément qu'ils aient été des banquiers de métier<sup>39</sup>. Sans être un chevalier, M. Cluvius appartient aux groupes de riches romains qui ont des intérêts dans certaines provinces. En 51 a.C., Cicéron envoie au gouverneur de la province d'Asie, Quintus Minucius Thermus, une lettre de recommandation en faveur de Cluvius. Cluvius voulait en effet encaisser quelques créances qu'il avait dans la province, et y faisait fructifier, en même temps que ses propres capitaux, ceux de Pompée<sup>40</sup>. Un autre Cluvius de Pouzzoles, qui a vécu vers cette même époque, occupa des magistratures municipales à Capoue, *Nola* et *Caudium*<sup>41</sup>. Il s'agit donc très probablement de membres de l'oligarchie municipale de Pouzzoles. On sait qu'à la fin de sa vie M. Cluvius possédait un patrimoine foncier. À sa mort, en 45, Cicéron reçut en effet en héritage une partie de ses biens. La correspondance de Cicéron nous apprend à cette occasion que le patrimoine de M. Cluvius avait une valeur de plusieurs millions de sesterces, et qu'il se composait de terres, de jardins, d'au moins une résidence, de boutiques mises en location, d'argent liquide, et de pièces d'argenterie<sup>42</sup>.

Mais, si l'on en juge par les allusions de Cicéron, et surtout par les conclusions qu'A. Tchernia a tirées de l'étude de l'épave 3 de Planier près de Marseille, Cluvius et surtout Vestorius devaient avoir des intérêts dans les entreprises commerciales du port de Pouzzoles, et peut-être aussi dans des ateliers et manufactures. Vitruve parle en effet d'un colorant, la fritte bleue ou bleu égyptien, qui était fabriqué à Alexandrie, avant qu'un personnage nommé Vestorius n'en inaugurât la production à Pouzzoles. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les traces d'un atelier de bleu égyptien ont été découvertes dans le quartier occidental de Pouzzoles. Sur l'épave 3 de Planier, on a découvert, entre autres marchandises, une série de boules de bleu égyptien. A. Tchernia montre bien que le fabricant de colorants doit, selon toutes probabilités, se confondre avec l'ami de Cicéron<sup>43</sup>.

Avec Cluvius et Vestorius, nous atteignons donc à deux catégories de financiers non-professionnels dont nous n'avons pas encore parlé : ceux qui exercent le prêt d'argent dans les municipes et colonies dont ils sont par ailleurs les notables et les magistrats ; et ceux qui avaient des intérêts dans le commerce maritime. Ces deux groupes, qui ne se confondent pas, eux non plus, avec les banquiers de métier, sont probablement, pour cette époque, les moins bien connus, car ils n'entrent pas aussi directement qu'un Atticus ou qu'un C. Rabirius Postumus dans le champ des sources littéraires, qui émanent avant tout de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre.

On entrevoit, par ce bref aperçu des diverses catégories de manieurs d'argent romains à l'époque cicéronienne, la complexité du système de circulation de l'argent.

38. Cic., *Att.*, 6.2.3 (éd. CUF, n° 258, t. IV, 179).

39. Bogaert 1968, 224.

40. Cic., *Fam.*, 13.56 (éd. CUF, n° 234, t. IV, 116-117).

41. *CIL*, I<sup>2</sup>, 1235-1236 = *CIL* X, 1572-1573.

42. Cic., *Att.*, 13.45.3 ; 13.46.3 ; 13.47 ; 14.9.1 ; 14.10.3 ; 14.11.2. Voir Shatzman 1975, 410 sq.

43. Voir Vitruv., *De arch.*, 7.11.1 ; et Tchernia 1968-1970.

D'un côté, les banquiers de métiers, et surtout les *argentarii*. Leur puissance financière était limitée, mais, d'une certaine façon, c'étaient les vrais banquiers de dépôt, puisqu'ils prêtaient, en créanciers, les fonds que leurs clients avaient déposés chez eux. Et, par leur intervention dans les ventes aux enchères, ils contribuaient fortement à la circulation des terres, des esclaves, des immeubles.

D'un autre côté, les financiers des aristocraties, dont on a entrevu les diverses spécialités, et grâce auxquels l'argent circulait sans cesse au sein de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre. Cet argent qui, en partie, provenait des intérêts possédés dans les provinces.

Il faudrait ajouter à cela le monde financier du commerce maritime, et les hommes d'affaires italiens fixés dans les provinces, ceux que les Romains nommaient les *negotiatores*.

À chacun de ces groupes correspondaient une clientèle spécifique, une insertion sociale différente, une fonction économique également différente.

Faut-il parler, comme M.I. Finley, de système archaïque, dominé par des facteurs extra-économiques ? ou d'une organisation complexe et diversifiée, étonnante de modernisme pour une époque aussi profondément préindustrielle ? Je ne suis convaincu par aucune de ces deux manières de réduire l'altérité, et je ne suis pas sûr que le problème, ainsi posé, ait un sens. Le système avait sa logique propre. Il faut essayer de démonter les mécanismes et de comprendre cette logique. Le plus difficile est de parvenir à se donner les instruments d'analyse adéquats.

Extrait de : E. Frézouls, éd., *Le dernier siècle de la République et l'époque augustéenne*, Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine 1, Strasbourg, 1978, 47-62.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## ARTICLE 23

# INTÉRÊTS ET COMPORTEMENTS PATRIMONIAUX DE L'ÉLITE ROMAINE

---

Puisque le Centre de recherches historiques a souhaité consacrer un des fascicules des *Cahiers* à ce qui se fait à l'École et autour de l'École sur l'Antiquité, il ne m'a pas paru hors de propos de présenter une série de remarques sur un des thèmes auxquels je me suis le plus consacré en matière d'économie romaine : l'activité patrimoniale de l'élite et son rôle économique. C'est une occasion de réfléchir sur la cohérence et les résultats des diverses démarches que j'ai été amené à accomplir. D'article en article (et parfois de volume en volume), chacun de nous accumule une série de contributions souvent très dispersées, comme une série de pierres destinées à un édifice qui, pour cette raison, n'atteint pas toujours la visibilité souhaitable. C'est aussi une occasion de faire le bilan de mes conclusions actuelles, par rapport à celles auxquelles j'ai été conduit il y a vingt ou trente ans.

Comment analyser et comprendre le fonctionnement des économies antiques ? Souvent (et surtout pendant un quart de siècle, entre 1970 et le début des années quatre-vingt-dix), ce problème s'est surtout orienté vers une évaluation de la distance existant entre ces économies antiques et la "modernité" (liée à la Révolution industrielle et à ses conséquences) : quelle distance définir entre les économies antiques et celles du Moyen Âge ou des Temps Modernes, qui ont débouché sur la Révolution industrielle ? Les historiens, économistes et sociologues qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, ont fixé les termes du débat, sont certainement responsables de cette manière de poser le problème. Il s'agit notamment de Karl Bücher, insistant sur l'archaïsme de l'Antiquité dans son ensemble, et de Eduard Meyer, grand partisan de sa modernité<sup>1</sup>. Tous deux avaient l'ambition de proposer un schéma d'ensemble de l'histoire de l'Europe et de la Méditerranée. Le premier construisait un schéma "évolutionniste", linéaire, de progrès, depuis l'archaïsme antique jusqu'à la modernité. Le second croyait au contraire à une histoire cyclique, qui avait connu deux grands cycles, le cycle antique et le cycle moderne. Mais en dépit de cette ambition, et en arrière-plan, il y avait avant tout une évaluation des différences entre l'Antiquité et l'époque contemporaine. Leurs successeurs, par exemple Michel I. Rostovtzeff et Moses I. Finley, ont continué, d'une manière ou d'une autre, sur cette lancée, et, à leur suite, d'autres aussi (dont je fais partie). Par exemple, les échanges et le "Marché" étaient-ils aussi importants dans l'Antiquité qu'au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Les pouvoirs publics prêtaient-ils autant d'attention à l'économie en général et à la production en particulier que ceux des Temps Modernes ? L'action des banquiers et des financiers était-elle aussi directement liée aux besoins de la production ? Etc.

1. Les principaux textes "fondateurs" de ce débat sur l'économie antique ont été réunis par Finley, éd. 1979.



Je suis maintenant convaincu que, malgré le vif intérêt qu'elle présente, cette recherche des distances est un dérapage, parce qu'elle détourne, au moins en partie, d'un questionnement sur la cohérence et les spécificités de l'Antiquité.

Mais, que l'on se consacre à l'évaluation des différences ou que l'on cherche la logique interne du système pour le comparer à d'autres (et notamment à ceux des autres sociétés historiques préindustrielles), un certain nombre de grands thèmes ont été, et sont encore, au centre des débats : la commercialisation, la concurrence et le "Marché" ; l'ampleur de la monétarisation ; le rôle de la cité et de l'Empire en matière économique ; la nature des intérêts économiques des élites et leur rôle dans l'économie ; le rôle économique de l'esclavage ; l'évolution des techniques (progression ou stagnation des techniques ?).

Dans le présent article, je ne parlerai ni de l'historiographie de ces débats<sup>2</sup>, ni de la démarche comparative. Je me limiterai à ce qui concerne les intérêts patrimoniaux de l'élite et leur rôle dans l'économie. C'est un thème que j'ai souvent abordé, pour plusieurs raisons. L'une de ces raisons est que la vie économique ne peut pas ne pas dépendre de l'appartenance sociale de ceux qui la contrôlent et qui l'animent ; c'est particulièrement vrai quand il est question, non pas de l'époque actuelle, mais de siècles éloignés. D'autre part, l'élite, comme elle est à l'origine des normes et des usages, et comme elle est liée au pouvoir politique, contribue fortement à définir les orientations de la cité ou de l'Empire. D'autre part encore, la condition sociale des acteurs aide à comprendre la logique de la structure des entreprises (sur laquelle nous disposons en général de moins d'éléments que sur cette condition sociale).

Cela s'est traduit par des recherches tout à fait personnelles : par exemple, tout ce que j'ai fait sur la banque dans les années soixante-dix et quatre-vingt a été complètement, ou presque complètement, individuel. Mais, au fil des années, je me suis trouvé associé à des recherches en concertation, ou bien collectives, et j'ai aussi eu l'occasion d'en organiser moi-même, souvent avec un ou plusieurs collègues.

Il s'est agi de collaborations et de dispositifs temporaires, qui ont varié au cours des années. Mes interlocuteurs ont appartenu à l'École (pensons, en premier lieu, au Centre Louis Gernet et au Centre de recherches historiques) et à la Maison des Sciences de l'Homme. Mais ils ont également appartenu, à d'autres moments ou simultanément, à des membres du Centre Gustave Glotz (équipe fondée il y a vingt-cinq ans par Claude Nicolet, et qui, aujourd'hui, est associée à la fois au CNRS, aux universités de Paris-I et Paris-IV et à la IV<sup>e</sup> section de l'École pratique des hautes études) ou à des collègues d'autres équipes et d'autres établissements (notamment à ceux du Centre Ausonius, à l'Université Michel-de-Montaigne, Bordeaux-III). Beaucoup de ces interlocuteurs étaient, et sont encore, des historiens de l'Antiquité, des archéologues ou des philologues ; mais je me suis trouvé collaborer aussi avec des historiens d'autres périodes, avec des anthropologues, des économistes et des historiens des idées économiques.

Entrons dans le vif du sujet : la nature des intérêts patrimoniaux et économiques de l'élite. Quand je parle ici de l'élite, j'entends par là l'élite politico-sociale, qui, pendant toute l'histoire de Rome, s'est trouvée au sommet des hiérarchies sociales : les sénateurs, qui avaient vocation à diriger l'Empire ; les chevaliers, second grand ordre de l'Empire, parmi lesquels se recrutaient les sénateurs ; et la partie supérieure des élites municipales, qui possédait des patrimoines comparables à ceux des sénateurs et chevaliers et présentaient un mode de vie très comparable. Parmi ceux dont je vais parler, je n'inclurai donc pas les manufacturiers et les financiers "professionnels", même les plus importants d'entre eux (à moins qu'ils n'aient appartenu à cette élite).

2. Voir, par exemple, Andreau 1995c.

Une des constantes, dans les sociétés historiques préindustrielles, c'est, me semble-t-il, que toutes les entreprises et initiatives extérieures à l'agriculture y sont aux mains de deux milieux très différents : les membres de l'élite d'un côté, et les "professionnels" de l'autre. Ce qui est intéressant, c'est l'ensemble de ce dispositif à double face : la façon dont les deux groupes se juxtaposent, mais aussi s'articulent ; les fonctions et les avantages qui reviennent aux uns et aux autres. Les variations observables sont un biais pour une histoire comparative de ces sociétés préindustrielles. Comme l'écrivait Max Weber à propos de l'esclavage et des autres façons de faire gérer les exploitations agricoles : "Parmi les chemins, le plus souvent très divers, de l'adaptation, celui qu'une forme historique emprunte constitue ce qu'il y a d'important pour sa spécificité<sup>3</sup>." La phrase peut s'appliquer aussi aux rôles non agricoles des membres de l'élite et des "professionnels".

Les recherches que j'ai menées sur la banque et les banquiers ont montré, ce qui n'allait pas de soi dans l'historiographie d'il y a trente ans, que les activités financières étaient pratiquées à la fois par des membres de l'élite et par des banquiers "professionnels", appartenant à des métiers, souvent d'anciens esclaves, ou en tout cas des hommes extérieurs à l'élite foncière politique et sociale<sup>4</sup>. Les sommes en jeu n'étaient pas du même ordre ; les deux groupes financiers n'avaient ni les mêmes fonctions ni le même style de vie ; ils ne se conformaient pas aux mêmes usages. Si les banquiers "professionnels" prêtaient de l'argent à intérêt (notamment dans le cadre des ventes aux enchères), le public ne semble pas les avoir avant tout perçus comme des prêteurs d'argent. À l'époque de Plaute (fin du III<sup>e</sup> siècle a.C. et tout début du II<sup>e</sup>), les activités qui les caractérisaient avant tout aux yeux du public, c'étaient l'acceptation de dépôts et le service de caisse (toutes les opérations de paiement à partir des dépôts). Un petit siècle plus tard, leur rôle d'enregistrement dans les enchères s'ajouta à ceux-là. Si l'on en juge uniquement par le prêt à intérêt, les sénateurs et chevaliers étaient sans aucun doute plus engagés dans la vie financière de haut niveau que ces banquiers. Mais, d'un autre côté, c'étaient les banquiers qui avaient juridiquement le droit d'ouvrir des comptes de dépôt et de recevoir des dépôts dans le cadre de tels comptes, et c'étaient eux aussi qui intervenaient officiellement, institutionnellement, dans les ventes aux enchères.

Même si les juriscultes romains ont élaboré, pour les banquiers de métier, une esquisse de droit professionnel (qui ne semble d'ailleurs pas avoir été à leur avantage, loin de là), il est sûr que, du point de vue romain, les financiers appartenant à l'élite avaient infiniment plus de prestige social et de surface financière. De notre point de vue "moderne", les banquiers ont cependant des avantages à faire valoir, car ils ont reçu l'apanage des caractéristiques de la banque de dépôt, et leurs conditions de travail étaient, selon nos catégories, moins archaïques que celles des sénateurs et chevaliers. Ayant un lieu de travail différent de leur domicile, les banquiers exploitaient une entreprise, souvent modeste certes, mais dont les opérations ne se confondaient pas avec la gestion du reste de leur patrimoine (si du moins il y avait un reste). À l'inverse, un sénateur ou un chevalier qui prêtait de l'argent n'était pas le patron d'une entreprise financière de prêt d'argent. Si ses propriétés foncières avaient une identité, constituaient des unités d'exploitation, il n'en était pas de même de ses activités financières. L'argent qu'il prêtait n'était nullement séparé du reste de son patrimoine.

L'élite sociale et politique n'était donc pas seule à avoir des intérêts dans la fabrication, le commerce et la vie financière. Il existait ces milieux "professionnels" dont je viens de parler, et ils jouissaient d'une indépendance partielle. Évidemment, plus la vie économique était vivante et prospère, plus ces milieux étaient actifs. Il se peut aussi qu'ils aient été plus indépendants quand la vie économique était plus prospère.

3. Weber 1998, 349 note 33.

4. Andreau 1974 ; 1987 ; voir aussi Andreau 2001.

La plus grande partie des revenus des membres de l'élite provenait de la propriété foncière, il n'y a pas de doute là-dessus. Mais une des caractéristiques de la situation romaine, au moins à partir des derniers siècles de la République, c'est que cette élite avait tendance à posséder des intérêts et à exercer des prélèvements dans divers secteurs économiques en dehors de l'agriculture. Il est tentant de chercher à établir une claire classification des rôles, et de supposer que les membres de l'élite n'étaient que des rentiers, ou au contraire qu'ils étaient les principaux entrepreneurs. Un tel clivage a été mis en avant par des spécialistes des briques et tuiles de la région de Rome (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles p.C.) : les uns ont fait des sénateurs propriétaires des briqueteries des rentiers qui louaient les bancs de terre glaise (Tapio Helen) ; les autres, au contraire, de grands entrepreneurs commercialisant eux-mêmes les productions de leurs ateliers (Margareta Steinby)<sup>5</sup>. Mais la documentation ne montre nullement un clivage aussi net. Si les membres de l'élite étaient certainement beaucoup plus souvent des rentiers de la terre et de l'argent que des entrepreneurs, et s'ils avaient des moyens indirects d'être des entrepreneurs sans véritablement assumer les charges de l'entreprise (la préposition des esclaves, dont nous parlerons ci-dessous), il ne leur était pas interdit de jouer le rôle d'entrepreneurs, et il arrivait qu'ils le jouent.

Il est possible de déterminer des secteurs économiques où l'élite intervient davantage et d'autres dans lesquels elle s'abstient le plus souvent d'intervenir. Mais il faut se rendre compte que dans aucun secteur l'élite n'était seule à avoir des intérêts ou des activités, et qu'à l'inverse il n'y avait guère de secteurs dont elle fût complètement absente. Je ne vais pas, ici, étudier le détail des divers cas ; je me limite à quelques brèves indications. L'élite jouait un grand rôle en matière de prêt d'argent et d'affaires financières, comme je l'ai déjà dit. Parmi les secteurs extérieurs à l'agriculture, celui des finances privées (avec le prêt d'argent) et celui des affaires financières en relation avec l'État (pensons à toutes les formes d'adjudications publiques, et notamment à la perception des impôts, surtout à la fin de la République) sont certainement ceux où l'élite jouait le plus grand rôle. Quand les textes latins font de rapides allusions à un riche, ou aux riches en général, ils les présentent souvent comme possédant beaucoup de terres et de créances. Dans la fabrication, les divers secteurs ne sont pas à mettre sur le même plan : dans l'extraction minière et la métallurgie primaire, l'élite avait, par divers canaux, d'importants intérêts ; dans le bâtiment et la fabrication de briques et tuiles, aussi ; dans la fabrication de la céramique de table et de cuisine, elle en avait au contraire très peu. Quant au textile et à la métallurgie secondaire, la documentation disponible est malheureusement trop rare. D'une manière générale, l'élite avait davantage d'intérêts dans les secteurs qui entretenaient d'étroites relations avec la propriété foncière et avec les matières premières tirées de la terre, et moins d'intérêts quand il s'agissait d'un artisanat urbain.

Il faut distinguer plusieurs couches dans l'élite ; nous y reviendrons plus loin. Si on la divise en deux parties, il y avait, au sommet, les sénateurs et les plus distingués des chevaliers. Il ne me semble pas que cette partie supérieure de l'élite se soit souvent occupée de commerce, et de manière directe ; mais elle le faisait par le biais de prêts d'argent<sup>6</sup>. Quant aux couches inférieures de l'élite (chevaliers moins distingués et partie supérieure des élites locales), elles s'en occupaient certainement bien davantage. Les débats portent souvent sur la manière d'identifier les intérêts commerciaux des sénateurs et des chevaliers. Je suis intervenu à plusieurs reprises pour critiquer l'emploi d'arguments que je trouvais mauvais, très peu probants. Par exemple, l'utilisation des noms de famille (gentilices), quand elle n'est pas complétée par d'autres arguments, ne vaut rien. De même, il ne faut pas confondre la vente et le commerce ; le fait, pour un propriétaire foncier, de vendre du vin, n'implique évidemment pas qu'il ait des intérêts "com-

5. Helen 1975 ; Setälä 1977 ; Steinby 1982, t. 1, 227-237 ; 1993, 139-143.

6. La thèse selon laquelle les plus grands sénateurs étaient très impliqués dans les activités commerciales a été notamment défendue par D'Arms 1981. J'ai essayé de montrer qu'elle ne reposait pas sur une documentation très solide ; voir Andreau 1985c ; 1990.

merciaux". Enfin, même si, comme nous allons le voir, l'esclavage et l'affranchissement sont un des principaux biais, ou même le principal biais, par lequel un membre de l'élite opère des prélèvements sur les activités non agricoles, il est abusif de poser, par principe, que tous les affranchis fournissent des bénéfices à leurs anciens maîtres.

Si certains historiens de l'Antiquité ont tendance à insister, à mon avis exagérément, sur les interventions de l'élite (et avant tout sur celles de ses couches supérieures) dans les domaines extérieurs à l'agriculture, c'est parce qu'à leurs yeux, ces engagements de l'élite montrent combien l'économie antique était évoluée. Mais supposons que cette élite ait été totalement maîtresse de la vie économique (ce qui n'était pas le cas) : serait-ce un signe de modernité économique, ou au contraire d'archaïsme ? La question mérite d'être discutée, et la réponse ne va pas de soi ! En réalité, l'élite sociale et politique romaine ne contrôlait pas l'ensemble des activités non agricoles. Si cela avait été le cas, son renouvellement n'aurait pas été aussi rapide. L'existence d'une ascension sociale relativement forte suppose que les lignées en ascension aient trouvé des moyens d'accroître leurs patrimoines.

Les prélèvements qu'opérait l'élite sur les activités agricoles ou non agricoles ne passaient pas nécessairement par l'esclavage et l'affranchissement. Pour les terres, par exemple, si les régisseurs (*vilici*) de domaines exploités directement sous le contrôle du maître étaient sauf exception des esclaves, les fermiers ou métayers (*coloni*) étaient souvent des hommes nés libres, à ce qu'il semble. Dans les régions et aux périodes où les esclaves étaient moins nombreux, il y avait nécessairement beaucoup de paysans nés libres. De même, les chefs d'ateliers et fermiers des briqueteries et tuileries de la région de Rome (ceux qu'on appelle conventionnellement les *officinatores*) et dont on ne sait pas exactement quels rapports économiques et juridiques ils entretenaient avec le propriétaire du domaine sur lequel se trouvaient les bancs de glaise, n'étaient que rarement des esclaves ou des affranchis de ce propriétaire (à peu près 10 % des cas).

Néanmoins, l'esclavage et l'affranchissement jouaient un grand rôle dans la manière dont l'élite intervenait pour tirer profit des divers secteurs économiques. L'esclavage gréco-romain ne peut se comprendre que si l'on tient compte de deux de ses grandes caractéristiques. D'une part, il ne faut pas le considérer indépendamment de l'affranchissement. Beaucoup d'esclaves, à tort ou à raison, espéraient être affranchis. Des auteurs tels que Cicéron ou Varron disent explicitement que la vie des esclaves ne serait pas supportable sans cet espoir, le plus souvent déçu certes, mais qui constituait une forte incitation à la discipline et au travail. La vie et l'activité de l'affranchi, homme ou femme, étaient, certes, canalisées, contraintes, par diverses dispositions légales touchant par exemple à l'exercice des droits politiques, au mariage et à la succession. Mais, malgré cela, il y avait des affranchis prospères et relativement considérés. Et les enfants des affranchis, s'ils étaient nés après l'affranchissement de leur mère, étaient nés libres ; c'étaient alors des "ingénus", et ils avaient désormais tous les droits des ingénus. L'affranchissement n'était donc pas une impasse qui ne menait à rien, même si Paul Veyne, par exemple, a insisté sur le fait que les affranchis les plus riches n'étaient pas admis dans l'élite et étaient condamnés à se fréquenter entre eux. Le fait qu'il ait raison sur ce point précis ne fait pas de l'affranchissement une voie sans issue<sup>7</sup>. La plupart des affranchis étaient pauvres ou assez pauvres, mais une petite minorité "réussissait". Pour une petite minorité des esclaves, l'affranchissement était un moyen de promotion sociale. Les descendants de certains esclaves hommes d'affaires, de certains esclaves publics ou appartenant à l'Empereur, etc., finissaient par accéder aux élites, soit locales, soit impériales. C'était un des biais par lesquels l'élite se renouvelait. Tacite le dit, et certains sénateurs en avaient conscience, semble-t-il. Prises ensemble, les deux institutions, esclavage et affranchissement, remplissaient des fonctions beaucoup plus diverses que l'esclavage moderne du Nouveau Monde.

7. Veyne 1961, repris dans Veyne 1991, 13-56.

Une deuxième grande caractéristique de l'esclavage gréco-romain, caractéristique sur laquelle nous insistons beaucoup dans le livre sur l'esclavage que nous avons terminé, Raymond Descat et moi, et qui sera probablement publié en 2006, c'est que les esclaves travaillaient dans presque tous les secteurs économiques et dans presque tous les domaines de la vie sociale<sup>8</sup>. Dans un même secteur, il y avait des régions et des époques où les esclaves étaient rares et d'autres où ils étaient au contraire nombreux. Par exemple, alors que les chefs d'équipes et d'ateliers de la "céramique sigillée italique" (céramique de table de qualité, à vernis rouge, fabriquée dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle a.C. et au I<sup>er</sup> siècle p.C.), étaient très souvent des esclaves ou des affranchis, cela ne semble pas être le cas pour la céramique gallo-romaine dont la diffusion s'accroît fortement à partir du I<sup>er</sup> siècle p.C. Mais il n'y a pas beaucoup de domaines d'où les esclaves et les affranchis soient complètement exclus.

L'esclavage et l'affranchissement étaient un des biais par lesquels l'élite prélevait une partie des bénéfices des activités commerciales et manufacturières. L'esclave était tenu de travailler pour son maître, qui lui devait, en contrepartie, le vivre et le logement. En outre, le maître pouvait louer l'esclave à un tiers, afin qu'il travaille pour ce tiers, ou même louer le travail de l'esclave, comme l'a bien montré Yan Thomas<sup>9</sup>. Mais, à part cette relation de pure et simple domination, il existait plusieurs façons plus élaborées de prélever une partie du produit du travail de l'esclave et de l'affranchi. La première était le pécule, fraction du patrimoine du maître qui était confiée à l'esclave sans qu'il en fût légalement propriétaire. Si l'esclave mourait, le pécule revenait au maître. Si l'esclave était affranchi, le maître pouvait reprendre une partie du pécule, ou même son intégralité. Ce que l'esclave affranchi conservait du pécule lui servait à gagner sa vie ; il pouvait aussi, alors, emprunter de l'argent à intérêt à son ancien maître pour avoir davantage de ressources. Plusieurs textes montrent qu'il était très courant qu'un ancien maître (un "patron") prêtât de l'argent à ses affranchis. Le prêt à intérêt ainsi accordé ne faisait pas partie du pécule, car le pécule était un bien confié à l'esclave, et l'affranchi n'avait plus de pécule. Mais c'était un moyen pour le patron de prélever une partie des bénéfices de l'affranchi.

Malgré cela, le pécule n'était probablement pas le procédé le plus rentable pour y parvenir. À côté du pécule, il y avait la « préposition ». Le maître confiait à l'esclave, pour qu'il l'exploite au profit du maître, une boutique ou un atelier. Le maître, en ce cas, était, au moins en principe, l'entrepreneur de la boutique ou de l'atelier (mais remarquons que le mot entrepreneur ne peut être traduit tel quel en latin)<sup>10</sup>. C'est le maître qui en touchait le chiffre d'affaires, et, selon les textes juridiques dont nous disposons, l'usage était de rétribuer le travail de l'esclave par un salaire (*operae*). Si l'esclave était ensuite affranchi (en versant une somme à son maître pour obtenir l'affranchissement), il arrivait (assez fréquemment, semble-t-il) qu'il continue à servir son maître en tant que salarié libre.

Les maîtres romains, qu'ils fussent ou non des notables, étaient soucieux de gains et même souvent d'enrichissement, c'est sûr. Et la préposition leur permettait sûrement de faire des bénéfices (puisque c'était à eux que revenait le chiffre d'affaires de l'entreprise ainsi confiée à un esclave). Mais le problème du contrôle se posait, et les contemporains en avaient conscience. Le contrôle que le maître pouvait exercer sur ces boutiques ou ces fabriques auxquelles il avait préposé des esclaves était très variable selon les cas. Certains maîtres, notamment ceux qui étaient des "professionnels" et non pas des membres de l'élite, travaillaient avec les esclaves préposés, c'étaient eux qui dirigeaient effectivement l'entreprise, et le contrôle était alors étroit. Un fragment du juriste Scaevola signale que l'exploitant d'un entrepôt de vins l'a légué avec tout ce qu'il contenait, le vin, les amphores, les outils et aussi les esclaves préposés avec lesquels il avait l'habitude de vivre (*institores, quos secum habere consueverat*).

8. Andreau & Descat 2006. Pour d'autres réflexions sur l'esclavage antique, voir Andreau 2004a.

9. Thomas 2004.

10. Andreau 2004b.

Dans d'autres cas, au contraire, il n'y avait pratiquement aucun contrôle. Un autre fragment, dû à la plume de Gaius, parle d'un maître qui avait préposé des esclaves à un négoce exercé de l'autre côté de la mer (*transmarinae negotiationes*)<sup>11</sup>. Ces *institores* ont tout perdu, mais le maître a mis du temps à l'apprendre. Il était endetté, et pensait rembourser ses créanciers avec les profits de ce commerce d'outre-mer. Dans la région où il habitait, il avait des esclaves, et en affranchit certains. Sans avoir l'intention de frauder ses créanciers, ce maître a en fait commis une fraude à leur endroit en affranchissant ses esclaves. Car, du fait des mauvaises affaires de ses préposés d'outre-mer, il était devenu insolvable sans en être encore informé.

Dans la situation dont témoigne un tel texte, le maître ne pouvait pas contrôler la gestion de ses préposés. Même s'il était en principe l'entrepreneur, même si la prise de décision, en principe, lui revenait, le maître ne gérait pas en fait l'entreprise. Dans de tels cas, c'était l'esclave qui la gérait, et le contrôle du maître était très lointain, sauf s'il avait recours à un procurateur attentif et efficace (c'est-à-dire à un homme libre chargé de le représenter et de veiller à ses intérêts). Quand le maître était un grand personnage, ayant beaucoup d'intérêts, ce cas, dans lequel, en fait, le maître ne contrôlait pas l'entreprise ainsi confiée en préposition, devait être fréquent, beaucoup plus fréquent que quand il s'agissait d'un artisan ou d'un boutiquier.

L'ensemble de ces pratiques, certes, permettait au maître de conserver une partie du chiffre d'affaires du commerce ou de l'atelier, mais il ne faut donc pas se faire une trop haute idée des profits qui en résultaient. D'autre part, les membres de l'élite n'étaient pas les seuls à en profiter. Dans les régions où les esclaves et les affranchis étaient les plus nombreux, beaucoup d'ateliers et de boutiques se transmettaient d'un affranchi à un autre affranchi, et les affranchis entrepreneurs profitaient, eux aussi (et en exerçant un contrôle plus direct), du travail de leurs esclaves et affranchis, que ces derniers fussent ou non des préposés. À plus d'un égard, l'esclavage et l'affranchissement, si on les prend ensemble, constituaient donc un trait d'union entre l'élite et la partie basse de la société. La cohésion sociale du monde romain passait notamment par des liens de clientèle. D'une part, des liens de clientèle au sens antique du mot "client". Mais le protecteur du *cliens* était appelé patron, comme l'ancien maître de l'esclave. Les liens existant entre l'affranchi et son ancien maître étaient des liens de clientèle, au sens où nous entendons le mot aujourd'hui, et ils contribuaient beaucoup aux rapprochements verticaux entre les divers milieux sociaux.

Dans le groupe "Prise de décision économique", qui faisait partie du Centre Gustave Glotz (UMR 8585), je me suis efforcé, avec plusieurs autres collègues, d'étudier les stratégies des membres de l'élite en rapport avec ces diverses activités économiques et la manière dont ils les concevaient et se les représentaient. Le travail de ce groupe, qui s'est poursuivi de 1995 à 2001, a abouti à la publication d'un livre, *Mentalités et choix économiques des Romains*<sup>12</sup>. Dans ce livre, j'ai essayé, entre autres choses, de classer les diverses sources de revenus possibles des membres de l'élite. Il est possible, me semble-t-il, de les répartir en cinq catégories :

1) Le patrimoine de terres, consacrées à l'agriculture et à l'élevage ; la vente des produits de l'agriculture fait partie des revenus de ce patrimoine foncier, et non pas d'une activité commerciale, à moins qu'il ne soit assuré que le propriétaire ou l'exploitant se charge aussi de la partie commerciale de l'écoulement de ces produits ;

11. *Dig.*, 40.9.10 (Gaius).

12. *Andreau et al.*, éd. 2004.

2) les autres activités économiques non agricoles (prêt d'argent ; location d'immeubles, qu'il s'agisse de logements, d'entrepôts ou de boutiques ; activités de fabrication ; activités commerciales ; revenus tirés du travail d'esclaves employés dans de tels secteurs) ; les activités de fabrication menées dans les domaines (par exemple, la fabrication des briques et tuiles) sont à ranger dans cette catégorie, puisqu'il ne s'agit ni d'agriculture ni d'élevage ;

3) la vie politique, qui rapporte beaucoup à ceux qui arrivent très haut dans les carrières politiques et administratives, et peu aux autres ; à ces revenus tirés de la vie politique, il faut ajouter (par exemple pour certains chevaliers), les revenus provenant des fermes publiques ;

4) les activités ayant un rapport avec la culture et le divertissement (écoles d'éloquence, conférences, édition, dons et indemnités, légaux ou non, provenant de l'exercice d'une activité d'avocat, etc.) ;

5) enfin, la gestion de la parenté et des amitiés (qui fournissait par exemple d'importants héritages ; il faut songer aussi aux stratégies matrimoniales)<sup>13</sup>.

Mais, curieusement, une telle classification ne figure jamais dans les textes latins ou grecs. Toutes ces possibilités, dont les maîtres avaient conscience, dont, au coup par coup, ils savaient évaluer les effets, et que des textes juridiques nous ont décrites avec précision, n'ont fait l'objet, dans la documentation disponible, ni d'aucune théorisation économique, ni même d'aucune typologie simple et descriptive, telle que celle que je viens de présenter. Par exemple, les traités "agronomiques", c'est-à-dire les traités de Caton, Varron, Columelle, Palladius relatifs à l'exploitation des domaines fonciers, ou encore les livres "agronomiques" de l'encyclopédie de Pline l'Ancien, parlent ici et là de la main-d'œuvre servile et du travail des hommes libres, ou des travailleurs temporaires qu'il faut recruter à des saisons précises, ils parlent abondamment des fonctions des esclaves de l'encadrement (les régisseurs, etc.). Mais ils se limitent à l'agriculture et à l'élevage. Ils n'établissent pas de typologie globale des manières d'utiliser les esclaves et les affranchis, et ils ne s'interrogent ni sur l'ensemble des sources de revenus des membres de l'élite, ni sur les stratégies auxquelles elles peuvent donner lieu. Certes, ce silence peut en partie dépendre des hasards de la transmission des documents. Il faut penser, toutefois, qu'il existait un fort décalage entre les pratiques et une relative pauvreté du vocabulaire et des notions qui les exprimaient. Les membres de l'élite jouaient des diverses possibilités pratiques qu'ils avaient à leur disposition pour gérer empiriquement leur patrimoine, mais l'habitude intellectuelle n'était pas de théoriser une telle gestion.

Quand on observe le détail du vocabulaire et des notions utilisées par les auteurs et par les juristes, on perçoit cependant d'intéressantes évolutions. C'est ce que le groupe dont je viens de parler, "Prise de décision économique", a entrepris ces dernières années. Très probablement en 2006, sera publié un nouveau volume collectif, consacré au vocabulaire et aux manières antiques, grecques et romaines, d'exprimer ce qui, pour nous, relève de l'économie<sup>14</sup>. Dans ce livre, je me suis consacré au mot *quaestus* (gain, profit, gagne-pain), dont l'évolution me paraît significative. À l'époque républicaine, il signifiait, pour les membres de l'élite, tout gain extérieur à l'agriculture ; comme, en principe, et sur le plan des représentations, le patrimoine des membres de l'élite était censé se composer de terres et, si possible, seulement de terres, un tel mot était toujours potentiellement péjoratif quand il s'agissait par exemple d'un sénateur ou d'un chevalier. Mais à partir du II<sup>e</sup> siècle p.C., il en vient à désigner le chiffre d'affaires. Jusqu'au début de notre ère, il n'y avait aucun mot pour exprimer la notion de chiffre d'affaires. Les mots *fructus* et *reditus*, qui désignaient la récolte et aussi le revenu, pouvaient en outre être utilisés pour le chiffre d'affaires. À partir du début de notre ère, au contraire, le mot *quaestus* se rencontre avec ce sens, d'abord chez Pline l'Ancien, puis chez les juristes. Et pourtant, il

13. Andreau 2004c, 75-76.

14. [Finalement publié en 2007 : Andreau & Chankowski, éd. 2007.]



est évident que les grands propriétaires des siècles précédents savaient faire la différence entre une récolte et l'argent qu'il était possible de retirer de la vente de cette récolte ; mais leur vocabulaire et les notions qu'ils utilisaient n'exprimaient pas clairement cette conscience "vécue" qu'ils avaient de telles différences.

Entre 1982 et 1987, j'ai coordonné, avec Hinnerk Bruhns et avec l'aide de la Maison des Sciences de l'Homme et surtout de Maurice Aymard (que je suis heureux de remercier de nouveau très vivement à ce sujet), un grand groupe de recherche, "Stratégies familiales aristocratiques dans l'Antiquité romaine", groupe qui a tenu un colloque en 1987, et a publié un ouvrage d'inspiration comparative sur la parenté et les stratégies de parenté dans le monde romain antique<sup>15</sup>. Une des questions centrales à laquelle nous nous sommes trouvés confrontés était celle de l'importance de la parenté et de l'alliance dans les divers aspects de la vie de l'élite. Il serait évidemment beaucoup trop long de reprendre ici les diverses questions dont traite ce volume. Dans tous les domaines, la parenté, si elle a une très forte valeur symbolique, n'est pas un cadre contraignant à l'intérieur duquel s'inscrirait obligatoirement le père de famille. Si les rapports entre pères et fils et les rapports entre frères sont particulièrement forts, l'ensemble de la parenté du membre de l'élite fait partie d'un vivier qui comprend aussi ses amis et relations sociales, et dans lequel il puise des partenaires et des appuis, selon les épisodes successifs de son activité.

Comme nous le disait Élisabeth Copet-Rougier (qui avait joué un très grand rôle dans ce groupe, et qui a malheureusement disparu depuis), et comme elle l'a écrit dans le livre, l'Antiquité gréco-romaine doit être rangée parmi les "systèmes complexes" de la parenté :

"Les systèmes complexes situent l'enjeu du choix du conjoint en dehors de la parenté, qu'il s'agisse de patrimoine, de statut, de charges ou de capital symbolique. D'ailleurs, [ajoutait-elle], l'emploi du mot "système" complexe devient problématique car l'enjeu situé en dehors de la parenté assure avec difficulté la régularité mécanique qu'on observe dans les autres systèmes et qui se déduit du simple effet des règles. Nous entrons dans le domaine du variable et des stratégies qui sont tout autant capables d'assurer certaines régularités que de les faire disparaître radicalement dès lors que les conditions – étudiées par l'historien – se transforment. Les stratégies sont par définition changeantes..."<sup>16</sup>.

Ces stratégies individuelles au coup par coup, et dans lesquelles la parenté est parfois loin de jouer le premier rôle, se constatent dans le domaine politique, mais encore davantage quand il s'agit d'affaires patrimoniales (dans l'élite, le choix du conjoint a d'ailleurs toujours à la fois des implications politiques et des implications patrimoniales). Le domaine patrimonial était celui où la parenté était la moins contraignante. La liberté de décision individuelle du notable, du *paterfamilias*, qui se trouvait à la tête de sa famille, de ses nombreux domestiques et du reste de ses dépendants, y était particulièrement forte.

Tous les notables disposaient de réseaux, constitués de petits segments distincts, mais rattachés les uns aux autres. Cette structure en segments est très visible dans le cas de Cicéron ou dans celui de Pline le Jeune. Certains segments étaient entièrement constitués de sénateurs et de chevaliers. Mais tel ou tel de leurs membres avait des rapports avec des hommes d'affaires ou des commerçants (par exemple fixés à Pouzzoles ; voir le cas de Vestorius et de Cluvius), et ces rapports permettaient au sénateur de placer des sommes dans le prêt d'argent, ou de recevoir des conseils sur la gestion de certains éléments de son patrimoine. Il y avait aussi des rapports avec des segments de propriétaires fonciers locaux, qui aidaient le sénateur ou le chevalier à surveiller l'exploitation de ses terres, par le biais de "procurateurs". En outre, à la fin de la République, à une époque où les affaires privées dans les provinces fournissaient aux notables

15. Andreu & Bruhns, éd. 1990.

16. Bonte & Copet-Rougier 1990, surtout 259.



italiens de beaux revenus et des possibilités d'enrichissement, on perçoit l'existence de réseaux d'hommes d'affaires italiens installés en dehors d'Italie<sup>17</sup>.

Le livre sur l'information dont j'ai récemment coordonné la publication avec Catherine Virlouvét, et qui est issu d'une Table ronde tenue à l'École française de Rome, a bien montré, selon nous, l'existence de deux types de réseaux d'information : ceux de l'élite (réseaux qui se confondaient, en grande partie, avec ceux de l'État), et d'autre part des réseaux plus plébéiens, avant tout liés aux milieux du commerce (car, parmi les "professionnels", la première place était tenue par les négociants, les *mercatores* et *negotiatores*, et surtout par ceux qui s'occupaient de commerce maritime)<sup>18</sup>.

Autre constante : ces élites, qui exerçaient une forte influence à la fois politique et sociale, qui avaient un large accès à la richesse, et dont le patrimoine était d'abord foncier, connaissaient, par leur définition même, un double attachement, à la vie politique d'une part, aux préoccupations patrimoniales et familiales de l'autre. Le problème était toujours, pour elles, de savoir quelle était la bonne mesure pour maintenir un équilibre entre ces deux attachements, même si, en principe, la mission politique devait primer sur tout le reste. Il y avait nécessairement un décalage entre les idéaux et principes d'une part, et l'action pratique de l'autre. Mais il est très difficile de situer et d'évaluer ce décalage. Car l'élite comportait plusieurs niveaux, qui, de ce point de vue, se trouvaient dans des situations très différentes. Par les auteurs anciens, le problème des rapports entre politique et affaires privées est toujours posé en termes très généraux, et notre documentation, quand elle est un peu abondante, ne concerne guère, sur une telle question, que les plus importants des sénateurs. Pourtant, la situation du sénateur consulaire ou prétorien ne se confondait pas avec celle de l'ancien questeur. Elle ne se confondait ni avec celle du chevalier de la fin de la République, engagé dans la gestion de sociétés de publicains, ni avec celle du chevalier grand administrateur de l'Empire, ni avec celle des autres chevaliers (il ne faut pas oublier qu'à la fin de la République, les chevaliers des sociétés de publicains n'étaient qu'une minorité, et que, sous l'Empire, les chevaliers de la haute administration, de même, n'étaient qu'une minorité)<sup>19</sup>. Et ne parlons pas des élites municipales. Même si les patrimoines des membres les plus distingués de ces élites municipales ressemblaient apparemment à ceux des sénateurs et chevaliers, il n'est pas aisé de savoir comment se posait pour eux le problème du rapport entre la politique et la vie publique d'un côté, les intérêts privés de l'autre. À tous les niveaux de l'échelle sociale, le service de la cité et de l'Empire pouvait offrir des possibilités de revenus, de gains et d'ascension sociale. Mais plus on s'élevait dans la hiérarchie des ordres supérieurs et plus les profits tirés des activités politiques, à la fin de la République et sous le Haut Empire, étaient considérables. À l'inverse, pour un sénateur qui n'avait exercé que les magistratures les plus basses ou pour un notable municipal, la vie politique était certainement plus une charge financière qu'une source de gains. Mais, en dépit des limites de la documentation et de l'abondance de la bibliographie, il reste des travaux à faire sur les comportements économiques de ces diverses composantes de l'élite.

À mon avis, il faut retenir que la cité et l'Empire, en règle générale, prenaient acte de l'état du patrimoine privé des citoyens et les classait dans la hiérarchie civique, notamment en fonction de leur patrimoine privé (c'est le principe de l'opération du cens)<sup>20</sup>. Même si la cité et l'Empire offraient des possibilités d'enrichissement et d'ascension sociale probablement aussi efficaces que le commerce ou la fabrication (songeons par exemple à l'armée et à la guerre), ce n'était pas leur rôle de faire la fortune des citoyens. La constitution du patrimoine était une affaire privée. Après quoi la cité et l'Empire prenaient acte de cette condition de fortune. Plus le

17. Andreau 1983 ; 1995a.

18. Andreau & Virlouvét 2002.

19. Andreau 1999.

20. Andreau 1998.

notable s'élevait dans les hiérarchies officielles, plus il avait de chances d'obtenir, par le biais de l'activité politique et militaire, des avantages supplémentaires, que ces avantages soient ou non complètement légaux. La cité et l'Empire ne "faisaient" pas l'élite, même si certains parvenaient à l'élite par le service de l'activité publique. La cité et l'Empire recrutaient l'élite parmi ceux qui avaient atteint une certaine fortune, une certaine culture et un certain rang, et, habituellement, elle leur conférait ensuite de nouveaux avantages, qui venaient s'ajouter à ceux qu'ils possédaient déjà.

Extrait de : *Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 37, 2006, 157-171.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels





## ARTICLE 24

# INTÉRÊTS NON AGRICOLES DES CHEVALIERS ROMAINS (II<sup>e</sup> SIÈCLE A.C. - III<sup>e</sup> SIÈCLE P.C.)

---

Parmi nos prédécesseurs du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles, nombreux sont ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont tenu l'ordre équestre de la fin de la République romaine pour une bourgeoisie, qui rivalisait plus ou moins directement avec l'aristocratie sénatoriale. Ils mettaient l'accent sur l'importance des intérêts non agricoles des chevaliers, ou les assimilaient aux publicains (ce qu'a d'ailleurs fait Cicéron lui-même dans certains textes), en insistant à la fois sur l'influence politique des publicains et sur la modernité de leurs affaires. Max Weber, par exemple, n'a-t-il pas conclu que les affaires des publicains constituaient la partie la plus rationnelle et la plus capitaliste de l'économie antique<sup>1</sup> ?

C'est H. Hill qui, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, est allé le plus loin dans ce sens<sup>2</sup>. Il pensait qu'à partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle a.C., toute l'évolution économique et politique, ainsi que des mesures comme la *lex Claudia*, avaient de plus en plus lié les sénateurs à la propriété foncière et à l'agriculture, tandis que les chevaliers se chargeaient désormais des intérêts commerciaux. Aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles a.C., l'ordre équestre était donc, selon H. Hill, une "bourgeoisie", une "*middle class*". Ses membres se consacraient avant tout à trois activités différentes : les *publica* ; le commerce de gros en Italie et en dehors d'Italie ; le prêt d'argent et les affaires financières, en Italie et en dehors d'Italie. Il pensait qu'il existait entre l'ordre sénatorial (constitué de propriétaires fonciers) et eux une opposition sociale et politique. Par cette opposition, il expliquait la majeure partie des événements politiques du dernier siècle de la République, des Gracques à Auguste.

Dans les années 1960, deux historiens ont fortement critiqué ce point de vue : P.A. Brunt et C. Nicolet<sup>3</sup>.

Tous deux ont montré que, d'après l'ensemble de la documentation disponible, les chevaliers possédaient des patrimoines très semblables à ceux des sénateurs, et que, de toute façon, une partie des chevaliers étaient directement apparentés à des lignées sénatoriales. Et ils contestaient l'idée que l'ordre équestre pût être assimilé à celui des publicains. De plus, aux yeux de C. Nicolet, cette question était liée aux problèmes posés par la définition de l'ordre équestre. Est-ce que tout riche atteignant le cens équestre pouvait être considéré comme un chevalier ? C'était ce qu'estimaient alors la plupart des historiens de l'Antiquité, mais C. Nicolet ne partageait pas cette vision des choses. À juste titre selon moi, il défendait l'idée que seuls étaient chevaliers les hommes désignés comme tels par les censeurs, et que beaucoup de riches citoyens romains en possession du cens ne devenaient pas pour autant chevaliers.

Après quelques résistances, les conclusions de Brunt et de Nicolet sur les intérêts économiques des chevaliers ont été assez facilement acceptées. Elles étaient pourtant fort éloignées

1. Voir par exemple Lo Cascio 1995-1996.
2. Hill 1952.
3. Brunt 1965 ; et Nicolet 1966.

des idées couramment admises à l'époque. T. P. Wiseman<sup>4</sup>, puis J. H. D'Arms<sup>5</sup> ont dit leur plein accord. Au fur et à mesure du développement des recherches sur l'épigraphie de l'*instrumentum domesticum*, depuis le milieu des années 1970, les intérêts économiques des sénateurs et des chevaliers sont apparus de plus en plus comme identiques. D. Manacorda, par exemple, remarqua il y a quelques années que, pour les amphores et les timbres d'amphores, il était impossible d'établir quelque différence que ce soit entre les sénateurs et les chevaliers<sup>6</sup>.

Dans mon livre et mes articles sur la banque et la vie financière, j'ai moi-même toujours étudié ensemble les membres des deux ordres privilégiés. J'ai distingué d'un côté les sénateurs et chevaliers pris ensemble, et d'un autre côté, les banquiers professionnels, *argentarii* et *numularii*. J'ai pensé, et je continue à penser, que les banquiers professionnels ne faisaient pas partie de ce que j'ai appelé l'oligarchie, c'est-à-dire l'élite aristocratique romaine, et qu'ils constituaient une partie très distincte du milieu financier romain<sup>7</sup>.

Depuis une bonne quinzaine d'années, les intérêts économiques de l'élite aristocratique font l'objet de débats nombreux et passionnés. Archaisme et modernité de l'économie antique continuent à être l'enjeu de tels débats ; ils en sont même bien davantage l'enjeu qu'il y a un siècle ou un demi-siècle. Mais l'activité des publicains n'est pas au centre de ces débats. Elle n'est plus considérée ni comme un des principaux aspects de la modernité économique antique (opinion de Max Weber, nous l'avons vu), ni comme un signe manifeste d'archaïsme (selon le point de vue parfois adopté par M. I. Rostovtzeff)<sup>8</sup>. Les deux moitiés de l'élite aristocratique, les sénateurs et les chevaliers, y sont considérées comme les membres d'une seule et même classe. Et c'est dans les activités et sources de revenus privées non agricoles de l'oligarchie prise dans son ensemble que la modernité est recherchée. Ceux qui soulignent l'existence de cette modernité insistent sur de telles activités. Les autres, au contraire, ont tendance à vouloir réduire l'ampleur de ces activités<sup>9</sup>.

Quant à l'agriculture et aux modes d'exploitation des terres, il serait facile de montrer que, dans les études récentes, sénateurs et chevaliers ne sont jamais distingués, ou presque jamais. Mais, à cause de ce que je viens de dire sur les débats économiques de ces deux dernières décennies, je préfère laisser de côté l'exploitation des terres (dont traite d'ailleurs, dans ce même volume, l'article de G. Paci<sup>10</sup>), pour me consacrer au commerce, à la fabrication et aux affaires d'argent.

Pour chaque secteur non agricole de l'économie et pour chaque type de sources, il existe actuellement de tels débats relatifs au rôle de l'oligarchie. C'est le cas pour la commercialisation des produits de l'agriculture (qui touche au commerce proprement dit et est en rapport direct avec les amphores). C'est le cas aussi pour la fabrication avec les briques et tuiles, les lingots et les objets de métal, la céramique de table, les objets de verre, etc. Les grands clivages sont toujours les mêmes, mais, dans le détail, les termes du débat varient d'un secteur à l'autre. À chaque fois que j'aborderai une nouvelle activité, il me faudra donc les présenter brièvement,

4. Wiseman 1971, 68.

5. D'Arms 1981, 25.

6. Manacorda 1989.

7. Andreau 1987.

8. Par exemple dans l'article "Capitalisme et économie nationale dans l'Antiquité", publié en russe dans *La Pensée russe* en 1900, et récemment traduit en français (Rostovtzeff 1987). Il y écrit notamment (voir 32-33) : "Dans de telles conditions, les capitaux des publicains ne pouvaient que croître de façon impressionnante, et plus ils se développaient, plus leurs appétits augmentaient. Sur le fond de cette puissance financière, on vit surgir deux phénomènes : une spéculation effrénée et, à sa suite, une attitude de pure spéculation capitaliste vis-à-vis de toutes les autres sortes d'acquisitions".

9. Sur ces débats, voir Andreau 1985c ; et Andreau 1995c.

10. [Paci 1999.]

afin qu'ensuite, à chaque fois, nous puissions situer les intérêts et comportements des chevaliers par rapport à ces façons de poser la question et d'y répondre.

Depuis longtemps, je suis convaincu de la justesse des conclusions de C. Nicolet et de P.A. Brunt. Mon objectif n'est donc pas maintenant de défendre des opinions opposées ! Ce que je veux me demander dans cet article, c'est si les chevaliers, ou du moins certains chevaliers, présentaient malgré tout quelque spécificité économique, – s'il est possible de définir quelques différences plus fines, soit à l'intérieur de l'ordre équestre, soit entre les chevaliers et les sénateurs.

C'est évidemment à l'ordre équestre que je me consacre, conformément au thème de ce livre. Mais les sénateurs constitueront un point de référence et de comparaison.

\*

La première partie s'efforce de traiter des intérêts, sources de revenus et comportements économiques qu'aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles a.C., les chevaliers avaient en commun avec les sénateurs. La seconde est au contraire consacrée aux différences (soit parmi les chevaliers, soit entre les sénateurs et eux), qu'il ne faut pas négliger pour cette époque. La troisième traite de l'évolution de la question sous le Haut-Empire. Au cours de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle et au II<sup>e</sup> siècle p.C., les intérêts économiques des sénateurs et chevaliers sont devenus, me semble-t-il, de plus en plus identiques. Enfin, dans une brève dernière partie, qui constituera en fait une conclusion, je m'interrogerai sur les explications possibles de cette évolution et sur ce qu'elle implique quant à la nature de l'économie antique.

Une remarque avant d'aborder les intérêts que les chevaliers avaient en commun avec les sénateurs. En règle générale, nous avons des informations économiques sur moins de chevaliers que de sénateurs. Par rapport à leur nombre, nous connaissons en effet moins de chevaliers que de sénateurs. Nous en connaissons même moins en chiffres absolus. En outre, les textes littéraires, à part quelques cas exceptionnels, fournissent des informations moins riches sur les chevaliers que sur les sénateurs. Enfin, dans le dédale de la bibliographie, les sénateurs sont souvent plus faciles à repérer que les chevaliers.

Le fait que, dans une activité, nous trouvons plus de sénateurs que de chevaliers ne signifie donc pas nécessairement que cette activité était plutôt réservée à des sénateurs.

À l'inverse, si nous rencontrons quelque part plus de chevaliers que de sénateurs, il est souvent permis d'en tirer davantage de conclusions, et de penser que les chevaliers, ou du moins certains d'entre eux, s'orientaient plus volontiers vers l'activité concernée ou avaient davantage d'intérêts dans ce secteur économique. Mais il faut se garder de conclure mécaniquement ; on verra que d'autres facteurs entrent en jeu, par exemple relatifs à la nature de la documentation.

Abordons d'abord la question de la commercialisation des produits agricoles. Tout le monde convient que les chevaliers, comme les sénateurs, et sans exception, possédaient des domaines, et qu'ils vendaient ou faisaient vendre une partie des récoltes de ces domaines. Peut-on considérer qu'en commercialisant ainsi les denrées agricoles, ils avaient une activité commerciale ? Certains historiens et archéologues pensent que oui, parce que les propriétaires de terres, selon eux, faisaient transporter les produits de leurs domaines situés près de la côte (tyrrhénienne ou adriatique), dans des bateaux qui leur appartenaient, jusqu'aux centres de consommation tels que Rome. D'autres, comme P.A. Gianfrotta, A. Hesnard et A. Tchernia<sup>11</sup>, jugent, à partir de l'étude comparée des bouchons d'amphores, des marques et des ancres de navires, que les

11. Gianfrotta 1994 ; et Hesnard & Gianfrotta 1989.

indices disponibles en faveur de cette interprétation sont très peu nombreux et qu'une telle situation n'était pas la plus fréquente, loin s'en faut. Je partage tout à fait cette seconde opinion.

Quoi qu'il en soit, au dernier siècle de la République et au tout début de l'Empire, les marques d'amphores à vin et à huile (imprimées dans la glaise, et donc relatives au stade de la production, – production de la denrée ou fabrication de l'amphore), présentent quelques noms de chevaliers, mais nettement moins que de noms de sénateurs. Sur Dressel 2-4, on trouve *Post. Curt.*, *Postumus Curtius*, c'est-à-dire très probablement *Caius Rabirius Postumus*<sup>12</sup>. À l'époque augustéenne, également sur les amphores à vin de la côte tyrrhénienne, *Publius Veditius Pollio*<sup>13</sup>. Sur les amphores Dressel 6 B du Nord-Est de l'Italie (qu'on considère comme des amphores à huile), on identifie *Publius Clodius Quirinalis*, préfet de la flotte de Ravenne, dont le nom figure aussi sur des tuiles<sup>14</sup>. Pourquoi trouve-t-on beaucoup plus de noms de sénateurs ? Cette vente de vin et d'huile en amphores était-elle réservée à de très riches propriétaires, et dépasserait-elle les moyens de la plupart des chevaliers ? Certainement pas, car on trouve aussi des noms d'aristocrates municipaux ou même de "plébéiens" certains ou probables. Comme je l'ai remarqué plus haut, si, dans une activité, nous rencontrons plus de sénateurs que de chevaliers, cela ne signifie pas qu'elle ait été plutôt réservée à des sénateurs.

Il m'est impossible de présenter ici une liste complète des noms de chevaliers attestés sur des amphores ou sur des briques et tuiles. Car la prosopographie du matériel amphorique est extrêmement dispersée, et c'est le cas aussi de la prosopographie des chevaliers des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles p.C. Le repérage systématique des chevaliers attestés par l'épigraphie de l'*instrumentum* est un travail de longue haleine ; j'ai là-dessus un bon nombre de fiches, mais non point une liste exhaustive.

Qu'il s'agisse du premier siècle de l'Empire ou de la suite (époques des Flaviens, des Antonins et des Sévères), le débat en cours sur les intérêts non agricoles des élites (sénateurs et chevaliers réunis) est resté le même : les membres de l'élite participaient-ils au commerce, ou se limitaient-ils au rôle normal de propriétaires fonciers qui vendaient leurs produits ? Ce sont les amphores à huile de Bétique (Dressel 20) qui offrent le plus d'éléments, à cause des inscriptions peintes qu'on a trouvées au Testaccio. L'interprétation qu'en donne B. Liou est désormais largement acceptée, elle est notamment acceptée par E. Rodriguez Almeida. Selon cette interprétation, les noms au génitif des inscriptions  $\delta$ , où l'on trouve des sénateurs et des chevaliers, mais surtout des sénateurs, désignent les propriétaires des domaines<sup>15</sup>. La présence des inscriptions  $\beta$ , dont les noms (ceux de négociants, *mercatores* ou *negotiatores*) ne se confondent pas, sauf exception, avec ceux des inscriptions  $\delta$ , montre que les propriétaires ne s'occupaient pas eux-mêmes de faire transporter les amphores jusqu'aux centres de consommation. Nous reviendrons dans la troisième partie sur la présence d'un nom de chevalier dans les inscriptions  $\beta$ .

Passons maintenant aux affaires financières privées, au maniement de l'argent. J'en exclus les métiers de banquiers (*argentarii*, *coactores argentarii*, *nummularii*), étant convaincu que jamais ni un sénateur ni un chevalier ne pratiquait l'un de ces métiers.

À la fin de la République et sous le Haut-Empire, en plus des banquiers professionnels et des publicains, il y avait des financiers ou prêteurs d'argent privés non professionnels (dont certains étaient plus spécialisés que d'autres)<sup>16</sup>. Je parlerai ici de quatre des types d'opérations auxquelles ils se livraient. À ces quatre types, ne correspondaient pas nécessairement quatre catégories d'hommes, car beaucoup de ces financiers (en particulier les plus spécialisés) ne se

12. Manacorda 1989, 451.

13. Manacorda 1989, 452.

14. Zaccaria 1989.

15. Liou & Gassend 1990 ; Liou & Tchernia 1994.

16. Voir par exemple Andreau 1985c.

limitaient pas à un seul type d'opérations. Il s'agit : du prêt d'argent non spécialisé, qu'on peut appeler placement d'argent ; du prêt d'argent spécialisé (*fenus, feneratio*) ; du rôle d'intermédiaire de crédit ; du rôle de chargé d'affaires.

En outre, par rapport aux provinces, à la fin du II<sup>e</sup> siècle a.C. et au I<sup>er</sup> siècle, on distinguait deux groupes. D'une part, les *negotiatores* (ou *qui negotiantur*), des Italiens partis dans des provinces ou même en dehors de l'Empire pour leurs affaires privées, et qui vivaient donc en dehors d'Italie<sup>17</sup>. D'autre part, ceux qui avaient des intérêts dans les provinces, mais tout en résidant en Italie. Ces derniers n'étaient qualifiés ni de *negotiatores* ni de *qui negotiantur*. On disait qu'ils avaient des affaires dans les provinces (*negotia habebant*). On les appelait *qui negotia habent*.

Ni les intérêts des membres du premier groupe, ni ceux des membres du second n'étaient toujours financiers. Ils pouvaient être commerciaux, manufacturiers ou agricoles. Mais dans les deux groupes on comptait des financiers.

Les prêteurs d'argent non spécialisés et ceux qui avaient des intérêts dans les provinces sans y résider étaient des investisseurs passifs, qui avaient de l'argent à placer, mais ne s'étaient pas formés aux affaires financières spécialisées. Au contraire, les financiers d'Italie qui pratiquaient les trois autres types d'opérations cités plus haut étaient des intermédiaires, des financiers actifs et plus spécialisés. De même pour les *negotiatores* des provinces.

Parmi ces financiers actifs, il y avait plusieurs degrés de spécialisation et de compétence, et la limite entre les deux catégories n'est pas toujours facile à saisir, parce que, sur la plupart des personnages en question, la documentation disponible ne nous donne que très peu d'informations. Un financier actif pouvait d'ailleurs jouer en même temps le rôle d'investisseur passif, s'il plaçait ses fonds auprès d'un intermédiaire. C'est le cas d'Atticus, lorsqu'il place de l'argent chez Vestorius de Pouzzoles<sup>18</sup>. Mais il n'en est pas moins intéressant de séparer ces deux catégories. N'importe quel sénateur ou chevalier était un investisseur passif, aussi bien à la fin de la République que sous le Haut-Empire. Certains financiers privés actifs étaient, eux aussi, des sénateurs ou des chevaliers, mais, dans les provinces, il s'agissait de chevaliers, et non point de sénateurs. Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

Beaucoup de riches Italiens avaient, à la fin de la République, des intérêts dans les provinces. Les discours et la correspondance de Cicéron le montrent bien. Il pouvait s'agir de biens fonciers, de domaines ruraux. Dans d'autres cas, c'étaient des affaires financières, souvent contractées par l'intermédiaire d'hommes d'affaires fixés dans une province (*negotiatores*) ou de prêteurs spécialisés d'Italie (*feneratores*). Ces riches Italiens étaient alors des investisseurs passifs. Ils ne résidaient pas en dehors d'Italie, mais ils avaient dans des provinces des dépendants, ou des parents, ou des amis, ou des hommes d'affaires indépendants qui s'occupaient de leurs intérêts. Pour beaucoup d'entre eux, le contexte ne permet pas de préciser si ces intérêts provinciaux étaient agricoles ou non.

Ces membres de l'élite qui, en plus de leur patrimoine italien, avaient des intérêts dans les provinces sans y résider étaient soit des chevaliers soit des sénateurs. Nous en connaissons un certain nombre, par exemple par les lettres de recommandation de Cicéron.

17. Sur la notion de *negotiator* sous la République (avant le règne d'Auguste, le mot ne veut pas dire négociant), voir Feuvrier-Prévat 1981 et Andreau 2016b.

18. Andreau 1983.



En Sicile, parmi les chevaliers, nous connaissons :

- Cnaeus Otacilius Naso (trois de ses affranchis, Hilarus, Antigonus et Demonstratus, étaient chargés de s'occuper de ses biens)<sup>19</sup> ;
- Caius Flavius, personnage considérable dont Cicéron célèbre le *splendor*, et qu'il faut peut-être confondre avec le *princeps* de l'ordre équestre en 44 a.C.<sup>20</sup> ;
- Lucius Bruttius, dont le père avait vécu en Sicile, mais qui n'y était pas installé lui-même. Il vivait à Rome, mais possédait en Sicile une maison, d'autres biens et des procurateurs pour s'en occuper (*domum et rem familiarem et procuratores*)<sup>21</sup>.

Le chevalier L. Titius Strabo avait des intérêts en Gaule Cisalpine sans y résider ; il y avait envoyé un de ses affranchis pour s'en occuper<sup>22</sup>.

Comme chevaliers ayant des intérêts en Grèce ou en Épire sans y vivre, Cicéron nomme : L. Cossinius, qui possède de grandes propriétés en Épire (c'est un de ses affranchis, Anchialus, qui est chargé de veiller sur ces biens) ; et Fufidius, créancier d'Apollonie<sup>23</sup>. Mentionnons en outre T. Pomponius Atticus, après son retour en Italie.

Quant à l'Asie Mineure, Cicéron donne des informations sur :

- Lucius Aelius Lama (qui a été chevalier, puis sénateur)<sup>24</sup> ;
- Lucius Egnatius Rufus, qui possédait des intérêts (*negotia*) dans les trois provinces d'Asie, de Bithynie et de Cilicie, et était par ailleurs, en Italie, un financier actif<sup>25</sup> ;
- Marcus Feridius et Aulus Trebonius en Cilicie<sup>26</sup> ;
- Marcus Laenius et Atilius en Bithynie<sup>27</sup>.

Pour l'Afrique du Nord, signalons les six héritiers de Quintus Turius (dont au moins un, Sextus Aufidius, était certainement un chevalier)<sup>28</sup>, et peut-être L. Aelius Lamia<sup>29</sup>.

Enfin, comme on sait, Caius Rabirius Postumus a eu de gros intérêts en Égypte, sans y résider de façon durable<sup>30</sup>.

Aucun de ces chevaliers ne résidait dans la province. Leurs intérêts pouvaient être agricoles, mais ils étaient sans doute plus fréquemment financiers ou commerciaux. Ajoutons que, dans cette catégorie des investisseurs passifs ayant des intérêts dans les provinces, il n'y avait pas que des sénateurs et des chevaliers. Un certain nombre d'autres notables d'Italie étaient dans ce cas (pensons par exemple à Cluvius de Pouzzoles et à C. Avianius Flaccus)<sup>31</sup>.

19. Nicolet 1974, 967, n° 254. Pour tous les personnages de la fin de la République, je ne renvoie qu'à la prosopographie de C. Nicolet, mais il faut se reporter aussi à Deniaux 1993.

20. Nicolet 1974, 881, n° 149 ; voir Cic., *Fam.*, 13.31.

21. Nicolet 1974, 805, n° 54 ; voir Cic., *Fam.*, 13.58.

22. Nicolet 1974, 1042-1043, n° 340 ; voir Cic., *Fam.*, 13.14.

23. Nicolet 1974, 856-857, n° 120 (voir Cic., *Fam.*, 13.23) et 882-883, n° 152.

24. Nicolet 1974, 762-765, n° 10 ; voir Cic., *Fam.*, 13.62.

25. Nicolet 1974, 866-868, n° 134 ; voir Cic., *Fam.*, 13.43, 13.44, 13.45, 13.47 et 13.74.

26. Nicolet 1974, 876-877, n° 143 et 1048, n° 357 ; voir Cic., *Fam.*, 1.3.

27. Nicolet 1974, 788-789, n° 36 et 922, n° 193 ; voir Cic., *Fam.*, 13.62 et 13.63.

28. Il s'agit de C. Anneius (Nicolet 1974, 773, n° 20), de Sex. Aufidius (Nicolet 1974, 794, n° 43), de Q. Considius Gallus (Nicolet 1974, 850, n° 112), de C. Rubellius (Nicolet 1974, 1005-1006, n° 302), de Cn. Saturninus et de L. Servilius Postumus. Il n'est pas sûr que tous les six aient été chevaliers.

29. Nicolet 1974, 762-765, n° 10 ; voir Cic., *Fam.*, 12.29.

30. Nicolet 1974, 1000-1002, n° 297.

31. Cic., *Fam.*, 13.56 et 13.75.

Nous identifions, dans ce groupe, plus de chevaliers que de sénateurs (une fois n'est pas coutume). Cela signifie-t-il que davantage de chevaliers, soit en chiffres absolus, soit même proportionnellement à leur nombre, avaient des intérêts dans les provinces sans y résider ? Je ne le pense pas. Mais nous connaissons avant tout ceux que Cicéron recommandait à ses pairs, qui étaient gouverneurs de provinces ; or, il était davantage amené à recommander des non-sénateurs que des sénateurs.

À la fin de la République et au début de l'Empire, alors que les investisseurs passifs sont indifféremment des sénateurs ou des chevaliers, les financiers actifs d'Italie (les *fenestores*, prêteurs d'argent spécialisés et intermédiaires de crédit, qui prêtaient leur propre argent en même temps que celui de leurs pairs ou de leurs clients) étaient, comme les investisseurs passifs dont nous venons de parler, des sénateurs ou des chevaliers, ou encore d'autres hommes riches n'appartenant à aucun des deux grands ordres.

Nous connaissons parmi eux plusieurs chevaliers, par exemple Q. Caecilius et L. Egnatius Rufus à l'époque de Cicéron<sup>32</sup>, et Cornélius Sénécion sous les Julio-Claudiens<sup>33</sup>, ainsi que des hommes qui étaient soit sénateurs, soit chevaliers, Quintus Considius (en 63 et en 61 a.C.) et Axius (61 a.C.)<sup>34</sup>. Au premier siècle de l'Empire, Sénèque était également qualifié de *fenestor*.

Comparons deux textes connus à propos de deux grands hommes d'affaires : Crassus (dans le Sixième Paradoxe de Cicéron) et Cornélius Sénécion, un chevalier homme d'affaires mort sous Néron. Les ressorts psychologiques, les catégories de pensée sont les mêmes dans les deux textes : le goût du *quaestus* et les conduites qui permettent de le pratiquer ; le *sumptus*, qui oblige les *sumptuosi* à beaucoup gagner et les empêche de *custodire* ; ceux qui ne sont pas *sumptuosi* peuvent au contraire posséder l'*ars custodiendi*. Mais, au-delà de ces catégories, il y a des différences. Les opérations de Crassus ont le plus souvent une dimension politique que n'ont pas celles de Cornélius Sénécion. Rencontre-t-on là la différence existant entre le chevalier moyen et le sénateur moyen ? Sûrement pas. Nous percevons là des différences séparant un sénateur particulièrement riche et influent, très soucieux d'enrichissement et qui se livrait donc à d'amples affaires, mais sans être nécessairement un *fenestor* spécialisé (Crassus) – et un chevalier appartenant à la minorité des grands hommes d'affaires et financiers actifs d'Italie (Cornélius Sénécion).

À une date mal connue, peut-être en 18 a.C., Auguste punit de la *nota* des chevaliers qui avaient emprunté à un taux d'intérêt plutôt bas pour placer ensuite l'argent à un taux plus élevé<sup>35</sup>. Cette mesure, sans doute liée à une crise, paraît montrer que le principe même de l'activité des intermédiaires de crédit, pouvait être remis en cause. Pourtant, ces intermédiaires existaient, et il fallait bien qu'ils prêtassent à un taux d'intérêt plus élevé que celui qu'ils payaient à leurs propres prêteurs. Si les chevaliers étaient punis, cela signifie-t-il que les grands financiers d'Italie, les *fenestores*, étaient avant tout des chevaliers, à cette date ? Les données prosopographiques dont nous disposons ne vont pourtant pas dans ce sens ; elles fournissent autant de noms de sénateurs que de chevaliers. Il est vrai qu'elles sont soit un peu plus anciennes (époque de Cicéron) soit un peu plus récentes (règnes des Julio-claudiens). Cette mesure d'Auguste n'est en tout cas pas facile à interpréter.

Quant aux activités de fabrication, nous n'avons pas, pour la période républicaine, beaucoup d'informations sur la façon dont les sénateurs et les chevaliers y intervenaient éventuellement.

32. Nicolet 1974, 809, n° 60 et 866-868, n° 134.

33. Sen., *Ep.*, 101 ; voir Demougis 1992, 466-467, n° 561.

34. Cic., *Att.*, 1.12.1. L'identité des Axi et des Considii nommés à cette époque par Cicéron ne va pas de soi ; mais il s'agit soit de sénateurs soit de chevaliers. Voir Nicolet 1974, 800-802 et 848-850. Sur ces financiers actifs d'Italie, voir Andreau 1983 ; et Andreau 1985c.

35. Suet., *Aug.*, 39 (*notavitque aliquos (equites) quod pecunias levioribus usuris mutuati graviore fenore collocassent*).

Mais, à la lumière de ce qu'on observe sous le Haut-Empire, on peut supposer qu'à part les secteurs pouvant concerner des publicains (la métallurgie primaire, par exemple), il n'y avait pas de différences marquées entre sénateurs et chevaliers. Là encore, le débat sépare ceux qui ont tendance à étendre le champ de ces interventions et ceux qui, au contraire, le voient plus réduit.

Ces dernières années, F. Coarelli a commencé à publier des articles sur des maisons de Frégelles qu'il a fouillées et qui, au cours du troisième quart du II<sup>e</sup> siècle a.C., ont été transformées en ateliers textiles pour le travail de la laine. Par une argumentation qu'il serait trop long de reprendre ici, et en s'appuyant sur plusieurs textes, il en conclut que l'élite municipale de Frégelles exploitait de grosses entreprises textiles. Comme on reprochait à Cicéron d'avoir passé son enfance dans un atelier de foulon et comme, après la destruction de Frégelles, une partie de son territoire est passée à Arpinum, il pense que c'était notamment le cas de la famille de Cicéron, et que le père de l'orateur, qui était chevalier, avait lui aussi des intérêts textiles<sup>36</sup>. S'il en est ainsi (si les maisons concernées appartenaient bien à des notables, et dont le rôle ne se limitait pas à louer leurs immeubles à des entrepreneurs au moins partiellement indépendants), voici un exemple de chevalier plus ou moins directement impliqué dans les activités de fabrication.

Bref, à la fin de la République et au début du Haut-Empire, sénateurs et chevaliers constituent, quant à leurs intérêts économiques, un seul et unique milieu privilégié, une seule et unique oligarchie, à base foncière, mais avec d'autres intérêts complémentaires, et notamment des prêts d'argent. Quant aux chevaliers, les auteurs de la fin de la République, et surtout Cicéron, nous offrent un certain nombre d'exemples suffisamment éloquents.

\*

Mais, malgré cette base fondamentale d'intérêts communs, il y a, au dernier siècle de la République, deux différences non négligeables, des différences qui ne regardent pas l'ordre équestre dans son ensemble, mais seulement deux fractions à l'intérieur de l'ordre. Ces différences n'opposent donc pas l'ordre équestre à l'ordre sénatorial. Elles distinguent deux minorités de l'ordre équestre du reste des deux grands ordres (chevaliers et sénateurs réunis).

La première est très connue : il s'agit des *publica*. Je ne vais pas ici traiter de l'histoire des sociétés de publicains, qui a fait l'objet d'excellents livres<sup>37</sup>, mais mériterait, sans aucun doute, de nouvelles études. Une prosopographie exhaustive des publicains attestés serait indispensable. Je me limite à deux ou trois remarques, qui sont nécessaires à mon propos.

Première remarque : pendant une période assez courte, un certain nombre de publicains importants, qui étaient aussi des chevaliers, ont exercé une forte influence sur la politique romaine. Ainsi s'explique l'assimilation que Cicéron établit entre l'ordre équestre et les publicains, quoique la majorité des chevaliers n'aient pas été des publicains actifs. Ce n'est pas cette influence qui m'intéresse ici, mais la place des *publica* dans les intérêts et la vie des chevaliers.

Quant aux profits financiers des *publica*, il est sûr que les chevaliers n'étaient pas les seuls à en profiter. Légalement ou non, les sénateurs, eux aussi, en touchaient une partie ; et beaucoup d'autres Romains plaçaient de l'argent dans ces sociétés. À partir d'un passage de Cicéron, C. Nicolet a d'ailleurs insisté sur le fait que les sénateurs avaient l'autorisation d'être cautions dans les contrats relatifs aux *publica* (il s'agit de Publius Junius, adjudicataire de l'entretien du

36. Voir par exemple Coarelli 1991.

37. Songeon à Badian 1972. C. Nicolet s'est très souvent intéressé aux publicains, dans ses livres aussi bien que dans ses articles (voir par exemple Nicolet 1979) ; il est dommage qu'il n'ait pas publié de synthèse sur l'ensemble de leurs activités.

temple des Castors en 80 a.C. ; l'un de ses *praedes* est un sénateur)<sup>38</sup>. Mais pour les grands publicains de l'ordre équestre dont nous entendons parler à l'époque de Cicéron, ces profits devaient être énormes.

La spécificité de l'ordre équestre quant aux *publica*, c'est, en plus des profits, le fait que la vie d'un nombre non négligeable de chevaliers a été, pendant des années, presque entièrement consacrée à ces sociétés et à leur gestion. Combien étaient ces chevaliers ? Il est impossible de le dire, surtout que certains étaient fortement impliqués dans beaucoup de sociétés à la fois. C'est par exemple ce que nous dit Cicéron à propos de Cnaeus Plancius ou de Caius Rabirius Postumus<sup>39</sup>. Mais quand on examine l'analyse qu'a faite E. Badian de l'organisation de la société de publicains dont parlent les *Verrines*<sup>40</sup>, on ne peut manquer de conclure que ce groupe était important, – sans doute plusieurs centaines en tout, puisque, dans les sociétés de quelque ampleur, tous les *magistri* et au moins une partie des *promagistri* appartenaient à l'ordre équestre.

La seconde grande différence entre certains chevaliers et le reste des deux grands ordres concerne, non point les *publica*, mais des affaires privées, et notamment des affaires financières. À la fin de la République et au début de l'Empire, alors que les investisseurs passifs et les *feneratores* d'Italie pouvaient être soit des sénateurs soit des chevaliers (soit d'autres encore), les financiers actifs des provinces, les *negotiatores*, étaient beaucoup plus souvent des chevaliers que des sénateurs. Nous avons parlé des intérêts que beaucoup de sénateurs et de chevaliers avaient dans les provinces sans y résider. Mais il y avait des hommes d'affaires installés dans les provinces, des financiers ou des négociants. Ces *negotiatores* résidaient dans la province et y dirigeaient eux-mêmes la gestion de leurs affaires. Ils étaient socialement très divers, mais les plus importants d'entre eux étaient des chevaliers.

À l'époque de Cicéron, et notamment par son œuvre, nous connaissons parmi eux une bonne vingtaine de chevaliers. Il s'agit :

- en Sicile : de M. Annius, de Cn. Calidius, de L. Flavius, de Q. Lollius, de C. Matrinius, de Q. Minucius Rufus, de M. Petilius, de P. Scandilius, et peut-être de C. Canius (s'il avait des affaires en Sicile)<sup>41</sup> ;
- en Gaule Transalpine : de C. Fufius Cita (*Cenabum*) ;
- en Grèce : de Cornelius (Eubée), à moins qu'il ne s'agisse d'un publicain ; de M. Mindius ; de L. Minucius Basilus, s'il était vraiment *negotiator* en Grèce ; de T. Pomponius Atticus, à l'époque où il séjournait à Athènes<sup>42</sup> ;
- en Asie Mineure : de L. Agrius (à moins qu'il ne s'agisse d'un publicain) ; de C. Appuleius Decianus ; de M. Castricius (Smyrne) ; de C. Cestius ; de L. Eppius ; peut-être de L. Oppius (s'il s'agit d'un chevalier) ; peut-être de C. Caecilius<sup>43</sup> ;
- en Afrique du Nord : de T. Pinarius (s'il s'agissait d'un chevalier) et de Q. Turius (s'il s'agissait d'un chevalier)<sup>44</sup>.

C'est dire que leur nombre ne devait pas être négligeable, d'autant plus que notre documentation est beaucoup plus pauvre pour l'Occident que pour l'Orient. P. A. Brunt a écrit avec raison : "*It's a chance if we are less explicitly informed on Roman business activity in Spain*"<sup>45</sup>.

38. Nicolet 1979.

39. Cic., *Rab. Post.*, 4 ; *Planc.*, 23-24 et 32.

40. Badian 1972, 67-81.

41. Nicolet 1974, 774-775, n° 22 ; 823-824, n° 77 ; 825, n° 79 ; 882, n° 151 ; 924, n° 201 ; 949, n° 229 ; 953-954, n° 235 ; 975-976, n° 266 ; 1013-1014, n° 314.

42. Nicolet 1974, 851-852, n° 115 ; 952, n° 233 ; 955-956, n° 236 ; 990, n° 283.

43. Nicolet 1974, 769, n° 15 ; 781-783, n° 28 ; 831-832, n° 87 ; 834-835, n° 91 ; 868, n° 135 ; 808, n° 59.

44. Deniaux 1993, 538-540, n° 78 ; Nicolet 1974, 1057, n° 368.

45. Brunt 1971.

À la fin du II<sup>e</sup> siècle et au début du I<sup>er</sup> siècle a.C., les adjudicataires des mines de péninsule ibérique (notamment celles de Carthagène) n'étaient pas seulement des sociétés de publicains, mais aussi des adjudicataires individuels et des sociétés privées. Certains d'entre eux étaient des chevaliers ou des proches de chevaliers ou de sénateurs<sup>46</sup>. Dans un secteur comme les mines et la métallurgie primaire, les sénateurs avaient aussi des intérêts, puisqu'il existait, au I<sup>er</sup> siècle a.C., d'importantes mines privées, par exemple les mines d'argent de Crassus. Mais, par le biais des sociétés de publicains et de ces adjudications, ceux des chevaliers étaient probablement beaucoup plus importants.

En ce qui concerne les intérêts économiques, l'ordre équestre était donc, à cette époque, à la fois homogène et hétérogène. Il était homogène, car ses membres possédaient cette base patrimoniale surtout foncière, mais en partie non foncière (propriété d'esclaves, d'immeubles de location, d'objets précieux, de créances) qui caractérisait aussi les sénateurs et l'ensemble de l'élite gréco-romaine. Mais il était en même temps hétérogène, car on trouvait en son sein deux groupes spécifiques, minoritaires certes, mais numériquement non négligeables (à eux deux, au total, peut-être un dixième de l'ordre équestre ?), les publicains et les grands hommes d'affaires privés des provinces. C'est l'existence de ces deux groupes qui le rendait, du point de vue économique, en partie différent de l'ordre sénatorial.

Les publicains accordaient sûrement des prêts d'argent, et ils se livraient à diverses opérations financières<sup>47</sup>. Mais les Latins n'assimilaient les publicains ni aux hommes d'affaires des provinces (*negotiatores, qui negotiantur*), ni aux prêteurs d'argent spécialisés d'Italie (*feneratores*). Dans les discours de Cicéron où il est question des provinces (les *Verrines*, le *pro Fonteio*, le *pro Flacco*, etc.), les publicains étaient toujours soigneusement distingués des *negotiatores*.

Il s'agissait de deux milieux différents. Celui des publicains importants était sûrement plus cohérent, les intérêts y étaient beaucoup plus enchevêtrés, et les liens avec le milieu sénatorial devaient y être très forts. La structure des sociétés de publicains était d'ailleurs beaucoup plus massive que celle des entreprises financières privées. Les relations entre ces dernières se comprennent mieux à partir de la notion de réseau qu'en fonction de celle de grande compagnie financière<sup>48</sup>. Les *negotiatores* avaient certainement des relations d'affaires variées et souples, à la fois dans leur province et en Italie ; on le perçoit assez bien à partir de la correspondance de Cicéron. Le noyau solide de leurs activités n'était pas non plus le même. Si le père de Vespasien, Titus Flavius Sabinus, a d'abord été publicain en Asie, avant de prêter de l'argent chez les Helvètes en tant que *fenerator*, c'est précisément que les deux activités ne se recouvraient pas<sup>49</sup>.

\*

Sous l'Empire, les chevaliers étaient, comme chacun sait, davantage impliqués dans l'administration de l'Empire, et on insiste à juste titre sur les gains que, comme les sénateurs, les chevaliers pouvaient désormais tirer de ces activités à la limite de l'administration et de la politique. Mais beaucoup d'*equites* n'avaient pas de carrière administrative impériale. Certains de ceux qui n'en avaient pas poursuivaient une carrière municipale qu'ils pouvaient déjà mener

46. Domergue 1990, 321-330.

47. L. Carpinatius, *pro magistro* en Sicile, et qui appartenait probablement à l'ordre équestre, prêtait de l'argent au nom de Verrès, et il prêtait aussi en son propre nom de l'argent qui appartenait en fait à Verrès (Cic., *Verr.*, 2.170 ; Nicolet 1974, 826-827, n° 81).

48. Là-dessus, voir Andreau 1995a.

49. Suet., *Vesp.*, 1.3-4. T. Flavius Sabinus n'était probablement pas chevalier (voir Demougny 1992, 245-246) ; je n'en parle ici que pour fournir un exemple de textes qui marquent une différence entre prêteur d'argent spécialisé et publicain.

sous la République. Et, d'autre part, ceux qui refusaient une carrière administrative impériale ne le faisaient pas nécessairement par esprit de lucre. Les changements administratifs ne suffisent donc pas à expliquer une éventuelle évolution. L'*otium* des chevaliers n'était pas seulement un moyen de faire des affaires privées et de s'enrichir. Dans certains cas, il pouvait être un tel moyen, mais pas dans tous les cas. Même si, dans l'histoire générale de l'ordre équestre, l'engagement des chevaliers au service de l'Empereur est une très importante transformation, il ne suffit pas à rendre pleinement compte du problème que je pose ici.

Je ne parlerai pas de la disparition progressive des sociétés de publicains. C'est une question très délicate, et sur laquelle la documentation n'est pas abondante. Déjà sous Auguste, les *societates* paraissent avoir joué un rôle moindre qu'auparavant. Mais, d'un autre côté, nous savons qu'il en existait encore au II<sup>e</sup> siècle p.C. En ce qui concerne l'exploitation des biens publics, la diffusion croissante des petites et moyennes adjudications et celle de l'exploitation directe par le biais de dépendants impériaux, laissa de moins en moins d'espace aux chevaliers comme entrepreneurs. Dans les mines et la métallurgie primaire, par exemple, des exploitations telles que celle de Vipasca ou celle des mines d'or du Nord-Ouest de l'Espagne étaient évidemment beaucoup moins favorables à des interventions de chevaliers que les sociétés de publicains.

Pendant la même période, d'Auguste au deuxième siècle, la documentation relative aux *negotiatores* des provinces disparaît progressivement. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait plus de grands hommes d'affaires. Mais je pense qu'un certain type d'hommes d'affaires disparaît, et que ce type était particulièrement favorable aux interventions des chevaliers. Il était socialement et culturellement plus facile à un chevalier de se consacrer complètement à ses affaires privées en étant *negotiator* dans une province qu'en restant dans sa propre région. L'atmosphère spécifique des provinces, qui, d'une certaine manière, ressemblaient un peu aux colonies de l'époque moderne, disparut peu à peu. Le mot *negotiator* changea de sens au début de l'époque augustéenne et désigna désormais de gros négociants, installés en Italie aussi bien que dans les provinces.

À la suite de ces deux importantes évolutions, qui concernent l'une les *publica* et l'autre les affaires privées des *negotiatores*, les intérêts économiques des chevaliers me paraissent être devenus, entre l'époque des Flaviens et celle des Sévères, de plus en plus semblables à ceux des sénateurs. Mais il ne faut pas se dissimuler que la documentation sur les chevaliers, pour le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècles, est extrêmement dispersée, et qu'il est, dans ces conditions, impossible de disposer de tous les indices existants.

La base fondamentale d'intérêts communs aux sénateurs et aux chevaliers dont nous avons parlé pour la fin de la République se perpétua par la suite. D'autre part, M. Steinby et S. Demougin remarquent que, parmi les *domini* privés qui produisaient des briques et tuiles dans la région romaine entre l'époque des Flaviens et celle des Sévères, *domini* qui étaient de grands propriétaires fonciers, nous connaissons beaucoup plus de sénateurs que de chevaliers : 63 sénateurs et seulement 9 chevaliers<sup>50</sup>. Mais en dépit des apparences, cette grande disparité ne signifie pas nécessairement une différence significative dans les intérêts économiques. D'abord, parce que nous connaissons, pour cette époque, beaucoup plus de noms de sénateurs que de chevaliers. Ensuite, parce que les sénateurs, qui avaient l'obligation de posséder des terres en Italie et de passer à Rome une partie de leur vie, étaient probablement beaucoup plus nombreux dans la région de Rome que les chevaliers. Cela n'empêchait pas les chevaliers de posséder des terres et des fabriques de briques dans d'autres régions, régions dans lesquelles, malheureusement, les marques de briques sont moins nombreuses et surtout moins explicites qu'à Rome.

50. Demougin 1988, 98-99.

D'autre part, on remarque, à cette époque, quelques exemples isolés de chevaliers beaucoup plus nettement engagés dans des activités commerciales ou de fabrication qu'il n'était habituel aux époques précédentes. C'est le cas du chevalier Caius Sentius Regulianus, à la fois qualifié de *negotiator* ou de *negotians*, de négociant en vin installé dans les *canabae* de Lyon, et de *diffusor olearius ex Baetica*<sup>51</sup>. Parmi les "*officinatores*" des briques et tuiles de la région romaine, qui sont censés avoir été liés de plus près que les propriétaires à la production et à l'entreprise, on trouve un chevalier pratiquement sûr, Iulius Theodotus, et un possible, Tibérius Claudius Secundinus<sup>52</sup>.

Mais on trouve quelques cas semblables et à peu près contemporains chez les sénateurs. Ainsi, parmi les noms de *mercatores* des amphores à huile de Bétique (inscriptions β), figure un certain Quintus Cornélius Quadratus, dans lequel il est difficile de ne pas voir le consul de 147, le frère de Marcus Cornélius Fronton<sup>53</sup>. Et un passage de la vie de Pertinax, dans l'Histoire Auguste, le montre, lui un sénateur consulaire, en train de faire du commerce en Ligurie (*mercari*), et cela dans une *taberna coactiliaria*<sup>54</sup>. Certes, il était alors en disgrâce, l'auteur prend soin de préciser qu'il l'a fait *per suos servos*, et les informations fournies par l'Histoire Auguste sont volontiers tenues pour douteuses ; la chose est cependant intéressante. On ne peut donc pas dire que de tels cas amènent à souligner la spécificité des intérêts équestres.

Il a toujours existé, aux époques pour lesquelles nous disposons de documentation, quelques cas de sénateurs accusés d'avoir manqué aux exigences de leur rang en recherchant un enrichissement de mauvais aloi. Au II<sup>e</sup> siècle p.C., les choses paraissent dites plus clairement. Cela signifie-t-il qu'ils étaient alors plus nombreux qu'auparavant à pratiquer activement le commerce et la fabrication, directement, comme entrepreneurs ? Et que les chevaliers, en ces mêmes siècles, étaient, eux aussi, souvent devenus des commerçants ou des "industriels" ? Les indices disponibles ne portent pas à le penser. Ils sont fort peu nombreux par rapport à ce que nous avons dit des publicains et des *negotiatores* de la fin de la République. Sous le Haut-Empire, les intérêts économiques des sénateurs et des chevaliers deviennent probablement de plus en plus similaires, et les composantes de leurs patrimoines continuent à être, grosso modo, celles que j'ai définies dans la première partie.

\*

Les sénateurs et les chevaliers ont toujours appartenu à une même et unique classe sociale et économique. H. Hill avait tort, il faut continuer à insister là-dessus. D'un point de vue économique, il y avait une élite à Rome, une aristocratie impériale, et une seule. Mais à une certaine époque, à l'intérieur de cette aristocratie impériale, se sont différenciés plusieurs groupes, et deux de ces groupes, minoritaires, mais importants par leurs moyens et par leur influence, étaient constitués de chevaliers. Cela n'empêchait pas la majeure partie de l'ordre équestre d'avoir exactement les mêmes types d'intérêts que les sénateurs.

Le problème historique intéressant, c'est de savoir pourquoi, à l'intérieur d'une élite unique, ces deux groupes de chevaliers se sont différenciés au cours du II<sup>e</sup> siècle a.C. et pendant le I<sup>er</sup> siècle, et comment cette différenciation (qui a eu des conséquences politiques spectaculaires mais éphémères) s'est atténuée, puis a disparu, pour laisser de nouveau la place à l'unité sans fard de l'élite dirigeante.

51. CIL, VI, 29722 et p. 3731 = D. 7490.

52. CIL, XV, 527, 718, 728, 1082, etc. ; voir Helen 1975, 111 et 142 ; Setälä 1977, 8 et 117.

53. Liou & Tchernia 1994, 150, n. 9 ; Rodríguez Almeida 1994, 120-123.

54. Hist. Aug., Pert., 3.3-4.

La première explication, séduisante (et habituelle en histoire romaine, quel que soit le problème posé) renvoie à l'action des pouvoirs publics, cité ou Empire. C'est la cité qui a constitué les grandes sociétés de publicains, et c'est l'Empire qui a peu à peu amoindri leur pouvoir, jusqu'à les faire complètement disparaître. C'est aussi l'Empereur qui a fait entrer les chevaliers (ou du moins une partie d'entre eux) dans la haute administration de l'Empire. Une telle explication est vraie, mais je ne pense pas qu'elle soit suffisante. D'une part, parce que le phénomène des *negotiatores*, lui, ne résulte pas de l'action de l'État. D'autre part, parce que l'action des pouvoirs publics n'est pas une cause absolue, qui dispense d'en chercher d'autres. Même dans l'Antiquité romaine, l'action des pouvoirs publics répond à des situations qu'ils ne créent pas eux-mêmes ; elle renvoie donc à d'autres causes, extérieures aux pouvoirs publics.

L'autre explication, à mon avis meilleure, est plus globale, plus sociale et économique. Tout part de la conquête, qui crée d'énormes intérêts, publics et privés. Ces intérêts, sans rapport avec l'ampleur des affaires précédemment conclues, impliquent nécessairement de très riches personnages. Où vont-ils se recruter ? En dehors de l'élite politique (qui est avant tout foncière) ? Ou en son sein ? Il y a eu en fait, avec ou sans intervention de l'État, plusieurs phases, plusieurs voies, mais l'évolution s'est sans cesse faite vers le renforcement de l'unité des grands intérêts à l'intérieur de l'unique élite sociale et politique, l'élite des deux grands ordres. Et, sous le Haut-Empire, elle s'est faite de telle manière que cette élite elle-même soit la plus homogène possible. L'ensemble des intérêts non agricoles s'est trouvé dispersé, et comme dissout, dans une élite homogène qui continuait à posséder une importante base patrimoniale foncière. L'institution du pécule, celle de l'affranchissement et la pratique du prêt d'argent favorisaient cela, puisqu'elles permettaient des interventions nombreuses, mais indirectes, et plus financières que commerciales ou industrielles. L'unité politique eût probablement eu du mal à se maintenir sans cette profonde unité sociale et économique de l'élite.

Mais, à une époque antérieure, et pendant un bon siècle, une différenciation s'était faite jour à l'intérieur de l'élite, – non point une différenciation entre l'ensemble de l'ordre équestre et l'ensemble des sénateurs, mais une différenciation entre deux groupes de chevaliers et le reste des deux grands ordres.

Quoiqu'il fût très minoritaire (tout au plus quelques centaines de chevaliers), l'un de ces deux groupes, celui des publicains, a été, par son influence politique, en partie responsable des troubles du I<sup>er</sup> siècle a.C. César, Auguste et leurs successeurs en ont, semble-t-il, tiré les leçons. Mais le second, moins apparent, moins cohérent et très dispersé géographiquement, est plus intéressant du point de vue économique. Car il aurait pu constituer l'embryon de cette fantasmagorie (et fantomatique) élite sociale d'hommes d'affaires dont rêvent, depuis le siècle dernier, tant d'historiens de l'Antiquité et d'archéologues (à commencer par H. Hill ; mais il n'est pas le seul !). Mais, historiquement, il faut constater qu'il n'en a pas constitué l'embryon. La différenciation a fait long feu, et c'est l'homogénéité de l'unique élite sociale et politique qui a triomphé.



Extrait de : S. Demougin, H. Devijver et M.-T. Raepsaet-Charlier, éd., *L'ordre équestre : histoire d'une aristocratie (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Coll.EFR 257, Rome, 1999, 271-290.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## ARTICLE 25

# ACTIVITÉ FINANCIÈRE ET LIENS DE PARENTÉ EN ITALIE ROMAINE

---

Je me borne, en guise d'introduction, à quatre brèves remarques, qui visent à définir le thème et les limites de ces quelques pages.

1) En Italie romaine, et quel que soit le degré d'archaïsme et de modernité de l'économie antique, il faut bien constater que les transactions monétaires étaient courantes, surtout dans les villes et pour les échanges entre particuliers. C'est ce dont convint avec raison P. Veyne il y a quelques années<sup>1</sup>. Il n'est pas question ici d'envisager tous les rapports où intervient l'argent ; ce serait un sujet beaucoup trop large. Ces pages concernent l'activité financière, c'est-à-dire les opérations d'argent conçues comme une spécialité, les opérations plus élaborées qui se distinguent du tout venant de la vie quotidienne, et que ne pratique pas l'ensemble de la population.

2) Ceux qui pratiquaient ces opérations se répartissaient en plusieurs groupes professionnels et sociaux très distincts, que je me suis efforcé de définir ailleurs<sup>2</sup>. Certains étaient des Sénateurs ou des chevaliers, c'est-à-dire des membres de l'aristocratie ; d'autres, des aristocrates ou notables municipaux ; d'autres, des affranchis ou des esclaves. Les membres de ces divers groupes ne sont pas également connus, et, même si les esclaves sont susceptibles d'élaborer des stratégies, comme le montre M. Morabito, leur situation à l'égard de la parenté n'est évidemment pas du tout la même que celle des Sénateurs. Il m'a néanmoins semblé intéressant d'aborder à la fois, dans la mesure du possible, tous ces groupes, pour essayer de mieux saisir certaines des différences sociales qui les séparent.

3) À l'inverse, pour clarifier les choses, j'ai préféré limiter l'enquête chronologiquement et géographiquement. Sauf exception, je l'ai centrée sur l'époque cicéronienne et sur l'Italie, – quitte à indiquer ici ou là dans quel sens l'évolution pouvait se produire par la suite et comment les situations italiennes différaient de certaines de celles des provinces.

4) Le thème ainsi délimité me conduit à poser les questions suivantes : comment les liens de parenté se manifestent-ils dans l'entreprise financière et dans sa transmission ? comment utilise-t-on dans ces activités les solidarités résultant de la parenté ? et quelle place occupent-elles dans la reproduction de ces solidarités ? Je serai donc amené à parler de stratégies aussi bien que de solidarités.

“Ce sont des sociétés à nombreux participants, à capital social considérable... Elles groupent ordinairement des membres d'une même famille qui, se connaissant bien et ayant des intérêts communs, sont tous portés à travailler ensemble, ou les membres de deux familles qui se connaissent et s'estiment. Cette base familiale leur impose souvent leur nom ; on désigne chaque compagnie par le patronyme de la famille dominante quand ce n'est pas par le nom de l'homme d'affaires qui

1. Veyne 1979b, 266, n. 22.

2. Voir par exemple Andreau 1979 ; 1982a ; 1985c.

la dirige. Aux membres des familles fortunées s'adjoignaient parfois aussi dans les compagnies des gens réputés pour leur expérience des affaires, qui disposaient de quelques capitaux."

Ces phrases de Y. Renouard concernent les sociétés commerciales et financières des marchands-banquiers, dans les villes de l'intérieur de l'Italie, dès l'époque des Croisades et aux siècles qui suivirent<sup>3</sup>. Peut-on les appliquer aux manieurs d'argent romains ? En d'autres termes, l'entreprise financière romaine (au sens le plus général du mot entreprise : toute institution économique mise en place par celui qui entreprend, sous quelque forme que ce soit) se coulait-elle dans le moule des structures de la parenté ? S'agissait-il d'une compagnie recrutant ses membres à partir d'un groupe de parenté qui la dominait et constituait sa colonne vertébrale ?

À cette question, je répondrai par la négative. Quoique les cites italiennes médiévales aient paru, davantage que la cité romaine, traiter leurs ressortissants en producteurs (et non pas en consommateurs ou en citoyens), il faut constater que les liens de parenté y pénétraient beaucoup plus à l'intérieur des entreprises non-agricoles<sup>4</sup>.

Cette réponse négative à la première question amène à en poser une seconde. Si le groupe de parenté ne forme pas la colonne vertébrale de l'entreprise, son unité intérieure, arrive-t-il cependant que les entrepreneurs choisissent de préférence pour collaborateurs ou associés des membres de leur famille, des membres de leur parenté, ou des alliés<sup>5</sup> ? Ou s'adressent-ils aussi bien à des *alieni*, c'est-à-dire à des gens qui ne sont ni leurs parents ni leurs alliés ?

Dans la Rome de la fin de la République et du Haut-Empire, la plupart des entreprises financières, d'ailleurs souvent séparées de celles du commerce, ne comportaient pas un nombre important d'associés. Seules les grandes sociétés de publicains, qui signaient avec l'État des contrats concernant la perception des impôts, les fournitures aux armées, les travaux publics et l'exploitation du patrimoine public, atteignaient une ampleur comparable à celle des compagnies médiévales (le nombre de leurs associés n'est malheureusement pas connu)<sup>6</sup>. Les noms des publicains qui nous sont parvenus demeurent peu nombreux. Il arrive, certes, que deux parents soient impliqués dans le même contrat public ; ainsi, l'adjudicataire de l'entretien du Temple de Castor et Pollux, en 80 a.C., Publius Junius, était très probablement parent par les hommes du Sénateur D. Junius Brutus, consul en 11, qui s'était porté caution lors de cette même adjudication<sup>7</sup>. Mais il est évident que chacune des grandes sociétés de publicains n'était pas dominée par un groupe de parenté. Bien plus, les plus prestigieux des publicains avaient tendance à s'intéresser à plusieurs sociétés à la fois ; ainsi le chevalier Cnaeus Plancius, père du client de Cicéron, qui était à son époque le premier des publicains, a traité avec l'État au nom des plus importantes sociétés (*maximarum societatum auctor*) et il a présidé un très grand nombre d'entre elles (*plurimarum magister*)<sup>8</sup>. Et, quand le chevalier Caius Rabirius Postumus distribue des participations qu'il possède, c'est à ses *amici* qu'il les distribue, et non point à ses parents ou alliés : si le mot *amicus* n'exclut pas la présence de parents ou d'alliés, il suggère néanmoins que ces parts étaient avant tout destinées à d'autres qu'à des parents, et même que la parenté et l'alliance n'étaient pas, en une telle situation, des critères pertinents<sup>9</sup>.

3. Renouard 1968, 86-87 ; voir aussi 153-154, etc.

4. L'idée que les cites italiennes du Moyen Âge traitent davantage leurs ressortissants en tant que producteurs est issue de Max Weber ; elle peut certes être discutée, mais ce n'est pas ici mon propos.

5. J'entends par famille un groupe plus restreint, qui se définit par la parenté, par la résidence commune, par la production et la consommation en commun.

6. Voir Badian 1972 ; Nicolet 1977, 260-269 ; et Nicolet 1979, 69-95. Dans cet article, Nicolet distingue deux sortes de sociétés de publicains, les unes très petites, et très peu différentes d'adjudicataires individuels, les autres importantes, et jouissant de la personnalité juridique (74-82).

7. Cic., *Verr.*, 1.130-154 ; et Nicolet 1974, 330 et 916-918.

8. Cic., *Planc.*, 24.

9. Cic., *Rab. Post.*, 2.4.

Les autres entreprises financières dans lesquelles sont impliqués des Sénateurs et chevaliers, même si elles regardent de grosses sommes d'argent, n'étaient pas composées d'un nombre notable d'associés ; il s'agissait souvent d'activités individuelles ; Q. Considius, qui en 63 a.C. avait au total prêté l'énorme somme de quinze millions de sesterces, n'avait pas d'associé, à notre connaissance ; de même, Q. Caecilius, oncle d'Atticus et lui aussi prêteur d'argent, travaillait seul. Quand sont indiqués deux ou trois noms d'hommes libres, il est parfois difficile de déterminer s'ils désignent un seul financier et ses collaborateurs (salariés, indemnisés, entretenus ?) ou deux ou trois financiers associés. S'il y a contrat de société, ou s'il existe de tels liens d'affaires que les partenaires attestés tirent tous profit des mêmes opérations, deux cas se présentent.

Dans le premier cas, les associés sont financièrement et socialement fort inégaux et il arrive que l'un d'entre eux soit un commanditaire, alors que les autres, fournissant le travail, assurent la gestion de l'entreprise ainsi constituée. Dans les exemples disponibles, on constate le plus souvent : ou que les associés socialement inférieurs sont des affranchis (plus rarement des esclaves) ; ou que ce sont des ingénus, mais ne portant pas le même patronyme que le principal associé. Il est rare qu'ils portent le même patronyme que lui, et qu'on puisse les tenir pour ses parents par les hommes. Étaient-ils ses parents par les femmes ou ses alliés ? L'onomastique ne fournit pas d'indices à ce propos, et il est en général impossible de trancher. Aussi, pour le thème que nous traitons ici, les études onomastiques sont-elles moins intéressantes que telle ou telle remarque textuelle, – par exemple celle que Cicéron fait à propos de Rabirius : l'emploi du mot *amici*, si l'on y réfléchit, montre la limite du poids des liens de parenté à l'intérieur des sociétés de publicains.

Prenons deux ou trois exemples d'autres sociétés financières aristocratiques. Celui de Crassus, auquel Cicéron s'adresse dans le Sixième Paradoxe des Stoïciens, est particulièrement net. Passant en revue toutes les activités auxquelles il se livrait pour s'enrichir, Cicéron lui reproche de s'associer *cum servis, cum libertis, cum clientibus* (avec des esclaves, des affranchis, des clients ? ou plutôt avec ses esclaves, ses affranchis, ses clients ?), et d'envoyer ses affranchis pour piller les provinces et les ruiner par l'usure (*dimissiones libertorum ad defenerandas diripiendasque provincias*)<sup>10</sup>. Brassant d'importantes affaires financières par cupidité, parce qu'il est *quaestuosus*, Crassus ne paraît entretenir aucun lien d'affaires étroit avec les membres de sa parenté, à moins que certains d'entre eux ne fassent partie des *clientes*. Même s'il en était ainsi, il est intéressant que Cicéron les range au nombre des clients, et non point à celui des parents. Les esclaves et les affranchis, certes, participent, d'une certaine manière, de la parenté, mais ce texte, comme de nombreux autres, montre que les Anciens, à la fin de la République et sous l'Empire, ne les assimilaient jamais ni aux parents par le sang, ni aux alliés et parents par adoption. Autre exemple, celui de C. Curtius Mithres, un affranchi de C. Rabirius Postumus, dont certaines affaires devaient être financières, et que Cicéron recommande à P. Servilius Isauricus, proconsul d'Asie en 46-44<sup>11</sup>.

À l'époque de Cicéron, il arrive souvent que des Sénateurs, des chevaliers ou d'autres notables italiens prêtent de l'argent en dehors d'Italie, et ils le font par l'intermédiaire d'hommes d'affaires fixés dans les provinces. Il n'y a généralement pas contrat de société ; mais quels que

10. Cic., *Parad.*, 6.46. Suivant Plutarque, Shatzman 1975, 78 et 377, insiste sur le caractère politique des prêts de Crassus et note qu'en ce cas, il n'exigeait pas d'intérêts. On comprend que Crassus n'ait pas encaissé d'intérêts quand il escomptait une contrepartie politique de son prêt ; l'intérêt était alors politique. Mais les opérations auxquelles Cicéron fait allusion, et que Crassus entreprenait par l'intermédiaire de dépendants, en tant que commanditaire, avaient le profit pour objectif ; quand il s'agissait de prêts, elles comportaient des intérêts, de la même façon que le prêt de Brutus aux Salamiens de Chypre (voir Shatzman 1975, 78 et 377).
11. Cic., *Fam.*, 13.69. Sur l'identification de Mithres comme affranchi de C. Rabirius Postumus, voir Shackleton Bailey 1977, 450, et les références bibliographiques qu'il mentionne.

soient le rapport juridique institué et les modalités techniques, le prêteur et l'intermédiaire sont censés tirer profit de l'opération. Caius Verres confie de l'argent à un certain Publius Tadius, alors fixé à Athènes ; et dans ce cas il y a très probablement un lien de parenté matrilatérale, car la mère de Verres était une Tadia<sup>12</sup>. Mais dans le reste de la documentation disponible, on ne constate, sauf erreur, aucun lien de parenté. En Cilicie, Brutus passe par l'intermédiaire de Marcus Scaptius et Publius Matinius ; en Cappadoce, de Lucius Gavius et d'un autre Marcus Scaptius. Lucius Oppius s'occupe dans la province d'Asie des affaires de L. Egnatius Rufus, et Seius s'occupe de celles d'Atticus. Aucun indice de parenté ou d'alliance ; mais nous venons de dire les limites de l'onomastique, quand les personnes ainsi nommées ne sont pas connues.

En Italie même, il existait des intermédiaires de crédit par les soins desquels d'autres Sénateurs et chevaliers, qui étaient moins financiers, prêtaient de l'argent à intérêt. Entre ces intermédiaires de crédit, dont j'ai parlé ailleurs<sup>13</sup>, et les Sénateurs et chevaliers dont ils plaçaient l'argent, existait parfois (mais pas toujours) une différence sociale. Et si l'intermédiaire fournissait au Sénateur des revenus, le Sénateur, de son côté, aidait le financier de son influence et de ses recommandations. Cicéron et Pompée prêtent de l'argent par l'intermédiaire de Cluvius de Pouzzoles, Atticus par l'intermédiaire de Caius Vestorius, Quintus Cicéron par l'intermédiaire de Lucius Égnatius Rufus, et Caius Rabirius Postumus place l'argent de certains de ses amis. Quelques-uns de ces noms sont plus intéressants que les précédents, car la correspondance de Cicéron en parle suffisamment pour que nous puissions exclure tout lien de parenté ou d'alliance proche<sup>14</sup>.

Second cas : les associés ou partenaires sont en gros égaux. Les liens de parenté patrilatérale certains ou probables sont plus nombreux que dans le premier cas, – mais sans plus<sup>15</sup>. Outre l'exemple des deux chevaliers Caius et Marcus Fufius, qui prêtèrent de l'argent à Héraclide de Temnos, et étaient frères<sup>16</sup>, il faut mentionner ceux qui portent le même gentilice, et dont certains doivent être de proches agnats (des frères, ou bien le père et le fils, c'est-à-dire des membres de la même famille) : les Oppii, hommes d'affaires d'ailleurs mal connus ; les deux Curtii Postumi, Quintus et Cnaeus<sup>17</sup> ; les deux Calpurnii de Pouzzoles, L.f. Capitolinus et C. Calpurnius L.f. [...], qui à l'époque augustéenne prêtaient très probablement de l'argent à des commerçants, ou concluaient avec eux des contrats de société en commandite<sup>18</sup>. Citons encore les Sallustii, auxquels Cicéron fait de rapides allusions, mais qui n'étaient pas nécessairement des financiers très spécialisés : en 58, lorsque Cicéron partit pour l'exil, Cnaeus Sallustius l'avait accompagné de Rome à Brindes ; en 47, alors que Cicéron était à Brindes et attendait que César

12. Cic., *Verr.*, 1.100. Un exemple de petite société à vocation agricole et commerciale : celle dont il est question dans le *Pro Quinctio* ; Sex. Naevius a épousé la cousine germaine de son associé C. Quinctius ; il est donc son *adfinis* (Voir en particulier Cic., *Quinct.*, 4.16).
13. Andreau 1983.
14. Quintus Caecilius, oncle d'Atticus et grand *fenecator*, était aussi un intermédiaire de crédit, me semble-t-il, et il avait en particulier placé l'argent de Lucullus, grâce auquel il avait pu devenir chevalier, selon Valère-Maxime (7.8.5). Ainsi s'explique qu'en 65 a.C., Caecilius se trouve créancier de P. Varius en même temps que Lucullus, que Scipion Nasica (le futur consul de 52 a.C.) et qu'un certain L. Pontius (Cic., *Att.*, 1.1.3).
15. Pour apprécier les différences, il est bon de comparer la liste que je présente à celle que fournit David 1990 quant aux frères et cousins agnatiques participant ensemble à une même accusation ! "La valeur contraignante des liens entre membres mâles d'un même noyau familial" s'impose en justice, elle ne s'impose pas dans l'entreprise financière.
16. Cic., *Flac.*, 19.46 à 21.50. Avant d'emprunter aux Fufii, Héraclide avait emprunté à Sex. Stloga, peut-être un chevalier lui aussi, sur la caution de P. Fulvius Neratius. Dans le prêt des Fufii, Hermippus lui servit de caution ; Hermippus était le concitoyen d'Héraclide, mais non pas son parent ; Cicéron, qui insiste sur la scélératezesse d'Héraclide à son endroit, ne manquerait pas de signaler un lien de parenté s'il en existait un.
17. Cic., *Att.*, 7.13.5 ; 7.13A.1 ; 8.7.3 ; 10.4.12 ; 10.7.3. et Cic., *Verr.*, 1.102 ; on ignore s'il existait un lien de parenté entre Cn. et Q. Curtii Postumi et C. Curtius, père par le sang de C. Rabirius Postumus.
18. *CIL*, X, 1613 et 1797.

lui accordât son pardon, il lui versa de l'argent ; cet argent fut remboursé peu après, par Atticus, à Publius Sallustius, qui se trouvait à Rome ; il ne s'agissait donc pas d'un prêt<sup>19</sup>. Parmi ceux qui ne portent pas le même gentilice, certains sont probablement parents par les femmes ou alliés. Étant donné le petit nombre de ceux qui portent le même gentilice (et qui n'étaient pas nécessairement tous parents !), il faut conclure que ces relations d'affaires se nouent assez souvent entre des hommes qui ne sont ni parents ni alliés. En tout cas, il n'est pas très fréquent qu'elles se nouent entre agnats<sup>20</sup>.

Quant aux banquiers, changeurs et encaisseurs de métier, ils n'atteignaient jamais le rang social des aristocrates, Sénateurs ou chevaliers ; dans les dernières décennies de la République et au premier siècle de l'Empire, en Italie, c'étaient presque tous des affranchis. Ils pouvaient constituer de petites sociétés bancaires, dont traitent plusieurs fragments figurant au *Digeste*<sup>21</sup> ; mais en aucun cas nous ne conservons les noms des partenaires de telles sociétés. De toute façon, l'origine servile de ces manieurs d'argent de métier ne permet pas de parler à leur égard, en toute rigueur, de solidarité ou de stratégie de parenté, à moins qu'on ne songe au mariage éventuellement contracté par eux, ou aux liens qui continuaient à les unir à leurs anciens maîtres et à la parenté de ces anciens maîtres. Il ne faut pas négliger ces liens : un bon nombre des manieurs d'argent de métier devaient à leur ancien maître l'apprentissage de leur métier, ou une mise de fonds initiale, ou les deux à la fois<sup>22</sup>. Quant à leur clientèle bancaire, un seul cas nous est un peu connu, celui de L. Caecilius Jucundus à Pompéi. Au cours des années 50 p.C., les Caecilii ne jouaient aucun rôle marquant dans l'activité que révèlent les tablettes découvertes en 1875. À chaque fois qu'il reçoit du vendeur de l'enchère une quittance ou une attestation de paiement, Jucundus convoque ses témoins, dont les noms figurent sur le document au même titre que ceux du vendeur ; les noms de quelques témoins reviennent donc fréquemment sur les tablettes disponibles ; aucun de ces hommes de confiance n'est un Caecilius. Aucun Caecilius n'est témoin dans les quittances des fermes municipales. Il arrive qu'à la place de celui de Jucundus on lise un autre nom ; les payeurs dont le nom se substitue ainsi à celui de Jucundus s'appellent P. Terentius Primus et M. Fabius Agathinus ; ce ne sont pas des Caecilii. Je crois connaître une douzaine de personnes qui, à cette époque, étaient titulaires d'un compte de dépôts à la banque de Jucundus<sup>23</sup> ; aucune ne se nomme ni Caecilius, ni Caecilia.

19. Cic., *Att.*, 1.3.3 ; 1.11.1 ; 11.11.2 ; 11.17.1 ; 11.20.2 ; *Fam.*, 14.4.6 et 14.11 ; *QFr.*, 3.4.2-3 et 3.5.1 ; *Div.*, 1.28.59. Les Sallustii ont parfois été considérés comme des *argentarii*, des banquiers de métier, mais à tort ; voir en particulier Früchtel 1912, 21.
20. Je rejoins donc ici P. Moreau qui, étudiant les patrimoines et successions dans le *Pro Cluentio*, observe l'affaiblissement du "groupe de filiation unilinéaire, la *gens*". En matière successorale, cet affaiblissement se fait au profit de l'ensemble des parents et alliés. J. Crook insiste sur le fait que cette importance sociale du caractère bilatéral de la parenté remonte chronologiquement très haut ; Y. Thomas est beaucoup plus réservé. En ce qui concerne l'activité financière, il faut ajouter les amis et relations, qui ne sont ni parents ni alliés. Cn. Fannius et Q. Titinius, celui-ci Sénateur, celui-là chevalier, sont qualifiés de frères par Cicéron (étaient-ce des demi-frères utérins, ou deux frères dont l'un a été adopté ?). Rien n'indique qu'ils aient été associés en affaires. On dit souvent que tous deux prêtaient de l'argent, mais ce n'est pas sûr, car si Cn. Fannius a versé de l'argent à Verres, on ignore si c'était ou non à titre de prêt. Q. Titinius, lui, était un *fenerator*. L'affaire qu'il conclut en 60 a.C. avec l'un des frères Cicéron était plutôt un achat qu'un prêt : Cicéron n'est pas content de la marchandise reçue, et se demande s'il faut la rendre ou la payer. Mais en 49 a.C. il est question que Quintus Cicéron emprunte de l'argent à Q. Titinius, qui a un certain nombre de *debitores*, et pratique le *fenus* (*Att.*, 7.18.4). Le Q. Titinius de 49 a.C. est un prêteur d'argent ; faut-il le confondre avec celui de 60 a.C. ? Probablement. Voir Shackleton Bailey 1965, 206-209 et 358-359 ; Nicolet 1974, 872-874, n° 140, et 1039-1040, n° 345 ; Shatzman 1975, 402-403, n° 208.
21. *Dig.*, 2.14.25 *pr.* (Paul.) ; 2.14.27 *pr.* (Paul.) ; 4.8.34 (Paul.) ; 17.2.52.5 (Ulp.) ; et 2.14.9 *pr.* (Paul.) ; voir aussi *Rhet. Her.* 2.13.19.
22. Voir Andreau 1985c, 390-393.
23. Andreau 1985c, 395.

Une chose est certaine : à la différence de ce qu'on constate au Moyen Âge, au moins à certaines périodes et dans certaines cités ou régions d'Italie, l'entreprise financière, à l'époque romaine, ne se coule pas dans le moule des structures de la parenté ; les liens de parenté ne constituent pas sa colonne vertébrale ; les groupes de parenté ne s'imposent absolument pas aux manieurs d'argent comme des structures institutionnelles dont ils aient à tenir compte dans l'organisation de leurs entreprises. Au contraire, au I<sup>er</sup> siècle a.C. et au I<sup>er</sup> siècle p.C., le fonctionnement de l'entreprise est intimement lié aux institutions de l'esclavage et de l'affranchissement.

Le nombre des cas où des parents sont associés dans des affaires financières n'est pas négligeable, certes ; mais il y a beaucoup d'autres cas où les partenaires paraissent n'être liés par aucun lien de parenté ou d'alliance. Dans le domaine des affaires, la parenté patrilatérale, la parenté matrilatérale et les alliances se présentent comme un vivier de proches auxquels *Ego* peut, selon les circonstances, les affinités et les moyens financiers disponibles, se lier pour un temps plus ou moins long, ou au contraire ne pas se lier. Il peut se lier aussi à des amis et connaissances.

\*

Je n'ai parlé jusqu'ici que des entreprises financières. Et le commerce et la fabrication ? À l'époque cicéronienne, existait-il, dans l'aristocratie et à ses marges, de grandes firmes commerciales et "industrielles", pratiquant aussi la banque et le prêt d'argent, possédant des intérêts et des "facteurs" tout autour de la Méditerranée, et appuyées sur des liens de parenté ? Cette question fascine la tradition intellectuelle "modernisante", qui ne voit pas comment expliquer la croissance qu'a connue l'économie italienne sans supposer l'existence de telles firmes. Ses tenants ne conçoivent un accroissement de la production et du commerce que dans le cadre d'un système capitaliste ou précapitaliste, et, de plus, imaginent pour tout capitalisme (serait-ce un capitalisme marchand) celui qui s'est développé en Europe occidentale aux Temps Modernes. Après Rostovtseff, et de manière au fond beaucoup plus marquée que lui (car Rostovtseff s'intéressait davantage aux problèmes agraires et à l'exploitation du sol que ceux qui se sont inspirés de lui), D'Arms cherche à exploiter quelques exemples à mon avis très peu probants<sup>24</sup>.

Il parle tout particulièrement des Volusii Saturnini, lignée sénatoriale bien connue qui a fourni à l'Empire des consuls depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle p.C.<sup>25</sup>. Ces Volusii possédaient au Nord de Rome, près de Lucus Feroniae, une superbe villa, naguère fouillée, dont la construction paraît dater des dernières décennies de la République. On connaît en outre des *horrea Volusiana* ; et D'Arms y ajoute un Volusius dont parle Cicéron dans sa Correspondance, et qui, selon lui, faisait des affaires en Cilicie. À partir de là, il conclut que toutes ces activités des Volusii de l'époque cicéronienne étaient "*distinct but related family enterprises*" ; voici créée une grande compagnie de marchands-banquiers en plein cœur du Sénat romain. Malheureusement :

24. D'Arms 1972b, 207-216 ; et 1981, 48-71.

25. Voir D'Arms 1981, 69-71. Dans les *Verrines*, Cicéron parle des associés des commerçants de Pouzzoles, de leurs affranchis et de leurs anciens compagnons d'esclavage (*Verr.*, 5.154 : *partim socios suos, partim libertos, partim conlibertos...*). En ce cas, les associés ne sont donc pas présentés comme des affranchis, mais nulle part il n'est dit que ce soient des parents ou alliés. Si c'était le cas, Cicéron, dans son désir d'émouvoir, n'aurait pas manqué de le dire. Une phrase générale comme celle-ci, qui concerne de vrais commerçants, et non des Sénateurs ayant des intérêts dans le commerce, et qui confirme l'importance commerciale des affranchis (*liberti, colliberti*) a plus de poids à mes yeux que des rapprochements onomastiques incertains.

a. il n'est pas sûr du tout que le Q. Volusius dont parle Cicéron ait été parent des Volusii Saturnini ;

b. Q. Volusius était probablement un préfet en Cilicie ; or Cicéron souligne qu'il n'accorde pas de préfecture à un homme d'affaires ayant des intérêts dans la province ; il est donc très improbable que Q. Volusius ait été *negotiator* en Cilicie<sup>26</sup> ;

c. à l'époque de Cicéron, il n'est pas sûr que la lignée des futurs Volusii Saturnini ait déjà compté des Sénateurs dans ses rangs. Le premier Sénateur connu du nom de Volusius est M. Volusius, qui occupa l'édition en 43 a.C.<sup>27</sup>. Si affaires commerciales il y avait, il s'agissait auparavant d'affaires de chevaliers ou de grands notables, mais non point de Sénateurs ;

d. la propriété d'*horrea* n'est point l'apanage exclusif de grandes lignées commerciales à la vénitienne ; l'Empereur lui-même possédait des *horrea* ;

e. enfin, supposer un lien organique et familial entre ces éventuelles affaires des Volusii d'époque cicéronienne est un anachronisme, dans le cadre des structures juridiques et sociales romaines. De grandes dynasties de Sénateurs, il en existait évidemment. Durables, richissimes, cupides, autant qu'on voudra. Fondées sur un patrimoine foncier, et possédant d'autres intérêts, certes : prêtant de l'argent, possédant des maisons, des *horrea*, des fabriques, etc., et plaçant parfois de l'argent dans le commerce. Mais ces Sénateurs n'étaient pas des commerçants. Et d'autre part ils ne constituaient pas de grandes compagnies collectives, familiales ou non. Sur ce dernier aspect de la question, signalons un livre juridique récent, intéressant et novateur, celui de A. Di Porto<sup>28</sup>.

A. Di Porto essaie de montrer, avec succès me semble-t-il, que l'existence du pécule et les activités commerciales et artisanales des esclaves exercent une influence fondamentale sur la nature juridique et économique des entreprises romaines. De nos jours, la responsabilité limitée s'obtient par la création d'une société ; à Rome, au contraire, le propriétaire d'esclaves est en mesure, grâce au pécule, de fonder des entreprises à responsabilité limitée, mais individuelles. *L'exercere negotiationes per servos* lui donne une possibilité que lui refuserait le contrat de société. Certes, quelques-uns des avantages de la société à responsabilité limitée tiennent précisément à son caractère social. Mais ces avantages eux-mêmes n'étaient pas hors de la portée des propriétaires d'esclaves, grâce à la possibilité de posséder en commun des esclaves "managers" ; l'existence de ces *servi communes* permettait, selon Di Porto, de créer l'équivalent d'une entreprise sociale, sans passer juridiquement par le contrat de société. En accordant des pécules à ses esclaves, en leur confiant ainsi l'exploitation de boutiques, d'ateliers, de navires, le propriétaire d'esclaves se multiplie lui-même en tant que chef d'entreprises séparées, – ou du moins, ajouterais-je, en tant qu'actionnaire souvent unique d'entreprises dont il n'est pas vraiment l'entrepreneur, – et fractionne juridiquement son propre patrimoine.

Le livre de Di Porto mériterait certes d'être discuté, et ce qu'il écrit des *servi communes* me paraît plus contestable que sa conception du pécule, d'autant qu'on peut douter de leur importance numérique. Mais ses conclusions permettent d'aborder sans anachronisme le problème de la grande société commerciale, ce que ne permettent pas les reconstructions, plus que hasardeuses, de D'Arms. Elles expliquent que les grandes sociétés commerciales et financières composées de parents et d'alliés soient pratiquement absentes du monde romain à la fin de la République et au tout début de l'Empire : étant donné les rapports sociaux et le droit romains, elles n'offraient pas autant d'avantages que l'entreprise individuelle gérée par un esclave.

26. Sur ce Q. Volusius, voir Nicolet 1974, 1084-1085 ; et Fallu 1973, 217-223.

27. Cic., *Fam.*, 16.12.6 ; Val. Max. 7.3.8 ; et App., *BC*, 4.47.

28. Di Porto 1984.



Ces conclusions me paraissent d'autant plus pertinentes que, comme le soutient avec raison Y. Thomas, le pécule du fils ne doit pas être mis sur le même plan que celui de l'esclave<sup>29</sup>. S'il arrive parfois aux juriconsultes (et dans des textes sans doute retouchés par les compilateurs tardifs) d'envisager ensemble les deux catégories de pécules, l'étude de tous les textes juridiques et celle de la documentation littéraire (notamment cicéronienne) montrent que les fils étaient en fait écartés du négoce, et que leur pécule servait en général à des dépenses non liées à des activités lucratives. Pour les activités commerciales et financières, conclut Y. Thomas, "des maîtres utilisent leurs esclaves, mais laissent leurs fils à l'écart"<sup>30</sup>.

Autre remarque : certes, le lien de parenté qui unit le père au fils est très fort, c'est le plus direct des liens de parenté patrilatérale ; et le lien qui unit le maître à l'esclave ou le patron à l'affranchi peut lui-même s'exprimer en termes de parenté. Certes, la permanence de l'institution du pécule, la manière dont la *patria potestas* et la dépendance des fils *in potestate* demeurent en principe entières en dépit du progrès économique, montrent combien étaient contraignantes les structures de parenté. Mais le pécule appartient à la sphère familiale et joue en quelque sorte contre la parenté. D'une part parce que l'esclave et l'affranchi, en pratique, ne sont jamais assimilés à des parents ou à des alliés. D'autre part parce que le pécule du fils, même lorsqu'il était utilisé à la constitution d'entreprises économiques, n'inscrivait pas les entreprises ainsi créées à l'intérieur d'un véritable groupe de parenté. Il ne concernait qu'une relation familiale bilatérale, très individuelle, unissant le fils au *pater familias*, c'est-à-dire en pratique à tout citoyen mâle adulte libéré, d'une façon ou d'une autre, de la *patria potestas* ; même s'il était lié à des activités lucratives, le pécule du fils n'incitait pas à la constitution de grandes compagnies appuyées sur un groupe de parenté.

Et aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles p.C. ? L'exemple des sociétés commerciales auxquelles A. Chastagnol a consacré récemment un article porterait à penser que dans les provinces du Nord-Ouest, sous les Antonins et les Sévères, le rôle de la parenté, dans l'entreprise, était plus important qu'en Italie deux siècles auparavant. Même si Lucius Viducius Placidus n'était pas le fils de Placidus Viduci filius, mais se confondait avec lui, comme le supposaient J. E. Bogaers, M. W. C. Hassal et A. Birley, d'autres cas, en particulier celui des Secundinii, paraissent significatifs<sup>31</sup>. Dans ces régions, l'esclavage et l'affranchissement n'ont jamais connu la même importance qu'en Italie, et, à l'époque des Sévères, leur influence ne pouvait y être plus marquante qu'auparavant.

\*

Abordons le problème de la succession dans l'activité financière.

Deux règles générales me paraissent expliquer les observations fragmentaires que permet la documentation disponible. La première est que les Romains héritent d'autant plus facilement d'une activité qu'elle est plus conforme aux normes de la vie aristocratique, – c'est-à-dire d'autant plus facilement qu'elle découle davantage du patrimoine immobilier ou du rang et de la dignité. Les groupes familiaux aristocratiques romains sont bien des "Maisons" telles que les définit C. Lévi-Strauss : "la maison, distincte de la famille, ne coïncide pas non plus avec la lignée agnatique, [...] et consiste plutôt en un héritage matériel et spirituel comprenant la dignité, les origines, la parenté, les noms et les symboles, la position, la puissance et la richesse"<sup>32</sup>. Comme l'activité financière exige une certaine richesse, mais ne dépend guère de l'existence ou

29. Thomas 1982, 527-580. Aux pages 544-545, Y. Thomas me paraît cependant trop accorder aux thèses et aux prétendues démonstrations de J. H. D'Arms.

30. Thomas 1982, 546.

31. Chastagnol 1981. À ce propos, il faudrait étudier en détail les inscriptions des amphores du Testaccio ; voir Rodríguez Almeida 1984, surtout 207-233.

32. Lévi-Strauss 1983, 1224-1225.

de l'absence d'un patrimoine immobilier, et comme elle nuirait plutôt au rang et à la dignité, elle est beaucoup moins transmise que l'agriculture, l'exploitation de carrières ou de mines, la fabrication de briques et tuiles, etc.

Seconde règle : les métiers et activités permettant l'ascension sociale de ceux qui les pratiquent sont ensuite abandonnés s'ils ne conviennent pas au rang du groupe auquel le parvenu (ou ses héritiers) cherche à s'intégrer ; ou bien, si le parvenu ou ses héritiers persistent dans ces activités, ils cessent à tout le moins de les placer au centre de ses préoccupations, et elles deviennent une source de revenus parmi d'autres.

En vertu de cette seconde règle, le fait que l'arrière-grand-père d'un Sénateur ait été commerçant n'est pas une preuve de la vocation commerciale de l'aristocratie romaine, au contraire. C'est certes la preuve que le commerce permettait l'enrichissement et l'ascension sociale. Mais c'est aussi la preuve que le descendant de commerçants, s'il désirait s'intégrer à l'aristocratie, devait cesser de l'être lui-même, ou se borner à avoir des intérêts dans le commerce<sup>33</sup>.

Cette seconde règle explique que les métiers de banquier, de changeur, d'encaisseur, dans notre documentation, soient parfois transmis à l'affranchi, mais pratiquement jamais au fils ou à l'héritier. Ni M. Fulcinus, ni le père d'Horace, ni Titus Flavius Petro (grand-père de Vespasien) n'ont transmis à leur fils le métier d'*argentarius*, de *coactor* ou de *coactor argentarius* ; et pourtant ni le fils de M. Fulcinus, ni celui de Petro, Titus Flavius Sabinus, ne devint chevalier<sup>34</sup>. Titus Flavius Sabinus eut des activités financières comme son père, mais il ne fut pas banquier de métier ; il a été publicain (ou employé important des publicains) en Asie et a pratiqué le prêt à intérêt chez les Helvètes. Ce changement d'activité est le signe d'une ascension financière et sociale<sup>35</sup>. De Petro à Vespasien, les Flavii conservèrent leur goût pour l'argent et l'activité financière, et l'on sait que, devenu Empereur, Vespasien "se livra encore ouvertement à des spéculations déshonorantes même pour un simple particulier<sup>36</sup>" ; mais de génération en génération, à mesure de leur ascension sociale, ce souci de l'activité financière prit des formes différentes. Dans d'autres cas, par exemple celui d'Horace, le goût financier lui-même ne se transmet pas.

Les deux encaisseurs Tiberius Claudius Secundus et Tiberius Claudius Secundus Philippianus, attestés par des inscriptions, ne transmettent pas non plus leur métier à leurs fils ; Secundinus, le fils du second, mourut à l'âge de neuf ans, alors qu'il était déjà chevalier ; le premier, lui aussi, s'était certainement enrichi<sup>37</sup>. Plusieurs fragments de Q. Cervidius Scaevola, de Paul et d'Ulpien figurant au Digeste envisagent que l'héritier d'un *argentarius* ne pratique pas ce métier, et présente cette éventualité comme une chose habituelle, qui ne créait pas de difficultés particulières<sup>38</sup>.

Seul parmi les banquiers italiens connus, L. Aufidius, trapézite à Délos avant le massacre des Italiens en 88 a.C., a peut-être transmis son métier à son fils L. Aufidius Bassus. En tout cas, Bassus a continué à prêter de l'argent comme son père (il était créancier de la cité de Ténos) ; était-il trapézite comme son père ? Ce n'est pas certain. S'il ne l'était pas, son cas serait compa-

33. Sur l'enrichissement et l'ascension sociale et sur les représentations auxquels ils donnaient lieu, voir Andreau 1985a.

34. Hor., *Sat.*, 1.6.86 ; Cic., *Caec.*, 4.10-11 ; Suet., *Vesp.*, 1.2.

35. Suet., *Vesp.*, 1.2.

36. Suet., *Vesp.*, 16.2 : *negotiationes quoque vel privato pudendas propalam exercuit (...)*.

37. *CIL*, VI, 1605, 1858-1860 ; et *CIL*, VI, 1936 ; sur ces cas d'enrichissement, puis d'ascension sociale, voir Andreau 1985a ; sur le chevalier Secundinus, voir Demougis 1980.

38. *Dig.*, 2.13.6 (Ulp.) ; 2.13.9.1 (Paul.) ; 14.3.20 (Q. Scaev.) ; 40.7.40.8 (Q. Scaev.). Ce dernier fragment me paraît très significatif : à sa mort, l'encaisseur-banquier demande à ses esclaves d'encaisser les créances encore impayées, afin de rendre des comptes à ses héritiers. Cette requête s'explique peut-être par le fait que les héritiers ne reprendront par le métier du défunt.

nable à celui de Titus Flavius Sabinus : fidèle à l'activité financière, il ne l'aurait pas exercée sous la même forme que son père<sup>39</sup>.

D'autre part, certaines inscriptions impliquent que le métier de banquier ait été transmis du patron à son affranchi, et l'affranchi Tiberius Claudius Priscus Secundianus, attesté par une inscription funéraire, a sans doute succédé, en tant qu'encaisseur à l'un des deux encaisseurs homonymes ci-dessus nommés<sup>40</sup>. L'ancien banquier vendait-il la boutique à son successeur, s'il en était propriétaire ? La lui léguait-il ? Le successeur était-il locataire de l'héritier ? Nous n'en savons malheureusement rien.

Cet usage, très répandu semble-t-il, de ne pas transmettre le métier à son fils, même quand on en a un, n'est évidemment pas limité aux banquiers et aux encaisseurs ; on le constate dans beaucoup de métiers urbains de l'artisanat et du commerce, souvent pratiqués à ces époques par des affranchis.

Quand on passe aux financiers de l'aristocratie ou proches de l'aristocratie, on se trouve, mutatis mutandis, devant une situation un peu analogue. L'activité est parfois transmise au fils, mais nous n'avons jamais d'indices de transmission aux générations suivantes. Le prêt d'argent ou les autres activités financières, si elles sont poursuivies, ne le sont que sur une échelle réduite, à titre de source de revenus secondaire, et non pas comme véritable spécialité.

Bornons-nous à deux ou trois exemples de transmission de père en fils, et à quelques exemples dans lesquels il n'y a visiblement pas eu transmission. Nous avons déjà parlé du grand-père et du père de Vespasien ; des remarques identiques vaudraient pour Auguste, si l'on admettait que son père et ses deux grands-pères ont eu des activités financières, – ce dont Suétone doutait fortement<sup>41</sup>. J'exclus que son père ait été *argentarius* et que son grand-père ait été à la fois chevalier et *argentarius* (mais d'autres activités sont envisageables, telles que celles de *fenerator* ou de *divisor*). Quant à Caius Rabirius Postumus, il a eu de gros intérêts dans les fermes publiques comme son père par le sang Caius Curtius<sup>42</sup>.

À part des cas comme ceux des Oppii ou des Curtii Postumi (cas dont j'ai déjà parlé, et dans lesquels le lien de parenté, incontestable, n'est pas précisément connu), la liste, pour les financiers de l'aristocratie romaine, ou proches de cette aristocratie, s'arrête là. Beaucoup d'aristocrates romains prêtent ou empruntent de l'argent, mais l'activité financière plus spécialisée apparaît comme un choix individuel que nous ne voyons pas réapparaître dans le même lignage de génération en génération. Dans la plupart des cas, nous sommes confrontés à des noms isolés, tels que ceux de Sempronius Rufus, Vettienus, Axius, Selicius et Considius. L'incontestable pauvreté de la documentation est certes en cause, mais elle n'explique pas tout, – d'autant que, grâce à l'œuvre de Cicéron, nous connaissons les noms de vingt-cinq sénateurs qui prêtaient de l'argent au milieu du I<sup>er</sup> siècle a.C., ce qui n'est pas négligeable, et nous possédons sur certains d'entre eux bon nombre de détails<sup>43</sup>. L'activité financière n'est liée ni à un patrimoine immobilier ni à des traditions ancestrales ; elle résulte parfois de l'occasion<sup>44</sup>, d'autres fois du goût individuel ; en général, elle révèle évidemment un désir d'accroître soit sa richesse en monnaie, soit l'ensemble de sa fortune.

39. Voir Bogaert 1968, 190 et 193-196.

40. *CIL*, VI, 9187.

41. *Suet.*, *Aug.*, 3.1 et 4.4 ; voir aussi *Ps. Cic.*, *Epist. ad Oct.*, 9.

42. *Cic.*, *Rab. Post.*, 2.3-4.

43. Shatzman 1975, 76.

44. Voir ce qu'écrit Shatzman 1975 p. 77 et 394, de C. Publicius Malleolus, questeur en Asie en 80 a.C. ; et *Cic.*, *Verr.*, 1.90-91.

Atticus, certes, n'était pas étranger aux affaires, et il s'est chargé de celles de plusieurs Sénateurs et chevaliers, comme le remarque Cornélius Népos lui-même<sup>45</sup>. Mais, même si Cornélius Népos garde pudiquement le silence sur telle ou telle de ses activités (ce n'est pas certain du tout), il est évident qu'il n'a pas pris la suite de Quintus Caecilius comme prêteur d'argent lorsqu'il a hérité de sa fortune et de son nom ; Cornélius Népos insiste d'autre part sur le fait qu'il n'a jamais été ni publicain, ni même caution dans une adjudication publique<sup>46</sup>. Un siècle après sa mort, Caecilius demeurait célèbre pour son âpreté et l'importance de son activité financière ; c'était un des grands *fenestratores* du monde aristocratique. À sa mort, son patrimoine passa pour les trois quarts à Atticus, le fils de sa sœur et son fils adoptif ; mais son "entreprise" financière disparut. Telle est l'une des distances qui séparent la finance privée romaine des compagnies médiévales italiennes de marchands-banquiers.

Un peu plus de continuité s'observe, au II<sup>e</sup> siècle a.C. et dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle a.C., dans certaines familles d'hommes d'affaires italiens résidant dans les provinces, surtout grecques. Les membres de ces familles menaient de front diverses affaires, souvent commerciales, et certaines d'entre elles paraissent avoir ajouté à ces affaires des opérations financières, – mais qui nous sont très mal connues. Il faut se reporter par exemple aux intéressantes études que E. Rawson et M. Torelli ont consacrées aux Cossutii<sup>47</sup>.

Ces lignées d'hommes d'affaires des provinces, parfois riches ou très riches, ne peuvent pourtant être confondues avec les dynasties sénatoriales, même si ces dernières commercialisaient les produits de leurs terres, et même si elles avaient des intérêts dans le commerce, par exemple par le truchement des intermédiaires de crédit.

Est-il fréquent que des parents et alliés proches et attestés comme tels se concertent en matière financière, s'accordent des avantages, se prêtent main forte en cas de difficulté, élaborent ensemble de véritables stratégies ? Cela se produit, mais non pas très fréquemment, si l'on considère le nombre des cas où cela paraît ne pas s'être produit, et le nombre de ceux où la concertation et la solidarité se manifestent entre des hommes qui n'étaient ni parents ni alliés.

Pour une époque un peu postérieure, tout le monde connaît l'exemple de Pline le Jeune, qui puise dans le coffre-fort de sa belle-mère "comme si c'était le sien". P. Moreau remarque très justement que cette solidarité financière est d'autant plus frappante que cette belle-mère, Pompeia Celerina, était la mère de la deuxième épouse de Pline, décédée au moment où la lettre a été écrite. Pline s'est remarié avec Calpurnia, mais le lien d'alliance, d'*adfinitas*, avec Pompeia Celerina subsiste, et il continue à l'appeler *socrus*<sup>48</sup>.

À l'époque cicéronienne, nous avons un autre bel exemple de solidarité de la parenté en matière financière. C'est celui de P. Varius et de A. Caninius Satyrus (dont le surnom n'est d'ailleurs pas sûr). Devant de grosses sommes d'argent à Quintus Caecilius, ainsi qu'à Lucullus, à P. Scipion et à d'autres créanciers (j'ai expliqué plus haut que probablement, dans cette affaire de prêt, Caecilius avait à la fois joué le rôle de *fenestrator* et celui d'intermédiaire de crédit), Varius a cédé des biens à son *frater* A. Caninius Satyrus, pour éviter que ces biens soient vendus au profit des créanciers. Caecilius et les autres créanciers décident d'intenter une action contre

45. Nep., Att., 15.3 : *quo fiebat ut omnia Ciceronum, Catonis, Q. Hortensi, Auli Torquati, multorum praeterea equitum Romanorum negotia procuraret.*

46. Nep., Att., 6.3 : *nullius rei neque praes neque maniceps factus.*

47. Rawson 1975 ; Torelli 1980a. Ces études montrent sans aucun doute que pendant plus d'un siècle, certains Cossutii, apparentés les uns aux autres, ont continué à s'occuper, soit d'extraction et de travail des marbres, soit de sculpture. Elles ne sont pas en contradiction avec ce que j'écris ici sur l'organisation des entreprises. Car elles n'impliquent ni que ces Cossutii aient jamais formé une grande société structurée par les liens de parenté, ni qu'ils se soient abstenus d'entretenir des rapports d'affaires avec des amis et connaissances dont ils n'étaient pas parents.

48. Plin., Ep., 3.19.8 : *accipiam a socru, cuius arca non secus ac mea utro.*

Caninius. Cette solidarité financière dont témoigne l'attitude des deux *fratres* (deux demi-frères utérins ? ou deux frères dont l'un avait été adopté ?) contraste avec la conduite de Cicéron : pressé par Caecilius de l'assister dans le procès, Cicéron refuse, parce qu'il a de très bonnes relations avec Caninius, et que Caninius peut l'aider dans sa campagne électorale (nous sommes en 65 a.C.). *Adfinis* de Caecilius, et ami intime de son neveu Atticus, Cicéron est d'autant plus gêné de ce refus que Caecilius, mécontent, rompt avec lui toute relation. Cicéron essaie de se faire pardonner par le truchement d'Atticus ; mais sa décision est prise, il n'est pas question qu'il en change<sup>49</sup>. Face aux liens de la parenté, de l'alliance et de l'amitié, l'individu a une très large possibilité de choix, en fonction de son intérêt et éventuellement de son éthique.

Un siècle plus tard, le futur Empereur Vespasien, alors qu'il revenait d'Afrique où il avait été proconsul sans s'y enrichir, avait des difficultés financières. Il emprunta de l'argent à son frère aîné Sabinus en donnant en garantie tous ses biens fonciers (*omnia praedia*) ; c'est à ce moment-là qu'il s'abassa au métier de maquignon pour soutenir son rang, et qu'il reçut le surnom de "muletier" ; sans doute le Sénateur consulaire Vespasien avait-il conclu avec des commerçants en mules un contrat de société en commandite<sup>50</sup>. Le patrimoine des frères Flavii n'était pas énorme par rapport à certaines autres fortunes sénatoriales ; mais on voit que chacun des deux gérait son patrimoine à sa convenance personnelle (ce qui n'est pas étonnant, et correspond à l'usage amplement attesté par ailleurs) et qu'à l'époque du proconsulat d'Afrique, sous le règne de Néron, celui du frère aîné était beaucoup plus assuré que celui de Vespasien. Par ailleurs, la méfiance dont témoigna Sabinus à l'égard de Vespasien n'a d'égale que l'esprit de solidarité dont il fit preuve : il lui prêta de l'argent, certes, et lui permit ainsi de tenir son rang, mais en acceptant en garantie l'ensemble de ses terres !

La correspondance de Cicéron permet de connaître assez bien les rapports qu'il entretenait avec son frère cadet, soit par les lettres qu'il lui écrivait, soit par les remarques que les lettres à Atticus, en particulier, contiennent sur Quintus. Y sont abordés, on le sait, tant les problèmes politiques que les questions patrimoniales, financières, conjugales. J'en tire la conviction que l'activité financière proprement dite était de celles où les deux frères réservaient la plus grande place aux choix individuels. En matière politique, Cicéron fait des choix au nom de son frère comme au sien, et il donne à Quintus de véritables ordres, – très mécontent s'ils ne sont pas suivis. E. Fallu a bien montré les arrière-plans politiques de la lettre à Quintus sur le gouvernement de la province d'Asie, écrite en 59 a.C.<sup>51</sup>. L'année suivante, alors que Cicéron est en exil et que Quintus revient d'Asie où il a été trois ans propréteur, Cicéron, considérant l'intérêt de l'un et de l'autre, décide de ne pas se porter à sa rencontre, et lui demande de ne pas chercher à le voir ; Quintus se soumet<sup>52</sup>. En matière patrimoniale, il le laisse décider beaucoup plus librement, mais intervient volontiers, l'aide de ses conseils, se rend dans ses villas lorsqu'en l'absence de son frère des travaux y ont lieu, prend des décisions relatives à leur décoration, avance de l'argent aux entrepreneurs<sup>53</sup>. Quintus lui fait tellement confiance en matière de construction qu'ayant donné des ordres aux entrepreneurs, il permet à Marcus de faire tout détruire en son absence si le résultat ne lui paraît pas bon<sup>54</sup> ! Quant aux difficultés conjugales (Quintus et sa femme Pomponia entretiennent de très mauvais rapports), Cicéron intervient aussi assez pesamment<sup>55</sup>. En matière proprement financière, dans les questions de prêt, d'emprunt et de dettes, la discrétion règne bien davantage, et la règle paraît être que les affaires des deux frères soient le plus distinctes possible. C'est certainement l'intérêt bien compris de l'un et de l'autre, car, à

49. Cic., *Att.*, 1.1.3-4.

50. Suet., *Vesp.*, 4.6.

51. Fallu 1970.

52. Cic., *Att.*, 3.9.1.

53. Cic., *QFr.*, 2.4.2 ; 2.5.3 ; 3.1.1-2 ; 3.2.3 ; 3.3.1 ; 3.4.5 ; etc.

54. Cic., *QFr.*, 3.7[9].7.

55. Voir par exemple Cic., *Att.*, 1.5.2.

la différence de Sabinus et de Vespasien, il arrive souvent qu'ils se heurtent contemporanément aux mêmes difficultés financières : l'exil de Cicéron, puis la guerre civile ont des effets néfastes pour Quintus aussi bien que pour son frère aîné. L'un et l'autre sont souvent endettés. Leur usage paraît être que dans les questions financières chacun se débrouille comme il l'entend, et emprunte de préférence à d'autres qu'à son frère ; l'équilibre des comptes est dans la mesure du possible scrupuleusement respecté. Certes, Cicéron a touché et dépensé l'indemnité de gouvernement de Quintus, mais ce n'est visiblement pas une chose normale, et il insiste sur le fait qu'il a réglé à M. Antonius et à Caepio des sommes que leur devait Quintus<sup>56</sup>. Au moment de l'exil de Marcus, Quintus collecte de l'argent à son intention, et lui en donne ; mais son frère, par la suite, tient à lui rembourser cet argent, – dans la mesure de ses moyens, écrit-il à Atticus, et grâce à l'aide de ses amis<sup>57</sup>. Il arrive à Cicéron de faire allusion aux dettes de son frère, soit en lui écrivant, soit en écrivant à Atticus ; quand il écrit à Atticus, il se plaint de la prodigalité de Quintus, au point de se demander où ses dépenses inconsidérées vont le mener<sup>58</sup>. Mais "après tout, c'est son affaire<sup>59</sup> !" Cicéron est évidemment très conscient des avantages financiers que peut comporter la présence de Quintus en Gaule, auprès de César ; mais on ne peut pas dire que son frère et lui élaborent jamais une véritable stratégie financière. En 49 a.C., Quintus devait de l'argent à Atticus, qui cherchait à se faire rembourser. Cicéron explique à Atticus qu'il doit avoir de la patience : en ce moment de crise, les paiements ne se font plus ; Quintus Cicéron n'a pas d'argent chez lui ; il n'a pas pu faire un emprunt pour s'acquitter de sa dette envers Atticus. Il semble par exemple avoir demandé à Q. Titinius, un Sénateur. Mais ce Titinius n'a pas même d'argent liquide pour ses propres dépenses, et il n'ose pas imposer à ses débiteurs un taux d'intérêt plus fort. Enfin, Quintus n'a rien pu obtenir de L. Egnatius Rufus, par l'intermédiaire duquel il plaçait son argent<sup>60</sup>. Il n'est jamais question que Cicéron lui-même règle cette dette, ni qu'il cherche à Quintus un autre créancier.

Ce que je dis de Cicéron vaut aussi pour Atticus : Quintus est un plus proche allié d'Atticus que Cicéron, puisqu'il a épousé la sœur d'Atticus ; mais Atticus entretenait avec Cicéron des relations d'amitié beaucoup plus étroites qu'avec Quintus ; d'ailleurs, c'est l'amitié de Cicéron et d'Atticus qui était à l'origine du mariage de Quintus, et non pas l'inverse<sup>61</sup>. Cornelius Népos remarque, à ce propos, que dans l'amitié les ressemblances de caractères sont plus importantes que l'existence d'une alliance. La force de leur amitié retentit sur le plan financier, et Cicéron fait plus souvent appel à Atticus que Quintus.

Dans les *Philippiques*, Cicéron raconte comment Caius Scribonius Curio (le fils) se porta garant des dettes de Marc Antoine, qui s'élevaient à 6 000 000 sesterces, et comment le père Curion dut ensuite "employer les ressources de son patrimoine" (*rei familiaris facultatibus*) à payer cette très lourde obligation contractée par son fils<sup>62</sup>. Encore un cas où la solidarité financière intervient entre amis, et non point entre parents ou alliés ; mais quels amis, faut-il dire, – si du moins l'on accorde foi à l'évocation que Cicéron présente de leurs amours excentriques et dépensières !

56. Cic., *QFr.*, 1.3.7.

57. Cic., *Att.*, 4.3.6 ; voir Shatzman 1975, 297-298. À l'inverse, Cicéron ne paraît pas avoir rendu à Atticus les 250 000 sesterces dont Atticus lui avait fait don à cette même époque (*Nep.*, *Att.*, 4.4).

58. Cic., *QFr.*, 2.14.3 ; *Att.*, 12.5.1.

59. Cic., *Att.*, 12.5.1 : *sed ipse viderit*.

60. Cic., *Att.*, 7.18.4.

61. *Nep.*, *Att.*, 5.3.

62. Cic., *Phil.*, 2.18.45-46.

En sens inverse, il faut citer un passage relatif à Clodia. Elle a prêté de l'or à M. Caelius Rufus, qui est soupçonné de l'avoir emprunté pour soudoyer des assassins, avec l'objectif de tuer Dion d'Alexandrie. Dans la logique de sa plaidoirie, Cicéron exploite les différences que l'opinion courante établit entre un homme et une femme. Insistant sur le fait qu'il s'agissait d'un prêt à usage, sans convention d'intérêts, il tend à minimiser les torts de Caelius<sup>63</sup>. À l'inverse, il reproche vivement à Clodia sa manière de vivre, et va jusqu'à prononcer une prosopopée de son ancêtre Appius Claudius l'Aveugle ; ce dernier revient des Enfers pour blâmer Clodia d'avoir entretenu avec Caelius Rufus, un étranger à la famille, une intimité telle qu'elle ait été amenée à lui prêter de l'or<sup>64</sup> : Caelius serait-il par hasard un de ses parents, un de ses alliés, un des amis de son mari ? Point du tout. Quelle honte<sup>65</sup>. On sent bien qu'une aussi emphatique prosopopée ne serait pas possible s'il s'agissait d'un homme et non d'une femme ; mais il vaut d'être noté que Cicéron la présente avec ironie, se piquant de parler *severe et graviter et prisce*, "à l'antique", et se proposant d'évoquer des Enfers l'un de ces ancêtres barbus qui avaient appartenu à la *gens* Claudia. L'évolution des mœurs est donc sensible. Il faut en outre admettre qu'il y a eu, comme l'écrit Ph. Moreau, un affaiblissement du groupe de filiation patrilinéaire. Cet affaiblissement retentit sur le domaine financier. Mais en même temps le domaine financier paraît être un de ceux où l'initiative individuelle se donne le plus libre cours.

S'il en est ainsi, c'est en particulier parce qu'en matière financière il n'existe pas de modèles ancestraux. L'activité financière est relativement récente ; de plus, elle suscite une forte méfiance ; le seul enseignement traditionnel à son propos, c'est qu'il vaut mieux ne pas s'y consacrer. En un tel domaine, l'individu ne peut donc pas "s'inscrire [...] dans une continuité de comportement, de renommée, de traditions", pour employer des expressions de M. Dondin-Payre.

Les prêteurs d'argent accordaient-ils à leur parents et alliés des conditions privilégiées et des facilités de remboursement ? En 62 a.C., Cicéron a acheté une superbe maison urbaine sise sur le Palatin, qui appartenait précédemment à Crassus. Elle coûtait 3 500 000 sesterces. Il lui faut trouver de l'argent. Il écrit alors à Atticus, le 1<sup>er</sup> janvier 61, qu'il faut avoir recours à Selicius, à Considius ou à Axius, mais non à Caecilius, l'oncle d'Atticus, qui ne prêtait pas à moins de 12 % par an, même à ses proches, bien que le taux d'intérêt habituel, à Rome, fût alors inférieur<sup>66</sup>. C'est le mot *propinquus* qu'emploie Cicéron ; de quels proches s'agit-il ? Ph. Moreau me dit que ce mot désigne indifféremment des parents ou des amis, à peu près comme *necessarius*. Quand l'auteur tient à ne lui faire désigner que des parents, il spécifie son sens dans le contexte.

Ainsi, dans le *De Amicitia*, voulant distinguer l'amitié de la parenté, Cicéron oppose les *propinqui* aux *alieni*, à ceux qui sont étrangers à la parenté, et il ajoute que c'est la nature qui a créé des liens entre les *propinqui*<sup>67</sup>. Le contexte indique explicitement le sens du mot. Ce n'est pas le cas dans le passage relatif au *fenerator* Caecilius ; il faut en déduire qu'ici *propinqui* désigne les proches, à la fois parents et amis. Cicéron s'attendrait à ce que Caecilius accordât des conditions avantageuses, non point aux seuls parents, mais aux parents et amis. Cette phrase confirme tout ce que j'ai déjà dit au cours de cette communication. Les liens de parenté ne sont certes pas négligeables ; mais en matière financière (et plus largement, je pense, économique), ils ne sont pas plus étroits que d'autres liens, d'amitié, d'amour, de relations sociales et politiques. Et cela même s'il s'agit de parents proches. À un certain moment, Cicéron ne prétendait-il pas aimer

63. Cic., *Cael.*, 13.31 ; 14.34 ; 16.38 ; 19.44 ; etc. *Aurum commodare*, c'est prêter à usage ; et Cicéron s'écrit ailleurs : *Nullum aes alienum* (on ne peut pas dire qu'il se soit endetté, car il n'a pas emprunté à intérêt) (19.44) ; *nulli sumptus, nulla jactura, nulla versura* (16.38).

64. Cic., *Cael.*, 14.33 à 15.35.

65. Cic., *Cael.*, 14.34.

66. Cic., *Att.*, 1.21.1.

67. Cic., *Amic.*, 5.19. J'en profite pour remercier vivement P. Moreau de toutes les informations qu'il m'a fournies et des passionnantes conversations que nous avons eues sur la parenté.

César presque autant que son frère et leurs deux fils<sup>68</sup> ? Compte tenu des circonstances et des contraintes de la spécialisation (les *fenatores* capables de prêter trois millions de sesterces ne couraient pas les rues), les relations financières se nouent de préférence à l'intérieur d'un entourage de parents, d'alliés et d'amis, et, à cette époque, la parenté ne parvient ni à modeler les structures de l'entreprise (au sens le plus large du mot) ni à primer nettement sur les autres espèces de relations.

Extrait de : J. Andreau et H. Bruhns, éd., *Parenté et stratégies familiales dans l'antiquité romaine, Actes de la table ronde des 2-4 octobre 1986*, Paris, Coll.EFR 129, Rome, 1990, 501-526.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



68. Cic., *QFr.*, 3.1.18 (lettre écrite en septembre 54).





## ARTICLE 26

### **COMPTE RENDU DE MARINA IOANNATOU, AFFAIRES D'ARGENT DANS LA CORRESPONDANCE DE CICÉRON, L'ARISTOCRATIE SÉNATORIALE FACE À SES DETTES\***

---

Le livre de M. Ioannatou est malheureusement un ouvrage posthume, puisque son auteur a été victime, alors qu'elle avait à peine quarante ans, de l'accident de chemin de fer qui a eu lieu le 6 novembre 2002 près de la gare de Nancy (France). Il est issu d'une importante Thèse de doctorat, préparée sous la direction de M. Michel Humbert (Professeur de Droit Romain à l'Université de Paris 2), et c'est son directeur de thèse qui, après son décès, avec l'aide de Madame B. Magdelain, a préparé le texte pour la publication. Malgré son titre, qui est relativement modeste, le sujet de l'ouvrage est très ambitieux. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une étude précise des dettes et des crises d'endettement du I<sup>er</sup> siècle a.C., et, de proche en proche, de toute la vie financière et patrimoniale de l'élite sénatoriale et équestre à cette époque, – l'époque de l'Histoire de Rome que nous connaissons le mieux à cause des œuvres de Cicéron.

La première partie du livre, qui porte sur les endettés et l'endettement (17-226), contient de longs passages sur les causes de l'endettement et sur les mesures politiques proposées pour remédier à ces crises d'endettement, mais aussi une étude précise des sources de revenus et des dépenses des membres de l'aristocratie sénatoriale à cette époque. Et, dans la seconde partie, qui a pour titre "Les Financiers et les opérations de crédit", le chapitre 2, long d'une soixantaine de pages (309-357), est consacré aux divers aspects de l'activité financière des sénateurs et des chevaliers, ainsi qu'aux diverses catégories de financiers existant à cette époque de l'Histoire de Rome.

L'ampleur de son ouvrage et les tristes circonstances de son décès expliquent en partie que j'aie tant attendu avant de remettre le texte du compte rendu que la revue *Gnomon* m'a demandé de rédiger, il y a déjà des années. Je m'excuse d'autant plus de ce retard que je considère comme un honneur de publier un compte rendu dans *Gnomon*. D'autre part, il ne faudrait pas croire que ce retard exprime un désaccord ou une désapprobation à l'égard des méthodes et des résultats de M. Ioannatou. Ce n'est absolument pas le cas. Pendant huit ans, entre 1994 et 2002, j'ai très souvent eu l'occasion de m'entretenir avec elle de ses recherches, et aussi des miennes, et il y avait entre nous beaucoup d'estime et d'amitié. En 1997, M. Michel Humbert m'a invité à faire partie de son jury de thèse, et j'ai accepté avec beaucoup d'intérêt et de plaisir. Mais sa mort accidentelle a suscité en moi tant de tristesse et de découragement que cela m'a longtemps détourné de rédiger ce compte rendu. Je prie la revue et ses lecteurs de m'en excuser.

\* Compte rendu de Marina Ioannatou, *Affaires d'argent dans la correspondance de Cicéron, L'Aristocratie sénatoriale face à ses dettes*, Paris, De Boccard, Collection bv "Romanité et modernité du droit", 2006.

Son livre est fondamental pour comprendre la vie financière et juridique du dernier siècle de la République. Il doit être consulté et étudié de très près, et en le rapprochant de deux autres ouvrages, importants eux aussi et qui ont effectué des choix en partie différents de ceux de M. Ioannatou : le livre de K. Verboven (2002) et celui de D. B. Hollander (2007).

Le nombre de questions majeures de la société, des institutions et du droit privé qu'elle traite dans ce gros volume est impressionnant. Il ne faut évidemment pas accorder d'importance aux quelques lapsus et fautes d'inattention (par exemple, quand elle fait erreur sur le genre de *senatusconsultum*, à la page 87, ou quand elle écrit P. Leo au lieu de Leo Peppe, à la page 258), même s'ils sont regrettables. Quoique divisé en deux parties, l'ouvrage est en fait organisé autour de trois grands sujets. Le premier, traité dans le chapitre 1 de la première partie (long d'environ deux cents pages) est consacré aux endettés et aux causes de leur endettement ; il ne se limite pas à l'aristocratie sénatoriale, il considère l'endettement des Romains dans leur ensemble au I<sup>er</sup> siècle a.C., ainsi que les crises sociales et politiques qui en résultent et l'action de ceux qui s'opposent avec vigueur, et éventuellement par la violence, à une telle situation. M. Ioannatou consacre notamment un très beau passage à la revendication des *tabulae novae* et à sa signification. Le second grand sujet est une étude des revenus, des dépenses et de la vie financière de l'élite (Chapitre 2 de la première partie, chapitre 1 de la seconde) et une étude des milieux financiers de Rome (chapitre 2 de la seconde). Enfin, le troisième grand sujet, ce sont les modalités de paiement, dans les usages sociaux et en fonction des normes juridiques.

Ses nombreuses analyses de textes et ses nombreuses remarques en matière de vocabulaire et de prosopographie cherchent à répondre à un petit nombre de questions qui étaient au centre des préoccupations de M. Ioannatou. Sans doute ces questions auraient-elles été encore davantage mises en relief si elle avait eu le temps de remanier plus complètement son manuscrit en vue de la publication ; mais elles structurent son ouvrage tel qu'il a été publié et en expliquent l'importance. L'une de ces questions est celle des rapports entre logique financière du gain et logique anthropologique de la gratuité. Ces deux logiques engendrent deux séries de phénomènes qui paraissent contradictoires. Certains historiens opposent les idées morales et la tendance à la gratuité à la vie pratique, en postulant en quelque sorte que les normes morales n'étaient pas appliquées, ou qu'elles étaient très peu appliquées (c'était le cas de J. H. D'Arms, par exemple). Par ce biais, ils ont tendance à décrire un monde le plus souvent soumis au cynisme et au culte de l'argent. M. Ioannatou, elle, entendait tenir compte à la fois de ces deux séries de phénomènes, qui coexistaient dans le monde romain, et notamment à cette époque : d'un côté, un fort désir d'enrichissement et une grande cupidité, qui se manifestent par exemple dans les conditions de certains prêts à intérêt ; de l'autre, une tendance aux dons et aux prêts gratuits. La première tendance était-elle plus répandue que la seconde ? C'est un sujet de débat ; en tout cas, M. Ioannatou était convaincue, à juste titre, que, pour comprendre le fonctionnement de la vie financière de Rome et de son système social, il fallait prendre ensemble les deux séries de phénomènes, et ne sacrifier ni l'une ni l'autre. C'est pourquoi, sur les cinq chapitres de son livre, elle en consacre un entier (le chapitre 1 de la seconde partie, 229-307) aux prêts accordés dans le cadre de relations de parenté et d'amitié, prêts qui n'étaient pas conçus comme destinés au profit et à l'enrichissement, même s'ils n'étaient pas toujours entièrement gratuits.

Pour comprendre ensemble le désir de l'argent et les pratiques désintéressées, elle met les codes sociaux au centre de sa pensée et de son argumentation. Ces codes sont des règles en partie non écrites, et que, certes, les Romains n'appliquaient pas toujours, mais auxquelles ils n'étaient pas non plus indifférents, surtout les membres des ordres supérieurs. Ces codes sociaux, quand il s'agit de l'aristocratie sénatoriale, elle les appelle "code de l'honneur". À la fin de la première partie (307), elle analyse de façon très éclairante le rôle de ces codes et la chaîne ininterrompue de services de crédit, d'*officia*, qu'ils autorisaient : "les opérations informelles de crédit constituent la meilleure illustration de la dette en tant que lien qui organise la vie sociale, en même temps qu'elle assure son maintien et sa reproduction" (la reproduction de la vie sociale, mais aussi celle de l'aristocratie). Ce n'est pas un hasard si les animateurs de la

revue *Annales Histoire, Sciences sociales*, ont choisi, parmi les thèmes de ses analyses, de publier l'article "Le Code de l'honneur des paiements. Créanciers et débiteurs à la fin de la République romaine" (Ioannatou 2001) ; c'est parce qu'il valait la peine de comparer ces codes à des phénomènes plus récents, connus par exemple dans l'Europe des Temps modernes (par la suite, après la mort de l'auteur, et pour lui rendre hommage, nous avons de nouveau publié cet article dans l'ouvrage collectif Andreau *et al.*, éd. 2004, 87-107).

Une autre des grandes questions qu'elle posait concerne les rapports entre le droit et, d'autre part, les idées morales et la vie matérielle. Certains historiens du droit ne s'intéressent guère qu'aux normes juridiques. À l'inverse, certains historiens non-juristes opposent les normes juridiques aux idées morales et à la vie pratique, en concluant ou en sous-entendant que les normes n'étaient pas vraiment appliquées. Par ce biais, ces historiens non-juristes s'orientent soit vers une vision cynique et ploutocratique du monde romain (que j'ai déjà mentionnée plus haut), soit vers une conception très peu juridique de ce monde romain, vers une vision davantage clientéliste qu'institutionnelle. M. Ioannatou tenait à ne lâcher aucun des deux bouts de la chaîne. Elle considérait qu'on ne peut parvenir à des conclusions satisfaisantes qu'en étudiant ensemble les normes et ce que nous savons de leur application. Dans sa thèse, qui a abouti à ce livre, elle a donc associé une étude des institutions et du droit privé, menée dans la droite ligne de sa formation juridique et de l'enseignement dispensé par son maître M. Humbert, et une recherche d'histoire sociale, économique et politique, notamment fondée sur une étude prosopographique des membres des deux ordres dirigeants de la cité romaine, les sénateurs et les chevaliers. C'est surtout dans le dernier chapitre de la seconde partie (son chapitre 3, "Les Paiements", 359-481), qu'elle s'attaque à cette confrontation, en étudiant successivement le "Code de l'honneur des paiements", les modalités de paiement et le règlement des dettes par la voie judiciaire. Il est vrai que, dans les élites romaines, et notamment parmi les sénateurs et leurs proches, les poursuites judiciaires pour dettes étaient plutôt exceptionnelles. Malgré cela, M. Ioannatou souligne, à juste titre je pense, que les membres de ces élites n'étaient nullement indifférents aux risques que leurs éventuels embarras financiers et judiciaires faisaient courir à leur réputation, à leur *dignitas*, à leur rang dans la cité.

Dans ce chapitre comme dans le reste du livre, sont réunies énormément d'informations sur les affaires financières des contemporains de Cicéron, sur leurs prêts et emprunts, sur leurs patrimoines et leurs comportements. M. Ioannatou est toujours très respectueuse de ce que disent les textes antiques, elle tient compte des diverses hypothèses proposées par ses prédécesseurs, mais elle ne s'interdit jamais de présenter ses propres interprétations. Ainsi, s'interrogeant sur la présence des banquiers professionnels (*argentarii*) dans le corpus cicéronien, et surtout dans sa correspondance, elle est amenée à remettre en cause certaines des choses que j'ai écrites à ce propos. Elle pense par exemple que les Oppii et Castricius pourraient être des *argentarii*, alors que je ne les ai pas considérés comme tels (342-349). L'argumentation de M. Ioannatou est tout à fait valable, même si l'activité précise de ces hommes demeure, à mon avis, incertaine ; nous sommes là dans la marge d'incertitude à laquelle nous condamnons souvent les textes antiques, parce qu'ils sont trop allusifs ou insuffisamment explicites. À vrai dire, même si les Oppii et Castricius étaient des banquiers de métier (*argentarii*), cela ne changerait pas grand-chose à ma conclusion, selon laquelle les sénateurs, à cette époque et sous le Haut Empire, n'étaient que rarement les clients des *argentarii*, sauf dans le cadre des ventes aux enchères. Mais ces hypothèses de M. Ioannatou méritent d'être prises en considération.

Je suis aussi très intéressé par ce qu'elle a écrit sur le rôle de la parenté et sur les prêts d'amitié, et cela me convainc tout à fait. Je me suis naguère occupé de la parenté, et notamment du rôle de la parenté dans la vie financière (voir Andreau & Bruhns, éd. 1990, surtout Andreau 1990) ; j'ai alors beaucoup insisté sur le caractère individualiste de la gestion économique et financière des "pères de famille" romains. Je ne renie pas cette orientation, qui m'a d'ailleurs été suggérée, à l'époque, par l'anthropologue E. Copet-Rougier, elle aussi trop tôt disparue (Bonte & Copet-Rougier 1990). Mais, dans cet article de 1990, je crois avoir été trop radical. Il est indis-

pensable de nuancer, et notamment de distinguer davantage les divers niveaux de parenté. Les relations entre frères et les relations entre pères et fils étaient les plus fortes dans la parenté romaine. Deux espèces de cas sont particulièrement intéressantes à étudier : d'une part, les cas où il y a refus plus ou moins net de solidarité ; d'autre part, ceux où une solidarité se manifeste quoiqu'elle ne soit ni due ni escomptée (voir par exemple, 259, la manière dont Térentia aide financièrement Tullia, alors qu'elle n'est nullement obligée de le faire, et dont elle en est vivement remerciée par Cicéron et par Tullia). Les pages que M. Ioannatou consacre à ce domaine de la parenté, dont l'importance ne peut échapper à personne, sont remarquables.

Son ouvrage est également très riche en matière économique et sociale. Du point de vue social, j'apprécie tout particulièrement les pages dans lesquelles elle étudie l'expression *tabulae novae*, qui désigne l'abolition des dettes, mais pose de multiples questions (72-94). Quant au domaine économique, ce qu'elle écrit sur la rareté monétaire (*inopia rei nummariae, nummorum caritas*), qui constituait une des causes des crises d'endettement, ou même la cause principale de ces crises, est également très riche en analyses précises et en idées (61-72).

Il n'est pas possible, dans ce compte rendu, d'envisager tous les aspects de ce grand livre. Disons, pour conclure, qu'il est incontournable quand on s'intéresse aux structures sociales et politiques de Rome à la fin de la République, à la vie patrimoniale de l'élite romaine, à son train de vie et à ses comportements économiques, à ses embarras financiers et aux crises que génèrent ces embarras. Il est grand dommage que, ces dernières années, on ne le cite pas assez souvent dans les bibliographies. En ce qui me concerne, j'observe que, depuis sa publication (2006), je l'ai sans cesse consulté, que j'en ai lu et relu des chapitres et des sections, et que je pense et repense souvent à telle ou telle des idées que le lecteur y découvre au détour d'une page. C'est un livre d'une exceptionnelle richesse.

Extrait de : *Gnomon*, 87, 2015, 335-339

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



# **Chapitre 6**

## **Les affranchis**



## PRÉFACE

---

Mes principaux sujets de recherche (les métiers bancaires et la vie financière, les tablettes des villes du Vésuve, les affaires commerciales et la vie économique en général, l'esclavage) m'ont sans cesse incité à m'intéresser aux affranchis. Pourtant, les deux articles de ce chapitre sont les seuls que je leur aie spécifiquement consacrés. Ces deux articles m'ont été proposés par A. Giardina à la fin des années 1980 et, plus récemment, par J. W. Prag ; je les remercie vivement l'un et l'autre de ces propositions. Dans d'autres publications, j'ai eu plus d'une fois l'occasion de parler des affranchis, mais plus ponctuellement, à propos d'autres sujets. J'en ai par exemple parlé dans mon livre sur les tablettes de L. Caecilius Jucundus<sup>1</sup>, dans celui sur l'esclavage<sup>2</sup> et dans plusieurs articles, dont certains se trouvent dans ce recueil (par exemple les articles n° 31 et 33 du recueil)<sup>3</sup>.

J'ai rédigé mon article sur "*L'Affranchi*" assez rapidement, mais avec beaucoup de concentration. Le volume, *L'Homme romain*, dirigé par A. Giardina, fut publié en 1989 en italien, puis en français. Par la suite, à mesure que les études sur le genre ont pris de l'ampleur et exercé de plus en plus d'influence, je me suis dit qu'il y avait une ambiguïté dans le titre et le sujet de mon article. Alors que le titre de l'article ne désignait que l'affranchi homme, il apparaissait clairement, dès qu'on commençait à le lire, que l'étude portait sur l'ensemble des affranchis, hommes et femmes. Pourtant le texte de l'article traitait avant tout des affranchis hommes. Ce que je disais de ces affranchis hommes valait-il aussi pour les femmes affranchies ? Certains passages de l'article, par exemple la section consacrée aux contraintes juridiques du statut d'affranchi, montrent bien, il est vrai, que le sort des affranchies femmes était fort différent de celui des hommes de même statut. Certains passages du livre que R. Descat et moi avons écrit sur l'esclavage essaient eux aussi d'indiquer quelques-unes des différences entre les affranchis des deux sexes<sup>4</sup>. Maintenant, si je m'occupais de nouveau de ce sujet, j'insisterais davantage sur ces différences entre les hommes affranchis et les femmes affranchies. Bien sûr, cela ne signifie pas que les affranchies femmes aient nécessairement toujours été plus malheureuses que les affranchis hommes, même si, dans la plupart des cas, elles restaient probablement plus dépendantes de leur ancien maître que les affranchis hommes. Parallèlement, je me demanderais aussi ce qui est commun aux hommes et aux femmes dans le statut et la condition d'affranchi(e). Déjà, dans l'article "*L'Affranchi*", la question qui m'a le plus intéressé était de savoir en quoi résidait l'unité de tout ce groupe des affranchis et affranchies, et jusqu'à quel point on peut parler d'absence d'unité.

J'ai souvent dit, dans cet article aussi bien qu'ailleurs, tout le bien que je pense de l'article de P. Veayne, "*Vie de Trimalcion*"<sup>5</sup> ; cet article a intellectuellement beaucoup compté pour moi. Pourtant, je ne partage toujours pas l'idée que l'affranchi n'a pas d'avenir dans la société romaine, - idée importante pour P. Veayne, et qui sépare, à son avis, l'affranchi du bourgeois de l'époque moderne. À ce sujet, il faut distinguer clairement le roman de Pétrone et la société romaine. Que Pétrone, dans son récit, dépeigne les affranchis come n'ayant pas d'avenir, c'est

1. Andreau 1974, *passim*.
2. Andreau & Descat 2006, 240-259.
3. Andreau 1992b et 2012a.
4. Andreau & Descat 2006, 246.
5. Veayne 1961 = 1991, 13-56.



exact, et J. Bodel, par exemple, l'a très bien remarqué<sup>6</sup>. Mais dans la société romaine, l'affranchi avait un avenir, ou, en tout cas, une minorité d'affranchis avait un avenir. Ou, du moins, si les affranchis eux-mêmes n'avaient pas d'avenir, leurs enfants et petits-enfants étaient susceptibles d'en avoir un.

Sur le second article de ce chapitre, "*Freedmen in Satyrice*", j'ai une seule observation à faire. En lisant et en relisant le banquet de Trimalcion et en y réfléchissant, je suis en fin de compte parvenu à l'idée que le texte se comprenait mieux si les convives n'étaient pas tous les affranchis et affranchies de la cité, mais tous ceux qu'avait libérés un même maître ou les membres d'une même grande maison de notables. Ai-je eu raison ? Dans mon article, j'ai présenté les éléments qui pouvaient justifier cette interprétation, mais je n'ai visiblement pas convaincu H. Mouritsen<sup>7</sup>. J'ai bien conscience que je ne suis pas en mesure de la démontrer de façon décisive, même si elle continue à me séduire.

En tout cas, les affranchis, les affranchies et l'institution de l'affranchissement constituent un des très beaux sujets de recherche en histoire sociale du monde romain (sans doute le plus beau), et c'est aussi un beau sujet si l'on s'y intéresse d'un point de vue sociologisant ou anthropologisant.

Il n'est pas étonnant que la bibliographie sur les affranchis soit toujours abondante et souvent stimulante. Parmi les publications récentes, je mentionnerais Boyce 1991, Bell & Ramsby, éd. 2012, Hernández Guerra 2013, et surtout Mouritsen 2011, qui me paraît particulièrement intéressant.



Retrouvez la version  
en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



6. Bodel 1994.

7. Mouritsen 2011, 291 note 43.

## ARTICLE 27

### L'AFFRANCHI

---

Comme l'a souligné Moses Finley, les historiens de la fin du [XIX<sup>e</sup> siècle] hésitaient à parler de l'esclavage antique. Alors que les humanités commençaient à être mises en question, ils ne voulaient pas risquer de salir la mémoire de l'Antiquité. Eduard Meyer, le célèbre historien allemand de la Belle Époque, réagit contre ce silence. Il insista sur l'affranchissement : l'existence des affranchis et leur condition prouvaient à ses yeux que les Anciens offraient à leurs esclaves d'amples possibilités de libération et de progression sociale, et que l'esclavage gréco-romain ne devait en aucun cas être comparé à celui de l'Amérique moderne.

Michel Rostovtzeff, quoiqu'il s'inspirât beaucoup de Meyer, avait d'autres préoccupations, mais lui aussi accorda de l'importance aux affranchis. L'affranchi devenait à ses yeux le signe patent que l'économie antique avait connu des périodes capitalistes. Certes, tous les affranchis n'étaient pas des bourgeois capitalistes, et surtout beaucoup d'ingénus (c'est-à-dire d'hommes nés libres), même parmi les plus distingués, étaient, eux, d'authentiques bourgeois. Pour Rostovtzeff, les anciens esclaves libérés s'intégraient parfaitement à la société romaine, et leurs possibilités économiques ne différaient guère de celles des autres notables ; mais en même temps ils représentaient un symbole, celui de l'esprit d'entreprise. Dans le *Satiricon*, le roman comique de Pétrone, un affranchi tel que Trimalcion, qui, vivant en Campanie, avait vendu ses terres pour se consacrer au commerce, parce qu'il était avant tout soucieux de s'enrichir et demeurait étranger aux hiérarchies strictement politiques, était pour Rostovtzeff le plus bel exemple des changements de mentalité qu'avait produits l'expansion économique de l'Italie romaine.

Personnage mythique, Trimalcion a fait rêver Federico Fellini, mais il a aussi fait rêver des historiens, et pas seulement Rostovtzeff. Comme Rostovtzeff, Paul Veyne en a fait un mythe emblématique de la société et de l'économie romaines, mais en l'interprétant de façon toute différente.

Pour Veyne, Trimalcion n'est pas représentatif de tous les affranchis ; car, avec la mort de son patron, Trimalcion a connu une complète indépendance, dont la plupart des affranchis ne jouissaient pas. De toute façon, Veyne pense que, pour comprendre la mentalité des affranchis, qu'ils soient riches ou pauvres, qu'ils soient ou non indépendants, il faut se replonger dans un univers préindustriel, un univers de statuts, de catégories juridiques strictement définies, de liens personnels et de valeurs aristocratiques. L'univers de l'Ancien Régime, si l'on veut. Le richissime Trimalcion, qui possède d'énormes biens fonciers en Italie du Sud, doit sa richesse à l'héritage de son ancien maître, probablement un sénateur, et donc aux liens personnels que sa condition d'esclave lui a permis de nouer. Les profits commerciaux n'ont fait qu'accroître cette fortune initiale ; et c'est à la propriété foncière que Trimalcion aspirait profondément.

Mais cette plongée dans la mentalité aristocratique, si elle est nécessaire, ne suffit pas. Car, dans les monarchies de l'Europe moderne, une espèce telle que celle des affranchis n'existe pas. Les affranchis, des roturiers qui peuvent s'enrichir, mais ne "parviendront" jamais, sont plus exotiques que les bourgeois gentilshommes : aux yeux de Veyne, ce ne sont pas de vrais bourgeois, et, s'ils vivent dans un monde de gentilshommes, ils ne pourront jamais eux-mêmes

le devenir. Ils sont étrangers à l'époque où ils vivent : dans la gamme des rôles que présente la société romaine, Trimalcion n'en trouve aucun pour lui.

La figure historiographique de l'affranchi est certes moins éclatante que celle de l'esclave (parmi les affranchis, pris entre le monde des maîtres et celui des esclaves, il n'y a ni Eunus ni Spartacus). On voit pourtant qu'ils ont fait l'objet de synthèses brillantes, de mythes unificateurs. De ces synthèses, celle de Veyne est sans doute la plus stimulante, car elle jette une lumière nouvelle sur l'ensemble de la société romaine et de ses valeurs.

\*

Faut-il la refuser, parce qu'elle s'appuie sur le *Satiricon* ? Ce serait la thèse de Florence Dupont, qui s'est efforcée de montrer que le *Satiricon* n'est pas une représentation fidèle du monde de l'auteur, mais une œuvre non réaliste, imaginaire, à replacer dans l'histoire d'un genre littéraire et philosophique, celui du Banquet – qui se mue par la suite en festin.

Que nous ne soyons pas là en présence d'une œuvre réaliste, qui vise à représenter la vie quotidienne et sociale, certes. Il n'y a guère de doutes là-dessus. Mais le banquet et le festin sont aussi des pratiques sociales ; et, en tant que telles, ils ne peuvent pas ne pas relever de perspectives anthropologiques, ou, tout bonnement, de l'histoire sociale. Le festin de Trimalcion est aussi un texte satirique au sens moderne du mot, et, si l'auteur, par le biais des citations et par l'intermédiaire du personnage du narrateur, Encolpe, prend de la distance par rapport à son texte, cela n'est pas sans rapport avec ses intentions satiriques. Il n'est pas indifférent que les convives de ce festin voué au corps soient des affranchis (tandis que le narrateur médusé est né libre), qu'ils aspirent à réaliser un "banquet platonique" et qu'ils soient en fin de compte incapables d'y parvenir. Florence Dupont parle d'ailleurs d'"échec des affranchis", et elle ajoute : "Ils ne savent ni comment on boit, ni comment on aime, ni comment on parle. Ils ont besoin d'un maître". Pour la compréhension des hiérarchies sociales, il vaut d'être noté que ce maître du festin, qui s'engage, lui, dans la voie d'un "Banquet burlesque", est le seul de la compagnie à posséder un patrimoine d'aristocrate et à jouer au sénateur, quoique, comme les autres, il soit né esclave.

La démarche de Florence Dupont ne réduit pas à néant la valeur du *Satiricon* comme document d'histoire sociale, bien au contraire ; elle l'enrichit, elle lui confère sa véritable dimension socioculturelle.

Il reste que, si l'on prête attention à tous les cas individuels que présentent les textes et les inscriptions, les synthèses et les mythes sociaux perdent de leur force et de leur séduction. Ce qui s'impose au regard, c'est la juxtaposition de situations très diverses ou même opposées. Trimalcion a le mauvais goût d'un nouveau riche, certes ; mais beaucoup d'affranchis remplissaient des fonctions que nous qualifions d'intellectuelles ou d'artistiques, ou qui relèvent, à l'époque actuelle, des professions libérales : professeurs, écrivains, médecins, architectes, peintres, sculpteurs, acteurs, etc. Les plus grands sénateurs ne rougissaient pas d'avoir pour maître de philosophie l'affranchi Épictète. Marcus et Quintus Cicéron, comme leurs pairs, aimaient à s'entourer d'esclaves et d'affranchis instruits. C'était par exemple le cas de Marcus Tullius Chrysippus, chargé de la bibliothèque de Quintus. En 50 a.C., Chrysippus abandonne à l'improvisiste les fonctions qu'il remplissait en outre auprès du fils de l'orateur. Il part en compagnie d'un autre affranchi, un ouvrier. Cicéron se met à railler le dérisoire vernis de culture (*litterularum nescio quid*) qu'avait acquis Chrysippus ; mais il montre bien qu'il sait faire la différence entre le lettré et l'ouvrier<sup>1</sup>.

1. Cic., *Att.*, 7.2.8.

Trimalcion était richissime, et il a tellement frappé les esprits que nous imaginons mal un affranchi pauvre, surtout à l'époque des derniers Julio-claudiens, les empereurs Claude et Néron. Et pourtant, on trouve des affranchis sans le sou, et même dans le *Satiricon* : Caius Julius Proculus, qui a possédé un million de sesterces, n'a plus rien, et a été contraint de vendre son mobilier ; Caius Pompeius Diogenes, qui, à l'inverse, est devenu aisé, mais qui, aussitôt après son affranchissement, n'avait rien du tout : *de nihilo crevit*, il est parti de rien<sup>2</sup>. Et beaucoup de textes latins, de la fin de la République au Haut-Empire, assimilent l'affranchi au pauvre, et plus particulièrement au pauvre des villes. D'un certain Priscus, Horace écrit que tantôt il vit dans les palais et tantôt il s'enferme dans des soupentes d'où un affranchi un peu soigné ne pourrait sortir décevant. Phrase significative : l'affranchi est celui qu'on s'attend à voir sortir d'un taudis. À l'époque même de Pétrone, Pline l'Ancien parle de la plèbe des affranchis, *plebs libertina* – non pas pour distinguer, parmi les affranchis, une plèbe d'une aristocratie, mais pour signifier que les *libertini* (au singulier : *libertinus*), c'est-à-dire le groupe des affranchis, dans sa spécificité par rapport aux autres groupes de la cité, constituait la plèbe, le peuple des villes<sup>3</sup>.

Les affranchis forment un milieu urbain, venons-nous de dire. C'est une opinion très répandue et certainement juste. Mais n'oublions pas que certains d'entre eux ont toujours vécu à la campagne, ou se sont du moins toujours occupés d'agriculture. Ceux que César avait envoyés dans ses colonies, en particulier à Corinthe, y avaient reçu des terres, qui faisaient d'eux de moyens propriétaires fonciers<sup>4</sup>. Au niveau de richesse supérieur, nous rencontrons dans un passage de Pline l'Ancien deux affranchis, tous deux concernés par le même domaine agricole : l'un jouait par vanité au *gentleman farmer*, mais il ne connaissait rien à l'exploitation agricole, c'était Remmius Palémon, grammairien célèbre ; l'autre, Acilius Sthenelus, était au contraire très compétent en agriculture. Le premier a acheté des terres mal entretenues dans les environs de Rome, sur le territoire de Nomentum. Il les a confiées à Acilius Sthenelus pour qu'elles soient replantées en vignes. Au bout de huit ans, la vente de la vendange rapporta quatre cent mille sesterces, c'est-à-dire les deux tiers du prix d'achat du domaine<sup>5</sup>.

Que penser de cette diversité, de ces observations contradictoires ? Ne sont-elles qu'apparence, ou bien n'y a-t-il rien de commun entre tous les affranchis, si ce n'est que tous ont connu l'esclavage et en sont sortis ? Leur statut d'affranchis suffit-il à les réunir, ou contribue-t-il à les diviser en sous-groupes ?

Pour répondre à ces questions, il faut se rappeler que l'être social de l'affranchi est compliqué et fragile. Il n'a pas la cohérence de l'aristocrate, sûr de sa supériorité, et bardé de valeurs qui le fortifient, même lorsqu'il ne les applique pas dans sa vie quotidienne. Il n'a ni la simplicité rustique du vrai paysan indigène, ni l'irrévérence bien tempérée de l'esclave domestique. L'affranchi est au carrefour de plusieurs forces divergentes ou même opposées. D'une part, il a été esclave, et ni lui ni les autres ne peuvent l'oublier. D'autre part, il a un statut d'affranchi, d'ailleurs en partie contradictoire (puisque l'affranchissement lui confère la même citoyenneté que son patron, mais le soumet à toute une série de règlements et d'usages qui le séparent des ingénus). Chaque affranchi occupe en outre une situation économique et sociale déterminée. Enfin, chaque affranchi a des origines géographiques et culturelles qui lui sont propres.

De ces diverses composantes, que je vais reprendre l'une après l'autre, certaines tendent à intégrer l'affranchi au reste de la société romaine, d'autres au contraire à l'en détacher et à l'isoler ; certaines accentuent la cohésion du groupe des affranchis, d'autres travaillent à le fragmenter, à le décomposer. Entre le passé et l'avenir, entre la citoyenneté et l'esclavage, entre

2. Petr., *Sat.*, 38.

3. Plin., *HN*, 14.48.

4. Str. 8.6.23.

5. Plin., *HN*, 14.49-51.

l'intégration et le repli, l'affranchi est sans cesse pris dans un mouvement de balancier, et la majeure partie des hétérogénéités et des contradictions de la société ambiante passent par lui.

Si la distance entre affranchis et ingénus se réduisait autant qu'il est possible, il n'y aurait même plus lieu de parler d'un groupe d'affranchis ; ce serait en un sens pour les affranchis le plein succès, puisque cela prouverait que leur vie antérieure est complètement oubliée. À dire vrai, ce serait aussi la fin de leurs privilèges et de leurs possibilités de rapide ascension sociale. Nous venons de dire que beaucoup d'affranchis, aux yeux des Latins, n'étaient que des hommes du peuple, pauvres et méprisables. Mais, sauf exception, ceux qui échappaient à ce sort commun n'y échappaient que grâce aux liens personnels, relations de clientèle et de patronat. Veyne le montre bien dans le cas de Trimalcion. Ajoutons l'exemple, moins connu mais tout aussi significatif, d'un Trimalcion avant la lettre, le foulon Clesippus, qui vécut à l'époque de Cicéron.

Clesippus était foulon, mais ce n'est pas la teinturerie qui assura sa promotion sociale. Reçu en prime par la riche Gegania lors d'une vente aux enchères, alors qu'il était esclave, il devint son amant, son affranchi, son héritier, et acquit ainsi une immense fortune. Une inscription nous apprend qu'il fut *magister Capitolinorum*, *magister Lupercorum* et *viator tribunicus*. Cette indéniable ascension sociale n'eût pas été possible s'il n'avait été l'esclave et le favori de Gegania. Lui-même en avait une conscience aiguë, puisque, selon Pline l'Ancien, il vouait une véritable vénération au candélabre en compagnie duquel il avait été adjugé à sa future maîtresse lors d'une vente aux enchères<sup>6</sup>. Si Gegania lui avait fermé son lit et son testament et si elle l'avait libéré purement et simplement sans autre forme de procès, il aurait terminé sa vie dans une boutique de foulon, comme tant d'autres de ses semblables. Comme l'Histoire, les destins personnels avançaient parfois par le mauvais côté, en l'occurrence par la dépendance et la soumission, et non point par la liberté.

\*

Le statut juridique de l'affranchi contribue lui-même à le soumettre au mouvement de balancier dont je viens de parler. Car, en principe, l'affranchi est un homme libre, susceptible de s'intégrer parfaitement au reste de la population libre de l'Empire. Mais, en pratique, il est soumis à toute une série de règlements et de contraintes qui le séparent des ingénus.

Il est pleinement libre : le juriste Gaius, au II<sup>e</sup> siècle p.C., distingue deux catégories d'hommes libres, les ingénus et les affranchis, les premiers nés libres, les seconds libérés de l'esclavage<sup>7</sup>. L'affranchissement n'est pas seulement un acte de droit privé décidé par le maître (ou la maîtresse) de l'esclave, par lequel celui-ci (ou celle-ci) renonce à son droit de propriété. La liberté de l'affranchi est garantie par la cité ou par l'État.

C'était aussi le cas en Grèce, tant aux époques classique et hellénistique qu'après la conquête romaine. Il y arrivait même que l'esclave libéré fût consacré à une divinité, dont les prêtres garantissaient les droits de l'affranchi. La sanction religieuse remplaçait alors celle de l'État ; dans un cas comme dans l'autre, l'affranchi est ainsi prémuni contre ceux qui chercheraient à porter atteinte à sa liberté.

Mais, en Grèce, et en particulier à Athènes, le statut des affranchis était, sinon identique, du moins fort comparable à celui des étrangers résidents qualifiés de métèques. Dans les cités grecques, les affranchis étaient donc exclus de la vie politique, et la propriété de la terre, qui allait avec le droit de cité, leur était interdite. Ce n'est absolument pas le cas à Rome. Aux derniers siècles de la République et sous l'Empire, l'affranchi du citoyen romain devient un citoyen

6. Plin., *HN*, 34.11-12.

7. Gaius, *Inst.*, 1.10 et 11.

romain, quelle qu'ait été la procédure officielle employée pour l'affranchir. Par sa volonté, le maître est à l'origine d'un acte de la souveraineté publique ; il a permis à son ancien esclave d'accéder aux droits politiques en même temps qu'à la liberté privée. L'affranchi du pérégrin (homme libre sujet de l'Empire, qui ne jouit pas des avantages de la citoyenneté romaine) entre dans la communauté pérégrine de son ancien maître. Les affranchis de citoyens romains, citoyens romains eux-mêmes, étaient intégrés au système des comices centuriates, et y occupaient une place correspondant au patrimoine dont ils étaient propriétaires ; ils avaient le droit d'y voter. L'affranchi de l'affranchi a lui-même le statut de son maître affranchi, lequel reflétait à son tour, comme nous venons de le voir, celui de son propre maître.

Cette intégration aux catégories des ingénus divise les affranchis en plusieurs sous-groupes juridiques (auxquels il faudrait ajouter les déditices et les latins juniens). À l'inverse, elle les rapproche du reste de la population, au point qu'on ait l'impression qu'il n'existe pas de milieu des affranchis. Ils n'auraient entre eux que deux points communs : avoir été esclaves et ne plus l'être – n'être pas ingénus.

Mais, même pour les affranchis de citoyens romains (privilégiés en droit par rapport aux autres), cette définition négative avait des effets juridiques cruellement positifs ! Car le *libertus* a pris des engagements à l'égard de son ancien maître. Il lui doit l'*obsequium*, c'est-à-dire le respect que le fils aussi doit à son père. Ce respect a des effets juridiques et des manifestations pratiques. Pour lui être fidèles, les affranchis de l'empereur, par exemple, offraient des dédicaces, des inscriptions votives à telle ou telle divinité, pour la santé de l'empereur, pour son bon retour ou pour sa victoire. Mais, chose plus grave, l'*obsequium* interdisait aussi à l'affranchi de poursuivre son patron en justice, tant au civil qu'au pénal.

Outre l'*obsequium*, le patron avait droit aux *operae*, obligations matérielles précisément définies ; elles consistent en un certain nombre de journées de travail que l'affranchi promet d'effectuer chaque année pour son patron. On discute volontiers de l'importance de ces engagements. Elle est d'autant plus difficile à apprécier que l'étendue des *operae* dépend des termes de la convention conclue au moment de l'affranchissement. On sait par exemple, par un passage du jurisconsulte Alfenus Varus, qu'un médecin pouvait interdire à ses affranchis, s'ils étaient eux aussi médecins, d'exercer indépendamment de lui, et dans la même ville, car ils lui auraient fait concurrence. Ou bien ils travaillaient avec lui (à titre d'*operae*), ou bien ils s'en allaient, et lui payaient une indemnité égale à ce qu'il aurait obtenu de leurs services s'ils avaient continué à "l'accompagner" (*sequi*)<sup>8</sup>.

En pratique, dans presque toutes les circonstances de la vie, l'affranchi subissait de multiples limitations et contraintes juridiques, qui se sont d'ailleurs transformées d'une époque à l'autre.

Prenons l'exemple du mariage. L'affranchi ou l'affranchie du citoyen romain jouit du *connubium*, c'est-à-dire du droit de contracter un mariage légal, selon les formes du droit romain. Et le patron n'avait en principe aucun droit à s'opposer à un mariage de son affranchi, homme ou femme. Mais, à partir de la fin de la République, il arrive que le maître introduise dans l'acte de manumission une clause selon laquelle l'ancien ou l'ancienne esclave s'engageait à ne pas se marier après son affranchissement, afin que le patron ne perde pas les *operae*. Cela signifie, certes, que le patron n'exerce plus de tutelle sur son affranchie mariée, et qu'il ne peut plus exiger d'elle les *operae*. Encore faut-il qu'en tant que tuteur il ait donné son consentement ; sinon, l'affranchie continue à devoir les *operae*. Si en outre le mari vient à mourir, le patron ou ses fils reprennent la tutelle. Le mari ne peut donc, avant de mourir, donner un tuteur à sa femme affranchie. Une fois le mari mort, si sa veuve se trouve sans tuteur, elle doit en demander un autre pour pouvoir se remarier légalement. Car seul son tuteur l'autorise à contracter mariage.

8. Dig., 38.1.26 (Alf.).

En 186 a.C., pour avoir dénoncé aux magistrats l'affaire des Bacchanales, l'affranchie Fascenia Hispala reçut du Sénat, entre autres privilèges exceptionnels, celui de pouvoir se marier sans l'autorisation de son tuteur et celui de se choisir elle-même un tuteur, exactement comme si son mari lui en avait fixé un par testament<sup>9</sup>.

En pratique, l'affranchie avait souvent été, du temps de son esclavage, la maîtresse de son propriétaire. À l'affranchissement, s'ils continuaient à vivre ensemble, il pouvait en faire sa concubine officielle, sans l'épouser. Dans le *Digeste*, les concubines sont souvent des affranchies de leur propre compagnon. Ou bien le patron épousait son ancienne esclave. Mais, s'ils se séparaient, elle ne pouvait contracter malgré lui un nouveau mariage.

Quant à l'affranchi homme marié, il ne pouvait défendre son honneur conjugal ni contre son propre patron, ni contre celui de sa femme, même en cas de flagrant délit, alors que le patron, lui, est autorisé à tuer l'affranchi surpris en flagrant délit d'adultère avec sa femme.

À l'époque républicaine, les affranchis et affranchies étaient-ils autorisés à épouser des ingénus ? C'est probable ; mais de tels mariages, à l'époque de Cicéron, étaient très rares. En tout cas, à partir du règne d'Auguste, ils sont sûrement autorisés. Mais une affranchie ne peut épouser un sénateur ou un fils de sénateur, ce qui, d'ailleurs, ne l'empêche pas d'être sa concubine. Et ainsi de suite. Il faut reconnaître que le *connubium* de l'affranchi n'a, en fin de compte, pas grand-chose à voir avec celui de l'ingénu.

Prenons un autre exemple, celui de la succession pour cause de mort. Outre son importance patrimoniale, qui est fondamentale, elle joue dans la Rome républicaine un rôle politique de premier plan, puisque la participation politique de chaque citoyen, ses obligations militaires et l'impôt direct qu'il doit payer (le *tributum*) y sont établis à partir du montant global des biens qu'il possède. L'affranchi a le droit de posséder des terres, des esclaves, des maisons, des troupeaux, de l'or, de l'argent, des objets d'art, comme tout un chacun. Il a le droit d'avoir des enfants et de leur transmettre ses biens. Mais un beau passage du jurisconsulte Gaius explique très précisément comment a évolué, aux dépens des affranchis et de leurs descendants, le système successoral romain<sup>10</sup>. Avant le dernier siècle de la République, l'affranchi du citoyen romain pouvait très bien ne rien transmettre de ses biens ni à son patron ni aux fils et petits-fils de son patron. Même sa femme (mariée *cum manu*), même ses enfants adoptifs recevaient tout l'héritage de l'affranchi aux dépens du patron. Sans doute, vers la fin du II<sup>e</sup> siècle a.C., l'édit du préteur – texte qui, chaque année, fixait les normes selon lesquelles était rendue la justice – prescrit que le patron recevra la moitié des biens si l'affranchi, à sa mort, ne laisse pas de descendants directs de son sang. À l'époque d'Auguste, une loi accrut encore les droits des patrons, du moins en ce qui concerne les affranchis les plus aisés. Tout affranchi qui possédait au moins cent mille sesterces devait en laisser une part à son patron, à moins qu'il n'ait donné naissance à trois enfants ou davantage. S'il laissait deux enfants, le patron recevait un tiers de ses biens ; s'il en laissait un seul, la moitié. Chose plus grave, si le patron est déjà mort au moment du décès de l'affranchi, les fils du patron et les fils et petits-fils de ses fils conservent sur la succession les mêmes droits que le patron lui-même.

Je parle des affranchis hommes. Car, comme le remarque Gaius, les affranchies femmes étaient sous la tutelle de leur patron. Comme elles avaient besoin de son autorisation pour tester, le problème, dans leur cas, ne se posait guère.

Les conséquences de telles mesures sont inappréciables. Si les affranchis commerçants et artisans constituaient une amorce de bourgeoisie, elles interdirent à cet embryon de se développer, de prendre de l'ampleur, de se libérer de l'emprise des aristocraties à base foncière. Mais les auteurs latins, en commençant par Gaius, ne les présentent pas en ces termes : ils y voient

9. Liv. 39.9.

10. Gaius, *Inst.*, 3.39-76.

un effort d'équité morale, une tentative pour donner au patron la part qu'il mérite, et qu'il n'avait pas dans l'ancien droit. Toujours est-il qu'en matière de succession elles ont brutalement séparé les affranchis des ingénus.

Les affranchis de l'Empire romain sont beaucoup moins exclus de la citoyenneté que leurs semblables des cités grecques indépendantes. Ils constituent pourtant un groupe à part, dont les membres, de leur vivant, ne s'intégraient jamais complètement au reste de la population libre. Dans ces conditions, comment les tenir pour des hommes d'affaires semblables aux autres, et en particulier à ceux de l'aristocratie ? Comment les qualifier de capitalistes, comme le faisait Michel Rostovtzeff ? Des capitalistes qui ne pouvaient transmettre à leurs enfants, s'ils en avaient, qu'une partie de leurs biens ?

\*

Si l'on passe du droit aux mœurs, des textes de lois aux pratiques de la vie quotidienne, le même mouvement de balancier dont j'ai parlé plus haut continue à s'observer, et entre les mêmes pôles. D'un côté, le maintien des liens de dépendance, le souvenir du passé servile, l'unité du groupe des affranchis. L'ancien maître, et l'ensemble des maîtres et patrons, c'est-à-dire, en clair, toute la bonne société de l'Empire, se réservaient de rappeler à l'affranchi qu'il ne différait guère dans le fond de l'esclave qu'il avait été, de le qualifier d'esclave, ou même, dans des cas extrêmes, de le traiter en esclave.

Dans les textes juridiques et les inscriptions datant du III<sup>e</sup> siècle a.C., les affranchis sont parfois désignés par le mot *servus*, esclave, et non point par *libertus*, qui plus tard s'applique à eux comme personnes, dans leurs rapports avec leur patron. À cette époque, la dénomination officielle de l'affranchi peut elle-même comporter le mot *servus*. Mentionnons par exemple le cas de *Servius Gabinus Titi servus*, "esclave de Titus" si l'on prend l'inscription à la lettre, mais qui était en réalité son affranchi<sup>11</sup>. Par la suite, *libertus* s'impose dans les textes officiels. Mais Cicéron n'hésite pas à qualifier d'esclave tel ou tel affranchi, qu'il en soit ou non le patron et qu'il cherche ou non à le disqualifier. Écrivant à son questeur Lucius Mescinius Rufus à propos de la reddition des comptes de la province de Cilicie, il parle de son scribe Marcus Tullius, l'un de ses affranchis, et, sans le critiquer en aucune manière, il le qualifie de *servus scriba*<sup>12</sup>. Dans le discours *Pour Roscius Amerinus*, c'est Chrysogonus, affranchi de Sylla, que tout naturellement il traite comme un esclave, et même comme le pire, le plus vil des esclaves<sup>13</sup>. Georges Fabre remarque avec raison qu'on ignore le statut d'un bon nombre de serviteurs de Cicéron, qu'il nomme dans ses lettres : s'agissait-il d'esclaves ou d'affranchis ? Cette incertitude est pour le moins symptomatique de la façon dont l'orateur considérait ses affranchis, sinon de leur condition et de leur mode de vie.

Près de deux siècles plus tard, Pline le Jeune reste incrédule à la lecture de l'inscription funéraire de l'affranchi Pallas, célèbre *a rationibus* de l'empereur Claude, qu'il a lue en passant devant son tombeau, sur la route de Tivoli (*Via Tiburtina*). Scandalisé par les hommages que le Sénat a rendus à l'ancien esclave et par la condescendance avec laquelle, selon lui, Pallas répondit à ces hommages, Pline le qualifie à plusieurs reprises d'esclave. Il est vrai qu'il qualifie aussi d'esclaves les sénateurs qui, par crainte de l'empereur, ont fait montre à son égard de tant de flagornerie. Le vocabulaire de l'esclavage, au plan métaphorique, est par excellence celui de la bassesse et

11. *CIL*, X, 8054,8.

12. Cic., *Fam.*, 5.20.1-2.

13. Cic., *Rosc. Am.*, 48.140.



de l'indignité ; il peut s'appliquer à n'importe qui, mais on l'emploie particulièrement souvent quand il est question d'affranchis<sup>14</sup>.

Dans certains cas exceptionnels, l'affranchi, malgré la lettre de la loi, est traité à l'égal d'un esclave. Ainsi, après la défaite de Vitellius en 69 p.C., son affranchi Asiaticus fut tué au même titre que plusieurs aristocrates. Mais lui fut crucifié – supplice réservé aux esclaves – parce qu'il était affranchi (*Asiaticus (is enim libertus) malam potentiam servili supplicio expiavit*)<sup>15</sup>.

Sous le Haut-Empire comme à l'époque républicaine, il est impossible de revenir sur un affranchissement légalement accompli. Selon Suétone et le jurisconsulte Marcien, l'empereur Claude aurait certes décidé de réduire à nouveau en esclavage certains affranchis, par exemple coupables d'ingratitude à l'égard de leur patron<sup>16</sup>. Mais, en dehors de ces cas exceptionnels (et des déditices en infraction, qui sont vendus avec tout ce qu'ils possèdent, sans pouvoir jamais être affranchis de nouveau), un affranchissement légal n'est jamais annulé. Tout au plus la loi Aelia Sentia (4 p.C.) permet-elle de reléguer l'affranchi au-delà du centième mille à partir de Rome ou de le condamner aux travaux forcés. Malgré cela, et quoiqu'on n'ait jamais rendu possible cette *revocatio in servitatem*, on pressent que beaucoup de patrons rêvent d'une telle institution, ne serait-ce que pour en menacer ceux de leurs affranchis qui les inquiètent ou les irritent. Valère Maxime, par exemple, rend un hommage appuyé à Athènes et à Marseille parce que la législation de ces cités prévoyait le retour à l'esclavage de l'affranchi convaincu d'avoir trahi son patron ou d'avoir fait preuve d'ingratitude à son égard<sup>17</sup>. Emporté par son sujet, il écrit une brève prosopopée de la loi athénienne, qui s'écrie : "Je ne saurais croire utile à la cité celui qui s'est montré scélérat envers sa famille. Va donc, sois esclave, puisque tu n'as pas su être libre !"

Quand Chrysippus, l'affranchi de Cicéron, abandonne la mission qui lui avait été confiée, l'orateur commence à chercher quelle argumentation juridique lui permettrait de faire annuler son affranchissement. À la conduite servile de Chrysippus, qui s'est éclipsé comme un esclave fugitif, répond l'opinion de Cicéron, qui le considère comme tel et rêve de le réduire à nouveau en esclavage.

Sous le règne de Néron, on débat au Sénat de la conduite des affranchis. Tacite indique que beaucoup de sénateurs étaient favorables à une telle innovation, car "ceux qui étaient convaincus de crimes méritaient d'être replongés dans la servitude". Mais l'empereur intervint lui-même pour recommander que le droit ne fût pas modifié, et il ne le fut pas<sup>18</sup>.

Denys d'Halicarnasse s'insurge contre la situation de son temps : la ville de Rome est pleine d'affranchis qui ont acheté leur manumission avec le salaire de leurs crimes et de leurs stupres ou qui doivent leur liberté à la légèreté de leur maître. Mais il ne propose ni qu'on fasse obstacle à leur affranchissement, ni qu'on l'annule après coup. Il souhaite que les censeurs ou les consuls examinent la vie et les mérites des affranchis comme ils le font pour les sénateurs et chevaliers : s'ils sont dignes du droit de cité, qu'ils restent à Rome ; s'ils n'en sont pas dignes, qu'ils quittent la ville pour aller fonder une colonie, ce qui, d'ailleurs, n'a rien de déshonorant<sup>19</sup> !

La vigueur du diagnostic n'a d'égale que la timidité du remède. Les notables romains et peut-être l'ensemble des ingénus tendaient à ne voir dans l'affranchi qu'un ancien esclave à la joue encore chaude. Les affranchis les faisaient penser aux esclaves, et ils rêvaient de les ramener à l'esclavage. Mais ils ne se sont jamais résolus à porter atteinte à la liberté de ces nouveaux citoyens.

14. Plin., *Ep.*, 7.29 et 8.6.

15. Tac., *Hist.*, 4.11.10.

16. Suet., *Claud.*, 25.3 et *Dig.*, 37.14.5 pr. (Marcianus).

17. Val. Max. 2.6.6-7.

18. Tac., *Ann.*, 13.26-27.

19. D.H. 4.24.

\*

C'est que, d'autre part, les affranchis, dans beaucoup d'activités, notamment économiques, étaient étroitement mêlés au reste de la population.

Il y avait à Rome, comme dans l'Europe médiévale et moderne, énormément de métiers et d'activités. Pour comprendre la signification sociale de chacune d'entre elles, il faut les réunir en plusieurs grands groupes, que je nommerai "statuts de travail". Le statut de travail, c'est le rapport au travail au sens le plus large du mot, à la fois au plan des institutions et à celui des représentations. C'est l'organisation matérielle de la vie de travail ; le mode de rémunération et l'influence qu'il exerce sur la mentalité de l'agent ; la manière dont est conçu le travail par rapport à l'ensemble de la vie : soit comme l'activité principale qui conditionne la survie, soit comme une activité parmi d'autres, et qui ne cesse pas d'être facultative. C'est la façon dont le travail a été choisi et dont on peut en changer. C'est aussi le rapport à l'État dans le travail.

Dans les sociétés antiques, il y a un gouffre entre le statut de travail du "notable" et celui du "paysan". Le second, qu'il soit propriétaire, métayer ou fermier, travaille lui-même la terre, serait-ce avec l'aide d'esclaves ou d'autres paysans. Mais, malgré la dureté de son travail, le paysan n'est pas censé avoir un métier (seuls ceux qui ne vivent pas de la terre ont un métier déterminé). Le notable, lui, conçoit le revenu comme l'intérêt d'un capital placé, qui correspond à son patrimoine. Même s'il suit de près l'administration de ses biens, il ne travaille pas de ses mains, et n'a aucune notion du travail indépendamment de tout un ensemble d'activités sociales et politiques liées à son rang. Même s'il est très occupé, il ne conçoit même pas de devoir se soumettre à une contrainte professionnelle.

Les boutiquiers, artisans, grossistes locaux et petits négociants ont encore un autre statut de travail, celui des hommes de métier. C'est la plèbe urbaine. Ils portent un nom de métier, s'associent en collèges professionnels à condition que l'État le leur permette et se définissent, même juridiquement, par une fonction et des contraintes précises.

Beaucoup d'esclaves cultivaient la terre ; des affranchis aussi. D'autres esclaves géraient une boutique ou un atelier ; des affranchis aussi. Mais, quant au statut de travail, la place de l'affranchi n'est pas du tout assimilable à celle de l'esclave.

L'esclave ne jouit d'aucune des quatre libertés qui, dans la tradition delphique, caractérisaient les hommes libres : la possession d'une place légalement reconnue dans la communauté ; la protection contre la détention illégale ; la liberté de mouvement ; la liberté de choisir son travail. Son activité dépend de la volonté de son maître ; il ne peut en changer sans l'accord de son maître, ou sans être vendu à un autre maître. Sans constituer une classe sociale, les esclaves ont donc tous en commun un seul et même statut de travail. Non seulement ce statut diffère de ceux des hommes libres, mais il est d'un autre ordre ; car il permet à l'esclave, si le maître le veut et si la loi et l'usage social y consentent, de se substituer à l'homme libre dans quelque fonction que ce soit.

Ou bien le maître l'affecte à une fonction en principe réservée à des esclaves – c'est-à-dire au travail agricole pratiqué en équipes ("esclavage de plantation") ou à un emploi (de domestique, de gestionnaire, d'ouvrier) dans la maison du maître. Ou bien il lui fournit un travail que pratiquent par ailleurs les hommes libres. C'est ainsi que l'esclave peut cultiver la terre comme un paysan, tenir une boutique comme un homme de métier, et même, exceptionnellement, mener la vie d'un notable, en gérant le patrimoine de son maître. Quant aux autres statuts de travail, irréductibles aux trois principaux que je viens de définir, l'esclave peut occuper les fonctions d'un employé de l'administration (sous le Haut-Empire, beaucoup d'esclaves et d'affranchis impériaux, comme chacun sait, remplirent de telles fonctions). Mais la loi veut qu'il ne soit jamais soldat.

Quelque fonction qu'ils remplissent, les esclaves ne remplissent jamais que des fonctions d'emprunt. Souvent, ils ne sont pas rémunérés comme les hommes libres, et ils ne peuvent en droit posséder un patrimoine analogue. Leur rapport à l'État n'est évidemment pas le même, et, d'un jour à l'autre, ils sont susceptibles de quitter ce travail pour un autre, sans le vouloir.

La situation des affranchis est toute différente. Certes, si l'ensemble des esclaves ne constitue pas une classe sociale, l'ensemble des affranchis non plus. Et, comme les esclaves, les affranchis, nous allons le voir, ont accès à la plupart des statuts de travail. Mais ils y ont accès à la manière des ingénus : avec une place légalement et socialement reconnue, qu'ils sont susceptibles de quitter comme le font les autres hommes libres, et dont ils ont acquis tous les avantages et inconvénients. Même s'ils continuent à dépendre de leur ancien maître, par exemple parce qu'ils lui ont emprunté de l'argent, même s'ils ont choisi de continuer à exercer, dans la maison du maître, des fonctions habituellement réservées aux esclaves, cela n'empêche pas qu'ils exercent leur activité à la façon des ingénus.

Et dans leur activité, les affranchis, de fait, côtoient journellement des ingénus. Presque partout où nous rencontrons des affranchis, nous rencontrons aussi des ingénus, qu'il s'agisse de citoyens romains ou de pérégrins.

Le célèbre grammairien Quintus Remmius Palémon, né esclave à Vicence, où il passa sa jeunesse, est un excellent exemple de tout ce que je viens de dire. Après avoir été tisserand, il se reconvertisse à l'enseignement parce que sa maîtresse l'a chargé de conduire son fils à l'école : belle illustration du statut de travail servile. Affranchi et devenu célèbre, dirigeant une école dont Quintilien et Perse suivirent les cours, il mène ensuite une vie de notable. Il possède un ample patrimoine, notamment composé de terres et d'ateliers, et se pique de bien administrer ses terres – non pas par énergie, mais avant tout par vanité, trait bien connu de son caractère, commente Pline l'Ancien<sup>20</sup>. C'est ainsi qu'il acheta sur le territoire de Nomentum une propriété mal entretenue et qu'il la confia, nous l'avons vu, à Acilius Sthenelus. Par la suite, ces terres lui furent achetées par Sénèque, un sénateur.

Un autre affranchi que Pline l'Ancien complimente pour ses résultats en agriculture, Vetulenus Aegialus, avait acheté, lui, la villa de Liternum que possédait jadis Scipion l'Africain. Comme l'écrit explicitement Cicéron dans le Pro Balbo, il n'y a pas de lignées dans les propriétés (*praediorum nullam esse gentem*), et une terre de Tusculum, qui avait appartenu à Metellus, passa ensuite entre les mains de l'affranchi Marcius Soterichus, avant d'être achetée par le grand Crassus<sup>21</sup>.

Affranchis et ingénus sont également mélangés dans les métiers et le négoce. Trimalcion a été négociant, il a pratiqué la *negotiatio*, et l'on connaît par les inscriptions funéraires beaucoup d'autres négociants affranchis. Mais, vers la même époque, le commerce maritime était aussi pratiqué par Sempronius Gracchus, fils d'un sénateur exilé et descendant de l'illustre lignée<sup>22</sup>. À l'époque triumvirale et au tout début du règne d'Auguste, le grand-père de Vespasien, un ingénu, Titus Flavius Petro, était encaisseur-banquier à Réate ; mais d'autres banquiers contemporains étaient des affranchis, par exemple Lucius Ceius Sérapion de Pompéi. Sous le Haut-Empire, en Méditerranée occidentale, on trouve à la fois, parmi les banquiers et financiers de métier (*argentarii, nummularii, coactores argentarii, coactores*) : quelques ingénus, comme Lucius Praecilius Fortunatus de Cirta et probablement Caius Marcius Rufus de Portus<sup>23</sup> ; des affranchis de l'empereur, tels que Tiberius Claudius Secundus, dont le fils Secundinus était devenu chevalier dès

20. Voir aussi Suet., *Rhet.*, 23.

21. Cic., *Balb.*, 23.56.

22. Tac., *Ann.*, 1.53 et 4.13.

23. *CIL*, VIII, 7156 ; IPOstie, A 176.

l'enfance (puisqu'il est mort à l'âge de neuf ans)<sup>24</sup> ; des affranchis de lignées sénatoriales, par exemple Lucius Calpurnius Daphnus, changeur-banquier intervenant dans les ventes aux enchères du *Macellum Magnum*<sup>25</sup> ; des affranchis d'affranchis, comme les *Caucilii* du Marché aux Vins<sup>26</sup> ; des pérégrins, tels que les deux Orientaux nés libres, originaires l'un d'Antioche, l'autre de Synnada de Phrygie, qui étaient banquiers sur le forum romain au II<sup>e</sup> siècle p.C.<sup>27</sup>. Et puis il y avait des esclaves, comme le futur pape Calliste, esclave de l'affranchi impérial Carphophore<sup>28</sup>. Mais quand, sous le règne de Commode, pour des raisons difficiles à déterminer, Calliste ne fut plus en mesure de rembourser les déposants, il s'enfuit, et ses clients s'en allèrent trouver son maître Carphophore, qui n'était pas au courant. Calliste tenait la place d'un banquier libre, affranchi ou ingénu. Mais, face aux épreuves, il retrouve la conduite typique des esclaves, la fuite – et ses clients le traitent comme tel : c'est à son maître qu'ils ont aussitôt recours. Cet épisode, lui aussi, contribue à montrer que, si, dans le travail, ingénus et affranchis sont très proches, il n'en est pas de même des esclaves, malgré les apparences. L'accès des affranchis à la plupart des statuts de travail était pour eux un important élément d'intégration sociale.

Mais jusqu'à un certain point. Le *Satiricon* nous montre une compagnie d'affranchis des métiers urbains, Proculus l'entrepreneur de pompes funèbres, Échion le fripier, Philéros l'avocat, Habinnas le marbrier. Et, parmi ces hommes de métier, trône Trimalcion, infiniment plus riche qu'eux, d'après les chiffres indiqués par l'auteur, et qui, dès la mort de son ancien maître, a eu accès à des activités de plus haut rang social, d'abord le négoce et les affaires, ensuite la gestion de son patrimoine. Tout évoque l'aristocratie chez Trimalcion, sauf sa naissance, sa vulgarité et son mauvais goût, ses droits politiques et ses fréquentations ! Politiquement, l'affranchi est, depuis toujours, exclu des magistratures romaines et du Sénat, et, depuis 24 p.C, du fait de la *lex Visellia*, il est même exclu des magistratures municipales et des conseils de décurions. Certes, les fonctions du culte impérial (augustalité, sévirat) sont peuplées d'affranchis. Comme on sait, Trimalcion a été sévir, ainsi que son invité Habinnas, le marbrier. Mais le *Satiricon* lui-même marque les limites de la dignité de ces pseudo-magistrats. La majesté que cherche à se donner Habinnas, accompagné d'un licteur et d'une nombreuse suite, ne doit pas faire illusion ; comme dit Agamemnon au narrateur Encolpe : "Calme-toi, imbécile, ce n'est qu'Habinnas le sévir" ; il ne faudrait pas le prendre pour un prêteur ! Il est d'ailleurs intéressant de prêter attention à ce que Trimalcion et ses convives, en particulier Échion, disent de la politique locale. Ce sont des réflexions de plébéiens, utilisateurs de la politique et non pas gestionnaires, et, sauf exception, étrangers au cercle étroit des dirigeants. Ils ne sont attentifs qu'au pain et aux jeux du cirque, et, comme probablement la plupart des citoyens romains de cette époque, mesurent la valeur des magistrats au prix des gladiateurs qu'ils produisent et à l'importance des distributions publiques qu'ils consentent. G. Boulvert a d'ailleurs noté que même d'importants affranchis impériaux, fort riches et qui avaient occupé de hautes fonctions administratives, devenaient rarement des patrons de cités. On n'en connaît que trois, alors que plus de quatre-vingts aristocrates municipaux sont attestés comme patrons de cités.

Quant aux relations sociales et aux amitiés, Veyne a raison : le *Satiricon* montre les limites de l'intégration sociale des affranchis. Le mouvement de balancier dont je parlais plus haut les intègre aux divers statuts de travail de la société romaine, mais leur interdit le domaine politique et les détourne d'avoir des fréquentations en harmonie avec leur rôle économique et professionnel. Au sein des métiers, affranchis et ingénus ont-ils d'amicales relations privées ? C'est probable, même si le *Satiricon* n'en fournit aucune preuve. Mais, en tout cas, les affranchis notables ne fréquentent pas les notables ingénus, et l'on comprend pourquoi. Une satire

24. *CIL*, VI, 1605, 1859 et 1860.

25. *CIL*, VI, 9183.

26. *CIL*, VI, 9181-9182.

27. *SEG*, XXX, 1224 [Bevilacqua 1978].

28. Hippol., *Haer.*, 9.12.1-12.

d'Horace en fournit l'explication<sup>29</sup>. À Rome, les notables, ce sont d'abord les sénateurs et les chevaliers, qui refusent les uns et les autres d'avoir à leur table des affranchis. Mécène, qui est plus libéral que d'autres, accepte la compagnie, non des affranchis certes (ce serait beaucoup trop demander), mais de leurs fils ; il ne cherche pas à savoir de quelle naissance étaient les pères (*quali sit quisque parente natus*), car il est convaincu qu'on peut être homme de valeur sans avoir de grands ancêtres, et que Rome, dès l'époque de Servius Tullius, a fait une place aux hommes sans passé. C'est ainsi qu'il est devenu l'ami d'Horace. Mais fréquenter des affranchis, il n'en est pas question (*dum ingenuus*).

Les aristocraties municipales étaient-elles aussi exclusives que celles de Rome ? Nous l'ignorons, et cela dépend sans doute des cités. Dans la "colonie" du *Satiricon*, elles apparaissent comme exclusives.

Mais, même si les notables refusent de frayer en privé avec des affranchis, cela ne leur interdit nullement d'honorer officiellement tel ou tel riche ancien esclave qui a rendu service à la cité, puis, à la génération suivante, d'admettre son fils parmi eux. Les exemples de tels hommages sont nombreux. Songeons à Caius Titius Chrésimus, qui, sous Antonin le Pieux, parce qu'il a célébré des jeux publics, reçoit un siège spécial au théâtre, un branchement d'eau municipal et les ornements décurionaux. Son fils va entrer gratuitement au Sénat municipal<sup>30</sup>. On retrouve ici la grande différence qui sépare l'affranchi de son fils. Rien ne dit que le père était volontiers invité à dîner par les magistrats de la cité.

\*

Le lieu de naissance de l'affranchi, la nature de sa langue maternelle, sa jeunesse et son éducation influent-ils beaucoup sur son caractère et sa vie sociale ? Probablement ; mais de quelle façon ? Et comment les connaître ? De tout ce qui concerne les affranchis, rien n'est plus ignoré que leur passé, c'est-à-dire ce qui a précédé leur libération – si ce n'est peut-être leur vie affective et familiale. Combien y avait-il, parmi eux, d'hommes et de femmes nés libres, puis asservis par le jeu des conquêtes ou par celui de la traite ? Combien de *vernae*, nés dans la maison du maître qui par la suite les libéra ? Jusqu'à quel âge leur permettait-on en général de vivre avec leurs parents par le sang ? La bonne connaissance de la langue latine ou de la langue grecque était-elle, en pratique, une condition de l'affranchissement ? Les esclaves "orientaux", plus à l'aise dans le système des cités, et plus "civilisés", étaient-ils plus facilement libérés ? L'âge à l'affranchissement influait-il sur les possibilités d'intégration et de promotion sociale ? Combien d'esclaves continuaient à vivre, de leur naissance à leur libération, dans la même cité, au point de la considérer comme leur "patrie" ?

Sur chacun de ces points, nous disposons d'informations isolées, suggestives certes, mais trop fragmentaires pour permettre de formuler une réponse générale, de définir la pratique dominante.

Il arrive ainsi que, sur les inscriptions funéraires, les affranchis hommes et femmes parlent de leurs parents esclaves en des termes normalement réservés aux relations familiales entre ingénus : *pater, mater, soror*, etc. Licinia Eucharis, une jeune affranchie de Rome, morte à quatorze ans, et qui était déjà très cultivée (*docta, erudita omnes artes*), se plaint, dans une épitaphe en vers, de perdre ainsi l'amour de sa patronne et celui de son père, *parens, genitor* – qui lui a offert l'inscription<sup>31</sup>. Une inscription d'Aquincum, aux bords du Danube, concerne un certain Caius Julius Euritus, mort à trente ans dans cette ville, mais venu d'Alexandrie. Ce sont ses deux

29. Hor., *Sat.*, 1.6.

30. *CIL*, X, 4760.

31. *CIL*, I<sup>2</sup>, 1214.

frères, Julius Crispinus et Julius Lynx, affranchis du même patron que lui, qui ont offert l'inscription funéraire<sup>32</sup>.

Il faut évidemment penser à une parenté de fait, et non point légale ; mais de tels textes témoignent qu'en certains cas la condition servile ne venait nullement à bout de la solidité des liens naturels, et que l'enfant esclave restait en contact avec ses parents par le sang. S'agit-il d'exceptions, ou au contraire de la pratique la plus courante ? L'influence du maître ou de l'ancien maître était en tout cas très forte, comme en témoignent les très nombreuses unions "endogamiques" contractées entre affranchis du même patron. Elle était d'autant plus forte que, souvent, l'affranchi épousait sa concubine esclave après l'avoir rachetée : le patron se confondait alors avec le mari.

Certains affranchis rappellent qu'ils sont nés libres, mais ce n'est pas fréquent. Prenons deux exemples. L'un est très connu : l'un des convives du *Satiricon*, affranchi du même patron que Trimalcion, prétend être fils de roi. Comment diable a-t-il été réduit en esclavage ? C'est qu'il a choisi de l'être ; il préférerait devenir citoyen romain par affranchissement, plutôt que de rester un pérégrin soumis au tribut<sup>33</sup>. L'autre exemple est celui de l'affranchi Caius Annius Dionysius, dont l'inscription funéraire a été trouvée à Rome : capturé à l'âge de neuf ans, il est resté douze années en esclavage, et a vécu soixante-dix ans<sup>34</sup>.

Passons à la ville d'origine. Sous l'Empire, il arrive que les *vernae* soient dits, sur leur inscription funéraire, originaires de la cité où ils étaient nés esclaves. Ainsi Cornelia Dionysias, morte à Pouzzoles à trente ans après y être née<sup>35</sup>, est dite *verna Puteolana*.

Certains affranchis de l'empereur marquent de l'attachement à la cité ou à la région où ils sont nés (probablement esclaves), qu'ils ont ensuite quittée et dans laquelle ils reviennent ensuite prendre leur retraite, riches et puissants. C'est le cas de Publius Aelius Onesimus, affranchi d'Hadrien : il qualifie de *patria* la cité de Nacolia, dans la province d'Asie, et lui lègue la somme de deux cent mille sesterces, à charge de la placer et de consacrer ses intérêts annuels à des distributions publiques, d'abord de blé, puis d'argent<sup>36</sup>.

Pour autant qu'on puisse le savoir, les affranchis semblent moins répugner qu'on ne le dit parfois à parler de leur naissance et de leurs origines. Les maîtres et patrons étaient, on s'en doute, beaucoup moins concernés par le passé de leurs esclaves et anciens esclaves que les intéressés eux-mêmes. C'est d'autant plus logique que les sénateurs et chevaliers que nous connaissons par leurs écrits n'avaient aucune véritable conception de l'ascension sociale. À l'extrême limite, ils la constataient et la déploraient ; mais ils n'en analysaient pas les étapes. Il n'arrivait pratiquement jamais qu'ils fissent le récit d'une vie d'affranchi, même devenu célèbre, depuis sa naissance jusqu'à sa prospérité présente. Il leur suffisait de réaffirmer son origine servile, et d'indiquer le nom de son maître ou de son patron. Le personnage était ainsi classé, et rattaché à un Romain, ou à une lignée sénatoriale ; ils ne jugeaient pas utile de s'appesantir.

Au milieu des influences contradictoires, comment l'affranchi se représente-t-il sa condition, et quelle idée cherche-t-il à en donner aux autres, en particulier à la société des maîtres ?

On souligne souvent, à juste titre, qu'il accorde une grande place au sort, au hasard et au culte de la Fortune. Pour l'affranchi, tout paraît possible : le pauvre devient riche en un instant, le riche pauvre ; le malheureux peut déborder soudain de félicités, et l'heureux de misères. Le *Satiricon* est plein de telles notations, et il arrive même que des sénateurs adoptent ces valeurs

32. *CIL*, III, 10551.

33. *Petr., Sat.*, 57.4.

34. *CIL*, VI, 11712.

35. *CIL*, X, 3446.

36. *CIL*, III, 6998.

des affranchis quand il s'agit de l'un d'entre eux : Pline le Jeune lui-même, à propos de Pallas, emploie les mots *fortuna* et *félicitas*, et Plutarque parle de la *tychè* de Demetrius, affranchi de Pompée<sup>37</sup>. À ce culte de la chance est évidemment lié un grand sens des vicissitudes humaines, et un certain goût de la mobilité sociale.

Chacun est fier de son étoile, le conquérant comme l'esclave. Son sens de la chance n'empêche pas l'affranchi de rechercher le renom personnel, la *gloria* et le *favor*, et de tirer vanité de ses bonnes fortunes. À cet égard, Pallas et Remmius Palémon ne le cèdent en rien à Trimalcion.

Ensuite, l'affranchi est un curieux hybride de mimétisme et de mauvais goût. Quand il est riche, les aristocrates ont beau jeu de se moquer de ce mélange saugrenu (quand il est pauvre, ils le confondent probablement, sans autre forme de procès, avec le reste de la plèbe). L'affranchi s'efforce d'imiter l'ingénu, et avant tout l'aristocrate, l'ingénu par excellence.

Par une exquise courtoisie, un affranchi d'Auguste, grand expert chargé de choisir les vins de sa table, dit un jour à un invité que l'empereur ne boirait jamais d'autre vin que celui de sa région d'origine. Car ce parfait domestique (dont nous ignorons le nom, tant il faisait corps avec sa fonction) avait si bien intégré la psychologie et le goût aristocratiques qu'il comprenait que chacun est très sourcilieux sur son vin préféré, celui de son pays (*suum cuique placet*)<sup>38</sup>.

À l'extrême fin de la République et au début de l'Empire, des affranchis de Rome et d'Italie, qui ne sont ni les plus riches ni les plus pauvres des affranchis, se font représenter en bustes sur leur tombe. Paul Zanker, qui a étudié ces bustes, les met à juste titre en rapport avec les *imagines* des aristocrates. Mais les bustes des aristocrates, transportés lors des funérailles, n'étaient jamais fixés sur la tombe. L'imitation conduit en ce cas à une pratique originale.

Elle peut aussi bien conduire au mauvais goût, quand l'affranchi en fait trop, quand il imite trop servilement et sacrifie l'esprit à la lettre. Florence Dupont a bien montré qu'à partir de la seule vraie culture, celle des aristocrates, les affranchis du *Satiricon* se faisaient une contre-culture, qui était ridicule. Même quand il se livre aux mêmes excès que certains ingénus du Sénat ou de l'ordre équestre, l'affranchi est plus vite ridicule qu'eux. Tel affranchi cherche à s'enrichir par tous les moyens ; il pratique l'usure, il est cupide et avare. Mais n'est-ce pas le cas de certains ingénus, voire de sénateurs ? Si, mais les sénateurs seront un objet de réprobation, tandis qu'on se moquera de l'affranchi.

Pour terminer, je voudrais insister sur une ou deux autres différences idéologiques entre les affranchis et leurs patrons.

On dit souvent que les notables romains voyaient d'un mauvais œil la place qu'occupaient les affranchis dans la société. Dans son ensemble, la documentation disponible ne me paraît guère aller en ce sens. Dans la quarante-septième lettre à Lucilius, par exemple, Sénèque parle de Calliste, affranchi de Caligula, et qui eut sous Claude un poste important dans l'administration. Son ancien maître, dont nous ignorons le nom, l'avait vendu ; une fois devenu un puissant affranchi impérial, Calliste se vengea de lui en lui faisant faire antichambre. Ce texte a pu être interprété comme un symptôme de l'"orgueil de la classe montante" des affranchis, et de l'irritation qu'il provoquait chez les membres de l'aristocratie. Mais il n'y est pas question de cela. Sénèque, au contraire, prend le parti de l'affranchi contre son ancien maître, qui n'a eu que ce qu'il méritait<sup>39</sup>. Pline l'Ancien, lui, parle à plusieurs reprises favorablement des activités économiques de certains affranchis, et ne répugne pas à en faire des modèles à suivre. Ainsi, il raconte comment, au début du II<sup>e</sup> siècle a.C., Caius Furius Cresimus, parce qu'il avait dans son petit domaine de plus importantes récoltes que de gros propriétaires voisins, fut victime de

37. Plin., *Ep.*, 7.29.3-4 ; Plu., *Pomp.*, 40.

38. Plin., *HN*, 14.72.

39. Sen., *Ep.*, 47.9.

leur envie. Accusé de maléfices, il se rendit au forum avec ses outils et ses esclaves, et les tribus l'acquittèrent à l'unanimité. L'épisode montre que l'opinion publique n'était pas du tout hostile au succès des affranchis et à leur enrichissement<sup>40</sup>.

On peut évidemment dire que de tels récits ont une valeur morale, et qu'ils visent en quelque sorte à faire honte aux ingénus, en leur montrant que même des affranchis font mieux qu'eux. C'est vrai. Et il est vrai aussi qu'ils ne signifient pas que les affranchis aient été tenus pour des égaux des ingénus. Mais ils indiquent que l'enrichissement et l'ascension sociale de certains affranchis, dans des limites bien définies et en respectant les délais, ne sont pas considérés comme scandaleux. Quand, sous le règne de Néron, un grand débat au Sénat porte sur les affranchis, les partisans de la modération tirent argument de la place que ces derniers tiennent dans le corps social. Au lieu de susciter l'indignation, le fait que beaucoup de sénateurs et de chevaliers aient été, disait-on, des descendants d'affranchis devient dans ce texte une raison de ne pas montrer trop de sévérité à l'égard des *libertini*<sup>41</sup>. Les partisans de la rigueur, eux, ne mettaient d'ailleurs pas en cause l'importance sociale des affranchis ; ils les accusaient d'ingratitude à l'égard de leurs patrons. Quelle qu'ait été l'opinion de Tacite lui-même, ce texte en dit long sur la faveur dont les affranchis, dans leurs efforts d'affirmation personnelle, jouissaient dans l'opinion sénatoriale. Mais à condition de ne pas brûler les étapes. Que des sénateurs descendent d'affranchis, soit ! Mais il est exclu que l'affranchi lui-même devienne sénateur, et, dans la vie privée, nous avons vu qu'il est tenu à l'écart des fréquentations aristocratiques, sauf dans le cadre des relations de patronat.

La tolérance des sénateurs n'était peut-être pas partagée par les ingénus de la plèbe, et en particulier par les clients, des récriminations desquels les œuvres de Martial et de Juvénal fournissent un écho. Mais, quant aux sénateurs et aux chevaliers, leur idée fixe n'était certainement pas la "montée" de la "classe" des affranchis ; c'était plutôt le respect des devoirs personnels que l'ancien esclave a envers son patron. C'était le *libertus* qui les inquiétait, et non pas le *libertinus*. Dans le débat au Sénat, l'oubli de ces devoirs est le principal thème des partisans de la sévérité. Et, si l'affranchi Pallas, à la même époque, reçoit du Sénat des récompenses tout à fait inhabituelles qui vont scandaliser Pline le Jeune un demi-siècle plus tard (quinze millions de sesterces et les insignes prétoriens), les motifs mis en avant par le sénatus-consulte restent dans la droite ligne de l'idéologie sénatoriale : Pallas a fait preuve d'attachement et de fidélité à l'égard de ses patrons (*et fide[m] pietatemque erga patronos*) ; il a été un gardien vigilant des richesses du prince, et chaque sénateur reconnaît à titre personnel (*pro virili parte*) qu'il est son obligé. On comprend que Pline fustige la bassesse et la servilité des sénateurs de cette époque ; mais notons qu'ils ont au moins évité d'écrire que Pallas avait servi Rome et l'Empire<sup>42</sup>. Car l'affranchi, quelque riche qu'il devienne, ne peut avoir accès à l'aristocratie dirigeante, et le mieux qu'il puisse faire est toujours de montrer à son patron de la gratitude et de la fidélité. Les textes sont innombrables sur ce point, et les patrons parlent très volontiers de cette relation personnelle, souvent comparée à un lien de paternité.

À l'inverse, l'affranchi, tout en rendant à son patron les hommages qu'il lui devait, avait probablement tendance à ne point trop insister sur la vigueur de ce lien personnel. Le culte de la chance et de la Fortune est un moyen d'atténuer le poids de cette transmission que l'affranchi ne ressent pas comme véritablement familiale. Trimalcion, affranchi indépendant dont le patron est mort en lui laissant son héritage, est un cas particulier, comme le remarque Veyne ; c'est peut-être aussi la matérialisation d'un fantasme des affranchis, du rêve qui est le leur de ne plus être soumis à ce lien. Les patrons sont les grands absents du *Satiricon*, tous les patrons, et pas seulement celui de Trimalcion. À l'inverse, aucun des affranchis que l'on y voit ne cherche

40. Plin., *HN*, 18.41-43.

41. Tac., *Ann.*, 13.26-27.

42. Plin., *Ep.*, 7.29 et 8.6.



à faire oublier ses origines et son statut. On penserait que l'affranchi citoyen romain fait tout pour se fondre anonymement dans la foule des vrais Quirites, les ingénus. Et pourtant aucun texte n'atteste une telle attitude, qui d'ailleurs serait probablement inutile, car, même dans une ville aussi grande que Rome, il devait être difficile de conserver l'anonymat et de donner le change sur son véritable rang social. Mais, pour revenir une dernière fois au *Satiricon*, répétons que les affranchis qui y sont mis en scène ne se gênent pas pour raconter tout leur passé et pour étaler les détails les plus scabreux de leur vie d'esclave. La décoration murale du vestibule de Trimalcion, elle non plus, n'oublie aucune des étapes de la vie du maître de maison, et représente tout en détail (*omnia diligenter*)<sup>43</sup>.

L'existence d'un milieu d'affranchis, de *libertini*, qu'on peut même qualifier d'*ordo libertinorum*, est un obstacle à l'intégration rapide et complète des affranchis eux-mêmes, sinon de leurs descendants. Mais elle ne paraît pas déplaire aux intéressés, bien au contraire – peut-être parce qu'elle les détache peu ou prou de la maison de leur ancien maître pour les plonger dans une vie sociale.

L'affranchi n'est ni esclave ni ingénu ; il a été esclave, et il est libre. Il n'est pas victime d'une systématique ségrégation juridique, mais il n'est pas non plus pleinement intégré. Mêlé aux ingénus dans beaucoup d'activités, économiques ou autres, il en est séparé par ses origines, et ne les fréquente guère.

Malgré ces contradictions, les affranchis forment un groupe social. Ce qui les rapproche les uns des autres, c'est leur statut juridique, passablement contraignant dans la vie quotidienne, et la manière dont ils vivent ce statut. C'est aussi le souvenir d'un statut beaucoup plus contraignant encore, et qu'ils ont tous connu, l'esclavage. C'est enfin la manière dont eux-mêmes se représentent ce passé, et dont les autres se le représentent.

## Orientation bibliographique

Boulvert 1970 ; 1974 ; Chantraine 1967 ; Duff [1928] 1958 ; Dupont [1977] 2002 ; Fabre 1981 ; Finley 1981 ; Lemonnier 1887 ; Meyer 1924a ; Rostovtzeff 1957 [voir maintenant Rostovtzeff 1988] ; Treggiari 1969 ; Veyne 1961 = 1991, 13-56 ; Weaver 1972 ; Zanker 1975.

Extrait de : A. Giardina, éd., *L'Homme romain*, L'Univers historique, Paris, 1992, 219-246.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



43. Petr., *Sat.*, 29.

## ARTICLE 28

### FREEDMEN IN THE SATYRICA

---

Although Trimalchio's dinner, the *Cena Trimalchionis*, represents only about a third of the *Satyrica* (50 paragraphs out of 140 in total), to many it is what comes to mind when one thinks of Petronius's work. And when one thinks about this dinner it is the freedmen who stand out. But can the adventures of these freedmen, who are the characters of a novel, and what is more, of a *satura*, a Menippean satire, that is to say a story dependent upon other works and other literary genres, be taken as evidence for social history? This is clearly the central question, constantly posed and at the same time constantly frustrated: because there is no definitive solution. Such an author of fiction chooses the elements he needs as a function of his literary project, in the context of his period; he interprets them, he presents them according to his own ideas and preferences, and he can even distort them voluntarily – for example, in order to parody or caricature<sup>1</sup>. But, among his literary objectives there is also the desire to make the reader feel a strong *effet de réel* ("sense of reality"): the author avails himself of settings taken from everyday life, and the freedmen form part of these settings. The descriptions of city life in the *Satyrica*, of tombs and funerary rites, of cuisine, of sexuality, and of ships and life at sea, bear witness to this very strong desire to transmit the impression of reality. Given these interpretations and this authorial creation, is the *Satyrica* much further removed from Roman life and society than the *Annals* of Tacitus or the *Letters* of Pliny the Younger, authors whose objectives and methods are, of course, completely different? To what extent does the *Satyrica* provide us with information about the freedmen of Italy in the first century AD? I do not believe that one can give a full and definitive answer to these two questions. It is certainly more valuable to consider the text as the expression of the author's views, and his representations, than as the reflection of a supposedly objective "reality." We must build up our interpretation gradually: analyze the details of the work, take account of literary genres and Greco-Roman traditions, and compare it to what we know from elsewhere. This, at least, is the method which I shall strive to follow here, in presenting a series of remarks about the freedmen in the *Satyrica*, but also about their relationships with other groups (slaves, freeborn plebeians, *equites* [those in the social rank below senator, defined by wealth], and senators) and their place in the social hierarchy.

The first of these freedmen, the richest, and the one who dominates over all the others, is of course Trimalchio – Gaius Pompeius Trimalchio Maecenatianus. We can easily understand that Trimalchio has, by himself, been the object of specific studies, independent of other freedmen of the period, and that he is often considered as a social "type." Although we are dealing with a fictional individual, he is seen as the most illuminating example of the wealth of those freedmen in the first century AD who "made it" – but whose actual number is, however, impossible to quantify.

Among the diverse interpretations of Trimalchio's character, two in particular have been frequently discussed during the second half of the twentieth century. The first is that of Michael Rostovtzeff, which has been taken up, in its most important aspects, by John D'Arms.

1. Dupont [1977] 2002.

For Rostovtzeff, Trimalchio's character is a symbol of the economic expansion which Roman Italy had experienced and the changes in mentality which had come about alongside this expansion<sup>2</sup>. At the time when he became rich, his activity was above all commercial; conversely, at the end of his life, at the time of the *Cena*, he was living above all from the revenues of his estates and his lending activities. But these differences are not very important for Rostovtzeff, because, in general, he thinks that the important actors in the Roman economic prosperity of the time did not limit their activity to one sector of the economy alone. He thinks that they were dedicated above all to agriculture and commerce, while also indulging in financial operations, and that, to their way of thinking, agriculture and commerce went together. On the other hand, although Trimalchio was indeed a freedman, his legal status was not very important for the interpretation of Rostovtzeff. There were, he believes, those among the municipal elites and the *equites* order whose activities and enrichment were entirely comparable to those of Trimalchio. Trimalchio was a typical representative of the "urban bourgeoisie," and this bourgeoisie was not constituted only of freedmen; without doubt, the freedmen were less respected than freeborn, but, from an economic point of view, they were not so very different.

Rostovtzeff's theses have been taken up, with some additional nuances, by D'Arms, although Paul Veyne strongly opposed them<sup>3</sup>. Veyne insists, to a much greater extent than Rostovtzeff, on the specific peculiarities of Trimalchio and the constraints of his legal status. Trimalchio, in his eyes, was not representative of all freedmen, because after the death of his patron he experienced a complete independence not enjoyed by the majority of freedmen. Furthermore, Veyne believes that in order to understand the mentality and life of freedmen, whether or not they are independent, it is necessary to situate oneself in a pre-industrial world, a world of strictly defined legal status, of personal connections, and of aristocratic values. The extraordinarily rich Trimalchio, who possessed immense estates in southern Italy, owed his wealth to the legacy of his former master, probably a senator. His commercial profits only increased this initial fortune – and it is to landed wealth that Trimalchio truly aspires. But this immersion in aristocratic values, if it is necessary, is not sufficient, because in the monarchies of modern Europe there was no class similar to freedmen. Certain freedmen enriched themselves, of course, but, in the eyes of Veyne, they are not *parvenus* ("[newly] arrived," that is, upstarts), because they will never "arrive." The bourgeoisie of the *ancien regime* (pre-revolutionary France) were able to become gentlemen; by contrast, argues Veyne, the freedmen of Rome were not true bourgeoisie, and if they lived in a world of gentlemen, they could never themselves become gentlemen. It is in this sense that Veyne writes that freedmen constituted an "aborted class," and that their destiny was "blocked," whether they were rich or poor: they themselves could become neither bourgeoisie nor gentlemen, and their children, if they had any, integrated themselves into the pre-existing social categories of Roman society.

Of the two interpretations discussed above, that of Veyne is in my opinion the more productive and closer to the truth, because it is more attentive to the different episodes in the life of Trimalchio and the connections which his life maintained with the legal and social background of the freedman's condition. That said, among the freedmen of the *Satyrica*, it is Trimalchio who most eludes social contextualization. Petronius situates the character, frames it, as it were, with vibrant details, in such a manner that the reader can associate him with a particular reality, known or experienced. But he makes a baroque personage of him, whose outrageousness and enormity explode every impression of social reality. The character of Trimalchio does not only caricature what is known about rich freedmen; he becomes a purely literary creation, inserted into a context deliberately presented as less fictional.

2. Rostovtzeff 1957, 57-58 and 562 n. 18, and Andreau 1993.

3. D'Arms 1981, 97-120; Veyne 1961; see also, to a certain extent, MacMullen 1974, 49-51 and 102-104.

In the *Cena*, the master of the house is not the only freedman; far from it. At the beginning of the dinner Hermeros, who is sitting next to Encolpius, after speaking with him about Trimalchio and his wife Fortunata, makes two or three remarks about the other freedmen at the table, and provides some details about two of them, Gaius Pompeius Diogenes and Julius Proculus<sup>4</sup>. Later on, several guests join the conversation<sup>5</sup>: Dama, Seleucus, Phileros, Ganymede, and Echion. In their intervention, Seleucus and Phileros mention an individual named Chrysanthus, whose funeral had taken place that same day<sup>6</sup>. The status of all these men is not indicated explicitly; but the surnames (*cognomina*) of several of them, such as Dama, Chrysanthus, Seleucus, or Phileros, are an easy clue for modern historians, because they were very frequently the names of slaves, of freedmen, or of their relatives<sup>7</sup>. The surname of Hermeros, who is *sevir augustalis* (official of the imperial cult) like Trimalchio and Habinnas, is similarly very indicative; moreover, Hermeros in no way hides his servile origins, and he is described as a co-freedman (*collibertus*) of Trimalchio, which implies that he had the same patron<sup>8</sup>. The interventions of Niceros and Plocamos follow<sup>9</sup>.

Encolpius, Ascyrtos, and Giton, three of the four principal characters in the extant novel, take part in the dinner, to which they have been invited (the fourth, Eumolpus, appears only after the end of the episode). In contrast to the names of the other guests, those of the four protagonists, although they are also Greek, are not the usual *cognomina* of freedmen, but rather conventional names recalling the traditions of mythology or literature<sup>10</sup>. What is the legal status of these individuals? As Amy Richlin remarks in the present volume<sup>11</sup>, it is very difficult to respond to this question. As far as their place in society is concerned, the text contains confusing, even contradictory indications. At several points, Giton is considered a slave – for example, by Hermeros<sup>12</sup>; but later in the novel Eumolpus presents him, as well as Encolpius, as a young man, freeborn and honorable<sup>13</sup>. Evidently we cannot trust the words of Hermeros or Eumolpus – and it is not unlikely that Giton was a slave. For their part, Encolpius and Ascyrtos were free<sup>14</sup>. But were they freeborn, or freedmen? We do not know. The tirade of Hermeros seems to suggest that Ascyrtos was freeborn; the phrase at Petr., *Sat.*, 81.4, on the contrary, seems to suggest that he was a freedman, while Encolpius was freeborn. But it is not clear. Were both freedmen? Or freeborn? Was Encolpius freeborn and Ascyrtos a freedman? In any case, their individual names reveal nothing about their legal status. I wonder whether Petronius has intentionally refused to situate them socially, whereas he underlines the servile origins of the other guests at the *Cena*. The four protagonists would then be presented as living outside the framework of society<sup>15</sup>, roaming from one city to another, and one milieu to another, without belonging to any. The dinner of Trimalchio is very much a place populated by freedmen. But one should not confuse it with the whole of the novel. We probably possess no more than one small part of the novel, which seems to have been very long, and we do not know what the lost parts contained<sup>16</sup>. And, except for the dinner of Trimalchio, there is barely a mention of freedmen in the rest of the preserved text; unless I am mistaken, only one character in the later part of the

4. Petr., *Sat.*, 38.

5. Petr., *Sat.*, 41.10 to 46.

6. Petr., *Sat.*, 42-43.

7. Solin 1971.

8. Petr., *Sat.*, 57-59.1.

9. Petr., *Sat.*, 61-62; 64.2-5.

10. Prag & Repath 2009, 11.

11. Richlin 2009, 86.

12. Petr., *Sat.*, 58.3-5.

13. *iuvenes ingenui, honesti*: Petr., *Sat.*, 107.5.

14. Petr., *Sat.*, 81.6.

15. *extra legem uiuentibus*: Petr., *Sat.*, 125.4.

16. On the general problem, Slater 2009.

text could be a freedman, the procurator Bargates, and even this is not certain<sup>17</sup>. The *Satyrica* in its entirety was probably not a work focused on freedmen. But, obviously, this does not lessen in any way the interest of the *Cena*.

It would be absurd to think that the *Cena* presents to the reader a complete range of the many types of freedmen, and of the problems which confronted them and their interests. That is not the point of this comic work of fiction. For example, there is no trace in the novel of imperial slaves and freedmen, that is to say, of those who worked in the administration or the exploitation and management of the properties of the emperor (agricultural and pastoral lands, mines and quarries, etc.). Neither do we see in the *Cena* freedmen working with or for their patron for a wage. In a general sense, there is scarcely any information about the relations between the freedmen present at the dinner and their former masters. There is some information about the relationships that they had with their masters while slaves, but not about those which they later maintained with their patrons. There is no mention, for example, of *obsequium* ("respectful behavior") or of *operae* ("assigned days of labor") or of specific norms which were imposed on freedmen in the areas of marriage or inheritance<sup>18</sup>. I will return to this point.

Furthermore, all of the freedmen at the *Cena* take part in urban professions, that is to say occupations of commerce, manufacturing, and services. The fact that some of them possess land, or that they have bought it, because estates were the most obvious sign of social elevation, does not mean that they worked in this agricultural setting. Trimalchio, when he was a slave, was sent to the country by his master as a *villicus* (overseer) and as a temporary punishment<sup>19</sup>, and, at the moment of the *Cena*, he possesses immense rural domains. But clearly he was not a man of the country; he was primarily an accountant, a financial administrator, before he dedicated himself to commerce. Echion, who is certainly much less rich, also possesses a property which he calls a *villa*, with buildings which he calls *casulae*. The word *villa* suggests a property of non-negligible extent, while *casulae*, small houses or farmhouses, lead one to imagine something more modest<sup>20</sup>. But, whatever his degree of wealth, he does not appear to be an *agricola* ("farmer"). He is presented as a *centonarius*, a word whose precise significance is a matter of debate. Either it is a civic rank, the *centonarii* having an official role in fighting fires<sup>21</sup>, or else it is a profession, and we should understand a rag-and-bone man – that is to say, one who works with or deals in second-hand textiles<sup>22</sup>. The two interpretations are not mutually exclusive, and one can imagine that some of the *centonarii* engaged in fighting fires were at the same time engaged in the textile profession<sup>23</sup>. In the case of Hermeros also, who paid to be freed (something considered entirely normal by many Latin authors), and who had been named *sevir* at no cost to himself, although he possessed lands which he bought himself<sup>24</sup>, is it necessary to connect him to the world of the countryside? Nothing indicates that it is.

Julius Proculus was, for his part, in the business of funerary processions (*libitinarius*). Chrysanthus, who was buried on the day of Trimalchio's dinner party, was in commerce (*homo negotians*), unless it was a business of his brother<sup>25</sup>. Ganymede's reflections on the price of bread appear to me to be typical of someone who lives in the city and does not have an agricultural income; the small houses (*casulae*) that he claims to possess are not necessarily in the

17. Petr., *Sat.*, 96-97.

18. Andreau 1993.

19. Petr., *Sat.*, 69.3.

20. Petr., *Sat.*, 46.2.

21. Ausbüttel 1982, 73-75; and Nijf 1997, 91.

22. That is the solution chosen by Verboven 2009, 130.

23. Tran 2006, 10-11, 184, 517.

24. *glebulae*: Petr., *Sat.*, 57.4-6.

25. In Petr., *Sat.*, 43.4, it is essentially impossible to pick apart the discussion of the grape harvest and of the business.

country, and could very well be located in the city<sup>26</sup>. Finally, Echion mentions a certain Phileros, who was a lawyer (*causidicus*); and he never envisages directing his young slave Primigenius towards agriculture or animal husbandry. The professions which he wishes for him are all urban: hairdresser (*tonstrinum*), public crier (*praeco*), or advocate<sup>27</sup>.

John Bodel has quite rightly remarked that Petronius does not leave any prospects to the freedmen whom he portrays<sup>28</sup>: he presents them as without a future. They associate almost solely with other freedmen (even if Agamemnon and the three main characters of the novel are invited by Trimalchio). And they do not have children capable of achieving a better social situation. Trimalchio, the richest and the most remarkable of them, is himself condemned to live in this closed world, without hope that his descendants might be able to achieve a better condition. This observation confirms that the *Satyrice* does not provide a complete panorama of the social group of the freedmen. In the "reality" of the empire, it was not so – contrast the senator cited by Tacitus (*Ann.*, 13.27.1-2) who states that very many *equites* and the majority of senators were descended from freedmen! A single phrase in the novel, which Trimalchio reports the perfumer (*unguentarius*) Agatho to have uttered, evokes this reality: "I advise you not to let your family perish<sup>29</sup>". With these words, Petronius opens a window on a strong tendency for social climbing which the rest of the *Cena* seems to deny.

Let us return to the relationships which these freedmen maintain with their patrons. Trimalchio falls into the category of an independent freedman, because his former master is dead, and he died without an heir. But in the *Satyrice* there is practically no mention of the other freedmen's former masters. Were they all independent<sup>30</sup>? Since they are, on two occasions, denoted as co-freedmen, we can ask whether they did not all have the same patron, the Gaius Pompeius who freed Trimalchio and bequeathed his inheritance to him. There is certainly at least one exception, Julius Proculus<sup>31</sup>, and it is true that we only know of one who carries the *nomen gentilicium* (family name) Pompeius – Diogenes<sup>32</sup>. But the very fact that the *nomen gentilicium* is not indicated is perhaps revealing: if all, or almost all, were possessed of the same name, it would not be necessary to mention it. If this hypothesis is correct, it modifies the idea of the dinner party that we can construct. Are we in fact concerned not with the social framework of the urban freedmen of the city in question (Puteoli?), but more specifically with a limited number of freedmen of a single, very rich patron? Trimalchio would have become the head of the pack, the leader, of these freedmen, after the death of the patron and his wife. If we find ourselves in the presence of people who know one another very well and are frequent associates this would, then, not only be because it is a question of freedmen, who are not in a position to associate with the freeborn<sup>33</sup>, it would also be because those invited to Trimalchio's dinner party formed a single and unique *familia* – consisting of freedmen of the deceased Gaius Pompeius and of their own freedmen, slaves, and clients.

Such a hypothesis would perhaps contribute to explaining the manner in which the relationships between the freedmen and their slaves are presented in the *Cena*. If the *Satyrice* clearly does not provide a complete vision of the condition of slaves, one could argue, without pursuing this paradox, that the slaves have more of a presence here than the freedmen (and, certainly, than the freeborn). Not only are slaves constantly mentioned in the course of the *Cena*, but they are also pervasive in the rest of the novel, and we encounter frequent allusions

26. Petr., *Sat.*, 44.

27. Petr., *Sat.*, 46, especially 46.7-8.

28. Bodel 1994; see also Kleijwegt 1998.

29. Petr., *Sat.*, 74.15.

30. *colliberti*: Petr., *Sat.*, 38.6 and 59.1.

31. Petr., *Sat.*, 38.11-16.

32. Petr., *Sat.*, 38.7-10.

33. Veyne 1961.

to slavery. There is mention of a slave workshop and fugitive slaves<sup>34</sup>. We see a *servus publicus* ("public slave"), who accompanies the public crier, while Encolpius contemplates a disguise as black-skinned Ethiopian slaves<sup>35</sup>. Chrysis underlines the taste of an elite woman for slaves and nobodies<sup>36</sup>. During the course of the storm, faithful slaves save Tryphaena<sup>37</sup>. There are many more examples. Only one servant is not a slave, that is the barber who accompanies Eumolpus; his condition as a free wage-earner (*mercennarius*) is underlined in several places<sup>38</sup>.

Despite some occasionally spectacular incidents, the relations between the slaves and their masters are good or even very good, especially over the course of Trimalchio's dinner party<sup>39</sup>. In several instances, the master of the house demonstrates his understanding and indulgence for his slaves: for example, he delivers an emphatic eulogy of his cook<sup>40</sup>. When a slave commits an error, he allows himself to be persuaded not to punish him, which surprises some of the guests. And above all, he includes them in his jokes and entertainments. He even plays with their freedom, for example, when he frees the one named Dionysos in order to be able to say that he has freed the god Liber<sup>41</sup>, or when he frees the slave who has wronged him (or who, probably, has pretended to wrong him<sup>42</sup>). The most vivid episode is clearly that of the pig which appears not to have been gutted<sup>43</sup>. Even here, Trimalchio plays with his slave, the cook, and with the punishments that he could inflict on him. Furthermore, it is necessary to draw attention to the passages in which one of the guests, for example, Echion, speaks of his affection for his *deliciae* ("favorite"), for the closest of his *pueri* ("boys"). For Luca Canali, in the *Satyrica* the free and the slaves live in a sort of symbiosis and show themselves to be very much in collusion with one another. One could respond to Canali that it is a matter of trusted slaves, very close to their masters and, whether they wish it or not, often linked to them by sexual relationships. The situation would clearly be very different if we were being shown agricultural slaves or miners. Nevertheless, what the secretary (*actuarius*) recites about the estate that Trimalchio possesses at Cumae shows that things are a little more complicated. Certainly, the slave Mithridates was crucified, and for a reason whose extreme gravity could probably be doubted; and an *atriensis* ("doorkeeper") was relegated to Baiae<sup>44</sup>. But the report also shows that there existed on these estates *aediles* who published edicts, marital unions susceptible to later dissolution, tribunals presided over by servants of the bedroom (*cubicularii*), and even wills by which some slaves would be able to disinherit their master Trimalchio<sup>45</sup>. We are clearly swimming in the full flood of fiction. It is all the same very strange that Trimalchio, who appeared so arbitrary and so focused on himself and his merest whim, has instituted or maintained such a non-legal, "juridical" panoply, in such a manner as to place his agricultural slaves in a kind of city within the estate. Pliny the Younger (*Ep.*, 8.16) explains how he organized a system of wills for his slaves that was not dissimilar; but Pliny clearly did not go as far as Trimalchio down this path, not by a long way.

For a modern reader, it is surprising that freedmen who have an elevated idea of themselves, like Trimalchio or Echion, do not hesitate to present themselves as former slaves and to talk about their servile past, a fact which in no way prevents them from being themselves owners of slaves and patrons of former slaves whom they have freed. Yet these attitudes,

34. Petr., *Sat.*, 95.2, 96.5, 97.10, 105.11, and 107.4.

35. Petr., *Sat.*, 97.1 and 102.13.

36. Petr., *Sat.*, 126.1-11.

37. Petr., *Sat.*, 114.7.

38. Petr., *Sat.*, 94.12-15, 99.6, 103.1 and 108.4.

39. Canali 1987a.

40. Petr., *Sat.*, 70.1-7.

41. Petr., *Sat.*, 41.6-8.

42. Petr., *Sat.*, 54.

43. Petr., *Sat.*, 49.

44. Petr., *Sat.*, 53.3 and 53.10.

45. Petr., *Sat.*, 53.

which one could easily take as an exaggeration in line with the comic and satirical character of the work, are also found on a number of funerary inscriptions – for example, on that of Marcus Sutorius Pamphilus, who died at Rome at the beginning of the empire, interred with his mother, his wife (a *colliberta*), his *deliciae* (a slave, who is without doubt his biological daughter), a co-freedman, and five of his freedmen and freedwomen<sup>46</sup>.

An historical parallel may be useful at this point: Pliny the Younger recounts the assassination of the senator Larcius Macedo, which took place around the year AD 100. A group of slaves, who were living with him in his villa at Formiae, attacked him when he was at the baths. They beat him and left him for dead on the scalding floor of his private baths; he subsequently regained consciousness, but died several days later<sup>47</sup>. Pliny considered Macedo to be an arrogant and cruel master, whereas he prided himself on being more humane (which did not prevent him from fearing such explosions of anger from slaves on his own account). He observes that Larcius Macedo was the son of a freedman, and that this did not stop him from being cruel: “He had too far forgotten that his father had been a slave – unless he remembered too well<sup>48</sup>”. Trimalchio and his co-freedmen did not conduct themselves at all like Larcius Macedo; they had not forgotten that they had been slaves, and at the same time this memory did not lead them to acts of cruelty, or at least not to such an extent. Is this because they were freedmen, rather than the sons of freedmen? Or because they were not senators? Or because they are characters in a novel?

Neither Agamemnon nor Encolpius nor Ascyrtos nor Eumolpus represent Petronius; none of them is the spokesman of the author. Moreover, one of the characteristics of the *Satyrica* is that the author does not appear, that he is absent, concealed, as several philologists and historians have recently noted<sup>49</sup>. Neither does it seem that these main characters represent the elite, despite what is sometimes asserted. They are instead transgressive characters, whose social context remains undefined. In my opinion, the elite are just as absent as the author. When Habinnas appears Encolpius takes him for a praetor, but Agamemnon corrects him<sup>50</sup>. The error of Encolpius and the words of Agamemnon show that neither Encolpius nor Habinnas are members of the elite. Eumolpus is the poet *par excellence*, and he represents a lettered culture which impresses Trimalchio, Hermeros, Echion, and the others but at the same time exasperates them, especially if *scholastici* (“rhetoricians,” “learned men”) like him flaunt their education<sup>51</sup>. The terms which evoke the social elite, the true elite, are *eques* and the corresponding adjective, *equestris*. These terms are attested four times in the novel<sup>52</sup>. The poem which Ascyrtos recites is very revealing in this regard: even the *eques* who sits as judge is powerless against money<sup>53</sup>. And when Hermeros wants to silence Ascyrtos’s derision, he asks him, “*eques Romanus es?*” (“Are you a Roman *eques*?”). His point is that Ascyrtos is not of a sufficiently high social rank to mock those of humble rank and those who have been slaves<sup>54</sup>. Even if you do not personally know the city’s magistrates and notables, you name them and speak of them familiarly<sup>55</sup>; and you do not hesitate to criticize them, especially if they are *aediles*, and therefore charged with controlling the millers/bakers<sup>56</sup>. By contrast, the *equites*, who are not named, but to whom general allusions are made, are themselves emblematic of high society.

46. *CIL*, VI, 1892; Tran 2006, 468-70.

47. Plin., *Ep.*, 3.14.

48. *Ibid.*

49. Labate 1995a; Conte 1996.

50. Petr., *Sat.*, 65.1-7.

51. Petr., *Sat.*, 56-58; Labate 1995a and 1995b.

52. Petr., *Sat.*, 14.2, 57.4, 92.10, 126.10.

53. Petr., *Sat.*, 14.2.

54. Petr., *Sat.*, 57.4.

55. Petr., *Sat.*, 45.

56. Petr., *Sat.*, 44.3-13.



It is true that Encolpius and Ascyrtos mock Trimalchio and his dinner party at several points, and that this attitude marks the distance between their own culture and the tastes and manners of the master of the house and his guests. But they do not always mock them, and they are entirely in agreement with Trimalchio on certain ideas, which are considered characteristic of the mentality of the freedmen, for example, on the power of money. It is common to emphasize those words which show that, for the freedmen, it is money alone that counts. But the poem of Ascyrtos, which I mentioned above, speaks of nothing else; and the importance of money is reaffirmed in the last part of the text, when Encolpius has killed the goose and rectifies his wrongdoing by handing over two [gold coins]<sup>57</sup>. The superiority of money in comparison to law and culture is again proclaimed in this passage, and Encolpius and Oenothra do not appear to be in disagreement with the idea. It is not impossible that the *Cena* is a satire on the entirety of Roman life at the time, and not only on the world of freedmen.

Interpreting the *Satyrica* is extremely complex and cannot be based on only one strategy of reading. Freedmen occupy a central role in the dinner of Trimalchio, and it is true that one of the goals of the text is a satire on freedmen. But it is not possible to reduce either the entire novel or even the episode of the *Cena* to this. The *Satyrica*'s freedmen and slaves resemble, in more than one respect, those whom we find mentioned in other documents of the period, but it is not in any sense a work of "realism." It is a work of fiction, and multiple threads are entangled in this complex web.

## Further Reading

There is an abundant bibliography on Trimalchio and the other freedmen of the *Satyrica*. In addition to the titles cited in this chapter, one might consult, for example, Bodel 1984 and 1989; Boyce 1991; Van der Paardt 1996; and Ball, ed. 1998, 119-134. To better understand their situation it is also necessary to study emancipation and freedmen generally, for which see Duff [1928] (1958); Treggiari 1969; Andraeu 1993; López Barja de Quiroga 1995. In addition, discussion of freedmen inevitably leads to discussion of slavery and slaves, to which are dedicated, for example, Buckland 1908; Bradley 1987; Thébert 1993; and Bradley 1994. On the slaves and freedmen of the emperor, some of whom managed his property, notably his estates, one should consult Weaver 1972. Finally, it is interesting to situate the commercial activities of Trimalchio in what is known about commerce in central and southern Italy in the first century AD; on this subject, see in particular D'Arms & Kopff, ed. 1980, as well as Morley 2007, where one will find a complementary bibliography, and Verboven 2009.

(Traduit en anglais par Paul Dilley)

Extrait de : J. Prag et I. Repath, éd., *Petronius, A Handbook*, Chichester, 2009, 114-124.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



57. Petr., *Sat.*, 137.1-9.

## **Chapitre 7**

# **Relations sociales et mobilité**



## PRÉFACE

---

Les cinq articles que j'ai réunis dans ce dernier chapitre du recueil relèvent tous de l'histoire sociale, mais ils sont nettement différents les uns des autres. Le premier concerne spécifiquement les caractéristiques de l'histoire sociale romaine. Il m'a été demandé par des collègues du Collegium Beatus Rhenanus, structure de recherche et de formation consacrée aux Sciences de l'Antiquité des universités de Bâle, de Fribourg-en-Brigau, de Mulhouse et de Strasbourg. Je remercie vivement ces collègues, et surtout Michel Humm, Thomas Späth et Eckhard Wirbelauer. C'est sans doute dans cet article que j'ai parlé de la manière la plus précise et la plus juste de la "Controverse Bücher-Meyer", c'est-à-dire des grands débats sur l'archaïsme et la modernité de l'économie antique.

Comme il touche à toutes les directions de l'histoire sociale romaine, il serait très long de chercher à mettre à jour la bibliographie qui y est citée. Je désire seulement mentionner les recherches menées par M. Cébeillac-Gervasoni, qui malheureusement nous a quittés en 2017. Toutes ces recherches concernent les élites des diverses cités de la partie occidentale de l'Empire et l'épigraphie municipale, c'est-à-dire le deuxième des cinq fragments que j'ai distingués dans mon article. Le lecteur est prié de se reporter aux ouvrages indiqués en note, et qu'elle a écrits ou dirigés<sup>1</sup>.

Deux autres articles traitent de la mobilité sociale dans la société romaine de la fin de la République et du Haut-Empire<sup>2</sup>. Le premier est issu d'un colloque du GIREA (Groupe International de Recherche sur l'Esclavage dans l'Antiquité) qui s'est tenu à Lecce, dans les Pouilles, en 1983, – et le second d'un colloque sur la mobilité sociale organisé à Strasbourg par E. Frézouls et H. Pavis d'Escurac, et publié en 1992. Les conclusions de ces deux textes diffèrent nettement de celles de l'article que j'avais consacré vingt ans plus tôt à la société pompéienne<sup>3</sup>. Certes, mon article de 1973 portait sur une seule cité, tandis que ceux de 1985 et de 1992 étaient beaucoup plus larges du point de vue géographique, mais portaient sur des milieux sociaux précis, ceux des commerçants et financiers professionnels. Il n'y a donc pas à proprement parler de contradiction ; mais il est vrai que mon évaluation de la mobilité sociale a beaucoup évolué au cours des années 1980 et 1990. Dans les années 1970, j'étais convaincu de la permanence de ce que j'appelais alors l'oligarchie, tant au niveau de Rome que dans une cité comme Pompéi. J'étais convaincu que le renouvellement des élites s'opérait avant tout à la faveur de crises violentes, comme par exemple les guerres civiles du I<sup>er</sup> siècle a.C. Par la suite, dans les années 1980, les recherches de K. Hopkins et de F. Jacques m'ont amené à modifier nettement mes conclusions. Même si certaines des méthodes de K. Hopkins ont été très contestées, en particulier par F. Jacques, j'ai été convaincu par sa conclusion selon laquelle un substantiel renouvellement des lignées des élites s'opérait indépendamment de toute crise politico-militaire, par le jeu des mécanismes démographiques<sup>4</sup>.

1. Cébeillac-Gervasoni 1998 ; *ead.*, éd. 1996 ; 2000 ; Cébeillac-Gervasoni & Lamoine, éd. 2003 ; Cébeillac-Gervasoni *et al.*, éd. 2004 ; Berrendonner *et al.*, éd. 2008 ; Lamoine *et al.*, éd. 2010 ; 2012.
2. Andreau 1985a (voir aussi les p. 598-599 et 624 du même volume) ; 1992b (respectivement articles n°30 et 31 du présent recueil).
3. Andreau 1973b.
4. Hopkins 1983 ; Jacques 1990.

J'apprécie beaucoup le second de ces articles sur la mobilité sociale, parce que j'y suis parvenu à traiter les textes disponibles par catégories, et en relation avec leur contenu, au lieu de réunir toutes les informations disponibles en un seul ensemble, quelle que soit leur origine et de quelques textes qu'elles proviennent.

Les deux derniers articles de ce chapitre traitent de la totalité de l'échelle sociale, mais de façon fort différente. J'ai longuement travaillé sur l'un et sur l'autre, et avec acharnement. Le plus ancien des deux, qui porte sur les fondations privées, pose une question qui était discutée au cours des années 1970, et qui m'intéressait vivement : celle des classes sociales.

L'esclavage était alors au centre de vives controverses, notamment en France et en Italie. Ces controverses opposaient des historiens, des archéologues et des anthropologues qui considéraient l'ensemble des esclaves comme appartenant à une même classe sociale, à d'autres qui refusaient l'idée d'une telle classe des esclaves. Les marxistes les plus dogmatiques avaient davantage tendance à soutenir l'idée que l'ensemble des esclaves constituait une classe sociale. En France, J.-P. Vernant et P. Vidal-Naquet étaient très opposés à une telle idée<sup>5</sup>. J'y étais aussi très opposé, mais je cherchais à définir ce qui, en plus de leur statut juridique, ou à partir de leur statut juridique, pouvait constituer l'unité sociale, non pas du groupe des esclaves, mais de leurs situations au sein de la vie économique, malgré la très grande diversité de leurs existences concrètes. À cette fin, j'ai utilisé la catégorie de "statut de travail", comme je l'ai par exemple expliqué dans la Préface de la seconde édition de *Vie financière dans le monde romain*<sup>6</sup>.

Mais, indépendamment de cette controverse sur les esclaves, j'ai eu l'occasion de rédiger un article sur les fondations, dans le cadre d'une rencontre organisée par E. Frézouls. Au fur et à mesure que j'étudiais les inscriptions disponibles pour l'Italie et essayais de les mettre en série et de les interpréter, j'ai distingué deux grands ensembles, en fonction de l'importance des sommes engagées, de la prestation prévue par le fondateur et de l'organisme auquel la fondation était confiée. Je ne reprends pas ici le détail de l'argumentation, qu'on trouvera dans l'article. Je me suis convaincu que ces deux ensembles, les privilégiés d'une part et les non-privilégiés de l'autre, devaient être qualifiés de classes sociales. Il ne s'agit pas de classes directement fondées sur une certaine place dans la vie économique (même s'il y avait sûrement des rapports, directs ou indirects, entre les structures économiques et de telles appartenances). C'étaient de grands ensembles socio-culturels. Je me suis aperçu notamment que la cité était socialement trop éloignée des membres des milieux plébéiens pour qu'ils lui confient la gestion d'une fondation. Ils préféraient s'adresser à des groupements plus restreints, et plus proches d'eux, par exemple des collègues ou des *vici* (ils "préféraient" ces groupements plus restreints, ou bien ils étaient amenés à les privilégier, ou bien ils y étaient contraints).

Ces conclusions que j'ai tirées de l'étude des fondations en Italie m'ont beaucoup intéressé, et j'ai été déçu qu'elles ne soient pas discutées et reprises par d'autres. Dans mon article, j'adoptais une attitude sociologisante et assez polémique, et m'opposais par exemple à la démarche de E. F. Bruck<sup>7</sup>. Pour E. F. Bruck, il fallait avant tout mettre l'accent sur les intentions et les impulsions psychologiques et morales qui ont conduit à la constitution de fondations – croyance en l'immortalité, désir de s'assurer un culte *post mortem*, goût de la gloire, etc. – et expliquer les modalités juridiques ou pratiques de la fondation par les exigences de ces motifs. Dans les années 1970, la forte présence d'idées telles que celles de E. F. Bruck et de F. De Visscher, notamment chez les spécialistes de droit romain<sup>8</sup>, explique-t-elle que mon schéma d'explication des fondations d'Italie n'ait pas eu d'échos ?

5. Voir par exemple Vidal-Naquet 1968 = 1981, 211-221.

6. Andreau 2015, X-XII.

7. Bruck 1955.

8. *Ibid.* ; De Visscher 1955.

Ou bien est-ce dû au fait que je n'ai pas persévéré dans une telle voie, après la publication de cet article ? Il y avait au moins deux projets que j'aurais pu essayer de réaliser. Mais je ne me suis engagé dans aucun des deux, – retenu que j'étais par d'autres entreprises (d'abord les métiers bancaires ; plus tard, l'édition française des deux grandes sommes de M. I. Rostovtzeff ; et la parenté, qui a donné lieu au livre de 1990)<sup>9</sup>. Le premier de ces deux projets était d'étudier de cette façon l'intégralité des fondations connues dans tout l'Empire. Mes premiers sondages m'ont semblé montrer que ce que j'avais observé pour l'Italie ne valait pas nécessairement ailleurs. Mais je me suis borné à quelques sondages. Le second projet était une réflexion sur ces classes sociales et sur les manières de déceler leur existence.

Cet article n'était certes pas sans défauts. Par exemple, la manière dont je refusais de m'intéresser aux inscriptions du IV<sup>e</sup> siècle p.C. n'était pas justifiée. Il faut bien s'arrêter à un moment ou à un autre, certes ; mais les raisons que j'ai mises en avant pour m'arrêter avant le IV<sup>e</sup> siècle n'étaient pas valables. Malgré de tels défauts, sur le fond, je continue à être totalement convaincu par les argumentations que j'ai développées dans cet article. Mais j'ai probablement eu tort d'appeler "fondations réflexes" et "fondations non réflexes" les deux grandes catégories de fondations que je distinguais (et que je continue à distinguer). Probablement, cette appellation n'était pas bien choisie. À vrai dire, pour moi, l'essentiel ne résidait pas dans les noms des deux types de fondations, il résidait dans la division sociale que révélait l'existence même de ces deux types. Il faut noter aussi que la réflexion sur la notion de classe sociale et sur les classes sociales, qui avait pris une certaine importance par suite de l'influence du marxisme, en a de nouveau perdu au cours de ces dernières décennies.

Le cinquième article de ce chapitre, "Affaires et relations sociales sous le Haut-Empire", résulte de l'invitation d'Alessandro Corbino, Professeur de Droit romain et organisateur du grand "Convegno Internazionale di Diritto romano", qui se tenait tous les deux ans à Copanello (province de Catanzaro, Région de Calabre). J'ai été invité à prendre la parole dans le colloque de juin 2004. J'ai traduit mon intervention en italien, et la traduction a été corrigée par A. Storchi Marino, Professeur à l'Université de Naples, que je remercie vivement. Cette intervention a ensuite été publiée dans les actes du colloque<sup>10</sup>. Ici, cependant, je préfère présenter sa version française.

Quoique ce texte ait été rédigé il y a déjà une quinzaine d'années, il représente l'état le plus récent de mes conclusions sur les relations sociales et sur les relations d'affaires dans le monde romain, ou du moins dans une bonne partie du monde romain (et surtout en Italie). Toutefois, en relisant cette communication de Copanello, "Affaires et relations sociales", et en la confrontant avec l'article plus ancien qui traite des fondations privées, je suis frappé par une nette opposition entre les deux sur un point important, et même central : le rôle de la cité. D'un côté (dans l'article sur les fondations), je dis que les évergètes plébéiens étaient surtout amenés à confier leurs fondations, non pas à leur cité, mais à des groupements plus restreints (les collèges, les *vici*, etc.). De l'autre, j'insiste sur le rôle central des cités dans l'activité commerciale et financière, dans la vie quotidienne des "affaires". Dans les deux cas, je ne suis parvenu à ces conclusions qu'à partir de documents. Je ne les renie donc en aucune façon. Faut-il conclure à une contradiction ?

La confrontation entre ces deux séries de conclusions conduit à s'interroger sur la structure des cités et sur les rapports que le chef-lieu entretenait avec le reste du territoire. La bibliographie à ce propos est extrêmement abondante, mais il y a sûrement place pour de nouvelles études, et notamment pour de nouvelles études régionales. Certains, par exemple en Grande-Bretagne, s'y sont intéressés dans le cadre du débat sur la ville de consommation. Dans ce

9. Andreau & Bruhns, éd. 1990.

10. Andreau 2012a (article n°33 du présent recueil).

débat, je me sens très proche des interprétations et conclusions défendues par P. Leveau<sup>11</sup>. La notion de ville de consommation ne me paraît pas le meilleur biais pour poser le problème de la structure sociale et économique des cités antiques<sup>12</sup>.

Ajoutons que l'institution d'une fondation est une opération exceptionnelle, qui n'a rien à voir avec la vie quotidienne des affaires ou du commerce. D'autre part, l'article sur les fondations montre clairement que la situation n'est pas la même dans toute l'Italie. En particulier, les Régions X et XI (Vénétie et Transpadane) présentent, quant à la nature des fondations, d'intéressantes particularités par rapport aux Régions de la péninsule proprement dite. Il serait donc trop simple d'opposer les conclusions de ces deux articles. Tous deux peuvent être à l'origine de diverses interrogations, et chacun des deux insiste sur quelques-uns des aspects des sociétés d'époque romaine.



Retrouvez la version  
en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



11. Leveau 1983a ; 1983b ; 1987-1989.

12. À ce sujet, voir Andreau 2017.

## ARTICLE 29

# L'HISTOIRE SOCIALE DE ROME DANS SES RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

---

Il faudrait plusieurs volumes pour rendre compte des méthodes, des résultats et de l'évolution de l'histoire sociale de la Rome antique depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Même les rapports entre histoire sociale et histoire économique sont un sujet très ample et complexe, qui nécessiterait de patientes recherches et de longues explications. L'objectif de cet article relativement bref est infiniment moins ambitieux. Il vise avant tout à provoquer la réflexion et la discussion. Il va donc être très schématique, – par nécessité, mais aussi parce que j'ai en quelque sorte choisi cette voie. En outre, il faudrait citer beaucoup de bibliographie à l'appui de ce que j'écris dans cet article ; mais je ne le ferai pas, pour ne pas être trop long ; je n'indiquerai qu'un très petit nombre de livres (et, éventuellement, d'articles). Par facilité, j'emprunte souvent les quelques titres mentionnés à l'historiographie de langue française.

Il y a eu au XX<sup>e</sup> siècle, quant à la République et à l'Empire romain, plusieurs fragments d'Histoire sociale, ou même plusieurs Histoires sociales, qui, certes, ne se sont pas complètement ignorées, mais ont évolué de manière autonome, et dans des sphères différentes. La plus visible, et la plus noble du point de vue de la nature des documents sur lesquels elle s'est appuyée, est une histoire sociale des deux grands ordres dirigeants, avant tout fondée sur les textes littéraires et sur des inscriptions sur pierre. Par la force des choses, elle s'est intéressée, et continue à s'intéresser, aux sénateurs et chevaliers eux-mêmes, mais aussi à leurs épouses et aux autres femmes de leurs lignées. En marge de ces lignées, cette histoire sociale des milieux dirigeants s'intéresse aussi, éventuellement et s'il y a lieu, à leurs dépendants, qui sont assez souvent mentionnés dans les documents relatifs aux sénateurs et aux chevaliers.

Une deuxième histoire sociale concerne des milieux beaucoup moins prestigieux, mais qui peuvent avoir un certain relief et être fortunés, et elle est avant tout connue par l'épigraphie des inscriptions municipales. Par cette épigraphie des diverses cités de l'Empire, elle touche avant tout trois milieux : celui des aristocraties (ou élites, ou notabilités) municipales ; celui des artisans et commerçants (dont beaucoup étaient des affranchis, en Italie du moins, mais pas dans toutes les provinces de l'Empire, ni à toutes les époques) ; celui des membres des collèges, notamment des collèges professionnels. Ces trois milieux se recoupent en partie, puisque certains des artisans et commerçants des inscriptions funéraires et votives appartenaient aux collèges, et puisque, quand il s'agit d'affranchis, c'étaient assez souvent des dépendants des notabilités de la cité.

Il faut certainement mettre à part, dans une troisième catégorie, l'histoire sociale fondée sur la documentation égyptienne. En effet, elle est très spécifique, par la quantité de témoignages dont elle dispose, mais aussi par les caractéristiques de ces témoignages et du contexte dans lequel elle se trouve insérée. Elle est beaucoup plus "interclassiste" que ce qu'on trouve dans les autres provinces de l'Empire et en Italie. Comme le système des magistratures n'a pas existé en Égypte avant le III<sup>e</sup> siècle, il est plus difficile d'y classer les personnes en catégories ; davantage que les hommes et femmes dans leurs catégories statutaires, on saisit les activités



auxquelles ils ou elles s'adonnent et les actes juridiques dans lesquels ils se trouvent partie prenante.

À la différence de ces trois histoires sociales, qui sont les unes et les autres assez largement prosopographiques (au sens le plus large du mot) et s'appuient, non pas uniquement certes, mais pour une bonne partie, sur la collection et la mise en série des cas individuels, une quatrième histoire sociale, moins fréquemment pratiquée, mais qui présente aussi de l'intérêt, prend sa source dans la documentation juridique. Les textes de la tradition juridique romaine offrent, par exemple, de précieuses informations sur les mariages, sur les testaments et les legs, sur les rapports patrimoniaux entre les *patres familias* et leurs épouses, ou entre les *patres familias* et leurs fils, leurs esclaves, leurs affranchis.

Enfin, une dernière histoire sociale, qui est peut-être née un peu plus récemment que les précédentes, mais qui s'est beaucoup développée, est en étroite relation avec la vie économique. Même si elle est, en partie, la lointaine héritière de la tradition antique, on peut dire qu'elle a commencé à apparaître à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quand H. Dressel s'est occupé de la publication des inscriptions sur outils, instruments et objets de la vie quotidienne trouvés dans la région de Rome. Elle comporte deux grandes moitiés, l'une fondée sur l'étude des objets et de leurs marques et inscriptions peintes (à la suite de H. Dressel), l'autre sur l'archéologie de terrain, avec les fouilles et les campagnes de prospection. Elle est donc en partie épigraphique, mais d'une épigraphie que les épigraphistes de la première histoire sociale (celle des inscriptions de cursus) se piquent parfois de regarder de haut et de considérer comme beaucoup plus incertaine que la leur. Ce dernier aspect de l'histoire sociale romaine est le seul qui accorde une grande place à l'archéologie, sous la double forme de l'étude des sites et de celle des matériels qui y sont mis au jour.

Une telle manière de présenter les choses est certes beaucoup trop simple, et elle doit être fortement nuancée. Je n'ignore pas que de nombreuses passerelles ont existé dans le passé, et continuent à exister, entre les cinq catégories que j'ai distinguées ci-dessus. Par exemple, on constate un va-et-vient permanent entre la première et la deuxième de ces cinq catégories, ne serait-ce que parce que la plupart des chevaliers et des sénateurs ont des relations avec une ou plusieurs cités de l'Empire, où ils sont célébrés, par exemple par les notables locaux, et où ils font montre d'évergétisme. Il suffit de feuilleter les ouvrages de C. Nicolet ou de S. Demougin pour s'en convaincre<sup>1</sup>. Néanmoins, l'histoire sociale municipale se distingue assez nettement de tels ouvrages par le rôle respectif des textes littéraires et des inscriptions ; les secondes, dans l'histoire sociale des milieux municipaux (élites municipales, artisans, commerçants, collègues), deviennent une source d'information très dominante et presque unique, ce qu'elles ne sont pas dans la première espèce d'histoire sociale<sup>2</sup>. L'histoire sociale à base papyrologique (la troisième de mon énumération), est une bonne illustration à la fois de la fragmentation dont j'ai parlé et de l'existence de passerelles. Fragmentation, parce qu'elle est longtemps restée à l'écart des autres, vu que l'Égypte était le plus souvent considérée comme un monde à part, qui ne pouvait être traité de la même façon que le reste de l'Empire. Passerelles, parce que toutes les catégories sociales de l'Égypte et toutes leurs activités trouvaient leur place dans la papyrologie, et parce que le domaine égyptien, depuis deux ou trois décennies, a été très largement "désenclavé"<sup>3</sup>. De même, s'il est impossible d'établir des passerelles entre la première espèce d'histoire sociale et les recherches sur la fabrication de céramique (parce que ce n'est pas, dans la documentation jusqu'ici disponible, une activité des sénateurs et chevaliers), de telles pas-

1. Nicolet 1966 ; 1974 ; Demougin 1987.

2. Voir par exemple Castrén 1983 ; Cébeillac-Gervasoni 1998 ; et Tran 2006.

3. Rathbone 1991 ; Bagnall & Frier 1994 ; Rowlandson 1996.

serelles sont évidentes quand il est question des briques et tuiles de la région de Rome ou de certains types d'amphores<sup>4</sup>.

Dans l'entre-deux-guerres, Michel Rostovtzeff, qui avait un sens aigu de la synthèse et de la totalité (un sens même trop aigu) a beaucoup fait pour réunir ensemble, dans une même histoire économique-sociale, les cinq aspects que j'ai évoqués ci-dessus. Et il a été un des premiers, dans le domaine romain, à essayer d'intégrer au reste le cinquième aspect de l'histoire sociale, l'histoire sociale liée à l'économie et à l'archéologie. Mais le travail est toujours à refaire, comme l'ont montré les décennies qui ont suivi la publication de ses deux grandes synthèses<sup>5</sup>.

Le dernier de mes cinq aspects, l'histoire économique-sociale, s'est beaucoup développé à partir des progrès de l'archéologie ; il s'est plus développé que certains des quatre autres, ou même que chacun des quatre autres, mais, dans une certaine mesure, il est resté indépendant des autres.

Cette fragmentation de l'histoire sociale en plusieurs morceaux tient compte de l'état de la documentation, qui comporte des points forts, mais séparés les uns des autres, et accompagnés de très larges zones de totale ou presque totale absence documentaire. Elle n'est donc pas entièrement négative ; elle révèle un désir de se soumettre à la logique et aux caractéristiques de la documentation que je considère comme fécond. Mais, d'un autre côté, elle enlève à l'histoire sociale de l'Antiquité une bonne partie de sa visibilité, et a pour effet de compromettre toute réflexion méthodologique approfondie sur une telle histoire sociale. Il est significatif que très peu de livres portent comme titre "Histoire sociale du monde romain" ; ceux qui se nomment "Histoire politique du monde romain" (ou d'une certaine période de son histoire) ou bien même "Histoire économique du monde romain", sont relativement plus nombreux. L'histoire sociale du monde romain est prise en tenaille entre l'histoire politique et administrative, l'histoire du droit et l'histoire économique.

Dans cette optique, l'initiative visant à définir et à pratiquer une "nouvelle" histoire sociale, initiative lancée par les collègues du *Collegium Beatus Rhenanus*, me paraît particulièrement précieuse et bienvenue. Mais, dans ce bref article, je ne vais pas parler plus longuement de ce qu'on peut appeler l'"Histoire sociale brisée" (en pastichant un titre de A. Schiavone et en le détournant de son sens, même si "brisée", comme "*spezzata*" en italien, signifie ici "coupée en morceaux")<sup>6</sup>. Je vais essayer de montrer que, depuis dix à quinze ans, une partie de l'histoire économique, qui était jusque-là très unie à l'histoire sociale fondée sur l'archéologie et sur l'épigraphie de l'*instrumentum*, a tendance à s'en éloigner, ou du moins qu'une partie des historiens de l'économie romaine ont tendance à prendre leur distance par rapport aux structures sociales.

\*

L'histoire sociale en relation avec l'histoire économique a beaucoup progressé depuis les années 1960-1970, et notamment à cause des progrès de l'archéologie, aussi bien pour la fouille et les campagnes de prospection que pour l'étude du matériel. Mais, en dehors de cette progression difficilement contestable, et dont il faut se féliciter, cet aspect de l'histoire sociale a connu d'autres évolutions, et notamment en rapport avec la "Controverse Bücher-Meyer", c'est-à-dire avec les grands débats sur l'archaïsme et la modernité de l'économie antique. On présente souvent cette controverse comme durant depuis plus d'un siècle (sans compter qu'on peut en retrouver des germes jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle), et moi-même, je l'ai à plusieurs reprises présentée comme cela. Et, en effet, K. Bücher, Ed. Meyer, Julius Beloch ont existé et écrit à la fin

4. Setälä 1977 ; Tchernia 1986.

5. Rostovtzeff 1926g ; 1941.

6. Schiavone 2003.

du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, et, une génération plus tard, il y a bien eu aussi J. Hasebroek, M. I. Rostovtzeff, E. Ziebarth. Mais, entre la première Guerre Mondiale et les années 1970, la plupart des Antiquisants ne connaissaient même pas l'existence de cette controverse, surtout en France et en Italie. Si elle a eu plus de retentissement en Allemagne, où elle s'est développée, puis dans les pays anglo-saxons, dans lesquels M. I. Rostovtzeff l'a introduite, elle était très peu connue en France et en Italie, et beaucoup de travaux d'histoire sociale et/ou économique romaine ont été menés sans que leurs auteurs aient eu conscience de l'importance de cette controverse. J. Rougé, par exemple, qui était né en 1913, montre probablement des tendances plutôt primitivisantes dans sa grande étude du commerce romain, mais il ne se situait pas par rapport à ce débat<sup>7</sup>. Dans ses études numismatiques, J. Guey, né en 1910, restait lui aussi extérieur à ce débat, me semble-t-il<sup>8</sup>. Et des maîtres nés dans les années 1920, tels que R. Bogaert en Belgique ou E. Gabba en Italie, ne se situaient pas non plus par rapport à la controverse<sup>9</sup>. S'ils la connaissaient bien, comme R. Bogaert, qui avait travaillé de manière approfondie sur les écrits de J. Hasebroek et d'E. Ziebarth, ils ne lui accordaient pas une importance centrale. Ce que je dis là n'est évidemment pas une critique à leur égard, c'est simplement une manière de souligner que la controverse, malgré son ancienneté, n'a réellement revêtu une grande importance historiographique que dans les années 1960 et surtout 1970. Il en résulte qu'avant cette date, les études d'histoire sociale se caractérisaient par moins de systématisme, par davantage de diversité. Dans la manière dont il essaie de s'interroger sur l'existence de ce qu'il appelle les innomés du commerce (c'est-à-dire les détenteurs de capitaux dont nous n'avons pas de trace, mais qui peut-être tiraient les ficelles derrière ceux dont nous parlent les inscriptions), J. Rougé ne se souciait pas de savoir si leur éventuelle existence était un symptôme d'archaïsme ou de modernité. Autour de 1980, à une époque où il était très bien informé de la controverse, il disait, dans des conversations privées, en marge des colloques et congrès, qu'il n'appréciait pas beaucoup ces grands débats, qui conduisaient à défendre des positions extrêmes et des idées préconçues. De son côté, dans son enseignement, J. Guey esquissait souvent des comparaisons entre les situations antiques et celles du Moyen Âge ou des Temps modernes, ou même de l'époque contemporaine, mais il ne cherchait pas vraiment, par de telles comparaisons, à montrer la primitivité de l'économie et de la société antiques. De même, un architecte tel que G. Tchalenko, qui a publié dans les années 1950, sur la Syrie du Nord, un ouvrage dont certaines conclusions ont été par la suite abandonnées, mais éblouissant et passionnant, ne s'est pas soucié d'en donner une interprétation dans le cadre de la controverse, que probablement, à l'époque, il ne connaissait pas<sup>10</sup>. Les deux grands ouvrages de M. I. Rostovtzeff sur l'économie hellénistique et romaine étaient certes connus et très pratiqués, mais ils étaient plutôt considérés comme un patrimoine commun, comme une base de connaissances que tout le monde devait admettre, plutôt que comme des ouvrages historiographiquement engagés, caractéristiques de certaines orientations intellectuelles.

C'est à la fin des années 1960 et au début des années 1970, et surtout après la publication de *L'Économie antique* de M. I. Finley, que le paysage se transforma fortement. À partir de ce moment-là, la plupart des études d'histoire économique et sociale ont été orientées par rapport à la controverse, que leurs auteurs soient d'un camp ou de l'autre, ou qu'ils veuillent se tenir à distance des deux camps ; de toute façon, on sentait, derrière les conclusions de l'auteur, l'ombre de la controverse. On pourrait penser que, puisque la controverse portait avant tout sur l'histoire économique, les thèmes sociaux n'y avaient guère place. Mais ce n'était pas le cas, car la controverse portait sur un ensemble de choix à la fois économiques et sociaux. Certains des thèmes sociaux qui étaient impliqués dans la controverse se retrouvaient discutés dans d'autres

7. Rougé 1966.

8. Voir par exemple Guey 1962.

9. Bogaert 1968 ; 1994 ; Gabba & Pasquinucci 1979.

10. Tchalenko 1953-1958.

fragments de l'histoire sociale romaine, par exemple dans la prosopographie du premier et du deuxième fragments dont j'ai parlé plus haut. Mais rien n'empêchait que tel ou tel problème soit ainsi posé de deux ou trois façons différentes. C'était le cas de la question des ordres et des classes. Elle était discutée dans le cadre de la controverse, puisque Finley avait insisté sur le fait qu'il préférerait la notion de statut, plus souple et plus vague, à celle de classe. Mais elle se posait aussi dans les recherches sur les sénateurs et l'ordre équestre, car il fallait savoir si les sénateurs et chevaliers formaient des classes distinctes ou des milieux sociaux et économiques distincts, ou bien s'ils faisaient partie d'une seule et même classe dirigeante, ou bien si la notion de classe n'était pas anachronique quand il était question de l'Antiquité.

Les tenants les plus résolus et les plus radicaux des deux orientations en présence dans la controverse (les "primitivistes" et les "modernistes") se sont abondamment appuyés sur des analyses relevant de l'histoire sociale. Grand porte-drapeau du courant moderniste, M. I. Rostovtzeff insistait sur le fait que certaines périodes de l'Antiquité avaient connu des formes de capitalisme, et qu'on pouvait par exemple parler, au tout début de notre ère, d'une "industrialisation" de l'Italie. Le début de cette grande période de l'Antiquité se situait, selon lui, au IV<sup>e</sup> siècle a.C., et elle s'était épanouie à l'époque hellénistique, puis sous le Haut-Empire romain. Mais la clé de ces succès de l'économie antique, qui se marquaient par une forte croissance de la fabrication et du commerce, résidait dans des facteurs sociaux plutôt qu'économiques : la liberté et l'esprit d'entreprise des élites, dont les intérêts étaient très variés, et qu'on pouvait, selon M. I. Rostovtzeff, assimiler aux bourgeois de l'époque moderne. En sens inverse, la régression, la récession, avaient aussi, selon lui, des causes sociales : la mentalité des élites avait évolué vers une attitude de "rentiers", ce qui avait provoqué une crise sociale. Égoïsme et passivité économique des élites, misère des classes populaires, révolte des milieux paysans, mutation de l'État qui était devenu de plus en plus totalitaire : c'était le déclin définitif de l'Empire romain et du capitalisme antique, déclin que M. I. Rostovtzeff situait au III<sup>e</sup> siècle p.C.

\*

Les études d'histoire sociale se sont désormais davantage ordonnées en fonction de quelques questions qui, en quelque sorte, s'imposaient. Elles y ont gagné en cohérence et en netteté, mais elles y ont perdu en richesse et en variété. L'une de ces questions était celle de l'"*embeddedness*". Du côté "primitiviste" (également qualifié de "finleyen" ou de "minimaliste"), le caractère prétendument archaïque et statique de l'économie romaine a été attribué à la manière dont elle était "encastrée" ("*embedded*") à l'intérieur des structures politiques et sociales, – enchâssée et comme corsetée dans l'édifice social, dans les hiérarchies et les statuts. Cet encastrement était notamment en relation étroite avec le rang et les possibilités sociales des artisans et commerçants.

Est-il important de savoir si un secteur économique est dominé par des notables, des marchands ou des artisans ? Le rang social des acteurs, des entrepreneurs, importe-t-il à l'histoire économique, ou bien est-ce un sujet purement social ? À la suite de M. Weber et de J. Hasebroek, M. I. Finley insista sur l'importance économique de ce rang social, et du "statut" des acteurs. Il s'efforça de montrer que ces composantes sociales contribuaient à distinguer l'économie antique de l'économie moderne. Cette façon de poser le problème s'est incontestablement imposée jusqu'aux années les plus récentes. Même la plupart de ceux qui se sont opposés aux conclusions de Finley ont prêté une grande attention aux rangs sociaux. Comme lui, ils étaient convaincus (et, en général, restent convaincus) que le statut des agents économiques ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur la vie économique elle-même. À taille égale, une entreprise menée par un propriétaire terrien détenteur d'un patrimoine aristocratique n'est pas exploitée de la même manière que celle d'un affranchi parti de rien ou d'un artisan né libre. Seul,

H. W. Pleket a cherché à s'opposer à ce genre d'idées, mais il n'a pas beaucoup insisté, et il n'a pas été suivi<sup>11</sup>.

La prospérité et la modernité d'un secteur économique sont-elles proportionnelles au rang social et à la richesse des entrepreneurs qui le dominent ? Logiquement, M. I. Finley a répondu par l'affirmative. Il estimait que, plus les agents économiques des secteurs non-agricoles étaient proches du pouvoir, plus ils s'identifiaient à l'élite aristocratique dirigeante, et plus l'économie avait des chances d'être évoluée. C'est l'une des conditions, ou l'un des éléments, de sa "modernisation". D'autre part, les sommes d'argent investies par de petits artisans étaient nécessairement limitées, de même que le volume de leurs affaires.

Dans l'entre-deux-guerres, un spécialiste de la Grèce, J. Hasebroek, qui s'inspirait de l'œuvre de M. Weber, partit d'une étude des mots qui désignaient les commerçants et négociants dans la cité grecque et montra qu'en dehors de l'agriculture, les agents économiques n'y jouissaient pas d'un grand prestige social. Ils semblaient influencer d'autant moins sur les décisions de la cité que beaucoup d'entre eux étaient des métèques et non des citoyens. Il en résultait que, selon J. Hasebroek, la démocratie ne reposait pas en Grèce sur une bourgeoisie commerciale, et que la cité antique n'avait pas de politique économique, sinon en matière de consommation. Elle ne considérait pas ses citoyens comme des producteurs, mais comme des consommateurs. Cette prise de position avait de multiples implications, et elle fut reprise par Finley et ses disciples : de même que le volume du trafic était restreint, le statut des commerçants était peu élevé. Les élites locales, même dans de grands ports tels que Carthage, Aquilée ou Alexandrie à l'époque hellénistique et romaine, préféraient la terre au commerce. On voit combien histoire sociale et histoire économique étaient liées dans la pensée "finleyenne".

Ces idées rencontrèrent de très fortes résistances. Pour le monde romain, J. H. D'Arms, par exemple, s'y opposa avec énergie. Les membres de l'élite romaine et des élites municipales, certes, tiraient de gros revenus de l'agriculture et de l'élevage. Certains d'entre eux (une partie des sénateurs et des chevaliers) faisaient en outre de gros profits, légaux ou parfois illégaux, dans leurs activités politiques, militaires et administratives. À cela, il faut ajouter les revenus que certains chevaliers gagnaient dans la ferme des impôts, surtout à la fin de la République. Certains notables menaient aussi des activités ayant rapport avec la culture au sens large. Il ne faut pas oublier non plus les stratégies matrimoniales et la gestion de la parenté et des amitiés, qui fournissait par exemple d'importants héritages.

Mais beaucoup de notables avaient en outre des intérêts privés non agricoles, et c'est de ces intérêts économiques extérieurs à l'agriculture et à l'élevage qu'on a le plus discuté dans le cadre de la "Controverse". Certains de ces intérêts étaient le fruit d'opérations ponctuelles, isolées. D'autres au contraire donnaient lieu à une activité régulière et continue. Le problème est de connaître l'ampleur et la nature de ces intérêts économiques non agricoles. M. I. Finley pensait que ces intérêts étaient limités et que la plus grande partie des revenus des notables était issue de l'agriculture et de l'élevage. J. H. D'Arms était au contraire convaincu que, même en dehors de l'agriculture et de l'élevage, les plus hautes personnalités de la cité romaine et des autres cités de l'Empire comptaient, malgré les apparences, au nombre des entrepreneurs économiques les plus actifs, en particulier dans le commerce. Il s'est d'autre part employé à minimiser le handicap que représentait le statut d'affranchi. Il a insisté sur le relatif prestige social des affranchis riches, qui n'avaient pas grand mal, selon lui, à pénétrer dans les ordres supérieurs, ou du moins à y faire pénétrer leurs fils.

Les notables, et surtout les sénateurs, dissimulaient-ils certaines de leurs activités économiques jugées peu conformes aux exigences de leur rang ? Et en quoi leurs éventuelles interventions dans la fabrication (artisanat et manufacture), dans le prêt d'argent et la banque, dans

11. Pleket 1990.

le commerce consistaient-elles exactement ? Ce n'est pas la question qui nous concerne ici<sup>12</sup>. Ce qu'il est important de remarquer dans le cadre de cet article, c'est que les deux thèses en présence s'appuyaient également sur des arguments d'histoire sociale. La question sociale des comportements économiques de l'élite a été ainsi beaucoup plus étudiée qu'elle ne l'avait été auparavant ; il n'y avait jamais eu auparavant de livre aussi nettement consacré à cela que celui de J. H. D'Arms. Mais en même temps elle était étudiée en fonction de préoccupations très précises et délimitées, définies dès le départ. Ce n'étaient pas toutes les activités des membres de l'élite qui étaient considérées, mais certaines d'entre elles, celles qui pouvaient entrer dans le moule de la controverse. Par cette espèce de "formatage", ce fragment socio-économique de l'histoire sociale se trouvait fortement séparé des autres fragments dont j'ai parlé au début de l'article. Entre les sénateurs et chevaliers vus par J. H. D'Arms et les mêmes sénateurs ou chevaliers vus par C. Nicolet ou par I. Shatzman, il y avait beaucoup de différences. Ceux de J. H. D'Arms s'occupaient beaucoup moins de la cité et de la politique, et beaucoup plus de leurs affaires privées<sup>13</sup>. La société romaine était reconstruite en fonction d'une thèse à la fois économique et sociale, et assez contraignante.

Une situation à peu près semblable s'observe quant aux relations entre le centre urbain de la cité et la campagne. En principe, la ville n'est que le chef-lieu de la cité. Elle en est le centre abstrait, et constitue donc le cadre de la vie politique et judiciaire de la cité. En principe, cette fonction de capitale ne fait pas du centre urbain un milieu social différent de la campagne. Les citoyens de la ville et ceux de la campagne ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, les esclaves de la ville et ceux de la campagne ont le même statut. C'est ainsi que les lois municipales antiques concevaient la cité, et la plupart des auteurs latins ne disaient pas autre chose. Mais, malgré cette vision institutionnelle de la cité comme une parfaite unité dont la ville n'est que le chef-lieu, les historiens et archéologues sont d'accord, sauf exception, pour affirmer la spécificité sociale et économique de la ville, et avec raison. Ils se divisent sur le rôle respectif de la ville et de la campagne, mais tous ou presque considèrent que la cité se composait de deux milieux hétérogènes.

Dans le cadre du débat entre primitivistes et modernistes, deux tendances opposées se sont affirmées. C'est avant tout M. I. Finley qui a lancé le débat. La ville antique, selon lui, ne produisait guère pour la campagne, elle vivait aux dépens de la campagne. Elle payait son propre équipement et son entretien, non pas grâce aux fruits de son activité économique, mais en dépensant à son profit une portion importante des surplus réalisés par le labeur des paysans, et prélevés par les notables. C'est la notion de "ville de consommation", probablement empruntée à W. Sombart, et peut-être aussi à M. Weber. Bien sûr, le propos de M. I. Finley ne concernait pas seulement la ville de Rome. Celle-ci, aux derniers siècles de la République et sous l'Empire, était devenue une énorme ville, probablement d'environ un million d'habitants, – une "méga-pole", selon le mot employé par C. Nicolet<sup>14</sup>. Même si les habitants de Rome n'étaient pas oisifs, même s'il y avait à Rome un artisanat et un commerce très actifs, la capitale de l'Empire, étant donné sa fonction et sa taille, ne pouvait pas ne pas être consommatrice, et d'abord consommatrice d'une énorme quantité de productions agricoles. C'est à l'ensemble des cités antiques que pensait M. I. Finley, ou du moins à la quasi-totalité des cités antiques (il admettait quelques exceptions).

La deuxième tendance, dont le porte-drapeau a été P. Leveau, et à laquelle il faudrait rattacher, pour faire bref, D. W. Engels et K. Hopkins, a insisté sur l'activité de la ville. C'est ce qu'on appelle le modèle de la "ville organisatrice". P. Leveau pense que, par ses prélèvements mêmes, l'élite urbaine contribue au développement des échanges entre la campagne et la ville,

12. Là-dessus, voir par exemple Andraeu 1985c ; 2005 ; 2010.

13. Shatzman 1975.

14. Nicolet *et al.*, éd. 2000.

et intègre ainsi le paysan dans un nouveau système qui débouche sur un surplus, – surplus surtout consommé en ville, et par la ville. Du commerce entre la campagne et la ville, il fait donc un signe du rôle organisateur de cette dernière. Il a montré en outre, dans le cas de Chérchell par exemple, comment l'élite urbaine organisait activement et transformait les campagnes, en fonction de ses propres besoins et idéaux<sup>15</sup>.

Je me suis moi-même rallié à ce modèle de la ville organisatrice, et il continue à me convaincre tout à fait, d'autant plus que, depuis les années 1980, plusieurs villes caractérisées par leurs activités de fabrication ont été repérées et étudiées (par exemple Fréglles au II<sup>e</sup> siècle a.C. et Timgad sous l'Empire)<sup>16</sup>. Mais, sur cette question comme sur celle des intérêts économiques de l'élite, le problème n'est pas ici de conclure. Ce qui nous intéresse ici, c'est que les deux positions opposées s'appuient également, dans leurs argumentations, sur des observations relevant de l'histoire sociale. Il n'est pas question de le leur reprocher, mais seulement de constater que, dans le cadre de ce débat, l'histoire économique est très étroitement liée à l'histoire sociale. Cette étroite liaison, comme je l'ai dit précédemment, présente des avantages et des inconvénients.

\*

Depuis une dizaine d'années, cependant, cette relation extrêmement étroite entre histoire économique et histoire sociale, dans cette catégorie d'histoire sociale proche de l'archéologie (la cinquième de mon énumération du début de l'article), tend à se distendre, il me semble. J'essaie de présenter rapidement la manière dont je ressens cette évolution, mais sans l'approuver ni la critiquer ; il est d'ailleurs difficile de dire jusqu'où elle ira. Une des raisons pour lesquelles l'histoire économique du monde romain s'est appuyée sur l'histoire sociale réside dans la nature de la documentation. La documentation qui pourrait permettre l'élaboration d'une "vraie" histoire économique quantitative à la manière de ce qui se pratique en histoire contemporaine n'existe pas, ou existe tellement peu, que l'histoire économique ne peut se renouveler qu'à partir d'études structurelles, notamment relatives aux structures sociales. Faut-il déplorer cette situation ? Probablement. Mais est-il possible de relever le gant, en quelque sorte, et de construire des moyens de pallier cette absence ? L'entreprise a été tentée en démographie, surtout par B. W. Frier et W. Scheidel, et, même si souvent il n'existe pas d'accord entre les spécialistes sur certaines conclusions centrales (par exemple sur l'importance de la population de l'Italie au début de l'époque d'Auguste, ou sur le nombre des esclaves en Italie à cette même époque), on peut considérer que la tentative est un succès<sup>17</sup>. Elle a permis à la démographie de l'Antiquité d'atteindre un niveau dont elle était auparavant extrêmement éloignée. Mais la démographie est un cas assez spécifique, parce que l'évolution démographique paraît répondre à une logique interne et autonome, en partie indépendante du contexte culturel et social. Peut-on dire la même chose de la vie économique dans son ensemble ? Est-il par exemple concevable et utile d'aboutir à une évaluation du Produit Intérieur Brut de l'Empire romain ? Je suis volontiers sceptique face à de telles tentatives, et celle de R. W. Goldsmith, il y a une vingtaine d'années, m'avait paru particulièrement fragile<sup>18</sup>. Mais je constate qu'elles emportent l'adhésion des meilleurs ; si les chiffres obtenus sont toujours contestés (évidemment ; le contraire serait étonnant !), le fait d'essayer paraît considéré avec faveur par un bon nombre d'historiens et d'archéologues, notamment dans les pays anglo-saxons.

15. Leveau 1984.

16. Coarelli 1991 et 1996 ; Wilson 2001 et 2002.

17. Voir Bagnall & Frier 1994 ; Scheidel 1999 et 2001.

18. Goldsmith 1984 ; 1987.

La *Cambridge Economic History of the Graeco-Roman World* est une excellente illustration de ces tendances récentes et de la façon dont elles accompagnent des démarches beaucoup plus traditionnelles<sup>19</sup>. La manière approfondie dont D. P. Kehoe rend compte de l'agriculture et de l'élevage, en tenant compte, de façon précise et nuancée, de toute la documentation disponible, est caractéristique de l'unité dont j'ai parlé plus haut entre histoire économique et histoire sociale. Comme dans les livres qu'il a publiés antérieurement<sup>20</sup>, il met très clairement l'évolution économique du monde romain en relation avec ses structures sociales, et notamment avec le mode de vie et de pensée des élites. De la même façon, J.-P. Morel et A. Giardina sont fidèles aux styles de recherche qu'ils ont toujours pratiqués dans le passé, et pour eux l'histoire économique n'est pas séparable de l'histoire sociale (ni, d'ailleurs, de l'histoire politique ou administrative).

Mais dans l'Introduction et dans d'autres chapitres de l'ouvrage, on voit que son objectif a été de rechercher l'éventuelle croissance de l'économie romaine et de la chiffrer. Prenant appui sur la démarche de K. Hopkins, qui, à la différence de M. I. Finley, s'intéressait à la possibilité d'une croissance à l'intérieur de l'histoire romaine, les coordinateurs du volume cherchent à élaborer des quantités, à la suite de raisonnements sur les variables économiques en présence, beaucoup plus qu'à partir du détail des témoignages antiques. D'autre part, ils définissent des facteurs tels que la démographie, le contexte écologique ou les structures de la famille, facteurs qui, sur le très long terme, imposent, selon eux, leur logique à la vie sociale aussi bien qu'économique, et méritent donc d'être qualifiés de "déterminants". Enfin, leur recours au néo-institutionnalisme, courant économique par lequel ils n'ont pas été les seuls à être intéressés ces dernières années, a contribué, lui aussi, à élargir la distance entre histoire sociale et histoire économique dans leur démarche. En effet, l'économie néo-institutionnaliste, en séparant les coûts de transaction du fonctionnement de l'économie pris en tant que tel, incite à mettre à part une évolution proprement économique et fortement quantifiée, et à la distinguer de tout ce qui, traditionnellement, était considéré comme ses déterminants. Il n'est pas certain que la place et le rôle à attribuer à ces coûts de transaction soient les mêmes dans l'esprit de tous les Antiquisants qui se réclament du néo-institutionnalisme ; cependant, la manière dont ils peuvent être tenus à part, et ainsi marginalisés, me paraît avoir pour effet de réduire l'intérêt des facteurs sociaux en matière économique. Encore une fois, ce que je dis là n'est pas une manière de critiquer les nouveaux courants, au nom des résultats des plus anciens. C'est une très bonne chose de sortir des idées reçues de la "Controverse Bücher-Meyer", et ces nouvelles démarches, quoiqu'elles prennent appui sur la pensée de K. Hopkins, sont peut-être susceptibles de nous aider à en sortir (l'avenir dira si c'est le cas). Dans cet article, j'ai plutôt cherché à analyser la manière dont je perçois les évolutions, plutôt que de prendre parti à leur sujet. Reste à savoir si ces nouvelles orientations, surtout anglo-saxonnes, mais qui influencent fortement plusieurs autres spécialistes d'histoire économique, vont se développer et se diffuser plus largement. Pour l'instant, même si leur influence est encore relativement limitée, elles ont par exemple des effets, comme j'ai essayé de le mettre en évidence, sur les liens qui existent entre histoire sociale et histoire économique de Rome. De ce fait, elles me paraissent présenter un intérêt pour le projet du *Collegium Beatus Rhenanus*, qui vise à renouveler l'histoire sociale du monde romain.

19. Scheidel *et al.*, éd. 2007.

20. Kehoe 1988 ; 1992 ; 1997 ; 2007.



Extrait de : *Saeculum, Jahrbuch für Universalgeschichte*, 60, 2010,  
227-239.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## ARTICLE 30

# ENRICHISSEMENT ET HIÉRARCHIES SOCIALES : L'EXEMPLE DES MANIEURS D'ARGENT

---

Les remarques qui vont suivre concernent l'époque cicéronienne et les deux premiers siècles de l'Empire. Elles ne sauraient être appliquées telles quelles ni à l'époque hellénistique, ni au III<sup>e</sup> siècle p.C. et à l'Antiquité tardive<sup>1</sup>.

Elles portent sur l'enrichissement et l'ascension sociale des banquiers et financiers, sur les rapports entre enrichissement et ascension sociale, et sur les représentations qu'en proposent les auteurs latins. Elles seront regroupées en cinq points :

- De quelles possibilités d'ascension sociale les manieurs d'argent de métier (c'est-à-dire les *argentarii*, les *coactores*, les *coactores argentarii* et les *nummularii*) disposaient-ils ?
- Ces possibilités étaient-elles plus ou moins importantes que celles dont bénéficiaient les membres d'autres métiers, par exemple les *pistores*, les *fullones*, les *unguentarii* ou les *sutores* ?
- Cette ascension sociale, quand elle se produisait, résultait-elle d'un enrichissement préalable ? Non, si l'on en croit les textes latins disponibles.
- D'autres indices amènent pourtant à penser, malgré le silence des textes latins, qu'il y avait eu enrichissement, et que cet enrichissement résultait de la pratique du métier bancaire.
- Pourquoi les textes ne signalent-ils jamais cet enrichissement et ne rangent-ils jamais les métiers bancaires et financiers parmi les principaux moyens de s'enrichir ? Cela s'explique à la fois par le fonctionnement de l'ascension sociale et par les représentations que s'en faisaient les sénateurs et chevaliers.

Les textes dont je vais parler se répartissent en deux groupes bien distincts. Les uns évoquent le passé de familles sénatoriales ou équestres : à propos d'un chevalier ou d'un sénateur (qui parfois est devenu empereur), ils mentionnent les métiers et activités de ses ancêtres et soulignent l'ascension sociale de sa famille. Sauf exception, ils ne parlent pas d'enrichissement. Les autres énumèrent au contraire les principaux moyens de s'enrichir, et ont une portée générale ; ils ne s'intéressent pas à l'ascension sociale.

Dans les textes du premier groupe, il est souvent question des métiers bancaires. Mais en même temps que des métiers bancaires, ces textes parlent volontiers d'autres métiers : ceux des boulangers, des foulons, des cordiers, des parfumeurs, etc. C'est pourquoi je ne me limite

1. Entre le milieu du II<sup>e</sup> siècle a.C. et le milieu du I<sup>er</sup> siècle a.C., les métiers bancaires et financiers se sont sensiblement transformés : apparition de nouveaux métiers et de nouveaux services, réduction des possibilités financières des banquiers (ce qui ne signifie pas que leur rôle économique et social soit désormais moins intéressant à étudier). Le début de l'époque cicéronienne, dont je tiens compte dans cet article, forme une transition entre l'époque hellénistique, dont il n'est pas question ici, et les siècles suivants. Voir à ce propos Andreau 1987.

pas toujours aux quatre métiers bancaires et financiers. En les comparant à d'autres métiers, il est plus facile de saisir de quelles possibilités d'ascension sociale disposaient leurs membres, et combien ils étaient intégrés au monde des métiers urbains.

Conduite par une hiérarchie de groupes dont les inscriptions permettent assez facilement de connaître la composition (ordre sénatorial, ordre équestre, aristocraties municipales), la société romaine, surtout au Haut-Empire, constitue un champ d'étude privilégié pour qui s'intéresse à l'ascension sociale.

L'ascension sociale ou mobilité sociale peut prendre deux formes. La première est plus marquée : l'individu accède à un groupe supérieur (par la considération qu'on porte à ce groupe, par son poids social et économique, par son influence politique) à celui auquel il appartenait auparavant. La seconde plus douteuse : l'individu demeure dans le même groupe, mais s'y affirme davantage et occupe désormais dans le groupe une position supérieure.

Chacune de ces deux formes d'ascension sociale est attestée dans le cas des manieurs d'argent de métier.

Les *argentarii*, *coactores*, *coactores argentarii* et *nummularii* connus par des inscriptions de la fin de la République ou du Haut-Empire sont plus de 150. Aucun d'entre eux n'est qualifié de sénateur ou de chevalier ; aucun d'entre eux n'est désigné comme appartenant à une aristocratie municipale. Mais les fils de deux d'entre eux sont qualifiés de chevaliers romains par la ou les inscriptions qui les concernent. L'un des deux, l'affranchi impérial Tiberius Claudius Secundus Philippianus, a été *coactor* au cours de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle p.C. Son fils, Tiberius Claudius Secundinus, est le premier chevalier romain enfant connu ; il est mort à l'âge de neuf ans, probablement au cours des années 80 p.C.<sup>2</sup> Le second est Aulus Egrilius [...], qui exerçait à Ostie le métier de *coactor* ou celui de *coactor argentarius*<sup>3</sup>.

Cinq manieurs d'argent ayant connu une ascension sociale comparable sont attestés par des textes littéraires. Ce sont : *a*) le père d'Horace qui était *coactor* ; Horace entra dans l'ordre équestre<sup>4</sup> ; *b*) le grand-père paternel de Vespasien, Titus Flavius Pétron, qui était *coactor argentarius* à Réate au cours de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle a.C. Le père de Vespasien, Titus Flavius Sabinus, n'a pas, selon S. Demougin, accédé à l'ordre équestre, mais Vespasien et son frère sont devenus chevaliers puis sénateurs<sup>5</sup> ; *c*) le grand-père paternel d'Auguste, un *argentarius* selon certains, dont le fils est devenu sénateur<sup>6</sup> ; *d*) le grand-père maternel d'Auguste, un *nummularius* selon certains, dont la fille a épousé un sénateur<sup>7</sup> ; *e*) le père d'Auguste, quoiqu'on sache de façon sûre qu'il a été sénateur<sup>8</sup>.

Aucun texte, aucune inscription ne nomme un manieur d'argent de métier qui ait lui-même, ou dont les fils ou petits-fils aient appartenu à une aristocratie municipale.

Quelles observations faire sur les cas individuels ainsi présentés ?

2. *CIL*, VI, 1605, 1858, 1859, 1860 ; voir Demougin 1980. Dans *CIL*, VI, 1859, il n'y a pas lieu de restituer [*coactor argentarius*] ; *CIL*, VI, 1860 montre que T. Claudius Secundus Philippianus était *coactor*, et non pas *coactor argentarius*. Il faut distinguer ce Secundus de l'autre *coactor* Ti. Claudius Secundus (*CIL*, VI, 1936), dont le fils se surnomme Secundus (au lieu de Secundinus), appartient à la tribu Quirina (et non à la Palatina) et n'est pas qualifié de chevalier.
3. *CIL*, XIV, 4644. L'inscription est lacunaire ; l'appartenance du fils d'Egrilius à l'ordre équestre est probable, non certaine [inscription maintenant complétée dans *AE*, 1986, 113 : le *cognomen* d'Egrilius est Onesimus, il est *coactor* de profession et son fils fait bien partie de l'ordre équestre].
4. Hor., *Sat.*, 1.6.86 ; et Suet., *Vita Hor.*, 44.4.
5. Suet., *Vesp.*, 1.2.
6. Suet., *Aug.*, 2.6 ; et Ps. Cic., *Epist. ad Oct.*, 9.
7. Suet., *Aug.*, 4.4.
8. Suet., *Aug.*, 3.1 ; et Ps. Cic., *Epist. ad Oct.*, 9.

Première observation : il est important que certains soient transmis par des textes littéraires, et d'autres par des inscriptions. Dans les textes littéraires, les origines des grands hommes donnent lieu en effet à des *topoi* rhétoriques et à une polémique politique tellement marquée que Suétone éprouvait, pour les informations de cette espèce, une grande méfiance. Les textes littéraires informent sur les représentations auxquelles donnait lieu l'ascension sociale, sur l'idéologie de l'ascension sociale. Mais si l'on désire étudier la réalité sociale de l'ascension, les inscriptions constituent comme le signe et la preuve de la vraisemblance ou de l'invraisemblance des textes littéraires. C'est pourquoi je ne tiens pas compte du cas du père d'Auguste, Caius Octavius, particulièrement atypique ; au nom d'une représentation de l'ascension sociale que je vais expliciter dans la suite de cette communication, Suétone considérait comme invraisemblable qu'il ait été *argentarius* avant de devenir sénateur ; c'est aussi ma conclusion<sup>9</sup>.

Une demi-douzaine d'exemples. En apparence c'est peu. Il est évident que les fils de la très grande majorité des *argentarii* et *coactores* ne devenaient pas chevaliers. Mais il ne faut pas trop minimiser la portée de ces six exemples, dont deux sont connus par l'épigraphie. Très hiérarchisée, la société romaine n'interdisait pas l'ascension sociale, de l'un à l'autre des statuts et ordres qui la composaient. Un manieur d'argent de métier n'accédait pas lui-même à l'ordre équestre ou à l'ordre sénatorial. Il le pouvait d'autant moins que souvent il était né esclave (mais, réserve faite du cas de Caius Octavius, les manieurs d'argent ingénus que nous connaissons, ne sont pas, eux non plus, devenus sénateurs ou chevaliers)<sup>10</sup>. Mais il pouvait aspirer à une promotion différée en la personne de son fils : le fils, dans certains cas favorables, était en mesure d'accéder à l'ordre équestre, – peut-être même, qui sait, à l'ordre sénatorial. Notons aussi que les banquiers de dépôt n'obtiennent pas plus fréquemment d'ascension sociale que les financiers non-banquiers. Les *argentarii* et *coactores argentarii* étaient des banquiers de dépôt : ils recevaient des dépôts, ouvraient des comptes, effectuaient des paiements, prêtaient l'argent des dépôts. Les *coactores* n'ont jamais été des banquiers ; c'étaient des encaisseurs. Quant aux *nummularii*, ils n'ont commencé à recevoir des dépôts et à prêter l'argent des dépôts qu'au II<sup>e</sup> siècle p.C. *Coactores* et *nummularii*, certes, pouvaient prêter de l'argent comme tout un chacun, mais à titre privé, en dehors de leur activité professionnelle. Or si le grand-père de Vespasien était un banquier (*coactor argentarius*), Tiberius Claudius Secundus et le père d'Horace, eux, étaient des *coactores* ; quant à A. Egrilius [...], on ignore s'il s'agissait d'un encaisseur ou d'un encaisseur-banquier (*coactor argentarius*). Tous les indices disponibles montrent que ceux qui pratiquaient la banque n'avaient pas plus d'avantages ou d'espérances que les simples encaisseurs ou essayeurs de monnaies. Du point de vue de la richesse et de leur position sociale, tous les métiers financiers se trouvaient sur le même plan. Dernière observation : on dit souvent que la mobilité verticale était plus importante à l'époque des guerres civiles, qu'à des époques stables, telles que celle d'Auguste. Ce n'est certainement pas faux, et P. Sorokin remarque qu'en général la mobilité verticale tend à s'accroître en de telles circonstances, parce que les crises et les guerres accélèrent, de diverses façons, le renouvellement des groupes supérieurs de la hiérarchie sociale<sup>11</sup>. Néanmoins, si les guerres civiles ont aidé Horace à entrer dans l'ordre équestre, notons que l'ascension sociale de la famille de Vespasien s'est faite sous Auguste et les Julio-Claudiens, celle de Ti. Claudius Secundus sous Néron et Vespasien, celle d'A. Egrilius [...] au II<sup>e</sup> siècle p.C. Quant à l'éventuelle ascension sociale des deux grands-pères d'Auguste, elle est

9. Il serait trop long de fournir ici le détail de mon argumentation.

10. Quant au grand-père paternel d'Auguste, Suétone juxtapose deux séries de témoignages : les témoignages de ceux qui voyaient en lui un chevalier ; le témoignage d'Antoine, qui l'accusait d'avoir été *argentarius*. Suétone ne dit pas qu'il a été *argentarius* et chevalier en même temps, ni qu'il a été *argentarius*, puis chevalier. Une telle carrière paraît impossible sous le Haut-Empire. À l'époque du grand-père d'Auguste (c'est-à-dire à l'extrême fin du II<sup>e</sup> siècle a.C. et au début du I<sup>er</sup> siècle a.C.), était-elle possible ? Les *argentarii* de l'époque hellénistique pouvaient-ils aspirer à accéder eux-mêmes à l'ordre équestre ? Aucun exemple probant ne nous a été transmis.

11. Sorokin 1962, 427.

antérieure aux guerres civiles de l'extrême fin de la République. On discerne donc, à travers ces cas individuels, des constantes, qui se maintiennent d'un régime à l'autre, aux époques calmes comme aux époques troublées.

L'ascension sociale limitée, qui s'effectue à l'intérieur même du groupe d'origine (dans notre cas, la plèbe urbaine, ou les affranchis de cette plèbe urbaine), n'est attestée que par les inscriptions, mais de façon beaucoup plus fréquente.

Treize manieurs d'argent de métier ont occupé des fonctions dans le culte impérial, étant Augustaux, sévirs, sévirs augustaux, etc.<sup>12</sup>. Deux d'entre eux étaient magistrats de collèges<sup>13</sup> et deux autres, même, patrons de collèges<sup>14</sup>. Quatre d'entre eux ont obtenu des postes d'appariteurs (*lictor*, *viator*, *accensus*)<sup>15</sup>. On retrouve là tout ce qui constituait, déjà aux yeux de T. Mommsen, les signes distinctifs de "l'aristocratie de la population affranchie"<sup>16</sup>.

En outre, deux *argentarii* affranchis ont, à l'extrême fin de la République ou dans les premières décennies de l'Empire, épousé des ingénues. Chose rare à cette époque, si l'on en croit G. Fabre, et qui montre l'importance sociale relative de ces hommes<sup>17</sup>.

Les textes littéraires qui concernent les ancêtres des grands hommes et racontent l'ascension sociale de leur famille ne font aucune différence entre les métiers financiers et d'autres métiers, tels que ceux des boulangers (*pistores*, *furnarii*, *qui furnariam exercent*), des foulons (*fullones*), des parfumeurs (*unguentarii*), des commerçants (*mercatores*), des cordonniers (*sutores*), etc. Jamais ils ne suggèrent que les métiers financiers permettent davantage d'ascension sociale que ces autres métiers.

Ainsi, l'arrière-grand-père maternel d'Auguste est censé avoir été parfumeur et boulanger et son grand-père maternel, boulanger ou essayeur-changeur<sup>18</sup>; le père d'Horace, encaisseur ou *salsamentarius*<sup>19</sup>; le grand-père maternel de Pison, qui se nommait Calventius, *mercator* et *praeco*<sup>20</sup>. Deux des trisaïeuls paternels de Vitellius étaient l'un un cordonnier, l'autre un boulanger<sup>21</sup>. Le père de M. Aurelius Scaurus avait été charbonnier et lui-même songea, dans sa jeunesse, à pratiquer la banque<sup>22</sup>. Le consul P. Alfenus Varus de Crémone avait, disait-on, exploité une cordonnerie<sup>23</sup> etc. Sans m'interroger sur la vraisemblance de chacune de ces informations, je note que tous les métiers urbains, ou presque, sont logés à la même enseigne. Un spécialiste de n'importe lequel d'entre eux peut (en certains cas exceptionnels) donner le jour à des chevaliers, voire même, selon ces textes, à des sénateurs<sup>24</sup>.

Si l'on se tourne vers les inscriptions, une hiérarchie assez nette apparaît pourtant.

12. *CIL*, V, 5892 ; V, 8212 ; IX, 348 ; IX, 1707 ; IX, 4793 ; XI, 5285 ; XIII, 1963 ; XIV, 405 ; *AE*, 1909, 80 ; *NSA*, 1953, 290-291, n. 53 [= *AE*, 1988, 204] ; Licordari 1974 [= *AE*, 1974, 123a] ; *Ant[iquarium] di Ostia*, n. 8226 [= *AE*, 1988, 189] ; et probablement *CIL*, X, 891 (si le Felix de cette inscription est L. Caecilius Felix, prédécesseur de L. Caecilius Jucundus).
13. *NSA*, 1953 n. 53 [= *AE*, 1988, 204] ; et Licordari 1974 [= *AE*, 1974, 123a].
14. *CIL*, V, 5892 ; et VI, 1936.
15. *CIL*, VI, 1859-1860 ; VI, 1923 ; VI, 32296 ; X, 3877.
16. Mommsen 1984, 390-391.
17. *CIL*, X, 1915 ; et Castrén 1983, 152, n. 12 ; voir Fabre 1981, 166-169 et 347.
18. Suet., *Aug.*, 4.4.
19. Suet., *Vita Hor.*, 44.4.
20. Cic., *Pis.*, fr. 15.
21. Suet., *Vit.*, 2.1.
22. *De vir. ill.* 72.2.
23. Porph., *Hor. Sat.*, 1.3.130.
24. Cicéron était né, disait-on, dans un atelier de foulon (Plu., *Cic.*, 1) ; et, au III<sup>e</sup> siècle a.C., C. Terentius Varron avait eu pour père un boucher (Liv. 22.25.11).

Au Haut-Empire, les *negotiatores* ou *negotiantes* et certains autres métiers du grand commerce (par exemple, celui des *diffusores olearii*) sont, et de très loin, en tête de l'ascension sociale. Plusieurs de ces négociants, qui déjà échappent aux limites du monde des métiers, sont des aristocrates municipaux<sup>25</sup>. L'un d'entre eux faisait même partie de l'ordre équestre<sup>26</sup>.

Mais après ces *negotiatores* d'époque impériale, les manieurs d'argent viennent en bonne place. En effet, aucun fils de *fullo*, de *mercator*, de *pistor*, de *sagarius*, de *sutor*, d'*unguentarius*, de *vascularius*, de *vestiarius*, n'est, sauf erreur, qualifié de chevalier romain par aucune inscription. Et une seule inscription désigne comme un aristocrate municipal le fils d'un homme qui a pratiqué l'un de ces métiers<sup>27</sup>.

Entre les textes qui parlent d'ascension sociale et les inscriptions disponibles, il y a donc un double décalage. Ces textes ne disent rien de la supériorité des *negotiatores* et *negotiantes*, pourtant incontestable au vu des inscriptions. Et ils ignorent la hiérarchie, il est vrai moins marquée, dont les inscriptions témoignent entre les autres métiers urbains. Dans cette hiérarchie, les manieurs d'argent occupent une place de choix.

Comment expliquer ce décalage ? À la fois, nous le verrons, par la structure des hiérarchies sociales à Rome et par la façon dont les sénateurs et chevaliers, auteurs de presque tous les textes littéraires, regardent le monde des métiers urbains.

Quand un fils ou un petit-fils d'*argentarius*, de *nummularius*, de boulanger ou de parfumeur devient chevalier, faut-il en conclure qu'il y a eu enrichissement préalable, et que cet enrichissement résulte de la pratique du métier ? Si l'on en croit les textes disponibles, non.

Les textes relatifs à l'ascension sociale parlent rarement d'enrichissement. S'ils en parlent, ils n'attribuent pas cet enrichissement à la pratique d'un métier, mais à d'autres activités.

Quant aux nombreux textes qui énumèrent les moyens de s'enrichir, ils ne font aucune allusion ni aux métiers bancaires, ni aux autres métiers cités ci-dessus.

Prenons des exemples de ces deux groupes de textes.

Parmi les cas d'ascension sociale, celui d'Horace est particulièrement net. Horace évoque plusieurs époques de la vie de son père et de la sienne, plusieurs moments de leur ascension sociale. L'époque où son père était encaisseur à Venosa. La possession de terres. L'arrivée à Rome, alors qu'il aurait pu fréquenter l'aristocratie municipale de Venosa. Le train de vie dispendieux que son père et lui adoptèrent à Rome, pour tenir un rang qui n'était pas vraiment le leur<sup>28</sup>. Mais où se situe l'enrichissement qui permet cette ascension ? Nulle part. Le *coactor*, comme le *praeco*, ne touche qu'une maigre commission. Quant aux terres, que son père a probablement acquises dans le courant de sa carrière, c'est peu de chose ; Horace n'est pas de ceux qui font le tour de leurs domaines à cheval. Une scholie des *Satires* surenchérit sur le poète, en qualifiant le métier d'encaisseur de *humile ac turpissimum genus quaestus*<sup>29</sup>. La formule contient le mot *quaestus*, certes, mais dans un tel contexte qu'elle ne suggère pas qu'un *coactor* puisse vraiment s'enrichir. Quant à Suétone, dans sa *Vie d'Horace*, c'est plutôt à la carrière militaire du poète qu'il semble attribuer son ascension sociale<sup>30</sup>.

25. *CIL*, III, 2086 ; VI, 33887 ; X, 5585 ; XIII, 257 ; XIII, 1954 ; XIII, 2448 ; XIII, 11179 ; *AE*, 1900, 203 ; etc.

26. *CIL*, VI, 29722.

27. C. Acellius C.f. Vemens, fils de *mercator suarius*, est magistrat municipal et *praefectus fabrum* (*CIL*, IX, 2128).

28. Hor., *Sat.*, 1.4.107-111 et 1.6.

29. Porph., *Hor. Sat.*, 1.6.86.

30. Suet., *Vita Hor.*, 44.4.

Est-ce parce qu'il s'adresse à des hommes aussi éminents que Mécène qu'Horace évite de parler de l'enrichissement de son père ? Peut-être. Mais son cas n'est pas isolé, ni parmi les descendants des banquiers, ni parmi ceux des hommes d'autres métiers. Suétone ne précise pas quelles activités ont enrichi la famille de Vespasien<sup>31</sup>. Quant à Vitellius, ce ne sont pas ses deux trisaïeuls paternels, l'un savetier et l'autre boulanger, qui se sont enrichis aux dires de Suétone, mais son bisaïeul, qui s'est occupé de sections et de *cogniturae*<sup>32</sup>. Selon une scholie d'Horace, Alfenus Varus, qui avait été sutor à Crémone, parvint ensuite au Sénat et même au consulat, mais grâce à sa science juridique acquise de Sulpicius<sup>33</sup>. Le sénateur Ventidius Bassus, consul en 43 a.C., aurait été commerçant en bêtes de somme et en voitures après la guerre sociale, pour gagner sa vie, *victum quaerere*. Mais le texte d'Aulu-Gelle, qui contient toute une biographie du personnage<sup>34</sup>, ne dit pas que ce commerce l'ait enrichi. Il attribue son succès au fait qu'il a fait la connaissance de César ; et, s'il a rencontré César, c'est parce que ces bêtes de somme et véhicules étaient notamment fournis à l'État. Ventidius n'était donc pas un simple commerçant, mais un publicain. Aulu-Gelle a une nette conscience de l'ascension sociale de Ventidius Bassus. Il remarque à son propos qu'autrefois ces cas de très forte ascension sociale étaient plus fréquents : *multos in vetere memoria altissimum dignitatis gradum ascendisse ignobilissimos prius homines et despiciatissimos*. Mais il n'attribue pas cette ascension sociale à un enrichissement préalable. D'ailleurs s'il songeait à l'enrichissement, cet enrichissement résulterait davantage des *publica* que du commerce privé.

Le seul texte où la banque professionnelle soit mise en relation avec un enrichissement effectif est le passage du *Curculio* de Plaute auquel E. Gabba faisait allusion le premier jour du colloque<sup>35</sup>. Le banquier Lycon reconnaît que les *argentarii* n'ont guère l'habitude de rendre l'argent des dépôts. C'est là un thème très fréquent dans toute l'Antiquité gréco-romaine. Dans ce passage, un autre thème vient agrémente ce *topos* : Lycon a besoin d'argent ; s'il rend l'argent des dépôts, il sera endetté ; car il ne suffit pas de gagner de l'argent, encore faut-il le conserver, l'économiser ; sinon, on finit par mourir de faim<sup>36</sup>.

Ce passage de Plaute est le seul où le métier d'*argentarius* soit présenté comme un moyen de s'enrichir. Ce n'est pas un hasard s'il date d'une période antérieure à celle que j'envisage ici. Notons toutefois que l'enrichissement du banquier Lycon n'en est pas vraiment un, puisqu'il dépense au fur et à mesure tout l'argent gagné.

Et les textes de portée générale qui, à la fin de la République et sous le Haut-Empire, énumèrent les moyens de s'enrichir ? Aucun d'eux ne mentionne les métiers bancaires et financiers. Quels moyens de s'enrichir indiquent-ils le plus souvent ?

D'une part, les *publica*, et toutes les activités plus ou moins liées à l'État et à la vie politique, l'éloquence, la guerre et la carrière militaire, l'activité des *divisores*, etc. D'autre part, des moyens privés tels que la captation des testaments. Enfin, le grand commerce maritime et le prêt d'argent (exprimé par des mots tels que *fenus*, *fenerari*, *kalendarium*, etc.). Est-ce que les banquiers eux-mêmes ne prêtaient pas de l'argent ? Si, bien sûr. Mais le prêt d'argent souvent pratiqué par des non-banquiers était, dans le monde antique, soigneusement distingué des métiers bancaires, et il n'y a pas lieu de les confondre. Suétone, au début de la *Vie de Vespasien*, précise bien que si le grand-père de Vespasien, Titus Flavius Pétron, était *coactor argentarius* à Réate, son père, Titus Flavius Sabinus, avait pratiqué le *fenus* chez les Helvètes<sup>37</sup>. D'autres

31. Suet., *Vesp.*, 1.2.

32. Suet., *Vit.*, 2.1.

33. Porph., *Hor. Sat.*, 1.3.130.

34. Gel. 15.4.

35. Pl., *Curc.*, 3.1.380-381.

36. Pl., *Curc.*, 3.1.371-383.

37. Suet., *Vesp.*, 1.2.

sources de revenus, telles que l'agriculture ou l'exploitation des mines, sont parfois présentées comme des moyens de s'enrichir. L'exercice des métiers bancaires et financiers, lui, n'est jamais cité à ce titre.

Prenons trois exemples connus de ces textes relatifs à l'enrichissement, le premier de Cicéron, et les deux autres de Sénèque. Dans le VI<sup>e</sup> Paradoxe des Stoïciens, dont a parlé E. Narducci, Cicéron énumère les façons dont des sénateurs comme Crassus cherchaient à s'enrichir (à vrai dire sans perspective d'ascension sociale, puisqu'ils étaient au sommet de la hiérarchie). Il distingue ces moyens de ceux qui permettent à certains particuliers de se constituer honorablement un patrimoine, *honeste rem quaerere*. Ces particuliers se livrent à trois espèces d'activités : *mercaturas facere* (le commerce), *publica sumere* (les *publica*), *operas dare*<sup>38</sup>. Quoi qu'on entende par cette dernière expression (selon C. Nicolet, il s'agirait de salariés importants dans des sociétés de publicains, et je pense qu'il a raison), on voit qu'il n'est question ici ni de métiers bancaires ni d'autres métiers, mais de commerce et d'opérations privées en relation avec l'État. Dans la lettre 101 à Lucilius, Sénèque, parlant du chevalier Cornélius Sénécion, qui connaît à la fois l'art d'acquérir et celui de conserver l'argent (*quaerendi et custodiendi scientia*), fait encore allusion aux *publica* et aux placements ou aux investissements en capitaux sur terre et sur mer<sup>39</sup>. Enfin, dans la lettre 119 à Lucilius, il est encore question de devenir riche et très vite : (...) *quomodo fieri dives celerrime possis* et de nouveau sont cités le grand commerce et les *publica*. Dans d'autres textes de Sénèque on trouverait aussi le prêt à intérêt, mais pas la banque professionnelle<sup>40</sup>.

Selon les textes disponibles, donc, certains ancêtres de sénateurs ou de chevaliers ont été banquiers, parfumeurs ou boulangers ; mais rien ne porte à penser que leur métier leur ait permis de s'enrichir et ait ainsi contribué à leur ascension sociale.

Faut-il s'arrêter à cette interprétation des choses ? Non.

Tout d'abord, les vraisemblances ne plaident pas en sa faveur. L'accession à l'ordre équestre ne suppose-t-elle pas la possession d'une certaine fortune ? d'où peut-elle provenir, sinon du métier pratiqué ? Les vraisemblances, il est vrai, risquent d'être trompeuses, surtout dans le cas d'affranchis, dont certains auraient pu profiter de dons importants de leur patron, ou de son héritage.

Mais un certain nombre d'indices confirment qu'une partie au moins de l'enrichissement de ces banquiers résultait de la pratique de leur métier.

Tous les banquiers, certes, ne s'enrichissaient pas. On sait que le futur pape Callixte, esclave d'un affranchi impérial et *nummularius*, a fait de très mauvaises affaires sous le règne de Commode<sup>41</sup>. À l'époque cicéronienne, M. Fulcinus, dont il est question dans le *Pro Caecina*, n'a pas dû, lui non plus, très bien réussir<sup>42</sup>.

Mais le plus souvent, les textes et inscriptions relatifs aux manieurs d'argent de métier suggèrent une certaine aisance financière, ne serait-ce que par rapport au reste des plèbes. Apulée présente par exemple un *nummularius* au nom prédestiné, Chryseros, propriétaire d'abondantes richesses, que d'ailleurs il dissimulait pour échapper aux *officia ac munera publica*<sup>43</sup>. L'importance des tombes et la superficie des concessions funéraires fournissent aussi des indications. À Saintes, L. Maurin note que le *nummularius* M. Vipstanius Sabinus a dû vivre

38. Cic., *Parad.*, 6.46.

39. Sen., *Ep.*, 17-18, 101.1-2 et 4.

40. Sen., *Ep.*, 19-20, 119.1 et 5.

41. Hippol., *Haer.*, 9.12.1-12.

42. Cic., *Caec.*, 4.10-11.

43. Apul., *Met.*, 4.9.5.



“dans une grande aisance, si l'on en juge par le luxe qui l'accompagna dans la mort” ; il était enterré dans un mausolée<sup>44</sup>. La tombe de l'*argentarius* pompéien L. Ceius Serapio n'était pas négligeable non plus. À Rome, les concessions funéraires d'un encaisseur, d'un *argentarius* et d'un *nummularius* se classent, par leurs dimensions, dans le premier quart, ou même le premier cinquième, de toutes celles dont les dimensions nous sont connues<sup>45</sup>. À Ostie, la concession d'Aulus Egrilius Hilarus fait partie du premier quart de toutes celles qui y sont connues<sup>46</sup>. Quant à l'aisance de Lucius Caecilius Jucundus et à ses limites, je renvoie à ce que j'en ai dit dans l'étude que je lui ai consacrée<sup>47</sup>. Enfin, les charges publiques qu'ont occupées un nombre notable de manieurs d'argent sont une indication de leur prospérité financière, puisque certaines d'entre elles au moins impliquaient le versement de sommes d'argent et l'accomplissement d'actes évergétiques.

S'il est impossible de chiffrer aucune fortune de manieur d'argent de métier, les indices disponibles suggèrent, dans la majeure partie des cas, une relative aisance. Il serait illogique de ne pas voir dans l'enrichissement qu'avait procuré le métier de leur père, l'origine de l'ascension sociale d'un Horace, d'un Titus Flavius Sabinus ou d'un Tiberius Claudius Secundinus. Cet enrichissement n'est pas fait pour étonner ; il résulte des profits bancaires et des commissions financières de ces hommes.

S'il en est ainsi, comment s'expliquer que les textes latins s'abstiennent toujours de le dire ? Je vais, pour terminer, essayer de répondre à cette question.

Elle autorise plusieurs réponses, mais je voudrais montrer qu'au plan de la situation sociale et économique aussi bien qu'à celui des représentations, elle est liée à la façon dont se produit l'enrichissement à Rome. La pratique des métiers bancaires requiert un temps d'apprentissage (qui rend le travail d'un banquier ou d'un artisan plus cher que celui d'un paysan)<sup>48</sup>, mais elle n'exige pas la propriété d'importants capitaux ; le métier constitue donc, si les choses tournent bien, un premier stade de l'enrichissement, permettant une première ascension sociale, jusqu'à un niveau qui correspond, du point de vue des sommes possédées, à celui des aristocraties municipales. Le prêt d'argent (pratiqué dans certaines conditions), un certain nombre d'autres opérations financières, les *publica* (ou l'exercice de fonctions importantes dans les sociétés de publicains), le grand commerce exigent davantage de disponibilités. Sénèque montre, certes, que ces disponibilités peuvent être empruntées (*opus erit tamen tibi creditore*)<sup>49</sup>, mais l'emprunt ne se fait que si le créancier reçoit des garanties. En contrepartie, ces activités, si elles ne supposent pas déjà la propriété d'un véritable patrimoine aristocratique (terres, maisons, troupeaux, esclaves, objets précieux) permettent ensuite, en cas de réussite, d'en acquérir un. Elles sont susceptibles de fournir les conditions matérielles nécessaires (mais non suffisantes) à l'entrée dans l'ordre équestre ou l'ordre sénatorial. À l'inverse, les métiers bancaires, pas plus que celui de boulanger ou de foulon, ne le permettent directement. Aussi arrive-t-il que l'enrichissement et l'ascension sociale se fassent en plusieurs générations. Le grand-père de Vespasien, Titus Flavius Pétron, a été *coactor argentarius*, tandis que son père, Sabinus, a été publicain (ou employé important des publicains) en Asie et a pratiqué le prêt à intérêt chez les Helvètes. Ce n'est qu'après cette seconde phase d'enrichissement que la famille accéda à l'ordre équestre, puis à l'ordre sénatorial. Pour diverses raisons, Horace a brûlé les étapes, et c'est bien ce qu'il écrit quand il évoque la vie que son père lui faisait mener à Rome<sup>50</sup> ; Tiberius Claudius Secundus aussi, probablement parce qu'il disposait d'une aide impériale.

44. Maurin 1978, 224.

45. *CIL*, VI, 9178 et 9188.

46. *NSA*, 1953, 290-291, n. 53 [= *AE*, 1988, 204].

47. Andreau 1974.

48. Sur ce point, voir Cantillon [1755] 1997, 10-11 (I, chap. 7).

49. Sen., *Ep.*, 19-20, 119.1.

50. Hor., *Sat.*, 1.6.75-80.

Mais passer du monde des métiers, de la boutique et de la tunique à celui des ordres privilégiés, ou même à celui des aristocraties municipales, ce n'est pas seulement une question d'argent. Cela suppose un changement d'attitude dans le travail (ce que j'ai appelé ailleurs le statut de travail)<sup>51</sup> et une transformation totale du style de vie. Le patrimoine requis est d'autant plus important qu'il doit permettre à son propriétaire de ne pas travailler de ses mains et de tenir son rang. On sait que Vespasien lui-même eut quelque mal à y parvenir<sup>52</sup>. En outre, l'intéressé doit transformer sa façon de vivre et notamment sa façon de dépenser, comme le montre admirablement un passage des *Métamorphoses* d'Apulée<sup>53</sup>. Un des brigands chez qui a échoué le pauvre âne distingue deux types de maisons qui valent d'être volées, sans être également riches et sans être défendues de la même manière par leurs propriétaires. Au premier type, celui des grandes maisons (*domus maiores*), appartient celle de Démocharès, grand notable évergète de Platée, et *genere primarius et opibus plurimus et liberalitate praecipuus* ; elle est pleine de serviteurs mais, aux yeux du brigand, cette espèce de maisons présente des avantages, car "chacun s'y intéresse à sa propre conservation plus qu'aux biens de son maître"<sup>54</sup>. À l'autre espèce appartient celle du banquier Chryseros (*nummularius*). Sans être aussi riche que le notable, il mérite d'être volé. Mais il dépense très peu, n'a pas de serviteurs, est très méfiant, et se cadennasse chez lui, couchant sur ses sacs d'or, qu'il dissimule et défend avec la dernière âpreté<sup>55</sup>. Entre Démocharès et Chryseros, il y a plus qu'une différence de fortune ou de caractère ; il y a une énorme différence de style de vie, une différence de classe sociale.

Du point de vue social et économique, on peut donc distinguer trois cycles d'enrichissement : d'abord, celui du plébéien déjà aisé qui exerce par exemple un métier bancaire et y réussit ; ensuite, l'enrichissement de l'homme d'affaires qui est en passe de devenir chevalier ou sénateur, ou de faire entrer son fils dans l'un des deux ordres privilégiés ; enfin, celui du chevalier ou du sénateur qui continue, tel Crassus ou Cornélius Sénécion, à s'enrichir par tous les moyens dont il dispose. Mais quelque part au milieu de ces trois cycles, il y a le moment où le nouveau riche franchit, d'une manière ou d'une autre, et brutalement ou non, la barrière qui sépare le mode de vie de la plèbe urbaine de celui des aristocraties.

Les textes latins dont nous disposons émanent presque tous des milieux sénatoriaux et équestres, et c'est une des raisons pour lesquelles ils ne présentent pas une égale conscience de ces trois cycles d'enrichissement et de l'ascension sociale que permet éventuellement chacun des deux premiers. Ils traitent longuement des chevaliers et sénateurs qui continuent à s'enrichir, par une tendance perverse que ne justifie aucune ascension sociale (surtout dans le cas des sénateurs) : c'est par exemple le VI<sup>e</sup> paradoxe de Cicéron. Quant aux "affaires" en passe de devenir sénateurs ou chevaliers, les textes perçoivent plus ou moins clairement leur enrichissement et leurs possibilités d'ascension sociale. Mais l'enrichissement des banquiers de métier et l'ascension sociale qui peut en résulter leur échappe presque totalement. La pratique des métiers est présentée, non comme le début de l'enrichissement et de l'ascension sociale, mais comme une préhistoire, antérieure à l'époque où la famille émerge dans le monde aristocratique. Aux yeux du lecteur du début des *Vies* de Suétone, l'ascension sociale des familles de Vitellius ou de Vespasien devient, pour cette raison, mystérieuse : les métiers pratiqués par leurs ancêtres sont présentés comme des antécédents qui aident à mesurer le chemin parcouru, mais la manière dont il a été parcouru n'est jamais expliquée.

51. Voir Andreau 1982b.

52. Suet., *Vesp.*, 4.6.

53. Apul., *Met.*, 4.9 sq.

54. Apul., *Met.*, 4.13.

55. Apul., *Met.*, 4.9.

Extrait de : *Index*, 13, 1985, 529-540.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## ARTICLE 31

# MOBILITÉ SOCIALE ET ACTIVITÉS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES

---

Je souhaite traiter, dans cette contribution, des phénomènes d'ascension et de régression sociales à Rome, à la fin de la République et sous le Haut-Empire, en les mettant en rapport à la fois avec les hiérarchies sociales et avec la vie économique. Je me consacrerai avant tout aux métiers urbains et aux activités financières et commerciales, bref à ce qui n'est pas agricole. C'est en effet le domaine sur lequel je suis le moins incompetent, et c'est aussi un domaine que les Romains considéraient comme spécifique, nous allons le voir.

\*

Mais il me paraît nécessaire de parler d'abord des textes latins qui traitent d'ascension sociale ou d'enrichissement. Il est intéressant de noter que ces textes, souvent brefs, mais assez nombreux, appartiennent à trois catégories bien distinctes.

Les uns concernent l'ascension sociale d'un empereur, d'un sénateur ou d'un chevalier précis, nommément désigné. La position sociale de son arrière-grand-père, de son grand-père ou de son père était basse, mais, plus ou moins rapidement, en général par degrés, la famille est parvenue à cette haute condition.

D'autres fournissent aussi des cas individuels, mais d'enrichissement. D'autres encore concernent l'enrichissement en général, les diverses activités qui permettent de devenir riche. À une ou deux exceptions près<sup>1</sup>, il n'existe pas de textes sur le phénomène général de l'ascension sociale. Les notables romains ont beaucoup plus de mal à accepter l'ascension sociale que l'enrichissement. Ils constatent que tel ou tel de leurs égaux a acquis une position supérieure à celle de son grand-père ou de son père, mais ils répugnent à reconnaître que de tels cas ne sont pas isolés, qu'on peut les envisager dans leur généralité. La pensée romaine est à cet égard très éloignée de la nôtre.

Aucun des trois groupes de textes dont je viens de parler ne fournit une image fidèle et objective de la réalité. Tous trois contiennent des informations, mais tous trois traduisent aussi la façon dont les Romains se représentaient la hiérarchie sociale, la richesse et l'enrichissement. Chacun des trois a une valeur idéologique, mais ce n'est pas la même, et ce décalage ajoute à leur intérêt, à condition qu'on en prenne conscience. Si au contraire on les utilise ensemble, indifféremment, en mélangeant les informations qu'ils peuvent fournir, alors disparaît une bonne partie de leur valeur comme document historique.

Les textes sur l'enrichissement en général sont certainement les plus idéologiques. Ils insistent sur un très petit nombre de sources d'enrichissement, presque toujours les mêmes, et qui sont évoquées très rapidement, sans entrer dans le détail. Le plus souvent, comme activités

1. Il s'agit avant tout de Gel. 15.4.

économiques, il y a le commerce, *mercatura, negotiatio*, et il y a les affaires des publicains ; parfois aussi, le prêt d'argent. Sont en outre mentionnées les causes non économiques de l'enrichissement, la captation de testaments, la prostitution, la corruption, etc. Des indications aussi vagues sont censées valoir pour tous les milieux sociaux, même si visiblement de tels textes parlent davantage de l'enrichissement d'hommes déjà riches ou aisés que de celui des pauvres<sup>2</sup>.

Dans la seconde série de textes, l'auteur raconte l'expérience réelle, ou prétendue telle, d'un individu précis, qui s'est enrichi. Les représentations de la richesse et du rang social sont certes encore présentes ici, mais plus liées à des informations de détail sur certains épisodes précis d'une biographie. Les activités qui sont à l'origine de l'enrichissement sont beaucoup plus variées que dans la première catégorie. L'agriculture n'en est pas absente ; un certain nombre de ces passages se trouvent d'ailleurs dans les écrits des agronomes. Le plus souvent, il n'y est pas question d'ascension sociale : ni l'histoire de Trimalcion, ni celle de Clésippus, esclave, puis affranchi de Gégania, ni celle du chevalier Cornélius Sénécion, ni l'enrichissement de Crassus dans le sixième Paradoxe des Stoïciens, ne débouche sur une réelle ascension sociale, ou bien il s'agit d'une ascension dérisoire, qui prouve les limites du pouvoir de la richesse<sup>3</sup>. Les auteurs antiques répugnent beaucoup à mettre ensemble l'enrichissement et la mobilité sociale ; leur souci est au contraire de suggérer qu'il n'y a guère de liens entre l'une et l'autre. Dans l'un des rares textes où il est explicitement question de l'enrichissement et de l'ascension sociale à la fois, Cicéron critique Quintus Arrius pour sa complaisance à se mettre à la disposition de tous ceux qui pouvaient lui être utiles. De cette façon, ajoute-t-il, Arrius parvint aux magistratures, à la fortune, à la considération (*et honores et pecuniam et gratiam consecutus*). Les magistratures et la considération ne résultent pas de l'enrichissement. Tous deux, et l'enrichissement, sont également la conséquence d'une seule et même cause, qui est l'immoralité de Quintus Arrius<sup>4</sup>.

Je vais m'appuyer, avant tout, sur la troisième catégorie de textes, ceux qui traitent de cas individuels d'ascension sociale. Les auteurs de ces textes constatent que l'arrière-grand-père, le grand-père ou le père d'un sénateur ou d'un chevalier occupaient un rang fort bas, et insistent sur l'ampleur du chemin qui a été parcouru. Dans certains cas, l'ascension sociale a été telle, selon la rumeur publique, que l'auteur lui-même hésite à accueillir les bruits qui courent sur les origines du personnage. C'est le cas de Suétone, dans les *Vies des Douze Césars*, quand il évoque les ancêtres d'Auguste, de Vitellius ou de Vespasien. Le fondateur de la lignée des Vitellii est-il un affranchi, un savetier, dont le fils épousa une prostituée, elle-même fille d'un boulanger ? Ou bien les Vitellii ont-ils au contraire anciennement régné sur tout le Latium ? Face à des bruits aussi contradictoires, Suétone ne sait plus qui croire : "que chacun reste juge dans cette controverse"<sup>5</sup>.

L'objectif est moins de montrer comment s'est faite la promotion sociale que d'insister sur le chemin parcouru, d'opposer le début à la fin du parcours et de signaler deux ou trois étapes intermédiaires. Les textes sur les cas individuels d'enrichissement sont souvent assez détaillés, mais ils montrent l'enrichissement de ceux qui étaient déjà riches (pensons à Crassus et à Trimalcion). Au contraire, les textes sur les cas individuels d'ascension sociale fournissent une meilleure vision de l'échelle des hiérarchies sociales. Ils suggèrent quelle distance existait entre les aristocraties et le monde de la plèbe et des métiers urbains. Ce sont eux qui négligent le moins ces métiers urbains.

2. Voici quelques références de textes sur l'enrichissement en général : Cic., *Parad.*, 6.46 (*mercaturis faciendis, operis dandis, publicis sumendis*) ; Sen., *Controv.*, 2.7(15).1.6 et 8 ; Sen., *Ep.*, 119.5 ; *id.*, *QNat.*, 2.38.2 et 4A. *Praef.*7.

3. Petr., *Sat.*, 75-76 ; Plin., *HN*, 34.11-12 ; Sen., *Ep.*, 101.1-4 ; Cic., *Parad.*, 6, surtout 6.44 et 6.46.

4. Cic., *Brut.*, 242.

5. Suet., *Aug.*, 2 à 4 ; *Vit.*, 1 et 2 ; *Vesp.*, 1.

Il est bon, d'autre part, de les confronter avec les inscriptions funéraires, quand nous en disposons. Car si les inscriptions reflètent des usages sociaux et des schémas de pensée, elles fournissent à tout le moins quelques informations indubitables. Quand Suétone écrit que le grand-père d'Auguste était changeur-banquier, il est d'autant plus facile de douter de la vérité de l'information que Suétone lui-même est enclin à ne pas y croire<sup>6</sup>. Quand une inscription funéraire indique que le fils d'un encaisseur est devenu chevalier, il est moins facile de rester sceptique<sup>7</sup>.

Sur la mobilité sociale, que nous apprend une telle documentation ?

\*

Ma première remarque portera sur la permanence du phénomène d'ascension sociale et des formes qu'il prend, du dernier siècle de la République à la fin du Principat.

On met souvent l'accent sur l'influence que les événements politiques ou militaires et l'évolution des institutions exercent sur l'ascension sociale. Les guerres civiles de la fin de la République auraient par exemple favorisé l'ascension sociale (ou le déclin) de nombreuses familles ou lignées. De même pour le contexte social ou politique des règnes de Claude ou de Néron, suivis de la guerre civile de 68-69. Le milieu du I<sup>er</sup> siècle p.C. aurait été marqué par une progression impressionnante des riches affranchis, ceux de l'Empereur aussi bien que ceux de certains particuliers. Sans contester la justesse de ces remarques, j'observe qu'on constate en même temps une grande permanence du phénomène d'ascension sociale.

C'est plutôt son ampleur qui doit varier, mais d'une façon difficile à évaluer. Alors que sur la foi de Pétrone ou de Juvénal on conclut souvent que leurs temps étaient marqués par le triomphe de la ploutocratie, et que n'importe quel riche s'élevait alors facilement dans la hiérarchie sociale, Aulu-Gelle, il est vrai un peu plus tard et à propos du consul de 43 a.C., Ventidius Bassus, note que les cas les plus flagrants et les plus spectaculaires d'ascension sociale étaient plus nombreux dans les temps anciens qu'à son époque<sup>8</sup>.

Pour les financiers, qu'observe-t-on, de l'époque de Cicéron incluse au III<sup>e</sup> siècle p.C. ? D'une part, les banquiers et financiers professionnels, les *argentarii*, les *coactores argentarii*, les *nummularii*, les *coactores*, en demeurant au sein des plèbes urbaines auxquelles ils appartiennent, peuvent s'y affirmer, y occuper une place supérieure, par exemple en remplissant des fonctions dans le culte impérial (comme Augustaux, sévirs ou sévirs Augustaux), en étant magistrats ou patrons de collèges, en épousant des ingénues, lorsqu'ils sont, comme souvent, des affranchis. D'autre part, ils n'accèdent jamais aux ordres supérieurs, l'ordre équestre et l'ordre sénatorial, mais certains de leurs fils ou petits-fils deviennent chevaliers ou même sénateurs. Pour les fils chevaliers, mentionnons le père d'Horace au I<sup>er</sup> siècle a.C., Tibérius Claudius Secundus Philippianus au siècle suivant et, sous les Antonins, un Aulus Egrilius d'Ostie<sup>9</sup>. Pour les petits-fils sénateurs, songeons à Titus Flavius Pétron, grand-père de Vespasien, et peut-être à celui d'Auguste.

Sur environ 160 changeurs, banquiers et encaisseurs professionnels que les textes et les inscriptions nous permettent de connaître nommément, les trois-quarts ne paraissent profiter d'aucune forme de promotion sociale. Vingt pour cent marquent des signes d'affirmation

6. Suet., *Aug.*, 2.6.

7. *CIL*, VI, 1605, 1859 et 1860 ; il s'agit du *coactor* Ti. Claudius Secundus Philippianus et de son fils Secundinus ; voir Demougin 1980.

8. Gel. 15.4.1.

9. *CIL*, VI, 1605, 1859 et 1860 ; *CIL*, XIV, 4644 [= *AE*, 1986, 113].

dans leur propre milieu d'affranchis. Quatre pour cent seulement parviennent à faire entrer leurs enfants ou leurs petits-enfants dans l'un des deux grands ordres. Et ces 4 % (qui, certes, ne constituent en aucune façon une "statistique" de la promotion sociale !) donnent une idée non d'un minimum, mais d'un maximum, car les cas de promotion sociale sont ceux dont on nous parle le plus facilement. Mais ce maximum, même faible, n'est pas négligeable, dans une société aussi hiérarchisée, et où les différences de richesse et de patrimoine étaient aussi fortes.

Même quand les affaires marchent, on ne passe pas d'un seul coup de la tunique de travailleur que porte le changeur-banquier ou l'encaisseur à l'angusticlave ou au laticlave. Dans cette aléatoire ascension, il y a divers degrés, qui se caractérisaient certainement par des différences de richesse et de patrimoine, par des différences de style de vie, mais aussi par des différences d'activité, notamment économique. À partir d'un certain niveau social, le patrimoine foncier et immobilier est de rigueur. Mais cela ne signifie pas que les autres sources de revenus et d'enrichissement soient nécessairement abandonnées. Les banquiers de métier ne sont pas seuls à faire des affaires financières et à en tirer profit. Quelqu'un qui aspire à accéder à l'ordre équestre n'est pas *argentarius*. Mais il peut très bien pratiquer le prêt à intérêt, d'abord à partir de ses propres fonds, ce qui exige une aisance plus grande que celle des professionnels, puis avec les fonds de ses amis ou relations d'affaires. Le grand commerce maritime, on le sait, a un statut social supérieur au commerce de détail, et même au commerce local de gros. Le prêt d'argent (à condition qu'il ne s'agisse pas d'usure à la petite semaine) a un statut social supérieur à celui de la banque, *argentaria*. Aux yeux des aristocrates, l'*argentarius* a une activité *sordida*, comme le boucher et tous les revendeurs ; les hommes d'affaires qui font de gros prêts d'argent mais n'appartiennent pas à l'aristocratie (par exemple beaucoup de *negotiatores* italiens fixés en Orient et ailleurs aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles a.C.) sont *humiles*, certes, mais non point *sordidi*<sup>10</sup>.

Le cas des ancêtres de Vespasien est particulièrement net. Son grand-père, Pétro, était encaisseur-banquier à Réate ; son père, Sabinus, qui n'était probablement pas chevalier, mais qui a fait un beau mariage et était socialement proche des ordres aristocratiques, prêtait de l'argent chez les Helvètes<sup>11</sup>. Affaires de prêt et de courtage, en gros comparables à celles de certains trafiquants italiens opérant en Méditerranée orientale, par exemple M. Scaptius et P. Matinius en Cilicie et à Chypre<sup>12</sup>.

Dans les adjudications publiques, les *publica*, il y avait aussi des degrés : au niveau le plus modeste, les postes d'employés dans les sociétés, et, d'autre part, les petites adjudications, telles que celles relatives à la perception des taxes locales dans les diverses cités de l'Empire (pensons à L. Caecilius Jucundus, qui, à Pompéi, prend à ferme de la municipalité la taxe sur les foires et celle sur les pacages) ; plus haut, les salariés les plus importants des sociétés ; plus haut encore, les grands publicains qui, à la fin de la République, appartenaient, on le sait, à l'ordre équestre.

Lorsqu'un homme change d'activité au cours de sa vie, ou lorsque son fils n'a pas le même métier que lui, serait-ce dans le même secteur économique, la vie financière par exemple, ces changements professionnels constituent des symptômes d'ascension sociale. Par une intuition empirique du fonctionnement social, les auteurs latins les considèrent comme tels.

"Titus Flavius Pétron, centurion ou rengagé de l'armée de Pompée, s'enfuit après la bataille de Pharsale, et se retira dans sa cité de Réate, (...) où plus tard il exerça le métier d'encaisseur-banquier. Son fils, surnommé Sabinus, (...) fut receveur de l'impôt du quarantième en Asie (...) Ensuite il pratiqua le métier de prêteur chez les Helvètes (...)"<sup>13</sup>.

10. Pour la différence établie entre ces deux mots, voir par exemple Liv. 22.25.18-19.

11. Suet., *Vesp.*, 1.

12. Cic., *Att.*, 5.21.10-13 ; 6.1.5-7 ; 6.2.7-9 ; 6.3.5-7.

13. Suet., *Vesp.*, 1.

Ces quelques lignes ne sont pas un simple récit de la vie des ascendants de Vespasien ; elles contiennent une série de signes sociaux dont quelques-uns nous sont perceptibles et d'autres non, parce que Suétone, sans avoir le souci d'analyser la société qui caractérise à notre époque les sciences humaines et sociales, avait du monde romain une connaissance intuitive qui, bien sûr, nous fait cruellement défaut.

Dans les passages où il est question de familles ou de lignées qui sont montées au sommet de l'État et de la hiérarchie sociale, il faut signaler, tout au long de la période, une autre constante : avec les métiers et les opérations proprement économiques sont mentionnées deux autres espèces d'activités. Les unes étaient liées à l'État ou à la politique (et elles aussi, comme les opérations économiques, sont susceptibles de s'inscrire dans une hiérarchie) : il s'agit non seulement de tout ce qui touche aux *publica*, mais de la carrière militaire, de l'éloquence et du barreau, enfin des activités et des profits liés à la vie électorale (par exemple, en matière financière, la fonction de *divisor*). Les autres sont des opérations (plus ou moins légales) liées à une habile gestion du patrimoine et de la parenté. Aussi bien au I<sup>er</sup> siècle a.C. qu'à l'époque des Antonins ou à celle des Sévères, celui qui monte dans la hiérarchie sociale, ce peut être celui qui a pratiqué le prêt à intérêt ou le grand commerce ; ce peut être aussi celui qui a fait un beau mariage, qui a capté des testaments, qui a assuré des fournitures à l'État, qui a fait la connaissance d'un sénateur dont il est devenu l'agent électoral, etc. Plus on s'élève dans l'échelle des richesses et dans la hiérarchie sociale, plus de poids ont ces facteurs politiques et patrimoniaux. Trimalcion, le nouveau riche, qui, comme l'a expliqué P. Veyne, n'est pas parvenu parce qu'il est affranchi (mais dont le fils, s'il en avait un, aurait pu parvenir), ne doit pas seulement sa fortune à ses opérations commerciales. Par une ironie probablement volontaire de l'auteur du *Satiricon*, il la doit avant tout à la confiance que lui faisaient ses maîtres et, comme il l'avoue lui-même, aux complaisances qu'il n'a pas refusé d'avoir à leur égard.

Environ un siècle plus tôt, ce fut déjà l'histoire de Géganius Clésippus. Il était foulon, mais ce n'est pas la teinturerie qui assura sa promotion sociale. Reçu en prime par Gégania lors d'une vente aux enchères, alors qu'il était esclave, il devint son amant, son affranchi, son héritier, et acquit ainsi une immense richesse. Une inscription nous apprend qu'il fut *magister Capitolinorum*, *magister Lupercorum* et *viator tribunicius*. Il faut parler d'ascension sociale, même s'il n'échappa point à son statut d'affranchi, et cette ascension n'eût pas été possible s'il n'avait été l'esclave de Gégania. Lui-même en avait une conscience aiguë, puisque selon Pline l'Ancien il vouait une véritable vénération au candélabre en compagnie duquel il avait été adjugé à sa future maîtresse lors de la vente aux enchères<sup>14</sup>.

\*

Le déclin individuel ou familial nous est encore plus mal connu que l'ascension sociale. Car les informations disponibles sont presque toujours fournies en fonction de l'aristocratie sous ses deux espèces, l'ordre équestre et le sénat. Il est intéressant de signaler les origines d'un sénateur ou d'un chevalier (ou, du moins, d'essayer de les signaler, car, si elles sont obscures, il est inévitable qu'elles ne soient pas claires !). Mais est-il utile de chercher à savoir ce que sont devenus les descendants de celui qui a cessé d'appartenir à l'aristocratie ? Non, à moins que sa lignée ait ensuite refait surface, ce qui est relativement rare. Même en ce cas, les raisons du déclin ne sont pas souvent indiquées.

Certains disent que les ancêtres de Vitellius, issus d'une illustre famille étrusque, étaient parvenus à accéder au patriciat romain, mais qu'à l'époque de la guerre contre les Samnites une certaine branche de la parenté s'était fixée à *Nuceria* et avait cessé de faire partie de l'aris-

14. Plin., *HN*, 34.11-12.



tocratie romaine. Comment cela fut-il possible ? Y eut-il déclin patrimonial ou exclusion plus ou moins politique ? Le texte de Suétone ne le dit pas. La lignée patricienne de Marcus Aemilius Scaurus avait à coup sûr connu des déboires, *ut tribus supra eum aetatibus jacuerit domus eius fortuna*. Ses ressources et son influence étaient tombées bien bas ; ni l'arrière-grand-père, ni le grand-père, ni le père du *princeps Senatus* n'avaient occupé de magistratures. Mais quelles avaient été les causes et les étapes de cette dégringolade ? Nous l'ignorons<sup>15</sup>.

Sauf erreur, les rares exemples disponibles se regroupent autour de deux cas de figure. Ou bien il s'agit de quelqu'un qui a fait de mauvaises affaires ; nous percevons plus ou moins bien les conséquences immédiates de ses mésaventures, mais leurs conséquences à long terme, en particulier sur ses descendants, restent dans l'ombre. Ou bien il s'agit d'un sénateur victime d'une disgrâce politique plus ou moins durable, disgrâce qui a des conséquences sociales et patrimoniales, et influe par ricochet sur ses activités. La hiérarchie des activités dont j'ai parlé plus haut se retrouve ici, mais à l'envers : l'infortuné descend les échelons que tel ou tel de ses ancêtres a précédemment montés.

La lignée d'Aemilius en était arrivée au point d'où part, au siècle suivant, Titus Flavius Pétron : l'exercice d'un métier bien catalogué, que l'on pourrait voir qualifier, dans certains textes, de *sordidus*. Le père du *princeps Senatus* était *carbonarius* ; son fils songea lui-même, au début de son âge adulte, à devenir *argentarius*. Mais il parvint à s'agripper à un degré supérieur de l'échelle et l'éloquence le conduisit aux magistratures (à moins qu'il n'ait dû son succès à la carrière militaire).

L'inscription funéraire de l'ingénu L. Licinius Nepos nous apprend qu'en faisant du négoce il aspirait à devenir riche : *qui negotiando locupletem se speravit esse futurum*<sup>16</sup>. Son espérance a été déçue, mais il ne nous dit ni quelle ascension sociale il escomptait de cet aléatoire enrichissement, ni ce que son échec changea à sa vie, ni quel serait le sort futur de ses enfants, s'il en avait. En matière de banque, on soupçonne, dans le *Pro Caecina*, que l'*argentarius* M. Fulcinus n'a pas fait de très bonnes affaires ; mais il n'y a pas eu de faillite, et, après avoir fermé sa banque, il est rentré, sans grand dommage, semble-t-il, dans sa cité, Tarquinia. La banque ne lui a pas permis de réaliser ses ambitions, mais sa situation sociale ne paraît pas non plus s'être détériorée<sup>17</sup>.

Quant au futur pape Callixte, *nummularius* à Rome au cours du règne de Commode, il était carrément en cessation de paiement. L'épisode a fini par le conduire aux travaux forcés. On ne peut parler dans son cas ni d'ascension ni de déclin, puisqu'il était esclave et puisque sa vie, par la suite, a pris un tout autre cours<sup>18</sup>.

Maintenant, deux personnages qui, par suite de déboires politiques, ont connu une détérioration plus ou moins nette de leur rang. Victime d'une disgrâce sous le règne de Commode, l'ancien consul Pertinax fut relégué en Ligurie dans le domaine paternel ; il y trafiquait, nous dit-on, par l'intermédiaire de ses esclaves. Il ne paraît pas qu'il s'agisse là d'une activité tout à fait indigne d'un aristocrate provisoirement libéré des contraintes de la vie du forum et des commandements civils et militaires<sup>19</sup>.

Au tout début de l'Empire, le sort de C. Sempronius Gracchus se caractérise au contraire par une perte totale du rang social<sup>20</sup>. Envoyé dans l'île de Cercina, le père de Gracchus y subit qua-

15. Asc., Sc., p. 20 ; *De vir. ill.*, 82.1-2 ; et Val. Max. 4.4.11.

16. CIL, VI, 9659 (voir aussi 33814).

17. Cic., *Caec.*, 10-11.

18. Hippol., *Haer.*, 9.12.1-12.

19. *Hist. Aug., Pert.*, 3.4. Son père, Helvius Successus, un affranchi, avait tenu une *taberna coactiliaria*, et s'était longtemps occupé de commerce de bois (*lignaria negotiatio*) (*ibid.*, 1.1 et 3.3).

20. Tac., *Ann.*, 4.13 ; voir RE, 2.R., II, 2, 1923, col. 1400, n°48 (Groag).

torze ans d'exil et fut ensuite tué, – sur l'ordre de Tibère, si l'on en croit Tacite. Gracchus, que son père avait emmené, encore bébé, en Afrique, y grandit, et pratiqua, pour survivre, un commerce de *sordidae mercēs* entre la Sicile et l'Afrique. Nous sommes là devant un cas de déclin, brutal, à la fois de la personne et de la lignée ; l'héritier de la grande lignée sénatoriale se retrouve au rang du père de C. Térentius Varron ou du grand-père de Vespasien, ou même plus bas, car aucun de ces deux-là ne travaillait sur les côtes d'Afrique.

\*

Aulu-Gelle écrit que P. Ventidius Bassus, consul en 43 a.C., a fait le commerce des mules et des voitures, et en fournissait en particulier aux magistrats en exercice, si bien que Plancus, dans une lettre adressée à Cicéron, le qualifie de *mulio*. Mais son ascension sociale et son succès politique sont dus à la rencontre de César<sup>21</sup>. P. Alfenus Varus, de Crémone, lui, avait été cordonnier ; il était parvenu jusqu'au consulat grâce à son talent juridique<sup>22</sup>. Autre cas : deux trisaïeuls maternels de l'empereur Vitellius avaient été l'un savetier, l'autre fournier, et leurs enfants, unis par les liens du mariage, avaient donné naissance à un futur chevalier romain. Quant au grand-père maternel de Pison (consul en 58 a.C.), qui se nommait Calventius, il exerça, à ce que dit Cicéron, les métiers de *mercator* et de *praeco* ; par la suite, venu à Rome, il fit épouser à sa fille un jeune noble léger et impulsif<sup>23</sup>. Enfin, les adversaires d'Auguste prétendaient que son bisaïeul paternel avait été cordier, son grand-père paternel changeur-banquier ou boulanger, son bisaïeul maternel tour à tour parfumeur et boulanger, son grand-père maternel essayeur-changeur etc.

Ces indications sont évidemment polémiques ; elles font partie de la propagande politique et visent à disqualifier les intéressés. Sont-elles fondées ou non ? Nous sommes condamnés à l'ignorer ; peu importe. Indépendamment de leur véracité, il est intéressant de s'interroger sur les constantes de cette série de textes.

On constate que tous les métiers urbains ou presque sont volontiers mis à contribution, et qu'il arrive qu'on soit confronté à des incertitudes : tel grand-père était-il banquier ou boulanger, ou les deux à la fois ? La nature du métier n'est pas toujours établie. Les métiers, en outre, ne sont pas présentés comme la cause de l'enrichissement ou de l'ascension sociale, mais comme un point de départ, une préhistoire – avant que les choses sérieuses ne commencent vraiment pour la lignée, à la génération suivante, ou à l'étape suivante de la carrière de l'intéressé.

À ce moment suivant, ou à la génération qui vient ensuite, il ne s'agit plus de métiers expressément désignés comme tels, mais d'activités autres, correspondant à un niveau social plus élevé : le prêt d'argent et les *publica* pour T. Flavius Sabinus, comme nous l'avons vu ; le droit pour P. Alfenus Varus ; pour l'arrière-grand-père de Vitellius, les *sectiones* et les *cogniturae*, opérations en relation avec l'État, dont la nature est l'objet de discussions ; pour le père d'Auguste, la fonction de *divisor*. Quant à P. Ventidius Bassus, sa chance à lui commence avec la rencontre de César.

Dans la hiérarchie, les métiers urbains expressément désignés comme tels occupaient une place modeste. Les textes anciens, qui émanent de sénateurs, de chevaliers ou d'autres notables riches et cultivés, les considèrent de très loin et de très haut. Ils sont retenus contre ceux qui les pratiquent. Entre un sénateur ou un chevalier et un membre de ces métiers, il y a une véritable différence de classe sociale.

21. Gel. 15.4.

22. Porph., *Hor. Sat.*, 1.3.130.

23. Cic., *Pis.*, fr. 15 (éd. P. Grimal, 90).

Dans les textes, les métiers urbains sont vus avec tant de condescendance qu'ils sont tous mis sur le même pied et qu'il arrive qu'il y ait entre eux des confusions. Mais, en guise de point de départ d'une ascension sociale, les textes littéraires n'indiquent pratiquement jamais le travail de la terre (le métayage, le fermage, la petite propriété), parce que, même modeste, l'agriculture ne peut être à ce point un objet de mépris. Tout au plus Suétone se fait-il l'écho des bruits selon lesquels le père de T. Flavius Pétron, originaire de la région transpadane, recrutait les ouvriers agricoles qui passaient tous les ans de l'Ombrie dans les pays des Sabins pour y cultiver la terre (en se déclarant d'ailleurs sceptique sur le bien-fondé de ces bruits) ; il s'agit là d'une opération se rapportant à l'agriculture, mais qui ne se confond pas avec le travail de la terre proprement dit.

Nous acquérons ainsi l'impression que l'enrichissement et l'ascension sociale ne passent que par le commerce et le reste des métiers urbains. Impression certainement fautive, et qui tient à la nature de ces textes généalogiques, consacrés aux origines des grands hommes.

Est-il vrai d'autre part que tous les métiers urbains soient absolument équivalents en matière de dignité sociale ? L'étude des inscriptions, plus nombreuses et malgré tout un peu moins "idéologiques" que les textes littéraires, montre que non. Quant à l'accès aux aristocraties municipales et à l'ordre équestre, les *negotiatores* et *negotiantes* du Haut-Empire l'emportent de beaucoup sur les membres de tous les autres métiers<sup>24</sup>. Puis viennent les banquiers et les autres métiers de la vente aux enchères, puis le reste des métiers.

L'étude des signes de promotion sociale limitée, d'affirmation à l'intérieur des plèbes urbaines elles-mêmes, permet d'entrevoir des différences plus fines. Ainsi les *coactores argentarii* (encaisseurs-banquiers), dont malheureusement nous ne connaissons épigraphiquement qu'une douzaine, sont plus souvent Augustaux ou sévirs Augustaux ou magistrats de collèges que les *argentarii* (changeurs-banquiers) et les *nummularii* (essayeurs-changeurs, puis changeurs-banquiers). Il faut peut-être expliquer ces différences par les cités où travaillent les hommes de ces métiers : les *coactores argentarii*, quand ils travaillent en dehors de Rome, se trouvent souvent dans des cités moins importantes, où ils s'imposent plus facilement que leurs confrères ne pouvaient le faire dans de plus grandes cités.

\*

Passer du monde des métiers, de la boutique et de la tunique à celui des ordres privilégiés, ou même à celui des aristocraties municipales, ce n'est pas seulement une question d'argent. Cela suppose un changement d'attitude dans le travail (ce que j'ai appelé ailleurs le statut de travail ou les conditions d'activité)<sup>25</sup> et une transformation totale du style de vie. Le patrimoine requis est d'autant plus important qu'il doit permettre à son propriétaire de ne pas travailler de ses mains et de tenir son rang. En outre, l'intéressé doit transformer sa façon de vivre et notamment sa façon de dépenser, comme le montre admirablement un passage des *Métamorphoses* d'Apulée. Un des brigands chez qui a échoué le pauvre âne distingue deux types de maisons qui méritent d'être volées, sans être également riches et sans être défendues de la même manière par leurs propriétaires. Au premier type, celui des grandes maisons (*domus maiores*), appartient celle de Démocharès, grand notable évergète de Platée, et *genere primarius et opibus plurimus et liberalitate praecipuus* ; elle est pleine de serviteurs mais, aux yeux du brigand, cette espèce de maisons présente des avantages, car "chacun s'y intéresse à sa propre conservation plus qu'aux biens de son maître". À l'autre espèce appartient celle du banquier Chryséros (*nummularius*).

24. Les métiers des *negotiatores* et *negotiantes* sont d'ailleurs les seuls dont certains membres comptaient peut-être au nombre des *honestiores* ; à ce propos, voir notamment Garnsey 1970, 257 sq.

25. Voir Andreau 1982b ; et Andreau 1987, 25-33.

Sans être aussi riche que le notable, il mérite d'être volé. Mais il dépense très peu, n'a pas de serviteurs, est très méfiant et se cadenasse chez lui, couchant sur ses sacs d'or, qu'il dissimule et défend avec la dernière âpreté. Entre Démocharès et Chryséros, il y a plus qu'une différence de fortune ou de caractère ; il y a une énorme différence de style de vie, une différence de classe sociale<sup>26</sup>.

Du point de vue social et économique, on peut distinguer trois cycles d'enrichissement : d'abord, celui du plébéien déjà aisé qui exerce par exemple un métier bancaire et y réussit ; ensuite, l'enrichissement de l'homme d'affaires qui est en passe de devenir chevalier ou sénateur, ou de faire entrer son fils dans l'un des deux ordres privilégiés ; enfin, celui du chevalier ou du sénateur qui continue, tel Crassus ou Cornélius Sénécion, à s'enrichir par tous les moyens dont il dispose. Mais quelque part au milieu de ces trois cycles, il y a le moment où le nouveau riche franchit, d'une manière ou d'une autre, et brutalement ou non, la barrière qui sépare le mode de vie de la plèbe urbaine de celui des aristocraties.

Les textes latins dont nous disposons émanent presque tous des milieux sénatoriaux et équestres, et c'est une des raisons pour lesquelles ils ne présentent pas une égale conscience de ces trois cycles d'enrichissement et de l'ascension sociale que permet éventuellement chacun des deux premiers.

Les passages relatifs aux cas individuels d'enrichissement traitent longuement des chevaliers et sénateurs qui continuent à s'enrichir, par une tendance perverse que ne justifie aucune ascension sociale (surtout dans le cas des sénateurs) ; c'est par exemple le sixième Paradoxe de Cicéron. Les textes sur l'enrichissement en général sont, nous l'avons dit, les plus "idéologiques" et les plus opaques. Ils sont censés concerner toutes les classes, tous les niveaux de fortune de la société ; mais ils ne s'intéressent pas en fait aux métiers urbains. Eux aussi concernent avant tout le deuxième et le troisième cycle d'enrichissement ; mais ils sont plus attentifs au deuxième des trois cycles que l'autre catégorie de textes dont nous venons de parler. Ils mentionnent des activités telles que le grand commerce – caractéristiques des hommes d'affaires en passe de devenir sénateurs ou chevaliers.

Les métiers urbains de la plèbe, seule la troisième catégorie de textes (ceux qui ont trait à l'ascension sociale de personnes précises) les évoque vraiment. Toutefois, ils sont présentés non pas comme le début de l'enrichissement et de l'ascension sociale, mais comme une préhistoire, antérieure à l'époque où la famille émerge dans le monde aristocratique. Aux yeux du lecteur du début des *Vies* de Suétone, l'ascension sociale des familles de Vitellius ou de Vespasien devient, pour cette raison, mystérieuse ; les métiers pratiqués par leurs ancêtres sont présentés comme des antécédents qui aident à mesurer le chemin parcouru, mais la manière dont il a été parcouru n'est jamais expliquée.

Extrait de : E. Frézouls, éd., *La Mobilité sociale dans le monde romain*,  
Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine 5,  
Strasbourg, 1992, 21-32.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



26. Apul., *Met.*, 4.9 sq.



## ARTICLE 32

# FONDATEURS PRIVÉS ET RAPPORTS SOCIAUX EN ITALIE ROMAINE (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> S. P.C.)

---

### I.

Le fondateur lègue par testament, ou donne de son vivant, soit une somme d'argent, soit des terres ou des immeubles, etc. ; et il prévoit l'attribution des revenus annuels de ces biens (qui constituent le capital de la fondation) à un but déterminé (continu ou périodique). Selon les possibilités juridiques qui lui sont offertes, il prend en outre les dispositions qui lui paraissent de nature à garantir l'attribution des dits revenus au but fixé. À ce sujet, les fondations de l'époque antique soulèvent toute une série de problèmes juridiques, qui ont été plus d'une fois étudiés, et que je n'affronterai pas ici.

Il importe de replacer les fondations privées dans le contexte socio-économique de la société concernée, et par exemple de les mettre en rapport soit avec l'importance sociale ou économique du fondateur (celui qui institue la fondation), soit avec celle du ou des bénéficiaires (ceux qui reçoivent la prestation, continue ou périodique, prévue par la fondation). C'est ce qu'a fait S. Mrozek, – qui s'est surtout consacré aux distributions publiques en espèces et en nature, et étudie donc, en même temps que certaines fondations, certains dons isolés<sup>1</sup>. C'est aussi ce qu'a fait A. Lussana, mais de manière très superficielle<sup>2</sup>. Quant à moi, je m'oriente davantage vers l'étude des fondateurs que vers celle des bénéficiaires. J'estime en effet que la fondation, bien qu'elle soit extérieure à la sphère de la production des biens matériels, n'en demeure pas moins l'effet d'une offre beaucoup plus que celui d'une demande.

Il ne s'agit pas de reconstituer (ni, à plus forte raison, de chiffrer) la fortune des fondateurs à partir de leurs fondations, ou de s'interroger sur les rapports quantitatifs existant entre les fondations et le patrimoine des fondateurs. Souvent en effet, les mêmes "évergètes" qui instituaient une fondation dans le but d'offrir chaque année à leurs concitoyens un repas public ou une distribution en espèces, n'arrêtaient pas là leurs dons. Si la cité avait décidé de leur ériger une statue, ils y trouvaient l'occasion d'un repas ou d'une distribution exceptionnelle ; et parfois même ils payaient les frais de la statue. Auparavant, il avait déjà pu arriver qu'ils offrent un monument public, ou du blé (dans des circonstances où il faisait défaut), ou des jeux de gladiateurs. Il est donc rarement possible de connaître l'ensemble des dons faits aux cités et aux collèges par un personnage donné – et il est encore plus difficile de les chiffrer ; car le coût des monuments publics et des jeux de gladiateurs est, dans l'ensemble, très mal connu. À plus forte raison serait-il injustifié, à partir d'une fondation, de tirer des conclusions précises sur le patrimoine du fondateur. Aussi, même si je suis amené à dresser un certain nombre de tableaux

1. Mrozek 1968 ; 1972 ; 1973 ; et 1975.

2. Lussana 1950 ; 1952 ; et 1956.

chiffrés, mon but n'est-il pas "quantitatif"<sup>3</sup>. J'essaie plutôt d'examiner si l'ensemble des fondations connues pour l'Italie romaine entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle p.C. enrichit la connaissance que nous avons des rapports sociaux en vigueur à cette époque, et surtout de la manière dont, consciemment ou non, les individus porteurs de ces rapports les vivaient.

Même si le fondateur, voulant perpétuer sa mémoire, se gagner les faveurs de la postérité ou assurer à son tombeau un culte et un entretien suffisants, obéit ainsi à des impulsions que d'aucuns considèrent comme éternelles, il n'en utilise pas moins, pour assouvir ces impulsions, des formes juridiques, économiques et sociales précises. Ces formes lui sont fournies par la société dans laquelle il vit. C'est l'insertion sociale de certaines de ces formes que j'aimerais étudier ici, au niveau des cités et des communautés non-familiales plus restreintes (collèges professionnels, religieux ou funéraires ; organisations des Augustales et des *seviri Augustales* ; etc.). Aussi me bornerai-je aux fondations constituées auprès de collectivités possédant ce que Gaius appelle le *corpus* – c'est-à-dire "un privilège (les) autorisant à administrer et à gérer le patrimoine commun à la façon d'une unité indivisible"<sup>4</sup>. Je laisserai de côté les fidéicommiss dont sont chargés les héritiers ou les légataires du défunt – par exemple ses affranchis<sup>5</sup>. Je me suis pour l'instant limité à l'Italie. Il ne faut pas exclure en effet que puissent se rencontrer dans les provinces d'autres situations ou des mécanismes différents. Il est donc préférable de les étudier à part, afin de confronter les résultats à ceux obtenus pour l'Italie.

Le *terminus post quem* de la recherche est la date des premières fondations attestées épigraphiquement, c'est-à-dire (dans la mesure où il est possible de dater les inscriptions funéraires) la première moitié du I<sup>er</sup> siècle p.C. Je n'ai pas pris en considération les quelques fondations datant du IV<sup>e</sup> siècle p.C.<sup>6</sup> Plus de trois quarts de siècle s'écoulent en effet entre les dernières fondations connues constituées au III<sup>e</sup> siècle p.C. et celles du IV<sup>e</sup> siècle p.C. En outre, la relation entre fondations privées et rapports sociaux dépend, fût-ce de manière très médiatisée, du système économique et des structures politiques, juridiques et idéologiques, ainsi que des rapports sociaux existant dans le cadre de ces structures. Au IV<sup>e</sup> siècle p.C., ils se sont trop transformés pour qu'on puisse, sans le démontrer, postuler qu'une institution ou un usage d'ordre juridique, même s'il subsiste, conserve la même place dans l'ensemble du système.

Les procédés que je mets en œuvre, comme on le verra, m'entraînent rarement à citer ou à réfuter les études déjà existantes<sup>7</sup>. J'aimerais cependant montrer sur deux ou trois exemples précis combien le propos de cet article est éloigné d'une certaine tradition historique et juridique.

Considérons ainsi la démarche de E. Bruck, dans "Les facteurs moteurs de l'origine et du développement des fondations grecques et romaines". Pour lui, il faut mettre l'accent sur les impulsions psychologiques qui ont conduit à la constitution de fondations – croyance en l'immortalité, désir de s'assurer un culte *post mortem*, goût de la gloire, etc. – et expliquer les modalités juridiques ou pratiques de la fondation par les exigences de ces motifs. Pour moi au contraire, quelque respectables que soient ces motifs, et même s'ils sont l'éternel et nécessaire apanage de l'espèce humaine (ce que je ne crois pas), ils ne sont pas de nature à expliquer l'existence historique, *hic et nunc*, des fondations. S'ils demeurent toujours les mêmes, comment pourraient-ils rendre compte de la façon dont les formes juridiques se transforment historiquement ? D'ailleurs, l'individu qui aspire à accomplir une certaine sorte d'actes religieux est d'emblée

3. C'est en cela que la démarche suivie par le présent article se sépare de celle de Duncan-Jones 1974.
4. De Visscher 1955, 203.
5. De Visscher 1955, 205.
6. *CIL*, V, 2046 ; IX, 4215 ; XIV, 2934 ; etc. Voir Mrozek 1975, 113. – Les inscriptions *CIL*, IX, 5074-5075 seraient, selon A. Degrassi, antérieures à l'année 31 a.C. (voir *ILLRP*, 617) ; si cette datation est exacte, la fondation à laquelle elles font référence est la plus ancienne des fondations romaines épigraphiquement attestées.
7. L'ensemble des références a été intégré à la bibliographie générale du présent recueil.

limité à choisir entre un nombre restreint de gestes ou d'usages institués – qui préexistent à son choix et lui sont proposés par la société dans laquelle il vit. Son choix individuel n'a d'intérêt que par rapport à ce faisceau de possibilités, plus ou moins large, que, d'une manière plus ou moins impérative, et à l'exclusion de toute autre, les mécanismes sociaux mettent à sa disposition.

La présente recherche réfute, d'autre part, un certain nombre de conclusions de E. F. Bruck, qui me paraissent erronées. Voici les plus importantes d'entre elles :

**a)** Pour E. F. Bruck, les fondations, à Rome et dans l'Italie romaine, ont d'abord été un moyen de s'assurer un "culte réel" des morts ; ensuite seulement, dans un "état ultérieur", on est passé au "culte commémoratif". C'est-à-dire qu'à un premier moment les fondations prévoient des prestations relatives au culte funéraire et à l'entretien des tombeaux<sup>8</sup>. Par la suite, les fondations finissent par avoir pour but des distributions publiques (en espèces ou en nature), la construction de monuments, et d'autres buts "sociaux" (selon un terme anachronique très fréquemment employé, et qu'utilise abondamment E. F. Bruck). Il est encore question de commémorer le mort, mais il ne s'agit plus d'un "culte réel" rendu sur son tombeau<sup>9</sup>.

Nous verrons cependant qu'un certain nombre de fondations bien datées remontent au I<sup>er</sup> siècle p.C. ; il est faux de prétendre, comme le fait E. F. Bruck, que les fondations ne se répandent pas en Italie romaine avant le début du II<sup>e</sup> siècle p.C. De plus, toutes les fondations datables du I<sup>er</sup> siècle p.C. sont des fondations non-réflexes, c'est-à-dire ce qu'il nomme des fondations à but commémoratif. Il serait certes abusif d'en conclure à une antériorité du culte commémoratif sur le culte réel des morts, car la plupart des inscriptions relatives aux fondations de culte réel (qui sont des fondations réflexes) sont impossibles à dater<sup>10</sup>. Néanmoins, la documentation disponible, qui est assez abondante, exclut absolument la conclusion de E. F. Bruck, selon laquelle les fondations de culte réel seraient apparues antérieurement aux autres.

**b)** Aux yeux de E. F. Bruck, ce qu'il appelle le "culte réel" des morts et ce qu'il appelle le "culte commémoratif" relèvent du même besoin religieux<sup>11</sup>. Cette idée est-elle soutenable ? Même si les deux cultes sont en rapport avec le sentiment de l'immortalité, je montrerai qu'ils ne sont pas rendus au souvenir des mêmes personnes ; ils ne se confondent donc pas. Alors que tous les Romains sont intéressés, d'une manière ou d'une autre, aux rites que l'on accomplira sur leur tombe et à la façon dont elle sera entretenue, seule une minorité d'entre eux est l'objet d'un culte commémoratif, dans le cadre de la cité ou de collèges. Les inscriptions de fondations le démontrent de manière indubitable. Et elles montrent aussi que les membres de cette minorité, lorsqu'ils constituaient une fondation, ne mélangeaient presque jamais le "culte réel" des morts (prestations réflexes d'ordre funéraire) et la commémoration (prestations non-réflexes) : ils avaient conscience qu'il s'agissait de deux choses socialement distinctes.

**c)** E. F. Bruck confond donc dans le même halo vaguement spiritualiste les motifs psychologiques de la fondation et son but matériel. Une fondation, écrit G. Le Bras, est "l'affectation perpétuelle d'un fonds à un but déterminé"<sup>12</sup>. Aussi les éléments essentiels d'une fondation sont-ils, de manière générale, un fonds spécial, un but déterminé et une organisation de nature à garantir l'emploi de ce patrimoine au but indiqué<sup>13</sup>. S'il en est ainsi, le sentiment qui, dans

8. Je nommerai ces fondations, fondations à prestations réflexes, parce que le bénéficiaire des prestations ne fait qu'un avec le fondateur. Au contraire, dans ce qu'il appelle les fondations à but commémoratif le ou les bénéficiaire(s) de la fondation ne se confondent jamais avec le fondateur et ses parents immédiats ; je qualifierai cette deuxième catégorie de fondations à prestations non-réflexes. Voir ci-dessous tableau n°11, p. 474.

9. Bruck 1955, 162 sq.

10. Voir ci-dessous tableau n°12, p. 479 et tableau n°13, p. 480.

11. Bruck 1955, 163.

12. Le Bras 1936, 24 n. 3.

13. Feenstra 1956, 249.



son for intérieur, a guidé le fondateur, compte moins que le but auquel il destine son capital. Offrir de l'argent pour que sa propre tombe soit fleurie, ce n'est pas la même chose qu'en offrir pour acheter du blé aux enfants ou pour permettre à ses concitoyens de se baigner gratuitement dans les thermes. Les enfants et les concitoyens, certes, sont vivement engagés, en mangeant leur pain ou en se trempant les pieds, à penser au généreux et regretté fondateur ; mais pour provoquer une pieuse pensée, au demeurant toujours hypothétique, il n'est pas besoin de constituer une fondation. Il suffit d'une inscription sur la tombe : "passant, rappelle-toi...". Même si certains juristes romains retenaient que l'intention dernière du fondateur consistait à vouloir assurer sa mémoire, et que la prestation prévue n'était qu'un moyen à cette fin<sup>14</sup>, le propre de la fondation, c'est le don d'argent (ou de terres, ou d'immeubles), et c'est le but déterminé, assigné aux revenus de ce capital.

L'article de E. F. Bruck est un effort particulièrement appuyé pour expliquer l'ensemble du phénomène des fondations d'une manière en quelque sorte fonctionnelle, par les exigences d'un besoin religieux que tous les Romains, riches ou pauvres, éprouvent également – et d'éviter de les envisager par rapport à la hiérarchie sociale et à l'idéologie des divers groupes sociaux. Mais il n'est pas le seul. Les articles de G. Le Bras et de F. De Visscher vont dans le même sens, et eux non plus n'hésitent pas, pour imposer cette idée, à passer outre aux informations fournies par les documents disponibles. Pour G. Le Bras, la fonction principale des fondations (de quelque espèce qu'elles soient) est d'ordre religieux. Jusqu'à la fin de la République, le culte des morts était exercé par la famille ; mais à cette époque sévit une crise de la famille et du culte funéraire. Désormais les citoyens désireux d'assurer l'entretien de leur tombeau et le culte de leurs Mânes doivent tabler sur des groupes permanents extérieurs à la famille. Les pauvres s'adressent aux collèges funéraires ; les Romains de la haute et de la moyenne société, au contraire, constituent des fondations<sup>15</sup>. Je montrerai qu'au contraire les membres des ordres privilégiés (ordre sénatorial, ordre équestre, et ordres des décurions des diverses cités) prévoient rarement, dans les fondations qu'ils constituent, des prestations réflexes d'ordre funéraire. Ceux qui constituent des fondations pour le culte de leurs Mânes et l'entretien de leur tombeau, s'ils ne sont pas les plus déshérités des plébéiens, sont pourtant en général des plébéiens. À preuve que les membres des ordres privilégiés parvenaient à faire exécuter les rites du culte funéraire par leurs descendants ou par leurs affranchis, et que tous les plébéiens, à l'inverse, ne se satisfaisaient pas des collèges funéraires.

F. De Visscher écrit : "Si l'on peut attribuer à nos fondations des buts qui sont tantôt d'ordre social et tantôt d'ordre cultuel, je me hâte d'ajouter que cette distinction ne saurait en aucune façon servir de base à une classification des fondations. Le plus souvent, des dispositions d'ordre social, en faveur des vivants, se joignent aux prescriptions d'ordre cultuel (...). Les unes et les autres poursuivent, en définitive, le même but, qui est de perpétuer la mémoire du fondateur..."<sup>16</sup>. On retrouve ici la confusion commise par E. F. Bruck (et aussi par G. Le Bras, quoique de façon moins marquée) entre les motifs psychologiques de la fondation et son but matériel, au profit d'une explication immédiatement religieuse. Mais ce que F. De Visscher "se hâte d'ajouter" est faux. Dans les inscriptions, les prestations non-réflexes (ce qu'il appelle des dispositions d'ordre social) ne se joignent presque jamais aux prestations réflexes d'ordre funéraire<sup>17</sup>.

À mes yeux, même si les motifs psychologiques sont une condition sine qua non de l'apparition des fondations, ils n'expliquent presque rien des formes juridiques et sociales précises prises par

14. *Dig.*, 33.2.16 et 40.4.44 ; cités dans Le Bras 1936, 51-53.

15. Le Bras 1936, 28-38.

16. De Visscher 1955, 201.

17. Comme E. F. Bruck, F. De Visscher est convaincu, à tort, que les fondations ne se répandent pas en Italie avant les premières années du II<sup>e</sup> siècle p.C. (voir De Visscher 1948, 542 ; et De Visscher 1955, 201 et 204).

la fondation dans telle société particulière. Ma démarche est donc proche de celle de C. Préaux [1956] et de S. Mrozek, qui, après avoir fait état de ces motifs, n'y reviennent plus guère et consacrent leur étude à l'insertion sociale des fondations.

## II.

J'ai réuni, sauf erreur, 148 inscriptions de fondations italiennes – la Sicile, la Sardaigne et la Corse étant exclues, ainsi que les Alpes-Maritimes, où une fondation est attestée à *Cemenelum*<sup>18</sup>. Comme ces inscriptions sont en général assez longues et bien conservées, il s'agit d'un matériel abondant ; l'oubli éventuel de quelques inscriptions n'influerait donc pas beaucoup sur les résultats obtenus.

À ces 148 inscriptions ne correspondent ni exactement 148 fondations, ni exactement 148 fondateurs. Car une même inscription fait parfois état de plusieurs fondations (constituées par le même fondateur, ou par deux ou trois fondateurs différents). Et il arrive inversement (dans un ou deux cas) que plusieurs inscriptions concernent une seule et même fondation, ou plusieurs fondations constituées par le même fondateur.

Je n'ai pas tenu compte des fidéicommissaires dont sont chargés les héritiers ou les affranchis<sup>19</sup>, et me suis donc limité aux fondations confiées aux collectivités (cités, collèges professionnels ou religieux, etc.). J'ai éliminé en outre cinq inscriptions qui se rapportent peut-être à des dons isolés, et non à des fondations<sup>20</sup>.

Je n'ai pas étudié les rares fondations dont parlent les textes littéraires et juridiques, – sauf dans le cas (celui de Pline le Jeune) où elles étaient, par ailleurs, connues par une inscription. J'ai jugé plus cohérent et plus efficace de m'enfermer à l'intérieur des limites du matériel épigraphique, qui a sa logique propre et ses formulations spécifiques. Mon propos n'est d'ailleurs pas de mener une étude exhaustive des fondations et de toutes leurs modalités, mais de faire jouer les rapports que leur pratique entretient avec les hiérarchies sociales.

J'ai été beaucoup aidé, dans le dépouillement des documents, par les listes établies par B. Laum [1914], puis plus récemment par R. Duncan-Jones [1974]. Leurs travaux sont précieux, entre autres choses, par l'abondance des inscriptions qu'ils y citent (dans le cas de R. Duncan-Jones) ou y publient (dans le cas de B. Laum). Aussi ai-je estimé utile, dans la liste des inscriptions que je vais maintenant présenter, d'indiquer les références au deuxième volume du livre de B. Laum (précédées de la lettre L.) et à celui de R. Duncan-Jones (précédées des lettres DJ.).

1. *CIL*, V, 47 = *D.* 5755 (DJ. 173, n°649).
2. *CIL*, V, 1019.
3. *CIL*, V, 1978 ; voir *D.* 6690 (L. 183, n°81 ; DJ. 178, n°680).
4. *CIL*, V, 2072 (L. 183, n°80 ; DJ. 182, n°731 = 184, n°749-750).
5. *CIL*, V, 2090 + p. 1068 = *D.* 8371 (L. 181, n°69 ; DJ. 183, n°743).
6. *CIL*, V, 2176 = *D.* 8369 (L. 180, n°65).
7. *CIL*, V, 2315 (L. 181, n°70 ; DJ. 184, n°747).
8. et 9. *CIL*, V, 2861 et 2862 (DJ. 174, n°660 = 162, n°491).
10. *CIL*, V, 2864 = *D.* 5406 (DJ. 182, n°729).

18. *CIL*, V, 7906 = *D.* 8374.

19. Voir par exemple *CIL*, VI, 9664 ; 10239 ; 10245 ; 10248 ; 10411 ; 13061 ; *CIL*, X, 2015.

20. *CIL*, V, 8664 ; X, 6483 ; XI, 6481 ; XIV, 4693 ; *AE*, 1961, 134.

11. *CIL*, V, 4015 = *D.* 6711 (L. 181, n°66 ; DJ. 181, n°716).
12. *CIL*, V, 4016 = *D.* 8373 (L. 181, n°67 ; DJ. 178, n°686 = 183, n°744).
13. *CIL*, V, 4017 = *D.* 8372 (L. 181, n°68 ; DJ. 180, n°707).
14. *CIL*, V, 4203 = *D.* 6718 (L. 182, n°73 ; DJ. 182, n°733).
15. *CIL*, V, 4294 (DJ. 184, n°748).
16. *CIL*, V, 4410 = *D.* 6719 (L. 182, n°74 ; DJ. 183, n°734).
17. *CIL*, V, 4416 + p. 1079 (DJ. 183, n°746).
18. *CIL*, V, 4418 (DJ. 183, n°735).
19. *CIL*, V, 4440 (L. 182, n°75 ; DJ. 181, n°717).
20. *CIL*, V, 4448 (L. 182, n°76).
21. *CIL*, V, 4449 (L. 182, n°77 ; DJ. 183, n°736).
22. *CIL*, V, 4488 (L. 183, n°78 ; DJ. 181, n°719).
23. *CIL*, V, 4489 = *D.* 8370 (L. 183, n°79 ; DJ. 178, n°690).
24. *CIL*, V, 4871 = *D.* 6710 (L. 182, n°72 ; DJ. 183, n°745).
25. *CIL*, V, 4990 (L. 184, n°82 ; DJ. 176, n°670).
26. *CIL*, V, 5005 = *D.* 3761 (L. 184, n°83 ; DJ. 184, n°753).
27. *CIL*, V, 5128 = *D.* 6726 (L. 184, n°84a).
28. *CIL*, V, 5134 (L. 184, n°84 ; DJ. 184, n°754).
29. *CIL*, V, 5262 = *D.* 2927 ; cf. aussi *AE*, 1947, 65 (L. 184, n°85 ; DJ. 171, n°638 = 172, n°644 = 174, n°655 = 174, n°661).
30. *CIL*, V, 5272 (L. 184-185, n°86 ; DJ. 175, n°668 = 177, n°677).
31. *CIL*, 5279 = *D.* 6728 (L. 185, n°87 ; DJ. 177, n°676).
32. *CIL*, V, 5282 (L. 185, n°88 ; DJ. 183, n°737).
33. *CIL*, V, 5287 (DJ. 181, n°720).
34. *CIL*, V, 5447 = *D.* 7253 (DJ. 183, n°739).
35. *CIL*, V, 5658 + p. 1085 (DJ. 182, n°722).
36. *CIL*, V, 5840 (L. 185, n°90 ; DJ. 181, n°709).
37. *CIL*, V, 5878 = *D.* 6735 (DJ. 184, n°751).
38. *CIL*, V, 5907 (L. 186, n°91 ; DJ. 182, n°732).
39. *CIL*, V, 6363 (L. 185, n°89 ; DJ. 183, n°740).
40. *CIL*, V, 6522 (L. 186, n°92).
41. *CIL*, V, 6525.
42. *CIL*, V, 6587 (L. 186, n°93).
43. *CIL*, V, 7357 (L. 180, n°61).
44. *CIL*, V, 7450 (L. 180, n°63 ; DJ. 184, n°752).
45. *CIL*, V, 7454 = *D.* 8342 (L. 180, n°64).
46. *CIL*, V, 7637 = *D.* 5065.
47. *CIL*, V, 8654 (DJ. 181, n°718).
48. *CIL*, V, 8655 (DJ. 181, n°718).
49. *AE*, 1951, 94 (DJ. 183, n°738).
50. *NSA*, 1928, p. 283 (DJ. 173, n°646 = 174, n°653 et 654 ; 160, n°468).
51. Pais 181 (L. 180-181, n°65a ; DJ. 181, n°714).
52. *CIL*, VI, 1872 = *D.* 7266 (L. 163, n°2).
53. *CIL*, VI, 1925 = *D.* 1919 (L. 163, n°3).
54. *CIL*, VI, 9254 = *D.* 7244 (L. 163, n°4).

55. *CIL*, VI, 9626 = *D.* 7267 (L. 164, n°5).
56. *CIL*, VI, 10234 = *D.* 7213 (L. 164-165, n°6).
57. *CIL*, VI, 10297 (L. 166, n°9).
58. *CIL*, VI, 29700.
59. *CIL*, VI, 29702.
60. *CIL*, VI, 29736.
61. *CIL*, VI, 29906.
62. *CIL*, IX, 23 = *D.* 6472 (L. 172, n°30 ; *DJ.* 175, n°667).
63. *CIL*, IX, 449.
64. *CIL*, IX, 1618 = *D.* 6507 (L. 172, n°29 ; *DJ.* 178, n°689).
65. *CIL*, IX, 1670 (*DJ.* 178, n°688).
66. *CIL*, IX, 2226 = *D.* 5595 (L. 175, n°37a).
67. *CIL*, IX, 3160 = *D.* 6530 (L. 174, n°36 ; *DJ.* 176, n°673 = 187, n°763).
68. *CIL*, IX, 4691 (L. 175, n°37 ; *DJ.* 178, n°683).
69. *CIL*, IX, 4971 = *D.* 6560.
- 70 et 71. *CIL*, IX, 5074 et 5075 = *D.* 5671 (L. 175, n°38b).
72. *CIL*, IX, 5376 (L. 175, n°38a ; *DJ.* 174, n°662 = 187, n°765 = 189, n°843).
73. *CIL*, IX, 5568 = *D.* 7256 (L. 175, n°39 ; *DJ.* 179, n°695).
74. *CIL*, IX, 5845 + p.689 = *D.* 3775 (*DJ.* 176, n°671).
75. *CIL*, IX, 5854 = *D.* 5064.
76. *AE*, 1972, 118.
77. *D.* 7215 (*DJ.* 180, n°706).
78. *CIL*, X, 107 = *D.* 6466 (L. 173, n°31 ; *DJ.* 179, n°691).
79. *CIL*, X, 114 = *D.* 6469 (L. 173-174, n°33 ; *DJ.* 179, n°694).
80. *CIL*, X, 444 = *D.* 3546 (L. 174, n°34).
81. *CIL*, X, 451 (L. 173, n°32 ; *DJ.* 179, n°696).
82. *CIL*, X, 1880 = *D.* 6328a (L. 171, n°25).
83. *CIL*, X, 3678 = *D.* 5689.
84. *CIL*, X, 3851 = *D.* 5890 (L. 170, n°20 ; *DJ.* 172, n°640).
85. *CIL*, X, 4643 (L. 170, n°19).
86. *CIL*, X, 4736.
87. *CIL*, X, 5056 = *D.* 977 (L. 170, n°18a ; *DJ.* 173, n°650).
88. *CIL*, X, 5067.
89. *CIL*, X, 5654 (L. 170, n°21 ; 1 *DJ.* 178, n°679 = 180, n°708 = 188, n°828).
90. *CIL*, X, 5657 = *D.* 6287 (L. 170, n°22 ; *DJ.* 182, n°721).
91. *CIL*, X, 5809 (L. 170, n°18 ; *DJ.* 178, n°687).
92. *CIL*, X, 5849 = *D.* 6269.
93. *CIL*, X, 5853 + p. 1013 = *D.* 6271 (L. 171, n°23 ; *DJ.* 176, n°669).
94. *CIL*, X, 5857 (L. 171, n°24).
95. *CIL*, X, 6090 = *D.* 6295.
96. *CIL*, X, 6328 = *D.* 6278 (L. 171, n°27 ; *DJ.* 172, n°642 = 157, n°446a).
97. *CIL*, X, 6465 (L. 171, n°26 ; *DJ.* 181, n°713).
98. *D.* 6468 (*DJ.* 174, n°664 = 179, n°694 = 217, n°1332 et 1333).
99. *CIL*, XI, 126 (L. 179, n°58 ; *DJ.* 177, n°678).
100. *CIL*, XI, 379 = *D.* 6664 (L. 178, n°54 ; *DJ.* 178, n°681).

101. *CIL*, XI, 419 = *D.* 6663 (L. 178, n°55 ; DJ. 172, n°645).
102. *CIL*, XI, 720 = *D.* 5674 (L. 178, n°56 ; DJ. 173, n°647).
103. *CIL*, XI, 1436 = *D.* 7258 (L. 178, n°51 ; DJ. 181, n°711).
104. *CIL*, XI, 1602 (L. 177, n°50).
105. *CIL*, XI, 2596 = *D.* 8368 (L. 177, n°50b ; DJ. 184, n°755).
106. *CIL*, XI, 2650 (L. 178, n°52 ; DJ. 179 ; n°697) . .
107. *CIL*, XI, 3009 + p. 1313 = *D.* 6595 (L. 178, n°53 ; DJ. 180, n°704).
108. *CIL*, XI, 3303 = *D.* 154 (L. 177, n°50a).
109. *CIL*, XI, 3890.
110. *CIL*, XI, 4391, (L. 175, n°40 ; DJ. 180, n°700).
111. *CIL*, XI, 4404 (L. 176, n°41).
112. *CIL*, XI, 4412.
113. *CIL*, XI, 4593 (DJ. 182, n°730).
114. *CIL*, XI, 4749.
115. *CIL*, XI, 4789 (L. 177, n°48 ; DJ. 172, n°639).
116. *CIL*, XI, 4815 = *D.* 6638 (L. 176, n°47 ; DJ. 173, n°652 = 174, n°659).
117. *CIL*, XI, 5047 + p. 1380 (L. 176, n°43 ; DJ. 183, n°741).
118. *CIL*, XI, 5722.
119. *CIL*, XI, 5745 = *D.* 6644 (DJ. 174, n°658).
120. *CIL*, XI, 5963 (L. 176, n°45 ; DJ. 181, n°712).
121. *CIL*, XI, 6071 (et peut-être 6070).
122. *CIL*, XI, 6167 = *D.* 5673.
123. *CIL*, XI, 6173 (L. 177, n°49 ; DJ. 174, n°657 = 178, n°684).
124. *CIL*, XI, 6371 (DJ. 178, n°682 = 220, n°1358a).
125. *CIL*, XI, 6377 (L. 176, n°44 ; DJ. 172, n°643 = 173, n°648).
126. *CIL*, XI, 6520 = *D.* 6647 (L. 176, n°46 ; DJ. 179, n°699).
127. *CIL*, XI, 7299.
128. *CIL*, XI, 7872.
129. *CIL*, XI, 7873.
130. *AE*, 1954, 168 (DJ. 180, n°701).
131. *AE*, 1960, 249.
132. *BCAR*, 73, 1949-1950, Appendice 16, p. 52-53 (DJ. 173, n°645a = 177, n°676a = 209, n°1179a).
133. *NSA*, 1932, p. 425 (= *CIL*, XI, 132 + 1228) = *D.* 7235 (DJ. 183, n°742).
134. *CIL*, XIV, 246 + p. 482 (DJ. 181, n°710).
135. *CIL*, XIV, 325.
136. *CIL*, XIV, 326 + p. 615 (DJ. 179, n°698 = 181, n°715 = 182, n°723 à 728a).
137. *CIL*, XIV, 353 = *D.* 6148 (L. 168, n°14 ; DJ. 176, n°672).
138. *CIL*, XIV, 367 = *D.* 6164 (L. 168, n°15 ; DJ. 177, n°675).
139. *CIL*, XIV, 431 + p. 482 (L. 168-169, n°16 ; DJ. 176, n°674).
140. *CIL*, XIV, 2112 = *D.* 7212 (DJ. 178, n°685).
141. *CIL*, XIV, 2793 = *D.* 5449 (L. 167, n°11 ; DJ. 179, n°692).
142. *CIL*, XIV, 2795 + p. 493 = *D.* 272 (L. 167, n°12 ; DJ. 179, n°693 = 180, n°702).
143. *CIL*, XIV, 2827 = *D.* 6294 (L. 166, n°10 ; DJ. 175, n°665 et 666).
- 144 et 145. *CIL*, XIV, 2978 et 2979 = *D.* 5672 (L. 169, n°17b).
146. *CIL*, XIV, 4450 (DJ. 172, n°641 = 200, n°1078a).

147. AE, 1940, 62.

148. AE, 1940, 94 (DJ. 180, n°703).

### III.

On insiste en général sur la diversité sociale des fondateurs, et sur la diversité des sommes affectées aux fondations. Il vaut cependant la peine d'étudier le montant des capitaux de fondations en rapport avec la condition sociale et juridique des fondateurs, pour savoir si à la hiérarchie sociale correspond une hiérarchie financière.

J'ai distingué six catégories :

**A)** les sénateurs ;

**B)** les chevaliers ;

**C)** les membres des oligarchies municipales (magistrats des cités, décurions), auxquels j'ai adjoint deux bénéficiaires des *ornamenta decurionalia* (CIL, X, 4643 ; XI, 126) ;

**D)** les *Augustales*, *seviri Augustales* et assimilés (recrutés, dans la plupart des cas, parmi les affranchis des familles les plus notables et parmi les affranchis les plus notables)<sup>21</sup> ;

**E)** tous ceux dont l'inscription ne mentionne pas l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories précédemment nommées. Ce sont toujours des hommes ou des femmes libres (affranchis ou ingénus), – sauf dans le cas de Druius, esclave et *actor* de M. Nonius Mucianus, le consul de 201 p.C.<sup>22</sup> ;

**F)** ceux dont on ignore l'insertion juridique et sociale, parce que l'inscription est lacunaire.

J'ai rangé les filles et femmes de sénateurs dans la catégorie A (sénateurs), les filles et femmes de chevaliers dans la catégorie B (chevaliers), les filles et femmes d'oligarques municipaux dans la catégorie C (oligarques municipaux). Il serait absurde de constituer une catégorie à part regroupant toutes les femmes, alors que les femmes sont partie intégrante du groupe socio-juridique de leur père ou de leur frère, puis de celui de leur mari. Toutes les femmes qui ne relèvent pas des catégories A, B, C, D (parce que l'inscription ne mentionne rien, ni à leur propos, ni à propos de leur père, de leur frère, de leur fils ou de leur mari qui permette de les y rattacher) entrent dans la catégorie E.

La catégorie E risque d'être hétérogène. Elle peut comprendre en effet :

**1)** Des hommes faisant partie de l'une des catégories A, B, C, D, mais qui ne l'ont pas indiqué sur l'inscription. Étant donné les habitudes de l'épigraphie latine, c'est certainement un cas rare.

**2)** Des hommes qui font partie de l'une ou l'autre de ces quatre catégories, et l'indiquaient dans une seconde inscription, plus complète, – qui ne nous est pas parvenue. Le cas n'est pas fréquent, mais il peut par exemple se présenter quand la fondation a pour but l'entretien d'un monument offert par le fondateur : sur certains monuments, en effet, l'acte d'évergétisme était rappelé par plusieurs inscriptions.

21. Je range dans la catégorie D (*Augustales* et *seviri Augustales*) les *seviri socii* de Brixia (CIL, V, 4203, et V, 4410 ; voir à ce propos CIL, V, p. 440, col. 1, ; et De Ruggiero 1895, 868, col. 1), et aussi les *seviri S(acris) f(aciundis)* de Mevania (CIL, XI, 5047 ; voir CIL, XI, p. 733), qui sont les uns et les autres des affranchis.

22. CIL, V, 5005.

**3)** Ceux qui ne font partie d'aucune des quatre catégories A, B, C, D, – c'est-à-dire les hommes libres (ingénus ou affranchis) qu'on peut nommer plébéiens<sup>23</sup>.

**4)** Enfin les femmes, qui, si elles nomment habituellement leur père ou leur mari, n'en indiquent pas très souvent l'insertion socio-juridique. Aussi un certain nombre des femmes de la catégorie E étaient-elles vraisemblablement liées, par la naissance ou le mariage, à des membres des ordres oligarchiques (sénateurs, chevaliers ou oligarques municipaux).

Même si quelques hommes de la catégorie E étaient membres d'une oligarchie municipale quoique l'inscription ne le mentionnât pas<sup>24</sup>, la très grande majorité d'entre eux sont des plébéiens (c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent à aucune des catégories A, B, C, D). Les femmes de la catégorie E qui se rattachent, quoique l'inscription n'en parle pas, à l'une des quatre catégories A, B, C, D, sont certainement beaucoup plus nombreuses. Aussi envisagerai-je séparément les femmes de la catégorie E (catégorie Ef) et les hommes de cette même catégorie (catégorie Eh), – et considérerai-je la catégorie Eh comme composée de plébéiens.

Quand d'autre part un père, oligarque municipal ou "plébéien", associe son fils, qui est chevalier, à la fondation qu'il constitue, ou quand un père, "plébéien", y associe son fils, qui est magistrat municipal, je ne tiens compte que du rang du fondateur proprement dit, c'est-à-dire du rang du père. Il s'agit d'ailleurs de cas peu nombreux.

Trois inscriptions ont rapport à des fondations constituées par des patrons de cités, dont l'insertion juridique et sociale n'est pas autrement précisée. Ce sont certainement des membres de l'une des trois catégories A, B et C, mais rien n'indique de manière sûre à laquelle ils appartiennent<sup>25</sup>. Ils ne figurent donc pas dans le tableau n°1.

Pour étudier le montant des capitaux de fondation, on ne peut tenir compte que des inscriptions mentionnant une somme d'argent. La valeur des terres et des maisons est en effet difficile à apprécier – sauf si l'inscription indique quel doit être leur revenu annuel.

Dans la plupart des cas, la fondation ne constitue pas la totalité des dons faits par le fondateur ; et cela contribue à expliquer la diversité des sommes affectées à des fondations par des membres d'une même catégorie. Cependant quelques conclusions se dégagent des résultats, qui sont présentés dans le tableau n°1.

**a)** Il arrive rarement que le montant de la somme affectée à la fondation soit de lecture douteuse<sup>26</sup>. Les éventuelles erreurs de calcul, elles non plus, ne peuvent pas influencer beaucoup sur les résultats. Et le nombre des fondateurs de chaque catégorie est suffisant pour que les moyennes et les médianes obtenues soient dignes de foi.

**b)** Les moyennes sont toujours beaucoup plus fortes que les médianes. Cela tient à la présence, dans presque toutes les catégories, de quelques fondations à très fort montant. Dans la catégorie C (oligarchies municipales), deux fondateurs offrent l'un 1 000 000 sesterces, l'autre 370 000 sesterces ; les fondations qui, pour l'importance de la somme suivent immédiatement celles-là, ne s'élèvent qu'à 110 000, 70 000, 50 000, 40 000 HS. Dans la catégorie D (*Augustales*), le capital de la fondation la plus importante est de 400 000 sesterces ; les suivantes ne s'élèvent qu'à 50 000, 40 000, 20 000, 10 000 sesterces. Dans la catégorie Eh ("plébéiens"), le capital de la fondation la plus importante est de 400 000 sesterces, et les suivantes ne s'élèvent qu'à 80 000, 50 000, et 20 000 sesterces. Certes le cas isolé et exceptionnel

23. Druius, esclave du consul M. Nonius Arrius Mucianus, n'est évidemment pas un plébéien, puisqu'il est esclave. Comme il s'agit d'un cas isolé, je l'ai malgré cela rangé dans la catégorie E.

24. Ce pourrait être le cas de M. Tuccius Augazo (*CIL*, IX, 23), de C. Aviasius T. f. Seneca (*CIL*, XI, 720) et de C. Aurunceius C. f. Cotta (*CIL*, XIV, 2978 et 2979).

25. Il s'agit de *CIL*, IX, 5074 et 5075 ; XI, 6071 ; XIV, 2112.

26. Ce serait le cas dans Pais 181 ; *CIL*, XI, 419 ; XIV, 2112 ; XIV, 4450 ; *AE*, 1940, 94.

n'est pas, en lui-même, moins intéressant que le cas plus banal. Néanmoins, comme je cherche d'abord l'usage social (par rapport auquel les dons exceptionnellement importants sont susceptibles de prendre toute leur valeur), la médiane, du point de vue de la présente étude, est plus intéressante que la moyenne. C'est elle en effet qui indique, pour une catégorie donnée, les sommes le plus usuellement pratiquées.

**c)** Je laisse pour l'instant de côté la catégorie Ef (femmes qui en apparence n'appartiennent à aucune des quatre catégories A, B, C, D). La chute des moyennes et des médianes, de la catégorie A à la catégorie Eh, est très forte ; et il est impossible de ne pas constater :

- que les dons importants, sauf exception, émanent des membres des ordres oligarchiques (Sénat, ordre équestre, ordres des décurions), et que les plus coûteux d'entre eux sont le fait de sénateurs.
- que les *Augustales*, représentants présumés des milieux d'affranchis riches ou aisés, font des dons très modestes : médiane 75 fois moins haute que celle des fondations de chevaliers et 12 fois moins forte que celle des fondations d'oligarques municipaux ; moyenne également bien inférieure à celle des catégories A, B et C. En gros, leurs dons ne sont pas supérieurs à ceux des "plébéiens".

Vue du côté des fondations, la richesse en Italie, du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle p.C., est étroitement liée (quelle que soit la cause et quel que soit l'effet) à l'appartenance aux ordres oligarchiques. Il n'existe pas, de manière durable, de milieu riche important qui demeure extérieur à ces ordres. Ou bien faut-il douter de la crédibilité des documents considérés ici ? Serait-ce par hasard que ces riches "hommes d'affaires" extérieurs aux catégories A, B, C, et ces riches affranchis *Augustales*, s'abstenaient de constituer des fondations ? Le fait surprendrait, si l'on songe que, plus que tous les autres, ils devaient désirer s'intégrer dans l'"*establishment*" social, s'efforcer de faire admettre leur richesse, qui ne se justifiait même pas par leur participation aux affaires publiques. Il faut donc conclure que ces hommes étaient très peu nombreux.

**d)** Par rapport au cens requis pour l'accès aux ordres oligarchiques, les médianes et les moyennes sont très fortes. Médiane de 1 000 000 HS pour les sénateurs, alors que le cens sénatorial est de 1 000 000 HS (pourcentage de la médiane par rapport au cens : 100 %). Médiane de 150 000 HS pour les chevaliers alors que le cens équestre est de 400 000 HS (pourcentage : 37,5 %). Médiane de 15 000 HS pour les oligarques municipaux, alors que le cens décurional est souvent, pense-t-on, de 100 000 HS (pourcentage : 15 %). Cela ne signifie évidemment pas que les sénateurs en question avaient affecté à la fondation l'intégralité de leur patrimoine, mais seulement que leur patrimoine avait une valeur plusieurs fois supérieure au minimum requis par le cens. Il est d'autant plus difficile de dire à combien s'élevaient, par rapport aux patrimoines des fondateurs, les sommes affectées aux fondations.

**e)** Les résultats montrent qu'il était justifié de considérer séparément les catégories Eh ("plébéiens") et Ef (femmes n'appartenant pas, en apparence, aux catégories A, B, C, D). La moyenne (158 140 HS) et la médiane (30 000 HS) de la catégorie Ef sont supérieures à celles de la catégorie C (oligarques municipaux), – et à plus forte raison largement supérieures à celles de la catégorie Eh (moyenne : 19 719 HS ; médiane : 3 500 HS). C'est que la catégorie Ef n'est pas homogène. Certaines des femmes qui indiquent le nom de leur père ou de leur mari, mais n'indiquent pas en général sa titulature, sont très probablement filles ou épouses d'oligarques municipaux, voire même de chevaliers.



Catégorie	Nombre total de fondateurs	Nombre de fondateurs dont l'inscription mentionne une somme d'argent	Références des inscriptions mentionnant une somme d'argent
A) Sénateurs	4 ou 5	4 ou 5	V, 5262 ; X, 3851 ; X, 5056 ; XIV, 4450 ; BCAR, 1949-1950, p. 52-53 (sénateur ?)
B) Chevaliers	11	6	V, 47 ; IX, 5845 ; XI, 379 ; XI, 4789 ; XI, 5745 ; XI, 6173
C) Oligarques municipaux et assimilés	25	19	V, 1978 ; V, 2864 ; V, 5279 ; V, 7450 ; IX, 1618 ; IX, 3160 ; X, 107 ; X, 114 ; X, 451 ; X, 5654 ; X, 5657 ; X, 5853 ; XI, 126 ; XI, 2650 ; XI, 3009 ; XI, 4391 ; XI, 4815 ; XI, 6377 ; D. 6468
D) <i>Augustales, seviri augustales</i> et assimilés	18	18	V, 4203 ; V, 4294 ; V, 4416 ; V, 4418 ; V, 4449 ; V, 5287 ; V, 5447 ; V, 5658 ; V, 8654 ; V, 8655 ; IX, 4691 ; X, 5809 ; XI, 419 ; XI, 5047 ; XI, 6520 ; XIV, 367 ; XIV, 431 ; AE, 1954, 168
Eh) "Plébéiens" (hommes)	47	36	V, 2072 ; V, 2090 ; V, 2315 ; V, 4015 ; V, 4017 ; V, 4410 ; V, 4488 ; V, 4871 ; V, 5134 ; V, 5005 ; V, 5282 ; V, 5907 ; V, 6363 ; VI, 1872 ; VI, 1925 ; VI, 9254 ; VI, 9626 ; VI, 10297 (bis) ; VI, 10234 (bis) ; VI, 29700 ; VI, 29736 ; IX, 5568 ; XI, 720 ; XI, 1436 ; XI, 2596 ; XI, 4749 ; XI, 6371 ; XIV, 246 ; XIV, 2793 ; XIV, 2795 ; NSA, 1932, p. 425 ; IX, 23 ; Pais 181 ; XIV, 353
Ef) Femmes n'appartenant apparemment pas aux cat. A, B, C, D	11	10	V, 4489 ; V, 4990 ; V, 5878 ; VI, 10234 ; IX, 449 ; X, 6328 ; XIV, 2827 ; AE, 1940, 94 ; AE, 1951, 94 ; D. 7215
F) Inscriptions lacunaires ne permettant pas de préciser l'insertion juridique et sociale du fondateur	29	13	V, 1019 ; V, 2861-62 ; V, 4016 ; V, 4440 ; V, 5272 ; V, 5840 ; VI, 10297 ; VI, 29906 ; IX, 5376 ; X, 6465 ; XI, 5963 ; XI, 7873 ; NSA, 1928, p. 283
<b>Totaux</b>	<b>147</b>	<b>107</b>	

Références des inscriptions ne mentionnant pas une somme d'argent	Moyenne des sommes (en sesterces)	Médiane des sommes (en sesterces)
	1109.333	1 000 000
V, 5128 ; X, 4736 ; X, 6090 ; XI, 6167 ; AE,1960, 249	393 333	150 000
IX, 2226 ; X, 3678 ; X, 4643 ; X, 5067 ; XI, 3303 ; XI, 4404	98 300	15 000
	30 383	2 000
V, 4448 ; V, 7357 ; V, 7454 ; VI, 10234 ; X, 444 ; X, 1880 ; XI, 1602 ; XI, 3890 ; AE, 1940, 62 ; XIV, 2978-79 ; V, 2176	19 719	3 500
V, 6522	158 140	30 000
V, 6525 ; V, 6587 ; V, 7637 ; VI, 29702 ; IX, 1670 ; IX, 4971 ; IX, 5854 ; X, 5849 ; X, 5857 ; XI, 4412 ; XI, 4593 ; XI, 5722 ; XI, 7872 ; XI, 7299 ; XIV, 325 ; AE, 1972, 149-151		

[Tableau 1]

Parmi les femmes qui constituent une fondation, trois seulement précisent l'insertion économique et sociale de leur père ou de leur mari. Les sommes qu'elles affectent à leurs fondations sont à peu près comparables à celles qu'y consacrent d'autres membres de la catégorie de leur père ou de leur mari. L'une, fille de sénateur, constitue un capital de 1.000 000 HS<sup>27</sup>. La seconde, femme d'un oligarque municipal, offre 5 000 HS<sup>28</sup>. La troisième, femme d'un *Augustalis*, offre 6 000 sesterces<sup>29</sup>.

#### IV.

Certaines fondations sont confiées à l'administration d'une cité ou à l'*ordo decurionum*, d'autres à des collèges ou à des *vici* ou *pagi*. Je vais chercher à préciser qui choisit pour "fondé" une cité, et qui un collège, en tenant compte également de l'importance financière des fondations.

J'ai divisé les collèges en deux catégories : d'une part les collèges professionnels (parmi lesquels j'ai rangé aussi les collèges de dendrophores) ; d'autre part les collèges religieux (au nombre desquels je compte aussi les temples, quand il leur arrive, exceptionnellement, de recevoir des fondations), les collèges funéraires et les organisations de *juvenes* (qui ne sont attestées, elles aussi, que très rarement). Enfin, je considère à part les fondations confiées aux *pagi* et aux *vici*, ainsi que les fondations confiées aux organisations des *Augustales* et *seviri Augustales* (désignées par des expressions telles que *arca Augustalium*, *Augustales*, *Augustales corporat(i)* ou *seviri Augustales*). Les deux fondations constituées près les sept *vici* d'*Ariminum*<sup>30</sup> posent un problème spécifique. Il s'agit de *vici* ; mais l'ensemble des sept *vici* constitue la cité d'*Ariminum*, en sorte qu'un don fait aux *vicani* des sept *vici* est, en pratique, un don fait à la totalité des citoyens d'*Ariminum*. Aussi ai-je évité d'en tenir compte dans ce paragraphe. Je ne tiens pas compte non plus des inscriptions dans lesquelles l'identité de la collectivité qui reçoit la fondation est incertaine (soit qu'on ignore si c'est la cité ou un collège, soit qu'on ne sache pas de quel collège il s'agit).

Dans les tableaux n°2 à 7 sont présentés les résultats concernant les fondations des catégories A, B, C, D, Ef et Eh. Le tableau n°8 rappelle combien de fondations les membres de chacune de ces catégories confient aux cités (ou aux *ordines decurionum*) et combien ils en confient aux autres collectivités : *vici* et *pagi* ; collèges professionnels ; collèges religieux et funéraires, et collèges de *juvenes* ; organisations des *Augustales*.

De ces tableaux n°s 2 à 8 je tirerais les conclusions suivantes :

**a)** Les fondations confiées aux cités (ou aux *ordines decurionum*) sont toujours beaucoup plus importantes ; et ceux qui instituent en même temps plusieurs fondations réservent toujours la plus importante à la cité.

À *Petelia*, M' Meconius Leo offre 100 000 HS à la cité ; il institue en outre une fondation de 10 000 sesterces pour les *Augustales* (mais confiée à la cité ; aussi l'ai-je rangée parmi les fondations des cités)<sup>31</sup>. À *Fabrateria Vetus*, un magistrat municipal offre 25 000 sesterces à la cité et 4 000 seulement aux *cultores antistes deae Cereri*<sup>32</sup>. À Spolète, un magistrat municipal offre

27. CIL, XIV, 4450.

28. CIL, XI, 4391.

29. CIL, XI, 6520.

30. CIL, XI, 379 et 419.

31. CIL, X, 114 ; D. 6468.

32. CIL, X, 5654.

250 000 sesterces à la cité, et 120 000 aux *seviri Augustales* et aux *magistri des vici*<sup>33</sup>. À Spolète encore, un sénateur (?), outre un don de 690 000 sesterces à la cité, institue une fondation de 450 000 sesterces pour les *Augustales* et les *magistri des vici*, et une autre de 30 000 sesterces pour des décuries d'acteurs<sup>34</sup>. Et pour toutes les catégories de fondateurs, les tableaux n°2 à 7 mettent en évidence la supériorité des moyennes et médianes des fondations confiées aux cités (ou aux *ordines decurionum*). C'est une chose facilement explicable. D'une part les fondations constituées auprès des cités ont le plus souvent pour bénéficiaires l'ensemble des citoyens, ou au moins, dans le cas de certaines distributions ou de certains repas, l'ensemble des décurions et des *Augustales*. Il s'agit donc de groupes de bénéficiaires plus nombreux que ne le sont en général les membres d'un collège. D'autre part, le souci du fondateur est toujours d'assurer à la fondation une gestion honnête et durable, et l'on peut penser (quoique rien ne le prouve) que, de ce point de vue, les cités offraient plus de garanties que les autres collectivités, notamment les collèges. Pline le Jeune, examinant, dans l'une de ses lettres, les moyens de garantir une fondation contre l'impéritie et la malhonnêteté, ne mentionne même pas la possibilité de la constituer auprès d'un collège.

**b)** Il est d'autant plus intéressant de noter que la plupart des fondations émanant de membres des catégories D et Eh sont constituées auprès des collèges, et non des cités (ou *ordines decurionum*). Dix-huit fondations émanent de sénateurs ou de chevaliers : pour trois d'entre elles, la nature de la collectivité "fondée" demeure incertaine ; treize des quinze autres sont constituées auprès de cités. Encore le sénateur (?) qui constitue une fondation auprès des *seviri Augustales* de Spolète, et une autre auprès de décuries professionnelles de la même cité, en a-t-il peut-être confié une troisième, dont le capital était très important, au trésor de la cité<sup>35</sup> ? La proportion s'inverse pour les *Augustales* (catégorie D) : 16 de leurs 17 fondations sont confiées à des collectivités autres que la cité. De même pour les "plébéiens" (catégorie Eh) : 31 de leurs 39 fondations sont confiées à des collectivités autres que la cité.

Il ne s'agit plus ici de degrés et de continuité (comme pour les sommes d'argent, qui décroissent, très vite certes, mais continûment, des fondations de sénateurs à celles de "plébéiens") mais d'une coupure binaire. D'un côté, les sénateurs et chevaliers, qui, pour exercer leur évergétisme, s'adressent presque toujours aux cités. De l'autre, les *Augustales* et les "plébéiens", qui, pour des raisons à déterminer, n'accèdent presque jamais au trésor de la cité. Faut-il y voir l'indication de différences sociales qui révéleraient (non sans rapports avec les ordres et les statuts, mais à la fois comme à travers eux et à côté d'eux) l'existence de classes sociales<sup>36</sup> ?

**c)** Le tableau n°5 (catégorie D : fondations instituées par les *Augustales* et *seviri Augustales*) confirme les conclusions de l'étude des sommes d'argent. Ni financièrement, ni dans leurs rapports avec les collectivités existantes (cités d'une part, collèges divers de l'autre), les *Augustales* et *seviri Augustales* ne se distinguent des "plébéiens". Comme les "plébéiens", ils constituent volontiers leurs fondations auprès de collèges professionnels (8 fondations sur 17 pour la catégorie D, 18 sur 39 pour la catégorie Eh). Il s'agit de fondations également modestes : la moyenne et la médiane des fondations d'*Augustales* près les collèges professionnels sont même inférieures

33. *CIL*, X, 4815.

34. *BCAR*, 1949-1950, 52-53.

35. *BCAR*, 1949-1950, 52-53.

36. Je n'aborde pas les difficiles problèmes posés par le concept de classe sociale. J'emploie ici ce terme dans le sens où l'entend N. Poulantzas, c'est-à-dire pour indiquer les effets de l'ensemble des structures d'une formation sociale (structures aussi bien juridiques, politiques et idéologiques qu'économiques) sur les agents qui en constituent les supports, "les effets de la structure globale dans le domaine des rapports sociaux" (Poulantzas 1970, 69). Pour les implications d'une telle "définition", se reporter à l'ensemble du 2<sup>e</sup> chapitre du livre de N. Poulantzas c'est-à-dire aux pages 57-103 de son livre. Au point où nous en sommes de l'analyse des sociétés antiques, elle me paraît la plus féconde et la plus commode ; mais elle serait probablement à reconsidérer à la lumière des résultats d'une analyse globale de leurs structures économiques.

<b>Les collectivités auxquelles les sénateurs (catégorie A) confient leurs fondations</b>					
Identité de la collectivité	Nombre total d'inscriptions	Nombre des inscriptions indiquant une somme	Références	Moyennes	Médianes
Cité (ou <i>ordo decurionum</i> )	4 ou 5	4 ou 5	V, 5262 ; X, 3851 ; X, 5056 ; XIV, 4450 ; BCAR, 1949-50, p. 52-53 (?)	1 103 000	1 000 000
<i>Vici</i> ou <i>pagi</i>	0	0	-	-	-
Collèges professionnels	1	1	BCAR, 1949-50, p. 52-53 (?)	30 000	-
Collèges religieux, etc.	0	0	-	-	-
Organisations des <i>Augustales</i>	1	1	BCAR, 1949-50, p. 52-53 (?)	450 000	-

[Tableau 2]

<b>Les collectivités auxquelles les chevaliers (catégorie B) confient leurs fondations</b>					
Identité de la collectivité	Nombre total d'inscriptions	Nombre des inscriptions indiquant une somme	Références	Moyennes	Médianes
Cité (ou <i>ordo decurionum</i> )	8	4	V, 47 ; XI, 4789 ; XI, 5745 ; XI, 6173	542 500	275 000
<i>Vici</i> ou <i>pagi</i>	0	0	-	-	-
Collèges professionnels	0	0	-	-	-
Collèges religieux, etc.	0	0	-	-	-
Organisations des <i>Augustales</i>	0	0	-	-	-

[Tableau 3]

<b>Les collectivités auxquelles les oligarques municipaux (catégorie C) confient leurs fondations</b>					
Identité de la collectivité	Nombre total d'inscriptions	Nombre des inscriptions indiquant une somme	Références	Moyennes	Médianes
Cité (ou <i>ordo decurionum</i> )	14	9	V, 5279 ; IX, 3160 ; X, 107 ; X, 114 ; X, 5654 ; X, 5853 ; XI, 3009 ; XI, 6377 ; D. 6468	163 750	45 000
<i>Vici</i> ou <i>pagi</i>	2	2	V, 7450 ; IX, 1618	5 200	-
Collèges professionnels	de 4 à 6	4 ou 5	V, 1978 (?) ; V, 2864 ; X, 451 ; XI, 126 ; XI, 4391	13 000	8 000
Collèges religieux, etc.	2	2	X, 5654 ; X, 5657	3 000	-
Organisations des <i>Augustales</i>	2	2	XI, 2560 ; XI, 4815	64 000	-

[Tableau 4]

<b>Les collectivités auxquelles les Augustales et seviri augustales (catégorie D) confient leurs fondations</b>					
Identité de la collectivité	Nombre total d'inscriptions	Nombre des inscriptions indiquant une somme	Références	Moyennes	Médianes
Cité (ou <i>ordo decurionum</i> )	1	1	AE, 1954, 168.	5 000	-
<i>Vici</i> ou <i>pagi</i>	0	0	-	-	-
Collèges professionnels	8	8	V, 4294 ; V, 4416 ; V, 4418 ; V, 5287 ; V, 5447 ; V, 5658 ; XI, 5047 ; XI, 6520	1737	1000
Collèges religieux, etc.	2	2	V, 8654 ; V, 8655	2 000	-
Organisations des <i>Augustales</i>	6	6	V, 4203 ; V, 4449 ; IX, 4691 ; X, 5809 ; XIV, 367 ; XIV, 431	20 666	15 000

[Tableau 5]

<b>Les collectivités auxquelles les femmes de la catégorie Ef confient leurs fondations</b>					
Identité de la collectivité	Nombre total d'inscriptions	Nombre des inscriptions indiquant une somme	Références	Moyennes	Médianes
Cité (ou <i>ordo decurionum</i> )	5	4	IX, 449 ; X, 6328 ; XIV, 2827 ; AE, 1940, 94.	364 000	225 000
<i>Vici</i> ou <i>pagi</i>	1	1	V, 5878.	400	-
Collèges professionnels	3	3	V, 4489 ; V, 4990 ; AE, 1951, 94	23 666	10 000
Collèges religieux, etc.	2	2	VI, 10234 ; D. 7215	27 000	-
Organisations des <i>Augustales</i>	0	0	-	-	-

[Tableau 6]

<b>Les collectivités auxquelles les "plébéiens" (catégorie Eh) confient leurs fondations</b>					
Identité de la collectivité	Nombre total d'inscriptions	Nombre des inscriptions indiquant une somme	Références	Moyennes	Médianes
Cité (ou <i>ordo decurionum</i> )	8	5	XI, 720 ; XIV, 2793 ; IX, 23 ; XIV, 353 ; XIV, 2795	111 000	50 000
<i>Vici</i> ou <i>pagi</i>	2 ou 3	2 ou 3	V, 2090 ; V, 4871 (?) ; XI, 4749	1 133	800
Collèges professionnels	18	15	V, 2315 ; V, 4015 ; V, 4017 ; V, 4488 ; V, 6363 ; VI, 1872 ; VI, 1925 ; VI, 9254 ; VI, 9626 ; IX, 5568 ; VI, 29700 ; XI, 1436 ; XI, 6371 ; NSA, 1932, p. 425 ; Pais 181	5 826	4 000
Collèges religieux, etc.	de 5 à 7	de 4 à 6	V, 2072 (?) ; V, 5134 ; V, 5907 ; VI, 10234 ; XI, 2596 ; XIV, 246 (?)	3 018	2 000
Organisations des <i>Augustales</i>	3	2	V, 4410 ; VI, 29736.	1 500	-

[Tableau 7]

à celles des fondations constituées auprès de ces mêmes collèges par les “plébéiens”. La seule différence réside dans les fondations que les membres de la catégorie D constituent auprès des organisations d'*Augustales* : ils sont les seuls à en constituer un nombre notable auprès de l'*arca Augustalium* (6 sur 17). Et les fondations qu'ils confient à ces *arcae* sont financièrement beaucoup plus importantes que celles qu'ils confient aux collèges professionnels : la moyenne de ces dernières est de 1337 HS, et leur médiane de 1 000 HS ; la moyenne des autres est de 20 666 HS et leur médiane de 15 000 HS

**d)** Entre les sénateurs et chevaliers d'une part, et les *Augustales* et les “plébéiens” d'autre part, les oligarques municipaux (catégorie C) peuvent sembler, quant aux collectivités auxquelles ils confient leurs fondations, occuper une place intermédiaire (voir tableau n°4, p. 463) : 14 de leurs fondations sont en effet constituées auprès de la cité, et 12 auprès d'un collège. Cette impression de “juste milieu”, issue d'une utilisation immédiate des données quantitatives, est cependant sujette à discussion.

D'abord, plus que par leurs rapports avec les cités (qui s'expliquent sans difficulté), les catégories A et B se caractérisent par la distance qui, du point de vue des fondations, les sépare des collèges. Inversement, les catégories D et Eh se caractérisent avant tout par le fait qu'en général ils ne constituent pas de fondations auprès des cités. C'est par les points de rupture que la différence sociale se perçoit le mieux. Les oligarques municipaux, eux, ne sont pas ceux qui réunissent à la fois les caractéristiques des uns et des autres, mais bien plutôt ceux qui ne connaissent les points de rupture ni des uns ni des autres. C'est en cela qu'ils diffèrent à la fois des uns et des autres.

D'autre part, les liens de fondations qu'ils entretiennent avec les diverses autres collectivités ne sont pas de même nature que ceux qu'ils entretiennent avec la cité. Ils administrent la cité ; au moins pendant quelques années (jusqu'à ce qu'ils meurent), ils seront bien placés, siégeant parmi les décurions ou participant à la gestion des magistratures, pour veiller au sort de leur fondation. Le fait qu'assez souvent ils constituent des fondations auprès de collèges ne doit donc s'interpréter ni comme une méfiance consciente à l'égard des pouvoirs municipaux, ni comme l'expression d'une distance sociale par rapport à l'oligarchie municipale dont ils font partie. Aussi bien, la majorité des fondations d'oligarques municipaux épigraphiquement attestées sont-elles constituées auprès de la cité. Inversement, les fondations qu'ils constituent auprès des autres collectivités n'impliquent pas qu'existent des liens aussi étroits entre les collèges et eux. Dans une cité, les magistrats municipaux ont, en tant que tels, des rapports à établir avec les collèges, et le patronage qu'ils exercent sur certains de ces collèges fait partie de leur pratique politique la plus courante. Ce patronage n'empêche pas qu'ils puissent demeurer socialement fort distants des membres de ces collèges.

Cette dissymétrie de la position, apparemment moyenne, des oligarques municipaux s'exprime quantitativement. Lorsqu'un membre de la catégorie C institue deux fondations, l'une auprès de la cité et l'autre auprès d'un collège<sup>37</sup>, – ou lorsqu'il institue deux fondations auprès de la cité, mais l'une en faveur de tous les citoyens, et l'autre en faveur des *Augustales*<sup>38</sup>, la première est beaucoup plus importante que la seconde. À *Fabrateria Vetus*, un magistrat municipal, certes, donne 2 000 HS aux *Iuvenes Herculanii*<sup>39</sup>. Mais cela ne révèle, de manière probante, ni les limites de ses possibilités financières, ni sa conception des fondations et de la distance sociale. En effet, un autre magistrat de la même cité, qualifié de *omnibus muneribus rei publicae perfunctus*<sup>40</sup>, et qui, lui aussi, a probablement vécu au III<sup>e</sup> siècle p.C., a institué deux fondations, l'une

37. CIL, X, 4815 ; X, 5654.

38. CIL, X, 114 ; et D. 6468.

39. CIL, X, 5657.

40. CIL, X, 5654. Le premier est qualifié, lui, de *omnibus honoribus et muneribus perfunctus* (CIL, X, 5657).



Nombre des fondations confiées à des cités et des fondations confiées à d'autres collectivités				
Catégories	Nombre total d'inscriptions			
	Cité (ou <i>ordo decurionum</i> )		Autre collectivité	
A (sénateurs).	12 ou 13	4 ou 5	0	2
B (chevaliers).		8		0
C (oligarques municipaux)	14		12	
D ( <i>Augustales</i> et <i>seviri Augustales</i> )	1		16	
Femmes de la catégorie Ef	5		6	
Eh (plébéiens)	8		31	

[Tableau 8]

Catégories	Moyenne	Médiane
Ensemble des fondations de la catégorie B (chevaliers)	393 333	150 000
Catégorie C : fondations confiées aux cités (ou aux <i>ordines decurionum</i> ) ("Fondations C1")	163 750	45 000
Catégorie C : fondations confiées aux autres collectivités ("Fondations C2")	19 036	8 000
Ensemble des fondations de la catégorie D ( <i>Augustales</i> )	30 383	2 000
Ensemble des fondations de la catégorie Eh ("plébéiens")	19 719	3 500

[Tableau 9]

auprès de l'*ordo decurionum et populus* (de 25.000 HS), l'autre auprès des *cultores antistes deae Cereris* (de 4 000 HS seulement).

Le tableau n°9 indique séparément les moyennes et les médianes des fondations constituées par des oligarques municipaux auprès des cités ("Fondations C1"), et celles des fondations constituées par eux auprès d'autres collectivités ("Fondations C2"). Il montre bien l'énorme distance financière qui sépare les unes des autres (de 1 à 8 pour la moyenne ; de 1 à 5 pour la médiane).

Les "fondations C2" sont, pour l'importance des sommes, comparables à l'ensemble des fondations constituées par les membres des catégories D et Eh. En revanche, les "fondations C1" sont proportionnellement plus proches des fondations émanant de chevaliers que des fondations C2. Qui peut le plus peut le moins – mais l'inverse n'est pas vrai. Quelle qu'elle ait été la richesse des oligarques municipaux, il est pour l'instant impossible de retenir que leur position sociale ait été à égale distance des catégories A et B et des catégories D et Eh.

Il reste que les *ordines decurionum* n'étaient pas toujours socialement homogènes. Quand on considère les inscriptions de fondations, le phénomène est atténué, car les fondateurs, en général, ne devaient pas être les plus pauvres et les moins distingués de leur *ordo decurionum*. Et, du moment où ils décidaient de constituer une fondation, ils se pliaient de toute façon à un certain nombre d'usages et à une certaine échelle des sommes pratiquées.

Certaines inscriptions témoignent cependant, de la part d'oligarques municipaux, d'attitudes fortement plébéiennes. C'est le cas de ce *quattuorvir* de Vardagate, qui offre 400 HS aux *vicani ladatini* pour que chaque année ils portent des roses sur sa tombe et sur celle de ses parents<sup>41</sup>. La somme est très faible ; la fondation n'est pas confiée à la cité ; et la prestation est réflexe (j'y reviendrai à propos de l'étude des prestations). Mais la très grande majorité des fondations constituées par des oligarques municipaux ont une tout autre coloration.

e) Ici encore, la catégorie Ef, celle des femmes qui n'appartiennent, en apparence, à aucune des quatre catégories (A, B, C, D) témoigne de très peu d'homogénéité (tableau n°6, p. 464). Elles constituent presque autant de fondations auprès des cités qu'auprès des autres collectivités (5 contre 6). Elles sont en cela plus proches de la catégorie C que des catégories D et Eh ; et cela tient à ce que certaines d'entre elles sont sans aucun doute des femmes ou des filles d'oligarques municipaux ou peut-être même de chevaliers.

## V.

"Et M. Sullius Verus a légué 400 HS aux *Vicani ladatini*, pour que chaque année, avec le revenu de cet argent, ils fleurissent de roses sa tombe et celle de ses parents<sup>42</sup>."

"Dans les domaines du corps des *Augustales*, que L. Laecanius Primitivus, qui est leur curateur perpétuel, leur a donnés pour qu'avec les revenus de ces domaines, chaque année, le jour de son anniversaire, le 11 avant les Kalendes de janvier (= 22 décembre), il y ait une distribution d'argent et qu'ils dînent ensemble<sup>43</sup>."

41. *CIL*, V, 7450.

42. *CIL*, V, 7450 : ... *qui et Vicanis ladatinis HS CCCC legavit, ut de reditu eorum quodquod annis rosam ponant parentibus et sibi* (Vardagate).

43. *CIL*, X, 1880 : *In praediis Augustalium corporat(orum), quae eis L. Laecanius Primitivos curator ipsor(um) perpetuus dedit ita ut ex reditu eorum quodannis die natalis sui (ante diem) XI ealendas) Ianuarias divisio fias et epulentur* (Pouzzoles).

“Statue offerte par le collège des *centonarii* à L. Coelius Valerius, sévir à Milan, à Calpurnia Optatilla, fille de Lucius, son épouse, et à ses enfants M. Aemilius Coelius Coelianus, décurion à Milan et à Novare, Lucilia Sabiniana, fille de Lucius, et M. Aemilius Coelius Catianus. Ayant accepté cette marque d’honneur, ils payèrent les frais, et donnèrent 2.000 HS pour l’entretien de la statue<sup>44</sup>.”

Ces formules montrent qu’une fondation suppose l’existence de trois personnes (ou groupes de personnes, ou collectivités) : le fondateur, qui offre le capital ; le fondé, qui reçoit la charge de gérer la fondation ; le bénéficiaire, auquel la prestation doit être fournie par le fondé. Il arrive que le bénéficiaire ne se confonde ni avec le fondateur ni avec le fondé. C’est le cas dans les fondations alimentaires privées, où les fondés sont les pouvoirs publics d’une cité, tandis que les bénéficiaires sont certains enfants de cette cité<sup>45</sup>. Mais il arrive aussi qu’un seul et même groupe soit à la fois le fondé et le bénéficiaire. Ainsi dans l’inscription *CIL*, X, 1880, ce sont les *Augustales* qui gèrent la fondation, et ce sont eux aussi qui chaque année reçoivent l’argent et absorbent le repas. Enfin, le fondateur et le bénéficiaire se confondent assez fréquemment. Ainsi, dans l’inscription *CIL*, V, 7450, c’est le fondateur qui, une fois mort, recevra, avec son père et sa mère, des roses sur sa tombe.

Les prestations que le fondé doit fournir au bénéficiaire sont très diverses. Dans trois cas, l’inscription ne les mentionnait pas<sup>46</sup>. Douze inscriptions qui les mentionnaient certainement sont trop corrompues pour qu’elles puissent être complètement identifiées<sup>47</sup>. Mais plus de 200 mentions de prestations restent identifiables (il est fréquent qu’une même fondation prévoie plusieurs prestations).

Il peut s’agir : d’organiser chaque année un ou plusieurs repas publics, soit le jour anniversaire du fondateur ou d’un de ses proches, soit à l’occasion de fêtes religieuses ou de l’anniversaire de l’Empereur ; ou d’assurer des distributions publiques en espèces ou en nature, le jour de l’anniversaire du fondateur ; ou d’entretenir un monument que le fondateur a offert au collège ou, plus fréquemment, à la cité ; ou d’entretenir la statue que le collège ou la cité a érigée en son honneur ; ou de fournir les thermes publics en huile ou en bois de chauffage ; ou d’assurer à tous l’entrée gratuite dans ces mêmes thermes ; ou de pourvoir au ravitaillement en blé de la cité ; ou de procéder chaque année, à dates fixes, à un ou plusieurs sacrifices religieux ; ou d’organiser des jeux de gladiateurs, chaque année ou tous les quatre ans ; ou de fournir une allocation à un certain nombre d’enfants de la cité (fondations alimentaires) ; ou d’acheter des couronnes pour la statue du fondateur ; ou d’entretenir le tombeau du fondateur, de l’orner de fleurs (roses, violettes) lors des fêtes des morts, d’y célébrer des sacrifices et des repas funéraires, d’y déposer des vivres et d’y procéder à des libations ; etc.

Chacune de ces prestations a son intérêt pour l’histoire des mœurs. Néanmoins, si l’on n’admet pas que les arbres cachent la forêt, il faut parvenir à les regrouper, en fonction de critères dont seuls les résultats de la recherche peuvent démontrer le bien-fondé.

Si par exemple on envisage les rapports du fondateur et du bénéficiaire, les prestations sont de deux sortes :

- celles qui sont fournies au fondateur lui-même et à ses proches, en sorte que le bénéficiaire et le fondateur ne font qu’une seule et même personne. Si la collectivité fondée

44. *CIL*, V, 5658 : L. Coelio Valerio VI viro Mediol(ani) et Calpurniae L(uci) f(iliae) Optatillae uxori eius, et M. Aemilio Coelio Coeliano decur(ioni) Mediol(ani) et Novar(iae) et Luciliae L(uci) fil(iae) Sabinianae et M. Aemilio Coelio Catiano filis, collegium centonarior(um). Honore accepto, impend(ium) remis(en)unt, et in tutelam deder(unt) HS II (territoire de Milan).

45. *CIL*, V, 5262 ; X, 5056 ; X, 6328 ; XI, 1602 ; XIV, 4450 ; AE, 1972, 118.

46. *CIL*, V, 6587 ; X, 5067 ; XIV, 2112.

47. *CIL*, V, 5282 ; V, 5287 ; V, 5840 ; V, 6525 ; VI, 29906 ; IX, 449 ; IX, 1670 ; IX, 5845 ; XI, 4412 ; XI, 7299 ; XI, 7873 ; XIV, 325.

a à garnir de roses la tombe du fondateur, la prestation matérielle coûteuse qui, sans la fondation, n'aurait pu être fournie, est fournie au fondateur lui-même (fût-ce à titre posthume). En ce cas, je dirai qu'il s'agit d'une prestation réflexe.

- celles qui sont fournies au fondé ou à ses proches, ou à des tierces personnes, en sorte que le bénéficiaire ne se confond pas avec le fondateur. Si le fondé a, chaque année, à organiser un repas public le jour anniversaire du fondateur, la prestation matérielle que fournit le fondé avec les intérêts des biens ou de l'argent offerts par le fondateur, ne bénéficie pas au fondateur, – mais par exemple à l'ensemble des citoyens de la cité. Le fait que le repas soit organisé le jour anniversaire du fondateur et en souvenir de lui ne change rien à l'affaire. En ce cas, je dirai que la prestation est non-réflexe.

À la catégorie des fondations réflexes appartiennent deux groupes d'inscriptions :

- a) les 37 ou 38 inscriptions dans lesquelles les prestations prévues concernent le culte funéraire et l'entretien du tombeau du fondateur (ou de ses proches)<sup>48</sup> ;
- b) les 9 inscriptions qui prévoient l'entretien ou l'ornement de la statue du donateur<sup>49</sup>.

Dans 94 ou 95 inscriptions, il s'agit de fondations à prestations non-réflexes.

Notez que si l'entretien d'un monument public offert par le fondateur (thermes, route, etc.) est une prestation non-réflexe, l'entretien du tombeau et des bâtiments qui en font éventuellement partie est au contraire une prestation réflexe ; si un sacrifice public, organisé dans les lieux de culte de la cité, est une prestation non-réflexe, un sacrifice fait au tombeau lors des fêtes des morts ou au jour anniversaire du défunt est une prestation réflexe<sup>50</sup> ; enfin, si un repas public fait en ville ou au siège d'un collège est une prestation non-réflexe, un repas funéraire, organisé près du tombeau et le plus souvent accompagné d'autres prestations cultuelles, est une prestation réflexe. Certes, ce ne sont pas le fondateur et ses proches qui mangent le repas, mais par exemple les membres du collège auquel il a demandé de s'occuper de son tombeau. Mais ce repas fait partie du culte funéraire matériellement rendu au fondateur<sup>51</sup>. En outre, il apparaît comme une façon de s'assurer que les membres de la collectivité fondée ne négligeront pas les autres prestations prévues par la fondation.

Les inscriptions qui prêtent à discussion sont très peu nombreuses. C'est le cas de *CIL*, V, 5272. Il y est question de deux fondations, constituées, à ce qu'il semble, par un certain Appius Eutychianus auprès de collèges de Côme. Les prestations consistent d'une part en actes religieux dont les bénéficiaires sont les proches du fondateur (ou des fondateurs), d'autre part en distributions d'argent et de vivres, dont bénéficient les membres des collèges auxquels sont confiées les deux fondations, enfin en un lectisterne devant une statue (qui est peut-être celle d'Appius Eutychianus). Cette inscription prévoit à la fois des prestations non-réflexes, des pres-

48. *CIL*, V, 2072 ; V, 2090 ; V, 2176 ; V, 2315 ; V, 4015 ; V, 4016 ; V, 4017 ; V, 4410 ; V, 4440 ; V, 4448 ; V, 4488 ; V, 4489 ; V, 4871 ; V, 4990 ; V, 5134 ; V, 5272 ; V, 5282 ; V, 5447 ; V, 5878 ; V, 5907 ; V, 6363 ; V, 7357 ; V, 7450 ; V, 7454 ; VI, 1925 ; VI, 9626 ; VI, 29906 ; X, 107 ; XI, 126 ; XI, 1436 ; XI, 4593 ; XI, 4749 ; XI, 5047 ; XI, 6520 ; *AE*, 1940, 94 ; *D*. 7215 (?) ; *NSA*, 1932, p. 425 ; Pais 181.

49. *CIL*, V, 4416 ; V, 5272 ; V, 5658 ; X, 5853 ; XI, 6371 ; XIV, 367 ; XIV, 431 ; *AE*, 1951, 94 ; *AE*, 1954, 168. – On pourrait être tenté d'ajouter à ces inscriptions *D*. 6468, qui prévoit l'érection d'une statue du fondateur, magistrat municipal de *Petelia*. Mais en ce cas l'érection de la statue se fait aux frais de la cité ; elle ne constitue pas une prestation prévue par la fondation, mais une condition à la validité de la fondation. La prestation consiste en une distribution d'argent et un repas le jour anniversaire du fondateur ; il s'agit donc d'une prestation non-réflexe.

50. *CIL*, VI, 9626.

51. À plus forte raison le repas déposé sur la tombe du mort et le repas offert aux dieux dans le cadre du culte funéraire sont-ils des prestations réflexes ; voir *CIL*, V, 4015 et V, 5272. Sur les repas funéraires, se reporter par exemple à Toynbee 1971, 50-51 ; et à Mrozek 1975, 56-60.

Prestations réflexes et prestations non-réflexes					
Catégories	Total des fondations connues pour cette catégorie	Fondations non-réflexes	Fondations réflexes de culte funéraire	Fondations réflexes relatives à des statues	Fondations dont la prestation est inconnue
(A) Sénateurs	4 ou 5	4 ou 5	–	–	–
(B) Chevaliers	11	10	–	–	1
(C) Oligarques municipaux	25	22	3	1	1
(D) <i>Augustales</i> et <i>seviri Augustales</i>	18	13	3	5	1
(Eh) "Plébéiens"	48	24	22 ou 23	1	1
(Ef) Femmes qui ne portent pas de titres	11	4	4	1	2
(F) Qualification inconnue	29	17	5	1	9
Totaux	146 ou 147	95	37 ou 38	9	15

[Tableau 10]

tations réflexes de culte funéraire et des prestations réflexes relatives à une statue ; je l'ai donc comptée dans les trois catégories.

Dans le tableau n°10, les nombres de la 2<sup>e</sup> colonne (représentant le total des fondations connues pour chacune des sept catégories juridiques et sociales) sont souvent inférieurs à la somme de ceux des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> colonnes. Cela est dû à ce que quelques fondations prévoient plusieurs prestations, qui ne sont pas nécessairement toutes réflexes ou toutes non-réflexes. Quatre inscriptions indiquent à la fois une ou des prestations non-réflexes et une ou des prestations de culte funéraire ; et les quatre fondateurs appartiennent aux catégories C, D, Eh, F<sup>52</sup>. Cinq inscriptions indiquent à la fois des prestations non-réflexes et des prestations réflexes relatives à l'entretien de statues ; trois des cinq fondateurs appartiennent à la catégorie D, un à la catégorie C et un à la catégorie F<sup>53</sup>.

Il faut évidemment tenir compte d'une marge d'erreur, mais qui ne peut être supérieure, pour chaque nombre, à 1 ou 2 unités, et ne compromet donc pas la validité des résultats obtenus.

Quel que soit l'usage le plus répandu, on comprend que certaines attitudes individuelles semblent aller contre cet usage, ou lui rester étrangères. La pratique de la fondation, si elle se moule dans des cadres sociaux, est aussi l'expression de l'affirmation personnelle du fondateur. Cette affirmation s'opère parfois contre les règles sociales, ou du moins par différence

52. *CIL*, V, 5272 ; V, 5282 ; XI, 126 ; XI, 6520.

53. *CIL*, V, 5272 ; X, 5853 ; XIV, 367 ; XIV, 431 ; *AE*, 1954, 168. Une seule inscription (*CIL*, V, 5272) prévoit à la fois des prestations réflexes de culte funéraire et des prestations réflexes pour l'entretien ou l'ornement d'une statue.

(consciente ou non) par rapport au degré zéro que représentent ces règles. L'usage comporte un faisceau plus ou moins large de variantes, entre lesquelles chacun peut choisir ; pour des raisons souvent difficiles à déterminer, il arrive que tel ou tel se situe aux extrêmes limites de ce faisceau. Le cas ressenti comme exceptionnel ne met donc nullement en cause l'existence de l'usage ou du faisceau d'usages. Il marque une distance singulière (mais non impossible) par rapport aux usages moyens – alors que les autres cas, singuliers mais moins exceptionnels, marquent des distances moins fortes et mieux acceptées (plus conformistes, ou plus conformes au rang de l'individu agissant) par rapport à ces mêmes usages moyens. En ce qui concerne la nature des prestations, nous verrons d'ailleurs que les cas manifestement exceptionnels sont très peu nombreux.

**a)** Mis à part les esclaves<sup>54</sup> et les pèlerins<sup>55</sup>, des fondations non-réflexes sont constituées par des membres de toutes les catégories juridiques et sociales, et cela permet à certains de chanter l'esprit d'égalité qui aurait présidé, selon eux, à l'organisation de la société romaine. Néanmoins, que l'on considère l'ensemble des fondations connues ou les seules fondations à prestations non-réflexes, toutes les catégories sont loin d'être également représentées dans les inscriptions dont nous disposons. Les 4 ou 5 fondations constituées par des sénateurs sont proportionnellement plus nombreuses que les 11 fondations de chevaliers, car à une époque donnée, le nombre des chevaliers atteignait plusieurs milliers alors que le nombre de sénateurs ne dépassait pas 600. Les 11 fondations de chevaliers sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les 25 fondations d'oligarques municipaux, car à une époque donnée, le nombre total des membres de sénats municipaux en Italie devait s'élever à 30 000 ou 35 000 hommes. Les 11 fondations de chevaliers et les 25 fondations d'oligarques municipaux sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les 48 fondations de "plébéiens", car les plébéiens adultes de sexe masculin, ingénus ou affranchis, doivent pouvoir se compter en millions, et non plus en dizaines de milliers.

À l'inverse, les fondations à prestations réflexes (où le fondateur, et éventuellement ses proches, sont aussi les bénéficiaires des prestations prévues) n'émanent pratiquement jamais de membres des ordres oligarchiques. Aucune des fondations connues de sénateurs et de chevaliers ne prévoit de prestations réflexes. Quatre seulement des 25 fondations connues d'oligarques municipaux en prévoient ; encore deux d'entre elles prévoient-elles aussi des prestations non-réflexes<sup>56</sup>. Seules les catégories D (*Augustales et sevirii Augustales*) et Eh ("plébéiens") pratiquent couramment les fondations réflexes. Huit fondations réflexes contre 13 fondations non-réflexes pour la catégorie D ; 23 ou 24 fondations réflexes contre 24 fondations non-réflexes pour la catégorie Eh. Il y a donc là une coupure extrêmement nette entre les ordres privilégiés et les plèbes.

**b)** Cette différence entre fondations réflexes et fondations non-réflexes apparaît comme d'autant plus significative qu'il est rare qu'une même fondation prévoie à la fois des prestations réflexes et des prestations non-réflexes. Des 95 inscriptions de fondations non-réflexes, 87 ne prévoient que des prestations non-réflexes ; 8 seulement prévoient aussi des prestations réflexes. Parmi les 37 ou 38 inscriptions à fondations réflexes de culte funéraire, 4 seulement prévoient aussi des prestations non-réflexes. Seules les prestations relatives à des statues s'accompagnent souvent de prestations non-réflexes (je montrerai que ce n'est pas surprenant) : dans 5 inscriptions sur 9.

54. Les esclaves ne figurent jamais dans les fondations connues, ni comme bénéficiaires ni comme fondateurs. La seule exception est constituée par l'inscription *CIL*, V, 5005, dans laquelle le fondateur est Druius, esclave et *actor* du consul M. Nonius Arrius Mucianus.

55. Aucun pèlerin ne figure dans les inscriptions de fondations d'Italie ; mais les pèlerins résidant en Italie sous le Haut-Empire étaient certainement très peu nombreux.

56. *CIL*, X, 5853 et XI, 126.

Or il arrive souvent qu'une même fondation prévoie plusieurs prestations non-réflexes (dans l'ensemble des 95 inscriptions à fondations non-réflexes, on rencontre, sauf erreur, un total de 135 prestations), ou plusieurs prestations réflexes de culte funéraire (dans l'ensemble des 37 ou 38 inscriptions à fondations réflexes de ce type, on rencontre, sauf erreur, un total de 73 prestations). La différence entre prestations réflexes de culte funéraire et prestations non-réflexes n'était donc pas ressentie comme secondaire<sup>57</sup>.

c) On voit qu'il faut distinguer les prestations réflexes de culte funéraire des prestations réflexes relatives à l'entretien d'une statue. Dans les deux cas, la prestation coûteuse rendue possible par l'existence du capital de fondation est fournie au fondateur ou à ses proches. Mais la prestation n'est pas de même nature. Certes, pas même dans le cas du culte funéraire (entretien du tombeau, repas funéraires, achat de fleurs, dépôt de nourriture et de boissons sur la tombe, célébration des fêtes des morts) il n'y a parité entre le fondateur-bénéficiaire et les fondés. Le culte des morts était, on le sait, assuré dans les collèges funéraires et dans les collèges professionnels, moyennant la cotisation que les membres du collège devaient verser. Par rapport au culte rendu par ces collèges, la constitution d'une fondation ne peut se comprendre que comme un écart par rapport au sort commun, qui assure au fondateur un supplément de culte proportionnel au montant du capital de fondation<sup>58</sup>. Néanmoins la fondation de culte funéraire, en même temps que l'existence d'une inégalité entre le fondateur et les fondés, implique une certaine pratique de la réciprocité ; "je te donne de l'argent et tu entretiendras mon tombeau". En outre, elle vise à assurer au fondateur un service auquel tous les êtres humains ont également droit. La seule différence est quantitative : ce service lui sera assuré plus complètement et mieux qu'aux autres.

Les prestations relatives à l'entretien d'une statue reposent, elles aussi, sur l'inégalité, et impliquent, elles aussi, la réciprocité. Mais le service qui est fourni ne correspond plus à un besoin reconnu valable pour tous. Il est une marque d'honneur, rendue à quelqu'un qui a mérité (peu importe de quelle façon) de recevoir une statue, et qui se distingue ainsi, très clairement, de ceux qui l'entourent.

Avec les prestations non-réflexes, la coupure est encore plus forte : désormais, il n'y a plus réciprocité. Le fondateur donne, et les autres reçoivent. Saisit-on, avec cette coupure-là, une différence majeure d'attitudes, caractéristique de la distance qui sépare deux (ou plusieurs) classes sociales ?

Revenons aux fondations réflexes relatives à l'entretien d'une statue : les catégories juridiques et sociales des fondateurs qui les constituent confirment ce que je viens de dire. Sur 9 fondateurs, 5 sont *Augustales*<sup>59</sup>, et un est oligarque municipal<sup>60</sup>. Un autre est un "plébéien", mais son fils est augure à Pesaro et patron du collège professionnel auprès duquel il constitue, semble-t-il, la fondation<sup>61</sup>. Ces fondations pour l'entretien d'une statue, sauf exception, sont

57. F. De Visscher avait donc tort lorsqu'il se "hâtait d'ajouter" que "le plus souvent, des dispositions d'ordre social, en faveur des vivants, se joignent aux prescriptions d'ordre cultuel" (De Visscher 1955, 201 ; et ci-dessus, p. 450, n. 16-17).

58. L'inscription *CIL*, XIV, 326 donne une idée assez précise de ce qu'implique socialement la fondation par rapport à la cotisation. Elle porte des noms de membres d'un collège d'Ostie, et indique les sommes qu'ils ont données afin que, chaque année, à partir des revenus de ces sommes, soit célébré leur anniversaire (sans doute par un repas en commun). La plupart ont donné 2 000 HS ; deux ont donné 6 000 HS, et un 3 000 HS. Mais il est extrêmement probable que tous les membres du collège n'ont pas versé. La prestation est donc nettement non-réflexe (il n'est pas impossible, cependant, qu'une partie des revenus de la somme serve à faire un cadeau à celui dont on fête l'anniversaire ; l'inscription ne le dit pas). Par ailleurs, il n'y a pas égalité entre ceux qui versent. Sur cette inscription, voir Meiggs 1960, 326-327 et 362.

59. *CIL*, V, 4416 ; V, 5658 ; XIV, 367 ; XIV, 431 ; *AE*, 1954, 168.

60. *CIL*, X, 5853.

61. *CIL*, XI, 6371.

donc l'expression d'une hiérarchie, mais extérieure aux ordres privilégiés : elles témoignent de la supériorité de certains plébéiens sur le reste des plébéiens, ou des *Augustales* sur les plèbes proprement dites<sup>62</sup>.

**d)** En conséquence, certaines fondations apparaissent, par rapport à l'usage le plus répandu, socialement peu brillantes, peu "reluisantes" (quelque importants que soient par ailleurs les capitaux que leur ont consacrés les fondateurs). Ainsi, A. Quinctilius Priscus, *quattuorvir* quinquennal et pontife à *Ferentinum*, est le seul magistrat municipal à demander l'ornement de sa statue et de ses *imagines* (il organise en outre, comme plusieurs autres magistrats municipaux, des distributions en nature en faveur de ses concitoyens)<sup>63</sup>.

La fondation réflexe de culte funéraire constituée auprès des décurions de Crotone par le *duumvir* C. Futius Onirus surprend encore davantage. Le texte dit : "À Futia Lolliana, fille de Caius, sa fille pleine de piété, C. Futius Onirus, *duumvir* pour la seconde fois. Il a donné aux décurions 10 000 HS pour qu'avec les intérêts de cet argent, chaque année, le jour anniversaire de ma fille, le 7 avant les ides d'avril (= 7 avril), vous vous réunissiez et mangiez ensemble pour une somme de 400 HS, – et que vous répandiez dans sa tombe, pour une somme de 200 HS, des vivres et des boissons. N'utilisez pas cet argent à autre chose. L'emplacement du tombeau a été donné par décret des décurions<sup>64</sup>." Le repas public cher aux fondations des oligarques se confond ici avec le repas funéraire (on ignore malheureusement si les repas ont lieu près de la tombe ou dans le centre de la ville) ; et la fondation, en même temps qu'un repas, prévoit des *profusiones*. C'est faire fonctionner l'*ordo decurionum* et les pouvoirs publics de la cité à la manière d'un collège funéraire ou professionnel<sup>65</sup>.

**e)** La catégorie D (*Augustales* et *seviri Augustales*) occupe une place ambiguë. Les fondateurs de cette catégorie ne consacrent pas à leurs fondations des sommes plus importantes que ceux de la catégorie Eh ("plébéiens"). Cela ne signifie pas cependant qu'ils n'aient pas eu plus de possibilités financières que la moyenne des plébéiens, car la catégorie D ne se confond pas avec la moyenne des plébéiens. Ils pratiquent les fondations réflexes comme la catégorie Eh, mais plus souvent pour l'entretien d'une statue. Ils pratiquent les fondations non-réflexes un peu plus fréquemment que la catégorie Eh : 13 fondations non-réflexes sur 21, contre 24 sur 48 pour la catégorie Eh. Mais, en général, ils les constituent auprès de collèges professionnels ou autres (comme les membres de la catégorie Eh), et non auprès des cités (comme le font le plus fréquemment, et surtout pour leurs fondations les plus importantes, les oligarques municipaux). Ou bien ils les constituent près des organisations d'*Augustales* et de *seviri Augustales* ; est-ce une manière d'échapper à la place ambiguë qu'ils occupent, en se repliant sur leur propre catégorie ?

62. Dans les inscriptions municipales des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle p.C., l'*ordo* des décurions et celui des *Augustales* sont souvent distingués du reste de la population libre de sexe masculin, qui est qualifié de *plebs* ou de *populus* (voir Mrozek 1968, 158 sq et 168 sq ; et Mrozek 1973, 72 sq).

63. *CIL*, X, 5853.

64. *CIL*, X, 107 : *Futiae C. f Lollianae, filiae piissimae, C. Futius Onirus iterum Il vir. Item dedit decurionibus HS X n., ut ex usuris eorum quodquodannis (ante diem) VII idus Aprilis, natale filiae meae, epulantes confrequentetis HS CCCC n. et in profusionibus HS CC n., neque in alios usus convertatis. L(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum)*. Sur la *profusio*, voir Toynbee 1971, 51.

65. Les fondations prévoyant l'organisation de repas publics, soit limités aux seuls décurions, soit destinés à l'ensemble des citoyens, émanent toutes, sauf une (*CIL*, XIV, 2793), de membres des ordres privilégiés (catégories A, B et C) : voir *CIL*, IX, 1618 ; X, 4736 ; X, 6090 ; XI, 3303 ; XI, 4789 ; XI, 4815 ; XI, 5745 ; XI, 6377 ; XIV, 4450 ; D. 6468. Au contraire, aucune des 8 fondations prévoyant des *profusiones* n'est constituée auprès d'une cité. Dans 5 de ces 8 inscriptions, le fondateur est un "plébéien" (catégorie Eh) (*CIL*, V, 4448 ; V, 4488 ; V, 5134 ; V, 5907 ; Pais 181) ; dans deux d'entre elles, il s'agit d'une femme qui ne porte pas de titre, mais qui est sûrement une plébéienne (*CIL*, V, 4489 ; V, 4990) ; dans la huitième, enfin, les fondateurs sont des *seviri Augustales* (*CIL*, V, 4449).



Références	Montant (en sesterces)	Collectivité "fondée"	Moyenne (en sesterces)	Médiane (en sesterces)
<b>Fondations non réflexes</b>				
V, 6522 (Novare)	(ne figure pas)	cité	416 666	200 000
VI, 10234 (Rome)	50 000	collège funéraire		
X, 6328 (Terracine)	1 000 000	cité		
XIV, 2827 (Minturnes et <i>Casinum</i> )	200 000	cités		
<b>Fondations réflexes pour l'entretien d'une statue</b>				
AE, 1951, 94 (Côme)	1 000	collège professionnel	1.000	-
<b>Fondations réflexes pour le culte des morts</b>				
V, 4489 (Brescia)	10 000	collège professionnel	16 080	6 000
V, 4990 (Riva)	60 000	collège professionnel		
V, 5878 (Milan)	400	vicus		
AE, 1940, 94 (Ostie)	6 000	cité		
D. 7215 (?) ( <i>Truentum</i> )	4 000	collège		
<b>Fondations dont la prestation n'est pas connue</b>				
IX, 449 (Venosa)	250 000	cité	250 000	-

[Tableau 11]

Si les spécifications de la catégorie Ef apparaissent, elles aussi, comme contradictoires, ce n'est pas, je l'ai dit, qu'elle ait une place sociale ambiguë ; c'est qu'elle est hétérogène. Le tableau n°11 met en évidence combien, malgré le petit nombre des inscriptions disponibles, les différences sont nettes. Les fondations confiées aux cités sont financièrement les plus importantes, et elles sont non-réflexes<sup>66</sup>. Les fondations confiées aux autres collectivités (collèges etc.) sont financièrement les moins importantes, et elles sont réflexes<sup>67</sup>. L'inscription *CIL*, VI, 10234 concerne une fondation non-réflexe confiée à un collège funéraire ; mais à Rome aucune fondation ne peut être confiée auprès de la cité. Quant à la fondation de *Lunia Libertas*, qui est constituée près la cité d'Ostie, elle ne jouera que si les affranchis de *Lunia*, qui doivent en premier lieu fournir la prestation, font défaut<sup>68</sup>. Je gagerais que la fondation confiée par *Minatia* à la cité de *Venosa* prévoyait une ou plusieurs prestations non-réflexes<sup>69</sup>.

66. *CIL*, X, 6328 ; XIV, 2827 ; et aussi V, 6522 (où le montant du capital de fondation n'est cependant pas connu).

67. *CIL*, V, 4489 ; V, 4990 ; V, 5878 ; D. 7215 (?) ; AE, 1951, 94.

68. AE, 1940, 94.

69. *CIL*, IX, 449.

Il est impossible, dans chaque cas individuel, de savoir de manière sûre à quelle catégorie juridique et sociale appartenait les maris, les pères, les frères ou les fils de ces fondatrices. Néanmoins, les quatre premières fondations du tableau n°11 et la dernière<sup>70</sup> ont beaucoup plus de chances que les autres d'émaner de femmes de la catégorie C (oligarques municipaux) ou même de la catégorie B (chevaliers). Mais l'inscription de Rome est à considérer à part, puisqu'il n'y a pas à Rome d'oligarchie municipale, et que pour cette raison, on doit y rencontrer des "plébéiens" plus riches et plus prestigieux qu'ailleurs en Italie.

**g)** La catégorie Eh (c'est-à-dire tous les fondateurs de sexe masculin qui ne sont qualifiés, d'une manière ou d'une autre, ni de sénateurs, ni de chevaliers, ni d'oligarques municipaux, ni d'*Augustales* ou de *seviri Augustales*) constitue autant de fondations à prestations non-réflexes que de fondations à prestations réflexes. Superficiellement les fondations constituées par les "plébéiens" porteraient donc à penser qu'il n'y a pas de clivage social entre les unes et les autres. C'est l'absence presque totale de fondations réflexes constituées par les membres des catégories A, B et C qui a montré qu'il n'en est pas ainsi.

Un examen plus minutieux des fondations de la catégorie Eh montre cependant qu'à l'intérieur même de cette catégorie les différences entre prestations réflexes et prestations non-réflexes et entre prestations réflexes de culte funéraire et prestations réflexes relatives à des statues conservent toute leur signification. En effet :

**1)** les capitaux de fondation sont beaucoup plus importants lorsque les prestations prévues sont non-réflexes. La moyenne et la médiane des fondations réflexes de culte funéraire de catégorie Eh sont respectivement de 2 169 et 1 600 HS. La moyenne et la médiane des fondations non-réflexes de cette même catégorie sont de 40 046 et 8 000 HS. La différence, extrêmement nette, peut tenir tant à la nature des prestations prévues et au nombre des bénéficiaires qu'à la richesse des fondateurs. La nature des prestations et le nombre des bénéficiaires sont d'ailleurs eux-mêmes en rapport avec la richesse des fondateurs ;

**2)** toutes les fondations de catégorie Eh confiées à des cités sont non-réflexes<sup>71</sup>. À l'inverse, les fondations de catégorie Eh confiées à d'autres collectivités, qui sont de beaucoup les plus nombreuses<sup>72</sup>, sont tantôt réflexes et tantôt non-réflexes ;

**3)** les affranchis impériaux et les affranchis des membres de la famille impériale qui constituent des fondations prévoient tous des prestations non-réflexes<sup>73</sup> ;

**4)** la qualification sociale des "plébéiens" constituant des fondations non-réflexes est beaucoup plus souvent précisée que celle des autres fondateurs "plébéiens". Huit seulement des 23 ou 24 fondations réflexes de catégorie Eh indiquent le métier du fondateur<sup>74</sup>, son appartenance à l'armée<sup>75</sup>, ou son appartenance à un collège professionnel<sup>76</sup>. À l'inverse, 16 des 24 inscriptions de fondations non-réflexes qualifient socialement le fondateur, soit par son métier, soit par son appartenance à l'armée ou à un collège dans lequel il remplit une charge, soit par sa qualité d'affranchi impérial ou de père de chevalier<sup>77</sup>. Le seul esclave fondateur connu en Italie, Druinus, dont la fondation ne s'élève, semble-t-il, qu'à 200 HS, précise qu'il est esclave

70. *CIL*, V, 6522 ; VI, 10234 ; X, 6328 ; XIV, 2827 ; IX, 449.

71. *CIL*, IX, 23 ; XI, 720 ; XI, 1602 ; XI, 3890 ; XIV, 353 ; XIV, 2793 ; XIV, 2795 ; XIV, 2978 et 2979.

72. Voir tableau n°7, p. 464.

73. *CIL*, VI, 10234 ; VI, 29736 ; X, 444 ; XIV, 2795.

74. *CIL*, V, 7454 (*seplasiarius*) ; VI, 1925 (*margaritarius*).

75. *CIL*, V, 2090 (*veteranus ex militia reversus*) ; XI, 1436 (*miles cohortis X praetoriae*) ; XI, 4749 ; Pais 181 (le fondateur est *veterani filius*).

76. *CIL*, V, 4015 ; VI, 9626.

77. *CIL*, V, 5005 ; V, 7454 ; VI, 1872 ; VI, 9254 ; VI, 10234 ; VI, 29700 ; VI, 29736 ; X, 444 ; X, 1880 ; XI, 1602 ; XI, 2596 ; XI, 3890 ; XIV, 353 ; XIV, 2793 ; XIV, 2795 ; IX, 23.

de M. Nonius Arrius Mucianus, *clarissimus vir* (consul en 201 p.C.) et qu'il est *actor praediorum Tublinatium*<sup>78</sup>.

L'idée oligarchique véhiculée par les ordres privilégiés est donc sensible à plusieurs niveaux :

**a)** Le principe même des fondations est oligarchique. L'existence d'un fondateur (qui donne ou lègue) et d'un fondé (qui reçoit, à charge de fournir des prestations) implique une relation à sens unique, incompatible avec une situation de parité. En outre, la fondation, telle que je l'ai délimitée et définie, met face à face un fondateur individuel et un fondé collectif (cité, collègue professionnel ou religieux, etc.). Elle reproduit donc la confrontation, fondamentale dans la société romaine, entre les membres des grandes familles et la collectivité, – qu'il s'agisse, à l'époque républicaine, de la cité romaine, ou par la suite, des diverses cités de l'Empire. Même les fondations réflexes de culte funéraire (qui ne sont d'ailleurs pas le moyen le plus fréquent d'assurer le culte des morts) témoignent de la supériorité financière et sociale des fondateurs, qui appartiennent le plus souvent aux catégories D ou Eh, sur le reste des plèbes.

**b)** La constitution de fondations réflexes relatives à des statues marque plus nettement encore l'instauration d'un rapport oligarchique de clientèle et d'évergétisme entre certains éléments issus des plèbes (par exemple les *Augustales* et *seviri Augustales*) et le reste des plèbes.

**c)** Enfin, à côté des fondations réflexes de culte funéraire, qui, à défaut de parité, supposent la réciprocité et concernent des besoins ressentis par tous, les "plébéiens" de la catégorie Eh constituent, à l'imitation des ordres privilégiés (auxquels certains d'entre eux, les affranchis par exemple, sont d'ailleurs liés par des liens juridiques et sociaux de dépendance), des fondations à prestations non-réflexes. Ces fondations non-réflexes témoignent de l'existence, notamment à l'intérieur des collèges où se regroupent les plèbes, de hiérarchies et de liens de dépendance et de patronat, – analogues à ceux qui unissent les membres des ordres privilégiés aux cités et aux autres collectivités.

## VI.

Que les prestations prévues soient réflexes ou non-réflexes, le fondateur est le plus souvent de sexe masculin. Une quinzaine d'inscriptions sont trop lacunaires pour que le sexe du fondateur soit connu de manière certaine. Dans les autres on trouve, sauf erreur : 104 fondations constituées par un homme ; 18 fondations constituées par une femme ; 6 fondations constituées à la fois par un homme et une femme (en général le mari et la femme). Néanmoins le rapport du fondateur (ou de la fondatrice) à l'égard de son épouse (ou de son époux) et de sa famille n'est pas le même dans le cas de fondations réflexes de culte funéraire et dans le cas de fondations non-réflexes :

**a)** Quand la fondation est réflexe et concerne le culte funéraire, le fondateur s'associe assez souvent, soit dans la constitution de la fondation, soit au moins dans le culte funéraire auquel il aspire, des membres très proches de sa famille, par exemple sa femme et ses enfants. Inversement, il arrive aussi que la femme constituant une fondation réflexe n'associe personne ni à la constitution de la fondation ni aux prestations qu'elle demande pour elle. C'est le cas dans 2 des 6 fondations réflexes de culte funéraire constituées par une femme<sup>79</sup> et dans l'unique fondation réflexe relative à une statue constituée par une femme<sup>80</sup>.

78. CIL, V, 5005.

79. CIL, XI, 6520 ; AE, 1940, 94.

80. AE, 1951, 94.

**b)** Quand la fondation est non-réflexe, les sentiments conjugaux et familiaux apparaissent moins, et c'est la fierté gentilice qui l'emporte : le fondateur est un citoyen (souvent un oligarque) face à la cité ou au collège. Dans 56 cas sur 69, l'homme qui constitue une fondation non-réflexe ne fait allusion à aucun autre membre de sa famille (dans les inscriptions de fondations réflexes, cela n'arrive, sauf erreur, que 16 fois sur 33). Et s'il s'associe quelqu'un dans le souvenir qu'il souhaite perpétuer de lui-même, c'est plus souvent son fils seul que sa femme seule, sa fille seule ou le couple de ses parents<sup>81</sup>. Trois des six fondateurs qui s'associent leur fils seul appartiennent à la catégorie C<sup>82</sup>. Deux autres sont des plébéiens, à ce qu'il semble, mais leurs fils sont des chevaliers<sup>83</sup>. Le 6<sup>e</sup> pourrait bien, lui aussi, être un oligarque municipal<sup>84</sup>. La valorisation du fils ressortit à l'idée gentilice et oligarchique.

Dans certains cas, où l'on connaît par ailleurs l'attachement du fondateur pour sa femme (ou pour ses enfants, ou pour ses parents), le fait que l'inscription ne fasse aucune référence à ces proches est particulièrement caractéristique de ce qu'était l'usage social. C'est le cas de Pline le Jeune<sup>85</sup>. C'est aussi celui de M' Meconius Leo, magistrat municipal à *Petelia*, qui a fait don de 200 000 sesterces pour les tombeaux de sa femme et de sa mère, mais ne les associe en aucune manière aux deux fondations non-réflexes qu'il constitue<sup>86</sup>.

Au contraire, dans les 17 fondations à prestations réflexes où le fondateur s'associe un ou plusieurs de ses proches, il s'agit : 5 fois de l'épouse seule ou de l'épouse accompagnée des beaux-parents<sup>87</sup> ; 4 fois de l'épouse accompagnée du fils<sup>88</sup> ; 2 fois du père du fondateur seul<sup>89</sup> ; 2 fois des parents du fondateur<sup>90</sup> ; et une seule fois du fils seul, dans une fondation réflexe pour l'entretien d'une statue<sup>91</sup>.

**c)** Dix femmes constituent des fondations non-réflexes. L'inscription *CIL*, IX, 4971 est lacunaire. Dans 8 des 9 autres inscriptions, il est fait mention soit du mari de la fondatrice<sup>92</sup>, soit plus rarement de son fils<sup>93</sup> ou de ses parents<sup>94</sup>. Il arrive souvent que la fondatrice associe son mari ou son fils à la commémoration, ou même à la constitution de la fondation. Une seule inscription de fondation non-réflexe ne mentionne aucun proche de la fondatrice (bien qu'on sache par ailleurs que le mari, l'*Augustalis* Ti. Baebius Gemellinus, a fait dresser la pierre tombale). Il s'agit d'une femme d'*Augustalis*, elle-même *sacerdos divae Marcianae*, et la fondation, confiée à des collègues professionnels, est une des seules qui prévoient à la fois une prestation non-réflexe et une prestation réflexe<sup>95</sup>.

81. Le fondateur s'associe 6 fois son fils seul (*CIL*, IX, 23 ; IX, 1618 ; XI, 720 ; XI, 4815 ; XI, 6377 ; XIV, 353), une fois sa femme seule (*CIL*, V, 4418), une fois sa fille seule (*CIL*, XIV, 2793), une fois le couple de ses parents (*NSA*, 1928, p. 283).

82. *CIL*, IX, 1618 ; XI, 4815 ; XI, 6377.

83. *CIL*, IX, 23 ; XIV, 353.

84. *CIL*, XI, 720.

85. *CIL*, V, 5262.

86. *CIL*, X, 114 ; D. 6468, 6470 et 6471.

87. *CIL*, V, 4015 ; V, 4410 ; V, 6363 ; V, 7357 ; Pais 181.

88. *CIL*, V, 4016 ; V, 4448 ; V, 5272 ; XI, 126.

89. *CIL*, V, 2315 ; *NSA*, 1932, p. 425.

90. *CIL*, V, 4017 ; V, 7450.

91. *CIL*, XI, 6371.

92. *CIL*, V, 1019 ; V, 6522 ; VI, 10234 ; XI, 4391 ; XIV, 2827.

93. *CIL*, V, 6522 ; X, 6328 ; D. 7215.

94. *CIL*, XIV, 4450.

95. *CIL*, XI, 6520.

## VII.

On sait quelles difficultés présente la datation des inscriptions funéraires. Les inscriptions de fondations, souvent longues et circonstanciées, ne sont pourtant pas, de ce point de vue, mal loties. Un bon cinquième d'entre elles, c'est-à-dire une trentaine d'inscriptions, peuvent se dater de manière sûre au demi-siècle près, ou parfois même plus précisément. Dix inscriptions portent en effet la date consulaire<sup>96</sup> ; d'autres mentionnent le nom d'un personnage connu par ailleurs, ou celui de l'Empereur régnant. Le tableau n°12 réunit les inscriptions de fondations que l'on peut dater de manière sûre et en analyse les caractères.

Par ailleurs, en s'appuyant sur la manière dont étaient écrits les chiffres, dont était abrégé le mot *sesterce*, etc., R. Duncan-Jones est parvenu à dater une bonne vingtaine d'inscriptions, mais moins précisément<sup>97</sup>. Il s'agit là de résultats assez probables, mais non certains, que présente le tableau n°13.

En tout, un tiers des inscriptions disponibles est donc datable.

Je rappelle, pour faciliter la consultation des tableaux n°12 et n°13 :

**1)** que certaines inscriptions lacunaires ne permettent pas de savoir si les prestations prévues étaient ou non réflexes, ni quelle était l'insertion juridique et sociale du fondateur ;

**2)** que je n'ai rangé les patrons de cités dans aucune des cinq catégories A, B, C, D, Eh, lorsque rien n'indiquait par ailleurs leur insertion juridique et sociale ;

**3)** que certaines inscriptions concernent plusieurs fondations, constituées par des fondateurs différents ;

**4)** que certaines fondations prévoient à la fois des prestations réflexes et des prestations non-réflexes.

Que conclure de ces tableaux n°12 et 13 ?

**a)** L'idée selon laquelle les fondations ne se seraient répandues en Italie romaine qu'à partir du II<sup>e</sup> siècle p.C. n'est pas soutenable.

**b)** Dans les deux tableaux, cinq inscriptions sur six concernent des fondations à prestations non-réflexes. Même compte tenu de la prédominance numérique des fondations non-réflexes, c'est là une proportion très forte. Elle tient partiellement à ce que les fondations non-réflexes sont souvent présentées dans des inscriptions plus longues, plus soignées, et donc souvent plus faciles à dater. En outre, les fondations non-réflexes émanent beaucoup plus souvent de membres des ordres privilégiés ; il est donc moins rare que l'Empereur régnant (ou l'un de ses prédécesseurs immédiats) y soit nommé, par exemple à propos de la carrière du fondateur, ou que le fondateur ou l'un de ses proches soit connu par ailleurs.

Les deux tableaux porteraient à penser que les fondations réflexes sont apparues après les fondations non-réflexes. Il serait cependant abusif de l'affirmer, vu le très petit nombre des fondations réflexes datables.

96. *CIL*, VI, 1872 ; VI, 10234 ; VI, 10297 ; XI, 3303 ; XIV, 325 ; XIV, 367 ; XIV, 2112 ; XIV, 2793 ; XIV, 2795 ; *AE*, 1954, 168.

97. Sur les critères qu'il a choisis, voir Duncan-Jones 1974, 362 sq.

Nombre d'inscriptions	Références	Fondations		Catégories							
		Non-réflexes	Réflexes	A	B	C	D	Eh	Ef	F	
<b>I<sup>er</sup> s. p.C.</b>											
7 à 10	<i>CIL</i> , V, 5279 ; X, 444 ; X, 3851 ; XI, 720 ; X, 5056 ; XI, 3303 ; XI, 5745 ; XI, 6071 (?) ; XI, 6167 (?) ; <i>BCAR</i> , 1949-50, p. 52-53 (?)	10	0	2 ou 3	2	2		2			
<b>Fin du I<sup>er</sup> s. p.C. - début du II<sup>e</sup> s. p.C.</b>											
2	<i>CIL</i> , XI, 1602 ; <i>D.</i> 7215	2	0					1	1		
<b>II<sup>e</sup> s. p.C.</b> <sup>98</sup>											
18 à 21	<i>CIL</i> , V, 5262 ; V, 7637 ; VI, 10234 ; VI, 10297 ; IX, 23 ; X, 114 ; X, 5067 ; X, 6090 ; X, 6328 (?) ; XIV, 246 ; XIV, 325 ; XIV, 353 (?) ; XIV, 367 ; XIV, 2112 ; XIV, 2793 ; XIV, 2795 ; XIV, 4450 ; <i>AE</i> , 1940, 62 ; <i>AE</i> , 1940, 94 (?) ; <i>AE</i> , 1954, 168 ; <i>D.</i> 6468.	17	4	2	1	3	2	8	1 à 3	2	
<b>Fin du II<sup>e</sup> s. p.C. - début du III<sup>e</sup> s. p.C.</b>											
2	<i>CIL</i> , V, 5005 ; XIV, 326.	1	1 (?)					2			
<b>III<sup>e</sup> s. p.C.</b>											
2	<i>CIL</i> , VI, 1872 ; XIV, 431.	2	1					1	1		
<b>Totaux</b>											
31 à 37		32	5 ou 6	4 ou 5	3	7	3	14	2 à 4	2	

[Tableau 12]

98. Sur la datation de *CIL*, X, 6328, voir Mrozek 1975, 91 sq. et n. 51. Plus généralement, sur la datation des inscriptions de fondations, voir Mrozek 1975, 109-114. Je ne tiens pas compte, dans ces tableaux, de *CIL*, IX, 5074-5075, que A. Degrassi, on l'a vu, date du I<sup>er</sup> siècle a.C.

Nombre d'inscriptions	Références	Fondations		Catégories						
		Non-réflexes	Réflexes	A	B	C	D	Eh	Ef	F
<b>I<sup>er</sup> s. p.C.</b>										
6	<i>CIL</i> , V, 2861 et 2862 ; V, 2864 ; IX, 5845 ; X, 5809 ; XI, 419 ; XIV, 2827	5	1		1	1	2		1	1
<b>II<sup>e</sup> s. p.C.</b>										
1	<i>CIL</i> , XI, 6520	1					1			
<b>III<sup>e</sup> s. p.C.</b>										
8	<i>CIL</i> , V, 4015 ; VI, 29906 ; IX, 1670 ; IX, 3160 ; X, 5654 ; X, 5657 ; X, 6465 ; XI, 379	5	2		1	3		1		3
<b>IV<sup>e</sup> s. p.C.</b>										
8	<i>CIL</i> , IX, 4691 ; IX, 4971 ; X, 451 ; X, 5853 ; XI, 4815 ; XI, 6173 ; XI, 6377 ; NSA, 1928, p. 283	8	1		1	4	1			2
<b>Totaux</b>										
23		19	4		3	8	4	1	1	6

[Tableau 13]

c) Le tableau n°13 ne présente, pour le II<sup>e</sup> siècle p.C., qu'une seule fondation. Mais ce phénomène me semble en rapport avec les critères adoptés par R. Duncan-Jones : quelques-unes des fondations qu'il attribue au II<sup>e</sup> siècle ou au III<sup>e</sup> siècle p.C. doivent en fait être antérieures à 200 p.C.

Le tableau n°12 suggérerait que le nombre des fondations non-réflexes nouvellement constituées diminue fortement au III<sup>e</sup> siècle p.C. Ce n'est pas impossible, quoique le tableau n°13 porte à une conclusion inverse. On voit qu'il est difficile de discerner une évolution nette entre le I<sup>er</sup> siècle p.C. et le III<sup>e</sup> siècle p.C. – soit qu'il n'y ait pas eu, soit que les inscriptions datables soient insuffisamment représentatives.

C'est un peu le cas aussi pour l'insertion juridique et sociale des fondateurs. Cependant, le tableau n°14 pourrait indiquer, pour le II<sup>e</sup> siècle p.C., un plus grand nombre de fondateurs des catégories D et Eh (c'est-à-dire de fondateurs n'appartenant pas aux ordres privilégiés). Je n'ai pas tenu compte de la catégorie Ef (femmes n'appartenant, en apparence, à aucune des quatre catégories A, B, C et D), dont j'ai précédemment montré l'hétérogénéité.

d) Enfin, les médianes et moyennes des fondations non-réflexes datables (j'ai volontairement laissé de côté les fondations réflexes datables, trop peu nombreuses), telles que les indique, pour chaque siècle, le tableau n°15, laissent percevoir un sensible fléchissement financier du I<sup>er</sup> siècle p.C. au III<sup>e</sup> siècle p.C. Les nombres écrits entre parenthèses sont la moyenne ou la médiane des montants de deux fondations seulement – ou même ils sont égaux au montant d'une seule fondation. Ils sont donc peu dignes de foi. C'est sur les autres qu'il faut tabler. Au II<sup>e</sup>

		I <sup>er</sup> s. p.C.	Fin I <sup>er</sup> s. p.C. - début II <sup>e</sup> s. p.C.	II <sup>e</sup> s. p.C.	Fin II <sup>e</sup> s. p.C. - début III <sup>e</sup> s. p.C.	III <sup>e</sup> s. p.C.	II <sup>e</sup> ou III <sup>e</sup> s. p.C.	Totaux
Fondateurs de catégories A, B, C	Tabl. 12	6 ou 7	0	6	0	0	0	12 ou 13
	Tabl. 13	2	0	0	0	4	5	11
	<b>Totaux</b>	8 ou 9	0	6	0	5	5	24 ou 25
Fondateurs de catégories D et Eh	Tabl. 12	2	1	10	2	2	0	17
	Tabl. 13	2	0	1	0	1	1	5
	<b>Totaux</b>	4	1	11	2	3	1	22

[Tableau 14]

		I <sup>er</sup> s. p.C.	Fin I <sup>er</sup> s. p.C. - début III <sup>e</sup> s. p.C.	II <sup>e</sup> s. p.C.	Fin II <sup>e</sup> s. p.C. - début III <sup>e</sup> s. p.C.	III <sup>e</sup> s. p.C.	II <sup>e</sup> ou III <sup>e</sup> s. p.C.
Moyennes (en sesterces)	Tabl. 12	406 666	(4 000)	301 759	(-200)	(30 000)	-
	Tabl. 13	152 400	-	(6 000)	-	45 000	345 428
	<b>Ensemble</b>	291 090	(4 000)	284 333	(-200)	40 714	345 428
Médianes (en sesterces)	Tabl. 12	400 000	-	15 500	-	(30 000)	-
	Tabl. 13	150 000 (?)	-	(6 000)	-	29 000	150 000
	<b>Ensemble</b>	200 000	-	15 000	-	29 000	150 000

[Tableau 15]



siècle p.C., alors que les moyennes se maintiennent bien, les médianes fléchissent fortement. C'est dû au nombre croissant de petites fondations non-réflexes – qui n'exclut pas la constitution de nouvelles grosses fondations, telles que celles dont parlent les inscriptions *CIL*, V, 5262, X, 6328 et XIV, 4450. Au III<sup>e</sup> siècle p.C., la constitution de grosses fondations se fait rare en Italie, et il s'ensuit une très forte chute des moyennes. Le montant des fondations datées par R. Duncan-Jones du II<sup>e</sup> siècle ou du III<sup>e</sup> siècle p.C. (voir la dernière colonne des tableaux n°14 et 15) conduirait à les attribuer au II<sup>e</sup> siècle p.C. plutôt qu'au III<sup>e</sup> siècle p.C.

De toute façon, quelle que soit l'importance financière des fondations du I<sup>er</sup> siècle p.C. et de celles du III<sup>e</sup> siècle p.C., la signification sociale des fondations (en fonction de l'insertion juridique et sociale du fondateur, de la nature de la collectivité qui reçoit la fondation, de celle des prestations prévues) demeure, dans ses grandes lignes, la même du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle p.C. L'examen des inscriptions datables (un tiers environ du total disponible) corrobore à ce sujet ce que le reste de l'article laissait présager<sup>99</sup>.

## VIII.

Il me semble souhaitable qu'une approche géographique des inscriptions de fondations d'Italie s'appuie sur le découpage fourni par les onze régions augustéennes. Il ne se justifierait pas en effet d'étudier cité par cité un phénomène qui n'est attesté que par 150 inscriptions (alors qu'il y avait 430 cités en Italie) ; et tout autre découpage de l'Italie serait encore plus arbitraire que celui des régions augustéennes.

Le tableau n°16 montre que le nombre des fondations épigraphiquement attestées varie énormément d'une région à l'autre. On en trouve beaucoup dans les régions I, VI, X et XI, – respectivement 31, 20, 29 et 17 inscriptions, soit à elles quatre 97 inscriptions, près des deux tiers de l'ensemble des inscriptions de fondations connues. On en trouve très peu dans les régions II, III, IV, V, VIII et IX, – respectivement 5, 5, 4, 6, 6 et 4, soit à elles six 30 inscriptions, à peine plus d'un cinquième de l'ensemble.

Notez que ces régions pauvres en inscriptions de fondations ne sont pas toutes concentrées dans une même partie de la péninsule italienne. Si les régions II, III, et IV sont dans le sud de la péninsule, ce n'est pas le cas des régions VIII et IX.

Ces nombres, toutefois, ne présentent qu'un intérêt limité si on ne les met pas en rapport avec d'autres données. La superficie des régions est approximativement connue, mais elle présente peu d'intérêt si on ignore la population de chaque région et ses spécificités économiques et sociales. La population des régions n'est pas connue. On sait en revanche de combien de cités chaque région était composée, et donc quelle était la superficie moyenne de de ces cités. La confrontation des divers volumes du *CIL* permet d'autre part de comparer le nombre des inscriptions trouvées dans les diverses régions<sup>100</sup>. Mais ces données sont très délicates à utiliser. Le nombre des inscriptions trouvées dans une région, s'il n'est pas déterminé par la manière dont, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la recherche épigraphique y a été menée, peut être en rapport avec la densité de la population et avec la prospérité ambiante (et surtout avec celle des plèbes – car la majeure partie des inscriptions est constituée par des inscriptions funéraires de plébéiens) ; mais il peut aussi être fonction du degré d'autonomie sociale de ces plèbes – de la manière dont elles sont ou non intégrées au mode de vie "urbain" dont l'épigraphie

99. Voir par exemple, dans les tableaux n°12 et 13 p. 479 et 480, la répartition des inscriptions datables en rapport avec l'insertion économique et sociale du fondateur.

100. On trouve par exemple ces données dans le tableau de Duncan-Jones 1974, 339.

Région	Nombre d'inscriptions		Référence	Cités
<b>I sauf Ostie</b>	<b>22</b>	CIL,	X, 1880	<i>Puteoli</i>
		CIL,	X, 3678	<i>Misenum</i>
		CIL,	X, 3851	<i>Capua</i>
		CIL,	X, 4643	<i>Cales</i>
		CIL,	X, 4736	<i>Sinuessa</i>
		CIL,	X, 5056	<i>Atina Latii</i>
		CIL,	X, 5067	<i>Atina Latii</i>
		CIL,	X, 5654	<i>Fabrateria Vetus</i>
		CIL,	X, 5657	<i>Fabrateria Vetus</i>
		CIL,	X, 5809	<i>Aletrium</i>
		CIL,	X, 5849	<i>Ferentinum</i>
		CIL,	X, 5853	<i>Ferentinum</i>
		CIL,	X, 5857	<i>Ferentinum</i>
		CIL,	X, 6090	<i>Minturnae</i>
		CIL,	X, 6328	<i>Tarracina</i>
		CIL,	X, 6465	<i>Setia</i>
		CIL,	XIV, 2112	<i>Lanuvium</i>
		CIL,	XIV, 2793	<i>Gabii</i>
		CIL,	XIV, 2795	<i>Gabii</i>
		CIL,	XIV, 2827	<i>Minturnae et Casinum</i>
CIL,	XIV, 2978-2979	<i>Praeneste</i>		
<b>Ostie</b>	<b>10</b>	CIL,	XIV, 246	
		CIL,	XIV, 325	
		CIL,	XIV, 326	
		CIL,	XIV, 353	
		CIL,	XIV, 367	
		CIL,	XIV, 431	
		CIL,	XIV, 4450	
		CIL,	VI, 29700 (?)	
		AE,	1940, 62	
		AE,	1940, 94	
<b>II</b>	<b>5</b>	CIL,	IX, 23	<i>Rudiae</i>
		CIL,	IX, 449	<i>Venusia</i>
		CIL,	IX, 1618	<i>Beneventum</i>
		CIL,	IX, 1670	<i>Beneventum</i>
		AE,	1972, 118	<i>Canusium</i>
<b>III</b>	<b>5</b>	CIL,	X, 107	<i>Croto</i>
		CIL,	X, 114	<i>Petelia</i>
		CIL,	X, 444	<i>Vallis Silari Sup.</i>
		CIL,	X, 451	<i>Eburum</i>
		D.	6468	<i>Petelia</i>
<b>IV</b>	<b>4</b>	CIL,	IX, 2226	<i>Telesia</i>
		CIL,	IX, 3160	<i>Corfinium</i>
		CIL,	IX, 4691	<i>Reate</i>
		CIL,	IX, 4971	<i>Cures</i>
<b>V</b>	<b>7</b>	CIL,	IX, 5074-5075	<i>Interamnia</i>

Région	Nombre d'inscriptions	Référence	Cités
		CIL, IX, 5376	<i>Firmum Picenum</i>
		CIL, IX, 5568	<i>Tolentinum</i>
		CIL, IX, 5845	<i>Auximum</i>
		CIL, IX, 5854	<i>Auxinum</i>
		D. 7215	<i>Truentum</i>
<b>VI</b>	<b>20</b>	CIL, XI, 4391	<i>Ameria</i>
		CIL, XI, 4404	<i>Ameria</i>
		CIL, XI, 4412	<i>Ameria</i>
		CIL, XI, 4593	<i>Carsulae</i>
		CIL, XI, 4749	<i>Vicus Martis Tudertium</i>
		CIL, XI, 4789	<i>Spoletium</i>
		CIL, XI, 4815	<i>Spoletium</i>
		CIL, XI, 5047	<i>Mevania</i>
		CIL, XI, 5722	<i>Tuficum</i>
		CIL, XI, 5745	<i>Sentinum</i>
		CIL, XI, 5963	<i>Pitinum Mergens</i>
		CIL, XI, 6071	<i>Urvinum Mataurense</i>
		CIL, XI, 6167	<i>Suasa</i>
		CIL, XI, 6173	<i>Suasa</i>
		CIL, XI, 6371	<i>Pisaurum</i>
		CIL, XI, 6377	<i>Pisaurum</i>
		CIL, XI, 6520	<i>Sassina</i>
		CIL, XI, 7872	<i>Spoletium</i>
		CIL, XI, 7873	<i>Spoletium</i>
		BCAR, 1949-50, p. 52-53	<i>Spoletium</i>
<b>VII</b>	<b>9</b>	CIL, XI, 1436	<i>Pisae</i>
		CIL, XI, 1602	<i>Florentia</i>
		CIL, XI, 2596	<i>(Montalcino)</i>
		CIL, XI, 2650	<i>Saturnia</i>
		CIL, XI, 3009	<i>Ager Sorrinens Nov.</i>
		CIL, XI, 3303	<i>Forum Clodii</i>
		CIL, XI, 3890	<i>Capena</i>
		CIL, XI, 7299	<i>Volsinii</i>
		AE 1954, 168	<i>Capena</i>
<b>VIII</b>	<b>6</b>	CIL, XI, 126	<i>Ravenna</i>
		CIL, XI, 379	<i>Ariminum</i>
		CIL, XI, 419	<i>Ariminum</i>
		CIL, XI, 720	<i>Bononia</i>
		AE, 1960, 249	<i>Parma</i>
		NSA, 1932, p. 425	<i>Ravenna</i>
<b>IX</b>	<b>4</b>	CIL, V, 7357	<i>Clastidium</i>
		CIL, V, 7450	<i>Vardagate</i>
		CIL, V, 7454	<i>Vardagate</i>
		CIL, V, 7637	<i>Ager Saluzzensis</i>

Région	Nombre d'inscriptions		Référence	Cités
X	30	<i>Pais</i>	181	<i>Aquileia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 47	<i>Pola</i>
		<i>CIL,</i>	V, 1019	<i>Aquileia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 1978	<i>Opitergium</i>
		<i>CIL,</i>	V, 2072	<i>Feltria</i>
		<i>CIL,</i>	V, 2090	<i>Acelum</i>
		<i>CIL,</i>	V, 2176	<i>Altinum</i>
		<i>CIL,</i>	V, 2315	<i>Atria</i>
		<i>CIL,</i>	V, 2861-2862	<i>Patavium</i>
		<i>CIL,</i>	V, 2864	<i>Patavium</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4015	<i>Arilica</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4016	<i>Arilica</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4017	<i>Arilica</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4203	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4294	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4410	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4416	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4418	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4440	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4448	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4449	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4488	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4489	<i>Brixia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4871	<i>(Toscolano)</i>
		<i>CIL,</i>	V, 4990	<i>(Riva)</i>
		<i>CIL,</i>	V, 5005	<i>(Riva)</i>
		<i>CIL,</i>	V, 8654	<i>Concordia</i>
		<i>CIL,</i>	V, 8655	<i>Concordia</i>
		<i>NSA,</i>	1928, p. 283	<i>Altinum</i>
		XI	17	<i>CIL,</i>
<i>CIL,</i>	V, 5134			<i>Bergomum</i>
<i>CIL,</i>	V, 5262			<i>Comum</i>
<i>CIL,</i>	V, 5272			<i>Comum</i>
<i>CIL,</i>	V, 5279			<i>Comum</i>
<i>CIL,</i>	V, 5282			<i>Comum</i>
<i>CIL,</i>	V, 5287			<i>Comum</i>
<i>CIL,</i>	V, 5447			<i>Ager Comensis</i>
<i>CIL,</i>	V, 5658			<i>Ager Mediolanensis</i>
<i>CIL,</i>	V, 5840			<i>Mediolanum</i>
<i>CIL,</i>	V, 5878			<i>Mediolanum</i>
<i>CIL,</i>	V, 5907			<i>Mediolanum</i>
<i>CIL,</i>	V, 6363			<i>Laus Pompeia</i>
<i>CIL,</i>	V, 6522			<i>Novaria</i>
<i>CIL,</i>	V, 6525			<i>Novaria</i>
<i>CIL,</i>	V, 6587			<i>Ager Novariensis</i>
<i>AE,</i>	1951, 94			<i>Comum</i>

Région	Nombre d'inscriptions	Référence	Cités
Rome	9	CIL,	VI, 1872
		CIL,	VI, 1925
		CIL,	VI, 9254
		CIL,	VI, 9626
		CIL,	VI, 10234
		CIL,	VI, 10297
		CIL,	VI, 29702 (?)
		CIL,	VI, 29736 (?)
		CIL,	VI, 29906
<b>Total : 148 inscriptions de fondations, provenant d'environ 75 cités</b>			

[Tableau 16]

funéraire est une des manifestations, soit dans le cadre de la cité, soit au sein de groupements tels que les collèges. Il peut encore témoigner de l'intensité de la vie politique municipale et des rivalités entre familles pour la conquête du pouvoir municipal<sup>101</sup>. En l'absence d'une réflexion approfondie sur ces aspects de l'utilisation des sources épigraphiques, une extrême prudence s'impose donc.

Plutôt que de faire intervenir des variables de portée aussi discutable, je préfère centrer l'approche régionale sur les clivages que j'ai jusqu'ici tenus pour importants : le clivage entre fondations non-réflexes et fondations réflexes (surtout celles de culte funéraire) ; et le clivage entre fondations confiées aux cités et fondations confiées aux autres collectivités (collèges, etc.). Le montant du capital de fondation et l'insertion juridico-sociale du fondateur sont aussi à considérer, en relation avec ces deux clivages.

Les 37 ou 38 fondations réflexes de culte funéraire sont presque toutes confiées à des collèges (professionnels, religieux, de *Juvenes*, etc.), à des *pagi* ou à des *vici*, ou encore à des organisations d'*Augustales*. Trois d'entre elles seulement sont confiées à des cités<sup>102</sup>. Quant aux fondations non-réflexes, 51 d'entre elles (attestées par 53 inscriptions) sont confiées à des cités (ou à des *ordines decurionum*)<sup>103</sup>. Et 34 au moins de ces fondations non-réflexes sont confiées à des collectivités autres (*vici* et *pagi* ; collèges ; etc.)<sup>104</sup>. On voit sur le tableau n°17 p. 488, la répartition géographique :

101. G. Susini, dans son compte-rendu de Mrozek 1973, insiste sur l'aspect "politique" de l'évergétisme, et en conséquence de l'activité épigraphique liée à l'évergétisme (Susini 1973).

102. CIL, X, 107 ; XI, 4593 ; AE, 1940, 94. Dans CIL, V, 5282 et CIL, VI, 29906, l'identité de la collectivité fondée n'est pas connue ; dans CIL, V, 7454, elle reste incertaine.

103. CIL, V, 47 ; V, 5128 ; V, 5262 ; V, 5279 ; V, 6522 ; V, 7637 ; IX, 23 ; IX, 1618 ; IX, 2226 ; IX, 3160 ; IX, 4971 ; IX, 5074 et 5075 ; IX, 5376 ; IX, 5854 ; X, 114 ; X, 3678 ; X, 3851 ; X, 4643 ; X, 4736 ; X, 5056 ; X, 5654 ; X, 5849 ; X, 5853 ; X, 5857 ; X, 6090 ; X, 6328 ; XI, 720 ; XI, 1602 ; XI, 2650 ; XI, 3009 ; XI, 3303 ; XI, 3890 ; XI, 4789 ; XI 4815 ; XI, 5722 ; XI, 5745 ; XI, 5963 ; XI, 6167 ; XI, 6173 ; XI, 6377 ; XIV, 353 ; XIV, 2793 ; XIV, 2795 ; XIV, 2827 ; XIV, 2978-2979 ; XIV, 4450 ; D. 6468 ; AE, 1954, 168 ; AE, 1972, 118 ; BCAR, 1949-1950, p. 52-53 ; NSA, 1928, p. 283.

104. CIL, V, 1978 ; V, 2864 ; V, 4203 ; V, 4294 ; V, 4418 ; V, 4449 ; V, 5272 ; V, 8654 ; V, 8655 ; VI, 1872 ; VI, 9254 ; VI, 10234 ; VI 10297 ; VI, 29700 ; VI, 29702 ; VI, 29736 ; IX, 4691 ; IX, 5568 ; X, 444 ; X, 451 ; X, 1880 ; X, 5654 ; X, 5657 ; X, 5809 ; XI, 126 ; XI, 4391 ; XI, 4815 ; XI, 6071 ; XI, 6520 ; XIV, 246 ; XIV, 367 ; XIV, 431 ; AE, 1940, 62 ; BCAR, 1949-1950, p. 52-53. Dans quatre inscriptions, la collectivité fondée est sans doute un collège, mais ce n'est pas certain (CIL, X, 6465 ; XI, 4404 ; XI, 7872 ; AE, 1960, 249). Je n'ai pas tenu compte, ici non plus, des deux fondations d'*Ariminum*, région VIII (CIL, XI, 379 et 419).

- 1) des fondations non-réflexes confiées aux cités (1<sup>e</sup> colonne) ;
- 2) des fondations non-réflexes confiées aux collectivités autres que les cités (*vici* et *pagi* ; collèges ; etc.) (2<sup>e</sup> colonne) ;
- 3) des fondations réflexes de culte funéraire confiées aux collectivités autres que les cités (3<sup>e</sup> colonne)<sup>105</sup>.

Il indique en outre le pourcentage de chacun des nombres obtenus par rapport à l'ensemble des fondations de la catégorie considérée. Je souligne le nombre et le pourcentage chaque fois que ce dernier dépasse 10 % des fondations de la catégorie considérée.

Malgré le nombre réduit des données disponibles, je remarquerais :

a) que les régions II, III, IV, V, VIII, IX, présentent des nombres très bas pour les 3 catégories. Ce phénomène serait à étudier en fonction d'autres caractéristiques de ces six régions. Notons que dans trois de ces six régions (les régions III, VIII et IX, c'est-à-dire la *Lucanie-Bruttium*, l'Emilie et la Ligurie) le nombre des cités est faible par rapport à la superficie de la région, et que le nombre de base des inscriptions trouvées y est également faible par rapport à la superficie et au nombre des cités. Mais le nombre des cités est beaucoup plus élevé dans les régions II, IV et V (Apulie, *Samnium* et *Picenum*), et le nombre des inscriptions trouvées est assez fort dans les régions IV et V<sup>106</sup>.

Le petit nombre des fondations réflexes et non-réflexes dans ces régions est-il à expliquer par leur "pauvreté" ? Mais l'existence des fondations (dont certaines, à prestations non-réflexes, prévoient par exemple la distribution de blé ou d'argent à l'ensemble de la population) est-elle un signe de la prospérité de cette population, comme certains l'ont prétendu, ou au contraire, comme d'autres l'écrivent, une preuve de son indigence ? Ou bien révèle-t-elle la richesse d'une minorité, et la pauvreté du reste de la population ? Ou n'a-t-elle rien à voir avec l'évaluation quantitative de la prospérité économique, et est-elle davantage en rapport avec certains traits de l'organisation sociale, ou avec les exigences de la vie politique municipale ?

b) Les fondations non-réflexes, qu'elles soient constituées auprès des cités ou auprès des autres types de collectivités, sont les plus nombreuses dans les régions I et VI (Latium-Campanie et Ombrie), régions qui, à l'inverse, ne présentent pas beaucoup de fondations réflexes de culte funéraire. À Ostie, les fondations non-réflexes sont surtout constituées auprès de collectivités autres que la cité ; à Rome, exclusivement. À ces régions, il faut ajouter le sud de la région VII, l'Étrurie méridionale, proche de Rome et des régions I et VI, où les fondations non-réflexes sont également assez nombreuses.

Comme le montrent les cartes 1 et 2 (p. 490-491), l'abondance des fondations dans ces régions I et VI est partiellement due au nombre élevé des fondations non-réflexes qui y ont été constituées par des membres des catégories A et B (sénateurs et chevaliers). Onze des seize fondations connues émanant de membres de ces catégories ont été constituées dans l'une de ces deux régions<sup>107</sup>.

105. Les fondations réflexes relatives à l'entretien d'une statue sont trop peu nombreuses pour qu'il vaille d'insister sur leur répartition géographique. Elles se trouvent dans les zones où le nombre total des fondations est abondant : soit dans le Nord de l'Italie (une dans la région X et trois dans la région XI) ; soit en Italie centrale, dans les régions proches de Rome (une dans la région VI ; deux à Ostie et une dans le reste de la région I ; une dans la partie méridionale de la région VII).

106. Voir Duncan-Jones 1974, 339.

107. Aucune fondation émanant de sénateurs ou de chevaliers n'est attestée dans les régions II, III, IV, V, VII et IX. Deux sont attestées dans la région VIII (*CIL*, X, 379, à *Ariminum* ; et *AE*, 1960, 249, à Parme) ; une dans la région XI (*CIL*, V, 47, à *Polia*) ; et deux dans la région X (*CIL*, V, 5128, à Bergame ; *CIL*, V, 5262 à Côme).

Régions	Fondations non-réflexes		Fondations réflexes de culte funéraire confiées aux collectivités autres
	confiées aux cités	confiées aux collectivités autres	
II (Apulie)	3 (5,8 %)		
III (Lucanie et <i>Bruttium</i> )	2 (3,9 %)	2 (6,06 %)	
IV ( <i>Samnium</i> )	3 (5,8 %)	1 (3,03 %)	
V ( <i>Picenum</i> )	3 (5,8 %)	1 (3,03 %)	1 (3,1 %)
VI (Ombrie)	9 (17,6 %)	4 (12,1 %)	3 (9,3 %)
I (Campanie et <i>Latium</i> ), sauf Ostie	15 (29,4 %)	4 (12,1 %)	
Ostie	2 (3,9 %)	4 (12,1 %)	
Rome		7 (21,2 %)	2 (6,2 %)
VII (Étrurie)	6 (11,7 %)		1 (3,1 %)
VIII (Émilie)	1 (1,9 %)	1 (3,03 %)	2 (6,2 %)
IX (Ligurie)	1 (1,9 %)		2 (6,2 %)
X (Vénétie)	2 (3,9 %)	8 (24,2 %)	15 (46,8 %)
XI (Transpadane)	4 (7,8 %)	1 (3,03 %)	6 (18,7 %)
<b>Totaux</b>	<b>51</b>	<b>33</b>	<b>32</b>

[Tableau 17]

Les membres des catégories D et Eh constituent un nombre notable de fondations à Rome, à Ostie et dans le reste de la région I, mais pas dans la région VI.

Des fondations non-réflexes émanant de membres de la catégorie C sont attestées dans toutes les régions de l'Italie. Il y en a 4 dans la région I et 4 dans la région VI – chiffres notables, mais qui ne suffisent pas à expliquer l'abondance des fondations non-réflexes dans ces régions.

Les fondations non-réflexes confiées aux cités sont globalement beaucoup plus nombreuses que les fondations non-réflexes confiées aux collectivités autres (51 contre 34). Dans toutes les régions, elles sont plus nombreuses – à trois exceptions près : Rome (où aucune fondation n'est constituée "auprès de la cité") ; Ostie (où les collèges professionnels, religieux, etc. sont nombreux et jouent probablement un rôle plus important qu'ailleurs) ; et la région X (Vénétie). Des fondations constituées auprès de collèges ou de temples y sont attestées à *Opitergium*, à Padoue, à Brescia et à *Concordia*<sup>108</sup> ; 4 sont attestées à Brescia. La Vénétie est aussi une des régions où la densité des cités (par rapport à la superficie) est la plus basse.

On pourrait donc expliquer l'abondance des fondations non-réflexes constituées auprès de collèges par une importance moindre des centres citadins et de la vie politique municipale. Mais dans les régions III et XI, où la superficie moyenne des cités est également très forte, le nombre

108. *CIL*, V 1978 ; V, 2864 ; V, 4203 ; V, 4294 ; V, 4418 ; V, 4449 ; V, 8654 ; V, 8655.

de ces fondations non-réflexes qui ne sont pas confiées aux cités est plutôt bas : une seule dans la région XI, et deux dans la région III.

**c)** Les fondations réflexes de culte funéraire, presque toujours confiées à des collectivités autres que les cités, ne sont attestées dans la partie Sud de l'Italie (régions I, II, III, IV) que par une fondation de Crotona, constituée auprès de la cité<sup>109</sup>. On en trouve un petit nombre dans les régions V, VI, VII, VIII, IX, et à Rome et Ostie. Mais les deux régions où ces fondations de culte funéraire sont les plus nombreuses sont, et de très loin, la Vénétie et la Transpadane (régions X et XI) : 60 % de toutes les fondations réflexes de culte funéraire, et 65 % de celles qui ont été confiées à des collectivités autres que les cités proviennent de ces régions<sup>110</sup>. Ce sont aussi les seules régions où les fondations réflexes de culte funéraire sont plus nombreuses que les fondations non-réflexes : y sont attestées 22 fondations réflexes de culte funéraire (et 4 fondations réflexes relatives à des statues) contre 19 fondations non-réflexes.

Du point de vue de la nature des fondations constituées et des collectivités auxquelles elles sont confiées, les régions X et XI sont donc (comme les régions I et VI, mais de façon différente) très spécifiques. Comment expliquer cette abondance de fondations réflexes, surtout en rapport avec le culte des morts ? Suffit-il d'invoquer des traditions culturelles, de supposer que le culte funéraire avait plus d'importance pour les populations de ces régions que pour celles des autres régions de l'Italie ? Je ne le crois pas. Est-il démontré que ces régions, très étendues (elles correspondent en gros au Piémont, à la Lombardie, aux Vénéties et à l'Istrie actuelles), formaient, à l'époque impériale, une unité culturelle ? Des fondations réflexes de culte funéraire sont d'ailleurs attestées (bien qu'en nombre bien moindre) dans quelques-unes des autres régions de l'Italie. Enfin la fondation n'est qu'une façon parmi d'autres d'assurer le culte des morts ; les collèges dits funéraires et beaucoup de collèges professionnels, on le sait, s'occupaient eux aussi d'assurer à leurs membres un culte funéraire. Et j'ai dit plus haut<sup>111</sup> que le culte assuré par fondation n'avait pas la même signification sociale que le culte résultant de cotisations à l'intérieur des collèges.

Quant à l'insertion juridique et sociale des fondateurs, la région XI, et surtout la région X, si on les compare aux régions II, III, IV, VI et I (sauf Ostie), se distinguent par le relatif effacement des membres de la catégorie C, et par une abondance notable des fondateurs de catégories D et Eh. Le phénomène s'observe non seulement dans le cas des fondations réflexes, mais encore dans celui des fondations non-réflexes (voir tableau n°18). Cette relative abondance des *Augustales* et "plébéiens" parmi les fondateurs est-elle due à l'abondance, dans ces régions X et XI, des fondations réflexes de culte funéraire ? Ou bien, à l'inverse, l'abondance des fondations réflexes dans ces régions ne pourrait-elle pas avoir pour cause un certain recrutement (plébéien) des éventuels fondateurs ? J'ai montré en effet que les fondations réflexes de culte funéraire n'étaient qu'exceptionnellement constituées par des membres des ordres oligarchiques (c'est-à-dire des catégories A, B et C)<sup>112</sup>.

**d)** Dans les documents qui nous sont parvenus, les sénateurs et chevaliers ne constituent de fondations que dans les régions I et VI, – et accessoirement dans certaines régions du Nord de l'Italie. Cela signifie-t-il que tous leurs biens soient concentrés dans ces régions ? Il faut certainement répondre par la négative.

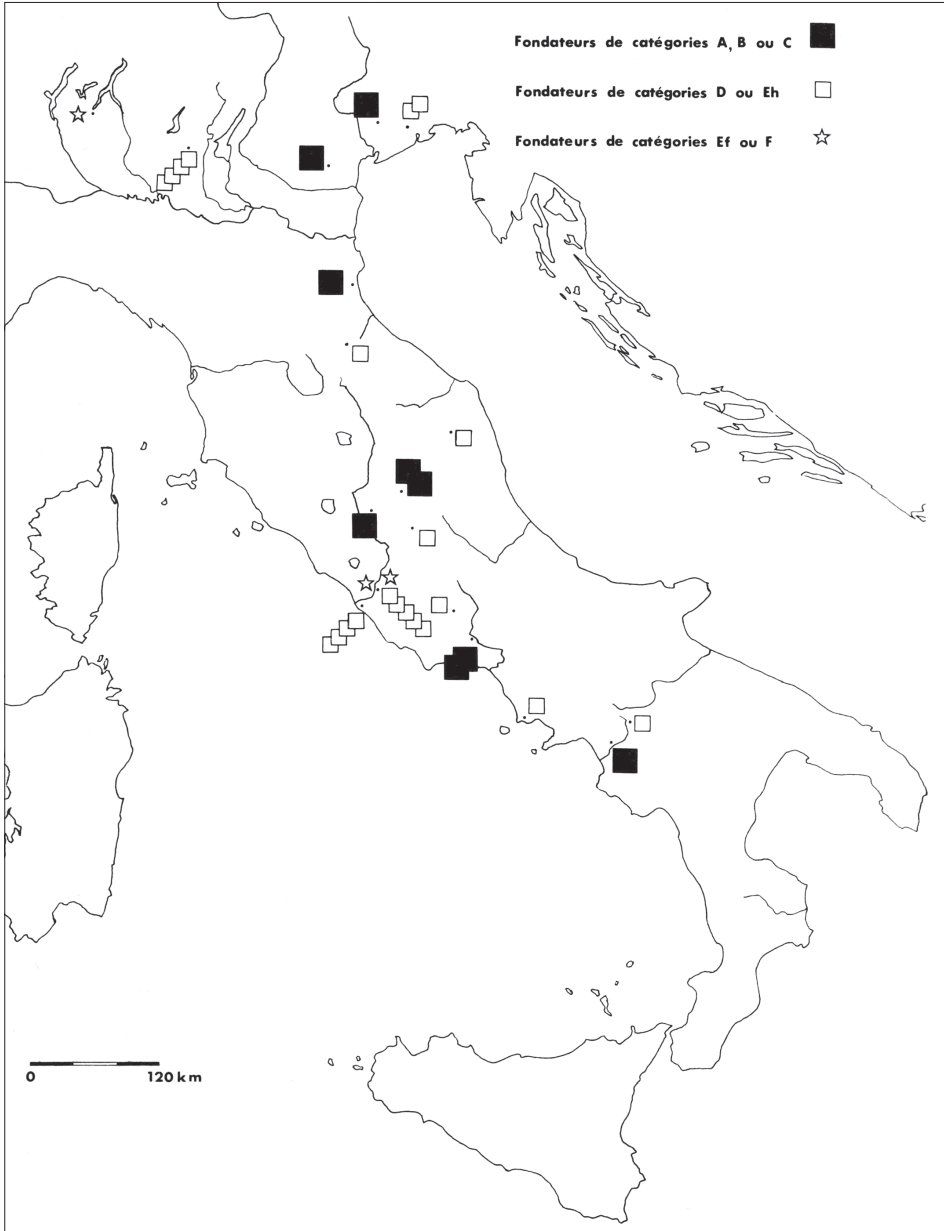
109. *CIL*, X, 107.

110. Voir tableau n°17, et carte 3, p. 492.

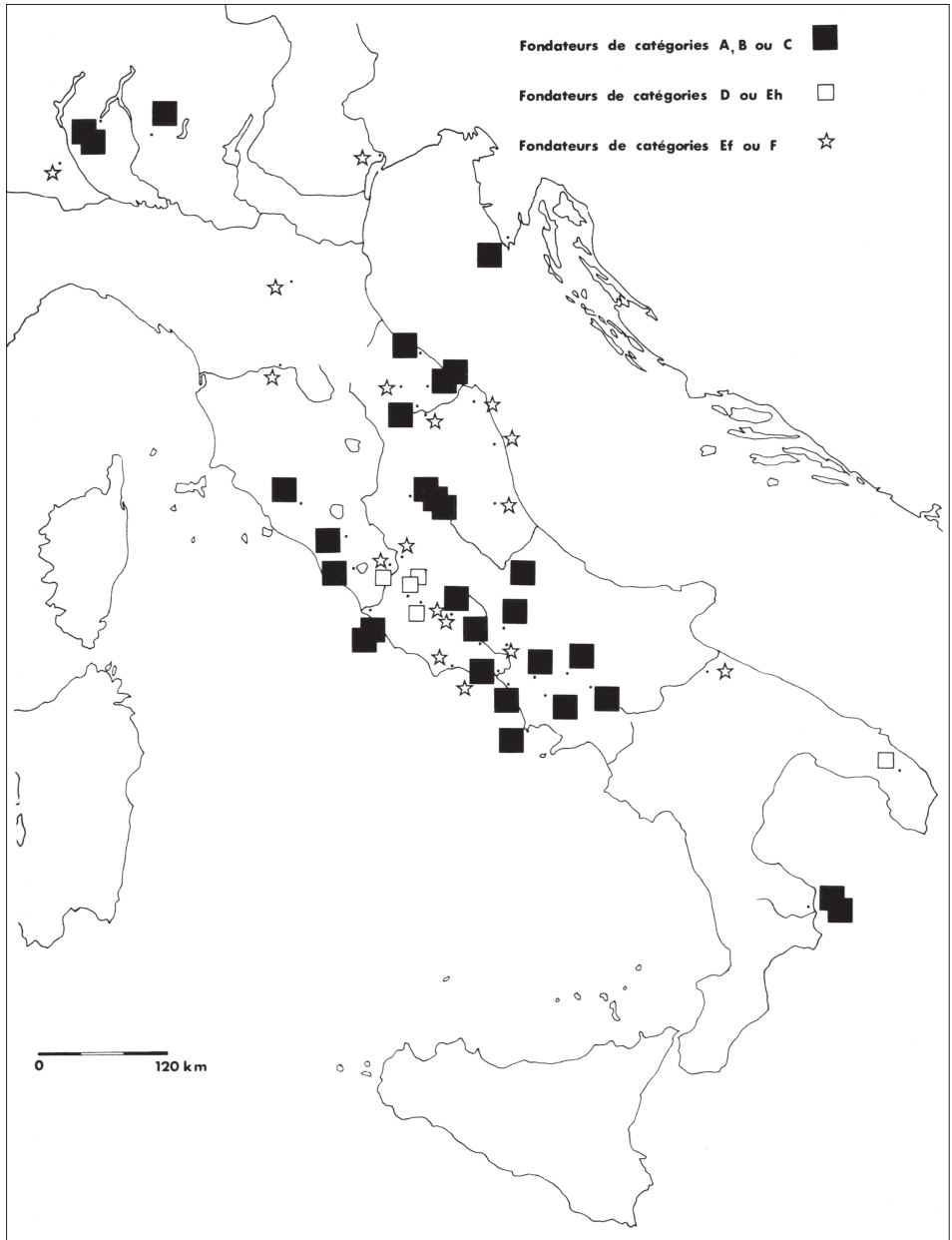
111. Voir p. 471-472.

112. Voir ci-dessus, p. 471-476.

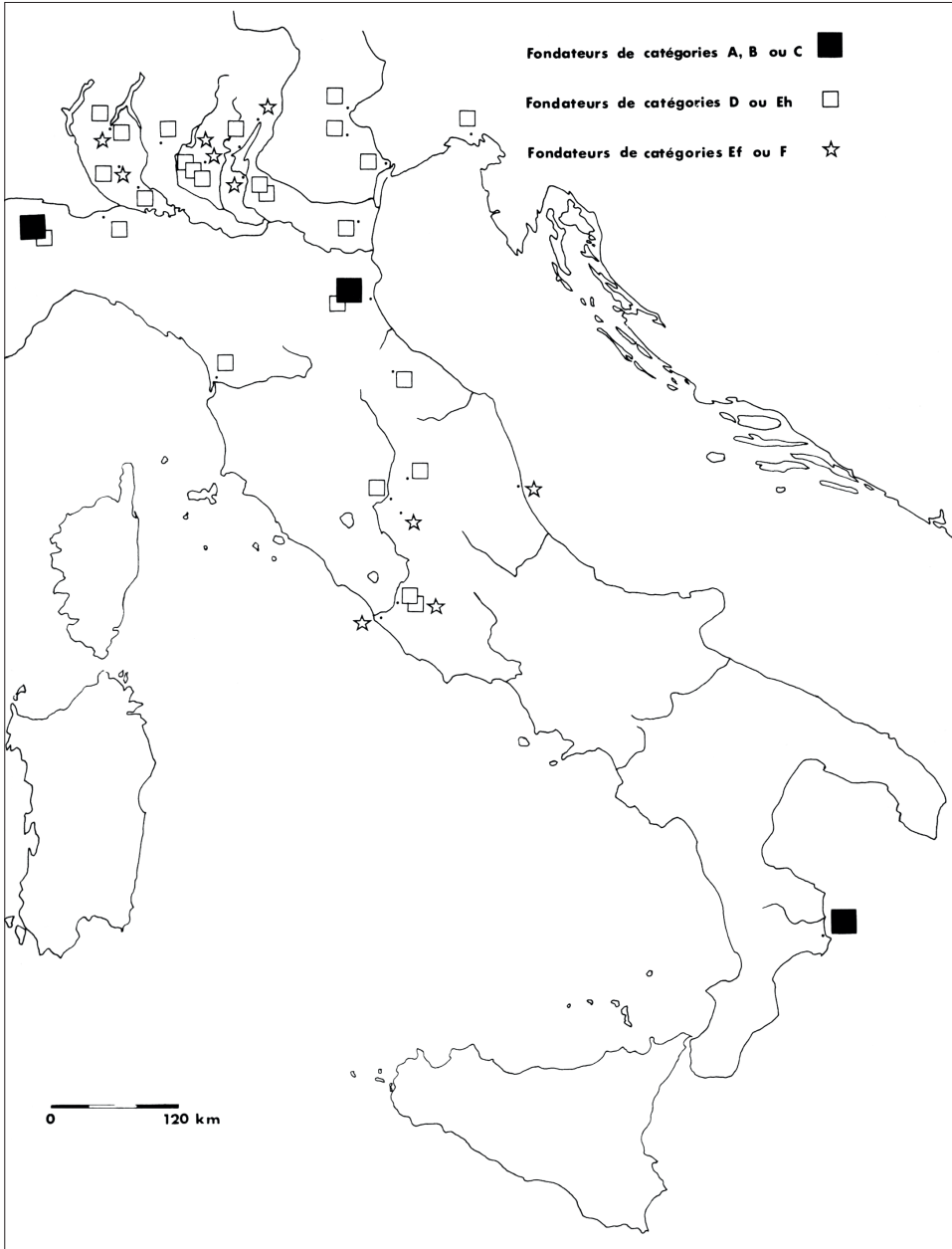




Carte 1. Fondations non-réflexes confiées à des collèges (ou à des pagi, des vici, etc.).



Carte 2. Fondations non réflexes confiées à des cités.



Carte 3. Fondations réflexes de culte funéraire.

Insertion juridique et sociale des fondateurs de fondations non-réflexes			
Régions	Fondateurs appartenant aux catégories		
	A et B	C	D et Eh
II	-	1	1
III	-	3	1
IV	-	2	1
V	-	-	2
VI	6	4	1
I (sauf Ostie)	4	4	6
I : Ostie	1	-	7
Rome	-	-	6
VII	-	3	3
VIII	2	-	4
IX	-	-	-
X	1	2	8
XI	2	1	2

[Tableau 18]

Est-ce en rapport avec l'organisation de la production qui, en se différenciant de zone en zone, détermine une répartition différente de la population, un rapport différent entre les cités et les autres types de collectivités (*vici* ou *pagi*, collèges professionnels ou religieux, etc.), une place différente des oligarchies municipales et des élites "plébéiennes" (celles qui constituent les catégories Eh et D et une partie de la catégorie Ef – car les fondateurs de ces catégories représentent certainement, je l'ai dit, des groupes plus riches et plus prestigieux que le reste des plèbes) ? Dans quelles régions les esclaves (qui sont, à une exception près, les grands absents des fondations, aussi bien comme fondateurs que comme bénéficiaires) sont-ils les plus nombreux par rapport à l'ensemble de la population, celles où les fondations attestées sont nombreuses, ou au contraire celles où elles sont rares ?

e) À en juger par les fondations non-réflexes datables, la répartition géographique des fondations ne varie guère entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle p.C.<sup>113</sup>. Parmi les inscriptions de fondations non-réflexes mentionnées au tableau n°12, p. 479 (et dont la datation est donc certaine), six de celles du I<sup>er</sup> siècle appartiennent aux régions I et VI, et quatre autres à d'autres régions (III, VII, VIII, XI) ; douze de celles du II<sup>e</sup> siècle p.C. appartiennent aux régions I et VI, contre six à d'autres régions (II, III, VII, IX, XI). La seule inscription datée du III<sup>e</sup> siècle appartient à la région I. Quant aux deux inscriptions de la fin du I<sup>er</sup> siècle ou du début du II<sup>e</sup> siècle p.C., et à celle de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du III<sup>e</sup> siècle p.C., elles appartiennent respectivement aux régions V, VII et X. Les régions I et VI, en ce qui concerne les fondations non-réflexes de ce tableau n°12, dominent donc nettement, tant pour le I<sup>er</sup> s. que pour le II<sup>e</sup> siècle p.C. La seule évolution discernable serait

113. Voir ci-dessus, p. 478-481. Le nombre des inscriptions de fondations réflexes datables est trop réduit pour qu'il vaille d'en examiner la répartition géographique.

le nombre beaucoup plus important des fondations de Rome et d'Ostie datées du II<sup>e</sup> siècle p.C. (aucune fondation de Rome ou d'Ostie n'est de manière certaine datée du I<sup>er</sup> siècle p.C. ; sept le sont du II<sup>e</sup> siècle, deux de Rome et cinq d'Ostie).

Les résultats du tableau n°13, p. 480, quoiqu'ils soient davantage sujets à caution, confirment, du point de vue de la répartition géographique des fondations, ceux du tableau n°12. Deux des 5 fondations datées du I<sup>er</sup> siècle p.C. sont de la région I (les trois autres sont des régions VIII et X). La seule inscription datée du II<sup>e</sup> siècle sur ce tableau n°13 est de la région VI. Trois des 5 inscriptions datées du III<sup>e</sup> siècle p.C. sont de la région I (les deux autres sont des régions IV et VIII). Enfin 4 des 8 inscriptions datées du II<sup>e</sup> siècle ou du III<sup>e</sup> siècle p.C. sont des régions I et VI – une de la région I, trois de la région VI – (les quatre autres sont des régions III, V, et X). Quoiqu'on soit contraint de raisonner sur un nombre très réduit d'inscriptions, les régions I et VI fournissent à toutes les époques le contingent de fondations non-réflexes le plus important.

Dans les régions II, III, IV, VII, VIII, IX, les fondations, le plus souvent non-réflexes, apparaissent donc comme relativement peu nombreuses. Dans les régions II, III, IV (Sud de l'Italie), elles sont avant tout le fait des oligarchies municipales ; c'est moins souvent le cas dans les régions VII, VIII, et IX. Quant au reste de l'Italie, il présente deux zones très nettement individualisées :

**1)** Dans les régions I et VI (en mettant à part les situations particulières de Rome et d'Ostie), sont attestées un grand nombre de fondations, et notamment de fondations émanant de membres des ordres oligarchiques (catégories A, B et C). La plupart de ces fondations sont non-réflexes.

**2)** Dans les régions X et XI (Vénétie et Transpadane), les inscriptions de fondations sont également très nombreuses, mais il s'agit le plus souvent de fondations réflexes de culte funéraire. Parmi les fondateurs, les membres de la catégorie C sont moins nombreux, même dans le cas des fondations non-réflexes ; au contraire, les fondateurs y appartiennent plus fréquemment aux catégories D et Eh (comme c'est, par ailleurs, le cas à Rome et Ostie).

L'existence de ces zones, le clivage entre les fondations réflexes et les fondations non-réflexes, et le clivage entre les fondations confiées aux cités et les fondations confiées aux autres collectivités permettent-ils d'accéder, non point à des traditions culturelles, ou à des différences économiques purement quantitatives (entre des zones plus riches ou plus "développées" et d'autres qui le sont moins), mais à une certaine imbrication des forces et des groupes sociaux – elle-même liée à une certaine division en classes sociales<sup>114</sup> ? Le fait qu'en dépit des évolutions conjoncturelles le phénomène se perpétue sans grandes transformations pendant près de trois siècles, induirait à le penser. Mais on ne pourrait le rendre manifeste qu'en étudiant, parallèlement à des pratiques telles que la constitution des fondations privées, l'ensemble des processus de production et de circulation des biens.

Extrait de : *Ktèma*, 2, 1977, 157-209.

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



114. Du moins si l'on donne à l'expression "classes sociales" le sens que j'ai défini plus haut (voir p. 461, n. 36).

## ARTICLE 33

### AFFAIRES ET RELATIONS SOCIALES SOUS LE HAUT-EMPIRE

---

“Affaires et relations sociales sous le Haut-Empire” : un tel sujet demande d’abord, évidemment, qu’on définisse la notion d’“affaires” et celle de “relations sociales”. Les “affaires” ne se confondent entièrement, ni avec la gestion d’un patrimoine, ni avec n’importe quelle façon de gagner de l’argent ou de se procurer des revenus. Actuellement, un fonctionnaire salarié ne fait pas des affaires. Même si, en latin, on parle parfois de *negotia* à propos de tous les intérêts privés, nous ne dirions pas volontiers qu’un propriétaire terrien de l’Antiquité qui gère ses domaines fait des affaires. Les affaires sont des activités plus spécialisées, plus élaborées. Néanmoins, il m’arrivera à plus d’une reprise de prendre des exemples touchant à l’exploitation de boutiques et d’entreprises artisanales ou manufacturières, ou à la gestion de certains éléments du patrimoine, voire même, exceptionnellement, à l’agriculture. La documentation n’est pas très abondante, et la limite entre les affaires et le reste des activités professionnelles et économiques n’est guère facile à établir.

“Relations sociales” : il s’agit de savoir quel rapport les relations de parenté, de dépendance, d’amitié, de voisinage, etc., entretiennent avec les affaires, avec l’activité économique. Si nous posons cette question, c’est parce que nous pensons (ou, au moins, parce que certains pensent) que les relations sociales jouaient un plus grand rôle économique dans l’Antiquité qu’au XIX<sup>e</sup> ou au XX<sup>e</sup> siècle. Et parce que nous nous demandons si des phénomènes typiquement non économiques comme l’amitié ou le clientélisme occupaient une place centrale dans le fonctionnement de la vie économique, de telle sorte que l’économie ait été “*embedded*”, encastrée, dans les relations sociales.

Malheureusement, il n’est pas très efficace de démontrer qu’il y avait un rapport étroit entre affaires et relations sociales, parce qu’il est sûr que les relations sociales continuent actuellement à jouer un rôle dans les affaires. Un économiste, auquel je parlais des relations sociales en rapport avec la banque et les prêts d’argent, et à qui je disais que Cicéron cherchait de préférence à emprunter de l’argent à ses amis et à ses pairs de l’ordre sénatorial et de l’ordre équestre, m’a répondu : “Oui, certes, mais n’oubliez pas, s’il vous plaît, qu’il en est de même aujourd’hui, au moins pour les affaires les plus importantes et les plus sophistiquées !”. Et il n’est pas possible de quantifier le nombre des opérations dans lesquelles intervenaient ces relations sociales, ni leur efficacité. Il est probable qu’à l’époque antique la parenté ait plus souvent joué un rôle dans les affaires qu’au XX<sup>e</sup> siècle ; mais est-il possible de le montrer, à partir d’une étude des quantités ? Selon moi, non.

Il faut donc étudier plutôt les modalités de ce rapport entre les affaires et les relations sociales. Il faut étudier le “comment” plutôt que le “combien”, et comparer entre eux les divers types de relations sociales, en espérant que le “comment” nous fournisse indirectement quelques indications sur le “combien”.

Après cette introduction, qui avait pour objectif de définir le sujet, je vais, dans la première partie de mon exposé, présenter quelques remarques sur la documentation disponible pour le Haut-Empire et sur un article que j’ai publié en 1990, à propos de la parenté dans la vie écono-

mique<sup>1</sup>. Ensuite, je consacrerai la deuxième partie au milieu des métiers urbains, c'est-à-dire aux milieux du commerce, de la finance privée, de l'artisanat, de la manufacture, – milieux qui n'appartenaient pas à l'élite sénatoriale et équestre.

La troisième et dernière partie portera sur l'élite, et je conclurai par quelques brèves remarques à propos des rapports entre l'élite et les affranchis.

\*

Mon article de 1990 concernait presque exclusivement la fin de la République. En effet, le dernier siècle de la République, et surtout l'époque de Cicéron, est la période pour laquelle nous disposons, quant aux affaires, de la documentation la plus riche, avant tout grâce à l'œuvre de Cicéron. Sur un tel sujet, se limiter au Haut-Empire signifie renoncer à faire appel aux sources littéraires les plus intéressantes. Si bien que, malgré le thème de ce congrès, je ferai quelques allusions à des sources républicaines, et notamment au *pro Quinctio* de Cicéron.

C'est moi qui ai proposé le titre "Affaires et relations sociales", tandis que notre collègue et ami Alessandro Corbino me suggérait plutôt "Le soutien des 'amis' dans les activités économiques". Et probablement j'ai eu tort, parce qu'ainsi j'ai beaucoup élargi le sujet de ma communication, alors que la documentation d'époque impériale est moins abondante pour ce qui concerne l'élite, et très discontinue quant aux métiers urbains.

En effet, il faut souligner que, si la documentation littéraire du Haut-Empire, sur ce sujet, est moins précise et moins approfondie, l'épigraphie nous fournit des informations plus diverses et variées, tant du point de vue social que du point de vue géographique, et qu'elle permet de s'intéresser à davantage de secteurs économiques.

Il est vrai que, pour la fin de la République, l'épigraphie de l'*instrumentum domesticum* donne des indications sur l'exploitation des mines de Carthagène (marques sur les lingots de plomb) et sur la production et la vente des vins d'Italie et d'Espagne<sup>2</sup>. Mais sous l'Empire, il y a bien davantage : en plus des diverses amphores à vin, il y a les briques et tuiles de la région de Rome, la céramique de table italique et sud-gauloise, les amphores à huile de Bétique, etc. En outre, il ne faut pas oublier les diverses tablettes, surtout celles de Pompéi (tablettes de L. Caecilius Jucundus et de Murecine) et d'Herculanum, et les inscriptions sur pierre des hommes des métiers (*negotiatores*, *mercatores*, banquiers, etc.), par exemple les inscriptions funéraires, beaucoup plus nombreuses qu'à la fin de la République. Et évidemment, les textes juridiques, qui datent presque tous de l'époque impériale.

Ainsi, si nous appelons élite (ou élite impériale) l'ordre sénatorial, l'ordre équestre et la fraction supérieure des aristocraties municipales, la documentation du Haut-Empire permet de sortir partiellement de cette élite, pour prêter attention à d'autres milieux, ceux des métiers urbains. Pour notre sujet, les paysans et les petits propriétaires de terres nous restent complètement inconnus. La partie inférieure des aristocraties municipales n'est pas connue non plus. Mais alors que, pour l'époque cicéronienne, nous sommes, sauf de très rares exceptions, limités à l'élite, le Haut-Empire fournit une documentation, non seulement sur les métiers les plus importants du commerce et de la fabrication (*negotiatores*, fabricants de briques et tuiles de la région de Rome), mais même sur des boutiquiers (*tabernarii*) et sur des artisans (par exemple, ceux de Rome et de Pompéi).

1. Andreau 1990.

2. Pour les lingots de la fin de la République, voir Domergue 1990 ; 1994a ; 1994b. Pour les amphores, Tchernia 1986 et Hesnard *et al.* 1989, Manacorda 1989, Cipriano & Carre 1989 dans *Amphores romaines et histoire économique* 1989 ; *Epigrafia della produzione e della distribuzione* 1994.

Quel rôle les “relations sociales” peuvent-elles jouer dans les “affaires” ? Il faut éviter de tout confondre. Il me semble que trois rôles différents peuvent être distingués : la participation (c’est-à-dire le fait de s’impliquer activement ou d’investir son argent, de conclure une *societas*, de prêter de l’argent, etc.) ; l’aide, par exemple pour contribuer à assurer un privilège, un avantage officiel à un ami ou à un parent (les lettres de recommandation de Cicéron sont un exemple typique d’aide, du moins dans les cas où ses propres intérêts ne sont pas en jeu)<sup>3</sup> ; et, troisième rôle, le conseil. La documentation épigraphique (épigraphie de l’*instrumentum domesticum*, inscriptions funéraires) dit peu de chose de l’aide et du conseil. L’aide et le conseil sont avant tout attestés par des textes littéraires ou éventuellement juridiques.

Dans mon article de 1990, je me suis surtout intéressé au rôle de la parenté, parce que cette étude faisait partie d’une recherche collective que j’ai animée avec Hinnerk Bruhns de 1983 à 1988, à laquelle a participé aussi Michel Humbert<sup>4</sup> et qui a finalement donné lieu à la publication d’un gros livre, *Parenté et stratégies familiales dans l’Antiquité romaine*<sup>5</sup>. Dans cet article, j’ai adopté des conclusions très radicales. Je minimisais très fortement le rôle économique de la parenté, et je minimisais surtout le rôle de la parenté agnatique, gentilice.

À cette époque, j’étais très irrité par l’argumentation de certains archéologues et épigraphistes qui se fondaient sur l’identité de la gentilice pour en conclure à une importance centrale de la parenté agnatique, et aussi pour identifier des intérêts entrepreneuriaux des sénateurs dans l’ensemble des secteurs économiques. À ce propos, j’étais également en désaccord avec le livre de J. H. D’Arms, qui imaginait d’importants intérêts commerciaux des sénateurs et suggérait l’existence de grandes entreprises familiales ou même gentilices<sup>6</sup>.

Il me semblait erroné d’appliquer à l’Antiquité romaine le modèle médiéval des grandes firmes financières et commerciales appuyées sur de larges groupes de parenté.

D’autre part, j’étais influencé par les recherches de P. Moreau sur la parenté à Rome, et par ce que disaient deux anthropologues africanistes, qui faisaient partie, eux aussi, de notre groupe de travail, Elisabeth Copet-Rougier et Pierre Bonte. Loin d’assimiler les situations antiques à celles qu’ils étudiaient en Afrique, ces deux anthropologues, et surtout Elisabeth Copet-Rougier, nous montraient qu’à Rome la parenté avait une forte valeur idéologique, mais qu’en pratique, et particulièrement en matière économique, elle n’était qu’un instrument parmi d’autres, et rien de plus. Le *paterfamilias* avait de larges possibilités de choix, et la parenté jouait évidemment un rôle dans ses choix, mais elle n’était pas seule à y jouer un rôle, et elle n’était même pas prédominante<sup>7</sup>. Et nous étions tous d’accord sur le fait que la parenté, entre autres la parenté agnatique, revêtait plus d’importance dans le domaine judiciaire, ou même dans le domaine politique, que dans les affaires<sup>8</sup>.

Depuis 1990, P. Moreau a développé ses conclusions et en a publié une bonne partie<sup>9</sup>. Mais déjà à cette époque-là, il soulignait que, si la parenté gentilice était prédominante du point de vue idéologique et des représentations, la parenté comportait en pratique trois composantes, dont l’importance était plus ou moins égale : la parenté agnatique ou gentilice ; la parenté cognatique (qui inclut les rapports avec les familles des mères et des grands-mères) ; et l’*adfinitas* (liens conclus grâce aux mariages). Et il insistait sur le fait que souvent on néglige un peu trop l’*adfinitas*, à laquelle il a consacré un article dans le livre collectif de 1990<sup>10</sup>.

3. Deniaux 1993.

4. Humbert 1990.

5. Andreau & Bruhns, éd. 1990.

6. D’Arms 1981.

7. Bonte & Copet-Rougier 1990.

8. Sur le domaine judiciaire à la fin de la République, voir David 1992.

9. Voir notamment Moreau 2002.

10. Moreau 1990.



Aujourd'hui encore, je reste convaincu que mes conclusions de 1990 (je devrais dire nos conclusions) n'étaient pas fausses. Mais je trouve mon article de 1990 un peu trop rigide et trop polémique. Il faudrait y introduire beaucoup plus de nuances, distinguer les secteurs économiques, les types de documentation et les diverses grandes régions de l'Empire. Mais sur le thème "Affaires et relations sociales", je pense que nous sommes confrontés à deux modèles cohérents et prégnants, qui pourtant doivent tous deux être refusés pour Rome et le monde romain, ou du moins en partie refusés. Le premier des deux est le modèle médiéval des grandes compagnies commerciales, auxquelles j'ai déjà fait allusion. Le second est le modèle élaboré par Paul Millett, dans son livre concernant l'Athènes du IV<sup>e</sup> siècle a.C.<sup>11</sup>. Son modèle à lui repose sur l'idée de cercles concentriques : la famille, – le voisinage, – le dème, – la cité.

J'ignore si P. Millett a raison pour Athènes. Mais, quant à l'élite romaine et aux métiers urbains du monde romain (commerçants, fabricants, banquiers et prêteurs d'argent), aucun de ces deux modèles n'est valide, ni le modèle médiéval, ni celui de P. Millett.

\*

Parlons maintenant de ceux qui travaillaient dans le commerce, dans la banque et la finance privée, dans l'artisanat et la manufacture, c'est-à-dire des hommes et femmes des métiers urbains, qui n'appartenaient pas à l'élite. Parmi eux, certains étaient des affranchis, tandis que d'autres étaient des ingénus. Une partie d'entre eux géraient des commerces et ateliers locaux, dont l'activité ne dépassait pas les limites de la cité. Selon moi, c'était en général le cas de ceux qui vendaient au détail. Dans certaines cités, cela pouvait même être le cas des *argentarii* ou des *nummularii*. Mais certains de ceux qui géraient des commerces et ateliers locaux, même si leurs affaires étaient majoritairement liées à la cité où ils se trouvaient, pouvaient être en relation avec des cités voisines. D'autre part, d'autres ateliers et commerces étaient engagés dans la production et la commercialisation de biens importants, et parfois distribués dans des régions très éloignées : pensons par exemple à la production et au commerce de céramique sigillée italique ou sud-gauloise, ou de céramique sigillée claire ; pensons aussi à la production et au commerce de l'huile de Bétique.

Je pense que, dans tous ces cas, deux types de relations sociales sont prédominantes :

1) des liens de parenté très proche, de père à fils ou à petit-fils, de frère à frère, – liens de parenté qui, en pratique, n'ont rien à voir avec la *gens* ;

2) des relations de dépendance qui résultaient de l'esclavage et de l'affranchissement. Relations entre l'affranchi et le *patronus*, entre des affranchis du même patron, entre des affranchis de patrons différents, ou encore entre des hommes de métier qui travaillaient dans le même marché, dans le même port, sur le même forum.

Le *Satiricon* de Pétrone est une source difficile à utiliser, et elle a probablement été trop utilisée. C'est cependant la seule source qui nous fournisse un exemple de relations privées entre des affranchis des métiers urbains, et elle nous suggère que de telles relations pouvaient éventuellement donner lieu à une aide ou à un conseil dans les affaires et l'activité économique. Mais quelques indications sont également fournies par les listes de témoins des tablettes des cités du Vésuve. Quand il y a au moins sept témoins, c'est-à-dire par exemple dans les *testationes* de l'archive de Jucundus ou dans les *nomina arcaria* d'Herculanum et de Murecine, la moitié des témoins accompagnent le banquier ou le financier (L. Caecilius Jucundus, les Sulpicii). Parmi

11. Millett 1991.

ces témoins, dont le nom revient assez fréquemment, le gentilice du banquier ou de l'homme d'affaires est absent ou quasi absent<sup>12</sup>.

À Pompéi, parmi ceux qui sont fréquemment témoins, il n'y a aucun Caecilius, et il y a très peu de Caecilii parmi l'ensemble des témoins. Il n'y a aucun Caecilius parmi les vendeurs des ventes aux enchères. Je crois pouvoir identifier une douzaine de vendeurs qui ont un compte de dépôt à la banque de Jucundus. Parmi eux, il n'y a aucun Caecilius. Le fait qu'un petit groupe de témoins revienne souvent dans les listes, mais que cependant il ne s'agisse pas toujours des mêmes hommes, suggère que les paiements effectués par Jucundus avaient lieu dans sa boutique, et qu'il y faisait venir, en qualité de témoins, des commerçants et artisans qui travaillaient non loin de sa boutique. Il me semble qu'en fonction des observations que nous pouvons faire, cette interprétation soit la meilleure.

Un peu plus loin nous parlerons des rapports entre les affranchis des métiers urbains et les patrons membres de l'élite. Mais Lucius Caecilius Jucundus, s'il était un affranchi, comme il est probable, était l'affranchi de son prédécesseur, Lucius Caecilius Felix, qui lui-même était sûrement un affranchi. C'est un milieu d'affranchis qui, dans la vie professionnelle quotidienne, n'entretenait pas des rapports étroits avec des membres de l'élite municipale.

Toutefois, le fait que Jucundus ait reçu de la cité, en adjudication, la perception de taxes et l'exploitation de biens publics, peut inciter certains à penser qu'il jouissait d'appuis parmi les magistrats et les décurions, appuis dont nous ignorons tout. Si de tels appuis existaient et étaient puissants, ils ne venaient pas d'hommes portant le gentilice Caecilius, et ils ne venaient pas non plus du milieu professionnel quotidien de Jucundus. Il faut faire une distinction entre d'une part la structure des entreprises, la concertation dans le travail et les conseils quotidiens, et d'autre part d'hypothétiques interventions clientélares dont nous ne savons rien, et qui, à certains moments, favorisaient l'homme de métier.

La situation est la même dans les tablettes d'Herculanum et dans celles de Murecine. À Herculanum, Lucius Vénidius Ennychus, qui avait été Latin Junien jusqu'en 62 p.C., est ensuite devenu affranchi citoyen romain, par suite de la naissance d'une fille. Il vivait encore en 69 p.C. et prête de petites sommes d'argent<sup>13</sup>. Il semble avoir possédé une certaine richesse, mais aucune tablette n'indique qu'il ait été propriétaire de terres. G. Camodeca, qui travaille maintenant à compléter et à corriger la publication des tablettes d'Herculanum (publication due à l'illustre Maître V. Arangio Ruiz et à Giovanni Pugliese Carratelli)<sup>14</sup>, pense que L. Vénidius Ennychus s'occupait de commerce et qu'il venait d'une autre cité. À Herculanum, en effet, on ne connaît qu'un seul autre Vénidius (alors que nous connaissons les noms de nombreux citoyens d'Herculanum). Dans les tablettes, il n'y a aucun autre Vénidius. Mais la tablette 45 montre que Vénidius avait des relations avec des ressortissants d'autres cités voisines<sup>15</sup>. L'homme qui écrit la tablette à la place du second protagoniste, Quintus Sallustius Inventus, est un affranchi ; son patron était très probablement un Pompéien (Quintus Sallustius Splendidus, de la tribu Menenia). Un des témoins de cette tablette appartient à la tribu de Pouzzoles (Falerna) et un autre à celle de Naples (Maecia).

Je pourrais aussi parler des tablettes de Murecine, avec les trois Sulpicii et avec Caius Novius Cypaerus, patron de l'affranchi Eunus<sup>16</sup>.

Relations sociales, et particulièrement amitiés, qui, dans certains cas, sont nouées à l'intérieur de la *familia* du patron, et dans d'autres cas au sein du milieu des affranchis ou du milieu

12. Andreau 1974 ; Camodeca 1992 et 1999.

13. Camodeca 2002.

14. Arangio-Ruiz & Pugliese Carratelli 1946-1961.

15. Camodeca 2002.

16. Camodeca 1999, 121-124, 135-141 et 162-167.

des métiers urbains (en Italie, les deux choses, souvent, se confondent). Et en outre, s'il y en avait besoin, réseaux de relations avec d'autres cités, surtout proches. Telles sont les caractéristiques des relations de ces hommes des métiers urbains.

Quand on passe à la production et à la commercialisation de produits largement diffusés, ou même diffusés à de très longues distances, par exemple l'huile de Bétique, ou même les briques et tuiles de la région de Rome (qui en général ne voyagent pas très loin, mais sont une production importante, et diffusée en grande quantité), nous retrouvons ces hommes des métiers. Pour les briques et tuiles de la région de Rome, ils constituent une bonne partie de ceux que la bibliographie a l'habitude d'appeler *officinatores*. Ces fabricants de tuiles, qui se distinguent des propriétaires des terres où se déroule la production, sont considérés par certains comme des entrepreneurs qui payaient un loyer au propriétaire (c'est la thèse de Tapio Helen)<sup>17</sup>. D'autres au contraire estiment qu'ils étaient assez étroitement liés au propriétaire de la terre, et que celui-ci tenait à commercialiser lui-même les briques et tuiles (c'est la thèse de Margarete Steinby)<sup>18</sup>. Quelles conclusions doit-on préférer ? Je pense qu'aucune des deux thèses n'explique l'intégralité des marques disponibles. Dans certains cas, T. Helen a raison, dans d'autres c'est M. Steinby. Mais malheureusement beaucoup de marques (probablement la majeure partie d'entre elles) ne permettent pas de trancher clairement. D'autres documents (par exemple certains fragments figurant au Digeste) nous permettent toutefois de comprendre que, très souvent, le propriétaire de terres romain n'est pas un pur et simple rentier du sol. Même lorsqu'il a des colons, son rôle ne se limite pas à percevoir le loyer ; en ce sens, M. Steinby a probablement raison, quelles que soient les modalités précises de la production et de la commercialisation des briques.

Pour ce qui concerne les amphores de Bétique, il s'agit des négociants dont le nom figure sur l'inscription peinte "Bêta" de l'amphore<sup>19</sup>. Une partie de ces négociants s'appelaient *negotiatores*, d'autres étaient des *mercatores* ou des *diffusores olearii* (comme on le sait par quelques inscriptions sur pierre). Dans les deux séries de noms (ceux des producteurs de briques et tuiles et ceux des négociants de l'huile de Bétique), il y a des affranchis sûrs ou probables, il y a des ingénus sûrs ou probables, et aussi des cas incertains. Mais, tant pour les briques que pour les amphores, la chronologie de notre documentation est beaucoup plus ample que celle des tablettes. Dans les deux cas (briques et amphores), elle court sur plus d'un siècle, si bien que nous sommes en mesure de constater la permanence des prénoms et des gentilices sur trois ou quatre générations. A. Tchernia, par exemple, a mis en relief cette permanence dans le cas des Decimi Caecilii, Hospitalis e Maternus, – et aussi dans le cas des trois Marci Iulii, eux aussi d'Astigi, le grand-père, le père et le petit-fils, qui tous trois, au II<sup>e</sup> siècle p.C., pratiquaient le commerce de l'huile<sup>20</sup>. Tchernia parle d'entreprises familiales qui se perpétuent sur trois générations, – chose que T. Helen disait, lui aussi, pour certains *officinatores* de briques et tuiles. Je ne prétends pas qu'ils aient tort ; mais il faut faire deux observations, me semble-t-il<sup>21</sup>.

D'un côté, il arrive très souvent que nous ignorions si le second est le fils ou l'affranchi du premier. Dans de tels milieux, la permanence du gentilice me semble révéler beaucoup moins la prééminence du lien agnatique que la fréquence des rapports de dépendance. D'autre part, quand il y a parenté biologique et non pas dépendance, il s'agit de liens de parenté très simples, très "modernes", – la famille nucléaire, les grands-parents, parfois les oncles, – liens de parenté très différents, me semble-t-il, de la structure des grands lignages sénatoriaux, surtout ceux de l'époque républicaine.

17. Helen 1975 ; et Setälä 1977.

18. Steinby 1978, 1982 et 1993.

19. Blázquez Martínez, éd. 1980 ; et éd. 1983 ; Rodríguez Almeida 1984 ; Tchernia 1986 ; Liou & Tchernia 1994.

20. Liou & Tchernia 1994 ; Rico 2003.

21. Helen 1975, 119-129.

À la fin du I<sup>er</sup> siècle p.C. et au cours du II<sup>e</sup> siècle p.C., une différence onomastique le confirme d'une façon très claire : la polyonymie n'existe pas, ou n'existe pratiquement pas, dans ces milieux, qui restent fidèles aux *tria nomina* du début de l'Empire<sup>22</sup>.

Aux Pays-Bas, à Colijnsplaat, ont été trouvés des restes d'un sanctuaire consacré à *Dea Nehalennia*, sanctuaire dans lequel s'arrêtaient les négociants qui faisaient des affaires entre la Bretagne et les cités de Germanie. À la fin du II<sup>e</sup> siècle p.C. et au début du III<sup>e</sup> siècle, ces négociants ont offert à Colijnsplaat quelques stèles votives qui nous permettent de connaître les noms de certains d'entre eux, ainsi que les lieux où ils menaient leurs affaires. À ce propos, A. Chastagnol a publié un bref article dans lequel il insiste sur le caractère apparemment familial de leurs entreprises<sup>23</sup>. Dans mon article de 1990, j'y faisais quelques allusions, et je voyais dans ces inscriptions le signe d'une possible évolution vers des structures commerciales qui auraient été davantage fondées sur la parenté<sup>24</sup>. Maintenant, à dire la vérité, je suis convaincu que j'avais tort, et que la documentation de Colijnsplaat correspond exactement à ce que nous pouvons observer dans le cas de l'huile de Bétique : quand il s'agit de parenté et non pas de dépendance, les rapports de parenté sont très simples, avec une succession du père à son fils, – et à Colijnsplaat, si je ne me trompe pas, sur deux générations, et pas davantage. À ce qu'il me semble, rien ne suggère l'existence d'entreprises plus complexes et fondées sur la parenté.

Une dernière observation avant de terminer cette seconde partie. Si les liens d'amitié des affranchis et leurs mariages s'expliquent très souvent par l'existence de la *familia* de leur patron et par celle d'un milieu professionnel urbain et plébéien, et si d'autre part les *negotiatores* entretiennent nécessairement des rapports d'affaires dans plusieurs endroits (parfois même éloignés les uns des autres), il ne faut pas sous-évaluer l'importance de la cité. Si on lit les *Discours* de Dion de Pruse et l'*Apologie* d'Apulée, – qui, certes, tous les deux faisaient partie de l'élite, – on perçoit clairement que toute cité est un monde en lui-même (même si ce n'est pas un monde clos), surtout dans les régions où les centres urbains n'étaient pas très proches les uns des autres. Cette observation vaut pour tous les milieux sociaux. Quel est le cadre de l'activité professionnelle des commerçants, artisans, banquiers, sinon les lieux commerciaux de la cité, le forum ou l'agora, le *macellum*, le marché périodique, le port ? Ce sont les lieux où tous vont pour se réapprovisionner et pour s'informer<sup>25</sup>. L'idée qu'a développée P. Millett à propos de l'Athènes classique, à savoir que les relations sociales étaient faites de cercles concentriques, ne me paraît pas valable pour ces milieux des métiers urbains du monde romain. L'environnement de la plupart d'entre eux est à la fois le centre de l'habitat urbain et le centre de la cité.

Et pour l'élite c'est la même chose. Épictète compare la cité à une maison et à l'univers. Pour lui, au-dessous de l'univers, il n'y a que deux cercles, que deux unités intermédiaires : la maison (*oikos*) et la cité. Dion de Pruse traite toujours de la cité dans son ensemble. Même s'il est très souvent la cible de l'hostilité de ses concitoyens, c'est toujours à la cité qu'il s'intéresse ; et l'on comprend que la cité constitue à ses yeux une unité. Plutarque insiste souvent sur la solidarité à l'intérieur de la cité ; il ne parle jamais ni des voisins, ni des villages. Et, comme chacun sait, Aelius Aristide, dans son *Éloge de Rome*, compare l'Empire romain tout entier à une immense cité<sup>26</sup>.

\*

22. Sur la polyonymie, voir Salomies 1992.

23. Chastagnol 1981.

24. Andreau 1990, 513.

25. Voir Andreau 2002.

26. Cic., *Phil.*, 2.18.45-46 ; Andreau 1990, 522.

Comme la cité représente une valeur importante pour tous les milieux sociaux, et comme, en pratique, elle occupa une place centrale dans les affaires et les relations sociales, ce paragraphe sur la cité me permet de traiter maintenant des relations humaines des membres de l'élite entre eux, – relations qui me paraissent assez différentes de ce que nous avons vu jusqu'ici.

À dire vrai, pour ce qui concerne les affaires au sens étroit du mot, la documentation du Haut-Empire est très peu abondante. C'est dans les œuvres de Cicéron que nous pouvons trouver les textes les plus intéressants. Par exemple, l'épisode des dettes de Marc Antoine, pour lesquelles Caius Scribonius Curion le fils s'est porté garant, et dont le père Curion a ensuite dû supporter les conséquences. Ou bien les divers prêts et les diverses dettes de Cicéron. Ou bien les jeux financiers de César, de Caius Rabirius Postumus, etc. Mais, sous le Haut-Empire, il faut nous contenter des réflexions éparses sur la gestion du patrimoine et de quelques œuvres comme celles de Columelle et de Pline le Jeune, – œuvres nous fournissant quelques aperçus sur les rapports entre affaires et relations sociales.

D'une part, l'aide et le conseil sont toujours demandés à d'autres membres de l'élite, ou à des spécialistes de haut niveau, très proches de l'élite. C'est une idée constante des trois auteurs agronomiques, Caton, Varron et Columelle : ne jamais demander de conseils à ses dépendants. C'est à ses pairs, à ses amis et connaissances, à des "spécialistes", à d'autres propriétaires qui ont des terres voisines des siennes, que le *paterfamilias* doit demander conseil, et c'est d'eux qu'il doit apprendre tout ce qu'il a à savoir. Dans les trois traités agronomiques, il y a un contraste très fort entre l'attention qu'il prête à ses pairs et la manière dont il considère ses dépendants.

Chaque fois qu'il vient visiter la villa, il doit déjà avoir une opinion sur tous les aspects de l'agriculture et de l'élevage qui y sont pratiqués, et imposer cette opinion à tous ceux qui travaillent pour lui, à commencer par le *vilicus*. C'est pour cette raison que les traités de Caton et de Columelle sont pleins d'indications pratiques et de recettes, que le propriétaire, certes, n'appliquera pas lui-même, mais qu'il pourra enseigner au *vilicus* ou à la *vilica*. S'il les connaît, il pourra au moins vérifier que le *vilicus* ou la *vilica* les applique correctement. Columelle approuve explicitement une opinion de Caton selon laquelle il ne faut pas écouter ses dépendants, mais au contraire décider seul<sup>27</sup>.

Le livre, en un certain sens, est un recueil de conseils qui a été écrit par un des pairs du propriétaire. Les auteurs agronomiques forment autour de l'*agricola* comme un *consilium*, c'est-à-dire comme le conseil d'un magistrat, et ils sont amenés à formuler leurs *sententiae*<sup>28</sup>. Les trois livres du traité de Varron sont dédiés à trois personnes différentes à qui il souhaite donner des conseils (et, parmi les trois, il y a son épouse, à laquelle le premier livre est dédié).

Dans l'élite, les conseillers les plus indiqués sont les parents et les amis. L'élite tend continuellement à valoriser la parenté et l'amitié. Même Plutarque, qui pourtant est très prêt à déléguer à d'autres une bonne partie de ses préoccupations domestiques, et même à les déléguer à des domestiques, multiplie les affirmations de principe sur la parenté et l'amitié<sup>29</sup>. Dans son traité sur la *Pluralité des amis* : il faut aider ses amis à conclure une vente ou un achat ; il faut les aider au tribunal ; si quelqu'un a trop d'amis, il n'est plus en mesure de les aider. Dans le traité *Le flatteur et l'ami* : le véritable ami conseille, et puis aide. *De fraterno amore* : il faut s'associer à son frère, tant dans la prise de décision que dans son exécution ; il faut le prendre comme *symbolos* et comme *synergos*. Même celui qui est plus compétent que son frère sur le sujet dont il s'agit doit avoir recours à son frère<sup>30</sup>.

27. Columella, *Rust.*, 1.2.2.

28. Columella, *Rust.*, 1.1.15.

29. Sur le rôle des parents et des amis chez les agronomes et sur la manière dont Plutarque était tout prêt à déléguer, voir Andreau 2004c.

30. *Plu.*, *De amic. mult.*, 6 et 9 ; *Quomodo adul.*, 22 ; *De frat. am.*, 13.

Nous ne serons pas surpris de rencontrer, dans de tels textes, des exemples de solidarité financière ou d'aide dans les affaires, entre parents ou entre amis. Ainsi, le fait que Vespasien, après son proconsulat d'Afrique, ait jugé que son patrimoine était insuffisant, et qu'il ait donné ses biens en gage à son frère pour lui emprunter de l'argent et participer à des affaires d'achat et de vente de mules<sup>31</sup>. Ou bien la réflexion de Pline le Jeune, quand il projetait d'emprunter de l'argent pour acheter une autre villa : "j'en recevrai de ma belle-mère, dans le coffre-fort de laquelle je peux puiser de l'argent comme si c'était le mien" (*a socru, cuius arca non secus a meator*)<sup>32</sup>. Cette réflexion est d'autant plus intéressante que cette belle-mère, Pompeia Celerina, était la mère de la seconde épouse de Pline, épouse qui était déjà morte quand la lettre a été écrite. Pline, à ce moment, s'était de nouveau marié, avec Calpurnia, mais le lien d'*adfinitas* subsistait, et il continuait à appeler belle-mère (*socrus*) Pompeia Celerina<sup>33</sup>.

Cela dit, deux observations s'imposent. La première est que, assez souvent, les Latins ne ressentaient pas le besoin de distinguer la parenté de l'amitié, ou du moins qu'ils ne les distinguaient pas aussi radicalement que nous le faisons, nous, – et qu'habituellement ils n'établissaient pas de hiérarchie entre les deux. Un mot comme *propinquus* désigne souvent des parents. C'est ainsi que Cicéron qualifie Publius Sylla de *propinquus* du dictateur, alors qu'il était évidemment un parent de Lucius Sylla, probablement son neveu<sup>34</sup>. Dans le *pro Quinctio*, Cicéron parle de la *propinquitas* de Quinctius et de Naevius, parce qu'ils sont *adfinis*. Mais, dans d'autres textes, *propinquus* désigne plutôt un ami. D'un autre côté, il arrive qu'*amicus* soit utilisé pour désigner des parents, qui sont en même temps considérés comme faisant partie des amis. Et des mots tels que *necessarius* ou *familiaris* peuvent s'appliquer soit à des parents soit à des amis.

Quand Cicéron écrit que Caius Rabirius Postumus distribuait à ses *amici* quelques participations aux sociétés de publicains, il est donc possible que des parents soient aussi comptés au nombre de ces amis<sup>35</sup>.

Le *pro Quinctio* de Cicéron, dans son intégralité, est fondé sur le fait que Sextus Naevius était pour Caius Quinctius un associé, un ami et même un parent (c'était un *adfinis* de Quinctius, dont il avait épousé la cousine)<sup>36</sup>. En même temps, le *pro Quinctio* est un merveilleux exemple de l'ambivalence de la parenté dans le domaine des patrimoines et des affaires, et c'est pour cette raison que j'en parle ici, quoique ce discours remonte à la fin de la République.

Et c'est là ma seconde remarque. S'il existe des exemples de solidarité de la parenté, on peut trouver autant d'exemples de refus de cette solidarité, au moins en matière patrimoniale. À l'époque républicaine, il y a des exemples spectaculaires. En plus du *pro Quinctio*, nous pouvons citer le cas de Publius Varius, qui, en 65 a.C., était très endetté, à l'égard de Quintus Caecilius, oncle d'Atticus, mais aussi à l'égard de Lucullus et de plusieurs autres. Pour éviter que ses biens ne fussent vendus, Varius les céda à son frère Caninius. Cet exemple de solidarité entre frères est compensé, en un certain sens, par la réaction de Cicéron. Quintus Caecilius, oncle d'Atticus, demanda à Cicéron de l'assister en justice, et Cicéron refusa, quoique Caecilius fût un de ses *adfinis*. Caecilius prit la chose très mal ; Cicéron était très embarrassé, et demanda à Atticus d'intervenir<sup>37</sup>. Mais il ne céda pas, et ses raisons paraissent avoir été tout à fait égoïstes.

31. Suet., *Vesp.*, 4.6 ; voir Andreau 1990, 519-520.

32. Plin., *Ep.*, 3.19.8.

33. Les Romains considéraient-ils que le lien d'*adfinitas* était brisé à la mort de l'un des deux époux ? Là-dessus, voir Moreau 1990, 16-19.

34. Cic., *Quinct.*, 6.26 ; sur *propinquus*, voir Andreau 1990, 523-524.

35. Cic., *Rab. Post.*, 2.4.

36. Cic., *Quinct.*, *passim*, et particulièrement 4.17-19 ; 6.25-27 ; 11.39 ; 13.44 ; 15.8 ; 16.53 ; 17.54 ; 23.74 ; voir par exemple Moreau 1990, 10 et 17.

37. Cic., *Att.*, 1.1.3-4.

Des exemples semblables se rencontrent aussi sous le Haut-Empire. Il suffit de penser à l'*Apologie* d'Apulée, dans laquelle la parenté, même très proche, semble être le lieu de tous les conflits possibles. Apulée, qui a épousé la riche veuve Pudentilla, se heurte à l'hostilité de la famille de son premier mari, lequel avait deux frères. Un des deux frères, Sicinius Aemilianus, aurait voulu qu'après la mort de son époux, elle épousât l'autre frère, Sicinius Clarus. Il accuse Apulée de magie, avec l'aide d'un des deux fils que Pudentilla avait eus avec son premier époux, Sicinius Pudens.

Quand on prête attention à tous les textes qui traitent de parenté ou y font allusion, on s'aperçoit, me semble-t-il, que, très fréquemment, l'élite présente la parenté à la fois comme une valeur incontestable et comme le lieu par excellence des conflits et des haines les plus violentes. J'ai dit que, dans le traité *De fraterno amore*, Plutarque conseillait d'aider son frère. Mais il ajoute : pour renforcer les liens<sup>38</sup>. La peur des antagonismes entre frères est constante du début à la fin du traité. Même si Dion de Pruse paraît éprouver plus d'amertume et même de colère à l'égard de sa cité qu'à l'égard de sa famille (au sens moderne du mot) et de sa parenté, ses discours sont pleins de réflexions relatives aux querelles à l'intérieur de la parenté. Il raconte ainsi l'histoire d'un malheureux qu'il a aidé pour éviter qu'il ne fût dépouillé par ses parents et par ses tuteurs (qui avaient dilapidé une bonne partie de son patrimoine)<sup>39</sup>. Dans un autre passage, il compare une cité à une maison, qui doit rester unie : "on admire les frères qui habitent une même maison et mettent tous leurs biens en commun, sans avoir divisé, *"grettamente"*, leurs patrimoines"<sup>40</sup>.

En fin de compte, ce que je veux dire, c'est que les stratégies des membres de l'élite, en matière de patrimoines et d'affaires, n'étaient fondamentalement fondées ni sur la parenté ni sur l'amitié. Evidemment, je n'ignore pas qu'il existait le mariage, la dot et la succession ! La parenté et l'amitié avaient une importance notable. Mais elles n'étaient pas complètement prédominantes ; pour les membres de l'élite, c'étaient des instruments qu'ils pouvaient utiliser (ou, dans certains cas, ne pas utiliser). Les membres de l'élite étaient entourés d'un large vivier de relations sociales, entre lesquelles ils avaient des possibilités de choix. C'était le *paterfamilias* qui décidait de la gestion du patrimoine et des affaires. Et si, souvent, il déléguait une partie non négligeable de ses préoccupations domestiques, on lui recommande toujours de décider tout seul, au moins pour ce qui concerne les décisions les plus importantes. Dans la prise des décisions, il dispose d'une large marge de choix. Tandis que les hommes des métiers urbains, dont j'ai parlé plus haut, étaient plus liés à la famille nucléaire, qui, en un certain sens, ressemblait assez à nos propres familles, le notable se meut à l'intérieur d'une série de relations sociales, entre lesquelles il peut choisir, au moins partiellement : son épouse et la parenté de son épouse, ses ex-épouses et leurs parentés, les parents de son père et de sa mère, les épouses et les époux de ses frères et de ses sœurs, les amis proches ou plus lointains, ses concitoyens et ceux qui appartenaient au même ordre que lui... Aucune de ces relations sociales n'était complètement sûre. Les conflits étaient toujours possibles, par exemple dans la parenté. Les choix résultaient en partie de tels conflits.

\*

Pour terminer, et en guise de conclusion, je vais présenter deux ou trois brèves remarques sur les rapports entre les membres de l'élite et leurs affranchis. Ces rapports sont le principal instrument, et l'instrument institutionnel, des relations de clientèle, au sens large du mot, conforme à son emploi moderne.

38. Plu., *De frat. am.*, *passim*.

39. D.Chr. 43.6.

40. D.Chr. 38.45.

Les relations de clientèle, dans les deux sens du mot (la clientèle antique, le clientélisme moderne) existaient, comme on sait, à l'intérieur de l'élite, et les Latins eux-mêmes en parlaient. Elles existaient également, sans aucun doute, entre les affranchis, et entre les hommes des métiers urbains. Les lingots de plomb de Carthagène, à la fin de la République, offrent un excellent exemple de clientèle entre un milieu d'hommes d'affaires déjà puissants et de bonne naissance (les adjudicataires des mines) et César. À cause des adjudications, à cause de l'approvisionnement de l'armée, etc., un gouverneur était nécessairement en rapport avec les agents économiques les plus actifs et les plus influents de sa province. C'est ainsi que César a noué des liens avec quelques fermiers de l'exploitation minière, dont les noms figurent sur les lingots, et qui, par la suite, se retrouvent parmi ses familiers et ses collaborateurs : Lucius Aurunculeius Cotta, tribun de César en Gaule en 54-53 ; Caius Nonius Asprenas, dont le frère ou le fils a été prêteur en 47 a.C. et légat de César en Espagne ; les Roscii, dont un parent, Fabatus, a été légat de César en Gaule ; Caius Messius, légat de César en Gaule et en Afrique<sup>41</sup>. Mais si de tels cas de clientèle sont fréquents parmi les membres de l'élite, le lieu institutionnel du clientélisme au sens moderne, en tant que dépendance personnelle durable, mais partielle, entre hommes et femmes libres, est évidemment la relation entre le patron et l'affranchi. Cela ne signifie pas qu'en pratique tous les affranchis dépendaient quotidiennement de leur patron. Les cas étaient certainement très divers, de la dépendance la plus étroite à l'indépendance totale.

Trimalcion est un exemple particulièrement intéressant d'affranchi désormais complètement indépendant, comme l'a souligné P. Veyne<sup>42</sup>. À l'autre extrémité de l'éventail des diverses possibilités, il y a les affranchis qui continuaient à travailler avec leur patron. Parmi les affranchis des inscriptions peintes des amphores de Bétique, il y en a probablement un bon nombre, même s'il ne nous est guère possible de savoir lesquels. Et c'est aussi le cas, par exemple, dans les tablettes de Murecine, de Caius Sulpicius Cinnamus, qui est l'associé de son patron Faustus, même s'il paraît mener aussi quelques affaires de façon autonome<sup>43</sup>.

Un autre cas est celui des affranchis qui faisaient les affaires du patron, mais sans travailler avec lui. La tablette 61 d'Herculanum, étudiée par G. Camodeca, montre un exemple de cette catégorie d'affranchis<sup>44</sup>. La tablette a été écrite dans les *figlinae Arrianae Poppaeae Augustae*, une fabrique de briques et tuiles que l'impératrice Poppée possédait sur le territoire de Pompéi. L'affranchi s'appelait P. Cornelius Poppaeus Erastus, si bien qu'on peut conclure qu'il s'agissait d'un affranchi commun de Poppaea Sabina, la mère de l'impératrice, et de son mari P. Cornélius Lentulus Scipio. C'était presque certainement un administrateur des *figlinae*.

La tablette 48 de Murecine, qui a été publiée et étudiée par G. Camodeca, nous fournit, elle aussi, un bel exemple d'affranchi et d'esclave qui font des affaires loin du patron (ou loin du maître, en ce qui concerne l'esclave), mais de manière telle qu'ils gèrent, au moins en partie, les affaires du patron (ou du maître), et que ce dernier a trouvé un moyen de surveiller ce qu'ils font<sup>45</sup>.

Caius Julius Prudens a conclu avec les Sulpicii un contrat tel que les Sulpicii, quand ils le jugent utile et raisonnable, acceptent de prêter de l'argent à l'affranchi Hyginus et à l'esclave Suavis, de payer à leur place et d'être leurs garants. Prudens, le patron de l'affranchi et le maître de l'esclave, s'engage à s'acquitter des obligations ainsi contractées par Suavis et Hyginus à l'égard des Sulpicii, ou par les Sulpicii pour Suavis et Hyginus. Il est presque certain que Prudens ne vivait pas à Pouzzoles. Peut-être était-il à Rome. L'accord ainsi conclu représente une aide

41. Domergue 1990, 1994a et 1994b.

42. Veyne 1961.

43. Camodeca 1999 ; et Verboven 2000.

44. Camodeca 2000, 66-70.

45. Camodeca 1999, 128-131.



pour Suavis et Hyginus, certes, mais c'est aussi un moyen de les contrôler, puisque les Sulpicii paraissent conserver la liberté de refuser un prêt, un paiement ou une garantie.

Dans d'autres cas, même si l'indépendance n'est pas totale, la dépendance peut être moins forte. Nous avons dit que, dans beaucoup de situations, le *patronus* ne semble pas prendre part à la vie professionnelle quotidienne de l'affranchi. Le cas est certainement très fréquent quand le patron est un membre de l'élite. Mais même dans ces cas-là, on peut imaginer des interventions occasionnelles du patron, par exemple pour aider l'affranchi ; et d'autre part, on peut supposer que l'affranchi continuait à fournir les *operae* à son *patronus*. Malheureusement, en pratique, nous ne savons jamais rien des *operae*.

Au début de mon intervention, je distinguais le "comment" et le "combien" des relations sociales. En ce qui concerne les rapports entre patrons et affranchis, le "comment" des relations sociales acquiert également une valeur quantitative, même si nous ne pouvons pas quantifier le nombre des affranchis des diverses catégories que je viens d'énumérer. Car l'institution de l'affranchissement et le statut d'affranchi organisent institutionnellement, dans le domaine des affaires et de l'activité professionnelle, le clientélisme au sens moderne du mot. Ce n'est pas seulement que, dans toute société, on trouve des exemples individuels de clientélisme ou de tendances au clientélisme. Les Latins parlaient des clients, mais les clientèles dont ils parlaient, à la fin de la République et sous le Haut-Empire, n'étaient pas juridiquement sanctionnées. Au contraire, l'institution de l'affranchissement et le statut d'affranchi, dans le monde romain, organisaient institutionnellement le clientélisme au sens moderne du mot, et ce clientélisme-là y recevait donc une sanction juridique.

Et je ne doute pas que cette sanction juridique ait eu des effets favorables, aussi bien pour les affranchis que pour les patrons. Entre autres choses, l'affranchissement et le statut d'affranchi créaient de forts liens entre les deux milieux que j'ai distingués dans mon intervention, l'élite à base foncière et les métiers urbains.

Texte français original de : "Affari e relazioni sociali in età alto-imperiale", in F. Milazzo, éd., *Affari, finanza e diritto nei primi due secoli dell'Impero, Atti del Convegno internazionale di diritto romano (Copanello, 5-8 giugno 2004)*, Collana della Facoltà di giurisprudenza dell'Università degli studi Magna Graecia di Catanzaro, Milan, 2012, 289-309, 333 et 343-346

Retrouvez la version en ligne gratuite  
et ses contenus additionnels



## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

---

*Les abréviations de revues sont celles de l'Année philologique.*

- Aerts, E., Andreau, J. et Ørsted, P., éd. (1990) : *Models of regional economies in antiquity and the Middle Ages to the 11th century: Session B-11. Proceedings, Tenth International Economic History Congress, Leuven, August 1990*, Louvain.
- Aglietta, M. et Orléan, A., éd. (1995) : *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Cahiers Finance, éthique, confiance, Paris.
- Aglietta, M. et Orléan, A., éd. (1998) : *La monnaie souveraine*, Paris.
- Amphores romaines et histoire économique* (1989) : *Amphores romaines et histoire économique : dix ans de recherches. Actes du colloque de Sienne, 22-24 mai 1986*, CollEfr 114, Rome.
- Ampolo, C. (1984) : "Note minime di storia dell'alimentazione", *Opus*, 3, 115-120.
- Ampolo, C. (1986) : "Il pane quotidiano delle città antiche fra economia e antropologia", *Opus*, 5, 143-151.
- Andrae, B. et Kyrieles, H., éd. (1975) : *Neue Forschungen in Pompeji und den anderen vom Vesuvausbruch 79 n. Chr. verschütteten Städten*, Recklinghausen.
- Andreau, J. (1973a) : "Histoire des séismes et histoire économique. Le tremblement de terre de Pompéi (62 ap. J.-C.)", *Annales (HSS)*, 28, 2, 369-395 (repris dans Andreau 1997a, 271-310).
- Andreau, J. (1973b) : "Remarques sur la société pompéienne", *Dialoghi di archeologia*, 7, 213-254.
- Andreau, J. (1974) : *Les affaires de Monsieur Jucundus*, CollEfr 19, Rome.
- Andreau, J. (1978a) : "Financiers de l'aristocratie à la fin de la République", in : Frézouls, éd. 1978, 45-62 (repris dans Andreau 2021, 325-335).
- Andreau, J. (1978b) : "Pompéi : enchères, foires et marchés", *BSAF*, 1976, 104-127.
- Andreau, J. (1979) : "Les banquiers romains", *L'Histoire*, 18, 15-21.
- Andreau, J. (1980a) : "Compte rendu de : Gabriella Bodei Giglioni, *Lavori pubblici e occupazione nell'Antichità classica*, 1974", *REA*, 82, 3, 323-327.
- Andreau, J. (1980b) : "Échanges antiques et modernes (du présent faisons table rase?)", *Les Temps Modernes*, 35, 410, 412-428 (repris dans Andreau 1997a, 241-257).
- Andreau, J. (1980c) : "Pompéi : mais où sont les vétérans de Sylla ?", *REA*, 82, 3, 183-199.
- Andreau, J. (1982a) : "Brèves remarques sur les banques et le crédit au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.", *AJIN*, 28, 99-125.
- Andreau, J. (1982b) : "Originalité de l'historiographie finleyenne et remarques sur les classes sociales", *Opus*, 1, 181-185.
- Andreau, J. (1983) : "À propos de la vie financière à Pouzzoles : Cluvius et Vestorius", in : Cébeillac-Gervasoni, éd. 1983, 9-20 (repris dans Andreau 1997a, 99-118).
- Andreau, J. (1984) : "Histoire des métiers bancaires et évolution économique", *Opus*, 3, 99-114.
- Andreau, J. (1985a) : "Enrichissement et hiérarchies sociales : l'exemple des manieurs d'argent", *Index*, 13, 529-540 ((repris dans Andreau 2021, 427-435).
- Andreau, J. (1985b) : "L'État romain face au monde de la banque et du crédit (fin de la République et Haut Empire)", in : Perrot & Bouvier, éd. 1985, 3-11 (repris dans Andreau 1997a, 203-209).
- Andreau, J. (1985c) : "Modernité économique et statut des manieurs d'argent", *MEFRA*, 97, 1, 373-410 (repris dans Andreau 1997a, 3-45).
- Andreau, J. (1987a) : *La vie financière dans le monde romain. Les métiers de manieurs d'argent (IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 265, Rome.
- Andreau, J. (1987b) : "M. Rostovtseff et le 'capitalisme' antique vu de Russie", *Pallas. Revue d'études antiques*, 33, 7-17 (repris dans Andreau 2021, 102-108).

- Andreau, J. (1989) : "M. I. Rostovtseff, la décadence romaine et la révolution russe", in : Pailler, éd. 1989, 27-33.
- Andreau, J. (1990) : "Activité financière et liens de parenté en Italie romaine", in : Andreau & Bruhns, éd. 1990, 501-526.
- Andreau, J. (1991) : "Mercati e mercato", in : Momigliano & Schiavone, éd. 1991, 367-385 (= Andreau 1997d).
- Andreau, J. (1992a) : "Compte rendu de : Hans-Ulrich von Freyberg, *Kapitalverkehr und Handel im römischen Kaiserreich (27 v. Chr.-235 n. Chr.)*, Freiburg im Brisgau, 1989", *Gnomon*, 64, 5, 418-422 (repris dans Andreau 2021, 265-268).
- Andreau, J. (1992b) : "Mobilité sociale et activités commerciales et financières", in : Frézouls, éd. 1992, 21-32 ((repris dans Andreau 2021, 265-268).
- Andreau, J. (1993) : "The Freedman", in : Giardina, éd. 1993, 175-197 ((repris dans Andreau 2021, 387-402).
- Andreau, J. (1994) : "L'Italie impériale et les provinces : déséquilibre des échanges et flux monétaires", in : *L'Italie d'Auguste à Dioclétien* 1994, 175-203 (= Andreau 1997c).
- Andreau, J. (1995a) : "Italy, Europe and the Mediterranean: Relations in Banking and Business during the last centuries B.C.", in : Swaddling *et al.*, éd. 1995, 305-312.
- Andreau, J. (1995b) : "Le cens et les censeurs à Rome sous les rois étrusques et à l'époque républicaine (VI<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.)", in : Aglietta & Orléan, éd. 1995.
- Andreau, J. (1995c) : "Vingt ans après *L'Économie antique* de Moses I. Finley", *Annales (HSS)*, 50, 5, 947-960 (repris dans Andreau 2021, 137-147).
- Andreau, J. (1997a) : *Patrimoines, échanges et prêts d'argent : l'économie romaine*, Saggi di storia antica 12, Rome.
- Andreau, J. (1997b) : "Deux études sur les prix à Rome : les 'mercuriales' et le taux de l'intérêt", in : Andreau *et al.*, éd. 1997, 105-120 (repris dans Andreau 2021, 233-244).
- Andreau, J. (1997c) : "L'Italie impériale et les provinces, Déséquilibre des changes et flux monétaires", in : Andreau 1997a, 335-370.
- Andreau, J. (1997d) : "Mercati e mercato", in : Andreau 1997a, 331-334.
- Andreau, J. (1998) : "Cens, évaluation et monnaie dans l'Antiquité romaine", in : Aglietta & Orléan, éd. 1998, 213-250.
- Andreau, J. (1999) : "Intérêts non agricoles des chevaliers romains", in : Demougis *et al.*, éd. 1999, 271-290. (repris dans Andreau 2021, 349-361).
- Andreau, J. (2000) : "Les marchés hebdomadaires du Latium et de Campanie au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.", in : Lo Cascio, éd. 2000, 69-91.
- Andreau, J. (2001) : *Banque et affaires dans le monde romain (IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Points. Histoire 285, Paris.
- Andreau, J. (2002) : "Présentation", in : Andreau & Virilouvet, éd. 2002, 1-17.
- Andreau, J. (2003) : "Présence des cités et des hiérarchies civiques dans les tablettes de Pompéi", in : Aubert, éd. 2003, 229-248.
- Andreau, J. (2004a) : "Esclavage antique et rentabilité économique", *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 34, 143-166.
- Andreau, J. (2004b) : "Les esclaves « hommes d'affaires » et la gestion des ateliers et commerces", in : Andreau *et al.*, éd. 2004, 111-126.
- Andreau, J. (2004c) : "Sur les choix économiques des notables romains", in : Andreau *et al.*, éd. 2004, 71-85.
- Andreau, J. (2005a) : "Remarques sur les intérêts patrimoniaux de l'élite romaine", *CCG*, 16, 57-77.
- Andreau, J. (2005b) : "Le système monétaire partiellement 'fermé' de l'Égypte romaine", in : Duyrat & Picard, éd. 2005, 329-338 (repris dans Andreau 2021, 245-253).
- Andreau, J. (2007a) : "Conclusions du dossier. Pour l'étude des entrepôts antiques", *AntAfr*, 43, 261-264.
- Andreau, J. (2007b) : "Crises financières et monétaires dans l'Antiquité romaine du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.", in : Théret, éd. 2007, 103-129 (repris dans Andreau 2021, 299-317).
- Andreau, J. (2007c) : "Le prix du blé en Sicile et à Antioche de Pisidie (AE 1925, 126b)", in : Dubouloz & Pittia, éd. 2007, 111-125 (repris dans Andreau 2021, 223-232).
- Andreau, J. (2007d) : "Registers, Account-Books and Written Documents in the De Frumento", in : Prag, éd. 2007, 81-92.
- Andreau, J. (2008a) : "Le prix du blé en Sicile et en Asie Mineure", in : Roman & Dalaison, éd. 2008, 127-136.

- Andreau, J. (2008b) : "The use and survival of coins and of gold and silver in the Vesuvian cities", in : Harris, éd. 2008, 208-225.
- Andreau, J. (2010) : *L'économie du monde romain*, Monde, une histoire. Mondes anciens, Paris.
- Andreau, J. (2011a) : "Entrepreneur et entreprise chez Montchrestien et Cantillon", in : Guéry, éd. 2011, 157-176 (repris dans Andreau 2021, 174-187).
- Andreau, J. (2011b) : "Les allusions à l'Antiquité dans le Traité de Montchrestien", in : Guéry, éd. 2011, 83-99.
- Andreau, J. (2012a) : "Affari e relazioni sociali in età alto-imperiale", in : Milazzo, éd. 2012, 289-309, 333 et 343-346 (repris en français dans Andreau 2021, 497-508).
- Andreau, J. (2012b) : "Quelques observations sur les *macella*", in : Chankowski & Karvonis, éd. 2012, 75-82.
- Andreau, J. (2014a) : "La concurrence commerciale entre l'Italie et les provinces", in : Guilhembet & Roman, éd. 2014, 164-170.
- Andreau, J. (2014b) : "L'économie romaine, l'armée et la monnaie : réflexions de méthode pour une entrée en matière", in : Reddé, éd. 2014, 11-21 (repris dans Andreau 2021, 269-276).
- Andreau, J. (2015) : *La vie financière dans le monde romain. Les métiers de manieurs d'argent (IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, 2<sup>e</sup> éd., Classiques 265, Rome.
- Andreau, J. (2016a) : "Monumentalisation, finances publiques et vie économique", in : Bouet, éd. 2016, 43-54 (repris dans Andreau 2021, 277-288).
- Andreau, J. (2016b) : "Qu'est-ce qu'un *negotiator* à la fin de la République ?", in : Baroni et al., éd. 2016, 19-35.
- Andreau, J. (2017) : "Réflexions sur la ville de consommation", *Index*, 45, 762-770.
- Andreau, J. (2018) : "Les *negotiatores* du Haut Empire, le stockage et les entrepôts", in : Chankowski et al., éd. 2018, 137-155.
- Andreau, J., avec la collab. de M.-A. Le Guennec et S. Martin (2021) : *Économie de la Rome antique. Histoire et historiographie. Recueil d'articles de Jean Andreau*, Pessac, Ausonius éditions, collection PrimaLun@ 4, [en ligne] <https://una-editions.fr/recueil-darticles-de-jean-andreau> [consulté le 15 février 2021].
- Andreau, J., Béaur, G. et Grenier, J.-Y., éd. (2006) : *La dette publique dans l'histoire. Les journées du Centre de recherches historiques des 26, 27 et 28 novembre 2001*, Paris.
- Andreau, J. et Berelowitch, W., éd. (2008) : *Michel Ivanovitch Rostovtzeff*, Pragmateiai 14, Bari.
- Andreau, J., Briant, P. et Descat, R., éd. (1994) : *Les échanges dans l'Antiquité : le rôle de l'État*, Entretiens d'archéologie et d'histoire 1, Saint-Bertrand-de-Comminges.
- Andreau, J., Briant, P. et Descat, R., éd. (1997) : *Prix et formation des prix dans les économies antiques*, Entretiens d'archéologie et d'histoire 2, Saint-Bertrand-de-Comminges.
- Andreau, J. et Bruhns, H., éd. (1990) : *Parenté et stratégies familiales dans l'antiquité romaine. Actes de la table ronde des 2-4 octobre 1986*, Paris, ColLEFR 129, Rome.
- Andreau, J. et Chankowski, V., éd. (2007) : *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, Études - Ausonius 19, Bordeaux.
- Andreau, J. et Descat, R. (2006) : *Esclave en Grèce et à Rome*, Paris.
- Andreau, J. et Étienne, R. (1984) : "Vingt ans de recherches sur l'archaïsme et la modernité des sociétés antiques", *REA*, 86, 1-4, 55-83.
- Andreau, J., France, J. et Pittia, S., éd. (2004) : *Mentalités et choix économiques des Romains*, Ausonius Scripta antiqua 7, Bordeaux.
- Andreau, J. et Hartog, F., éd. (1987-1989) : *La Cité antique ? À partir de l'œuvre de Moses I. Finley*, Opus 6-8, Rome.
- Andreau, J. et Maucourant, J. (1999) : "À propos de la rationalité économique dans l'Antiquité gréco-romaine. Une interprétation des thèses de D. Rathbone (1991)", *Topoi (Lyon)*, 9, 1, 47-102.
- Andreau, J. et Virlovet, C., éd. (2002) : *L'information et la mer dans le monde antique*, ColLEFR 297, Rome.
- Annual Report of the AHA (1925) : Annual Report of the American Historical Association for the Year 1920*, Washington (D.C.).
- Arangio-Ruiz, V. (1972) : *Istituzioni di diritto romano*, 14<sup>e</sup> éd., Naples.
- Arangio-Ruiz, V. et Pugliese Carratelli, G. (1946) : "*Tabulae Herculanenses I*", *PP*, 1, 373-385.
- Arangio-Ruiz, V. et Pugliese Carratelli, G. (1948) : "*Tabulae Herculanenses II*", *PP*, 3, 164-184.
- Arangio-Ruiz, V. et Pugliese Carratelli, G. (1953) : "*Tabulae Herculanenses III*", *PP*, 8, 455-463.
- Arangio-Ruiz, V. et Pugliese Carratelli, G. (1954) : "*Tabulae Herculanenses IV*", *PP*, 9, 54-74.
- Arangio-Ruiz, V. et Pugliese Carratelli, G. (1955) : "*Tabulae Herculanenses V*", *PP*, 10, 448-477.

- Arangio-Ruiz, V. et Pugliese Carratelli, G. (1961) : "Tabulae Herculanaenses VI", *PP*, 16, 66-73.
- Architects and craftsmen in history* (1956) : *Architects and craftsmen in history. Festschrift für Abbott Payson Usher*, Veröffentlichungen der List Gesellschaft 2, Tübingen.
- Arrien (1984) : *Histoire d'Alexandre*, traduit du grec par P. Savinel, Arguments 83, Paris.
- Atti del II Seminario romanistico gardesano* (1980) : *Atti del II Seminario romanistico gardesano, 12-14 giugno 1978*, Milan.
- Aubert, J.-J., éd. (2003) : *Tâches publiques et entreprise privée dans le monde romain. Actes du diplôme d'études avancées, universités de Neuchâtel et de Lausanne, 2000-2002*, Recueil de travaux publiés par la Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Neuchâtel 52, Neuchâtel.
- Ausbüttel, F.M. (1982) : *Untersuchungen zu den Vereinen im Westen des römischen Reiches*, Frankfurter althistorische Studien 11, Francfort.
- Austin, M.M. et P. Vidal-Naquet (1972) : *Économies et sociétés en Grèce ancienne. Périodes archaïque et classique*, U2 198, Paris.
- Aymard, M. (1975) : "Amministrazione feudale e trasformazioni strutturali tra '500 e '700", *Archivio storico della Sicilia orientale*, 71, 17-63.
- Aymard, M. (1976) : "Il Commercio dei grani nella Sicilia del '500", *Archivio storico della Sicilia orientale*, 72, 7-40.
- Aymard, M. (1985) : "L'approvisionnement des villes de Méditerranée occidentale (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)", in : *L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen âge et aux temps modernes* 1985, 167-179.
- Badian, E. (1969) : "Quaestiones Variae", *Historia*, 18, 4, 447-491.
- Badian, E. (1972) : *Publicans and sinners. Private enterprise in the service of the Roman Republic*, Oxford.
- Badian, E. (1976) : "Some recent interpretations of Alexander", in : Berchem & Badian, éd. 1976, 279-311.
- Bagnall, R.S., Browne, G.M. et Hanson, A.E., éd. (1981) : *Proceedings of the sixteenth International Congress of papyrology, New York, 24-31 July 1980*, American studies in papyrology 23, Chicago.
- Bagnall, R.S. et Frier, B.W. (1994) : *The demography of Roman Egypt*, Cambridge studies in population, economy and society in past time 23, Cambridge.
- Ball, R.J., éd. (1998) : *The unpublished lectures of Gilbert Highet*, Hawaii classical studies 2, New York.
- Barber, J. (1981) : *Soviet historians in crisis, 1928-1932*, Studies in Soviet history and society, Londres.
- Barigazzi, A., éd. (1977) : *La Società ellenistica. Quadro politico*, Storia e civiltà dei Greci 7, Milan.
- Barlow, C.T. (1978) : *Bankers, Moneylenders, and Interest Rates in the Roman Republic*, Ann Arbor.
- Baroni, A.-F., Bernard, G., Le Teuff, B. et Ruiz Darasse, C., éd. (2016) : *Échanger en Méditerranée. Acteurs, pratiques et normes dans les mondes anciens*, Histoire. Série Histoire ancienne, Rennes.
- Bats, M. (1988) : *Vaisselle et alimentation à Olbia de Provence (v. 350-v. 50 av. J.-C.). Modèles culturels et catégories céramiques*, Revue archéologique de Narbonne. Supplément 18, Paris.
- Baulant, M. et Meuvret, J. (1960-1962) : *Prix des céréales, extraits de la mercuriale de Paris (1520-1698)*, Monnaie prix conjoncture 5-6, Paris.
- Baynes, N.H. (1929) : "Review of: *La Fin du Monde Antique et le Début du Moyen Âge* by Ferdinand Lot; *Les Villes du Moyen Âge, Essai d'Histoire Économique et Sociale* by Henri Pirenne; *The Social and Economic History of the Roman Empire* by M. Rostovtzeff", *JRS*, 19, 224-235.
- Becker, C. (1973) : "Sallust", *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, I, 3, 720-754.
- Bell, S. et Ramsby, T.R., éd. (2012) : *Free at last! The impact of freed slaves on the Roman Empire*, Londres.
- Bénabou, M. (1967) : "Une escroquerie de Licinus aux dépens des Gaulois", *REA*, 69, 3, 221-227.
- Benveniste, É. (1948) : *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Origines de la formation des noms en indo-européen, Paris.
- Berchem, D.V. et Badian, E., éd. (1976) : *Alexandre le Grand : image et réalité. Sept exposés suivis de discussions, Vandœuvres-Genève, 25-30 août 1975*, Entretiens sur l'antiquité classique 4, Genève.
- Berrendonner, C., Cébeillac-Gervasoni, M. et Lamoine, L., éd. (2008) : *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Histoires croisées, Clermont-Ferrand.
- Berrendonner, C., Cébeillac-Gervasoni, M. et Lamoine, L., éd. (2012) : *Gérer les territoires, les patrimoines et les crises. Actes du colloque international tenu à la Maison des sciences de l'homme, Clermont-Ferrand, 20-22 octobre 2011*, Le quotidien municipal 2, Clermont-Ferrand.
- Berry, B.J.L. (1967) : *Geography of market centers and retail distribution*, Prentice-Hall Foundations of economic geography series, Englewood Cliffs.
- Bevilacqua, G. (1978) : "Due trapeziti in un'iscrizione di Tivoli", *Archeologia Classica*, 30, 252-254.

- Bickerman, E.J. (1986) : *Studies in Jewish and Christian history*. 3, Arbeiten zur Geschichte des antiken Judentums und des Urchristentums 9, Leyde.
- Billeter, G. (1898) : *Geschichte des Zinsfusses im griechisch-römischen Altertum bis auf Justinian*, Leipzig.
- Bingen, J. (1952) : *Papyrus Revenue Laws. Nouvelle édition du texte*, Sammelbuch griechischer Urkunden aus Ägypten. Beiheft 1, Göttingen.
- Blanck, H. (1979) : *Die Bibliothek des Deutschen Archäologischen Instituts in Rom*, Deutsche Archäologische Institut, Geschichte und Dokumente 7, Mayence.
- Blázquez Martínez, J.M., éd. (1980) : *Producción y comercio del aceite en la Antigüedad. Primer congreso internacional*, Madrid.
- Blázquez Martínez, J.M. et Remesal Rodríguez, J., éd. (1983) : *Producción y comercio del aceite en la Antigüedad. Segundo congreso internacional*, Madrid.
- Bodei Giglioli, G. (1974) : *Lavori pubblici e occupazione nell'antichità classica*, Il mondo antico 4, Bologne.
- Bodel, J. (1984) : *Freedmen in the Satyricon of Petronius*, University of Michigan, Ann Arbor.
- Bodel, J. (1989) : "Trimalchio and the Candelabrum", *CPh*, 84, 3, 224-231.
- Bodel, J. (1994) : "Trimalchio's Underworld", in : Tatum, éd. 1994, 237-259.
- Bogaert, R. (1965) : "Banquiers, courtiers et prêts maritimes à Athènes et à Alexandrie", *Chronique d'Égypte*, 40, 79, 140-156.
- Bogaert, R. (1966) : *Les origines antiques de la banque de dépôt. Une mise au point accompagnée d'une esquisse des opérations de banque en Mésopotamie*, Leyde.
- Bogaert, R. (1968) : *Banques et banquiers dans les cités grecques*, Leyde.
- Bogaert, R. (1973) : "Changeurs et banquiers chez les pères de l'Eglise", *Ancient Society*, 4, 239-270.
- Bogaert, R. (1994) : *Trapezitica aegyptiaca. Recueil de recherches sur la banque en Égypte gréco-romaine*, Papyrologica florentina 25, Florence.
- Bogaert, R. (2000) : "Les opérations des banques de l'Égypte romaine", *AncSoc*, 30, 135-269.
- Bolin, S. (1958) : *State and currency in the Roman empire to 300 A.D.*, Stockholm.
- Bongard-Levin, G., éd. (1997) : *Le roman scythe* [en russe], Publications de l'Académie des Sciences, Moscou.
- Bonte, P. et Copet-Rougier, E. (1990) : "Groupes de parenté et stratégies matrimoniales", in : Andreau & Bruhns, éd. 1990, 253-266.
- Borozdine, I.N. (1915) : *Les Mérites scientifiques de Rostovtzeff* [en russe], Moscou.
- Bost, J.-P., Roddaz, J.-M. et Tassaux, F., éd. (2003) : *Itinéraire de Saintes à Dougga. Mélanges offerts à Louis Maurin*, Ausonius Mémoires 9, Bordeaux.
- Bouet, A. (2015) : *La Gaule Aquitaine*, Paris.
- Bouet, A., éd. (2016) : *Monumental! La monumentalisation des villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale durant le Haut-Empire. Actes du colloque de Villeneuve-sur-Lot, 10-12 septembre 2015*, Aquitania. Supplément 37, Bordeaux.
- Boulvert, G. (1970) : *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain : rôle politique et administratif*, Biblioteca di Labeo 4, Naples.
- Boulvert, G. (1974) : *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain : la condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 151 / Annales littéraires de l'Université de Besançon. Centre de recherches d'histoire ancienne 9, Paris.
- Bowersock, G. (1986) : "Rostovtzeff in Madison", *The American Scholar*, 55, 3, 391-400.
- Boyce, B. (1991) : *The language of the freedmen in Petronius' Cena Trimalchionis*, Mnemosyne. Supplementum 117, Leyde / New York.
- Bradley, K.R. (1987) : *Slaves and masters in the Roman Empire. A study in social control*, New York.
- Bradley, K.R. (1994) : *Slavery and society at Rome*, Key themes in ancient history, Cambridge.
- Brandis, K. G. (1910) : "Galatia", *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft. Neue Bearbeitung*, 13, col. 552-553.
- Braudel, F. (1979a) : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Tome 1, Les structures du quotidien*, Paris.
- Braudel, F. (1979b) : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Tome 2, Les jeux de l'échange*, Paris.
- Braudel, F. (1979c) : *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Tome 3, Le temps du monde*, Paris.

- Braudel, F. (1986) : "L'Antiquité et l'Histoire ancienne, intervista a cura di Jean Andreau e Roland Étienne, in presenza di Maurice Aymard", *Quaderni di storia*, 24, 5-21.
- Braudel, F. et F. Spooner (1967) : "Prices in Europe from 1450 to 1750", in : Rich & Wilson, éd. 1967, 374-486.
- Bravo, B. (1968) : *Philologie, histoire, philosophie de l'histoire : étude sur J.G. Droysen, historien de l'Antiquité*, Wrocław.
- Brénot, C., Lorient, X. et Nony, D. (1999) : *Aspects d'histoire économique et monétaire de Marc Aurèle à Constantin (161-337 après J.-C.)*, Regards sur l'histoire, Paris.
- Bruck, E.F. (1955) : "Les facteurs moteurs de l'origine et du développement des fondations grecques et romaines", *RIDA*, 3<sup>e</sup> série, 2, 159-166.
- Bruhns, H. (1985) : "De Werner Sombart à Max Weber et Moses I. Finley : la typologie de la ville antique et la question de la ville de consommation", in : Leveau, éd. 1985, 255-273.
- Brun, J.-P. (2010) : "Viticulture et oléiculture en Gaule", in : Ouzoulias & Tranoy, éd. 2010, 231-253.
- Brunt, P.A. (1965) : "The Equites in the Late Republic", in : *Deuxième conférence internationale d'histoire économique 1965*, 117-149.
- Brunt, P.A. (1971) : *Italian manpower. 225 B.C. - A.D. 14*, Oxford.
- Brunt, P.A. (1979) : *Conflicts sociaux en République romaine*, Paris.
- Brunt, P.A. (1980) : "Free Labour and Public Works at Rome", *JRS*, 70, 81-100.
- Bücher, K. (1874) : *Die Aufstände der unfreien Arbeiter, 143-129 v. Chr.*, Francfort.
- Bücher, K. (1893) : *Die Entstehung der Volkswirtschaft. Sechs Vorträge*, Tübingen.
- Bücher, K. (1894) : "Die diokletianische Taxordnung vom Jahre 301", *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, 50, 189-219 et 672-717.
- Bücher, K. (1901) : *Études d'histoire et d'économie politique*, Bruxelles / Paris.
- Bücher, K. (1922) : *Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte*, Tübingen.
- Buckland, W.W. (1908) : *The Roman law of slavery. The condition of the slave in private law from Augustus to Justinian*, Cambridge.
- Bulst, C.M. (1964) : "« Cinnanum Tempus »: A Reassessment of the « Dominatio Cinnae »", *Historia*, 13, 3, 307-337.
- Burnett, A.M. (1987) : *Coinage in the Roman world*, Londres.
- Burnett, A.M. (1988) : *La numismatique romaine*, Collections numismatiques, Paris.
- Burnett, A.M. (2005) : "The imperial coinage of Egypt in the first century AD", in : Picard & Duyrat, éd. 2005, 261-277.
- Butcher, K. et Ponting, M. (2014) : *The metallurgy of Roman silver coinage. From the reform of Nero to the reform of Trajan*, Cambridge.
- Thorner, D., Kerblay, B. et Smith, R.E.F., éd. (1966) : *On the theory of peasant economy*, Homewood.
- Cagnat, R.L.V. (1925) : "L. Antistius Rusticus, légat de Cappadoce", *CRAI*, 69, 4, 227-237.
- Calder, W.M. et Buckler, W.H., éd. (1923) : *Anatolian studies presented to Sir William Mitchell Ramsay*, Publications of the University of Manchester 160, Manchester / Londres.
- Callu, J.-P. (1969) : *La Politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 214, Paris.
- Camodeca, G. (1992) : *L'archivio puteolano dei Sulpicii. 1*, Pubblicazioni del Dipartimento di diritto romano e storia della scienza romanistica dell'Università degli studi di Napoli Federico II 4, Naples.
- Camodeca, G. (1999) : *Tabulae pompeianae Sulpiciorum (TPSulp.): edizione critica dell'archivio puteolano dei Sulpicii*, Vetera 12, Rome.
- Camodeca, G. (2000) : "Tabulae herculanenses: riedizione delle emptiones di schiavi", in : Manthe & Krampe, éd. 2000, 53-76.
- Camodeca, G. (2002) : "Per una riedizione dell'archivio ercolanese di L. Venidius Ennychus", *Cronache ercolanesi. Bollettino del Centro internazionale per lo studio dei papiri ercolanesi*, 32, 257-280.
- Camporeale, S., H. Dessales et A. Pizzo, éd. (2012) : *Arqueología de la construcción III. Los procesos constructivos en el mundo romano: la economía de las obras (École Normale Supérieure, Paris, 10-11 de diciembre de 2009)*, Anejos del Archivo español de arqueología 64, Mérida.
- Canali, L. (1987a) : "Servi e padroni nel Satyricon di Petronio", in : Canali 1987b, 47-67.
- Canali, L. (1987b) : *Vita, sesso, morte nella letteratura latina*, La cultura 55, Milan.
- Cancila, O. (1993) : *Impresa, redditi, mercato nella Sicilia moderna*, Palermo.



- Cantillon, R. [1755] (1997) : *Essai sur la nature du commerce en général*, Classiques de l'économie et de la population, Paris.
- Carandini, A., éd. (1985) : *Settefinestre: una villa schiavistica nell'Etruria romana*, Modène.
- Carandini, A. et S. Settis (1979) : *Schiavi e padroni nell' Etruria romana: la villa di Settefinestre dallo scavo alla mostra*, Bari.
- Carcopino, J. (1914) : *La loi de Hiéron et les Romains*, Paris.
- Carrère d'Encausses, H. et Schram, S.R., éd. (1965) : *Le marxisme et l'Asie: 1853-1964*, U. Idées politiques, Paris.
- Carrié, J.-M. (1982) : "Le « colonat du Bas-Empire » : un mythe historiographique ?", *Opus*, 1, 351-370.
- Carrié, J.-M. (1983) : "Un roman des origines : les généalogies du « colonat du Bas Empire »", *Opus*, 2, 205-251.
- Carrié, J.-M. (1997) : "Colonato del Basso Impero : la resistenza del mito", in : Lo Cascio, éd. 1997, 75-150.
- Carrié, J.-M. (2007) : "Les crises monétaires de l'Empire romain tardif", in : Théret, éd. 2007, 131-163.
- Carvais, R., Guillerme, A., Nègre, V. et Sakarovitch, J., éd. (2010) : *Édifce & artifice : histoires constructives. Recueil de textes issus du Premier congrès francophone d'histoire de la construction, Paris, 19-21 juin 2008*, Paris.
- Casson, L. (1980) : "The Role of the State in Rome's Grain Trade", in : D'Arms & Kopff, éd. 1980, 21-33.
- Casson, L. (1989) : *The Periplus Maris Erythraei*, Princeton.
- Casson, L. (1990) : "New Light on Maritime Loans: P. Vindob G 40822", *ZPE*, 84, 195-206.
- Castrén, P. (1983) : *Ordo populisque Pompeianus. Polity and society in Roman Pompeii*, Acta Instituti Romani Finlandiae 8, 2<sup>e</sup> éd., Rome.
- Cébeillac-Gervasoni, M., éd. (1983) : *Les « bourgeoisies » municipales italiennes aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. Actes du Colloque International du CNRS n. 609 (Naples 1981)*, Collection du Centre Jean Bérard 6, Naples.
- Cébeillac-Gervasoni, M., éd. (1996) : *Les élites municipales de l'Italie péninsulaire des Gracques à Néron. Actes de la table ronde de Clermont-Ferrand : 28-30 novembre 1991*, Collection du Centre Jean Bérard 13 / ColLEFR 215, Naples / Rome.
- Cébeillac-Gervasoni, M. (1998) : *Les magistrats des cités italiennes de la seconde guerre punique à Auguste : le Latium et la Campanie*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 299, Rome.
- Cébeillac-Gervasoni, M., éd. (2000) : *Les élites municipales de l'Italie péninsulaire de la mort de César à la mort de Domitien, entre continuité et rupture. Classes sociales dirigeantes et pouvoir central*, ColLEFR 271, Rome.
- Cébeillac-Gervasoni, M. et Lamoine, L., éd. (2003) : *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, ColLEFR 309, Rome, Italie, France.
- Cébeillac-Gervasoni, L., Lamoine, L. et Trément, F., éd. (2004) : *Autocélébration des élites locales dans le monde romain. Contextes, images, textes, I<sup>er</sup> s. av. J.C. - III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, Erga 7, Clermont-Ferrand.
- Chankowski, V. et Karvoni, P., éd. (2012) : *Tout vendre, tout acheter. Structures et équipements des marchés antiques. Actes du colloque d'Athènes, 16-19 juin 2009*, Ausonius Scripta antiqua 42, Bordeaux-Athènes.
- Chankowski, V., Lafon, X. et Virlovet, C., éd. (2018) : *Entrepôts et circuits de distribution en Méditerranée antique*, Bulletin de Correspondance Hellénique. Supplément 58, Athènes.
- Chantraine, H. (1967) : *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser: Studien zu ihrer Nomenklatur*, Forschungen zur antiken Sklaverei 1, Wiesbaden.
- Chastagnol, A. (1981) : "Une firme de commerce maritime entre l'île de Bretagne et le continent Gaulois à l'époque des Sévères", *ZPE*, 43, 63-66.
- Chouquer, G. et Favory, F. (1992) : *Les arpenteurs romains : théorie et pratique*, Archéologie aujourd'hui, Paris.
- Christ, K. (1979) : *Von Gibbon zu Rostovtzeff. Leben und Werk führender Althistoriker der Neuzeit*, 2<sup>e</sup> éd., Darmstadt.
- Christol, M. (1992) : "Les ambitions d'un affranchi à Nîmes sous le Haut-Empire : l'argent et la famille", *CCG*, 3, 241-258.
- Cimma, M.R. (1981) : *Ricerche sulle società di publicani*, Pubblicazioni dell'Istituto di diritto romano e dei diritti dell'Oriente mediterraneo 59, Milan.
- Cipriano, M. T. et Carre, M.-B. (1989) : "Production et typologie des amphores sur la côte adriatique de l'Italie", in : *Amphores romaines et histoire économique* 1989, 67-104.
- Coarelli, F. (1968) : "L'ara di Domizio Enobarbo e la cultura artistica in Roma nel II sec. a.C.", *Dialoghi di archeologia*, 3, 1-67.
- Coarelli, F. (1977) : "Public Building in Rome between the Second Punic War and Sulla", *PBSR*, 45, 1-23.



- Coarelli, F. (1978) : "La statue de Cornélie, mère des Gracques, et la crise politique à Rome au temps de Saturninus", in : Frézouls, éd. 1978, 13-28.
- Coarelli, F. (1981) : *Fregellae, la storia e gli scavi*, Città del Lazio antico, Rome.
- Coarelli, F. (1991) : "I Sanniti a Fregellae", in : *La romanisation du Samnium* 1991, 177-185.
- Coarelli, F. (1996) : "Fregellae, Arpinum, Aquinum : lana e fullonicae nel Lazio meridionale", in : Cébeillac-Gervasoni, éd. 1996, 199-205.
- Colin, X. (1997) : "Pour une approche du prêt dans le monde romain (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)", *Cahiers d'Histoire*, 68, 69-81.
- Commons, J.R. (1924) : *Legal foundations of capitalism*, New York.
- Commons, J.R. (1934) : *Institutional economics. Its place in political economy*, New York.
- Conte, G.B. (1996) : *The hidden author: an interpretation of Petronius' Satyricon*, Sather classical lectures 60, Berkeley / Los Angeles.
- Crawford, M.H. (1974) : *Roman Republican coinage*, Cambridge.
- Crawford, M.H. (1980) : "Economia imperiale e commercio estero", in : *Economia imperiale e commercio estero* 1980, 207-218.
- Crawford, M.H. (1982) : *La moneta in Grecia e a Roma*, Il mondo degli antichi 2, Rome / Bari.
- Crawford, M.H. (1985) : *Coinage and money under the Roman Republic. Italy and the Mediterranean economy*, The library of numismatics, Londres.
- Cruchon, G. (1878) : *De argentariis en droit romain. Des donations déguisées et faites par des personnes interposées en droit français*, Paris.
- Cumont, F. (1926) : *Fouilles de Doura-Europos (1922-1923)*, Bibliothèque archéologique et historique 9, France.
- Cuvigny, H. (1985) : *L'arpentage par espèces dans l'Égypte ptolémaïque d'après les papyrus grecs*, Papyrologica Bruxellensia 20, Bruxelles.
- Cuvigny, M., éd. (1994) : *Dion de Pruse. Discours bithyniens (discours 38-51)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 520, Besançon.
- D'Arms, J.H. (1970) : *Romans on the bay of Naples. A social and cultural study of the villas and their owners from 150 B.C. to A.D. 400*, Loeb classical monographs, Cambridge (Mass.).
- D'Arms, J.H. (1972a) : "A new inscribed Base from IV<sup>th</sup> century Puteoli", *PP*, 27, 145, 255-270.
- D'Arms, J.H. (1972b) : "CIL X, 1792 : A Municipal Notable of the Augustan Age", *HSPH*, 76, 207-216.
- D'Arms, J.H. (1974a) : "Puteoli in the Second Century of the Roman Empire. A Social and Economic Study", *JRS*, 64, 104-124.
- D'Arms, J.H. (1974b) : "Tacitus, *Histories* 4.13 and the Municipal Origins of Hordeonius Flaccus", *Historia*, 23, 4, 497-504.
- D'Arms, J.H. (1977) : "M. I. Rostovtzeff and M. I. Finley: the Status of Traders in the Roman World", in : D'Arms & Eadie, éd. 1977, 15-179.
- D'Arms, J.H. (1981) : *Commerce and social standing in ancient Rome*, Cambridge (Mass.).
- D'Arms, J.H. (1984a) : "Control, Companionship, and Clientela: Some Social Functions of the Roman Communal Meal", *Classical views*, 28, 3, 327-348.
- D'Arms, J.H. (1984b) : "Upper-class attitudes towards *virii municipales* and their towns in the early Roman Empire", *Athenaeum*, 62, 440-467.
- D'Arms, J.H. et Eadie, J.W., éd. (1977) : *Ancient and modern. Essays in honor of Gerald F. Else*, Ann Arbor.
- D'Arms, J.H. et Kopff, E.C., éd. (1980) : *The Seaborne Commerce of Ancient Rome. Studies in Archaeology and History*, MAAR 36, Ann Arbor.
- Daube, D. (1969) : *Roman law, linguistic, social and philosophical aspects*, The Gray lectures, Edinburgh.
- David, J.-M. (1990) : "Solidarités familiales et stratégies judiciaires à la fin de la République", in : Andreau & Bruhns, éd. 1990, 497-500.
- David, J.-M. (1992) : *Le patronat judiciaire au dernier siècle de la République romaine*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 277, Rome.
- David, J.-M. (2000) : *Nouvelle histoire de l'Antiquité. 7, La république romaine : de la deuxième guerre punique à la bataille d'Actium*, 218-31. *Crise d'une aristocratie*, Points. Histoire, 218, Paris.
- De Martino, F. (1980) : *Storia economica di Roma antica*, Strumenti 55, Florence.
- De Romanis, F. (2012) : "Julio-Claudian denarii and aurei in Campania and India", *AJN*, 58, 161-192.
- De Ruggiero, E. (1895) : *Dizionario epigrafico di antichità romane. Vol. 1, A-B*, Rome.

- De Ruyt, C. (1983) : *Macellum, marché alimentaire des Romains*, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain 35, Louvain-la-Neuve.
- De Ruyt, C. (2000) : "Exigences fonctionnelles et variété des interprétations dans l'architecture des *macella* du monde romain", in : Lo Cascio, éd. 2000, 177-186.
- De Sanctis, G. (1926) : "Compte rendu de : Rostovtzeff M., *The Social and Economic History of the Roman Empire*", *RFIC, Nuova Serie*, 4, 537-554.
- Deuxième conférence internationale d'histoire économique (1965) : *Deuxième conférence internationale d'histoire économique, Aix-en-Provence, 1962. 1, Commerce et politique dans l'Antiquité*, Paris / La Haye.
- De Visscher, F. (1948) : "La fondation funéraire de *Lunia Libertas* d'après une inscription d'Ostie", in : *Mélanges Solazzi* 1948, 542-553.
- De Visscher, F. (1955) : "Les fondations privées en droit classique", *RIDA*, 3<sup>e</sup> série, 2, 197-218.
- Degrassi, A., éd. (1963) : *Inscriptiones Italiae*, Rome.
- Delage, J. (1930) : *La Russie en exil*, Paris.
- DeLaine, J. (1997) : *The baths of Caracalla. A study in the design, construction and economics of large-scale building projects in imperial Rome*, JRA. Supplementary series 25, Portsmouth (R.I.).
- DeLaine, J. (2001) : "Bricks and Mortar, Exploring the Economics of Building techniques at Rome and Ostia", in : Mattingly & Salmon, éd. 2001, 271-296.
- Demougin, S. (1980) : "Equus : un surnom bien romain", *Annali del Seminario di Studi del mondo classico. Sezione di Archeologia e Storia Antica (Naples)*, 2, 157-169.
- Demougin, S. (1987) : *L'ordre équestre sous les Julio-claudiens*, CollEfr 108, Rome.
- Demougin, S. (1992) : *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens (43 av. J.-C. -70 ap. J.-C.)*, CollEfr 153, Rome.
- Demougin, S., Devijver, H. et Raepsaet-Charlier, M.-T., éd. (1999) : *L'ordre équestre : histoire d'une aristocratie (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), CollEfr 257, Rome.
- Deniaux, E. (1975) : "Un exemple d'intervention politique : Cicéron et le dossier de Buthrote en 44 av. J.-C.", *BAGB*, 1, 2, 283-296.
- Deniaux, E. (1993) : *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, CollEfr 182, Rome.
- Descat, R. (1986) : *L'acte et l'effort. Une idéologie du travail en Grèce ancienne (8<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.)*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 339, Paris.
- Desportes, F. (1987) : *Le pain au Moyen Âge*, Paris.
- Dessales, H. (2010) : "Les usages de l'*opus reticulatum* dans la construction romaine : le cas des enceintes et des aqueducs", in : Carvais *et al.*, éd. 2010, 493-502.
- Dessales, H. (2011) : "Les savoir-faire des maçons romains, entre connaissance technique et disponibilité des matériaux : le cas pompéien", in : Monteix & Tran, éd. 2011, 41-63.
- Di Porto, A. (1984) : *Impresa collettiva e schiavo « manager » in Roma antica: Il sec. a.C. - Il sec. d.C.*, Pubblicazioni dell'Istituto di diritto romano e dei diritti dell'Oriente Mediterraneo (Università degli studi di Roma « La Sapienza ») 64, Milan.
- Domergue, C. (1983) : *La mine antique d'Aljustrel (Portugal) et les tables de bronze de Vipasca*, Publications du Centre Pierre Paris 9 / Collection de la Maison des Pays ibériques 12, Paris.
- Domergue, C. (1990) : *Les mines de la péninsule Ibérique dans l'Antiquité romaine*, CollEfr 127, Rome.
- Domergue, C. (1994a) : "L'État romain et le commerce des métaux à la fin de la République et sous le Haut Empire", in : Andraeu *et al.*, éd. 1994, 99-113.
- Domergue, C. (1994b) : "Production et commerce des métaux dans le monde romain : l'exemple des métaux hispaniques d'après l'épigraphie des lingots", in : *Epigrafia della produzione e della distribuzione* 1994, 61-91.
- Domergue, C. (2004) : "Le régime juridique des mines du domaine public à Rome. À propos d'un ouvrage récent", *MCV. Nouvelle série*, 34, 2, 221-236.
- Domergue, C. (2008) : *Les mines antiques. La production des métaux aux époques grecque et romaine*, Antiqua 11, Paris.
- Drinkwater, J.F. (1977-1978) : "Die Secundinier von Igel und die Woll- und Textil-Industrie in Gallia Belgica : Fragen und Hypothesen", *TZ*, 40-41, 107-125.
- Drinkwater, J.F. (1981) : "Money-rents and Food-renders in Gallic Funerary Reliefs", in : King & Henig, éd. 1981, 215-235.

- Dubouloz, J. et Pittia, S., éd. (2007) : *La Sicile de Cicéron : lectures des Verrines. Actes du colloque de Paris, 19-20 mai 2006*, Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité 1030, Besançon.
- Duby, G., éd. (1980) : *Histoire de la France urbaine. Tome 1, La ville antique, des origines au IX<sup>e</sup> siècle*, Paris.
- Duff, A.M. [1928] (1958) : *Freedmen in the Early Roman Empire*, 1<sup>ère</sup> éd., Oxford ; 2<sup>e</sup> éd., Cambridge.
- Dumasy, F. (2010) : "Villes, agglomérations, campagnes : comment évoluent-elles au début de la période romaine ?", in : Ouzoulias & Tranoy, éd. 2010, 143-158.
- Dumasy, F., Dieudonné-Glad, N. et Laüt, L. (2010) : *Travail de la terre, travail du fer : l'espace rural autour d'Argentomagus, Saint Marcel, Indre*, Ausonius Mémoires 23, Bordeaux.
- Dumont, J.-C. (1987) : *Servus. Rome et l'esclavage sous la République*, CollEfr 103, Rome.
- Duncan-Jones, R. (1974) : *The economy of the Roman Empire. Quantitative studies*, Cambridge.
- Duncan-Jones, R. (1989) : "Mobility and Immobility of Coin in the Roman Empire", *AJN*, 36, 121-137.
- Duncan-Jones, R. (1994) : *Money and government in the Roman empire*, Cambridge.
- Dupâquier, J., Lachiver, M. et Meuvret, J. (1968) : *Mercuriales du pays de France et du Vexin français (1640-1792)*, Paris.
- Dupont, F. [1977] (2002) : *Le plaisir et la loi. Du Banquet de Platon au Satiricon*, [Re]découverte. Sciences humaines et sociales, Paris.
- Duyrat, F. et Picard, O., éd. (2005) : *L'exception égyptienne ?*, IFAO, Le Caire.
- Einaudi, L. (1934) : "I valore economico del libro di Rostovzev", *La Riforma sociale*, 41, 331-338.
- Ejges, S. (1930) : *Das Geld im Talmud. Versuch einer systematischen Darstellung der wirtschaftlichen Geldtheorie und -praxis nach talmudischen Quellen*, Wilna.
- Ellis, S.J.R., éd. (2011) : *The making of Pompeii. Studies in the history and urban development of an ancient town*, JRA. Supplementary series 85, Portsmouth (R.I.).
- Emmons, T. (1983) : *The Formation of political parties and the first national elections in Russia*, Cambridge (Mass.).
- Engels, D. (1990) : *Roman Corinth. An alternative model for the classical city*, Chicago.
- Epigrafia della produzione e della distribuzione* (1994) : *Epigrafia della produzione e della distribuzione. Actes de la VII<sup>e</sup> Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain*, Rome, 5-6 juin 1992, CollEfr 193, Rome.
- Epigrafia e ordine senatorio* (1982) : *Epigrafia e ordine senatorio. Atti del Colloquio internazionale AIEGL, Roma, 14-20 maggio 1981*, Tituli 4-5, Rome.
- Erdkamp, P. (2005) : *The grain market in the Roman Empire : a social, political and economic study*, Cambridge.
- Fabre, G. (1981) : *Libertus : recherches sur les rapports patron-affranchi à la fin de la République romaine*, CollEfr 50, Rome.
- Fallu, E. (1970) : "La première lettre de Cicéron à Quintus et la *lex Iulia de repetundis*", *Revue des études latines*, 48, 180-204.
- Fallu, E. (1973) : "Les *rationes* du proconsul Cicéron, un exemple de style administratif et d'interprétation historique dans la correspondance de Cicéron", *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, 1, 3, 209-238.
- Fazio, I. (1993) : *La politica del grano : annona e controllo del territorio in Sicilia nel Settecento*, Studi e ricerche storiche 169, Milan.
- Feenstra, R. (1956) : "Le concept de fondation du droit romain classique jusqu'à nos jours : théorie et pratique", *RD*, 3<sup>e</sup> série, 3, 245-263.
- Fernoux, H.-L. (2004) : *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine*, Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen 31, Lyon.
- Ferronnière, J. et De Chillaz, E. (1963) : *Les opérations de banque*, Études politiques économiques et sociales 40, Paris.
- Fevrier-Prévat, C. (1981) : "*Negotiator* et *mercator* dans le discours cicéronien : essai de définition", *DHA*, 7, 367-405.
- Feyel, M. (1936) : "Nouvelles inscriptions d'Akraiphia", *BCH*, 60, 1, 11-36.
- Finley, M.I. (1953) : "Land, Debt, and the Man of Property in Classical Athens", *Political Science Quarterly*, 68, 2, 249-268.
- Finley, M.I. (1973a) : *La democrazia degli antichi e dei moderni*, Saggi tascabili Laterza 5, Rome.
- Finley, M.I. (1973b) : *The Ancient Economy*, Berkeley.
- Finley, M.I. (1974) : *L'economia degli antichi e dei moderni*, Saggi tascabili Laterza 10, Rome.

- Finley, M.I. (1975a) : *L'économie antique*, Le Sens commun 40, Paris.
- Finley, M.I. (1975b) : *The use and abuse of history*, Londres.
- Finley, M.I. , éd. (1979) : *The Bücher-Meyer controversy*, New York.
- Finley, M.I. (1981) : *Esclavage antique et idéologie moderne*, Le Sens commun 62, Paris.
- Finley, M.I. (1985a) : *Ancient history. Evidence and models*, Londres.
- Finley, M.I. (1985b) : *The Ancient Economy*, 2<sup>e</sup> éd., Londres.
- Finley, M.I. (1987) : *Sur l'histoire ancienne. La matière, la forme et la méthode*, Textes à l'appui. Histoire classique 185, Paris.
- Fischer, G. (1958) : *Russian liberalism. From gentry to intelligentsia*, Russian Research Center studies 30, Cambridge (Mass.).
- Fleischhauer, I. (1979) : "The agrarian program of the Russian constitutional democrats", *Cahiers du Monde Russe et Soviétique*, 20, 2, 173-201.
- Flohr, M. et Wilson, A., éd. (2017) : *The economy of Pompeii*, Oxford Studies on the Roman Economy, Oxford.
- Fogel, R.W. et Engerman, S.L., éd. (1971) : *The reinterpretation of American economic history*, New York.
- Foraboschi, D. et Gara, A. (1981) : "Sulla differenza tra tassi di interesse in natura e in moneta nell'Egitto greco-romano", in : Bagnall et al., éd. 1981.
- France, J. (2001) : *Quadragesima galliarum. L'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'Empire romain, I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.-III<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, CollEfr 278, Rome.
- France, J. (2017) : *Finances publiques, intérêts privés dans le monde romain. Choix d'écrits*, Ausonius Scripta antiqua 100, Bordeaux.
- Frank, T., éd. (1933) : *Rome and Italy of the Republic*, An economic survey of Ancient Rome 1, Baltimore.
- Frank, T., éd. (1933-1940) : *An economic survey of Ancient Rome*, Baltimore.
- Frass, M., éd. (2013) : *Kauf - Konsum und Märkte: Wirtschaftswelten im Fokus - Von der römischen Antike bis zur Gegenwart*, Philippika 59, Wiesbaden.
- Frayn, J.M. (1993) : *Markets and fairs in Roman Italy. Their social and economic importance from the second century BC to the third century AD*, Oxford.
- Frêche, G. et Frêche, G. (1967) : *Les prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse (1486-1868) extraits des Mercuriales, suivis d'une bibliographie d'histoire des prix*, Travaux et recherches de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris. Série Sciences historiques 10, Paris.
- Frederiksen, M.W. (1966) : "Caesar, Cicero and the Problem of Debt", *JRS*, 56, 128-141.
- Freyberg, H.-U. von (1988) : *Kapitalverkehr und Handel im römischen Kaiserreich, 27 v. Chr. - 235 n. Chr.*, Schriftenreihe des Instituts für Allgemeine Wirtschaftsforschung der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg 32, Fribourg en Brisgau.
- Frézouls, E., éd. (1978) : *Le dernier siècle de la République romaine et l'époque augustéenne. Journées d'études, Strasbourg, 15-16 février 1978*, Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine 1, Strasbourg.
- Frézouls, E., éd., éd. (1992) : *La mobilité sociale dans le monde romain. Actes du colloque organisé à Strasbourg, novembre 1988 par l'Institut et le Groupe de recherche d'histoire romaine*, Contributions et travaux de l'Institut d'histoire romaine, 5, Strasbourg.
- Früchtl, A. (1912) : *Die Geldgeschäfte bei Cicero*, Erlangen.
- Gabba, E., éd. (1967) : *Appiani Bellorum civilium liber primus*, 2<sup>e</sup> éd., Biblioteca di studi superiori 37, Florence.
- Gabba, E. (1975) : "Mercati e fiere nell'Italia romana", *SCO*, 24, 141-163.
- Gabba, E. et M. Pasquinucci (1979) : *Strutture agrarie e allevamento transumante nell'Italia romana (III-I sec. a.C.)*, Biblioteca di studi antichi 18, Pise.
- Gallina Zevi, A. et Humphrey, J.H., éd. (2004) : *Ostia, Cicero, Gamala, feasts, & the economy: papers in memory of John H. D'Arms. Atti della giornata di studio del 27 giugno 2002 al Castello di Ostia dedicata al ricordo di J. H. D'Arms with the addition of some papers from the Seminar in Commemoration of John H. D'Arms*, JRA. Supplementary series 57, Portsmouth, R.I.
- Gara, A. (1976) : *Prosdiaographomena e circolazione monetaria. Aspetti dell'organizzazione fiscale in rapporto alla politica monetaria dell'Egitto romano*, Testi e documenti per lo studio dell'antichità 56, Milan.
- Gara, A. (1979) : "Fiscalité et circulation monétaire dans l'Égypte romaine", in : Van Effenterre, éd. 1979, 43-55.
- Gara, A. (1988) : "Aspetti di economia monetaria dell'Egitto romano", *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 10, 1, 912-951.
- Garnsey, P. (1968) : "Trajan's Alimenta: Some Problems", *Historia*, 17, 3, 367-381.

- Garnsey, P. (1970) : *Social Status and Legal Privilege in the Roman Empire*, Oxford.
- Garnsey, P. (1983) : "Grain for Rome", in : Garnsey et al., éd. 1983, 118-130.
- Garnsey, P. (1988) : *Famine and food supply in the Graeco-Roman world. Responses to risk and crisis*, Cambridge.
- Garnsey, P. (1996) : *Famine et approvisionnement dans le monde gréco-romain. Réactions aux risques et aux crises*, Paris.
- Garnsey, P., Hopkins, K. et Whittaker, C.R., éd. (1983) : *Trade in the ancient economy*, Londres.
- Garnsey, P. et Van Nijf, O. (1998) : "Contrôle des prix du grain à Rome et dans les cités de l'Empire", in : *La mémoire perdue* 1998, 303-315.
- Garnsey, P. et Saller, R.P. (1987) : *The Roman Empire. Economy, society and culture*, Berkeley.
- Garnsey, P. et Saller, R.P. (1994) : *L'Empire romain. Économie, société, culture*, Textes à l'appui. Histoire classique, Paris.
- Gast, M., Sigaut, F. et Beutler, C., éd. (1979-1985) : *Les techniques de conservation des grains à long terme. Leur rôle dans la dynamique des systèmes de cultures et des sociétés*, Paris.
- Gaudemet, J. (1953) : "L'Empire romain a-t-il connu les foires ?", in : *La foire* 1953, 25-42.
- Gianfrotta, P.A. (1994) : "Note di epigrafia « marittima », Aggiornamenti su tappi d'anfora, ceppi d'ancora e altro", in : *Epigrafia della produzione e della distribuzione* 1994, 591-608.
- Giardina, A., éd. (1986) : *Società romana e impero tardoantico*, Bari.
- Giardina, A., éd. (1993) : *The Romans*, Chicago / Londres.
- Giardina, A. et Schiavone, A., éd. (1981) : *Società romana e produzione schiavistica*, Collezione Storica, Rome / Bari.
- Gibbon, E. [1776-1788] (1983) : *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain*, Bouquins, Paris.
- Gillard, L., Delaplace, G., Boyer-Xambeu, M.-T. et Jeannin, P. (1986) : *Monnaie privée et pouvoir des princes : l'économie des relations monétaires à la Renaissance*, Paris.
- Girard, P.-F. (1929) : *Manuel élémentaire de droit romain*, 8<sup>e</sup> éd., Paris.
- Godelier, M. (1966) : *Rationalité et irrationalité en économie*, Économie et socialisme 5, Paris.
- Godelier, M. (1973) : *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*, Bibliothèque d'anthropologie, Paris.
- Goldsmith, R.W. (1984) : "An Estimate of the size and structure of the national product of the early Roman Empire", *Review of income and wealth*, 30, 3, 263-288.
- Goldsmith, R.W. (1987) : *Premodern financial systems. A historical comparative study*, Cambridge / New York.
- González, J. (1986) : "The Lex Iritana: A New Copy of the Flavian Municipal Law", *JRS*, 76, 147-243.
- Goudineau, C. (1980) : "Les villes de la Paix romaine", in : Duby, éd. 1980, 233-391.
- Grenier, J.-Y. (1996) : *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, L'Évolution de l'humanité, Paris.
- Gros, P. (1985) : "Modèle urbain et gaspillage des ressources dans les programmes éditaires des cités de Bithynie au début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.", in : Leveau, éd. 1985, 69-86.
- Gros, P. (2001) : *L'architecture romaine du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 2, maisons, palais, villas et tombeaux*, Les Manuels d'art et d'archéologie antiques, Paris.
- Gros, P. [1996] (2002) : *L'architecture romaine du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 1, Les monuments publics*, 2<sup>e</sup> éd., Les Manuels d'art et d'archéologie antiques, Paris.
- Gros, P. (2008) : *La Gaule narbonnaise de la conquête romaine au III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.*, Paris.
- Guéry, A., éd. (2001) : *Lectures de John R. Commons*, Cahiers d'économie politique 40-41, Paris.
- Guéry, A., éd. (2011) : *Montchrestien et Cantillon: le commerce et l'émergence d'une pensée économique*, Gouvernement en question(s), Lyon.
- Guey, J. (1962) : "L'aloi du denier romain de 177 à 211 après J.-C., étude descriptive", *RN. 6<sup>e</sup> série*, 4, 73-140.
- Guey, J. (1966) : "De l'Or des Daces' (1924) au livre de Sture Bolin (1958)", in : Heurgon et al., éd. 1966, 443-475.
- Guilhembet, J.-P. et Y. Roman, éd. (2014) : *Le monde romain de 70 avant J.-C. à 73 après J.-C.*, Paris.
- Hamilton, E.J. (1947) : "Origin and Growth of Public Debt in Western Europe", *American Economic Review*, 37, 2, 118-130.
- Hands, A.R. (1968) : *Charities and social aid in Greece and Rome*, Aspects of Greek and Roman life, Londres.
- Harrer, G.A. (1925) : "The Latin Inscription from Antioch", *AJA*, 29, 4, 429-433.

- Harris, W.V., éd. (1993) : *The inscribed economy: production and distribution in the Roman empire in the light of instrumentum domesticum. Proceedings of a conference held at the American academy in Rome on 10-11 January, 1992*, JRA. Supplementary series 6, Ann Arbor.
- Harris, W.V. (2006) : "A revisionist view of Roman money", *JRS*, 96, 1-24.
- Harris, W.V., éd. (2008) : *The monetary systems of the Greeks and Romans*, Oxford.
- Harris, W.V. (2008) : "The Nature of Roman Money", in : Harris, éd. 2008, 174-207.
- Harris, W.V., éd. (2013) : *Moses Finley and politics*, Columbia studies in the classical tradition 40, Leyde / Boston.
- Hasebroek, J. (1928) : *Staat und Handel im alten Griechenland. Untersuchungen zur antiken Wirtschaftsgeschichte*, Tübingen.
- Haupt, G. et M. Rebérioux, éd. (1967) : *La deuxième Internationale et l'Orient*, Vie politique et politique internationale, Paris.
- Heichelheim, F.M. (1938) : *Wirtschaftsgeschichte des Altertums vom Paläolithikum bis zur Völkerwanderung der Germanen, Slaven und Araber*, Leyde.
- Hekster, O., G. de Kleijn et Slootjes, D., éd. (2007) : *Crises and the Roman Empire: proceedings of the Seventh Workshop of the international network Impact of Empire, Nijmegen, June 20-24, 2006*, Impact of empire, Roman empire 7, Leyde / Boston.
- Helen, T. (1975) : *Organization of Roman brick production in the first and second centuries A.D. An interpretation of Roman brick stamps*, Annales Academiae scientiarum Fennicae 5, Helsinki.
- Hernández Guerra, L. (2013) : *Los libertos de la Hispania romana. Situación jurídica, promoción social y modos de vida*, Acta Salmanticensia. Estudios Históricos y geográficos 155, Salamanca.
- Herzen, A.I. (1974-1981) : *Passé et méditations*, Classiques slaves, Lausanne.
- Hesnard, A. et Gianfrotta, P.A. (1989) : "Les bouchons d'amphores en pouzzolane", in : *Amphores romaines et histoire économique* 1989, 393-441.
- Hesnard, A., Ricq, M., Arthur, P., Picon, M. et Tchernia, A. (1989) : "Aires de production des gréco-italiques et des DR.1", in : *Amphores romaines et histoire économique* 1989, 21-65.
- Heurgon, J., Seston, W. et Charles-Picard, G., éd. (1966) : *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à Jérôme Carcopino*, Paris.
- Hill, H. (1952) : *The Roman middle class in the Republican period*, Oxford.
- Hinard, F. (1985a) : *Les proscriptions de la Rome républicaine*, CollEFR 83, Rome.
- Hinard, F. (1985b) : *Sylla*, Paris.
- Hoffman, P.T., G. Postel-Vinay et J.-L. Rosenthal (2001) : *Des marchés sans prix : une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Civilisations et sociétés 105, Paris.
- Hofmann, H., éd. (1996) : *Groningen colloquia on the novel. Volume VII*, Groningue.
- Hofmann, H., Zimmerman, M. et Dowden, K., éd. (1998) : *Groningen colloquia on the novel. Volume IX*, Groningue.
- Hollander, D.B. (2007) : *Money in the late Roman Republic*, Columbia studies in the classical tradition 29, Leyde.
- Hollander, D.B. (2008) : "The Demand for Money in the Late Roman Republic", in : Harris, éd. 2008, 112-136.
- Holleran, C. (2012) : *Shopping in ancient Rome. The retail trade in the late Republic and the principate*, Oxford.
- Hopkins, C. (1979) : *The Discovery of Dura-Europos*, New Haven.
- Hopkins, K. (1980) : "Taxes and trade in the Roman Empire (200 B.C.-A.D. 400)", *JRS*, 70, 101-125.
- Hopkins, K. (1983) : *Death and renewal*, Sociological studies in Roman history 2, Cambridge.
- Hopkins, K. (1995-1996) : "Rome, taxes, rents and trade", *Kodai*, 6/7, 41-75.
- Hopkins, K. (2002) : "Rome, Taxes, Rents and Trade", in : Scheidel & Reden, éd. 2002, 190-230.
- Howgego, C. (1990) : "Why did Ancient States strike Coins?", *NC*, 150, 1-25.
- Howgego, C. (1992) : "The supply and use of money in the Roman world 200 B.C. to A.D. 300", *JRS*, 82, 1-31.
- Howgego, C. (1995a) : *Ancient history from coins*, Approaching the Ancient world, Londres / New York.
- Howgego, C. (1995b) : "Crises", in : Howgego 1995a, 111-140.
- Humbert, M. (1990) : "L'individu, l'État : quelle stratégie pour le mariage classique ?", in : Andreau & Bruhns, éd. 1990, 173-198.
- Hunt, A.S. et Smily, J.G., éd. (1933) : *The Tebtunis Papyri III.1*, Graeco-Roman branch 24, Londres.
- Huvelin, P.-L. (1897) : *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, France.



- Il capitollo delle entrate* (1999) : *Il capitollo delle entrate nelle finanze municipali in Occidente ed in Oriente. Actes de la X<sup>e</sup> Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain, Rome, 27-29 mai 1996*, CollEfr 256, Rome.
- Ioannatou, M. (2001) : "Le code de l'honneur des paiements. Créanciers et débiteurs à la fin de la République romaine", *Annales (HSS)*, 56, 6, 1201-1221.
- Ioannatou, M. (2004) : "Le code de l'honneur des paiements. Créanciers et débiteurs à la fin de la République romaine", in : Andreau *et al.*, éd. 2004, 87-107.
- Ioannatou, M. (2006) : *Affaires d'argent dans la correspondance de Cicéron. L'aristocratie sénatoriale face à ses dettes*, Romanité et modernité du droit, Paris.
- Ivanov, S.A. (1898) : *Architektonische Studien*. 3, Berlin.
- Jacques, F. (1983) : *Les curateurs des cités dans l'Occident romain de Trajan à Gallien. Études prosopographiques*, Études prosopographiques 2, Paris.
- Jacques, F. (1984) : *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, CollEfr 76, Rome.
- Jacques, F. (1990) : "L'éthique et la statistique. À propos du renouvellement du Sénat romain (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècle de l'Empire)", in : Andreau & Bruhns, éd. 1990, 415-438.
- Jarrige, J.-F. (2008) : "Allocution à l'occasion du décès de M. Gregory Bongard-Levine, associé étranger de l'Académie", *CRAI*, 152, 3, 1083-1084.
- Jehne, M. et Pfeilschifter, R., éd. (2006) : *Herrschaft ohne Integration? Rom und Italien in republikanischer Zeit*, Studien zur Alten Geschichte 4, Francfort.
- Jew, D., Osborne, R. et Scott, M., éd. (2016) : *M.I. Finley: an ancient historian and his impact*, Cambridge Classical Studies, Cambridge.
- Johnson, A.C. (1936) : *Roman Egypt to the Reign of Diocletian*, An Economic Survey of Ancient Rome 2, Baltimore.
- Johnson, A.C. (1951) : *Egypt and the Roman Empire*, Jerome lectures, Ann Arbor.
- Jongman, W.M. (1988) : *The economy and society of Pompeii*, Dutch monographs on ancient history and archaeology 4, Amsterdam.
- Jouffroy, H. (1986) : *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Études et travaux d'histoire romaine, Strasbourg.
- Kaenel, H.-M. von et Kemmers, F., éd. (2009) : *Coins in context I. New perspectives for the interpretation of coin finds. Colloquium Frankfurt a. M., Oktober 25-27, 2007*, Studien zu Fundmünzen der Antike 23, Mayence.
- Kaplan, S.L. (1984) : *Provisioning Paris. Merchants and millers in the grain and flour trade during the eighteenth century*, Ithaca.
- Kaser, M. (1971) : *Das römische Privatrecht*, 2<sup>e</sup> éd., Munich.
- Katsari, C. (2008) : "The Monetization of Rome's Frontier Provinces", in : Harris, éd. 2008, 242-266.
- Kehoe, D.P. (1988) : *The economics of agriculture on Roman imperial estates in North Africa*, Hypomnemata 89, Göttingen.
- Kehoe, D.P. (1992) : *Management and investment on estates in Roman Egypt during the early empire*, Bonn.
- Kehoe, D.P. (1997) : *Investment, profit, and tenancy. The jurists and the Roman agrarian economy*, Ann Arbor.
- Kehoe, D.P. (2007) : *Law and rural economy in the Roman Empire*, Ann Arbor.
- Kelly, A. (1977) : "« What is real is rational »: The political philosophy of B. N. Chicherin", *Cahiers du Monde Russe*, 18, 3, 195-222.
- Kemmers, F. (2006) : *Coins for a legion. An analysis of the coin finds of the Augustan legionary fortress and Flavian canabae legionis at Nijmegen*, Studien zu Fundmünzen der Antike 21, Mayence.
- Kerblay, B. (1964) : "A. V. Čajanov. Un carrefour dans l'évolution de la pensée agraire en Russie de 1908 à 1930", *Cahiers du Monde Russe et Soviétique*, 5, 4, 411-460.
- Kerenski, A.F. (1967) : *La Russie au tournant de l'histoire*, Paris.
- King, A. et Henig, M., éd. (1981) : *The Roman West in the Third Century. Contributions from archaeology and history*, British Archaeological Reports. International series 109, Oxford.
- Kleijwegt, M. (1998) : "The social dimensions of gladiatorial combat in Petronius' *Cena Trimalchionis*", in : Hofmann *et al.*, éd. 1998, 75-96.
- Klutchevsky, B. (1956) : *Histoire de Russie. 1, Des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, La Suite des temps 28, Paris.
- Kovalevsky, P. (1973) : *La Russie en dehors de ses frontières* [en russe], Paris.

- Kovaliov, S.I. (1955) : *Storia di Roma*, Rome.
- Kurke, L. (1991) : *The traffic in praise. Pindar and the poetics of social economy*, Myth and poetics, Ithaca.
- La Grassa, G. (1973) : *Struttura economica e società*, Nuova biblioteca di cultura 119, Rome.
- Labate, M. (1995a) : "Eumolpo e gli altri, ovvero lo spazio della poesia", *MD*, 34, 153-175.
- Labate, M. (1995b) : "Petronio, *Satyricon* 80-81", *MD*, 35, 165-175.
- Labrousse, E. (1933) : *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris.
- La foire (1953) : *La foire*, Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions 5, Bruxelles.
- La mémoire perdue (1998) : *La mémoire perdue. Recherches sur l'administration romaine*, ColLEFR 243, Rome.
- Lamoine, L., Berrendonner, C. et Cébeillac-Gervasoni, M., éd. (2010) : *La praxis municipale dans l'Occident romain*, Histoires croisées, Clermont-Ferrand.
- Lamoine, L., Berrendonner, C. et Cébeillac-Gervasoni, M., éd. (2012) : *Gérer les territoires, les patrimoines et les crises. Le quotidien municipal II*, Histoires croisées, Clermont-Ferrand.
- Lamouroux, C. (2011) : "L'entrepreneur, l'entreprise et l'ordre social. Cantillon, Montchrestien et la Chine médiévale", in : Guery, éd. 2011, 177-212.
- L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale (1985) : *L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen Âge et aux temps modernes*, Flaran 5, Auch.
- La romanisation du Samnium (1991) : *La romanisation du Samnium aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.* Actes du colloque, Naples, Centre Jean Bérard, 4-5 novembre 1988, Collection du Centre Jean Bérard 9, Naples.
- Last, H. (1926) : "Review of: *The Social and Economic History of the Roman Empire*", *JRS*, 16, 120-128.
- Last, H. (1953) : "Obituary: Professor M. I. Rostovtzeff", *JRS*, 43, 133-134.
- Laum, B. (1914) : *Stiftungen in der griechischen und römischen Antike. Ein Beitrag zur antiken Kulturgeschichte*, Berlin / Leipzig.
- Laum, B. (1924) : "Anleihen", in *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft, Supplementband*, 4, col. 23-31.
- Le Bras, G. (1936) : "Les fondations privées du Haut-Empire", in : *Mélanges Riccobono* 1936, 21-67.
- Le Guennec, M.-A. (2019) : *Aubergistes et clients. L'accueil mercantile dans l'Occident romain (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.-IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 381, Rome.
- Le ravitaillement en blé (1994) : *Le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut-Empire. Actes du Colloque international de Naples (14-16 février 1991)*, ColLEFR 196 / Collection du Centre Jean Bérard 11, Rome / Naples.
- Le Roux, P. (1995) : *Romains d'Espagne. Cités et politique dans les provinces, II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris.
- Le Roux, P. (1998) : *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères, 31 av. J.-C.-235 apr. J.-C.* Nouvelle Histoire de l'Antiquité 8, Points. Histoire 219, Paris.
- Le Roux, P. (1999) : "Vectigalia et revenus des cités en Hispanie au Haut Empire", in : *Il capitolo delle entrate* 1999, 155-173.
- Lemonnier, H. (1887) : *Étude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'Empire romain*, Paris.
- Lepore, E. (1954) : *Il Princeps ciceroniano e gli ideali politici della tarda Repubblica*, Naples.
- Lepore, E. (1962) : *Ricerche sull'antico Epiro. Le origini storiche e gli interessi greci*, Collana di studi greci 38, Naples.
- Lepore, E. (1971) : "Compte rendu de : J. D'Arms, *Romans on the bay of Naples, 1970*", *PP*, 26, 140, 384-388.
- Lepore, E. (1989a) : *Colonie greche dell'Occidente antico*, Studi NIS archeologia, Rome.
- Lepore, E. (1989b) : *Origini e strutture della Campania antica. Saggi di storia etno-sociale*, Ricerca, Bologne.
- Lepore, E. (2000) : *La Grande Grèce : aspects et problèmes d'une « colonisation » ancienne. Quatre conférences au Collège de France (Paris, 1982)*, Études 5, Naples.
- Lerouxel, F. (2008) : "La banque privée romaine et le marché du crédit dans les tablettes de Murecine et les papyrus d'Égypte romaine", in : Verboven et al., éd. 2008, 169-198.
- Lerouxel, F. (2012a) : "Des prêts sans intérêt ? Le taux d'intérêt dans le nome oxyrhynchite avant 79 après J.-C.", *ZPE*, 181, 161-172.
- Lerouxel, F. (2012b) : "Le marché du crédit privé, la bibliothèque des acquêts et les tâches publiques en Égypte romaine", *Annales (HSS)*, 67, 4, 943-976.



- Lerouxel, F. (2016) : *Le marché du crédit dans le monde romain : Égypte et Campanie*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Rome.
- Lerouxel, F. (2018) : "Two families and the monetization of Arsinoite villages in Roman Egypt", in : Tekin, éd. 2018, 413-427.
- Leroy, O. (1925) : *Karl Buecher, historien de la vie économique primitive : essai critique*, France.
- Les dévaluations à Rome* (1978) : *Les dévaluations à Rome. Époque républicaine et impériale. Actes du colloque de Rome (13-15 novembre 1975)*, CollEfr 37, Rome.
- Leveau, P. (1983a) : "La ville antique et l'organisation de l'espace rural : villa, ville, village", *Annales (HSS)*, 38, 4, 920-942.
- Leveau, P. (1983b) : "La ville antique, « ville de consommation » ? Parasitisme social et économie antique", *Études rurales*, 89-90-91, 275-282.
- Leveau, P. (1984) : *Caesarea de Maurétanie. Une ville romaine et ses campagnes*, CollEfr 70, Rome.
- Leveau, P., éd. (1985) : *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique. Sur l'interprétation économique et sociale des données archéologiques, épigraphiques et littéraires en histoire ancienne. Actes du colloque organisé à Aix-en-Provence les 11 et 12 mai 1984*, Aix-en-Provence.
- Leveau, P. (1987-1989) : "La ville romaine et son espace rural. Contribution de l'archéologie à la réflexion sur la cité antique", *Opus*, 6-7, 87-100.
- Leveau, P. (2003) : "Inégalités régionales et développement économique dans l'Occident romain (Gaules, Afrique et Hispanie)", in : Bost *et al.*, éd. 2003, 327-353.
- Leveau, P. (2007) : "The western provinces", in : Scheidel *et al.*, éd. 2007, 651-670.
- Leveau, P., P. Sillières et J.-P. Vallat (1993) : *Campagnes de la Méditerranée romaine. Occident*, Bibliothèque d'archéologie, Paris.
- Lévêque, P. (1977) : "La société ellenistica. Quadro politico : forme politiche e rapporti sociali", in : Barigazzi, éd. 1977, 41-155.
- Lévêque, P. et J.-P. Morel, éd. (1980) : *Céramiques hellénistiques et romaines*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 36, Paris.
- Lévi-Strauss, C. (1983) : "Histoire et ethnologie", *Annales (HSS)*, 38, 6, 1217-1231.
- Licordari, A. (1974) : "Un'iscrizione inedita di Ostia", *RAL*, 29, 313-323.
- Liebenam, W. [1900] (1967) : *Städteverwaltung im römischen Kaiserreiche*, *Studia historica* 44, Rome.
- Ligt, L. de (1990) : "Demand, supply, distribution. The Roman peasantry between town and countryside. Rural monetization and peasant demand", *MBAH*, 9, 2, 24-56.
- Ligt, L. de (1991) : "The Roman peasantry demand, supply, distribution between town and countryside, 2. Supply, distribution and a comparative perspective", *MBAH*, 10, 1, 33-76.
- Ligt, L. de (1993) : *Fairs and markets in the Roman empire: economic and social aspects of periodic trade in a pre-industrial society*, Dutch monographs on ancient history and archaeology 11, Amsterdam.
- Ligt, L. de et De Neeve, P.W. (1988) : "Ancient periodic markets. Festivals and Fairs", *Athenaeum*, 66, 391-416.
- Lintott, A. W. (1968) : *Violence in Republican Rome*, Oxford.
- Liou, B. et Gassend, J.-M. (1990) : "L'épave Saint-Gervais 3 à Fos-sur-Mer (milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.). Inscriptions peintes sur amphores de Bétique. Vestiges de la coque", *Archaeonautica*, 10, 157-264.
- Liou, B. et Tchernia, A. (1994) : "L'interprétation des inscriptions sur les amphores Dressel 20", in : *Epigrafia della produzione e della distribuzione* 1994, 133-156.
- L'Italie d'Auguste à Dioclétien* (1994) : *L'Italie d'Auguste à Dioclétien. Actes du colloque international de Rome (25-28 mars 1992)*, CollEfr 198, Rome.
- Lo Cascio, E. (1978) : "Moneta e politica monetaria nel Principato : a proposito di due lavori recenti", *AJIN*, 25, 241-261.
- Lo Cascio, E. (1979) : "Carbone, Druso e Gratiiano: la gestione della *res nummaria* a Roma tra la *lex Papiria* e la *lex Cornelia*", *Athenaeum*, 57, 3-4, 215-238.
- Lo Cascio, E. (1980) : "Gli alimenta e la « politica economica » di Pertinace", *RFIC*, 108, 264-288.
- Lo Cascio, E. (1981) : "State and Coinage in the Late Republic and Early Empire", *JRS*, 71, 76-86.
- Lo Cascio, E. (1991) : "Forme dell'economia imperiale", in : Momigliano & Schiavone, éd. 1991, 313-365.
- Lo Cascio, E. (1994) : "La dinamica della popolazione in Italia da Augusto al III secolo", in : *L'Italie d'Auguste à Dioclétien* 1994, 91-125.
- Lo Cascio, E. (1995-1996) : "L'Impero patrimoniale e la morte lenta del capitalismo antico", in : Storchi Marino *et al.*, éd. 1995, 261-279.

- Lo Cascio, E., éd. (1997) : *Terre, proprietari e contadini dell'impero romano. Dall'affitto agrario al colonato tardoantico*, Ricerche 15, Rome.
- Lo Cascio, E., éd. (2000) : *Mercati permanenti e mercati periodici nel mondo romano. Atti degli Incontri capresi di storia dell'economia antica, Capri 13-15 ottobre 1997*, Pragmateiai 2, Bari.
- Lo Cascio, E. (2001) : "La population", *Pallas*, 55, 179-198.
- Lo Cascio, E., éd. (2003) : *Credito e moneta nel mondo romano. Atti degli Incontri capresi di storia dell'economia antica, Capri 12-14 ottobre 2000*, Pragmateiai 8, Bari.
- Lombard-Jourdan, A. (1984) : "Fairs", *Dictionnary of the Middle Ages* 4, 583.
- López Barja de Quiroga, P. (1995) : "Freedmen Social Mobility in Roman Italy", *Historia*, 44, 3, 326-348.
- Lussana, A. (1950) : "Osservazioni sulle testimonianze di munificenza privata della Gallia Cisalpina nelle iscrizioni latine", *Epigraphica*, 12, 116-123.
- Lussana, A. (1952) : "Munificenza privata nell' Africa Romana", *Epigraphica*, 14, 100-113.
- Lussana, A. (1956) : "Contributo agli studi sulla munificenza privata in alcune regioni dell'Impero", *Epigraphica*, 18, 77-93.
- MacMullen, R. (1959) : "Roman Imperial Building in the Provinces", *HSPH*, 64, 207-235.
- MacMullen, R. (1974) : *Roman social relations, 50 B.C. to A.D. 284*, New Haven.
- Magie, D. (1950) : *Roman rule in Asia Minor to the end of the third century after Christ*, Princeton.
- Malacrino, C.G. (2006) : "Ex his venustus est reticulatum. Diffusione e significato dell'opera reticolata a Nicopoli d'Epiro", *Polis. Studi interdisciplinari sul mondo antico*, 2, 137-156.
- Manacorda, D. (1989) : "Le anfore dell'Italia repubblicana : aspetti economici e sociali", in : *Amphores romaines et histoire économique 1989*, 443-467.
- Manthe, U. et Krampe, C., éd. (2000) : *Quaestiones iuris. Festschrift für Joseph Georg Wolf zum 70. Geburtstag*, Freiburger rechtsgeschichtliche Abhandlungen 36, Berlin.
- Marc, J.-Y. et Moretti, J.-C., éd. (2001) : *Constructions publiques et programmes édilitaires en Grèce entre le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Actes du colloque organisé par l'École Française d'Athènes et le CNRS, Athènes 14-17 mai 1995*, BCH. Supplément 38, Athènes.
- Marchetti, P. (1978) : *Histoire économique et monétaire de la deuxième guerre punique*, Mémoires - Académie royale de Belgique. Classe des beaux-arts. Collection in 8° 14, 4, Bruxelles.
- Marcone, A. (1988) : *Il colonato tardoantico nella storiografia moderna (da Fustel de Coulanges ai nostri giorni)*, Biblioteca di Athenaeum 7, Côme.
- Marcone, A., éd. (1999) : *Rostovtzeff e l'Italia*, Studi di storia e di storiografia, Naples / Pérouse.
- Marcone, A. (2008) : "Rostovtzeff e l'Italia", in : Andreau & Berelowitch, éd. 2008, 125-136.
- Maresch, K. (1996) : *Bronze und Silber. Papyrologische Beiträge zur Geschichte der Währung im ptolemäischen und römischen Ägypten bis zum 2. Jahrhundert n.Chr.*, Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften. Sonderreihe Papyrologica Coloniensia 25, Opladen.
- Marrou, H.-I. (1965) : *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, 6<sup>e</sup> éd., L'Univers historique, Paris.
- Martin, S. (2015) : *Du statère au sesterce. Monnaie et romanisation dans la Gaule du Nord et de l'Est (III<sup>e</sup> s. a.C. - I<sup>er</sup> s. p.C.)*, Ausonius Scripta antiqua 78, Bordeaux.
- Martin, S., éd. (2016) : *Monnaies et monétarisation dans les campagnes de la Gaule du Nord et de l'Est, de l'Âge du Fer à l'Antiquité tardive*, Ausonius Scripta antiqua 91, Bordeaux.
- Martin, S., éd. (2019) : *Rural granaries in northern Gaul (6th century BCE-4th century CE). From archaeology to economic history*, Radboud studies in humanities 8, Leyde / Boston.
- Mateo, A. (2001) : *Observaciones sobre el régimen jurídico de la minería en tierras públicas en época romana*, Cuadernos compostelanos de derecho romano 12, Saint-Jacques-de-Compostelle.
- Mattingly, D.J. et Salmon, J., éd. (2001) : *Economies beyond agriculture in the classical world*, Leicester-Nottingham studies in ancient society 9, Londres / New York.
- Mau, A. (1879) : *Pompejanische Beiträge*, Berlin.
- Mau, A. (1900) : *Pompeji in Leben und Kunst*, Leipzig.
- Maurin, L. (1978) : *Saintes antique des origines à la fin du VI<sup>e</sup> siècle*, Saintes.
- Maurin, L., J.-P. Bost & Roddaz, J.-M., éd. (1992) : *Les racines de l'Aquitaine : vingt siècles d'histoire d'une région, vers 1000 avant J.-C.-vers 1000 après J.-C.*, Bordeaux-Talence.
- Mazzarino, S. (1973) : *La fin du monde antique. Avatars d'un thème historiographique*, Bibliothèque des histoires, Paris.

- McCrum, M. et Woodhead, A.G., éd. (1961) : *Select documents of the principates of the Flavian emperors, including the year of revolution*, A.D. 68-96, Cambridge.
- Meadows, A. et Shipton, K., éd. (2001) : *Money and its uses in the Ancient Greek world*, Oxford.
- Medri, M. (2001) : "La diffusione dell'opera reticolata : considerazioni a partire dal caso di Olimpia", in : Marc & Moretti, éd. 2001, 15-40.
- Meiggs, R. (1960) : *Roman Ostia*, Oxford.
- Meillassoux, C. (1960) : "Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance", *Cahiers d'Études africaines*, 1, 4, 38-67.
- Meillassoux, C. (1964) : *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Le Monde d'outre-mer passé et présent. 1<sup>re</sup> série, Études 27, Paris.
- Meillassoux, C. (1973) : "Y a-t-il des castes en Inde ?", *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 54, 5-29.
- Mélanges Pirenne (1926) : *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne par ses anciens élèves et ses amis à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement à l'Université de Gand, 1886-1926*, Bruxelles / Paris.
- Mélanges Resta (2000) : *Monumenta humanitatis : studi in onore di Gianvito Resta*, Messine.
- Mélanges Riccobono (1936) : *Studi in onore di Salvatore Riccobono nel XL anno del suo insegnamento*, Palerme.
- Mélanges Solazzi (1948) : *Studi in onore di Siro Solazzi nel cinquantesimo anniversario del suo insegnamento universitario, 1899-1948*, Naples.
- Mélanges Wuilleumer (1980) : *Mélanges de littérature et d'épigraphie latines, d'histoire ancienne et d'archéologie. Hommage à la mémoire de Pierre Wuilleumier*, Collection d'études latines. Série scientifique 25, Paris.
- Metcalf, W.E., éd. (2012) : *The Oxford handbook of Greek and Roman coinage*, Oxford.
- Meuvret, J. (1960) : "Le prix des grains à Paris et les origines de la mercuriale", *Paris et Île-de-France*, 11, 283-311.
- Meuvret, J. (1971) : *Études d'histoire économique. Recueil d'articles*, Cahiers des Annales 32, Paris.
- Meyer, E. (1895) : "Die wirtschaftliche Entwicklung des Altertums", *Jahrbuch für Nationalökonomie und Statistik*, 9, 696-750.
- Meyer, E. (1912) : *Histoire de l'Antiquité. Tome premier, Introduction à l'étude des sociétés anciennes (évolution des groupements humains)*, 3<sup>e</sup> éd., Paris.
- Meyer, E. (1924a) : "Die Sklaverei im Altertum", in : Meyer 1924b, 169-212.
- Meyer, E. (1924b) : *Kleine Schriften. Erste Band*, 2<sup>e</sup> éd., Halle.
- Meyers, W. (1964) : *L'administration de la province romaine de Belgique*, *Dissertationes archaeologicae gandenses* 8, Bruges.
- Michel, J. (1962) : *La gratuité en droit romain*, Études d'histoire et d'ethnologie juridique, Bruxelles.
- Mickwitz, G. (1932) : *Geld und Wirtschaft im römischen Reich des vierten Jahrhunderts n. Chr.*, *Societas scientiarum fennica, Commentationes humanarum litterarum* 4/2, Helsinki.
- Migeotte, L. (1984) : *L'emprunt public dans les cités grecques. Recueil des documents et analyse critique*, Collection d'études anciennes, Québec / Paris.
- Milazzo, F., éd. (2012) : *Affari, finanza e diritto nei primi due secoli dell'impero. Atti del Convegno internazionale di diritto romano, Copanello 5-8 giugno 2004*, Collana della Facoltà di giurisprudenza dell'Università degli studi Magna Graecia di Catanzaro, Milan.
- Milioukov, P.N. (1918) : *Le mouvement intellectuel russe*, Paris.
- Milioukov, P.N., éd. par A.P. Mendel (1967) : *Political memoirs 1905-1917*, Ann Arbor.
- Millar, F. (1992) : *The emperor in the Roman world, 31 BC-AD 337*, 2<sup>e</sup> éd., Londres.
- Millett, P. (1991) : *Lending and borrowing in ancient Athens*, Cambridge.
- Mitchell, S. (1987) : "Imperial Building in the Eastern Roman Provinces", *HSPH*, 91, 333-365.
- Momigliano, A. (1943) : "Rostovtzeff's Twofold History of the Hellenistic World", *JHS*, 63, 116-117.
- Momigliano, A. (1953) : "In memoria di Michele Rostovtzeff (1870-1952)", *RSI*, 65, 4, 481-495.
- Momigliano, A. (1955) : *Contributo alla storia degli studi classici*, *Storia e letteratura* 47, Rome.
- Momigliano, A. (1966a) : *Studies in historiography*, Londres.
- Momigliano, A. (1966b) : *Terzo contributo alla storia degli studi classici e del mondo antico*, *Storia e letteratura* 108-109, Rome.
- Momigliano, A. (1970a) : "Hellenismus und Gnosis, Rahdbemericungen zu Droysens *Geschichte des Hellenismus*", *Saeculum*, 21, 185-188.
- Momigliano, A. (1970b) : "Introduzione all'ellenismo", *RSI*, 82, 782-783.

- Momigliano, A. (1970c) : "J. G. Droysen between Greeks and Jews", *H&T*, 9, 2, 139-153.
- Momigliano, A. (1983) : *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne*, Bibliothèque des histoires 44, Paris.
- Momigliano, A. et Schiavone, A., éd. (1991) : *Storia di Roma. Volume secondo, L'impero mediterraneo. II. I principi e il mondo*, Turin.
- Mommsen, T. [1887] (1984) : *Le droit public romain. Tome I*, Paris.
- Montchrestien, A. de, édité par F. Billacois, F. [1616] (1999) : *Traicté de l'oconomie politique*, Les Classiques de la pensée politique 16, Genève.
- Monteix, N. et Tran, N., éd. (2011) : *Les savoirs professionnels des gens de métier. Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'empire romain*, Collection du Centre Jean Bérard 36, Naples.
- Moreau, P. (1990) : "Adfinitas, la parenté par alliance dans la société romaine (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)", in : Andraeu & Bruhns, éd. 1990, 173-198.
- Moreau, P. (2002) : Incestus et prohibita nuptiae. *Conception romaine de l'inceste et histoire des prohibitions matrimoniales pour cause de parenté dans la Rome antique*, Collection d'études anciennes. Série latine 62, Paris.
- Morel, J.-P. (1980) : "La céramique campanienne : acquis et problèmes", in : Lévêque & Morel, éd. 1980, 85-122.
- Morel, J.-P. (1982) : "Marchandises, marchés, échanges dans le monde romain", *AION(archeol)*, 4, 193-214.
- Morineau, M. (1985a) : "À la Halle de Charleville : fourniture et prix des grains, ou les mécanismes du marché (1647-1821)", in : Morineau 1985b, 141-195.
- Morineau, M. (1985b) : *Pour une histoire économique vraie*, Économies et sociétés 1, Lille.
- Morley, N. (2007) : *Trade in classical antiquity*, Key themes in ancient history, Cambridge.
- Morris, I. (1994) : "Review Article: The Athenian Economy Twenty Years after *The Ancient Economy*", *CPh*, 89, 351-366.
- Mossé, C. (1974) : "Review of: *The Ancient Economy*", *JHS*, 94, 222-224.
- Mouritsen, H. (2011) : *The freedman in the Roman world*, Cambridge.
- Mratschek-Halfmann, S. (1993) : Divites et praepotentes. *Reichtum und soziale Stellung in der Literatur der Prinzipatszeit*, Historia. Einzelschriften 70, Stuttgart.
- Mrozek, S. (1968) : "Quelques remarques sur les inscriptions relatives aux distributions privées d'argent et de nourriture dans les municipes italiens aux I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.", *Epigraphica*, 30, 156-171.
- Mrozek, S. (1972) : "Les bénéficiaires des distributions privées d'argent et de nourriture dans les villes italiennes à l'époque du Haut-Empire", *Epigraphica*, 34, 30-54.
- Mrozek, S. (1973) : *Prywatne rozdawnictwa pieniędzy i żywności w miastach Italii w okresie wczesnego cesarstwa*, Roczniki Towarzystwa Naukowego w Toruniu. Rocznik 7, Varsovie / Poznan.
- Mrozek, S. (1975) : *Prix et rémunération dans l'Occident romain, 31 av. n. è. - 250 de n. è.*, Seria monografi / Societas scientiarum gedanensis. Gdańskie Towarzystwo naukowe. Wydział I nauk społecznych i humanistycznych 55, Gdańsk.
- Mrozek, S. (2001) : *Faenus: Studien zu Zinsproblemen zur Zeit des Prinzipats*, Historia. Einzelschriften 139, Stuttgart.
- Napoleoni, C. (1974) : *Elementi di economia politica*, Florence.
- Nappo, D. (2018) : "Money and Flows of Coinage in the Red Sea Trad", in : Wilson & Bowman, éd. 2018, 557-579.
- Neeve, P.W. de (1985) : "The price of agricultural land in Roman Italy and the problem of economic rationalism", *Opus*, 4, 77-109.
- Nicolet, C. (1963) : "À Rome pendant la seconde guerre Punique : techniques financières et manipulations monétaires", *Annales (HSS)*, 18, 3, 417-436.
- Nicolet, C. (1966) : *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.). Tome 1, Définitions juridiques et structures sociales*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 207, Paris.
- Nicolet, C., éd. (1967) : *Les Gracques ou crise agraire et révolution à Rome*, Collection Archives 33, Paris.
- Nicolet, C. (1970) : "Le livre III des *Res Rusticae* de Varron et les allusions au déroulement des comices tributes", *REA*, 72, 1, 113-137.
- Nicolet, C. (1971) : "Les variations des prix et la « théorie quantitative de la monnaie » à Rome, de Cicéron à Pline l'Ancien", *Annales (HSS)*, 26, 6, 1203-1227.
- Nicolet, C. (1974) : *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.). Tome 2, Prosopographie des chevaliers romains*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 207, Paris.

- Nicolet, C. (1976a) : *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Bibliothèque des histoires, Paris.
- Nicolet, C. (1976b) : *Tributum : recherches sur la fiscalité directe sous la république romaine*, Antiquitas. Reihe 1, Abhandlungen zur alten Geschichte 24, Bonn.
- Nicolet, C. (1977) : *Rome et la conquête du monde méditerranéen, 264-27 avant J.-C. Tome premier, Les structures de l'Italie romaine*, Nouvelle Cléo 8, Paris.
- Nicolet, C. (1979) : "Deux remarques sur l'organisation des sociétés de publicains à la fin de la République romaine", in : Van Effenterre, éd. 1979, 69-95.
- Nicolet, C. (1988) : *Rendre à César. Économie et société dans la Rome antique*, Bibliothèque des histoires 72, Paris.
- Nicolet, C. (2000) : *Censeurs et publicains. Économie et fiscalité dans la Rome antique*, Paris.
- Nicolet, C., Ilbert, R. et Depaule, J.-C., éd. (2000) : *Mégapoles méditerranéennes : géographie urbaine rétrospective. Actes du colloque, Rome, 8-11 mai 1996*, L'atelier méditerranéen 1 / CollEFR 261, Paris / Rome.
- Niese, B. (1897) : *Grundriss der römischen Geschichte nebst Quellenkunde*, Handbuch der Klassischen Altertums-Wissenschaft 3, 2<sup>e</sup> éd., Munich.
- Nijf, O. van (1997) : *The civic world of professional associations in the Roman East*, Dutch monographs on ancient history and archaeology 17, Amsterdam.
- Nollé, J. (1982) : *Nundinas instituere et habere: Epigraphische Zeugnisse zur Einrichtung und Gestaltung von ländlichen Märkten in Afrika und in der Provinz Asia*, Subsidia epigraphica 9, Hildesheim / New York.
- Olivito, R. (2013) : *Il foro nell'atrio. Immagini di architettura, scene di vita e di mercato nel fregio dai Praedia di Iulia Felix (Pompei, II, 4, 3)*, Bibliotheca archaeologica 31, Bari.
- Orrieux, C. (1983) : *Les Papyrus de Zénon. L'horizon d'un Grec en Égypte au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.*, 2<sup>e</sup> éd., Deucalion 2, Paris.
- Orrieux, C. (1985) : *Zénon de Caunos, parépidèmos, et le destin grec*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 320, Paris.
- Ortega y Gasset, J. (1921) : *España invertebrada. Bosquejo de algunos pensamientos históricos*, Madrid.
- Ortega y Gasset, J. (1923) : *El tema de nuestro tiempo*, Estudios filosóficos, Madrid.
- Ouzoulias, P. (2010) : "Les campagnes gallo-romaines : quelle place pour la villa ?", in : Ouzoulias & Tranoy, éd. 2010, 189-211.
- Ouzoulias, P. et L. Tranoy, éd. (2010) : *Comment les Gaules devinrent romaines*, Paris.
- Paci, G. (1999) : "I cavalieri romani e la proprietà fondiaria dai Flavi ai Severi", in : Demougin *et al.*, éd. 1999, 291-300.
- Pailler, J.-M., éd. (1989) : *Actualité de l'antiquité. Actes du colloque organisé à l'Université de Toulouse-Le Mirail par la revue Pallas, décembre 1985*, Archéologie, Paris.
- Pasquinucci, M. (1986) : "Contributo allo studio dell'Ager Mutinensis", *Athenaeum*, 74, 55-73.
- Peacock, D. et Williams, D.F. (1986) : *Amphorae and the Roman economy. An introductory guide*, Longman archaeological series, Londres.
- Perrot, J.-C. et Bouvier, J., éd. (1985) : *États, fiscalités, économies. Actes du cinquième congrès de l'association française des historiens économistes, 16-18 juin 1983*, Publications de la Sorbonne. Série France 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> 23, Paris.
- Pestman, P.W. (1971) : "Loans bearing no interest", *JJP*, 16-17, 7-29.
- Petrucci, A. (1991) : *Mensam exercere. Studi sull'impresa finanziaria romana (II secolo a.C. - metà del III secolo d.C.)*, Pubblicazioni dell'Istituto di diritto romano e dei diritti dell'Oriente mediterraneo 70, Naples.
- Piazza, M.P. (1980) : "Tabulae novae, Osservazioni sul problema dei debiti negli ultimi decenni della Repubblica", in : *Atti del II Seminario romanistico gardesano 1980*, 39-107.
- Picard, O. et Duyrat, F., éd. (2005) : *L'exception égyptienne ? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine. Actes du colloque d'Alexandrie, 13-15 avril 2002*, Publications de l'Institut français d'archéologie orientale 937, Le Caire.
- Pinzone, A. (2000) : "Rileggendo la *De frumento* : Cicerone, Verre e il *frumentum in cellam*", in : *Mélanges Resta 2000*, 275-293.
- Pipes, R. (1980) : *Struve: Liberal on the Right, 1905-1944*, Russian Research Center studies 80, Cambridge (Mass.).
- Planty-Bonjour, G. (1974) : *Hegel et la pensée philosophique en Russie (1830-1917)*, Archives internationales d'histoire des idées 64, La Haye.
- Pluket, H.W. (1975) : "Abscheid von Rostovtzeff", *Lampas*, 1975, 3-4.

- Pleket, H.W. (1983) : "Urban elites and business in the Greek part of the Roman Empire", in : Garnsey *et al.*, éd. 1983, 131-144.
- Pleket, H.W. (1990) : "Wirtschaft des Imperium Romanum", in : Vittinghoff, éd. 1990, 25-160.
- Polverini, L. (1979) : "Di una traduzione russa della *Griechische Geschichte* del Beloch", *CS*, 16, 521-541.
- Poulantzas, N. (1970) : *Pouvoir politique et classes sociales de l'Etat capitaliste*, Textes à l'appui, Paris.
- Prag, J.R.W., éd. (2007) : *Sicilia nutrix plebis Romanae: rhetoric, law and taxation in Cicero's Verrines*, BICS. Supplement 97, Londres.
- Prag, J.R.W. et Repath, I. (2009) : "Introduction", in : Prag & Repath, éd. 2009, 1-15.
- Prag, J.R.W. et Repath, I., éd. (2009) : *Petronius. A handbook*, Chichester.
- Préaux, C. (1939) : *L'économie royale des Lagides*, Bruxelles.
- Préaux, C. (1956) : "Sur les 'fondations' dans l'Égypte gréco-romaine", *RIDA*, 3<sup>e</sup> série, 3, 145-172.
- Préaux, C. (1961) : "L'économie lagide : 1933-1958", *Proceedings of the Ninth International Congress of Papyrology, Oslo, 19<sup>th</sup>-22<sup>nd</sup> August, 1958*, 200-232.
- Préaux, C. (1978) : *Le monde hellénistique : la Grèce et l'Orient de la mort d'Alexandre à la conquête romaine de la Grèce, 323-146 av. J.-C.*, Nouvelle Cléo 6, Paris.
- Raeff, M. (1979) : "Codification et droit en Russie impériale. Quelques remarques comparatives", *Cahiers du Monde Russe et Soviétique*, 20, 1, 5-13.
- Ramsay, W.M. (1924) : "Studies in the Roman province Galatia: VI. Some Inscriptions of Colonia Caesarea Antiochea", *JRS*, 14, 1-2, 172-205.
- Ramsay, W.M. (1926) : "Studies in the Roman province Galatia: VII. Pisidia", *JRS*, 16, 102-119.
- Raskolnikoff, M. (1975) : *La recherche en Union soviétique et l'histoire économique et sociale du monde hellénistique et romain*, Études et travaux d'histoire romaine 1, Strasbourg.
- Rathbone, D. (1991) : *Economic rationalism and rural society in third-century A.D. Egypt. The Heroninos archive and the Appianus estate*, Cambridge classical studies, Cambridge.
- Rathbone, D. (2013) : "Village Markets in Roman Egypt : The Case of first-century A.D. Tebtunis", in : Frass, éd. 2013, 123-143.
- Rawson, E. (1975) : "Architecture and Sculpture: The Activities of the Cossutii", *PBSR*, 43, 36-47.
- Rebert, H.F. (1926) : "Bonum Factum, Bona Fide, and Bona Fortuna", *CPh*, 21, 1, 75-77.
- Reddé, M., éd. (2014) : *De l'or pour les braves ! Soldes, armées et circulation monétaire dans le monde romain*, Ausonius Scripta antiqua 69, Bordeaux.
- Reden, S. von (1995) : *Exchange in ancient Greece*, Londres.
- Renouard, Y. (1968) : *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Nouvelle éd. Collection U2 51, Paris.
- Rey, P.-P. (1971) : *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. Exemple de la « Comilog » au Congo-Brazzaville*, Économie et socialisme 15, Paris.
- Rey, P.-P. (1973) : *Les Alliances de classes*, Textes à l'appui 77, Paris.
- Rich, E.E. et Wilson, C., éd. (1967) : *The Cambridge economic history of Europe. Volume IV, The economy of expanding Europe in the sixteenth and seventeenth centuries*, Cambridge.
- Richlin, A. (2009) : "Sex in the *Satyrica*. Outlaws in Literatureland", in : Prag & Repath, éd. 2009, 82-100.
- Rickman, G.E. (1980) : "The Grain Trade under the Roman Empire", in : D'Arms & Kopff, éd. 1980, 261-275.
- Rico, C. (2003) : "Mercatores, negotiatores et diffusores olearii et le commerce de l'huile de Bétique à destination de Rome aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère", *REA*, 105, 2, 413-433.
- Robinson, D.M. (1924a) : "A New Latin Economic Edict from Pisidian Antioch", *TAPhA*, 55, 5-20.
- Robinson, D.M. (1924b) : "A Preliminary Report on the Excavations at Pisidian Antioch and at Sizma", *AJA*, 28, 4, 435-444.
- Robinson, D.M. (1925) : "Notes on Inscriptions from Antioch in Pisidia", *JRS*, 15, 253-262.
- Rodewald, C. (1976) : *Money in the age of Tiberius*, Manchester.
- Rodríguez Almeida, E. (1984) : *Il Monte Testaccio. Ambiente, storia, materiali*, Studi e materiali dei Musei e Monumenti comunali di Roma, Rome.
- Rodríguez Almeida, E. (1994) : "Scavi sul Monte Testaccio: novità dai tituli picti", in : *Epigrafia della produzione e della distribuzione* 1994, 111-131.
- Roesch, P. (1974) : "Sur le tarif des poissons d'Akraiphia", *ZPE*, 14, 5-9.



- Roman, Y. et Dalaison, J., éd. (2008) : *L'économie antique, une économie de marché ? Actes des deux tables rondes tenues à Lyon les 4 février et 30 novembre 2004*, Mémoires de la Société des Amis de Jacob Spon, Lyon.
- Rosenberg, W.G. (1974) : *Liberals in the Russian revolution: the Constitutional democratic party, 1917-1921*, Princeton.
- Rostovtzeff, M.I. (1894) : "Les nouvelles fouilles de Pompéi [en russe]", *Revue du Ministère de l'Éducation Nationale = Zurnal Ministerstva narodnogo Prosvescenija*, Série 4, 291, 45-101.
- Rostovtzeff, M.I. (1895) : *Les guerres de César en Gaule, en Germanie et en Bretagne* [en russe], Saint-Petersbourg.
- Rostovtzeff, M.I. (1900a) : "Compte rendu de : A. Schulten, *Das römische Afrika*, Leipzig, 1899", *Deutsche Literaturzeitung*, 21, 3126-3128.
- Rostovtzeff, M.I. (1900b) : "Compte rendu de : L. Homo, *Lexique de Topographie romaine*, Paris, 1900", *Deutsche Literaturzeitung*, 21, 2667-2669.
- Rostovtzeff, M.I. (1900c) : "Compte rendu de : W. Liebenam, *Die Städteverwaltung im römischen Reiche*, Leipzig, 1900", *Deutsche Literaturzeitung*, 21, 2920-2923.
- Rostovtzeff, M.I. (1900d) : "Dons en blé faits par les empereurs des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles aux cités d'Asie Mineure", *BSAF*, 1900, 3, 226-227.
- Rostovtzeff, M.I. (1900e) : "Le capitalisme et l'économie nationale dans le monde ancien [en russe]", *La Pensée russe*, 3, 195-217.
- Rostovtzeff, M.I. (1900f) : "Nouvelles données sur l'histoire de l'administration financière de l'Égypte gréco-romaine, à propos du livre de U. Wilcken, *Die griechischen Ostraka aus Ägypten und Nubien* [en russe]", *Revue du Ministère de l'Éducation Nationale = Zurnal Ministerstva narodnogo Prosvescenija*, mars, 133-165.
- Rostovtzeff, M.I. (1901) : "Les martyrs de la civilisation grecque aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. [en russe]", *Le Monde de Dieu = Mir Božij*, mai, 1-22.
- Rostovtzeff, M.I. (1902a) : "Compte rendu de : E. Grimm, *Research in the History of the Development of Roman Imperial Power from Galba to Marcus Aurelius*, 1901 [en russe]", *Revue du Ministère de l'Éducation Nationale = Zurnal Ministerstva narodnogo Prosvescenija*, Série 4, 341, 148-172.
- Rostovtzeff, M.I. (1902b) : "Geschichte der Staatspacht in der römischen Kaiserzeit bis Diokletian", *Philologus, Ergänzungsband*, 9, 331-512.
- Rostovtzeff, M.I. (1904) : "Theodor Mommsen [en russe]", *Le Monde de Dieu = Mir Božij*, 2, 1-12.
- Rostovtzeff, M.I. (1905a) : "Interprétation des tessères en os avec figures, chiffres et légendes", *RA*, 5, 110-124.
- Rostovtzeff, M.I. (1905b) : "V. I. Modestov [en russe]", *Revue du Ministère de l'Éducation Nationale = Zurnal Ministerstva narodnogo Prosvescenija*, Série 5, 10, 75-82.
- Rostovtzeff, M.I. (1907a) : "Ab epistulis", *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft. Neue Bearbeitung*, 11, col. 210-215.
- Rostovtzeff, M.I. (1907b) : "Compte rendu de : M. Khvostov, *Recherches sur l'Histoire du commerce dans les monarchies hellénistiques et l'Empire romain, I*, Saint-Petersbourg, 1907 [en russe]", *Revue du Ministère de l'Éducation Nationale = Zurnal Ministerstva narodnogo Prosvescenija*, octobre, 382-413.
- Rostovtzeff, M.I. (1909) : "August Mau (nécrologie) [en russe]", *Revue du Ministère de l'Éducation Nationale = Zurnal Ministerstva narodnogo Prosvescenija*, 21, 30-34.
- Rostovtzeff, M.I. (1910a) : "Kolonat," *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, 5, 913-921.
- Rostovtzeff, M.I. (1910b) : *Studien zur Geschichte des römischen Kolonates*, APF. Beiheft 1, Leipzig, Allemagne.
- Rostovtzeff, M.I. (1911) : "Ein Speculator auf der Reise, ein Geschaeftsmann bei der Abrechnung", *MDAI(R)*, 26, 267-283.
- Rostovtzeff, M.I. (1912) : "Troisième congrès archéologique international à Rome [en russe]", *Revue du Ministère de l'Éducation Nationale = Zurnal Ministerstva narodnogo Prosvescenija*, Série 5, 42, 105-111.
- Rostovtzeff, M.I. (1914) : "Compte rendu de : M. Khvostov, *Traits de l'organisation de l'industrie et du commerce dans l'Égypte gréco-romaine, I, L'industrie textile dans l'Égypte gréco-romaine*, Kazan, 1914 [en russe]", *Revue du Ministère de l'Éducation Nationale = Zurnal Ministerstva narodnogo Prosvescenija*, 53, 10, 348-369.
- Rostovtzeff, M.I. (1916a) : "À la mémoire de Peter Vasilievič Nikitin [en russe]", *Rech'*, 124.
- Rostovtzeff, M.I. (1916b) : "Relations scientifiques internationales [en russe]", *La Pensée russe*, 37, 3, 76-81.
- Rostovtzeff, M.I. (1917) : "Caesar and the South of Russia", *JRS*, 7, 27-44.
- Rostovtzeff, M.I. (1918a) : *La Naissance de l'Empire romain* [en russe], Petrograd.
- Rostovtzeff, M.I. (1918b) : "ΣΥΝΤΕΛΕΙΑ ΤΙΠΩΝΩΝ", *JRS*, 8, 26-33.

- Rostovtzeff, M.I. (1919a) : *Proletarian culture*, Russian Liberation Committee. Publications 11, Londres.
- Rostovtzeff, M.I. (1919b) : "Russia's Contribution to the World's Science", *Struggling Russia*, 1, 602-605.
- Rostovtzeff, M.I. (1920a) : "Bolshevism in Tunis and Algeria", *The New Russia*, 2, 21, 250-252.
- Rostovtzeff, M.I. (1920b) : "La Russie méridionale et le monde classique", *Revue Bleue*, 58, 8, 225-230.
- Rostovtzeff, M.I. (1920c) : "Sommaire des Conférences du Professeur M. Rostovzev au collège de France sur les Iraniens et les Grecs dans la Russie Méridionale", *RA*, 12, 113-114.
- Rostovtzeff, M.I. (1920d) : "The Contribution of Russia to Learning", *The Quaterly Review*, 463, 272-287.
- Rostovtzeff, M.I. (1920e) : "The Foundations of Social and Economic Life in Egypt in Hellenistic Times", *JEA*, 6, 3, 161-178.
- Rostovtzeff, M.I. (1920f) : "The Present State of Russian Universities", *Struggling Russia*, 2, 172-174.
- Rostovtzeff, M.I. (1920g) : "The Worship of Success", *The New Russia*, 1, 10-12.
- Rostovtzeff, M.I. (1921a) : "Les origines de la Russie kiévienne [en russe]", *Notes contemporaines = Sovremennyya Zapiski*, 3, 129-132.
- Rostovtzeff, M.I. (1921b) : "Review of: M.G. Hindus, *The Russian Peasant and the Revolution*, New York, H. Holt and Co, 1920", *AHR*, 26, 2, 364-365.
- Rostovtzeff, M.I. (1921c) : "The origin of the so-called gothic style in jewelry", *AJA*, 25, 1, 76.
- Rostovtzeff, M.I. (1922a) : *A large estate in Egypt in the third century B.C. A study in economic history*, University of Wisconsin studies in the social sciences and history 6, Madison.
- Rostovtzeff, M.I. (1922b) : "Augustus", *University of Wisconsin Studies in Language and Literature, Classical Studies. Series No. II*, 15, 134-147.
- Rostovtzeff, M.I. (1922c) : *Iranians and Greeks in South Russia*, Oxford.
- Rostovtzeff, M.I. (1922d) : "Le crépuscule de la civilisation antique [en russe]", *La Pensée russe*, 6-7, 190-214.
- Rostovtzeff, M.I. (1922e) : "Le crépuscule de la civilisation antique (second article) [en russe]", *La Pensée russe*, 8-12, 18-36.
- Rostovtzeff, M.I. (1922f) : "Les origines de la Russie kiévienne", *Revue des Études Slaves*, 2, 1, 5-18.
- Rostovtzeff, M.I. (1923a) : "La crise politique et sociale dans l'Empire romain au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. [en russe, première partie]", *Sovremennyye Zapiski = Annales contemporaines*, 17, 281-312.
- Rostovtzeff, M.I. (1923b) : "La crise sociale et politique de l'Empire romain au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.", *Le Musée belge*, 21, 233-242.
- Rostovtzeff, M.I. (1923c) : "Notes on the economic policy of the Pergamene kings", in : Calder & Buckler, éd. 1923, 359-389.
- Rostovtzeff, M.I. (1923d) : "Review of: *Die Kunst des Altertums* by Anton Springer, Anatolian Studies presented to Sir William Ramsay", *JRS*, 13, 198-200.
- Rostovtzeff, M.I. (1923e) : "Review of: *Die Romischen Grabsteine von Noricum und Pannonien* by Arnold Schober", *JRS*, 13, 205-207.
- Rostovtzeff, M.I. (1923f) : "Review of: P.N. Miljukov, *Russia to-day and to-morrow*, Macmillan Co", *The Yale Review*, 12, 425-428.
- Rostovtzeff, M.I. (1923-1924) : "Augustus", *MDAI(R)*, 38-39, 281-299.
- Rostovtzeff, M.I. (1924) : "La crise politique et sociale dans l'Empire romain au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. [en russe, seconde partie]", *Sovremennyye Zapiski = Annales contemporaines*, 18, 173-205.
- Rostovtzeff, M.I. (1925a) : "Les Matres gauloises et la Terra Mater gréco-romaine", *BSAF*, 1925, 205-213.
- Rostovtzeff, M.I. (1925b) : "Review of: F. Haverfield, G. Macdonald, *The Roman Occupation of Britain*", *AHR*, 30, 2, 337-339.
- Rostovtzeff, M.I. (1925c) : "The origin of the Russian State on the Dniepr", in : *Annual Report of the AHA 1925*, 163-171.
- Rostovtzeff, M.I. (1926a) : *A History of the ancient world. I, The Orient and Greece*, Oxford.
- Rostovtzeff, M.I. (1926b) : "Compte rendu de : H.G. Rose, *Primitive Culture in Greece*, Doran, 1925", *The Saturday Review of Literature*, 3, 1, 22, 472.
- Rostovtzeff, M.I. (1926c) : "Les classes rurales et les classes citadines dans le Haut-Empire romain", in : *Mélanges Pirenne 1926*, 491-434.
- Rostovtzeff, M.I. (1926d) : "Pax Augusta Claudiana", *JEA*, 12, 1/2, 24-29.
- Rostovtzeff, M.I. (1926e) : "Quelques monuments de l'Italie méridionale", *CRAI*, 70, 3, 227-231.



- Rostovtzeff, M.I. (1926f) : "The Problem of the Origin of Serfdom in the Roman Empire", *The Journal of Land & Public Utility Economics*, 2, 2, 198-207.
- Rostovtzeff, M.I. (1926g) : *The social & economic history of the Roman Empire*, Oxford.
- Rostovtzeff, M.I. (1927a) : *A History of the Ancient World*. 2, Rome, Oxford.
- Rostovtzeff, M.I. (1927b) : "Les Samnites [en russe]", *Notes contemporaines = Sovremennyya Zapiski*, 30, 327-343.
- Rostovtzeff, M.I. (1927c) : *Mystic Italy*, The Colver lectures in Brown University, New York.
- Rostovtzeff, M.I. (1927d) : "Nouvelles données sur Auguste [en russe]", *Notes contemporaines = Sovremennyya Zapiski*, 33, 464-469.
- Rostovtzeff, M.I. (1927e) : "Persia, India, China", *Artibus Asiae*, 2, 4, 294-297.
- Rostovtzeff, M.I. (1927f) : "Review of: *Fouilles de Doura-Europos, 1922-1923*", *AHR*, 32, 4, 836-841.
- Rostovtzeff, M.I. (1927-1928) : "Review of: T.R. Glover, *Democracy in the Ancient World*, Cambridge Univ. Press, 1927", *The Saturday Review of Literature*, 4, 47, 972.
- Rostovtzeff, M.I. (1928a) : "Greek Sightseers in Egypt", *JEA*, 14, 1/2, 13-15.
- Rostovtzeff, M.I. (1928b) : "Review of: *Dacia: Recherches et Découvertes Archeologiques en Roumanie*", *AHR*, 33, 2, 377-380.
- Rostovtzeff, M.I. (1929) : *The animal style in South-Russia and China (being the material of a course of lectures delivered in August 1925 at Princeton University under the auspices of the Harvard-Princeton Fine Arts Club)*, Princeton monographs in art and archaeology 14, Princeton.
- Rostovtzeff, M.I. (1930a) : "The Decay of the Ancient World and its Economic Explanations", *The Economic History Review*, 2, 197-214.
- Rostovtzeff, M.I. (1930b) : "Yale's Work at Doura", *Bulletin of the Associates in Fine Arts at Yale University*, 4, 1, 75-85.
- Rostovtzeff, M.I. (1931a) : "Review of: *Olbia-Ausgrabungen d. J. 1926*", *AJA*, 35, 1, 111-113.
- Rostovtzeff, M.I. (1931b) : "Review of: W.L. Westermann, *Upon Slavery in Ptolemaic Egypt*", *The Economic History Review*, 3, 1, 138-141.
- Rostovtzeff, M.I. (1932a) : *Caravan cities*, Oxford.
- Rostovtzeff, M.I. (1932b) : "Notes d'archéologie orientale", *Syria*, 13, 4, 321-333.
- Rostovtzeff, M.I. (1932c) : "Seleucid Babylonia, Bullae and Seals of Clay with Greek Inscriptions", *YCIS*, 3, 1-112.
- Rostovtzeff, M.I. (1933a) : "Les archives militaires de Doura", *CRAI*, 77, 2, 309-323.
- Rostovtzeff, M.I. (1933b) : "L'Hellénisme en Mésopotamie", *Scientia*, 53, 1-15.
- Rostovtzeff, M.I. (1935a) : "Olbia", *Enciclopedia Italiana*, 25, 257-258.
- Rostovtzeff, M.I. (1935b) : "Panticapes", *Enciclopedia Italiana*, 26, 214-215.
- Rostovtzeff, M.I. (1936a) : "Le monde hellénistique et son développement économique [en russe]", *Annales contemporaines = Sovremennyye Zapiski*, 60, 325-345.
- Rostovtzeff, M.I. (1936b) : "The Hellenistic World and its Economic Development", *AHR*, 41, 2, 231-252.
- Rostovtzeff, M.I. (1937) : "Doura-Europos, son importance, son histoire", *RH*, 180, 2, 229-240.
- Rostovtzeff, M.I. (1938a) : "La fondation de Doura-Europos sur l'Euphrate [en russe]", *Seminarium Kondakovianum*, 10, 99-106.
- Rostovtzeff, M.I. (1938b) : "The Mentality of the Hellenistic World and the After-Life", *Harvard Divinity School Bulletin*, 5-25.
- Rostovtzeff, M.I. (1939) : "Review of: T. Frank, *An Economic Survey of Ancient Rome*", *AJPh*, 60, 3, 363-379.
- Rostovtzeff, M.I. (1940) : "Review of: *Taxation in Egypt from Augustus to Diocletian*", *AJA*, 44, 3, 414-415.
- Rostovtzeff, M.I. (1941) : *The social & economic history of the Hellenistic world*, Oxford.
- Rostovtzeff, M.I. (1942) : "Review of: *Monuments of Culture and Art in the Collections of the Hermitage, I*", *AJA*, 46, 2, 295-301.
- Rostovtzeff, M.I. (1943a) : "Review of: *Soviet Archaeology VII*", *AJA*, 47, 4, 506-508.
- Rostovtzeff, M.I. (1943b) : "The Parthian Shot", *AJA*, 47, 2, 174-187.
- Rostovtzeff, M.I. (1946) : "Numidian Horsemen on Canosa Vases", *AJA*, 50, 2, 263-267.
- Rostovtzeff, M.I., éd. par P.M. Fraser (1957) : *The social and economic history of the Roman Empire*, 2<sup>e</sup> éd., Oxford.

- Rostovtzeff, M.I. (1987) : "Capitalisme et économie nationale dans l'antiquité", *Pallas*, 33, 1, 19-40.
- Rostovtzeff, M.I., éd. par Andreau, J. (1988) : *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, Bouquins, Paris.
- Rostovtzeff, M.I., éd. par Rostovtzeff, S. et Andreau, J. (1989) : *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, Bouquins, Paris.
- Rostovtzeff, M.I., éd. par Zuev, V.J. et Heinen, H. (1993) : *Skythien und der Bosphorus. Band II, Wiederentdeckte Kapitel und Verwandtes*, Stuttgart.
- Rostovtzeff, M.I., éd. par Marcone, A. (1994) : *Per la storia del colonato romano*, Brescia.
- Rostovtzeff, M.I., éd. par Thornton, J. et Gnoli, T. (1995a) : *Per la storia economica e sociale del mondo ellenistico-romano. Saggi scelti*, Catane.
- Rostovtzeff, M.I., éd. par Marcone, A. (1995b) : *Scripta varia. Ellenismo e impero romano*, Bari.
- Rostovtzeff, M.I. et Bertagnolli, L. (1935) : "Ponto e Bitinia", *Enciclopedia Italiana*, 27, 901-905.
- Rostovtzeff, M.I. et Corso, G. (1931) : "Chersoneso", *Enciclopedia Italiana*, 9, 978-979.
- Rostovtzeff, M.I. et Hopkins, C. (1933) : "Recent Finds from Dura", *Bulletin of the Associates in Fine Arts at Yale University*, 6, 1, 3-4.
- Rostovtzeff, M.I. et Mattingly, H. (1923) : "Commodus-Hercules in Britain", *JRS*, 13, 91-109.
- Rostovtzeff, M.I., Perkins, A. et Garbani, G. (1960) : "Dura-Europos", *Enciclopedia dell'Arte Antica*, 3, 188-195.
- Rostovtzeff, M.I. et Prou, M. (1897) : "Études sur les plombs antiques ; catalogue des plombs de l'antiquité", *RN. 4<sup>e</sup> série*, 1, 462-493.
- Rostovtzeff, M.I. et Prou, M. (1898) : "Études sur les plombs antiques ; catalogue des plombs de l'antiquité", *RN. 4<sup>e</sup> série*, 2, 77-102, 251-286 et 457-477.
- Rostovtzeff, M.I. et Prou, M. (1899) : "Études sur les plombs antiques ; catalogue des plombs de l'antiquité", *RN. 4<sup>e</sup> série*, 3, 22-61, 199-219, 278-337 et 417-460.
- Rostovtzeff, M.I. et Prou, M. (1900) : "Études sur les plombs antiques ; catalogue des plombs de l'antiquité", *RN. 4<sup>e</sup> série*, 4, 52-73, 152-185 et 313-354.
- Rougé, J. (1966) : *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris.
- Rowlandson, J. (1996) : *Landowners and tenants in Roman Egypt. The social relations of agriculture in the Oxyrhynchite Nome*, Oxford classical monographs, Oxford.
- Rowlandson, J. (2001) : "Money Use among the Peasantry of Ptolemaic and Roman Egypt", in : Meadows & Shipton, éd. 2001, 145-155.
- Royer, J.-P. (1967) : "Le problème des dettes à la fin de la République romaine", *RD*, 45, 191-240 et 407-450.
- Sabattini, A. (1972) : "I Campi Macri", *RSA*, 2, 257-260.
- Saliou, C. (2012) : "Le déroulement du chantier à Rome et dans le monde romain durant la période républicaine et le Haut Empire : une approche juridique", in : Camporeale *et al.*, éd. 2012, 15-29.
- Salmon, E.T. (1969) : *Roman colonization under the republic*, Aspects of Greek and Roman life, Londres.
- Salomies, O. (1992) : *Adoptive and polyonymous nomenclature in the Roman empire*, Commentationes humanarum litterarum 97, Helsinki.
- Salviat, F. et Vatin, C. (1971) : *Inscriptions de Grèce centrale*, Paris.
- Salvioli, G. (1921) : "Il commercio del denaro a Roma nelle lettere di Cicerone ad Attico", *AAN*, XLVII, 133-144.
- Sartre, M. (1991) : *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.-C.-235 après J.-C.)*, L'Univers historique, Paris.
- Sautter, U. (1978) : *Americana 1964-1976. Literaturbericht über Neuerscheinungen zur Geschichte der Vereinigten Staaten von America*, HZ. Sonderheft, Munich.
- Shatzman, I. (1975) : *Senatorial wealth and Roman politics*, Latomus 142, Bruxelles.
- Scheel, H. von (1907) : "I concetti economici fondamentali del *Corpus Iuris Civilis*", in : Pareto, éd. 1907, 731-748.
- Scheidel, W. (1997) : "Quantifying the Sources of Slaves in the Early Roman Empire", *JRS*, 87, 156-169.
- Scheidel, W. (1999) : "The Slave Population of Roman Italy. Speculation and Constraints", *Topoi (Lyon)*, 9, 1, 129-144.
- Scheidel, W. (2001) : "Roman Age Structure: Evidence and Models", *JRS*, 91, 1-26.
- Scheidel, W. (2002) : "A model of demographic and economic change in Roman Egypt after the Antonine plague", *JRA*, 15, 97-114.

- Scheidel, W. (2004) : "Demographic and Economic Development in the Ancient Mediterranean World", *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 160, 4, 743-757.
- Scheidel, W. (2006) : "The Demography of Roman State Formation in Italy", in : Jehne & Pfeilschifter, éd. 2006, 207-226.
- Scheidel, W. (2007) : "Demography", in : Scheidel et al., éd. 2007, 38-86.
- Scheidel, W., Morris, I. et Saller, R.P., éd. (2007) : *The Cambridge economic history of the Greco-Roman world*, Cambridge.
- Scheidel, W. et Von Reden, S., éd. (2002) : *The ancient economy*, Edinburgh readings on the ancient world, Édimbourg.
- Schiavone, A. (2003) : *L'histoire brisée. La Rome antique et l'Occident moderne*, L'Antiquité au présent, Paris.
- Schumpeter, J.A. (1935) : *Théorie de l'évolution économique. Recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, Collection scientifique d'économie politique, Paris.
- Setälä, P. (1977) : *Private domini in Roman brick stamps of the Empire. A historical and prosopographical study of landowners in the district of Rome*, Annales Academiae scientiarum Fennicae. Dissertationes humanarum litterarum 10, Helsinki.
- Shackleton Bailey, D.R. (1965) : *Cicero Epistulae ad familiares. Vol. 1.*, Cambridge classical texts and commentaries 3-9, Cambridge.
- Shackleton Bailey, D.R. (1977) : *Cicero Epistulae ad familiares. Vol. 2.*, Cambridge classical texts and commentaries 3-9, Cambridge.
- Sherwin-White, A.N.A. (1966) : *The letters of Pliny. A historical and social commentary*, Oxford.
- Sirago, V.A. (1958) : *L'Italia agraria sotto Traiano*, Recueil de travaux d'histoire et de philologie. 4<sup>e</sup> série 16, Louvain.
- Slater, W.J. (2009) : "Reading the *Satyrica*", in : Prag & Repath, éd. 2009, 16-31.
- Société impériale de Moscou* (1915) : *La Société impériale de Moscou au cours de ses cinquante ans d'existence (1864-1914)* [en russe], Moscou.
- Solin, H. (1971) : *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Personnamen in Rom. I*, Commentationes humanarum litterarum 48, Helsinki.
- Sorlin, P. (1964) : "Lénine et le problème paysan en 1917", *Annales (HSS)*, 19, 2, 250-280.
- Sorokin, P.A. (1962) : *Society, culture, and personality: their structure and dynamics: a system of general sociology*, New York.
- Spengler, O. (1931-1933) : *Le déclin de l'Occident*, Bibliothèque des idées, Paris.
- Steinby, E.M. (1978) : "Ziegelstempel von Rom und Umgebung", *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft, Supplementband*, 15, col. 1489-1531.
- Steinby, E.M. (1982) : "I senatori e l'industria laterizia urbana", in : *Epigrafia e ordine senatorio* 1982, 1, 227-237.
- Steinby, E.M. (1993) : "L'organizzazione produttiva dei laterizi : un modello interpretativo per l'*instrumentum* in genere ?", in : Harris, éd. 1993, 139-143.
- Steinhauer, G. (1994) : "Inscription agoranomique du Pirée", *BCH*, 118, 1, 51-68.
- Storchi Marino, A. (2000) : "Reti interregionali integrate e circuiti di mercato periodico negli indices nundinarii del Lazio e della Campania", in : Lo Cascio, éd. 2000, 93-130.
- Storchi Marino, A., Breglia, L. et Montepaone, C., éd. (1995-1996) : *L'incidenza dell'Antico. Studi in memoria di Ettore Lepore*, Naples.
- Stout, S.E. (1926) : "L. Antistius Rusticus", *CPh*, 21, 1, 43-51.
- Susini, G. (1973) : "Compte rendu de : Stanislaw Mrozek, *Prywatne rozdawnictwa pieniędzy i żywności w miastach Italii w okresie wczesnego cesarstwa* [*Distributions privées d'argent et de nourriture dans les villes italiennes à l'époque du Haut-Empire*]", *Roczniki Towarzystwa Naukowego w Toruniu*, 77, 2, Warszawa-Poznan 1973", *RSA*, 3, 222-223.
- Susini, G. (1977) : "L'altare di Baggiovara e considerazioni sui Campi Marci", *Athenaeum*, 55, 141-149.
- Svoboda, K. (1959) : "Die klassische Altertumswissenschaft im vorrevolutionären Rußland", *Klio*, 37, 1, 241-267.
- Swaddling, J., Walker, S. et Roberts, P., éd. (1995) : *Italy in Europe: economic relations, 700 BC-AD 50*, British Museum Occasional Paper 97, Londres.
- Syme, R. (1964) : *Sallust*, Sather classical lectures 33, Berkeley.
- Tatum, J., éd. (1994) : *The search for the ancient novel. Papers from the July 1989 Dartmouth-NEH international conference*, Baltimore.

- Tchalenko, G. (1953-1958) : *Villages antiques de la Syrie du Nord. Le massif du Bélus à l'époque romaine*, Bibliothèque archéologique et historique 50, Paris.
- Tchernia, A. (1968-1970) : "Premiers résultats des fouilles de juin 1968 sur l'épave 3 de Planier", *Études classiques*, 3, 51-82.
- Tchernia, A. (1986) : *Le Vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 261, Rome.
- Tchernia, A. (1995) : "Moussons et monnaies : les voies du commerce entre le monde gréco-romain et l'Inde", *Annales (HSS)*, 50, 5, 991-1009 (repris dans Tchernia 2001, 289-314).
- Tchernia, A. (2003) : "Remarques sur la crise de 33", in : Lo Cascio, éd. 2003, 131-146 (repris dans Tchernia 2001, 229-246).
- Tchernia, A. (2011) : *Les Romains et le commerce*, Études VIII, Naples.
- Tecnologia, economia e società nel mondo romano* (1980) : *Tecnologia, economia e società nel mondo romano. Atti del convegno di Como, 27/28/29 settembre 1979*, Côme.
- Tekin, O., éd. (2018) : *Second International Congress on the of History of Money and Numismatics in the Mediterranean World, 5-8 January 2017, Antalya: proceedings = İkinci Uluslararası Akdeniz Dünyasında Para Tarihi ve Numismatik Kongresi, 5-8 Ocak 2017, Antalya : bildiriler*, Antalya.
- Temin, P. (2013) : *The Roman market economy*, The Princeton economic history of the Western world, Princeton.
- Terray, E. (1969) : *Le marxisme devant les sociétés « primitives » : deux études*, Théorie, Série Recherches, Paris.
- Thébert, Y. (1993) : "The Slave", in : Giardina, éd. 1993, 138-174.
- Théret, B., éd. (2007) : *La monnaie dévoilée par ses crises. Volume 1, Crises monétaires d'hier et d'aujourd'hui*, Civilisations et sociétés 127, Paris.
- Thomas, Y. (1982) : "Droit domestique et droit politique à Rome. Remarques sur le pécule et les honores des fils de famille", *MEFRA*, 94, 2, 527-580.
- Thomas, Y. (1984) : "Mommsen et l'Isolierung du droit (Rome, l'Allemagne et l'État)", in : Mommsen 1984, 3-48.
- Thomas, Y. (2004) : "Travail incorporé dans une matière première, travail d'usage et travail comme marchandise", in : Andreau *et al.*, éd. 2004, 201-225.
- Thomsen, R. (1978) : "From libral « Aes Grave » to uncial « Aes » reduction. The Literary tradition and the numismatic evidence", in : *Les dévaluations à Rome* 1978, 9-30.
- Torelli, M. (1980a) : "Industria estrattiva, lavoro artigianale, interessi economici : qualche appunto", *MAAR*, 36, 313-323.
- Torelli, M. (1980b) : "Innovazioni nelle tecniche edilizie romane tra il 1° sec. a.C. e il 1° sec. d.C.", in : *Tecnologia, economia e società nel mondo romano* 1980, 139-161.
- Toutain, J. (1927) : *L'économie antique*, L'Évolution de l'humanité 20, Paris.
- Toutain, J. (1930) : *The economic life of the ancient world*, The history of civilization, Londres.
- Toynbee, A. (1965) : *Hannibal's legacy. The Hannibalic war's effects on Roman life*, Londres.
- Toynbee, J.M.C. (1971) : *Death and burial in the Roman world*, Aspects of Greek and Roman life, Londres.
- Tran, N. (2006) : *Les membres des associations romaines. Le rang social des collegiati en Gaule et en Italie sous le Haut-Empire*, CollEfr 367, Rome.
- Treggiari, S. (1969) : *Roman Freedmen during the late Republic*, Oxford.
- Trément, F. (2010) : "Romanisation et développement dans les campagnes des Gaules", in : Ouzoulias & Tranoy, éd. 2010, 159-176.
- Tschirner, M. (1994) : *Moses I. Finley: Studien zu Leben, Werk und Rezeption*, Marbourg.
- Turner, P.J. (1989) : *Roman coins from India*, Special publication - Royal Numismatic Society 22, Londres.
- Van Andringa, W., éd. (2007) : "Sacrifices, marché de la viande et pratiques alimentaires dans les cités du monde romain", *Food & History*, 5, 1, 5-272.
- Van der Paardt, R.T. (1996) : "The Market-Scene in Petronius 12-15", in : Hofmann, éd. 1996, 63-73.
- Van Effenterre, H., éd. (1979) : *Points de vue sur la fiscalité antique*, Publications de la Sorbonne. Série Etudes 14, Paris.
- Van Regemorter, J.-L. (1971) : *Histoire de la Russie. 1, Le déclin du servage (1796-1855)*, Collection d'histoire contemporaine 6, Paris.
- Vatin, C. (1966) : "Un tarif de poissons à Delphes", *BCH*, 90, 1, 274-280.

- Vayson de Pradenne, A. (1932) : *Les fraudes en archéologie préhistorique, avec quelques exemples de comparaison en archéologie générale et sciences naturelles*, Paris.
- Venturi, F. (1972) : *Les intellectuels, le peuple et la révolution. Histoire du populisme russe au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque des histoires, Paris.
- Verboven, K. (1993) : "Le système financier à la fin de la République Romaine", *AncSoc*, 24, 69-98.
- Verboven, K. (1997) : "Caritas Nummorum. Deflation in the Late Roman Republic?", *MBAH*, 16, 2, 40-78.
- Verboven, K. (2000) : "L'organisation des affaires financières des C. Sulpicii de Pouzzoles (*Tabulae Pompeianae Sulpiciorum*)", *CCG*, 11, 161-171.
- Verboven, K. (2002) : *The economy of friends. Economic aspects of amicitia and patronage in the Late Republic*, Collection Latomus 269, Bruxelles.
- Verboven, K. (2003) : "54-44 BCE: Financial or Monetary Crisis ?", in : Lo Cascio, éd. 2003, 49-68.
- Verboven, K. (2007) : "Demise and fall of the Augustan monetary system", in : Hekster *et al.*, éd. 2007, 245-257.
- Verboven, K. (2009) : "A funny thing happened on my way to the market", in : Prag & Repath, éd. 2009, 125-139.
- Verboven, K. (2012) : "City and Reciprocity: The Role of Cultural Beliefs in the Roman Economy", *Annales (HSS), English edition*, 67, 4, 599-627.
- Verboven, K., K. Vandorpe et Chankowski, V., éd. (2008) : *Pistoi dia tèn technèn. Bankers, loans and archives in the ancient world: studies in honour of Raymond Bogaert*, *Studia hellenistica* 44, Louvain.
- Vérin, H. (1982) : *Entrepreneurs, entreprise. Histoire d'une idée*, Recherches politiques 2, Paris.
- Vernadski, G.V. (1929) : *A history of Russia*, New Haven.
- Vernadski, G.V. (1931) : "M.I. Rostovtseff", *Seminarium Kondakovianum*, 4, 239-252.
- Vernant, J.-P. (1979) : *Religions, histoires, raisons*, Petite collection Maspero 233, Paris.
- Veyne, P. (1957) : "La table des Ligures Baebiani et l'institution alimentaire de Trajan (premier article)", *Mélanges de l'école française de Rome*, 69, 81-135.
- Veyne, P. (1958) : "La table des Ligures Baebiani et l'institution alimentaire de Trajan (deuxième article)", *Mélanges de l'école française de Rome*, 70, 177-241.
- Veyne, P. (1961) : "Vie de Trimalcion", *Annales (HSS)*, 16, 2, 213-247.
- Veyne, P. (1976) : *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, L'Univers historique 18, Paris.
- Veyne, P. (1979a) : *Comment on écrit l'histoire. Augmenté de : Foucault révolutionne l'histoire*, Points. Histoire 40, Paris.
- Veyne, P. (1979b) : "Mythe et réalité de l'autarcie à Rome", *REA*, 81, 3, 261-280.
- Veyne, P. (1991) : *La société romaine*, Des travaux, Paris.
- Vidal-Naquet, P. (1964) : "Histoire et idéologie : Karl Wittfogel et le concept de « mode de production asiatique »", *Annales (HSS)*, 19, 3, 531-549.
- Vidal-Naquet, P. (1967) : *Le bordereau d'ensemencement dans l'Égypte ptolémaïque*, *Papyrologica Bruxellensia* 5, Bruxelles.
- Vidal-Naquet, P. (1968) : "Les esclaves grecs étaient-ils une classe ?", *Raison présente*, 6, 103-112.
- Vidal-Naquet, P. (1981) : *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Textes à l'appui 156, Paris.
- Virlouvet, C. (1995) : *Tessera frumentaria : les procédures de distribution du blé public à Rome à la fin de la République et au début de l'Empire*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 286, Rome.
- Vittinghoff, F., éd. (1990) : *Europäische Wirtschafts- und Sozialgeschichte in der römischen Kaiserzeit*, Handbuch der europäischen Wirtschafts- und Sozialgeschichte 1, Stuttgart.
- Walbank, F.W. (1957) : *A historical commentary on Polybius. Vol. 1, Commentary on books I-VI*, Oxford.
- Walker, D.R. (1976-1978) : *The metrology of the Roman silver coinage*, British Archaeological Reports. Supplementary series 22, Oxford.
- Walton, A.A. (1865) : *History of the landed tenures of Great Britain & Ireland, from the Norman conquest to the present time*, Londres.
- Waltzing, J.-P. (1895-1900) : *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident*, Mémoires couronnés et autres mémoires 50/3-4, Louvain.
- Ward-Perkins, J.B. (1980) : "Nicomedia and the Marble Trade", *PBSR*, 48, 23-69.

- Weaver, P.R.C.A. (1972) : *Familia Caesaris : A Social Study of the Emperor's Freedmen and Slaves*, Cambridge.
- Weber, M. (1925) : *Histoire agraire du monde antique* [en russe], Moscou.
- Weber, M. (1998) : *Économie et société dans l'Antiquité. Précédé de Les causes sociales du déclin de la civilisation antique*, Paris.
- Welles, C.B. (1953) : "Michael Ivanovich Rostovtzeff (1870-1952)", *The Russian Review*, 12, 2, 128-133.
- Welles, C.B. (1956a) : "Bibliography: M. Rostovtzeff", *Historia*, 5, 3, 358-381.
- Welles, C.B. (1956b) : "Michel I. Rostovtzeff", in : *Architects and craftsmen in history*, 62.
- West, L.C. et A.C. Johnson (1944) : *Currency in Roman and Byzantine Egypt*, Princeton University studies in papyrology 5, Princeton.
- Whittaker, C.R. (1993) : *Land, city and trade in the Roman Empire*, Collected studies series 408, Aldershot.
- Wickert, L. (1979) : *Beiträge zur Geschichte des Deutschen Archäologischen Instituts 1879 bis 1929*, Deutsche Archäologische Institut, Geschichte und Dokumente 2, Mayence.
- Wiemer, V.H.-U. (1997) : "Das Edikt des L. Antistius Rusticus: eine Preisregulierung als Antwort auf eine überregionale Versorgungskrise?", *Anatolian Studies*, 47, 195-215.
- Wilcken, U. (1931) : *Alexander der Grosse*, Das wissenschaftliche Weltbild, Leipzig.
- Wilcken, U. (1933) : *Alexandre le Grand*, Bibliothèque historique, Paris.
- Will, É. (1954) : "Trois quarts de siècle de recherches sur l'économie grecque antique", *Annales (HSS)*, 9, 1, 7-22.
- Will, É. (1979) : *Histoire politique du monde hellénistique, 323-30 av. J.-C. Tome I, de la mort d'Alexandre aux événements d'Antiochos III et de Philippe V*, 2<sup>e</sup> éd., Nancy.
- Wilson, A. (2001) : "Timgad and Textile production", in : Mattingly & Salmon, éd. 2001, 271-296.
- Wilson, A. (2002) : "Urban Production in the Roman World: The View from North Africa", *PBSR*, 70, 231-273.
- Wilson, A. (2003) : "Opus reticulatum panels in the Severan Basilica at Lepcis Magna", *QAL*, 18, 369-379.
- Wilson, A. et A.K. Bowman, éd. (2018) : *Trade, commerce, and the state in the Roman world*, Oxford Studies on the Roman Economy, Oxford.
- Wiseman, T.P. (1971) : *New men in the Roman senate, 139 B.C. - A.D. 14*, Oxford.
- Wittfogel, K.A. (1964) : *Le despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*, Arguments 23, Paris.
- Woolf, G. (1990) : "Food, Poverty and Patronage: The Significance of the Epigraphy of the Roman Alimentary Schemes in Early Imperial Italy", *PBSR*, 58, 197-228.
- Yavetz, Z. (1963) : "The Failure of Catiline's Conspiracy", *Historia*, 12, 4, 485-499.
- Zaccaria, C. (1989) : "Per una prosopografia dei personaggi menzionati sui bolli delle anfore romane dell'Italia nordorientale", in : *Amphores romaines et histoire économique 1989*, 469-488.
- Zanker, P. (1975) : "Grabreliefs römischer Freigelassener", *JDAI*, 90, 267-315.
- Žébélév, S. (1936) : "L'abdication de Pairisadès et la révolution scythe dans le royaume du Bosphore", *Revue des Études Grecques*, 49, 229, 17-37.
- Zehnacker, H. (1973) : *Moneta. Recherches sur l'organisation et l'art des émissions monétaires de la République romaine*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 222, Rome.
- Zehnacker, H. (1979) : "Pline l'Ancien et l'histoire de la monnaie romaine", *Ktéma*, 4, 169-181.
- Zehnacker, H. (1980) : "Unciarium fenus (Tacite, *Annales*, 6, 16)", in : *Mélanges Wuilleumier 1980*, 353-362.
- Ziccardi, A. (2000) : "Il Ruolo dei circuiti di mercati periodici nell'ambito del sistema di scambio dell'Italia romana", in : *Lo Cascio*, éd. 2000, 69-91.
- Zieliński, T. (1900) : "De la vie économique de la Rome antique [en russe]", *Le Messenger de l'Europe = Vestnik Evropy*, juillet, 586-624.
- Zieliński, T. (1931) : *Histoire de la civilisation antique*, Bibliothèque historique, Paris.



# INDEX DES SOURCES ANTIQUES

---

## Inscriptions<sup>1</sup>

### AE

1900, 203 . . . . .	431 n. 25
1909, 80. . . . .	430 n. 12
1925, 126b . . . . .	223-231, <i>passim</i> , en particulier 227 n. 31 ; 228 n. 33 à 37 ; 228 n. 43
1933, 268 . . . . .	228 n. 32
1940, 62. . . . .	455 ; 459 tab. 1 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
1940, 94. . . . .	455 ; 456 n. 26 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 6 ; 469 n. 48 ; 474 tab. 11 ; 474 n. 78 ; 476 n. 79 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 483 n. 102
1947, 65 . . . . .	voir <i>CIL</i> , V, 5262
1951, 94 . . . . .	452 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 6 ; 469 n. 48 ; 474 tab. 11 ; 474 n. 67 ; 476 n. 80 ; 485 tab. 16
1954, 168 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 5 ; 469 n. 48 ; 470 n. 53 ; 472 n. 59 ; 478 n. 96 ; 479 tab. 12 ; 484 tab. 16
1960, 249 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 104 ; 487 n. 107
1961, 134. . . . .	451 n. 20
1962, 288 . . . . .	294 n. 29
1972, 118. . . . .	453 ; 468 n. 45 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
1974, 123a . . . . .	430 n. 12 et 13
1986, 113 . . . . .	428 n. 3 ; 439 n. 9
1986, 333 . . . . .	285 n. 52
1988, 189 . . . . .	430 n. 12
1988, 204 . . . . .	430 n. 12 et 13 ; 434 n. 46

### BCAR

1949-1950, p. 52-53 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 461 n. 34 et 35 ; 486 n. 103 et 104
-------------------------------	--------------------------------------------------------

### CIL

I <sup>2</sup> , 1214 . . . . .	398 n. 31
I <sup>2</sup> , 1235-1236 . . . . .	335 n. 41
II, 1957 . . . . .	294 n. 30
III, 312 . . . . .	228 n. 32
III, 318 . . . . .	228 n. 32
III, 2086 . . . . .	431 n. 25
III, 6818 . . . . .	228 n. 32
III, 6998 . . . . .	399 n. 36
III, 10551. . . . .	399 n. 32
III, p. 948 (tabl. 9) . . . . .	230 n. 48
V, 47 . . . . .	451 ; 458 tab. 1 ; 462 tab. 3 ; 485 tab. 16 ; 485 n. 103 ; 487 n. 107
V, 1019 . . . . .	451 ; 458 tab. 1 ; 477 n. 92 ; 485 tab. 16
V, 1978 . . . . .	451 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 485 tab. 16 ; 486 n. 104
V, 2046 . . . . .	448 n. 6
V, 2072 . . . . .	451 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 469 n. 48 ; 485 tab. 16
V, 2090 . . . . .	451 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 469 n. 48 ; 475 n. 75 ; 485 tab. 16
V, 2176 . . . . .	451 ; 459 tab. 1 ; 469 n. 48 ; 485 tab. 16
V, 2315 . . . . .	451 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 469 n. 48 ; 477 n. 89 ; 485 tab. 16
V, 2861-2862 . . . . .	451 ; 458 tab. 1 ; 480 tab. 13 ; 485 tab. 16
V, 2864 . . . . .	452 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 480 tab. 13 ; 485 tab. 16 ; 486 n. 104 ; 488 n. 108

1 Les abréviations suivent la liste de l'*Epigraphik-Datenbank Clauss-Slaby* (<http://db.edcs.eu/epigr/hinweise/abkuerz.html>, consulté le 12/02/2021).



V, 4015	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 7; 469 n. 48; 469 n. 51; 475 n. 76; 477 n. 87; 480 tab. 13; 485 tab. 16
V, 4016	. . . . .	452; 458 tab. 1; 469 n. 48; 477 n. 88; 485 tab. 16
V, 4017	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 7; 469 n. 48; 477 n. 90; 485 tab. 16
V, 4203	. . . . .	452; 455 n. 21; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 485 tab. 16; 486 n. 104; 488 n. 108
V, 4294	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 485 tab. 16; 486 n. 104; 488 n. 108
V, 4410	. . . . .	452; 455 n. 21; 458 tab. 1; 464 tab. 7; 469 n. 48; 477 n. 87; 485 tab. 16
V, 4416	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 469 n. 49; 472 n. 59; 485 tab. 16
V, 4418	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 477 n. 81; 485 tab. 16; 486 n. 104; 488 n. 108
V, 4440	. . . . .	452; 458 tab. 1; 469 n. 48; 485 tab. 16
V, 4448	. . . . .	452; 459 tab. 1; 469 n. 48; 473 n. 65; 477 n. 88; 485 tab. 16
V, 4449	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 473 n. 65; 485 tab. 16; 486 n. 104; 488 n. 108
V, 4488	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 7; 469 n. 48; 473 n. 65; 485 tab. 16
V, 4489	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 6; 469 n. 48; 473 n. 65; 474 tab. 11; 474 n. 67; 485 tab. 16
V, 4871	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 7; 469 n. 48; 485 tab. 16
V, 4990	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 6; 469 n. 48; 473 n. 65; 474 tab. 11; 474 n. 67; 485 tab. 16
V, 5005	. . . . .	452; 455 n. 22; 458 tab. 1; 471 n. 54; 475 n. 77; 476 n. 78; 479 tab. 12; 485 tab. 16
V, 5128	. . . . .	452; 459 tab. 1; 485 tab. 16; 486 n. 103; 487 n. 107
V, 5134	. . . . .	241 n. 41; 452; 458 tab. 1; 464 tab. 7; 469 n. 48; 473 n. 65; 485 tab. 16
V, 5262	. . . . .	452; 458 tab. 1; 462 tab. 2; 468 n. 45; 477 n. 85; 479 tab. 12; 482; 485 tab. 16; 486 n. 103; 487 n. 107
V, 5272	. . . . .	452; 458 tab. 1; 469; 469 n. 48 et 49; 469 n. 51; 470 n. 52 et 53; 477 n. 88; 485 tab. 16; 486 n. 104
V, 5279	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 4; 479 tab. 12; 485 tab. 16; 486 n. 103
V, 5282	. . . . .	452; 458 tab. 1; 468 n. 47; 469 n. 48; 470 n. 52; 485 tab. 16; 486 n. 102
V, 5287	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 468 n. 47; 485 tab. 16
V, 5447	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 469 n. 48; 485 tab. 16
V, 5658	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 468 n. 44; 469 n. 49; 472 n. 59; 458 tab. 16
V, 5840	. . . . .	452; 458 tab. 1; 468 n. 47; 458 tab. 16
V, 5878	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 6; 469 n. 48; 474 tab. 11; 474 n. 67; 485 tab. 16
V, 5892	. . . . .	430 n. 12 et 14
V, 5907	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 6; 469 n. 48; 473 n. 65; 485 tab. 16
V, 6363	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 7; 469 n. 48; 477 n. 87; 485 tab. 16
V, 6522	. . . . .	452; 459 tab. 1; 474 tab. 11; 474 n. 66; 475 n. 70; 477 n. 92 et 93; 458 tab. 16; 486 n. 103
V, 6525	. . . . .	452; 459 tab. 1; 468 n. 47; 485 tab. 16
V, 6587	. . . . .	452; 459 tab. 1; 468 n. 46; 485 tab. 16
V, 7357	. . . . .	452; 459 tab. 1; 469 n. 48; 477 n. 87; 484 tab. 16
V, 7450	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 4; 467 n. 41 et 42; 468; 469 n. 48; 477 n. 90; 484 tab. 16
V, 7454	. . . . .	452; 459 tab. 1; 469 n. 48; 475 n. 74 et 77; 484 tab. 16; 486 n. 102
V, 7637	. . . . .	452; 459 tab. 1; 479 tab. 12; 484 tab. 16; 486 n. 103
V, 7906	. . . . .	451 n. 18
V, 8212	. . . . .	430 n. 12
V, 8654	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 485 tab. 16; 486 n. 104; 488 n. 108
V, 8655	. . . . .	452; 458 tab. 1; 463 tab. 5; 485 tab. 16; 486 n. 104; 488 n. 108
V, 8664	. . . . .	451 n. 20
V, p. 440	. . . . .	455 n. 21
V, p. 1068	. . . . .	voir <i>CIL</i> , V, 2090
V, p. 1079	. . . . .	voir <i>CIL</i> , V, 4416
V, p. 1085	. . . . .	voir <i>CIL</i> , V, 5658
VI, 1605	. . . . .	371 n. 37; 397 n. 24; 428 n. 2; 439 n. 7 et 9
VI, 1858	. . . . .	371 n. 37; 428 n. 2
VI, 1859	. . . . .	371 n. 37; 397 n. 24; 428 n. 2; 430 n. 15; 439 n. 7 et 9
VI, 1860	. . . . .	371 n. 37; 397 n. 24; 428 n. 2; 430 n. 15; 439 n. 7 et 9
VI, 1872	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 7; 475 n. 77; 478 n. 96; 479 tab. 12; 486 tab. 16; 486 n. 104
VI, 1892	. . . . .	409 n. 46
VI, 1923	. . . . .	430 n. 15
VI, 1925	. . . . .	452; 458 tab. 1; 464 tab. 7; 469 n. 48; 475 n. 74; 486 tab. 16; (fondations privées, passim)
VI, 1936	. . . . .	371 n. 37; 428 n. 2; 430 n. 14
VI, 6998	. . . . .	399 n. 36
VI, 9178	. . . . .	434 n. 45
VI, 9181	. . . . .	397 n. 26
VI, 9182	. . . . .	397 n. 26
VI, 9187	. . . . .	372 n. 40
VI, 9188	. . . . .	434 n. 45

VI, 9254 . . . . .	. 453 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 475 n. 77 ; 486 tab. 16 ; 486 n. 104
VI, 9626 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 469 n. 48 et 50 ; 475 n. 76 ; 486 tab. 16
VI, 9664 . . . . .	451 n. 19
VI, 10234 . . . . .	453 ; 458-459 tab. 1 ; 464 tab. 6 ; 464 tab. 7 ; 474 ; 474 tab. 11 ; 475 n. 70 ; 475 n. 73 ; 475 n. 77 ; 477 n. 92 ; 478 n. 96 ; 479 tab. 12 ; 486 tab. 16 ; 486 n. 104
VI, 10239 . . . . .	451 n. 19
VI, 10245 . . . . .	451 n. 19
VI, 10248 . . . . .	451 n. 19
VI, 10297 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 478 n. 96 ; 479 tab. 12 ; 486 tab. 16 ; 486 n. 104
VI, 10411 . . . . .	451 n. 19
VI, 13061 . . . . .	451 n. 19
VI, 29700 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 475 n. 77 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
VI, 29702 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 486 tab. 16 ; 486 n. 104
VI, 29736 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 475 n. 73 ; 475 n. 77 ; 486 tab. 16 ; 486 n. 104
VI, 29906 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 468 n. 47 ; 469 n. 47 ; 480 tab. 13 ; 486 tab. 16 ; 486 n. 102
VI, 29722 . . . . .	360 n. 51 ; 431 n. 26
VI, 32296 . . . . .	430 n. 15
VI, 33887 . . . . .	431 n. 25
VI, p. 3731 . . . . .	360 n. 51
VIII, 4203 . . . . .	280 n. 21
VIII, 4204 . . . . .	280 n. 21
VIII, 4205 . . . . .	280 n. 21
VIII, 4590 . . . . .	280 n. 21
VIII, 7156 . . . . .	396 n. 23
IX, 23 . . . . .	453 ; 456 n. 24 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 475 n. 71 ; 475 n. 77 ; 477 n. 81 ; 477 n. 83 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
IX, 348 . . . . .	430 n. 12
IX, 449 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 468 n. 47 ; 474 tab. 11 ; 474 n. 69 ; 475 n. 70 ; 483 tab. 16
IX, 4215 . . . . .	448 n. 6
IX, 1618 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 473 n. 65 ; 477 n. 81 et 82 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
IX, 1670 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 468 n. 47 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16
IX, 1707 . . . . .	430 n. 12
IX, 2128 . . . . .	431 n. 27
IX, 2226 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
IX, 3160 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
IX, 4691 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 5 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
IX, 4793 . . . . .	430 n. 12
IX, 4971 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 477 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
IX, 5074-5075 . . . . .	448 n. 6 ; 453 ; 456 n. 25 ; 478 n. 98 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
IX, 5376 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
IX, 5568 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 104
IX, 5845 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 468 n. 47 ; 480 tab. 13 ; 484 tab. 16
IX, 5854 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
IX, p. 689 . . . . .	voir <i>CIL</i> , IX, 5845
X, 107 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 469 n. 48 ; 473 n. 64 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 102 ; 489 n. 109
X, 114 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 460 n. 31 ; 463 tab. 4 ; 465 n. 38 ; 477 n. 86 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
X, 444 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 475 n. 73 ; 475 n. 77 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
X, 451 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
X, 891 . . . . .	430 n. 12
X, 1572-1573 . . . . .	voir <i>CIL</i> I <sup>2</sup> , 1235-1236
X, 1613 . . . . .	366 n. 18
X, 1797 . . . . .	366 n. 18
X, 1880 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 467 n. 43 ; 468 ; 475 n. 77 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
X, 1915 . . . . .	430 n. 17
X, 2015 . . . . .	451 n. 19
X, 3446 . . . . .	399 n. 35
X, 3678 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
X, 3851 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 462 tab. 2 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
X, 3877 . . . . .	430 n. 15
X, 4643 . . . . .	453 ; 455 ; 459 tab. 1 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103 (fondations privées, passim)
X, 4736 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 473 n. 65 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
X, 4760 . . . . .	398 n. 30
X, 5056 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 462 tab. 2 ; 468 n. 45 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103

X, 5067 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 468 n. 46 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16
X, 5654 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 460 n. 32 ; 463 tab. 4 ; 465 n. 37 ; 465 n. 40 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103 et 104
X, 5657 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 465 n. 39 et 40 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
X, 5809 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 5 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
X, 5849 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
X, 5853 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 469 n. 49 ; 470 n. 53 ; 471 n. 56 ; 472 n. 60 ; 473 n. 63 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
X, 5857 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
X, 6090 . . . . .	453 ; 459 tab. 1 ; 473 n. 65 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
X, 6328 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 6 ; 468 n. 45 ; 474 tab. 11 ; 474 n. 66 ; 475 n. 70 ; 477 n. 93 ; 478 n. 98 ; 479 tab. 12 ; 482 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
X, 6465 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
X, 6483 . . . . .	451 n. 20
X, 8054,8 . . . . .	393 n. 11
X, p. 1013 . . . . .	voir <i>CIL</i> , X, 5853
XI, 126 . . . . .	453 ; 455 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 469 n. 48 ; 470 n. 52 ; 471 n. 56 ; 477 n. 88 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 104
XI, 132 + p. 1228 . . . . .	voir <i>NSA</i> , 1932, p. 425
XI, 379 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 460 n. 30 ; 480 tab. 13 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 104
XI, 419 . . . . .	454 ; 456 n. 26 ; 458 tab. 1 ; 480 tab. 13 ; 484 tab. 16
XI, 720 . . . . .	454 ; 456 n. 24 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 475 n. 71 ; 477 n. 81 ; 477 n. 84 ; 479 tab. 12 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 1436 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 469 n. 48 ; 475 n. 75 ; 484 tab. 16
XI, 1602 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 468 n. 45 ; 475 n. 71 ; 475 n. 77 ; 479 tab. 12 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 2596 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 475 n. 77 ; 484 tab. 16
XI, 2650 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 3009 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 3303 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 473 n. 65 ; 478 n. 96 ; 479 tab. 12 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 3890 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 475 n. 71 ; 475 n. 77 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 4391 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 460 n. 28 ; 463 tab. 4 ; 477 n. 92 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 104
XI, 4404 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 104
XI, 4412 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 468 n. 47 ; 484 tab. 16
XI, 4593 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 469 n. 48 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 102
XI, 4749 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 469 n. 48 ; 475 n. 75 ; 484 tab. 16
XI, 4789 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 462 tab. 3 ; 473 n. 65 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 4815 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 468 n. 33 ; 463 tab. 4 ; 465 n. 37 ; 473 n. 65 ; 477 n. 81 et 82 ; 480 tab. 13 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103 et 104
XI, 5047 . . . . .	454 ; 455 n. 21 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 5 ; 469 n. 48 ; 484 tab. 16
XI, 5285 . . . . .	430 n. 12
XI, 5722 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 5745 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 462 tab. 3 ; 473 n. 65 ; 479 tab. 12 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 5963 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 6070 . . . . .	454
XI, 6071 . . . . .	454 ; 456 n. 25 ; 479 tab. 12 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 104
XI, 6167 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 479 tab. 12 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 6173 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 462 tab. 3 ; 480 tab. 13 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 6371 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 469 n. 49 ; 472 n. 61 ; 477 n. 91 ; 484 tab. 16
XI, 6377 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 4 ; 473 n. 65 ; 477 n. 81 et 82 ; 480 tab. 13 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 103
XI, 6481 . . . . .	451 n. 20
XI, 6520 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 460 n. 29 ; 463 tab. 5 ; 469 n. 48 ; 470 n. 52 ; 476 n. 79 ; 477 n. 95 ; 480 tab. 13 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 104
XI, 7299 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 468 n. 47 ; 484 tab. 16
XI, 7872 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 484 tab. 16 ; 486 n. 104
XI, 7873 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 468 n. 47 ; 484 tab. 16
XI, p. 733 . . . . .	455 n. 21
XI, p. 1313 . . . . .	voir <i>CIL</i> , XI, 3009
XI, p. 1380 . . . . .	voir <i>CIL</i> , XI, 5047
XIII, 257 . . . . .	431 n. 25
XIII, 1954 . . . . .	431 n. 25
XIII, 1963 . . . . .	430 n. 12 ; 431 n. 25
XIII, 2448 . . . . .	431 n. 25
XIII, 11179 . . . . .	431 n. 25
XIV, 246 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104

XIV, 325 . . . . .	454 ; 459 tab. 1 ; 468 n. 47 ; 478 n. 96 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16
XIV, 326 . . . . .	454 ; 473 n. 58 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16
XIV, 353 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 475 n. 71 ; 475 n. 77 ; 477 n. 81 ; 477 n. 83 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
XIV, 367 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 5 ; 469 n. 49 ; 470 n. 53 ; 472 n. 59 ; 478 n. 96 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
XIV, 405 . . . . .	430 n. 12
XIV, 431 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 463 tab. 5 ; 469 n. 49 ; 470 n. 53 ; 472 n. 59 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 104
XIV, 2112 . . . . .	454 ; 456 n. 25 et 26 ; 468 n. 46 ; 478 n. 96 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16
XIV, 2793 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 473 n. 65 ; 475 n. 71 ; 475 n. 77 ; 477 n. 81 ; 478 n. 96 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
XIV, 2795 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 475 n. 71 ; 475 n. 73 ; 475 n. 77 ; 478 n. 96 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
XIV, 2827 . . . . .	454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 6 ; 474 tab. 11 ; 474 n. 66 ; 475 n. 70 ; 477 n. 92 ; 480 tab. 13 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
XIV, 2978-2979 . . . . .	454 ; 456 n. 24 ; 458 tab. 1 ; 459 tab. 1 ; 475 n. 71 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
XIV, 2934 . . . . .	448 n. 6
XIV, 4450 . . . . .	455 ; 456 n. 26 ; 458 tab. 1 ; 460 n. 27 ; 462 tab. 2 ; 468 n. 45 ; 473 n. 65 ; 477 n. 94 ; 479 tab. 12 ; 482 ; 483 tab. 16 ; 486 n. 103
XIV, 4644 . . . . .	voir AE, 1986, 113
XIV, 4693 . . . . .	451 n. 20
XIV, p. 482 . . . . .	voir CIL, XIV, 246 et 431
XIV, p. 493 . . . . .	voir CIL, XIV, 2795
XIV, p. 615 . . . . .	voir CIL, XIV, 326
XV, 527 . . . . .	360 n. 52
XV, 718 . . . . .	360 n. 52
XV, 728 . . . . .	360 n. 52
XV, 1082 . . . . .	360 n. 52

D.

154 . . . . .	voir CIL, XI, 3303
272 . . . . .	voir CIL, XIV, 2795
977 . . . . .	voir CIL, X, 4643
2927 . . . . .	voir CIL, V, 5262
3546 . . . . .	voir CIL, X, 444
3761 . . . . .	voir CIL, V, 5005
3775 . . . . .	voir CIL, IX, 5845
5064 . . . . .	voir CIL, IX, 5854
5406 . . . . .	voir CIL, V, 2864
5449 . . . . .	voir CIL, XIV, 2793
5595 . . . . .	voir CIL, IX, 2226
5671 . . . . .	voir CIL, IX, 5074 et 5075
5673 . . . . .	voir CIL, XI, 6167
5674 . . . . .	voir CIL, XI, 720
5890 . . . . .	voir CIL, X, 3851
5972 . . . . .	voir CIL, XIV, 2978 et 2979
6148 . . . . .	voir CIL, XIV, 353
6164 . . . . .	voir CIL, XIV, 367
6269 . . . . .	voir CIL, X, 5849
6271 . . . . .	voir CIL, X, 5853
6278 . . . . .	voir CIL, X, 6328
6287 . . . . .	voir CIL, X, 5657
6294 . . . . .	voir CIL, XIV, 2827
6295 . . . . .	voir CIL, X, 6090
6295 . . . . .	voir CIL, XI, 3009
6466 . . . . .	voir CIL, X, 107
6468 . . . . .	453 ; 458 tab. 1 ; 460 n. 31 ; 463 tab. 4 ; 465 n. 38 ; 469 n. 49 ; 473 n. 65 ; 477 n. 86 ; 479 tab. 12 ; 483 tab. 16
6469 . . . . .	voir CIL, X, 114
6470 . . . . .	477 n. 86
6471 . . . . .	477 n. 86
6472 . . . . .	voir CIL, IX, 23
6507 . . . . .	voir CIL, IX, 1618

6530.	voir CIL, IX, 3160
6560.	voir CIL, IX, 4971
6638.	voir CIL, XI, 4815
6644.	voir CIL, XI, 5745
6647.	voir CIL, XI, 6520
6663.	voir CIL, XI, 419
6664.	voir CIL, XI, 379
6690.	voir CIL, V, 1978
6710.	voir CIL, V, 4871
6711.	voir CIL, V, 4015
6718.	voir CIL, V, 4023
6719.	voir CIL, V, 4410
6726.	voir CIL, V, 5128
6728.	voir CIL, V, 5278
6735.	voir CIL, V, 5878
7212.	voir CIL, XIV, 2112
7213.	voir CIL, VI, 10234
7215.	453 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 6 ; 469 n. 48 ; 474 tab. 11 ; 474 n. 67 ; 477 n. 93 ; 479 tab. 12 ; 484 tab. 16
7235.	voir NSA, 1932, 425
7244.	voir CIL, VI, 9254
7253.	voir CIL, V, 5447
7256.	voir CIL, IX, 5568
7258.	voir CIL, XI, 1436
7266.	voir CIL, VI, 1872
7267.	voir CIL, VI, 9626
7490.	voir CIL, VI, 29722
8342.	voir CIL, V, 7454
8368.	voir CIL, XI, 2596
8369.	voir CIL, V, 2176
8370.	voir CIL, V, 4489
8371.	voir CIL, V, 2090
8372.	voir CIL, V, 4017
8373.	voir CIL, V, 4016
12919.	voir CIL, VI, 1925
6328a	voir CIL, X, 1880

*IDR*

1.40 voir CIL, III, p. 948 (tabl. 9)

*ILLRP*

617 . . . . . 448 n. 6 ; voir aussi CIL, IX, 5074-5075

*InscrAqu, 2*

2873 . . . . . voir Pais 181

*Inscrit*

13, 2, n° 49 . . . . . 203 n. 23

*IPOstie*

A 176. . . . . 396 n. 23

*NSA*

1928, p. 283. . . . . 452 ; 458 tab. 1 ; 477 n. 81 ; 480 tab. 13 ; 485 tab. 16 ; 486 n. 103  
1932, p. 425. . . . . 454 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 469 n. 48 ; 477 n. 89 ; 484 tab. 16

*OGI*

484 . . . . . 251 n. 34

*Pais*

181 . . . . . 452 ; 456 n. 26 ; 458 tab. 1 ; 464 tab. 7 ; 469 n. 48 ; 473 n. 65 ; 475 n. 75 ; 477 n. 87 ; 484 tab. 16

*SEG*

XXX, 1224 . . . . . 397 n. 27

## Papyrus et tablettes

<i>P. Tebt.</i> 703 . . . . .	86 ; 86 n. 21
<i>P. Vindob.</i> G 40 822 . . . . .	248 n. 17
Tablettes de Jucundus ( <i>TPomp</i> ) . . . . .	21 ; 150 ; 191 ; 202-203 ; 216 ; 217 ; 367 ; 385 ; 496 ; 498-499
Tablettes de Murecine ( <i>TPSulp</i> ) . . . . .	202 ; 216 ; 217 ; 243-244 ; 496 ; 498-499 ; 505
<i>TPSulp</i> 45 . . . . .	499
<i>TPSulp</i> 48 . . . . .	505-506
Tablettes d'Herculanum ( <i>THerc</i> ) . . . . .	496 ; 498-499
<i>THerc</i> 61. . . . .	505
Tablettes de Transylvanie . . . . .	voir <i>CIL</i> , III, p. 948 (tabl. 9)

## Sources littéraires et juridiques<sup>2</sup>

Anonyme	
<i>Peripl. M. Rubr.</i>	
39.49 . . . . .	247 n. 13
56 . . . . .	247 n. 13
<i>Rhet. Her.</i>	
2.13.19 . . . . .	367 n. 21
<i>Vir. Ill.</i>	
72.2 . . . . .	430 n. 22
82.1-2 . . . . .	442 n. 15
Aelius Aristide	
<i>Or.</i>	
26 ( <i>Éloge de Rome</i> ) . . . . .	501
Appien	
<i>BC</i>	
1.7 . . . . .	162 n. 12 ; 163
1.10.30 . . . . .	301 n. 11
1.14 . . . . .	304 n. 19
1.4.27 . . . . .	164 n. 19
1.96 . . . . .	211 n. 60
1.134.232-239 . . . . .	239 n. 30
2.34 . . . . .	292 n. 15
4.47 . . . . .	369 n. 27
<i>Sic.</i>	
5.1 . . . . .	290 n. 6
Apulée	
<i>Apol.</i> . . . . .	
	501 ; 504
<i>Fl.</i>	
9.26 . . . . .	203 n. 26

2 Les abréviations sont celle du dictionnaire Little-Scott-Jones pour le grec ([https://stephanus.tlg.uci.edu/lscj/01-authors\\_and\\_works.html](https://stephanus.tlg.uci.edu/lscj/01-authors_and_works.html), consulté le 12/02/2021) ; de l'*Oxford Classical Dictionary* (<https://oxfordre.com/classics/page/ocdabbreviations/abbreviations>, consulté le 12/01/2021) complété si nécessaire par le *Thesaurus Linguae Latinae* (<https://www.thesaurus.badw.de/en/tll-digital/index/a.html>, consulté le 12/01/2021) pour le latin.

Met.	
4.9 . . . . .	435 n. 53
4.9 sq. . . . .	435 n. 53 ; 445 n. 26
4.9.5. . . . .	433 n. 43
4.13 . . . . .	435 n. 54
Asconius	
Sc.	
p. 20. . . . .	442 n. 15
Auguste	
R. Gest. div. Aug. . . . .	183
Aulu-Gelle	
2.28.6 . . . . .	193 n. 11 ; 236 n. 14
12.12 . . . . .	208 n. 43
15.4 . . . . .	432 n. 34 ; 437 n. 1 ; 443 n. 21
15.4.1. . . . .	439 n. 8
César	
BGal.	
7.22 . . . . .	287 n. 69
BCiv.	
1.6.3 . . . . .	292 n. 15
3.1.1-4 . . . . .	312 n. 45
3.31.2-3 . . . . .	292 n. 16
3.32.6 . . . . .	292 n. 16
3.32.5 . . . . .	243 n. 59
Caton	
Agr.	
3.2 . . . . .	173 n. 49
Cicéron	
ad Brut.	
2.4.4 . . . . .	292 n. 18
Amic.	
5.19 . . . . .	376 n. 67
Att.	
1.1.3 . . . . .	366 n. 14
1.1.3-4 . . . . .	374 n. 49 ; 504 n. 37
1.3.3 . . . . .	331 n. 23 ; 334 n. 36 ; 367 n. 19
1.11.1 . . . . .	331 n. 23 ; 367 n. 19
1.11.2 . . . . .	331 n. 23 et 24 ; 367 n. 19
1.12.1 . . . . .	208 n. 44 ; 341 n. 45 ; 332 n. 26 ; 355 n. 34
1.13.6 . . . . .	208 n. 42
1.14.7 . . . . .	208 n. 45
1.17.1 . . . . .	331 n. 23 ; 367 n. 19
1.20.2 . . . . .	331 n. 23 ; 367 n. 19
1.21.1 . . . . .	376 n. 66
2.1.11 . . . . .	328 n. 7
2.4.1 . . . . .	334 n. 33
2.16 . . . . .	246 n. 6
3.9.1 . . . . .	374 n. 52
4.3.4 . . . . .	202 n. 14
4.3.6 . . . . .	375 n. 57
4.15.7 . . . . .	243 n. 58
4.17.2 . . . . .	243 n. 58
4.17.4 . . . . .	202 n. 14
5.13.2 . . . . .	330 n. 20 (Financiers aristocratie)
5.21.10-13 . . . . .	440 n. 12
5.21.13 . . . . .	240 n. 33
6.1.5-7 . . . . .	440 n. 12

6.2.3 . . . . .	335 n. 38
6.2.7-9 . . . . .	440 n. 12
6.3.5-7 . . . . .	440 n. 12
7.2.8 . . . . .	388 n. 1)
7.13.5 . . . . .	366 n. 17
7.13A.1 . . . . .	366 n. 17
7.18.4 . . . . .	211 n. 56 ; 333 n. 32 ; 367 n. 20 ; 375 n. 60
8.7.3 . . . . .	366 n. 17
10.4.12 . . . . .	366 n. 17
10.5.3 . . . . .	328 n. 6
10.7.3 . . . . .	366 n. 17
10.11.5 . . . . .	328 n. 6
10.13.2 . . . . .	328 n. 6
10.15.4 . . . . .	328 n. 6
11.3.3 . . . . .	334 n. 36
11.11.2 . . . . .	331 n. 23 et 24 ; 367 n. 19
11.14.3 . . . . .	331 n. 22
11.15.2 . . . . .	331 n. 22
11.17.1 . . . . .	331 n. 23 ; 367 n. 19
11.20.2 . . . . .	331 n. 23 ; 367 n. 19
12.3.2 . . . . .	328 n. 6
12.5.1 . . . . .	375 n. 58 et 59
12.24.1 . . . . .	328 n. 8 ; 330 n. 19
12.27.2 . . . . .	330 n. 19
12.32.2 . . . . .	330 n. 19
13.3.1 . . . . .	329 n. 13
13.37.1 . . . . .	330 n. 19
13.45.3 . . . . .	335 n. 42
13.46.3 . . . . .	335 n. 42
13.47 . . . . .	334 n. 34 ; 335 n. 42 ; 354 n. 25
14.7.2 . . . . .	330 n. 19
14.9.1 . . . . .	335 n. 42
14.10.3 . . . . .	335 n. 42
14.11.2 . . . . .	335 n. 42
14.16.4 . . . . .	330 n. 19
14.20.3 . . . . .	330 n. 19
15.13a.1 . . . . .	328 n. 6
15.13.3 . . . . .	328 n. 6
15.15.4 . . . . .	330 n. 19
15.17.1 . . . . .	330 n. 19
15.20.1 . . . . .	328 n. 6
15.20.4 . . . . .	330 n. 19
16.1.5 . . . . .	330 n. 19
<i>Balb.</i>	
23.56 . . . . .	396 n. 21
<i>Brut.</i>	
242 . . . . .	438 n. 4
<i>Caec.</i>	
4.10-11 . . . . .	371 n. 34 ; 433 n. 42
6.16 . . . . .	328 n. 5
10-11 . . . . .	442 n. 17
10.27 . . . . .	328 n. 5
<i>Cael.</i>	
13.31 . . . . .	376 n. 63
14.33-15.35 . . . . .	376 n. 64
14.34 . . . . .	376 n. 63 ; 376 n. 65
16.38 . . . . .	376 n. 63
19.44 . . . . .	376 n. 63
30.73 . . . . .	331 n. 21
<i>Cat.</i>	
2.4 . . . . .	306 n. 24
2.8 . . . . .	306 n. 25



2.17-23 . . . . .	310 n. 39
2.20 . . . . .	309 n. 37
2.21 . . . . .	309 n. 36
<i>Clu.</i> . . . . .	.152; 367 n. 20
<i>Fam.</i>	
1.3 . . . . .	354 n. 26
2.17.4 . . . . .	328 n. 8
3.5.4 . . . . .	329 n. 10
5.5 . . . . .	208 n. 43
5.6.2 . . . . .	207 n. 38; 241 n. 44
5.20.1-2 . . . . .	393 n. 12
12.25.1 . . . . .	292 n. 19
12.28.2 . . . . .	292 n. 19
12.29 . . . . .	354 n. 29
13.14 . . . . .	354 n. 22
13.23 . . . . .	354 n. 23
13.31 . . . . .	354 n. 20
13.43 . . . . .	334 n. 34; 354 n. 25
13.44 . . . . .	354 n. 25
13.45 . . . . .	334 n. 34; 335 n. 42; 354 n. 25
13.47 . . . . .	334 n. 34; 335 n. 42; 354 n. 25
13.56 . . . . .	335 n. 40; 354 n. 31
13.58 . . . . .	354 n. 21
13.62 . . . . .	354 n. 24; 354 n. 27
13.63 . . . . .	354 n. 27
13.69 . . . . .	365 n. 11
13.73 . . . . .	334 n. 34
13.74 . . . . .	334 n. 34; 354 n. 25
13.75 . . . . .	354 n. 31
14.4.6 . . . . .	331 n. 23; 367 n. 19
14.11 . . . . .	367 n. 19
14.13.5 . . . . .	334 n. 35
16.12.6 . . . . .	369 n. 27
<i>Flac.</i> . . . . .	.358
19.46-21.50 . . . . .	366 n. 16
67 . . . . .	305 n. 21
<i>Font.</i> . . . . .	.358
<i>Div.</i>	
1.28.59 . . . . .	331 n. 23; 367 n. 19
<i>Qfr.</i>	
1.3.7 . . . . .	375 n. 56
2.3.1 . . . . .	230 n. 47 et 48
2.4.2 . . . . .	374 n. 53
2.5.3 . . . . .	374 n. 53
2.14.3 . . . . .	375 n. 58
2.14.4 . . . . .	243 n. 58
3.1.1-2 . . . . .	374 n. 53
3.1.3 . . . . .	203 n. 25
3.1.18 . . . . .	377 n. 68
3.2.3 . . . . .	374 n. 53
3.3.1 . . . . .	374 n. 53
3.4.2-3 . . . . .	331 n. 23; 367 n. 19
3.4.5 . . . . .	374 n. 53
3.5.1 . . . . .	331 n. 23
3.7[9].7 . . . . .	374 n. 54
<i>Leg.</i> . . . . .	.183
<i>Leg. agr.</i>	
2.89 . . . . .	201 n. 6
<i>Leg. Man.</i>	
5 . . . . .	309 n. 35

<i>Off.</i>	
1.150-151 . . . . .	.123 n. 4
2.16.55 . . . . .	168 n. 36
2.24.87 . . . . .	168 n. 35
2.84 . . . . .	307 n. 29
<i>Parad.</i>	
6 . . . . .	438 n. 3
6.44 . . . . .	438 n. 3
6.46 . . . . .	170 n. 44 ; 365 n. 10 ; 433 n. 38 ; 438 n. 2 et 3
6.46-47 . . . . .	209 n. 49
<i>Phil.</i>	
2.18.45-46 . . . . .	375 n. 62 ; 501 n. 26
10.26 . . . . .	292 n. 17
<i>Pis.</i>	
Fr. 15 (éd. Grimal, p. 90) . . . . .	430 n. 20 ; 443 n. 23
<i>Planc.</i>	
23-24 . . . . .	357 n. 39
24 . . . . .	364 n. 8
32 . . . . .	357 n. 39
<i>Quinct.</i>	
. . . . .	.496 ; 503 ; 503 n. 36
4.16 . . . . .	366 n. 12
4.17-19 . . . . .	503 n. 36
6.25-27 . . . . .	503 n. 36
6.26 . . . . .	503 n. 34
11.39 . . . . .	503 n. 36
13.44 . . . . .	503 n. 36
15.8 . . . . .	503 n. 36
16.53 . . . . .	503 n. 36
17.54 . . . . .	503 n. 36
23.74 . . . . .	503 n. 36
<i>Rab. Post.</i>	
2.3-4 . . . . .	372 n. 42
2.4 . . . . .	364 n. 9 ; 503 n. 35
4 . . . . .	357 n. 39
11.30 . . . . .	203 n. 25
<i>Rep.</i>	
. . . . .	. 183
<i>Rosc. Am.</i>	
48.140 . . . . .	393 n. 13
<i>Sull.</i>	
14-20 . . . . .	207 n. 39
<i>Vat.</i>	
12 . . . . .	305 n. 21
<i>Verr.</i>	
. . . . .	. 357
1.90-91 . . . . .	372 n. 44
1.100 . . . . .	366 n. 12
1.102 . . . . .	366 n. 17
1.130-154 . . . . .	364 n. 7
2.170 . . . . .	358 n. 47
3.47 . . . . .	223 n. 8
3.163 . . . . .	235 n. 10
3.165 . . . . .	329 n. 9
3.170 . . . . .	223 n. 5
3.171 . . . . .	223 n. 3
3.171-173 . . . . .	235 n. 11
3.173 . . . . .	223 n. 6 ; 236 n. 12
3.174 . . . . .	223 n. 3 ; 223 n. 5
3.188 . . . . .	223 n. 3
3.189 . . . . .	224 n. 14 ; 225 n. 20
3.188-189 . . . . .	236 n. 13
3.188-226 . . . . .	223 n. 1

3.189-190	223 n. 4
3.189-195	225 n. 17
3.190.	223 n. 3; 225 n. 16
3.191.	227 n. 29
3.192.	223 n. 2; 223 n. 7; 227 n. 28; 230 n. 52
3.192-194	225 n. 19
3.194.	224 n. 10; 225 n. 20
3.195.	223 n. 2; 223 n. 6; 224 n. 10, 11 et 12
3.209	223 n. 2
3.214.	224 n. 13
3.215.	226 n. 21; 226 n. 23
3.216.	224 n. 15; 226 n. 22
3.227.	231 n. 53
5.154.	368 n. 25

Pseudo Cicéron

*Epist. ad Oct.*

9	372 n. 41; 428 n. 6; 428 n. 8
---	-------------------------------

Columelle

*Rust.*

1 Praef., 18	201 n. 7
1.1.15	502 n. 27
1.2.2	502 n. 28
1.8.6	201 n. 11
3.3.9	243 n. 57
11.1.23	201 n. 11

Cornelius Nepos.

*Att.*

4.4	475 n. 57
5.3	475 n. 61
6.3	373 n. 46
14.	330 n. 15
15.3	329 n. 13; 373 n. 45

*Digeste*

1.16.7.1 (Ulp., <i>De off. proc.</i> )	280 n. 17
2.13.6 (Ulp.)	371 n. 38
2.13.9.1 (Paul.)	371 n. 38
2.14.9 pr. (Paul.)	367 n. 21
2.14.25 pr. (Paul.)	367 n. 21
2.14.27 pr. (Paul.)	367 n. 21
3.4.7.1 (Ulp.)	295 n. 33
3.4.8 (Javol.)	295 n. 33
4.8.34 (Paul.)	367 n. 21
12.1.27 (Ulp.)	295 n. 33
12.1.40 (Paul.)	243 n. 62
13.4.3 (Gaius, <i>lib. IX ad ed. prov.</i> )	239 n. 25; 242 n. 51; 242 n. 54
14.3.20 (Q. Scaev.)	371 n. 38
15.4.3 (Ulp.)	243 n. 57
17.1.10.3 (Ulp.)	242 n. 51
22.1.1 pr. (Papin.)	242 n. 51; 242 n. 55
22.1.13 pr. (Q. Scaev.)	243 n. 57
22.1.17.6 (Paul.)	243 n. 57
22.1.37 (Ulp.)	242 n. 51 et 52
26.7.7.10 (Ulp.)	242 n. 51; 242 n. 53 et 54; 243 n. 57
27.4.3.1 (Ulp.)	242 n. 51; 242 n. 54
30.39.1 (Ulp.)	242 n. 51; 242 n. 55
33.1.21 pr. (Q. Scaev.)	242 n. 51; 242 n. 55
33.1.21.4 (Q. Scaev.)	241 n. 39
33.2.16	450 n. 14
37.14.5 pr. (Marcianus)	394 n. 16
38.1.26 (Alf.)	391 n. 8

40.4.44 . . . . .	450 n. 14
40.7.40.8 (Q. Scaev.) . . . . .	371 n. 38
40.9.10 (Gaius) . . . . .	343 n. 11
45.1.126.2 (Paul.) . . . . .	243 n. 62
45.1.134.2 (Paul.) . . . . .	243 n. 57
46.3.102.3 (Q. Scaev.) . . . . .	243 n. 57
<b>Dion Cassius</b>	
41.38.1-2. . . . .	302 n. 13 ; 312 n. 43
42.50-51. . . . .	292 n. 20
51.17.8 . . . . .	292 n. 20
51.21.4 . . . . .	292 n. 20
51.21.5 . . . . .	239 n. 26 ; 241 n. 43
54.21.3-6 . . . . .	292 n. 2
<b>Dion Chrysostome ou de Pruse</b>	
<i>Discours.</i> . . . . .	501
38.45 . . . . .	504 n. 39
43.6 . . . . .	504 n. 40
46.10. . . . .	227 n. 30
48.9 . . . . .	278 n. 5)
<b>Dion d'Halicarnasse</b>	
4.24 . . . . .	394 n. 19
<b>Festus</b>	
<i>Gloss. Lat.</i>	
176 . . . . .	201 n. 10
177 L . . . . .	201 n. 10
<b>Gaius</b>	
<i>Inst.</i>	
1.10-11 . . . . .	390 n. 7
3.39-76 . . . . .	392 n. 10
<b>Hippolyte</b>	
<i>Haer.</i>	
9.12.1-12 . . . . .	397 n. 28 ; 433 n. 41 ; 442 n. 18
<b>Histoire auguste</b>	
<i>Pius</i>	
2.8 . . . . .	241 n. 40
<i>Pert.</i>	
1.1. . . . .	442 n. 19
3.3 . . . . .	442 n. 19
3.3-4. . . . .	360 n. 54
3.4 . . . . .	442 n. 19
<i>Prob.</i>	
9 . . . . .	285 n. 53
<b>Horace</b>	
<i>Sat.</i>	
1.4.107-111 . . . . .	431 n. 28
1.6 . . . . .	398 n. 29 ; 431 n. 28
1.6.75-80 . . . . .	434 n. 50
1.6.86 . . . . .	371 n. 34 ; 428 n. 4 ; 431 n. 30
<b>Flavius Josèphe</b>	
<i>Bj</i>	
1.422 sq. . . . .	285 n. 56
<b>Tite-Live</b>	
7.27.3-4 . . . . .	302 n. 12

22.25.11 . . . . .	430 n. 24
22.25.18-19 . . . . .	440 n. 10
23.38 . . . . .	291 n. 7
23.48-49 . . . . .	201 n. 8
23.49 . . . . .	291 n. 9 ; 296 n. 36
24.11.7-9 . . . . .	315 n. 49
24.18 . . . . .	295 n. 34
24.18.10 . . . . .	291 n. 10
26.18.10-15 . . . . .	291 n. 11
26.35.1-36.12 . . . . .	291 n. 13
27.51.10 . . . . .	316 n. 54 ; 316 n. 56
28.45.13-21 . . . . .	315 n. 50
28.46.4-6 . . . . .	315 n. 51
29.16.3 . . . . .	291 n. 14 ; 315 n. 52
31.13.2-9 . . . . .	291 n. 14
31.13.5-8 . . . . .	315 n. 52
31.35 . . . . .	291 n. 14
31.36.3-6 . . . . .	291 n. 14
33.42.3 . . . . .	291 n. 14
32.27.3-4 . . . . .	300 n. 5
35.7 . . . . .	301 n. 10)
35.10.2 . . . . .	286 n. 60
35.41.9-10 . . . . .	301 n. 10
39.9 . . . . .	392 n. 9
41.27.3 . . . . .	286 n. 60
42.5.7-10 . . . . .	300 n. 6

Macrobe

<i>Sat.</i>	
1.16.6 . . . . .	201 n. 9
1.16.28-36 . . . . .	201 n. 9
1.16.34 . . . . .	201 n. 9
2.4.24 . . . . .	292 n. 21

Perse

5.149-150 . . . . .	242 n. 49 ; 243 n. 57
---------------------	-----------------------

Pétrone

<i>Sat.</i>	
14.2 . . . . .	409 n. 52 et 53
29 . . . . .	402 n. 43
38 . . . . .	389 n. 2 ; 405 n. 4
38.6 . . . . .	407 n. 30
38.7-10 . . . . .	409 n. 32
38.11-16 . . . . .	409 n. 31
41.6-8 . . . . .	408 n. 41
41.10-46 . . . . .	405 n. 5
42-43 . . . . .	405 n. 6
43.4 . . . . .	406 n. 25
44 . . . . .	407 n. 26
44.3 . . . . .	238 n. 24
44.3-13 . . . . .	409 n. 56
44.11-12 . . . . .	238 n. 24
45 . . . . .	409 n. 55
46 . . . . .	407 n. 27
46.2 . . . . .	406 n. 19
46.7-8 . . . . .	407 n. 27
49 . . . . .	408 n. 43
53 . . . . .	408 n. 45
53.3 . . . . .	408 n. 44
53.4 . . . . .	239 n. 28
53.10 . . . . .	408 n. 44
54 . . . . .	408 n. 42
56-58 . . . . .	409 n. 51

57.4 . . . . .	399 n. 33 ; 409 n. 52 ; 409 n. 54
57-59.1 . . . . .	405 n. 8
57.4-6 . . . . .	406 n. 24
58.3-5 . . . . .	405 n. 12
59.1 . . . . .	407 n. 30
61-62. . . . .	405 n. 9
64.2-5 . . . . .	405 n. 8
65.1-7 . . . . .	409 n. 50
69.3 . . . . .	406 n. 19
70.1-7 . . . . .	408 n. 40
74.15 . . . . .	407 n. 2
75-76 . . . . .	438 n. 3
81.4 . . . . .	405
81.6 . . . . .	405 n. 14
92.10. . . . .	409 n. 52
94.12-15 . . . . .	408 n. 38
95.2 . . . . .	408 n. 34
96-97 . . . . .	406 n. 17
96.5 . . . . .	408 n. 34
97.1 . . . . .	408 n. 35
97.10 . . . . .	408 n. 34
99.6 . . . . .	408 n. 38
102.13 . . . . .	408 n. 35
103.1 . . . . .	408 n. 38
105.11 . . . . .	408 n. 34
107.4 . . . . .	408 n. 34
107.5 . . . . .	405 n. 13
108.4. . . . .	408 n. 38
114.7 . . . . .	408 n. 37
125.4 . . . . .	405 n. 15
126.1-11 . . . . .	408 n. 36
126.10 . . . . .	409 n. 52
137.1-9 . . . . .	410 n. 57
 Philostrate	
VA	
6.42 . . . . .	220 n. 15
VS	
580 . . . . .	220 n. 15
 Pline l'Ancien	
<i>HN</i> . . . . . 171	
6.26.101 . . . . .	247 n. 11 et 12
8.208 . . . . .	202 n. 12
12.41.84 . . . . .	247 n. 11
14.47-52 . . . . .	173 n. 50
14.48. . . . .	389 n. 3
14.49-51. . . . .	389 n. 5
14.56. . . . .	243 n. 57
14.72. . . . .	400 n. 38
18.41-43 . . . . .	401 n. 40
28.28 . . . . .	202 n. 15
33.44 . . . . .	290 n. 5 ; 314 n. 47
34.11-12 . . . . .	390 n. 6 ; 439 n. 3 ; 441 n. 14
 Pline le Jeune	
<i>Ep.</i>	
3.14 . . . . .	409 n. 47 et 48
3.19 . . . . .	172 n. 48
3.19.8 . . . . .	373 n. 48 ; 504 n. 32
5.4 . . . . .	202 n. 13
5.13 . . . . .	202 n. 13
6.31.15-16 . . . . .	285 n. 55

7.29 . . . . .	394 n. 14 ; 401 n. 42
7.29.3-4 . . . . .	400 n. 37
8.6 . . . . .	394 n. 14 ; 401 n. 42
8.16 . . . . .	408
10.17a.3 . . . . .	278 n. 4 ; 278 n. 7
10.17b.2 . . . . .	279 n. 8
10.17-18 . . . . .	278 n. 3
10.18.3 . . . . .	278 n. 2
10.24 . . . . .	279 n. 10
10.37-38 . . . . .	279 n. 11
10.38.2 . . . . .	279 n. 15
10.39.2 . . . . .	279 n. 15
10.39.5 . . . . .	279 n. 16
10.39-40 . . . . .	279 n. 14
10.41.1 . . . . .	285 n. 55
10.41.2 . . . . .	284 n. 49 ; 286 n. 58
10.41.5 . . . . .	285 n. 55
10.41-42 . . . . .	285 n. 57
10.43.1 . . . . .	278 n. 3
10.54-55 . . . . .	239 n. 28 ; 241 n. 47
10.81 . . . . .	278 n. 6
10.82.2 . . . . .	278 n. 6
10.98-99 . . . . .	279 n. 16
<i>Pan.</i> . . . . .	183
 Plaute	
<i>Curc.</i>	
3.1.371-383 . . . . .	432 n. 46
3.1.380-381 . . . . .	432 n. 35
 Plutarque	
<i>Cic.</i>	
1 . . . . .	430 n. 24
<i>Crass.</i>	
3 . . . . .	136 n. 68
<i>De frat. amor.</i>	
13 . . . . .	502 n. 30
<i>De amic. multitudine</i>	
6 . . . . .	502 n. 30
9 . . . . .	502 n. 30
<i>Luc.</i>	
20.3 . . . . .	241 n. 38
<i>Pomp.</i>	
40 . . . . .	400 n. 37)
<i>Quomodo ad.</i>	
22 . . . . .	502 n. 30
 Polybe	
1.59.5-8 . . . . .	290 n. 3
 Porphyryon	
<i>Hor. Sat.</i>	
1.3.130 . . . . .	430 n. 23 ; 432 n. 33 ; 443 n. 22
1.6.86 . . . . .	431 n. 29
 Salluste	
<i>[Ad Caes. sen.]</i> . . . . .	
1.5.4 . . . . .	183 ; 185 ; 209
1.5.7 . . . . .	209 n. 48
2.5.6 . . . . .	209 n. 47
2.5.8 . . . . .	186 n. 12
2.5.8 . . . . .	186 n. 13

<i>Cat.</i>	
3.3 . . . . .	310 n. 40
4.4 . . . . .	303 n. 15
5.6 . . . . .	310 n. 40
5.8 . . . . .	310 n. 41
14.2 . . . . .	306 n. 26
16.4 . . . . .	306 n. 26
17. . . . .	303 n. 16
20-21. . . . .	303 n. 17
24.3 . . . . .	306 n. 26
33 . . . . .	308 n. 33
35.4-5 . . . . .	306 n. 27
40.1 . . . . .	305 n. 23
40.4 . . . . .	305 n. 23
<b>Sénèque l'Ancien</b>	
<i>Controv.</i>	
2.7(15).1.6 . . . . .	438 n. 2
2.7(15).1.8 . . . . .	438 n. 2
<b>Sénèque</b>	
<i>Ep.</i>	
17-18 . . . . .	433 n. 39
19-20 . . . . .	433 n. 40 ; 434 n. 49
47.9 . . . . .	400 n. 39
86.12. . . . .	201 n. 8
101 . . . . .	355 n. 33
101.1-2 . . . . .	433 n. 39
101.4 . . . . .	433 n. 39
101.1-4 . . . . .	438 n. 3
119.1 . . . . .	334 n. 37 ; 433 n. 40 ; 434 n. 49
119.5 . . . . .	433 n. 40 ; 438 n. 2
<i>QNat.</i>	
2.38.2 . . . . .	438 n. 2
4A.Praef.7 . . . . .	438 n. 2
<b>Servius</b>	
<i>G.</i> , 1.275. . . . .	201 n. 10
<b>Stace</b>	
<i>Silv.</i>	
4.3.11-12 . . . . .	220 n. 15
<b>Strabon</b>	
4.2.2 . . . . .	287 n. 69
8.6.23 . . . . .	389 n. 417.1.13 (Or pour les braves)
<b>Suétone</b>	
<i>Aug.</i>	
2.6 . . . . .	428 n. 6 ; 439 n. 6
2-4 . . . . .	438 n. 5
3.1 . . . . .	372 n. 41 ; 428 n. 8
4.4. . . . .	372 n. 41 ; 428 n. 7 ; 430 n. 18
39 . . . . .	242 n. 50 ; 355 n. 35
41.2 . . . . .	239 n. 26 ; 241 n. 43
92.2 . . . . .	202 n. 15
<i>Claud.</i>	
12.2 . . . . .	202 n. 13
25.3 . . . . .	394 n. 16
<i>Dom</i>	
7.2 . . . . .	220 n. 15



<i>Ner.</i>	
32.4 . . . . .	203 n. 20
<i>Rhet.</i>	
23 . . . . .	396 n. 20
<i>Vesp.</i>	
1 . . . . .	440 n. 11; 438 n. 5; 440 n. 13
1.2 . . . . .	371 n. 34 et 35; 428 n. 5; 432 n. 31; 432 n. 37
1.3-4 . . . . .	358 n. 49
4.6 . . . . .	215 n. 2; 374 n. 50; 435 n. 52; 503 n. 31
16 . . . . .	215 n. 4
16.2 . . . . .	215 n. 3; 371 n. 36
18.2 . . . . .	219 n. 13
<i>Vit.</i>	
1-2 . . . . .	438 n. 5
2.1 . . . . .	430 n. 21; 432 n. 32
<i>Vita Hor.</i>	
44.4 . . . . .	428 n. 4; 430 n. 19; 431 n. 30
<b>Tacite</b>	
<i>Agr.</i>	
21.1 . . . . .	216 n. 7
<i>Ann.</i>	
1.53 . . . . .	396 n. 22
1.76.4 . . . . .	300 n. 4
2.42.8 . . . . .	300 n. 4
2.47 . . . . .	283 n. 44
2.59 . . . . .	245 n. 1
2.87 . . . . .	299 n. 1
4.13 . . . . .	396 n. 22; 442 n. 20
6.13 . . . . .	299 n. 2
6.16.1 . . . . .	302 n. 14
12.58 . . . . .	283 n. 44
13.26-27 . . . . .	394 n. 18; 401 n. 41
13.27.1-2 . . . . .	407
14.27 . . . . .	280 n. 26)
15.72.1 . . . . .	224 n. 9
16.13 . . . . .	280 n. 24
<i>Hist.</i>	
4.11.10 . . . . .	394 n. 15
4.47.12 . . . . .	93 n. 24
<b>Valère Maxime</b>	
2.6.6-7 . . . . .	394 n. 17
4.4.11 . . . . .	442 n. 15
4.8.3 . . . . .	210 n. 52; 305 n. 22; 306 n. 28; 333 n. 29
7.3.8 . . . . .	369 n. 27
7.8.5 . . . . .	210 n. 50; 332 n. 27; 366 n. 14
<b>Varron</b>	
<i>Rust.</i>	
Prooem., 1 . . . . .	201 n. 7
3.2.7 . . . . .	210 n. 54; 333 n. 31
3.2.9 . . . . .	210 n. 54; 333 n. 31
3.2.15 . . . . .	210 n. 54; 333 n. 31
3.17.2-3 . . . . .	210 n. 54; 333 n. 31
<b>Vitruve</b>	
<i>De arch.</i>	
7.11.1 . . . . .	335 n. 43



## Économie de la Rome antique. Histoire et historiographie. Recueil d'articles de Jean Andreau

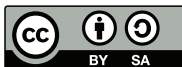
est un livre numérique en libre accès contenant des annexes et une bibliographie Zotero.

Ausonius Éditions, Collection PrimaLun@.

ISSN 2741-1818 ; Pessac (Université Bordeaux Montaigne)

Ce livre est imprimé en 50 exemplaires et ne peut pas être vendu.

Version html et pdf sur <https://una-editions.fr>



Ce recueil réunit trente-trois articles de Jean Andreau, tous déjà publiés ailleurs, dans des revues ou des ouvrages collectifs. Les plus anciens datent des années 1970 et les plus récents des années 2010.

Quelques-uns traitent de l'œuvre du grand historien russe de l'économie antique, Michel I. Rostovtzeff. Les autres portent sur quelques grands aspects de la vie économique et sociale du monde romain antique : la monnaie et les marchés ; la politique économique et financière de l'Empire ; les intérêts économiques des élites ; le milieu des anciens esclaves, des affranchis, qui jouaient un grand rôle dans la fabrication et le commerce ; enfin, les relations sociales et la mobilité sociale.

This collection brings together thirty-three articles by Jean Andreau, all of which have already been published elsewhere, in journals or collective works.

The oldest date from the 1970s and the most recent from the 2010s. Some of them deal with the work of the great Russian historian of the ancient economy, Michel I. Rostovtzeff. The others deal with some of the major aspects of the economic and social life of the ancient Roman world: currency and markets; the economic and financial policy of the Empire; the economic interests of the elites; the milieu of the former slaves, the freedmen, who played a major role in manufacturing and trade; and finally, social relations and social mobility.



Cet ouvrage a obtenu le soutien financier de l'UMR 8210 ANHIMA (Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques) ainsi que celui de l'Institut Universitaire de France.



## Recueil d'articles de Jean Andreau

est un livre numérique en libre accès contenant des annexes et une bibliographie Zotero.

À retrouver <https://una-editions.fr>



ISBN 9782356133755  
Ne peut être vendu

Ausonius Éditions. Collection PrimaLun@ ISSN 2741-1818 - Pessac